



**HAL**  
open science

## Jardin de l'Empire et clef de la monarchie universelle

Quentin Jouaville

► **To cite this version:**

Quentin Jouaville. Jardin de l'Empire et clef de la monarchie universelle : l'Italie au cœur du projet de Mercurino Gattinara. Histoire. Université de Lorraine; Université de Liège, 2018. Français. NNT : 2018LORR0215 . tel-02088154

**HAL Id: tel-02088154**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-02088154>**

Submitted on 14 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Université de Lorraine / Université de Liège

Thèse de doctorat présentée par Quentin Jouaville

**Jardin de l'Empire  
et clef de la monarchie universelle :  
l'Italie au cœur du projet de  
Mercurino Gattinara (1465-1530)**



Sous la direction de M. Alain Marchandisse et M. Frédéric Meyer



Thèse de doctorat

Présentée par Quentin JOUAVILLE

---

Jardin de l'Empire et clef de la monarchie universelle :  
l'Italie au cœur du projet de Mercurino Gattinara (1465-1530)

---

sous la direction de

M. Alain MARCHANDISSE

M. Frédéric MEYER

Année universitaire 2018/2019

École doctorale  
Humanités nouvelles - Fernand Braudel  
Laboratoire CRULH

École doctorale  
HISTAR  
Laboratoire TRANSITIONS

# Remerciements

À l'heure de conclure ces presque cinq années de recherches et de refermer un chapitre qui m'a longuement tenu éveillé, il est important pour moi de remercier toutes celles et ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce travail.

Mes premières pensées vont à mes deux directeurs de thèse, Messieurs les Professeurs Alain Marchandise, de l'université de Liège, et Frédéric Meyer, de l'université Savoie Mont Blanc, qui ont accepté de suivre ce doctorat et ont su, par leurs conseils et leurs paroles rassurantes, me guider dans mon travail et maintenir intacte ma motivation. Je leur suis aussi gré de leurs précieuses relectures et des corrections qu'ils ont bien voulu apporter à ce manuscrit. Je tiens également à remercier les membres des laboratoires du Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire et de TRANSITIONS pour leurs avis, leurs encouragements, et les différentes manifestations scientifiques qui m'ont donné l'occasion de faire partager l'avancée de ces travaux, et en particulier M. Stefano Simiz qui a accepté de servir d'intermédiaire avec l'université de Lorraine. Enfin, je demeure amplement redevable à l'École doctorale Fernand Braudel, qui a accueilli favorablement ma demande de contrat doctoral et m'a ainsi permis de me consacrer pleinement à mes recherches pendant trois ans, ainsi qu'à l'École française de Rome qui m'a reçu le temps de mes investigations dans la Ville éternelle.

Je suis par ailleurs reconnaissant à tous les membres du personnel des différents dépôts d'archives et des bibliothèques dans lesquelles je me suis rendu et qui ont toujours su garder le sourire et leur disponibilité malgré mes nombreuses sollicitations. En particulier ceux de l'Archivio di Stato di Vercelli, de l'Archivo General de Simancas, de la Real Academia de la Historia, et du Haus-, Hof- und Staatsarchiv de Vienne, qui ont su m'aiguiller et me conseiller au milieu de ces centaines de boîtes et de documents qui n'en finissaient plus d'arriver. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à l'Associazione Culturale di Gattinara, et notamment à Fulvio Caligaris, son vice-président, qui m'a fait profiter de toute sa connaissance de la famille Gattinara et de la ville, et qui a accepté de me guider dans ses rues avec enthousiasme. Je le remercie de m'avoir fait profiter de la bibliothèque et de m'avoir gracieusement cédé un certain nombre d'articles, de bulletins de l'association ou de travaux d'étudiants qui traitaient d'une manière ou d'une autre de la figure de Mercurino Gattinara et qui me seraient restés inconnus sans sa bienveillance.

J'ai eu la chance, pendant mes trois premières années de recherches, de voyager et de découvrir plusieurs pays d'Europe et d'y rencontrer un nombre toujours plus grand de personnes. Certaines n'ont fait que passer, d'autres sont toujours présents à mes côtés. Sans toutes ces rencontres, ce doctorat n'aurait pas eu la même saveur. À mes colocataires de Milan, Madrid, Barcelone, Bruxelles et Vienne, aux soirées interminables en français, espagnol, italien ou anglais, aux week-ends et aux vacances passés à découvrir les délices de ces différentes régions. L'Europe est belle, n'en déplaise à ses détracteurs.

Je suis par ailleurs reconnaissant à l'École française internationale de Dacca, et en particulier à Olivier Perrin et Pierre Katchynsky, qui ont bien voulu donner une chance à ce jeune homme sans expérience ni référence et lui confier la responsabilité d'enseigner dans leur établissement et de participer à ce riche projet.

Mes pensées les plus fortes vont enfin à ma famille et mes amis. Doctorants de Nancy et de Liège, copains de promo, de petits boulots, de hasard, de vadrouilles, collègues de travail, et les irremplaçables qui font partie de ma vie depuis de nombreuses années. À mes parents, mes trois sœurs, mes neveux et nièces, oncles et tantes, cousins et cousines, proches ou éloignés, et à celle qui partage ma vie, qui m'ont toujours soutenu et donné la force nécessaire à l'accomplissement de ce travail.

# Sommaire

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| <b>INTRODUCTION</b> .....        | 7   |
| <b>PREMIÈRE PARTIE</b> .....     | 28  |
| Chapitre I .....                 | 33  |
| Chapitre II .....                | 88  |
| Chapitre III .....               | 129 |
| <b>DEUXIÈME PARTIE</b> .....     | 183 |
| Chapitre IV .....                | 189 |
| Chapitre V .....                 | 227 |
| Chapitre VI .....                | 275 |
| <b>TROISIÈME PARTIE</b> .....    | 329 |
| Chapitre VII .....               | 333 |
| Chapitre VIII .....              | 373 |
| Chapitre IX .....                | 403 |
| <b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> ..... | 429 |
| <b>SOURCES MANUSCRITES</b> ..... | 439 |
| <b>SOURCES IMPRIMÉES</b> .....   | 445 |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....       | 457 |
| <b>ANNEXES</b> .....             | 489 |





# Abréviations

## Sources manuscrites

- ADS : Archives départementales de Savoie
- ADN : Archives départementales du Nord
  - LM : Lettres missives de Marguerite
- AGR : Archives Générales du Royaume de Belgique
  - PEA : Papiers d'État et de l'Audience
- AGS : Archivo General de Simancas
- ASG : Archivio di Stato di Genova
- ASM : Archivio di Stato di Milano
- AST : Archivio di Stato di Torino
  - FFM : Fondo Ferrero Fieschi di Masserano
- ASVe : Archivio di Stato di Vercelli
  - FAG : Fondo Famiglia Arborio di Gattinara
- ASV : Archivio Segreto Vaticano
- AGS : Archivo General de Simancas
- BAV : Biblioteca Apostolica Vaticana
- BE : Biblioteca del Escorial
- BNE : Biblioteca Nacional de España
- BRT : Biblioteca Reale di Torino
- BMB : Bibliothèque d'étude et de conservation de Besançon - Archives municipales
- BL : British Library
- HHSA : Haus-, Hof- und Staatsarchiv
- KBR : Bibliothèque Royale de Belgique
- RAH : Real Academia de la Historia
  - ALS : Archivo Lope de Soria
  - CSC : Colección Salazar y Castro

## Sources imprimées

- CLD : BERGENROTH G., GAYANGOS P. de *et al.* (éd.), *Calendar of Letters, Despatches, and State Papers relating to the Negotiations between England and Spain preserved in archives of Simancas and elsewhere*, 13 vol., Londres, 1862-1954.
  
- CSP : BROWN R. *et al.* (éd.), *Calendar of State Papers and manuscripts relating to English affairs: existing in the Archives and collections of Venice, and in other libraries of Northern Italy*, 38 vol., Londres, 1864-1947.
  
- CIDTC : Corpus of Ioannes Dantiscus' Texts & Correspondence.
  
- CODOIN : FERNÁNDEZ NAVARRETE M., SALVA M. et SAINZ de BARANDA P. (éd.), *Colección de documentos inéditos par la historia de España*, 110 vol., Madrid, 1842-1895.
  
- LP : BREWER J. (éd.), *Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henri VIII*, vol. I-IV, Londres, 1862-1876. Continued by GAIRDNER J., vol. V-XIII, 1880-1893.
  
- TIE : *Tratados internacionales de España: período de la preponderancia española : Carlos V*, 3 vol., Madrid, Instituto Francisco de Vitoria, 1978-1986.

# Introduction

En 1530, Cornelius de Schepper, humaniste proche de la cour impériale et d'Érasme, écrit à celui-ci une poignante épître. Mercurino Gattinara, grand chancelier de l'empereur, vient de fermer les yeux sur ce monde.

« Dieu nous a enlevé notre révérendissime Chancelier suprême, écrit-il. J'ai eu pour cet homme une vive affection sur le plan officiel, car c'était un homme de bien ; j'en ai eu aussi sur le plan privé, parce qu'il avait lui-même de l'affection pour moi, sans que je le méritasse aucunement, mais par une inclination naturelle à mon égard. Ainsi, il nous a été enlevé et peut-être pour notre malheur. Car nous ne trouverons pas un homme pareil qui puisse l'égaliser pour l'expérience des affaires et l'habilité à les régler ; quant à ses qualités de loyauté et d'intégrité, il n'y a aujourd'hui personne en vie qui en soit pourvu. (...) J'ai vénéré cet homme quand il était vivant, je ne le vénérerai pas moins maintenant qu'il est mort, car je sais combien il fut grand »<sup>1</sup>.

Par ces mots, Cornelius de Schepper refermait le grand livre de la vie de Mercurino Gattinara. Depuis 1518, celui qui avait passé la quasi-totalité de sa carrière au service des Habsbourg était devenu le chancelier et l'un des principaux ministres de Charles Quint, qu'il sert soigneusement pendant ces douze années. En 1529, il avait été nommé cardinal par Clément VII, point culminant d'une carrière passée dans les hautes sphères du pouvoir, de ses débuts, dans le conseil de son souverain naturel, le duc de Savoie Philibert le Beau, à son entrée au service de Marguerite d'Autriche et de l'empereur Maximilien. Ce 5 juin 1530, un des derniers des vieux conseillers de Charles Quint venait de s'éteindre, et avec lui prenait fin toute une époque. Celle de l'apprentissage politique, des guerres incessantes avec la France, des ambitions italiennes. Le Habsbourg, qui pour la première fois s'est rendu en Italie et vient d'être couronné empereur, peut prendre en main le destin auquel, selon son principal ministre, la Providence divine l'a appelé.

La figure du chancelier est tout de paradoxes. Omniprésent dans l'administration espagnole où sa belle écriture humaniste se retrouve sur des centaines de documents, il laisse parfois l'impression d'avoir du mal à imposer ses vues. Loué par ses contemporains pour sa sagesse et sa fidélité, il n'apparaît pourtant que peu dans les chroniques du règne. Enfin,

---

<sup>1</sup> Cornelius de Schepper à Érasme le 28 juin 1530 d'Innsbruck dans ÉRASME D., *La correspondance d'Érasme, traduite et annotée d'après le texte latin de l'Opus epistolarum de P.S. Allen, H.M. Allen et H.W. Garrod, GERLO A. et FORIERS P. (éd.), 12 vol., Bruxelles, Presses académiques européennes, 1967-1984, vol. VIII, p. 591-594.*

plusieurs fois ignoré ou dénigré des historiens de Charles Quint, il est parallèlement considéré comme celui qui a bâti l'empire espagnol au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Alors, qui est réellement Mercurino Gattinara ?

### 1) Mise au point biographique

Né en 1465 dans le *borgo franco* de Gattinara, au cœur du Piémont et de la vallée de la Sesia, le chancelier est issu d'une ancienne famille noble bien implantée dans la région de Verceil, les Arborio di Gattinara<sup>3</sup>. Il est assez difficile de retracer l'histoire de ce lignage, dont on voit régulièrement les membres apparaître dans les institutions judiciaires et les entourages des évêques de Verceil. Sans doute mis en difficulté par les luttes intestines au sein de la commune et par les décennies de guerre qui touchent le Piémont dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, ils avaient été contraints de se tourner vers les professions juridiques. Le grand-père de Mercurino, Lorenzo, est l'un des premiers Arborio dont on peut retracer rapidement la biographie<sup>4</sup>. Nommé podestat du bourg de Gattinara en 1457, il doit sans doute à ses bonnes relations dans l'entourage du duc de Savoie le mariage en 1464 de son fils aîné Paulo, diplômé en droit de l'université de Turin, avec Felicita Ranzo, fille de Mercurino Ranzo, président du conseil ducal de Turin, grade le plus élevé de la magistrature de l'État savoyard en Piémont.

Leur fils, Mercurino, aîné d'une fratrie de sept enfants, poursuit la tradition familiale et s'inscrit lui aussi à l'université de Turin en 1488. Docteur en droit en 1493, il commence ainsi, à déjà presque 30 ans, sa carrière d'avocat dans sa région natale. Rien ne le destinait alors à la position qu'il connut. En 1497, il défend les droits de Madeleine de Bretagne, veuve de Janus de Savoie, comte de Genève, à propos d'une rente que lui contestait Louise de Savoie, fille d'un premier mariage du défunt Janus. Mal engagée, la cause est pourtant gagnée

---

<sup>2</sup> ARD BOONE R., *Mercurino di Gattinara and the Creation of the Spanish Empire*, Londres, Pickering & Chatto Publishers, 2014.

<sup>3</sup> Sur la famille Arborio di Gattinara et la jeunesse de Mercurino, dont nous savons peu de choses, nous renvoyons aux travaux de Franco Ferretti, le seul à s'y être intéressé. FERRETTI F., « Notizie sulla famiglia de Guglielmo de Arborio di Gattinara, sulla nascita ed eta' giovanile di Mercurino », dans *Mercurino Arborio di Gattinara, Gran Cancelliere di Carlo V : 450° anniversario della morte, 1530-1980*, Atti del convegno di studi storici (Gattinara 4-5 Ottobre 1980), a cura dell'Associazione Culturale di Gattinara e della Società Storica Vercellese, Verceil, 1982, p. 105-218 et *Id.*, *Un maestro di politica. L'umana vicenda di Mercurino dei nobili Arborio di Gattinara*, Usmate, Associazione Culturale di Gattinara, 1980.

<sup>4</sup> ROSSO P., « RANZO, Mercurino », *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 86, 2016 et *Id.*, « Umanesimo e giurisprudenza nei primi decenni di attività dell'Università di Torino: appunti su Mercurino Ranzo (1405 c.-1465), dans *Bollettino storico bibliografico subalpino*, t. 98, 2000, p. 653-689

et l'avocat suscite l'admiration<sup>5</sup>. Dans son autobiographie, Gattinara écrit que c'est grâce à ce procès qu'il attire sur lui l'attention du duc de Savoie, Philibert II, dit « le Beau ». En 1502, ce dernier propose à sa nouvelle épouse, Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, de prendre le Piémontais dans son conseil. Grand juriste, travailleur et consciencieux, celui-ci gagne vite la confiance de l'archiduchesse et devient un serviteur fidèle de la famille Habsbourg, cumulant charges et fonctions.

Il est en effet avocat fiscal des territoires accordés en douaire à Marguerite d'Autriche à la suite de la mort de Philibert en 1504 : la Bresse, le pays de Vaud et du Faucigny, le comté de Villars et la seigneurie de Gourdans. Nommé chef du conseil privé de l'archiduchesse avant le départ de cette dernière pour les Pays-Bas en octobre 1506, il devient également président du Parlement de Dole en 1508. Par ailleurs, Gattinara est envoyé pour la première fois en qualité d'ambassadeur en août 1507 auprès de Maximilien dans le but d'obtenir l'octroi du titre de régente des Pays-Bas pour Marguerite d'Autriche et la tutelle des enfants de Philippe le Beau, son frère<sup>6</sup>. Cette nomination marque le point de départ d'une intense activité diplomatique qu'il mène dans différentes cours princières européennes. De retour d'Innsbruck en mai 1508, il est choisi par Maximilien pour négocier à Cambrai l'établissement d'une alliance entre le roi de France et l'empereur contre les Vénitiens. Le traité rédigé par ses soins et signé en décembre, Gattinara reste en France où il rencontre Louis XII en mars 1509. Il doit s'assurer de la bonne exécution de l'accord et rendre hommage au nom de Marguerite d'Autriche pour le comté de Charolais<sup>7</sup>. Poursuivant sa mission, il se dirige ensuite vers la Savoie où le duc Charles III discute avec lui de son entrée dans la ligue. Quelques semaines plus tard, c'est auprès du duc de Ferrare et du marquis de Mantoue qu'il se rend afin d'obtenir des subsides pour les opérations contre les Vénitiens. Entre octobre et décembre 1509, Gattinara retourne en France et participe à Blois aux discussions avec les ambassadeurs de Ferdinand d'Aragon et ceux de Louis XII, qui avait offert sa médiation dans la controverse concernant la tutelle de Charles, l'héritier des royaumes espagnols. À la suite de ces négociations, Gattinara reçoit l'ordre de se rendre en Espagne. Il est chargé de faire ratifier le traité et de demander l'aide militaire de l'Aragon. Ce n'est qu'en avril 1511 qu'il quitte la péninsule Ibérique et peut enfin s'installer à Dole pour

---

<sup>5</sup> GATTINARA M., *Autobiografia*, BOCCOTTI G. (éd.), Rome, Bulzoni, 1991, p. 32.

<sup>6</sup> Une partie des lettres de cette ambassade, très bien documentée, est publiée en annexe de l'ouvrage sur Marguerite d'Autriche de KOOPERBERGH L., *Margaretha van Oostenrijk, Landdvoogdes der Nederlanden, tot den vrede van Kamerijk*, Amsterdam, 1908, p. 375-510.

<sup>7</sup> Ancienne partie de l'État bourguignon de Charles le Téméraire, le comté de Charolais était depuis le traité de Senlis de 1493 retourné dans les possessions de Philippe le Beau, fils de la fille du Téméraire, Marie de Bourgogne. L'acte se trouve aux Archives du Nord, Trésor des Chartes, B 743, n° 25 501.

exercer sa fonction de président du parlement de Bourgogne. Son séjour est toutefois entrecoupé de plusieurs nouvelles entrevues avec Marguerite d'Autriche et Maximilien à Bruxelles et Innsbruck. En janvier 1515, il participe à sa dernière ambassade, qui le conduit une fois de plus en France où il doit rendre hommage pour le Charolais au nouveau roi, François I<sup>er</sup>, et participer aux négociations concernant le mariage du futur Charles Quint avec Renée de France<sup>8</sup>. Infatigable voyageur, Gattinara avait acquis une solide réputation de juriste et de diplomate durant ces années. Il est parfaitement intégré au service des Habsbourg et bien inséré dans les réseaux diplomatiques européens. Il s'imagine alors s'installer définitivement à Dole.

Sa fortune pâlit cependant à partir de l'automne 1515. Entré en conflit avec la noblesse de Franche-Comté qui le voit comme l'instrument de la volonté centralisatrice de Marguerite d'Autriche et une entrave à ses privilèges, il est par ailleurs engagé dans un long conflit à propos de la seigneurie et du château de Chevigny, achetés à un certain Claude de Champdivers en 1511, dont les droits lui sont contestés par les deux héritières de ce dernier. Sa femme Andreetta, issue de la famille Avogadro de Verceil et qu'il avait épousée en 1490, meurt à ce moment. Ces difficultés personnelles le poussent à entrer à la chartreuse Notre-Dame des Grâces de Scheut, près de Bruxelles, où il se retire d'août 1517 à mai 1518. Il apprend pendant son séjour la perte de son procès et sa destitution de sa charge de président de Bourgogne. Gattinara a alors 53 ans. Son avenir politique semble définitivement obscurci et il songe désormais à se retirer dans ses domaines du Piémont.

Il n'a toutefois pas le temps de mettre ses projets à exécution. Quelques mois plus tard, Jean Le Sauvage, grand chancelier de Charles Quint, meurt. Nous sommes le 7 juin 1518. Pendant l'été, le conseil privé du souverain se réunit et l'on discute des candidats potentiels. Après délibération, Mercurino Gattinara est choisi par le Habsbourg pour devenir *unicus et supremus Cancellarius omnium Regnorum et Dominorum*<sup>9</sup>. Le 15 octobre, il pose ses mains entre celles de son souverain et prête serment pour la difficile tâche qui lui est confiée. Dès le premier mémoire de conseils qu'il lui remet, le Piémontais écrit que

---

<sup>8</sup> Gattinara a laissé une abondante correspondance de toutes ces missions, qui n'ont que peu été traitées par l'historiographie. Les archives du Nord, dans la section des « Lettres Missives de Marguerite d'Autriche », conservent environ 250 lettres autographes du président de Bourgogne entre les années 1507 et 1515.

<sup>9</sup> Voir une des lettres patentes de Charles Quint, datée de juin 1520, qui définit les contours de sa charge. Archives générale du royaume de Belgique, Papiers d'État et de l'Audience, 1405, doc. 4.

« Dieu le Créateur vous a donné ceste grace de vous eslever en dignité par dessus tous les roys et princes chrétiens (...) et vous dressant au droit chemin de la monarchie pour réduire l'universel monde soubz ung pasteur »<sup>10</sup>.

Quelques semaines plus tard, quand la nouvelle officielle du succès de Charles Quint à l'élection impériale parvient à la cour, il lui détaille sa mission :

« Veiller aux intérêts de la république ; restaurer le saint Empire ; accroître le développement de la religion chrétienne ; soutenir le siège apostolique ; et même mener au port, sain et sauf, ce frêle esquif de Pierre, si longtemps ballotté par les flots ; et aussi rechercher l'extermination des perfides ennemis du nom de chrétien »<sup>11</sup>.

Le mythe de la monarchie universelle, qui devait tant faire couler d'encre, était posé. Chargé d'aider à l'administration d'un empire aux dimensions européennes, composé d'une mosaïque de territoires morcelés et en proie aux dissensions internes, Gattinara nourrit son action en développant l'idée que Charles Quint était ce monarque du monde choisi par la providence divine et chargé de présider au destin de la chrétienté.

De son travail aux côtés de l'empereur, c'est cette conception que l'on a le plus souvent retenue, et aujourd'hui encore son nom reste associé à ce supposé programme politique et aux débats sur l'idée impériale de Charles Quint. Cependant, comme le fait justement remarquer Juan-Carlos d'Amico, il n'a jamais donné une définition claire de sa monarchie universelle<sup>12</sup>. Ou plutôt, il l'a fait, mais dans un opuscule qui a pendant longtemps été perdu et ignoré des historiens<sup>13</sup>. Par ailleurs, on aurait tort de croire que ce concept est figé. Il a, tout au long de ses mémoires et de l'action politique qu'il a menée, procédé à des ajustements en fonction des événements, des circonstances ou de son cheminement intellectuel. La monarchie universelle n'est pas d'un programme unique, mais l'expression de conceptions plurielles, à la fois politiques, spirituelles et religieuses, et en constante

---

<sup>10</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 12 juillet 1519 publié dans BORNATE C., « *Historia vite et gestorum per dominum magnum Cancellarium Mercurino Arborio di Gattinara* », dans *Miscellanea di Storia Italiana*, t. 48, 1915, p. 231-585, p. 405-406.

<sup>11</sup> GERBIER L., « Les raisons de l'Empire et la diversité des temps. Présentation, traduction et commentaire de la *responsiva oratio* de Mercurino Gattinara prononcée devant la légation des princes-électeurs le 30 novembre 1519 », *Erytheis*, t. 3, septembre 2008, p. 94-115, p. 102.

<sup>12</sup> D'AMICO J.-C., « Mercurino Gattinara et le mythe d'un empire universel », dans CRÉMOUX F. et FOURNEL J.-L., *Idées d'empire en Italie et en Espagne (XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles)*, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2010, p. 71-102

<sup>13</sup> HEADLEY J. M., « Rhetoric and Reality: Messianic, Humanist and Civilian Themes in the Imperial Ethos of Gattinara », dans REEVES M., *Prophetic Rome in the High Renaissance Period: Essays*, New-York, Oxford University Press, 1992, p. 241-270. Voir *infra* p. 29.

redéfinition. Il s'agit, à notre avis, de la clef pour comprendre quel sens il a voulu donner à la politique impériale de Charles Quint et ce pourquoi des interprétations si divergentes de sa figure ont été données.

## 2) Mercurino Gattinara, un oublié de l'Histoire ?

Son décès à Innsbruck, alors qu'il est en route pour la Diète d'Augsbourg, ne semble pas avoir provoqué de profonds remous dans le monde politique européen<sup>14</sup>. La question luthérienne et le problème turc concentrent alors toutes les attentions. La disparition du chancelier affecte surtout sa famille et ses proches. Tous lui rendent hommage dans un recueil d'épithètes, pour lequel il est fait appel à de nombreux humanistes, qui paraît à Anvers l'année suivante<sup>15</sup>. Se pose également la question de son héritage politique et des fonctions qu'il exerçait dans l'administration impériale. Les regrets les plus forts se trouvent chez les luthériens qui voyaient en lui un modéré par l'intermédiaire duquel on imaginait possible un accord avec l'empereur<sup>16</sup>. À Rome, c'est le soulagement qui prévaut parmi les cardinaux, anxieux de sa récente nomination au cardinalat et de son statut de favori pour la prochaine élection pontificale. Quant à Charles Quint, on ne dispose pas de son témoignage. Il décide de ne pas remplacer son chancelier et d'éviter de placer de nouveau trop de responsabilités entre les mains d'un seul homme. Il divise ses fonctions entre ses deux principaux collaborateurs, Francisco de Los Cobos et Nicolas Perrenot de Granvelle.

Passés les quelques mois suivant sa mort, la figure de Mercurino Gattinara tombe peu à peu dans l'oubli. Non pas politiquement, car son influence reste présente à la cour et dans l'administration de Charles Quint et l'action politique qu'il a menée continue d'être au centre des intérêts habsbourgeois, mais sa mémoire se restreint à de rares et courtes mentions dans les chroniques et dans la littérature. Seules quelques notices plus détaillées, souvent en lien avec l'histoire des cardinaux et de l'Église catholique, permettent de suivre sa trace dans l'historiographie européenne<sup>17</sup>. Celle-ci, au gré de ses vagues et de ses objectifs, telle que la

---

<sup>14</sup> HEADLEY J. M., *The Emperor and His Chancellor: a Study of the Imperial Chancellery under Gattinara*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 138-139.

<sup>15</sup> BARTEL H. (éd.), *Epitaphia Epigrammata Et Elegiæ Aliquot Illustrum Uirorum in Funere Mercurini Cardinalis, Marchionis Gattinariae, Caesaris Caroli Quinti Augusti Supremi Cancellarii*, Anvers, 1531

<sup>16</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 138-139.

<sup>17</sup> Voir par exemple Augustino F., *S. R. E. Cardinalium, Archiepiscoporum, Episcoporum et Abbatum Pedemontane Regionis Chronologica Historia*, Turin, 1645 ; Ciaconius A., *Vitæ, et res gestæ Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium ab initio nascentis Ecclesiæ vsque ad Clementem IX. Pont. Max.*, Rome, vol. III, 1677 ; Moreri L., *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Lyon, 1683. Ou encore au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : Dunod de Charnage F., *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, Besançon, 1715 ; Koehler J.-D., *Remarques historiques sur les médailles et les monnoyes*,



défense d'intérêts politiques ou religieux<sup>18</sup>, ou le nouvel intérêt qui se développe pour l'histoire régionale<sup>19</sup>, accouche d'un petit nombre d'études<sup>20</sup>. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite d'une histoire qui se veut désormais érudite et positiviste, un certain nombre de ses écrits commencent à refaire surface<sup>21</sup>. Gattinara reste cependant profondément ignoré. Peut-être parce que, en cet âge d'or des nations et de l'impérialisme européen, son discours sur la monarchie universelle de Charles Quint qui offrait une destinée commune aux peuples chrétiens ne suscitait que peu d'intérêt. Le champ historique est rarement cantonné hors des enjeux contemporains.

Il n'est donc pas étonnant que le profond renouveau apporté à sa figure soit venu d'Italie, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Carlo Bornate, un érudit piémontais né dans le bourg de Gattinara, commence à s'intéresser au personnage<sup>22</sup>. Ayant eu accès aux archives familiales des marquis de Gattinara puis retrouvé de nombreux documents dans des dépôts d'archives italiens jusque-là ignorés, l'historien donne des éléments nouveaux sur la figure du chancelier en se basant sur ses écrits, ses mémoires, sa correspondance et son autobiographie, donnant ainsi une approche beaucoup plus globale, critique et problématisée de son œuvre<sup>23</sup>. Il en fait

---

vol. I, Berlin, 1740 ; Cardella L., *Memorie storiche de' cardinali della Santa Romana Chiesa*, Rome, Stamperia Pagliarini, 9 vol., 1792-1797, vol. 4, 1793.

<sup>18</sup> Ainsi celle de Philippe Hane, en ce début du siècle, constituant une partie de son *Historia Sacrorum* consacrée à l'Église réformée. Dans la tradition protestante qui avait déploré la mort du chancelier peu de temps avant la Diète d'Augsbourg, le travail de Hane présente Gattinara comme un aspirant luthérien en raison de ses positions modérées pour la résolution du conflit naissant. HANE Ph., *Historia Sacrorum A B. Luthero emendatorum*, Kiel, 1728, p. 182-220.

<sup>19</sup> Bibliothèque d'étude et de conservation de Besançon - Archives municipales, Ms. 1102, *Ouvrages faits par M. le président de Courbouzon, secrétaire perpétuel de l'Académie, et qu'il a lus dans les séances de cette Société*, vol. 2, fol. 402r-431r et Ms. Académie 5, *Ouvrages des membres de l'Académie de Besançon*, vol. 1 (24 août 1752-1<sup>er</sup> avril 1754), fol. 131v-142r ; GIRARD F., « Un diplomate franc-comtois sous Marguerite d'Autriche », dans *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, Dole, 1871-1872, p. 159-189 ; HUART A., *Le Cardinal Arborio de Gattinara président du Parlement de Dole et chancelier de Charles-Quint*, Besançon, 1876.

<sup>20</sup> Un papier lu à l'Académie en décembre 1782 par Carlo Tenivelli et non publié à la Biblioteca Reale di Torino, *Miscellanea di Storia Patria*, vol. 114, n° 6, et la première tentative d'une biographie complète réalisée par DENINA C., « Elogio storico di Mercurino di Gattinara gran cancelliere dell'imperatore Carlo V e cardinale di S. Chiesa », dans *Piemontesi illustri*, Turin, 1783, p. 1-112

<sup>21</sup> Citons parmi les principales LE GLAY A., « Études biographiques sur Mercurino Arborio di Gattinara », dans *Mémoires de la Société Royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*, t. 31, 1847, p. 183-260 ; PIOT Ch., « Correspondance politique entre Charles Quint et le Portugal, de 1521 à 1522 », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 4<sup>ème</sup> série, t. 7, 1880, p. 11-110 ; CLARETTA G., « Notizie per servire alla vita del Gran Cancelliere di Carlo V Mercurino Arborio di Gattinara », dans *Memorie della R. Accademia delle Scienze di Torino*, t. 47, 1897, p. 67-147 et *Id.*, « Notice pour servir a la vie de Mercurin de Gattinara Grand Chancelier de Charles-Quint d'après des documents originaux », dans *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, série II, t. 12, 1898, p. 245-344.

<sup>22</sup> Voir MOZZONE F., *Mercurino Arborio di Gattinara Gran Cancelliere di Carlo V nella storiografia dal Settecento ai giorni nostri*, tesi di laurea, Università degli Studi del Piemonte Orientale Amedeo Avogadro, 2005, dans *Bollettino di studi dell'Associazione Culturale di Gattinara*, t. 26, 2006.

<sup>23</sup> Carlo Bornate a publié une partie de ces documents, outre ceux de des archives familiales, des archives de Gênes, Turin, Milan et Rome. BORNATE C., « *Historia vite et gestorum per dominum magnum Cancellarium Mercurino Arborio di Gattinara* », dans *Miscellanea di Storia Italiana*, série III, année 17, t. 48, Turin, Bocca, 1915, p. 231-585. C'est dans ce recueil que l'on trouve la première fois la publication dans sa

un des acteurs principaux des changements politiques et culturels du début du XVI<sup>e</sup> siècle et conclut que sa réputation était bien inférieure à ses mérites<sup>24</sup>. Études qui n'en restent pas moins marquées par le contexte international troublé de ce début du XX<sup>e</sup> siècle, à l'époque de la montée du fascisme et de la volonté d'une Italie nouvellement unifiée d'accroître son poids dans le concert des nations. L'image de Gattinara donnée par Carlo Bornate laisse par conséquent peu de place à la nuance. Il fait l'éloge d'un grand patriote italien<sup>25</sup>. Son recueil de documents, de par sa grande érudition et sa grande qualité, continue toutefois d'être une publication de référence et reste inlassablement cité par les historiens.

Ces travaux, cependant, n'ont semble-t-il trouvé que peu d'échos dans l'historiographie de Charles Quint. La renommée du chancelier et la naissance d'une grande figure historiographique controversée naît définitivement avec Karl Brandi, à qui l'on doit véritablement la réhabilitation du rôle de Gattinara dans l'éducation politique de l'empereur, la définition de l'idée impériale et l'orientation de sa politique<sup>26</sup>. Il le décrit comme celui qui

« devait marquer de son empreinte non seulement la grande politique, mais plus encore la personnalité même de Charles. Gattinara, formé par l'humanisme à l'idée d'Empire, allait apprendre au prince à diriger à lui seul tous ces pays et tous ces peuples »<sup>27</sup>.

---

version latine de l'autobiographie de Gattinara. Il a également publié le long discours de Gattinara sur les droits de Charles Quint sur la Bourgogne, utilisé lors des négociations préalables à la signature du traité de Madrid en janvier 1526 : *Id.* « Mémoire du chancelier de Gattinara sur les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne », dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 67, 1907, p. 391-533, ainsi que quelques lettres adressées à Charles III, duc de Savoie : *Id.*, *Ricerche intorno alla vita di Mercurino Gattinara, gran cancelliere di Carlo V*, Novare, 1899.

<sup>24</sup> BORNATE C., « L'apogeo della Casa d'Asburgo e l'opera politica d'un Gran Cancelliere di Carlo V », dans *Nuova Rivista Storica*, anno III, fasc. III-IV, 1919, p. 396-439 et *Id.*, « La politica italiana del Gran Cancelliere di Carlo V (Mercurino Arborio da Gattinara) », dans *Bollettino Storico per la Provincia di Novara*, t. 24, 1930, p. 389-414. Giuseppe Galasso, dans son article sur l'historiographie italienne de Charles Quint, va jusqu'à parler de « vera e propria canonizzazione del ruolo esercitato presso Carlo V e su di lui dal suo cancelliere » : GALASSO G., « La storiografia italiana e Carlo V da G. de Leva a F. Chabod (1860-1960) », dans SÁNCHEZ-MONTES GONZÁLEZ F. et CASTELLANO J.-L. (dir.), *Carlos V. Europeísmo y universalidad*, Madrid, Sociedad Estatal para la Commemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 5 vol., 2001, vol. 1, p. 145-157.

<sup>25</sup> « Il tributo di onoranze che, a distanza di quattro secoli, noi rendiamo alla Sua memoria è giusto e doveroso riconoscimento dei meriti incomparabili di Lui ed è motivo di bene sperare per l'avvenire. Perché un popolo che onora i suoi grandi è un popolo che sente la bellezza ideale della virtù, che ha fede nei suoi destini. La superiorità di cui una nazione può senza presunzione, vantarsi è la superiorità morale: e la storia ci attesta che il primato morale non ci può essere contestato da alcuno. Nella piena consapevolezza di questo primato, l'Italia, che ha finalmente ritrovata se stessa sotto la guida forte ed illuminata del Duce, impareggiabile suscitatore di energie, cammina fidente verso una meta radiosa di grandezza e di gloria ! » : BORNATE C., « La politica italiana », p. 414.

<sup>26</sup> BRANDI K., *Charles Quint*, Paris, Payot, 1951 et *Id.*, « Eigenhändige Aufzeichnungen Karls V aus dem Anfang des Jahres 1525. Der Kaiser und sein Kanzler », *Berichte und Studien zur Geschichte Karls V*, IX, dans *Nachrichten von der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historische Klasse*, 1933, p. 219-260.

<sup>27</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 86.

Le chancelier occupe ainsi une place prépondérante dans le monumental travail de l'historien allemand sur Charles Quint. Karl Brandi, qui se fonde en partie sur des sources inédites tirées des archives viennoises, en fait le principal instigateur de la politique de l'empereur pendant la durée de son office et le plus influent de ses conseillers. Il estime que le Habsbourg s'est peu à peu pénétré de ses idées universalistes pour les assimiler vers 1528, au moment où il prend la décision de se rendre en Italie pour son couronnement.

Cette vision d'une politique impériale menée par un humaniste italien qui minimisait le rôle de la tradition issue des Rois Catholiques et celui des conseillers espagnols de Charles Quint, a rapidement entraîné une réaction nationaliste espagnole. Le philologue et historien Ramón Menéndez Pidal, dans un article célèbre, a contesté cette vision et minimisé au contraire le rôle et l'influence joués par Gattinara dans la construction de l'idée impériale<sup>28</sup>. Selon Pidal, la construction de cette dernière s'est réalisée à partir de cinq moments clés : les Cortès de La Corogne en 1520, la Diète de Worms en 1521, le Sac de Rome en 1527, le discours de Madrid de 1528 et la conquête des territoires américains. Une idée qui serait issue d'un héritage typiquement espagnol, centrée sur l'aspect idéaliste et religieux et donc totalement opposée à la monarchie universelle prônée par le chancelier et à son pragmatisme politique<sup>29</sup>.

Il est inutile de revenir ici sur les débats qui ont suivis cette querelle historiographique à propos de l'idée impériale de Charles Quint, de très bon travaux s'en sont chargés<sup>30</sup>. Ce qu'il est intéressant de constater, en revanche, c'est que la figure de Mercurino Gattinara reste au centre des controverses et des désaccords au sein des études menées sur le début du règne du Habsbourg<sup>31</sup>. Parallèlement, des travaux sur l'administration espagnole ont montré son rôle dans les réformes et la réorganisation des différents royaumes ibériques dans les années 1520<sup>32</sup>. Par ailleurs, Manuel Giménez Fernández a de son côté insisté sur le soutien qu'il a

---

<sup>28</sup> MENÉNDEZ PIDAL R., *La idea imperial de Carlos V*, Madrid, Espasa Calpe, 1940.

<sup>29</sup> D'AMICO J.-C., « Mercurino Gattinara et le mythe d'un empire universel », p. 85.

<sup>30</sup> Voir notamment la dernière mise au point effectuée par PÉREZ J., « La idea imperial de Carlos V », dans *Carlos V. Europeísmo y universalidad*, vol. 1, p. 239-250.

<sup>31</sup> MARTÍNEZ MILLÁN J. et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia y el final de la 'vía flamenca' (1526-1530) », dans MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa, 1500-1558*, Congreso internacional, Madrid, 3-6 julio 2000, 4 vol., Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 2001, vol. 1, p. 131-150.

<sup>32</sup> CORDERO TORRES J.-M., *El Consejo de Estado; su trayectoria y perspectivas en España*, Madrid, Instituto de Estudios Políticos, 1944 ; WALSER F., *Die spanischen Zentralbehörden und der Staatstrat Karls V*, Göttingen, 1959 ; BARRIOS F., *El Consejo de Estado de la Monarquía española, 1521-1812*, Madrid, Consejo de Estado, 1984 ; SCHÄFER E., *El Consejo Real y Supremo de las Indias. La labor del Consejo de Indias en la administración colonial*, Madrid, Marcial Pons, Ediciones de Historia, 2003.

apporté à l'action prônée par Bartolomé de Las Casas en Amérique<sup>33</sup>, tandis que Marcel Bataillon, dans son travail sur Érasme et l'Espagne, a vu en lui un support essentiel pour la réception et la diffusion de l'érasme dans la péninsule Ibérique<sup>34</sup>. De ces décennies 1940-1960 a donc émergé la figure d'un chancelier indissociable d'un double paradoxe. Parfois présenté comme omniprésent au sein de la cour impériale et à l'origine des changements institutionnels et intellectuels qu'a connus l'Espagne au XVI<sup>e</sup> siècle, il est également vu comme un conseiller effacé et sans influence dans le cheminement politique de Charles Quint. Par ailleurs, malgré un certain nombre de références à son action au service de la couronne espagnole, sa figure se double d'un manque de notoriété et d'intérêt. Cité dans la plupart des travaux sur l'Espagne, le chancelier n'a pas trouvé d'historiens soucieux de s'attacher à la compréhension globale de son œuvre. Cette double tendance devait se confirmer dans les décennies suivantes.

On doit finalement ce travail à John Headley, qui s'est intéressé au Piémontais à la fin des années 1970 et a publié plusieurs articles préparatoires à son ouvrage majeur sur le fonctionnement de la chancellerie sous Charles Quint<sup>35</sup>. Avec une approche renouvelée et fondée sur des sources qui n'avaient jusqu'ici peu ou pas été utilisées, l'historien américain a analysé l'émergence du gouvernement espagnol, le fonctionnement de la chancellerie impériale, mais également ses liens avec les différentes chancelleries des autres territoires de l'empire (celles de Naples, de Castille ou encore d'Aragon). En termes d'administration, Headley a montré que Gattinara n'avait pas créé de nouvelles institutions mais des moyens lui permettant d'exercer un contrôle sur celles qui existaient : serviteurs de sa maison, officiers ou ambassadeurs. L'office de grand chancelier n'équivaut selon lui pas à celle d'un premier ministre. Il s'agit plus d'une dignité ou d'un honneur attaché à la personne de Charles Quint, dont les fonctions sont accordées non par la loi, mais à la discrétion du souverain. Le chancelier est donc avant tout un homme de confiance et sa fonction primordiale est le conseil. Gattinara, selon Headley, fut en ce sens un serviteur de premier plan. En accord avec Karl Brandi sur son rôle dans l'apprentissage politique de Charles Quint, le travail de

---

<sup>33</sup> GIMÉNEZ FERNÁNDEZ M. *Bartolomé de las Casas*, 2 vol., Séville, Escuela de Estudios Hispano-Americanos, 1960.

<sup>34</sup> BATAILLON M., *Érasme et l'Espagne, recherches sur l'histoire spirituelle du XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1937.

<sup>35</sup> John Headley a notamment publié un article sur le gibelinisme de Gattinara, HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire and the Revival of Ghibellinism », dans *Journal Medieval and Renaissance Studies*, t. 7, 1978, p. 93-127 et un autre dans lequel il analyse les liens de Gattinara avec l'humanisme : *Id.*, « Gattinara, Erasmus and the Imperial Configurations of Humanism », dans *Archiv für Reformationsgeschichte*, t. 71, 1980, p. 64-98. Il est par ailleurs le seul à s'être intéressé au rôle de Gattinara en tant que président du parlement de Bourgogne, fonction qu'il détient entre 1508 et 1518 : *Id.*, « The Conflict between Nobles and Magistrates in Franche-Comté, 1508-1518 », dans *Journal of Medieval and Renaissance Studies*, t. 8, 1979, p. 49-80.

l'historien américain reste à ce jour l'étude la plus aboutie sur Gattinara et celle qui a manipulé le plus de sources.

Deux événements devaient par ailleurs contribuer à la publication de nouvelles études dans les années 1980. En premier lieu, les manifestations organisées dans le cadre du 450<sup>ème</sup> anniversaire de sa mort, et plus particulièrement la journée d'études qui s'est tenue dans la ville de Gattinara en octobre 1980 et l'exposition mise en place aux Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone, qui ont permis de faire sortir le chancelier du cadre uniquement scientifique et de lui donner une visibilité plus grande<sup>36</sup>. En second lieu, le dépôt aux Archives d'État de Verceil du fonds familial qui était jusque là demeuré en possession de la famille<sup>37</sup>. L'ouverture au public de cette masse volumineuse de documents a engendré la publication de nouvelles études et l'édition de documents inédits<sup>38</sup>, mais également la réappropriation du personnage par l'historiographie italienne qui n'avait jusqu'ici que peu intéressé la communauté scientifique en Italie<sup>39</sup>.

Depuis une vingtaine d'années, les travaux sur Gattinara se sont multipliés. À l'heure de la globalisation, de la construction et déconstruction européenne, son projet que certains ont considéré comme européen trouve des résonances particulières. Tout en faisant désormais partie intégrante du champ historiographique né du renouveau de l'histoire de la pensée politique, il garde ce paradoxe qui prévaut depuis qu'il est sorti de l'ombre des

---

<sup>36</sup> AVONTO L. et CASSETTI M., *Mercurino Arborio di Gattinara, Gran Cancelliere di Carlo V, Catalogo di mostra documentaria*, Verceil, Tipografia Gallo, 1984.

<sup>37</sup> Archivio di Stato di Vercelli, Famiglia Arborio di Gattinara.

<sup>38</sup> On trouve en effet huit liasses uniquement consacrées à Gattinara et issues de ses papiers personnels, récupérés à sa mort par ses exécuteurs testamentaires. Voir par exemple AVONTO L., *Mercurino Arborio di Gattinara e l'America : documenti inediti per la storia delle Indie Nuove nell'archivio del gran cancelliere di Carlo V*, Verceil, Biblioteca della Società Storica, 1981. Giancarlo Boccotti a par ailleurs publié pour la première fois son autobiographie traduite en italien, ainsi qu'un petit opuscule présent dans ses papiers personnels. GATTINARA M., *op. cit.* et BOCCOTTI G., « Mercurino Arborio, cancelliere di Carlo V, e un opuscolo inedito sulla monarchia universale », dans *Atti dell'Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, t. 153, 1994-95, p. 156-195.

<sup>39</sup> Outre toutes les études déjà citées, signalons en plus celles de BARBERO G., « Idealismo e realismo nella politica del Gattinara, gran cancelliere di Carlo V », dans *Bollettino Storico per la provincia di Novara*, t. 58, 1967, p. 3-18 et *Id.*, « A proposito del giudizio del Guicciardini sul Gattinara, gran cancelliere di Carlo V », dans *Bollettino Storico per la provincia di Novara*, t. 61, 1970, p. 21-28. Et celle du grand spécialiste du royaume de Naples sous domination espagnole : GALASSO G., *Mezzogiorno medievale e moderno*, Turin, Einaudi, 1965 ou *Id.*, « Lettura dantesca e lettura umanistica nell'idea di impero del Gattinara », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa*, vol. 1, p. 93-114. Dans son petit article des actes des journées d'études de 1980, John Headley émettait l'hypothèse que ce délaissement des chercheurs italiens était dû à l'*italianità* particulière du chancelier, cette prise de conscience de la part d'auteurs, d'intellectuels ou d'hommes politiques italiens d'appartenir à un groupe d'une culture et histoire commune, et dont le chancelier n'aurait été qu'un faible représentant, loin des canons de certains patriotes tels Machiavel ou Guichardin qui appelaient à une union de la péninsule pour en chasser les occupants français ou espagnols : HEADLEY J. M., « Toward the Historical Recovery of Charles V's Grand Chancellor: Problems, Progress, Prospects », dans *Mercurino Arborio di Gattinara, Gran Cancelliere di Carlo V*, p. 71-87. Cette hypothèse a été contredite par Francesca Cantù qui a trouvé ce jugement bien « naïf », mais sans pour autant qu'une réponse soit trouvée à cet état de fait : CANTÙ F., « Mercurino Arborio di Gattinara tra vecchio e nuovo mondo. Studi e ricerche sul Grande Cancelliere di Carlo V », dans *Critica Storica*, anno 21, t. 3, 1984, p. 373-380.

archives. Révélateur est le fait que dans l'ouvrage collectif d'Annie Molinié-Bertrand et de Jean-Paul Duviols consacré à Charles Quint et la monarchie universelle, pas une seule étude ne lui soit consacrée<sup>40</sup>. En revanche, dans le cadre du profond renouvellement des études carolines autour des années 2000, lié à la commémoration du 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Charles Quint, Manuel Rivero Rodríguez, professeur à l'université de Madrid, a axé ses travaux sur Gattinara et publié plusieurs articles préparatoires à sa biographie sortie en 2005<sup>41</sup>. Dans la lignée de Ramón Menéndez Pidal, l'historien espagnol a remis en cause l'importance et l'influence du chancelier, cette dernière ayant été « exagérée ». Il le décrit comme un « ministre sage, loyal, prudent, mais invisible » qui n'aurait que peu participé à la « grande politique ». Manuel Rivero Rodríguez considère la pensée politique de Gattinara comme très éloignée de l'esprit de la Renaissance, tout en reconnaissant que son projet, entre le Sac de Rome de 1527 et le couronnement de Bologne en 1530, avait triomphé car il était le seul désormais possible après l'échec de la « voie flamande », cette politique francophile voulue par Charles de Lannoy et les conseillers flamands pendant la première partie du règne de Charles Quint<sup>42</sup>.

À l'opposé de ces conceptions, Laurent Gerbier, à qui l'on doit notamment la traduction et le commentaire de la *Responsiva oratio*, prononcée le 30 novembre 1519 devant les légats des électeurs venus officiellement annoncer à Charles Quint son élection à l'Empire, a au contraire montré que le Piémontais a

« pleinement conscience de la modernité et de la plurivocité de l'idée d'Empire, et qu'il cherche à en jouer, à en tirer des effets positifs, et non à la réduire »,

et que son discours travaille les formes de la rationalité politique moderne<sup>43</sup>. Au cœur de ces débats, la question de la modernité de Gattinara et de ses conceptions, leitmotiv de ces études qui s'intéressent à une période vue comme celle de la transition entre Moyen Âge et époque

---

<sup>40</sup> MOLINIÉ-BERTRAND A. et DUVIOLS J.-P. (dir.), *Charles Quint et la monarchie universelle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001.

<sup>41</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., « Italia, chiave della Monarchia Universalis : il progetto politico del Gran Cancelliere Gattinara », dans GALASSO G. et MUSI A. (dir.), *Carlo V, Napoli e il Mediterraneo*, Atti del Convegno internazionale, Napoli, 11-13 janvier 2001, *Archivio Storico per le province napoletane*, t. 119, 2001, p. 275-288 ; *Id.*, « Memoria, escritura y Estado : La autobiografía de Mercurino Arborio di Gattinara, Gran Canciller de Carlos V », dans *Carlos V y la quiebría del humanismo político en Europa*, vol. 1, p. 199-224 ; *Id.*, « Nápoles en los proyectos del Gran Canciller Gattinara », dans GALASSO G. et HERNANDO SÁNCHEZ C.-J. (éd.), *El reino de Nápoles y la monarquía de España: Entre agregación y conquista (1485-1535)*, Madrid, 2004, p. 213-246. Voir enfin sa biographie : *Id.*, *Gattinara: Carlos V y el sueño del Imperio*, Madrid, Sílex, 2005.

<sup>42</sup> MARTÍNEZ MILLÁN J. et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia ».

<sup>43</sup> GERBIER L., art. cit. et *Id.*, *Les raisons de l'Empire. Les usages de l'idée impériale depuis Charles Quint*, Paris, Vrin, 2016, p. 215.

moderne, entre scolastique et humanisme, et qui aurait vu la naissance de la pensée politique moderne et celle des États-nations. C'est en ce sens que Rebecca Ard Boone estime qu'il a manipulé un certain nombre de ces écrits à des fins politiques et qu'il aurait délibérément créé un « simulacre du Moyen Âge » à une époque que ses contemporains et lui reconnaissaient comme fondamentalement différente<sup>44</sup>. Dès lors, quel bilan tirer de tout ceci ?

En premier lieu, et c'est encore une fois tout le paradoxe du personnage, qu'il a pendant longtemps été ignoré, délaissé, survolé, alors que les publications sur Charles Quint se multipliaient. Ce constat est d'autant plus étonnant qu'il fut à n'en pas douter un homme essentiel à la stratégie habsbourgeoise dans les trente premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Quelque soit la manière dont l'historiographie a pu le voir, Gattinara n'en reste pas moins l'un des conseillers principaux de Charles Quint jusqu'à sa mort, comme il l'avait été auparavant pour Marguerite d'Autriche et pour Maximilien. En 1983, dans l'introduction de son ouvrage sur la chancellerie impériale, John Headley faisait remarquer qu'en l'absence d'un public ayant un intérêt pour la question, en raison du peu d'accessibilité de sources importantes et d'un manque d'une réelle conceptualisation, certains sujets historiques ne bénéficiaient pas de toute l'attention qu'ils méritaient et restaient ignorés. Raisons qui avaient pu conduire au faible nombre de travaux sur Gattinara<sup>45</sup>. Plus récemment encore, le grand spécialiste du royaume de Naples, Carlos José Hernando Sánchez, parlait de la « controversée et encore insuffisamment connue figure du Grand Chancelier »<sup>46</sup>. Depuis, ce manque a toutefois été en partie comblé. Ces vingt dernières années ont vu une réappropriation du personnage par l'historiographie européenne dans le cadre du renouveau des études sur le Prince et ses conseillers, la diplomatie ou les différentes formes de conception du pouvoir. L'histoire politique ne s'est jamais aussi bien portée. Cependant, aucun consensus sur Mercurino Gattinara ne s'est fait.

C'est là le second constat que l'on peut poser. Au travers de ce siècle d'historiographie, une véritable figure est née. Contrairement à certains autres conseillers de Charles Quint, sa personnalité n'a laissé personne indifférent. Sa vie, sa famille ou ses écrits ont été scrutés, et il est impossible de voir l'homme au-delà du spectre et des différents voiles qu'ont dessinés sur lui des générations d'historiens. Une personnalité complexe qui a donné

---

<sup>44</sup> ARD BOONE R., « Empire and Medieval Simulacrum: A Political Project of Mercurino Di Gattinara, Grand Chancellor of Charles V », dans *Sixteenth Century Journal*, t. 42, 2011, p. 1027-1049.

<sup>45</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 1.

<sup>46</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C.-J., *El reino de Nápoles en el Imperio de Carlos V. La consolidación de la conquista*, Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 2001, p. 284.

lieu à des interprétations souvent contradictoires. Certains l'ont vu comme un Machiavel<sup>47</sup>. D'autres comme une sorte de Don Quichotte<sup>48</sup>. Comme un génie politique<sup>49</sup> ou, au contraire, comme un ministre discret et invisible<sup>50</sup>. Comme l'éducateur politique de Charles Quint<sup>51</sup>, mais aussi un « boulet » que traîne l'empereur<sup>52</sup>. Marcel Bataillon dit de lui qu'il a « un humour qui ajoute un grand charme à ses vertus de courage et de dévouement »<sup>53</sup>. Peut-être alors faut-il admettre qu'il est probablement utopique de vouloir tenter une synthèse ou un bilan sur ce personnage, comme le suggérait Michèle Escamilla à propos de Charles Quint, tant les points de vue et les angles d'approche divergent<sup>54</sup>.

Enfin, on constate qu'il est encore aujourd'hui difficile de se détacher d'une lecture historique de cette période sans se départir du prisme de la modernité. Non pas qu'il faille nier cette dernière, mais l'attention portée par les historiens sur le développement d'une forme de pensée politique qui se serait élaborée selon une rationalisation progressive, dans laquelle on assiste à une sortie du religieux, a eu pour conséquence de dévaloriser les conceptions qui ne s'y rattachaient pas<sup>55</sup>. Quelle place dès lors pour les interrogations de ces hommes de la Renaissance, leurs craintes et leurs espoirs, dans ce processus de sécularisation et dans cette vision téléologique de l'Histoire ?

### 3) Et au cœur, l'Italie

On est par conséquent légitimement en droit de se poser la question, d'autant plus à l'heure où les études à son sujet se sont multipliées, de savoir quel intérêt il y aurait à noircir de nouvelles pages sur le chancelier, si ce n'est à répéter ce qui a déjà été écrit ou proposer

---

<sup>47</sup> GERBIER L., « Éditorial », *Erytheis*, vol. 3, septembre 2008, p. 8.

<sup>48</sup> MENÉNDEZ PIDAL R., *op. cit.*, p. 9-35.

<sup>49</sup> FERRETTI F., *op. cit.*, p. 114.

<sup>50</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 12. D'une manière générale, l'historiographie germanique, de Peter Rassow et Karl Brandi à Alfred Kohler, a accordé une place importante au chancelier dans l'éducation politique de Charles Quint et la direction des affaires impériales. A. Kohler écrit notamment « Hay que recordar el poder de persuasión que la capacidad dialéctica de Gattinara ejercía en su entorno, sobre todo en Carlos V » : KOHLER A., *Carlos V, 1500-1558. Una biografía*, trad. esp., Madrid, Pons, 2000, p. 121. Inversement, dans la lignée de Ramón Menéndez Pidal, l'historiographie espagnole, et récemment encore avec Manuel Rivero Rodríguez, a eu tendance à minimiser son rôle.

<sup>51</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 86.

<sup>52</sup> Pierre Chaunu écrit en effet : « Quand on traîne le boulet d'un Gattinara (qui fait la joie des historiens) faute d'avoir trouvé un Chièvres *bis* qui fût acceptable en Espagne, il est peut-être heureux qu'on ne soit pas soi-même un autre *papelero* ou un scribe accroupi », Voir CHAUNU P. et ESCAMILLA M., *Charles Quint*, Paris, Tallandier, 2000, p. 1042.

<sup>53</sup> BATAILLON M., *op. cit.*, p. 246.

<sup>54</sup> ESCAMILLA M., « Le règne de Charles Quint : un bilan impossible ? », dans *Charles Quint et la monarchie universelle*, p. 5-22.

<sup>55</sup> LE GALL J.-M., *Les Guerres d'Italie (1494-1559). Une lecture religieuse*, Genève, Droz, 2017, p. 10.



une nouvelle interprétation qui ne ferait qu'obscurcir un champ historiographique déjà fort composite. C'est néanmoins l'ambition de ce travail, qui part de deux constats. Le premier, c'est que malgré l'existence de nombreux travaux, ce sont toujours les mêmes mémoires, écrits ou lettres du chancelier qui sont cités, ceux publiés au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que ses papiers personnels ou ses documents de travail sont encore des centaines à dormir dans les archives européennes. Ici se trouve en effet le principal écueil que tout historien s'intéressant au personnage, et d'une manière générale au règne de Charles Quint, doit faire face : une abondance et une dispersion des sources. En 1983, dans l'introduction de son ouvrage, John Headley faisait remarquer que le peu d'accessibilité de sources importantes était l'une des raisons qui avaient pu conduire au faible nombre d'études sur Gattinara<sup>56</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Gaudenzio Claretta faisait déjà ce constat d'une dispersion des fonds<sup>57</sup>. Un problème de nouveau souligné dans l'introduction de la biographie écrite par Manuel Rivero Rodríguez<sup>58</sup>. Plus d'un siècle d'historiographie pendant lequel les historiens ont buté sur cette difficulté d'une vaste chimère tentaculaire écrite en quatre langues et répartie dans au moins une vingtaine de dépôts d'archives ou de bibliothèques en Europe. Peut-être dès lors cette dispersion permet-elle de comprendre également, au-delà des querelles historiographiques et du renouvellement des questionnements, les interprétations parfois antinomiques qui ont été données de son œuvre ou de sa personnalité.

Nous avons donc tenté, tout au long de ces années de recherches, de rassembler le maximum de documents produits par Gattinara ou les gens de son entourage afin de disposer d'une vue d'ensemble de son œuvre et de ses conceptions. À l'heure actuelle, il nous a été possible de mettre à jour plus de sept cent lettres, adressées ou destinées au chancelier, dont moins de la moitié a été éditée<sup>59</sup>. Il en est de même pour ses écrits, dont une dizaine encore sont inédits. Les documents diplomatiques, brouillons de lettres de Charles Quint, instructions aux ambassadeurs, documents de travail, mémoires que le chancelier commande, récupère dans les archives ou se fait adresser, se comptent par centaines dans les dépôts de Lille, Simancas, Bruxelles ou Vienne, auxquels il faut ajouter deux dossiers de papiers personnels<sup>60</sup>, et les archives familiales de Verceil. Cette masse documentaire, loin d'avoir été exploitée, permet d'envisager encore de belles perspectives de recherches. On est loin d'avoir cerné tout sur Mercurino Gattinara. Cette étude se veut donc un retour aux sources, au plus proches des

---

<sup>56</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 1.

<sup>57</sup> CLARETTA G., « Notice », p. 247.

<sup>58</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 13.

<sup>59</sup> Je renvoie ici à la liste de sa correspondance donnée en annexe.

<sup>60</sup> Archivo General de Simancas, Estado, legajo 1553 et Biblioteca Reale di Torino, Miscellanea politica del secolo XVI, Ms. 75.

personnages qui jouent un rôle dans cette histoire, en entrant dans leur intimité, dans leurs interrogations et en les faisant parler.

Le second constat, c'est que la majorité des études qui se sont intéressé au projet que le chancelier bâtit pour Charles Quint l'ont étudié dans une lecture politique, sous l'angle de la modernité, le contextualisant notamment dans le cadre du début du règne du Habsbourg, les réformes de l'administration espagnole ou l'établissement progressif de son autorité, contribuant ainsi à donner une vision très partielle de son action. C'est sur ce point que nous souhaitons nous attarder. Pour comprendre le discours de Gattinara, mais également son travail au sein de la chancellerie, il convient à notre sens de le replacer dans un contexte beaucoup plus global. Le nom de Mercurino Gattinara est invariablement associé à son idée de monarchie universelle, mais cette dernière a avant tout été étudiée en tant que programme politique mis au service de Charles Quint. Les années qui précèdent 1518 et sa nomination en tant que chancelier n'ont que peu fait l'objet de travaux. On sait en effet peu de choses de ses premières ambassades dans l'Empire, en France ou en Espagne, de son travail en qualité de président de Bourgogne au service de Marguerite d'Autriche, de son action pour Maximilien de Habsbourg ou des liens qu'il tisse à cette époque, qui font pourtant déjà apparaître les bases de ses conceptions futures. Sa défense des intérêts des Habsbourg, ses liens avec le réseau anglophile de l'entourage du jeune Charles, la concession à lui faite du comté de Gattinara ou son séjour à la chartreuse sont autant d'éléments qui permettent de comprendre le sens qu'il donne par la suite à sa monarchie universelle. Ce travail entend donc montrer que toute l'action qu'il met en place à partir de 1518 est liée non seulement à un projet politique, bien sûr, mais également à des intérêts privés, à des questionnements spirituels et religieux, et à une conception du monde et de l'Histoire qui a pour cadre l'Empire romain et l'Italie.

En 1515, condamné dans le cadre de son procès de Chevigny et impuissant à faire-valoir ses liens avec Marguerite d'Autriche et Maximilien, Gattinara voit ses ambitions anéanties et se retire de la vie publique. Parallèlement, un jeune prince entamait une impressionnante collecte d'héritages. Le 13 mars 1516, dans la collégiale Sainte-Gudule de Bruxelles, Charles Quint ajoutait à ses nombreux titres celui de roi de Castille et d'Aragon à la suite du décès de son grand-père, Ferdinand d'Aragon. La Bourgogne, les Pays-Bas, l'Espagne, Naples et la Sicile lui appartenaient. Cet avènement d'un puissant souverain en Europe, issu d'une lignée d'empereurs, a réveillé les espoirs de toute une population qui depuis Joachim de Flore se voyait comme participant à un grand schéma prophétique de l'Histoire. N'était-il pas enfin arrivé ce monarque du monde, empereur des derniers temps, qui, nous dit-on, reformerait l'Église, unifierait les chrétiens sous sa bannière, propagerait la

foi, et lancerait une grande croisade contre le Turc et les Infidèles ? Gattinara, que les injustices ont brisé, n'y est pas indifférent. Il prend donc une nouvelle fois la plume et écrit un petit opuscule qu'il adresse au jeune souverain et qui lui est présenté juste avant son départ pour l'Espagne. Dans ces lignes, il intercale les paroles d'une voix qu'il a rêvée venue lui donner la solution à toutes les questions qu'il se pose sur les origines du mal dans le monde. La cause, une « pluralité de princes », en réponse à laquelle se doit d'émerger un monarque unique, seul capable d'accomplir la parole biblique *fiet unum ovile et unus pastor*. Qu'il n'y ait plus qu'un troupeau et un seul pasteur<sup>61</sup>. Gattinara prédit l'avènement de la monarchie universelle sous le règne de Charles Quint et détaille la mission qui lui incombe.

L'année suivante, le Piémontais est nommé grand chancelier. Le Habsbourg s'était-il laissé séduire par les attentes prophétiques placées en lui ? Sa nomination mérite qu'on pose la question. On comprend dès lors parfaitement qu'à la mort de Maximilien le 12 janvier 1519, Gattinara se soit fait le plus fervent soutien de Charles Quint à l'élection impériale, qu'il considère comme la première étape de cette longue marche en avant vers ce nouvel âge d'or. Et lorsqu'en juin 1519, la nouvelle parvient à la cour que le Habsbourg est élu empereur du Saint-Empire romain germanique à l'unanimité, la prophétie était donc bien en train de se réaliser. L'établissement de la monarchie universelle pouvait dès lors constituer le cœur du discours que Gattinara prononce le 30 novembre 1519 à Molins del Rey, devant l'assemblée des légats des électeurs venus annoncer officiellement l'élection de Charles Quint à la tête de l'Empire.

La rhétorique est symbolique, évidemment. Le titre impérial et sa rhétorique ont pour but de donner une structure solide aux domaines de Charles Quint et lui assurer une cohérence nouvelle, constituant par ailleurs un formidable outil de propagande pour mieux gérer les questions politiques et permettant à Charles Quint de légitimer sa politique dynastique ou ses ambitions personnelles<sup>62</sup>. Et sans doute a-t-il été perçu comme tel par les adversaires de l'empereur. Les aspirations universelles n'étaient d'ailleurs pas l'apanage des Habsbourg. François I<sup>er</sup> et Henri VIII ont également parfaitement su en jouer. Il y a cependant dans le discours de Gattinara quelque chose de plus profond, de plus intime. Ces apologies publiques sont destinées à soutenir la politique impériale, et au final le chancelier n'est que l'héritier d'une longue tradition gibeline qui tentait de légitimer les droits des empereurs. Mais pourquoi l'affirmer de la même manière dans ses mémoires personnels adressés à Charles

---

<sup>61</sup> Jean, 10 ; 4. Le Christ affirme : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail ; celles-là aussi, il faut que je les conduise ; elles écouteront ma voix et il n'y aura plus qu'un troupeau, qu'un berger ».

<sup>62</sup> D'AMICO J.-C., « Mercurino Gattinara et le mythe d'un empire universel », p. 87-88.

Quint ou dans sa correspondance ? Dans son autobiographie, Gattinara donne le sentiment d'appartenir à un schéma divin pour lequel il aurait été choisi. Au-delà de la propagande et du réalisme politique, il y a l'intime conviction d'agir en prophète impérial pour Charles Quint et la volonté inébranlable de faire de ce dernier l'artisan de la paix en Europe, l'empereur capable de réformer une Église inefficace et corrompue, et de prendre enfin la tête d'une armée de princes chrétiens contre le Turc qui menace les frontières de la Chrétienté. Il suffit de se pencher dans ses papiers personnels à Turin et dans les archives de la chancellerie à Simancas pour comprendre que ses appels à la croisade ne sont pas que pure rhétorique. Derrière un inévitable discours de légitimation, il y a la volonté de mettre en place un véritable projet politique et spirituel pour l'action impériale.

Jean-Marie Le-Gall a montré à quel point l'Italie des trente premières années du XVI<sup>e</sup> siècle est une terre d'espérances religieuses<sup>63</sup>. Les Guerres d'Italie, de la première descente de Charles VIII en 1494 au couronnement de Charles Quint à Bologne en 1530, n'ont fait qu'accentuer l'idée d'un monarque universel. Par ailleurs, Mercurino Gattinara avait grandi dans cet imbroglio administratif qu'est le Piémont, et notamment la région de Verceil. À cheval entre les duchés de Savoie et de Milan et le marquisat de Montferrat, le bourg de Gattinara est l'objet de fréquents conflits dès le début du XV<sup>e</sup> siècle. Les Guerres d'Italie ne sont en effet pas seulement des guerres entre les princes italiens et des souverains étrangers, mais également des conflits entre ses États et entre les différentes factions au sein de ses cités. Le projet du chancelier est indissociable de ce contexte. Nous entendons donc montrer dans cette étude que la monarchie universelle de Gattinara ne doit pas être seulement lue comme un projet politique, mais également comme l'espoir d'une rénovation spirituelle et religieuse qui prend la forme d'un monarque capable de restaurer l'Empire romain, ramener la paix en Europe, y garantir la justice et réformer l'Église. Cette monarchie universelle est un espoir, un rêve, qui construit un horizon d'attente concret pour une péninsule Italienne déchirée et donne un sens à l'existence humaine et au salut dans l'attente du retour du Christ sur terre.

Nous verrons ainsi dans un premier temps que Gattinara a cherché à définir l'image de Charles Quint en fonction de ses craintes et de ses espoirs. Héritier de la tradition gibeline mais également augustinienne, il a conçu son rêve impérial sur la base d'une communauté chrétienne universelle, un droit pour la régir, le droit romain, une conception chrétienne de son Histoire, cyclique, et la croyance en la venue d'un homme providentiel chargé par Dieu de restaurer l'Empire romain et ainsi préparer la parousie. Dans ce schéma, le couronnement

---

<sup>63</sup> LE GALL J.-M., *Les Guerres d'Italie*, p. 18.

de Charles Quint était indispensable et le chancelier s'est fait le fervent défenseur du voyage de celui-ci en Italie. Ici uniquement devait commencer le rêve impérial, dans ce « jardin de l'Empire » de la tradition humaniste, cœur de la politique internationale des aïeux Ferdinand d'Aragon et Maximilien et terre du sacre suprême. Cependant, imprégné par toute cette ambiance eschatologique qui se développe dans les trente premières années du XVI<sup>e</sup>, Gattinara n'agit pas seulement comme propagandiste de l'empereur. Lui qui avait prophétisé la monarchie universelle pendant son séjour à Scheut est persuadé de l'accomplissement d'un tel dessein et se fait ainsi l'oracle de son souverain. Il prend la suite des grands prophètes de l'Ancien Testament et se fixe comme objectif de précéder le Habsbourg dans la péninsule Italienne afin d'apparaître comme l'artisan de la grande réconciliation entre la papauté et l'Empire.

Nous verrons dans un deuxième temps qu'il tente d'imprégner la politique de Charles Quint de ces conceptions. La politique nationaliste centrée sur la Bourgogne et l'Espagne, menée par Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, et Jean Le Sauvage, prêts à laisser les mains libres aux Français dans la péninsule Italienne, connaît des alternatives. À partir de 1519 et de l'élection impériale, l'Italie devient le centre des enjeux. Gattinara est cependant un pragmatique, pas un idéaliste. Pour créer les conditions de la paix dans la péninsule Italienne et y assurer la domination de l'empereur, l'important était de s'assurer du concours de la papauté et des potentats italiens. Dans le cadre de son office, il pousse par conséquent à l'alliance avec le pape et les États italiens. Il suivait, à sa manière, la rhétorique humaniste de la chasse aux « Barbares » et les appels à l'unité de certains intellectuels italiens. Face aux ambitions espagnoles et françaises, aux intérêts divergents des différentes principautés et cités, quelle chance y avait-il cependant de voir une Italie indépendante et unifiée ? Gattinara en est conscient et sa politique est par conséquent bien plus réaliste que les discours moralisateurs de Machiavel ou Guicciardini. S'il doit y avoir une pacification et une unification de la péninsule Italienne, seule une autorité supérieure est capable de les maintenir. C'était là le rôle qu'il conférait à Charles Quint.

Dans cette optique, son but est de favoriser les potentats naturels en usant des droits de l'empereur et des ressorts du Saint-Empire pour intervenir dans le fonctionnement et le gouvernement des États italiens et des cités : droit d'intervenir dans la nomination des podestats ou des gouverneurs, renouvellement des investitures et des privilèges, arbitrage des conflits. Le juriste qu'il était connaissait parfaitement ces problématiques et Charles Quint s'en est remis à lui. Les paroles de Gasparo Contarini, ambassadeur vénitien, affirmant que le Tout-Puissant avait fait de Gattinara le premier ministre de l'empereur afin qu'il agisse pour

le peuple italien de la même manière que Joseph l'avait fait pour les enfants d'Israël, prennent alors tout leur sens<sup>64</sup>. Ainsi, pendant cette décennie, l'autorité impériale pose peu à peu les bases qui régiront l'Italie les deux siècles suivants.

Nous verrons enfin dans un troisième temps que Gattinara cherche à participer personnellement à ce grand schéma divin en cherchant à imposer la domination impériale dans sa région et à y planter les graines de la future réforme de la société. Ayant suivi Marguerite d'Autriche dès 1505 dans son veuvage en Bresse, le Piémontais quitte sa terre natale pour ne quasiment plus y revenir. Les liens étaient cependant restés étroits. À la cour, Piémontais et membres de sa famille forment la majeure partie de son entourage et de ses collaborateurs. En Italie, son réseau est immense : liens avec le duc de Savoie, agents à Rome, procureurs dans le duché de Milan, correspondance avec les différents ambassadeurs de l'empereur. Il y envoie également des représentants personnels, chargé de missions aussi bien diplomatiques que privées. Le chancelier peut par ailleurs s'appuyer sur un important domaine que son influence et la reconnaissance dont il a joui de la part de ses différents souverains lui ont permis de constituer. Domaines qui souffrent cependant d'une situation délicate en cette période particulièrement troublée : à la croisée des chemins entre les armées française, impériale et suisse, le Piémont est devenu le centre de toutes les rapines, exactions et rançons. Les terres du chancelier sont ravagées à plusieurs reprises. L'appel à la paix et à la démilitarisation de la péninsule Italienne qu'il fait ne se peut comprendre alors entièrement qu'en prenant en compte cet élément. L'imbrication des intérêts à la fois publics et privés prend tout son sens.

Au final, cet ensemble forme une véritable « nébuleuse Gattinara » qui n'apporte pas seulement un soutien considérable à l'influence de l'empereur en Italie mais qui participe également à la réalisation d'un schéma divin qui avait pour cadre le système impérial. La volonté de construction d'une forteresse dénommée « château de l'Aigle impérial » et les modifications de l'espace du *borgo franco* de Gattinara, typique du modèle de la ville idéale de la Renaissance et de son organisation divine et harmonieuse, devaient achever un processus de *renovatio* et de mise en place de ce nouvel ordre divin.

---

<sup>64</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 12 mars 1525 dans les CSP, vol. 3, p. 414.

# LE RÊVE IMPÉRIAL ITALIEN





Automne 1516. Vraisemblablement au château de Chevigny, petit bourg à quelques encablures de la florissante Dole, une voix vient au cours de la nuit murmurer à l'oreille d'un homme une étrange prophétie.

*Si licito he saper cose futurae,  
Si secreti divini a alcun fian noti.  
Si a prophete se crede, o a devoti.  
Si per imagination de sogni, o cure.*

*Si per revelation, o per scripture,  
Si per voce nocturne, o spiriti ignoti,  
Si per scientia infusa in ydioti,  
Si per planete, segni, o stelle pure.*

*Si per carculation de vera scientia,  
Si per viva racion iudicio recto,  
Si per speculation, o experientia*

*Se pode aver noticia, o intelecto,  
De praedestinatione, o praescientia  
De choluy chi ab aeterno e stato electo  
Per accomplir l'effecto  
De vera monarchia universale.  
Qua dentro troveray il doctrinale,  
Lasciando y vicii et il male.*

*Le trompe de Parys flute, et forcete  
Seguendo le virtute al mondo elette  
Et quel che dio permette  
Per soy comandamenti, et vera lege.  
Per congregar sotto un pastor suo grege<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> British Library (désormais BL), Ms. 18 008, fol. 7r. Ce petit opuscule, que les historiens croyaient perdu, a été retrouvé par John Headley dans les années 1990, sous le titre *AD Divum Carolum Maximum, Regem Catholicum, Mercurini Arboriensis de Gattinaria, Burgundiæ Præsidis, Oratio supplicatoria, somnium interserens de novissima orbis monarchia ac futuro Christianorum triumpho*. On peut en trouver une transcription (n° 538) dans le très beau projet élaboré par l'université de Varsovie de mise en ligne des lettres et documents de Johannes Dantiscus, ambassadeur polonais à la cour de Charles Quint et ami de Gattinara, sous le nom d'« Internet publication of Corpus of Ioannes Dantiscus' Texts & Correspondence » (désormais CIDTC), accessible à l'adresse suivante : <http://dantiscus.al.uw.edu.pl>

Ainsi commence le récit du songe dont Mercurino Gattinara, de sa belle écriture, noircit petit à petit de longues pages au cours de cette fin d'année 1516. L'homme, écarté du pouvoir, est isolé. Le fidèle serviteur de l'empereur Maximilien et de sa fille, Marguerite d'Autriche, est dans la tourmente. Dans la juridiction dont il a la charge, son autorité est remise en cause. Dans la province dans laquelle il souhaite s'installer, on lui conteste sa légitimité. En 1508, en récompense de ses services, il avait été nommé président du parlement de Dole. Trois ans plus tard, en novembre, celui qui voulait se faire « tout bourguignon », avait acheté la seigneurie et la place forte de Chevigny pour s'y installer définitivement<sup>2</sup>. Il y fait des travaux, rénove les murailles, fait graver des écussons aux armes de la famille Habsbourg<sup>3</sup>. Maximilien lui promet de venir la visiter et de rehausser le lieu de sa présence. Peut-être Marguerite daignera elle aussi se joindre à lui. Gattinara imagine déjà le monarque, sa fille et le prince héritier, le jeune Charles, fouler son logis de leurs pas. Quel beau rêve en effet que de pouvoir un jour y trouver assemblés, par la grâce de Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit<sup>4</sup>.

L'illusion bourguignonne est cependant de courte durée. Inflexible, intransigeant dans l'application de la justice, réduisant les grâces accordées par Marguerite d'Autriche et Maximilien, cet étranger s'attire le mécontentement d'une partie de la population. Au printemps 1514, à la suite de la réunion des États de Bourgogne, la situation dégénère. Gattinara écrit à l'archiduchesse qu'il y a « de grosses rebellions contre vostre justice et contre les mandements de vostre Court »<sup>5</sup>. On va jusqu'à l'accuser d'être pensionné par la France<sup>6</sup>. Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne et homme fort de la région, a pris la tête d'une partie de l'aristocratie. Il ne tolère pas les empiètements sur ce qu'il considère comme relevant de sa justice et reproche au président de Bourgogne l'emprisonnement de ses certains de ses proches<sup>7</sup>. Il accuse Marguerite de favoriser les robins étrangers au détriment de

---

<sup>2</sup> Lettre de Gattinara à Louis Baranger le 22 avril 1512, Archives départementales du Nord (désormais ADN), Lettres missives de Marguerite (désormais LM), n° 28 821.

<sup>3</sup> *Contratti, appunti, memorie, istruzioni di Mercurino Arborio di Gattinara concernenti riparazioni e costruzioni nel cestello di Chevigny*, Archivio di Stato di Vercelli (désormais ASVe), Fondo famiglia Arborio di Gattinara (désormais FAG), mazzo 4, fasc. 2.

<sup>4</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 15 mars 1513, ADN, LM, n° 30 567. Publiée dans FOPPENS F., *Lettres Du Roy Louis XII, et du cardinal Georges d'Amboise. Avec Plusieurs Autres Lettres, Mémoires Et Instructions Ecrites Depuis 1504 Jusques Et Compris 1514*, 4 vol., Bruxelles, 1712, vol. 4, p. 82.

<sup>5</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche du 23 mars 1514, ADN, LM, n° 31 298. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 4, p. 285.

<sup>6</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 17 février 1514, ADN, LM, n° 31 230.

<sup>7</sup> Gattinara reproche par exemple à Guillaume de Vergy les conditions de détention de Philippe de Chassey, trésorier de Dole, emprisonné pour malversations. Il condamne par ailleurs Jean de Vers, un noble franc-comtois proche du maréchal, accusé d'avoir tué sa femme. Je renvoie pour toutes ces affaires à l'abondante correspondance de Gattinara aux archives du Nord.

la noblesse<sup>8</sup>. En septembre, une délégation se rend à Innsbruck pour demander à l'empereur le renvoi de Gattinara<sup>9</sup>. Ce dernier est donc contraint de plaider directement sa cause auprès de Maximilien. Les paroles se font rassurantes, il n'est pas question de se priver de ses services. Mais Vergy non plus n'est pas inquieté, malgré les instances du Piémontais qui l'accuse d'être à l'origine des troubles. L'empereur ne sait en effet que trop bien que le maréchal est l'un des principaux garants de la tranquillité en Bourgogne. Chef de l'armée qui y est stationnée, il est également le négociateur permanent des Habsbourg auprès des Suisses. Se l'aliéner, lui et une partie de la noblesse, est donc impensable. Aussi, aucune décision n'est prise, et Maximilien, comme à son habitude, pense Gattinara, temporise. Les soutiens se font rares, et l'archiduchesse elle-même a perdu beaucoup de son influence depuis la déclaration de la majorité de son neveu, Charles, dont elle était la tutrice<sup>10</sup>.

Parallèlement, le président de Bourgogne voit tout doucement la seigneurie et le château de Chevigny lui échapper. En vertu d'une coutume de Franche-Comté qui permettait aux parents proches d'une personne ayant aliéné un bien de disposer d'un droit de rachat pendant un an et un jour, les deux petites-filles et héritières de l'ancien seigneur de Chevigny, Claude de Champdivers, affichent leur intention d'en redevenir les propriétaires. Dès lors, le 8 novembre 1512, Agnès et Marguerite déposent un recours devant le bailli de Dole. C'est le début d'un procès qui va durer des années et est rouvert à plusieurs reprises<sup>11</sup>. Mais il est déjà suffisamment avancé au cours de cette année 1516 pour que Gattinara puisse considérer l'issue fatale comme inévitable. Le 26 octobre de l'année précédente, le Grand Conseil de Malines avait rendu son jugement : le plaignant devait restituer la seigneurie de Chevigny et payer les frais du procès<sup>12</sup>. Il ressent cette décision comme une profonde injustice. Gattinara

---

<sup>8</sup> HEADLEY J. M., « The conflict between nobles and magistrates in Franche-Comté, 1508-1518 », dans *Journal of Medieval and Renaissance Studies*, t. 9, 1979, p. 49-80, p. 57.

<sup>9</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 11 septembre 1514, ADN, LM, n° 31 571. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 4, p. 361.

<sup>10</sup> Le 5 janvier 1515, dans la salle des États de Bruxelles, la majorité de Charles est proclamée, le libérant ainsi de la tutelle de sa tante qui l'avait obtenue de Maximilien en avril 1508. BRANDI K., *Charles Quint*, Paris, Payot, 1939, p. 48.

<sup>11</sup> Les actes et notes concernant cet interminable procès se trouvent dispersés à l'ASVe, FAG, mazzo 4, 5, 6, 7/1 et 7/2. À noter également l'existence sur le même sujet de documents aux ADN, aux Archives départementales de Savoie (désormais ADS) et enfin à la Biblioteca reale di Torino (désormais BRT).

<sup>12</sup> GATTINARA M., *Autobiografia*, BOCCOTTI G. (éd.), Rome, Bulzoni, 1991, p. 51. Le texte original, en latin et assez mutilé, se trouve à l'ASVe, FAG, mazzo 3, fasc. 13. Une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle existe également : *Ibid.*, mazzo 3, fasc. 14. Une première édition en a été faite par BORNATE C., « *Historia vite et gestorum per dominum magnum Cancellarium Mercurino Arborio di Gattinara* », dans *Miscellanea di Storia Italiana*, t. 48, 1915, p. 231-585. Une traduction allemande a également été effectuée par KODEK I., *Der Grosskanzler Kaiser Karls V. zieht Bilanz : die Autobiographie Mercurino Gattinaras aus dem Lateinischen übersetzt*, Münster, Aschendorff, 2004 et récemment en anglais par ARD BOONE R., *Mercurino di Gattinara and the Creation of the Spanish Empire*, Londres, Pickering & Chatto (Publishers), 2014. Le Grand Conseil de Malines était l'organe suprême de l'appareil judiciaire dans les territoires bourguignons et avait été institué en 1504 par Philippe le Beau. Voir CAUCHIES J.-M., « "Croit conseil" et ses "ministres" ». Les conseillers de Philippe le Beau, dans

avait proposé en cette année 1516 de nouveaux recours, des requêtes et des propositions de nullités, mais la teneur des suppliques envoyées à l'archiduchesse laissent peu de doute quant à l'espoir qu'il se fait d'une issue favorable<sup>13</sup>.

L'homme qui fait ce songe en cet automne 1516 sait donc sa carrière politique terminée. « Le seigneur a donné, le seigneur a repris ». Tel Job, nous dit-il, il se doit d'endurer ces souffrances<sup>14</sup>. Mais qu'attendre d'un ordre dans lequel l'honnêteté, la fidélité, la morale, ne sont pas récompensées ? Tous vantent ses qualités. Mais lui qui n'a pas ménagé son temps, son argent, sa santé même au bénéfice des Habsbourg ; lui qui a sacrifié sa famille, restée en Italie, perdu sa femme, décédée pendant ses années bourguignonnes, est désormais mis au ban, vêtu des simples habits du pèlerin avec lesquels il s'apprête à se retirer. Gattinara se laisse donc aller à la réflexion, à l'introspection. Ces désordres, ces maux, dont il a été victime, ont une même cause : une *principatum pluritas*. Une pluralité de principautés. Et il n'est pas le premier à faire ce constat. Le « Prince des philosophes », nous dit-il, a même donné la solution au problème : un monarque universel<sup>15</sup>. Pour la première fois, le Piémontais esquisse, formule, ce qui ce qui allait devenir non seulement le cœur de son programme, mais également sa profession de foi, son rêve<sup>16</sup> : la restauration de l'Empire romain, incarnation de la république chrétienne, sous l'égide d'un monarque universel chargé du maintien de la paix et de la justice, défenseur du christianisme.

---

MICHON C. (dir.), *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance, 1450-1550*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 47-66.

<sup>13</sup> Voir par exemple la remontrance adressée à Marguerite d'Autriche par Gattinara à la fin du mois de septembre 1516 à la BRT, *Miscellanea di Storia Patria*, vol. 148, n° 9. Publiée de manière incomplète par CLARETTA G., « Notice pour servir à la vie de Mercurin de Gattinara Grand Chancelier de Charles-Quint d'après des documents originaux », dans *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, série 2, t. 12, 1898, p. 245-344, p. 260-309. L'auteur date cette remontrance de 1512 mais John Headley, à la suite d'Andreas Walther, de la fin du mois de septembre 1516. Voir HEADLEY J. M., « The conflict between nobles and magistrates », p. 61.

<sup>14</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 61.

<sup>15</sup> BL, Ms. 18 008, fol. 23r. Ce « Prince des philosophes » semble être Aristote, qui écrit en effet dans sa *Métaphysique*, livre XII, chap. 10 : « *Entia vero nolunt disponi male, nec bonum pluritas principatum. Unus ergo princeps* ». Il est possible qu'Aristote la tire d'Homère, qui fait dire à Ulysse avant le début de la guerre de Troie : « Le commandement de plusieurs n'est pas bon : qu'il n'y ait qu'un seul chef ! ». HOMÈRE, *Illiade*, II, 204. Thomas d'Aquin la reprend également dans les commentaires qu'il fait de la *Métaphysique* d'Aristote, voir BERTI E., « Aristotélisme et néoplatonisme dans le commentaire de saint Thomas d'Aquin sur la *Métaphysique* », dans CHIESA C. et FREULER L. (éd.), *Métaphysiques médiévales. Études en l'honneur d'André de Muralt*, Genève-Lausanne-Neuchâtel, Droz, 1999, p. 69-82, p. 75.

<sup>16</sup> Le titre de cette première partie est emprunté au livre de RIVERO RODRÍGUEZ M., *Gattinara: Carlos V y el sueño del Imperio*, Madrid, Sílex, 2005.

# I

## **La *restoratio* de l'Empire et la monarchie universelle**

*Principatuum pluritas*. Doit-on voir dans les désordres qui secouent la Franche-Comté pendant la décennie 1510 et auxquels Gattinara avait été confronté la genèse de cette phrase ? Il n'est pas interdit de le penser. En effet, la multiplicité des allégeances, l'imbrication des juridictions ou la diversité des coutumes n'avaient fait que provoquer un désordre considérable<sup>17</sup>. Une noblesse solidement implantée et puissante, une nouvelle classe de fonctionnaires et de juristes au service des Habsbourg, des bandes de soldats traversant la région au gré des affrontements entre France, Suisse et Savoie, bref un imbroglio intenable qui rendait la province difficilement gouvernable. Pendant les dix années de son office, Gattinara est constamment confronté à ces problèmes. Il manquait assurément un pouvoir puissant, proche et centralisateur, que Maximilien et Marguerite n'étaient pas en mesure de fournir. Un pouvoir surtout capable de maintenir lois et coutumes et de garantir une application équitable de la justice. Qu'un Guillaume de Vergy puisse être capable de défier ouvertement et en toute impunité l'autorité des Habsbourg, voilà qui n'est pas du tout au goût du président de Bourgogne. D'autant plus quand le plaignant n'est autre que lui.

Mais la situation politique n'explique bien évidemment pas tout. Parallèlement un jeune prince entamait une impressionnante collecte d'héritages, que le hasard des événements mais surtout une ambitieuse politique dynastique avait permise. Le 13 mars 1516, dans la collégiale Sainte-Gudule de Bruxelles, Charles Quint ajoutait à ses nombreux titres celui de roi de Castille et d'Aragon que la mort de son grand-père Ferdinand deux mois auparavant avait laissé vacant. La Bourgogne, les Pays-Bas, l'Espagne, Naples et la Sicile lui appartenaient. S'y s'ajoutaient ces nouveaux territoires lointains qui venaient d'être découverts, sur lesquels, d'aucuns le disaient, se trouvaient peut-être le Paradis terrestre<sup>18</sup>. L'avènement d'un puissant souverain en Europe, issu d'une lignée d'empereurs, a réveillé les

---

<sup>17</sup> Gattinara avait notamment souhaité une uniformisation de toutes les coutumes de Franche-Comté. On retrouve en effet dans ses papiers un imposant manuscrit intitulé « Ordonances nouvelles de part Madame pour estre observées au comté de Bourgogne en toute ses justices », mais il semble que cette tentative de réforme judiciaire ait rencontré trop d'oppositions pour être appliquée. ASVe, FAG, mazzo 4, fasc. 4. Voir également GERBIER L., *Les raisons de l'Empire. Les usages de l'idée impériale depuis Charles Quint*, Paris, Vrin, 2016, p. 39.

<sup>18</sup> « Je suis convaincu que là est le Paradis Terrestre où personne ne peut arriver si ce n'est par volonté divine », COLOMB Ch., *La Découverte de l'Amérique*, LEQUENNE M. (éd.), 2 vol., Paris, La Découverte, 1991, vol. 2, p. 150-153. Voir également MILHOU A., « De la lune à l'Amérique : étude sur le *Somnium* de Juan Maldonado (1541) » dans VILLARD L. (dir.), *Géographies imaginaires*, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2009, p. 42-54, p. 46.

craintes et les espoirs de toute une population qui, depuis Joachim de Flore, se voyait comme participant d'un grand schéma prophétique de l'Histoire<sup>19</sup>. N'était-il pas enfin arrivé ce monarque du monde, empereur des derniers temps, qui, est-il dit, réformerait l'Église, unifierait les chrétiens sous sa bannière, propagerait la foi, et lancerait une grande croisade contre le Turc et les Infidèles ? Des libelles et des prophéties fleurissent à son sujet<sup>20</sup>. Le Piémontais, lui, n'y était pas seulement sensible. Il en était persuadé.

Mélange de rhétorique humaniste et d'exégèse biblique, de miroir des princes et de prophétie joachimite, l'*Oratio supplicatoria* est le texte fondateur du projet de Gattinara. Pour la première fois, il couche sur le papier ses aspirations politiques et religieuses, et sa vision de l'ordre du monde. Pour la première fois, il s'adresse enfin à un souverain auquel il croit. Marguerite d'Autriche ne l'avait à son goût pas suffisamment soutenu, malgré son évidente bonne volonté, et il en gardait rancœur<sup>21</sup>. Maximilien ? Un empereur qui avait toutes les cartes en main, mais restait trop indécis et incompetent pour représenter une autorité suffisante face à Ferdinand d'Aragon, Louis XII et Jules II. Et encore moins pour être le garant de la paix en Europe<sup>22</sup>. Il était donc temps de changer de maître. Après sa destitution survenue un an et demi plus tard, l'archiduchesse lui propose de rester à son service comme conseiller. Il refuse. Même proposition de la part du père. Nouveau refus<sup>23</sup>. Mais que l'on ne s'y trompe pas. Ce curieux opuscule, adressé à l'humaniste Luigi Marliano, médecin et conseiller du jeune souverain Charles, sans doute l'a-t-il rédigé en vue de faire acte de candidature et d'intégrer le

---

<sup>19</sup> HEADLEY J. M., « Rhetoric and Reality : Messianic, Humanist and Civilian Themes in the Imperial Ethos of Gattinara », dans REEVES M. (dir.), *Prophetic Rome in the High Renaissance Period*, New-York, Oxford University Press, 1992, p. 241-270.

<sup>20</sup> Voir notamment REEVES M., *The influence of prophecy in the later Middle Ages: a study in Joachimism*, Oxford, Clarendon Press, 1969, p. 59-374.

<sup>21</sup> Gattinara lui reproche dans son autobiographie d'avoir cédé à ses détracteurs par « légèreté féminine » : « L'unica cosa che sentiva di imputarle era di aver dato retta con femminile leggerezza ai delatori e consiglieri », GATTINARA M., *op. cit.*, p. 63.

<sup>22</sup> Voir par exemple les deux lettres de Gattinara à Marguerite d'Autriche les 22 et 24 mai 1509, de Brescia, dans lesquelles il lui fait part de son incompréhension vis-à-vis de l'attitude de Maximilien qui ne sait pas agir comme il faudrait, ADN, LM, n° 29 847 et 29 848. Quelques mois plus tard, il écrit à l'archiduchesse le 15 décembre de Blois car il pense que les affaires de l'empereur sont au plus mal et que sa réputation est au plus bas, ADN, LM, n° 25 968. Publiée dans LE GLAY A., *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVI<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, 1845, vol. 1, p. 306. En 1522, Gattinara dit à l'ambassadeur vénitien Gasparo Contarini que Maximilien était un « bien plus petit souverain » que l'actuel. BROWN R. et al., *Calendar of State Papers and manuscripts relating to English affairs: existing in the Archives and collections of Venice, and in other libraries of Northern Italy*, 38 vol., Londres, 1864-1947, vol. 3, p. 228-229 (désormais CSP). Encore en 1523, dans un mémoire à Charles Quint, il lui demande de ne pas suivre « le trayn du feu empereur Maximilien vostre grand-père, lequell combien qu'il fust remply de toutes vertuz et qu'il prinist aultant de peyne qu'estoit possible pour entendre aux affaires, néantmeins pour la longueur de se résoudre y pour emprenre les choses sans fondement, l'hon luy donna le tiltre de maulvays jardinier pour ce qu'il ne scavoit cueillir le fruit du jardin en son temps. Ains le prenoit ou trop ver[t] qu'il ne valoit riens, ou trop meur qu'il e[n] estoit pourry, de sorte que jamays n'en joysoit », ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 10. Publié en annexe.

<sup>23</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 63-64.

conseil du prince<sup>24</sup>. Pour cette raison, il rappelle en effet, dans sa première partie les maux dont il a été victime et les innombrables services rendus à la tante Marguerite et au grand-père Maximilien. Il intègre également un long passage sur le bon gouvernement du prince, tiré en partie du *De Principe* de Bartolomeo Platina, et des conseils au Habsbourg sur la manière de gérer son territoire, l'armée et les finances<sup>25</sup>. Il n'y a là rien d'étonnant. Qui en effet mieux que lui, ambassadeur dans les différentes cours d'Europe pour l'empereur et l'archiduchesse, fin connaisseur de la géopolitique européenne, était en mesure de conseiller le jeune souverain à ce sujet ? Cette même année, Érasme, adressait lui aussi à Charles Quint son *Institutio principis christiani*<sup>26</sup>. Mais surtout, mû par la volonté de proposer un système de gouvernance qui soit capable de fournir une structure cohérente et un projet commun aux territoires éclatés du prince, mû également par ses aspirations religieuses personnelles et sa vision chrétienne de l'ordre du monde, Gattinara façonne son ouvrage avec une tonalité prophétique empruntée à Annius de Viterbe et à son *Tractatus de futuris christianorum triumphis in Saracenis*<sup>27</sup>. Charles n'est pas le simple héritier de Maximilien et de Ferdinand d'Aragon. Son avènement est le fruit de la volonté divine et a été annoncé par les prophètes. Le Habsbourg était destiné

---

<sup>24</sup> ARD BOONE R., *op. cit.*, p. 12 et GERBIER L., *op. cit.*, p. 45. Luigi Marliano, originaire du duché de Milan, avait été le médecin de Philippe le Beau. À la mort de ce dernier, il intègre l'entourage de Charles Quint. C'est à lui que le Habsbourg doit sa devise « Plus Oultre ». Voir MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, 3 vol., Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 2000, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 49. Voir également BIETENHOLZ P. et DEUTSCHER T. B. (éd.), *Contemporaries of Erasmus: A Biographical Register of the Renaissance and Reformation*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, p. 393. Gattinara et lui étaient en contact depuis plusieurs années car, lors de l'apparition du parhélie de 1514, le président de Bourgogne conseille à Marguerite d'Autriche de se référer à lui. Voir *infra* p. 38. Passionnés tous deux par l'astrologie, ils sont liés à Pierre Martyr d'Anghiera qui leur écrit des lettres communes à la suite de la nomination de Gattinara comme chancelier. Il n'est donc pas étonnant que ce dernier se soit adressé à lui pour transmettre son petit opuscule au souverain.

<sup>25</sup> ARD BOONE R., *op. cit.*, p. 29. Bartolomeo Sacchi, dit Platina (1421-1481), est un mercenaire lombard au service notamment de Francesco Sforza. Il décide, après son engagement militaire, de suivre des études et fréquente les cercles humanistes de Mantoue et Florence, à la suite de quoi il devient précepteur des fils du marquis de Mantoue, Ludovic Gonzague. Son *De Principe*, écrit dans les années 1470, est dédié à Frédéric Gonzague, le fils aîné de Ludovic, qui succède à son père en 1478. Voir BAUER S., « Sacchi, Bartolomeo, detto il Platina », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 89, 2017. Voir également PLATINA B., *De Principe*, FERRAÛ G. (éd.), Palerme, 1979 et MITAROTONDO L., *Virtù del principe, virtù del cittadino. Umanesimo e politica in Bartolomeo Platina*, Bari, Adriatica Divisione Arte, 2005.

<sup>26</sup> ÉRASME, *La Formation du prince chrétien*, TURCHETTI M. (éd.), Paris, Classiques Garnier, 2015.

<sup>27</sup> HEADLEY J. M., « Rhetoric and reality », p. 246. Giovanni Nanni, dit Annius de Viterbe (1437-1502), est un prédicateur et moine dominicain, soucieux de la mise en place d'une croisade contre les Ottomans afin de défendre la chrétienté menacée. Il écrit en 1470 un ouvrage intitulé *De imperio Turchorum secundum astronomos*, dans lequel il prédit le triomphe de Ferdinand d'Aragon dans l'expédition que souhaite mettre en place le pape Pie II à la suite de la chute de l'île d'Eubée aux mains des Turcs. Il réitère en 1480 avec son *De futuris Christianorum triumphis in Saracenos*, qu'il rédige à l'occasion de la préparation de l'expédition navale de Sixte IV pour secourir la province d'Otranto, dans le royaume de Naples, occupée par les Ottomans. Voir FUBINI R., Nanni, Giovanni, dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 77, 2012. Cette ouvrage et sa tonalité prophétique, qui a connu un succès certain et mêle les thèmes de la croisade, de la venue de l'Antéchrist et de la réforme de l'Église, semble avoir fortement marqué Gattinara. Je renvoie ici à la thèse de doctorat de RIZZO F., *Anno da Viterbo. Il «De futuris Christianorum triumphis». La profezia antiturca durante l'assedio di Otranto*, Salerne, 2011, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://elea.unisa.it/handle/10556/158>.

à devenir le monarque universel, empereur de la fin des temps chargé de faire triompher le christianisme et d'accomplir la parabole du Christ, *ut fiat unum ovile et unus pastor*<sup>28</sup>. Fondée à la foi sur des idéaux universalistes, messianiques et eschatologiques, cette monarchie universelle qui était sur le point de s'établir par l'intermédiaire de Charles Quint marquait le début d'un nouveau cycle de l'histoire du monde qui devait conduire au retour du Christ sur terre.

Les contemporains du chancelier comme les historiens ont longuement débattu sur la dimension et le caractère de sa monarchie universelle. Cœur de son programme, véritable profession de foi, elle a occupé une place essentielle dans son action. Tout au long de son office, le chancelier a tenté de convaincre son souverain qu'elle lui était destinée et qu'il était de son rôle de l'établir. Quelques jours après l'élection impériale, il écrit à Charles Quint que ce dernier a été choisi pour mettre en place la paix universelle et la « Monarchie »<sup>29</sup>. À la suite du Sac de Rome de 1527, il lui fait parvenir un certain nombre de conseils afin que l'empereur parvienne « à la perfection » de cette dernière<sup>30</sup>. Dans ses mémoires, dans sa correspondance personnelle, dans ses documents diplomatiques, traités, instructions, ou lettres, dans son autobiographie, il l'a utilisée, démontrée, répétée inlassablement. Au point d'agiter les débats au sein de la cour impériale et dans les milieux diplomatiques. Les adversaires du chancelier s'en sont servi pour le discréditer, ses proches ont au contraire contribué à diffuser l'idée, à tel point que l'on voit se former tout une faction universaliste au sein de la cour<sup>31</sup>. De ses développements et de leur diffusion sont nés les interminables débats sur la conception impériale de Charles Quint. Ce dernier s'était-il laissé convaincre par ces attentes universalistes ? N'était-ce que les rêveries de son conseiller, homme du Moyen Âge égaré dans ces États modernes en formation, sans aucun lien avec les véritables aspirations du Habsbourg ? Ses contemporains se sont aussi interrogés. En décembre 1529, à Bologne, l'ambassadeur vénitien demande à l'empereur si les rumeurs selon lesquelles il vise la monarchie du monde sont vraies<sup>32</sup>. Peu de temps auparavant, quand la décision de se rendre

---

<sup>28</sup> BL, Ms. 18 008, fol. 27r et 38v. Dans Jean 10, 4, le Christ dit en effet : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail ; celles-là aussi, il faut que je les conduise ; elles écouteront ma voix et il n'y aura plus qu'un troupeau, qu'un berger ».

<sup>29</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 12 juillet 1519 à l'ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 6, publié dans BORNATE C., « *Historia* », p. 405-413.

<sup>30</sup> « Et pour icelle avancer et bien adresser à la perfection de vostre Monarchie, vous envoye un discours à part des raisons et moyens que me semblent convenables à tel effet ». Lettre de Gattinara à Charles Quint le 7 juin 1527 aux Haus-, Hof- und Staatsarchiv de Vienne (désormais HHSA), Belgien PA 66/5, n° 47, fol. 449r. Il écrit dans cette même lettre qu'il prie Dieu de donner à l'empereur « le cumble de la Monarchie ». Nous la publions dans les annexes.

<sup>31</sup> Voir *infra* p. 201.

<sup>32</sup> D'AMICO J.-C., *Charles Quint maître du monde*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004, p. 108.



en Italie pour le couronnement est prise, celui-ci avait cru devoir se justifier de ses raisons<sup>33</sup>. En 1536 encore, dans son fameux discours prononcé devant le pape Paul III, il réfute les accusations qui le font prétendre à la monarchie universelle<sup>34</sup>.

Qu'en est-il vraiment ? Que cherchait Gattinara en élaborant son projet pour l'empire de Charles Quint ? Simple programme politique ? Propagande étatique ? Conviction réelle ? Pour comprendre le caractère de sa monarchie universelle, l'étude de ses mémoires à l'empereur ou de sa seule action politique n'est pas suffisante. Le gouvernement du monde et le rôle qu'il attribue à Charles Quint ne sont pas uniquement liés à la promotion et la défense de la politique de ce dernier, mais également à ses aspirations religieuses et personnelles, issues de sa conception de l'ordre du monde. C'est donc également dans sa foi, dans ses espoirs et dans ses craintes, qu'il faut rechercher les fondations de ses desseins. On a en effet trop souvent considéré sa monarchie universelle comme un concept unique, un programme mis en place par le chancelier de l'empereur pour soutenir son action. Mais c'est bien plus que cela. Sa monarchie universelle est l'incarnation temporelle de tout un système de croyances et de valeurs, constitutifs d'un ordre cosmique. Gattinara ne propose pas un simple programme politique mais une vision du monde, une conception philosophique et religieuse de l'existence humaine qui emprunte à quatre grands systèmes de référence : une perception globale et universelle de la société humaine, un droit pour la régir, le droit romain, une conception chrétienne de son Histoire, cyclique, et la croyance en la venue d'un homme providentiel chargé par Dieu de restaurer l'Empire romain et ainsi préparer le retour du Christ sur terre. Quand il s'adresse à Charles Quint en 1516, il ne se contente pas de lui offrir ses conseils, son service, ou une ambition pour l'empire qu'il est en train de construire. Il lui offre un sens à son existence terrestre et le prépare à sa destinée.

## 1) L'universel monde

Avant même sa disgrâce et la rédaction de l'*Oratio supplicatoria*, Gattinara était déjà clairement convaincu de la nécessité d'un monarque universel. En effet, dans une lettre envoyée à Marguerite d'Autriche en février 1514 alors qu'il se trouve à Dole, Gattinara fait part à celle-ci des nouvelles de son beau-fils, qu'un messenger lui a communiquées. Le 10 janvier à Turin, ce dernier a vu trois soleils : le naturel, et un autre de chaque côté, avec des

---

<sup>33</sup> RADY M., *Carlos V*, Madrid, Alianza Editorial, 1991, p. 183-185.

<sup>34</sup> GERBIER L., *op. cit.*, p. 13. Plusieurs éditions de ce discours ont été faites. Voir par exemple EL ALAOUI Y. (dir.), *Autour de Charles Quint. Textes et documents*, Paris-Amiens, Indigo-Université de Picardie, 2004, p. 80.

arcs les reliant. À la fin de la journée, ce furent trois lunes qui se levèrent, une croix traversant la principale, entourée d'un halo de lumière. Pour Gattinara, ce phénomène signifie « dissension et schisme » pour l'élection du pape et de l'empereur, et annonce une « grande guerre et effusion de sang » qui précédera le retour à une monarchie identique à celle de Jules César<sup>35</sup>. Il n'y a pas à douter de la véracité de ce récit, le phénomène s'expliquant aisément et ayant été mentionné par ailleurs<sup>36</sup>. Mais c'est surtout l'interprétation qu'il en fait qui est révélatrice. Gattinara y voit un signe annonciateur de la restauration de l'Empire romain et du retour de la Monarchie, qu'il prône dans son *Oratio supplicatoria* presque trois années plus tard. Il est intéressant de souligner qu'à aucun moment, il n'envisage Maximilien comme le monarque en question, preuve qu'il s'agit bien dans sa vision d'un événement providentiel. Il ne voyait pas dans le père de Marguerite d'Autriche les qualités et attributs nécessaires à une telle mission. Mais en plaçant tous ces territoires entre les mains de Charles, c'était bien lui que la providence divine avait choisi pour l'incarner, comme Dieu l'avait précédemment fait avec les Romains.

---

<sup>35</sup> « Mais, Madame, il y ha bien des nouvelles plus estranges, que sont toutes véritables, car mon beau filz m'ha escript et envoyé homme exprès qui ha vehu que en Piedmont, au lieu de Thurin et aultres lieux circumvoisins, le mardy dixième jour du moys de janvier, ung petit après mydy, fusrent vehuz troys soleil, ascavoir le soleil naturel, bien resplendissant, et deux aultres, l'ung d'ung cousté et l'aultre d'aultre cousté, en asses bonne distance, non pas si reluysans. Et y avoit troys doubles arcz tournantz les doz l'ung contre l'aultre, dont le plus grand arc partoit des deux soleil, et durèrent en tiel estat jusques au soleil couchant. Et sur le soir, à l'heure acoustumée, se leva la lune à son heure avec une grande croix traversant lad. lune et une rondeau de couleur estrange qui environoit lad. lune et croix. Et y avoit de deux coustés deux aultres lunes, rendans grande clarté et durèrent tant que la croix, environ trois heures sans changer. [...] Si voulez scavoir la significacion d'iceulx, y pourres fere estudier maistre Loys de Marrillan (Luigi Marliano) et maistre Pierre Piquot pour vous en dire la vérité, tant y ha que en Piedmont ils en sont fort estonnez. Et luy en ha aucuns qui disent que ce signifie discension et scisme, tant en l'élection du pape que de l'empereur, et grosse guerre et grande effusion de sang, et mutacion de segneuries. Et que finablement le tout reviendra à une monarchie comme fu faict du temps de Julius Cesar ». Lettre de Gattinara à Marguerite le 12 février 1514, ADN, LM, n° 31 213, publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 4, p. 240 et LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 562-563.

<sup>36</sup> Il s'agit un effet d'un phénomène optique, appelé parhélie, par lequel on voit apparaître deux images lumineuses de chaque côté du soleil. Ce phénomène est lié à la réflexion de la lumière solaire sur des cristaux de glace présents dans les nuages de haute altitude, et a principalement lieu dans les régions polaires ou en hiver, d'où le fait que les habitants de Turin aient pu l'observer en ce mois de janvier 1514. D'autres mentions en ont été faites cette année-là. Dans le récit des funérailles d'Anne de Bretagne, rédigé par Pierre Choque, héraut de la duchesse, le parhélie, observé le 9 janvier à Suze, apparaît dans une enluminure : Bibliothèque Municipale de Rennes, Ms. 0332, fol. 20r. [fig. 1]

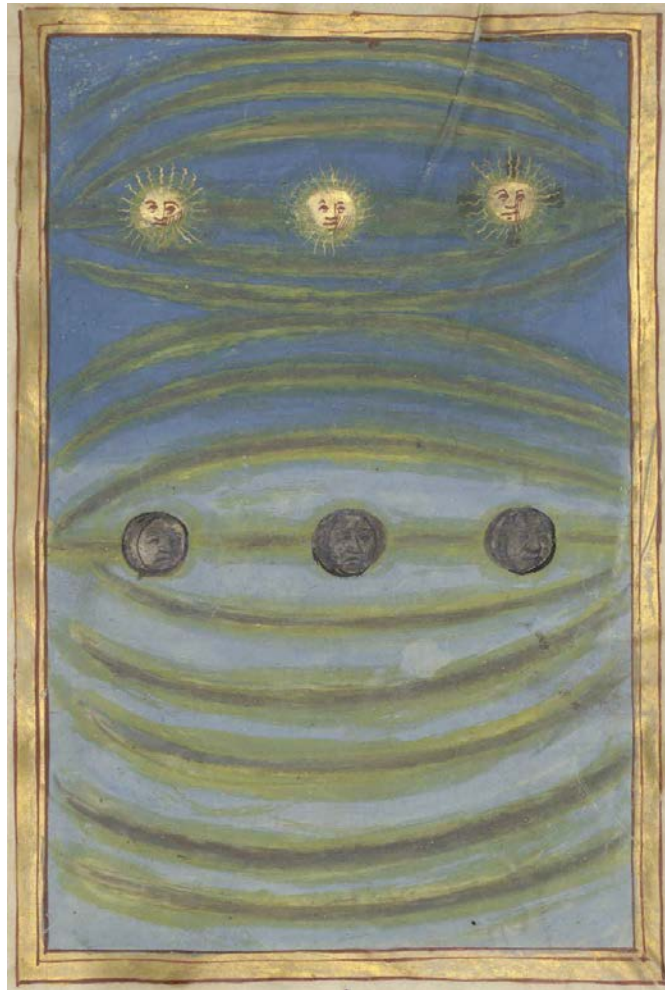


Figure 1 - Parhélie du 9 janvier 1514, observé à Suze

Bibliothèque Municipale de Rennes

Cette idée n'est pas nouvelle. Quand il rédige l'*Oratio supplicatoria*, Gattinara n'est que l'héritier d'une longue tradition universaliste qui avait gagné ses lettres de noblesse dans les écrits des gibelins partisans de l'empereur, et notamment, on y reviendra, de Dante. Si l'idée prend tout son sens à partir du règne de Frédéric II, elle est issue d'un long cheminement qui avait vu la philosophie antique fusionner avec la tradition chrétienne. Isidore de Séville avait, l'un des premiers, donné aux termes grecs de *monarchia* et *monarcha* un sens universel. Ces deux termes, il les associe dans ses *Etymologiae* aux principats d'Alexandre le Grand et de Jules César<sup>37</sup>. Sa vision du monde se veut déterminée par un idéal unitaire empruntée aux stoïciens et basée sur le patrimoine conceptuel augustinien. Les premiers avaient en effet imaginé « une cité cosmique, indépendante de toute forme politique, ne s'étendant pas uniquement à la terre, mais unissant la race humaine à la race divine et

<sup>37</sup> BOSBACH F., « *Monarchia universalis* ». *Storia di un concetto cardine della politica europea, secoli XVI-XVIII*, Milan, Vita e Pensiero, 1998, p. 23-24.

comprenant sous une seule loi toute la famille des êtres raisonnables »<sup>38</sup>. Pas de droit particulier, mais un droit cosmique et naturel et une « humanité universelle ». Saint Augustin, reprenant cette idée, avait quant à lui défini dans sa *Cité de Dieu* une société humaine structurée en deux cités : la *civitas Dei* et la *civitas terrena*. Cette dernière, société terrestre, lieu du péché et du mal et incarnée par l'Empire romain, était l'ordre à travers lequel la Cité de Dieu devait accomplir son pèlerinage vers l'éternité<sup>39</sup>. Cette idée d'incarnation de l'Empire romain connaît un certain succès. Grégoire I<sup>er</sup> voit également dans celui-ci l'expression politique de l'universalisme chrétien. Il est à la fois le *christianum Imperium* et la *sancta Republica*. Il dérive donc directement de Dieu<sup>40</sup>. L'Empire est une structure temporelle dans laquelle l'existence humaine est entendue comme une vie dans une communauté chrétienne unique, l'*ecclesia* universelle, à la tête de laquelle se trouve naturellement le pape, vicaire de Dieu sur terre. Cette idée est à la base de la conception gibeline et de celle de Gattinara. Quand il s'adresse à Charles Quint dans l'*Oratio supplicatoria*, il demande à ce dernier de restaurer la « monarchie des Chrétiens »<sup>41</sup>. Mais son sens avait déjà glissé. Il n'est jamais question du pape chez le Piémontais. Celui qui avait pris la tête de l'*ecclesia* universelle n'était pas le successeur de saint Pierre, mais bien l'empereur. Ce glissement s'était effectué dans le cadre de la lutte entre le pape et l'empereur et devait constituer l'un des principaux conflits de la pensée politique au Moyen Âge<sup>42</sup>.

En faisant rédiger la Donation de Constantin, la papauté s'était en effet approprié le prestige de l'Empire, au-delà de l'autorité spirituelle qu'elle possédait comme responsable de l'*ecclesia* universelle. Lettre fausse de Constantin au pape Silvestre, réalisée entre 750 et 760, la Donation prétend que l'empereur avait remis au pape les insignes impériaux, le palais du Latran à Rome, et l'*imperium* sur Rome et l'Italie. Il s'agit avant tout à ce moment-là de justifier la rupture entre le pape et l'empereur byzantin et d'exclure ce dernier de la Péninsule : la papauté peut désormais prétendre à sa succession. Et ainsi, au pape revient le pouvoir de nommer l'empereur<sup>43</sup>. Maître des insignes impériaux, le successeur de saint Pierre contrôle le pouvoir temporel. Ce n'est que sept siècles plus tard que Lorenzo Valla en démontre l'inexactitude, laissant bien assez de temps aux graines de la discorde de germer.

---

<sup>38</sup> JAGU A, « Saint Paul et le stoïcisme », dans *Revue des sciences religieuses*, t. 32, fasc. 3, 1958, p. 225-250, p. 240.

<sup>39</sup> YATES F., « Charles Quint et l'idée d'empire », dans *Fêtes et cérémonies au temps de Charles Quint, IIe Congrès de l'Association internationale des Historiens de la Renaissance*, Paris, CNRS, 1960, p. 59.

<sup>40</sup> FOLZ R., *L'idée d'empire en Occident du Ve au XIVe siècle*, Paris, Aubier, 1953, p. 18.

<sup>41</sup> BL, Ms. 18 008, fol. 27r.

<sup>42</sup> OTTAVIANI D., « Le Pape et l'Empereur », dans *Erytheis*, t. 3, 2008, p. 17-31, p. 17.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 18.

Un poison, selon les mots de Gattinara, qui s'est répandu dans l'Église<sup>44</sup>. En effet, en restaurant l'Empire en la personne de Charlemagne en 800, le pape fait de l'empereur le défenseur de la *civitas Dei* et celui qui doit l'aider dans sa tâche de répandre le message du Christ<sup>45</sup>. Son couronnement donne ainsi lieu à la translation de l'Empire, la *translatio imperii* : la papauté transfère l'Empire d'Orient en Occident et devient sa suprême dispensatrice<sup>46</sup>. Profitant des enjeux et des querelles pour la succession impériale à la mort d'Henri VI en 1197, Innocent III accroît encore un peu plus la prééminence de la papauté sur l'Empire. Dans sa décrétale *Per Venerabilem*, le titre de *Monarchia imperii* devient la dignité conférée par la consécration papale à l'empereur qui prend le rôle de défenseur de l'*ecclesiae romanae*, pas le possesseur d'une juridiction ou de pouvoirs supérieurs<sup>47</sup>. Les princes allemands peuvent tout à fait élire leur roi, mais cela fait de ce dernier uniquement le candidat à la dignité suprême. Le pape seul fait l'empereur. La cérémonie cesse ainsi d'être l'expression et le signe de la confirmation divine : la seule source de l'autorité impériale est désormais le pontife. L'empereur n'est plus que le bras combattant pour la papauté, détentrice des deux glaives, dont elle en délègue un<sup>48</sup>. De là un équilibre fragile et un inévitable conflit entre les deux chefs de la chrétienté pour la juridiction suprême.

Cette image de l'empereur, simple exécutant de la volonté pontificale, ne pouvait pas convenir à Gattinara. Il est lui-même au service de Maximilien et cherche à entrer dans le conseil de celui qui est appelé à lui succéder. Il doit donc défendre leurs attributions. Par ailleurs, l'idée de magistrature suprême, de guide de l'*ecclesia* universelle, est intimement liée chez lui au maintien de la paix et de la justice. Or le garant de ces dernières n'est certainement pas le pape, mais bien l'empereur, à la tête de l'incarnation temporelle de la république chrétienne, l'Empire. Cette idée, Gattinara l'emprunte au courant gibelin et plus particulièrement à l'idée impériale développée par Dante dans son *De Monarchia*, rédigé entre 1310 et 1315, pendant ou après l'expédition d'Henri VII venu se faire couronner empereur à Rome et mort à Sienne après son sacre en 1313<sup>49</sup>. Dans son ouvrage, le Florentin conçoit en effet la « monarchie temporelle, que l'on appelle Empire » comme « un principat unique sur tous les êtres qui vivent dans le temps »<sup>50</sup>. S'il s'agit bien évidemment d'appuyer les prétentions du chef de la maison Luxembourg, ce traité se veut également un apport aux

---

<sup>44</sup> *Per quam venenum in ecclesia seminatum affirmant*, BL, Ms. 18 008, fol. 35r.

<sup>45</sup> YATES F., art. cit., p. 59.

<sup>46</sup> FOLZ R., *op. cit.*, p. 99.

<sup>47</sup> BOSBACH, *op. cit.*, p. 24.

<sup>48</sup> FOLZ R., *op. cit.*, p. 99.

<sup>49</sup> GALLY M., « Les enjeux de l'histoire : Dante, penseur de la monarchie universelle », dans *Le Moyen Âge*, t. 100, n° 2, 1994, p. 171-184, p. 171.

<sup>50</sup> DANTE, *Œuvres complètes*, BEC Ch. (éd.), Paris, Librairie générale française, 1996, p. 440.

débats qui agitent la pensée politique depuis le XII<sup>e</sup> siècle, et notamment l'émergence de l'esprit laïque et la sécularisation du pouvoir<sup>51</sup>.

La démonstration du Florentin se fait en trois temps et alterne autorités antiques et citations bibliques. Dans un premier temps, il démontre, en se basant notamment sur Aristote, que la monarchie est nécessaire au bien-être et au bonheur du monde. En effet, dans sa *Métaphysique*, le philosophe assure que les hommes ne veulent pas être mal gouvernés. La pluralité des principautés est un mal et engendre les conflits. Il faut donc un seul prince, capable de gérer tous les litiges<sup>52</sup>. C'est également sous la conduite de celui-ci que la justice y est la mieux administrée, et la paix préservée. Or ces deux dernières sont essentielles au bon ordre du monde. Par ailleurs, c'est quand il est soumis à un monarque unique que l'homme est le plus semblable à Dieu, et donc le plus conforme à l'intention divine. Il démontre ensuite dans son deuxième livre la légitimité de l'Empire romain et le bon droit par lequel le peuple romain s'est arrogé la dignité de l'Empire. « Peuple le plus noble », il a cherché à atteindre le bien public en soumettant le monde. Dante va même plus loin en affirmant que la nature a préparé dans le monde un peuple et un lieu pour que s'établisse cet empire universel. Les Romains ont pu soumettre les autres peuples grâce au jugement divin, et Dieu a légitimé l'Empire en y faisant naître son fils à l'époque d'Auguste. La dernière question qui se pose dès lors, est de savoir, puisque l'Empire est bien légitime et voulu par Dieu, si son monarque dépend immédiatement de lui ou bien d'un vicaire ou d'un de ses ministres. Là encore, la réponse ne fait aucun doute. Jetant à bas la Donation de Constantin, même s'il ignore encore son imposture, l'Église n'ayant pas le droit de recevoir des biens temporels en raison du commandement qui le lui interdisait, Dante prouve que l'Empire possédait déjà sa puissance alors que l'Église n'existait pas encore ; et que si le pape a pour mission de guider le genre humain vers la vie éternelle et la vision de Dieu, c'est à l'empereur de guider les hommes vers le bonheur temporel. Or, ce dernier doit veiller au bon ordre de ce monde, il ne peut en être investi que « par Celui qui embrasse d'un seul regard l'ordre plénier des cieux. Dieu seul choisit, Dieu seul confirme »<sup>53</sup>. Le monarque universel reçoit donc son autorité directement de Dieu.

Déjà Frédéric II, qui avait bénéficié de la redécouverte du droit romain dans lequel ce dernier est appelé *dominus mundi*, avait développé l'idée qu'il n'existait qu'un seul *Imperium romanum*, embrassant toute la chrétienté, la *res publica universae christianitatis*. Sa

---

<sup>51</sup> GALLY M., art. cit., p. 172.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 448.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 515.

mission : préserver la paix du monde et l'unité de la monarchie chrétienne en vertu de sa puissance prépondérante<sup>54</sup>. En appelant dans son petit opuscule Charles Quint le *principe supremo*, en s'adressant à lui en 1519 pour l'inviter à « l'exaltation de sa saicte foy catholique et augmentation de toute la république chrestiene avec l'adresse et préservacion du S. Siège appostolique, pour parvenir au bien de la paix universelle que ne se peult obtenir sans la monarchie », Gattinara se plaçait clairement dans le sillage de Dante et de la tradition gibeline<sup>55</sup>.

On sait que le chancelier a possédé au moins un manuscrit du traité. En 1527, en effet, il envoie une copie du *De Monarchia* à Érasme et demande au célèbre humaniste de le lire, de le corriger et de le confier à l'imprimeur s'il le juge approprié<sup>56</sup>. Érasme n'en fait rien. Selon Juan-Carlos d'Amico, peut-être celui-ci n'a-t-il jamais reçu l'ouvrage<sup>57</sup>. La lettre a été retrouvée sous forme de brouillon, et rien ne prouve que son destinataire l'ait bien eue entre les mains. Peut-être également, dans la mesure où on était alors en plein conflit entre Charles Quint et la papauté, celui qui n'était plus en odeur de sainteté dans les milieux curiaux n'a-t-il pas souhaité prendre parti en éditant un ouvrage qui avait été condamné par les autorités ecclésiastiques dès 1328, brûlé sur la place publique, puis mis à l'Index de 1559<sup>58</sup>. Gattinara précise qu'il se l'est procuré « ces jours-ci » et qu'il a « apprécié tout à fait le talent de l'auteur », mais il est cependant peu probable qu'il n'ait découvert le *De Monarchia* qu'en 1527, tant les ressemblances entre son projet et l'ouvrage du Florentin sont nombreuses. Selon Karl Brandi, le chancelier avait été formé à l'idée d'empire par l'universalisme gibelin, Gattinara ayant trouvé en Dante son maître<sup>59</sup>. Quant à Ramón Menéndez Pidal, il prétend qu'il fut même captivé par la lecture de ses œuvres<sup>60</sup>. John Headley affirme également que Gattinara a emprunté au Florentin sa vision de l'empereur juriste, gardien de la loi romaine<sup>61</sup>.

---

<sup>54</sup> KANTOROWICZ E., *Frédéric II*, Paris, Gallimard, 1987, p. 527.

<sup>55</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint du 12 juillet 1519 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 406.

<sup>56</sup> Brouillon d'une lettre de Gattinara à Érasme de mars 1527 dans ÉRASME D., *La correspondance d'Érasme, traduite et annotée d'après le texte latin de l'Opus epistolarum de P.S. Allen, H.M. Allen et H.W. Garrod*, GERLO A. et FORIERS P. (éd.), 12 vol., Bruxelles, 1967-1984, vol. 6, p. 561.

<sup>57</sup> D'AMICO J.-C., « Mercurino Gattinara et le mythe d'un empire universel », dans CRÉMOUX F. et FOURNEL J.-L. (éd.), *Idées d'empire en Italie et en Espagne (XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles)*, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2010, p. 71-102, p. 93.

<sup>58</sup> GALLY M., art. cit., p. 172. D'autant plus que cette même année, en juin, a lieu à Valladolid la controverse théologique pour savoir si les œuvres d'Érasme, suspecté d'hérésie, devaient être autorisées à la diffusion en Espagne. On comprend dès lors parfaitement que l'humaniste n'ait pas souhaité être lié à une controverse supplémentaire en publiant le *De Monarchia*. Sur cette conférence de Valladolid, voir BATAILLON M., *op. cit.*, p. 243-299.

<sup>59</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 86-87. Voir également du même auteur, « Dantes Monarchia und die Italienpolitik Mercurino Gattinaras », dans *Deutsches Dante-Jahrbuch*, t. 24, 1942, p. 1-19.

<sup>60</sup> MENÉNDEZ PIDAL R., *La idea imperial de Carlos V*, Madrid, Espasa Calpe, 1940, p. 18.

<sup>61</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire and the Revival of Ghibellinism », dans *Journal Medieval and Renaissance Studies*, t. 7, 1978, p. 93-127, p. 99.

D'autres, comme Franco Gaeta et plus récemment Juan-Carlos d'Amico, y voient plus une volonté d'utiliser cet ouvrage pour sa propagande que pour réellement y fonder son idéologie<sup>62</sup>. Il est évident que, une fois au service de Charles Quint, la diffusion de ce type d'ouvrage par l'entourage du souverain constituait un atout de choix dans la propagande impériale. Mais n'est-ce là que pure stratégie politique ? Son image de l'empereur juriste, gardien de la loi et garant de la paix universelle, est en effet très proche de celle proposée par Dante. Ce dernier définit le maintien de la justice comme l'un des principaux rôles du monarque universel, le seul qui puisse, mieux que quiconque, la mettre en œuvre, et c'est sous son gouvernement qu'elle peut réellement s'épanouir<sup>63</sup>. Par ailleurs, le Florentin estime qu'il est le seul à pouvoir fixer la loi et qu'il doit conduire le monde à la paix par une règle commune. « Or cette règle, ou cette loi particulière, c'est du Monarque que les différents princes doivent la recevoir »<sup>64</sup>. C'est de la même manière que Gattinara s'adresse à Charles Quint, à la suite de l'élection de 1519 :

« Mays pour administration d'icelle justice qu'est la roienne de toutes vertuz, pour laquelle roys et princes règnent et dominant, puis que Dieu vous a donné ce tiltre d'empereur et législateur et que à vous seul appartient déclarer, interpréter, corriger, emender et renouveler les loix impériales pour icelles fere entretenir par l'universel monde (...) »<sup>65</sup>.

Comment ne pas également voir un parallèle entre la démonstration de Dante, s'appuyant sur Moïse qui laisse les juridictions subalternes aux premiers des tribus des fils d'Israël et se réserve les plus importantes et les plus générales<sup>66</sup>, et les conseils de Gattinara qui suggèrent à Charles Quint de s'entourer de personnes sages et qualifiées, afin de mieux observer les commandements de Dieu de délayer les charges mineures parmi ses ministres et de ne gérer par lui-même que les plus importantes :

« Vous fault avoir gens qualiffiez ausquelx ayez confidence telle que vous puissiez reposer et descharger sur eulx. Et à cest effect vous fault ensuivre le conseil que Dieu par la bouche de Jectro donna à Moyses quant il lui commit la charge de gouverner et conduire son peuple d'Israel [...] qui estoit si sage et tant en

---

<sup>62</sup> GAETA F., « L'idea imperiale degli umanisti e l'impero di Carlo V », dans *Roma Costantinopoli Mosca*, Naples, 1983, p. 141-150, p. 148 et D'AMICO J.-C., « Mercurino Gattinara et le mythe d'un empire universel », p. 93-94.

<sup>63</sup> DANTE, *op. cit.*, p. 450-451.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 453.

<sup>65</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 12 juillet 1519 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 408.

<sup>66</sup> EXODE, XVIII ; 13-27. Dante écrit : « Moïse lui-même écrit dans la loi qu'il a fait cela : après s'être adjoint les premiers des tribus des fils d'Israël, il leur laissait les juridictions subalternes, en se réservant les plus importantes et les plus générales », DANTE, *op. cit.*, p. 456.



la grace de Dieu qu'il lui parloit de face à face et par luy bailla la loy à son peuple, ne lui sembla estre possible qu'il sceut gouverner si grant charge tout seul, et lui bailla ledit conseil de choisir gens pour l'aider et supourter »<sup>67</sup>.

On pourrait multiplier les exemples. Tout comme Dante, Gattinara s'en prend à la Donation de Constantin, et ils utilisent tous les deux la parabole biblique du pasteur suprême chargé de guider les agneaux et les brebis<sup>68</sup>. Le Florentin, enfin, écrit dans son troisième livre que diviser l'Empire équivaldrait à le détruire et qu'il n'est donc pas permis à celui qui exerce la charge impériale de le diviser<sup>69</sup>. C'est précisément ce que Gattinara reproche à Charlemagne et une des raisons pour lesquelles il n'entend pas faire de ce dernier un modèle pour Charles Quint<sup>70</sup>. Si le but du chancelier diffère de celui de Dante, nul doute cependant qu'il a trouvé dans le traité de ce dernier une rhétorique et des arguments dont il s'est servi pour construire son image du monarque universel<sup>71</sup>.

Fort de sa formation en droit romain, Gattinara possède néanmoins le bagage nécessaire pour approfondir la figure de l'empereur dantesque. On sait peu de choses de l'éducation intellectuelle du Piémontais, excepté ce qu'il nous en dit dans son autobiographie. Le jeune Mercurino a semble-t-il passé toute son enfance dans le bourg natal, où il est probable qu'il ait reçu les notions élémentaires de grammaire comme tous les garçons de sa condition, soit par des cours donnés par un maître d'école, soit par des leçons privées ; peut-être même dans une école de grammaire, mais sans que l'on soit capable de prouver son existence. Il est donc capable d'écrire, et en 1480, âgé de quinze ans, il fait une demande en mariage, associé à un contrat, à Andretta Avogadro, orpheline de vingt ans chargée d'aider sa mère Felicita dans ses tâches quotidiennes. La difficulté que représente la conception d'un

---

<sup>67</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de novembre / décembre 1523. Original à l'ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 24. Une copie aux HHSA, Belgique PC, n° 9, fol. 2r-30r dont s'est servi Karl Brandi pour sa publication : BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers », *Berichte und Studien zur Geschichte Karls V, XIX*, dans *Nachrichten von der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historische Klasse*, Göttingen, 1941, p. 181-222. Une autre copie aux Archives générales du royaume de Belgique (désormais AGR), Ms. CLVI, fol. 85r-122r. Publiée à deux reprises par GOSSART E., « Notes pour servir à l'histoire du règne de Charles Quint », dans *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie Royale*, t. 55, 1898, p. 1-119, p. 100-119 et *Id.*, *Espagnols et Flamands au XVIe siècle : Charles Quint, roi d'Espagne. Suivi d'une étude sur l'apprentissage politique de l'Empereur*, Bruxelles, H. Lamertin, 1910, p. 236-258. Dans son *Oratio supplicatoria*, Gattinara avait déjà utilisé l'épisode de Jethro conseillant Moïse : BL, Ms. 18 008, fol. 59v.

<sup>68</sup> DANTE, *op. cit.*, p. 512.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 505.

<sup>70</sup> Voir *infra* p. 70.

<sup>71</sup> On sait par ailleurs que Gattinara a tissé des liens étroits avec les Gibelins de Verceil. Parmi ses familiers, on retrouve notamment Ludovico Tizzone, comte de Desana et vicaire d'Empire, ardent défenseur du parti impérial et dont la famille était au moins depuis le XIV<sup>e</sup> siècle à la tête du parti gibelin de la cité. Voir lettre de Lodovico Tizzone à Gattinara du 12 juillet 1519 à l'ASVe, FAG, mazzo 10, n° 29. Publiée par BORNATE C., « *Historia* », p. 413. Une copie à la Biblioteca Nazionale Universitaria di Torino, codice J III 13, fol. 339v. Je renvoie pour tout ceci au chapitre 7 sur le réseau du chancelier.

document juridique, dont les témoignages confirment la validité, laisse à penser qu'il a peut-être reçu d'autres notions, de la part d'un enseignant ou de son père Paolo<sup>72</sup>. Afin d'éviter un scandale, il est emmené par son oncle Pietro chez lui à Verceil pour devenir son auxiliaire dans son étude de notaire. Chez celui-ci, Gattinara a sans doute fait un travail de copie et de service de maison, mais à l'âge de dix-huit ans, il semble avoir manifesté sa volonté de ne plus rester chez Pietro, ne voyant en effet pas de réelles perspectives d'avenir. Il se rend donc chez Bartolomeo Ranzo, frère de sa mère, juge de la ville de Verceil également. Quand son oncle obtient du marquis de Monferrat la préfecture de Cassine, Mercurino le suit pour être son aide. Ce moment constitue sans doute un changement essentiel pour le jeune apprenti : il a dans la maison accès à de nombreux livres qu'il peut consulter et explique dans son autobiographie qu'il y a découvert les *Institutes* du code justinien. Il se dit en mesure de les réciter par cœur<sup>73</sup>. Partie du *Corpus iuris civilis* commandé par l'empereur et promulgué en 529, les *Institutes* étaient la partie destinée aux étudiants afin d'apprendre le droit romain<sup>74</sup>. À l'époque de Gattinara encore, ils constituaient le texte de base pour l'enseignement du droit. En 1488, il se rend à Turin et peut s'inscrire à la faculté de jurisprudence, poursuivant par là même la tradition familiale. Franco Ferretti écrit qu'il est docteur dans les deux droits, romain et civil, en 1493<sup>75</sup>. Mais il n'y a en réalité aucune trace, ni de sa sortie de l'université, ni de ses diplômes. Lui-même n'en fait pas mention. Il se contente de nous dire qu'au bout de trois ans d'étude lui a été concédée la « licence d'exercer la profession légale ». On sait toutefois qu'il y perfectionne encore plus son apprentissage du *Digeste* et de ses glossateurs médiévaux<sup>76</sup>. Cette formation à la pensée juridique classique, qui attribuait à l'empereur romain des pouvoirs universels, a sans doute constitué un matériel inépuisable pour sa rhétorique impériale<sup>77</sup>.

---

<sup>72</sup> FERRETTI F., « Notizie sulla famiglia de Guglielmo de Arborio di Gattinara, sulla nascita ed eta' giovanile di Mercurino », dans *Mercurino Arborio di Gattinara, Gran Cancelliere di Carlo V : 450° anniversario della morte, 1530-1980*, Atti del convegno di studi storici (Gattinara 4-5 Ottobre 1980), a cura dell'Associazione Culturale di Gattinara e della Società Storica Vercellese, Verceil, 1982, p. 105-218, p. 145.

<sup>73</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 30.

<sup>74</sup> D'AMICO J.-C., « Gattinara et la « monarchie impériale » de Charles Quint. Entre millénarisme, *translatio imperii* et droits du Saint-Empire », dans *Astérian*, t. 10, 2012, p. 1-16, p. 4. Voir également AIMERITO F., « L'insegnamento del diritto », dans NASO I., *Alma felix universitas studii Taurinensis. Lo studio generale dalle origini al primo cinquecento*, Turin, Università degli Studi di Torino, 2004, p. 173-207. Sur l'université de Turin, voir BELLONE E., *Il primo secolo di vita dell'Università di Torino, sec. 15-16. Ricerche ed ipotesi sulla cultura nel Piemonte quattrocentesco*, Turin, Centro studi piemontesi, 1986 et *Id.*, « Professori e professionisti del diritto attivi a Torino alla fine del Quattrocento », dans *Studi Piemontesi*, t. 16/1, 1987, p. 113-120.

<sup>75</sup> FERRETTI F., art. cit., p. 152. Gattinara apparaît en effet pour la première fois dans un acte public daté du 3 juillet 1489 dans lequel il est mentionné comme *legum studens*, ce qui laisse supposer qu'il s'était inscrit pour l'année universitaire 1488/1489, bien qu'il dise dans son autobiographie s'être inscrit en 1490. Archivio di Stato di Torino (désormais AST), Archivi privati, Ferrero Fieschi di Masserano (désormais FFM), mazzo 138 bis, n° 21.

<sup>76</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 31.

<sup>77</sup> D'AMICO J.-C., « Gattinara et la « monarchie impériale » de Charles Quint », p. 4.

Pour cette raison, il ne se contente pas de dresser le portrait d'un monarque omnipotent et vêtu de la *plenitudo potestatis*, à l'image de celui de Dante, mais le pare d'une stature et d'une autorité morale qui laissent place aux réalités politiques des États. Suivant sans doute les considérations d'un des principaux glossateurs du *Corpus iuris civilis*, Bartole de Sassoferrato, qui avait écrit à la fois dans le contexte de l'émancipation des cités et des principautés italiennes et de la réaffirmation impériale avec la descente de Charles IV en Italie en 1354, il ne voit pas l'empereur comme un monarque qui gouvernerait directement peuples et royaumes de sa monarchie, mais lui confère un rôle de garant des droits, coutumes et privilèges des différentes communautés<sup>78</sup>. Une idée qui connaît un certain succès à partir du XIV<sup>e</sup> siècle et reprise par l'un des disciples de Bartole, Balde de Ubaldis<sup>79</sup>. Le juriste qu'il est connaissait sans doute également le *ius italicum*, qui accordait une grande autonomie aux administrés, et sa diffusion dans l'Empire et les provinces. Gattinara souhaite en ce sens une forme de domination libre.

Dans son mémoire de la fin de l'année 1523, il explique à Charles Quint que l'essentiel est qu'il obtienne l'amour de ses sujets, « trésor incomparable », et que pour cela il doit respecter les lois et coutumes de ses royaumes<sup>80</sup>. Le chancelier n'est pas Machiavel. Il ne considère pas que pour « *mantenere lo stato* », le plus important soit les « bonnes armes »<sup>81</sup>. Il conçoit sa monarchie moins comme une construction légale et administrative que comme une communauté universelle dépendant d'une stature morale<sup>82</sup>. Dans son opuscule, Gattinara parle de *Christianorum monarchia*. Il place ainsi l'Église, en tant que communauté des chrétiens, pas en tant qu'institution, au premier plan face aux éléments laïques et politiques. Par la suite, et notamment dans ses instructions aux ambassadeurs ou dans sa correspondance, il lui

---

<sup>78</sup> BARBERO G., « Idealismo e realismo nella politica del Gattinara, gran cancelliere di Carlo V », dans *Bollettino Storico per la provincia di Novara*, t. 58, 1967, p. 3-18. Bartole de Sassoferrato (v. 1313-1356) est, avec Balde de Ubaldis, l'un des principaux glossateurs du *Corpus iuris civilis* au Moyen Âge. Diplômé en droit des universités de Bologne et Florence, il est professeur dans celles de Pise et de Pérouse. La bibliographie sur le personnage est immense. Voir par exemple SEGOLONI D. (dir.), *Bartolo da Sassoferrato. Studi e documenti per il VI centenario*, 2 vol., Milan, Giuffrè, 1962, et plus particulièrement l'étude de BASZKIEWICZ J., « Quelques remarques sur la conception du *Dominium mundi* dans l'œuvre de Bartolus », p. 9-25. Voir plus récemment QUAGLIONI D., « Empire et monarchie : aspects du débat juridique », dans *Idées d'Empire en Italie et en Espagne*, p. 37-46.

<sup>79</sup> Né en 1327, Balde de Ubaldis suit les cours de Bartole à Pérouse. Il enseigne lui aussi par la suite les droits romain et civil dans les universités de Bologne, Pise et Pérouse. Quand le roi des Romains Venceslas IV confère à Gian Galeazzo Visconti le titre de duc de Milan en 1395, ce dernier demande à Balde de rédiger un traité afin d'assurer toute la légitimité de ses droits. Le juriste développe ainsi l'idée que le duc, qui a reçu la *potestas administrandi* de l'empereur, a la même capacité juridictionnelle dans son duché que l'empereur. Il s'agit donc d'un transfert de souveraineté. Voir GILI P., « Empire et italianité au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Idées d'Empire en Italie et en Espagne*, p. 47-68, notamment p. 47-54. Voir également CANNING J., *The Political Thought of Baldus de Ubaldis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

<sup>80</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans GOSSART E., « Notes », p. 108-109.

<sup>81</sup> SKINNER Q., *Machiavel*, Paris, Seuil, 2001, p. 59.

<sup>82</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 102.

préfère le terme de « république chrétienne ». Peut-être parce que le terme de république induisait une connotation moins forte et moins agressive que celui de monarchie. Mais dans l'esprit du chancelier, la signification est la même. Il s'agit d'une communauté humaine universelle, à laquelle s'était greffée la tradition chrétienne d'un empereur, représentant de Dieu, chargé de mener ses sujets vers le bonheur temporel. Un monarque qui s'était incarné, par la volonté de Dieu, dans les empereurs romains, chez qui Auguste faisait figure de modèle.

Le 8 décembre 1516, à Bruxelles, Gattinara appose le point final de l'*Oratio supplicatoria*. Hors-jeu dans sa province comtoise, il réitère la demande de congé qu'il avait une première fois demandée en 1514 pour faire son pèlerinage à Jérusalem<sup>83</sup>. Refusé par Marguerite d'Autriche, son vœu avait alors été commué par un bref du pape en un séjour dans un monastère de l'Observance de son choix<sup>84</sup>. En juillet suivant, il plaide en appel pour sa seigneurie de Chevigny et fournit les pièces demandées par les juges afin qu'un examen en soit fait<sup>85</sup>. L'archiduchesse consent alors à lui permettre de se retirer dans l'attente du verdict, et Gattinara va panser ses plaies à la chartreuse de Scheut, près de Bruxelles, dans laquelle il entre fin août<sup>86</sup>. Peu de temps avant son départ, il envoie son ouvrage. Pendant six mois, Gattinara fait œuvre de pénitence, vivant reclus, au rythme des offices. Il lit beaucoup, écrit,

---

<sup>83</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 12 février 1514, ADN, LM, n° 31 213. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 4, p. 240 et LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 558.

<sup>84</sup> Supplique de Gattinara à Marguerite d'Autriche de septembre 1516, CLARETTA G., art. cit., p. 260-309.

<sup>85</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 9 juillet 1517, ADN, LM, n° 32 300.

<sup>86</sup> Les dates de son séjour à la chartreuse ont longuement été débattues par les historiens. Nous renvoyons à la considération qu'en fait Giancarlo Boccotti dans l'édition de l'autobiographie de Gattinara, p. 62. Dans cette dernière, le Piémontais nous dit que son vœu fut finalement accompli en 1517, mais nous ignorons s'il fait référence au style de Rome, qui finit à Pâques 1518 selon notre calendrier, ou au style de France (style gallican). Giancarlo Boccotti, Carlo Bornate ou André Le Glay soutiennent qu'il y est entré en 1517 et sorti en 1518. John Headley, persuadé que Gattinara a écrit l'*Oratio supplicatoria* pendant son séjour à Scheut, est revenu sur son opinion et estime qu'il y est entré en août 1516 et sorti en mai 1517. Mais les dates de l'*Oratio* ne correspondent pas avec les autres sources. Rebacca Ard Boone hésite pour sa part entre 1515 et 1516. À la faveur de la découverte de nouveaux documents, voici ce qu'on peut ajouter. Les chroniques de la chartreuse font bien état de l'arrivée de Gattinara en août 1517. La plus ancienne, l'*Historia Carthusiae Bruxellensis* du prieur Jean Tourneur, mort en 1566, donne la date du 26 août : Bibliothèque royale de Belgique (désormais KBR), Ms. 5764, fol. 87v. Par ailleurs, dans une lettre à Maximilien datée de Namur du 28 août de cette même année, Gattinara prévient l'empereur qu'il s'apprête à remplir son vœu de pèlerinage et le remercie de lui avoir accordé son congé : HNSA, Maximiliana, n° 37-1, fol. 186r. Il paraît donc sur le point d'entrer à Scheut. Le 7 septembre, la nouvelle parvient au Grand Conseil de Malines qui, croyant que le président de Bourgogne est en route pour Rome afin de défendre sa cause devant le pape, en informe Marguerite d'Autriche : ADN, LM, n° 32 320. Gattinara nous dit dans son autobiographie que c'est pendant son séjour qu'il apprend la perte de son procès et sa destitution. En effet, le Grand Conseil de Malines le condamne définitivement en appel à renoncer à sa seigneurie le 31 octobre 1517, « en l'absence dudit suppliant qui estoit par vostre congé allé en son pèlerinage ». Enfin, le 22 février 1518, après plusieurs vaines lettres dans lesquelles elle demande au président de Bourgogne de démissionner, Marguerite d'Autriche est contrainte d'écrire à la noblesse de Franche-Comté pour faire part à ses membres de sa destitution : HNSA, Belgen PC 12/1, n° 3. Mi-mai, l'archiduchesse prend plusieurs dispositions pour assurer à son conseiller divers rentes et revenus : ADN, LM, n° 39 768 et 39 769. Ce même mois, elle l'autorise à entrer au service du duc de Savoie : *ibid.*, n° 39 775. Gattinara a donc vraisemblablement quitté sa retraite entre la fin avril et le début du mois de mai 1518.

participe à la vie de la communauté à qui il laisse le souvenir d'un homme d'une grande humilité et impliqué pour ses frères : il fait profiter la chartreuse de sa générosité en finançant la construction d'une partie de l'église et en lui obtenant par la suite de Charles Quint un don de 3 000 ducats<sup>87</sup>. Pendant sa retraite, le verdict tombe : il est définitivement condamné en appel de son procès, et Marguerite d'Autriche n'a d'autre choix que de le destituer de son office. En mai, il quitte les Flandres dans le but de se rendre quelques temps dans ses possessions du Piémont, avant d'envisager de se mettre au service de son prince naturel, le duc de Savoie Charles III<sup>88</sup>. Entre temps, alors que la cour s'attèle aux préparatifs du voyage en Espagne de Charles Quint, un petit opuscule est présenté au jeune Habsbourg. Aucun témoignage ne permet de savoir ce que le souverain ou son conseil en ont pensé. Mais quelques mois plus tard, le Piémontais peut triompher. L'ennemi personnel, Jean Le Sauvage, président du Grand Conseil de Malines, qui l'a condamné en appel dans son procès pour la seigneurie de Chevigny, grand chancelier de Charles Quint, meurt le 7 juin 1518<sup>89</sup>. Le conseil du souverain se réunit, on discute. Finalement, Mercurino Gattinara est choisi par Charles Quint pour devenir *unicus et supremus Cancellarius omnium Regnorum et Dominorum*<sup>90</sup>. Le Habsbourg s'était-il laissé séduire par les attentes universelles placées en lui par le Piémontais ? Rien ne permet de l'affirmer avec certitude. Et il suffit de se pencher sur la littérature caroline pour voir combien sont complexes et éternels les débats sur l'idée impériale de Charles Quint. Mais la nomination de Gattinara, au-delà de sa réputation en tant que juriste et du crédit dont il jouissait auprès de Marguerite d'Autriche et de Maximilien, mérite que l'on pose la question. Fernand Braudel le premier avait estimé que l'empereur n'était pas guidé par une idée précise, mais que sa politique était empirique, liée aux événements auxquels il avait à faire face<sup>91</sup>. Cette hypothèse, complétée depuis par José Antonio Maravall<sup>92</sup>, Martyn Rady<sup>93</sup> ou encore Joseph Pérez<sup>94</sup>, a permis que s'établisse une

---

<sup>87</sup> Voir l'*Historia monasterii Nostrae Dominae de Gratia ordinis cartusiensis olim extra et dein intra muros urbis Bruxellensis* du chanoine Jean-Baptiste de Vaddere : KBR, Ms. 11 616, fol. 145r.

<sup>88</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 64-65.

<sup>89</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 86.

<sup>90</sup> Voir une des lettres patentes de Charles Quint, datée de juin 1520, qui définit les contours de sa charge : AGR, Papiers d'État et de l'Audience (désormais PEA), 1405, doc. 4.

<sup>91</sup> BRAUDEL F., « Charles Quint, témoin de son temps, 1500-1558 », dans *Écrits sur l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1984, p. 167-207.

<sup>92</sup> MARAVALL J. A., « Las etapas del pensamiento político de Carlos V », dans *Revista de estudios políticos*, t. 100, 1958, p. 93-146. Voir aussi *Id.*, *Carlos V y el pensamiento político del renacimiento*, Madrid, Instituto de Estudios Políticos, 1960.

<sup>93</sup> RADY M., *op. cit.*, p. 96-99.

<sup>94</sup> PÉREZ J., « La idea imperial de Carlos V », dans SÁNCHEZ MONTES GONZÁLEZ F. et CASTELLANO J.-L. (dir.), *Carlos V. Europeísmo y universalidad*, Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 5 vol., 2001., vol. 1, p. 239-250. Pérez écrit en effet que « Le verdad es que

sorte de consensus sur une idée impériale qui puiserait dans plusieurs traditions (bourguignonne, espagnole, dynastique) et qui serait en constante redéfinition. Jusqu'à ce qu'on retrouve l'*Oratio supplicatoria*, on pouvait émettre des doutes sur les aspirations universelles de Charles Quint. L'arrivée du Piémontais au sein de son conseil peu de temps après que cet ouvrage lui a été présenté prouve cependant que le jeune souverain n'y était pas insensible. D'autant plus que Charles Quint, malgré son jeune âge et un possible effacement vis-à-vis de ses plus anciens et expérimentés conseillers que l'on est en droit d'imaginer, a participé aux débats<sup>95</sup>. Comment expliquer, par ailleurs, qu'il ait entièrement laissé les clefs de la diplomatie à son chancelier<sup>96</sup> ?

La nomination de Gattinara marquait également le triomphe de Maximilien et Marguerite d'Autriche. Cette dernière, dans la lettre de félicitation qu'elle lui envoie, laisse clairement percevoir tout le rôle qu'elle a joué<sup>97</sup>. Le choix de l'ex-président de Bourgogne a été clairement suggéré. Le père et la fille disposaient donc encore de puissants relais au sein du conseil du jeune souverain. Avec cette nomination, Marguerite et Maximilien voyaient leurs aspirations trouver un appui considérable pour la future élection impériale, ce que le grand chambellan Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, et son nationalisme flamand ne garantissaient pas<sup>98</sup>. Les Habsbourg, soucieux de défendre leur prestige et leurs intérêts en Europe, avaient en la personne du Piémontais un candidat idéal. Et ces ambitions sur « l'universel monde » n'étaient sans doute pas pour déplaire au jeune souverain<sup>99</sup>.

---

la actuación política de Carlos no se inspiraba principalmente en consideraciones dogmáticas. Era muchas veces oportunista ya que consistía en unas respuestas a circunstancias concretas », voir p. 239.

<sup>95</sup> Lettre de Laurent de Gorrevod à Charles III de Savoie le 22 juillet 1518, dans BORNATE, « *Historia* », p. 270.

<sup>96</sup> Voir *infra* p. 208.

<sup>97</sup> Lettre de Marguerite d'Autriche à Gattinara le 3 novembre 1518 : « Monsieur le chancelier, nous avons reçu vos lettres escriptes à Sarragosse le XVI d'octobre, et par icelles entendu vostre arrivée audit lieu, et conjointement vostre création et institution en l'estat de chancelier, dont, comme celle qui bien raisonnablement plus désiroit vostre promotion audit estat que nul autre, sommes très joyeuse, espérant que par vostre prudence et dextérité vous acquiterez tellement en l'exercice d'icelui estat que nous et autres qui ont procuré vous y pourveoir y aurons honneur, et vous le semblable avec le prouffit, et n'avons nulle doute que comme avons été bonne dame et maitresse, nous serez bon et loyal serviteur », ADN, LM, n° 39 979, publiée dans LE GLAY, « Études biographiques sur Mercurino Arborio di Gattinara », dans *Mémoires de la Société Royale des Sciences, de l'agriculture et des Arts de Lille*, t. 31, 1847, p. 183-260, p. 210.

<sup>98</sup> Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, est l'une des personnalités les plus importantes des premières années du règne de Charles Quint. Issu de la grande noblesse flamande, membre de la Toison d'Or et gouverneur du Hainaut, il est nommé précepteur de Charles Quint par Maximilien en 1509. Devenu grand chambellan en janvier 1515, il est jusqu'à sa mort à Worms en 1521 l'un des plus influents conseillers du souverain et le défenseur d'une politique de rapprochement avec la France. Voir DANSAERT G., *Guillaume de Croÿ-Chièvres, dit le Sage. 1458-1521*, Courtrai, Vermaut, 1942 et plus récemment la très belle mise au point des premières années du règne de Charles Quint par Raymond Fagel. FAGEL R., « Un heredero entre tutores y regentes: casa y corte de Margarita de Austria y Carlos de Luxemburgo (1506-1516) », dans *La corte de Carlos V*, vol. 1, p. 115-140.

<sup>99</sup> « Et vous dressant au droit chemin de la monarchie pour réduire l'universel monde soubz ung pasteur ». Mémoire de Gattinara à Charles Quint du 12 juillet 1519 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 406. Sur

## 2) Le monarque de la fin des temps

Le 15 octobre, Gattinara pose donc ses mains entre celles de Charles Quint et prête serment pour la charge qui lui est confiée<sup>100</sup>. On comprend dès lors parfaitement qu'à la mort de Maximilien, le 12 janvier 1519, il se soit fait son plus fervent soutien à l'élection impériale, qu'il considère comme la première étape de cette longue marche vers la monarchie et la paix universelles. La providence divine avait désigné pour cette tâche celui qui, trois années auparavant, avait prophétisé l'avènement de la monarchie universelle en faveur de Charles Quint<sup>101</sup>. Dans la réalité, il est assez difficile de retracer le cheminement de l'élection. Les mécanismes d'achats des votes et les promesses aux électeurs nous sont connus, mais retracer les débats au sein du conseil du Habsbourg est chose plus compliquée. Il semble que certains conseillers espagnols s'y soient opposés car la péninsule Ibérique aurait alors perdu son rôle central dans les territoires de Charles Quint et qu'elle aurait réorienté la politique de ce dernier. Ils n'étaient cependant pas encore suffisamment nombreux ou influents pour que leur voix soit écoutée. Les Castellans ont en tout cas fait part de leur mécontentement à la suite de l'élection<sup>102</sup>. Ils craignaient par ailleurs que leur souverain quitte l'Espagne pour la partie germanique de l'Empire ou l'Italie, et, avant son départ pour le sacre d'Aix-la-Chapelle en 1520, Charles Quint est contraint devant les Cortès assemblés à La Corogne de promettre de revenir dans la péninsule Ibérique, « citadelle, base et support de tous ses royaumes »<sup>103</sup>.

Les conseillers flamands qui l'entourent depuis sa jeunesse y sont en revanche favorables. Sans doute car il paraissait logique que le Habsbourg, petit-fils de Maximilien,

---

l'universalisme gibelin, voir également MÉNISSIER T., « *Monarchia* de Dante : de l'idée médiévale d'empire à la citoyenneté universelle », *Id.* (dir.), *L'idée d'empire dans la pensée politique, historique, juridique et philosophie*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 81-96.

<sup>100</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 67.

<sup>101</sup> C'est en effet ainsi que Gattinara se décrit dans son autobiographie.

<sup>102</sup> SANTA CRUZ A. de, *Crónica del emperador Carlos V*, BELTRÁN y RÓZPIDE R. et BLAZQUEZ y DELGADO AGUILERA A. (éd.), 5 vol, Madrid, 1920-1922, vol. 1, p. 204.

<sup>103</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 100-101. Il s'agit ici d'un des autres discours parmi les plus importants de Charles Quint. Ramón Menéndez Pidal s'en sert pour démontrer l'origine typiquement espagnole de l'idée impériale de Charles Quint. Ce dernier donne en effet dans ces lignes une place essentielle à l'Espagne au sein de son empire et semble ainsi nier tout rêve universel. Longtemps attribué à Pedro Ruiz de la Mota, évêque de Palencia et membre du conseil privé, ce discours est pour John Headley plutôt un travail collectif issu de la chancellerie. On en retrouve en effet différentes versions, dont une dans les papiers personnels de Gattinara : BRT, *Miscellanea política del seculo XVI*, Ms. 75, fol. 569r-570v. Il n'est pas exclu de penser qu'avec ce discours, Charles Quint entendait rassurer la Castille de ses bonnes intentions de revenir et d'agir en tant que monarque espagnol, alors qu'il était encore pour beaucoup un souverain étranger qui n'avait que peu résidé en Espagne. Dans le royaume d'Aragon, en revanche, l'élection impériale a semble-t-il provoqué une vague d'enthousiasme. On imagine même Barcelone devenir le point de départ de la future croisade. Je renvoie sur ces questions à l'article de John Headley, cité précédemment.

poursuive l'œuvre de son grand-père. C'était la volonté du vieil empereur, et les conseillers flamands lui devaient pour certains leur place. Chièvres, sans aucun doute le plus influent, n'avait pourtant que peu d'intérêt à soutenir la candidature de son souverain. Ses vues n'étaient pas universalistes, et l'élection de son maître ne manquerait pas de déclencher la guerre avec François I<sup>er</sup>, avec qui il souhaitait au contraire un rapprochement<sup>104</sup>. Selon le pape Léon X, le grand chambellan avait néanmoins trois raisons d'y être favorable. D'abord pour prouver qu'il œuvrait au maximum à l'exaltation de son souverain et ainsi augmenter son influence auprès de lui. Ensuite car l'élection contraindrait Charles Quint à se rendre en Bourgogne, où Chièvres avait beaucoup d'autorité et d'intérêts et où il n'aurait pas l'opposition rencontrée en Espagne. Enfin, un départ lui éviterait les dangers que pouvaient lui faire courir la noblesse ibérique, qui n'avait aucune sympathie pour sa personne<sup>105</sup>. Gattinara, quant à lui, reste muet sur cette période. Peu de correspondance, pas de mémoires, et le récit dans son autobiographie est limité à quelques lignes. Il n'y a cependant rien d'étonnant car, alors loin de l'influence qu'il a dans les années suivantes, il tente au maximum de passer cette période sous silence. Mais dans le premier discours qu'il écrit à Charles Quint quand la nouvelle de l'élection parvient à la cour en juillet, il lui demande de récompenser Chièvres, à qui il doit d'avoir reçu cette dignité<sup>106</sup>. Au sein du conseil, la position du grand chambellan a donc bien été déterminante. Le 28 juin 1519, conforme aux prédictions de Gattinara, le Habsbourg avait en effet été élu à l'unanimité. Quand il l'apprend, le chancelier exulte : la prophétie était donc bien en train de se réaliser. La restauration de l'Empire romain et l'établissement de la monarchie universelle pouvaient dès lors constituer le cœur de sa *Responsiva oratio*, discours qu'il prononce le 30 novembre 1519 à Molins del Rey, devant l'assemblée des légats des électeurs venus annoncer officiellement l'élection du Habsbourg à la tête de l'Empire<sup>107</sup>. Charles Quint était bien cet empereur chargé par la providence divine de faire régner sur terre un nouvel âge d'or.

Le projet universaliste de Gattinara est en effet indissociable des attentes messianiques et eschatologiques qui voient dans le souverain de cette monarchie l'empereur des derniers

---

<sup>104</sup> Sur la politique francophile de Chièvres, voir *infra* p. 86.

<sup>105</sup> Lettre de Marco Minio au Sénat de Venise le 12 novembre 1518 dans les CSP, vol. 2, p. 475.

<sup>106</sup> « Une chose, Sire, vous veuil bien pour la derriere avertyr de la quelle scay estes assez de vous mesme souvenant, et que par effect le devez congnoistre, c'est que après Dieu et ceux qui vous ont donné la humaine essence, estes plus tenuz et obligé à monseigneur le marquis d'Arscot, seigneur de Chièvres, que à nul aultre, car par son sens industrie et bonne conduite il a nourry voz pays en bon paix et tranquillité, et vous a conduit paisiblement à la joyssance de si grands et beaulx royaumes », Mémoire de Gattinara à Charles Quint du 12 juillet 1519 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 413.

<sup>107</sup> GERBIER L., « Les raisons de l'empire et la diversité des temps. Présentation, traduction et commentaire de la *responsiva oratio* de Mercurino Gattinara prononcée devant la légation des princes-électeurs le 30 novembre 1519 », dans *Erytheis*, t. 3, septembre 2008, p. 94-115.



temps, capable de réaliser la prophétie évangélique annoncée par Jean. Très tôt cette tradition chrétienne avait fusionné avec les thèmes impériaux païens. Une fois l'Empire devenu chrétien sous Constantin, il pouvait s'incarner dans la *civitas terrena* d'Augustin. Quant au règne d'Auguste, qui avait vu la naissance du Christ, il devenait le modèle à imiter, et ses apologies, comme *L'Énéide*, des textes à demi-sacrés. Les *Bucoliques* de Virgile, par exemple, pouvaient dès lors devenir un texte prophétique qui proclamait que le retour à l'âge d'or était imminent et qu'un enfant divin allait naître dans un monde désormais régi par la paix et la justice<sup>108</sup>.

Les Temps sont révolus qu'a prédits la Sibylle :  
Les siècles, dans leur course immuable et tranquille,  
À leur point de départ sont enfin revenus,  
Et le dernier de tous, l'Âge de fer, n'est plus.  
(...)  
Un Enfant doit bientôt au jour ouvrir les yeux ;  
Souris, chaste Lucine, à sa venue au monde :  
L'Âge d'or va renaître et sur terre et sur l'onde ;  
Déjà règne Apollon, ton frère glorieux.  
(...)  
Quand l'Enfant parviendra dans la force de l'âge,  
Le Bonheur et la Paix régneront sans partage<sup>109</sup>.

Dante, dans son *De Monarchia*, fait notamment cette référence à Virgile et au retour de la Vierge Justice, ou Astrée, coïncidant avec l'avènement d'Auguste<sup>110</sup>. C'est pendant ce règne de la Justice, « ces temps heureux connus aussi comme l'âge d'or », que le monde connut son apogée. Il n'y avait là qu'un pas à franchir pour que le Florentin conclût que l'Empire était bien le meilleur des régimes<sup>111</sup>. Cette tradition païenne s'intégrait en effet parfaitement avec la période du *Millenium* décrite dans l'Apocalypse de saint Jean<sup>112</sup>. Mille ans pendant lesquels le Christ reviendrait sur terre. Mille ans pendant lesquels régneraient paix, justice et fraternité, ce que Gattinara appelle la *monarchia Christi* dans son *Oratio supplicatoria*. À la monarchie des Chrétiens, c'est-à-dire la monarchie universelle établie par Charles Quint, devait en effet

---

<sup>108</sup> YATES F., art. cit., p. 60.

<sup>109</sup> VIRGILE, *Les Bucoliques*, Eglogue IV.

<sup>110</sup> DANTE, *op. cit.*, p. 448-449.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 449.

<sup>112</sup> Jean, 20. Voir à ce sujet DELUMEAU J., *Mille ans de bonheur. Une histoire du Paradis*, Paris, Fayard, 1995.

succéder le *Millenium*, la monarchie du Christ<sup>113</sup>. Une vision cyclique de l'Histoire, mais également du salut, qui concordait par ailleurs avec les aléas du titre impérial au Moyen Âge et qui réconciliait histoire païenne et tradition chrétienne. La *restoratio* de l'Empire était dès lors indissociable d'un renouveau spirituel, annonçant le retour du Christ dans un nouvel âge de paix et de justice<sup>114</sup>.

Dans sa *Responsiva oratio*, Gattinara s'attache donc plus que jamais à annoncer la restauration de l'Empire romain et le retour à l'âge d'or<sup>115</sup>. Il utilise l'image du soleil couchant, qui commémore la mort de Maximilien, et celle du soleil levant, qui annonce l'avènement Charles Quint. De cette manière, l'empereur n'était pas mort, mais avait achevé son cycle pour renaître dans une lumière neuve. Cette idée permettait également d'inscrire l'action du jeune souverain dans la continuité de celle de son grand-père. Enfin pouvait être réalisé ce psaume de David : « la justice et la paix s'embrassent »<sup>116</sup>.

Mais le rôle de Charles Quint ne s'arrêtait pas là. Avec Joachim de Flore, le gibelinisme s'était paré de couleurs aux reflets eschatologiques. La conception de l'ordre du monde et de l'Histoire de l'abbé calabrais s'accordait en effet avec le rôle messianique attribué à l'empereur. En mettant au point une vision eschatologique et cyclique de l'Histoire, dont le cœur était la *renovatio mundi* et l'avènement de l'âge de l'Esprit, Joachim de Flore a fourni un matériau et un support important pour la rhétorique gibeline. À l'âge du Père, du commencement du monde jusqu'à la naissance du Christ, devait succéder l'âge du Fils, avant qu'un *pastor angelicus*, un pape d'une grande sainteté, mène la *renovatio* de l'Église et la conduise à l'âge de l'Esprit et à la victoire sur l'Antéchrist. Joachim redonnait là un sens à l'histoire du salut. Il cessait de repousser la parousie, c'est-à-dire la première venue du Christ, celle qui précède le *Millenium*, pour au contraire en faire la computation<sup>117</sup>. De cette manière, il était possible de calculer la seconde venue du Christ, conjointe du Jugement Dernier, et d'intégrer celui-ci dans une perspective historique. La chrétienté disposait ainsi d'un horizon historique concret<sup>118</sup>.

---

<sup>113</sup> BL, Ms. 18 008, fol. 28v.

<sup>114</sup> YATES F., art. cit., p. 64.

<sup>115</sup> Il utilise à deux reprises les expressions « *Sacri Romani Imperii restorationem* » et « *Sacrum imperium restauraretur* » dans son discours : GERBIER L., art. cit., p. 98-100.

<sup>116</sup> *Ut iusticia et pax se inuicem deosculentur* : *ibid.*, p. 100. Cette phrase se trouve dans les PSAUMES 85 ; 11.

<sup>117</sup> GERBIER L., *op. cit.*, p. 47.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 47. La bibliographie sur Joachim de Flore est elle aussi immense. Pour la réception de ses œuvres et leur influence sur la pensée médiévale, nous renvoyons à l'étude de Marjorie Reeves, citée plus haut. Voir également MCGINN B., *The Calabrian Abbot: Joachim of Fiore in the History of Western Thought*, New York, Macmillan Publishing Co., 1985. Sur sa vie, voir GRUNDMANN H., *Gioacchino da Fiore. Vita e opere*, Rome, Viella, 1997.

La vision de Joachim de Flore est très théocratique, dans le sens où son âge du Fils était celui des clercs et de la Foi, l'âge de l'Esprit celui des Saints, et le pasteur chargé de cette mission un pape. Mais la tradition joachimite, loin de la perspective originelle de son auteur, avait fini par fusionner avec la tradition prophétique centrée sur le mythe de la venue du Dernier Empereur<sup>119</sup>. Elle fournissait en effet une rhétorique de choix pour la légitimation princière, quittant par là même le champ eschatologique pour le politique<sup>120</sup>. Cette association bénéficia notamment à la monarchie française dont les oracles exaltent la mission que la providence divine lui avait assignée. Jean de Roquetaillade par exemple, dans son *Vade mecum in tribulatione* écrit en 1356, ou encore Télésphore de Coscenza dans un *libellus* écrit entre 1378 et 1390, avaient conçu leur prophétie selon le même schéma : le titre d'empereur devait être transféré au roi de France, Nouveau Charlemagne, et c'est à ce dernier que revenait désormais la mission de protéger le pape, défendre et réformer l'Église, et enfin lancer une dernière croisade afin de reconquérir les Lieux saints<sup>121</sup>. À l'aube des Guerres d'Italie, une nouvelle onde de prophétie se développe dans l'entourage de Charles VIII. On alors voit un certain nombre d'écrits faire de celui qui s'est rendu maître dès 1494 des villes de Florence et de Rome ce fameux Dernier Empereur<sup>122</sup>. L'échec du roi de France mais cependant très vite un terme à cette assimilation. Et au moment où le jeune Charles de Habsbourg fait sa collecte de territoires, des voix n'ont donc pas tardé à s'élever pour faire de lui ce nouveau pasteur, dont Gattinara.

Dans son *Oratio supplicatoria*, celui-ci écrit que des signes prémonitoires ont bien montré que Charles était ce monarque tant attendu : la découverte de terres inconnues durant le règne de son prédécesseur, la destinée exceptionnelle de la maison d'Autriche à l'Empire, les gains de la monarchie espagnole en Afrique du Nord<sup>123</sup>. Autant de signes de la providence divine. L'heure était arrivée pour que cet empereur mène la réforme de l'Église et prépare le monde à la parousie. Gattinara s'écarte cependant de la pensée joachimite et de son histoire de l'Église à laquelle, comme l'avait fait Fra Dolcino, il adjoint un quatrième âge, commençant sous Constantin<sup>124</sup>. De cette manière, il accentuait un peu plus l'idée d'un déclin de l'Église depuis celui-ci et la nécessité de la réformer pour revenir à l'idéal de vie apostolique<sup>125</sup>.

<sup>119</sup> HEADLEY J. M., « Rhetoric and Reality », p. 242.

<sup>120</sup> ROUSSEAU I., « La prophétie comme outil de légitimation : trois lectures du *Vae mundo* (XIV<sup>e</sup> siècle) », dans *Annexes des Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales*, t. 16, 2004, p. 63-99.

<sup>121</sup> REEVES M., *op. cit.*, p. 320-327.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 354-358.

<sup>123</sup> BL, Ms. 18 008, fol. 38v-39r.

<sup>124</sup> ORIOLI R., *Fra Dolcino : nascita, vita e morte di un'eresia medievale*, Milan, Jaca Books, 2004. Fra Dolcino, né au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, sans doute dans le Val d'Ossola, prend la suite du mouvement des Apostoliques, groupe hérétique de prédication, de pénitence et de pauvreté, à la suite de l'arrestation de

Gattinara identifie l'ouverture de la septième coupe de l'Apocalypse avec la naissance de la secte de Mahomet et l'occupation de la partie Est de l'Empire romain, dont il montre ainsi toute la décadence<sup>126</sup>. Cette idée, Gattinara l'emprunte à Annius de Viterbe et à son *De futuris Christianorum triumphis in Saracenos*, écrit autour de 1480 et alors que Sixte IV prépare une expédition navale pour libérer Otranto, dans les Pouilles, occupée par les Turcs<sup>127</sup>. Avec le seul Empire romain latin demeurant, le quatrième et ultime âge de l'Église sera atteint avec le triomphe sur la « prostituée sarrasine », concomitant de la cinquième monarchie dont il est question dans le *Livre de Daniel*<sup>128</sup>. Selon ce dernier, quatre empires se sont en effet succédé. Celui des Assyriens, celui des Perses, celui des Grecs, et celui des Romains. Le suivant devant être celui des chrétiens, la *Christianorum monarchia*. Gattinara modifie toutefois cette vision. Là où Annius identifie le troisième âge de l'Église et la cinquième monarchie avec la papauté triomphante, et où Fra Dolcino fait de ce pasteur attendu un *pastor angelicus*, le Piémontais nie tout pouvoir au successeur de saint Pierre. Pour lui, c'est bien évidemment l'empereur qui réalise la monarchie universelle<sup>129</sup>. La reprise de l'Empire de Constantinople doit marquer la première victoire. Enfin, après s'être rendu à Golgotha, Charles Quint posera sa couronne sur la croix du Christ, et, levant les mains au ciel, il donnera le royaume des chrétiens à Dieu le Père<sup>130</sup>.

---

Gherardo Segarelli en 1300. Inspiré lui aussi par les théories joachimites auxquelles il rajoute un quatrième âge, il prêche entouré d'un groupe de fidèles avant de finir sur le bûcher en 1307. Sur les liens entre Fra Dolcino et la pensée post-joachimiste, ainsi qu'avec les Spirituels franciscains, voir ROTELLI E., *Fra Dolcino e gli Apostolici nella storia e nella tradizione*, Turin, Claudiana, 1979.

<sup>125</sup> HEADLEY J. M., « Rhetoric and Reality », p. 246

<sup>126</sup> BL, Ms. 18 008, fol. 25v : « *In sua sancta Apocalypsi post septem sigilla, quae interpretantur septem persecutiones martyrum usque ad tempus Constantini, postque septem tubas, quae interpretantur septem magnae haereses post Constantinum, quarum ultima fuit haeresis Mahumeti, supervenerint septem phialae irae Dei, quae interpretantur septem ultimae plagae ecclesiae Christi inferendae, et quae secundum magis communem doctorum sententiam iam illatae censentur ab ipsa bestia, id est secta Mahumetica, quarum ultima fuit plaga illata Europae in occupatione Imperii Constantinopolitani* ».

<sup>127</sup> Sur Annius de Viterbe, voir *sopra*, p. 35. La grande expédition de Sixte IV n'eut jamais lieu. Malgré ses tentatives pour que soit signée une paix en Italie et la publication d'une bulle pour la croisade, le pape n'a jamais réussi à fédérer les princes chrétiens. C'est avec les galères pontificales et aragonaise que la ville est reprise au cours de l'année 1481 et grâce à la mort de Mehmet II en mai qui laissait l'Empire ottoman dans une situation incertaine. Voir BIANCHI V., *Otranto 1480: Il sultano, la strage, la conquista*, Roma-Bari, Laterza-Figli Spa, 2016.

<sup>128</sup> BL, Ms. 18 008, fol. 27r : « *Cum enim quinque monarchias divinitus ordinatas legamus, quarum prima fuit Assyriorum seu Chaldeorum, secunda Persarum et Medorum, tertia Graecorum, quarta Romanorum, superest nunc, ut ad quintam et ultimam deveniamus, ceteris feliciorum, quae Christianorum vocabitur iuxta illud Danielis* »

<sup>129</sup> HEADLEY J. M., « Rhetoric and Reality », p. 246.

<sup>130</sup> BL, Ms. 18 008, fol. 93v. « *Ascendet tunc rex Romanorum sursum in Golgata, in quo confixum est lignum Sanctae Crucis, in quo loco pro nobis Dominus mortem sustinuit, et tollet rex coronam de capite suo, et ponet eam super Crucem, et expandet manus suas in caelum, et tradet regnum Christianorum Deo Patri* ». Gattinara reprend là les révélations du pseudo-Méthode. Voir ARD BOONE R., *op. cit.*, p. 28. L'Apocalypse du pseudo-Méthode a été rédigée aux environs de 691, dans les premières décennies de l'occupation musulmane. Ce texte situe pour la première fois l'apparition de l'Islam dans une perspective apocalyptique et développe l'image du Dernier Empereur comme remède à ces maux. Voir UBIERNA P., « Recherches sur l'apocalyptique syriaque et

Gattinara pense donc, comme Dante, que l'Empire dérive directement de Dieu et a été institué par lui seul. Et qu'à l'empereur uniquement revient la mission de « veiller aux intérêts de la république ; restaurer le saint Empire ; accroître le développement de la religion chrétienne ; soutenir le siège apostolique ; et même mener au port, sain et sauf, ce frêle esquif de Pierre, si longtemps ballotté par les flots ; et aussi rechercher l'extermination des perfides ennemis du nom de chrétien »<sup>131</sup>. N'écrit-il pas également dans son autobiographie, au moment où Charles Quint décide de se présenter à l'élection impériale, que « le titre d'empereur légitimerait l'établissement de la monarchie universelle, voulue par Dieu même, annoncée par les prophètes, prêchée par les apôtres et le Christ rédempteur »<sup>132</sup>. Le chancelier niait tout rôle pastoral au pape et sacralisait l'office impérial.

Gattinara n'est cependant pas seulement un juriste ou un théoricien, c'est un homme d'État qui au moment où il prête serment au Habsbourg a une longue expérience de la diplomatie et de la géopolitique européennes. Et il sait faire preuve de beaucoup de pragmatisme. Pour assurer la domination de Charles Quint en Europe, le soutien du pape, chef spirituel de la chrétienté et acteur de premier plan dans la politique italienne, était essentiel. Comment par ailleurs prétendre disposer d'une mission divine et ignorer le vicaire du Christ ? En 1524, dans deux instructions rédigées de sa main à destination des envoyés de l'empereur vers Clément VII, il demande à ce que dernier agisse en tant que « pasteur commun »<sup>133</sup>. Il se fait par là plus respectueux de la charge pontificale. Le *ut fiat unum pastor* se retrouve donc en quelque sorte dédoublé et il donnait l'impression, du moins en théorie, d'associer le pape à son projet. Dans les instructions qu'il écrit pour Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, envoyé comme plénipotentiaire vers Adrien VI en janvier 1522, il reprend la métaphore de la Trinité pour demander la création d'une Sainte Ligue dont le pape serait le Père, Charles Quint le Fils, et le roi d'Angleterre la chaleur du Saint-Esprit qui enflammera les deux<sup>134</sup>. Il concordait alors avec les idées de certains continuateurs de Joachim de Flore, et notamment l'astrologue Johannes Lichtenberger dans son *Prognosticatio* de 1488, qui voyait cet empereur des derniers temps associé à un *pastor angelicus*, pape d'une grande sainteté ayant

---

byzantine au VII<sup>e</sup> siècle : la place de l'Empire romain dans une histoire du salut », dans *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, Hors-série n° 2, 2008. <http://journals.openedition.org/cem/10895>

<sup>131</sup> Ce sont les mots employés dans sa *Responsiva oratio* de 1519. GERBIER L., art. cit., p. 102.

<sup>132</sup> GATTINARA M. *op. cit.*, p. 68.

<sup>133</sup> Instructions du 14 mai 1524 pour Gérard de Plaine, seigneur de La Roche, aux HHSA, Belgique PA 64/2, n° 50, fol. 329r-340r et instruction du 8 octobre 1524 pour Charles de Lannoy, le duc de Sessa, Adrien de Croÿ et Giovanni Bartolomeo Gattinara aux HHSA, Belgique PA 64/1, n° 111, fol. 277r-279v.

<sup>134</sup> Instructions du 15 janvier 1522 à Charles de Poupet, seigneur de La Chaux aux HHSA, Belgique PA 2/2, n° 143, fol. 15r-19r.

fui les biens temporels, marchant ensemble pour faire triompher le christianisme<sup>135</sup>. Le chancelier n'hésite cependant pas, quand les circonstances l'exigent ou que le pape semble s'écarter de l'attitude souhaitée, à s'en prendre violemment à lui. Dans l'intense campagne de propagande lancée par la chancellerie impériale lors du conflit entre Clément VII et Charles Quint à l'été 1526, Gattinara accuse le pape de ne pas être un pasteur, mais un loup<sup>136</sup>. Dans d'autres instructions rédigées par ses soins en 1524 pour le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, il envisage de déclarer la guerre au pontife et de lui reprendre par la force les villes de Modène et de Reggio s'il ne se montre pas plus conciliant et mieux disposé envers la politique du Habsbourg<sup>137</sup>. Il démontrait là clairement que le pape, dont la figure n'était pas si loin de celle de l'Antéchrist donnée par Luther, n'était qu'un exécutant de la mission divine de l'empereur et qu'il le considérait avant tout comme un prince temporel.

Une telle rhétorique posait également un autre problème. Si l'Empire, comme le soutenait Gattinara, était institué par Dieu seul, Charles Quint disposait-il de tous les droits impériaux ? Juan-Carlos d'Amico a souligné le fait, que dans la *Responsiva oratio*, Gattinara ne mentionne ni le rôle du pape dans l'élection, ni la nécessité d'obtenir la couronne pour obtenir *de jure* le pouvoir impérial<sup>138</sup>. Ce discours conforte en effet sa volonté de nier tout rôle pastoral au successeur de saint Pierre. Après tout, la papauté n'avait-elle pas montré pendant la période du Grand Schisme qu'elle était incapable de se réformer, ni d'être en mesure de mener correctement les affaires de la chrétienté ? Le chancelier n'hésite pas pour cette raison à brandir la menace de la réunion d'un concile à plusieurs reprises. Sa politique pourrait cependant laisser croire qu'il n'a pas conçu le pouvoir de Charles Quint comme complet sans la bénédiction papale. En effet, depuis ses premiers mémoires de conseils, il pousse le Habsbourg à se rendre en Italie pour s'y faire couronner et y recevoir la bénédiction des mains

---

<sup>135</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 94. Johannes Lichtenberger était l'astrologue de l'empereur Frédéric III, le père de Maximilien de Habsbourg. Il dédie son *Prognosticacio* à Maximilien et à son fils Philippe le Beau car il prédit l'avènement d'un empereur réformateur au sein de la famille Habsbourg, qui doit parvenir à sa mission avec l'aide d'un pape angélique. Voir « KURZE D., Popular Astrology and Prophecy in the fifteenth and sixteenth Centuries: Johannes Lichtenberger », dans ZAMBELLI P. (dir.), « *Astrologi Hallucinati* »: *Stars and the End of the World in Luther's Time*, Berlin, De Gruyter, 1986, p. 177-194. Voir également GERBIER L., *op. cit.*, p. 51.

<sup>136</sup> L'édition définitive est celle faite par Johannes Schoeffer à Mayence, en 1527 : *Pro Divo Carolo, Eius Nominis quinto Romanorum Imperatore Invictissima, pio, felice, semper Augusto, Patrepatriae, in satisfactionem quidem sine talione eorum quae in illum Scripta, ac pleraque etiam in uulgum aedita fuere, Apologetici libri duo nuper ex Hispaniis allati cum alijs nonnullis, quorum catalogos ante cuiusque exordium reperies*. Voir HEADLEY J. M., *The Emperor and his Chancellor: a Study of the Imperial Chancellery under Gattinara*, Cambridge, 1983, p. 99.

<sup>137</sup> Instructions de Gattinara à Charles de Lannoy concernant Ferrare et Florence aux HNSA, Belgique PA 64/2, n° 88, fol. 345r-347v. Publiées en annexe. Il est intéressant de noter que cette partie de l'instruction est barrée, peut-être à la demande de Charles Quint, qui s'est révélé à plusieurs reprises beaucoup moins radical dans ses décisions que son chancelier.

<sup>138</sup> D'AMICO J.-C., « Gattinara et la « monarchie impériale » de Charles Quint », p. 10.

du pape<sup>139</sup>. Sans doute faut-il y voir là l'homme d'État dans son réalisme le plus abouti et la volonté de ne pas bouleverser la tradition de l'élection, qui aurait complètement desservi les intérêts de Charles Quint et contribué à son isolement. En somme, un couronnement tout en apparence qui ne remettait pas en cause les fondements de l'idéologie impériale. Après tout, lors du sacre de Bologne en 1530, Charles Quint est bien l'unique maître de l'Italie et même Clément VII s'en remet à son arbitrage.

Cette approche très réaliste de son projet, qu'il adapte aux circonstances et qui est liée à ses fonctions dans les plus hautes sphères décisionnelles et loin des arguties des théoriciens gibelins classiques, le rendait viable. Et c'est bien là le plus important. Il est impossible de nier qu'il y avait là toute une rhétorique pour légitimer l'empire et la domination du Habsbourg, à la fois dans la lutte pour la primauté spirituelle de la chrétienté avec le pape que dans les guerres menées contre le roi de France. Il n'y avait encore une fois rien de nouveau. L'historiographie a parfaitement montré que les prophéties d'inspirations joachimites et millénaristes ont été utilisées à maintes reprises dans la propagande princière<sup>140</sup>. Réécrivant une forme de mythologie du prince, elles inscrivaient son règne dans l'histoire chrétienne, tout en jouant sur les attentes messianiques, toujours bien vivantes dans l'imaginaire chrétien. Exégèses bibliques, réflexions théologiques et sotériologiques sur l'au-delà jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, ces prophéties changent de dimension à la suite de Joachim de Flore en fixant la date prochaine de la destruction du monde et de l'arrivée de la parousie. Elles se parent notamment d'intentions politiques à forte charge subversive dont les princes se servent pour diffuser une propagande apocalyptique soutenant leur construction étatique. Au-delà du prestige qu'elles apportaient, elles permettaient également de proposer un idéal unitaire précieux dans la construction politique. Entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, ce ne sont par exemple pas moins d'une cinquantaine de prophéties qui sont associées aux rois d'Aragon<sup>141</sup>.

Le chancelier de Charles Quint, parfaitement conscient de l'appui offert par ces vaticinations pour son projet, ne pouvait que se satisfaire de la diffusion de prophéties aux tons messianiques qui donnaient le premier rôle à son souverain. Ses papiers personnels en sont la preuve la plus évidente. On y retrouve, entre autres, un petit opuscule intitulé « Extrait d'un vieux manuscrit de la chartreuse de Notre-Dame des Grâces près de Bruxelles, où l'on

---

<sup>139</sup> Voir *infra* p. 107.

<sup>140</sup> Voir par exemple le très beau recueil *La prophétie comme arme de guerre des pouvoirs (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, REDONDO A. (éd.), Paris, La Modernité, 2000.

<sup>141</sup> AURELL M., « Messianisme royal de la couronne d'Aragon », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 52<sup>e</sup> année, t. 1, 1997, p. 119-155.

traite de la lutte du Christ contre l'Antéchrist », divisé en deux parties distinctes<sup>142</sup>. La première se veut une réflexion et une exégèse de la pensée de Joachim de Flore et de la venue du Christ et de l'Antéchrist lors du Jugement Dernier, avec les thèmes fréquents de la corruption de l'Église, la simonie, l'hérésie, ou encore la conversion des Juifs et des Musulmans. La deuxième est une révélation faite par quelqu'un qualifié de « Saint Homme », anonyme et illettré, qui dans un rêve a vu les cataclysmes du Jugement Dernier. La Grèce infidèle à nouveau détruite, l'Occident reconduit à la maison de son épouse grâce à l'art de « l'oiseau du soir ». Une Sicile, obstinée, engloutie par une violente tempête. L'Italie, nid des ânes, attaquée et mordue par des lions et des loups. Une Allemagne couronnée par la douleur et décapitée. Le texte se conclut sur le déchirement des royaumes Ibériques, lieu de la perversité mahométane, jusqu'à ce qu'un nouveau David, fils de l'homme et de la chauve-souris, sépare les fils de Jérusalem de ceux de Babylone et enferme le dragon pour l'éternité<sup>143</sup>. Cette prophétie a été identifiée par Rebecca Ard Boone comme étant en réalité celle d'Arnaud de Villeneuve, médecin aragonais, et intitulée le *Vae mundo in centum annis*<sup>144</sup>. Publiée pour la première fois en 1301, elle valut la condamnation de son auteur pour hérésie et prenait place dans le contexte de la lutte entre les maisons d'Aragon et de France à la suite de la tentative de Frédéric II d'établir sa domination sur l'Italie et l'appel à la maison d'Anjou faite en réponse par le pape. Les Vêpres siciliennes étaient alors encore dans toutes les mémoires. La chauve-souris, cet oiseau du soir qui dévore les moustiques (allusion à la reconquête contre les musulmans d'Espagne, « mezquita », mosquée en espagnol, étant très proche du terme de « mosquito »), n'étant autre que le souverain d'Aragon. Elle représente en effet l'Ouest, où le soleil se couche<sup>145</sup>. Il n'est dès lors pas étonnant que ce texte refasse surface au moment de l'avènement de Charles Quint. En héritant de Ferdinand, le Habsbourg héritait également de la tradition des rois aragonais et était appelé à réaliser ces prédictions.

Dans les papiers de Gattinara à Simancas, d'autres prophéties se mêlent à sa correspondance et ses brouillons. On y retrouve notamment deux copies d'un texte intitulé

<sup>142</sup> ASVe, FAG, mazzo 3, n° 11, publié par BOCCOTTI G., « Mercurino Arborio, cancelliere di Carlo V, e un opuscolo inedito sulla monarchia universale », dans *Atti dell'Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, t. 153, Trieste, 1994-1995, p. 156-195. Une copie de cette prophétie, intitulée « *Reperiuntur inquodam libello S. Gregorii* » se trouve également dans les papiers de Gattinara à l'Archivo general de Simancas (désormais AGS), Estado, legajo 1553, n° 457.

<sup>143</sup> BOCCOTTI G., art. cit., p. 166-168.

<sup>144</sup> ARD BOONE R., « Empire and Medieval Simulacrum: A Political Project of Mercurino Di Gattinara, Grand Chancellor of Charles V », dans *Sixteenth Century Journal*, t. 42, n° 4 / hiver 2011, p. 1027-1049, p. 1042. Sur Arnaud de Villeneuve, voir ROUSSEAU I., art. cit.

<sup>145</sup> Cette association des souverains espagnols avec cet animal est très fréquente dans la tradition prophétique. Voir par exemple MILHOU A., « La chauve-souris, le nouveau David et le roi caché (trois images de l'empereur des derniers temps dans le monde ibérique) », dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 18, 1982, p. 61-78.



*Incendio ac ruina Italia regni et prophetizandis Cesare monarcham*, retrouvé « sculptée sur un couvercle d'une très vieille sépulture de bronze en Angleterre en l'an 1456 »<sup>146</sup>. Narrant les épisodes tragiques qui surviennent en Italie dans les années 1520, il annonce la venue de l'empereur Charles Quint pour l'année 1529 afin qu'il en chasse les barbares. Les notes précisent qu'il a notamment été affiché sur la statue de Maître Pasquino, gladiateur surnommé ainsi par les Romains, comme tant d'autres écrits satiriques rédigés à la suite du Sac de Rome avec des arguments pro-impériaux afin d'éviter l'invasion des Turcs en Europe<sup>147</sup>. Il semble que cette prophétie soit l'œuvre de Girolamo Casio, marchand d'art et poète présent à Rome dans la décennie 1520. À la suite des événements de 1527, Casio rédige une *Canzon ove si narra la Strage e il Sacco di Roma diritiva al Catholico re di Spagna e de Romani Carlo Quinto eletto imperatore*, dans laquelle il rassemble un certain nombre de prophéties et les réécrit afin de les faire coïncider avec les événements contemporains<sup>148</sup>. Les copies détenues par le chancelier en sont semble-t-il issues, peut-être envoyées ou apportées par son cousin Giovanni Bartolomeo, présent lors des faits.

Gattinara, parfaitement familiarisé avec ces écrits prophétiques et les traditions messianiques et eschatologiques qui les accompagnent, disposait d'un matériau de choix pour appuyer les revendications de Charles Quint. On conçoit en effet tout l'intérêt qu'il pouvait avoir à utiliser ces prophéties dans la propagande habsbourgeoise. Juan Carlos d'Amico écrit qu'il avait pensé sa monarchie universelle dans le but de mettre fin aux ambitions françaises en Italie, de défendre les intérêts dynastiques des Habsbourg et d'assurer à cette famille la suprématie sur l'Europe<sup>149</sup>. Cet aspect de la tradition prophétique n'est donc pas nouveau et il est tout à fait compréhensible que le chancelier, chargé de défendre la prééminence de son souverain, et plus particulièrement en Italie face aux prétentions du roi de France ou aux revendications du pape, ait œuvré pour la diffusion de ces textes qui avaient un important impact dans la culture populaire. Comme il le fait dans son *Pro Divo Carolo* en 1526, violent pamphlet publié à la suite d'un changement d'alliance du pape<sup>150</sup>, ou Alfonso de Valdés avec

<sup>146</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 463 et 538.

<sup>147</sup> Sur ces fameux pasquins, voir VIAN HERRERO A., « *Roma Caput mundi, Roma Coda mundi*. La poésie du sac de Rome (1527) en Europe : pasquins et *contrafacta* », dans *Camena*, t. 2, 2007, p. 1-38. La tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours et la statue reste le réceptacle de divers tracts et pamphlets contestataires.

<sup>148</sup> NICCOLI O., *Profeti e popolo nell'Italia del Rinascimento*, Rome, Laterza, 1987, p. 229-230. Girolamo Casio (1467-1533) est un antiquaire, humaniste et poète que l'on retrouve dans l'entourage des Este et des Médicis. Il insère à nouveau cette prophétie dans son *Libro intitolato cronica que si tratta di epitaphii di amore e di virtute*, dédié à Ercole Gonzague, évêque de Mantoue, fils du marquis François II (1466-1519). Voir à son sujet QUAQUARELLI L., « Pandolfi, Girolamo (Girolamo da Casio, Girolamo Casio de' Medici) », *Dizionario Biographico degli Italiani*, vol. 80, 2014.

<sup>149</sup> D'AMICO J.-C., « Mercurino Gattinara et le mythe d'un empire universel », p. 101.

<sup>150</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 94-97.

son *Diálogo de las cosas acaecidas en Roma* pour justifier le Sac de Rome<sup>151</sup>, les conseillers de l'empereur ont recours tout au long de son règne à la production ou à la diffusion de textes en faveur de la propagande habsbourgeoise. François I<sup>er</sup> peut lui aussi compter sur des apologistes<sup>152</sup>, et la période qui suit le Sac de Rome en 1527 est également le théâtre d'une explosion prophétique du côté pro-impérial comme du côté pontifical<sup>153</sup>. Les attentes messianiques et eschatologiques ont donc assurément contribué à forger le discours de Gattinara dans la légitimation et l'apologie de l'Empire en la personne de Charles Quint. Il semble cependant que cette fascination pour les écrits prophétiques se soit manifestée plus intensément encore.

Peut-on en effet considérer ses appels à établir la monarchie universelle et ses références à l'eschatologie chrétienne uniquement comme une rhétorique politique ? Rebecca Ard Boone estime qu'il s'est servi de ces sources comme support de sa monarchie universelle à une époque que lui et ses contemporains reconnaissent comme fondamentalement différente. Et qu'il a créé là un simulacre du Moyen Âge<sup>154</sup>. À la question de savoir si c'est la prophétie qui a dirigé la politique de Gattinara ou bien si c'est sa politique qui a dirigé son activité prophétique, elle estime, en reconnaissant parfaitement l'attrait du chancelier pour l'occulte, que sa stratégie est de faire en sorte que les sujets de l'empereur se sentent comme faisant partie d'un ensemble entier, unifié. Il en aurait appelé à l'émotion de ses lecteurs et ainsi donné aux gens des raisons d'espérer.

Mais c'est là occulter la nature même de l'homme, sa foi, ses peurs et ses espoirs. Le discours de Gattinara va en effet bien au-delà d'une simple rhétorique. Olivia Niccoli a démontré qu'au moment où les prophéties passent du peuple aux élites politiques et religieuses, le mythique et le visionnaire deviennent propagande<sup>155</sup>. Mais doit-on dresser une barrière si nette entre « popolo » et élite gouvernante ? L'homme du « popolo » qu'il était justement, issu de cette petite société civile juridique et bourgeoise, a-t-il réellement changé au contact de la diplomatie et du milieu politique dans lequel il a évolué ? Noble, il l'était

---

<sup>151</sup> Voir par exemple GERBIER L., « Le machiavélisme problématique de Valdés dans le *Diálogo de las cosas acaecidas en Roma* », dans *Quaderns d'Italià*, t. 16, 2011, Barcelone, p. 115-142. VALDÉS A. de, *Diálogo de las cosas acaecidas en Roma*, NAVARRO DURÁN R. (éd.), Madrid, Cátedra, 2001.

<sup>152</sup> Par exemple Symphorien Champier (v. 1472-v. 1539), médecin lyonnais au service du duc Antoine de Lorraine, puis consul de Lyon, dans son *De Monarchia Gallorum* publié en 1537. COPENHAVER B. P., *Symphorien Champier and the reception of the occultist tradition in Renaissance France*, La Haye-Paris-New-York, Mouton, 1978.

<sup>153</sup> REDONDO A. (éd.), *Le Discours sur le sac de Rome de 1527. Pouvoir et littérature*, Paris, 1999, et notamment l'article de D'AMICO J.-C., « Charles Quint et le sac de Rome : personnification d'un tyran impie ou Dernier Empereur ? », p. 37-48.

<sup>154</sup> ARD BOONE A., art. cit., p. 1027-1028.

<sup>155</sup> NICCOLI O., *op. cit.*.

peut-être par le nom. Mais il n'a jamais reçu une éducation qui l'aurait distingué de cette société bourgeoise. Toute sa vie, Gattinara a un goût pour l'occulte, les présages, l'astrologie, et la sensation profonde de vivre à un moment charnière de l'Histoire. L'historiographie a bien montré que le millénarisme a été plus prolifique durant certaines périodes, exacerbé par l'expérience quotidienne et obsédante de la mort<sup>156</sup>. Que l'on se rappelle celle de l'abbé Joachim, au moment des croisades destinées à délivrer les Lieux saints et du mouvement de fondation des nouveaux ordres religieux souhaitant revenir à un mode de vie plus proche du message apostolique. Ou de celle consécutive à la Peste noire qui ravage l'Europe et pendant laquelle explose cette fameuse « comptabilité de l'au-delà »<sup>157</sup>. Or, à partir de ce milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, la mise en scène de la fin des temps prend un caractère violent. L'Antéchrist retrouve une place prépondérante et les chrétiens sont à la recherche d'un chef spirituel ou temporel qui les guiderait, rétablirait la paix et créerait les conditions du retour du Christ à Jérusalem<sup>158</sup>. Et on assiste, durant les trente premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, à une véritable explosion d'espérances millénaristes. Les Guerres d'Italie ont par ailleurs contribué à alimenter cette anxiété sur le salut de âmes<sup>159</sup>. La révolte des paysans de 1524-1525, à laquelle s'est joint le disciple de Luther, Thomas Münzer, est fortement liée à ce courant. De nombreux partisans de la réforme y sont également sensibles. Hans Hut ne prêche-t-il pas le retour du Christ pour l'année 1528<sup>160</sup> ? John Headley écrit notamment que l'année 1529 est sans doute l'année la plus apocalyptique de tout le XVI<sup>e</sup> siècle. Soliman, qui met le siège devant Vienne, est alors aux portes de l'Europe et l'air se remplit d'attentes eschatologiques à l'approche de l'arrivée de l'empereur en Italie<sup>161</sup>.

La Renaissance n'est en effet pas l'âge de la Raison. Le début du XVI<sup>e</sup> siècle est marqué par une forte ambiance eschatologique qui pénètre toutes les couches de la société. Charles Quint n'y était pas insensible<sup>162</sup>. François I<sup>er</sup> non plus. Qui sait d'ailleurs si le roi de

---

<sup>156</sup> AURELL M., art. cit., p. 119.

<sup>157</sup> CHIFFOLEAU J., *La comptabilité de l'Au-Delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480)*, Rome, École française de Rome, 1980.

<sup>158</sup> VAUCHEZ A., « La fin des temps », dans CORBIN A. (dir.), *Histoire du christianisme*, Paris, Seuil, 2007, p. 205-210.

<sup>159</sup> LE GALL J.-M., *Les Guerres d'Italie (1494-1559). Une lecture religieuse*, Genève, Droz, 2017, p. 18.

<sup>160</sup> DUBAR C., « La fin des temps : millénarisme chrétien et temporalités », dans *Temporalités*, t. 12, 2010, p. 1-22, p. 11.

<sup>161</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 114-115.

<sup>162</sup> Dans les instructions données par Henri VIII aux ambassadeurs Francis Bryan and Peter Vannes, envoyés vers le pape fin novembre 1528, il est écrit : « Besides, it is known that the Emperor and his Chancellor and other councillors trust in a [prophecy] which hath been bruited, that there should be a Pope named [Angelo], who should go barefoot, and do many things superfluous [to] rehearse », cf. BREWER J. (éd.), *Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henri VIII*, vol. I-IV, Londres, 1862-1876. Continued by Gairdner J., vol. V-XIII, 1880-1893, vol. 4/2, n° 4977 (désormais LP).

France ne s'en est pas inspiré pour sa descente en Italie en 1524<sup>163</sup> ? L'astrologie et les prophéties font partie du quotidien, dans toutes les couches de la société. En ces temps troublés, elles apportent des réponses, rassurent, rassemblent, donnent de l'espoir et un remède à la peur du présent<sup>164</sup>. Certains humanistes s'en étaient fait les détracteurs, au nom du libre-arbitre, et les avaient assimilées à des superstitions<sup>165</sup>. D'autres les avaient apprivoisées<sup>166</sup>. Mais elles ne constituent sans doute pas une « Anti-renaissance »<sup>167</sup>, elles sont la Renaissance.

Et Gattinara n'y était pas indifférent. On a déjà mentionné sa croyance en de grands événements à venir à la suite du parhélie de 1514. En 1521, il demande à Pierre Martyr d'Anghiera, le célèbre humaniste et historien des Indes, son avis sur le déluge universel que l'on annonce pour l'année 1524<sup>168</sup>. Il fait régulièrement dresser son horoscope, et en 1529 fait venir auprès de lui l'astrologue et occultiste Agrippa de Nettesheim<sup>169</sup>. Après tout, il avait grandi dans toute cette ambiance imprégnée d'une religiosité prophétique et visionnaire qui avait particulièrement pénétré la culture populaire en Italie, et notamment le Piémont<sup>170</sup>. La Péninsule est une terre d'inquiétudes et de rénovations religieuses<sup>171</sup>. La région de Verceil où il naît a semble-t-il été particulièrement marquée par une forte attente apocalyptique. Il n'est à ce propos pas inutile de rappeler que Fra Dolcino et le mouvement hérétique issu des

---

<sup>163</sup> LE GALL J.-M., *L'honneur perdu de François Ier. Pavie, 1525*, Payot, Paris, 2015, p. 27.

<sup>164</sup> *Id.*, *Les Guerres d'Italie*, p. 31-44.

<sup>165</sup> Pic de la Mirandole a notamment porté des attaques très dures contre l'astrologie. Voir SKINNER Q., *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2009, p. 151.

<sup>166</sup> Le grand déluge qui était prévu pour l'année 1524 a suscité de nombreux débats, également dans les milieux humanistes. Je renvoie ici à la correspondance de Pierre Martyr d'Anghiera, éclairante à ce sujet. Niant l'idée d'un déluge universel, il pense cependant qu'il s'agit d'une conjonction en un lieu précis de toutes les planètes et que l'on peut donc s'attendre à de grands événements. ANGHIERA P. M. de, *Epistolario de Pedro Mártir de Angleria*, LÓPEZ de TORO (éd.), 4 vol., Madrid, 1953-1957, vol. 2, p. 216-217.

<sup>167</sup> BATTISTI E., *L'Antirinascimento*, Turin, Arago, 2005.

<sup>168</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 2, p. 216. Pierre Martyr (v. 1456-1526) est né dans le bourg d'Arona, dans le duché de Milan, sur les bords du lac Majeur et à une trentaine de kilomètres de Gattinara. D'abord présent à Rome dans l'entourage du milanais Francesco Negro, il y reçoit une solide formation classique et humaniste. Devenu secrétaire du cardinal Ascanio Sforza, il rencontre l'ambassadeur des Rois Catholiques auprès du Saint-Siège, Iñigo Lopez de Mendoza, qui lui propose de le suivre en Espagne. Il participe, au sein de l'entourage de celui-ci, au siège de Grenade contre les Maures et se fait le narrateur des événements. Ferdinand d'Aragon le nomme alors précepteur des jeunes nobles de la cour, tandis que parallèlement, grâce à sa position privilégiée, il se fait l'historien de la découverte du continent américain. Il est l'un des premiers à en faire le récit dans son *Decades de Orbe novo*, publié en 1511. Charles Quint, quand il arrive en Espagne, l'associe aux discussions sur les Indes, et le nomme membre du conseil des Indes quand celui-ci est institué en 1524. Il obtient par ailleurs la fonction de chroniqueur. Proche de Gattinara, il reste au sein de la cour jusqu'à sa mort à Grenade en 1526. Voir ARRANZ MÁRQUEZ L., « Mártir de Angleria, Pedro », dans *Diccionario Biográfico Español* et ALMAGIÀ R., « Anghiera, Pietro Martire d' », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 3, 1961. Pour une vue plus complète et l'édition de son œuvre, voir GAUVIN B., *Décades du Nouveau monde. I, La Décade océane, Pierre Martyr d'Anghiera ; suivi du Quatrième voyage de Christophe Colomb*, Paris, Les Belles lettres, 2003.

<sup>169</sup> Voir *infra* p. 349 et 418.

<sup>170</sup> NICCOLI O., *op. cit.*, p. 17-23.

<sup>171</sup> LE GALL J.-M., *Les Guerres d'Italie*, p. 18.

Apostoliques ont opéré dans le Valais et le Gattinarais au début des années 1300<sup>172</sup>. Et qu'à l'époque de Bernardin de Sienne à la fin des années 1410, le dominicain Manfredi de Verceil prêcha dans les villes de Verceil et d'Alexandrie un discours fondé sur une interprétation littérale de l'Apocalypse et centrée sur la venue de l'Antéchrist<sup>173</sup>. Encore à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, un notaire de Plaisance, Marco Antonio Gatti da Piacenza, insérait dans les folios vierges de ses actes des extraits de la prophétie dite de Catalde, évêque de Tarente au II<sup>e</sup> siècle, dans laquelle on prédit qu'un roi, au front et aux yeux longs, aux sourcils élevés et au nez aquilin, rassemblera de grandes armées et chassera les tyrans de son royaume. Associé à la Justice comme l'épouse est à son mari, il assujettira tous les peuples d'Europe et passera la mer, soumettant Grecs, Turcs et Barbares. Enfin, dominant toute la terre, il montera sur le mont des Oliviers, enlèvera sa couronne et rendra grâce à Dieu<sup>174</sup>. Prophétie une nouvelle fois très proche de la vision de la fin des temps que développe Gattinara dans son *Oratio supplicatoria*.

Le chancelier est par ailleurs obsédé par la mort et la quête de son salut. Son testament est un hymne à la gloire divine et au rachat de ses péchés. Il y finance pas moins de mille messes, et fonde deux établissements religieux réformés<sup>175</sup>. Par deux fois, il avait demandé à Marguerite d'Autriche et Maximilien la possibilité de se retirer pour faire pénitence à Dieu en faisant le voyage de Jérusalem<sup>176</sup>. On a déjà mentionné son séjour à la chartreuse de Scheut. Dix ans plus tard, avant son départ pour l'Italie, il se rend cette fois dans le monastère de Montserrat, en Catalogne, afin d'y effectuer une neuvaine. À son retour, il y rentre de nouveau et en effectue une seconde. Cette quête perpétuelle participe de ce que Max Webber appelle la « théodicée de la souffrance », c'est-à-dire une voie du salut toujours ouverte pour ceux qui veulent donner sens à leur séjour terrestre et compenser leur vécu passé ou présent de malheurs par l'espoir ou la certitude d'un paradis terrestre heureux<sup>177</sup>. Cette interprétation

---

<sup>172</sup> ORIOLI R., *op. cit.*, p. 92-93.

<sup>173</sup> FUMAGALLI E., « Manfredi da Vercelli », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 68, 2007. Sur toute cette ambiance apocalyptique qui se développe pendant le Grand schisme, voir RUSCONI R., *L'attesa della fine. Crisi della società, profezia ed Apocalisse in Italia al tempo del grande scisma d'Occidente (1378-1417)*, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1979. Voir également CAPELLINO M., « Mercurino Gattinara tra gioachimismo ed erasmismo », dans *Mercurino Arborio di Gattinara, Gran Cancelliere di Carlo V*, p. 25-43.

<sup>174</sup> NICCOLI O., *op. cit.*, p. 22-23. La prophétie est donnée dans REEVES, *op. cit.*, p. 328, et refait à nouveau surface à la suite de l'élection de Charles Quint, Sanuto donnant un exemplaire qui est envoyé d'Angleterre vers Venise. SANUTO M., *Diarii*, 58 vol., Venise, 1879-1903, vol. 28, p. 132-133. Dans cette dernière, le roi dont il est question est bien évidemment Charles, *Philippi filius ex nation illustri Julii*.

<sup>175</sup> GATTINARA M., « Testamento », dans *Bollettino dell'Associazione culturale di Gattinara*, t. 22, 2002. Il s'agit de la réimpression d'une édition faite à Turin en 1825. Sur la fondation du collège de chanoines et du couvent des Clarisses, voir *infra* p. 415.

<sup>176</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 56-57.

<sup>177</sup> DUBAR C., art. cit., p. 6.

du joachimisme est sans doute celle qui convenait le mieux à l'homme d'État qu'était Gattinara, car il s'agissait là d'une forme de « millénarisme rationalisé ». En effet, en inscrivant le salut dans l'histoire humaine, il fixe non seulement un objectif à la vie terrestre, mais il donne un sens religieux au temps humain<sup>178</sup>. En appelant Charles Quint à établir la monarchie universelle, il assurait certes au Habsbourg un support populaire de choix dans cette époque de millénarisme exacerbé. Mais il répondait également à ses propres craintes, et paradoxalement ses espoirs, que le temps chrétien fût arrivé à une époque charnière.

Contrairement à ce qu'ont pu affirmer certains historiens, le projet de Gattinara n'est donc pas laïque. Sa volonté de *restoratio* de l'Empire romain et de mise en place de la monarchie universelle n'est pas uniquement un programme politique à destination de Charles Quint, mais également un dessein religieux, reflet de sa conception de l'ordre et de l'histoire du monde. Pour cette raison, les éléments messianiques et eschatologiques prennent le pas sur les éléments juridiques. Il a trouvé dans Dante et le courant gibelin, et par conséquent dans le droit romain qui constitue la base légale de la théorie gibeline, la rhétorique pour modeler l'image temporelle de son souverain. Mais il s'éloigne cependant de Dante et de la sécularisation du politique. La figure de l'empereur qu'il propose est celle du monarque de la fin des temps, qui doit mener son peuple à la fois vers le bonheur temporel, le nouvel âge d'or, mais également vers le salut. Comme l'écrit Manuel Rivero Rodríguez, le projet de Gattinara oblige à reconsidérer la part des éléments messianiques eschatologiques dans les racines du pouvoir politique<sup>179</sup>.

À la suite des nombreux travaux sur la modernité, on a pu considérer son idée comme anachronique. Qui peut en effet croire à l'idée de sa monarchie universelle en cette période d'émergence des États-nations ? Mais l'historiographie est là, avec son poids oppressant, ses œillères. Difficile encore aujourd'hui de se détacher de cette soi-disant modernité et de ce processus souvent perçu comme linéaire qui aurait vu la naissance d'une conception moderne de l'État. Et, plus important encore dans le cas qui nous intéresse, de pratiques politiques qui se seraient peu à peu construites selon une rationalité désormais non contaminée par la religion, la (ou plutôt les) morale(s) ou les superstitions, sur les ruines de la chrétienté médiévale. L'historien prétend pouvoir d'autant mieux expliquer le passé qu'il en connaît le futur, mais cette prétention cache toutefois le piège d'une vision de l'histoire parfois trop

---

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>179</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M, « Italia, chiave della Monarchia Universalis : il progetto politico del Gran Cancelliere Gattinara », dans GALASSO G. et MUSI A. (dir.), *Carlo V, Napoli e il Mediterraneo : Atti del Convegno internazionale, Napoli, 11-13 janvier 2001*, Archivio Storico per le province napoletane, t. 119, 2001, p. 275-288, p. 282.

linéaire, trop téléologique. Et qui peut-être occulte la pluralité des dynamismes de ce XVI<sup>e</sup> siècle et les sentiments qui animaient ces hommes. Car comme l'a démontré Jean-Marie Le Gall dans son récent *Pavie*, les acteurs de l'Histoire ont vécu avec un « horizon d'incertitude et de fragilité »<sup>180</sup>. Ces doutes, qui les assaillent, méritent assurément de voir leur rôle réévalué. Peut-être ainsi seulement serons-nous en mesure de comprendre les motivations d'un homme dont les actions n'étaient pas seulement guidées par des raisons ou des intérêts pragmatiques, mais aussi par des interrogations, des peurs, des espoirs. En intégrant le prophétisme ambiant, Gattinara était au contraire pleinement conscient des enjeux et des attentes de son époque. Il n'a certainement pas créé un « simulacre du Moyen Âge », il en était lui-même persuadé. Surtout, le chancelier s'estimait en mesure de le réaliser. Ce rêve qu'il avait fait en 1516, ce rêve qui devait s'accomplir sous la houlette de Charles Quint et marquer la naissance d'un nouveau cycle, tirait son essence même de sa capacité à lier l'abstrait et le concret. En d'autres termes, d'articuler adroitement et constamment idéologie et propagande aux mécanismes de son accomplissement.

Gattinara a-t-il donc réellement souhaité reconstituer l'Empire romain ? Au sens strict du terme, non. Dans la tradition patristique et gibeline, l'Empire était l'incarnation de la république chrétienne et par conséquent de la monarchie universelle. Mais la vision de Gattinara est avant tout morale. Il n'a jamais envisagé que Charles Quint dispose d'un *imperium* sur les anciennes provinces de l'empire. Klaus Malettke a émis l'hypothèse que le chancelier aurait mis au point son idée sur la base de l'*universitas christiana* mais que, considérant insuffisante l'*auctoritas* telle que la concevait le droit romain, il voulait appuyer le pouvoir du Habsbourg sur la *potestas*, conçue comme une hégémonie laissant une large autonomie aux États<sup>181</sup>. En réalité, c'était bien une *auctoritas* universelle que le chancelier avait conçue. Une autorité qui devait s'appliquer sur toute l'Europe et qui reposait avant tout sur la paix et la justice. Charles Quint devait être le garant de la paix et le gardien de la loi. Il s'agit là de l'essence même de sa monarchie universelle. Et sa vision est en parfaite adéquation avec les réalités politiques. C'était assurément le seul rôle que Charles Quint était en mesure de jouer en Europe.

Mais la *restoratio* souhaitée par Gattinara n'est pas non plus pur fantasme. Elle va au-delà de la seule stratégie politique. L'Empire que souhaite Gattinara est chrétien, évidemment. Il est cependant également romain, dans son histoire, et dans ses fondations. Le droit romain

---

<sup>180</sup> LE GALL J.-M., *op. cit.*, p. 13.

<sup>181</sup> MALETTKE K., « L'équilibre européen face à la *monarchia universalis*. Les réactions européennes aux ambitions hégémoniques à l'époque moderne », dans BÉLY L. (éd.), *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps Modernes*, Paris, 1998, p. 47-57.

en est sa base légale, les vertus classiques ses valeurs. Elle s'incarnait donc dans une forme de gouvernement universel moral qui copiait le pouvoir des empereurs romains. C'est par cet Empire uniquement, le seul légitime, que pouvait s'accomplir la parole divine. Dante n'avait-il pas affirmé que le peuple romain avait été expressément choisi par Dieu ? Dans la construction de sa symbolique princière, le chancelier dresse donc le portrait d'un Charles Quint descendant direct d'Auguste, modèle de l'empereur stoïcien, qu'il emprunte notamment à Sénèque et à l'école du Portique.

### 3) Charles Quint, nouvel empereur romain

Même s'il était parfaitement familiarisé avec les continuateurs de Dante, Gattinara s'éloigne quelque peu du modèle gibelin qui s'était développé à la fin du Moyen Âge, particulièrement au XV<sup>e</sup> siècle. Encore une fois, il revient à un modèle plus proche de celui formulé par le Florentin. Selon la théorie gibeline et la notion de *translatio imperii*, la couronne impériale avait été transférée aux empereurs germaniques par les papes, et Charlemagne en avait été le premier bénéficiaire. La tradition gibeline l'avait donc érigé en modèle et les regards s'étaient tournés vers le Nord, dans l'attente d'un prince venu de ces régions<sup>182</sup>. Quant à la prophétie religieuse et politique médiévale, elle s'était incarnée sous la forme du dernier empereur, Nouveau Charlemagne, chargé de la réforme de l'Église et de la lutte contre le Turc<sup>183</sup>. La continuité de l'Empire romain sous-entendue par la *translatio imperii* remet par conséquent en cause l'idée d'une disparition ou d'un affaiblissement de ce dernier. Il n'y a par ailleurs, d'un point de vue historique, pas de conscience de rupture avec le passé classique<sup>184</sup>. Cette vision donne toute la prééminence aux nations nordiques, puisque c'est en leur sein que Dieu a choisi les empereurs. L'Arioste, dans son *Orlando Furioso*, écrit la même année que l'*Oratio supplicatoria* de Gattinara, reprend cette idée d'un transfert de l'Empire au Nord en la personne de Charlemagne, qualifié d'« empereur romain », prédécesseur de Charles Quint, dont il annonce l'avènement<sup>185</sup>.

« Dieu veut que cette route ait été inconnue dans l'antiquité, et le soit encore longtemps. Il ne la laissera connaître que dans six ou sept siècles d'ici. Il réserve cette découverte à

---

<sup>182</sup> YATES F., art. cit., p. 61-62.

<sup>183</sup> REEVES M., *op. cit.*, p. 320.

<sup>184</sup> YATES F., art. cit., p. 70.

<sup>185</sup> ARIOSTE, *Orlando Furioso*, chant I, 2. Sur les liens de l'Arioste avec l'Empire, je renvoie à SANGIRARDI G., « L'Arioste et l'Empire. Réflexions sur les rédactions du Roland Furieux » dans *e-Spania*, t. 13, 2012.



l'époque où le monde sera sous le sceptre du plus sage et du plus juste empereur qui ait existé depuis Auguste, et qui existera jamais.

Du sang d'Autriche et d'Aragon, je vois naître sur la rive gauche du Rhin un prince qui n'aura point son pareil pour la valeur parmi ceux dont on parle ou sur lesquels on écrit. Je vois Astrée, par lui remise sur le trône, reparaître vivante et comme ressuscitée ; je vois les vertus que le monde avait chassées lorsqu'il la chassa elle-même, rappelées par lui de l'exil.

À cause de ses mérites, la Bonté suprême l'a désigné non seulement pour ceindre le diadème du vaste empire que possédèrent Auguste, Trajan, Marc-Aurèle et Sévère, mais pour régner sur une telle étendue de terres, que jamais le soleil ne puisse s'y coucher, ni les saisons s'y renouveler. Elle veut que, sous cet empereur, il n'y ait qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur »<sup>186</sup>.

Johannes Nauclerus, qui écrit une chronique à l'attention de Maximilien I<sup>er</sup>, va même plus loin puisqu'il affirme que le couronnement de Charlemagne est une preuve de la supériorité des Germains, peuple choisi par Dieu pour dominer les nations<sup>187</sup>.

Mais parallèlement à cette idée germanique de l'Empire, l'irruption dans le débat intellectuel des humanistes italiens aboutit au développement d'une conception gibeline fondamentalement différente<sup>188</sup>. Pétrarque, un des premiers, fin connaisseur de la civilisation antique, ne peut pas en effet considérer qu'elle ait continué à survivre sous les traits de l'Empire romain. Ce dernier a pris fin avec les déferlements des Barbares. Il appelle Charlemagne « le roi Charles que les peuples barbares osent, avec le surnom de 'le Grand', élever au niveau de Pompée et d'Alexandre »<sup>189</sup>. On remet donc petit à petit en cause la légitimité des empereurs germaniques. Le Pogge, par exemple, critique la titulature de « roi des Romains », tout comme la cérémonie du couronnement romain d'un empereur germanique, dont il n'y a aucune trace antique. Il s'agit là d'une invention allemande et barbare<sup>190</sup>. Dante, de la même manière, se refuse à toute référence à Charlemagne dans son *De monarchia*. L'humanisme italien commençait déjà à imprégner la grande institution qu'était l'Empire médiéval et on assiste à un recentrage de l'Empire sur Rome et la romanité<sup>191</sup>.

---

<sup>186</sup> *Ibid.*, chant XV, 7-8.

<sup>187</sup> YATES F., art. cit., p. 74.

<sup>188</sup> GILI P., art. cit., p. 47.

<sup>189</sup> YATES F., art. cit., p. 72.

<sup>190</sup> GILI P., art. cit., p. 58-59.

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 63.

C'est vers ce modèle d'impérialisme que Gattinara tend. L'empereur des Francs pouvait-il être un modèle viable pour Charles Quint<sup>192</sup> ? Politiquement parlant, c'eut été maladroit. Principal obstacle à la domination du Habsbourg en Europe, François I<sup>er</sup>, tout comme ses prédécesseurs et ses successeurs, se revendiquait de la figure du grand souverain carolingien<sup>193</sup>. C'est donc à ce modèle qu'il fallait au contraire s'opposer. Mais surtout, Charlemagne ne représentait pas une figure conciliable avec la vision de la monarchie universelle de Gattinara. Un des principaux arguments du chancelier, réitéré à plusieurs reprises, c'est que le Carolingien a été le diviseur de l'Empire<sup>194</sup>. C'était habile. Il faisait par là-même des Français et de leur roi les responsables de la division de la république chrétienne. Encore à l'automne 1525, alors que le roi de France se morfond dans les geôles madrilènes et que se perdent dans de longues discussions les termes de sa reddition, Gattinara, dans son mémoire sur les droits de Charles Quint sur le duché de Bourgogne, fait apparaître le Carolingien comme responsable de la division de l'empire (*divisor*), là où Romulus était le *fundator*, Jules César le *confirmator*, Auguste l'*amplificator* et le Christ l'*approbator*<sup>195</sup>. Le Habsbourg est donc vu comme l'antagoniste de Charlemagne pour le retour à l'unité de l'Empire. Par ailleurs, selon le principe de la *translatio imperii*, celui-ci avait été transféré à Charlemagne de la main du pape. Ce dernier avait donc la prééminence sur la charge, et c'était assurément à l'opposé des conceptions de Gattinara qui souhaite au contraire libérer l'Empire de la dépendance papale, comme l'avait fait Dante. Après tout, Lorenzo Valla, qui le premier avait démontré la fausseté de la Donation de Constantin, n'avait-il pas affirmé que le seul empereur était celui de Constantinople, l'*imperator Romanorum* d'Occident n'étant qu'une créature pontificale<sup>196</sup> ? En 1529, à quelques mois du couronnement de Bologne, Charles Quint demande à son chancelier s'il est nécessaire de précéder la cérémonie par celle du sacre avec la couronne de fer, celle dont s'était ceint Charlemagne après sa victoire sur les

<sup>192</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., art. cit., p. 280.

<sup>193</sup> Voir LECOQ A.-M., *François Ier imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, Macula, 1987 et HARAN A. Y., *Le Lys et le globe. Messianisme dynastique et rêve impérial en France aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Champ Vallon, 2000, p. 194.

<sup>194</sup> *Responsiva oratio* du 30 novembre 1519 : « *Imperium sub Carolo Magno divisum* » : GERBIER L., art. cit., p. 100.

<sup>195</sup> *Utque sacrum ipsum Romanum imperium, cujus fundator Romulus, confirmator Julius, amplificator Augustus, approbator autem Christus, divisor vero Carolus magnus*. ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 28. Publié par BORNATE C., « Mémoire du chancelier de Gattinara sur les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne », dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 67, 1907, Bruxelles, p. 391-533. Une ébauche de ce mémoire, en français, se trouve à la BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75, fol. 642r-674v et est intitulée « Informacion des droictz et querelles de la maison de Bourgogne contre France sur les demandes faictes depuis la prinse du roy de France pour parvenir à bonne paix ».

<sup>196</sup> GILI P., art. cit., p. 63.

Lombards. Gattinara lui répond que c'est inutile<sup>197</sup>. On voit bien là apparaître toute l'indifférence qu'il porte à la grande figure carolingienne et à la tradition germanique de l'Empire. Ignorant ce conseil, le Habsbourg préfère ne pas rompre avec l'usage de ses prédécesseurs et s'en coiffe finalement le 22 février, deux jours avant le sacre. Mais dans l'esprit de son chancelier, ce n'était en rien une nécessité.

Gattinara, de cette manière, prenait ainsi ses distances avec cette notion de *translatio imperii*. Juan-Carlos d'Amico estime qu'il s'agit d'un des fondements sur lesquels il a basé sa stratégie politique impériale en Europe<sup>198</sup>. Mais dans sa vision, l'Empire n'avait pas été « transféré », mais bien « divisé ». Et c'était cette unité qu'il fallait retrouver. Or en 1502, le dernier empereur byzantin, André Paléologue, au moment où il se réfugie en Europe, vend ses titres et ses droits héréditaires à Ferdinand d'Aragon<sup>199</sup>. Charles Quint, son petit fils, en était donc l'héritier. Avec son élection en 1519, le cycle était accompli : l'Empire romain, réunifié, avait bien entamé sa renaissance<sup>200</sup>. Reprenant la formule par laquelle le Sénat de Rome acclamait le candidat à l'Empire au IV<sup>e</sup> siècle, le chancelier dresse le portrait d'un empereur « plus heureux qu'Auguste et meilleur que Trajan »<sup>201</sup>. Charles Quint est paré des atouts de la romanité. Gattinara peut alors citer Suétone et la réponse faite par le fondateur du Principat au Sénat :

« Ayant obtenu la réalisation de mes vœux, Pères Conscrits, qu'ai-je d'autre à demander au dieu immortel, sinon qu'il me soit donné de voir durer jusqu'à la fin de mes jours l'accord entre vous sur le salut et la tranquillité de la république ? »<sup>202</sup>.

Le parallèle avec la fondation de l'Empire romain et de son premier empereur est alors clair. Il était au moment de l'avènement du Habsbourg « affaibli », certes, « presque disparu », mais ce dernier avait désormais la mission de le restaurer, de « remplumer l'aigle » pour reprendre

---

<sup>197</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 20 octobre 1529 à l'AGS, Estado, legajo 1454, n° 169. Publiée dans BERGENROTH G., GAYANGOS P. de et al., *Calendar of Letters, Despatches, and State Papers relating to the Negotiations between England and Spain preserved in archives of Simancas and elsewhere*, 13 vol., Londres, 1862-1954, vol. 4/1, n° 197 (désormais CLD). La couronne de fer, symboliquement beaucoup moins importante que la couronne impériale, était néanmoins essentielle car elle conférait le titre de roi des Lombards et d'Italie. Or en cette fin d'année 1529, les discussions concernant le duché de Milan sont toujours en cours, et Charles Quint vient de débarquer en Italie. Voir D'AMICO J.-C., *op. cit.*, p. 169.

<sup>198</sup> D'AMICO J.-C., « Gattinara et la « monarchie impériale » de Charles Quint », p. 6.

<sup>199</sup> HEADLEY J. M., « Rhetoric and reality », p. 255.

<sup>200</sup> GERBIER L., art. cit., p. 105.

<sup>201</sup> *Responsiva oratio* du 30 novembre 1519 : « *Felicio Augusto et Traino melior* » : *ibid.*, p. 100. Voir les considérations de ce même auteur, p. 115, et celles qu'en fait HEADLEY J. M., « Rhetoric and Reality », p. 253.

<sup>202</sup> *Responsiva oratio* du 30 novembre 1519 : GERBIER L., art. cit., p. 101. Il tire cette phrase de SUÉTONE, *Vie des douze Césars, Auguste*, LVIII.

les mots de son chancelier<sup>203</sup>. Celui-ci suivait une nouvelle fois Dante et son *De monarchia* qui affirme notamment que

« le monde n'a jamais joui entièrement de la paix si ce n'est sous le divin Monarque Auguste, lorsque existait une Monarchie parfaite. Que le genre humain ait été alors heureux dans la quiétude de la paix universelle, tous les historiens l'attestent, ainsi que d'illustres poètes »<sup>204</sup>.

Gattinara, tout au long de son office, ne cesse ainsi de dépeindre Charles Quint sous les traits d'un empereur romain. En lui proposant des modèles impériaux à imiter, mais également des vertus classiques à assimiler. Il s'agissait pour le chancelier de non seulement de construire la symbolique princière et dresser le portrait d'un empereur idéal, mais également d'éduquer son souverain. Il montrait là toute son adhésion à la philosophie humaniste et s'écartait donc de la tradition germanique de l'Empire pour mettre en valeur sa romanité. Le grand empereur que Gattinara érige en modèle, c'est Auguste, essentiel pour le lien entre la fondation de l'Empire par ce dernier et la restauration du Habsbourg. Mais en faisant de la paix et de la justice les deux grands fondements de sa monarchie universelle, il mettait également en valeur les deux grandes figures impériales qui leur étaient associées. Or Auguste avait été célébré comme le grand artisan de la *pax romana*, celui qui avait ramené le calme et la paix à Rome après des années de guerre civile. Il était donc l'exemple à suivre pour Charles Quint, chargé de mettre en place la paix universelle à la suite de son prédécesseur.

L'autre modèle, associé cette fois à la justice, est bien évidemment celle de Justinien. Avec la promulgation du *Digeste*, il était devenu le modèle de l'empereur juriste, gardien de la loi romaine. Déjà en 1514, alors qu'il est empêtré dans son procès et que l'agitation en Franche-Comté menace sa position, Gattinara envoie un mémoire à Maximilien dont la conclusion est que la justice est préférable à toutes les vertus, non seulement parce qu'elle contient toutes les autres, mais également parce que, en son absence, la société humaine devient impossible<sup>205</sup>. Dans son mémoire du 12 juillet 1519, il reprend cette idée et explique à Charles Quint que la justice est la première de toutes les vertus : Dieu lui a donné le titre d'empereur et de législateur afin de réformer et renouveler les lois impériales à la manière de

---

<sup>203</sup> *Ibid.* p. 103.

<sup>204</sup> DANTE, *op. cit.*, p. 458.

<sup>205</sup> Bibliothèque d'étude et de conservation de Besançon - Archives municipales (désormais BMB), Ms. Chiflet 187, *Papiers concernant les trois Etats du comté de Bourgogne*, fol. 116r-134r, fol. 119v-120v. Voir également HEADLEY J. M., « The conflict between nobles and magistrates », p. 66.

Justinien<sup>206</sup>. Le pragmatisme du chancelier lui donne toutefois à ajouter que comme, l'a fait ce dernier, il ne faut pas négliger la force armée pour faire respecter la justice. Il cite également le juriste Celse, qui pousse l'interprétation plus loin encore : l'empereur est le vicaire de Dieu pour rendre justice dans la sphère temporelle<sup>207</sup>. Dans son pamphlet contre la papauté, le *Pro Divo Carolo*, il reprend les vers de Virgile dans l'Énéide : « Toi, Romain, souviens-t'en, tu gouverneras les nations sous ta loi – ce seront tes arts à toi – et tu imposeras la coutume de la paix »<sup>208</sup>. Et il pouvait s'appuyer sur les autorités bibliques et patristiques, et notamment saint Augustin, qui avait affirmé que la paix était inconcevable sans la justice<sup>209</sup>. Il y avait là un parfait syncrétisme des traditions romaine et chrétienne.

Gattinara se sent par ailleurs responsable de l'éducation de Charles Quint. Quand il joint ses mains à celle de son souverain, ce dernier a dix-huit ans, lui cinquante-deux. Il souhaite être l'éducateur moral et politique de l'empereur. Après tout, sa longue expérience le rendait parfaitement crédible à ce poste. Et n'était-ce pas agir en bon humaniste que d'être le conseiller de son souverain<sup>210</sup> ? Durant son office, Gattinara tente d'enseigner au Habsbourg les valeurs de cinq grandes vertus, qu'il cite au gré de ses mémoires. Il n'y avait là rien d'original. Qu'il se réfère aux vertus cardinales, largement utilisées dans les traités politiques grecs ou romains, ou aux vertus théologiques mises en avant par les Pères de l'Église, il ne fait que reprendre la rhétorique classique des miroirs des princes et des traités d'éducation humanistes<sup>211</sup>. L'originalité de Gattinara vient du fait que, en lien avec sa fonction, il se débarrasse des discours conventionnels et usités pour en retirer uniquement le concret et l'applicable immédiatement. Tout comme il a tenté d'articuler étroitement son rêve universel avec les réalités politiques, il a souhaité éduquer lui-même Charles Quint au sein de l'action

---

<sup>206</sup> « Mais pour administracion d'icelle justice, qu'est la roeyne de toutes vertuz pour laquelle les emperours, roys et princes règnent et dominant, puis que Dieu vous a donné se tiltre d'empereur et législateur et que à vous seul appartient déclerer, interpréter, corriger, emender et renouveler les loix impériaes pour icelle fere entretenir par l'universel monde. C'est bien raison que, ensuivant les vestiges du bon empereur Justinien, votre M<sup>te</sup> Cesarea choisese de bonne heure es plus grands clerz que l'on pourra trouver pour entendre à la réformation desdites loix impériaes [...] ». Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 12 juillet 1519 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 408.

<sup>207</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 99.

<sup>208</sup> « *Tu regere imperio populos, Romane, memento ; hae tibi erunt artes ; pacisque imponere morem* », VIRGILE, *Énéide*, Livre 6, v. 851-852. Voir HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 94.

<sup>209</sup> *Paix et guerre selon saint Augustin, Textes choisis, présentés et traduits par FUX J.-P.*, Paris, Migne, 2011.

<sup>210</sup> SKINNER Q., *op. cit.*, p. 178.

<sup>211</sup> Dans le sillage du renouveau de l'histoire de la pensée politique, de nombreux travaux ont vu le jour sur ces miroirs au prince. Voir notamment JÓNSSON E. M., *Le Miroir, naissance d'un genre littéraire*, Paris, Les Belles Lettres, 1995. DEVAUX J. et MARCHANDISSE A. (dir.), *Le Prince en son miroir. Littérature et politique sous les premiers Valois*, Numéro spécial de la revue *Le Moyen Âge*, vol. 116, fasc. 3-4, 2010 ou encore pour une vue sur le temps long LACHAUD F. et SCORDIA L. (dir.), *Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2007.

impériale, et au gré des événements. Le réalisme est à n'en pas douter l'un des caractères les plus marqués de la personnalité du chancelier<sup>212</sup>.

La première des vertus que le Piémontais cite est la clémence, la plus adaptée selon lui aux empereurs, rois et princes, car c'est par cette dernière qu'ils peuvent être les égaux de Dieu<sup>213</sup>. La *clementia*, qui aux côtés de la *virtus*, la *iustitia* et la *pietas*, figurait sur le bouclier offert par le Sénat et le peuple romain à Auguste pour célébrer sa valeur. Il cite en modèle Jules César, à qui elle est classiquement associée à cause de son attitude pendant la guerre civile républicaine. Le Sénat n'avait-il pas envisagé de construire un temple à la *Clementia Caesaris*<sup>214</sup> ? Gattinara va jusqu'à affirmer que nul ne l'a dépassé en clémence et en humanité<sup>215</sup>. Il est aisé de comprendre sa volonté de mettre en avant une telle vertu alors même qu'il prône l'établissement de la paix et l'application de la justice. Elle en était le complément. Charles Quint devait être un empereur magnanime, capable du pardon des fautes à la manière de Dieu. Le chancelier associe souvent César à Titus. Il aime à citer, chaque fois qu'il est question de clémence, l'exemple de ce dernier qui aurait affirmé qu'un prince ne doit laisser personne repartir avec une mine triste<sup>216</sup>. La douceur fait en effet « mollifier le cœur des hommes » et transforme ainsi la haine en amour<sup>217</sup>. À la suite de la victoire de Pavie, il demande à Charles Quint,

« à l'exemple du lion, qui est le roy des bestes, user de magnanimité et clémence et à l'exemple de Dieu remectre les injures et user de miséricorde et en ce faisant recevoir ledit roy de France à paix honeste et raisonnable »<sup>218</sup>.

Et de détailler ensuite tout ce qu'il faudrait exiger François I<sup>er</sup> : le pardon du connétable de Bourbon et la cession à ce dernier de la Provence en tant que terre d'Empire, la restitution de

---

<sup>212</sup> BARBERO G., « Idealismo e realismo nella politica del Gattinara, gran cancelliere di Carlo V », dans *Bollettino Storico per la provincia di Novara*, t. 58, 1967, p. 3-18.

<sup>213</sup> « Et outre ceste royenne des vertus, justice, ainsi corroborer par la vertu de fortitude, il fault joindre le restritif de clémence, qu'est la vertu mieulx conveniente aux empereurs, roys et princes, par laquelle ilz sont equiparez à Dieu ». Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 12 juillet 1519 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 408.

<sup>214</sup> PLUTARQUE, *Vie de César*, 57, 3.

<sup>215</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 12 juillet 1519 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 408.

<sup>216</sup> « Et pour bien user d'icelle fault ensuyr ce que disoit Titus, empereur, que nul ne doit party triste de la face du prince, et ce que disoit Trayen, qui fut le meilleur des aultres, disant que l'empereur doit estre tel envers ses subgetz qui désire les subgetz estre envers luy ». *Ibid.*, p. 408 Il reprend cet exemple dans le mémoire qu'il adresse à Charles Quint à la fin de l'année 1523, dans GOSSART E., « Notes », p. 108.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>218</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint après Pavie aux HSHA, Belgien PA, n° 64/3, n° 10. Publié par BRANDI K., « Nach Pavia. Pescara und die italienischen Staaten, Sommer und Herbst 1525 », *Berichte und Studien zur Geschichte Karls V, XVII*, dans *Nachrichten von der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historische Klasse*, 1939, p. 195-211, p. 196.

la Bourgogne, voire du Languedoc et du Dauphiné, également théoriquement sous juridiction impériale, et la renonciation des droits sur le royaume de Naples et le duché de Milan<sup>219</sup>. C'est tout le paradoxe du chancelier. Confronté aux réalités politiques ou guerrières en lien avec la charge dont il dispose, il a été contraint de s'écarter de l'idéal qu'il prônait. Charles Quint était en position de force dans ces négociations, et il fallait en retirer le maximum de fruits. Ce qui ne signifie par forcément qu'il n'accordait aucune valeur à son discours ou qu'il le considérait comme une rhétorique obligatoire. Mais le réalisme primait sur l'idéalisme.

Gattinara, comme dans son mémoire, associe souvent la clémence à la magnanimité, de telle sorte qu'il n'est pas toujours facile de distinguer l'une de l'autre. Il semble voir la première avant tout comme la compassion et le pardon envers l'adversaire ou l'ennemi vaincu, tandis que la seconde est une forme de retenue, de manière d'agir de façon désintéressée. Elle est, selon ses mots, « de non se esbayr ou esmerveiller de chose que adviengne »<sup>220</sup>. La magnanimité doit pousser le Habsbourg à n'être ni trop audacieux, ni trop craintif, et il ne doit se montrer ni trop joyeux, ni trop triste. Impassible, donc, au moment de la sentence ou de la prise de décision. Le chancelier est cependant bien conscient qu'un prince doit prendre des mesures qui ne vont pas toujours dans le sens de ses auditeurs. Mais il estime que l'empereur doit alors le faire dire par quelqu'un d'autre, plutôt en son absence qu'en sa présence. C'était sans doute également là un moyen de mettre son propre rôle en avant et de prétendre à être la bouche de son souverain et l'homme qui applique les décisions. Charles Quint, il est vrai, laisse à plusieurs reprises Gattinara mener les débats lors des conférences de paix comme à Calais en 1521<sup>221</sup>, lors des assemblées des Cortés de Castille en 1523 et 1525<sup>222</sup>, ou lors des comptes-rendus des conseils d'États aux ambassadeurs étrangers<sup>223</sup>.

Parmi les autres qualités mises en avant par le chancelier se trouvent la libéralité et la tempérance, qu'il associe encore une fois fréquemment. La première est à rapprocher de la

---

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>220</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 12 juillet 1519 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 408-409.

<sup>221</sup> Voir la longue correspondance qu'il envoie à Charles Quint depuis Calais, alors que l'empereur se trouve dans les Flandres dans LANZ K., *Aktenstücke und Briefe zur Geschichte Karl V*, Vienne, Kaiserlich-königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1853. Ainsi que le récit de ces conférences que le chancelier a écrit sous forme d'un dialogue aux AGR, Ms. 803/B, *Colloquium habitum Calesii inter cancellarium Caroli Quinti cesaris et cancellarium Francisci regis Francie*. Inédit. Traduction française par Claude de Chassey à la BMB, Ms. Granvelle 86, *Apologie de l'empereur Charles-Quint (13 août 1516-20 août 1537)*, fol. 174r-208v et aux HHSA, Belgen PC, n° 2/2, fol. 65r-186v et publié par WEISS Ch., *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, 9 vol., Paris, 1841-1852, vol. 1, p. 201-241.

<sup>222</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 67 et KENISTON H., *Francisco de los Cobos: secretary of the emperor Charles V*, Pittsburg, University of Pittsburg Press, 1958, p. 90

<sup>223</sup> Voir par exemple les dépêches des ambassadeurs vénitiens Gasparo Contarini ou Andrea Navagero dans les CSP, notamment vol. 3 et 4. En 1527, c'est dans sa propre maison que le chancelier fait son compte-rendu des décisions qui ont été prises à propos de l'attitude à adopter vis-à-vis de la papauté. Lettre d'Andrea Navagero à la Seigneurie le 16 février 1527 dans les CSP, vol. 4, p. 24.

charité, que les Pères de l'Église, et saint Paul le premier, avaient placée dans les trois vertus théologiques, celles qui doivent guider les hommes dans leur rapport au monde et à Dieu. Mais plutôt qu'à son sens originel d'amour de Dieu et de son prochain, Gattinara l'entend dans un sens beaucoup plus pratique. Citant Sénèque, il estime que la libéralité peut se faire par des dons en argent ou en biens, mais également en faisant œuvre de vertu. Le chancelier précise qu'elle doit être modérée pour ne pas devenir prodigalité et ainsi « excéder la faculté du revenu »<sup>224</sup>. Encore une fois, la libéralité de Charles Quint doit être mise en place de manière très concrète, et notamment en tenant parfaitement à jour les registres de comptes afin de savoir quel revenu est disponible. Le manque de liquidités est en effet une des principales difficultés du Habsbourg au début de son règne. Gattinara multiplie les mémoires et conseils pour réduire les dépenses, optimiser les recettes, assainir les finances<sup>225</sup>. Mais il n'a au final qu'assez peu la main sur la gestion de ces dernières, et les années de guerre et le morcellement de l'empire mettent à mal les caisses du Habsbourg. Il s'agit là d'une des très grandes frustrations du chancelier. Quoiqu'il en soit, dans le discours de ce dernier, Charles Quint doit faire preuve de libéralité avant tout envers les œuvres pieuses et en récompense des services loyaux. C'était sans doute aussi pour lui une manière de dire qu'il souhaitait être récompensé à hauteur de ses services.

Quant à la libéralité en tant « qu'œuvre de vertu », Gattinara estime qu'elle doit s'appliquer à secourir les opprimés et chasser les tyrannies. Il justifiait là parfaitement la politique impériale qu'il souhaitait mettre en place en Italie : dans sa volonté de chasser les Français de la Péninsule, il les associe en effet au tyran dont il faut la libérer<sup>226</sup>. La tempérance est quant à elle directement tirée de Platon et de ses quatre vertus cardinales. Mais elle tient dans le discours du chancelier une place beaucoup moins importante, car elle n'est pas liée à une modération de soi-même ou de ses actions, telle que la définissaient les Anciens. Cette acception s'apparenterait plus à ce qu'il définit comme la magnanimité. La tempérance de Gattinara est plutôt vue comme une modération des dépenses, d'où le fait qu'elle soit souvent liée à la libéralité. Il donne ainsi l'exemple des soldats et des galères, qui sont théoriquement engagés en échange d'une forte rétribution, mais dont les gages sont souvent retardés ou annulés. Par conséquent, Charles Quint en perd tout le fruit et ne peut pas les utiliser comme il faudrait, mettant en danger ses territoires<sup>227</sup>. La tempérance dans sa

---

<sup>224</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 12 juillet 1519 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 409.

<sup>225</sup> Voir par exemple son mémoire adressé au début de l'année 1520 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 414-422.

<sup>226</sup> Voir *infra* p. 189.

<sup>227</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 12 juillet 1519 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 409.



vision est donc plus une rationalisation des finances et une attention plus marquée à leur égard.

La cinquième et dernière des cinq vertus qu'il souhaite enseigner à son souverain est la fortitude. Reprenant la définition que Platon donne du courage, il la définit comme la force morale nécessaire pour être ferme et surmonter les obstacles. Concrètement, elle devait surtout permettre à Charles Quint de ne pas hésiter à employer la force quand la négociation avait échoué<sup>228</sup>. Encore une fois, il se basait sur l'exemple de Justinien. La justice doit avoir un bras armé et impitoyable pour se faire respecter. Le chancelier reprenait la traditionnelle rhétorique humaniste. Il est en effet très fréquent au XV<sup>e</sup> siècle de justifier son propos en citant des références antiques et en prenant comme valeurs essentielles les grandes vertus classiques. L'humanisme et les auteurs classiques avaient suffisamment pénétré la société pour qu'il ne puisse en être autrement. Tout bon miroir des princes les énumère et on sait que Gattinara était familier de cette littérature, ayant lui-même repris des passages du *De Principe* de Bartolomeo Platina dans son *Oratio supplicatoria*. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le lien est fort chez les humanistes entre bonne éducation et bon gouvernement. Les traités pédagogiques fleurissent. Ils se considèrent également comme parfaitement qualifiés pour qualifier les princes, non seulement car la philosophie antique est vue comme essentielle pour la vie moderne, mais également car on considère que la sagesse politique vient d'une meilleure compréhension du passé. L'histoire est au centre de la vision humaniste du monde<sup>229</sup>.

Manuel Rivero Rodríguez estime que les conceptions de Gattinara étaient loin de l'esprit de la Renaissance et de l'humanisme<sup>230</sup>. Et il n'est pas le seul<sup>231</sup>. Pourtant, l'utilisation qu'il fait des références classiques va au-delà du simple florilège<sup>232</sup>. Il est intéressant de signaler que lorsqu'il s'adresse à Charles Quint, les aspects messianique et eschatologique, pourtant par ailleurs prédominants, s'effacent. Les modèles qu'il propose sont pour la plupart issus de la tradition antique. Excepté les figures de Moïse et de Saül que le chancelier cite à chaque fois qu'il souhaite mettre en garde le Habsbourg sur la manière de choisir ses conseillers, qui doivent être à la fois compétents, sages et détachés, les personnages bibliques sont très peu présents dans sa rhétorique. La foi s'efface devant l'aspect moral. Peut-être pour ne pas placer un poids trop grand sur les épaules de Charles Quint en le rendant redevable

---

<sup>228</sup> *Ibid.*, p. 408.

<sup>229</sup> SKINNER Q., *op. cit.*, p. 310.

<sup>230</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 14.

<sup>231</sup> Voir par exemple MENÉNDEZ PIDAL R., *op. cit.*, p. 10-12 ou GALASSO G., « Lettura dantesca e lettura umanistica nell'idea di impero del Gattinara », dans MARTÍNEZ MILLÁN J. (éd.), *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa (1530-1558)*, Madrid, 4 vol., 2001, vol. I, p. 93-114, p. 106.

<sup>232</sup> HEADLEY J. M., « Rhetoric and reality », p. 250.

directement à Dieu. Gattinara présentait ainsi un programme plus accessible à son souverain, moins pesant, en considérant que c'était la *virtus* et la réputation qui permettaient l'amour de Dieu<sup>233</sup>. Quentin Skinner estime que la base de la pensée humaniste, c'est ce concept de *virtus*. Désormais, l'homme vertueux, le *vir virtutis* devient la plus haute forme d'excellence à atteindre. Il doit y parvenir par un processus éducatif adapté et basé sur la rhétorique et la philosophie antiques<sup>234</sup>. On s'éloignait ainsi de la représentation de la nature humaine augustinienne dans laquelle l'homme ne pouvait pas atteindre la vertu, apanage de Dieu, en raison du péché originel. Gattinara se distance clairement de la pensée de saint Augustin pour lequel la providence divine gouverne le monde et que l'on ne peut pas agir sur son destin. Car dans les conceptions du chancelier, Dieu a certes choisi Charles Quint en déposant sur lui la couronne impériale, mais c'est seulement une fois parvenu à ce degré de vertu, seulement une fois sa réputation au plus haut, qu'il sera en mesure d'établir la monarchie universelle et cette autorité morale qui lui est associée. C'est uniquement par ses actions que le Habsbourg peut décider de ce qu'il adviendra. Gattinara lie de cette manière la rhétorique humaniste à la conception providentielle augustinienne.

Parmi les auteurs antiques, sa préférence semble aller à Sénèque, et plus précisément à son *De Clementia*, adressé à Néron, si bien que l'on est tenté de voir un parallèle entre le philosophe et le vieux conseiller du Habsbourg. Déjà dans sa remontrance à Maximilien de 1514, alors qu'il doit se défendre des attaques menées contre lui, Gattinara l'utilise afin de définir la noblesse comme la dignité venant uniquement de notre propre vertu, par laquelle il est possible de distinguer le bien méritant du mal<sup>235</sup>. Il cite à plusieurs reprises, dans son *Oratio supplicatoria* et dans ses mémoires de conseils, une sentence du philosophe selon laquelle *unum est inexpugnabile munimentum amor civium*<sup>236</sup>. D'une manière générale, le chancelier semble particulièrement réceptif à la philosophie stoïcienne, dans laquelle il a trouvé à la fois la justification de sa politique et l'idéal d'un empereur imprégné de sagesse, modeste et modéré, qui s'accordait parfaitement avec celui de l'évangélisme chrétien. L'influence du Portique dans le vocabulaire de la pensée politique et morale de la

<sup>233</sup> Mémoire de Gattinara en 1521 publié dans BORNATE C., « *Historia* », p. 428-431 ou celui de la fin d'année 1523 publié dans GOSSART E., « Notes », p. 110.

<sup>234</sup> SKINNER Q., *op. cit.*, p. 138.

<sup>235</sup> *Secundum sententiam stoicorum dicentium quod nobilitas est splendor quidam non aliunde proveniens quam ab ipsa virtute qua bonum a malo dignum ab indigno secludimus*. Remontrance adressée à Maximilien à la BMB, Ms. Chiflet 187, *Papiers concernans les trois Estats du comté de Bourgogne*, fol. 117v-118r. Voir également HEADLEY J. M., « The conflict between nobles and magistrates », p. 63.

<sup>236</sup> BL, Ms. 18 008, fol. 75v, qu'il reprend également dans son mémoire adressé à la fin de l'année 1523 : GOSSART E., « Notes », p. 108. Cette phrase est tirée de SÉNÈQUE, *De Clementia*, I, 19.

Renaissance a déjà été remarquée<sup>237</sup>. Le concept de *virtus* et de *vir virtutis*, que Cicéron porte à son apogée, en est la preuve la plus évidente. Le stoïcisme avait par ailleurs une puissante tradition en Espagne où Sénèque et Plutarque comptaient parmi les auteurs les plus admirés. Ainsi l'évêque espagnol Antonio de Guevara, prédicateur de la cour et historiographe de l'empereur, a écrit une œuvre sur la vertu impériale et royale, la *Relox de principes*, sous la forme d'un traité imitant les *Pensées pour moi-même* de Marc Aurèle, considéré comme le grand empereur stoïcien<sup>238</sup>.

Dans le cas de Gattinara, cette philosophie apparaît en trame de fond de nombreuses de ses conceptions. Il doit notamment, tout comme Sénèque, justifier son adhésion à la monarchie. L'École du Portique était en effet traditionnellement liée aux valeurs de la république oligarchique romaine. Un certain nombre de ses partisans, au début du Principat, sont des opposants au nouveau régime. Sénèque, en raison du rôle qu'il entend jouer auprès de Néron, doit donc se justifier et tenter de concilier les positions du stoïcisme avec les valeurs de l'Empire<sup>239</sup>. Gattinara, chargé de défendre sa vision de la monarchie universelle, loin de faire l'unanimité au sein même de l'entourage de Charles Quint, ne pouvait que s'identifier au Romain. C'était d'autant plus facile que la cosmogonie stoïcienne semblait plutôt bien s'accorder avec la notion de monarchie. L'univers était en effet, selon les philosophes du Portique, présenté comme une structure politique, et plus particulièrement comme une monarchie absolue. Sénèque la définit comme conforme à la Nature<sup>240</sup>. Elle prend la forme d'une cité cosmique, « unissant la race humaine à la race divine et comprenant sous une seule loi toute la famille des êtres raisonnables »<sup>241</sup>. Dans une de ses lettres à Lucilius, il écrit que « nous sommes les membres d'un grand corps. Notre patrie, c'est l'univers entier »<sup>242</sup>. Par ailleurs, on pouvait établir un parallèle entre la conception stoïcienne du monde comme un organisme vivant gouvernée par une âme et le principe monarchique de l'État<sup>243</sup>. Le précepteur de Néron cite notamment Virgile et sa métaphore avec le roi des

---

<sup>237</sup> SKINNER Q., *op. cit.*, p. 13.

<sup>238</sup> YATES F., art. cit., p. 80. Antonio de Guevara, moine franciscain, est prédicateur de Charles Quint et historiographe à partir de 1526. Il écrit pour le Habsbourg un certain nombre de ses discours. Voir REDONDO A., *Antonio de Guevara (1480?-1545) et l'Espagne de son temps. De la carrière officielle aux œuvres politico-morales*, Genève, Droz, 1976.

<sup>239</sup> SALAMON G., « Sénèque, le stoïcisme et la monarchie absolue dans le *De clementia* », dans *Aitia. Regards sur la culture hellénistique au XXIe siècle*, t. 1, 2011, p. 1-14, p. 4.

<sup>240</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>241</sup> JAGU A., « Saint Paul et le stoïcisme », dans *Revue des sciences religieuses*, t. 32, fasc. 3, 1958, p. 225-250, p. 240.

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>243</sup> SALAMON G., art. cit., p. 6

abeilles : « Tant que ce roi est sauf, elles n'ont toutes qu'une seule âme »<sup>244</sup>. Si la monarchie tombe, c'est donc Rome qui sera détruite. On voit tout l'intérêt que le chancelier pouvait tirer d'une telle rhétorique. La pensée stoïcienne favorise une vue globale des choses et une compréhension universelle du monde qui s'accordaient avec la monarchie de Gattinara. Les aspirations de Charles Quint s'en trouvaient parfaitement justifiées.

La promotion de la clémence, qui permet de distinguer ce qui fait le prince du tyran, au rang de vertu principale du Habsbourg, n'est donc pas due au hasard. Et ce d'autant plus qu'elle ne figurait pas au rang des vertus cardinales traditionnellement enseignées. Le parallèle est par ailleurs évident entre le *De Clementia* et l'*Oratio supplicatoria*. Par son ouvrage, Sénèque entendait jouer un rôle dans l'éducation de Néron. Ce que Gattinara souhaite faire avec le jeune souverain. Suivant Plutarque, le philosophe développe l'idée du sage aux côtés du roi comme la meilleure des solutions. Cette idée, reprise par la rhétorique humaniste, correspondait bien au chancelier qui possède cette réputation à la cour et qui l'entretient. On lui a en ce sens parfois reproché une trop grande intellectualisation de son discours ou des débats. Le sage stoïcien était un moraliste qui donnait des recettes de vie, qui prétendait changer les âmes en leur enseignant un idéal qui leur permette de réaliser leur vocation humaine et de dominer les événements<sup>245</sup>. Et il n'hésite pas pour cela à désobéir, et même à juger l'empereur<sup>246</sup>. Gattinara, en refusant d'apposer les sceaux sur le traité de Madrid en 1526, en s'opposant régulièrement aux décisions de Charles Quint et en lui faisant des remontrances, prouve qu'il en a le caractère. Par ailleurs, en prônant l'idéal moral du sage, la maîtrise de soi, l'impassibilité même dans les pires tourments, le stoïcisme s'accordait avec la piété intérieure du chancelier, profonde et personnelle, inspirée par la *Devotio moderna*<sup>247</sup>. Les jansénistes et les moralistes de l'école classiques s'en sont pris à cette philosophie qui mettait en avant un orgueil injustifiable. Il a pour cette raison pendant longtemps été jugé incompatible avec le christianisme. Mais c'était pourtant très proche de l'idéal évangélique. Gattinara, quand il subit ses épreuves en 1517 et adopte la posture du reclus qui accepte son sort, l'avait déjà compris.

Ainsi, en souhaitant éduquer Charles Quint à la manière des Anciens et en dressant de lui le portrait d'un empereur stoïcien plein de retenue et d'impassibilité, modéré dans ses propos, sobre dans la victoire, le chancelier participait à la construction de l'image du prince idéal, si essentielle à la Renaissance, et à toute la valeur symbolique qui l'accompagnait. Et le

---

<sup>244</sup> VIRGILE, *Géorgiques*, livre IV, 212-213.

<sup>245</sup> JAGU A., art. cit., p. 227.

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>247</sup> Voir *infra* p. 411.

Habsbourg avait parfaitement intégré ces éléments. À l'annonce de la victoire de Pavie, l'ambassadeur vénitien Gasparo Contarini rapporte avec quelle retenue l'empereur reçoit la nouvelle, refusant toute célébration et souhaitant uniquement se retirer afin de rendre grâce à Dieu<sup>248</sup>. Il est par ailleurs rare qu'il montre ses sentiments. Le même Contarini, dans le rapport de son ambassade qu'il écrit au Sénat de Venise, écrit que le Habsbourg

« è di poche parole e di natura molto modesta ; non si eleva molto nelle cose prospere, nè si deprime nelle avverse. Veramente in questa così grande vittoria avuta contro il re cristianissimo usò tanta modestia, che fu un miracolo ; non si vide un segno d'insolenza, nè in parole, nè in movimento alcuno »<sup>249</sup>.

Charles Quint ne s'est-il pas coupé les cheveux et la barbe pour ressembler à Marc Aurèle, grand modèle du stoïcisme et de l'universalisme<sup>250</sup> ? Entre 1542 et 1545, une médaille à l'effigie du Habsbourg est émise par le Sénat de Milan pour rendre hommage à sa piété [fig. 3]. La ressemblance avec les aureus frappés sous Marc Aurèle [fig. 2] est évidente : visage de profil, nez droit, barbe courte et taillée, couronne de laurier et cuirasse à la romaine.

---

<sup>248</sup> « I was amongst the first who heard it, and went immediately to the palace, where I found the Emperor in a gallery, walking up and down, conversing with the Chancellor, Mons. de Bresse (Laurent de Gorrevod), and Mons. de la Chau. [...] Having listened to my congratulations, which ended with a wish that he might ere long be crowned at Constantinople, he replied " I thank you for this congratulation. This victory I acknowledge from none but God alone, who knowing my good will, rewards me far beyond my deserts" [...] On the morrow the Emperor confessed, went processionally to mass, and heard a sermon. He did not choose any sign of rejoicing to be made, and neither by word nor deed evinced the slightest mark of arrogance at such great fortune ». Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 12 mars 1525 dans les CSP, vol. 3, p. 413-414.

<sup>249</sup> ALBÈRI E., *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, 15 vol., Florence, Società editrice fiorentina, 1839-1863, vol. 2, p. 62. Gasparo Contarini (1483-1542), ambassadeur vénitien, est l'un des plus précieux témoins du début du règne de Charles Quint grâce à sa présence auprès de la cour espagnole entre 1521 et 1525 et à ses nombreux rapports qu'il envoie à la Sérénissime. Lors des négociations de Bologne à la fin de l'année 1529, il est à nouveau le représentant de Venise afin que soit trouvé un accord avec l'empereur. Il est nommé cardinal en 1535 par Paul III qui souhaite profiter de son expertise et de sa très bonne connaissance de la cour de Charles Quint avant le concile qu'il entend convoquer. Voir CAVAZZANA F. (dir.), *Gasparo Contarini e il suo tempo, Atti del convegno, Venezia, 1-3 marzo 1985*, Venise, Studium Cattolico Veneziano, 1988. La relation de son ambassade se trouve également dans FIRPO, *Relazioni di ambasciatori veneti al Senato, tratte dalle migliori edizioni disponibili e ordinate cronologicamente*, vol. 2, Germania (1506-1554), Turin, Bottega d'Erasmus, 1970.

<sup>250</sup> CROUZET D., *Charles Quint, empereur d'une fin des temps*, Paris, Odile Jacob, 2016.



Figure 3 - Aureus de Marc Aurèle  
année 161



Figure 2 - Médaille à l'effigie de Charles Quint  
Milan, v. 1542, Madrid , Museo del Prado

Son portrait le plus fameux, celui du Titien, le représentant à cheval sur le champ de bataille de Mühlberg, rappelle également l'antique statue de son prédécesseur à Rome et le montre en empereur stoïcien, souverain du monde [fig. 4]<sup>251</sup>. Le couronnement de Bologne, le triomphe à travers les rues de la ville, la manière dont il a souhaité se faire représenter ne font que le confirmer<sup>252</sup>. Pierre Civil estime que c'est à partir des années 1525-1530 que se met en place l'image officielle de l'homme d'État, remplaçant alors les portraits de l'adolescent imberbe<sup>253</sup>. La romanisation du Habsbourg, au moment où se met en place la politique italienne voulue par son chancelier, tient donc également d'une volonté idéologique et stratégique. Le choix de Marc Aurèle à ce sujet n'est pas anodin. En plus du modèle de l'empereur stoïcien qu'il symbolisait, il avait laissé le souvenir du prince combattant pour la défense de l'Empire face aux légions barbares. Alors que Gattinara associe les Français qui occupent l'Italie aux barbares dont il faut la libérer, la charge symbolique devient évidente.

En dressant le portrait d'un Charles Quint successeur des empereurs romains, celui-ci justifiait pleinement son projet de monarchie universelle. Il démontrait non seulement toute sa

<sup>251</sup> YATES F., art. cit., p. 80. Denis Crouzet écrit que l'on peut lire dans ce tableau presque toute l'histoire de Charles Quint, qui sort d'une forêt ténébreuse, symbolisant les peurs de l'empereur, et notamment celles contre lesquelles il a lutté afin de ne pas se laisser aller au péché. CROUZET D., *op. cit.*

<sup>252</sup> D'AMICO J.-C., *op. cit.* Voir notamment le chapitre sur l'iconographie de l'Empire romain, p. 65-90.

<sup>253</sup> CIVIL P., « Enjeux et stratégies de la politique impériale à travers les portraits de Charles Quint », dans *Idées d'Empire en Italie et en Espagne*, p. 103-119, p. 107. Sur l'iconographie de Charles Quint en tant que fonction idéologique, voir CHECA CREMADES F., *Carlos V y la imagen del héroe en el Renacimiento*, Madrid, Taurus, 1987 et *Id., Carlos V. La imagen del poder en el Renacimiento*, Madrid, El Viso, 1999.

légitimité en tant que successeur à l'Empire, mais il appuyait également ses prétentions sur la péninsule Italienne. Le Habsbourg avait désormais la mission de s'assurer de l'Italie, certes centre de la géopolitique européenne, mais surtout de l'ordre du monde voulu par Dieu et point de départ de l'achèvement de la prophétie. C'est bien là, dans ce « jardin de l'Empire » de la tradition humaniste, cœur de la politique internationale des aïeux Ferdinand d'Aragon et Maximilien et terre du sacre suprême, que devait prendre forme le rêve impérial.



**Figure 4 - Titien - Charles Quint à la bataille de Mühlberg**

**Musée du Prado - Madrid**



## II

### *Italia, caput mundi*

L'élection impériale de 1519 concrétise ce que Gattinara avait prophétisé dans son *Oratio supplicatoria*. Dans la construction symbolique et historique qu'il fait du règne de son souverain, elle en était la première étape, le premier pas sur le chemin de l'établissement de la monarchie universelle. Preuve de la prédestination divine de Charles Quint, elle inscrivait par ailleurs un peu plus ses territoires dans le cycle romain et chrétien de l'Histoire. Le grand schéma divin était en train de s'accomplir. Mais Gattinara ne se contente pas de d'élaborer une symbolique princière qui serait une image abstraite de son souverain et de son règne. Il inscrit également celui-ci dans la situation politique de son temps afin de donner un horizon d'attente concret aux sujets de Charles Quint et donner une cohérence à ses territoires éclatés. Pour cette raison, le chancelier souhaite déplacer le cœur de l'empire en Italie. Elle est, selon ses mots, le « siège et sceptre pour dominer le monde », et la deuxième étape dans l'établissement de la monarchie universelle<sup>1</sup>.

À la base de cette volonté se mêlent des éléments stratégiques, idéologiques et personnels. L'intérêt est d'abord politique. Gattinara, qui entend assurer la suprématie des Habsbourg en Europe et réduire la menace française, sait que la présence de Charles Quint en Italie est essentielle. Dans la géopolitique européenne, elle était au centre des intérêts stratégiques, à la fois pour le contrôle de la Méditerranée, la maîtrise des axes de communications, mais également pour le rééquilibrage de l'empire. Le Habsbourg élu, l'Espagne n'était qu'un des États de son patrimoine, trop excentrée, trop marginalisée. Les révoltes des *Comunidades* en Castille et des *Germanías* dans le royaume de Valence entre 1520 et 1522 ont assurément fait comprendre au chancelier qu'il était essentiel de sécuriser et d'assurer le pouvoir de son souverain dans la péninsule Ibérique<sup>2</sup>. Mais il s'agissait là d'un

---

<sup>1</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans GOSSART E., « Notes », p. 112.

<sup>2</sup> Le premier mouvement de révolte qui suit le départ de Charles Quint de La Corogne en mai 1520 est celui des *Comunidades* de Castille. Dès juillet se forme en effet une ligue, la sainte Junte, constituée par des représentants des villes castillanes. Déçue que les revendications formulées par les Cortès n'aient pas abouti, opposée à la levée d'un nouveau *servicio*, l'impôt demandé par Charles Quint afin de couvrir les frais de son voyage pour le sacre d'Aix-la-Chapelle, la Junte remet un certain nombre de propositions au régent des royaumes espagnols en l'absence de Habsbourg, Adrien d'Utrecht, futur Adrien VI. Parmi les revendications des révoltés, on retrouve notamment la volonté de voir Charles Quint rentrer en Espagne et y résider, la baisse des contributions fiscales, la présence de seuls nationaux dans l'hôtel de l'empereur, ou encore une réforme du mode d'élection des députés aux Cortès. On cherche donc à contrebalancer le pouvoir royal et à revenir au mode de gouvernement qui prévalait à l'époque de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle la Catholique. Les insurgés s'intallent d'abord à Tordesillas, où ils essayent d'obtenir, en vain, le soutien de Jeanne la Folle, la mère de Charles Quint, puis à

projet à court terme. Pour lui, l'Espagne est importante pour ses richesses et pour les effectifs qu'elle est capable de mobiliser, mais certainement pas comme lieu de commandement de l'empire. Gattinara voit plus loin. Il souhaite que Charles Quint s'installe en Italie. L'intérêt est en ce sens aussi symbolique. En plaçant celle-ci au centre de ses préoccupations, il lui redonne la place qui lui avait toujours été attribuée, celle du cœur de l'Empire romain dont il prône la restauration, et celle de la terre du couronnement et du futur point de départ de la croisade. Enfin, Gattinara, qui se constitue petit à petit un beau domaine en Piémont, est bien conscient qu'il pourra plus facilement en jouir avec l'autorité de Charles Quint bien établie dans la région<sup>3</sup>. L'Italie était donc appelée à jouer les premiers rôles dans son projet.

Il est probable que le chancelier, à la suite de l'élection de 1519, ne se soit pas senti assez influent pour tenter d'imprimer une nouvelle direction à politique impériale. En effet, dans ses premiers mémoires de conseils qu'il remet à l'empereur, l'Italie est absente, alors qu'il insiste déjà pourtant sur la mission universelle du Habsbourg et son rôle en tant que pasteur de la chrétienté. Cette frilosité est sans doute due à ses difficultés à faire entendre sa voix dans un conseil dominé par Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, qui contrôlait une partie des mécanismes de la politique de Charles Quint<sup>4</sup>. Celui-ci n'avait en effet aucun intérêt à porter le regard vers la Méditerranée. Francophile convaincu, il pense que la paix avec la France est nécessaire pour la prospérité des territoires de l'empereur<sup>5</sup>. Il est par ailleurs lié à certains grands lignages bourguignons en territoire français<sup>6</sup>. Et il n'est pas le seul au sein de l'entourage du Habsbourg. Parmi les conseillers flamands de ce dernier, un certain nombre avaient noué des alliances matrimoniales avec la noblesse française. Le Nord de l'Italie, et notamment la Lombardie et la Ligurie, étant sous domination de François I<sup>er</sup>, Chièvres ne voit absolument pas l'intérêt de risquer le conflit avec celui-ci, conflit où il y aurait tout à perdre. La politique qu'il met en place reste donc soigneusement confinée à la Bourgogne et à

---

Valladolid. Il faut attendre octobre 1521 et la chute de Tolède, ville dans laquelle s'étaient réfugiés les derniers révoltés, pour que le calme revienne en Castille. Parallèlement à ce conflit, le royaume de Valence connaît lui aussi des troubles qui prennent la forme d'une révolte antinobiliaire. À l'origine de ces tumultes, les fréquentes attaques des pirates barbaresques le long des côtes valenciennes, qui ont permis que se constituent des *germanías*, c'est-à-dire des corporations chargées de lutter contre ce fléau. Quand la noblesse de Valence fuit la peste qui s'y déclare, la ville se dote d'un Conseil des Treize, qui entend donner plus de poids aux corporations face aux ordonnances nobiliaires. La région connaît alors une flambée de violences pendant laquelle on s'en prend majoritairement aux morisques et aux nobles. Il faut attendre mars 1522 et la reprise de Valence par les troupes royales pour que l'autorité de Charles Quint puisse y être rétablie. Voir RIVERO RODRÍGUEZ M., « La dislocación del cuerpo político en Valencias: las Germanías », dans *La corte de Carlos V*, vol. 1, p. 197-206. Sur les comunidades, voir par exemple ANTONIO MARAVALL J., *Las Comunidades de Castilla*, Madrid, Alianza Editorial, 1979.

<sup>3</sup> Voir *infra* p. 374.

<sup>4</sup> DANSAERT G., *op. cit.*, p. 93 et 128.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>6</sup> MARTINEZ MILLÁN J., « Conseillers et factions curiales durant le règne de Charles Quint », dans *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance*, p. 109-145, p. 122.

l'Espagne<sup>7</sup>. Or Gattinara ne pouvait raisonnablement pas espérer se maintenir sans disposer du soutien de celui qui tenait en partie les rênes du gouvernement et disposait de l'entière confiance de son souverain. Lors de la Diète de Worms, le nonce de Léon X Jérôme Aléandre décrit le chancelier comme une « *gentile persona* », mais soumis toutefois à l'autorité du grand chambellan<sup>8</sup>. Tenant entre ses mains les relations diplomatiques, ce dernier a assurément laissé peu de place aux aspirations du chancelier, qui a vraisemblablement été contraint de s'effacer et de mettre son projet entre parenthèse.

La mort de Chièvres à Worms, le 28 mai 1521, change cependant la donne<sup>9</sup>. Avec lui s'éteignait l'un des plus influents conseillers du souverain et une place libre à ses côtés était laissée vacante. Selon Gasparo Contarini, Gattinara est désormais en mesure d'augmenter son autorité auprès de Charles Quint<sup>10</sup>. À partir de cette date en effet, son discours évolue. Le chancelier ne cache plus ses ambitions de faire de l'Italie le centre de la stratégie impériale, poursuivant de cette manière l'œuvre des prédécesseurs du Habsbourg, Ferdinand d'Aragon et Maximilien I<sup>er</sup>, et se fait le plus fervent défenseur du voyage de Charles Quint pour qu'il aille prendre ses couronnes.

## 1) Mettre l'Italie au cœur du nouveau système impérial

L'Italie a toujours constitué une grande chimère pour les empereurs germaniques depuis la restauration de l'Empire en 800. Aux droits que ceux-ci étaient en mesure de faire valoir sur l'ancien *regnum italicum*, fondé par Charlemagne à la suite de sa victoire sur les Lombards, s'est ajoutée une fascination pour Rome, vue comme la métropole spirituelle de l'Empire et la capitale de la chrétienté. L'idée impériale franque, grâce à la *translation imperii*, s'est ainsi fondue avec l'idée impériale romaine. De cette manière, quand Otton I<sup>er</sup> est appelé par le pape Jean XII et qu'il se rend dans la Ville éternelle en 962, on fait le lien avec l'Empire romain. Le moine Liutprand écrit par exemple que l'empereur a libéré la ville des apôtres, secouru la papauté et restauré la législation de Valentinien, Theodose et Justinien<sup>11</sup>. Une rhétorique que l'on retrouve tout au long du Moyen Âge, diffusée par les milieux

---

<sup>7</sup> BRANDI, *op. cit.*, p. 86. Cette politique est concrétisée par le traité de Noyons, signé en août 1516 entre François I<sup>er</sup> et Charles Quint, qui prévoit notamment la reconnaissance de la domination française sur le duché de Milan et le mariage du Habsbourg avec la fille du roi de France, Louise.

<sup>8</sup> « El Cancelliere è gentil persona, et si porta bene, ma farà quanto vorrà Chièvres ». Lettre d'Aléandre à Léon X le 14 janvier 1521 dans BALAN P., *Monumenta reformationis lutheranae ex tabulariis secretioribus S. Sedis*, 1521-1525, Ratisbonne, 1884, p. 28.

<sup>9</sup> BRANDI, *op. cit.*, p. 129.

<sup>10</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 28 mai 1521 dans les CSP, vol. 3, n° 224.

<sup>11</sup> FOLZ R., *op. cit.*, p. 62.

gibelins, soutiens des intérêts impériaux face à la papauté<sup>12</sup>. L'Italie devient dans les traités politiques le cœur de l'Empire et l'on ne cesse d'appeler les empereurs à recouvrer leur patrimoine et à lui redonner la place qui avait été la sienne.

L'idée d'empire connaît toutefois une vigueur nouvelle avec l'avènement de Frédéric II. Pour la première fois, un empereur est en mesure de revendiquer son héritage romain. Le Hohenstaufen, poursuivant la tradition impériale, a certes conçu son pouvoir comme une hégémonie mondiale embrassant la république chrétienne mais, fort de son héritage sicilien, il s'est également vu comme un souverain italien, héritier des empereurs romains. Dès 1231, il fait frapper des monnaies appelées « augustales » sur lesquelles il se fait représenter drapé à la romaine et coiffé de la couronne de laurier [fig. 5]. En 1237, après la bataille de Cortenuova face à la Ligue lombarde, qui lui permet d'asseoir son pouvoir sur l'Italie, il écrit que

« depuis que la nature auguste des Césars s'est emparée de nos dons royaux avec une heureuse violence, avant même qu'un sort plus élevé nous eût comblé de félicité, notre cœur a toujours brûlé, dès le commencement de notre vie, de restaurer le fondateur de l'Empire romain et Rome sa fondatrice dans l'état de leur antique noblesse, et cette volonté a grandi et s'est confondue avec la dignité impériale qui nous est échue »<sup>13</sup>.

Ernst Kantorowicz affirme qu'il s'était donné la mission de « pacifier les nations voisines pour mettre le centre de l'Italie au service de la dignité impériale »<sup>14</sup>. Après Cortenuova, dans sa lettre au Sénat et au peuple de Rome, Frédéric II fait en effet part de sa volonté « d'acquitter le reste de notre dette dans son intégralité première dès que nous verrons pacifiée l'Italie, siège de notre empire romain »<sup>15</sup>. On retrouve déjà là tout le discours de Gattinara. En 1521, celui-ci écrit pour la première fois à Charles Quint que

« l'Italie est le principal fondement de tout le fruit que pourrez cueillir de cest empire, pour icelluy conserver et accroistre, pour aquérir réputation, et pour vous mectre au dessus de toutz voz affaires et dehors de toute nécessité (...) et quicunque conseillera que deussies laisser la Italie pour aller aultre part que ce soit vous conseillera vostre destruction avec honte et dommage »<sup>16</sup>.

---

<sup>12</sup> Sur ces questions, je renvoie à la très belle mise au point effectuée par OTTAVIANI D., art. cit.

<sup>13</sup> KANTOROWICZ E., *op. cit.*, p. 414.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 414.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 420.

<sup>16</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint en 1521 à l'ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 17. Publié par BORNATE C., « *Historia* », p. 428-431.

Cette rhétorique, il la poursuit tout au long de son office. Tous ses mémoires, toutes ses préoccupations sont désormais tournés vers la Péninsule.

On voit tout les liens qui existent entre le Hohenstaufen et le Habsbourg. La haute condition de leur naissance dans une famille attachée au titre impérial, leur héritage sur la Sicile et l'Italie du Sud, leur élection comme roi des Romains. Gattinara n'hésite donc pas à en faire un modèle pour Charles Quint<sup>17</sup>. Au moment des discussions qui ont lieu au sein du conseil au début de l'année 1529 afin de savoir si l'on devait débarquer à Gênes ou à Naples, le chancelier est partisan de cette seconde solution car il souhaite voir l'empereur remonter l'Italie et agir ainsi à la manière d'un souverain italien<sup>18</sup>. Car tout, dans la politique italienne du Hohenstaufen, pouvait servir les intérêts de Gattinara. L'unification du royaume de Sicile et du Sud de l'Italie, son souhait d'être couronné à Rome et sa volonté de soumettre les cités d'Italie du Nord au nom de ses droits sur le Saint-Empire. Et surtout, le souvenir de ce dernier était encore très vivace. Au XVI<sup>e</sup> siècle encore, on le croyait endormi ou caché dans la montagne du Kyffhäuser, prêt à revenir<sup>19</sup>. Gattinara, en reprenant sa rhétorique, faisait revivre ce mythe vivant, figure du souverain idéal à présider à la destinée de l'Allemagne, et identifiait un peu plus les sujets germaniques à Charles Quint.

---

<sup>17</sup> Je renvoie ici à la lettre de Gattinara à Charles Quint, peu de temps avant le couronnement de Bologne, dans laquelle il estime qu'il n'est pas nécessaire pour le Habsbourg de coiffer la couronne de fer des Lombards car Frédéric II ne l'avait pas fait. Le chancelier s'éloigne donc bien de la tradition germanique de l'Empire qui prévalait depuis Charlemagne pour mettre en valeur toute sa romanité. Lettre de Gattinara à Charles Quint le 29 octobre 1529 dans les CLD, vol. 4/1, n° 197.

<sup>18</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., « Nápoles en los proyectos del Gran Canciller Gattinara », dans GALASSO G. et HERNANDO SÁNCHEZ C.-J. (dir.), *El reino de Nápoles y la monarquía de España: Entre agregación y conquista (1485-1535)*, Madrid, 2004, p. 213-246, p. 215.

<sup>19</sup> GOUGUENHEIM S., *Frédéric II. Un empereur de légendes*, Paris, Perrin, 2015.



Figure 5 - Augustale de Frédéric II - ap. 1231

Légende : *Fridericus Caesar Augustus Imperator Romanorum*

La tradition impériale n'est pas la seule à accorder un rôle essentiel à l'Italie. Les humanistes italiens, pétris de culture antique, souhaitaient également la voir retrouver sa place centrale et assister à la renaissance des gloires de l'ancienne Rome<sup>20</sup>. Pour Pétrarque, elle est la terre sacrée destinée à être la maîtresse du monde<sup>21</sup>. « Jardin de l'Empire » dans la *Divine Comédie* de Dante<sup>22</sup>, elle est l'échelle qui conduit à la monarchie selon Paul Jove<sup>23</sup>. On pourrait multiplier les exemples. Il y a là une parenté évidente avec le discours du chancelier.

<sup>20</sup> SKINNER Q., *op. cit.*, p. 183.

<sup>21</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 107.

<sup>22</sup> Voir par exemple le chant VI du Purgatoire, v. 105, dans DANTE, *Divine Comédie*, Paris, Flammarion, 2010, p. 204.

<sup>23</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 107. Paul Jove († 1552), médecin, philosophe et humaniste originaire de Côme, est une source importante pour l'histoire du règne de Charles Quint et les Guerres d'Italie grâce à ses *Historiarum sui temporis*. Écrivain pro-impérial, il est au service du cardinal de Médicis, le futur Clément VII, pendant le pontificat de ses prédécesseurs, Léon X et Adrien VI. Partisan de la guerre que le premier entend mettre en place contre les Français pour défendre la « liberté d'Italie », Jove souhaite voir les Sforza retrouver la tête du duché de Milan. Il est aux côtés de Clément VII durant tout son pontificat et se fait le fervent défenseur de l'alliance avec Charles Quint. Voir PRICE ZIMMERMANN T. C., « Giovio, Paolo », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 56, 2001. Voir également JOVE P., *Historiarum*, VISCONTI D. et PRICE ZIMMERMANN T. C. (éd.), 3 vol., Rome, 1957-1985. Vieille traduction en français : JOVE P., *Les histoires de Paolo Jovio, comois, evesque de Nocera, sur les choses faictes et avenues de son temps en toutes les parties du Monde*, SAUVAGE D. (éd.), 2 vol., Lyon, 1555.

Dans sa rhétorique, l'empire de Charles Quint ne peut exister sans l'Italie. Pour quelles raisons ?

Il y a tout d'abord les enjeux à Naples et en Sicile. Ferdinand d'Aragon, quand il réunit ces deux royaumes dans ses mains en 1503, décide de les doter d'une administration séparée en nommant deux vice-rois. Ce système n'est pas modifié au moment où Charles Quint récupère l'héritage de son grand-père. Hugo de Moncada est confirmé comme vice-roi de Sicile jusqu'en 1518, date à laquelle il est remplacé par Hécator Pignatelli, duc de Monteleón<sup>24</sup>. Ramón de Cardona l'est également à Naples<sup>25</sup>. Et Gattinara, qui considère ces deux lieux comme le cœur financier de l'empire et une zone hautement stratégique pour le contrôle de la Méditerranée et la lutte contre les Turcs, leur accorde une place centrale dans son travail au sein de la chancellerie<sup>26</sup>. Naples est en effet, selon Mireille Peytavin, la première en réputation de richesse, mais également en taille, en population et en ressources alimentaires, blé, vin et huile<sup>27</sup>. Carlos-José Hernando Sánchez estime quant à lui que

---

<sup>24</sup> Lettre de Charles Quint à Hécator Pignatelli le 26 septembre 1518 à la Real Academia de la Historia (désormais RAH), Colección Salazar y Castro (désormais CSC), A-18, fol. 1r. Hugo de Moncada (1478-1528) joue un rôle important dans la politique italienne de Charles Quint. Membre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il se distingue dans les guerres menées dans le royaume de Naples par Ferdinand d'Aragon sous les ordres de Gonzalo Fernández de Córdoba y Aguilar, dit le « Gran Capitán », principal représentant de l'autorité royale dans le Sud de l'Italie. Ses qualités font qu'il est nommé vice-roi de Sicile en 1509. À la suite de la révolte qui secoue l'île en 1516, il est remplacé dans sa charge. Voir *infra* p. 204. À partir de cette date, il devient le commandant de la flotte impériale et participe aux opérations en Italie jusqu'à sa mort en 1528. Nous publions en annexe des instructions à lui remises en 1526 par Gattinara lorsqu'il est renvoyé dans la Péninsule après le traité de Madrid. Voir le tome 24 des CODDIN, Madrid, 1854, qui lui est consacré et qui comprend notamment l'édition de « La vida del famoso caballero don Hugo de Moncada » de Gaspar de Baeza, ainsi qu'un certain nombre de lettres envoyées par ses soins à Charles Quint. Voir également MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 284-286.

<sup>25</sup> Lettre de Charles Quint à Ramón de Cardona le 26 juillet 1516 à la RAH, CSC, A-17, fol. 4r.

<sup>26</sup> Voir par exemple les instructions remises à Charles de Lannoy, nommé vice-roi de Naples à la mort de Ramón de Cardona en mars 1522 : « Pour éviter toutz dangiers des ennemys de notre sainte foy et pouvoir rebouter les Turcz de leurs emprinses, avons consenty que l'ayde du Saint Empire que nous avoit esté accordé pour notre conservacion de Rome et réintégration dud. Saint Empire soit employée contre les Turcz et, outre ce, avons donné charge à notre dit viceroy que, lui arrivé en notre dit royaume de Naples, il face toutes provisions nécessaires pour obvier aux dits Turcz et bailler toute aide et assistance que lui sera possible pour repeller leurs emprinses » : instructions de Charles Quint à Charles de Lannoy le 23 avril 1522 dans HALKIN L.-E. et DANSAERT G., *Charles de Lannoy, vice-roi de Naples*, Bruxelles, L'édition universelle, 1934, p. 150-165. Il n'est pas certains que ces instructions, publiées par les auteurs depuis des copies se trouvant à Bruxelles, soient de la main de Gattinara, mais leur teneur laisse néanmoins peu de doute à ce sujet. Charles de Lannoy (1482-1527) est une figure essentielle de la politique italienne impériale et l'un des conseillers de Charles Quint les plus importants en ce début de règne. Issu de la puissante famille des Lannoy, il est d'abord écuyer de Philippe le Beau puis chevalier dans l'entourage du jeune Charles, charges qu'il obtient grâce à son père, Jean de Lannoy, seigneur de Maingoval, grand-maître d'hôtel de Maximilien. En 1515, Charles de Lannoy entre dans le conseil privé du souverain, et il est nommé chevalier de la Toison d'Or l'année suivante. Il devient dès lors un des plus proches ministres du Habsbourg. Sur sa vie, nous renvoyons à l'ouvrage cité précédemment, essentiel grâce aux nombreux documents qui sont publiés en annexe. Sur son rôle en tant que vice-roi de Naples, voir HERNANDO SÁNCHEZ C.-J., *El reino de Nápoles en el Imperio de Carlos V. La consolidación de la conquista*, Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 2001, et notamment le chapitre 4 « El virrey Lannoy y la lucha por Italia », p. 277-366.

<sup>27</sup> PEYTEVIN M., *Visite et gouvernement dans le royaume de Naples (XVIe-XVIIe siècles)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2003, p. 216.

l'importance de ce royaume n'était pas seulement liée à son rôle en tant qu'instrument de légitimation, mais également à sa capacité à mobiliser des effectifs humains et matériels<sup>28</sup>. Le chancelier essaie donc au maximum de s'infiltrer dans leur gestion, non seulement pour rentabiliser au maximum leurs revenus, mais également pour y maintenir une flotte de galères qui soit prête à défendre les côtes italiennes et soutenir les opérations de Charles Quint dans la Péninsule<sup>29</sup>.

Dès 1520, Gattinara se fait nommer grand chancelier de Naples à la mort du titulaire, Miguel Pérez de Almazán<sup>30</sup>. On peut considérer qu'il s'agit là d'une charge purement rémunératrice. John Headley estime qu'à cette date cet office a beaucoup perdu de sa substance et que le cœur de l'administration du royaume est désormais le Conseil collatéral, organe chargé de surveiller le vice-roi. Mais son cousin, Giovanni Bartolomeo, en est l'un des cinq membres, et Gattinara a donc la possibilité de s'ingérer indirectement dans ses affaires<sup>31</sup>. Il se préoccupe avec attention de la situation sur place et s'en informe en se faisant remettre des rapports, comme en témoigne ses documents de travail<sup>32</sup>. Il écrit par ailleurs plusieurs exposés pour tenter d'y réformer les finances<sup>33</sup>. En octobre 1521, il envoie depuis Calais un long mémoire à Charles Quint dans lequel il détaille tous les maux qui touchent le royaume de Naples : non-application de la justice, abus de la noblesse, corruption<sup>34</sup>. Il s'attaque ensuite aux offices qu'il estime non nécessaires et à leur coût<sup>35</sup>. Ce mémoire est joint aux instructions remises à Charles de Lannoy en avril 1522<sup>36</sup>. En effet, au-delà de ce que représentaient stratégiquement et financièrement ces deux royaumes, le chancelier souhaitait créer les

---

<sup>28</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C.-J., *op. cit.*, p. 342.

<sup>29</sup> Voir par exemple les différents rapports qui lui sont remis concernant la construction et l'armement des galères, ainsi que le maintien de la flotte : « Memorial de las cosas que se han de proveder para el fornimiento de una galera » à la BRT, *Miscellanea política del seculo XVI*, Ms. 75, fol. 69r-v ou les « Instructions et mémoires relatifs aux galères royales de Sicile » à l'ASVe, FAG, mazzo 9, n° 7.

<sup>30</sup> 2 septembre 1520, Bruxelles : « Nombramiento de Gran canciller del reino de Sicilia citra Faro y entrega de los sellos y registros de dicha Cancillería real con percepción de los derechos correspondientes, por fallecimiento de Miguel Pérez de Almazán, anterior possessor de éstos » dans MARTÍNEZ FERRANDO E., *Privilegios otorgados por el Emperador Carlos V en el Reino de Nápoles. Sicilia aquende el Faro: Serie conservada en el Archivo Historico de Aragón*, Barcelone, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1943, n° 1075.

<sup>31</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 75. Sur Giovanni Bartolomeo Gattinara, cousin du chancelier et l'un de ses plus précieux soutiens, voir *infra* p. 342.

<sup>32</sup> On retrouve par exemple à l'AGS, Consejo Real de Castilla, legajo 655, n° 19, un « Memorial desde Viterbo, sobre asuntos de Italia, especialmente Nápoles (14 juin 1528) », qui est adressé directement au chancelier, ou encore un mémoire sur la situation du royaume de Naples, remis par Prospero Colonna à Charles Quint, qui comporte ses annotations : AGS, Estado, legajo 1556, n° 77/79.

<sup>33</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint concernant les finances de Naples aux HNSA, Belgique PA 63/1, fol. 94r-95v.

<sup>34</sup> HNSA, Belgique PC, n° 2/4. Publié par LANZ K., *op. cit.*, p. 401-418.

<sup>35</sup> « Mémoire concernant les offices en surnombre et non nécessaires du royaume de Naples, et aux revenus et fonctions fiscales aliénés qui peuvent être récupérés » à l'ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 19.

<sup>36</sup> Instructions de Charles Quint à Charles de Lannoy le 23 avril 1522 dans HALKIN L.-E. et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 164.



conditions pour que le Habsbourg y prenne lui-même en mains les rênes du pouvoir<sup>37</sup>. Naples bénéficie enfin de sa proximité avec Rome. Gattinara n'imagine pas l'hégémonie de Charles Quint sans une soumission de l'autorité pontificale, ou au minimum une alliance par laquelle la papauté soutienne la politique impériale. Or, sans Naples, la tutelle sur Rome était impossible<sup>38</sup>. Si l'empereur venait à y résider, le chancelier sait qu'il s'assurerait d'une pression d'autant plus forte sur le successeur de saint Pierre. La sauvegarde des intérêts dans ce royaume, et dans une moindre mesure en Sicile, est donc une des préoccupations essentielles de Gattinara. Au moment des négociations avec la France et l'Angleterre à l'automne 1521, il écrit à Charles Quint qu'à perdre Naples et la Sicile, celui-ci perdrait « tout l'espoir d'Italie, et par conséquent le cœur de toutz voz amy et serviteurs non seulement en Italie, mais en Allemaigne et ailleurs ». Il ajoute qu'à perdre Naples, on met tout l'empire en danger<sup>39</sup>.

Le chancelier ne se contente cependant pas de porter le regard vers le Sud. En effet, il sait que le Habsbourg peut désormais s'ingérer dans les principautés italiennes d'Italie du Nord, cet ancien *regnum italicum* théoriquement toujours dépendant du Saint-Empire. Or il estime que l'on ne peut pas défendre les royaumes de Naples et Sicile sans la mise en place d'une domination sur les fiefs de Gênes et de Milan. Cette idée est au cœur de sa stratégie. En avril 1523, il affirme à Charles Quint que de ces deux cités « dépend la vraye conservacion et le vray soustenement de Naples et Sicile »<sup>40</sup>. Il réitère à la fin de cette même année en déclarant que

« les duches de Milan et Gennes sont les clefs et la porte pour pouvoir garder et dominer toute l'Italie, et l'Italie establie et bien réduite en vostre subjection est le vrai siège et sceptre pour dominer tout le monde »<sup>41</sup>.

Cette idée semble avoir fait son chemin au sein de la cour. En novembre 1525, Antonio de Leiva, un des capitaines de l'empereur, écrit à celui-ci que Milan « *es la llave de Italia y que*

---

<sup>37</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., « Nápoles », p. 218.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>39</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 30 juillet 1521 aux HNSA, *Belgien PC*, n° 2/1, n°1. Publié dans LANZ K., *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V*, Stuttgart, 1845, p. 1-9 et dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 2, p. 473-482.

<sup>40</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint d'avril 1523 à l'AST, Vercelli provincia, mazzo 21 (Gattinara), n° 5. Publié dans CLARETTA G, art. cit., p. 309-318. L'auteur suggère la date de 1526 mais John Headley a montré qu'il était au contraire d'avril 1523 : HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 40-41.

<sup>41</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans GOSSART E., « Notes », p. 112.

*con el sera señor della y quien es señor de Italie es señor del mundo* »<sup>42</sup>. Gattinara souhaite donc également réorienter la politique impériale vers le Nord de l'Italie. Et au début du règne du Habsbourg, si ces deux places sont bien des fiefs impériaux, c'est dans la réalité loin d'être une évidence.

Gênes, la république commerciale, s'était largement détachée de la tutelle impériale au cours du Moyen Âge pour devenir quasiment indépendante<sup>43</sup>. Elle passe à quelques reprises et de manière temporaire sous la tutelle des Visconti ou des Sforza de Milan, mais la cité conserve la maîtrise de sa destinée<sup>44</sup>. En 1499, avec l'occupation de Milan par les Français, elle se voit contrainte de devenir vassale de Louis XII. Chassés en 1512 par les troupes de la Sainte Ligue, les Français y rétablissent leur autorité dès 1515 après la conquête de la Lombardie. Le doge Ottaviano Fregoso doit alors renoncer à son titre et est contraint de placer Gênes sous tutelle française, en échange du gouvernement à vie et de diverses rentes<sup>45</sup>. Le duché de Milan connaît quant à lui une histoire parallèle à celle de la cité ligure en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle. Indépendante depuis la création du duché par l'empereur Venceslas pour Gian Galeazzo Visconti en 1395, Milan tombe sous la domination française dès 1499 et la descente de Louis XII en Italie pour réclamer l'héritage Visconti dont il est issu par sa grand-mère. Chassés en 1513, les Français y réinstallent un gouverneur après 1515 et la victoire de Marignan. Dans la vision de Gattinara, il était nécessaire que l'empereur y rétablisse sa prééminence, ce que ses prédécesseurs n'avaient pas été en mesure de faire. En effet, ni Frédéric III, ni Maximilien, n'avaient eu les moyens d'intervenir de manière ferme dans ces deux fiefs, les deux plus importants d'Italie du Nord. Il s'agissait là d'une question de « réputation », si importante pour que Charles Quint puisse faire reconnaître son autorité et sa légitimité<sup>46</sup>. L'Italie devait être la terre où l'empereur obtiendrait cette fameuse *fama*, ce prestige, cette forme de notoriété liée à son autorité universelle qui doit faciliter ses intérêts notamment dans les négociations politiques et dans la crainte qu'il inspire à ses adversaires<sup>47</sup>.

---

<sup>42</sup> Cité par LE GALL J.-M., *Les Guerres d'Italie*, p. 67. Antonio de Leiva (1480-1536), qui avait fait lui aussi ses premières armes sous les ordres du Gran Capitán, est une figure importante de la politique italienne de Charles Quint. Officiellement capitaine général de l'infanterie impériale, il est également gouverneur du duché de Milan pour Charles Quint au moment où, en 1526, le duc Francesco II Sforza n'est pas autorisé à rentrer dans son duché. Il est l'un de ceux qui conseillent à l'empereur de venir en Italie, mais il se distingue de Gattinara par son souhait de voir son souverain tenir la Péninsule directement entre ses mains.

<sup>43</sup> CADENAS Y VINCENT V. de, *El protectorado de Carlos V en Génova: la "condotta" de Andrea Doria*, Madrid, Instituto Salazar y Castro, 1977, p. 13.

<sup>44</sup> PIZARRO LLORENTE H., « Un embajador de Carlos V en Italia: Don Lope de Soria (1528-1532) », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa*, vol. 4, p. 119-155, p. 125.

<sup>45</sup> CADENAS y VICENTE V. de, *op. cit.*, p. 20.

<sup>46</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans GOSSART E., « Notes », p. 112.

<sup>47</sup> Le chancelier attache en effet une grande importance à défendre la *fama* classique. Toutes les actions de Charles Quint doivent en premier lieu être considérées par rapport à sa réputation. Il écrit ainsi dans son mémoire

Au-delà de ces considérations symboliques, Milan et Gênes constituaient un emplacement stratégique essentiel. Elles formaient en effet une ligne de défense importante contre la France et les ambitions des Valois en Italie. Avec la domination sur ces deux places, c'était la maîtrise du passage des Alpes et de la Méditerranée qui était assurée. Dans les instructions données en mai 1524 à Gérard de Plaine, seigneur de La Roche, envoyé vers le pape, Gattinara écrit que

« s'il est possible de préserver Gênes sans préjudice de l'eschange dessusd. et extinction desd. querelles, c'est la chose que plus désirons tant pour estre Gênes chambre d'Empire et la porte d'Italie, que aussy pour la facilité de la mer et des carraques et galères que illeques se peullent avoir pour assehurer la coste de Catalogne et la mer Méditerranée »<sup>48</sup>.

En 1527, au moment où la ville s'apprête à tomber à nouveau aux mains des Français et alors que le chancelier s'y trouve, il adresse un message d'urgence à son souverain pour lui faire part du

« grand et évident dangier où est constitué ceste cité que l'hon appelle en latin *Janua*, qu'est la porte de toute l'Italie. Et si ceste porte vous estoit close, ce que Dieu ne veuille, vous pourriez bien tenir pour perdue toute la Lombardie et par conséquent toute l'Italie »<sup>49</sup>.

Gattinara a donc pour objectif de former un glacis défensif en Italie du Nord afin de protéger des ambitions françaises le royaume de Naples et les possessions de Charles Quint, et ce d'autant plus qu'il craint la puissance vénitienne, selon lui bien trop encline à accepter l'alliance avec la France et à qui il reproche une attitude parfois trop conciliante avec les Turcs. Il n'a en effet que peu de considérations pour ceux qu'il appelle les « marchands ». En

---

de 1521 que « devez bien considérer de non laisser courir cest fortune et non luy tourner les épaules, et puy que l'Italie est le principal fondement de tout le fruit que pourrez cueillir de cest empire, pour icelluy conserver et accroistre, pour aquerir reputacion et pour vous mectre au dessus de touz voz affaires et dehors de toute nécessité ». Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 429. Il réitère en 1523 : Sire, pour estre bien amé de voz subjects et crainct des estrangiers, fault conserver la réputacion, laquelle vous est plus nécessaire de la garder, sans la laisser perdre, soit à l'effect de parvenir à bonne paix ou tresve ou, à défaut d'icelle, à effect de pouvoir achever et continuer la guerre ». Publié dans GOSSART E., « Notes », p. 110. Sur la *fama* de Charles Quint et le contrôle et la fabrication de l'histoire et de l'image impériale, voir les considérations de CROUZET F., *op. cit.*, et notamment son chapitre intitulé « Dictions de la *fama* ».

<sup>48</sup> Instructions du 14 mai 1524 aux HHSA, Belgen PA 64/2, n° 50, fol. 329r-340r. Gérard de Plaine († 1524), seigneur de La Roche, est l'un des plus anciens conseillers et de Charles Quint et l'un des principaux soutiens de Gattinara au sein de la cour. Fils du grand chancelier de Bourgogne Thomas de Plaine, il effectue pour l'empereur un certain nombre de missions diplomatiques, dont une ambassade extraordinaire auprès de Clément VII pendant laquelle il meurt. Une petite notice sur lui a été faite par SANZ CAMAÑES P., « Plaine, Gérard de la », dans *Diccionario Biográfico Español*. Sur ses liens avec Gattinara, voir *infra* p. 218.

<sup>49</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 29 juillet 1527 aux HHSA, Belgen PA, 66/5, n° 76, fol. 470r-472v.

1523, il écrit que Milan est le « bâton » pour tenir la Sérénissime<sup>50</sup>. Le chancelier sait enfin que, avec Gênes et Milan sous l'autorité de l'empereur, c'est toute l'Italie qui passe dans sa zone d'influence. Et la domination de cette dernière constituait le premier pas vers la monarchie universelle<sup>51</sup>.

## 2) La poursuite de la politique espagnole et impériale en Italie

En plaçant l'Italie au cœur de la rhétorique impériale, Gattinara souhaite poursuivre l'œuvre des prédécesseurs directs de Charles Quint, aussi bien Ferdinand d'Aragon que Maximilien. Il avait, par son service de plusieurs années auprès de l'empereur et grâce à son ambassade en Espagne entre 1510 et 1511, une parfaite connaissance des enjeux et des intentions de chacun. Il y a donc, au-delà de ce que représentait symboliquement la péninsule Italienne dans son projet, une volonté de ne pas rompre avec les traditions espagnole et habsbourgeoise : la sauvegarde des intérêts sur Naples et Sicile à la manière de l'aïeul Ferdinand et la vocation à la monarchie universelle de la famille Habsbourg. Son objectif est de s'assurer de l'adhésion la plus grande possible à l'action de Charles Quint, vaste chimère quand on pense aux réalités territoriales de son empire. Gattinara entend donner une cohérence, un but commun, une existence à cet amas de territoires composites. Et l'Italie devait être le cœur de ce syncrétisme.

Le chancelier ne pouvait tout d'abord occulter la tradition d'une famille qu'il servait depuis 1502 et avec laquelle il était parfaitement familiarisé. Les travaux sur la naissance des États modernes ont sans doute contribué à ce que soit occultée la part de la mémoire familiale dans l'exercice du gouvernement, mais en réalité la conception du pouvoir reste profondément dynastique à la Renaissance. Rebecca Ard Boone va même jusqu'à affirmer que c'est pour cette raison que Maximilien avait choisi Gattinara et qu'il a poussé à sa nomination en tant que chancelier de son petit-fils. L'empereur avait besoin de quelqu'un capable d'articuler le rêve dynastique autant que de le convertir en réalité politique, et de comprendre l'idée de son plus haut niveau philosophique à ses moindres détails administratifs<sup>52</sup>. Depuis Frédéric III s'était en effet développée l'image des Habsbourg comme celle de la famille destinée à unir la

---

<sup>50</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de mars / juin 1523 à l'ASVe, mazzo 8, fasc. 10. L'original, écrit en français, est inédit, mais une copie en italien de la BRT, *Miscellanea di Storia Patria*, vol. 140, doc. 32 a été publiée par CLARETTA C., « Notice », p. 324-332. L'auteur ne donne pas date, mais si l'on se base sur la réforme des finances mentionnée par Gattinara, qui eut lieu en février 1523 avec la création du « consejo de Hacienda », et la prochaine réunion des Cortès de Castille dont il est question, qui a eu lieu en juillet, on peut donc vraisemblablement dater cette remontrance d'entre mars et juin 1523.

<sup>51</sup> ARD BOONE R., *op. cit.*, p. 2.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 16.

chrétienté, réformer l'Église et combattre la menace turque. C'est à lui que l'on doit la devise *Austriae est imperare orbi universo*, à l'Autriche revient le gouvernement du monde [fig. 6]<sup>53</sup>. Par un intense travail de propagande qu'il met en place à partir des années 1450, Frédéric III lie la dynastie à cette vieille tradition universelle dans le but de montrer les origines mythiques et le destin de cette maison. Mais il ne s'agit pas uniquement de construction symbolique ou de constitution d'une légitimité princière. Il y a intimement la conviction, en cette époque de forte attente eschatologique, que les Habsbourg ont un rôle à jouer dans la chrétienté. Maximilien, grâce à ses mariages, s'estime capable de mettre en place ce rêve<sup>54</sup>. Ne cherche-t-il pas à se faire élire pape en 1511 ? On est encore loin d'une prétendue conception moderne de l'État. L'idéalisme fait partie intégrante de la pensée politique en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>53</sup> RAPP F., *Maximilien d'Autriche*, Paris, Tallandier, 2007, p. 316.

<sup>54</sup> ARD BOONE R., *op. cit.*, p. 16.

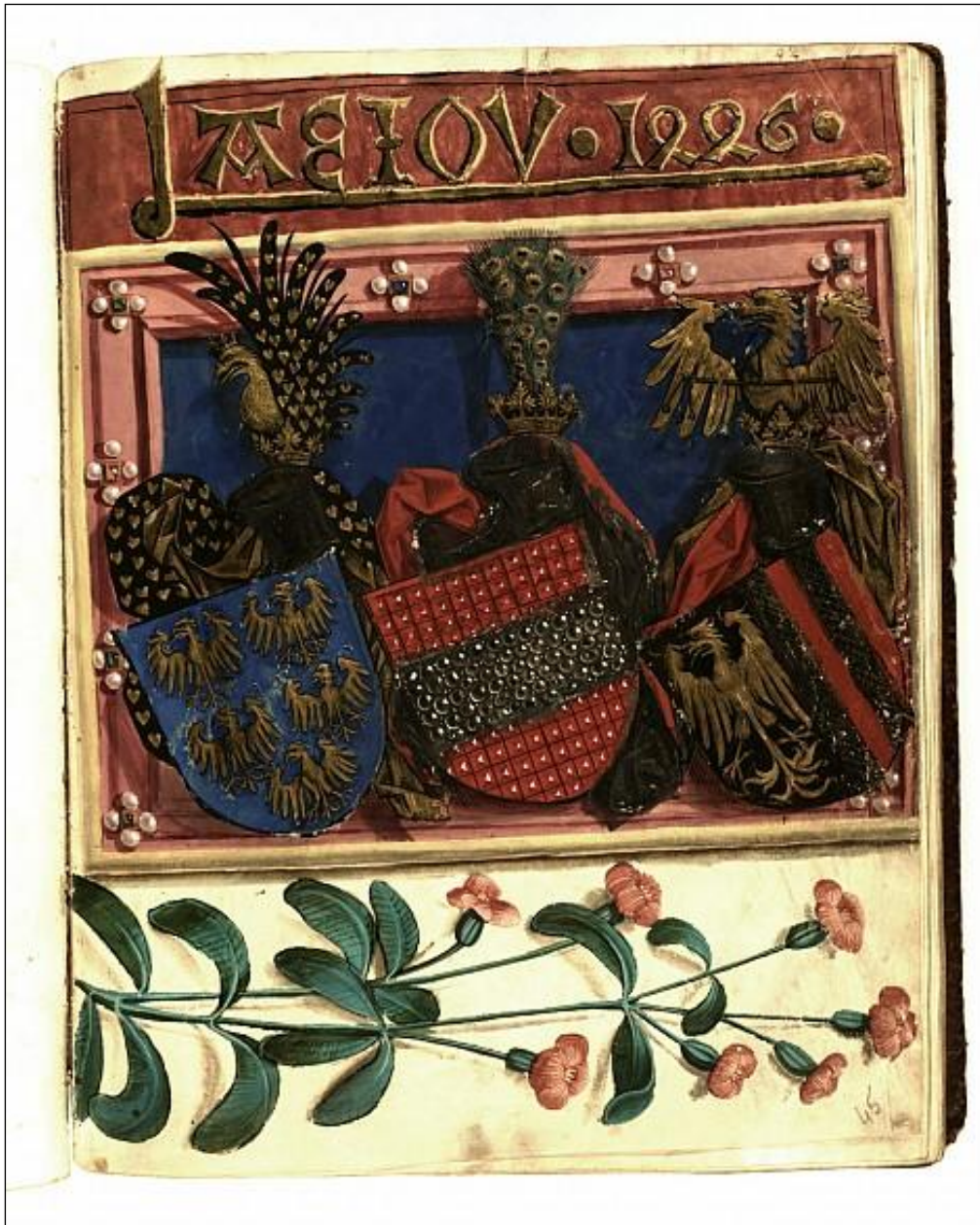


Figure 6 - Cartulaire personnel de Frédéric III

*Austriae est imperare orbi universo* - 1446 - HNSA

Gattinara s'inscrit donc lui aussi dans la tradition habsbourgeoise qui, sous Maximilien, s'empare alors du mythe italien. Frédéric III, en proie aux nombreux conflits dans les principautés germaniques et à l'Est de l'Europe, en Hongrie notamment, n'a guère l'occasion de porter le regard vers la Péninsule. Encore au début du règne de son fils, qui avait été élu roi des Romains du vivant de son père en 1486, celle-ci n'a qu'un rôle marginal. Elle donne par conséquent l'impression de se détacher progressivement du Saint-Empire. Selon Friedrich Edelmayer, cette situation est liée au fait que la politique italienne de Maximilien a presque toujours été influencée par les relations entretenues entre la maison d'Autriche et le roi de France<sup>55</sup>. Marié avec Marie de Bourgogne, le Habsbourg aurait hérité de l'inimitié traditionnelle avec la France. Et l'Italie était alors loin d'être le centre des intérêts. L'enjeur majeur depuis la mort de Charles le Téméraire en 1477, c'est la Bourgogne. En revanche, lorsque Frédéric III s'éteint en 1493, Maximilien pouvait désormais prétendre être couronné empereur par le pape. Dès lors, il devait non seulement défendre les intérêts bourguignons, mais aussi les droits du Saint-Empire en Italie<sup>56</sup>. *Italia est mea*, selon ses mots. Son attention se porte notamment sur Milan, place essentielle dans la lutte contre la France. Il s'allie pour cette raison à Ludovic le More et se remarie en 1494 avec Bianca Maria Sforza, sa nièce. Quand Charles VIII entame sa descente, Alexandre VI fait appel à lui pour qu'il défende l'Église et le nomme empereur dès 1495 pour s'assurer de son soutien. Tous s'attendent désormais à ce qu'il marche sur Rome. En l'espace de quelques années, Maximilien avait pleinement réorienté la politique impériale au Sud des Alpes.

Dans la réalité cependant, le Habsbourg n'a jamais eu les moyens de ses ambitions italiennes. Il déclare à plusieurs reprises son intention d'aller y prendre ses couronnes, mais cela n'est jamais suivi d'effets. Il est pourtant proche d'y parvenir en 1496 grâce à l'alliance passée avec Ferdinand d'Aragon qui devait lui permettre d'expulser les Français d'Italie, se faire couronner, et y rétablir l'autorité du Saint-Empire. Il négocie en ce sens en juillet avec Milan, Venise et le pape. En août, il franchit les Alpes avec 300 soldats, se rend à Gênes et embarque pour Pise dans le but de couper la route de retour des Français. Las, une tempête a raison de ses galères et il n'a d'autre choix que de remonter vers Trente en décembre<sup>57</sup>. Il refuse à ce moment-là l'appel du pape qui lui demande de se rendre à Rome. Il ne franchit plus jamais le Pô, préférant concentrer ses efforts sur la frontière occidentale de l'Empire et la

---

<sup>55</sup> EDELMAYER F., « Italia y el Sacro Imperio en la época de Maximiliano », dans *El reino de Nápoles y la monarquía de España*, p. 551-559, p. 553.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 553.

<sup>57</sup> GUICCIARDINI F., *Histoire d'Italie, 1492-1534*, FOURNEL J.-L. (éd.), 2 vol., Paris, Robert Laffont, 1996, vol. 1, p. 232-235.

Bourgogne. Pour conclure la paix avec la France, Maximilien va jusqu'à investir Louis XII du fief impérial de Milan. Le nouvel ennemi, Venise, contestait un certain nombre de territoires de la maison d'Autriche et il souhaitait avoir les mains libres dans sa guerre contre la République. Par ce même traité de Blois, en 1504, il s'engage à ne pas intervenir en Italie du Nord. C'était, malgré les discours qu'il continue de tenir, un certain désaveu de sa politique italienne.

C'est à ce moment-là que Gattinara rentre dans le jeu diplomatique. Celui qui était alors conseiller de Marguerite d'Autriche est envoyé auprès de l'empereur afin de négocier l'octroi de la tutelle de Charles, neveu de l'archiduchesse. Fin août 1507, il quitte les Flandres<sup>58</sup>. Le 21 septembre, il rencontre pour la première fois Maximilien<sup>59</sup>. Le Piémontais devient dès lors un pion essentiel dans la diplomatie habsbourgeoise. Il saisit, déjà, toute l'importance de l'Italie en termes stratégiques. Fin septembre 1507, il se réjouit que la Péninsule, excepté Venise, en appelle à l'empereur<sup>60</sup>. En octobre, il donne son avis à Marguerite d'Autriche sur la situation politique en Europe. Alors que la guerre avec la France menace, il pense que Maximilien devrait passer par le Luxembourg et de là se rendre en Champagne. Ainsi en cas de victoire, il pourrait s'assurer des terres qui relèvent de l'Empire : le Dauphiné, Saluces, Montferrat et Asti. Le Habsbourg devrait ensuite se rendre à Milan pour empêcher que les Français passent en Italie et de là s'en aller prendre ses couronnes à Rome. Une fois en Italie, si Ferdinand d'Aragon ne souhaite pas se retirer du gouvernement de Castille, menaçant ainsi l'héritage du jeune Charles, l'empereur pourrait enfin envahir le royaume de Naples<sup>61</sup>. On retrouve déjà là toute la stratégie impériale que Gattinara souhaite mettre en place à partir de 1521. Mais il n'est à cette date qu'un simple conseiller, sans l'importance qu'il prend par la suite au sein de la famille. Quant à Maximilien, il n'a pas les moyens de mettre en place une telle politique. Le 4 février, à Trente, celui-ci déclare la guerre aux Vénitiens et prononce un discours dans lequel il annonce son intention de se rendre à Rome. Gattinara, présent, écrit à Marguerite d'Autriche l'enthousiasme qui s'ensuit. Maximilien est acclamé du nom d'empereur et souhaite

---

<sup>58</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 25 août 1507 aux ADN, LM, n° 24 679. Publiée dans KOOPERBERGH L. M., *Margaretha van Oostenrijk, Landdvoogdes der Nederlanden, tot den vrede van Kamerijk*, Amsterdam, 1908, p. 337.

<sup>59</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 26 septembre 1507 aux ADN, LM, n° 29 703. Publiée dans *ibid.*, p. 341.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 341.

<sup>61</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 10 octobre 1507 aux ADN, LM, n° 29 709. Publiée dans LE GLAY G., art. cit., p. 229.



désormais se faire appeler ainsi dans ses lettres<sup>62</sup>. À partir de cette date, il affirme en effet clairement ses ambitions impériales et italiennes et change sa titulature à laquelle il ajoute « empereur élu ».

Dès la fin de cette année, Gattinara est envoyé à Cambrai pour négocier une alliance dirigée contre Venise, conclue le 10 décembre entre Maximilien, Louis XII, Jules II et Ferdinand d'Aragon<sup>63</sup>. Au printemps 1509, il est chargé de rencontrer le duc de Savoie, les marquis de Montferrat et de Mantoue, et le duc de Ferrare, pour négocier leur inclusion dans la ligue<sup>64</sup>. Ceux-ci ont également promis de prêter hommage pour tout ce qu'ils tiennent de l'Empire et font part de leur intention d'accompagner Maximilien à son couronnement<sup>65</sup>. Gattinara, qui passe plusieurs mois au Sud des Alpes, se fait dès lors un des plus fervents défenseurs de la politique italienne de l'empereur, qui souhaite former un glacis en Italie du Nord pour s'assurer de la coopération des Vénitiens et lui permettre d'aller prendre ses couronnes. Mais déjà, le futur chancelier estime qu'il ne va pas assez loin et qu'il laisse trop de latitude aux Français. Lorsque Louis XII se rend maître de toute la région de Bergame et de Brescia, il regrette que Maximilien ne se soit pas encore mis en route et qu'il ait par conséquent laissé les mains libres au roi de France dans cette région<sup>66</sup>. Il y a bien quelques victoires au début de l'été pour les Impériaux. Vérone est prise, et Trévise et Padoue chassent les Vénitiens de leurs murs dans l'attente de la venue de l'empereur<sup>67</sup>. Mais dès le mois d'août, ce dernier est contraint de faire à nouveau marche arrière<sup>68</sup>.

Les historiens ont souvent émis un jugement assez dur sur la politique de Maximilien en Italie. Gattinara également. Guicciardini parle quant à lui de sa « faible puissance » et de sa « faible réputation »<sup>69</sup>. Mais le Habsbourg a dû faire face à des conditions politiques et financières délicates. Il n'a au final jamais eu les moyens de ses ambitions. 1509 est donc une année importante pour la péninsule Italienne. Avec la bataille d'Agnadel et le recul de l'empereur, les Français deviennent maîtres du jeu en Italie du Nord. Surtout, à cause de l'inquiétude causée par leur montée en puissance, les alliances se renversent. En octobre, Gattinara estime qu'il est essentiel de trouver un accord avec le roi d'Aragon afin que

---

<sup>62</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 4 février 1508 aux ADN, LM, n° 29 758. Publiée dans KOOPERBERGH L. M., *op. cit.*, p. 427.

<sup>63</sup> *Tratados internacionales de España: periodo de la preponderancia española : Carlos V*, 3 vol., Madrid, Instituto Francisco de Vitoria, 1978-1986, vol. 3/1 Francia (1500-1515), p. 203-243 (désormais TIE).

<sup>64</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 22 mai 1509 aux ADN, LM, n° 29 847.

<sup>65</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 13 juillet 1509 aux ADN, LM, n° 29 859.

<sup>66</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 24 mai 1509 aux ADN, LM, n° 29 848.

<sup>67</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 10 juin 1509 aux ADN, LM, n° 29 852.

<sup>68</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 616.

<sup>69</sup> *Ibid.*, vol. 1, p. 620.

Maximilien puisse progresser en Italie<sup>70</sup>. Celui-ci l'envoie donc en tant qu'ambassadeur en Espagne dans le but d'entamer les négociations à propos d'une éventuelle alliance<sup>71</sup>. C'est à ce moment que les enjeux italiens impériaux convergent avec ceux de Ferdinand d'Aragon.

Le Sud de la Péninsule constitue en effet un enjeu majeur de la politique aragonaise. Il y a, depuis l'entrée triomphale d'Alphonse V à Naples en 1443, une implantation durable des Espagnols dans cette région et une forte intensification des échanges. De nombreuses familles aragonaises s'y installent et tissent des liens avec des familles napolitaines<sup>72</sup>. Et le pouvoir du souverain d'Aragon rejaillit sur toute l'Italie. Déjà on le qualifie de « *magister Italiae pacis* ». À sa mort, le royaume des Deux-Siciles est cependant divisé. Son frère et héritier légitime, Jean II, reçoit les territoires ibériques et insulaires : Baléares, Sardaigne et Sicile. Son fils naturel, Ferrante, obtient lui le royaume de Naples. Telle est donc la situation quand Ferdinand le Catholique, fils de Jean II, accède au trône en 1479. Selon Michèle Escamilla, celui-ci avait deux raisons de s'intéresser aux affaires italiennes. Sa parenté avec Ferrante, tout d'abord, qui lui donnait la légitimité nécessaire pour prétendre au royaume de Naples, et la nécessité de défendre la Méditerranée face aux Ottomans qui menaçaient Rhodes et les côtes napolitaines. Quand Charles VIII revendique l'héritage angevin en 1494 et mène son entreprise sur Naples, Ferdinand d'Aragon active sa diplomatie. Il souhaite former une ligue en Italie du Nord avec Gênes, Milan et Venise pour contrer l'influence française. Le 30 mars 1495, la Sainte Ligue est signée<sup>73</sup>. On retrouve une nouvelle fois les éléments sur lesquels se fonde la politique de Gattinara dans les années suivantes, à savoir la formation d'un glacis défensif au Nord de l'Italie pour protéger le Sud des prétentions du roi de France.

Pendant la guerre, le roi de Naples, Ferrante II, meurt. Son oncle, Frédéric I<sup>er</sup> de Naples, favorable aux Français, lui succède. Ferdinand estime qu'il est alors temps de reprendre la main sur un royaume qu'il estime lui revenir. Il est en effet le représentant de la famille légitime des Trastamare. Et la nouvelle descente de Louis XII en Italie en 1499 lui fournit un prétexte. À l'automne 1500, Français et Espagnols trouvent un accord. Le royaume de Naples est partagé en deux : les premiers obtiennent le Nord, les seconds le Sud. Le roi d'Aragon prend le titre de duc pour ces possessions. Mais le royaume conquis, les incidents ne tardent pas à se manifester : problèmes de délimitation des frontières, trop imprécises, ou encore conflits à propos des droits de douane. Dès 1502, la guerre reprend, et en mai 1503,

---

<sup>70</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 8 octobre 1509 aux ADN, LM, n° 29 891. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 1, p. 184.

<sup>71</sup> Instructions de Maximilien pour Gattinara et Andrea de Burgo, 2 septembre 1509 aux ADN, LM, n° 26 135. Publiées dans *ibid.*, vol. 1, p. 179.

<sup>72</sup> ESCAMILLA M., *Le Siècle d'Or de l'Espagne. Apogée et déclin 1492-1598*, Paris, Tallandier, 2015, p. 58.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 63.

Gonzalo Fernández de Córdoba y Aguilar, dit le « Gran Capitán », rentre triomphalement à Naples et reçoit de sa noblesse leur serment de fidélité<sup>74</sup>. Le souverain espagnol était à nouveau maître des royaumes de Naples et de Sicile.

À la veille du départ de Gattinara en Espagne, la situation n'a pas changé. Maximilien souhaite toujours chasser les Français d'Italie du Nord et y rétablir l'autorité du Saint-Empire. Ferdinand, quant à lui, entend désormais se tourner vers l'Afrique du Nord et la défense des côtes espagnoles et napolitaines contre les Turcs. Les intérêts sont donc communs. Le roi d'Aragon, pour avoir les mains libres, espère mettre en place une paix en Italie afin de préserver ses intérêts sur Naples et ainsi éloigner les Français qui, en réclamant l'héritage napolitain, constituent une menace. L'empereur, de son côté, sait qu'il a besoin de l'appui de Ferdinand s'il veut rétablir son autorité sur les fiefs impériaux et se rendre à Rome. Il y a cependant, à côté de cette volonté commune, un point qui empoisonne leur relation. C'est la question de l'héritier des deux souverains, le futur Charles Quint, et de son éducation. Et c'est à Gattinara que Maximilien confie cette tâche. À la fin de l'année 1509, les ambassadeurs des grandes puissances se retrouvent à Blois pour négocier. Le président de Bourgogne y est un peu avant le 8 octobre<sup>75</sup>. Il est partisan de l'alliance avec le roi d'Aragon et écrit à Marguerite d'Autriche en ce sens. Il craint en effet une alliance entre celui-ci et le roi de France qui porterait préjudice à l'empereur<sup>76</sup>. Un premier accord est trouvé mi-décembre. Il prévoit notamment un traité d'amitié entre Ferdinand et Maximilien et une ligue dans laquelle seront compris le pape, les rois de France, d'Angleterre et de Portugal. Le roi d'Aragon reste gouverneur des royaumes de Castille, León et Grenade pendant la vie de sa fille, la reine Jeanne, et jusqu'à ce que Charles ait vingt ans. Les sujets d'Espagne doivent quant à eux tenir ce dernier pour leur prince, puis le reconnaître comme roi à la mort de Jeanne. Ferdinand s'engage de son côté à respecter le traité de Cambrai et à aider Maximilien dans sa guerre contre les Vénitiens<sup>77</sup>.

---

<sup>74</sup> Le Gran Capitán, commandant des troupes de Ferdinand d'Aragon, est l'homme fort de celui-ci en Italie. Il est nommé vice-roi de Naples à la suite de ses victoires contre les Français, charge qu'il occupe jusqu'à son rappel en Espagne en 1507. Voir notamment RODRÍGUEZ VILLA A. (éd.), *Crónicas del Gran Capitán*, Madrid, Nueva Biblioteca de Autores Españoles, 1903 et SERRANO PINEDA I. (éd.), *Correspondencia de los Reyes Católicos con el Gran Capitán durante las campañas de Italia*, Madrid, Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, 1909.

<sup>75</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 8 octobre 1509 aux ADN, LM, n° 29 891. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 1, p. 184.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>77</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 15 décembre 1509 aux ADN, LM, n° 25 967. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 306.

Gattinara quitte Dole en mai de l'année suivante. Il est à Monzón le 20 juillet<sup>78</sup>. Le roi d'Aragon souhaite une conclusion rapide du traité selon les termes trouvés à Blois, mais il refuse l'inclusion des Français. Il préfère une ligue avec Maximilien, le pape et le roi d'Angleterre et se dit prêt à aider le Habsbourg dans ses affaires italiennes<sup>79</sup>. Dès août, l'empereur donne son accord et ordonne à Gattinara de former en son nom et en celui de Charles une alliance avec Ferdinand<sup>80</sup>. Déjà les deux familles mettent en place une politique commune favorable à leur héritier. C'était un premier pas vers la monarchie universelle.

Les discussions traînent cependant en longueur. En avril suivant, Gattinara se plaint de n'avoir aucune nouvelle de Maximilien depuis plusieurs mois, ni de Marguerite d'Autriche, et il ne sait pas dans quel sens négocier<sup>81</sup>. Pour pallier ces atermoiements, une série de propositions lui est remise et il peut enfin repartir de la péninsule Ibérique<sup>82</sup>. Début juin, il est à Montpellier et prévient l'empereur et l'archiduchesse qu'il a tous les éléments en main, soit pour mettre en place une alliance avec le roi d'Aragon, soit pour rompre<sup>83</sup>. De cette époque datent sans doute les deux mémoires qu'il envoie à Marguerite d'Autriche sur les affaires d'Espagne<sup>84</sup>. Dans le premier, il détaille point par point les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à s'allier ou à rompre avec le roi d'Aragon, « le plus craintif, le plus suspicieux, le plus avaricieux et le plus grand dissimuleur de tout le monde »<sup>85</sup>. Le point crucial est l'éducation de Charles, et dans une moindre mesure, celle de son jeune frère Ferdinand. Gattinara estime que l'alliance avec l'Aragon est toutefois préférable à une rupture. Il conseille à Maximilien d'accepter l'envoi de Charles en Espagne en échange de la venue de Ferdinand aux Pays-Bas. De cette manière, on assurerait la succession de Charles aux royaumes d'Espagne, on contenterait les sujets de Castille et on résoudrait les problèmes qui pourraient survenir entre les deux frères<sup>86</sup>.

---

<sup>78</sup> Lettre de Gattinara à Jean de Marnix le 20 juillet 1510 aux ADN, LM, n° 26 576.

<sup>79</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 26 juillet 1510 aux ADN, LM, n° 26 591/26 592. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 1, p. 273.

<sup>80</sup> Lettre de Maximilien à Gattinara le 14 août 1510 dans les CLD, vol. 2, n° 51. Le pouvoir donné à Gattinara par Maximilien est publié dans les LP, vol. 1, n° 557. On en trouve un exemplaire à l'AGS, Patronato Real, legajo 56, n° 50.

<sup>81</sup> Deux lettres le 7 avril 1511 de Gattinara à Jean de Marnix aux ADN, LM, n° 30 402 et à Louis Barangier n° 30 055.

<sup>82</sup> AGS, Patronato Real, legajo 56, n° 36.

<sup>83</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 10 juin 1511 aux ADN, LM, n° 30 126.

<sup>84</sup> Deux mémoires différents. ADN, LM, n° 37 855. Ce premier a été publié de manière incomplète par GOSSART E., *Charles-Quint et Philippe II, étude sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe*, Bruxelles, 1896, p. 41-47. Le second, ADN, LM, n° 30 327, est lui inédit, mais cependant incomplet.

<sup>85</sup> ADN, LM, n° 37 855.

<sup>86</sup> ADN, LM, n° 30 327.

Les conseils de Gattinara semblent porter leurs fruits. Le 4 octobre 1511, Ferdinand signe une nouvelle Sainte Ligue dirigée contre Louis XII avec Jules II, Henri VIII et Venise<sup>87</sup>. Le roi d'Aragon craint en effet la toute puissance des Français en Italie, contraire à ses volontés de paix et d'équilibre qui lui auraient permis de mener à bien ses opérations en Afrique du Nord<sup>88</sup>. C'est le vice-roi de Naples, Ramón de Cardona, qui prend la tête des opérations. Maximilien, qui souhaite ménager Louis XII, hésite. Mais la défaite de Cardona face aux Français à Ravenne le 11 avril 1512 ravive la crainte d'une domination sans partage de la France sur le Nord de la péninsule Italienne. L'empereur décide donc d'adhérer à la Sainte Ligue le 17 mai. Le Habsbourg et Ferdinand font désormais front commun pour protéger leurs intérêts en Italie contre la menace française. Dès juin, les Français doivent évacuer la Lombardie et Massimiliano Sforza est placé à la tête du duché de Milan.

Gattinara se tient alors à l'écart des événements. À la suite de son ambassade en Espagne, il vient rendre compte à Maximilien à Innsbruck et dans les Pays-Bas auprès de Marguerite d'Autriche. Il rentre ensuite à Dole pour exercer son office de président du parlement de Bourgogne. Il y est en octobre<sup>89</sup>. Il a fort à faire dans les années suivantes avec l'achat de sa seigneurie de Chevigny, le procès pour le rachat qui s'ensuit, et les troubles avec la noblesse du pays. Il ne quitte Dole que début juin 1513 pour se rendre à nouveau auprès de Maximilien, mais il est de nouveau en Bourgogne à l'automne<sup>90</sup>. S'il se tient à l'écart de la politique européenne, Gattinara continue toutefois de donner son avis à Marguerite d'Autriche. Il persiste dans sa volonté que soit signée une alliance avec l'Aragon et l'Angleterre contre la France. Il dénonce notamment la politique de Louis XII qui, au printemps 1514, cherche l'appui d'Henri VII en négociant son mariage avec sa fille, Marie<sup>91</sup>. Le Piémontais écrit à ce propos que « le bon vieillard (Louis XII) veult avoir la jeune garce pour essayer s'il pourra encoires avoir ung fils, mais j'entends qu'il est bien débile »<sup>92</sup>.

L'avènement de François I<sup>er</sup>, qui entend revendiquer clairement son héritage Visconti sur Milan, ne fait que rapprocher Impériaux et Espagnols<sup>93</sup>. Gattinara est envoyé en France au début de l'année 1515 afin de prêter hommage au nouveau roi pour le comté de Charolais, que

---

<sup>87</sup> ESCAMILLA M., *op. cit.*, p. 74.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>89</sup> Lettre de Gattinara à Louis Barangier le 21 octobre 1512 aux ADN, LM, n° 30 265.

<sup>90</sup> Lettres de Gattinara à Marguerite le 30 mai 1513 aux ADN, LM, n° 30 680 et le 12 décembre 1513, n° 31 053.

<sup>91</sup> Marie Tudor, fille d'Henri VII d'Angleterre et sœur du futur Henri VIII. Les négociations portent leur fruit puisqu'elle épouse le roi de France en octobre de cette même année.

<sup>92</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite le 8 mars 1514 aux ADN, LM, n° 31 348. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 4, p. 298.

<sup>93</sup> Voir MARCHANDISSE A., « Milan, les Visconti, l'union de Valentine et de Louis d'Orléans, vus par Froissart et par les auteurs contemporains », dans MORENO P. et PALUMBO G., *Autour du XV<sup>e</sup> siècle. Journées d'études en l'honneur d'Alberto Varvaro*, Genève, Droz, 2008, p. 1-24.

Marguerite d'Autriche tient de la France<sup>94</sup>. Pendant ce temps-là, Maximilien et Ferdinand s'inquiètent. La bataille de Marignan et la nouvelle installation française en Lombardie ne font que confirmer les craintes. Le traité de Noyon, signé en août 1516 et reflet des volontés francophiles de Chièvres, semble dessiner un statu quo en Italie, d'autant plus que le grand défenseur de son équilibre, le roi d'Aragon, était mort en janvier. La présence française sur Milan est reconnue, tout comme la domination espagnole sur Naples. Mais personne n'est dupe. La question de la Bourgogne n'est pas tranchée et Maximilien ne se satisfait pas de voir la présence française dans la Péninsule reconnue.

Si le rappel de ces événements peut paraître fastidieux, il est néanmoins indispensable pour comprendre comment se dessinent, pendant ces deux décennies, les grandes forces qui deviennent les fondements de la politique de Gattinara. Quand Charles Quint hérite du gouvernement des royaumes espagnols à la mort de Ferdinand d'Aragon en 1516, puis est élu comme empereur en 1519, il hérite des trois traditions de ses grands-parents. Celle des Habsbourg, tout d'abord, qui souhaite favoriser les intérêts dynastiques de la famille. La tradition impériale, ensuite, qui entend faire valoir les droits du Saint-Empire sur les territoires qui en dépendent, et notamment en Italie du Nord. Celle de la royauté espagnole, enfin, qui s'attache à défendre les intérêts du royaume de Naples. Le projet du chancelier est né de cela. Celui-ci était persuadé du caractère providentiel du règne de Charles Quint. Il a donc conçu son projet puis sa stratégie comme la continuité des événements et des éléments qui avaient permis son avènement. La politique italienne de Maximilien avait certes échoué, mais Gattinara en avait parfaitement compris les enjeux. L'empereur n'a jamais eu les moyens d'imposer son autorité en Italie du Nord, ni de se rendre à Rome afin d'y prendre ses couronnes. Mais de l'intervention française était apparu que Milan et Gênes étaient les clefs de la sauvegarde des intérêts impériaux. Le royaume de Naples était quant à lui au cœur des intérêts espagnols<sup>95</sup>. Place économique essentielle, Ferdinand d'Aragon l'avait imaginé comme la base pour la défense de la chrétienté<sup>96</sup>. C'est lui qui met en place l'idée d'unité du monde chrétien face au danger ottoman<sup>97</sup>. Sur son lit de mort, le vieux roi croyait encore pouvoir lancer la croisade<sup>98</sup>. Gattinara avait intégré tous ces éléments. En souhaitant faire de l'Italie le cœur de la stratégie impériale, il ne faisait que perpétuer la politique des aïeux du

---

<sup>94</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 4 février 1515 aux ADN, LM, n° 31 728. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 2, p. 41.

<sup>95</sup> BELANGUER E., *Ferdinando e Isabella : i Re Cattolici nella politica europea del Rinascimento*, Rome, Salerno Editrice, 2001, p. 306.

<sup>96</sup> ESCAMILLA M., *op. cit.*, p. 59.

<sup>97</sup> BELANGUER E., *op. cit.*, p. 189.

<sup>98</sup> HEADLEY J. M., « Rhetoric and Reality », p. 255.

Habsbourg. Dans la mise en place de l'autorité de Charles Quint en Europe, elle était le rouage essentiel. Stratégiquement, face aux ambitions françaises et à la menace turque. Économiquement, avec la sauvegarde des intérêts à Naples et en Sicile. Et enfin, idéologiquement, car elle était ce jardin de l'Empire, âme de la chrétienté et de l'Empire et terre du sacre suprême. Rome et le couronnement devaient donc être des étapes indispensables au rêve impérial.

### 3) Le couronnement de Charles Quint à Rome

Les liens de Gattinara avec le voyage du Habsbourg en Italie ont cela de paradoxal qu'il n'a jamais conçu le pouvoir de son souverain comme dépendant de l'autorité pontificale, mais que le couronnement était néanmoins indispensable. Les électeurs avaient porté leur choix sur Charles Quint, mais les hommes font les rois, Dieu les empereurs. Comment un monarque destiné à réformer l'Église, combattre l'hérésie et marcher contre le Turc pouvait-il se passer de l'assentiment du vicaire du Christ sur terre ? Charles Quint avait besoin de ce titre pour asseoir sa légitimité.

« Que pourrait-on d'abord concéder aux électeurs qui soit plus digne d'être célébré, que le très prudent conseil par lequel ils ont jugé devoir choisir un César, conseil que dans l'univers entier on ne se voit rien surpasser - rien surpasser, j'insiste, ni par les dons de l'âme et du corps ; ni par l'origine et le sang ; ni par les amis et les alliés ; ni par les royaumes et les seigneuries ; ni par la puissance et les richesses ; ni par les soldats ou les autres gens de guerre entraînés à se servir de toutes les armes qu'on voudra ; ni par les chevaux et les armes ou les machines de guerre sans lesquelles on ne saurait faire les guerres ? Que pourrait-on encore ajouter qui soit plus louable de leur part que cet effort de l'esprit qui de ces choses passées, présentes et futures a su tirer le choix de ce futur Empereur, celui qui pourra restaurer l'Empire diminué et presque disparu ; celui qui remplumera l'aigle ; celui qui le renovera et le ramènera à sa nature propre ; celui qui remédiera aux défauts passés de ses prédécesseurs, qui préservera ce qui demeure intact de l'état présent, et qui veillera à temps aux intérêts de ses successeurs à venir ? »<sup>99</sup>.

En répondant de cette manière aux électeurs venus annoncer à Charles Quint son élection, Gattinara laissait clairement apercevoir que le « choix » des électeurs sur le candidat idéal nécessitait désormais la consécration divine du « futur » empereur. Mais qu'il n'ait considéré le couronnement que comme une cérémonie traditionnelle et historique, dépourvue de valeur juridique, semble ne faire que peu de doutes. En 1527, dans son *Pro Divo Carolo*, il ne

---

<sup>99</sup> *Responsiva oratio* du 30 novembre 1519 : GERBIER L., art. cit., p. 102-103.

s'embarrasse pas des formes et intitule son souverain « Empereur des Romains, toujours Auguste »<sup>100</sup>.

L'entourage de Charles Quint, les ambassadeurs et l'historiographie ont tous utilisé, dès 1519, le terme d'empereur pour le qualifier. Dans la théorie juridique, il n'était pourtant que « roi des Romains ». Dans une consultation proposée en décembre 1519 ou janvier 1520, Gattinara conseille donc au Habsbourg de s'intituler « roy des Rommains eslu Empereur toutjours auguste »<sup>101</sup>. Et dans la réalité, il y a un certain nombre d'empereurs tout au long du Moyen Âge qui ne se sont pas rendus à Rome. Le dernier à l'avoir fait était Frédéric III, en 1452<sup>102</sup>. En effet, le couronnement papal est de plus en plus tenu pour une simple formalité, le roi des Romains pouvant dès le XIV<sup>e</sup> siècle gouverner le Saint-Empire même avant la cérémonie romaine. Les empereurs germaniques étaient toutefois bien conscients de la fascination que cette consécration divine exerçait dans l'imaginaire collectif<sup>103</sup>. Gattinara lui-même raconte une anecdote révélatrice à ce propos, lorsque Maximilien fait part de son intention de se rendre en Italie. Assistant à son discours à Trente le 4 février 1508, qui suit l'envoi du défi de guerre aux Vénitiens et la translation du corps de Saint Innocent, martyrisé par des juifs dans cette ville, le président de Bourgogne écrit que

« néantmeyns, afin que s'il y advenoit quelque infortune qu'il ne puisset venir à lad. couronacion, et afin que par tiel infortune ne fust en luy extainct le tiltre de Empereur, il havoit proposé par son honeur et le bien de toute la Germanie prendre le tiltre d'Empereur esleu (...) Et aynsi s'en retourna au chasteau nommé de touz Empereur, a protestacion néantmeyns d'aller prendre sa courone du pape, s'il y sera possible, et ha ordonné que en toutes ces lettres il soit nommé *Imperator electus* »<sup>104</sup>.

Maximilien n'ira finalement jamais à Rome, mais il continue dans sa titulature à se faire appeler « empereur ». Le prestige associé à ce titre était indéniable.

Et Charles Quint, lui, qu'en pensait-il ? On s'est beaucoup interrogé sur sa conception du pouvoir. Marina Mestre Zaragozá a montré qu'il apparaît de manière assez évidente que celui-ci a agi et gouverné en tant qu'empereur, pas simplement en tant que roi<sup>105</sup>. On perçoit en effet dans sa correspondance son désir d'être couronné par le pape. Et il ne s'agit pas là

---

<sup>100</sup> *Pro Divo Carolo, op. cit.*, p. 2.

<sup>101</sup> WALTHER A., « Kanzleiordnungen Maximilians I, Karls V und Ferdinand I », dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. 2, 1909, p. 335-406, p. 379.

<sup>102</sup> LE GALL J.-M., *L'honneur perdu*, p. 148.

<sup>103</sup> D'AMICO J.-C., *op. cit.*, p. 10-11.

<sup>104</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 4 février 1508 aux AdN, LM, n° 29 758. Publiée dans KOOPERBERG, *op. cit.*, p. 427.

<sup>105</sup> ZARAGOZA M., « L'Empire de Charles Quint : le laboratoire politique de l'Europe moderne ? », dans *Erytheis*, t. 3, septembre 2008, p. 47-68.



seulement d'un geste politique. « Contrairement à ses prédécesseurs immédiats, Charles Quint semble anxieux de placer son pouvoir sous la protection divine, dispensée par l'Église romaine »<sup>106</sup>. Encouragé dans ce sens par un certain nombre de ses conseillers, le Habsbourg se prend lui aussi à rêver d'Italie.

À la suite du sacre d'Aix-la-Chapelle et au retour de la cour en Espagne à l'été 1522, il y a alors des questions plus urgentes à régler qu'un éventuel voyage pour le couronnement. Il en avait bien été question quand Charles Quint était en Allemagne, et la rumeur selon laquelle le pape était prêt à envoyer la couronne s'était même propagée<sup>107</sup>. Mais depuis le départ de La Corogne en mai 1520, la révolte grondait en Espagne. Entre juillet 1520 et octobre 1521, la Castille est secouée par les *Comunidades*. Entre juillet 1521 et mars 1522, c'est dans le royaume de Valence que la révolte des *Germanías* tourne en affrontements armés avec les troupes royales. L'Espagne n'était pas prête à financer les rêves d'un souverain qui ne s'était pas encore fait reconnaître dans tous ses royaumes. Ces troubles permettent néanmoins à l'empereur et à son entourage de comprendre qu'il était primordial de consolider en premier lieu son pouvoir dans la péninsule Ibérique avant d'envisager un nouveau départ. Gattinara en était bien conscient. Ainsi, dans ses conseils des années 1522-1523, il rappelle fréquemment à son souverain que si son but est l'Italie, le moment de s'y rendre n'est pas encore arrivé. « Votre M<sup>té</sup> ne peut si tost aller en Ytalie » écrit-il à la fin de l'année 1523<sup>108</sup>. D'autant plus que la situation à Milan et Gênes n'est pas favorable aux Impériaux et que la guerre est présente sur tout le territoire. Le chancelier pense qu'il faut avant tout pacifier la région et mettre en place une alliance avec les principautés italiennes. Alors seulement les conditions seront réunies pour la traversée de la Méditerranée.

L'idée fait peu à peu son chemin au sein de la cour et de la diplomatie impériale, si bien que la question n'est plus de savoir si Charles Quint doit aller en Italie, mais plutôt quand. Dans les instructions remises à Charles de Lannoy en avril 1522 avant son départ pour Naples, l'empereur écrit que

« notre demeure en nosdits royaumes d'Espagne sera petite, car incontinant que aurons donné ordre aux affaires de nosdits royaumes, dresserons notre voyage en Italie pour aller prendre nos courones impériales et dresser les affères du Sainct Empire en Italie (...) »<sup>109</sup>.

---

<sup>106</sup> D'AMICO J.-C., *op. cit.*, p. 11.

<sup>107</sup> Lettre d'Antonio Surain à la Seigneurie le 6 juillet 1520 dans les CSP, vol. 3, n° 99.

<sup>108</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans GOSSART E., « Notes », p. 114.

<sup>109</sup> Instructions de Charles Quint à Charles de Lannoy le 23 avril 1522 dans HALKIN L.-E. et DANSAERT G., *op. cit.*, 1934, p. 150-151.

Et d'ajouter que

« croît continuellement notre désir et affection de veoir Sa Saincteté en son Siège, ce que désirons faire le plus brief et à la plus grande dilligence qui nous sera possible pour recevoir de Sa Saincteté la parfaction de noz couronnes impériales avec sa sainte bénédiction et conservation et que jointement avec sa Saincteté puissions dresser les moyens convenables pour pouvoir repeller et exterminer les Turcsq et aultres infidèles, ennemys de notre sainte foy catholique, et par l'union de ces deux grandz scéminaires pouvoir soi bien illustrer la Religion chrétienne que l'universel monde se puist réduire à la vraye cogneissance du Dieu notre créateur et saulveur, en accomplissant la sentence de notre rédempteur Jésus Christ, qu'est de réduire toutes ses brebis soubz ung pasteur et soubz une loy ce que espérons se debvoir accomplir par la vraye et intrinsèque conjunction des cueurs estant entre nous deux »<sup>110</sup>.

Derrière ces lignes, c'est assurément Gattinara qui parle. Il imprimait peu à peu son empreinte sur la rhétorique et la stratégie impériales. La situation politique, soutenue par une diplomatie efficace, devait évoluer très rapidement en faveur des Impériaux. Le 3 août 1523, une alliance contre la France est signée entre Charles Quint, Ferdinand de Habsbourg, Henri VIII, Adrien VI, Venise, le duc de Milan, Florence, Sienne et Lucques<sup>111</sup>. Adrien VI, jusque là désireux d'être neutre dans la rivalité entre Habsbourg et Valois, penche en faveur de son ancien pupille. Les résultats ne se font pas attendre. Sur le front pyrénéen, l'armée commandée par le duc de Bourbon, fraîchement passé du côté du impérial, repousse les Français et reprend le 24 mars 1524 la ville de Fontarabie, perdue trois ans auparavant<sup>112</sup>. En Lombardie, les Français sont défaits le 30 avril à la bataille de la Sesia, et l'armée commandée par l'amiral Bonnivet doit battre en retraite<sup>113</sup>. Début juillet, les combats se sont déplacés de l'autre côté des Alpes. Bourbon passe en Provence, appuyé par la flotte dirigée par Hugo de Moncada. Le 9 juillet, le connétable entre dans Aix, dix jours plus tard il met le siège devant Marseille<sup>114</sup>. François I<sup>er</sup> est acculé, et la voie semble libre pour Charles Quint.

C'est à ce moment-là que prend forme le premier gros projet de voyage du Habsbourg en Italie<sup>115</sup>. Si les discussions les années précédentes à ce propos ne semblent pas avoir débouché sur des réalisations concrètes, le départ dépasse le simple stade de l'allusion à la fin

---

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 160-161.

<sup>111</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 203.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 212. Sur Charles de Bourbon, connétable de France, qui rejoint Charles Quint à la suite de son conflit avec François I<sup>er</sup>, voir CROUZET F., *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, Fayard, 2003. Au sein de la cour impériale, Bourbon devient l'un des principaux soutiens de Gattinara. Voir *infra* p. 216.

<sup>113</sup> LE GALL J.-M., *L'honneur perdu*, p. 25-26.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>115</sup> KENISTON H., *op. cit.*, p. 86.

de l'été et au début de l'automne 1524. Contrairement à ce qu'écrit Manuel Rivero Rodríguez, la volonté du couronnement n'est pas mise au placard en 1524 avec la mort d'Adrien VI<sup>116</sup>. Elle connaît au contraire une vigueur nouvelle. Martin Salinas est le premier à en parler, le 15 août, dans une lettre à Ferdinand de Habsbourg. Il écrit au jeune frère qu'il n'est question à la cour que du départ pour Rome<sup>117</sup>. Le lendemain, c'est Gasparo Contarini qui écrit au Conseil des Dix que l'intention de Gattinara est de mettre prochainement en place la traversée de Charles Quint<sup>118</sup>. Fin septembre, ce dernier quitte Valladolid pour Tordesillas afin de négocier le mariage de sa sœur Catherine avec Jean III de Portugal. Les principaux conseillers restent alors à Valladolid pour gérer les affaires courantes. Durant le mois d'octobre, le secrétaire Francisco de Los Cobos écrit un mémoire à l'empereur afin de lui résumer tout ce qui a été traité depuis son départ<sup>119</sup>. Il y rapporte les discussions à propos du couronnement, et notamment la question de savoir qui, parmi les membres des différents conseils, devait rester en Espagne et qui devait accompagner le roi et sa cour. Parallèlement, le Habsbourg demande à Lorenzo Galíndez de Carvajal, membre du conseil royal de Castille et juriste réputé, qu'il lui donne son avis à ce sujet<sup>120</sup>. Celui-ci lui fait alors part de tout ce qu'il lui semble important de mettre en place pour que le voyage se déroule dans les meilleures conditions. Il suggère avant toute chose que l'empereur épouse Isabelle de Portugal, avec qui les négociations avaient été

<sup>116</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 105.

<sup>117</sup> Lettre de Martin Salinas à Ferdinand de Habsbourg le 15 août 1524 dans RODRÍGUEZ VILLA A., « El emperador Carlos V y su corte. Cartas de D. Martin de Salinas », dans *Boletín de la Real Academia de la Historia*, t. 43, 1903, p. 5-240 et t. 44, 1904, p. 5-36, p. 142-178, p. 197-246, p. 285-333, p. 366-414 et p. 465-505, vol. 43, p. 189. Martin Salinas († 1548), est le représentant officiel de Ferdinand de Habsbourg auprès de Charles Quint, qu'il suit entre 1522 et 1539. Il est un témoin de choix de la vie de la cour et de la politique impériale grâce à ses nombreuses lettres qu'il envoie pour rendre compte de sa mission. Voir PORTILLA VITORIA J., « Un vitoriano en la Corte de Carlos V: el embajador don Martín de Salinas », dans *Boletín de la Institución Sancho el Sabio*, t. 8, 1964, p. 121-160.

<sup>118</sup> Lettre de Gasparo Contarini au Conseil des Dix le 16 août 1524 dans les CSP, vol. 3, p. 376.

<sup>119</sup> « Lo que se ha fecho después que partyo su Mag<sup>t</sup> », AGS, Estado, legajo 12, fol. 3r. Voir à ce propos les considérations de KENISTON H., *op. cit.*, p. 86. Pour une mise au point sur Francisco de Los Cobos († 1547), d'abord secrétaire de Chièvres pour la correspondance espagnole puis membre du conseil d'État et influent conseiller de Charles Quint après 1530, je renvoie au livre de cet auteur. Voir également, plus récemment, FAJARDO A. R. et MORENO A (dir.), *Francisco de los Cobos y su época*, Madrid, Electa, 1997.

<sup>120</sup> « Avisos dados a Carlos V para el buen gobierno del reino en su ausencia », Biblioteca de l'Escorial, Ms. X. II. 7, fol. 212r-215v. Une copie à la Biblioteca Nacional de España (désormais BNE), Ms. 1752, fol. 169v-173r. Ce sont ces deux versions que nous avons consultées. Au moins une autre copie, au British Museum, Ms. Eg. 307, fol. 159r-163v. Publiée par WALSER F., « Spanien und Karl V. Fünf spanische Denkschriften an den Kaiser », Berichte und Studien zur Geschichte Karls V, VI, dans *Nachrichten von der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historische Klasse*, Göttingen, 1932, p. 120-181. Lorenzo Galíndez de Carvajal, docteur en droit de l'université de Salamanque, est membre du conseil royal de Castille, l'organe qui s'occupe de l'administration de ce royaume, depuis 1502 et jusqu'à sa mort en 1527. Il est fréquemment consulté par Charles Quint sur des questions de gouvernement et de lois, et accompagne notamment Chièvres et Gattinara à la conférence de Montpellier en 1519 qui doit résoudre la question de la Navarre. Voir MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 146-153.

entamées dès juillet 1522 par l'intermédiaire de Charles de Poupet, seigneur de La Chau<sup>121</sup>. Elle doit ensuite être nommée régente. Son jeune âge, ses qualités naturelles et sa maîtrise de la langue lui assureront l'affection du peuple, indispensable pour gouverner en l'absence du souverain. Le mariage est également indispensable avant le départ afin que l'on s'assure d'un versement d'argent, qui fait gravement défaut. L'archevêque de Tolède, Alonso de Fonseca, celui de Saint-Jacques de Compostelle, Juan de Tavera, par ailleurs président du conseil royal de Castille, celui de Séville, Alonso de Manrique et le grand connétable, Iñigo Hernández de Velasca doivent former l'entourage restreint de l'impératrice. Les différents conseils de l'empereur continueraient de se réunir, sous le contrôle de l'impératrice, sauf le conseil d'État et le conseil de guerre dont les membres accompagneraient Charles Quint. On retrouve également dans ce mémoire diverses considérations pour bien gouverner les royaumes espagnols en son absence. Selon Gasparo Contarini, dans une lettre qu'il écrit le 16 octobre au Conseil des Dix, l'empereur a donné son accord pour le grand départ et 300 000 ducats ont été épargnés pour sa réalisation<sup>122</sup>. L'idée du voyage en Italie est donc clairement déjà actée en cette année 1524.

Ce plan, assez largement diffusé si l'on considère le nombre de copies conservées, n'est cependant pas mis en place. En cause, sans doute le retournement de situation que connaissent les armées impériales en France. Contraint d'abandonner le siège de Marseille, le duc de Bourbon se retire en Italie au cours de ce mois d'octobre. François I<sup>er</sup>, qui a réuni une nouvelle armée, décide d'une nouvelle expédition et franchit à nouveau les Alpes : ses soldats rentrent dans Milan à la fin du mois et les troupes espagnoles se dispersent en Lombardie<sup>123</sup>. Plus question désormais d'imaginer le passage de l'empereur. Par ailleurs, la fièvre et la maladie que celui-ci a contractées et qui le terrassent jusqu'au début de l'année 1525 ont sans doute fini de convaincre ses conseillers de l'imprudence d'un tel projet. Cependant, même alité, malade et profondément démoralisé, Charles Quint y pense. Courant février, dans ces fameuses lignes qu'il écrit de sa main à l'heure où tout semble perdu en Italie et où la nouvelle de la bataille de Pavie n'est pas encore parvenue à la cour, celui-ci imagine encore

---

<sup>121</sup> PIOT Ch., « Correspondance politique entre Charles Quint et le Portugal, de 1521 à 1522 », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. 8, 1880, p. 11-110, p. 40. Sur Charles de Poupet, seigneur de La Chau, voir *infra* p. 213.

<sup>122</sup> Lettre de Gasparo Contarini au Conseil des Dix le 16 octobre dans les CSP, vol. 3, p. 387.

<sup>123</sup> LE GALL J.-M., *L'honneur perdu*, p. 47-50.

« faire mon voyage sur ceste arière sayson grandement et honnonrablement (...) pour celluy achever, devrois aller à Naples, là où je serois servy de ce reyaume deslà, prendre mes couronnes et tirer des potentats ce que l'on en pourroit avoir »<sup>124</sup>.

La fortune devait cependant à nouveau sourire à l'empereur. Dans la journée du 24 février, au cœur du « parc » de Pavie, les armées françaises sont mises en déroute et François I<sup>er</sup> tombe aux mains du vice-roi Charles de Lannoy. Ce dernier annonce dès le lendemain de la bataille à Charles Quint que les conditions sont désormais réunies et qu'il peut traverser la Méditerranée sans plus tarder pour prendre ses couronnes<sup>125</sup>. À la nouvelle de la victoire, Gattinara conseille également d'accélérer au plus vite les négociations avec le Portugal pour le mariage avec Isabelle afin que les préparatifs du voyage puissent commencer<sup>126</sup>. Cette condition semble avoir été la principale préoccupation préalable à un départ de celui-ci hors d'Espagne. On ne souhaitait pas prendre le risque de nouvelles *Comunidades* ou *Germanías*. Comme conseillé quelques mois auparavant par Carvajal, Gattinara estime qu'il faut laisser l'impératrice comme régente des royaumes afin de s'assurer de leur stabilité et de leur fidélité. Il propose aussi de voir s'il n'est pas possible de rechercher dans les archives de Barcelone des anciens titres qui permettraient de faire valoir les droits de Charles Quint sur le Languedoc<sup>127</sup>. La route de terre, plus sûre qu'une traversée aléatoire, serait ainsi ouverte par la Provence et le Dauphiné. C'est en ce sens que le Habsbourg écrit à Charles de Lannoy dès le 27 mars que « quant à ce que nous conseillez de nous haster de prendre nos coronnes (...), sommes résoluz de l'ensuyr et mectre en exécution le plustot que pourrons ». Il imagine prendre son chemin par le Languedoc tandis que Lannoy et Bourbon, ayant laissé le roi de France en sureté en Lombardie, se mettraient en route à travers la Provence et le Dauphiné et le rejoindraient à Avignon<sup>128</sup>.

Il n'y a alors, à ce moment-là, plus guère de doutes sur l'éventualité d'un prochain départ. Jean-Marie Le Gall estime que toute l'Italie croit que Charles Quint viendra avant la fin de l'année 1525<sup>129</sup>. Des lettres de l'envoyé du cardinal Pompeo Colonna en Espagne,

---

<sup>124</sup> Mémoire manuscrit de Charles Quint du début de l'année 1525, publié par BRANDI K., « Eigenhändige Aufzeichnungen Karls V aus dem Anfang des Jahres 1525. Der Kaiser und sein Kanzler », *Berichte und Studien zur Geschichte Karls V*, IX, dans *Nachrichten von der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historische Klasse*, 1933, p. 219-260.

<sup>125</sup> Lettre de Charles de Lannoy à Charles Quint le 25 février 1525 dans LANZ K., *Correspondenz des Kaisers Karl V*, 3 vol., Leipzig, F. A. Brockhaus, 1844-1846, vol. 1, p. 151.

<sup>126</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint après Pavie dans BRANDI K., « Nach Pavia », p. 207.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 205-206.

<sup>128</sup> Lettre de Charles Quint à Charles de Lannoy le 27 mars 1525 dans HALKIN L.-E et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 267-270.

<sup>129</sup> LE GALL J.-M., *L'honneur perdu*, p. 148.

interceptées au mois de juin, permettent d'apprendre que celui-ci, membre du parti impérial à la Curie, pousse le Habsbourg à venir se faire couronner car des conditions aussi favorables n'apparaîtront jamais plus. On précise toutefois que les Grands d'Espagne n'accepteront l'idée que si le mariage avec Isabelle de Portugal est prononcé avant le départ. Et que c'est également ce que souhaite l'empereur<sup>130</sup>. L'envoyé de Venise auprès du pape écrit le 9 juillet 1525 que de l'argent a été envoyé pour armer cinquante galères et qu'il se prépare à passer cette année<sup>131</sup>. Mais une nouvelle fois, les choses traînent en longueur. Les négociations pour le mariage avec Isabelle n'avancent que lentement et elles sont en outre perturbées par les volontés anglaises. Dans le traité signé à Windsor en juin 1522, Charles Quint avait en effet été promis à la fille d'Henri VIII, Marie d'Angleterre. Or en mai 1525 le chancelier Wolsey, voyant le mariage espagnol lui échapper, envoie une importante ambassade avec de grandes propositions pour tenter de reprendre l'avantage dans ces discussions. Le mariage portugais n'était donc pas encore totalement acté. Les conseillers de l'empereur savent par ailleurs qu'un refus de la proposition anglaise entraînerait un refroidissement des relations avec l'Angleterre, dont on avait absolument besoin dans la guerre contre la France. Gattinara aussi hésite. S'il avait demandé après Pavie que les discussions avec Isabelle de Portugal se concluent le plus vite possible, il écrit un discours aux Cortès de Tolède pendant l'été pour leur demander de bien songer à l'éventualité qu'aurait le refus de la proposition de Wolsey et de réfléchir aux avantages respectifs des deux unions<sup>132</sup>.

Les Espagnols ne veulent cependant pas d'une princesse anglaise et leur réponse est sans appel. Ils écrivent qu'Isabelle est « l'une des plus admirables personnes aujourd'hui dans la Chrétienté » et souhaitent que ce mariage soit rapidement arrangé<sup>133</sup>. Le 23 octobre 1525, il est célébré par procuration. Mais la saison était désormais trop avancée pour envisager de passer en Italie, d'autant que les négociations avec la France n'avaient toujours pas abouti à un traité de paix et que Charles de Lannoy avait finalement pris la décision, sans consulter l'empereur, de faire passer François I<sup>er</sup> en Espagne<sup>134</sup>. Il est débarqué à Palamós le 17 juin, puis emmené à Madrid. Dans son autobiographie, Gattinara écrit que c'est à l'arrivée du roi

---

<sup>130</sup> CSP, vol. 3, p. 455.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 458.

<sup>132</sup> « Respuesta dada por el Gran Canciller a las Cortes de Toledo sobre el matrimonio », AGS, Patronato Real, legajo 70, n° 58.

<sup>133</sup> « Suplicamos a vuestra Magestad sea servido de hazernos tan señalada merced que se case segund nos lo prometió en las Cortes pasadas, y tenga memoria que la infanta doña Isabel, hermana del rrey de Portugal es una de las excelentes personas que oy ay en la christiandad, y más conveniente para poderse efetuar luego el casamiento, y del resibirán estos rreynos syngular merced e beneficio », dans *Cortes de los antiguos reinos de Leon y de Castilla*, 5 vol., Madrid, 1882-1903, vol. 4, p. 405-406.

<sup>134</sup> LE GALL, *L'honneur perdu*, p. 248-250.

de France sur le sol espagnol que les préparatifs du voyage ont été stoppés<sup>135</sup>. Deux fois encore au cours de l'année, le chancelier enjoint l'empereur de se rendre le plus vite possible en Italie. En juillet, il lui écrit de manière très franche, entre colère et déception, que

« si vous tenez les yeulx ouvers, l'esprit esveillé, vous cognoisiez que james n'aurez temps ny disposition plus propre pour mectre paix en toute la chrétienté, et pour subiuger les Infidèles et extirper la secte de Luther, aller prendre voz coronnes, que l'avez à présent, ayant le roi de France votre prisonnier et l'oportunité pour passer en Ytalie sans nul danger, pourveu que ce soit tost (...) »<sup>136</sup>.

Il réitère son propos dans un long mémoire qu'il lui remet en septembre, persuadé que Charles Quint doit passer au plus tard avant le début du printemps prochain. Il pense cependant qu'il est préférable de préparer le voyage dans le plus grand secret, afin de ne pas éveiller les soupçons et de permettre aux adversaires de l'empereur de lui faire obstacle. Peut-être craignait-il aussi les réticences que ce projet inspirait dans les royaumes Ibériques. Gattinara souhaite donc que l'on prenne comme prétexte la mise en place d'une flotte et d'une armée qui iraient pacifier les terres découvertes par Hernan Cortés, au Mexique. Au dernier moment seulement on annoncerait leur véritable but<sup>137</sup>.

Les tergiversations en Espagne en cette année 1525 devaient donc servir un seul but : préparer le voyage de l'empereur. Ce dernier lui-même en était convaincu. Jean-Marie Le Gall affirme que Charles Quint avait envisagé que François I<sup>er</sup> ne respecterait pas le traité de Madrid, en particulier la clause de la restitution de la Bourgogne, mais qu'il avait voulu la paix pour aller en Italie<sup>138</sup>. Théoriquement, l'année 1526 devait donc être celle des préparatifs. Avec le traité de Madrid signé le 14 janvier et la venue d'Isabelle de Portugal en Espagne, rien ne devait plus retenir le Habsbourg, qui écrit à ce propos à son ambassadeur à Gênes, Lope de Soria, le 7 février 1526, afin qu'il s'enquière des galères disponibles dans la cité ligure<sup>139</sup>. Ferdinand appuie lui aussi l'idée du voyage car il espère ainsi récupérer pour lui le

---

<sup>135</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 106.

<sup>136</sup> Plainte de Gattinara à Charles Quint début juillet 1525, appelée « remontrance de Bruxelles » par John Headley aux AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 14r-24v. Publiée par HEADLEY M., *op. cit.*, p. 151-160, voir p. 152-153.

<sup>137</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de septembre 1525 à la BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75, fol. 169r-176v. Publié dans BORNATE C., « *Historia* », p. 458-476, p. 459-460.

<sup>138</sup> LE GALL J.-M., *L'honneur perdu*, p. 386.

<sup>139</sup> « Y que [...] nos estamos también determinados de partir e yr brevemente en Italia » Lettre de Charles Quint à Lope de Soria le 7 février 1526 dans FERNÁNDEZ ÁLVAREZ M., *Corpus Documental de Carlos V*, Salamanque, 5 vol., 1973-1977, vol. 1, p. 115. Sur Lope de Soria, l'ambassadeur permanent de Charles Quint à Gênes entre 1522 et 1527, voir *infra* p. 367. Le mariage avec Isabelle de Portugal est officiellement célébré le 10 mars 1526 à Séville.

duché de Milan et être élu roi des Romains à la suite du couronnement<sup>140</sup>. Charles de Lannoy, de son côté, fait part de son mécontentement du retard que prend François I<sup>er</sup> dans l'accomplissement de ses promesses car cela éloigne le départ<sup>141</sup>. Mais l'allée à Rome prend peu à peu l'apparence d'une nouvelle chimère pour le souverain et son chancelier. Le non-respect du traité de Madrid par le roi de France et la création de la ligue de Cognac dirigée contre Charles Quint mettent de nouveau un frein au projet<sup>142</sup>. Avec la reprise de la guerre, l'administration et la diplomatie impériales ont d'autres priorités que les préparatifs du départ.

Pendant l'été, Gattinara remet un nouveau long mémoire dans lequel il développe plus particulièrement, et plus précisément qu'il ne l'avait jamais fait, l'idée du voyage en Italie. Il estime qu'il s'agit « point principal » de toutes les affaires en cours.

« Trois choses doivent être considérées : la volonté, la nécessité, et la possibilité. À savoir, si Sa Majesté souhaite y aller, si elle doit y aller, et si on peut le faire de la manière et du temps qu'il convient »<sup>143</sup>.

En premier lieu, le chancelier écrit qu'il ne doute pas qu'il s'agisse là du souhait le plus grand de son souverain, non pas par ambition de se faire plus grand, mais pour satisfaire à la charge que Dieu lui a donnée et pour les fruits qui en résulteront à la chrétienté : la paix universelle, la croisade, l'extirpation de la secte luthérienne, et la convocation d'un concile pour réformer l'Église, afin que puisse s'accomplir la parole divine *ut fiat unum ovile et unus pastor*. Gattinara reprenait sa rhétorique classique. Encore une fois, il plaçait Charles Quint face à ses responsabilités, face au rôle que lui avait accordé la providence divine à la suite de l'élection impériale. Peut-être car à ce moment-là, même si Charles Quint continue de clamer que c'est son vœu le plus cher, il commençait à douter qu'un tel projet vît le jour. Ensuite, Gattinara affirme que la nécessité n'a jamais été aussi grande, l'armée impériale en Italie étant tellement diminuée qu'elle doit absolument être secourue. À ne pas agir, on courait le risque de perdre Naples et la Sicile. Ces deux aspects n'ayant pas à être débattus, il s'intéresse donc à la manière concrète de mettre en place ce voyage. Il souhaite que l'on commence à réunir une armée qui accompagnerait l'empereur, armer une puissante flotte de galères et de

---

<sup>140</sup> Lettre d'Andrea Navagero à la Seigneurie le 9 avril 1526 dans les CSP, vol. 3, p. 536.

<sup>141</sup> Lettre de Charles de Lannoy à Charles Quint le 7 avril 1526 dans LANZ K., *Correspondenz*, vol. 1, p. 197.

<sup>142</sup> La ligue de Cognac, négociée par Louis de Savoie, mère de François I<sup>er</sup> et régente du royaume pendant sa captivité, est officiellement signée le 22 mai par le roi de France, Henri VIII, Clément VII, la république de Venise, le duc de Milan Francesco II Sforza et la république de Florence. Théoriquement destinée à lutter contre l'avancée turque, elle est en réalité dirigée contre l'empereur, dont la puissance inquiète.

<sup>143</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint à l'été / automne 1526 à la BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75, fol. 142r-146v et 149r-151v. Publié par BORNATE C., « *Historia* », p. 496-515, p. 497-499.



carraques pour le passage, ainsi que se pourvoir d'au moins 500 000 ducats pour les frais sur place et payer l'armée. Gattinara estime que l'on doit chercher à savoir si l'on peut réunir cette somme, et le cas échéant nommer un certain nombre de personnes de confiance afin de commencer les préparatifs le plus vite possible.

Le chancelier estimait-il réellement possible un voyage en 1526 ou bien ce mémoire était-il un moyen de rappeler à l'empereur la divine mission qui lui était confiée ? Il n'était assurément pas dupe des difficultés que posait une telle expédition, d'autant plus que la guerre faisait rage dans la péninsule Italienne. Pourtant, il n'est pas le seul au sein de la cour à penser qu'il fallait se hâter à la tâche. Les archives de Vienne conservent en effet la copie d'un mémoire adressé à Charles Quint pendant l'été 1526 qui en témoigne<sup>144</sup>. Écrits après le renvoi de Charles de Lannoy en Italie, ces conseils préconisent une nouvelle fois « l'alée de votre M<sup>te</sup> en Italie », et pour y parvenir la nécessité de rassembler les Cortès de Castille, les Grands et prélats du royaume, les membres des ordres, afin de « déclarer à chacun d'eulx ce qu'est contenu au discours de mond. S<sup>r</sup> le Chancelier ». Sans doute est-il fait référence au mémoire précédent de Gattinara. L'auteur estime ainsi qu'il faut préparer et armer une nouvelle flotte qui doit être prête pour le mois de septembre. De Grenade, où la cour est stationnée, on doit prendre le chemin de Valence, y convoquer les Cortès du royaume pour obtenir des subsides, et faire de même ensuite à Monzón avec ceux d'Aragon.

« Et quant l'armée sera preste, ayant préalablement ordonné le gouverneur de Castille avec l'Impératrice, vous embarquer et vous trouver bien loing avant que nul le puist scavoir »<sup>145</sup>.

Beaucoup moins précises et détaillées que les avis du chancelier, ces recommandations ont le mérite de montrer qu'un consensus s'est fait au sein de l'entourage de l'empereur concernant le couronnement. Dans la réalité cependant, rien de concret n'est envisagé en cette année 1526, et Charles Quint ne pouvait que promettre à son frère qui l'y poussait « d'avancer

---

<sup>144</sup> HHSA, *Handschriften*, W 14, fol. 124r-127r. Écrit entre le 30 avril, date des instructions dont il est question, et septembre. Parmi les membres du conseil d'État qui parlent encore français à cette époque, on retrouve Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, Laurent de Gorrevod, et Adrien de Croÿ, seigneur de Beaurain. Possiblement Henri de Nassau, mais ce dernier quitte la cour pendant l'été : voir la lettre de Martin Salinas à Ferdinand de Habsbourg le 4 juillet 1526 dans RODRÍGUEZ VILLA A., art. cit., t. 44, p. 495. Voir également BARRIOS F., *El Consejo de Estado de la Monarquía española, 1521-1812*, Madrid, 1984, p. 58. Sans doute également Louis de Praet, mais il est alors en mission dans les Flandres : MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 135. Il est donc probable que ce mémoire ait été écrit par l'un des trois premiers cités, La Chaux et Gorrevod étant fidèles depuis maintenant presque vingt ans au chancelier, et Beaurain étant décrit par Contarini comme également l'un des membres du parti universaliste et proche de Gattinara. Voir *infra*, p. 202.

<sup>145</sup> *Ibid.*, fol. 127r.

madicte allée le plus que faire se pourra, le plus pourveu et mieulx puissant que je pourray »<sup>146</sup>.

Les rumeurs se font néanmoins de plus en plus fortes, et il semble alors acquis pour tout le monde que le Habsbourg ne tardera pas à enfin franchir la Méditerranée. Mais quand ? En décidant, au mois de mars 1527, de quitter la cour pour se rendre dans ses possessions en Piémont, le chancelier espère voir très bientôt son rêve se réaliser. Lui en Italie, il aurait été présent pour préparer la venue de son souverain et être celui qui accueillerait officiellement l'empereur de la prophétie venue établir la monarchie universelle. Nul doute qu'il a cette idée en tête quand il annonce à Charles Quint son désir de quitter la cour<sup>147</sup>. Le 28 mai, depuis le port de Palamós et alors que les rumeurs de la venue du pape en Espagne sont fortes, Gattinara écrit que si ce dernier ne vient pas, il espère

« qu'avant mond. retour et sans passer mes limites se pourra dresser vostre passaige pour l'aller illeques trouver avec honneur et réputation, et sans dangier de vos ennemyz »<sup>148</sup>.

Le chancelier a sans doute cru voir son projet s'accomplir en mai, alors qu'il venait à peine de débarquer à Monaco. Le 6 de ce mois, les troupes impériales commandées par le duc de Bourbon avaient mis à sac la Ville éternelle et fait prisonnier le pape. Le 21, l'impératrice Isabelle donnait naissance à Philippe, premier enfant du couple et destiné à recevoir l'héritage de son père. Gattinara avait parfaitement compris qu'avec la naissance du premier enfant du Habsbourg, le dernier obstacle en Espagne était levé. La prison de Clément VII rendait par ailleurs les conditions idéales pour le grand départ. Le 7 juin, il écrit donc un nouveau mémoire pour enjoindre à son souverain de passer en Italie, « car sa M<sup>te</sup> ne pourra jamais avoir si bonne occasion ne si bon appareil pour ce fere »<sup>149</sup>. Il reprend alors les arguments avancés depuis plusieurs mois. On devait réunir le plus d'argent possible, puis

« soubz couleur des Courtes de la couronne d'Aragon, comme souvent ay dict, s'en venir à Valence, et, estant illeques ou en Catalogne, fere dresser son armée pardeçà soubz couleur de secourir et bien asseurer Gennes que tant emporte, et la libérer de la oppression que luy font les galères de France et de la lighe et recouvrer Saone de leurs mains. Et à cest effect fere haster les galères neufes pour les pouvoir armer en temps, fere venir aud. Gennes celles que sont aud. Naples, et fere provision de bonne artillerie

---

<sup>146</sup> Lettre de Charles Quint à Ferdinand de Habsbourg le 30 novembre 1526 dans LANZ K, *Correspondenz*, p. 224.

<sup>147</sup> Voir *infra* p. 139.

<sup>148</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 28 mai 1527 aux HHSA, Belgien PA, 66/5, fol. 445r-446r.

<sup>149</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint à la suite du Sac de Rome aux HHSA, Belgien PA, 66/5, fol. 451r-452v. publié par BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers », p. 223-229.

et municion. Et quant le tout sera prest, et Saone recouverte, et les gallères de la lighe et de France retirées, et, monstrant de chasser et suyvre lesd. gallères de France pour les désarmer et courrir la coste de Prohence et de Languedoc, se pourra lad. armée aller mectre en lieu seur où sa M<sup>te</sup> se puist librement embarquer sans nul dangier ou empeschement ».

Quelques semaines plus tard, le 27 juin, il réitère. Peu importe que certains conseillers demandent à l'empereur de se contenter de l'Espagne et de sa demeure au détriment du bien universel de la chrétienté. S'il le décide, celui-ci peut en un mois rassembler dix-sept galères. Gattinara détaille, une à une, d'où les faire venir et comment les armer<sup>150</sup>. Charles de Lannoy, en grande difficulté en Italie suite au Sac de Rome, pousse également Charles Quint à venir au plus vite<sup>151</sup>. Dans les instructions remises à Pierre de Veyre, envoyé auprès du vice-roi à la fin du mois de juillet 1527, l'empereur écrit que

« cogneumes et cognoissons bien encoires que le vray remède estoit si eussions l'appareil prest, de partir incontinent pour aller baiser les mains et pieds de Sa Saincteté, le mectre en sa pleine liberté et de notre main le restituer en son siège, mais pour ce qu'il y a icy bien maigres et débiles aprestes (...) et ne sommes point assuré de ce que pourrions trouver par delà, mesmement de quelle ayde et service aurions en tel cas, soit de vaisseaulx de mer ou de somme d'argent de noz royaumes de Naples et Secille, nous fault pour ces causes conformer avec l'impossibilité de ne pouvoir tant promptement passer ce voyage d'Italie que bien voudrions »<sup>152</sup>.

Ignorant tout de la situation dans la péninsule Italienne, accablé par les soucis financiers, Charles Quint n'a d'autre choix que de repousser une nouvelle fois.

Sans doute aussi, comme le suggère la lettre de Gattinara, les résistances du côté de l'Espagne n'étaient pas encore tout à fait vaincues. Le 9 avril 1524, Martin Salinas écrit à son propos que « son but et son désir est d'amener Charles en Italie, ce dont tout le royaume tient pour sûr et craint »<sup>153</sup>. Baldassare Castiglione, le nonce pontifical à la cour, affirme en avril 1526 qu'il ne pense pas que le voyage aura lieu pendant l'année car cette idée mécontente tous les Grands d'Espagne<sup>154</sup>. Le 8 septembre, il confirme ses dires en déclarant qu'à toute la

---

<sup>150</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 27 juin 1527 aux HHSA, Belgien PA, 66/5, fol. 453r-455v.

<sup>151</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint à la suite du Sac de Rome aux HHSA, Belgien PA, 66/5, fol. 451r-452v.

<sup>152</sup> Instructions de Charles Quint à Pierre de Veyre le 21 juillet 1527 dans HALKIN L.-E et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 324-327, p. 326.

<sup>153</sup> Lettre de Martin Salinas à Ferdinand de Habsbourg le 9 avril 1524 dans RODRÍGUEZ VILLA A., art. cit., t. 43, p. 160.

<sup>154</sup> Lettre de Baldassare Castiglione à l'archevêque de Capoue le 26 avril 1526 dans SERASSI P., *Lettere del conte Baldessar Castiglione, ora per la prima volta date in luce e con annotazioni storiche*, 2 vol., Padoue, 1769-1771, vol. 2, p. 39. Baldassare Castiglione, le célèbre auteur du *Courtisan*, est à la cour de Charles Quint

péninsule Ibérique cette expédition déplaît grandement et qu'ainsi aucune aide ne sera fournie dans ce but<sup>155</sup>. Le président du conseil royal de Castille, Juan Pardo de Tavera, y est également farouchement opposé<sup>156</sup>. Cependant, dans la réalité, tous les conseillers espagnols à la cour ne voient pas d'un mauvais œil le départ de leur souverain. García de Loaysa, évêque d'Osma et confesseur de l'empereur, est l'un des principaux à appuyer Gattinara dans son projet<sup>157</sup>. Le 12 décembre 1526, c'est l'évêque de Badajoz, Pedro González Manso, membre du conseil de l'Inquisition et président de la chancellerie de Valladolid, qui écrit à Charles Quint en l'appelant « monarque et seigneur du monde ». Il lui fait part de son souhait de voir pendant son règne s'accomplir la prophétie « un ovil y un pastor »<sup>158</sup>. Tous en Espagne n'étaient donc pas opposés au rêve universel du chancelier.

Finalement, le retournement de la situation politique en Italie au cours de l'année 1528 semble être l'étape décisive dans la décision de Charles Quint. Pendant l'été, le rapport de force se retourne en effet complètement en faveur des Impériaux : le siège de Naples est levé et Gênes est reprise. Et même si les combats continuent en Lombardie, la voie est dégagée. L'empereur semble plus impatient que jamais. En avril, il écrivait déjà à Ferdinand qu'il n'avait pas d'autres désirs<sup>159</sup>. Enfin, lorsque la nouvelle de la défaite des Français à Naples parvient en Espagne, il annonce officiellement au conseil d'État et à la cour son intention d'aller en Italie. C'est ce discours, prononcé le 16 septembre 1528, que le chroniqueur Santa Cruz nous rapporte<sup>160</sup>. Karl Brandi a vu dans ces lignes la griffe de Gattinara, Ramón Menéndez Pidal celle de Fray Antonio de Guevara. Augustin Redondo a, de son côté, donné

---

de mars 1525 à sa mort en février 1529 en tant que nonce pontifical. Si dans un premier temps il ne tarit pas d'éloges sur Gattinara et son action en Italie, il lui reproche en revanche à partir de 1526 son attitude envers le pape et sa volonté de maintenir inutilement la guerre. Une édition de ses lettres a été faite par LA ROCCA G., Milan, Mondadori, 1978, mais qui s'arrête en 1521. Récemment, une nouvelle édition a vu le jour CASTIGLIONE B., *Lettere famigliari e diplomatiche*, STELLA A., MORANDO U. et VERTRUGNO R. (éd.), Turin, Einaudi, 2016. Voir également VAGNY G., « Lettere di Baldassare Castiglione dalla Spagna (1525-1529) », dans ZARDIN E. (dir.), *Lombardia ed Europa. Incroci di storia e cultura*, Milan, Vita e Pensiero, 2014, p. 109-128.

<sup>155</sup> SERASSI P., *op. cit.*, p. 75.

<sup>156</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 267.

<sup>157</sup> SANTA CRUZ A., *op. cit.*, vol. 2, p. 453. Sur le conseil d'État, voir *infra* p. 220. García de Loaysa († 1546) est une personnalité importante au sein de la cour. Membre des dominicains, il est général de l'ordre en 1518, puis choisi comme Inquisiteur général à la suite de l'élection d'Adrien d'Utrecht au pontificat en 1522 et de son départ pour Rome. Confesseur de l'empereur en 1524 à la mort de Jean Glapion, son prédécesseur, il sait jouer de sa position pour s'attirer un certain nombre de faveurs. Il est ainsi nommé à la tête du conseil des Indes à sa création cette même année, et entre au conseil d'État en 1526. Cardinal en 1530, il avait reçu l'évêché d'Osma en 1524 et obtient l'archevêché de Séville en 1536. Proche de Gattinara dont il partage les vues universalistes, il soutient sa politique à plusieurs reprises. Les deux font notamment front commun dans la défense du projet de Bartolomé de Las Casas pour les Indes. Voir MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 228-238.

<sup>158</sup> Lettre de Pedro González Manso à Charles Quint le 12 décembre 1526 dans FERNÁNDEZ ÀLVAREZ M., *op. cit.*, p. 120.

<sup>159</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 271.

<sup>160</sup> SANTA CRUZ A., *op. cit.*, vol. 2, p. 454-458. Voir également MENÉNDEZ PIDAL R., *op. cit.*, p. 24-25.

raison à l'historien espagnol<sup>161</sup>. Mais plus que son auteur, c'est l'essence même de ce texte qui est essentielle. Il venait couronner un souhait exprimé par le chancelier au moins depuis 1521.

La décision de Charles Quint semble avoir, une nouvelle fois, fait l'objet de discussions animées. Alors que la cour est à Tolède en cet automne 1528, un certain nombre de conseillers peu favorables au voyage poussent l'empereur à prendre la direction de Malaga. Ils espéraient de cette manière, selon Gattinara, gagner du temps<sup>162</sup>. Celui-ci raconte alors un événement intéressant. Usé et fatigué de tant de déceptions et de tergiversations, il décide de suspendre toute activité publique et privée pour recouvrer des forces. Le Habsbourg, ému, vient lui rendre visite pour lui raconter les détails des préparatifs et lui annoncer que la flotte serait prête au plus tard à Noël. À la mi-janvier, ils seraient déjà loin d'Espagne. Gattinara fait alors part de son scepticisme et affirme qu'il serait déjà satisfait si cela se produisait avant le printemps suivant. Charles Quint, perturbé d'entendre ces mots de la part de celui qu'il tenait pour le principal responsable du départ, s'étonne. Les bruits qui courent à la cour que son chancelier était opposé au projet sont-ils donc vrais ? Ce dernier lui assure qu'au sein de la cour, personne n'est plus disposé que lui à ce voyage. Mais il voyait à présent toutes les difficultés auxquelles ils avaient à faire face : le rassemblement de l'argent, l'armement de la flotte, la crainte d'une révolte en Espagne après le départ, le déplaisir de l'impératrice face une expédition si dangereuse et difficile... Les mots de Gattinara, soigneusement choisis, « suscitant un incendie dans l'âme de l'empereur, pénétrant son cœur comme autant de dards », eurent l'effet escompté. Blessé dans son orgueil, Charles Quint en fut, selon les dires de son chancelier, plus déterminé que jamais. Et dès lors, aucun autre argument ne fut nécessaire : celui-ci donna une vigueur nouvelle aux préparatifs<sup>163</sup>.

On s'est beaucoup interrogé sur les raisons qui avaient poussées Charles Quint à entreprendre ce voyage. La symbolique était en effet considérable. Martin Rady a très bien montré que l'empereur avait subtilement joué des raisons en fonction de son auditoire<sup>164</sup>. Devant le conseil d'État en septembre 1528, il invoque comme principal motif sa volonté de travailler de concert avec le pape pour la convocation d'un concile, et ainsi réformer l'Église

---

<sup>161</sup> REDONDO A., *Antonio de Guevara (1480?-1545) et l'Espagne de son temps : De la carrière officielle aux œuvres politico-morales*, Genève, Droz, 1976, p. 311-312.

<sup>162</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 184.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 184-188. Aucun des grands spécialistes de Gattinara, que ce soit Karl Brandi, John Headley ou Giancarlo Boccotti n'ont remis en cause cet épisode. L'historien allemand considère lui que le discours de Charles Quint, non daté par Santa Cruz, aurait été prononcé à Tolède en novembre, et donc après la visite de l'empereur à son chancelier. Il en conclut que c'est ainsi grâce à cette « habile manœuvre » de Gattinara que le Habsbourg a pris sa décision définitive. Voir BRANDI K., *op. cit.*, p. 271-272.

<sup>164</sup> RADY M., *op. cit.*, p. 95.

et lutter contre l'hérésie luthérienne<sup>165</sup>. Il faisait alors appel à la tradition des rois catholiques espagnols qui, depuis la *Reconquista*, s'étaient posés en bras armés de l'Église. Au jeune Philibert d'Orange, vice-roi de Naples et chevalier de la Toison d'Or, il écrit au contraire que pour

« gagner et accroistre honneur et réputation (...), il n'y avoyt pour le présent moyen plus prompt ne meilleur de enprendre par autre lieu que par le chemin d'Ytalie »<sup>166</sup>.

Il s'agit là plus d'une évocation de la tradition bourguignonne et chevaleresque. L'empereur allait chercher cette fameuse *fama* en Italie, lui qui n'avait pas encore foulé le champ de bataille et avait tout à prouver. À sa sœur, Marie de Hongrie, il affirme qu'il souhaite par ce voyage mettre fin à la guerre et établir la paix universelle dans la chrétienté<sup>167</sup>. Devant les réticences qu'engendrait une telle entreprise, devant les interrogations qu'elle suscitait, il fallait que chacun puisse s'y retrouver. C'était faire preuve de subtilité et de lucidité. Finalement, le plus beau témoignage est peut-être celui issu des instructions données à Pierre de Veyre, dans lesquelles l'empereur s'exprime sans doute de manière la plus sincère qui soit :

« Toutesfois vous direz à notre dit visroy le grand désir que y avons, non pas pour le fait de noz coronnes qu'est peu de chose et seulement une vanyté mondaine et ne nous donneront plus d'auctorité en l'empire, mais seulement pour parvenir à la dite paix universelle, conséquemment à procurer par effect comme notre dignité et devoir d'icelle le requiert qu'il y ait refformation de l'Église et extirpation des dittes sectes erronnées de Luthère, et en après la gloire et le service de Dieu de la guerre contre les Turcz infidèles, rendant illec la rétribution des grandes graces et belles victoyres que par sa divine bonté et providence il luy a pleu nous concéder »<sup>168</sup>.

Charles Quint avait parfaitement compris que le couronnement ne lui apporterait aucun pouvoir supplémentaire dans le cadre de l'Empire, qu'il ne s'agissait que d'une tradition à perpétuer, mais ces lignes montrent qu'il se sentait investi d'une mission que la Providence lui avait confiée. En se rendant en Italie, l'empereur assumait ses responsabilités face à Dieu.

---

<sup>165</sup> SANTA CRUZ A, *op. cit.*, vol. 2, p. 457.

<sup>166</sup> ROBERT U., *Philibert de Chalon, prince d'Orange*, Paris, Plon, 1902, p. 212. Sur Philibert de Chalon, voir *infra* p. 217.

<sup>167</sup> RADY M., *op. cit.*, p. 183.

<sup>168</sup> Instructions de Charles Quint à Pierre de Veyre le 21 juillet 1527 dans HALKIN L.-E et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 326.

Fidèle à sa volonté de voir Charles Quint recouvrer l'autorité des empereurs romains, Gattinara souhaitait qu'il débarque à Naples, remette de l'ordre dans un royaume en proie à de nombreux désordres, puis remonte l'Italie comme son véritable souverain. Ces considérations symboliques n'étaient cependant pas compatibles avec la réalité des enjeux politiques italiens, et des discussions se sont tenues pour savoir où l'empereur devait débarquer. Pour les capitaines impériaux, et notamment Antonio de Leiva, l'empereur devait au contraire passer par Gênes et la Ligurie, afin de se rendre auprès de l'armée en Lombardie<sup>169</sup>. Dans ces débats, Gattinara peut compter sur le soutien de Philibert de Chalon. Les archives familiales de Vercel conservent les instructions données à l'un de ses envoyés par le prince d'Orange, dans lesquelles sont détaillées les douze raisons pour lesquelles Naples devait être préférée à Gênes<sup>170</sup>. L'empereur y trouverait notamment des gens dévoués à son service, pourrait y recruter des Italiens pour son armée, intégrer à la sienne les mercenaires allemands et espagnols qui y stationnent, recruter des capitaines expérimentés dans les guerres italiennes, ou encore s'y ravitailler convenablement. Cette idée semble dans un premier temps avoir prévalu car dans l'instruction donnée au seigneur de Balançon, Gérard de Rye, envoyé vers Philibert de Chalon à l'automne 1528, Charles Quint fait part au vice-roi de son intention de se rendre à Naples<sup>171</sup>. Mais les partisans de l'autre option ont également fait entendre leur voix. Antonio de Leiva écrit à Charles Quint le 7 janvier 1529 pour lui demander de débarquer à Gênes ou à Savone<sup>172</sup>. Il le prévient que s'il choisissait d'aller à Naples, Rome ou Sienne, il laisserait le temps à ses ennemis, Français et Vénitiens, de se rassembler. Par ailleurs, il s'assurerait en Lombardie des mercenaires allemands qui y sont stationnés et qui sont essentiels dans le maintien de la domination en Italie.

La décision est finalement prise courant janvier 1529. Les raisons stratégiques semblent avoir convaincu le Habsbourg de cette route. Les troupes françaises commandées par le comte de Saint-Pol se trouvant toujours stationnées à Alexandrie, il était important de pacifier au plus vite la Lombardie. Charles Quint juge donc utile de demander à Philibert de Chalon de faire venir l'armée de Naples en Lombardie pour les soutenir<sup>173</sup>. Dans sa lettre du 15 février 1529, il écrit au vice-roi qu'il est résolu de débarquer « du costel de Gennes »<sup>174</sup>. Celui-ci, fidèle aux idées de Gattinara et protégeant les intérêts du royaume, lui répond le 17

---

<sup>169</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 188-189.

<sup>170</sup> ASVe, FAG, mazzo 8, n° 35. Voir RIVERO RODRÍGUEZ M., « Nápoles », p. 214.

<sup>171</sup> Instructions de Charles Quint à Gérard de Rye, seigneur de Balançon, en septembre 1528 dans ROBERT U., « Philibert de Chalon, prince d'Orange. Lettres et documents », dans *Boletín de la Real Academia de la Historia*, t. 39, 1901, p. 213.

<sup>172</sup> Lettre d'Antonio de Leiva à Charles Quint le 7 janvier 1529 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 545-548.

<sup>173</sup> ROBERT U., *op. cit.*, p. 263.

<sup>174</sup> Lettre de Charles Quint à Philibert de Chalon le 15 février 1529 dans *id.*, art. cit., p. 259.

mars qu'il serait préférable que cela soit au contraire à Naples<sup>175</sup>. L'empereur est contraint d'insister à nouveau dans une lettre du 9 avril<sup>176</sup>. Mais la décision avait de toute façon déjà été actée<sup>177</sup>. Le 30 avril, la cour arrive à Barcelone et les préparatifs commencent. Le 28 juillet, elle s'embarque à bord de la flotte impériale en direction de Gênes, où elle débarque le 12 août<sup>178</sup>.

Le dernier point à résoudre était de savoir où se déroulerait le couronnement. Dans la tradition, Rome était la ville du sacre, là où Léon III avait fait revivre en la personne de Charlemagne une dignité perdue depuis plus de trois siècles. La renaissance de l'Empire devait donc passer par la Ville éternelle, capitale de l'Empire romain et de la chrétienté. John Headley écrit que Gattinara ne semble pas avoir eu de fascination particulière pour Rome et sa *Mystik*, mais le chancelier a fait part à plusieurs reprises de sa volonté d'y voir Charles Quint couronné<sup>179</sup>. En cet hiver 1529 cependant, les conditions étaient différentes. La menace de plus en plus forte des forces turques contre les territoires de Ferdinand et la nécessité de résoudre le plus rapidement possible la question luthérienne rendaient nécessaire un départ au plus vite vers l'Allemagne. Le 21 décembre 1529, on envisage déjà la possibilité que la cérémonie ait lieu à Bologne, là où venaient d'être signés les accords de paix. Le 25 cependant, on tient pour certain que l'empereur partira à Rome dans quelques jours<sup>180</sup>. Le 6 janvier 1530, rien n'est encore fixé, et des réunions ont lieu entre les ministres pour savoir si la cour ne devrait pas prendre la direction de Sienna, proche de Florence, que l'on devait encore soumettre<sup>181</sup>. Le 9, Gasparo Contarini est persuadé de cette solution et en informe le Sénat de Venise<sup>182</sup>. De son côté Charles Quint, encore indécis, écrit à Ferdinand deux jours plus tard pour lui demander son avis. Devait-il se faire couronner hors de Rome et ainsi pouvoir se rendre directement en Allemagne ? Ou au contraire dans la Ville éternelle pour ensuite se rendre dans le royaume de Naples et donc repousser son voyage en Allemagne à mai ou juin<sup>183</sup> ? Fin janvier, le départ de Bologne de l'empereur et du pape pour Rome est encore d'actualité et une réunion du conseil d'État est prévue le 3 février pour qu'une décision

---

<sup>175</sup> Lettre de Philibert de Chalon à Charles Quint le 17 mars 1529 dans *ibid.*, p. 263.

<sup>176</sup> Lettre de Charles Quint à Philibert de Chalon le 9 avril 1529 dans *ibid.*, p. 272.

<sup>177</sup> Lettre de Charles Quint à Philibert de Chalon le 21 avril 1529 dans *ibid.*, p. 275-276.

<sup>178</sup> BORNATE C., « *Historia* », p. 376.

<sup>179</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 108.

<sup>180</sup> SANUTO M., *op. cit.*, vol. 52, p. 383 et 391.

<sup>181</sup> GIORDANI G., *Della venuta e dimora in Bologna del sommo pontifice Clemente VII per la coronazione di Carlo V imperatore celebrata l'anno MDXXX*, Bologne, 1842, p. 67.

<sup>182</sup> SANUTO M., *op. cit.*, vol. 52, p. 479-480.

<sup>183</sup> Lettre de Charles Quint à Ferdinand de Habsbourg le 11 janvier 1530 dans LANZ K., *Correspondenz*, p. 363-364.



définitive soit prise<sup>184</sup>. Finalement, dans les premiers jours de février, la décision du conseil se porte sur la ville de Bologne et l'annonce officielle du couronnement est donnée dans cette même ville<sup>185</sup>.

Le 22 février, Charles Quint coiffe la couronne de fer des rois lombards, le 24 la couronne impériale<sup>186</sup>. Malade et alité, Gattinara est absent quand Clément VII remet au Habsbourg les insignes impériaux dans la cathédrale Sainte-Pétronille. Nul doute que ce fut une épreuve terrible pour celui qui avait consacré ses dernières forces à l'accomplissement de ce moment. Mais peut-être n'est-ce là qu'un détail. Car la tradition n'a pas oublié le chancelier et l'iconographie du séjour de Bologne saura rappeler son rôle dans les événements qui s'y sont joués. Dans le palais ducal de Venise, par exemple, qui conserve encore, dans la salle du Conseil des Dix, les fresques de Marco Vecellio, il est placé aux côtés de Clément VII, coiffé de la tiare, et de Charles Quint, paré du sceptre et de la couronne impériaux [fig. 7 et 8]<sup>187</sup>. On le retrouve également dans le tableau de Juan de la Corte, qui représente le cortège à son entrée dans la ville de Bologne, à la tête des quatre cardinaux qui suivent le pape et l'empereur [fig. 9 et 10].

Gattinara avait été l'un des premiers à définir l'Italie et le couronnement comme les enjeux principaux de la politique impériale. Stratégiquement, pour la sauvegarde des intérêts politiques et économiques du Habsbourg ; traditionnellement, car elle était déjà au centre des ambitions espagnoles et habsbourgeoises ; symboliquement, enfin, pour son rôle en tant que jardin de l'Empire et cœur de la monarchie universelle. Et si les conditions du départ ont mis un certain temps à être réunies, si les atermoiements et les hésitations ont fait reculer un projet plusieurs fois remis en cause, Charles Quint, depuis son élection, avait parfaitement intégré ces éléments. La politique impériale menée au cours de la décennie 1520 n'avait d'autre but que d'aboutir à son voyage en Italie et à l'élévation de sa dignité. Sans doute, cependant, cette cérémonie a-t-elle eu bien plus de valeur pour Gattinara que pour l'empereur lui-même<sup>188</sup>. Ce dernier a assurément considéré sa charge comme divine<sup>189</sup>, mais il savait que le couronnement en tant que tel ne lui apporterait aucune autorité supplémentaire. Il s'agissait d'une « vanité

---

<sup>184</sup> SANUTO M., *op. cit.*, vol. 52, p. 552 et 560.

<sup>185</sup> *Ibid.*, p. 553. Voir également l'instruction donnée à François de Rupt, seigneur de Waury, envoyé vers Philibert de Chalon le 2 février 1530 dans ROBERT U., art. cit., p. 384.

<sup>186</sup> BORNATE C., « *Historia* », p. 393. Il est inutile de revenir ici sur la cérémonie, ses valeurs et ses symboles, qui ont déjà été amplement traités. Nous renvoyons pour cela encore une fois à D'AMICO J.-C., *op. cit.*, p. 117-215.

<sup>187</sup> Reproduction du tableau à l'ASVe, FAG, mazzo 10, fasc. 34.

<sup>188</sup> Pierre Chaunu écrit également que Gattinara a sans doute mis plus de cœur que son souverain dans la préparation des fastes du couronnement. CHAUNU P., *op. cit.*, p. 325.

<sup>189</sup> CROUZET F., *op. cit.*

mondaire », selon ses mots. Pour son chancelier, en revanche, qui a toujours nié le rôle du pape dans cette consécration, l'importance de la cérémonie vient de sa valeur symbolique. Elle annonçait la restauration de l'Empire romain. Charles Quint, en prenant officiellement le titre d'empereur auguste, s'était paré de l'autorité de ses empereurs. Surtout, elle était la preuve de la prédestination divine du Habsbourg. En coiffant les couronnes, le Habsbourg avait acquis la *maiestas* impériale et était devenu le représentant de Dieu sur terre<sup>190</sup>. C'était une étape supplémentaire dans l'établissement de la monarchie universelle. Et Gattinara est mort, quelques mois plus tard, avec l'impression d'avoir en partie réalisé le rêve impérial<sup>191</sup>.

En le faisant apparaître lors des événements de Bologne, alors même qu'il n'avait pas assisté à la cérémonie, les différents artistes montraient d'une certaine manière l'importance que Gattinara avait eue dans les choix et la décision de Charles Quint. Importance qu'il s'est d'ailleurs lui-même donnée. Les ambitions universelles de l'empereur, dans l'esprit de ses contemporains et de l'historiographie, restent intimement liées à son nom et à son discours. Il apparaissait ainsi comme celui qui avait guidé son souverain. Après tout, il s'était déjà fait l'oracle de l'empereur dans son *Oratio supplicatoria*. Ainsi, puisque le Habsbourg était l'empereur chargé par Dieu de mener à bien sa mission temporelle, son chancelier devait être celui qui l'aide à accomplir ce schéma divin. Celui qui lui montre et lui ouvre la voie.

---

<sup>190</sup> D'AMICO J.-C., *op. cit.*, p. 154.

<sup>191</sup> C'est également l'avis de RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 214



**Figure 7 - Marco Vecellio - *La rencontre de Charles Quint et Clément VII à Bologne***

**1604 - Palais ducal - Venise**



**Figure 8 - *La rencontre de Charles Quint et Clément VII à Bologne***

**Détail**



Figure 9 - Juan de la Corte - *Entrée de Charles Quint à Bologne*

1660 - Musée Santa Cruz - Tolède



Figure 10 - *Entrée de Charles Quint à Bologne*

Détail

### III

## Ouvrir la voie à son souverain : le prophète impérial

À la suite de sa destitution de la charge de président du parlement de Bourgogne et alors qu'il apprend la perte de son procès concernant sa seigneurie de Chevigny, Gattinara écrit que

« Dieu, juste juge, punirait ceux qui avaient commis tant de graves injustices. Et Mercurino poursuivit son voyage confiant en Dieu. La prédiction faite au moment de quitter sa charge, alors que Mercurino était envahi d'une sorte d'esprit prophétique, trouva sa confirmation en temps voulu (...) Le jour suivant, arriva un courrier chargé de trouver Mercurino en Allemagne, à la cour de Maximilien. Il portait une lettre écrite de la main de Marguerite (...) qui l'informa de la mort du grand chancelier de tous les royaumes et territoires du roi catholique Charles son neveu, Jean Le Sauvage, qui avait été l'adversaire de Mercurino et l'inspirateur de toutes les injustices commises à son égard. Elle ajoutait qu'étaient également morts trois de ses persécuteurs les plus acharnés. Enfin, elle lui communiqua la décision du roi son neveu de l'élever à la charge de grand chancelier »<sup>1</sup>.

Prophète d'Empire dont le destin était guidé par la main même de Dieu, c'est ainsi que le Piémontais se définit tout au long de son autobiographie. Chaque événement de sa vie porte la marque de l'intervention divine : les tentatives d'assassinats manquées en Franche-Comté, la défaite de François à Pavie, le Sac de Rome et la prison du pape, sa fuite miraculeuse face aux galères françaises en 1527. Tout s'articule dans un grand schéma divin dont Gattinara est l'épicentre. On a déjà mentionné la fascination du chancelier pour les écrits prophétiques. Son projet de monarchie universelle est en effet indissociable des attentes messianiques et eschatologiques liées au prophétisme médiéval qui ont contribué à forger son discours dans la légitimation et l'apologie de l'Empire en la personne de Charles Quint. Il semble cependant que cette fascination se soit manifestée plus intensément encore et l'idée qu'il ait vu sa mission comme fruit de la volonté divine est confirmée par de nombreux témoignages.

L'intérêt de Gattinara pour les prophéties était bien connu à la cour. Les diplomates étrangers et ses adversaires au sein de cette dernière fustigeaient régulièrement ses croyances en ces « fantaisies » et ne manquaient pas de s'en servir pour le discréditer. Dans son autobiographie, il écrit qu'à la suite de son refus de signer le traité de Madrid, on l'avait

---

<sup>1</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 65.

accusé de trop se préoccuper des prédictions des astrologues et de croire en leurs présages quand il avait prédit que François I<sup>er</sup> ne respecterait pas ses promesses<sup>2</sup>. Il s'était alors défendu en disant que « *la vera astronomia e profezia è quella che nasce dalla saggezza e che della saggezza sono componenti necessarie la memoria del passato e la considerazione del presente, dalle quali può a buon diritto risultare la previsione del futuro* »<sup>3</sup>. Une vision prophétique qui découle donc d'une « leçon de vie », assimilée au très prudent conseil et au jugement<sup>4</sup>. Mais on dépasse ici clairement la « *magistra vitae* ». Sa correspondance avec Pierre Martyr d'Anghiera abonde de ce genre d'interrogations<sup>5</sup>. En 1523, l'ambassadeur Johannes Dantiscus informe Sigismond de Pologne d'un repas pris avec le Piémontais pendant lequel ce dernier lui avait fait part d'un présage annoncé il y a de nombreuses années par un ermite non loin de Constantinople : « Prends ton envol, chauve-souris, prends ton envol, prends ton envol. Tu humilieras tous les tyrans et trois rois de ton propre sang ». Présage qui, à n'en pas douter, ne pouvait faire référence qu'à Charles Quint. Le diplomate avoue cependant qu'il n'a pas pu cacher son malaise devant ces paroles, prononcées « comme un oracle » par le chancelier<sup>6</sup>.

Alors quand en 1518, celui qui avait prédit à l'héritier d'un empire jusque-là jamais constitué l'avènement de la monarchie universelle en sa faveur est choisi pour l'aider à gouverner et administrer tous ses territoires, n'était-ce pas là un signe que Dieu l'avait désigné comme messenger ? Rebecca Ard Boone écrit que c'est sa confiance dans le fait d'avoir été

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 124-125. Navagero le confirme dans une lettre du 29 janvier : « *Il detto Signor Cancellier (...) tien certissimo che questa pace di Franza non sia per esser bona pace et che il Re non habbia da osservar cosa alcuna, il che pensa che habbi ad esser la ruina di Cesare et dice anche che ha certe profetie che li dicono, alle quali sua Signoria crede molto* », dans BORNATE C., « *Historia* », p. 318.

<sup>3</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 125.

<sup>4</sup> D'AMICO J.-C., « Gattinara et la « monarchie impériale » de Charles Quint », p. 12.

<sup>5</sup> Je revois ici à leur discussion sur le grand déluge que l'on annonce pour l'année 1524 : ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 2, p. 216.

<sup>6</sup> « *Pro oraculo* ». Lettre de Johannes Dantiscus à Sigismond de Pologne le 25 février 1523, CIDTC, n° 176. Voir également FONTAN A. et AXER J., *Españoles y polacos en la Corte de Carlos V*, Madrid, Alianza Editorial, 1994, p. 153. Cette phrase prononcée par le chancelier est en réalité tirée du *De rege valentino* du médecin et astrologue valencien au service de Ferdinand d'Aragon, Jeroni Torrella. Ouvrage qui contient une prophétie attribuée à un ermite de Constantinople en 1455 et qui commence par « *Surge, Vespertilio, surge, surge* ». Torrella se sert de cette prophétie pour promettre à son souverain la future conquête de Jérusalem. Voir ARD BOONE R., *op. cit.*, p. 33-34. Johannes Dantiscus (appelé aussi Jan Dantyszek ou Jean de Dantzig) est l'ambassadeur polonais à la cour de Charles Quint. Après un premier séjour en 1519, puis un deuxième entre 1522 et 1523, il réside de manière permanente en Espagne jusqu'en 1530. À cette date, il suit l'empereur dans son voyage en Italie puis à la Diète d'Augsbourg. Il est rappelé en Pologne en 1532. Humaniste et homme de grande culture, il se lie très vite d'amitié avec Gattinara dont il fait fréquemment l'éloge dans ses lettres. Une partie de l'imposante correspondance de Dantiscus a été publiée dans les *Acta Tomiciana*, 13 vol., Poznań, 1852-1915, puis récemment dans le « Internet publication of Corpus of Ioannes Dantiscus' Texts & Correspondence » (voir chap. I, n. 1). On en retrouve également un certain nombre d'extraits dans l'ouvrage d'Antonio Fontán et de Jerzy Axer, cité au-dessus. Voir également VOCHT H. de, *John Dantiscus and his Netherlandish friends as revealed by their correspondence 1522-1546*, Louvain, Humanistica Lovaniensa, 1961, et les actes du colloque de Bruxelles des 22-23 mai 1995 : IJSEWIJN J. et BRACKE W., *Joannes Dantiscus (1485-1548) : Polish Ambassador and Humanist*, Bruxelles, Centrum voor Europese Cultuur, 1996.

choisi pour exécuter un large dessein qui lui a permis de développer des traits de caractère particuliers, comme celui du refus de l'autorité. Raison pour laquelle il aurait par exemple réussi à échapper aux pressions familiales<sup>7</sup>. C'est peut-être pousser un peu trop loin le raisonnement. Rien ne permet d'affirmer que Gattinara ait cru dès son enfance ou son adolescence avoir été choisi par la Providence. Mais à partir du moment où la nouvelle de l'élection de Charles Quint parvient à la cour, il ne pouvait plus y avoir de doutes : le schéma divin était bien en train de se réaliser. La tâche de l'oracle n'était-elle pas désormais de préparer la route de son seigneur ? Comme Daniel, qui avait prophétisé la monarchie universelle des chrétiens, comme Jean-Baptiste, qui avait annoncé la venue du Messie, Gattinara prenait la suite des grands prophètes de l'Ancien Testament. Le chancelier souhaite en effet précéder le Habsbourg en Italie afin d'apparaître comme l'artisan de la grande réconciliation entre le pape et l'empereur. Par ailleurs, en cherchant à se faire nommer cardinal, nomination qui fait de lui l'un des possibles candidats à la succession au trône de saint Pierre, il s'assimilait à la figure du pasteur commun, ce *pastor angelicus* qui devait former avec l'empereur des derniers temps l'alliance chargée de la réforme profonde de la chrétienté. Enfin, en appelant son souverain à la croisade et en mettant en place les mécanismes qui devaient conduire à sa préparation, il apparaissait comme le prédicateur de la reconquête des Lieux saints et faisait de ce rêve universel une réalité de plus en plus concrète.

### 1) Précéder l'empereur en Italie

C'est au printemps 1524 qu'est, pour la première fois, émise l'intention d'envoyer Gattinara en Italie. L'idée de prendre en charge la responsabilité de la paix de la chrétienté relève avant tout d'une volonté personnelle, mais elle trouve également ses soutiens au sein de la cour<sup>8</sup>. Elle est en tout cas liée au départ envisagé de Charles Quint pour son couronnement, projet qui comme on l'a vu prend forme pour la première fois cette année-là. Lorsque Martin Salinas écrit à Ferdinand I<sup>er</sup> pour lui faire part du souhait du chancelier de se rendre dans la péninsule Italienne, il ajoute que son but est d'y amener l'empereur<sup>9</sup>. Le 24 mars, Fontarabie est reprise, et la guerre avec la France prend une tournure plus que jamais favorable. C'est sans doute à ce moment-là que Gattinara fait part de sa volonté de négocier directement la paix avec le pape. Quelques jours plus tard, la décision est prise. Le 9 avril, une lettre est

---

<sup>7</sup> ARD BOONE R., *op. cit.*, p. 7.

<sup>8</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 97.

<sup>9</sup> Lettre de Martin Salinas à Ferdinand de Habsbourg le 9 avril 1524 dans RODRÍGUEZ VILLA A., art. cit., t. 43, p. 156 et 160.

envoyée à Luiz Fernández de Córdoba, duc de Sessa et ambassadeur à Rome, pour l'informer de sa future venue<sup>10</sup>. Le même jour est prévenu Lope de Soria, ambassadeur à Gênes<sup>11</sup>. Cette nouvelle a reçu un accueil plutôt favorable en Italie. Soria écrit au chancelier le 30 de ce mois pour lui dire qu'il prendra toutes les mesures nécessaires afin de lui réserver un bon accueil dans la cité ligure<sup>12</sup>. Si le duc de Sessa semble dans un premier temps avoir eu peur que cette arrivée se fasse au détriment de sa charge<sup>13</sup>, il estime cependant quelque temps plus tard que ce sera à n'en pas douter un grand bien pour les affaires de Charles Quint<sup>14</sup>. Le lendemain, il exprime à Gattinara le grand désir qu'il a de le voir<sup>15</sup>. Le 7 mai, c'est Lope Hurtado de Mendoza, autre envoyé de l'empereur à Rome, qui écrit qu'il s'agit là d'une très bonne nouvelle pour l'avancée des discussions<sup>16</sup>. Le 16, il fait part également de la satisfaction du pape et de la cour pontificale quant à cette venue<sup>17</sup>. Charles de Lannoy, en revanche, ne voit pas cette arrivée d'un bon œil. Vice-roi du royaume de Naples, homme fort de l'empereur en Italie, le Flamand tient ce voyage pour une disgrâce et déplore la perte de son rôle comme principal médiateur dans les pourparlers avec Clément VII. Il affirme donc à Charles Quint que s'il est prévu de donner un pouvoir unique à Gattinara sur les négociations, il souhaite obtenir son congé car l'« Ytalie est de telle condition que disfaveur empêche de bien servyr »<sup>18</sup>.

Le chancelier souhaite apparaître comme le principal artisan de la paix, l'homme de la réconciliation universelle. Il rédige donc lui-même les instructions qu'il est chargé d'appliquer. Dans ces dernières, un rôle important est dévolu au pape comme « commun pasteur, directeur et médiateur de la paix, repos et tranquillité des chrétiens »<sup>19</sup>. Toutes les discussions devaient être assurées sous son serment et son égide. Par ailleurs, outre les conditions classiques et les différentes monnaies d'échange que l'on mettait sur la table, ces lignes contiennent une note messianique qui va au-delà de l'habituelle rhétorique de la paix universelle. Il est notamment prévu, si un des signataires de la paix ne respecte pas ces engagements,

<sup>10</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 9 avril 1524 dans GACHARD L.-P., *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, Bruxelles, Hayez, 1859, p. 202.

<sup>11</sup> Lettre de Charles Quint à Lope de Soria le 9 avril 1524 à la RAH, Archivo Lope de Soria (désormais ALS), A9/1951, n° 30.

<sup>12</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 30 avril 1524 à la RAH, CSC, A-31, fol. 226r.

<sup>13</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 25 avril 1524 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 203.

<sup>14</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 7 mai 1524 à la RAH, CSC, A-31, fol. 274r-276v.

<sup>15</sup> Lettre du duc de Sessa à Gattinara le 8 mai 1524 à la RAH, CSC, A-31, fol. 290r.

<sup>16</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Charles Quint le 7 mai 1524 à la RAH, CSC, A-31, fol. 272r.

<sup>17</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Charles Quint le 16 mai 1524, à la RAH, CSC, A-31, fol. 308r.

<sup>18</sup> Lettre de Charles de Lannoy à Charles Quint le 27 mai 1524 dans HALKIN L.-E et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 221-222.

<sup>19</sup> Instructions du 14 mai 1524 aux HHSA, Belgique PA 64/2, n° 50, fol. 329r-340r.



« en cas que les armes temporeles de Sa Sainteté et desd. autres contrahans veuillans observer la prononciation ne se trouvassent souffisantes pour parfaire lad. exécution et comprimer l'audace et témérité du contraventur, et que les armes spiritueles desd. censures fussent contempnées, en ce cas ayant faict tout ce que l'Église peult et doit fere, et ayant mis tel contraventur dehors du [...] de lad. Sainte Mère Église comme membre putride, Sa Sainteté pour séparer tel membre qu'il n'ait occasion de infecter les aultres sera tenu de inciter et amonester toutz les aultres roys, princes et potentatz chrétiens, qu'ilz assistent à Sa Sainteté et aultres contrahans pour contraindre tel contravenant comme rebelle de la Sainte Mère Église contempteur de ses mandementz, turbateur de la quiétude et tranquillité des chrétiens, et par conséquent fauteur des ennemys de nostre sainte foy catholique, empeschant que les armes communes des chrétiens ne se puissent unir à la deffension de la chrétienté et reboutement des Infidèles ».

Le ton employé, caractéristique de Gattinara, est dur, agressif. Pour parvenir à cette paix tant désirée et à la mise en place d'une ligue des princes chrétiens contre le Turc, on était même prêt à rendre Milan aux Français, si l'on pouvait en échange obtenir la Bourgogne. Il y avait là une position radicalement opposée aux conseils habituels du chancelier. Et si l'occasion lui avait été donnée, sans doute n'aurait-il pas négocié en ce sens. Mais officiellement, on montrait toute la bonne volonté que l'on avait à trouver une issue favorable au conflit et la grande attention que l'on portait à la menace ottomane.

Avant le départ prévu de Gattinara en Italie, des pourparlers préliminaires sont entamés avec la France, l'Angleterre, le pape et les États italiens<sup>20</sup>. Ils sont cependant de courte durée. L'ambassadeur anglais affirme que la majorité des ministres impériaux sont favorables à la paix, « même le chancelier », mais que ce dernier y fait opposition à cause du problème de la restitution des biens du duc de Bourbon. Il écrit à Thomas Wolsey que « le chancelier ne veut pas entendre parler de la paix sans cela »<sup>21</sup>. Gattinara, proche du connétable, a en effet toujours mis un point d'honneur à défendre les intérêts de celui-ci<sup>22</sup>. Alors qu'elles viennent à peine de commencer, les discussions sont donc déjà interrompues, et le chancelier en est rendu responsable. Peut-être aussi, au-delà de sa volonté d'appuyer les prétentions de Bourbon contre François I<sup>er</sup>, faut-il y voir son souhait de suspendre ces négociations afin d'en

---

<sup>20</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 18 avril 1524 dans les CSP, vol. 3, n° 819.

<sup>21</sup> Lettre de Sampson à Thomas Wolsey le 22 mai 1524 dans les LP, vol. 4, n° 356.

<sup>22</sup> Sur les liens étroits entre Charles de Bourbon et Gattinara, voir *infra* p. 216.

être le seul responsable lors de sa future ambassade. Après tout, au moment où il s'apprête à son voyage en Italie en 1527, l'ambassadeur vénitien Andrea Navagero lui fait ce reproche<sup>23</sup>.

Gattinara n'a cependant pas l'occasion de mettre en œuvre son projet. Dans une lettre envoyée à Clément VII dès le 8 mai, il s'excuse de ne pas pouvoir se rendre auprès du pape, prétextant de mauvaises conditions de santé, son âge, et la volonté de Charles Quint de ne pas se priver de sa présence<sup>24</sup>. Il écrit par ailleurs dans son autobiographie que son travail avait été jugé bien plus nécessaire aux côtés du Habsbourg<sup>25</sup>. Au duc de Sessa, ce dernier lui fait savoir que le chancelier n'a finalement pas été choisi pour cette mission car il n'aurait pas pu se déplacer avec célérité et qu'on avait besoin de lui en Espagne<sup>26</sup>. Que la présence de Gattinara aux côtés de son souverain ait été jugée primordiale n'est pas étonnant. En 1521, lorsque celui-ci négociait à Calais avec Thomas Wolsey, Charles Quint s'est plaint à plusieurs reprises de son absence<sup>27</sup>. Gasparo Contarini, dans le rapport qu'il fait au Sénat de Venise à son retour d'ambassade le 16 novembre 1525, montre bien tout le poids dont dispose le Piémontais au sein de l'administration<sup>28</sup>. Il est donc plausible que l'empereur n'ait pas souhaité se séparer de son chancelier, si essentiel au fonctionnement des affaires d'État. En 1527, il accepte bien de le laisser partir, mais à la suite de longues tractations et sous certaines conditions.

Pourtant, quelques voix discordantes se font entendre sur les raisons de l'annulation de son départ. Martin Salinas explique par exemple que cette renonciation s'est faite contre sa volonté<sup>29</sup>. L'ambassadeur vénitien à Rome écrit quant à lui qu'il avait finalement refusé ce voyage car on ne lui avait pas donné une autorité illimitée<sup>30</sup>. Cette dernière remarque est intéressante. Charles Quint, pour rassurer Charles de Lannoy, est contraint d'écrire à celui-ci

---

<sup>23</sup> Lettre d'Andrea Navagero à la Seigneurie le 16 février 1527 dans les CSP, vol. 4, p. 28. Navagero prend la suite de Gasparo Contarini en qualité d'ambassadeur résident à la cour de Charles Quint.

<sup>24</sup> Lettre de Gattinara à Clément VII le 8 mai 1524 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 440-441.

<sup>25</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 97.

<sup>26</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 25 avril 1524 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 203.

<sup>27</sup> « Mons. le cardinal, mon bon amy. Depuis vostre partement me sont survenues aulcunes choses fort importantes, lesquelles ne se peuvent bonnement depescher dans la présence de mon grand chancelier et les pièces estans en ses mains (...) Si vous prie, mons. le cardinal, en vouloir estre contant, et me renvoyer mondit chancellier ». Lettre de Charles Quint à Wolsey le 2 septembre 1521 dans LANZ K., *Actenstücke*, p. 282. « Mons. le cardinal, mon bon amy. J'ay reçu voz lettres du VII de ce mois, par lesquelles je cognois le grand désir que avez de la demeure de mon grand chancellier jusques à ce qu'il puisse apparoir quel effect s'ensuyra de vostre asssemblée. Certes, Mons. le cardinal, j'ay nécessairement affaire de mondit chancellier, comme desia vous ay escript (...), et me vient mal à propos qu'il demeure par delà plus qu'il n'avoit esté dit entre vous et moy. Toutesfois, pour vous complayre, je m'acorde à votre désir, moyennant que, quant je vous escripray aultresfois pour son retour, vous ne m'en ferez point de reffus ». Lettre de Charles Quint à Wolsey le 11 septembre 1521 dans *ibid.*, p. 315-316.

<sup>28</sup> ALBÈRI E., *op. cit.*, vol. 2, p. 54-56.

<sup>29</sup> Lettre de Martin Salinas au trésorier Salamanca le 22 mai 1524 dans RODRÍGUEZ VILLA A., art. cit., t. 43, p. 169.

<sup>30</sup> SANUTO M., *op. cit.*, vol. 36, p. 409.

que Gattinara n'avait jamais demandé à avoir une commission unique pour les négociations et que sa charge devait être commune avec celle du vice-roi<sup>31</sup>. Deux problèmes en effet se posaient pour l'empereur. Tout d'abord la volonté de son chancelier de négocier personnellement et avec tous les pouvoirs les conditions de la paix avec le pape. Charles Quint ne connaissait que trop bien ses intentions et son intransigeance. La crainte que le pape refuse les conditions trop dures que celui-ci aurait proposées était réelle. Ensuite, il est certain que l'envoi de Gattinara en Italie avec la charge de mener les pourparlers aurait été vu par Charles de Lannoy comme une disgrâce et un désaveu de sa politique et de son action. Or le vice-roi de Naples était le rouage essentiel de la politique impériale dans la Péninsule et le chef de l'armée. Il était donc nécessaire de le ménager, et le Habsbourg le savait. Il en était de même pour l'ambassadeur permanent auprès de la papauté. Le 25 avril, Charles Quint écrit au duc de Sessa et s'excuse du tort qu'il lui a fait en envisageant la venue du chancelier. Il se justifie en lui expliquant que, pour signer une paix universelle, il fallait donner commission à quelqu'un qui connaissait parfaitement les intérêts de tous ses États<sup>32</sup>.

Il est donc difficile de savoir pour quelles raisons exactement ce premier voyage en Italie a été annulé. Mais peut-être qu'après tout la maladie de Gattinara, victime d'une nouvelle attaque de goutte, est tombée à pic. Elle a ainsi pu servir d'excuse à l'empereur qui se trouvait dans une situation embarrassante. Il décide finalement d'envoyer Gérard de Plaine, seigneur de La Roche, à la place du chancelier. C'était habile de la part de Charles Quint, qui ménageait en même temps ce dernier. Le Flamand était en effet un de ses proches, issu comme lui de l'entourage de Marguerite d'Autriche. Cette nomination montre donc aussi toute l'influence de Gattinara qui parvenait à placer à des postes clefs des hommes favorables à ses idées. Ainsi, dans les instructions qui sont remises au diplomate, rédigées de la main même du chancelier, aucune modification n'est apportée. On se contente de barrer le nom de ce dernier et de le remplacer par celui de La Roche<sup>33</sup>.

Cet épisode marque la fin de la première tentative de Gattinara de se rendre en Italie. Mais il n'abandonne pas son idée. Et quand en 1527 les conditions semblent à nouveau favorables et que la venue de Charles Quint dans la péninsule Italienne se précise, il tente à nouveau d'y précéder son souverain. En effet, en mars de cette année, un petit événement inattendu agite la cour. Contre toute attente, le chancelier décide de prendre congé de l'empereur et de quitter cette dernière afin de se rendre en pèlerinage au monastère de

---

<sup>31</sup> Lettre de Charles Quint à Charles de Lannoy le 10 juillet 1524 dans HALKIN L.-E et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 227-228.

<sup>32</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 25 avril 1524 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 203.

<sup>33</sup> Instructions du 14 mai 1524 aux HHSA, Belgien PA 64/2, n° 50, fol. 329r .

Montserrat. Il émet l'intention, ensuite, de prendre la route de l'Italie et de rejoindre ses domaines en Piémont. Cette décision, alors que les émissaires des principales puissances européennes sont réunis à Valladolid dans de nouvelles négociations, a fait l'objet de nombreuses interrogations, chez ses contemporains comme chez les historiens. « Un voile recouvre la vérité », nous dit Karl Brandi<sup>34</sup>, de ce départ qui se fait « non sans mystère » sous la plume de Marcel Bataillon<sup>35</sup>. Le secrétaire de Gattinara, Alfonso de Valdés, n'écrit d'ailleurs t'il pas à propos des intentions de ce dernier « qu'il est préférable de ne pas [les] dire par écrit »<sup>36</sup> ?

À la cour, les spéculations vont bon train parmi les diplomates : conflit avec l'empereur, lassitude en raison du peu de reconnaissance qu'il reçoit, impossibilité de parer aux gigantesques dépenses que sa charge lui incombe. Mais on murmure également qu'un homme, un astrologue, aurait prédit en ce début d'année que la paix tant désirée par la chrétienté se ferait directement en Italie, par « un homme jovial ». Affabulations ? Superstitions populaires ? Qui pourrait donc lui accorder du crédit dans ce milieu de lettrés et d'hommes rompus à l'exercice du pouvoir ? Ces prédictions ne semblent pourtant pas avoir laissé tout le monde indifférent, en particulier dans l'entourage de Gattinara. Le premier à nous informer de sa volonté de départ est le vice-chancelier du Danemark, Cornelius de Schepper, un de ses plus proches amis<sup>37</sup>. Dans sa lettre du 3 février à Johannes Dantiscus, il

---

<sup>34</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 251.

<sup>35</sup> BATAILLON M., *Érasme et l'Espagne, recherches sur l'histoire spirituelle du XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1937, p. 253.

<sup>36</sup> Lettre d'Alfonso de Valdés à Maximilien Transylvanus le 12 mars 1527 dans FERMÍN CABALLERO D., *Alonso y Juan de Valdés*, Madrid, 1875, p. 323-326. Traduction partielle dans BATAILLON M., *op. cit.*, p. 253. Alfonso de Valdés, né vers 1492-94 et mort en 1532, est surtout connu pour ses deux dialogues d'inspiration érasmiste devenus des classiques de la littérature espagnole, le *Diálogo de Lactancio y un Arcediano o Diálogo de las cosas acaecidas en Roma* et le *Diálogo de Mercurio y Carón*. Humaniste, ami et correspondant d'Érasme, il doit son ascension à Gattinara qui le fait entrer à la chancellerie impériale aux alentours de 1520, peu de temps avant le départ de Charles Quint pour les Pays-Bas. Secrétaire personnel du chancelier et secrétaire pour les lettres latines au sein de la chancellerie, il bénéficie jusqu'à sa mort de la confiance de Charles Quint. Il est l'un des plus ardents défenseurs de la politique universelle voulue par Gattinara. Dans le seul portrait que nous conservons de lui, il tient entre ses mains un médaillon qui représente le chancelier, bel hommage à celui à qui il devait presque tout [fig. 12 et 13]. Nous renvoyons ici à la très belle édition complète de ses œuvres : VALDÉS A. de, *Obra completa*, ALCALÁ A. (éd.), Madrid, Fundación J. A. de Castro, 1996, malheureusement difficilement trouvable.

<sup>37</sup> Cornelius de Schepper († 1555), originaire de Nieupoort, humaniste et d'abord ambassadeur pour Christian II de Danemark, passe au service de Charles Quint en 1526. Il effectue pour son compte un certain nombre de missions diplomatiques, dont une ambassade auprès de Soliman. Sa figure est encore très peu connue, malgré les nombreux documents qu'il a laissés. Signalons la vieille étude de SAINT-GENOIS G. de et YSSEL de SCHEPPER G.-A., *Missions diplomatiques de Corneille Duplicius de Schepper, dit Scephperus*, Bruxelles, 1856, et plus récemment l'article de SICKING L. et SERVANTIE A., « L'origine de la diplomatie impériale à la cour ottomane. Les missions de Corneille de Schepper, ambassadeur habsbourgeois, à Constantinople, 1533-1534 », dans MARCHANDISSE A. (dir.), *Pays bourguignons et Orient : diplomatie, conflits, pèlerinages, échanges (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Publications du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes, t. 56, 2016, p. 213-239.

informe celui-ci qu'il entend se joindre au voyage<sup>38</sup>. La rumeur est finalement propagée quelques jours plus tard à la cour : Martin Salinas en informe Ferdinand le 10 février<sup>39</sup>, Andrea Navagero l'écrit le 16<sup>40</sup>, et Baldassare Castiglione le 19<sup>41</sup>. Les diplomates sont unanimes : le chancelier a demandé son congé à Charles Quint, qui le lui a accordé. Le départ est prévu pour dans un mois environ. Martin Salinas, qui ne porte guère Gattinara dans son cœur, nous dit qu'à moins que l'empereur ne change d'avis, il partira. Et de rajouter qu'au vu des événements récents et de la tournure de leur relation, il est peu probable qu'il le fasse<sup>42</sup>. Les ambassadeurs anglais Girolamo Ghinucci et Edward Lee, qui ont vu le chancelier et se sont entretenus avec lui, écrivent à Thomas Wolsey le 25 mars « qu'il n'arrive pas à digérer quelque chose ». Lui, d'habitude si plaisant et joyeux, est désormais fort triste. Tout le monde s'accorde en tout cas sur le fait qu'il ne reviendra pas, à moins que Charles Quint décide de le rappeler<sup>43</sup>. Et cela, Salinas en est persuadé, il ne le fera pas<sup>44</sup>.

Les relations conflictuelles entre l'empereur et son chancelier ne sont plus à démontrer<sup>45</sup>. Depuis leur retour en Espagne en juillet 1522, des désaccords et des tensions avaient éclaté et Gattinara avait adressé à plusieurs reprises des remontrances à son souverain. Doit-on donc accrédi-ter la thèse d'un nouveau conflit ? Après tout, le Piémontais est un homme opiniâtre, et son caractère difficile est régulièrement pointé du doigt, à commencer par celui des ambassadeurs qui ont la charge de négocier avec lui. Charles Quint lui-même n'avait-il pas juré que plus jamais il ne nommerait de chancelier à la suite du refus de ce dernier d'apposer les sceaux sur le traité de Madrid<sup>46</sup> ? Mais si sa mise à l'écart des négociations de ce traité et son refus de le signer avaient provoqué de nouveaux mois de tension avec l'empereur, la tournure des événements et le non-respect de conditions par le roi

---

<sup>38</sup> Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 12 avril 1527, CIDT&C, n° 330.

<sup>39</sup> Lettre de Martin Salinas à Ferdinand de Habsbourg le 10 février 1527 dans RODRÍGUEZ VILLA A., art. cit., t. 44, p. 6.

<sup>40</sup> Lettre d'Andrea Navagero à la Seigneurie le 16 février 1527 dans les CSP, vol. 4, p. 28, BORNATE C., « *Historia* », p. 524-525 et CICOGNA E., *Delle iscrizioni veneziane. Raccolte ed illustrate*, 6 vol., Venise, 1824-1853, vol. 6, p. 266.

<sup>41</sup> Lettre de Baldassare Castiglione à l'archevêque de Capoue le 19 février 1527 dans SERASSI P., *op. cit.*, vol. 2, p. 140-141.

<sup>42</sup> Lettre de Martin Salinas à Ferdinand de Habsbourg le 10 février 1527 dans RODRÍGUEZ VILLA A., art. cit., t. 44, p. 6. Parmi les raisons de l'inimitié entre le chancelier et le diplomate, le désaccord à propos de l'investiture du duché de Milan. Au contraire de Gattinara qui a toujours défendu le prétendant naturel au duché, Francesco II Sforza, Martin Salinas a appuyé les prétentions de Ferdinand qui souhaitait en être investi. Voir par exemple CHABOD F., *Storia di Milano nell'epoca di Carlo V*, Turin, Einaudi, 1961, p. 26 et 32.

<sup>43</sup> Lettre de Girolamo Ghinucci et Edward Lee à Wolsey le 25 mars 1527 dans LP, vol. 4/2, n° 2986.

<sup>44</sup> Lettre de Martin Salinas à Ferdinand de Habsbourg le 21 avril 1527 dans RODRÍGUEZ VILLA A., art. cit., vol. 44, p. 19.

<sup>45</sup> Je renvoie ici au chapitre de John Headley intitulé « The conflict between chancellor and emperor » dans HEADLEY J. M., *op. cit.*, 40-58.

<sup>46</sup> Lettre de Baldassare Castiglione à l'archevêque de Capoue le 24 mars 1526 dans SERASSI P., *op. cit.*, vol. 2, p. 30-31.

de France avaient donné raison à la méfiance qu'éprouvait Gattinara vis-à-vis de celui-ci. Ces différends étaient bien connus à la cour et nul doute qu'ils ont contribué à la propagation des rumeurs de son départ. Le 2 avril, Navagero nous dit lui aussi que le chancelier est parti fort mécontent, et qu'entre autres raisons, il estime ne pas avoir été assez récompensé par l'empereur<sup>47</sup>. Un mois plus tard, l'ambassadeur reconnaît cependant qu'il serait surprenant que Charles Quint ait laissé partir mécontent un homme avec de telles compétences. Et que pour cette raison, beaucoup pensent que celui-ci lui a confié une mission secrète à remplir en Italie<sup>48</sup>.

Difficile donc de démêler le vrai du faux dans cet afflux de témoignages et de rumeurs de cour. Dans une lettre datée du 12 mai de Barcelone, Gattinara remercie l'empereur de lui avoir accordé son congé « à sa très insistante requête »<sup>49</sup>. On apprend également qu'il était convenu de ne pas ébruiter son départ et que Charles Quint fasse entretenir son logis et tienne conseil comme si de rien n'était<sup>50</sup>. Ces affirmations diffèrent donc de la supposée rupture exprimée par certains ambassadeurs et laissent à penser que la décision a fait l'objet d'un consensus<sup>51</sup>. Cornelius de Schepper nous le confirme dans une nouvelle missive envoyée à Johannes Dantiscus. Il se plaint dans celle-ci que certains des détracteurs du chancelier suggèrent qu'il a mécontenté l'empereur. Odieuse allégation selon le diplomate<sup>52</sup>.

D'autres raisons sont toutefois avancées par certains membres de la cour. Andrea Navagero écrit qu'il ne sait pas si Gattinara est allergique à l'idée de paix, s'il poursuit des intérêts personnels, ou s'il souhaite conduire toutes les négociations par soi-même. Tous les jours, le chancelier cite les prédictions d'un astrologue selon lesquelles aucune bonne paix ou

---

<sup>47</sup> Lettre d'Andrea Navagero à la Seigneurie le 2 avril 1527 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 526-527.

<sup>48</sup> Lettre d'Andrea Navagero à la Seigneurie le 12 mai 1527 dans CSP, vol. 4, p. 62-64 et BORNATE C., « *Historia* », p. 527-528. G. Brunelli évoque également la possibilité de la préparation pour la convocation d'un futur concile. Voir BRUNELLI G., « Gattinara, Mercurino Arborio », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 52, Rome, 1999.

<sup>49</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 12 mai 1527 aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 444r.

<sup>50</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 28 mai 1527 aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 445r-446r.

<sup>51</sup> Il est également intéressant de noter que dans une note adressée par Charles Quint à son grand chambellan, Henri de Nassau, et datée du 30 mars 1527, l'empereur demande à ce que les personnes de la cour qui accompagnent le chancelier continuent de toucher leurs gages et leurs pensions : « *Conte de Nassau, nostre grand chambellan, chief et super intendent de noz finances, grand maistre, et autres maistres de nostre hostel, argentier, maistre de la chambre aux deniers et controlleur de la despence de nostred. hostel. Savoir vous faisons que noz bien aimez maistre Cornelius de Schepper, Carlo Gazino et mess. Felix de Fagnano, chappellain de nostre privé conseil, s'en vont présentement de nostre bon grey congé et licence en Italie en la compagnie de nostre Grand Chancelier. Si voulons et nous ordonnons que pendant leur absence pour temps et terme de huit (le huit a été rajouté ensuite, un blanc a été laissé au moment de l'écriture de la lettre) mois, vous les comptez et entreprenez aux pensions et gaiges qu'ils ont et preignent de nous comme s'ils estoient présents et actuellement servans devers nous car ainsi nous plait il, et leur avons accourdé. Fait en Valladolid, le pénultième jour de mars l'an 1527 avant Paques, stil de Rome. Charles* » : AGS, Estado, legajo 1554, n° 613.

<sup>52</sup> Lettre de Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 3 juin 1527, CIDTC, n° 349.

trêve ne sera conclue en Italie avant juin<sup>53</sup>. Quelques semaines plus tard, l'ambassadeur vénitien se fait plus précis : cet astrologue a prédit que la paix se fera directement dans la Péninsule, par « un homme jovial ». Un homme jovial ? Gattinara en est persuadé, il ne peut s'agir que de lui. Après tout, n'a-t-il pas cette réputation à la cour ? Cette prédiction semble en tout cas lui confirmer qu'il sera bel et bien l'artisan de la paix entre le pape et l'empereur<sup>54</sup>. À la pointe de mépris et de déception de Navagero s'ajoute celle de Baldassare Castiglione qui informe l'archevêque de Capoue que les discussions sont désormais rompues à cause de cette prédiction, faite avec du vin nouveau par un dénommé Auguste<sup>55</sup>. Que doit-on penser de ces affirmations ?

Pour les Wolsey, Castiglione, Navagero ou Salinas, que le chancelier de Charles Quint s'arrête sur ces présages, s'interroge sur ces prophéties qui circulent, toutes ces « fantaisies » et ces « imaginations » que l'on met dans un même sac, est indigne d'un homme de son rang. Mais la réalité est sans doute un peu plus complexe. On sait aujourd'hui à quel point l'astrologie a pu influencer sur la prise de décision<sup>56</sup>. Ludovic le More, duc de Milan, consulte fréquemment son astrologue Ambrogio Varesi da Rosate pour fixer les dates de ses rencontres diplomatiques<sup>57</sup>. Gattinara était persuadé d'être le seul à pouvoir résoudre cette crise entre l'empereur et le pape grâce à sa position, son influence, sa parfaite connaissance des enjeux à tenir et des ficelles à tirer. Il ne pouvait qu'être l'homme de la situation. Quelle belle et noble ambition que celle de devenir l'homme qui a ramené la paix dans la chrétienté, l'homme de la réconciliation entre les deux glaives ! Après tout, n'est-ce pas là l'un des fondements de la pensée humaniste que la recherche de la renommée et des honneurs ? Les événements, par ailleurs, avaient montré qu'il ne s'était pas trompé et que ce qu'il avait prophétisé depuis sa retraite à Scheut s'était déroulé. Il n'y a donc pas d'aveuglement naïf ou de vaine superstition dans l'ambition de Gattinara mais, après tout, si un signe de la Providence venait à surgir, n'était-ce pas là une petite preuve, une petite occasion qu'il fallait saisir ? Avec la mise en place d'une trêve de quelques mois signée entre le pape et Charles de Lannoy, et la rumeur de la prochaine venue de Clément VII en Espagne pour qu'enfin soit

---

<sup>53</sup> Lettre d'Andrea Navagero à la Seigneurie le 16 février 1527 dans CSP, vol. 4, p. 28.

<sup>54</sup> Lettre d'Andrea Navagero à la Seigneurie le 8 mars 1527 dans CSP, vol. 4, p. 36 et dans BORNATE C., « *Historia* », p. 525.

<sup>55</sup> Lettre de Baldassare Castiglione à l'archevêque de Capoue le 19 février 1527 dans SERASSI P., *op. cit.*, vol. 2, p. 140-141. Nous n'avons pas la trace d'un tel astrologue ou médecin au sein de la cour ou de l'entourage de Gattinara.

<sup>56</sup> OSCEMA K., « Entre superstition et expertise scientifique : l'astrologie et la prise de décision des ducs de Bourgogne », dans MARCHANDISSE A. (dir.), *Les cultures de la décision dans l'espace bourguignon : acteurs, conflits, représentations*, Neuchâtel, Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes, 2017, p. 89-103.

<sup>57</sup> LE GALL J.-M., *Les Guerres d'Italie*, p. 40-41.

établie une paix générale<sup>58</sup>, le moment était venu pour « l'homme jovial » de franchir la Méditerranée et de revenir triomphant aux côtés du successeur de saint Pierre<sup>59</sup>.

Après quelques semaines de préparatifs, le 30 mars 1527, la compagnie du prophète quitte la cour, alors stationnée à Valladolid<sup>60</sup>. Combien de personnes la composent ? On sait seulement que quelques serviteurs désireux de se rendre également en Piémont accompagnent le chancelier<sup>61</sup>. Et parmi ses amis, le seul dont la présence est assurée est Cornelius de Schepper. Quelques familiers, quelques amis, quelques membres de sa famille. Peut-être une vingtaine de personnes. Le 14 avril, jour des Rameaux, ils sont à Lerida. Se trouver sur les lieux où jadis s'était déroulée la grande bataille entre César et Pompée ne les laisse pas indifférents<sup>62</sup>. Poursuivant leur route, ils arrivent quelques jours plus tard à Montserrat, monastère bénédictin, haut lieu de la chrétienté majestueusement ancré au plus haut des montagnes de Catalogne<sup>63</sup>. Ici, ils passent neuf jours et y célèbrent Pâques, le 21 avril<sup>64</sup>. La nouvelle du départ s'est à présent propagée dans la péninsule Ibérique et le pauvre De Schepper est victime des reproches des Espagnols qui l'accusent d'être le responsable du départ de Gattinara. Quand la nouvelle parvient en Italie quelques semaines plus tard, Antonio de Leiva, prétendant que le chancelier est parti sans accord et l'accusant d'avoir abandonné l'empereur, fait brûler ses possessions en Piémont, pille et rançonne ses sujets<sup>65</sup>.

Il n'est pas anodin que Gattinara ait commencé son voyage par cette étape à Montserrat. Le pèlerinage, c'est la pénitence, l'absolution. Quand il reprend son chemin sur les routes de Catalogne à la fin de sa neuvaine, il s'agit d'un homme lavé de ses péchés, pur, prêt à remplir la mission qu'il s'est confiée. Les préparatifs pour la traversée commencent à Barcelone au début du mois de mai<sup>66</sup>. Le 12, le chancelier informe Charles Quint qu'à cause du mauvais temps, il a été contraint de stationner quinze jours dans la ville, et qu'il compte désormais partir dès le lendemain<sup>67</sup>. Mais surtout, il y a la rumeur de la venue imminente de

---

<sup>58</sup> Articles de paix datés du 16 mars 1527 entre le pape et Charles Quint dans les CSP, vol. 4, p. 38.

<sup>59</sup> Dans une lettre du 17 mai de Barcelone, Cornelius de Schepper informe Johannes Dantiscus que Gattinara est bien décidé à être de retour dans deux mois, accompagné du pape, CIDTC, n° 343.

<sup>60</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 157. Information confirmée par Andrea Navagero dans sa lettre du 2 avril.

<sup>61</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 28 mai 1527 aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 445r-446r.

<sup>62</sup> Lettre de Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 12 avril 1527, CIDTC, n° 330.

<sup>63</sup> ALBAREDA A. M., *Història de Montserrat*, ed. revisada i ampliada per Josep Massot i Muntaner, Montserrat, 1977. En 1940, Heinrich Himmler s'y rendit, convaincu de pouvoir y trouver le Graal, ce qui en dit long sur la fascination qu'exerçait ce monastère.

<sup>64</sup> Lettre de Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 21 avril 1527, CIDTC, n° 331 et GATTINARA M., *op. cit.*, p. 157-158.

<sup>65</sup> Lettre de Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 27 juin 1527, CIDTC, n° 355. Gattinara s'en plaint à Charles Quint en faisant un récit détaillé des exactions commises et demandant des sanctions. Voir son mémoire en copie à la lettre du 27 juin de Gênes, HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 475r-476v.

<sup>66</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 159.

<sup>67</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 12 mai 1527 aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 444r.



Clément VII en Espagne qui retarde le départ<sup>68</sup>. Fausse alerte, celui-ci ne vient finalement pas. Gattinara écrit a posteriori dans son autobiographie qu'il n'y avait pas cru<sup>69</sup>. En réalité, il laisse à cet effet tout son bagage à Barcelone et annonce que si le pape décide de passer plus tôt que prévu, il abandonnerait immédiatement toutes ses affaires pour rejoindre la cité catalane<sup>70</sup>. On n'est jamais trop prudent.

Le départ se fait finalement aux alentours du 20 mai. La compagnie rejoint alors le port de Palamós, à une centaine de kilomètres au Nord<sup>71</sup>. Dans une nouvelle lettre, Gattinara se défend de bruits et de fausses rumeurs qui courent afin de lui faire perdre l'estime de l'empereur et l'empêcher de retourner à la cour<sup>72</sup>. Rien n'est en effet plus dangereux pour les conseillers des princes que l'éloignement, et le chancelier ne le sait que trop bien. Ses absences liées à sa santé désormais fragile lui avaient fait perdre son influence au sein du conseil et certaines des prérogatives liées à son office. Il espère donc que Charles Quint ne prêtera pas foi à ces mensonges. Au crépuscule, le petit groupe quitte Palamós sur un brigantin afin de rejoindre une caraque ancrée plus au large. La présence de galères françaises oblige en effet à opérer de nuit. Échouant à la rejoindre, ils sont contraints de faire demi-tour à l'aube. Une nouvelle tentative est effectuée dans la matinée. Cette fois-ci, tout le monde peut monter à bord<sup>73</sup>. Accompagné d'un galion et de trois brigantins, Gattinara peut enfin prendre le large, selon ses mots, « *con l'intento di aprire la strada all'imperatore e farsi suo antesignano* »<sup>74</sup>.

---

<sup>68</sup> Lettre de Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 17 mai 1527, CIDTC, n° 343.

<sup>69</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 160.

<sup>70</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 28 mai 1527 aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 445r-446r.

<sup>71</sup> Lettre de Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 27 mai 1527, CIDTC, n° 348 et GATTINARA M., *op. cit.*, p. 159.

<sup>72</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 28 mai 1527 aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 445r - 446r.

<sup>73</sup> Lettre de Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 3 juin 1527, CIDTC, n° 349.

<sup>74</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 161.

26 may 1527



41.

Sire: Estant celen ce que vous escripuz de m'envoyer de l'arm en ce lieu de palamos et attendant le temps propre pour me pouvoir embarquer celen le congiz que de v're grace vous plust benignement m'accorder: ay receu les lettres que vous ha plu mescripre: en response de ce que par Valdes aveye fait supplier a v're Hte: vous remettant aux despatches sur ce ordonnez: Et disant que tousiours en ce que bonant me pourrez suffire le ferez volontiers come mon bon maistre: dont sire tres humblement vous merce: et espere me trouvez tousiours bon et loyal serviteur Et pour ce sire que les despatches ne mont este amoyz: Et que maistre Jehan l'Almand mescript ce que sur ce luy auz ordonne: Et que pour mes affaires ne bouleroye importuner v're Hte: ny l'ennuyer de longue tra escripuz auz m' Jehan l'Almand et a Valdes tant de ce que de mon dit embarquement et du temps que pense estre de retour: pour vous informer du tout plus amplemt: Et pour ce que la lettre d'uz Almand est relatee a celle de Valdes: v're bon plaisir sera sur ce auz: au long l'uz Valdes. Et apres me mander et comander voz bons plaisirs pour seuly accepter de tout mon pouvoir aydant le creature au quel sire apres avoir tres humblement recommande a v're bon grace: prie vous donner bon v're et longue avec l'entree de voz desirs: Du port de palamos au point d'embarquer ce 28 de may 1527.

Deffens ces lettres escriptes tant pour le changement du temps que pour estre survenu le capitaine rina de nera present porteur: et pour les nouvelles que me dit de barchin et autres raisons que j'escripuz a Valdes ha este deslaye mon embarquement:

V're tres humble et tresobessant subite et serviteur  
 445  
 M. Gattinara

X

Belgien PA 94

Osterreichisches Staatsarchiv

Figure 11 - Lettre de Gattinara à Charles Quint

28 mai 1527, Palamós - HNSA

Après trois jours de navigation, une partie de la compagnie monte à bord de deux brigantins afin de faire route plus rapidement, laissant serviteurs et bagages sur la caraque. Prenant alors la direction de Monaco, Gattinara y débarque le 3 juin et est reçu par le seigneur de la ville, Augustin Grimaldi, « con grandi feste e onori indescrivibili »<sup>75</sup>. Sans verser dans le dithyrambe, il fut à n'en pas douter bien reçu chez ce seigneur dévoué à la cause impériale. Ce dernier ne manque d'ailleurs pas de faire remarquer au chancelier l'importance de ce port pour les navires impériaux et les dommages subis dernièrement pour le défendre de la flotte française. L'archevêché de Salerne et quelques titres pris sur le duché de Milan pourraient faire office de bon dédommagement<sup>76</sup>. L'appel fut entendu à la cour. Le 22 août, Charles Quint écrit à Lope de Soria pour le remercier d'avoir remis 2 000 ducats au seigneur de Monaco. Il l'enjoint de lui en verser 2 000 supplémentaires<sup>77</sup>. L'empereur lui fera honneur une nouvelle fois en y faisant étape début août 1529, sur la route vers le couronnement de Bologne.

C'est pendant ces premiers jours à Monaco que Gattinara apprend par Charles de Lannoy le Sac de Rome et la mort du duc de Bourbon. Bien conscient de la rupture que ne peut pas manquer de provoquer un tel événement, il écrit à l'empereur toute une série de conseils<sup>78</sup>. D'un point de vue personnel, le Sac de Rome a sans doute quelque peu contrarié ses projets. Mais avec Clément VII entre les mains des Impériaux, l'occasion était inespérée pour Charles Quint d'aller enfin prendre ses couronnes. Dans ses lettres suivantes, il le pousse ainsi plus que jamais à franchir la Méditerranée. Et il revoit ses plans. Après tout, si l'empereur se décide, il peut très bien l'attendre ici. Et si jamais on prenait la décision de faire venir le pape prisonnier en Espagne, Gattinara l'accompagnerait. Le chancelier pouvait donc encore jouer le rôle qu'il espérait<sup>79</sup>.

À Monaco, il doit attendre une vingtaine de jours l'arrivée de ses familiers et de ses bagages. Restés sur le navire de charge, ils avaient dévié de leur route vers la Corse. Deux possibilités s'offrent alors à lui : trouver une route par la terre ferme à travers les Alpes et les États du duc de Savoie, son souverain naturel, ou bien se rendre par mer à Gênes. Il semble en premier lieu opter pour la première<sup>80</sup>. Mais l'alliance de la Savoie et de la France et les routes fréquentées par les armées suisse et française rendent peu sûr un voyage vers le Piémont par

---

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 162. Augustin Grimaldi (1482-1532), évêque de Grasse, est régent pendant la minorité de son neveu, Honoré.

<sup>76</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 7 juin 1527 aux HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 449r-450v.

<sup>77</sup> Lettre de Charles Quint à Lope de Soria le 22 août 1527 à la RAH, ALS, 9/1951, n° 50.

<sup>78</sup> Voir son discours sur le Sac de Rome, attaché à la lettre du 7 juin de Monaco aux HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 451r-452v.

<sup>79</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 18 juillet 1527 aux HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 465r-469r.

<sup>80</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 7 juin 1527 aux HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 449r-450v.

la terre ferme<sup>81</sup>. Sans doute aussi l'attaque de goutte dont il est victime le contraint à abandonner l'idée d'un passage par les Alpes<sup>82</sup>. Le 22 juin au crépuscule, il s'embarque donc avec trois galères génoises que le doge de Gênes, Antoniotto Adorno, avait mises à son service<sup>83</sup>. Mais le lendemain, seize galères françaises apparaissent en vue de la compagnie. Souhaitant éviter tout combat perdu d'avance, les trois commandants décident de virer vers Portofino. La flotte française parvient cependant à leur barrer la route et, pendant plus de vingt miles, les galères génoises subissent les assauts et les coups de canons des ennemis. Le récit qu'en fait Gattinara, aussi bien dans ses lettres que dans son autobiographie, ne manque pas de saveur. Tous les coups passent à droite, à gauche, au-dessus, en dessous. Seul un boulet de plus de trente-cinq livres fait mouche : après un double saut en mer, il vient fracasser sept rames de la galère dans laquelle se trouvait le chancelier<sup>84</sup>. Ce dernier décide alors de payer des marins trois écus pour qu'ils montent à bord d'un brigantin et fassent route vers Gênes. L'amiral français, pensant trouver à son bord un personnage important, envoie ses navires les plus rapides pour l'intercepter, permettant ainsi aux trois galères de rejoindre en sécurité le petit port de Portofino. Le lendemain, fête de la Saint-Jean-Baptiste, Gattinara gagne enfin Gênes par la route où il est accueilli avec de grands honneurs par le doge et les citoyens<sup>85</sup>. La vérité n'est cependant sans doute pas aussi limpide que veut bien nous le faire croire celui-ci. Dans la cité ligure, témoin de ces événements, on déplore ces canonnades, meurtrières pour ses citoyens. Sous les galères du chancelier, écrit-on, gisaient des « milliers » de Génois. L'honneur et la joie de recevoir un ministre impérial n'ont peut-être donc pas été partagés par tout le monde dans la cité<sup>86</sup>. Gattinara cependant, dans la construction symbolique qu'il fait de sa personne, donnait peu à peu plus de corps à la figure du prophète à laquelle il s'était associé. De la même manière, il écrit dans son autobiographie qu'il avait prédit la victoire de Pavie et que le roi de France serait tué ou fait prisonnier<sup>87</sup>.

À Gênes, le Piémontais est toujours pris par la goutte et reste alité pendant plusieurs semaines. Il ne peut pas rejoindre ses possessions, ni s'occuper de ses affaires. Pendant son séjour, Cornelius de Schepper dresse son horoscope de naissance qu'il avait commencé auparavant mais n'avait pas pu finir à cause des conditions de voyage. Une fois terminé, il s'apprête à recommencer en utilisant cette fois la méthode recommandée par Johannes

---

<sup>81</sup> Lettre de Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 27 juin 1527, CIDTC, n° 355.

<sup>82</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 18 juillet 1527 aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 465r-469r.

<sup>83</sup> Lettre de Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 27 juin 1527, CIDTC, n° 355.

<sup>84</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 166-167.

<sup>85</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 27 juin 1527 aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 453r-455v, GATTINARA M., *op. cit.*, p. 166-167 et SANUTO M., *op. cit.*, vol. 45, p. 441-442.

<sup>86</sup> SANUTO M., *op. cit.*, vol. 45, p. 442.

<sup>87</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 95.

Dantiscus, avec qui il continue de correspondre fréquemment<sup>88</sup>. On voit là encore toute l'attention que le chancelier porte aux événements et au destin qu'il croit lui être réservé et sur lequel il essaye d'influer. Profondément anxieux, comme le prouve son testament, il cherche par tous les moyens à se rassurer sur le sort qui lui a été destiné. Gattinara commence également à se rendre compte qu'il risque de ne pas être rentré selon les termes qui le liaient à Charles Quint. Il lui écrit donc qu'il est en effet peu probable qu'il soit de retour avant septembre et, surtout, il semble peu enclin à réitérer sa traversée, jugée trop dangereuse. Si l'empereur a besoin de lui ou si l'on décide de faire passer le pape en Espagne, il s'en retournera sans plus attendre. Mais dans l'optique où il se déciderait à se rendre en Italie, il l'attendrait ici<sup>89</sup>. La situation se dégrade en effet très rapidement en cette fin du mois de juillet à Gênes, et il est contraint de prendre une décision. Un blocus est mis en place par les galères françaises, tandis qu'une armée dirigée par le maréchal de Lautrec franchit à nouveau les Alpes avec comme objectif prioritaire la prise de la cité. Tel l'oracle d'Apollon, écrit-il, le chancelier est consulté par les Génois qui à son contact reprennent courage et sont animés d'une force nouvelle<sup>90</sup>. Encore une fois, il jouait le rôle du prophète que l'on vient consulter et qui rassure les croyants de sa parole divine.

Dans la réalité cependant, le sort de la ville commence à ne plus faire de doute. Le manque de vivres se fait en effet sentir et la cité ne dispose pas de suffisamment de soldats et d'artillerie pour pouvoir espérer se défendre. Et ce d'autant plus qu'Andrea Doria a passé un nouvel appointment avec le roi de France et qu'il participe désormais au blocus de la ville<sup>91</sup>. Le 7 août, le célèbre marin écrit à Lautrec pour lui annoncer qu'un messenger porteur de lettres de Gattinara à Charles de Lannoy a été intercepté. Ces dernières lui ont appris que les Génois n'ont plus guère d'espoir<sup>92</sup>. Quelques jours plus tard, c'est le chancelier Wolsey qui écrit depuis Calais à Henri VIII, non sans une certaine satisfaction, qu'étant donné la situation de Gênes, il espère voir rapidement le chancelier tomber entre leurs mains afin qu'il puisse voir où ses « imaginations aveugles » et ses « prophéties » l'ont menées<sup>93</sup>. Le 29 juillet, Gattinara écrit donc sa dernière lettre. Sans même attendre la réponse de Charles Quint et de savoir quelles sont ses intentions concernant l'Italie, il a pris la décision de retourner en Espagne.

---

<sup>88</sup> Lettre de Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 17 juillet 1527, CIDTC, n° 357.

<sup>89</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 18 juillet 1527 aux HNSA, Belgen PA 66/5, fol. 465r-469r.

<sup>90</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 168.

<sup>91</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 21 juillet 1527 dans CLD, vol. 3/2, n° 121.

<sup>92</sup> Lettre d'Andrea Doria à Lautrec le 7 août 1527 dans LP, vol. 4/2, n° 3 336.

<sup>93</sup> Lettre de Wolsey à Henri VIII le 19 août 1527 dans *ibid.*, n° 3 365.

Toute la région est aux mains des Suisses et des Français, et le chancelier sait désormais qu'il ne pourra jamais rejoindre ses possessions<sup>94</sup>.

Acte désespéré pour sauver cette cité, « clef » et « porte » de toute l'Italie, il écrit à Charles de Lannoy pour qu'il fasse venir les galères stationnées à Naples afin d'aider à son ravitaillement et chercher le blé qui se trouve en Corse<sup>95</sup>. On sait ce qu'il advint de cette lettre, qui ne rejoignit jamais son destinataire. Il dépêche également un homme auprès de Philibert de Chalon pour qu'il vienne secourir Gênes avec l'armée de Lombardie, et un autre vers le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, pour qu'il intervienne auprès de celui-ci<sup>96</sup>. Il est conscient qu'il n'est lui-même pas certain de pouvoir quitter la cité, mais il informe Charles Quint que si l'occasion se présente d'embarquer pour l'Espagne, il entend la saisir, préférant se mettre

« plus tost à la miséricorde de Dieu et au dangier et fortune de la mer que à la miséricorde et volonté des hommes volontaires sans raison et sans conscience »<sup>97</sup>.

Aucun secours ne parvient cependant à Gênes et les négociations pour la reddition sont donc entamées. Andrea Doria écrit le 9 août à Lautrec qu'il a rencontré le matin même les députés envoyés avec l'accord d'Antoniotto Adorno et de Gattinara<sup>98</sup>. Quelques jours plus tard, sans doute vers le 15, c'est vers Lautrec que sont envoyés deux émissaires. Mais il n'est plus fait mention du chancelier, seulement des instructions qu'il a laissées<sup>99</sup>. Car quand Gênes capitule officiellement quelques jours plus tard, le 18, son illustre hôte fait déjà route vers l'Espagne<sup>100</sup>. La nuit du 14 août, veille de l'Assomption, il s'embarque en effet à bord d'un petit brigantin afin de s'en retourner auprès de Charles Quint, sans avoir pu mettre aucun de ses projets à exécution<sup>101</sup>.

Il est difficile de savoir comment a été perçue la fuite de Gattinara, quelques jours seulement avant sa reddition. Aucun texte ne nous éclaire à ce sujet. Mais elle semble en tout cas avoir marqué les esprits puisqu'elle est digne de figurer dans le recueil que Lorenzo Capelloni dédicace à Emmanuel Philibert de Savoie, presque cinquante ans après les faits.

---

<sup>94</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 29 juillet 1527 aux HNSA, Belgen PA 66/5, fol. 470r-477r.

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> Lettre de Gattinara au duc de Ferrare le 28 juillet 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 129.

<sup>97</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 29 juillet 1527 aux HNSA, Belgen PA 66/5, fol. 470r-477r.

<sup>98</sup> Lettre d'Andrea Doria à Lautrec le 9 août 1527 dans SANUTO M., *op. cit.*, vol. 45, p. 640-642.

<sup>99</sup> BORNATE C., « *Historia* », p. 353.

<sup>100</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 28 août 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 167.

<sup>101</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 170. L'ambassadeur de Charles Quint à Gênes, Lope de Soria, donne lui la date du 13, tout comme Alonso Sánchez et Marino Caracciolo, ambassadeurs impériaux à Venise. Voir les CLD, vol. 3/2, n° 163, 165 et 167. Il est possible que ce tout petit décalage soit l'œuvre de Gattinara, dans une volonté de rapprocher sa date de départ au plus près de la fête de l'Assomption. L'intégralité de son autobiographie est en effet écrite de manière à montrer qu'il a bénéficié du soutien de Dieu et de la Vierge dans tous ses choix.

Une nuit, nous dit-on, le capitaine Bernardo Scoto di Levanto fit armer son brigantin, le seul disponible dans la cité encerclée. Quand il fut prêt à partir, vers deux heures du matin, on porta le chancelier, à nouveau alité par la goutte, qui s'embarqua. On fit couvrir les voiles de joncs et personne ne fut autorisé à parler, excepté un marin ayant la même voix que Giovanni Bufone, un des officiers des galères de Doria. Le sirocco emmena le brigantin sans que les marins aient besoin de beaucoup battre l'eau avec les rames. Passant au milieu de deux galères, une première voix leur demanda :

- Qui est là ?

- Giovanni Buffone.

Continuant d'avancer, on entendit une seconde fois.

- Qui est là ?

- Vas-tu passer toute ta nuit à crier ? Ne t'ai-je pas dit Giovanni Buffone ?

- Alors pourquoi ne donnes-tu pas le mot de passe ?

Le temps de ces paroles, le brigantin était déjà arrivé à la poupe des deux galères. Le capitaine donna alors l'ordre de couper les joncs et pu faire voile au large<sup>102</sup>. Au-delà de cette anecdote, surtout destinée à mettre en valeur le courage et l'ingéniosité des marins génois, ce passage s'inscrit néanmoins parfaitement dans cette culture de la ruse et de la dissimulation que la Renaissance a élevée au rang d'œuvre d'art. Après tout, au même moment, Clément VII n'est-il pas contraint de fuir Rome revêtu des habits de son majordome<sup>103</sup> ?

Prenant la direction de la Corse, ce sont seulement cinq personnes qui débarquent sur l'île en compagnie de Gattinara<sup>104</sup>. Ce dernier nous dit y être resté jusqu'à la Saint-Barthélemy, le 24 août, jour où il apprend la chute de Gênes et la défaite de la flotte génoise stationnée à Portofino. S'embarquant alors pour l'Espagne, il arrive en vue des côtes de Catalogne où il débarque le 28 août, après deux jours de navigation sans encombre<sup>105</sup>. Les témoignages se font malheureusement rares concernant la suite du chemin de retour. Cornelius de Schepper n'est notamment plus là pour nous informer. N'ayant pu se joindre à Gattinara lors de la fuite de Gênes, il est vraisemblablement resté dans la cité où moment

---

<sup>102</sup> CAPELLONI L., *Ragionamenti varii di Lorenzo Capelloni sopra esempjii, con accidenti misti, seguiti, et occorsi non mai veduti in luce*, Gênes, 1576, p. 44-45.

<sup>103</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 261. Sur cette culture de la ruse et du secret, voir par exemple DARBORD B. et DELAGE A., *Le partage du secret : cultures du dévoilement et de l'occultation en Europe du Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2013 et SANTAMARIA J.-B., *Le secret du prince. Gouverner par le secret. France-Bourgogne XIIIe-XVe siècle*, Paris Champ Vallon, 2018.

<sup>104</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 170. Dans son autobiographie, Gattinara nous dit que seulement cinq personnes l'ont accompagné dans sa fuite de Gênes : deux serviteurs et trois membres de sa famille.

<sup>105</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 171.

celle-ci a capitulé. Il reste muet pendant toute cette période avant de faire son retour en Espagne presque deux mois après le chancelier<sup>106</sup>. Ce dernier a-t-il écrit à Charles Quint depuis son débarquement ? S'il l'a fait, les lettres se sont perdues. La seule qui nous soit parvenue est une écrite à la duchesse de Savoie, Béatrice de Portugal, le 4 septembre, de Barcelone. Fraîchement débarqué en Espagne, Gattinara l'informe qu'il s'apprête à aller faire de nouveau une neuvaine à Montserrat et qu'ensuite il prendra le chemin de la cour<sup>107</sup>. Le 1<sup>er</sup> septembre, le secrétaire Pérez, membre de la délégation espagnole à Rome, écrit à Charles Quint pour lui annoncer qu'un brigantin est arrivé à Gênes avec à son bord son chancelier. De grandes salves d'artillerie ont été tirées en son honneur et on l'attend désormais à Rome dans les heures qui viennent<sup>108</sup>. Si aujourd'hui l'historien ne peut s'empêcher d'esquisser un sourire à la lecture de ces dépêches, elles doivent cependant servir à nous éclairer sur les méthodes de gouvernement dans les territoires du Habsbourg. Cette lenteur de l'information, l'incertitude constante dans laquelle se trouvaient ces acteurs, la déformation des faits en rumeurs, tous ces facteurs laissaient une grande place à l'improvisation et à l'autonomie des gouvernants. L'histoire de cet empire ne peut être faite qu'en tenant compte de ces paramètres. Un courrier de Gênes, plus récent, parvient cependant au secrétaire, une fois la lettre scellée. Une seconde lettre est donc attachée à la première pour prévenir Charles Quint qu'en réalité, son chancelier est déjà sur le retour<sup>109</sup>. Ce même jour, Salinas écrit à Ferdinand I<sup>er</sup> que la cour a reçu de ses nouvelles et que l'on l'attend prochainement. L'ambassadeur pense qu'il a perdu tant de crédit qu'il sera désormais plus en position de nuire. Et d'ajouter qu'il préférerait toutefois le savoir éloigné<sup>110</sup>.

Ce n'est finalement qu'un mois plus tard, le 4 octobre, que le chancelier rejoint la cour, quelques jours avant que celle-ci ne quitte Palencia<sup>111</sup>. Les jours avaient paru long à son protégé, Alfonso de Valdés, qui n'écrit pas moins de sept lettres à Johannes Dantiscus entre les premiers jours de septembre et la première semaine d'octobre pour lui faire part de ses inquiétudes à ne pas recevoir de nouvelles et à voir les gens de la cour comploter contre

---

<sup>106</sup> Lettre de Cornelius de Schepper à Johannes Dantiscus le 18 octobre 1527, CIDTC, n° 378.

<sup>107</sup> Lettre de Gattinara à la duchesse de Savoie le 4 septembre 1527 AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, fol. 11r. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 534. La proximité entretenue avec Béatrice de Portugal, avec qui il correspond régulièrement, est sans doute lié au fait qu'il ait servi d'intermédiaire pour le mariage entre cette princesse, fille du roi de Portugal Manuel I<sup>er</sup> et sœur de l'impératrice Isabelle, et son souverain naturel, le duc de Savoie Charles III. Voir *infra* p. 390.

<sup>108</sup> Lettre du secrétaire Pérez à Charles Quint le 1<sup>er</sup> septembre 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 179.

<sup>109</sup> *Ibid.*, n°180.

<sup>110</sup> Lettre de Martin Salinas à Ferdinand de Habsbourg le 1<sup>er</sup> septembre 1527 dans RODRÍGUEZ VILLA A., art. cit., vol. 44, p. 146-148.

<sup>111</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 171. Voir également la lettre envoyée par Johannes Dantiscus à Gattinara le 7 de ce mois, CIDTC, n° 377.



Gattinara. Il va jusqu'à envoyer à l'ambassadeur une carte des villes dans lesquelles son protecteur est susceptible de passer, qui n'a malheureusement pas été conservée<sup>112</sup>. Le chancelier était de son côté arrivé à Montserrat la veille de la Nativité, le 8 septembre, et y avait accompli une nouvelle neuvaine. C'est donc en ce début du mois d'octobre qu'il fait son entrée officielle à la cour. Et qu'à la surprise de ses adversaires, il est accueilli chaleureusement par l'empereur<sup>113</sup>. Alfonso de Valdés<sup>114</sup>, Johannes Dantiscus<sup>115</sup>, Maximilien Transylvanus<sup>116</sup>, tous nous font part du bon accueil qu'il reçoit. Esteban Gabriel Merino, membre du conseil d'État, s'en fait également l'écho<sup>117</sup>. Certes, ces avis émanent de ses proches collaborateurs proches et de ses amis, mais même Andrea Navagero est obligé de reconnaître que Gattinara a désormais au moins autant d'autorité qu'avant son départ, voire plus<sup>118</sup>. Enfin, le silence de Salinas est par ailleurs très révélateur.

Officiellement, Charles Quint n'a jamais rappelé son chancelier<sup>119</sup>. Il ne lui a même jamais été sous-entendu que son retour fût souhaité. Un petit détail est à ce sujet très éloquent. Dans la seule minute de lettre envoyée par l'empereur à Gattinara pendant ces six mois que l'on a conservé, écrite selon toute vraisemblance par le secrétaire Jean Lallemand, il est mis en conclusion :

<sup>112</sup> CIDTC, n° 5742, 5744, 5745, 5746, 5747, 5748, 5749.

<sup>113</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 172.

<sup>114</sup> Lettre d'Alfonso de Valdés à Johannes Dantiscus le 7 octobre 1527, CIDTC, n° 5749.

<sup>115</sup> Lettre de Johannes Dantiscus à Gattinara le 7 octobre 1527, CIDTC, n° 377.

<sup>116</sup> Lettre de Maximilien Transylvanus à Alfonso de Valdés le 20 août 1528 dans les CLD, vol. 3/2, n° 532. Maximilien Transylvanus († 1538), autre membre de la *familia* de Gattinara, était secrétaire de la chancellerie impériale. Humaniste, correspondant d'Érasme, on lui doit le premier récit du voyage de Magellan dont il rencontre les survivants à la fin de l'année 1522. Voir HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 32 et ROERSCH A., « Maximilien Transylvanus, humaniste et secrétaire de Charles Quint », dans *Bulletins de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, série 5, t. 14, 1928, p. 94-112.

<sup>117</sup> Lettres d'Esteban Gabriel Merino à Alfonso de Valdés le 21 octobre et le 25 novembre 1527 dans FERMÍN CABALLERO D., *op. cit.*, p. 343 et 349. Merino, originaire de la province de Jaen, est au sein de la cour un des plus proches collaborateurs de Gattinara et d'Alfonso de Valdés. On sait peu de choses de sa jeunesse, excepté qu'il s'est formé en Italie, au service du cardinal Giovanni Colonna, neveu de Pompeo Colonna. Entré au service de Jules II, il effectue pour ce dernier un certain nombre de missions diplomatiques, et est notamment nonce pontifical auprès de Ferdinand le Catholique. Il est le représentant de Jules II lors des négociations de la Sainte Ligue entre 1508 et 1510 et a par conséquent peut-être déjà fait connaissance avec Gattinara à ce moment-là. Il est nommé archevêque de Bari en 1513, puis évêque de León en 1516. Pendant les *Comunidades*, il défend l'autorité de Charles Quint dans son diocèse et soutient le régent Adrien d'Utrecht, ce qui lui vaut sans doute d'être nommé nonce pour ce dernier auprès de François I<sup>er</sup> à la suite de son élection au pontificat. En 1523, il rentre en Espagne et obtient l'évêché de Jaén. À partir de cette date, il est fréquemment à la cour où il tisse des liens forts avec Gattinara et Valdés. Le chancelier pousse pour qu'il entre au conseil d'État en 1526. Il est du voyage en Italie en 1529, et, fidèle aux idées universalistes, est l'un des plus actifs dans la préparation de la croisade de Tunis. Il est nommé cardinal par Clément VII en 1533. Voir CABALLERO VENZALÁ M., « El Cardenal Esteban Gabriel Merino, Arzobispo de Bari y Obispo de Jaén », dans *Boletín del Instituto de Estudios Giennenses*, t. 44 et 45, 1965, p. 21-100 et 9-65 et CORONAS TEJADA L., « Merino, Esteban Gabriel », dans *Diccionario Biográfico Español*.

<sup>118</sup> Lettre d'Andrea Navagero à la Seigneurie le 25 octobre 1527 dans les CSP, vol. 4, p. 104 et CICO GNA E., *op. cit.*, vol. 6, p. 200.

<sup>119</sup> BRUNELLI G., « Gattinara, Mercurino Arborio », art. cit.

« Si autre chose survient d'importance, vous en serez adverty, en attendant vostre venue laquelle désirons fortement, comme nous avons dernièrement escript. Et vous serez le très bien venu »<sup>120</sup>.

Cette dernière phrase, à partir de « en attendant », étant barrée, Gattinara n'a donc sans doute jamais vu cette preuve d'affection. Il est probable que ce soit l'empereur lui-même qui ait manifesté sa volonté de ne pas la voir apparaître. Charles Quint ne pouvait en effet publiquement montrer une marque d'attachement à une personne dont une partie de la cour croyait qu'elle l'avait abandonné. Les ambassadeurs sont unanimes à ce sujet. Et Gattinara le savait sans doute mieux que personne. Nul doute cependant que l'empereur fut satisfait de voir son vieux chancelier revenir. Le Sac de Rome avait en effet créé une situation inédite et rendu les rapports de Charles Quint avec le pape et l'Italie encore plus complexes. L'expérience de Gattinara, son influence, son réseau, et sa parfaite connaissance de la politique italienne allaient se révéler très précieux.

En ces premiers jours d'octobre, le chancelier reprend donc ses tâches administratives. Du moins celles que sa santé déclinante et les nouvelles configurations au sein de la chancellerie lui autorisent<sup>121</sup>. Charles Quint ne s'était toujours pas décidé à passer en Italie, une trêve avait été signée avec Clément VII à Rome, et la guerre reprenait avec la France et l'Angleterre<sup>122</sup>. L'oracle devait donc encore attendre. En passant en Italie au printemps de cette année, il voulait certes remettre de l'ordre dans ses territoires en Piémont, mais surtout, en précédant le voyage du Habsbourg, il avait la possibilité d'être le responsable de la réconciliation de l'empereur et du pape. Et ainsi d'ouvrir et de préparer la route pour son souverain afin que la monarchie et la paix universelles auxquelles il rêvait puissent enfin s'accomplir sous son règne. Cette idée ne meurt cependant pas avec ce voyage avorté de 1527. Quand en décembre 1529 on commence à envisager la ville de Bologne comme lieu du couronnement, on discute de l'éventualité d'envoyer le chancelier à Naples pour « s'occuper des affaires de ce royaume »<sup>123</sup>. On imagine également la possibilité qu'il s'y rende et s'y installe comme « lieutenant impérial en Italie »<sup>124</sup>. En effet, des rumeurs font état que Charles Quint partirait de la Péninsule à la suite de la cérémonie mais y laisserait Gattinara « *con*

---

<sup>120</sup> Lettre de Charles Quint à Gattinara le 2 juillet 1527 aux HNSA, Belgen PA 66/4, fol. 334r.

<sup>121</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 119-120.

<sup>122</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 261.

<sup>123</sup> SANUTO M., *op. cit.*, vol. 52, p. 383. Voir également BORNATE C., « *Historia* », p. 392 et RIVERO RODRÍGUEZ M., « Nápoles », p. 242.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 242.

*autorità di poter far e dir* »<sup>125</sup>. Cette proposition ne se réalise pas, peut-être car Gattinara, souhaitant une rapide réconciliation entre catholiques et luthériens, préfère prendre le chemin de la Diète d'Augsbourg. Ces réflexions prouvent cependant que le chancelier avait pris une place essentielle non seulement dans l'administration impériale, mais également dans la confiance de l'empereur. Charles Quint avait trouvé en Gattinara son prophète qui, en plus d'être un juriste et un diplomate indispensable, était la voix de son souverain dans la légitimation et la défense de son pouvoir. Et ce d'autant plus que sa récente nomination au cardinalat lui donnait désormais toute l'autorité nécessaire pour s'occuper des affaires italiennes et apparaître comme le bras de Charles Quint qui allait reprendre en main la destinée de la chrétienté.

---

<sup>125</sup> SANUTO M., *op. cit.*, vol. 53, p. 32.



Figure 12 - École de Jan Cornelisz Vermeyen - *Portrait d'Alfonso de Valdés*  
v. 1531 - National Gallery



Figure 13 - *Portrait d'Alfonso de Valdés* - Détail

Dans sa main droite, le secrétaire tient une médaille représentant Gattinara, vêtu de ses habits de cardinal. Il s'agit sans doute d'une des représentations les plus fidèles du chancelier, ce tableau ayant été réalisé environ un an après sa mort.

## 2) Gattinara, futur pape ?

Fin octobre 1529, dans la cathédrale de Plaisance et en présence de Charles Quint, Gattinara reçoit la pourpre cardinalice des mains des légats du pape. L'homme n'était pas clerc, et jamais il n'avait envisagé la carrière cléricale, malgré son séjour à la chartreuse de Scheut. Comme il le dit dans son autobiographie, « Mercurino n'avait jamais pensé à se lier plus étroitement à l'Église »<sup>126</sup>. La décision était bien évidemment politique. Clément VII montrait ainsi sa bonne volonté en récompensant l'un des principaux ministres de l'empereur. Cet acte, alors que le chapeau lui avait été promis à plusieurs reprises, illustre également les relations ombrageuses que le chancelier a toujours entretenues avec les papes. Celui-ci était en effet convaincu de la nécessité d'une grande réforme de l'Église. Le choix d'une chartreuse pour l'accomplissement de son vœu est en ce sens assez révélateur. Tout comme sa volonté de fonder deux établissements réformés dans son testament<sup>127</sup>. Il n'hésite par ailleurs pas à en appeler à la réunion d'un concile pour reprendre en main la destinée des affaires de la chrétienté, estimant que le pape n'a pas les moyens ou la volonté de s'en charger. Il n'y a là rien de nouveau. C'est en effet un lieu commun pendant tout le XV<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la Contre-réforme. Déjà au concile de Constance, les maux de l'Église avaient été soulevés. On s'en était pris à la corruption qui régnait en son sein, à l'ignorance, à l'avidité et à la paresse du clergé, et la dégradation de la Curie<sup>128</sup>. Érasme a également lancé des attaques très dures contre les cardinaux, à qui il reproche d'être les maîtres des biens spirituels, et non leurs simples administrateurs<sup>129</sup>. Et les Guerres d'Italie, marquées par de fortes attentes eschatologiques, n'ont fait que renforcer ces volontés réformatrices<sup>130</sup>. Alors n'est-il pas paradoxal, tandis qu'il multiplie les prises de positions et les critiques contre le pape et l'Église, que Gattinara ait cherché à obtenir la barette ? Cette remarque est d'autant plus surprenante qu'il semble en avoir fait un de ses principaux objectifs personnels, et ce au moins depuis le moment où il rentre au service des Habsbourg.

Parmi les raisons qui ont pu le pousser à désirer cette nomination, sans doute y a-t-il l'attrait pour le prestige d'une charge qui faisait de lui l'égal des grands princes, ainsi que pour les retombées économiques qu'il était en droit d'espérer, loin d'être négligeables pour un homme en constante difficulté financière. Mais il est également probable que le chancelier y

---

<sup>126</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 75.

<sup>127</sup> Voir *infra* p. 411.

<sup>128</sup> FIRPO M., « Le cardinal », dans GARIN E. (dir.), *L'homme de la Renaissance*, Paris, Seuil, 1990, p. 79-141, p. 106.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 107

<sup>130</sup> LE GALL J.-M., *op. cit.*, p. 33 et 45.

ait vu la possibilité d'être la voix de Charles Quint au sein de la Curie et auprès du pape. On a montré à quel point il a tenté de s'identifier à la figure du prophète impérial. Sa nomination au cardinalat représentait à n'en pas douter un atout non négligeable alors que l'empereur tentait d'imposer son autorité en Italie. Celui-ci ne manque d'ailleurs pas d'appuyer sa candidature à plusieurs reprises. Il avait en effet tout à gagner à voir son chancelier obtenir cette position. Quand il coiffe le chapeau rouge en cette année 1529, et alors qu'il vient de rédiger le traité de Barcelone qui signe leur réconciliation, Gattinara apparaît ainsi plus que jamais comme l'intermédiaire entre les deux grands corps de la chrétienté. Et déjà l'on discute de sa possible future élection au pontificat, laissant ainsi entrevoir la possible association de l'empereur des derniers temps et de ce *pastor angelicus* que la rhétorique gibeline avait construite.

La première mention de l'intérêt de Gattinara pour le cardinalat date de l'époque de sa mission diplomatique auprès de Maximilien pour l'octroi de la tutelle du jeune Charles. Dans une lettre à Marguerite d'Autriche du 20 mars 1508, il fait part à celle-ci de la volonté de l'empereur de le voir rester auprès d'elle car il a des projets pour lui, et que pour cette raison il est réticent à le nommer au poste de président de Bourgogne, dont le titulaire vient de décéder. « Je ne scay entendre s'il me voudra fere ou pape ou cardinal », affirme-t-il<sup>131</sup>. Gattinara, alors marié, simple conseiller de l'archiduchesse, se berce de douces illusions. Et cette supposition reste bien évidemment lettre morte. Maximilien n'a semble-t-il jamais œuvré pour sa nomination. Se peut-il que le chancelier se soit fourvoyé ? Qu'il ait rêvé au-delà de ce que l'empereur avait réellement envisagé pour lui ? Rien ne permet de l'affirmer. On peut également imaginer que cette volonté lui a bien été témoignée. Après tout, Maximilien, qui avait lui-même envisagé de se faire élire au pontificat, était passé maître dans l'art de la démesure. Dans ce cas, comme beaucoup d'autres dans la bouche du Habsbourg, elle est restée à l'état de simple promesse. Quoiqu'il en soit, cette lettre montre tout l'intérêt que Gattinara avait pour cette charge, éminemment symbolique et prestigieuse.

Sa nomination en tant que chancelier de Charles Quint devait toutefois donner un peu plus de concret à ce rêve personnel. Dix ans plus tard, une première proposition lui a vraisemblablement été faite, bien qu'il n'y en ait pas de trace écrite. La seule mention dont nous disposons est celle que le principal intéressé nous donne dans son autobiographie. Il écrit en effet qu'à la suite de l'élection de 1519, Léon X voulut se montrer bien disposé vis-à-vis de l'empereur. Pour ce faire, il propose notamment de nommer son chancelier à la pourpre.

---

<sup>131</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite le 20 mars 1508 aux ADN, LM, n° 29 768. Publiée par KOOPERBERGH L. M., *op. cit.*, p. 452.

Gattinara décline alors, prétextant n'avoir jamais pensé à entrer dans l'Église<sup>132</sup>. On peut s'interroger sur ce refus. La lettre à Maximilien de 1508 montre au contraire qu'il portait un intérêt certain à cette charge. Alors pourquoi refuser ? Car il s'imaginait bien plus indispensable aux côtés de Charles Quint qu'au sein de la Curie ? Ou bien simplement parce qu'une telle proposition n'a jamais été faite et qu'il s'agit d'un simple effet de style dans son autobiographie afin de montrer toute l'aversion qu'il portait à cette Église romaine et ainsi justifier sa volonté de la réformer ? Il est difficile de trancher. Giancarlo Boccotti ne doute pas de l'existence de cette promesse<sup>133</sup>. Mais quand on voit ses manœuvres dans les années suivantes pour obtenir ce chapeau et la fierté qu'il en tire une fois nommé, on peut s'interroger sur la réelle existence de cette proposition de 1519.

En effet, à partir de l'année 1524, Gattinara semble porter un intérêt croissant à cette nomination. John Headley écrit que c'est peut-être lié à ses difficultés financières<sup>134</sup>. On peut aussi imaginer que, pour la première fois seulement, une proposition concrète lui a été faite, et qu'il ait ainsi pu considérer cette position comme véritablement envisageable. Il s'agissait non seulement d'une charge hautement prestigieuse pour sa famille, mais également pour servir les intérêts de l'empereur. Tous les portraits et images que nous avons de lui le représentent dans son habit ecclésiastique [fig. 14]. On retrouve également, sur sa pierre tombale, les insignes cardinalices surmontant les armes des Arborio di Gattinara<sup>135</sup>. Pour un homme de son état et de son ambition, c'était l'une des plus hautes positions qu'il pouvait viser. Et elle contribuait à la construction mythique et symbolique qu'il fait de sa famille. Gattinara pouvait d'autant plus l'espérer qu'il avait toujours su tisser des liens avec le milieu curial et disposait assurément d'appuis au sein du consistoire. Le plus puissant d'entre eux étant sans doute Mathieu Lang, évêque de Gurk, que le chancelier avait rencontré lors de sa première mission diplomatique auprès de Maximilien en 1507<sup>136</sup>. À cette date, Lang est secrétaire de Maximilien et l'un de ses plus proches conseillers. Les deux hommes font partie de la délégation qui se rend aux discussions de Cambrai à la fin de l'année 1508<sup>137</sup>. Nommé évêque

---

<sup>132</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 75.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>134</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 46.

<sup>135</sup> CODA M., « Lo stemma della famiglia Arborio Gattinara, le sue varianti e gli stemmi delle alleanze matrimoniali », dans *Mercurino, cardinale e gran cancelliere di Carlo V e la famiglia Arborio Gattinara : 550° anniversario della nascita, 1, 465-2015*, Atti del Convegno di Studi Storici (Gattinara 3-4 Ottobre 2015), a cura dell'Associazione Culturale di Gattinara, Gattinara, 2016, p. 91-101.

<sup>136</sup> Sur Mathieu Lang, voir BIETENHOLZ P. et DEUTSCHER T. B. (dir.), *Contemporaries of Erasmus*, p. 287 et SALLABERGER J., *Kardinal Matthäus Lang von Wellenburg (1468-1540). Staatsmann und Kirchenfürst im Zeitalter von Renaissance, Reformation und Bauernkriegen*, Salzbourg, Pustet, 1997.

<sup>137</sup> Lettre commune de Gattinara et Lang à Marguerite d'Autriche le 19 novembre de Cambrai, ADN, LM, n° 25 418. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 222.

de Carthagène, Lang devient cardinal sous Jules II en 1511. Il est resté un interlocuteur privilégié du chancelier, avec qui il correspond régulièrement, et un agent impérial de première heure. Il est celui qui intercède une première fois auprès du pape pour que soit commué le vœu de pèlerinage de Gattinara<sup>138</sup>. Lors de l'élection impériale de 1519, il joue un rôle décisif dans l'Empire dans la défense de la candidature de Charles Quint<sup>139</sup>. On peut donc aisément imaginer que lorsque s'est posée la question de la nomination du chancelier, il se soit montré un fervent soutien. Par ailleurs, il y a au sein de la Curie un parti impérial fortement implanté à partir du pontificat de Léon X. Celui-ci, lors de la grande création de cardinaux à laquelle il procède en 1517, fait entrer un certain nombre de défenseurs de la cause impériale<sup>140</sup>. L'élection d'Adrien d'Utrecht comme pape en 1522 s'explique en partie grâce à l'influence de ce parti. Dès lors, un homme de l'empereur comme le chancelier était assuré de disposer de puissants relais au sein du consistoire.

Une promesse est faite par Clément VII à Gattinara en 1524, après l'annulation du voyage de celui-ci en Italie. Dans son autobiographie, il écrit que le pape souhaitait lui aussi le nommer cardinal afin d'obtenir la confiance de celui qui était le plus à même de jouer le rôle de médiateur entre le pape et l'empereur. Il prétend une nouvelle fois l'avoir refusé, n'ayant pas l'intention de devenir ecclésiastique, et qu'il était donc vain de tenter de le séduire avec le cardinalat<sup>141</sup>. Ce serait pendant le séjour de Nicolas de Schönberg, archevêque de Capoue et envoyé extraordinaire du pape vers Charles Quint, qu'il aurait changé d'avis. Schönberg, arrivé à Madrid le 28 novembre 1524, avait notamment été chargé de vaincre la résistance de Gattinara<sup>142</sup>. Convaincu, ce dernier souhaite d'abord demander l'aval de Charles Quint, qui s'y montre particulièrement favorable. Le chancelier accepte donc « non par volonté personnelle, mais pour contenter le pape et l'empereur »<sup>143</sup>. La réalité laisse cependant entrevoir une situation bien différente. Dès octobre 1524, Gattinara se prépare à la venue de Schönberg, conscient de la bonne nouvelle qu'il doit lui annoncer. En effet, dans une lettre du 18 de ce mois et adressée de Valladolid au secrétaire Jean Lallemand, il écrit

---

<sup>138</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 57.

<sup>139</sup> HENNE A., *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, 10 vol., Bruxelles, Leipzig, Flatau, 1858-1860, vol. 2, p. 257.

<sup>140</sup> PASTOR L., *The History of the Popes from the Close of the Middle Ages*, 16 vol., Londres, 1886-1961, vol. 7, p. 196-208. Des hommes comme Pompeo Colonna, Adrien d'Utrecht, Raphaël Petrucci, le gouverneur de Sienna, Guillén Ramón de Vich y de Vallterra, l'évêque de Barcelone, font leur entrée au sein du consistoire, contribuant à la formation d'un parti impérial puissant et influent.

<sup>141</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 98-99.

<sup>142</sup> Sur l'ambassade de Schönberg, voir GATTONI M., « Pace universale o tregue bilaterali ? Clemente VII e l'istruzione a Nicolaus Schömberg, Arcivescovo di Capua (1524) », dans *Ricerche Storiche*, t. 30, n° 1, 2000, p. 171-196.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 99.



qu'il a commandé des habits riches afin de recevoir dignement celui-ci<sup>144</sup>. Pour cette raison, le chancelier ne se trouve pas à Tordesillas avec le reste de la cour car des nouvelles font état de l'arrivée de l'archevêque à Barcelone. Gattinara souhaite lui faire grand honneur car il pense que Schönberg va lui parler « de ce qui avait été discuté avec le pape et qui avait été confirmé à son maître d'hôtel »<sup>145</sup>. Le chancelier ne parle pas expressément du cardinalat, mais la conclusion est évidente. Il annonce au secrétaire qu'il va accepter la charge, non pas pour laisser le service de Charles Quint, mais au contraire pour le servir mieux encore,

« et non pas de la sorte que le cardinal d'Angleterre sert son maistre, ny de la sorte que pape Adrien VI usa après son exaltacion, mays seray toutjours envers Sa M<sup>te</sup> de telle sorte que tout le monde cogneistra que le pain que j'ay mangié de ceste maison n'aura esté mal employé »<sup>146</sup>.

On perçoit déjà clairement la volonté de Gattinara de non seulement rester au service de l'empereur, même en cas de nomination, mais également d'en user pour servir au mieux les intérêts de son souverain. Et d'ajouter, que des 500 ducats qu'il doit à Lallemand pour une mule, Gattinara s'en acquittera, « quant je seray pape ». Grisé par ces belles promesses, il va jusqu'à promettre un chapeau de cardinal à Jean Lallemand s'il devient le prochain pontife. Toute l'exubérance et l'orgueil du personnage apparaissent là de manière évidente.

Clément VII lui annonce officiellement par un bref qu'il serait nommé lors du prochain consistoire qu'il pensait tenir, en septembre 1525<sup>147</sup>. Entre-temps, la victoire de Pavie et la capture de François I<sup>er</sup> ne laissaient guère d'autre choix au pape que de se concilier les bonnes grâces de l'empereur. Toutefois, la promesse n'est pas tenue<sup>148</sup>. Les négociations entamées par le Médicis avec la France et la crainte qu'inspirait la puissance de Charles Quint en Italie semblent l'expliquer. Il n'y a là rien d'étonnant. À la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, les exemples de laïcs nommés au cardinalat sont nombreux. Gasparo Contarini est lui aussi nommé cardinal par Paul III en 1535<sup>149</sup>. Ces hommes sont, selon Massimo Firpo, représentatifs des mécanismes d'une carrière basée sur l'habileté politique et la confiance placée en eux par leur prince ou souverain. Ils sortent par conséquent complètement du cadre

---

<sup>144</sup> Sur Jean Lallemand, secrétaire personnel de Gattinara puis premier secrétaire du conseil d'État, voir *infra* p. 215.

<sup>145</sup> Lettre de Gattinara à Jean Lallemand le 18 octobre 1524 aux HNSA, Belgen PA 64/2, n° 117. Copie dans les Handschriften, W14, fol. 84r-88r.

<sup>146</sup> *Ibid.*, fol. 318v.

<sup>147</sup> Lettre de Clément VII à Gattinara le 27 avril 1525 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 451-52.

<sup>148</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 100.

<sup>149</sup> FIRPO M., art. cit., p. 132.

ecclésiastique<sup>150</sup>. Après 1530, un certain nombre d'hommes de confiance de l'empereur, capable d'imposer sa domination sur Rome et l'Italie, sont également nommés. C'est le cas, lors du consistoire du 9 mars 1530, de García de Loaysa ou de Louis de Gorrevod, frère de Laurent de Gorrevod, grand-maître de l'hôtel. En ce sens, les nominations au cardinalat sont avant tout le reflet des tendances de la géopolitique européenne. Le choix porté sur Gattinara est donc éminemment politique, tout comme le refus qui y est finalement apposé. Clément VII s'en excuse auprès de l'intéressé le 6 mars 1526, en lui promettant cependant que, lorsque la chrétienté sera pacifiée, il lui confèrera cette dignité<sup>151</sup>. Il est probable que Gattinara ait peu goûté à ce nouveau retournement. Manuel Rivero Rodríguez va jusqu'à affirmer que les charges violentes qu'il mène personnellement à la fin de l'année 1526 et au début de l'année 1527 contre la papauté y sont liées<sup>152</sup>. Le chancelier voyait cette perspective s'éloigner une nouvelle fois.

Ce n'est que trois ans plus tard que les conditions de sa nomination sont enfin réunies. La paix entre le pape et l'empereur est concrétisée par le traité de Barcelone du 29 juin 1529, et la décision du voyage pour le couronnement avait été prise quelques mois auparavant. En récompensant le principal ministre de Charles Quint, Clément VII, qui avait encore besoin de son soutien dans ses conflits avec Florence et avec le duc de Ferrare, montrait ses bonnes dispositions envers l'empereur, et, d'une certaine manière, consacrait sa domination sur l'Italie. Il récompensait en effet de la plus haute dignité ecclésiastique un laïc qui avait souhaité la réunion d'un concile, la déposition du pape et la réforme de l'Église. Un homme qui s'en était pris personnellement à Clément VII, et qui n'avait pas hésité à conseiller à son souverain de lui déclarer la guerre<sup>153</sup>. La décision était éminemment symbolique.

Il est probable que la demande de nomination de Gattinara soit venue directement de Charles Quint. En effet, dans une lettre de l'un de ses envoyés à Rome, Louis de Praet, ce dernier lui confirme avoir parlé au pape des « chapeaux » du chancelier et de l'évêque de Saint-Jean de Maurienne, Louis de Gorrevod, et qu'il lui en a été fait « très honnête réponse »<sup>154</sup>. Gattinara est choisi dix jours plus tard, Louis de Gorrevod en mars de l'année

---

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>151</sup> Lettre de Clément VII à Gattinara le 6 mars 1526 à l'Archivio segreto vaticano (désormais ASV), Armadio 44, t. 9, p. 299. Publiée dans les CLD, vol. 3/1, n° 353.

<sup>152</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 220. Sans nier que cette décision ait pu influencer pour partie l'action de Gattinara vis-à-vis de Clément VII, il serait sans doute plus juste de replacer cette campagne de propagande à la fois dans son contexte géopolitique, mais également dans les luttes de pouvoir au sein du conseil de l'empereur. Voir *infra* p. 209.

<sup>153</sup> Mémoire à Charles Quint de la fin de l'été / début automne 1526 à la BRT, Miscellanea politica del secolo XVI, Ms. 75, fol. 142r-146v et 149r-151v. Publié par BORNATE C., « *Historia* », p. 496-515.

<sup>154</sup> Lettre de Louis de Praet à Charles Quint le 3 août 1529 dans LANZ K., *Correspondenz*, vol. 1, p. 328. Louis de Praet est l'un des plus anciens conseillers de Charles Quint. Issu d'une lignée illégitime de Philippe le Bon, il

suivante. C'était un acte lourd de sens qui laissait présager une direction désormais commune aux politiques impériale et pontificale. Le chancelier est élu lors du consistoire du 13 août 1529, le lendemain de l'arrivée de la cour impériale à Gênes<sup>155</sup>. Le 3 septembre, il lui est officiellement donné le titre de *Sancti Ioannis ante portam latinam*, titre cardinalice créé en 1517 par Léon X et lié à l'église du même nom à Rome<sup>156</sup>. Parallèle étonnant que de donner à Gattinara, prophète de l'empereur des derniers temps, un titre lié à saint Jean, rédacteur de l'Apocalypse. Clément VII confie la charge de procéder à la cérémonie aux cardinaux légats Alexandre Farnèse, futur Paul III, Francisco de Los Angeles Quiñonez et Hippolyte de Médicis<sup>157</sup>. Le même jour, il envoie au chancelier le serment qu'il doit prononcer<sup>158</sup>, et le nonce Braccio Martelli part de la Ville éternelle avec les insignes cardinalices<sup>159</sup>. Fin octobre, la cérémonie de remise a lieu dans la cathédrale de Plaisance, en présence de Charles Quint<sup>160</sup>.

On a peu de trace de l'activité de Gattinara en tant que cardinal. Pour ainsi dire aucune<sup>161</sup>. On sait qu'il participe à son premier consistoire le 15 novembre et rencontre Clément VII le 31 de ce même mois<sup>162</sup>. C'est tout ce que l'on peut retracer de sa carrière ecclésiastique. Le chancelier est alors surtout accaparé par les négociations diplomatiques qui ont lieu à Bologne avec les représentants des différentes principautés italiennes. Le 1<sup>er</sup> décembre, Clément VII lui concède les bénéfices et revenus ecclésiastiques liés à son titre<sup>163</sup>. C'était sans doute ce qui le préoccupait le plus à ce moment-là. Le 25 mars 1530, alors qu'il s'apprête à prendre le chemin d'Augsbourg, Gattinara se rend à Mantoue. À cette occasion est célébrée l'érection en duché du marquisat de Mantoue pour Frédéric II, en récompense de ses services rendus à l'empereur. On prévoit également de marier le nouveau duc à Julia

---

commence sa carrière au service de Marguerite d'Autriche par le métier des armes. Il participe à plusieurs campagnes, notamment contre le duc de Gueldre, Charles d'Egmont. Il entre dans l'entourage de Charles Quint quand celui-ci est déclaré majeur en 1515, en tant que chambellan, au moment où Chièvres met en place l'hôtel de son souverain et y introduit ses clients. Il est nommé bailli de Gand cette même année, poste qu'il occupe jusqu'en 1522. À cette date, il prend une place importante dans la diplomatie impériale. Il est envoyé comme ambassadeur résident en Angleterre. À la suite de la bataille de Pavie, il est envoyé en France auprès de la régente Louise de Savoie. Proche de cette dernière, il négocie pour la libération de François I<sup>er</sup>. Il rentre en Espagne au cours de l'année 1526 et entre au conseil d'État. Il est devenu alors un des principaux opposants à Gattinara. En 1529, à la suite du traité de Barcelone, il est envoyé à Rome afin de s'assurer de la bonne exécution de l'accord et de préparer la venue de Charles Quint en Italie. Voir MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 135-136.

<sup>155</sup> L'original de la bulle pontificale est conservé à l'ASV, FAG, mazzo 9, n° 5.

<sup>156</sup> BORNATE C., « *Historia* », p. 381.

<sup>157</sup> Lettre de Clément VII à ses légats le 14 septembre 1529 dans *ibid.*, p. 553.

<sup>158</sup> Lettre de Clément VII à Gattinara le 14 septembre 1529 dans *ibid.*, p. 551.

<sup>159</sup> Lettre de Clément VII à Charles Quint le 14 septembre 1529 dans les CLD, vol. 4/1, n° 149.

<sup>160</sup> BORNATE C., « *Historia* », p. 382 et GONZAGUE L., *Cronaca del soggiorno di Carlo V in Italia (1529-1530)*, ROMANO G. (éd.), Milan, Hoepli, 1892, p. 97.

<sup>161</sup> Les archives romaines ne conservent en effet que peu de traces de son activité ecclésiastique. On y retrouve seulement sa correspondance avec les papes.

<sup>162</sup> BORNATE C., « *Historia* », p. 382.

<sup>163</sup> ASV, FAG, mazzo 443, n° 1/c.

d'Aragon, fille du dernier roi de Naples avant son rattachement par Ferdinand d'Aragon, Frédéric I<sup>er</sup>. C'est, selon les ambassadeurs vénitiens, le chancelier qui a marié ce seigneur et lui a passé l'anneau<sup>164</sup>. Il est remarquable que la dernière et peut-être seule messe jamais célébrée par Gattinara soit celle des fiançailles entre un prince italien relevant de l'Empire et une princesse italienne héritière du royaume espagnol de Naples. Un mariage entre l'Italie du Nord et du Sud qui correspondait si bien à la vision qu'il avait de l'unité italienne.

Sa nomination, en revanche, fait beaucoup parler ses contemporains. L'évêque de Tarbes et ambassadeur français auprès du pape, Gabriel de Gramont, s'étonne d'un tel choix et prévient Clément VII que le chancelier aspire à sa succession<sup>165</sup>. Comme on l'a déjà fait remarquer, Gattinara l'avait en effet envisagé. Du moins rêvé. À deux reprises il avait fait part de cette chimère. Les gens qui l'ont côtoyé étaient également conscients de ses ambitions. L'ambassadeur anglais à la cour de Charles Quint, dans une lettre à Wolsey du 18 février 1528, fait état de cette volonté<sup>166</sup>. Cette éventualité, après sa nomination au cardinalat, semble en tout cas avoir pris beaucoup de crédit. Miguel Mai, le représentant de Charles Quint à Rome, écrit en juin 1530 que le décès du chancelier a rassuré les cardinaux qui aspiraient à la papauté<sup>167</sup>. Qu'en est-il réellement ? Il est probable que l'accession au trône de saint Pierre était le rêve personnel le plus grand de Gattinara. Lui pape, Charles Quint empereur, c'était à n'en pas douter l'alliance la plus favorable entre les deux grands astres de la chrétienté. Elle aurait révélé la toute-puissance de la providence divine et aurait constitué une preuve irréfutable que Dieu avait guidé les pas du prophète et de son souverain sur le chemin de la monarchie universelle. Et si l'on considère les conditions et les mécanismes qui ont conduit à l'élection des pontifes en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'éventualité du choix de Gattinara n'était pas à exclure<sup>168</sup>. La fonction pontificale était en effet avant tout politique, et le chancelier était passé maître dans la mise en place de réseaux d'influence. Avec les nominations au cardinalat d'hommes de l'empereur en mars 1530 et un collège de cardinaux comptant de nombreux Italiens, pour beaucoup issus du royaume de Naples, et de défenseurs de la cause impériale, nul doute qu'il aurait eu des soutiens puissants lors du conclave. Mais concrètement, malgré sa volonté de fer, Gattinara n'était sans doute pas dupe. En cette fin d'année 1529, il est déjà très faible et a du mal à parler. Il ne peut se déplacer que difficilement. Aurait-il pu imaginer

---

<sup>164</sup> SANUTO M., *op. cit.*, vol. 53, p. 138-139. Ce mariage n'eut finalement pas lieu, le marquis épousant Marguerite de Montferrat, fille de la marquise Anne d'Alençon.

<sup>165</sup> Lettre de Louis de Praet et Miguel Mai à Charles Quint le 3/4 septembre 1529 dans les CLD, vol. 4/1, n° 134. Il est par ailleurs celui qui succédera au chancelier en tant que titulaire du titre de cardinal de *Sancti Ioannis ante portam latinam*.

<sup>166</sup> Lettre de Clarencieux à Wolsey le 18 février 1528 dans les LP, vol. 4/2, n° 3 940.

<sup>167</sup> Lettre de Miguel Mai à Francisco de Los Cobos le 15 juin 1530 dans les CLD, vol. 4/1, n° 351.

<sup>168</sup> Voir *infra* p. 289.

attendre encore quelques années la mort de Clément VII ? Après tout, il n'est pas interdit de le penser. Quand on est persuadé que sa mission a été inspirée directement par Dieu, sans doute les tourments terrestres semblent-ils bien peu de choses. Très affaibli, il n'hésite pas à prendre le chemin d'Augsbourg et à traverser les Alpes, persuadé qu'il est en mesure de ramener les Luthériens dans le giron de l'Église. Et il rêve encore à ce moment de pouvoir mettre en place une grande croisade qui prendrait la suite de la Diète et qui verrait Charles Quint se mettre à la tête des armées.



**Figure 14 - Anonyme - Portrait de Gattinara**  
**Propriété de la famille Arborio di Gattinara**

### 3) L'appel à la croisade

Les préoccupations de Gattinara à propos de la grande expédition à mettre en place contre les Turcs sont anciennes. Déjà du temps de ses ambassades pour Marguerite d'Autriche et de Maximilien, il fait part de son inquiétude face à la poussée ottomane et suggère à plusieurs reprises que des dispositions soient prises<sup>169</sup>. En 1507, des nouvelles de l'Est parviennent à la cour de l'empereur. Le sultan de Perse s'apprête à faire la guerre au sultan<sup>170</sup>. À cette date le souverain perse Ismaïl I<sup>er</sup> se lance en effet dans de grandes conquêtes, au Sud de la mer Caspienne et en Irak notamment, menaçant ainsi directement l'Empire ottoman. Le président de Bourgogne se prend d'intérêt pour l'affaire. On trouve dans ses papiers des résumés écrits de sa main en italien de lettres ou de récits qui mentionnent la guerre entre les deux grands princes<sup>171</sup>. Il en informe régulièrement Marguerite d'Autriche<sup>172</sup>. En 1514 il se réjouit de la nouvelle de la défaite des Turcs face aux Perses. Il écrit à l'archiduchesse que Selim a abandonné Constantinople et que Constantin Comnène Arianiti s'apprête à recouvrer sa principauté d'Achaïe<sup>173</sup>.

Il n'est donc pas étonnant qu'en 1516, quand il rédige l'*Oratio supplicatoria*, il enjoigne le jeune Charles à prendre les armes contre les Turcs. C'était par ailleurs l'idéal auquel se devait d'adhérer tout souverain se prétendant chrétien. La rhétorique est classique, et ancienne<sup>174</sup>. Philippe le Bon, en créant l'ordre de la Toison d'Or, en avait fait un des éléments essentiels de la tradition bourguignonne<sup>175</sup>. Tout comme Isabelle la Catholique et Ferdinand d'Aragon, héritiers d'une royauté construite sur deux siècles et demi de lutte contre les principautés d'Al-Andalus. François I<sup>er</sup> également s'est dit prêt au « grant voyage de

---

<sup>169</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 13 juillet 1509 aux ADN, LM, n° 29 859 ou celle du 26 juillet 1510, ADN, LM, n° 26 591 / 26 592 et publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 1, p. 273.

<sup>170</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 10 novembre 1507 aux ADN, LM, n° 29 727. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 205.

<sup>171</sup> ADN, LM, n° 29 715.

<sup>172</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 14 janvier 1508 aux ADN, LM, n° 29 754. Publiée dans KOOPERBERGH L. M., *op. cit.*, p. 416.

<sup>173</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 22 octobre 1514 aux ADN, LM, n° 31 611. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 589. Ce Constantin Comnène Arianiti est celui à qui Gattinara achète quelques années plus tard des fiefs dans le Montferrat. Il est le fils d'un seigneur albanais, Georges Arianiti, qui s'est illustré dans les guerres contre les Ottomans. Contraint de fuir en Italie dans les années qui suivent la prise de Constantinople, on le retrouve d'abord à Rome où il est protonotaire apostolique, puis dans le Montferrat où il sert le marquis Boniface IV Paléologue. En réalité, en cette année 1514, c'est Selim qui bat les armées d'Ismaël. À partir de cette date, l'Empire perse cesse ses actions contre l'Empire ottoman, laissant donc au contraire les mains libres au sultan sur le front européen. Voir BABINGER F., « Arianiti, Costantino », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 4, 1962.

<sup>174</sup> LE GALL J.-M., *L'honneur perdu*, p. 369.

<sup>175</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 21-22.

Jh Jérusalem »<sup>176</sup>. La symbolique princière s'est donc construite sur cet élément. La plupart des traités de paix de la fin du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle sont conclus sous l'égide d'une future croisade ou contiennent des considérations sur la nécessité de la mettre en place<sup>177</sup>. Ce mythe est donc encore très présent. Gattinara ne déroge pas à cette tradition et on peut considérer ces thèmes comme usités, vidés de leur substance par des siècles d'utilisation rhétorique. Aucun pamphlet politique n'est bon s'il ne met pas en exergue la défense de la chrétienté et la reprise de la guerre contre les musulmans. On fait appel à la charge émotive qu'elle sous-entend. Les prophéties qui circulent l'ont également intégrée à leur schéma divin<sup>178</sup>. La figure de l'empereur des derniers temps est bien évidemment intimement liée à l'idée de la reconquête des Lieux saints. Indissociable même. De Joachim de Flore à Johannes Lichtenberger, la prophétie médiévale s'était fait le réceptacle des plus belles entreprises de la libération de Jérusalem, indispensable à la parousie. C'était une belle et vieille chimère<sup>179</sup>.

Mais dans la bouche du chancelier, ces mots prennent assurément une résonance nouvelle. Peut-être plus qu'ils n'en ont jamais eu. La situation de la chrétienté n'a en effet jamais été aussi délicate. Le choc avait été immense quand les Turcs seldjoukides s'étaient emparés de Constantinople en 1453. Depuis, la chrétienté n'avait pas cessé de reculer. Les dissensions internes au sein de l'Empire ottoman ainsi qu'une politique tournée avant tout vers l'Anatolie, l'Égypte et le Maghreb avaient donné un peu de répit aux États européens, mais jamais la menace n'avait été si forte. Balkans et Hongrie sont constamment harcelés et ne connaissent que peu de répit. Les possessions vénitiennes dans le Levant non plus. Une pression qui contribue à la diffusion de cette forte ambiance eschatologique, d'autant plus que les Turcs et d'une manière générale tous les musulmans sont souvent associés à l'Antéchrist<sup>180</sup>. Les réformés n'y sont pas insensibles<sup>181</sup>. Tout comme le milieu humaniste. La dénonciation des guerres entre princes chrétiens alors que les Ottomans sont aux portes de

---

<sup>176</sup> LECOQ A.-M., *op. cit.*, p. 259-260.

<sup>177</sup> Voir par exemple dans les TIE, vol. 3/1 (1500-1514), le traité de Cambrai du 10 décembre 1508, p. 180-181, le projet de traité entre l'Espagne et la France signé à Blois le 1<sup>er</sup> décembre 1513, p. 304, ou encore dans la trêve d'Orléans signée entre l'Espagne, la maison d'Autriche, l'Angleterre, la France et l'Écosse le 13 mars 1514, p. 323.

<sup>178</sup> Voir notamment la prophétie présentée à Charles VIII par son médecin, Jean Michel, et intitulée *De la nouvelle réformation du siècle et de la récupération de Jérusalem à lui destinée et qu'il sera de tous les roys de terre le souverain et dominateur sur tous les dominions et unique monarque du monde* dans REEVES M., *op. cit.*, p. 355.

<sup>179</sup> Nous renvoyons ici à la très belle étude de POUMARÈDE G., *Pour en finir avec la croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 2009. L'auteur montre parfaitement que la rhétorique de la croisade « se laisse gagner par une certaine routine », avec les mêmes thèmes qui reviennent inlassablement, comme la dénonciation du péril turc, la promesse d'une victoire rapide ou l'attente d'un monarque providentiel qui délivrera Jérusalem.

<sup>180</sup> LE GALL J.-M., *Les Guerres d'Italie*, p. 33.

<sup>181</sup> DUBAR C., *art. cit.*, p. 11.



l'Europe est fréquente. Érasme, pourtant réputé pour son pacifisme, était lui aussi parfaitement conscient du danger<sup>182</sup>. Dans sa *Consultatio de bello Turcis inferendo*, bien que le prétexte de la croisade soit surtout destiné à faire valoir ses arguments en faveur d'une réforme religieuse, l'idée est bien présente<sup>183</sup>. Et les attentes populaires étaient fortes, comme en témoignent les nombreux pamphlets qui circulent. Cet idéal de croisade semble donc connaître une nouvelle vigueur. Mais ce mythe n'a de sens que dans la mesure où l'on considère la chrétienté comme un ensemble uni par une destinée commune. François I<sup>er</sup>, en négociant avec Soliman, prouve qu'il ne le pense pas. Gattinara est lui intimement convaincu du contraire<sup>184</sup>.

Au cours des trois premières années de son office, il ne semble que peu se préoccuper du problème. Si la menace turque est toujours présente, il n'y a pas eu depuis les années 1480 de réelle infiltration des armées du sultan dans la chrétienté. Dans les discussions au sein du conseil du souverain ou parmi les ambassadeurs, l'idée d'une croisade n'est donc que peu présente. Les Vénitiens sont les seuls à presser pour qu'une entente se fasse contre les Turcs entre le pape et les trois grands rois que sont François I<sup>er</sup>, Henri VIII et Charles Quint. Il est vrai que des nouvelles peu rassurantes se font entendre à partir du printemps 1520<sup>185</sup>. Le jeune sultan Soliman, qui vient de prendre la succession de son père, masse ses troupes et commence des opérations dans le Levant. Ce n'est toutefois guère pris au sérieux. Les ambassadeurs de la République auprès de la cour impériale se plaignent au Sénat de l'attitude de Chièvres. Celui-ci estime en effet que, lorsque les Italiens souhaitent obtenir quelque chose, ils brandissent la menace turque. Il répond aux diplomates qu'il estime Venise

---

<sup>182</sup> BÉNÉ CH., « Érasme et les humanistes dalmates », dans PÉROUSE G.-A (dir.), *L'Homme de guerre au XVI<sup>e</sup> siècle : Actes du colloque de l'Association Réforme Humanisme Renaissance*, Cannes, 1989, Saint-Etienne, 1992, p. 121-131.

<sup>183</sup> WEILER A. G., « The Turkish argument and Christian piety in Desiderius Erasmus *Consultatio de bello Turcis inferendo* (1530) », dans SPERNA WEILAND J. et FRIJHOFF W. (éd.), *Erasmus of Rotterdam : the man and the scholar : proceedings of the symposium held at the Erasmus University, Rotterdam, 9-11 November 1986*, Leiden, New-York, 1988, p. 30-39, p. 30.

<sup>184</sup> On est en droit de contester cette affirmation. En réalité, le débat sur la croisade à l'époque moderne est loin d'être clos. Géraud Poumarède a bien montré que la banalisation de la guerre contre les Turcs a relégué en arrière-plan l'antagonisme religieux. Le discours se vide de sa signification première et l'Empire ottoman s'insère diplomatiquement et commercialement en Europe. Il ne s'agit donc plus d'une guerre sainte. L'auteur estime en ce sens que les premiers contacts établis par François I<sup>er</sup> avec Soliman ont incontestablement constitué un tournant. Si c'est assurément le cas pour la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est loin d'être une évidence pour le début du siècle. Jusqu'en 1530, la forte ambiance eschatologique a participé au maintien de ce mythe. Sylvie Deswarte-Rosa ne doute pas que Charles Quint fût animé de l'esprit de croisade : DESWARTE-ROSA S., « L'expédition de Tunis (1535) : images, interprétations, répercussions culturelles », dans BENNASSAR B. et SAUZET R. (dir.), *Chrétiens et Musulmans à la Renaissance, Actes du 37<sup>e</sup> colloque international du CESR (1994)*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 75-132. Nous souhaitons montrer dans cette partie que Gattinara donnait une valeur réelle à ses appels à la guerre sainte et qu'elle est liée à cette ambiance si particulière qui se développe pendant ces trente premières années du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>185</sup> Lettre du Conseil des Dix à Antonio Giustinian, ambassadeur en France, le 26 avril 1520 dans les CSP, vol. 3, n° 39.

responsable de ces rumeurs d'invasions et que la marche des troupes vénitiennes, loin d'être destinée à lutter contre les Ottomans, est au contraire peut-être destinée à attaquer les positions impériales<sup>186</sup>. Le nonce pontifical met certes le sujet sur la table des négociations, mais l'ambassadeur vénitien affirme qu'il s'agit pour le pape d'un moyen de se faire une place dans les discussions<sup>187</sup>. Même évidence du côté de l'Angleterre. Le cardinal Wolsey, du même avis que Chièvres, confirme que les Vénitiens mentionnent le problème ottoman pour obtenir ce qu'ils demandent<sup>188</sup>. À l'été 1521 cependant, tout s'accélère. En juin, les armées de Soliman se mettent à nouveau en marche et font le siège de Belgrade. Deux mois plus tard, la ville tombe et la chrétienté est parcourue par une onde de choc. L'idée de la croisade est relancée.

Pour Gattinara, deux idées s'entremêlent afin de faire face à cette menace. Parallèlement à la nécessité de mettre en place une paix universelle entre les princes chrétiens, il est également essentiel de renforcer les murailles de la chrétienté. Pour cette raison, il apporte son soutien à l'un des derniers remparts qui se dresse face aux Turcs, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Repliés sur Rhodes, les chevaliers sont les seuls avec les Vénitiens au début du XVI<sup>e</sup> siècle à pouvoir leur opposer une certaine résistance en Méditerranée. L'île fait par ailleurs figure de bastion face à l'armada ottomane.

Les liens entre l'ordre et le chancelier et sa famille sont complexes et difficiles à cerner. Ils participent de sa volonté de mettre tout en œuvre pour assurer la défense de la chrétienté et mettre en place les conditions idéales pour la future croisade. Le 14 août 1522, la cour apprend par un chevalier de l'ordre la venue de Soliman à Rhodes avec une immense flotte [fig. 15]<sup>189</sup>. Quelques jours plus tard, Charles Quint écrit au pape que cette île et la Hongrie sont

« les principaux boulevards des chrétiens contre lui, car en ce cas il auroit la porte ouverte, les clefs et le chemin très facile pour entrer à plesir, tant à noz royaumes de Naples et Cecile, que ès terres de l'Église romaine, icelles invahy usurper toute l'Ytalie et finalement ruyner et destruire l'universelle chrétienté »<sup>190</sup>.

Derrière ce discours, c'est assurément Gattinara qui parle.

---

<sup>186</sup> Lettre de Francesco Cornaro et Antonio Surian à la Seigneurie le 29 mai 1520 dans les CSP, vol. 3, n° 55.

<sup>187</sup> Lettre d'Antonio Surian à la Seigneurie le 4 juin 1520 dans les CSP, vol. 3, n° 64.

<sup>188</sup> Lettre d'Antonio Surian à la Seigneurie le 16 juin 1520 dans les CSP, vol. 3, n° 86.

<sup>189</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 14 août 1522 dans les CSP, vol. 3, n° 523.

<sup>190</sup> Lettre de Charles Quint à La Chaux le 25 août 1522 dans LANZ K., *Correspondenz*, vol. 1, p. 66.

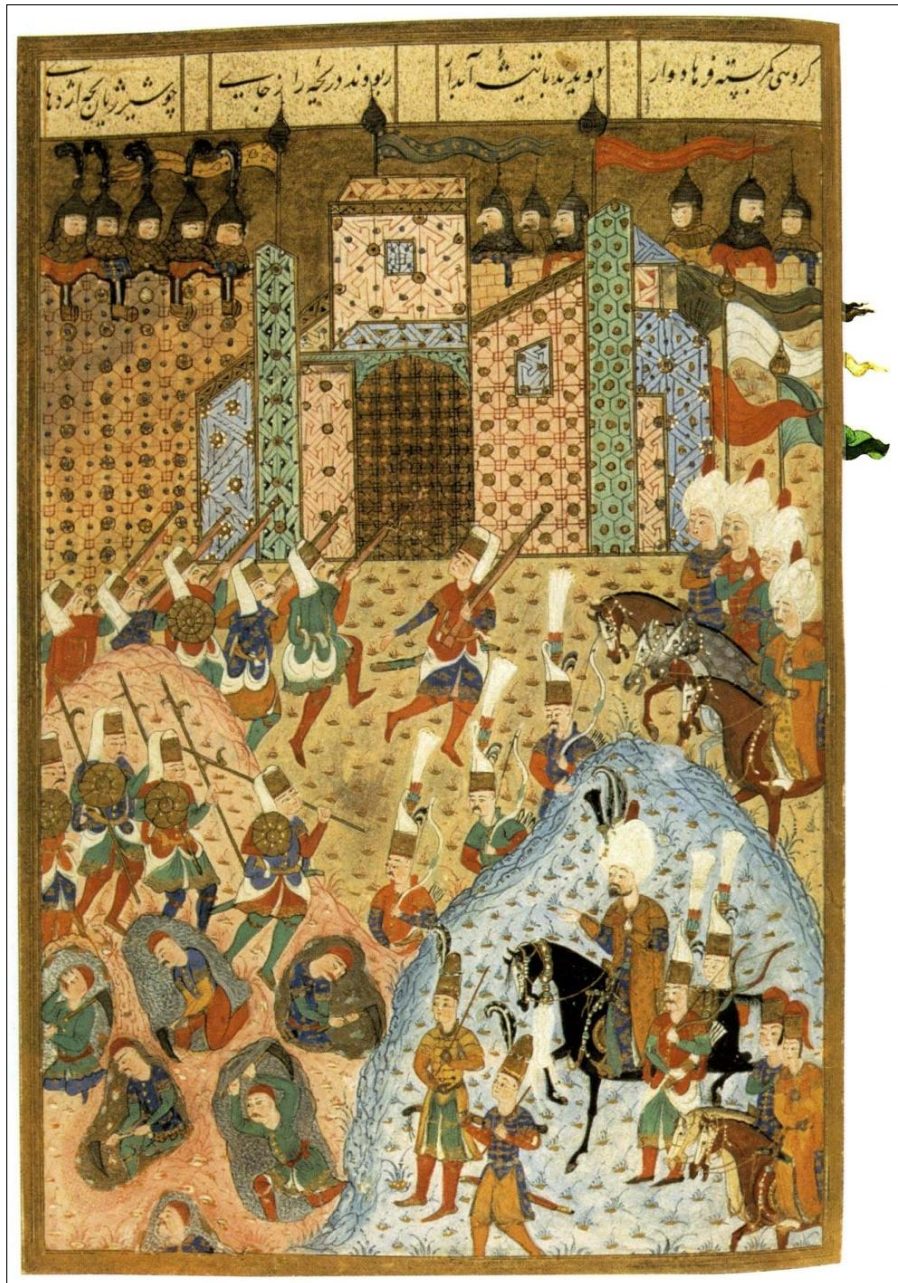


Figure 15 - Arifi, *Süleymânâme* - Le siège de Rhodes

XVI<sup>e</sup> siècle

La Méditerranée constituait le cœur du réseau de communication des territoires de Charles Quint, l'élément indispensable pour assurer la cohésion de toutes ses possessions<sup>191</sup>. En y prenant pied, la flotte turque menace un peu plus un système déjà fragile. L'empereur décide donc de prendre quelques mesures. Il écrit à Ferdinand et à ses officiers à Gênes que pour « le bien commung de l'universelle monarchie chrétienne », ils fassent préparer les navires. Il demande également aux vice-rois de Naples et de Sicile d'aller secourir Rhodes et fait un don de 10 000 ducats à l'ordre<sup>192</sup>. Mais il est déjà trop tard. Quand la cour apprend la nouvelle, deux mois déjà se sont écoulés depuis l'arrivée de l'armada, et dès le 14 novembre les négociations de la reddition sont entamées. En décembre, Soliman en prend possession et les chevaliers présents sont autorisés à faire voile vers l'Occident<sup>193</sup>. Ils s'installent temporairement à Civitavecchia, prêtée par le pape. Ce n'est que fin mars que l'empereur apprend la nouvelle, qui lui est confirmée quelques jours plus tard par Adrien<sup>194</sup>.

La perte de Rhodes représentait un nouveau défi pour Charles Quint. La route de la Méditerranée était désormais ouverte à la flotte turque et le pape ne cesse d'appeler à la négociation d'une trêve en Europe afin que l'on puisse s'occuper de cette menace. Une onde d'émotion touche la chrétienté tandis que partout sont lancés des appels à l'unité<sup>195</sup>. Des négociations sont donc ouvertes à l'automne pour savoir où les chevaliers vont pouvoir s'installer. Ce ne sont en effet pas moins de 4 000 sujets rhodiens qui accompagnent l'ordre dans sa fuite<sup>196</sup>. Raguse ? Malte ? Tripoli ? Il existe plusieurs possibilités. Gattinara s'empare du problème. Il demande au duc de Sessa à Rome de tenir conseil avec les vice-rois de Naples et Sicile afin d'envisager quel lieu serait le plus convenable<sup>197</sup>. Il correspond directement avec le Grand-Maître de l'ordre, Philippe de Villiers de l'Isle d'Adam<sup>198</sup>. La proposition de Malte est finalement faite dès décembre. Peut-être par le chancelier lui-même<sup>199</sup>. Mais qu'elle vienne directement de l'ordre n'est pas non plus à exclure. Stratégiquement, Charles Quint avait tout à y gagner. Malte était sous sa souveraineté, mais elle ne lui rapportait rien, coûtait

---

<sup>191</sup> FONTENAY M., « Malte et la défense de la Méditerranée », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 50/4, 2003-2004, p. 7-28, p. 10.

<sup>192</sup> Lettre de Charles Quint à La Chaux le 25 août 1522 dans LANZ K., *Correspondenz*, vol. 1, p. 68. Voir aussi la lettre de Charles Quint à Adrien VI, datée du mois de septembre et écrite une nouvelle fois de la main de Gattinara, dans les CLD, vol. 2, n° 480.

<sup>193</sup> Voir le récit du siège et de la reddition dans VATIN N., *Rhodes et l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, Paris, Éditions du CNRS, 2015, p. 101-110.

<sup>194</sup> Lettres de Gasparo Contarini au Conseil des Dix et à la Seigneurie les 18 mars et 4 avril 1523 dans les CSP, vol. 3, n° 646 et 659.

<sup>195</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C.-J., *El reino de Nápoles*, p. 301.

<sup>196</sup> FONTENAY M., art. cit., p. 17.

<sup>197</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 2 octobre 1523 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 198.

<sup>198</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 473.

<sup>199</sup> BOISGELIN P.-M L. de, *Malte ancienne et moderne*, 3 vol., Marseille, 1809, vol. 2, p. 50.

cher, et il fallait la défendre<sup>200</sup>. Par ailleurs, en la cédant aux chevaliers de Saint-Jean, il agissait de manière conforme à ce que l'on attendait de lui et se présentait en bon souverain chrétien. Quant à Gattinara, dans sa stratégie de défense de la chrétienté et de protection de ses frontières, il plaçait l'ordre sur une île majeure de la Méditerranée. Les négociations traînent cependant en longueur. L'empereur est exigeant sur les conditions : il souhaite que l'ordre lui jure personnellement fidélité en tant que roi de Sicile, qu'il joigne ses navires aux siens en cas d'attaque et qu'il se charge de la coûteuse défense de Tripoli. Et les dissensions et rivalités ne sont pas non plus absentes au sein de l'ordre de ses différentes nationalités<sup>201</sup>. Celui-ci n'a d'ailleurs pas perdu tout espoir de reconquérir Rhodes et est bien prêt d'y parvenir lorsque les envoyés de l'Isle d'Adam mettent au point une conspiration sur place avec l'aide du pacha d'Égypte<sup>202</sup>. Ainsi, dans les années qui suivent, le projet de cession de Malte rencontre trop d'obstacles pour qu'une suite concrète puisse lui être donnée.

Dans ce contexte, le resserrement des liens entre les chevaliers et le chancelier n'est pas anodin. Un de ses neveux, Pietro, fils de sa sœur Apollonia, était déjà rentré dans l'ordre quelques années auparavant<sup>203</sup>. Par un acte du 5 novembre 1525, Gattinara pousse son neveu Signorino, fils aîné de son frère Carlo, à prendre lui aussi les habits des chevaliers<sup>204</sup>. Il devient prieur de Messine sous le nom de Fra Signore Gattinara. Le neveu de celui-ci, Signorino II Gattinara, y entre également et devient capitaine général de la flotte. En tout, ce ne sont pas moins de onze membres des Arborio di Gattinara qui font partie de l'ordre entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>205</sup>. Il n'y a certes rien d'original à ce que les cadets d'une famille noble prennent l'habit ecclésiastique. Le chancelier a lui deux frères et une sœur qui ont suivi cette voie. Mais il est remarquable que ce choix se soit porté sur cet ordre militaire qui avait fait de la défense de la Méditerranée et de la lutte contre la puissance turque son essence même. Au-delà du prestige que cette nomination apportait à sa famille, que pouvait en tirer Gattinara ? Celui-ci a semble-t-il contraint son neveu<sup>206</sup>. Il ne s'agit donc pas d'un choix personnel. On promet à Signorino le prieuré de Messine mais son actuel détenteur, Hugo de Moncada, vice-roi de Sicile, est encore bien vivant. Il y a donc bien eu des négociations

---

<sup>200</sup> FONTENAY M., art. cit., p. 14.

<sup>201</sup> *Ibid.*, p. 18-19.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>203</sup> CLARETTA G., « Notizie per servire alla vita del Gran Cancelliere di Carlo V Mercurino Arborio di Gattinara », dans *Memorie della R. Accademia delle Scienze di Torino*, t. 47, 1897, p. 67-147, p. 123.

<sup>204</sup> ASV, FAG, mazzo 12/1, n° 10/e.

<sup>205</sup> GIORZET C. A., « 1500-1650. Un secolo e mezzo di storia della "Religione di S. Giovanni Gerosolimitano" ovvero dei "Cavalieri di Malata" », dans *Mercurino, cardinale e gran cancelliere di Carlo V e la famiglia Arborio Gattinara*, p. 181-219, p. 211.

<sup>206</sup> *Ibid.*, p. 184.

préalables entre l'ordre et Gattinara. Ce dernier est contraint, en attendant que son neveu obtienne le prieuré et ses revenus, de lui verser une rente. Il lui accorde quelques mois plus tard une pension de 500 ducats d'or<sup>207</sup>. On imagine mal le chancelier, par ailleurs en grande difficulté financière, se priver d'un tel revenu. Cela semble donc écarter l'hypothèse d'une proposition venue directement de l'ordre. Quel intérêt en effet aurait eu Gattinara si les revenus n'accompagnaient pas la nomination ? À l'époque où Signorino entre dans l'ordre, les discussions pour la cession de Malte sont au point mort. Il n'est dès lors pas interdit de penser qu'il puisse s'agir d'une manœuvre délibérée du chancelier, peut-être dans le but de faciliter les négociations avec les chevaliers. Il était le premier à souhaiter une stabilisation de l'ordre, à la fois pour s'assurer d'un point d'ancrage sûr dans la Méditerranée face à l'armada turque et pour disposer en cas de besoin d'une flotte de guerre équipée et de navires disponibles. C'est là une de ses grandes préoccupations, qu'il manifeste à de nombreuses reprises<sup>208</sup>. La présence de son neveu permettait donc non seulement de disposer d'un relais au sein de l'ordre, mais également d'adoucir les relations avec celui-ci, à qui on reprochait d'être un peu trop « pro-Français »<sup>209</sup>.

À l'automne 1525, le Grand-Maître est à Madrid pour rencontrer Charles Quint, et il est par conséquent probable que la nomination du neveu du chancelier soit le résultat d'une rencontre avec lui. Gattinara montrait de cette manière sa bonne disposition envers l'ordre, et l'Isle d'Adam disposait de son côté d'un soutien influent au sein de la cour. En juin 1528, ce dernier lui écrit à nouveau. En remerciement de ses services rendus et de son aide lors du siège de Rhodes, il accepte de chercher une solution pour qu'une provision soit donnée à un de ses proches. Il lui demande par ailleurs d'être son intermédiaire auprès de l'empereur concernant une proposition que doit lui amener un des membres de l'ordre<sup>210</sup>. Les intérêts sont donc communs. On n'en connaît pas la teneur, mais quelques mois plus tôt les chevaliers avaient décidé de relancer les négociations concernant Malte<sup>211</sup>. Et c'est le chancelier qui est chargé de les mener. Au début de l'année 1529, quand il apparaît évident que Rhodes ne pourra pas être reprise et que Charles Quint perd la forteresse espagnole du Peñon d'Alger face aux pirates barbaresques de Barberousse, il devient urgent de trouver une solution<sup>212</sup>. En

---

<sup>207</sup> ASVe, FAG, mazzo 12/1, fasc. 10/e.

<sup>208</sup> Voir ses différents mémoires sur les galères, Chap. I, n. 29.

<sup>209</sup> FONTENAY M., art. cit., p. 17

<sup>210</sup> Lettre de l'Isle d'Adam à Gattinara le 8 juin 1528 à l'AGS, Estado, legajo 1553, n° 473.

<sup>211</sup> FONTENAY M., art. cit., p. 19.

<sup>212</sup> Le Peñon d'Alger est une forteresse que Ferdinand d'Aragon avait construite en 1510, sur des îlots qui font face à la ville d'Alger, afin de se prémunir des attaques des pirates barbaresques. En 1529, Kheir-ed-Din, dit Barberousse, bey de la ville et corsaire et au service de Soliman, se décide de reprendre cette place qui gêne considérablement la navigation turque. Après plusieurs tentatives de négociations pour obtenir la reddition,

plein préparatifs du couronnement de Bologne, un accord est adopté. Gattinara rédige l'acte de donation de Malte à l'ordre de Saint-Jean, à laquelle est adjointe Tripoli, à charge pour les chevaliers de la défendre<sup>213</sup>. Il est signé par l'empereur le 23 mars. Aucun serment de fidélité n'est demandé et les territoires sont cédés en tant que fief libre et franc. C'était une grande victoire pour l'ordre. Le chancelier, de son côté, concrétisait sa politique de protection de la Méditerranée. La défense de celle-ci était en partie déléguée à l'ordre et les Impériaux pouvait désormais envisager de voir plus loin. À cette date, au milieu du sentiment de liesse générale qui accompagne le couronnement de Charles Quint, toutes les conditions sont réunies pour que puisse être mise en place la grande croisade que la chrétienté attendait depuis près d'un siècle.

Le grand mythe chrétien était-il encore possible ? Au début du XVI<sup>e</sup> siècle et en lien avec le contexte géopolitique, l'idée connaît assurément une vigueur nouvelle. Mais pouvait-elle être autre chose qu'une vague chimère ? Pour des hommes comme Chièvres ou Wolsey, le mot semble n'avoir qu'une faible valeur. Leurs discussions montrent qu'aucun n'a semblé-t-il réellement considéré qu'une croisade puisse être envisagée. Gattinara lui-même sait parfaitement utiliser ce prétexte pour parvenir à ses fins et utiliser la charge émotive qu'elle porte. En janvier 1522, alors que Charles Quint est encore dans les Flandres et que la guerre avec la France a repris, se pose la question de savoir comment rentrer en Espagne. Le voyage s'annonce long et périlleux et assurément risqué, par voie de terre comme par voie de mer, si une trêve avec François I<sup>er</sup> n'est pas signée. Le 15 de ce mois, le chancelier écrit donc de sa main les instructions à Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, envoyé auprès du pape. Reprenant l'image du pasteur commun, il demande à ce dernier, car il ne sait pas si « la trêve ou abstinence de guerre que nous est tant nécessaire se pourra si brief et si facilement conduire par les mains dud. roy d'Angleterre », d'utiliser le prétexte turc pour obtenir une suspension des hostilités<sup>214</sup>. « Sous couleur » des invasions faites en Hongrie, « montrant vouloir induire les roys et princes chrétiens à se joindre ensemble pour assister à la deffence dud. royaume », Adrien VI doit obtenir une trêve du roi de France. Celui-ci, en effet, « l'accepteroit plus volontiers soubz ceste couleur générale et par la main de Sa Sainteté qu'il ne feroit par les mains du roy d'Angleterre ». Il va même plus loin, affirmant que la demande du pape aurait plus de portée s'il consentait à demander la réunion d'une diète pour

---

Barberousse donne l'assaut et le Peñon tombe le 27 mai. Voir COURTINAT R., *La piraterie barbaresque en Méditerranée : XVIe–XIXe siècle*, Paris, Serre Éditeur, 2003, p. 20.

<sup>213</sup> GIORZET P. A., art. cit., p. 187.

<sup>214</sup> HHSA, Belgien PA 2/2, n° 142, fol. 13r-14r, 15r-19r et 27r-28r.

que soit discuté de ce problème<sup>215</sup>. Gattinara était donc parfaitement capable d'utiliser tous les prétextes nécessaires à la réalisation de ses objectifs, y compris celui de la grande expédition.

Son rapport à la croisade va pourtant au-delà de cette rhétorique cynique. Ses actes prouvent qu'il s'est réellement inquiété de la puissance ottomane et qu'il est celui parmi le conseil de l'empereur qui a défendu l'idée d'une campagne avec le plus de rigueur. Après tout, ne dit-il pas du chancelier anglais qu'il est justement « un homme de petite religion », car il a rejeté une clause du traité de Windsor qui concernait la défense de la Hongrie contre les Turcs<sup>216</sup> ? Contrairement à nombre de ses contemporains, Gattinara la conçoit comme indispensable, non seulement pour protéger la Hongrie et le frère de Charles, Ferdinand I<sup>er</sup>, qui multiplie les appels à l'aide, mais également les côtes espagnoles et napolitaines menacées par les corsaires de Barberousse. Une entreprise qui se veut défensive donc, liée aux conjonctures politiques et militaires, et qui ne prend pas forcément la valeur d'une guerre sainte. On est loin d'une véritable croisade destinée à délivrer Jérusalem. Il y avait là assurément deux perspectives et deux acceptions complètement différentes. Il n'est pourtant pas interdit de croire qu'il ait réellement envisagé de mettre en place une grande expédition sainte. Elle était en effet intimement liée à la figure du monarque universel chrétien qu'il associe à son souverain et on a montré à quel point il a tenté d'articuler son rêve à la réalité.

La chute de Belgrade en août 1521 puis celle de Rhodes en décembre 1522 ont été des événements de nature même à reconfigurer l'idéal de croisade et à développer la ferveur nécessaire à la préparation d'une expédition. Pas pour reconquérir les Lieux saints, mais avant tout pour défendre l'Europe et la Méditerranée face à la menace turque. À partir de cette date, on voit donc les mentions se multiplier. Dans les instructions que Gattinara rédige pour les ambassadeurs, elle y est constamment mentionnée. En octobre 1524, il demande à Charles de Lannoy et au duc de Sessa, présents à Rome, que l'on puisse enfin établir une ligue défensive, sans laquelle on

« ne pourra donner remède à comprimer la ambicion et cupidité du Turc, ny à repellir ses emprinses, ny à chastier les erreurs de ceste maudicte secte luthérienne, ny aux aultres choses que concernent le service de Dieu et exaltacion de nostre saincte foy catolique »<sup>217</sup>.

Bien sûr, il faut rester méfiant devant ces documents diplomatiques, le prétexte politique n'étant jamais bien loin. Et à cette date, les armées impériales en déroute sont en train de se

---

<sup>215</sup> *Ibid.*, fol. 14r.

<sup>216</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie dans le 31 juillet 1522 dans les CSP, vol. 3, p. 259-260.

<sup>217</sup> HHSA, Belgien PA 64/1, n° 111, fol. 277r-279v



replier sur l'Italie après l'échec de l'expédition de Provence. La nécessité d'une trêve ne s'en fait que plus urgente. Cependant, à chaque fois que les conditions géopolitiques en Europe y sont favorables ou que la menace turque se fait trop pressante, le chancelier relance l'idée.

À la fin de l'année 1523, dans son mémoire à Charles Quint dans le cadre du conseil d'État, il s'inquiète de l'utilisation qui a été faite de la *cruzada*. Cet impôt, autorisé par le pape à condition qu'il serve à financer l'expédition contre les Turcs, avait été accordé par Léon X, soucieux de préparer cette entreprise. Or rien n'avait été fait. Et l'argent dépensé pour bien d'autres motifs. Gattinara demande donc que les comptes soient établis et les dépenses justifiées, et que le tout soit exposé au pape. Il imagine ainsi, une fois montrés la bonne volonté et le repentir de l'empereur, obtenir de Clément VII l'autorisation de lever à nouveau la *cruzada* à l'avenir<sup>218</sup>. Dans ses papiers, de nombreux mémoires se font également l'écho de l'étude minutieuse qu'il fait de la préparation de la croisade. Pour la plupart, il s'agit de notes ou de rapports antérieurs qu'il a réunis, sans doute afin d'en tirer le maximum d'informations possibles. On retrouve aussi une copie de l'un de ces documents dans les archives de l'administration espagnole à Simancas, preuve que le sujet était d'actualité<sup>219</sup>. Et le rapport donné était alarmiste. Il précise en effet que le Turc dispose de trois millions de ducats par an de rente et que la majeure partie de cette somme est destinée à la conquête de l'Italie et de la Hongrie. L'armée du sultan compterait environ 200 000 hommes et, en ce moment même à Constantinople, sont en train d'être réunis de nombreux soldats et une flotte de 300 galères. On ne sait pas quelle est la source de ces nouvelles et il est impossible de les vérifier, mais ces notes donnent une idée de l'inquiétude dans laquelle se trouve la cour impériale. On n'imagine pas une issue favorable sans une alliance des princes chrétiens à qui l'on doit, sans délai, faire parvenir ces informations. Il faudrait ensuite réunir au minimum 180 000 hommes de guerre : 60 000 prendraient le chemin de terre par la Hongrie pour marcher jusqu'à Constantinople, 60 000 autres s'embarqueraient à Ancône, 60 000 enfin partirait depuis un autre port, qui reste à définir. Une contribution doit également être demandée aux princes, aux ecclésiastiques, aux communautés et au peuple, et la croisade doit être proclamée universelle, avec l'indulgence plénière. Le mémoire donne à la suite la liste de tous ceux qui doivent contribuer, la somme à payer et le coût des différentes composantes de l'armée. Tout y est détaillé, justifié, et le résultat est sans doute le fruit d'une longue

---

<sup>218</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 189-190.

<sup>219</sup> BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75, fol. 381r-383v et AGS, Patronato Real, legajo 17, n° 2. Il est difficile de le dater, mais deux indices peuvent être pris en considération. Le premier est que dans la liste des contributeurs, le roi d'Espagne et l'empereur sont séparés, nous sommes donc avant l'élection de Charles en 1519. Le second, que le duc de Milan n'y est pas mentionné, au contraire de tous les autres princes italiens. On peut donc supposer que ce document date de l'occupation française du duché, entre 1515 et 1519.

concertation et d'une collecte d'informations directement obtenues de l'Est. Il se conclut par des considérations sur les moyens de rassembler le plus de fonds possibles pour l'expédition. Tout cela reste lettre morte et rien n'est entrepris. Mais le chancelier continue de s'informer, réunit un certain nombre de rapports, demande conseil. Dans un autre mémoire en sa possession, il est préconisé de compter tous les feux de la chrétienté, et que, pour 50 habitants, on en envoie un à la croisade, payé par les 49 autres. On conseille également que tous les établissements ecclésiastiques rentiers de la chrétienté payent une *décime* de leurs revenus le temps de la guerre sainte. Quant aux États séculiers, il s'agirait d'une *vingtaine*<sup>220</sup>. On pourrait multiplier les exemples. Dans les papiers de Gattinara à Turin, on trouve deux nouveaux documents qui décrivent les moyens de réformer la levée de la *cruzada* pour s'assurer de cette rentrée d'argent nécessaire à l'expédition et les autres solutions qui existent pour réunir des fonds<sup>221</sup>.

En septembre 1529, alors que quelques mois auparavant était tombé le Peñon d'Alger, ce qui avait déjà soulevé d'immenses inquiétudes, Soliman met le siège devant Vienne. Il n'a sans doute pas encore été très bien mesuré l'impact dans les consciences européennes de ces événements. Mais le choc est immense dans la chrétienté et favorise l'éclosion d'une forte ambiance prophétique. John Headley écrit qu'il s'agit sans doute de l'année la plus apocalyptique du siècle. Les tracts messianiques se multiplient et le milieu humaniste prend également la plume. Érasme écrit son *Consultatio de bello Turcis inferendo*, Juan Gines Sepúlveda son *Ad Carolum V Imperatorem invictissimum ut facta cum omnibus Christianis pace bellum suscipiat in Turcas, Cohortatio* et Juan Luis Vivés presse pour la mise en place d'une action commune des princes chrétiens contre Soliman. Luther lui-même écrit son traité *La guerre contre les Turcs* et voit l'empereur, en tant que prince séculier, prendre la tête de l'expédition<sup>222</sup>. La menace politique et militaire laisse peu de monde indifférent et le milieu diplomatique s'agite également. Le sujet tient une place importante dans les discussions qui ont lieu à Bologne à la fin de l'année, tout comme au sein de la Curie<sup>223</sup>. Beaucoup y voient aussi ce que Gattinara avait prophétisé : la preuve de l'imminence du Jugement Dernier et de la lutte contre l'Antéchrist. Avec les paix signées entre Charles Quint, Clément VII et

---

<sup>220</sup> BRT, Miscellanea politica del secolo XVI, Ms. 75, fol. 287r - v : « La manera para haver dineros y gente con que hazer se pueda guerra contra los Turcos »

<sup>221</sup> *Ibid.*, fol. 501r -505v : « Memorial de reformación de la croisade » et fol. 537r-546v : « Hazienda y forma di dineros para contra Infideles ».

<sup>222</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 114-115.

<sup>223</sup> Lettre de l'archevêque de Bari et de Miguel Mai à Charles Quint le 29 octobre 1529 dans les CLD, vol. 4, n° 206.

François I<sup>er</sup> et le voyage de l'empereur pour son couronnement, le moment de la croisade semblait plus que jamais arrivé.

On ne peut pas nier le fait qu'il s'agit là d'une volonté liée aux conjonctures. Charles Quint est soucieux d'aider son frère Ferdinand dans sa défense de Vienne et de repousser la menace. Mais de là à envisager une expédition en Terre Sainte ? Il est probable que non. Et c'est sans doute aussi l'avis de la plupart de ses conseillers. On peut en revanche se poser la question des intentions de Gattinara. Celui-ci multiplie les rencontres et son activité diplomatique est intense. Le 9 octobre 1529, alors que la cour est à Plaisance, Esteban Gabriel Merino est nommé ambassadeur extraordinaire auprès de la cour pontificale. Dans ses instructions, il porte les lettres reçues de Ferdinand de Habsbourg sur les attaques de Soliman. Il doit notamment prévenir le pape que Charles Quint s'est engagé à marcher contre les Infidèles et qu'à ce propos des émissaires extraordinaires ont été envoyés auprès des rois de France, d'Angleterre et du Portugal, afin de leur demander leur soutien dans cette entreprise qui concerne la chrétienté entière. Les sujets d'Espagne, de Flandres et de l'Empire ont déjà été priés de contribuer financièrement<sup>224</sup>. Jusqu'au début de la diète d'Augsbourg, les tractations se poursuivent. À la fin du mois d'octobre 1529, ce sont les envoyés extraordinaires à destination de l'Angleterre qui sont porteurs d'instructions de la même teneur<sup>225</sup>. On souhaite réunir une ligue générale contre le Turc sur le modèle de celle qui avait été signée du temps de Léon X<sup>226</sup>. Dans le camp impérial, l'espoir est grand, et les ambassadeurs présents dans les différentes cours s'attachent à obtenir l'accord et l'aide des princes européens<sup>227</sup>. Le choix de Bologne comme lieu du couronnement est également lié à la volonté de prendre plus rapidement le chemin de la Hongrie.

En réalité, il n'en sera rien. François I<sup>er</sup>, malgré les bonnes intentions affichées, a déjà entamé en secret ses négociations avec Soliman<sup>228</sup>. Le roi d'Angleterre estime pour sa part, une fois le siège de Vienne levé, que l'aide n'est plus nécessaire. En effet, au cours du mois d'octobre, les armées de Ferdinand I<sup>er</sup> avaient battu celles du sultan, qui avait ordonné le repli sur Constantinople. Henri VIII pense que si l'on envisage de poursuivre les armées turques

---

<sup>224</sup> Instructions de Charles Quint à l'archevêque de Bari le 9 octobre 1529 dans les CLD, vol. 4/1, n° 184.

<sup>225</sup> Instructions de Charles Quint à Pierre de Rozimbos et Jean de Le Sauch le 5 octobre 1529 dans les CLD, vol. 4/1, n° 195.

<sup>226</sup> On trouve ces articles à l'AGS, Patronato Real, legajo 17, n° 1 : « Artículos de la Liga y confederación que hicieron el Papa, Carlos V y los Príncipes de Alemania, contra el Turco (3 juillet 1519) ». Léon X est en effet sans doute le pape qui s'est investi dans la croisade de la manière la plus appliquée.

<sup>227</sup> Voir par exemple la lettre qu'envoie l'ambassadeur en Angleterre, Eustache Chapuis, à Charles Quint le 17 novembre 1529 dans les CLD, vol. 4/1, n° 216.

<sup>228</sup> VINCENT M. B., « Charles Quint, François Ier et Soliman », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa*, vol. 1, p. 533-539.

dans leur territoire, cela relève désormais du rôle de l'empereur uniquement. C'est par ailleurs le patrimoine des Habsbourg qui est menacé, et lui, en tant que souverain d'un royaume aux marges de l'Europe, ne voit pas quelle aide efficace il pourrait apporter<sup>229</sup>. Le rêve universel de Charles Quint et de son chancelier commençait déjà à s'effriter. D'un ton plein de dépit, l'empereur écrit à son frère au début du mois de janvier que les autres princes chrétiens ont peu de volonté de les aider<sup>230</sup>. Et qu'il faut peut-être envisager un traité, même défavorable. La chrétienté avait vécu.

Gattinara, lui, n'abandonne pas. Pendant le séjour à Bologne, il demande à l'un des membres de la délégation impériale auprès de la cour pontificale, Jacopo de Bannissio, de rassembler différents textes et mémoires concernant la levée de la *cruzada*. Le chancelier n'a pas le temps d'en prendre connaissance car il meurt quelques semaines plus tard, mais, pendant l'été, l'ambassadeur à Rome, Miguel Mai, les lit et pense qu'ils pourront être utiles pour la suite. Il les envoie donc à l'empereur<sup>231</sup>. Quand il quitte l'Italie du Nord pour se rendre vers Augsbourg, Gattinara est toujours convaincu qu'à la suite de la Diète son souverain prendra la tête d'une grande expédition pour porter secours à Ferdinand. Qui sait jusqu'où il aurait souhaité que Charles Quint aille ?

On peut s'interroger sur la portée de son discours. Charles Quint partageait-il les vues de son chancelier ? Se voyait-il comme un grand souverain croisé ? Depuis 1518, il mentionnait ses bonnes intentions. Cette année là, il s'imagina déjà marchant contre le Turc qui avait fait des incursions dans son royaume de Naples. Le projet ne se concrétise pas, mais des soldats sont néanmoins envoyés dans ce but<sup>232</sup>. Il fait par ailleurs régulièrement part dans sa correspondance de sa volonté de mettre en place une expédition sainte. En 1524, il écrit à Ferdinand I<sup>er</sup> que son désir principal est d'entretenir la paix et le repos dans la chrétienté,

« moiennant laquelle les armes et forces des chrestiens se puissent joindre et unir, afin de non seulement repulser les Turcs et infidèles en leurs emprinses, mais aussi leur faire la guerre, augmenter, exaucer et amplyer la foy et religion chrestienne »<sup>233</sup>.

---

<sup>229</sup> Propos de l'ambassadeur de Charles Quint en Angleterre, Eustache Chapuis, le 6 décembre 1529, dans les CLD, vol. 4/1, n° 224.

<sup>230</sup> Lettre de Charles Quint à Ferdinand de Habsbourg le 11 janvier 1530 dans LANZ K., *Correspondenz*, vol. 1, p. 361.

<sup>231</sup> Lettre de Miguel Mai à Charles Quint le 3 juillet 1530 dans les CLD, vol. 4/1, n° 369.

<sup>232</sup> DANSAERT G., *op. cit.*, p. 176.

<sup>233</sup> Lettre de Charles Quint à Ferdinand de Habsbourg le 16 janvier 1524 dans LANZ K., *Correspondenz*, vol. 1, p. 81.

Il n'y a pas à douter de ses convictions. Une fois couronné, il s'investit dans la défense du patrimoine habsbourgeois en prenant la tête de l'armée qui marche sur Vienne. En septembre 1532, il y fait une entrée triomphale<sup>234</sup>. Mais il ne va pas plus loin. L'empereur n'a sans doute jamais réellement envisagé de poursuivre au-delà du Danube. L'expédition de Tunis de 1535 a souvent été vue comme la preuve de la vocation de Charles Quint à la croisade, le résultat d'une éducation entre tradition espagnole et bourguignonne de lutte contre l'Infidèle et de son élection à l'Empire qui le désigne comme défenseur de la chrétienté. Le Habsbourg, victorieux des Infidèles, apparaissait comme le digne successeur de saint Louis, modèle du souverain croisé mort sous les murs de cette même ville<sup>235</sup>. Dans son discours prononcé à Rome devant le pape et les cardinaux en 1536, il exprime une nouvelle fois clairement son désir de guerre sainte. Cet idéal contribue par ailleurs à la construction de sa symbolique princière. En 1546, il commande à Jan Cornelisz Vermeyen une série de douze tapisseries ayant pour thème l'expédition de 1535 [fig. 16]. On continue d'évoquer celle-ci jusqu'à la fin du règne de Philippe II comme un des hauts faits de Charles Quint dans les entrées solennelles et les gravures célébrant son règne<sup>236</sup>.

---

<sup>234</sup> BRANDI, *op. cit.*, p. 322.

<sup>235</sup> VINCENT M. B., art. cit., p. 536. Voir par exemple les considérations de FERNÁNDEZ ÁLVAREZ M., *Política mundial de Carlos V y Felipe II*, Madrid, Escuela de Historia Moderna, 1966, p. 87

<sup>236</sup> DESWARTE-ROSA S., art. cit., p. 80.



Figure 16 - Jan Cornelisz Vermeyen - *La conquête de Tunis*

1546 - Palacio Real - Madrid

L'image de Charles Quint en tant que souverain croisé a toutefois été nuancée. Alfonse Dupront estime que l'expédition de Tunis a été limitée, défensive, et qu'elle s'inscrit avant tout dans la grande querelle entre Charles Quint et François I<sup>er</sup><sup>237</sup>. L'empereur sait en effet que la chrétienté n'a plus les moyens d'organiser une guerre sainte vers Jérusalem et le clergé espagnol s'est par ailleurs opposé à la levée de la décime et de la *crusada*<sup>238</sup>. La croisade invite également à la méfiance. Juan Pardo de Tavera fait partie de ceux que le projet universaliste du chancelier récemment décédé laisse indifférent<sup>239</sup>. Il émet de grandes réserves et ne voit pas l'intérêt d'une expédition où Charles Quint pourrait risquer sa vie. Pierre

<sup>237</sup> DUPRONT A., « Les solitaires de la croisade, Charles Quint », dans *Le Mythe de croisade*, Paris, Gallimard, 1997, vol. 1, p. 366-389.

<sup>238</sup> CHAUNU P. et ESCAMILLA M., *Charles Quint*, Paris, Tallandier, 2000, p. 363.

<sup>239</sup> Il s'était déjà opposé à l'idée du voyage en Italie, voir *infra* p. 120.

Chaunu écrit qu'il semble être alors le reflet de l'opinion espagnole<sup>240</sup>. Et que s'y l'empereur s'y lance, à trente cinq ans, c'est peut-être parce qu'il a besoin de prouver quelque chose et qu'il court après la gloire. Sans doute aussi car il souhaite gagner du temps face à François I<sup>er</sup> et ainsi forcer celui-ci à la paix en rentrant victorieusement de la guerre sainte<sup>241</sup>. La question reste ouverte. Il est probable que Charles Quint n'a jamais envisagé autre chose qu'une expédition destinée à défendre la chrétienté et la Méditerranée, au contraire de Gattinara qui le voyait prendre la tête d'une expédition généralisée à destination des Lieux saints. Cependant, il avait parfaitement intégré non seulement les éléments de langage de son chancelier, mais également la tradition de ses prédécesseurs. Le Habsbourg a assurément considéré son rôle d'empereur comme indissociable de la lutte contre les Infidèles.

L'idée de croisade n'était d'ailleurs peut-être pas si mal vue que cela en Espagne. Elle faisait en effet partie de cette tradition de lutte contre l'Islam après sept siècles de combats dans le cadre de la *Reconquista*. Les récentes conversions forcées prouvent que les plaies n'étaient pas guéries<sup>242</sup>. On trouve en tout cas dans les archives de Simancas de nombreux mémoires à ce sujet, et pas uniquement dans les papiers de la chancellerie ou de l'entourage de Gattinara<sup>243</sup>. Certains des autres conseillers de l'empereur n'y sont pas insensibles non plus<sup>244</sup>. En 1526, au moment où se profile une nouvelle guerre avec la France à la suite du non-respect du traité de Madrid, Charles de Lannoy se désole du retard que ces nouveaux événements impliquent dans la mise en place de la croisade<sup>245</sup>. Et au tournant des années 1529-1530, quand la menace turque se fait plus forte que jamais, les avis et les rapports à son sujet se multiplient à la cour<sup>246</sup>. La mission divine de Charles Quint ne laissait assurément pas tout le monde indifférent. Et l'idéal de croisade en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle est sans doute loin d'être archaïque<sup>247</sup>.

---

<sup>240</sup> CHAUNU P. et ESCAMILLA M., p. 364.

<sup>241</sup> *Ibid.*, p. 364-365.

<sup>242</sup> POUTRIN I., « La conversion des musulmans de Valence (1521-1525) et la doctrine de l'Église sur les baptêmes forcés », dans *Revue historique*, n° 648, 2008/4, p. 819-855, p. 820 ou encore CARRASCO R., Les morisques au XVI<sup>e</sup> siècle : de l'échec de l'évangélisation à la répression généralisée », dans *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, t. 2, 2008, p. 1-15.

<sup>243</sup> « Exposé de la part de l'empereur sur une entreprise à faire contre les Turcs du temps du pape Leon X », AGR, Papiers de l'État et de l'Audience 1412, n°1. « Informatione pertinente ad impresa contra Turchi data per Jano Lascari », AGS, Patronato Real, legajo 17, n° 18.

<sup>244</sup> Voir la relation de Gasparo Contarini dans ALBÈRI E., *op. cit.*, vol. 2, p. 58.

<sup>245</sup> Lettre de Charles de Lannoy à Charles Quint le 7 avril 1526 dans LANZ K., *Correspondenz*, vol. 1, p. 197-198.

<sup>246</sup> « Parecer del doctor L. G. de Carvajal en razón de si avía de contribuir España y ayudar con dineros a la guerra contra el Turco », BNE, Ms. 1752, fol. 184r-185v ou encore un « Avis donné en mars 1530 à l'impératrice à propos de la guerre contre les Turcs », AGS, Estado, legajo 19, n° 59.

<sup>247</sup> C'est l'avis de VINCENT M. B., art. cit., p. 536.

\*\*\*

Au moment où Gattinara ferme les yeux sur ce monde, le 5 juin 1530 à Innsbruck, qu'en est-il de sa monarchie universelle et de son grand rêve de restauration de l'Empire romain ? Après des années de guerre sans peu d'hiatus, une paix avait été trouvée avec la France en août 1529. Deux mois plus tôt, Charles Quint et Clément VII avaient signé leur réconciliation à Barcelone et le Habsbourg pouvait enfin être ceint de la couronne impériale. Pendant les mois qui précèdent la cérémonie, l'Italie, pacifiée, reconnaît en l'empereur son maître et l'on voit la plupart de ses princes venir rendre hommage au Habsbourg. Par ailleurs, des appels de plus en plus pressants à l'unité chrétienne se font entendre et la Diète d'Augsbourg, que l'on s'apprête à réunir, doit mettre fin au schisme chrétien et ramener les Luthériens dans le giron de la véritable Église romaine. Nombreux sont ceux qui pensent que la croisade prendra la suite de l'assemblée. Le chancelier est ainsi décédé avec le sentiment que la monarchie universelle, telle qu'il l'avait conçue et rêvée, était bien en train de se mettre en place.

Le projet de Gattinara n'est en rien utopique, pas plus sa que restauration de l'Empire romain n'est un fantôme<sup>248</sup>. Le projet qu'il construit pour Charles Quint et le discours qui lui est associé, celui d'un monarque du monde qui prendrait en main les affaires de la chrétienté, sert bien à la légitimation du pouvoir de l'empereur et à servir ses intérêts. Ce n'est cependant pas son seul aspect. Son idéologie est non seulement indissociable de son action politique, mais, de plus, elle la guide. Il était clairement convaincu d'être à une époque charnière pour l'histoire de l'humanité, et qu'un nouveau cycle devait s'accomplir avec l'avènement de Charles Quint. On s'éloigne peu à peu de la chrétienté augustinienne et de la marche de l'histoire comme évolution linéaire au profit de la vision d'Aristote de cycles récurrents, chère aux humanistes<sup>249</sup>. Il ne s'agit bien évidemment pas d'une restauration de l'Empire romain au sens strict du terme, mais seulement de la puissance et de l'autorité de ses empereurs. La vision de Gattinara est avant tout morale. Il n'a jamais envisagé que Charles Quint soit le monarque unique dont l'*imperium* s'appliquerait sur la chrétienté. Il rêvait en revanche de voir le Habsbourg paré d'une *auctoritas* universelle : il devait être le souverain surpassant en autorité n'importe quel roi ou prince, ceci afin d'être le garant du droit, de la justice et de la paix. Et au début de l'année 1530, tout portait à croire qu'il était en mesure d'affirmer cette autorité.

---

<sup>248</sup> C'est souvent ainsi qu'a été vu le projet de Charles Quint, voir par exemple YATES F., art. cit., p. 58.

<sup>249</sup> SKINNER Q., *op. cit.*, p. 167.



En puisant dans les sources prophétiques médiévales, qui avaient pris des formes messianiques et eschatologiques affirmant qu'un empereur des derniers temps viendrait sur terre mettre en place un nouvel âge d'or, Gattinara s'était persuadé que Charles Quint était ce monarque unique tant attendu qui ramènerait la paix, marcherait de concert avec le pape pour la diffusion du christianisme et prendrait la tête d'une grande croisade contre les Infidèles. Et toutes ces prédictions trouvaient leur justification dans les événements qui avaient jalonné la vie du Habsbourg : la collecte des héritages, la découverte d'un nouveau monde, son élection impériale. Tout concordait à la réalisation de la prophétie.

Cette insistance sur le rôle messianique de Charles Quint a souvent été vue par les historiens comme la preuve que Gattinara était un homme du Moyen Âge, loin des considérations politiques de son temps. Mais est-ce le cas ? N'y a-t-il pas là au contraire une obsession de la part des historiens à vouloir opposer Moyen Âge et Renaissance, tradition et modernité ? Le chancelier est un pragmatique, juriste reconnu, emprunt d'un réalisme froid, prêt à tout pour servir ses intérêts et ceux de son maître, échafauder des plans machiavéliques ou faire tomber ses ennemis. C'est un véritable diplomate de la Renaissance<sup>250</sup>. Mais l'homme est un profond chrétien, inspiré par une dévotion intense et baigné dans toute cette ambiance eschatologique de ces années 1490-1530. Le messianisme et l'eschatologie font assurément partie intégrante de la pensée politique aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Il n'y a là rien de contradictoire. À vouloir parfois suivre un schéma déjà établi, un scénario trop bien écrit, les historiens ont sans doute négligé des aspects qui ont participé des différents dynamismes de ce XVI<sup>e</sup> siècle et de la construction de cette société de la Renaissance. On peut être de formation juriste ou scolastique et imprégné des idéaux de l'humanisme. Tout comme on peut être un diplomate et un pragmatique et croire en l'essence divine de sa charge. Gattinara est homme du monde, influencé par ses voyages, sa formation, les directives de ses employeurs, sa foi, mais également sa curiosité intellectuelle qui le fait correspondre avec les grands savants de son temps. Il est le résultat de tout ce que l'Europe avait produit de mieux.

Sa volonté de restauration de l'Empire est d'autant plus crédible qu'il sait jouer sur les ressorts de ce dernier pour créer les conditions de la paix en Italie et y assurer la domination de Charles Quint. Le cœur de son projet était de s'assurer du concours de la papauté et des potentats italiens, « veant Italye que de toutz coustez crye Empire et ne désire que votre grandeur »<sup>251</sup>. L'alliance avec les États italiens était donc indispensable. Il suivait, à sa manière, la rhétorique humaniste de la chasse aux « barbares » de la Péninsule et son

---

<sup>250</sup> D'AMICO J.-C., « Gattinara et la « monarchie impériale » de Charles Quint », p. 12.

<sup>251</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 30 juillet 1521 dans LANZ K., *Staatspapiere*, p. 3.

unification. Le dernier chapitre du *Prince* de Machiavel ne s'intitule-t-il pas « Exhortation à délivrer l'Italie des barbares » ? Mais face aux ambitions espagnoles et françaises, aux intérêts divergents de ses différentes principautés, quelle chance y a-t-il encore de voir une péninsule Italienne indépendante ? Gattinara en est conscient, sa politique est donc bien plus réaliste que les discours moralisateurs du Florentin ou de Guicciardini. Il n'imagine pas une pacification de l'Italie sans une autorité supérieure capable de la maintenir. C'était là le rôle dévolu à Charles Quint. Dans cette optique, le but était de favoriser les potentats naturels en usant des droits de l'empereur et des ressorts du Saint-Empire pour intervenir dans le fonctionnement et le gouvernement des États ou des cités : droit d'intervenir dans la nomination des podestats ou des gouverneurs, renouvellement des investitures et des privilèges, ou encore arbitrage des conflits. Le juriste qu'il était, diplômé en droit romain de l'université de Turin, connaissait parfaitement ces problématiques. Et le Habsbourg s'en est entièrement remis à son chancelier<sup>252</sup>. Les paroles de Gasparo Contarini, affirmant que le Tout-Puissant avait fait de Gattinara le premier ministre de l'empereur afin qu'il agisse pour le peuple italien de la même manière que Joseph l'avait fait pour les enfants d'Israël, prennent alors tout leur sens<sup>253</sup>. Et ainsi, pendant cette décennie, la domination espagnole pose peu à peu les bases qui régiront l'Italie pour les deux siècles suivants.

---

<sup>252</sup> À titre d'exemple, le 5 septembre 1529 depuis Plaisance, Charles Quint écrit à son chancelier, resté à Gênes, que les légats du pape lui ont demandé de prendre une décision concernant Parme et Plaisance, cités théoriquement rattachées au duché de Milan mais revendiquées par le pape. L'empereur souhaite donc savoir de quelle manière il doit agir pour être conforme aux droits du Saint-Empire : CLD, vol. 4/2, n° 137.

<sup>253</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 12 mars 1525 dans les CSP, vol. 3, p. 414.

# L'ALLIANCE ITALIENNE



Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'Italie de la Renaissance arrive à une période cruciale de son histoire<sup>1</sup>. Déjà marquée par les nombreux conflits qui la touchent dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, elle connaît une recomposition accrue de ses structures avec les ambitions des souverains étrangers. Les Valois, en premier lieu, qui revendiquent l'héritage angevin sur Naples et l'héritage Visconti sur Milan. Les souverains d'Aragon, également, que les aléas de l'Histoire avaient permis de se rendre maîtres du Sud de la Péninsule. Les Habsbourg, enfin, que les droits du Saint-Empire autorisaient à intervenir sur tous les fiefs impériaux de l'ancien *regnum italicum*, comme ensuite dans les royaumes de Naples et de Sicile. Ainsi, de la première descente de Charles VIII en 1494 à la paix de Cateau-Cambrésis en 1559, l'Italie devient pendant plus de soixante ans le théâtre de la géopolitique européenne, une terre de conflits et d'inquiétudes, mais également d'espérances et de réformes religieuses<sup>3</sup>, qui fait resurgir le spectre d'une grave crise politique<sup>4</sup>. Pendant ces années surgissent de nombreux appels de certains patriotes à l'unité et à la libération de la Péninsule, dont Machiavel et Guicciardini se sont fait les porte-paroles. L'idéal de la *libertà* des cités italiennes, qui avait constitué le cœur de la pensée humaniste, se trouve transposé à la Péninsule toute entière<sup>5</sup>. On chante un passé qui n'existe plus, on s'en prend aux « Barbares » qui souillent ses villes et ses campagnes, on exhorte ses princes à la mobilisation.

Bien sûr il s'agit là d'une construction symbolique. Guicciardini nous dit qu'à l'arrivée des Français régnaient la paix et la tranquillité<sup>6</sup>. Pour Machiavel, comme pour Baldassare Castiglione, ceux-ci sont responsables d'un changement dans les habitudes et dans les mœurs<sup>7</sup>. On s'inventait un âge d'or en ces temps troublés. Mais les Guerres d'Italie ont assurément accéléré un processus de reconfiguration territoriale, politique et structurelle.

---

<sup>1</sup> D'AMICO J.-C., *op. cit.*, p. 9.

<sup>2</sup> Jean-Marie Le Gall écrit ainsi que la paix de Lodi de 1454, qui marque la fin du conflit entre Venise et Milan et que l'on a souvent vue comme le début d'un équilibre géopolitique au sein de la péninsule Italienne et mis à mal par les Guerres d'Italie, est en partie un mythe historiographique construit pour imputer aux puissances étrangères une division italienne qui existe en réalité déjà en 1494. LE GALL J.-M., *Les Guerres d'Italie*, p. 27.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>4</sup> D'AMICO J.-C., *op. cit.*, p. 9.

<sup>5</sup> Jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les cités italiennes dépendent en effet de l'Empire et de son droit romain dont les glossateurs ont du mal à affranchir. Voir SKINNER Q., *op. cit.*, p. 33. Dans les faits, cependant, certaines cités ne lui obéissent déjà plus : l'empereur n'est plus en mesure d'intervenir dans des cités comme Gênes ou Milan qui se sont constituées en État. On développe donc l'idée d'une liberté non seulement vis-à-vis de l'Empire, mais également dans le gouvernement interne. Ce transfert de souveraineté, que l'on doit à des juristes comme Bartole de Sassoferrato ou Balde de Ubaldis, était d'autant plus important dans le cadre de la lutte entre Empire et papauté. La liberté des cités, à l'extérieur face au pape et à l'empereur, et à l'intérieur face aux despotes et tyrans, est ainsi devenu le symbole de l'humanisme italien.

<sup>6</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 4.

<sup>7</sup> FEDELE D., « Face aux « guerre e ruine d'Italia ». Pour une lecture politique du Livre du Courtisan », dans DESCENDRE R. et FOURNEL J.-L. (dir.), *Langages, politique, histoire. Avec Jean-Claude Zancarini*, Lyon, ENS Éditions, 2015, p. 237-246. Voir aussi GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 63-64.

Surtout, elles ont permis le développement d'une prise de conscience d'appartenance à un groupe qui partageait une culture, une histoire et des valeurs communes<sup>8</sup>. Ainsi, le particularisme des cités se double de la volonté d'une *libertà d'Italia*, assimilée à la libération de la Péninsule de la présence étrangère.

Gattinara, quand il est nommé chancelier, est vite confronté à cette question. Il était Italien, et, comme il l'a répété à plusieurs reprises, conscient de l'être. Il parle d'une « nacion de l'Italie » et des Italiens comme un groupe bien défini par leur appartenance géographique<sup>9</sup>. Par ailleurs, il a lui-même été confronté, en tant que seigneur d'un certain nombre de domaines, aux souffrances de la guerre. Ses terres ont été ravagées à plusieurs reprises, ses gens massacrés ou rançonnés. Le Piémont et la Lombardie, où il a ses possessions, sont aux premières loges à chaque descente française au Sud de Alpes, ou à chaque tentative des armées espagnole ou impériale de les repousser. Cette problématique est donc au cœur de sa réflexion. Le chancelier est au service d'un empereur qui avait théoriquement la possibilité de s'ingérer dans les fiefs qui relevaient de l'Empire. Il a donc conçu une approche de la *libertà d'Italia* plus originale, et surtout plus concrète, que la plupart des auteurs ou des intellectuels italiens. Parfaitement conscient que la paix nécessaire à l'établissement de l'hégémonie de Charles Quint, mais également à la sauvegarde de ses domaines, ne pouvait être assurée dans la péninsule Italienne que par la tutelle d'une autorité morale supérieure qui réglerait les différents et interviendrait militairement en cas de besoin, il a élaboré une idée de la liberté de l'Italie liée à la mise en place de la domination de l'empereur. Il n'y avait là rien de contradictoire. Gattinara a imaginé un système dans lequel chaque principauté avait la possibilité d'assurer sa propre liberté de gouvernement, à condition de ne pas troubler la quiétude de la Péninsule et d'accepter la tutelle de Charles Quint. Ce système forme un tout cohérent en lien avec sa conception de la Monarchie et avec *l'auctoritas* universelle qu'il attribuait à son souverain.

C'est ce projet qu'il tente d'imposer à la politique impériale. S'il se fait assez discret dans les trois premières années de son office, il arrive par la suite à constituer une puissante faction universaliste qui soutient ses idées et qui permet ainsi la mise en place d'une véritable politique italienne. Celle-ci trouve son aboutissement avec la venue de Charles Quint en Italie et le couronnement de Bologne. Au cœur de son action, il y a la volonté de favoriser les souverains naturels des principautés italiennes et de s'ingérer dans leur gestion et leurs

---

<sup>8</sup> ILARDI V., « Italianità among some Italian intellectuals in the early sixteenth century », dans *Traditio*, t. 12, 1956, p. 339-367.

<sup>9</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint d'avril 1523 dans CLARETTA G., « Notice », p. 309-324.

différends afin qu'une grande alliance puisse se constituer avec l'empereur dans le but de chasser les Français de la Péninsule. Alliance qu'il imagine comme le point de départ d'une unité qui se ferait sous le patronage de Charles Quint. Enfin, Gattinara cherche à abaisser la puissance à la fois politique et spirituelle de la papauté et à remplacer l'autorité incontestable dont elle jouit en Italie par celle du Habsbourg.





## IV

### Défendre la *libertà d'Italia*

La mise en place de la paix en Italie était une étape essentielle dans l'établissement de la monarchie universelle. D'abord pour permettre la venue de l'empereur afin qu'il puisse y prendre ses couronnes, ensuite pour devenir la base de la future croisade. Le cœur de l'Empire devait retrouver une stabilité mise à mal par les ambitions françaises. Elle était également, au moins en ce qui concerne les territoires de Charles Quint en Italie du Sud et en Sicile, nécessaire pour la reprise d'une économie qui avait énormément souffert des guerres contre la France. La conception de la *libertà d'Italia* de Gattinara est aussi liée à une autre raison, celle du cœur. Depuis la première descente du roi de France en 1494, son Piémont natal n'avait que peu goûté à la paix. Entre armée française et mercenaires suisses, allemands et espagnols, le Nord-est de l'Italie a connu de nombreuses dévastations. La région du bourg de Gattinara et de Verceil a été le théâtre d'affrontements et de massacres jusque dans les terres du chancelier. Une situation qui prenait la suite des conflits entre Savoie et Milan qui avaient déjà laissé un territoire exsangue. Ces épisodes expliquent sans doute cette véritable haine qu'il voue aux Français et sa volonté de chasser ces « Barbares » d'Italie afin d'y établir l'autorité bienfaitrice de Charles Quint et de protéger les différentes principautés et républiques. Son désir de mettre fin aux souffrances du peuple italien est en effet au cœur de sa rhétorique. Gattinara, au service d'un souverain étranger, se faisait paradoxalement le défenseur des libertés et la tranquillité italiennes. C'est donc cette idée qu'en tant que chancelier il tente d'imposer à la politique impériale. Pour ce faire, il constitue progressivement un petit groupe de personnes attachées à ses idées afin de faire valoir son projet et de s'opposer aux conseillers de l'empereur qui souhaitaient que ce dernier établisse de manière directe sa domination sur la Péninsule.

#### 1) Chasser les « Barbares » et la tyrannie

À partir de la descente de Charles VIII, et en lien avec toutes les déprédations que connaît l'Italie dans les trente années qui suivent, se développe peu à peu l'idée que celle-ci doit être libérée de la domination étrangère. La perte d'indépendance des États, les guerres continuelles, tout contribue à l'assimilation des envahisseurs à des « Barbares », ceux-là

même qui avaient été les responsables de la chute de Rome, et les princes étrangers à des tyrans. Benedetto Gareth, dit Cariteo, poète hispano-italien au service des rois aragonais qui a passé la plus grande partie de sa vie dans le royaume de Naples, écrit dans son *Canzoniere* en 1506 :

*Quale odio, qual furor, qual ira immane,  
Quai pianate maligni  
Han vostre voglie unite, hor si divise,  
Qual crudeltà vi move, or spiriti insigni,  
O anime Italiane,  
A dare il Latin sangue a gente invise,  
O cupidi mortali,  
s'ardente honor vi chiama ad alte imprese,  
Ite a spogliar quel sacro, almo paese  
Di Christian trophèi:  
Et tu, santa, immortal, Saturnia terra,  
Madre d'uomini e dei  
Nei barbari converti hor l'impia guerra*

Le poète appelle ensuite les princes italiens à s'unir contre l'invasion française et s'en prend notamment à Ludovic le More qui s'est allié aux Français, le pressant de penser au bien commun de l'Italie<sup>10</sup>. Les humanistes construisent un récit mythifié de la péninsule Italienne d'avant les invasions étrangères, dressent le tableau d'un âge d'or des valeurs et des vertus du temps des principautés et des républiques et appellent à se libérer des tyrans. Guicciardini, au moment de l'entrée de Charles VIII dans Asti le 9 septembre 1494, écrit ainsi que le roi de France amenait avec lui

« les menaces d'innombrables calamités, d'accidents très horribles [...] ; et les instruments du repos et de la concorde italiens furent à tel point désordonnés que, l'Italie n'ayant jamais pu par la suite les réordonner, d'autres nations étrangères, d'autres armées barbares eurent tout loisir de la fouler aux pieds impitoyablement et de la dévaster »<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> ILARDI V., art. cit., p. 346-347.

<sup>11</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 63-64.

Cette expression lui est familière. Dans son *Histoire d'Italie*, il utilise le mot « barbare » à de nombreuses reprises pour désigner tous les peuples qui ne sont pas italiens<sup>12</sup>. Machiavel, dans ses *Histoires florentines*, écrit que « l'Italie a été de nouveau ouverte aux barbares et rétablie sous leur joug »<sup>13</sup>. Le dernier chapitre du *Prince* ne s'intitule-t-il pas « Exhortation à prendre l'Italie et la délivrer des barbares »<sup>14</sup> ? Il y a là, à n'en pas douter, une première forme d'*italianità*, qui s'est construite dans la réaction face à un ennemi commun<sup>15</sup>. On assiste en effet peu à peu, au sein des élites intellectuelles italiennes, à la prise de conscience et au sentiment d'appartenir à un groupe qui partageait des valeurs, une culture et une histoire communes et à la nécessité de les défendre.

La *libertà d'Italia* prend toutefois des formes différentes. Guicciardini estime que ce serait un grand danger pour l'Italie que d'être réduite sous l'autorité d'un seul prince ou d'une seule république. Non seulement ce n'est en rien une garantie contre les invasions étrangères, mais en outre l'Histoire a montré que les Italiens n'étaient pas particulièrement enclins à un pouvoir unique sur la Péninsule. Par ailleurs, ce système constituerait une tyrannie puisque ce sont les coutumes et les lois des républiques qui confèrent la liberté à leurs citoyens. Or dans ce cas, on aurait réduit le gouvernement à une seule cité-État. Pour cette raison, Guicciardini souhaite une paix entre des États indépendants, avec une balance des pouvoirs comme au temps de Laurent de Médicis, considéré comme la période de l'âge d'or italien<sup>16</sup>. La conception de Machiavel diverge, elle, de ces considérations. Il en appelle directement à Laurent II de Médicis, duc d'Urbino, à qui il dédie *Le Prince*, pour être l'homme de la libération de l'Italie des invasions étrangères. Il reprend la rhétorique humaniste classique de l'oppression de la Péninsule par les « Barbares » et de ses divisions fratricides, mais il est l'un des premiers à souhaiter son unité sous l'égide d'un seul prince, son « rédempteur »<sup>17</sup>.

Il ne s'agit cependant, dans ces deux cas, que de conjonctures irréalisables et d'une rhétorique presque fataliste qui confine à l'utopie. L'Italie est trop divisée, les intérêts entre ses États trop divergents pour imaginer l'une ou l'autre de ces unions. Gattinara, fin connaisseur des arcanes diplomatiques et de la géopolitique italienne, en était bien conscient.

---

<sup>12</sup> « assurer la sécurité de Venise et de toute l'Italie face aux barbares », dans *ibid.*, vol. 1, p. 200 ou « se mouvoir les armes des barbares contre les barbares », p. 741.

<sup>13</sup> MACHIAVEL N., *Œuvres complètes*, BARINCOU E. (éd.), Paris, Gallimard, 1952, p. 1170.

<sup>14</sup> MACHIAVEL N., *Le Prince et autres textes*, VEYNE P. (éd.), Paris, Gallimard, 2007, p. 142.

<sup>15</sup> ILARDI V., art. cit., p. 355. Sur le développement de l'*italianità* et le rôle joué par les Guerres d'Italie voir également LAVEN D., « Machiavelli, italianità and the French Invasion of 1494 », dans ABULAFIA D. (éd.), *The French Descent into Renaissance Italy, 1494-95: Antecedents and Effects*, Aldershot, Variorum, 1995, p. 355-370.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 364-365.

<sup>17</sup> MACHIAVEL N., *Le Prince*, p. 146.

Il envisage par conséquent lui aussi la *libertà d'Italia*, et il reprend dans son discours les mêmes éléments que les autres intellectuels et humanistes italiens, mais sa conception diffère cependant fortement dans ses moyens. Elle reflète son pragmatisme et surtout sa véritable connaissance des enjeux et des événements qui se jouent dans la Péninsule. Certains ont affirmé que le chancelier n'était qu'un faible représentant de l'*italianità*<sup>18</sup>. Il est en effet originaire du Piémont, d'obédience savoyarde et d'influence culturelle beaucoup plus française qu'italienne. Sa région est également vue comme un lieu reculé de la Renaissance italienne<sup>19</sup>. Turin n'a que peu d'importance dans la géographie humaniste et en général dans la culture italienne de l'époque. Il s'agissait d'une cité provinciale encore loin de devenir ce centre politique et culturel important à la suite du choix d'Emmanuel Philibert d'en faire sa capitale. De même pour son université fondée en 1404, qui semble en position un peu marginale par rapport à l'humanisme italien<sup>20</sup>. Manuel Rivero Rodríguez estime pour sa part qu'il était bien plus lié à la *mythistoire* française qu'à la culture italienne. Il a eu en effet comme maîtres, Bernardino Troitti et Claude de Seyssel, ainsi que d'autres juristes piémontais, liés à la tradition juridique savoisiennne et à l'école française<sup>21</sup>. L'historien espagnol défend l'idée que les lettrés de Turin s'inséraient dans le circuit franco-bourguignon. L'université de Paris leur était plus familière que celles de Padoue ou de Bologne, et les intellectuels fréquentaient majoritairement la Sorbonne et servaient les souverains Valois<sup>22</sup>. Pourtant, la conception que se fait Gattinara de la *libertà d'Italia* montre qu'il était parfaitement familiarisé avec la tradition humaniste italienne et qu'il s'est senti lui aussi comme appartenant à cet ensemble. Il était attaché à sa province piémontaise, certes, ce qui n'a rien d'étonnant car même les considérations de Machiavel ou de Guicciardini ne sont pas exemptes d'une certaine forme de régionalisme, mais il l'était aussi à sa « nation ». Le chancelier est en réalité l'un des plus farouches défenseurs de sa libération et il a été considéré comme tel par ses contemporains, en particuliers par les ambassadeurs italiens à la cour de Charles Quint qui ont eu l'occasion de négocier avec lui.

En mai 1522, Gasparo Contarini écrit à la Seigneurie que toute l'énergie des Impériaux a été donnée pour l'expulsion des Français d'Italie. Le diplomate explique qu'au sein de la cour, c'est principalement Gattinara qui exhorte l'empereur à les attaquer et que,

---

<sup>18</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 4

<sup>19</sup> *Ibid.* p. 5.

<sup>20</sup> C'est l'avis de GALASSO G., « Lettura dantesca e lettura umanistica », p. 105.

<sup>21</sup> Sur Claude de Seyssel, voir EICHEL-LOJKINE P. (dir.), *Claude de Seyssel. Écrire l'histoire, penser le politique en France, à l'aube des temps modernes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

<sup>22</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., « Italia, chiave de la monarchia universalis », p. 280.

étant italien, il clame « qu'il a libéré son pays des barbares »<sup>23</sup>. À plusieurs reprises dans ses mémoires, le chancelier demande en effet à Charles Quint qu'il œuvre pour « la conservacion d'Italie et à la libérer de tyrampnie ». Dans sa remontrance de juillet 1525, mécontent des choix de l'empereur et décidé à quitter la cour, il reproche au Habsbourg d'avoir été plus un tyran qu'un libérateur, car « ny les Gottes, ny les Lombardes, ny Attila le quel fut nommé *Flagellum Dei* (...), james ne firent telles cruaultez »<sup>24</sup>. En 1527 il l'enjoint à nouveau à se rendre en Italie afin de remédier à toutes les injustices et les maux dont elle souffre<sup>25</sup>. Par ailleurs, dans sa correspondance diplomatique et dans ses instructions aux ambassadeurs, il s'agit de l'objectif le plus souvent rappelé. En 1524, dans les lignes qu'il écrit de sa main pour Charles de Lannoy, le duc de Sessa, Adrien de Croÿ et Giovanni Bartolomeo Gattinara, il leur demande d'exhorter le pape à

« deffendre la liberté d'Ytalie jusques à ce que Dieu, par la main de Sa S<sup>té</sup> comme bon pasteur et médiateur, donne sa grace pour pouvoir dresser quelque bonne paix entre les chrétiens » et à « deffendre la liberté d'Ytalie et reppellir les tyrampniez pour le bien, repos et tranquillité d'Ytalie »<sup>26</sup>.

On pourrait multiplier les exemples<sup>27</sup>. Gattinara ne se fait pas uniquement le défenseur de la *libertà d'Italia*, mais également de ses vertus. Le 21 octobre 1522, Antonio Bagaroto, ambassadeur du duc de Mantoue à la cour impériale, rapporte un conseil secret tenu avec Charles Quint sur les affaires italiennes. Henri de Nassau, l'un des conseillers de l'empereur, aurait alors dit qu'il n'y avait en Italie ni foi, ni loyauté, ce à quoi le chancelier aurait répondu que c'était entièrement faux, qu'elle était au contraire mieux dotée en vertus que toutes les autres parties du monde réunies et « che se non tenesse l'officio chel teneva lo combateria »<sup>28</sup>. En 1525, Gasparo Contarini rapporte à la Seigneurie une conversation qu'il a eue avec Gattinara, celui-ci souhaitant parler en tant qu'Italien et non comme chancelier de l'empereur, et pendant laquelle il aurait affirmé :

---

<sup>23</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 22 mai 1522 dans les CSP, vol. 3, p. 229.

<sup>24</sup> Remontrance de Bruxelles dans HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 153.

<sup>25</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 27 juin 1527 au HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 453r.

<sup>26</sup> Instructions du 8 octobre 1524 aux HHSA, Belgien PA 64/1, fol. 277r-279v.

<sup>27</sup> Voir par exemple la lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 11 décembre 1524 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 210, dans laquelle l'empereur écrit que son but est bien de « procurer la liberté et la tranquillité de l'Italie ». Derrière ces mots, c'est assurément Gattinara qui parle.

<sup>28</sup> SEGRE A., « Documenti di Storia sabauda dal 1510 al 1536 », dans *Miscellanea di storia italiana*, t. 8, 1903, Turin, p. 1-295, p. 17.

« vous savez que je suis italien et que je désire le bien de l'Italie. Une fois pour toute, chassons ces Espagnols qui pillent et détruisent tout »<sup>29</sup>.

Après tout, n'écrit-il pas que la Péninsule connaît

« un pillage éternel, tous les jours des rapines, des exactions, des violences, les femmes, les jeunes filles violées, l'incendie, toutes les choses horribles et terribles qui peuvent dévaster le plus beau des pays »<sup>30</sup> ?

Dans son autobiographie également, il s'en prend aux généraux impériaux qui mènent leurs exactions dans le duché de Milan :

« I due comandanti mutano le cariche a loro piacere e si impadroniscono anche dei benefici ecclesiastici. I loro soldati possono vivere allegramente, far bottino, predare, far violenze di ogni sorta. E, invertite le parti, sono i barbari a succhiare il sangue e l'oro ai latini, non con l'astuzia sottile ma con la forza. Le crudeltà inferte ai sudditi e a tutti i popoli vicini sono assolutamente insopportabili »<sup>31</sup>.

Il est lui-même confronté aux déprédations des soldats sur ses terres. À l'été 1523, un groupe d'exilés milanais avec à leur tête Galeazzo da Birago s'allie à des soldats français afin de prendre la ville de Valenza, qui appartient au chancelier depuis juillet 1522. Guicciardini, qui raconte l'épisode, écrit que c'est grâce à la complicité du commandant de la forteresse, un savoyard, que les mercenaires peuvent en prendre possession<sup>32</sup>. Cette rumeur est fondée. À la cour, les lettres affluent. On accuse Giovanni Pietro Sandigliano, nommé à ce poste par Gattinara, d'en être le responsable<sup>33</sup>. Le chancelier ordonne une enquête pour faire toute la lumière sur ces événements<sup>34</sup>.

Au début de l'année suivante, c'est sa ville de Sartirana, place forte importante sur le Pô, qui fait l'objet de convoitises. L'armée française dirigée par l'amiral Guillaume Gouffier de Bonnivet franchit à nouveau les Alpes en octobre 1523 et prend ses quartiers à Novare, où il est rejoint par les mercenaires suisses. Elle s'empare de Sartirana vraisemblablement dans les semaines suivantes. Devant le rassemblement pendant l'hiver des troupes impériales à

---

<sup>29</sup> BORNATE C., « La politica italiana del Gran Cancelliere di Carlo V (Mercurino Arborio da Gattinara) », dans *Bollettino Storico per la Provincia di Novara*, t. 24, 1930, p. 389-414, p. 400.

<sup>30</sup> Cité dans BRANDI K., *op. cit.*, p. 239. Nous ne savons pas en revanche d'où l'historien allemand tire cette phrase.

<sup>31</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 117.

<sup>32</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 251.

<sup>33</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 127-128.

<sup>34</sup> Voir *infra* p. 383.

Milan, sous les ordres de Charles de Bourbon, Prospero Colonna et Charles de Lannoy, les soldats français entament leur retraite. Début mars, ils occupent toujours la ville du chancelier. Juan de Urbina, capitaine impériale, l'assaille avec son artillerie et deux mille fantassins espagnols. Il occupe ensuite la citadelle, massacrant une partie des fantassins ennemis<sup>35</sup>. L'armée française poursuivant sa retraite, elle se trouve fin avril dans la vallée de la Sesia, cœur des possessions de Gattinara. Un rapport impérial fait état de la suite des événements<sup>36</sup>. Devant la pression des armées impériales et des forces du duc de Milan, les Français quittent Novare le 27 avril. Les Suisses s'installent à Ivree, les Français dans le bourg de Gattinara. Les deux armées se rejoignent à Romagnano, autre possessions du chancelier, le 28. Le lendemain, quittant la place et souhaitant passer la rivière, ils sont attaqués par les forces impériales. C'est la fameuse bataille de la Sesia, pendant laquelle le chevalier Bayard est mortellement blessé. Les Français sont contraints de se retirer de la Lombardie mais les terres de Gattinara, où s'est déroulée la bataille, sont ravagées<sup>37</sup>.

En juin 1526, celui-ci se plaint de nouveau à Charles Quint que les gens de guerre impériaux sont à nouveau entrés dans ses terres dans le Montferrat<sup>38</sup>. Il multiplie les requêtes à ce sujet. L'abbé de Nájera, commissaire de l'armée impériale, écrit en août 1526 que 1 000 hommes du marquis de Saluces, au service de François I<sup>er</sup>, ont ravagé les environs d'Alexandrie. Encerclés par les Impériaux, ils se sont retranchés dans la ville de Valenza, appartenant au chancelier<sup>39</sup>. Trois mois plus tard, il écrit à nouveau que 3 000 mercenaires à la solde de la France, qui avaient mis en place leur camp dans les environs de Novare, se sont retirés vers le Piémont par le chemin de Gattinara. Les combats ont lieu désormais dans la région d'Asti<sup>40</sup>. Au printemps 1527, alors que les généraux de l'armée ont de plus en plus de mal à tenir les soldats, impayés depuis longtemps, des compagnies ravagent le Piémont et la Lombardie et vivent sur le pays. Fin juin, le chancelier envoie un long mémoire à Alfonso de Valdés. Gattinara, alors à Gênes, a reçu plusieurs mémoires de la part de ses gens concernant la situation dans sa ville de Sartirana. Antonio de Leiva, capitaine de l'infanterie impériale et gouverneur du duché de Milan au nom de Charles Quint, a pillé et rançonné ses sujets. Ce n'est pas la première fois que le chancelier s'en plaint, mais il demande désormais à Charles Quint de prendre des dispositions contre le capitaine. Gattinara est d'autant plus en colère que Leiva a agi en sachant pertinemment à qui ces terres appartenaient, et qu'il s'en est justifié

---

<sup>35</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 274.

<sup>36</sup> LP, vol. 4, n° 389.

<sup>37</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 277-278.

<sup>38</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 17 juin 1526 aux AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 1r-v.

<sup>39</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 27 août 1526 dans les CLD, vol. 3/1, n° 523.

<sup>40</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 19 novembre 1526 dans les CLD, vol. 3/1, n° 617.

par le fait qu'on pensait que le chancelier avait quitté la cour sans l'autorisation de l'empereur<sup>41</sup>.

Gattinara, confronté aux horreurs de la guerre dans ses domaines, contraint d'accueillir à la cour des membres de sa famille fuyant les exactions, tente par conséquent de modérer l'impact de la domination étrangère en Italie. En 1525, il demande à Charles Quint d'envoyer un de ses proches, Lope Hurtado de Mendoza, afin de faire toute la lumière sur des ravages commis par des bandes dans le Piémont<sup>42</sup>. Il est de cette manière un interlocuteur de choix des ambassadeurs italiens qui ne manquent pas de souligner ses efforts auprès de l'empereur pour limiter les dépradations des armées. L'ambassadeur vénitien Francesco Cornaro écrit en 1521 que

« vient après lui (Chièvres), dans l'ordre d'importance pour les affaires d'État, le grand chancelier, qui est Savoyard, très instruit et très homme de bien »<sup>43</sup>.

Baldassare Castiglione estime que personne en Espagne ne connaît mieux que lui les affaires italiennes et qu'il « ne manque pas de faire un bon travail »<sup>44</sup>. Gasparo Contarini va jusqu'à le décrire comme un « nouveau Joseph » pour le peuple italien, à l'exemple du rôle de celui-ci pour les enfants d'Israël<sup>45</sup>. Dans la relation que fait Martino Centurione, ambassadeur permanent de la république de Gênes auprès de la cour impériale à partir de 1523, le nom du chancelier est fréquemment cité<sup>46</sup>. Il est celui qui écoute les audiences de l'envoyé en

---

<sup>41</sup> Mémoire de Gattinara à Alfonso de Valdés fin juin 1527 aux HSA, *Belgien PA*, 66/5, fol. 475r-476v. Nous le publions en annexe.

<sup>42</sup> Lettre de Gattinara à Charles III de Savoie le 25 juillet 1525 à l'AST, *Lettere Cardinali*, mazzo 1, fol. 5r-6r. Publiée dans *ibid*, p. 100-102. Lope Hurtado de Mendoza (1499-1558) est un soutien important des idées de Gattinara, aussi bien à la cour qu'en Italie. Issu d'une des branches d'une des plus grandes familles espagnoles, on ne sait cependant pas grand-chose de son enfance, ni de sa jeunesse. Il est élevé à la cour espagnole puis entre dans l'hôtel de Marguerite d'Autriche, où il établit sans doute déjà des liens avec Gattinara. Il semble par la suite entrer dans la *casa* de Charles Quint, pour qui il effectue un certain nombre de missions diplomatiques. C'est lui qui est chargé d'adresser les traditionnelles félicitations d'usage à la suite de l'élection d'Adrien VI, et est renvoyé au moins deux fois en Italie dans la décennie 1520, d'abord auprès du duc Charles III de Savoie, puis à Rome au sein de la délégation espagnole. Il est l'ambassadeur permanent au Portugal entre 1528 et 1532. Voir VIAUD A. (éd.), *Correspondance d'un ambassadeur castillan au Portugal dans les années 1530 : Lope Hurtado de Mendoza*, Paris, Fundação Calouste Gulbenkian, 2001. Sur ses liens avec Gattinara, voir *infra* p. 366.

<sup>43</sup> SANUTO M., *op. cit.*, vol. 30, p. 327. Traduction partielle dans GOSSART E., art. cit., p. 15.

<sup>44</sup> Lettre de Baldassare Castiglione habsburà l'archevêque de Capoue le 11 novembre 1526 dans SERASSI P., *op. cit.*, vol. 2, p. 100. Voir aussi HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 112.

<sup>45</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 12 mars 1525 dans les CSP, vol. 3, p. 414.

<sup>46</sup> Archivio di Stato di Genova (désormais ASG), *Relazioni dei Ministri Genovesi presso le Corti estere*, mazzo 2, n° 2 718.



présence de Charles Quint<sup>47</sup>, qui le reçoit personnellement<sup>48</sup>, ou qui lui fournit les documents nécessaires au bon déroulement des affaires<sup>49</sup>.

La conception de la *libertà d'Italia* de Gattinara est cependant très différente de celle des autres intellectuels italiens car elle est liée à ses fonctions politiques et administratives au sein de l'empire du Habsbourg. Il n'a jamais cru possible une liberté qui prendrait la forme d'un équilibre des pouvoirs ou de la domination d'un prince italien. Mieux que personne il savait que le seul garant possible de la paix en Italie était un souverain capable d'y imposer une autorité forte, respectée et crainte. Aucun prince italien, pas même le pape, n'était en mesure d'offrir une telle garantie. Les États italiens n'étaient pas suffisamment armés pour lutter contre les ambitions étrangères. Gattinara a donc conçu sa *libertà d'Italia* comme une domination lâche de l'empereur sur la Péninsule. Il reprenait les éléments d'une alliance entre ses États contre la France, à la manière de Guicciardini, mais il les plaçait sous la tutelle et la protection de l'empereur. Une conception qui adhérait parfaitement à sa définition de la monarchie du monde et à sa volonté de mise en place d'une *auctoritas* universelle de Charles Quint sur les autres princes chrétiens. Les considérations du chancelier étaient donc fort éloignées de celle de Machiavel, même si sa conception la recouvrait d'une certaine manière. Dans son dernier chapitre du *Prince*, celui-ci définit en effet le libérateur de l'Italie comme un homme providentiel. Il cite l'exemple de Moïse, dont on n'aurait pas pu connaître la grande vertu si le peuple d'Israël n'était pas esclave des Égyptiens. Il en est de même pour la valeur de Thésée, liée à la désunion des Athéniens. L'heure de l'homme providentiel avait donc sonné pour cette Italie,

« plus opprimée que les Hébreux, plus esclave que les Perses, plus désunie que les Athéniens, sans chefs, sans institutions, battue, déchirée, envahie, et accablée de toute espèce de désastres »<sup>50</sup>.

C'était au final assez proche de l'image de l'homme choisi par la Providence que Gattinara donne à Charles Quint. Mais jamais Machiavel n'aurait imaginé que ce libérateur puisse être un non-Italien.

Le chancelier exhorte ainsi son souverain à gagner le « cœur de ses amis », c'est-à-dire obtenir la confiance des États italiens et à ne pas apparaître comme un tyran. Il écrit en 1523 à l'empereur

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, fol. 9v.

<sup>48</sup> *Ibid.*, fol. 37r.

<sup>49</sup> *Ibid.*, fol. 12v, 24r et 26v. Ces exemples sont nombreux, on en retrouve une vingtaine parmi les copies de documents que l'ambassadeur joint à sa relation.

<sup>50</sup> MACHIAVEL N., *Le Prince*, p. 142.

« que votre grandeur et l'asseurement de vos affaires ne consistent pas à tenir Milan ne aultres choses que ci-après pourez conquister en vos mains, mais consiste à gagner les cœurs des hommes et faire par eulx que rois, ducs et princes et potentaz viennent à votre dévociion et obéissance et vous reconnoissent pour supérieur et ceste est la voie par la quelle les Romains et autres eurent la monarchie du monde, les vestiges des quelz devez ensuivre pour y parvenir »<sup>51</sup>.

Gattinara estimait que la France avait commis une grave erreur en plaçant des gouverneurs français à la tête du duché de Milan. Ces hommes ne connaissaient ni les coutumes, ni les lois, ni les habitudes des Milanais. Le duché n'était pas donc gouvernable de cette manière. Il était au contraire d'avis d'y laisser le souverain naturel qui agirait selon les intérêts de Charles Quint, en échange de sa protection. Il s'agit là de la pierre angulaire du système qu'envisage le chancelier. Pour cette raison, il insiste sur la nécessité respecter les coutumes et les lois en vigueur dans les différents États. Il n'a en effet jamais envisagé que l'empereur impose sa domination de manière directe. Il pense que ce dernier doit se

« garder le plus que l'on pourra de introduire nouvelettez, ains se conformer le plus aux lois et costumes desdits roiaulmes »<sup>52</sup>.

C'est là le cœur de la politique italienne du chancelier : mettre en place une alliance des États italiens contre la France et favoriser les princes et les régimes en place. La pacification et l'unification de l'Italie ne pouvaient s'obtenir que si une autorité supérieure était capable de les maintenir, et c'était bien évidemment le rôle qu'il entendait confier à Charles Quint.

Contrairement aux intellectuels humanistes de son époque, Gattinara agit sous la contrainte d'impératifs politiques, de devoirs administratifs ou de nécessités guerrières qui ne sont pas compatibles avec les discours moralisateurs. Le pacifisme d'Érasme ou le républicanisme de Guicciardini trouvent très vite leurs limites sur l'échiquier politique européen. Ce dernier semble d'ailleurs s'être fait une raison de l'échec de ses conceptions. Dans son *Histoire d'Italie*, il reconnaît *post eventum* toute la valeur du chancelier, l'homme qui avait pourtant poussé ces « Barbares » espagnols à établir leur domination sur la

---

<sup>51</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans GOSSART E., « Notes », p. 117.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 108. Dans son autobiographie, il écrit que « Mercurino era nettamente contrario a prestar fiducia alle lusinghe dei francesi, niente affatto usi a mantenere la parola data ed affermava che l'Italia non poteva essere guadagnata alla causa imperiale con la forza ma con l'amore e l'umanità. Se Carlo intendeva usare la forza, doveva essere consapevole di ciò che l'aspettava: una eterna guerra e l'impossibilità di portar pace e serenità ai popoli cristiani; un'esperienza simile a quella fata tanti anni prima dai Romani, che avevano durato più tempo e fatica a conquistare l'Italia che a realizzare l'impero universale ». GATTINARA M., *op. cit.*, p. 109-110.

Péninsule. Gattinara est le seul à avoir pu réellement défendre la *libertà d'Italia* et ainsi y limiter l'impact de la domination étrangère. Cette idée est cependant loin de faire l'unanimité au sein de la cour de Charles Quint. Certains conseillers, farouchement opposés au rêve universaliste du chancelier, ne voient pas l'intérêt de porter le regard de l'autre côté de la Méditerranée. D'autres, conscients également que le destin de l'empereur passe par l'Italie, sont toutefois d'avis de trouver un accord avec François I<sup>er</sup> pour la soumettre. Il y a donc, au sein de la cour, une véritable lutte d'influence pour imposer ses vues à la politique extérieure du Habsbourg.

## 2) La mise en place d'une politique italienne

L'entourage de Charles Quint, aussi bien les membres de la cour que ceux de ses différents conseils, est le reflet de ses territoires. Flamands, Espagnols, Italiens, Franc-Comtois, Allemands ou Savoyards, tous forment une nébuleuse complexe dans laquelle les intérêts divergent et les réseaux d'influence sont nombreux. L'empereur doit en permanence gérer les ambitions de ses conseillers, leurs conflits, ou prendre garde de ne pas trop favoriser l'un plutôt qu'un autre. L'exemple du voyage avorté de Gattinara en 1524 et des justifications qu'il doit apporter est en ce sens particulièrement révélateur. Chacun cherche à influencer sur les décisions du Habsbourg afin de faire valoir ses intérêts publics ou personnels, tandis que celui-ci, qui garde assurément la main sur les affaires<sup>53</sup>, tente de trouver un équilibre afin de jouer sur la fidélité de ses conseillers et de bénéficier de plusieurs alternatives pour sa politique.

Dans son *Histoire d'Italie*, Guicciardini rapporte un intéressant événement prenant place lors de la captivité de François I<sup>er</sup> en Espagne en 1525, au moment où les négociations préliminaires au traité de Madrid battent leur plein. Quelque part aux environs du mois de décembre, la conjuration du chancelier de Milan, Girolamo Morone, visant à chasser les Impériaux d'Italie, est définitivement mise à jour et brisée<sup>54</sup>. Depuis le mois de juillet en effet, l'officier de Francesco II Sforza cherchait à attirer au parti pontifical le marquis de Pescara,

---

<sup>53</sup> Charles Quint semble en effet loin d'être un souverain soumis à ses conseillers. Il serait à ce sujet sans doute intéressant de voir évoluer son portrait en fonction des témoignages de ceux qui l'ont rencontré. À titre d'exemple, il est dans les premières années de son règne présenté comme un roi faible, peu bavard et incapable de prendre une décision. Ainsi, Marco Minio, l'ambassadeur vénitien à Rome, qui rapporte en 1517 les paroles du marquis de Pescara et de Teodoro Boccali, écrit que le Habsbourg « n'a aucun talent, qu'il est gouverné par les autres, et qu'en trois rencontres on ne l'a pas entendu prononcé un seul mot », CSP, vol. 2, p. 420. Pourtant, quelques années plus tard, en janvier 1523, Gérard de Plaine, seigneur de La Roche, se plaint que l'empereur ne prend conseil de personne. Cité dans BRANDI K., *op. cit.*, p. 199.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 224-226.

Fernando de Dávalos, capitaine de l'infanterie espagnole en Italie<sup>55</sup>. Avec l'appui de Venise et du pape, Pescara devait se retourner contre Charles Quint, Clément VII lui promettant de le libérer de son serment de fidélité envers l'empereur et de l'investir du royaume de Naples. Fidèle à son souverain, le marquis joue tout d'abord le jeu, puis fait emprisonner Morone et occuper les places importantes du duché. Francesco II Sforza n'a alors d'autre choix que de se retirer dans le *Castello Sforzesco* de Milan. L'autorité de Charles Quint en Italie demeure intacte mais se pose désormais la question des conséquences à tirer de cette affaire qui fait éclater au grand jour les divisions de l'entourage de l'empereur. Fallait-il donner raison au pape et aux Vénitiens qui priaient Charles Quint d'excuser Sforza et de le placer à la tête du duché de Milan, puis signer une alliance avec les États italiens, ou au contraire devait-on choisir quelqu'un de plus sûr, afin que l'empereur tienne dans ses mains le duché, et trouver par conséquent un accord avec le roi de France, une telle décision ne manquant pas de brouiller le Habsbourg avec les princes italiens ?

Pour souligner les discussions très vives qui ont lieu à ce sujet, Guicciardini met alors en scène dans un dialogue les deux points de vue qui s'opposent. C'est Gattinara, « né dans une humble famille du Piémont, (...) mais qui depuis bien des années avait en mains toutes les affaires importantes de la cour », qui le premier prononce un discours devant les membres du conseil, « criant plutôt que discutant ». Non, on ne pouvait pas faire confiance à François I<sup>er</sup>, affirme-t-il. À chercher à récupérer pour soi à la fois Milan et la Bourgogne, c'était se mettre à dos l'Italie et s'assurer que le roi de France ne respecterait pas l'accord. « Il est trop nocif de prendre en une seule fois plus de nourriture que l'estomac ne peut le supporter ». Gattinara est conscient de l'attraction que constitue la Bourgogne sur un Charles Quint issu de ses ducs, mais il estime que la question ne doit être posée qu'une fois la domination de l'empereur en Italie assurée et acceptée. Pour le moment, on doit donc à tout prix rechercher l'alliance avec les États italiens et rassurer le pape et les Vénitiens des bonnes intentions l'empereur. Francesco Sforza doit donc être placé à la tête du duché.

---

<sup>55</sup> Fernando Francisco de Dávalos de Aquino, marquis de Pescara († 1525), est l'un des grands commandants de Charles Quint en Italie. Issu d'une famille napolitaine d'origine catalane, il fait ses premières armes sous les ordres du vice-roi de Naples Ramón de Cardona. Il est nommé capitaine général de l'infanterie espagnole en Italie par Ferdinand d'Aragon en 1513. Il est confirmé dans cette charge par Charles Quint et passe toutes les années suivantes, jusqu'à sa mort en décembre 1525, sur les champs de bataille italiens. Voir HERNANDO SÁNCHEZ C.-J., « Dávalos de Aquino, Fernando Francisco de », dans *Diccionario Biográfico Español*. Voir également la chronique de sa vie écrite par CAPELLA G., *Historia del fortissimo y prudentissimo Capitán Don Hernando de Avalos Marqués de Pescara, con los hechos memorables de otros siete excelentísimos capitanes del Emperador Don Carlos V Rey de España, que fueron en su tiempo, es a saber el Prospero Coluna, el Duque de Borbón, Don Carlos de Lanoy, Don Hugo de Moncada, Philiberto Principe de Orange, Antonio de Leyva y el Marqués del Guasto*, Anvers, 1570.

Guicciardini écrit que, devant ces mots, prononcés avec une forte véhémence, le conseil du souverain ne peut qu'approuver ces paroles<sup>56</sup>. Alors à son tour, Charles de Lannoy, le vice-roi de Naples, prend également la parole, et, dans un discours tout aussi passionné, dénonce les « dommages et infamies » qui ne manqueraient pas d'arriver si l'on suit les conseils du chancelier. Quelles garanties aurait Charles Quint qu'une fois les Espagnols hors du duché de Milan, les Italiens ne chercheraient pas à se concilier avec le roi de France ? Quelles garanties avait-on qu'ils ne s'en prendraient pas au royaume de Naples ? Lannoy estime qu'on ne peut pas pardonner à Francesco Sforza, qui a trahi la confiance de l'empereur. Plutôt qu'un accord avec les Italiens, dont le profit serait « mince », Charles de Lannoy encourage donc Charles Quint à trouver un accord avec François I<sup>er</sup> pour sa libération. Il est persuadé qu'en échange de ses fils, le roi de France rendra la Bourgogne et qu'une alliance durable pourra être faite avec lui, ce qui n'est pas cas avec les Italiens. Cet accord rendra le Habsbourg si puissant et si respecté qu'il pourra alors « s'emparer du château de Milan et renforcer [ses] positions dans cet État »<sup>57</sup>.

Au-delà de la mise en scène très théâtrale que fait Guicciardini, sans qu'il soit certain que de tels discours aient été prononcés<sup>58</sup>, cet épisode met à jour une des constantes de l'entourage de l'empereur lors des premières années de son règne, à savoir le désaccord de ses conseillers sur la politique extérieure à mener et l'existence de groupes de pression liés par des intérêts communs, qu'ils soient publics ou personnels.

Cette même année, Gasparo Contarini se fait l'écho de divergences similaires entre Gattinara et Charles de Lannoy. Il rapporte en effet les paroles du chancelier à l'ambassadeur florentin, disant que

« Don Ugo [de Moncada] et le vice-roi pressent l'empereur à attaquer l'Italie et la conquérir pour lui ; mais l'empereur a choisi la paix et non la guerre dans la Péninsule »<sup>59</sup>.

Il y a en effet, au cours de la décennie 1520, deux grands groupes de pression, deux grandes factions, pour reprendre les termes de Cédric Michon<sup>60</sup>, qui se constituent et qui forment

---

<sup>56</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 373-377.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 377-381.

<sup>58</sup> Il est cependant intéressant de noter qu'une copie du discours de Gattinara se trouve dans ses papiers personnels à Verceil. ASV, FAG, mazzo 9, fasc. 13. L'écriture semble assez tardive, peut-être du XVIII<sup>e</sup> ou XIX<sup>e</sup> siècle. Sans doute le discours a-t-il été recopié par un membre de la famille dans la *Storia d'Italia* et placé avec les autres documents du chancelier.

<sup>59</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 12 juin 1525 dans les CSP, vol. 3, n° 1035.

<sup>60</sup> MICHON C., « Les richesses de la faveur à la Renaissance : Jean de Lorraine (1498-1550) et François I<sup>er</sup> », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 50-3, 2003, p. 34-61. L'auteur écrit « qu'on peut en effet

l'assise sur laquelle se construit la politique impériale. La première, autour du grand chancelier, entend donner une direction universaliste à la politique impériale, réduire la menace française et faire de Charles Quint ce souverain respectueux des lois et des coutumes et arbitre des princes italiens<sup>61</sup>. La seconde, autour de Charles de Lannoy, défend au contraire une politique plus francophile. Elle est préférable à un accord avec François I<sup>er</sup> et souhaite que Charles Quint mette en place sa domination en Italie de manière directe. Il n'y a toutefois pas que des divergences entre leurs membres. D'une manière générale, excepté chez certains conseillers espagnols, tous souhaitent voir l'empereur traverser la Méditerranée afin de prendre ses couronnes et assumer son rôle dans la chrétienté. Ce sont les moyens pour y parvenir qui diffèrent. Gasparo Contarini, dans le rapport qu'il fait au Sénat de Venise au retour de sa mission en novembre 1525, nous en apprend un peu plus sur ces deux factions. Le diplomate écrit que l'on retrouve d'un côté Gattinara, Laurent de Gorrevod<sup>62</sup>, le grand-maître d'hôtel, et Adrien de Croÿ<sup>63</sup>, seigneur de Beaurain, qui poussent l'empereur à se faire

---

considérer qu'il existe une différence de nature entre les associations qu'utilisent les membres de la cour pour défendre leurs intérêts. Une faction est une association d'individus, généralement groupés autour d'un leader et dont l'objectif est d'accéder à la plus grande influence politique. Dans ce but, elle trouve face à elle d'autres factions. Le chef de faction s'efforce d'imposer ses protégés (ou clients) dans les différents rouages de l'administration, de la diplomatie ou du pouvoir ». Michon estime que quand une personne n'a pas les moyens de se créer des clients nombreux, à des postes clés, il est dans ce cas plus logique de parler de réseau et d'agents. En ce qui concerne Gattinara et Lannoy, au vu de leur poids au sein de la cour et des clients qu'ils placent dans les différents conseils de Charles Quint et dans l'administration impériale, on peut assurément parler de groupe ou de faction.

<sup>61</sup> Alfred Kohler estime également que Gattinara est le plus fervent défenseur des idées universalistes au sein de la cour. KOHLER A., *Carlos V, 1500-1558. Una biografía*, trad. esp., Madrid, Pons, 2000, p. 96.

<sup>62</sup> Laurent de Gorrevod († 1529) est en effet l'un des plus proches amis de Gattinara. Originaire de Savoie, il est d'abord écuyer de Philibert le Beau en à partir de 1497, puis gouverneur de Bresse en 1504. C'est par conséquent sans doute dans ces années qu'il noue des liens avec Gattinara. Celui-ci le mentionne pour la première fois dans une lettre du 22 janvier 1508 : Lettre de Gattinara à Jean de Marnix aux ADN, LM, n° 25 454. Gorrevod, entré au service de Marguerite d'Autriche, connaît alors une grande ascension. Il est chambellan du jeune Charles en 1507, chef des finances de Marguerite trois ans plus tard, chevalier de la Toison d'Or en 1516 et membre du conseil privé du souverain qu'il accompagne en Espagne. Il soutient le président de Bourgogne dans son conflit avec la noblesse franc-comtoise et a assurément joué un rôle dans sa nomination en tant que chancelier en 1518. Grand-maître de l'hôtel de l'empereur en 1522 à la suite de Ferry de Croÿ, il reste solidement implanté au sein de la cour jusqu'à sa mort à Barcelone en 1529, au moment de s'embarquer pour l'Italie. Une partie de sa correspondance a été publiée par CHAGNY A., *Correspondance administrative et politique de Laurent de Gorrevod. Première partie, 1507-1520*, Macon, Protat Frères, 1913. Voir également BRUCHET M., *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, Lille, L. Danel, 1927, notamment p. 48.

<sup>63</sup> Adrien de Croÿ (1492-1555), seigneur de Beaurain, est l'autre grand soutien de Gattinara avec Laurent de Gorrevod au sein de la cour. Il est le fils de Ferry de Croÿ, grand-maître d'hôtel de Charles Quint jusqu'en 1522. Beaurain est élevé à la cour de jeune Charles et devient chambellan dans son hôtel. Cousin de Chièvres, il semble n'avoir que peu d'affinités avec celui-ci. Il suit le jeune souverain dans son voyage en Espagne en 1517 et commence dès lors à se voir confier différentes missions diplomatiques. Il est dans les Flandres en 1519 afin d'aider Marguerite d'Autriche à appuyer la candidature de Charles Quint à l'Empire, entre à la Toison d'Or cette même année, puis se rend en France où il est chargé de négocier le passage du duc de Bourbon dans le camp impérial. Beaurain est envoyé en Italie à la fin de l'année 1523 et on le retrouve également au moins à deux reprises en Angleterre. Il semble faire son entrée au conseil d'État en 1525 et accompagne l'empereur en Italie en 1529. Gasparo Contarini nous le dit fort apprécié de celui-ci. Voir COOLS H., « Florent d'Egmont et Adrien de Croÿ, les carrières exemplaires de deux chefs de guerre de Charles Quint », dans CAUCHIES J.-M. et

monarque universel, à abaisser la couronne de France et à s'allier avec l'Italie afin de mettre en place une croisade contre le Turc, et de l'autre Charles de Lannoy et Hugo de Moncada, soutenus par le marquis de Pescara, qui souhaitent que Charles Quint s'entende au contraire avec la France pour dominer l'Italie<sup>64</sup>. Ces sont en effet ces deux groupes que l'on retrouve dans la décennie 1520 à tenter d'imposer leurs vues à la politique impériale.

Pour expliquer la direction donnée à cette dernière, la récente historiographie espagnole a développé l'idée d'une « voie flamande », c'est-à-dire une politique menée par un groupe de conseillers flamands qui auraient eu la main sur les affaires extérieures entre 1515 et 1527. Esquissée par Carlos José Hernando Sánchez<sup>65</sup>, cette idée de *via flamenca* a été reprise par José Martínez Millán et Manuel Rivero Rodríguez<sup>66</sup>. Ces deux auteurs citent notamment la lettre de Francesco Vettori à Machiavel, datée du 5 août 1526, dans laquelle il affirme que les Espagnols n'ont aucun poids dans la politique de Charles Quint : ceux-ci sont en effet peu présents dans son cercle intime alors que les Flamands tiennent les rênes<sup>67</sup>. Cette prépondérance au sein de la cour expliquerait ainsi la volonté de Charles Quint de chercher la conciliation avec François I<sup>er</sup> au moins jusqu'en 1527<sup>68</sup>.

À l'origine de cette démonstration, les historiens ont constaté de nombreux liens vassaliques entre les seigneurs des Flandres et la France. Un certain nombre de conseillers flamands du Habsbourg sont, il est vrai, affiliés aux principaux lignages de la noblesse bourguignonne en territoire français. Noblesse qui a bien souvent mêlé son sang avec des familles françaises<sup>69</sup>. Les Flamands au sein de la cour avaient donc tout intérêt à maintenir la concorde avec François I<sup>er</sup> et à imprimer un changement radical par rapport à la politique tenue par Ferdinand d'Aragon à Naples et en Italie, dont le cœur était le maintien d'un dispositif militaire et diplomatique en Italie du Nord afin d'empêcher la présence française en Lombardie, censée protéger le royaume de Naples et permettre l'encerclement de la papauté. Pour mener cette politique, les Flamands de l'entourage de Charles Quint devaient abandonner les soutiens traditionnels des Espagnols, se rapprocher des Guelfes et utiliser la

---

GUISSET J. (dir.), *Du métier des armes, à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour. Familles et demeures aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 205-216.

<sup>64</sup> ALBÈRI E., *op. cit.*, vol. 2, p. 54-59.

<sup>65</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C. J., « El reino de Nápoles y el dominio de Italia en el Imperio de Carlos V », dans GARCÍA B. (dir.), *El Imperio de Carlos V. Procesos de agregación y conflictos*, Madrid, Fundación Carlos de Amberes, 2000, p. 111-153, p. 114.

<sup>66</sup> MARTINEZ MILLÁN J., et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia y el final de la 'via flamenca' (1526-1530) », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa*, vol. 1, p. 131-150, et MARTINEZ MILLÁN J., « Conseillers et factions curiales durant le règne de Charles Quint », p. 109-145.

<sup>67</sup> MARTINEZ MILLÁN J., et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia », p. 133.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>69</sup> MARTINEZ MILLÁN J., « Conseillers et factions curiales durant le règne de Charles Quint », p. 122.

clientèle angevine du royaume de Naples pour supplanter le parti aragonais. Ils rencontrent toutefois au début du règne quelques difficultés. Ramón de Cardona, alors vice-roi de Naples et dernier garant en Italie du système de Ferdinand d'Aragon, qui l'avait nommé à cette charge en 1509, souhaitait préserver l'héritage du souverain aragonais. Ainsi s'explique son soutien apporté à la Sicile dans sa révolte à l'annonce de la mort du roi d'Aragon contre le vice-roi Hugo de Moncada, client de Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres<sup>70</sup>. Cardona est cependant confirmé comme vice-roi du royaume de Naples et gagne ainsi son tour de force contre le parti flamand<sup>71</sup>.

José Martínez Millán et Manuel Rivero Rodríguez estiment cependant qu'à sa mort en mars 1522, conjointe de l'élection d'Adrien d'Utrecht sur le trône de saint Pierre en janvier, les Flamands du conseil du Habsbourg peuvent mettre en place leur projet érasmien basé sur la paix et la concorde universelle. Par ailleurs, la nomination de Charles de Lannoy comme vice-roi de Naples, qui est lui aussi issu de l'entourage de Philippe le Beau et un proche de Chièvres<sup>72</sup>, est vue comme un soutien au pontife et comme le début d'une véritable politique flamande dont Charles de Lannoy prend la tête<sup>73</sup>. Il devient alors le chef indiscutable de l'action impériale en Italie et du « parti » flamand, d'autant plus qu'il prend la tête de l'armée impériale à la mort de Prospero Colonna en décembre 1523. Selon José Martínez Millán, malgré une ouverture aux conseillers castillans après les Cortès de Valladolid en juillet 1523, la politique impériale n'est pas bouleversée. Les Castillans qui gravitent autour de Charles Quint commencent à exercer une certaine influence mais le réseau de nobles d'origine flamande, issus de la clientèle de Chièvres, continue d'imposer sa vision de la politique extérieure, à savoir la volonté d'une entente avec la France et la soumission des fiefs d'Italie du Nord, et notamment Milan, par la force. Politique qui s'opposait à celle de la majorité des conseillers castillans, issue de la tradition de Ferdinand d'Aragon<sup>74</sup>.

---

<sup>70</sup> À la nouvelle de la mort de Ferdinand d'Aragon en 1516, une partie de la noblesse sicilienne fait en effet part d'un certain nombre de revendications. Elle souhaite notamment le départ du vice-roi, Hugo de Moncada, nommé par un roi désormais décédé et dont la charge n'a plus lieu d'être, et son remplacement par un homme choisi par les Siciliens. On souhaite également de nouvelles négociations de l'impôt royal, ainsi que la convocation d'un parlement qui donnerait officiellement la couronne de Sicile à Charles Quint. La confirmation de Hugo de Moncada comme vice-roi le 7 mars 1516 met le feu aux poudres et l'île connaît des flambées de violence contre l'autorité royale. En 1517, Charles Quint envoie Hector Pignatelli, duc de Monteleone, en tant que capitaine général et à la tête de 7 000 hommes pour ramener le calme. Ce n'est qu'en décembre 1518, une fois la situation apaisée, que le parlement de Sicile reconnaît Charles Quint comme roi de Sicile. Voir FRÉTIGNÉ J.-Y., *Histoire de la Sicile*, Paris, Fayard, 2009 et GIARRIZZO G., « Sicilia in rivolta (1517-1522) », dans GIARRIZZO G. et D'ALESSANDRA V. (dir.), *La Sicilia dal Vespro all'unità d'Italia*, Turin, UTET, 1992, p. 135-139.

<sup>71</sup> MARTINEZ MILLÁN J., et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia », p. 134.

<sup>72</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C.-J., *op. cit.*, p. 277-278.

<sup>73</sup> MARTINEZ MILLÁN J., et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia », p. 133-134.

<sup>74</sup> MARTINEZ MILLÁN J., « Conseillers et factions curiales durant le règne de Charles Quint », p. 121-122.



Finally, with the failure of the peace of Madrid and the non-respect of the treaty by François I<sup>er</sup>, the Flemish way finds itself in a dead end. Charles Quint must then envisage other possibilities, but he has little choice. The Germans are not present in the circle of the emperor, where Spanish advisers are dominant. As for Gattinara, José Martínez Millán and Manuel Rivero Rodríguez estimate that he had his own ideas, which were partly those of the Spaniards, and that after the treaty of Madrid he established links with Flemish advisers and could thus propose an alternative to the policy in place since 1522<sup>75</sup>. Charles Quint then has the choice, for his action in Italy, between the project of Charles de Bourbon, governor of Milan and close to Gattinara, and that of Charles de Lannoy and his lieutenant and client, Hugo de Moncada. These latter, last representatives of the Flemish way but still enjoying the support of their sovereign, wish a consultation with Clément VII, unlike Bourbon and Gattinara who call for the reunion of a council and the submission of the pope. The two authors thus oppose Lannoy and his will of cooperation between the temporal and spiritual spheres, close to the ideas of Erasmus, to Bourbon and Gattinara and to their more realistic and Ghibelline inspiration, which adapts to the Italian policy of Ferdinand of Aragon for the preservation of Naples and Sicily<sup>76</sup>.

José Martínez Millán and Manuel Rivero Rodríguez consider that the Sack of Rome definitively puts an end to this *via flamenca*, all the more so since Charles de Lannoy died on 23 September 1527 and the Flemish party lost its leader. Charles Quint then takes conscience at this moment of the need to resolve the crisis alone. He decides to listen to Gattinara and the Spanish advisers who propose a solution of consensus. The emperor had to travel to Italy to win the honor and reputation that he lacked, reorganize Italian affairs himself and convene a council to reform the Church. A solution that offered a peaceful image of Charles Quint as protector and not as an invader, and that made the tradition of hispanism pretend that the control of Milan conditioned the safeguarding of the South. One witnesses from then on the beginning of an imperial policy properly said, based on various perceptions and results of a process of aggregation of territories and communities that converged in the person of Charles Quint and that made possible the catharsis of 1527<sup>77</sup>.

This idea of a Flemish way and of an entourage from the Low Countries that would have had its hand in the imperial affairs up to the Sack of Rome and that would have wished an understanding with

---

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 122 et MARTINEZ MILLÁN J., et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia », p. 138.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 122 et *ibid.*, p. 139-140.

<sup>77</sup> MARTINEZ MILLÁN J., et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia », p. 142-145.

la France et une soumission de l'Italie n'est cependant, à notre avis, pas satisfaisante. Pas plus que celle d'un chancelier qui n'aurait commencé à peser sur les décisions qu'à partir de l'échec de la paix de Madrid. La *via flamenca* ne permet pas de comprendre les négociations diplomatiques, ni la politique extérieure impériale qui est menée pendant la décennie 1520. Comment expliquer la grande alliance contre la France qui se met en place en 1523 entre Charles Quint, Henri VIII et Adrien VI ? Ou les actions menées par Charles de Bourbon en Provence au cours de l'année 1524 ?

Il n'y a en effet, à partir de la reprise de la guerre avec la France en 1521, pas de volonté de trouver un accord avec François I<sup>er</sup>. Au contraire, dès le mois de mai de cette année est signé le grand traité d'amitié avec Léon X qui prévoit de placer Francesco II Sforza à Milan et la famille des Adorno à Gênes, ainsi que l'envoi de troupes afin de chasser les Français<sup>78</sup>. Dans les instructions écrites de la main de Gattinara pour le seigneur de La Chaux, que l'on envoyait vers Adrien VI en 1522, on entendait mettre en place une nouvelle ligue sur le modèle de celle qui avait été signée avec son prédécesseur et continuer les opérations destinées à libérer la Lombardie et la Ligurie<sup>79</sup>. Une paix et l'équilibre en Italie n'étaient de toute façon pas envisageables sans un accord avec le pape et le chancelier a toujours souhaité une alliance avec celui-ci. Juridiquement, il a sans doute considéré la charge impériale comme supérieure à la dignité pontificale, charge qui avait été conférée à Charles Quint par Dieu uniquement. Dans les faits, Gattinara a cependant œuvré pour qu'un accord soit trouvé avec le pape, et pas uniquement après le Sac de Rome. Il accorde en effet une distinction très particulière entre les devoirs politiques et spirituels de ce dernier. S'il souhaite une alliance avec lui en tant que prince territorial d'un État puissant et central en Italie, il n'hésite pas à confier la destinée de l'Église à un concile si le pape se détourne de sa charge spirituelle. Pour cette raison, dès 1521, le chancelier avait évoqué cette idée<sup>80</sup>. En 1525 après la bataille de Pavie, il l'avait encore répétée<sup>81</sup>. Mais il n'a certainement pas attendu le Sac de Rome pour la soumettre à Charles Quint. Quant à ce dernier, il était acquis à l'idée de son voyage au moins depuis 1524. Sans doute l'année 1527 a-t-elle été décisive dans son choix à cause des

---

<sup>78</sup> BRAND K., *op. cit.*, p. 149.

<sup>79</sup> « Mays pour scavoïr plus clerement l'intencion de Sa S<sup>te</sup> seroit mestier luy déclairer la substance du traicté de l'emprinse d'Ytalie que avions avec pape Léon son prédécesseur et scavoïr s'il entendroit entrer en icelle capitulacion soubz les condicions concernans seulement le bien et prouffit de l'Église romaine et du saint siège appostolique, et en ce cas fauldroit adviser si des gens de guerre qui yront accompagner Sa S<sup>te</sup> l'hon s'en pourroit servir en Italie pour la conservation de nostre armée et des choses conquises, et pour parachever l'emprinse ainsi qu'il estoit traicté, ou du moins parachever celle de Milan et de Gennes ». Instructions du 15 janvier 1522 aux HHSA, Belgien PA 2/2, n° 142, fol. 17v.

<sup>80</sup> Lettre de Jérôme Aléandre à Léon X le 28 février 1521 dans BALAN P., *Monumenta reformationis lutheranae ex tabulariis secretioribus S. Sedis, 1521-1525*, Ratisbonne, S. Sedis Apostolicae Typographi, 1884.

<sup>81</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint après Pavie dans BRANDI K., « Nach Pavia », p. 202.

événements qui s'y sont déroulés, mais on a montré à quel point il avait déjà fait part de cette volonté plusieurs années auparavant.

Ainsi, si l'on se penche sur les instructions écrites aux ambassadeurs et aux différents agents envoyés en Italie, il ressort que la politique impériale que l'on souhaite mettre en place tend à une alliance avec le pape et avec les États italiens contre les Français, et non à une conciliation avec ces derniers comme l'affirment les tenants d'une *via flamenca*. En décembre 1523, Adrien de Croÿ est envoyé auprès du pape nouvellement élu, Clément VII. Il est chargé de renouveler la Sainte Ligue signée avec Léon X et si possible d'y faire entrer les Vénitiens et tous les princes italiens qu'il lui sera possible<sup>82</sup>. De la même manière, dans les instructions envoyées à Charles de Lannoy en octobre 1524, on demande à celui-ci d'obtenir l'aval du pape afin de mettre en place une ligue défensive. Si Clément VII y consent, on prévoit d'envoyer de nouveaux pouvoirs afin qu'il puisse mettre en place une ligue avec Milan, Gênes, Lucques, Florence et Sienne<sup>83</sup>. Ces instructions montrent que si Charles de Lannoy, en tant que vice-roi de Naples et capitaine général de l'armée impériale, est l'un des hommes forts de Charles Quint dans la Péninsule, il n'est cependant qu'un agent de la politique impériale. Il souffre de son éloignement alors que c'est au sein de la cour que se prennent les décisions.

Il y a donc bien, dès 1521, une politique d'alliance avec les différents États italiens qui est menée dans le but de favoriser le voyage en Italie de Charles Quint et de mettre en place

---

<sup>82</sup> « Successivement led. Beaurein avec les aultres nommez au pouvoir tachera de dresser la confirmacion ou renovacion de la saincte lighe avec le nouveau pape, et s'il est possible y fere entrer les Véniciens avec quelque honneste contribucion, et aussy toutz les princes de Ytalie que l'hon pourroit attirer à fin que la contribucion en fust meilleure et plus grande et plus seure. Et si le duc de Savoye et marquis de monferat et de Mantoa y veullent entrer l'hon les y doit recepvoir, et pareillement le duc de Ferrare en cas que l'appoinctement se face avec luy du contentement du pape. Et se doit tempter de amplier ceste lighe que non seulement elle soit deffensive mays aussy offensive, de sorte que la contribucion se puist obtenir aussy bien pour fere entrer l'armée en France comme pour deffendre l'entrée des François en Italie ». Instructions du 12 décembre 1523 aux HHSA, Belgien PA 13/1, n° 1793, fol. 151r-154r.

<sup>83</sup> « Et aussy solliciter de remectre sus les contribucions de la lighe deffensive pour mieulx pouvoir soustenir le faix de ceste guerre et deffendre la liberté d'Ytalie jusques à ce que Dieu, par la main de Sa S<sup>te</sup> comme bon pasteur et médiateur, donne sa grace pour pouvoir dresser quelque bonne paix entre les chrétiens pour après convertir les communes armes contre les Infidèles, ennemys de nostre saincte foy catolique [...] Et que à présent, si le bon plaisir de Sa Sté est de vouloir entendre à l'adresse et conclusion de lad. lighe deffensive et contribucions d'icelle, et qu'il luy semble qu'il y ait quelque apparence de pouvoir parvenir à honestes condicions de paix ou tresve, que led. viceroy s'en yra fourni d'ample pouvoir et entrera résolution en toutes choses, de sorte que Sa Sté cogneistra nostre sincérité et dévotion envers Sad. Sté et le Saint Siège appostolique, et le grand désir et affection que avons au bien publique de toute la chrétieneté. Entre tant que viendra sur ce la responce de Sa Sté pourra led. viceroy exploicter et cumplier les aultres choses que en Lombardie luy ont esté commises, de sorte que en venant la responce de Sa Sté il puist estre prest s'il est mestier de s'en aller devers Sa Sté le plus diligemment qu'il est possible, en cas que toutesfois que Sad. Sté par sa responce montre le désirer, commil est à croire qu'il fera, et en ce cas led. viceroy tant avant qu'il parte, que aussy en chemin, advertira Millan et Gennes, Luques, Florence et Senne, et aultres que luy semblera que désirent entrer en la lighe, à fin qu'ilz envoient personne avec pouvoir pour ce faire ». Instructions du 8 octobre 1524 aux HHSA, Belgien PA 64/1, n° 111, fol. 277r-279v.

des gouvernements favorables à celui-ci. Et derrière cette volonté, on retrouve cette faction qui s'est constituée sous le patronage de Gattinara. Le chancelier, contrairement à ce qu'affirme l'historiographie espagnole, est loin d'être isolé et sait parfaitement tirer son épingle du jeu. Et l'empereur a assurément suivi ses avis dès 1521 et la reprise de la guerre avec la France. Comment expliquer sinon que toutes les instructions envoyées aux ambassadeurs en Italie, excepté au moment où il quitte la cour, sont de sa main<sup>84</sup> ? Malgré ses relations parfois ombrageuses avec son souverain, celui-ci ne lui a jamais retiré sa confiance et Gattinara garde jusqu'en 1530 la main sur les relations diplomatiques. Les réunions avec les ambassadeurs se font souvent dans sa maison<sup>85</sup>. Il s'occupe de toute la correspondance, qu'il lit, résume et prépare des projets de réponse à destination de l'empereur<sup>86</sup>. Le grand chancelier est bien une sorte de ministre des affaires étrangères. Il est envoyé conjointement avec Chièvres en mai 1519 à la conférence de Montpellier qui doit traiter de la question de la Navarre<sup>87</sup>, et aux conférences de Calais de 1521 avec les représentants de la France et de l'Angleterre. C'est lui encore qui négocie et rédige le traité de Barcelone avec le pape le 29 juin 1529 et celui de Bologne avec Milan, Venise et Ferrare le 23 décembre de la même année<sup>88</sup>.

Mais bien que Gattinara soit, en tant que chancelier, le maître la diplomatie de Charles Quint entre 1521 et 1530, cela ne signifie pas qu'il ait l'entière direction de la politique extérieure. Comme on l'a vu, il y a une autre faction puissante au sein de la cour, à la tête de

---

<sup>84</sup> Voir les documents publiés en annexes : celles du 15 janvier 1522 pour Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, puis une deuxième renvoyée aussitôt car entre-temps est parvenue la nouvelle de l'élection d'Adrien d'Utrecht comme pape. Une troisième en mars. Celles du 12 décembre 1523 pour Adrien de Croÿ, seigneur de Beaurain, à la suite de la nouvelle de l'élection de Clément VII. Celles du 14 mai 1524 qui étaient initialement prévues pour Gattinara et qui sont finalement données à Gérard de Plaine, seigneur de La Roche. Celles du 8 octobre 1524 pour tous les envoyés de l'empereur en Italie à ce moment-là, à savoir Charles de Lannoy, le duc de Sessa, Adrien de Croÿ et Giovanni Bartolomeo Gattinara. Celles de novembre 1525 pour Miguel de Herrera, envoyé extraordinaire vers le pape. Celles du 30 avril 1526 à destination d'Hugo de Moncada. Et enfin celles du 10 juillet 1528 données à Miguel Mai, président de la chancellerie d'Aragon, envoyé comme ambassadeur permanent vers le pape à la suite du duc de Sessa. Parmi les instructions qu'il nous a été possible de retrouver, seules celles données à Pierre de Veyre en août 1527 ne sont pas de la main du chancelier, celui-ci ayant entrepris son voyage en Italie. Ces dernières sont publiées par HALKIN L.-E et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 324-327.

<sup>85</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de mars / juin 1523 dans CLARETTA C., « Notice », p. 324-332. Voir aussi les dépêches de Gasparo Contarini au Sénat de Venise le 26 octobre 1522 et le 7 juillet 1523 dans les CSP, vol. 3, p. 282-283 et 325-326.

<sup>86</sup> Contarini écrit dans sa relation au Sénat que « quando vengono lettere di fuora, Cesare subito le manda al cancelliere, il quale le legge tutte, poi scrive un sommario della continenza delle medesime; fa poi un memoriale di quello, che a lui pare debbasi rispondere. Va poi in consiglio, dove si legge prima il sommario delle lettere; poi la risposta, secondo la opinione del cancelliere, si consulta, e quasi sempre si conclude al modo escogitato per lui », dans ALBÈRI, *op. cit.*, vol. 2, p. 54-56. Traduction partielle dans GACHARD L., « Les monuments de la diplomatie vénitienne », dans *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, Bruxelles, t. 27, 1853, p. 1 à 112, p. 66. Résumé de la relation faite par SANUTO M., *op. cit.*, vol. 11, p. 290.

<sup>87</sup> Voir les lettres qu'ils envoient à Charles Quint le 15 avril 1519 de Perpignan et le 25 de Narbonne aux HNSA, DD 233, fol. 137r et fol. 138r.

<sup>88</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 135.

laquelle se trouve Charles de Lannoy, qui tente également d'imposer ses vues. Si la politique menée au cours de la décennie tend vers une alliance avec les États italiens et la volonté de chasser les Français de la Péninsule, elle ne s'est pas faite de manière linéaire et connaît des fléchissements. Et c'est ainsi que l'on voit apparaître un certain nombre de tensions au sein des conseils de Charles Quint, qui tente de garder un équilibre entre ses différents ministres afin de s'assurer de leur fidélité et de disposer de plusieurs options.

### **3) Luites de factions à la cour : le triomphe du parti universaliste**

Pour comprendre ces luites de faction et la diversité des intérêts au sein du conseil de l'empereur, et par conséquent les hésitations et les variations dans la mise en place d'une politique impériale en Italie, il convient de revenir à l'époque de la minorité du Habsbourg. Lorsque son père Philippe le Beau meurt le 25 septembre 1506, Charles devient un prince héritier âgé de seulement six ans et le contrôle de son entourage devient primordial. Qui mieux que Marguerite d'Autriche, sœur du souverain défunt, tante du futur roi, convenait pour exercer le gouvernement des Pays-Bas, désormais sans souverain, et la tutelle des orphelins ? Au début de l'année 1507 l'archiduchesse rencontrait son père Maximilien en Souabe et en mars elle faisait son entrée à Louvain<sup>89</sup>. L'empereur hésitait cependant encore avec Jacques de Bade, archevêque de Trêves<sup>90</sup>. Ce n'est qu'en mars 1508, à la suite de l'ambassade de Gattinara, qu'un accord définitif est trouvé et qu'un conseil de régence peut se constituer. C'est la composition de ce conseil, dominé par une noblesse de Flandre choisie parmi les hommes de confiance de Maximilien, qui nous intéresse. Il préfigure en effet le conseil d'État de Charles Quint, chargé des grandes décisions de la politique impériale, qui se constitue dix ans plus tard. On y trouve en 1508 Jean de Luxembourg, Jean de Berghe, Charles de Croÿ et Henri de Nassau<sup>91</sup>. Ce groupe de conseillers est cependant loin d'être uniforme car, depuis la guerre de Cent ans, il s'était constitué deux grands groupes au sein de la noblesse flamande. D'un côté les lignages du Nord et de certains secteurs marchands comme ceux d'Anvers, favorables à la tradition bourguignonne d'entente avec l'Angleterre et de luitte contre la France, qui coïncidaient avec les intérêts dynastiques des Habsbourg défendus par Marguerite d'Autriche. Un parti représenté notamment par Jean de Luxembourg. De l'autre les lignages du Sud des Flandres qui avaient tissé des liens seigneuriaux et

---

<sup>89</sup> BRUCHET M., *op. cit.*, p. 55.

<sup>90</sup> FAGEL R., *art. cit.*, p. 119.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 120.

familiers avec la noblesse française et se trouvaient donc plus disposés au dialogue et à l'alliance avec le roi de France. Noblesse incarnée par la famille de Croÿ<sup>92</sup>. Dans ces divergences joue également la lutte pour le marché commercial. Les cités flamandes, grosses productrices de draps, souhaitaient neutraliser la concurrence des draps anglais. Or les cités commerciales florissantes de Brabant, comme Anvers ou Berg-op-Zoom, entendaient au contraire stimuler l'importation de draps anglais dans le cadre de leur commerce international. La noblesse de Brabant défendait donc avant tout une politique anglophile, au contraire des Flamands qui cherchaient l'appui de la noblesse pro-française du Sud<sup>93</sup>.

Dès le printemps 1508, Marguerite d'Autriche prévient son père que les querelles existantes entre les grands seigneurs des Pays-Bas sont susceptibles de porter préjudice aux affaires de Charles et de la famille. Pour cette raison, elle a fait comparaître devant elle Charles de Croÿ, prince de Chimay et gouverneur de Charles, son neveu Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres<sup>94</sup>, Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, gouverneur de Flandres et d'Artois, Jean, comte de Berghes<sup>95</sup> et Jean de Luxembourg, seigneur de Ville<sup>96</sup>, pour tenter de résoudre leurs différends et leur faire jurer de s'employer au service de la maison<sup>97</sup>. Maximilien ne peut qu'apporter son soutien à sa fille car il souhaite voir « tous les grands maîtres de pardelà en bonne union »<sup>98</sup>. Mais les intérêts, qu'ils soient privés (obtention d'offices, de bénéfices ou d'une place de choix au sein de l'hôtel de Charles) ou publics (la volonté d'une alliance avec la France ou au contraire avec l'Angleterre), prennent le pas sur l'union sacrée et des désaccords profonds voient le jour au cours des années 1510.

Marguerite d'Autriche semble parvenir à imposer ses choix à partir de 1512, aussi bien dans la nomination des membres de l'entourage de Charles que dans la mise en place d'une politique anti-française et d'une alliance avec l'Angleterre et Ferdinand d'Aragon<sup>99</sup>. Gattinara, dans les deux mémoires qu'il avait envoyés à l'archiduchesse, avait été l'un de ses principaux soutiens d'une telle politique. L'alliance mise en place à Cambrai en 1508 sous

---

<sup>92</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C. J., *op. cit.*, 280.

<sup>93</sup> FAGEL R., art. cit., p. 120-121.

<sup>94</sup> Qui remplace son oncle dans la tâche de gouverneur et de premier chambellan du jeune Charles : il prête serment dans les mains de Marguerite le 30 avril 1509 : HALKIN L.-E. et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 93.

<sup>95</sup> Qui est celui nommé fondé de pouvoir pour recevoir les fiançailles de Marie d'Angleterre et de Charles.

<sup>96</sup> Ce dernier, au contraire, était partisan de l'alliance française et avait été nommé en août 1504 par Philippe le Beau pour négocier le mariage de Charles avec Claude de France, fille de Louis XII. L'acte est dans LE GLAY., *op. cit.*, vol. 1, p. 73-74.

<sup>97</sup> Lettre de Marguerite d'Autriche à Maximilien, non datée, dans KREITEN H., « Der Briefwechsel Kaiser Maximilians und seiner Tochter Margarete. Untersuchungen über die Zeitfolge des durch neue Briefe ergänzten Briefwechsels », dans *Archiv für österreichische Geschichte*, t. 96, 1907, p. 191-318, p. 246-248.

<sup>98</sup> La réponse de Maximilien à Marguerite d'Autriche le 25 mars 1508 est dans LE GLAY A., *Correspondance de l'empereur Maximilien I et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas de 1507 à 1519*, 2 vol., Paris, Renouard, 1839, vol. 1, p. 44.

<sup>99</sup> MARTINEZ MILLÁN J., « Conseillers et factions curiales durant le règne de Charles Quint », p. 111.

l'impulsion du groupe pro-français ne dure donc pas. Maximilien apporte ainsi son soutien à Jules II et à la Sainte Ligue en mai 1512 et les Français, battus à Novare en 1513, sont contraints de se retirer d'Italie. L'alliance avec l'Angleterre permet par ailleurs à ces derniers d'attaquer l'Artois et le Hainaut : Théroouanne et Tournai sont prises par les Anglais au cours de l'été 1513. Le 15 octobre, un nouveau traité est passé dans lequel il est à nouveau prévu de marier Charles à Marie d'Angleterre<sup>100</sup>.

Dès l'année suivante cependant, le revirement d'Henri VIII donne raison à Chièvres et au parti francophile. Une ambassade est envoyée par Maximilien en France au début de l'année 1515 pour trouver un accord avec le nouveau roi, François I<sup>er</sup>. Un an plus tard, le traité de Noyon, signé le 13 août 1516, parachevait l'alliance avec la France. Carlos José Hernando Sánchez et José Martínez Millán écrivent tous deux que le parti de Chièvres s'impose alors. Celui-ci apparaît en position de force au sein de l'entourage de Charles : Marguerite d'Autriche perd de son poids dans les discussions, ses partisans sont écartés et Chièvres peut introduire ses clients<sup>101</sup>. En effet le 5 janvier 1515, déclaré majeur, Charles est mis hors de tutelle et s'entoure d'un « conseil privé », successeur du conseil des ducs de Bourgogne et chargé de conseiller le souverain sur les affaires importantes et d'imprimer les grandes lignes de la politique extérieure<sup>102</sup>. Marguerite d'Autriche n'a dès lors plus moyen d'intervenir dans les nominations et Chièvres peut imposer ses vues. Dès le 17 janvier, un de ses proches, Jean Le Sauvage, est nommé grand chancelier et prend la tête de ce conseil<sup>103</sup>. Puis les luttes de factions au sein de la cour font un certain nombre de victimes parmi les partisans de Marguerite d'Autriche : Gérard de Plaine, seigneur de La Roche, se voit retirer la charge de président du conseil secret en faveur d'Antoine de Lalaing et Adrien d'Utrecht, futur Adrien VI, nommés conjointement, et le trésorier général des finances, Roland Lefèvre est également sommé de céder son office à Jean Ruffault<sup>104</sup>. Gattinara fait indirectement lui aussi les frais de ces conflits. Alors qu'il est enlisé dans son procès pour la seigneurie de Chevigny, il fait appel au conseil privé du souverain. Celui-ci refuse son appel, malgré les instances de Marguerite d'Autriche, et la cour du Parlement de Malines, dirigée par Jean Le Sauvage, prend deux arrêts en défaveur du Piémontais. Par

---

<sup>100</sup> DANSAERT G., *op. cit.*, p. 121.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 111 et HERNANDO SÁNCHEZ C. J., *op. cit.*, p. 280.

<sup>102</sup> BARRIOS F., *op. cit.*, p. 42.

<sup>103</sup> HENNE A., *op. cit.*, vol. 2, p. 88.

<sup>104</sup> MARTINEZ MILLÁN J., « Conseillers et factions curiales durant le règne de Charles Quint », p. 111.

ailleurs, en ce début d'année 1515, c'est un autre client de Chièvres et de Sauvage, Charles de Lannoy, qui entre au conseil<sup>105</sup>.

Marguerite d'Autriche, qui perd peu à peu le contrôle sur la politique menée au sein de l'entourage de son neveu, présente alors un mémoire le 20 août en présence de Charles et de son conseil dans lequel elle se défend de ses services, se plaint des accusations calomnieuses dont elle a été victime et annonce qu'elle préfère se retirer plutôt que d'avoir à subir cette humiliation<sup>106</sup>. Maximilien essaye parallèlement de s'opposer à la nomination de Jean Le Sauvage et de faire retrouver son poste au seigneur de La Roche, mais il n'y parvient pas<sup>107</sup>. L'empereur et sa fille semblent donc se retrouver en position de faiblesse par rapport au parti francophile. On peut cependant nuancer cette perte d'influence car, dans les faits, on retrouve toujours des proches de l'archiduchesse et de son père au sein du conseil de Charles. Laurent de Gorrevod, le gouverneur de Bresse, fidèle de Marguerite d'Autriche, a traversé ces luttes de cour sans encombre : il est dans le cortège qui accompagne le jeune souverain lors de sa Joyeuse Entrée à Douai le 15 mai 1515<sup>108</sup>. Gui de La Baume, comte de Montrevel, savoyard également, chevalier d'honneur de l'archiduchesse et à la tête de son hôtel, en fait partie lui aussi<sup>109</sup>. Jean de Berghes est également toujours présent. Marguerite d'Autriche n'était donc pas complètement isolée. Raymond Fagel écrit que c'est sur cette faction anglaise, dont les membres partageaient également une inimitié avec Chièvres, que s'appuie désormais fortement Maximilien<sup>110</sup>.

Par ailleurs, la mort de Jean Le Sauvage et la nomination de Gattinara oblige à reconsidérer la prééminence du parti francophile. Si l'on suit la composition du conseil privé que donne Feliciano Barrios au moment où Charles Quint arrive en Espagne, en septembre 1517, on trouve un groupe d'une quinzaine de personnes : Chièvres, Jean Le Sauvage, Adrien d'Utrecht, Laurent de Gorrevod, Charles de Lannoy, Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, Adrien de Croÿ, seigneur de Beaurain, Jacques de Luxembourg, Pedro Ruiz de la Mota, Jean Carondelet, García de Padilla, Hernando de la Vega, Antonio de Fonseca, Juan Manuel et Alonso Manrique<sup>111</sup>. À cette date avaient en effet été incorporés un certain nombre de conseillers de Ferdinand d'Aragon qui étaient partis chercher la protection de leur nouveau souverain et dont la présence était indispensable pour prétendre administrer l'Espagne. Au

---

<sup>105</sup> HALKIN L.-E. et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 34. Chagny écrit par ailleurs qu'Henri de Nassau et les de Croÿ s'étaient réconciliés en mai 1516 : CHAGNY A., *op. cit.*, p. CX.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. CV.

<sup>107</sup> FAGEL R., art. cit., p. 131.

<sup>108</sup> CHAGNY A., *op. cit.*, p. CI.

<sup>109</sup> BRUCHET M., *op. cit.*, p. 48-49.

<sup>110</sup> FAGEL R., art. cit., p. 132.

<sup>111</sup> BARRIOS F., *op. cit.* p. 43.



moment de l'arrivée de Gattinara, ce groupe semble s'être réduit car on n'y retrouve que Chièvres, Adrien d'Utrecht, Laurent de Gorrevod, Charles de Lannoy et La Chaux, même si d'autres membres ne semblent pas nommés<sup>112</sup>. Nul doute que Laurent de Gorrevod a poussé pour le choix de son ami de longue date<sup>113</sup>. En revanche, tous les autres sont des proches de Chièvres. On peut émettre un doute pour Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, membre de la faction pro-française selon Fagel<sup>114</sup>, dont Contarini nous dit aussi qu'il s'agit « d'un homme fin, dévoué à ses intérêts personnels, et ennemi des Italiens même s'il le dissimule »<sup>115</sup>, mais qui par la suite semble s'accommoder des idées du chancelier<sup>116</sup>. La nomination de Gattinara peut paraître donc étonnante, car il n'avait selon toute vraisemblance que peu de soutiens potentiels au sein du conseil de Charles Quint. Elle laisse en tout cas supposer que Maximilien et Marguerite d'Autriche avaient encore suffisamment de poids pour intercéder face au parti de Chièvres. Elle peut aussi permettre de revaloriser le rôle du souverain, souvent considéré comme passif et dépendant de ses conseillers à cette période.

Il semble y avoir, dans les trois années suivantes, une relative entente entre les conseillers et pas de direction particulière donnée à la politique impériale. Gattinara et Chièvres collaborent ensemble, et la situation avec la France était apaisée depuis le traité de Noyon. Charles Quint peut envisager sereinement de quitter l'Espagne pour se rendre en Angleterre puis à Aix-la-Chapelle pour son sacre de roi des Romains. La grande rupture a sans doute lieu en 1521, sans que les conjonctures politiques ne suffisent à l'expliquer. Certes, la mort de Chièvres en mai de cette année laisse une place aux côtés du jeune souverain, mais Guicciardini nous dit qu'à cette date des dissensions avaient déjà lieu au sein du conseil de l'empereur et que certains de ses membres souhaitaient diminuer l'influence du grand chambellan<sup>117</sup>. En effet, la signature de la grande alliance entre Léon X et Charles Quint montre que Chièvres avait déjà perdu de son poids et n'était pas parvenu à imposer ses vues. Si sa mort a sans doute permis que certains conseillers, dont Gattinara, apparaissent au grand jour, la reconfiguration des factions au sein du conseil avait déjà commencé. Dans ce contexte, le mémoire que le chancelier envoie à Charles Quint le 1<sup>er</sup> janvier 1521, de Worms, prend tout son sens. Dans celui-ci, en prenant un certain nombre de précautions, il avoue à son souverain que, si Chièvres « estoit le tout auprès de vostre M<sup>té</sup> et du quel il se pouvoit aultant

---

<sup>112</sup> BARRIOS F., *op. cit.* p. 43.

<sup>113</sup> Je renvoie ici à l'imposante correspondance de Gattinara aux archives du Nord. Il recommande par ailleurs son frère au cardinalat à Clément VII dans une lettre du 30 septembre 1524 : BORNATE C., « *Historia* », p. 445.

<sup>114</sup> FAGEL R., art. cit., p. 121.

<sup>115</sup> ALBÈRI E., *op. cit.*, vol. 2, p. 58.

<sup>116</sup> Voir notamment les remarques que fait La Chaux sur les propositions de Gattinara lors du conseil d'État de la fin d'année 1523 dans BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers », p. 181-222.

<sup>117</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 162.

ou plus fier que de moy », il ne souhaite toutefois pas parler d'une certaine affaire devant lui et a choisi pour cette raison la forme écrite<sup>118</sup>. Ce dossier, c'est celui des malversations du trésorier Villinger, proche du grand chambellan, dont Gattinara a eu vent, on ignore comment. Peut-être que le chancelier, avec ce mémoire, entendait également saper l'autorité de Chièvres.

La reprise de la guerre en 1521 avec la France donne par ailleurs raison à Gattinara à propos de la conduite à tenir vis-à-vis de François I<sup>er</sup>. Les deux camps se préparaient déjà au conflit depuis l'élection impériale. Personne n'est en effet dupe des conséquences de l'échec de François I<sup>er</sup> et de la revendication de l'empereur sur Milan qui ne manquera pas d'arriver. Dès le printemps 1519, le gouverneur français sur Milan, Odet de Foix, vicomte de Lautrec, fait fortifier le duché, ce qui fait craindre aux Vénitiens le retour des opérations<sup>119</sup>. La politique francophile de Chièvres se trouvait en réalité déjà une impasse et elle servait au mieux les intérêts de ceux qui lui étaient opposés. Gattinara peut ainsi imposer ses vues. Dès le mois de juillet, il envoie un mémoire à son souverain qui lui expose les différentes raisons pour lesquelles il faut ou non continuer la guerre<sup>120</sup>. Sept raisons, selon le chancelier, peuvent conduire à accepter la trêve : l'issue douteuse de la guerre, les difficultés financières, l'échec des opérations à Milan et Gênes, le danger représenté par les Suisses, la retraite en Castille de l'armée qui se trouvait en Navarre, la réputation intacte de Charles Quint étant donné que les Français n'ont pas remporté de victoire, et la saison hivernale qui approche. Cependant, Gattinara estime qu'il y a au contraire dix raisons qui peuvent conduire à continuer la guerre : l'alliance avec le pape, le fait de ne pas laisser celui-ci seul face aux Français, le cas échéant la possibilité de perdre l'investiture de Naples qu'il avait accordée, la perte également des décimes, indulgences et de la nomination aux bénéfices, la possibilité que Léon X s'allie alors la France, la bonne réputation que l'empereur peut y gagner, la colère de Dieu qui est du côté impérial, la difficulté que l'on aurait à recruter de nouveaux mercenaires, celle d'obtenir les paiements qui sont dus à l'empereur, et enfin la nécessité pour celui-ci d'acquérir une grande réputation.

Gattinara en conclut que ces sept raisons d'accepter la trêve ne peuvent que faire référence aux sept pêchés capitaux que l'on a envoyés pour détourner Charles Quint du droit chemin, alors que les dix raisons de la continuer sont au contraire les dix commandements

---

<sup>118</sup> Mémoire de Gattinara le 1<sup>er</sup> janvier 1521 publié dans BORNATE C., « *Historia* », p. 426-428.

<sup>119</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie les 11 et 13 mai 1519 dans les CSP, vol. 2, p. 522 et 523.

<sup>120</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint du 30 juillet 1521 dans LANZ K., *Staatspapiere*, p. 1-9.

qu'il doit suivre<sup>121</sup>. S'il ne s'agit là que d'une rhétorique qui fait abstraction de la réalité de faits et qui ne se base que sur des conjonctures, le chancelier utilise cependant toute sa force de persuasion pour faire valoir ses idées. Et aucune trêve n'est en effet signée. Cette même année, il pousse pour la première fois l'empereur à trouver une solution pacifique pour l'Italie et à s'y rendre afin d'y être couronné, ce à quoi celui-ci consent en promettant de remettre Francesco Sforza à Milan et la famille Adorno à Gênes<sup>122</sup>. Le 22 novembre, à la suite des négociations entre Gattinara et Wolsey à Calais, Henri VIII se joint à l'alliance avec Léon X<sup>123</sup>. La vision du chancelier commençait donc progressivement à s'imposer.

Gattinara n'est en effet pas isolé. Autour de lui commence à se former cette faction acquise à ses idées universelles et à sa vision de la politique extérieure. La composition de ses membres, liés par des intérêts à la fois publics et personnels, est très hétéroclite : amis et proches, Flamands liés au parti anglophile n'ayant aucun intérêt à une entente avec la France, ou encore Espagnols issus de l'entourage de Ferdinand d'Aragon et héritiers de sa politique italienne. Parmi ces personnes, on retrouve bien évidemment Laurent de Gorrevod, le grand-maître, soutien indéfectible et ami de longue date. Les deux hommes se connaissent depuis au moins 1507, sans doute même avant car le Savoyard était gouverneur de Bresse, et ils font cause commune jusqu'au décès de ce dernier en 1529. En 1514, alors que Gattinara doit faire face à la rébellion de la noblesse franc-comtoise, il réunit un certain nombre de lettres et de documents qui prouvent, selon lui, les manigances de Guillaume de Vergy. Il les envoie à Marguerite d'Autriche en demandant à celle-ci qu'elle les tiennent secrets, mais qu'elle peut toutefois les présenter à Gorrevod afin d'avoir son avis<sup>124</sup>. En 1524, Gattinara recommande directement à Clément VII le frère du grand-maître et évêque de Maurienne, Louis de Gorrevod, comme cardinal<sup>125</sup>. En 1528, les deux « compères », comme ils s'appellent, sont accusés par Martin Salinas d'avoir conspiré ensemble pour la chute du secrétaire Jean Lallemand<sup>126</sup>. Ils forment assurément un duo soudé et extrêmement influent grâce à leur

---

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>122</sup> Mémoire de Gattinara en 1521 publié dans BORNATE C., « *Historia* », p. 428-431.

<sup>123</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 162.

<sup>124</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 8 mars 1524 aux ADN, LM, n° 31 275.

<sup>125</sup> Lettre de Gattinara à Clément VII le 30 septembre 1524 dans *ibid.*, p. 445.

<sup>126</sup> Jean Lallemand († 1560), seigneur de Bouclans, est souvent vu comme l'exemple type de l'émergence du secrétaire d'État, de la même manière que Francisco de Los Cobos, classe d'hommes nouveaux qui remplacent progressivement les grands officiers médiévaux que sont le chancelier ou le chambellan. Voir à ce sujet MICHON C., « Les hommes nouveaux dans les Conseils des princes à la Renaissance », dans MUSSET B. (dir.), *Hommes nouveaux et femmes nouvelles de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 77-88. Lallemand connaît un effet une ascension remarquable et rapide au sein de la cour grâce à l'appui de Gattinara. Issu comme lui de l'université de Dole, il avait servi Marguerite d'Autriche puis, introduit par le chancelier, il était devenu l'un des secrétaires de la chancellerie impériale. À la fin de l'année 1523, Gattinara le propose comme secrétaire du conseil d'État. Nommé pour cette charge, Lallemand est désormais au

réseau respectif. À leurs côtés, on retrouve Adrien de Croÿ, seigneur de Beaurain, cité par Contarini comme membre de la faction universaliste<sup>127</sup>. Fort apprécié de Charles Quint, il est selon l'ambassadeur vénitien très peu favorable aux Français et très attaché à Charles de Bourbon. Brantôme dit de lui qu'il « fut un bon capitaine et grand ennemy des François, si bien qu'il se vançoit ne penser jamais bien faire sinon quand il pouvoit nuire et faire mal aux François »<sup>128</sup>.

À partir de 1523 se greffe à ce groupe Charles de Bourbon. Il est intéressant de noter que c'est d'ailleurs Adrien de Croÿ qui est chargé des négociations pour obtenir l'appui du connétable et son ralliement au camp impérial<sup>129</sup>. Il est difficile de savoir pourquoi celui-ci a choisi de soutenir les projets de Gattinara en Italie. Sans doute l'inimitié entre le connétable et Charles de Lannoy, qui souhaitent tous deux devenir l'unique représentant de Charles Quint en Italie, est à l'origine de ce choix. Dans l'instruction donnée en décembre 1523 à Adrien de Croÿ, Bourbon, qui vient tout juste de quitter la France, est nommé lieutenant général de l'empereur dans la Péninsule, c'est-à-dire le chef de toutes ses armées. Il est expressément demandé à Charles de Lannoy, comme aux autres généraux ou capitaines, de lui obéir<sup>130</sup>. Nul doute que le vice-roi, jusqu'ici l'homme fort de Charles Quint dans ses opérations italiennes, n'a que peu goûté à cette décision. Sans doute aussi la haine que le connétable voue à François I<sup>er</sup> a-t-elle joué dans sa volonté de soutenir la politique résolument agressive de Gattinara envers la France. Il est pour cette raison le principal relais du chancelier en Italie avec qui il correspond personnellement et qui le soutient à la cour face à Charles de Lannoy<sup>131</sup>. À la suite de la victoire de Pavie, il enjoint à Charles Quint de marier sa sœur Éléonore, finalement promise au roi de France, avec Bourbon, et à détacher complètement les possessions de ce dernier de la France et les ériger en royaume<sup>132</sup>. De son côté celui-ci nomme le cousin du chancelier, Giovanni Bartolomeo Gattinara, son procureur, conseiller et

---

courant de toutes les affaires et devient un conseiller extrêmement influent auprès de Charles Quint, remplaçant le chancelier pendant ses absences et prenant des initiatives dans l'expédition des dépêches ou les instructions aux ambassadeurs. John Headley écrit qu'en 1528, il est tout puissant au sein de la cour de l'empereur, et ce d'autant plus que le voyage du chancelier en Italie l'avait encore un peu plus associé au pouvoir. Voir HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 120.

<sup>127</sup> ALBÈRI E., *op. cit.*, vol. 2, p. 58.

<sup>128</sup> Cité dans GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 251.

<sup>129</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 251. Voir également CROUZET D., « Le connétable de Bourbon entre « pratique », « machination », « conjuration » et « trahison » », dans BERCÉ Y.-M. et FASANO GUARINI E. (dir.), *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Actes du colloque international, Rome, 30 septembre/2 octobre 1993, Rome, Publications de l'École française de Rome, 1996, p. 253-269

<sup>130</sup> Instructions du 12 décembre 1523 aux HNSA, Belgen PA 13/1, n° 1793, fol. 151r.

<sup>131</sup> Lettre de Gattinara à Charles de Bourbon le 27 janvier 1527 à l'Archivio di Stato di Milano (désormais ASM), Archivio Ducale Visconteo / Sforzesco, Carteggio Sforzesco n° 655.

<sup>132</sup> BRANDI K., « Nach Pavia », p. 197-198.

jurisconsulte en 1526 afin d'être son représentant auprès de François I<sup>er</sup><sup>133</sup>. Après sa mort, Gattinara défend les droits de sa sœur Louise, princesse de la Roche-sur-Yon, face à François I<sup>er</sup><sup>134</sup>.

On retrouve également au sein de ce groupe des Flamands. Parmi eux, Philibert de Chalon, prince d'Orange, nommé vice-roi de Naples en 1528. Fils de Jean IV de Chalon et de Philiberte de Luxembourg, le jeune noble devient l'un des conseillers les plus influents de l'empereur, comme le prouve cette nomination alors qu'il n'est âgé que de 25 ans. Les liens qu'entretient sa famille avec François I<sup>er</sup> et Charles Quint sont complexes, car celle-ci dispose de possessions aussi bien en Bourgogne qu'en Franche-Comté, mais également en Bresse, dans le Dauphiné, en Champagne, dans les Flandres, et même en Bretagne. Son père, qui avait d'abord pris parti pour Louis XI, s'était ensuite fait le soutien de Marie de Bourgogne, estimant ne pas avoir été suffisamment récompensé de ses services<sup>135</sup>. Il est possible que Gattinara ait rencontré Philibert dès son premier séjour à Dole en 1509. En effet sa mère, Philiberte, qui réside à Nozeroy, est l'une des principales représentantes de la noblesse franc-comtoise et le président de Bourgogne la rencontre cette année-là<sup>136</sup>. Dans les années suivantes, elle est l'un des principaux soutiens de Gattinara lors de son conflit avec l'aristocratie locale et prend également parti pour Marguerite d'Autriche face à Guillaume de Vergy<sup>137</sup>. En 1517, Philibert est nommé gouverneur et lieutenant général du comté de Bourgogne et du Charolais, et devient chevalier de la Toison d'or un an plus tard<sup>138</sup>. Cette même année, François I<sup>er</sup> décide de réunir la principauté d'Orange au domaine royal<sup>139</sup>. Une décision qui pousse selon toute vraisemblance le jeune noble à se rendre auprès de Charles Quint et à se mettre à son service. Il n'est dès lors pas étonnant de le voir soutenir les idées du chancelier. À la suite du Sac de Rome, c'est Philibert de Chalon qui propose Giovanni Bartolomeo Gattinara comme gouverneur de Parme et de Plaisance<sup>140</sup>. Quand Charles de Bourbon décède, il écrit à l'empereur qu'il ne reconnaîtra pas Lannoy, « qui jadis l'avait compté au nom de ses amis », comme lieutenant de l'empereur en Italie si c'est lui qui est

---

<sup>133</sup> Acte du 8 février 1526 à l'ASV, FAG, mazzo 11/2, fasc. 8.

<sup>134</sup> ASV, FAG, mazzo 3, fasc. 7.

<sup>135</sup> ROBERT U., *op. cit.*, p. 3.

<sup>136</sup> Il écrit en effet qu'il a dîné chez la princesse d'Orange à Nozeroy et qu'il l'a trouvée très bien disposée à l'égard de l'archiduchesse. Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 24 avril 1509 à l'ADN, LM, n° 25 672. Publiée dans LE GLAY A., *Négociations diplomatiques*, vol. 1, p. 247. En 1514, Gattinara nomme le jeune Philibert dans une lettre du 17 janvier, à la suite de leur rencontre pendant la réunion des États de Bourgogne : ADN, LM, n° 31 165.

<sup>137</sup> Lettres de Gattinara à Marguerite d'Autriche les 12 février et 22 octobre 1514, ADN, LM, n° 31 213 et 31 611. Publiées dans *ibid.*, vol. 1, p. 558 et 589.

<sup>138</sup> ROBERT U., *op. cit.*, p. 20 et 31.

<sup>139</sup> SOISSONS J.-P., *Philibert de Chalon, prince d'Orange*, Paris, Grasset, 2005.

<sup>140</sup> Acte du 7 juin 1527 à l'ASV, FAG, mazzo 11/2, fasc. 10.

choisi. Tout comme le chancelier qui souhaitait voir le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, obtenir cette charge, Philibert de Chalon préfère se mettre au service de ce dernier<sup>141</sup>. Parmi les autres Flamands proches de Gattinara, on trouve Gérard de Plaine, seigneur de La Roche, ancien membre du parti anglophile qui avait fait les frais de la nomination de Chièvres et avait été exclu du conseil privé du jeune Charles. Il est l'un des ambassadeurs présents avec le chancelier pendant les négociations de Calais et donc l'un des principaux artisans de l'alliance signée entre Charles Quint et Henri VIII contre la France le 22 novembre<sup>142</sup>. C'est encore lui qui négocie avec Gattinara et Gorrevod, en juillet 1523, le traité avec l'Angleterre dirigé une nouvelle fois contre François I<sup>er</sup><sup>143</sup>. Le chancelier, preuve de la confiance qu'il lui accorde, lui confie par ailleurs la gestion de ses affaires lors de sa maladie à la fin de cette même année<sup>144</sup>.

Au moins un des anciens conseillers espagnols de l'empereur s'insère aussi dans ce groupe. Il s'agit de García de Loaysa, que Gattinara recommande pour prendre la tête du conseil des Indes lorsque celui-ci est institué en 1524<sup>145</sup>. Le chroniqueur Santa Cruz écrit que le voyage de Charles Quint en Italie n'a été possible que grâce au soutien apporté au chancelier par Loaysa<sup>146</sup>. On peut émettre un doute pour un autre ministre, Hernando de Vega, amiral de Castille et également membre conseil d'État. Très proche de Ferdinand d'Aragon, qu'il avait servi longuement et fidèlement, il connaît comme les autres conseillers espagnols du parti « ferdinandien » une situation incertaine quand Charles Quint et son entourage flamand arrivent en Espagne<sup>147</sup>. Il semble cependant qu'il ait préféré se rapprocher du chancelier car, dans le mémoire de Gattinara qui comporte les avis des principaux conseillers, on le voit soutenir quasiment toutes ses propositions<sup>148</sup>.

En face de ce groupe attaché aux idées de Gattinara, on retrouve bien évidemment Charles de Lannoy et ses soutiens, Hugo de Moncada, l'ancien vice-roi de Sicile et le marquis de Pescara, Fernando de Ávalos, capitaine de l'infanterie impériale. Antonio de Leiva, le gouverneur du duché de Milan, est également favorable à une soumission de l'Italie. En 1525, il écrit à Charles Quint qu'il est préférable de trouver un accord avec François I<sup>er</sup><sup>149</sup>. Les deux seuls membres d'origine flamande dont on soit assuré du soutien à Lannoy sont Jean

---

<sup>141</sup> HALKIN L.-E. et DANSAERT G, *op. cit.*, p. 116-117.

<sup>142</sup> Traité du 24 novembre 1521 dans les LP, vol. 3, n° 1802.

<sup>143</sup> *Ibid.*, vol. 3, n° 3149.

<sup>144</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 24 décembre 1523, de Pampelune HHSA, PA 13/2, n° 1 838.

<sup>145</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers », p. 186.

<sup>146</sup> SANTA CRUZ A. de, *op. cit.*, vol. 2, p. 148.

<sup>147</sup> MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 454.

<sup>148</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers ».

<sup>149</sup> LE GALL J.-M., *op. cit.*, p. 68.

Lallemand et Louis de Praet. Le premier, issu de l'entourage de Marguerite d'Autriche, doit son ascension au chancelier qui l'avait pris sous son aile. Secrétaire de Charles Quint, il avait été recommandé par Gattinara pour devenir le secrétaire du conseil d'État<sup>150</sup>. Au moment où celui-ci est affaibli par la maladie et doit se reposer de plus en plus sur lui, Lallemand s'émancipe peu à peu. Il devient l'un des plus proches conseillers de l'empereur jusqu'en 1528, date à laquelle il est finalement accusé de trahison et condamné<sup>151</sup>. Louis de Praet, client de Charles de Lannoy, est de son côté chambellan dans l'hôtel de Charles Quint dès 1515 et nommé ambassadeur résident en Angleterre entre 1522 et 1525<sup>152</sup>. À cette date, il se rend en France pour négocier un accord avec Louise de Savoie et rentre ensuite à la cour où il se fait un des opposants les plus visibles à la faction universaliste. Parmi les Castillans attachés aux idées du vice-roi se trouve Juan Manuel, qui s'était opposé à la politique de Ferdinand d'Aragon lorsqu'il était dans les Flandres en qualité qu'ambassadeur, et qui avait été emprisonné par Marguerite d'Autriche à la demande du roi d'Aragon<sup>153</sup>. Premier Espagnol membre de la Toison d'or, sa proximité avec Charles Quint pendant sa jeunesse lui permet de sortir indemne de ces intrigues de cours. Souvent nommé comme l'un des plus farouches adversaires du chancelier lors des sessions du conseil d'État, il est envoyé comme ambassadeur permanent auprès de la cour pontificale entre avril 1520 et septembre 1522. Gattinara avait souhaité son renvoi car il l'estimait incapable de bien comprendre les affaires italiennes<sup>154</sup>.

On le voit, l'idée d'une *via flamenca*, qui considère le groupe des « vieux conseillers flamands » comme uniforme, n'est pas satisfaisante. Dans la réalité, les liens de clientélisme sont bien plus complexes et vont au-delà d'une simple répartition géographique ou d'intérêts nationaux. Il n'y a pas à proprement parler pas de « parti flamand », mais plutôt une faction qui se constitue autour de Charles de Lannoy, qui comprend des hommes originaires des Pays-Bas certes, mais également des Espagnols, et qui souhaite un rapprochement avec la France et une sujétion directe de l'Italie à la domination de Charles Quint.

Deux importants conseillers semblent échapper à la dichotomie entre ces deux grands groupes que l'on vient de détailler. Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, comme remarqué précédemment, et Henri de Nassau, qui remplace Chièvres comme grand chambellan et qui devient également chef des finances. Raymond Fagel écrit qu'il ne semble

---

<sup>150</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers », p. 198.

<sup>151</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 121.

<sup>152</sup> MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 135-136.

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 266.

<sup>154</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 267.

appartenir à aucune des deux factions présentes dans les Pays-Bas. La famille a en effet des possessions principalement dans la zone anglophile, mais il semble s'être accommodé de la politique menée par Chièvres<sup>155</sup>. On sait par ailleurs que Gattinara et lui ont été en désaccord à plusieurs reprises, mais Nassau a également soutenu celui-ci dans la plupart de ses grands projets de réformes proposés à la fin de l'année 1523<sup>156</sup>. Contarini nous dit de lui qu'il est très apprécié de Charles Quint, mais qu'il s'occupe au final assez peu des affaires publiques<sup>157</sup>.

Il est difficile de suivre l'évolution de ces factions et les liens existants entre leurs membres. Certains se font discrets, apparaissant de manière très sporadique dans les sources, tandis que d'autres semblent omniprésents. Par ailleurs, la plupart des membres proches de l'empereur, ceux qui bénéficient le plus de sa confiance, sont chargés de missions délicates, en qualité d'envoyés extraordinaires ou de négociateurs. C'est le cas par exemple de La Chaux, chargé de la négociation du mariage avec Isabelle de Portugal, de Louis de Praet, ambassadeur résident en Angleterre, d'Adrein de Croÿ, envoyé en France, ou de Charles de Lannoy, nommé vice-roi de Naples. Ainsi, ils sont contraints de quitter la cour, mais sans forcément perdre de leur influence. Le conseil de Charles Quint est donc en permanente recomposition. Il serait également dangereux de considérer ces groupes comme bien établis ou uniformes. Les avis changent, se recourent. L'opposition se fait principalement lors des négociations ou à des moments critiques, lorsque les intérêts personnels (possessions de Gattinara en Lombardie et dans le Piémont, possessions en Bourgogne de certains conseillers flamands) recourent les intérêts publics.

Il est cependant possible de retracer les membres de ces groupes grâce à l'institutionnalisation du conseil d'État. Celui-ci, qui prend la suite du conseil secret des ducs de Bourgogne, devient l'organe dans lequel les grandes affaires sont discutées et où sont prises les décisions de la politique étrangère. Ses membres sont peu nombreux et il est composé uniquement de personnes proches de l'empereur et en qui celui-ci place sa confiance. Grâce à sa composition, on peut donc tenter de détailler quel groupe avait su s'imposer à tel ou tel moment. C'est Gattinara qui, dans un mémoire de 1521, suggère à Charles Quint la création d'un « conseil secret d'État » pour superviser toutes les affaires importantes<sup>158</sup>. Celui-ci a semble-t-il été séduit par l'idée puisque cette même année le chancelier est en mesure de l'institutionnaliser. Un secrétaire est choisi et on en tient des

---

<sup>155</sup> FAGEL R., art. cit., p. 121.

<sup>156</sup> Voir une nouvelle fois le mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers », dans lequel Nassau agréé à la plupart des propositions du chancelier.

<sup>157</sup> ALBÈRI E., *op. cit.*, vol. 2, p. 67-68.

<sup>158</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 1<sup>er</sup> janvier 1521 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 428. La genèse du conseil d'État a été décrite par BARRIOS F., *op. cit.*, p. 48.



comptes-rendus<sup>159</sup>. Le premier de ces documents qui a été conservé date de cette même année<sup>160</sup>. À la suite du retour de Charles Quint en Espagne, en juillet 1522, ce conseil apparaît réduit. Pedro Ruiz de la Mota, le chapelain de celui-ci, meurt en septembre, ainsi que son confesseur, Jean Glapion. On y retrouve seulement Gattinara, Henri de Nassau, Laurent de Gorrevod, La Chaux, La Roche, Juan Manuel et Hernando de Vega. Le chancelier ne semble donc avoir que peu d'opposition. Seul Juan Manuel, rentré de son ambassade à Rome, est en mesure de s'y opposer. Charles de Lannoy est déjà dans le royaume de Naples où il doit faire face aux vellétés de la noblesse. Par conséquent, il y a peu de changements dans la composition du conseil dans les années qui suivent, et le groupe universaliste peut imposer ses vues. On comprend pourquoi une grande alliance contre la France est signée en août 1523 avec Adrien VI, Henri VIII, Ferdinand I<sup>er</sup>, et les États italiens<sup>161</sup>.

Dans le grand mémoire que Gattinara propose au conseil d'État à la fin de cette même année et sur lequel ont été écrits les avis de ses membres, on identifie La Roche, La Chaux, Hernando de Vega, Laurent de Gorrevod et Henri de Nassau. Entre-temps, Juan Manuel avait manifesté son envie de quitter la cour, ce qu'il avait fait en simulant une maladie. Selon Martin Salinas, peut-être à cause de son conflit avec le chancelier<sup>162</sup>. Il y revient seulement au cours de l'année 1524. L'ambassadeur de Ferdinand I<sup>er</sup> écrit dans sa lettre du 7 septembre que Charles Quint vient de tenir le « Consejo de Estado privado », dans lequel s'étaient réunis à nouveau Gattinara, Henri de Nassau, La Chaux, Juan Manuel et Hernando de Vega. Le secrétaire, selon les volontés du chancelier, est bien Jean Lallemand<sup>163</sup>. Quant à Contarini, quand il revient de sa mission en novembre 1525, il parle des huit conseillers qui composent le « *consiglio* » de l'empereur. On retrouve Gattinara, Hernando de Vega, Henri de Nassau, Laurent de Gorrevod et La Chaux, auxquels s'ajoutent Adrien de Croÿ, rentré de France, et Charles de Lannoy et Hugo de Moncada, revenus d'Italie<sup>164</sup>.

On constate alors un changement dans la politique impériale et le vent tourne pour la faction universaliste au cours de la fin de l'année 1525. À cette date, avec les retours de Lannoy et de Moncada, auréolés du prestige de la victoire de Pavie, Charles Quint prend la décision de trouver un accord avec François I<sup>er</sup>. En décembre, Gattinara est exclu des négociations avec la France, en même temps que Charles de Bourbon et d'Adrien de Croÿ,

---

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 50

<sup>160</sup> LANZ K., *Aktenstücke und Briefe*, p. 236-242.

<sup>161</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 203.

<sup>162</sup> MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 268.

<sup>163</sup> Lettre de Martin Salinas à Ferdinand de Habsbourg le 7 septembre 1524 dans RODRÍGUEZ VILLA A., art. cit., t. 43, p. 194.

<sup>164</sup> ALBÈRI E., *op. cit.*, vol. 2, p. 54-55.

trop favorables à un accord avec les États italiens et opposés à la libération du roi de France. Ce sont finalement Charles de Lannoy, Hugo de Moncada et Jean Lallemand, qui garde son statut de secrétaire mais se voit promu au rang de conseiller influent, qui sont chargés des discussions finales<sup>165</sup>. Le groupe formé autour du vice-roi de Naples semble alors s'imposer et celui-ci est chargé de recevoir le serment de François I<sup>er</sup><sup>166</sup>. Le traité de Madrid, qui prévoit sa libération et la restitution de la Bourgogne, est un infléchissement de la politique menée jusque-là.

L'éloignement de Gattinara et de Charles de Bourbon ne dure cependant pas longtemps. Charles de Lannoy est contraint de quitter de nouveau la cour pour accompagner le Valois en France, et on s'aperçoit alors très vite que ce dernier ne respectera pas le traité. Le vice-roi s'inquiète et sait qu'on peut lui reprocher la signature de cet accord qu'il avait souhaité, d'autant plus que le chancelier a désormais toutes les cartes en mains pour s'en prendre à celui qu'il surnomme « Lucifer »<sup>167</sup>. Charles Quint sait cependant voir au-delà des querelles de ses courtisans et le rassure sur ses intentions. Lannoy le remercie

« de ce qui vous a plut me montrer l'amour que me portez contre ceux qui me veulent mal sans leur avoir deservy. C'est, Sire, pour votre chancellier que vous le dis, vous suppliant ne ajouter foi à chose qui vous dira contre moy sans que m'avez parlé, car je suis bien avertis qu'il met peine de me faire de pis qu'il peut mais je me confie en votre bonne coutume et vertu de ne faire à un bon serviteur pour la passion d'un chancellier (...) »<sup>168</sup>.

En ce printemps 1526, le vice-roi et Hugo de Moncada repartent donc en Italie où la guerre reprend. Au même moment, Hernando de Vega meurt, le 6 février, et Henri de Nassau décide de quitter la cour. En l'absence d'un certain nombre de ses membres, une remodelisation du conseil d'État est nécessaire. Selon Johannes Dantiscus, il s'agit cependant d'une manœuvre de Gattinara qui souhaite introduire des personnes attachées à ses idées alors que l'on attend un retour assez rapide de Charles de Lannoy. De cette manière, il gardait sa prépondérance au sein de cet organe<sup>169</sup>. Sans doute aussi Charles Quint souhaitait-il donner plus de poids aux conseillers espagnols, jusque-là peu associés aux grandes décisions. On voit ainsi apparaître

---

<sup>165</sup> LE GALL J.-M., *op. cit.*, p.

<sup>166</sup> « Pouvoir donné par Charles Quint à Lannoy de recevoir le serment de François I<sup>er</sup> », daté du 16 décembre 1525, dans HALKIN L.-E. et DANSAERT G, *op. cit.*, p. 289-291.

<sup>167</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C. J., *op. cit.*, p. 349.

<sup>168</sup> Lettre de Charles de Lannoy à Charles Quint le 20 avril 1526 dans HALKIN L.-E. et DANSAERT G, *op. cit.*, p. 303-304.

<sup>169</sup> BARRIOS F., *op. cit.*, p. 59. Ces changements ont lieu dans les derniers jours de juin et les premiers de juillet.

dans les comptes-rendus l'archevêque de Tolède Antonio de Fonseca, les ducs d'Alba, Fadrique de Toledo, et de Béjar, Pedro de Zuniga, l'évêque d'Osma, García de Loaysa, et l'archevêque de Barri et de Jaén, Esteban Gabriel Merino<sup>170</sup>. Parmi eux, Antonio de Fonseca, ancien ambassadeur de Ferdinand à Rome, passe pour être un défenseur de la politique du roi d'Aragon en Italie. Il avait œuvré contre la France lors de l'invasion du royaume de Naples et s'accordait donc parfaitement avec les idées du chancelier<sup>171</sup>. Loaysa et Merino étaient par ailleurs des proches de celui-ci depuis plusieurs années. À cette date, les soutiens de Gattinara retrouvent donc une certaine prééminence.

Au moment où la cour quitte Grenade en décembre 1526, un certain nombre de membres du conseil d'État sont marginalisés ou envoyés en mission diplomatique. Ainsi, en avril 1527, on ne retrouve dans ses sessions que García de Loaysa, Juan Manuel, La Chaux, Louis de Praet, Henri de Nassau et Jean Lallemand, qui y fait son entrée cette fois non plus en qualité de secrétaire, mais de conseiller. Gorrevod était alors en Bourgogne et Gattinara sur le chemin de l'Italie. La faction universaliste se retrouve de nouveau en minorité face à Juan Manuel, de Praet et Lallemand. Cependant, on ne constate aucun infléchissement de la politique impériale. Le Sac de Rome rendait en effet les circonstances fort délicates. Les affrontements entre les groupes semblent en revanche particulièrement virulents en décembre 1527, au moment où il fallait décider de poursuivre ou non la guerre avec la France. La faction francophile commençait toutefois à se déliter. Son chef, Charles de Lannoy, était mort en septembre, réduisant considérablement l'influence des partisans d'un nouvel accord François I<sup>er</sup>. Entre temps, le 31 octobre, le chancelier était parvenu à faire rentrer au conseil un autre de ses proches de longue date, Nicolas Perrenot de Granvelle, qu'il avait eu comme élève à l'université de Dole et qui l'avait suivi pendant tout son séjour en Franche-Comté. Les thèses bellicistes de Gattinara, revenu à la cour, s'imposent donc, et aucune trêve n'est signée<sup>172</sup>. En janvier, la déclaration commune de guerre apportée par la France et l'Angleterre donne un peu plus de crédit à ce groupe. Pour cette raison, aucun compromis n'est accepté avec François I<sup>er</sup> en cette année 1528 et Charles Quint annonce officiellement son intention de se rendre en Italie. Les idées du chancelier triomphent définitivement.

Parallèlement, les querelles entre les groupes font un certain nombre de victimes. Gattinara avait en effet vu d'un très mauvais œil son protégé, Jean Lallemand, prendre son envol et être associé aux décisions à sa place. En 1526, n'ayant pas eu le temps de parler à

---

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 59

<sup>171</sup> MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 137-140.

<sup>172</sup> BARRIOS F., *op. cit.*, p. 67.

Charles Quint avant un départ pour la chasse, il avait donné une remontrance au secrétaire pour qu'il la lui remette. Au bout d'un certain temps, voyant qu'il ne l'a toujours pas fait, le chancelier est obligé de la recouvrer pour s'en charger lui-même<sup>173</sup>. Sa confiance envers Lallemand s'est donc rapidement étiolée. En 1528, il demande à Charles Quint que, si ce dernier a quelque chose d'important à lui transmettre, il le fasse par l'intermédiaire de Louis de Praet ou de Nicolas Perrenot de Granvelle, mais surtout pas de Lallemand, « auquel je ne puys trouver vérité »<sup>174</sup>. En cette fin d'année, les choses finissent par s'accélérer. Le secrétaire est brusquement accusé de trahison et est emprisonné le 14 ou 15 décembre. Envoyé en exil dans un village près de Tolède, il est autorisé à retourner à la cour de l'impératrice, à Tolède, quand Charles Quint part pour Barcelone en mars 1529. La charge la plus lourde n'est finalement pas retenue contre lui lors de son procès qui se poursuit jusqu'en janvier 1531, mais il est néanmoins déclaré coupable de falsification de documents, d'abus de position et de mauvaise conduite de son office<sup>175</sup>. Banni de la cour, il est privé d'un quart de son patrimoine et doit se retirer dans ses possessions en Bourgogne. Il ne parviendra jamais à recouvrer son poste malgré ses tentatives. Si rien ne permet de le prouver, il n'est cependant pas interdit de penser que le chancelier a joué un rôle dans cette affaire. Martin Salinas, en tout cas, n'a lui que peu de doutes quant à l'implication de Gattinara et de Laurent de Gorrevod. Avec la chute de Lallemand, la faction francophile se désagrègeait définitivement.

Avec le voyage de Charles Quint en Italie, c'est assurément une page de l'histoire du règne qui se tourne. Le Habsbourg, fort de son couronnement, atteint la maturité nécessaire pour plus que jamais prendre en main les rênes de la politique impériale. Ses anciens conseillers, issus de sa jeunesse dans les Pays-Bas, s'effacent eux-aussi. Laurent de Gorrevod, le grand-maître d'hôtel discret mais influent, meurt à Barcelone quelques jours avant d'embarquer. La Chaux est envoyé en ambassade en France où il meurt en mai 1530. Henri de Nassau se retire de la cour cette même année pour se rendre dans ses domaines et Gattinara s'éteint en juin à Innsbruck. Charles Quint décide de ne pas le remplacer. Une nouvelle politique pouvait se mettre en place<sup>176</sup>.

---

<sup>173</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 17 juin 1526 aux AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 1r-v.

<sup>174</sup> HHSA, Belgien PC 21/4, fol. 64r.

<sup>175</sup> Les actes de son procès sont à L'AGS, Estado, legajo 77, n° 82-90. Voir également HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 121-130 et le récit qu'en fait le chroniqueur SANTA CRUZ A., *op. cit.*, p. 462-463.

<sup>176</sup> Il est également intéressant de dresser la liste des conseillers que Charles Quint décide d'emmener avec lui en Italie. Partent en effet Gattinara, Henri de Nassau, Adrien de Croÿ et Louis de Praet, vieux serviteurs parmi les plus fidèles, et également Esteban Gabriel Merino et Nicolas Perrenot de Granvelle. Francisco de Los Cobos, l'indispensable secrétaire espagnol, entré au conseil d'État peu de temps auparavant, le 4 octobre 1529, est lui aussi du voyage. García de Loaysa est de son côté envoyé comme ambassadeur résident à Rome. En revanche, Juan Manuel, Alonso de Fonseca et Pedro de Zuniga restent en Espagne, ce qui est pris comme un grand désaveu. Voir BARRIOS F., *op. cit.*, p. 72.

Ainsi, à l'analyse de ces groupes qui se constituent dans l'entourage de Charles Quint, il apparaît de manière assez évidente que les idées universalistes de Gattinara et sa volonté d'une alliance avec la papauté et les États italiens se sont rapidement imposées. Parmi les conseillers de Charles Quint, ils ne sont au final qu'une petite minorité à souhaiter une alliance avec la France et une domination directe des principautés italiennes, et plus particulièrement du duché de Milan. Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, est assurément un des hommes forts de ces premières années, mais ses relais à la cour, excepté quand il y est lui-même présent, sont plus effacés. Seul l'affection personnelle de l'empereur le maintient. Ils sont en revanche nombreux à souhaiter un affaiblissement de la puissance française, pour des raisons à la fois personnelles et idéologiques. Et cette faction s'est constituée très tôt. Les membres fluctuent, mais le groupe est fort, influent, et ses adhérents ont des positions au sein des différents conseils et de l'administration espagnole et impériale. Charles Quint, en autorisant la constitution d'un tel groupe, en nommant certains de ses membres à des postes importants, a donné son aval à une telle action. Pour cette raison, on voit se dessiner dès 1521 une ligne politique bien définie, même si celle-ci n'est pas uniforme, ni linéaire, qui doit permettre le passage de l'empereur en Italie et la fin de l'occupation française en Lombardie et en Ligurie. Une ligne politique que le chancelier, maître de la diplomatie, articule autour du fondement politique et juridique des principautés italiennes, le Saint-Empire romain germanique.



## V

### Le jeu impérial en Italie

La mise en place d'une politique italienne au sein de la diplomatie impériale commence en 1521. Gattinara et Laurent de Gorrevod sont alors mieux implantés dans le conseil de Charles Quint et la guerre qui reprend avec la France fait perdre du crédit à ceux qui croyaient possible un accord avec François I<sup>er</sup>. L'alliance signée en mai avec Léon X doit permettre à Charles Quint de se rendre en Italie et les combats reprennent en Lombardie. La Péninsule devient à nouveau le centre des intérêts. Les années suivantes montrent à quel point ces enjeux sont complexes. L'empereur semble parfois dépassé par les événements. Ses instructions arrivent, quand elles parviennent à leur destinataire, avec des semaines de retard. Les conditions ont donc la possibilité d'avoir totalement évolué et les consignes sont alors caduques. Elles ne sont, en outre, pas toujours suivies. Les hommes forts présents sur place ont une immense latitude. Charles de Bourbon et Charles de Lannoy, mais également le marquis de Pescara ou Antonio de Leiva, sont capables d'agir à leur guise. Le contrôle sur les armées et les mercenaires, comme en témoigne le Sac de Rome, est par ailleurs très lâche. Charles Quint donne ainsi parfois l'impression d'être le spectateur de ce qui se joue en Italie. Depuis la cour cependant, dans le cadre du conseil d'État et par l'intermédiaire d'une chancellerie impériale organisée autour de sa personne, Gattinara tente d'imprimer à cette politique extérieure la direction qu'il souhaite, c'est-à-dire l'affaiblissement de la France, son expulsion d'Italie dans laquelle on devait favoriser ses souverains naturels, afin qu'une grande alliance soit dressée entre ses États, le pape et l'empereur, prélude à sa pacification et au couronnement de Charles Quint. Et pour mettre en place son action, le chancelier s'appuie sur la principale réalité politique et juridique en Italie du Nord, le Saint-Empire.

Quand il prône la *restoratio* de l'Empire romain, Gattinara souhaite avant tout restaurer l'autorité de ses empereurs, cette *autorictas* universelle qui devait faire du Habsbourg l'arbitre de la chrétienté. Mais l'Empire romain était-il vraiment mort ? Politiquement, il avait survécu dans le cadre du Saint-Empire romain germanique, dont le titulaire s'appelait toujours « roi des Romains ». Juridiquement, le droit romain redécouvert dans les universités italiennes au XI<sup>e</sup> siècle était toujours en application en Italie du Nord. Dans l'imaginaire également, il vivait toujours, comme en témoignent le courant gibelin et les prophéties qui circulent abondamment. Enfin, la base légale en Italie reste le droit féodal : tout

le Nord, excepté Venise, dépendait théoriquement du Saint-Empire, même si dans les faits la plupart de ses fiefs s'en étaient détachés. Une appartenance qui perdure dans jusqu'à l'expansion française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En tout, ce sont plus de trois cent fiefs qui composent cette mosaïque. Les plus importants se sont mués en États territoriaux, comme Sienna, Florence, Lucques, Modène, le Montferrat, Gênes, Mantoue, la Savoie ou Milan, D'autres, notamment en Ligurie et dans les Langhe, sont de la taille d'un hameau<sup>1</sup>. Mais si les liens se sont distendus pendant le Moyen Âge et que le Saint-Empire avait perdu un certain nombre d'entre eux, il est loin d'être une réalité disparue<sup>2</sup>.

Gattinara, parfait connaisseur de ces problématiques, l'avait très bien compris et il en a fait la pierre angulaire de sa politique. Il a œuvré, afin de favoriser son alliance italienne et les potentats naturels, en usant des droits de l'empereur et des ressorts de cette vieille institution pour intervenir dans le fonctionnement et le gouvernement des États ou des cités : droit d'intervenir dans la nomination des podestats ou des gouverneurs, renouvellement des investitures et des privilèges ou encore arbitrage des conflits. De cette manière, il s'assurait de leur concours, protégeait l'Empire en s'assurant de ses clefs et de ses portes, Milan et Gênes, et imposait la domination de Charles Quint en faisant de celui-ci l'autorité suprême en Italie.

### **1) Favoriser ses princes. Le soutien à Francesco II Sforza de Milan**

Gattinara n'est pas le seul à considérer le duché de Milan comme une des clefs de la politique impériale. Celui-ci était également au cœur des enjeux européens depuis la descente de Charles VIII et il le devient encore plus lorsque Louis XII en réclame l'héritage<sup>3</sup>. En 1499, après s'être assuré du concours des Vénitiens et des cantons suisses, le roi de France entame sa campagne d'Italie. Le 2 septembre, Milan tombe aux mains des Français conduits par Jacques de Trivulze, nommé gouverneur du duché. Maximilien, malgré ses promesses, n'intervient pas. Ludovic le More réussit à reprendre la ville en mars 1500 mais ne peut pas résister à l'armée de La Trémoille et de Georges d'Amboise. Il est livré par ses soldats le 10 avril à cause du non paiement de leur solde et meurt en captivité en France en 1508. Les

---

<sup>1</sup> EDELMAYER F., art. cit, p. 553.

<sup>2</sup> LE GALL J.-M., *L'Honneur perdu*, p. 345.

<sup>3</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 261. En effet Valentine Visconti (1366-1408), fille de Gian Galeazzo Visconti pour qui l'empereur Venceslas IV avait créé le duché de Milan en 1395, avait épousé Louis d'Orléans en 1389. Une clause stipulait notamment que les droits sur le duché lui parviendraient en cas d'extinction de la lignée masculine, ce qui, avec la mort de Filippo Maria Visconti, troisième duc de Milan, en 1412, devient réalité. Le petit fils de Valentine et de Louis d'Orléans, futur Louis XII, était donc théoriquement en mesure de faire valoir ses droits sur le duché.



Français n'en sont chassés qu'en 1512, grâce à la Sainte Ligue de Jules II, qui souhaite voir le fils aîné de Ludovic investi du duché. Massimiliano Sforza devient donc le nouveau duc et il est accueilli chaleureusement par la population. L'empereur refuse cependant de lui concéder son investiture<sup>4</sup>. En 1515, quand François I<sup>er</sup> devient roi de France, il est lui aussi en mesure de réclamer les droits sur le duché<sup>5</sup>. Quand le Valois, après Marignan, s'empare de la Lombardie, il nomme gouverneur Charles de Bourbon, puis Odet de Foix, vicomte de Lautrec. Massimiliano est ainsi contraint de renoncer à ses droits et part vivre en France, pensionné par le roi<sup>6</sup>. Telle est la situation quand Charles Quint devient majeur. Lors du traité de Noyon en août 1516, les droits de la France sur Milan sont confirmés. Mais personne n'était dupe. Charles Quint n'avait pas oublié la Bourgogne, qu'il entend réclamer. Et la domination française était de son côté très mal vécue en Italie<sup>7</sup>. C'était donc une solution qui ne satisfaisait personne.

Progressivement, Milan commence à devenir un sujet discuté au sein du conseil de l'empereur. Il devient vite évident que, selon les mots de Gattinara, il s'agissait de la « porte » et de la « clef » pour établir la domination de Charles Quint et préparer son voyage pour le couronnement. On le savait également bien du côté français et on se prépare à la guerre dès la nouvelle de la mort de Maximilien. Si François I<sup>er</sup> était choisi comme empereur, un conflit contre le pape et le roi d'Espagne était inévitable. Inversement, si Charles Quint recevait la dignité suprême, il ne manquerait pas de faire valoir ses droits sur le duché, comme l'avaient fait Frédéric III et Maximilien. Le gouverneur Lautrec entame donc une série de manœuvres de défense dès le printemps 1519<sup>8</sup>.

Le Habsbourg semble avoir manifesté très tôt sa volonté de reprendre en main le Milanais. Dès juillet 1520, Juan Manuel, alors ambassadeur à Rome, lui écrit que dans le brouillon du traité d'alliance qui est en train d'être négocié, Léon X promet de reconnaître ses droits sur Milan et sur Gênes<sup>9</sup>. On perçoit donc la volonté de l'entourage impérial de ne pas laisser les mains libres à François I<sup>er</sup> en Italie dès cette année-là. Quant au pape, il est également favorable à cette idée. Du moins, ses deux envoyés à la cour espagnole poussent en ce sens. Selon Gasparo Contarini, Marino Caracciolo et Gerolamo Adorno souhaitent voir le

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 1, p. 840.

<sup>5</sup> Il est en effet arrière petit-fils de Valentine Visconti.

<sup>6</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 264.

<sup>7</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 169-170.

<sup>8</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie les 11 et 13 mai 1519 dans les CSP, vol. 2, p. 522 et 523.

<sup>9</sup> Lettre de Juan Manuel à Charles Quint dans les CLD, vol. 2, n° 284.

retour des Sforza à Milan, le premier car il est un de leurs protégés, le second car il entend obtenir le même privilège pour Gênes<sup>10</sup>.

La guerre avec la France était donc inévitable. Peut-être Chièvres a-t-il pu retarder l'échéance jusqu'en 1521. Mais il n'est pas impensable qu'il ait aussi joué sur les deux tableaux. En effet, en juillet 1520, Juan Manuel lui annonce que Léon X est prêt à lui laisser un « pot de vin » de 20 000 ducats s'il soutient au sein du conseil impérial ses prétentions sur Sienne<sup>11</sup>. Aurait-il pu agir de la même manière pour Milan ? Quoiqu'il en soit, il est question dès les premières discussions de placer le frère de Massimiliano, Francesco II Sforza, sur le duché. Les conseillers de Charles Quint évoquent pour cela le fait que l'accord selon lequel François I<sup>er</sup> avait des droits sur Milan était caduc, la succession de Valentine Visconti n'ayant pas été validée par Maximilien, de qui dépendait le duché. Par ailleurs, quand Massimiliano a renoncé à ses droits, ceux-ci auraient dû revenir directement à son suzerain, l'empereur, et non au roi de France. Enfin, Massimiliano n'ayant jamais reçu son investiture, il ne pouvait pas concéder des droits qui ne lui appartenaient pas<sup>12</sup>.

Dans la pratique, plusieurs solutions étaient envisageables : que Charles Quint le garde pour lui, ce qui aurait été considéré comme un abus car aucun empereur n'avait exercé directement une domination sur le duché, qu'il le cède à son fils, à la naissance de celui-ci, ce qui est en effet envisagé, ou à son frère, Ferdinand de Habsbourg, qui le réclame, ou enfin à son duc, Francesco II Sforza. Gattinara se fait le fervent partisan de cette dernière solution et il devient dès lors le principal soutien de celui-ci à la cour. Le 28 mai 1521, l'alliance entre le pape et l'empereur est signée. Il est notamment stipulé que l'on rendrait le duché de Milan à Francesco II Sforza et que l'on aiderait Antoniotto Adorno à recouvrer Gênes<sup>13</sup>. Cette date marque le début de l'engagement de Charles Quint en Italie et de la politique italienne souhaitée par son chancelier visant à favoriser les princes naturels et les gouvernements déjà en place. Elle initie également le renouveau de l'Empire que Gattinara avait prophétisé. Les prédécesseurs du Habsbourg n'avaient pas voulu ou pas pu intervenir dans ses limites, mais ses structures étaient cependant encore profondes, bien implantées dans les fiefs italiens, et le chancelier souhaite lui donner une vigueur nouvelle en jouant sur ses leviers.

Afin d'ébranler la position française à Milan, Charles Quint demande l'appui des exilés du duché, ainsi que de Francesco Sforza, en exil à Trente<sup>14</sup>. Les exilés milanais,

---

<sup>10</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 19 novembre 1521 dans les CSP, vol. 3, p. 188-189.

<sup>11</sup> Lettre de Juan Manuel à Charles Quint dans les CLD, vol. 2, n° 283.

<sup>12</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 163.

<sup>13</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 149 et GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 162.

<sup>14</sup> Lettre d'Antonio Surian à la Seigneurie le 11 juillet 1521 dans les CSP, vol. 3, n° 256 et 280.

principalement réfugiés dans les villes pontificales, devaient, selon l'accord passé avec Léon X, attaquer Parme, Plaisance et Crémone depuis Reggio et Modène, et Francesco Sforza et ses troupes fidèles venir depuis l'Allemagne<sup>15</sup>. Avec le début des premiers conflits, François I<sup>er</sup> décide de renvoyer Lautrec, alors revenu à la cour, afin qu'il s'attelle à la défense du duché. Pendant l'été, les troupes pontificales et impériales affrontent les soldats français, à tel point que l'issue est incertaine et qu'on réfléchit déjà à une trêve. C'est dans ce contexte que se place le mémoire remis par Gattinara le 30 juillet. Celui-ci estime au contraire qu'il faut continuer la guerre<sup>16</sup>. À l'automne, les ambassadeurs anglais, français et impériaux, dont Gattinara et La Roche, se réunissent à Calais afin de trouver une solution au conflit. En réalité cependant, chacun campe sur ses positions et attend de voir quelle direction prennent les combats avant de prendre une décision. L'ambassadeur de Ferdinand I<sup>er</sup>, Azalino, est furieux. Alors que la Hongrie est menacée, que Belgrade vient de tomber aux mains des Turcs, il reproche à Gattinara et à l'évêque de Palencia, Pedro Ruiz de la Mota, de faire durer la guerre dans l'attente que le Milanais tombe aux mains de Charles Quint. Le premier « car il est natif de la province de Verceil », le second car Léon X lui a promis un chapeau de cardinal. L'ambassadeur ajoute que « les Flamands suivent leur exemple », de telle sorte que l'empereur court à sa perte et que peu font usage de raison<sup>17</sup>. Le 19 novembre 1521, les troupes pontificales et impériales, commandées respectivement par Prospero Colonna et par le marquis de Pescara, finissent par avoir raison des Français et entrent dans Milan.

Les combats ne cessent pas pour autant car ceux-ci tiennent toujours Novare, Crémone, et surtout Gênes. Lautrec tente également de reprendre Milan grâce aux forces françaises toujours bien implantées dans le duché. Par ailleurs, Léon X meurt le 1<sup>er</sup> décembre, affaiblissant la position impériale. Gattinara, dans les instructions remises à La Chaux qui s'apprête à partir en Italie, revient sur sa position et demande à ce dernier de négocier une trêve par l'intermédiaire du nouveau pape. Les armées impériales sont désormais en difficulté et on s'inquiète de l'issue. On souhaite que le pape use de son autorité afin que, pour le bien de la chrétienté, il impose une trêve à François I<sup>er</sup><sup>18</sup>. Entre temps, on apprend le résultat de

<sup>15</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 164.

<sup>16</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 30 juillet 1521 dans LANZ K., *Staatspapier*, p. 1-9.

<sup>17</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 21 novembre 1521 dans les CSP, vol. 3, n° 366.

<sup>18</sup> « À scavoit luy déclarer entièrement la neccessité en quoy nous sommes à présent constitué, avec dangier de toutz noz afferes, car pour les grandes charges que avons soutenu en ceste présente guerre tant deçà que delà les montz, nous trouvons si despourveu d'argent que sans avoir bien quelque tresve ou appointement en France nous seroit impossible soustenir la guerre et conserver ce que tenons en faisant nostre voyaige en Espagne, ains serions en dangier de perdre non seulement ce que avons conquis, nays aussy hazarder tout nostre patrimoine, et laisser toutz noz afferes en ruine et au bénéfice de nature, au quel cas ne scavons comme serions receu de noz subjectz en Espagne ne quelle extime l'hon tiendrait de nous, ne comme pourrions bien venir au

l'élection pontificale. C'est un soulagement au sein du conseil. Le choix d'Adrien d'Utrecht, ancien précepteur de Charles Quint, donne beaucoup d'espoirs et d'attentes. On ne doute pas que le nouveau pontife soutienne l'empereur dans ses projets. Gattinara rédige donc de nouvelles instructions, dont le ton est complètement différent. Oubliée, la trêve. Les Français, à la nouvelle de cette élection, risquent de toute façon de la refuser. La Chaux doit au contraire pousser Adrien VI à accepter l'alliance qui avait été passée avec Léon X en mai 1521. On demande par ailleurs au pape d'aider l'armée de Charles Quint, qui est en difficulté, et de soutenir avec ses soldats la conquête de Milan et Gênes<sup>19</sup>. Cependant, la neutralité affichée du pontife, qui refuse de signer un traité avec l'empereur contre la France, refroidit vite les ardeurs impériales. Le sort des armes facilite toutefois les intérêts de l'empereur. Le 27 avril 1522, Français et Impériaux s'affrontent à La Bicoque, à quelques kilomètres au Nord de Milan. Lautrec est vaincu et doit se retirer en France. Seul reste Thomas de Foix, seigneur de Lescun, son frère, pour défendre quelques places. Le 30 avril, la dernière résistance française s'effondre et le marquis de Pescara et Prospero Colonna entrent dans Gênes. Les Français sont expulsés de Lombardie et de Ligurie et la politique impériale peut se mettre en place : Antoniotto Adorno est placé comme doge de Gênes et Francesco II Sforza peut rentrer triomphalement dans son duché<sup>20</sup>. L'intérêt était double. Charles Quint montrait là toute sa bonne volonté en plaçant les héritiers légitimes et en n'abusant pas de sa position, et il s'assurait par ailleurs de leur soutien pour ses affaires italiennes et dans sa lutte contre la France.

Gattinara connaît toutefois quelques difficultés à faire accepter le duc de Milan et à convaincre son souverain de l'investir. Conformément à ses promesses, celui-ci lui laisse le duché. Mais il ne l'investit pas, peut-être car on doutait de sa loyauté. Peut-être aussi car l'empereur avait besoin de temps pour réfléchir à la meilleure solution. Son frère réclamait lui aussi le duché, ce qui ne facilitait pas la tâche. Le 13 mai 1522, juste après la victoire impériale et son retour à Milan, Francesco Sforza nomme le frère de Gattinara, Carlo, *capitaneum de vectus bladorum in agro novariensi*<sup>21</sup>. Le 27 juillet, il accorde au chancelier les comtés de Valenza et de Satirana<sup>22</sup>. Le 12 août, il nomme cette fois son cousin, Giovanni

---

dessus de donner bon ordre aux affaires de nosd. royaumes d'Espaigne pour en avoir la dehue obéissance ». Instructions du 15 janvier 1522 aux HHSA, Belgien PA 2/2, n° 142, fol. 13r.

<sup>19</sup> Instructions du 15 janvier 1522 aux HHSA, Belgien PA 2/2, n° 142, fol. 15r-19r.

<sup>20</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 196-197.

<sup>21</sup> L'acte est publié dans BORNATE C., « *Historia* », p. 431. Il s'agissait selon toute vraisemblance de la charge de s'assurer du bon ravitaillement de Milan.

<sup>22</sup> ASM, Archivio Ducale Visconteo / Sforzesco, Registri ducali n° 9, fol. 1r. Cité également dans *ibid.*, p. 287.

Bartolomeo, *conestabilem porte Beatricis civitatis Mediolani*<sup>23</sup>. Avec ces charges militaires octroyées à deux de ses membres et l'agrandissement de ses domaines, le duc s'assurait du soutien de toute la famille Arborio di Gattinara. Soit qu'il s'agisse là d'une récompense de l'action du chancelier en faveur de Sforza, soit que ce dernier souhaite s'assurer de l'investiture du duché et de son appui à sa cause. En effet, les discussions concernant celle-ci n'avancent que lentement, ce qui ne manque pas d'inquiéter le duc et le pape. On va jusqu'à imaginer que des tractations pour replacer Massimiliano sont en cours. Charles Quint est obligé de se justifier. Non, il n'a jamais été question d'installer le frère aîné des Sforza, ce serait faire le jeu de la France<sup>24</sup>. Il réitère sa volonté d'investir Francesco car celui-ci « dispose de toutes les qualités »<sup>25</sup>. L'empereur lui maintient effectivement sa confiance : il est inclus dans la ligue qui est signée en août 1523 avec Ferdinand, Adrien VI, Venise et Gênes<sup>26</sup>. Il n'est cependant toujours pas décidé à lui donner son investiture. Pour ne rien arranger, les Français repassent les Alpes à l'été 1523. François I<sup>er</sup> envoie Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet et amiral de France, qui parvient à reprendre pied dans la région de Novare. Le 14 septembre, Adrien VI meurt, mettant en suspens l'accord conclu début août. Fin novembre, le cardinal de Médicis est élu sous le nom de Clément VII. Tout était à recommencer. Gattinara reprend la plume, et c'est cette fois Adrien de Croÿ, muni d'instructions datées du 12 décembre, qui est dépêché devers lui et chargé de renouveler la ligue avec le pape<sup>27</sup>.

Au sein du conseil d'État, on discute. Que faire du duché de Milan ? Dans le mémoire qu'il rédige en cette fin d'année, le chancelier pousse plus que jamais Charles Quint à investir Francesco Sforza. Il estime qu'on ne doit pas laisser Gênes et Milan dans le doute. En effet, si l'on tarde trop, les Vénitiens, les Florentins et les autres princes italiens pourraient croire que l'empereur souhaite en réalité garder ces places pour lui. Gattinara pense qu'il faut donc bailler l'investiture au duc le plus vite possible et lui trouver une bonne épouse. Parmi les membres du conseil, La Roche et Gorrevod, fidèles à ses idées, approuvent. Nassau et La Chaux, plus réservés, sont d'avis de réunir un conseil d'Italie et d'en discuter<sup>28</sup>. Le chancelier est par ailleurs obligé de se défendre d'accusations dont il a été victime. Il nie tout intérêt personnel par rapport aux biens qui lui ont été concédés dans le Milanais. En effet, il affirme

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 288

<sup>24</sup> Lettre de Charles Quint à Prospero Colonna en janvier 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 517.

<sup>25</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 2 mars 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 532.

<sup>26</sup> Ligue signée le 3 août 1523. Voir BRANDI K., *op. cit.*, p. 203.

<sup>27</sup> Instructions du 12 décembre 1523 aux HHSA, Belgien PA 13/1, n° 1793, fol. 151r-154r.

<sup>28</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers », p. 211-222.

que sa famille serait au contraire plus sûr d'en jouir si Charles Quint tenait le duché dans ses mains plutôt que Sforza. Il craint simplement que l'empereur perde le duché comme l'avait fait Maximilien qui, en tardant à donner l'investiture à Massimiliano, avait donné l'occasion à celui-ci de traiter avec les Français. Gattinara déclare également que la papauté, par crainte que les empereurs soient trop puissants en Italie, a toujours refusé qu'un roi de Naples soit élu empereur et ait la seigneurie de Milan. Et que si Léon X avait accepté de donner cette dispense en mai 1521, cela ne concernait pas Milan car il était bien précisé dans le traité qu'il fallait en bailler l'investiture à Francesco Sforza. Par conséquent, Clément VII pourrait vouloir négocier avec les Français. Le chancelier craint par ailleurs que Charles Quint ne ternisse ses relations avec les membres de la ligue signée en août 1523 et donne raison au pape et aux Vénitiens de se joindre à François I<sup>er</sup> pour chasser les Impériaux d'Italie. Gattinara est donc d'avis que l'on traite au plus vite avec l'ambassadeur de Sforza à la cour et que l'on prévoie son mariage avec l'infante Marie, fille de la sœur de l'empereur, Éléonore de Portugal. Elle est en effet si jeune que, le temps qu'elle soit en âge, les circonstances peuvent évoluer et on pourra à ce moment-là en discuter de nouveau. En agissant de cette manière, le chancelier estime que Charles Quint serait fort estimé en Italie, augmenterait sa réputation, et que cela servirait ses intérêts<sup>29</sup>.

Gattinara abat donc ses cartes. Défendre à tout prix le choix du duc, contre Ferdinand I<sup>er</sup> qui le réclame. Personnellement, le chancelier sait tout ce qu'il peut tirer de Francesco Sforza, qui le remercie d'ailleurs une nouvelle fois un an plus tard. Politiquement, c'était habile. Le chancelier sait que jamais l'autorité de Charles Quint en Italie n'aurait été acceptée si elle était mise en place de manière directe, et ce d'autant plus que sa légitimité à dispenser l'investiture n'était contestée par personne. Ni par le pape, ni par le duc lui-même. On considérait bien l'empereur comme le suzerain suprême, celui à qui revenait la charge de dispenser les droits qui lui appartenaient. L'Empire était donc encore bien vivant. Francesco Sforza, cependant, continue d'attendre. Malgré ses preuves de bonne volonté, son alliance avec Charles Quint contre la France et les promesses qu'on lui fait, il ne voit toujours pas pointer son investiture. En janvier 1524, il se déclare pourtant prêt à obéir au duc de Bourbon, que l'on vient de nommer lieutenant général de l'empereur en Italie<sup>30</sup>. En février, il paye sa contribution à la ligue<sup>31</sup>. Et les craintes de Gattinara de voir Francesco Sforza se lasser d'attendre et de choisir le camp français se réalisent. En ce printemps 1524, le duc est en effet

---

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>30</sup> Lettre de Marino Caracciolo à Charles Quint le 26 janvier 1524 dans les CLD, vol. 2, n° 616.

<sup>31</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 23 février 1524 dans les CLD, vol. 2, n° 619.

accusé de traiter secrètement avec François I<sup>er</sup><sup>32</sup>. En mai, dans les instructions qu'il rédige en vue de son départ, puis qui sont finalement données à La Roche, le chancelier est contraint de revoir ses positions et d'imaginer un autre scénario. Il pense qu'on pourrait échanger Milan contre la Bourgogne. On demanderait au pape de nommer Francesco Sforza cardinal et on lui assurerait un certain nombre de bénéfices et de rentes dans le duché, à hauteur de 50 000 ducats, pour qu'il renonce définitivement à ses droits<sup>33</sup>. C'était une vision diamétralement opposée à la politique qu'il avait défendue jusque-là. Dans la réalité cependant, aucune négociation n'est allée en ce sens<sup>34</sup>. La Roche devait mourir peu de temps après son arrivée à Rome et la bataille de la Sesia avait eu lieu fin avril. La France évacue la Lombardie, promettant des jours plus tranquilles pour le duché. Ni Charles Quint, ni Gattinara, n'étaient prêts à délaissier l'Italie. Et Clément VII et Thomas Wolsey étaient là pour rappeler à l'empereur ses promesses<sup>35</sup>.

Le 8 novembre 1524, alors que le chancelier est à Valladolid avec les ambassadeurs et que la cour est en chemin entre Tordesillas et Madrid, il écrit au secrétaire Jean Lallemand. Il a vu l'investiture du duché de Milan faite par Maximilien de Habsbourg pour Ludovic le More et en a réécrit une qu'il envoie à Lallemand pour qu'il la rédige et la fasse signer par Charles Quint. C'est selon lui la meilleure solution pour ne pas que les Français prennent pied dans le duché et il a déjà prévenu les ambassadeurs italiens à ce propos<sup>36</sup>. La décision semble donc désormais officielle. Six jours plus tard, l'empereur écrit à Charles de Lannoy, de la main une nouvelle fois du chancelier. Il demande au vice-roi de faire taire le bruit qui court selon lequel il ne souhaiterait pas bailler le duché de Milan à Francesco Sforza. Si le duc et ses sujets y prêtaient attention, ils pourraient se détourner de l'alliance et pratiquer avec les Français. Par ailleurs, si le pape, les Vénitiens et les Florentins y accordaient également du crédit, ils pourraient s'allier contre les Impériaux. Gattinara estime que cette rumeur s'est répandue soit à cause du retard pris dans l'investiture du duc, soit car il en avait en effet été question mais que le bruit a été amplifié bien au-delà de ce qui avait été avisé. On doit donc montrer publiquement que l'on souhaite investir Francesco Sforza. Six conditions sont toutefois posées. Le duc doit participer aux frais qui ont servi à la libération du duché. La moitié des rentes du Milanais doit lui revenir, l'autre moitié doit servir à la défense du duché. Francesco Sforza est contraint de laisser le comté d'Asti au duc de Bourbon, en attendant que

---

<sup>32</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 287.

<sup>33</sup> Instructions du 14 mai 1524 aux HHSA, Belgien PA 64/2, n° 50, fol. 329r-340r.

<sup>34</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 212.

<sup>35</sup> LE GALL J.-M., *op. cit.*, p. 72.

<sup>36</sup> Lettre de Gattinara à Jean Lallemand le 8 novembre 1524 aux HHSA, Belgien PA 64/2, n° 124.

celui-ci recouvre ses possessions en France. On exige également qu'il entretienne cent hommes d'armes que le marquis de Mantoue, Frédéric II Gonzague, tient de Charles Quint, et nommer le marquis de Pescara son capitaine général. Enfin, le duc de Milan ne peut pas se marier sans l'accord de l'empereur<sup>37</sup>. On s'assurait là de sa bonne conduite alors que l'on le soupçonnait toujours d'envisager l'alliance française. Lannoy est enfin chargé d'expliquer à Sforza que, si on a tant tardé à lui concéder son investiture, c'est parce qu'on attendait l'issue de la guerre. Charles de Lannoy ne reçut cependant jamais ces instructions. En effet, entre temps était arrivé la nouvelle. Le 26 octobre, François I<sup>er</sup> avait repris Milan. Toute cette partie est donc enlevée de la lettre qui est finalement envoyée au vice-roi<sup>38</sup>. Les efforts de Gattinara avaient néanmoins payé et Charles Quint donne son accord pour investir Francesco Sforza. Celui-ci récompense alors le chancelier d'un revenu annuel de 150 ducats avec le droit de le transmettre à ses enfants et successeurs<sup>39</sup>. Le duc promettait de son côté de payer sa contribution à la défense du duché<sup>40</sup>. L'investiture peut enfin être rédigée. Le 19 janvier, elle est envoyée à Rome et Venise<sup>41</sup>. Les ambassadeurs milanais et impériaux la présentent dans la cité lacustre le 22 janvier<sup>42</sup>.

---

<sup>37</sup> Lettre de Charles Quint à Charles de Lannoy 14 novembre 1524 aux HHSA, Belgien PA 64/1, n° 127, fol. 255r-260r.

<sup>38</sup> En effet les folios 258v-260r sont barrés sur le brouillon de la lettre.

<sup>39</sup> L'acte est dans BORNATE C., « *Historia* », p. 446.

<sup>40</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 4 novembre 1524 dans les CLD, vol. 2, n° 693.

<sup>41</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 19 janvier 1525 dans les CLD, vol. 2, n° 711.

<sup>42</sup> LE GALL J.-M., *op. cit.*, p. 72.



La tierce condition est que attendu que le duc de bourgoy au benefice de  
cette principauté soit déclaré en son futur et a ceste cause ha esté  
pris de son estat: que jusques a ce quil soit restitué en ses biens que  
led duc luy laisse la possession de la conté dast et de toutes ses appartenances  
librement: et en la mesme forme que les ducs de orléans en ont eue et  
devant soy en temps que led conté estoit separé de la duché de millay  
sans ce que led duc de bourgoy puint en faire conté aqutier ny prendre  
quelcun droit de propriété: Et ce que pourra monter led duc de  
dast soit desmeuré et rabatu au duc de bourgoy: sur lestat que dessus  
luy avons ordonné pour son plat et entretenement

La quatriesme condition est que led duc de millay au nombre des gens  
darmes: quil auroit a entretenir et payer pour la construction dud  
estat: soit tenu d'entretenir et payer les cent hommes darmes que le  
marquis de mantua tient de nous: puis que principalement luy  
fussent baillés pour servir a la garde et deffence dud estat de millay:

La cinquiesme condition est que led duc de millay ensuyvant ce que  
led duc de millay nous ha escript: recevoir le marquis de piscaral:  
pour son capitaine general: moyennant que la capitaine general  
de infantarie que led marquis tient de nous demeure a nous  
libre disposition: Et que au serment quil aura a faire au duc  
demeure tout jour receptr et <sup>si d'office</sup> ~~exceptr~~ le serment qu'on fait  
a nous tant pour le devoir de fidelité come un vassal et subiect  
que come un capitaine particulier de gens darmes.

*Ainsi sont semblables*

La sixiesme et derriere condition est: que attendu la situation et  
importance dud estat de millay: Et ce quil importe pour la construction  
de tout le demourant d'italie: pour ce quil ne seroit convenable  
led duc fust allié par mariage: a personne que nous fust suspecte  
et dont pussions craindre quelque danger: que a ceste cause led  
duc soubz peine de privacion de tout le droit quil a en led  
duché: ne se puint aucunement marier ny traiter de quelcun  
mariage sans nostre express consentement: et avec personne que ne  
soit agreable.

Et avec les conditions auantd nous semble que bien se pourroit baillier  
led jurestature au duc: pour entre les manubres brues et entre  
les incominents auantd: Et si ne sembleroit que lesd conditions  
se deussent insérer en la mesme jurestature: et quil sembleroit mieux  
de faire led jurestature nete et sans conditions: telles quelcunques  
l'hey pourroit faire oug traiter a part desd conditions: en telle forme  
quil vouldroit autant: que si lesd conditions y estoient insérées: et  
ainsy led jurestature se pourroit manher par tout pour effacer et  
estandre led brues: Et neantmoins par les conditions auantd led  
duc demoureroit tout jour brues: et seroit en son pouvoir de rendre led  
jurestature illuse en cas que auantd des conditions y certaines  
ne fussent observées ny accomplies: Par quoy nous semble: que auant  
de partir de lombardie debues en toute maniere parler au duc de  
millay et luy dire: que nostre intention ha esté tout jour: de le construire au  
estat: et si avons defféré de luy baillier la jurestature ce ha esté pour  
vostre fin de la yssir de ceste contrée: a fin de pouvoir en suite d'entre les choses  
se faire tout pour la consolation de son mariage: que pour faire oug  
luy des fraiz que avons faitz. Toutefois si led duc de millay jurestature de fin de tout

Hofratshaus

Figure 17 - Brouillon de la main de Gattinara d'une lettre de Charles Quint à Charles de Lannoy, datée du 14 novembre 1524. On retrouve régulièrement dans les papiers de la chancellerie impériale des parties de missives ou d'instructions qui sont barrées et par conséquent non incluses dans le document final, soit que les informations contenues étaient caduques, soit peut-être car Charles Quint, à la relecture, ne souhaitait pas les y voir figurer.

Cependant, Francesco Sforza était pour le moment dans l'incapacité de se rendre à Milan. Après la reprise de la ville par les Français, celui-ci se réfugie à Crémone et François I<sup>er</sup> nomme La Trémoille en qualité de gouverneur<sup>43</sup>. Henri VIII et Clément VII s'inquiètent. On reproche aux conseillers de Charles Quint de lui avoir fait prendre le risque de perdre ses amis en s'accrochant au duché. On fustige également l'extravagante affection de l'empereur celui-ci<sup>44</sup>. En Lombardie, le roi de France porte alors son choix sur la commune de Pavie, devant laquelle il met le siège. On sait ce qu'il advient le 25 février sous les murs de la ville. Quand la nouvelle parvient à la cour impériale, Gattinara estime que, puisque l'investiture de Francesco Sforza a déjà été dévoilée, il ne faut pas envisager un autre traité et envoyer au plus tôt des instructions à Charles Lannoy pour qu'il organise la cérémonie<sup>45</sup>. En récompense de son travail, le duc se fait une nouvelle fois généreux avec le chancelier. Le 24 avril, il lui concède le fief de Romagnano, proche du bourg de Gattinara<sup>46</sup>.

Francesco Sforza doit pourtant encore attendre avant de recouvrer son duché. Fin juin, il tombe malade et sa mort est annoncée à plusieurs reprises. Impossible de lui donner l'investiture dans ces conditions, d'autant que Ferdinand I<sup>er</sup> profite de cette occasion pour de nouveau demander à Charles Quint d'y être nommé<sup>47</sup>. Surtout, fin juillet, le chancelier de Milan, Gerolamo Morone, commençait ses premières manœuvres pour pousser le marquis de Pescara à se retourner contre l'empereur. Ce dernier lui demande dans un premier temps de continuer à feindre. La découverte de la conjuration milanaise place Gattinara dans une position délicate. Personne n'était dupe à la cour des avantages que lui avait octroyés le duc pour défendre sa cause. Le chancelier cependant s'obstine, conseille de ne pas croire les allégations de Pescara. Il affirme à Charles Quint que Morone et Francesco Sforza sont bien plus dignes de confiance que le capitaine<sup>48</sup>. Peine perdue. Mi-octobre, Morone est arrêté, peut-être torturé. Il avoue. Le duc aurait eu des contacts avec le pape, la France et Venise. Charles Quint prend sa décision : s'il est coupable, Sforza sera privé de son duché, s'il est innocent, il en sera investi<sup>49</sup>. Pescara s'empare alors d'un certain nombre de places, fait assiéger le château de Milan et met en place un gouvernement dans la ville, au grand dam de Gattinara. Celui-ci, enlisé dans les négociations du traité de Madrid, paie sans doute sa trop grande confiance aux Italiens et son obstination à défendre le duc. Sa position est affaiblie et

---

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>44</sup> Lettre de Louis de Praet à Charles Quint le 3 janvier 1525 dans les CLD, vol. 3, n° 1.

<sup>45</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint après Pavie dans BRANDI K., « Nach Pavia », p. 208.

<sup>46</sup> ASM, Archivio Ducale Visconteo / Sforzesco, Registri ducali n° 9, fol. 132r. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 449.

<sup>47</sup> LE GALL J.-M., *op. cit.*, p. 341.

<sup>48</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 225-226.

<sup>49</sup> LE GALL J.-M., *op. cit.*, p. 343.

il est exclu des négociations. François I<sup>er</sup> accuse alors Charles Quint de s'ériger en seigneur de l'Italie, ouvrant la porte à la grande alliance dirigée contre ce dernier l'année suivante.

Dans l'attente du jugement, le duché de Milan devait être concédé à Charles de Bourbon. Le connétable était en effet un des grands perdants du traité de Madrid. On avait envisagé de lui ériger en domaine la Provence, relevant du Saint-Empire, et de le marier à Éléonore, sœur de Charles Quint. Gattinara œuvrait en ce sens<sup>50</sup>. Cependant, à partir du moment où Charles de Lannoy prend les commandes des négociations, c'est à François I<sup>er</sup> qu'on l'a promet. En compensation, Charles Quint promet à Bourbon la jouissance du duché. Gattinara rédige l'investiture dès février<sup>51</sup>. C'était un moindre mal pour celui-ci. Avec le connétable à la tête de Milan, il continuait à disposer d'un puissant relais en Lombardie. Parallèlement, il est à plusieurs reprises question de juger Francesco Sforza. Dans le mémoire remis à l'empereur par un des membres de son conseil en 1526, celui-ci préconise l'établissement du duc, à condition que son innocence soit prouvée. On devait envoyer, avec Charles de Bourbon, Sigismond Loffredo et Giovanni Bartolomeo Gattinara afin d'organiser le procès<sup>52</sup>. Quelques semaines plus tard, dans les instructions remises à Hugo de Moncada que l'on dépêche en Italie aux côtés de Lannoy, on joint une commission pour le protonotaire Caracciolo, devenu depuis l'ambassadeur de l'empereur à Venise, afin qu'il enquête<sup>53</sup>.

Ce procès n'a toutefois pas lieu. Dès le 22 mai est rendue publique la ligue de Cognac à laquelle Francesco Sforza avait adhéré. Celui-ci était désormais plus enclin à faire confiance au roi de France pour recouvrer son duché. Assiégé dans son château par les forces de Bourbon, il signe une capitulation le 24 juillet. Il peut sortir sain et sauf avec les gens qui l'accompagnent et on l'autorise à se rendre à Côme où il est assigné à résidence en attendant la décision de Charles Quint<sup>54</sup>. La guerre fait alors rage dans le Milanais. Crémone est prise

---

<sup>50</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint après Pavie dans BRANDI K., « Nach Pavia », p. 197-198.

<sup>51</sup> Le brouillon de cette investiture, daté du 6 février 1526 de Tolède, se trouve dans les CLD, vol. 3/1, n° 631.

<sup>52</sup> HNSA, *Handschriften*, W 14, fol. 124r-127r. Sigismond Loffredo est un fameux juriste napolitain qui a œuvré pour l'établissement de la domination aragonaise dans le royaume de Naples. Ferdinand d'Aragon l'avait nommé en qualité d'un des cinq régents, au même titre que Giovanni Bartolomeo Gattinara, du conseil collatéral. Il est selon toute vraisemblance à la cour entre 1522 et 1526, date à laquelle il rentre à Naples. Voir MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 238 et RIVERO RODRÍGUEZ M., « Loffredo, Sigismondo » dans *Diccionario Biográfico Español*.

<sup>53</sup> Instructions du 30 avril 1526 aux HNSA, Belgique PA 65/4, fol. 27r-35v.

<sup>54</sup> Capitulation passée entre le duc de Bourbon et Francesco Sforza le 24 juillet 1526 dans les CLD, vol. 3, n° 493. Marino Caracciolo († 1538), originaire du royaume de Naples également, avait fait ses premières armes dans l'entourage du cardinal Ascanio Sforza. Devenu protonotaire apostolique, il est nonce pour Léon X auprès de Maximilien, puis de Charles Quint. Il rejoint celui-ci à Gand en 1520 et le suit à son retour en Espagne en 1522, Adrien VI le confirmant en sa qualité de nonce. Grâce à ses liens tissés à la cour pendant ces années, il se fait en réalité le défenseur de la cause impériale et l'empereur le nomme au printemps 1523 son ambassadeur résident à Venise. Il est notamment chargé de négocier l'alliance avec Venise. Il reste en Italie jusqu'en 1529, date à laquelle il participe aux négociations de Bologne avec la Sérénissime. Il poursuit ses missions diplomatiques dans la Péninsule pour Charles Quint, notamment à Mantoue et à Milan, jusqu'à sa mort en 1538.

par les troupes pontificales mais Milan tient<sup>55</sup>. En mai 1527, c'est le Sac de Rome. Gattinara ne sait que trop bien que Charles Quint ne peut pas se permettre d'apparaître comme le fossoyeur de la papauté et de l'Italie. L'empereur doit faire des concessions et rassurer les États italiens sur ses intentions. C'est uniquement de cette manière qu'il pourra ramener la paix et y établir son autorité. Dans le mémoire qu'il écrit à la suite de cet événement, il revient donc une nouvelle fois sur la situation à Milan. Le chancelier estime que Charles Quint n'a plus que trois solutions : le garder pour lui, le céder à Ferdinand, ou le rendre à Sforza, mais qu'il y a du danger dans les trois cas. Gattinara les énumère. Si l'empereur garde le duché pour lui, le pape refusera de l'investir du royaume de Naples. Il n'aura en effet la dispense pontificale que s'il le baille à quelqu'un d'autre. Par ailleurs, à sa mort, Milan reviendrait donc à l'Empire et les héritiers de Charles Quint en serait frustrés. Le donner à Ferdinand est également trop risqué car ce serait faire peur aux Italiens et exacerberait la jalousie des Vénitiens, qui pourraient s'allier aux Turcs. Enfin, si on le restitue à Sforza sans qu'ait été effectuée une action en justice, ce serait reconnaître que l'on a occupé le duché de manière illégale et sans raison. Le chancelier conseille donc au Habsbourg de mettre en place une commission et accepter d'entendre le duc afin que l'on le condamne ou l'absolve.

Francesco Sforza n'est cependant pas jugé. Charles de Lannoy lui est toujours défavorable et conseille à Charles Quint de garder le duché pour lui. Le duc se range ainsi du côté des armées françaises et se bat pour récupérer Milan, toujours tenu par Antonio de Leiva. Ce n'est qu'en 1529, après une dernière tentative du comte de Saint-Pol de reprendre la ville, que la trêve est signée. Le champ est libre pour l'empereur et les Français doivent évacuer définitivement la Lombardie. Dans le traité de Barcelone que négocient Gattinara, Nicolas Perrenot de Granvelle et Louis de Praet, la question du duché figure parmi les points essentiels. Le chancelier, attaché à l'idée d'une commission, parvient à trouver un accord avec le pape à son sujet. Clément VII et Charles Quint veilleront à ce que Sforza soit jugé selon les lois et par des juges non suspects. S'il est innocent, Charles Quint s'engage enfin à l'investir. S'il est déclaré coupable, il proposera alors l'investiture, avec l'accord du pape, à une personne « utile au repos de l'Italie »<sup>56</sup>. Des négociations personnelles avec le duc commencent donc. Une fois la cour fraîchement débarquée à Gênes, Francesco Sforza envoie ses ambassadeurs. Mais l'empereur, refroidi par les atermoiements et ce qu'il considère

---

Puissant relais de l'empereur, celui-ci lui obtient le chapeau de cardinal en 1535. Voir DE CARO G., « Caracciolo, Marino Ascanio », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 19, 1976.

<sup>55</sup> Voir également DUC S., « Écrire pour ne pas mourir. Lettres de résistance de Francesco II Sforza, duc de Milan (automne 1526) », dans *Laboratoire italien-ENS Lyon*, t. 17, 2016, p. 1-32.

<sup>56</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 617.

comme une trahison, semble réticent à lui pardonner. Guicciardini écrit à ce propos que lorsque le Habsbourg arrive en Italie, il n’imaginait pas faire la paix avec le duc. Ce dernier, conscient de la fragilité de sa position, négocie parallèlement avec les Vénitiens. Ceux-ci l’assurent de leur protection, lui envoient de l’argent et des troupes pour défendre sa position de Crémone en cas de nouveau conflit. Entre temps, l’empereur demande à Antonio de Leiva de se rendre maître de Pavie<sup>57</sup>. À ce moment, même si les attentions affichées vont dans le sens de la paix, le spectre d’une guerre avec Venise et Milan est donc bien présent.

À la cour cependant, peu de personnes souhaitent une telle issue. Le protonotaire Caracciolo est chargé de faire les allers-retours entre Crémone et Plaisance afin de mettre en place les négociations. Gattinara et Clément VII poussent de leur côté Charles Quint à pardonner à Francesco Sforza<sup>58</sup>. On ne peut pas s’engager dans de nouvelles opérations contre Venise et Milan alors que les troubles dans l’Empire inquiètent au plus haut point et que la menace turque n’a jamais été aussi forte. Antonio de Leiva, en revanche, estime qu’il ne faut pas pardonner au duc. Il propose d’investir plutôt Alexandre de Médicis, le neveu du pape<sup>59</sup>. L’empereur est cependant bien conscient que la paix de l’Italie dépend de cette décision. Gattinara est envoyé auprès de Francesco Sforza, à Crémone. Il le rencontre le 25 octobre 1529<sup>60</sup>. Il écrit à Charles Quint qu’il a été très bien reçu et qu’il le trouve bien disposé à son égard. Le duc demande qu’on lui donne un sauf-conduit afin qu’il puisse venir s’expliquer directement devant l’empereur. À deux reprises, Gattinara insiste<sup>61</sup>. Le Habsbourg hésite, semble refuser<sup>62</sup>. Une lettre anonyme écrite le 4 novembre, sans doute à destination de Massimiliano Sforza, toujours en France, fait état de la réticence des conseillers de Charles Quint à investir Francesco Sforza. On précise que seul le chancelier défend sa position<sup>63</sup>.

De cette époque date un rapport envoyé à l’empereur conservé dans les papiers de Gattinara à Turin<sup>64</sup>. Il conseille « *per satisfattione universale de Italia* » de réintégrer le duc dans les droits de son duché selon l’investiture qui avait déjà été rédigée et envoyée. Celui-ci devra demander pardon, se déclarer bon vassal et payer l’argent qui avait été prévu dans la précédente investiture, plus les frais engagés par Charles Quint depuis dans le duché. On doit

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 628.

<sup>58</sup> BORNATE C., « *Historia* », p. 379.

<sup>59</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 639.

<sup>60</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 26 octobre 1529 à l’AGS, Estado, legajo 1454, n° 168. Publiée dans les CLD, vol. 4/1, n° 197.

<sup>61</sup> Lettres de Gattinara à Charles Quint le 29 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 1529 à l’AGS, Estado, legajo 1454, n° 169 et 170. Publiées dans les CLD, vol. 4/1, n° 207 et 208.

<sup>62</sup> BORNATE C., « *Historia* », p. 385.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 385.

<sup>64</sup> BRT, Miscellanea politica del secolo XVI, Ms. 75, fol. 41r-42v. Publié dans *ibid.*, p. 554.

également lui trouver une épouse pour qu'il se sente encore plus fortement lié à l'empereur. Femme que l'on pourrait choisir dans la famille de ce dernier. Afin de garantir l'accord, on mettrait dans les mains d'une personne de confiance, soit le marquis de Mantoue, soit le protonotaire Caracciolo, plusieurs forteresses du duché, dont celle de Milan. Il est intéressant de constater que l'on n'estime pas Antonio de Leiva capable d'une telle charge. C'est pourtant lui qui tenait le duché avec son armée. Ce document est donc issu d'une personne favorable à l'alliance italienne et aux idées de Gattinara. Enfin, on recommande à Charles Quint de faire entrer le duc dans l'alliance qui a été signée à Barcelone et de garder pour lui la ville de Côme dans l'attente du paiement.

Pressé de toutes parts, l'empereur se laisse convaincre et décide d'accorder à Francesco Sforza un sauf-conduit pour le rejoindre, officiellement pour qu'il soit jugé, officieusement pour qu'un accord puisse se faire<sup>65</sup>. Le 23 novembre, le duc rencontre Charles Quint à Bologne. Trois jours plus tard, les discussions commencent avec une nouvelle fois Gattinara, Nicolas Perrenot de Granvelle et Louis Praet. Francesco Sforza écrit le lendemain qu'il pense l'issue favorable<sup>66</sup>. Le point d'achoppement concerne toutefois les sommes à payer. Mi-décembre, les négociations sont ralenties par l'indisposition de Gattinara<sup>67</sup>. Le 21 décembre, un accord est enfin trouvé. L'empereur rendait son duché de Milan au duc et l'investissait officiellement. En échange, celui-ci s'engageait à payer 400 000 ducats pour son investiture, puis 50 000 ducats par an pendant dix ans. Charles Quint tiendrait la ville de Côme et le château de Milan en attendant le premier paiement, mais le reste du duché pouvait être évacué<sup>68</sup>.

Cet accord de Bologne confirmait l'implantation bien réelle du Saint-Empire en Italie du Nord. L'empereur était le maître du duché et c'était à lui d'en choisir le titulaire. Ni les Vénitiens, ni le pape, ni Francesco Sforza lui-même n'ont remis en cause les droits de Charles Quint d'en disposer. Le duc n'en avait la jouissance que parce que Charles Quint le décidait. Cette affirmation avait certes souffert à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle car les empereurs n'étaient pas en mesure, ou n'avaient pas la volonté, d'intervenir dans le duché. Mais avec un empereur dont l'autorité était suffisante, ces droits n'étaient pas contestés. La décision de Charles Quint de nommer Francesco Sforza était la plus logique. Elle montrait toute sa bonne volonté et son souhait de trouver une solution pacifique en Italie. C'était

---

<sup>65</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 639.

<sup>66</sup> Lettre de Francesco Sforza à Alessandro Bentivoglio les 26 et 27 novembre 1529 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 557-559.

<sup>67</sup> Lettre de Francesco Sforza à Alessandro Bentivoglio le 13 décembre 1529 dans *ibid.*, p. 562-563.

<sup>68</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 640.

assurément la plus sage. Le 23 décembre, deux jours après l'accord, le duc était intégré à l'alliance avec les États italiens. Ces deux décisions favorisaient l'intégration de ceux-ci dans les territoires de Charles Quint et faisait de Milan, comme ne cessait de le répéter Gattinara, le cœur de l'Empire. La cité lombarde, objectif prioritaire de la monarchie universelle, était désormais en mesure de passer de « *llave de Italia a corazón de la monarquía* »<sup>69</sup>. La décision du Habsbourg d'y nommer son fils Philippe, à la mort sans enfant de Francesco Sforza en 1535, consacrait l'importance du duché dans la monarchie espagnole. Le choix d'investir le duc, enfin, couronnait la politique italienne de Gattinara. Soutien de la première heure de Francesco Sforza, le chancelier a, malgré les événements parfois défavorables et les hésitations du duc comme de Charles Quint, continué à défendre son idée d'une domination lâche en Italie en favorisant ses souverains naturels et en formant une alliance avec eux. À Bologne, on assiste au couronnement d'une politique qu'il avait souhaitée au moins depuis 1521. Une politique qu'il devait parallèlement mettre en place au sein de la république de Gênes avec les mêmes rouages.

## 2) Mettre Gênes sous tutelle impériale

La république de Gênes, seconde « porte » et « clef » de l'Italie dans la pensée de Gattinara, connaît une évolution parallèle au duché de Milan. Elle le devait d'autant plus que, selon le chancelier, la cité dépendait du territoire des Sforza<sup>70</sup>. Son statut est en effet ambigu. Depuis 1421 et sa soumission à Filippo Maria Visconti, elle relevait théoriquement du duché. Dans la réalité, la cité avait obtenu une quasi-indépendance vis-à-vis de l'Empire et les grandes familles qui cherchaient à la gouverner n'avaient d'autre choix que de demander l'appui de princes étrangers<sup>71</sup>. Elle change donc plusieurs fois de main au XV<sup>e</sup> siècle. Gênes est un port essentiel pour le contrôle de la Méditerranée et elle fait l'objet de convoitises. Le roi de France Charles VII s'en rend ainsi maître entre 1458 et 1461. Deux ans plus tard, elle

---

<sup>69</sup> FERNÁNDEZ ALBALADEJO P., « De "llave de Italia" a "corazón de la monarquía". Milán y la monarquía católica en el reinado de Felipe III », dans *Fragmentos de monarquía*, Madrid, Alianza Editorial, 1992, p. 185-237.

<sup>70</sup> Dans les instructions du 14 mai 1524, Gattinara écrit qu'il « seroit expédient abolir et annuler toutz les traictiez passez et en faire ung nouveau par lequel nous fissions restituir aud. roy de France la duché de Milan, excepté Gênes et ce que tient l'Église » et également que « nous baillissions à icelle nostre seur lad. duché de Milan avec toutes ses appartenances avec telle condicion que lad. duché soit tenu en fied du Saint-Empire et de nous, et que le filz aîné qui sortira dud. mariage succède en icelle duché et soit d'icelle investy en forme de hue sans y comprendre Gênes ». HNSA, Belgien PA 64/2, n° 50, fol. 329r-340r. Dans sa lettre du 8 novembre 1524 à Jean Lallemand, il écrit qu'il a vu l'investiture du duché de Milan faite par Maximilien à Ludovic le More mais qu'il n'est pas fait mention ni de Gênes, ni d'Asti, et que par conséquent il en a réécrit une qu'il envoie à Lallemand. HNSA, Belgien PA 64/2, n° 124.

<sup>71</sup> CADENAS Y VINCENT V. de, *op. cit.*, p. 13.

tombe sous la domination de Francesco Sforza, à qui Louis XI avait cédé les droits<sup>72</sup>. Deux factions principales maintiennent cependant leur pouvoir dans la ville, les Adorno et les Fregoso<sup>73</sup>. En 1488, c'est cette première qui prend l'ascendant. Agostino Adorno, au nom de Ludovic le More, chasse Paolo Fregoso. Le duc de Milan le nomme alors gouverneur<sup>74</sup>. L'instabilité gouvernementale est donc chronique dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Quand Charles VIII descend en Italie en 1494, il obtient l'autorisation d'armer ses navires à Gênes. La cité fait alors l'objet d'une tentative de conquête par Alphonse II, roi de Naples, puis des Français lors de la retraite de l'armée en 1495, qui toutes échouent. Une autre est faite par Charles VIII en 1496, qui s'appuie sur les Fregoso. C'est un nouvel échec<sup>75</sup>. En septembre 1499 toutefois, Louis XII s'empare du duché de Milan. Agostino Adorno reconnaît alors la souveraineté de la France sur la cité. Malgré une révolte en 1506 qui oblige le roi à s'y rendre pour ramener le calme, Gênes reste dans le giron de la France<sup>76</sup>. En juin 1512 en revanche, les Français sont contraints de quitter la Lombardie. Ianus Fregoso, avec des troupes vénitiennes, peut entrer dans la cité ligure. Il est élu doge<sup>77</sup>.

La cité ligure connaît dans les années qui suivent une grande période d'instabilité. En mai 1513, après la mort de Jules II et la dissolution de la Sainte Ligue, une alliance des Adorno avec une autre grande famille noble, les Fieschi, et avec l'aide de Louis XII, parvient à chasser les Fregoso. Antoniotto Adorno devient le nouveau doge et place la ville sous suzeraineté française<sup>78</sup>. Il en est chassé un mois plus tard quand, à la suite de la défaite française de Novare, les Espagnols aident les Fregoso à reprendre la ville. Ottaviano Fregoso est cette fois élu, avec l'assentiment de Léon X, et les Adorno sont contraints de s'exiler. Plusieurs autres tentatives sont faites les deux années suivantes par les Adorno et les Fieschi, aidés par Massimiliano Sforza, mais sans succès. Après la conquête de la Lombardie en 1515 toutefois, Ottaviano Fregoso passe un accord avec le nouveau gouverneur de Milan mis en place par François I<sup>er</sup>, Charles de Bourbon. Il doit renoncer au titre de doge et se placer sous tutelle française, en échange du gouvernement à vie et de diverses rentes. Gênes tombe donc à nouveau dans l'influence française<sup>79</sup>.

C'est dans ce contexte difficile et complexe que Gattinara souhaite s'ingérer dans le gouvernement de la ville. Il estime que Gênes dépend toujours du duché de Milan, donc de

---

<sup>72</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 22.

<sup>73</sup> CADENAS Y VINCENT V. de, *op. cit.*, p. 13.

<sup>74</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 65.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 242-244

<sup>76</sup> PIZARRO LLORENTE H., art. cit., p. 125.

<sup>77</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 809.

<sup>78</sup> PIZARRO LLORENTE H., art. cit., p. 125-126.

<sup>79</sup> CADENAS Y VINCENT V. de, *op. cit.*, p. 20.



l'Empire, et que c'est à l'empereur d'intervenir dans sa gestion et son gouvernement. Il a besoin, dans le projet qu'il élabore pour Charles Quint, d'une ville stable qui serve d'avant-poste et de base arrière en cas de guerre avec la France. Gênes est par ailleurs un port essentiel au contrôle de la Méditerranée et un véritable nœud de communication au centre des territoires du Habsbourg. Le chancelier, enfin, pense que l'armée impériale a besoin d'une place supplémentaire, en plus de Naples, capable d'armer des galères. Il est donc l'un des principaux instigateurs de la mise en place d'une politique impériale tournée vers Gênes. Une politique dont le but est de la reprendre aux Français, y ramener la paix civile et enfin y placer une famille qui, comme à Milan, soit fidèle aux intérêts impériaux. Gattinara est aidé dans cette tâche par le fait qu'une fois reconquise, la cité ligure est moins l'objet de tentatives d'attaques de la part de la France que l'est le duché de Milan. Par ailleurs, au sein de la cour, le consensus s'établit plus facilement sur l'action à mener à Gênes. Contrairement à Milan, il n'a jamais été envisagé que Charles Quint y mette en place une autorité directe. Peut-être à cause de son statut ambigu de cité liée à ce duché. Sans doute plus car elle était *de facto* indépendante depuis trop longtemps pour qu'une domination de l'empereur y soit acceptée. En revanche, on n'a jamais remis en question la légitimité du Habsbourg en ce qui concernait la nomination du doge.

Des négociations sont donc entamées très tôt avec la famille rivale des Fregoso, qui tenaient toujours la ville. Le 12 mai 1520, l'ambassadeur à Rome, Juan Manuel, rend compte à Charles Quint de leur avancée. Les Adorno sont prêts à l'aider. Gerolamo et Antoniotto, les deux frères, se déclarent fidèles partisans de l'empereur<sup>80</sup>. Dès avril 1521, ils promettent de fournir 10 000 hommes pour la reconquête de Gênes<sup>81</sup>. Celle-ci est donc comprise, au même titre que Milan, dans l'accord passé avec Léon X le 28 mai 1521. Le pape et l'empereur s'entendent pour que les galères de Charles Quint, stationnées à Naples, rejoignent celles de Léon X. Gerolamo Adorno devra se joindre à eux, et l'on espère que, sous l'impulsion des partisans de la famille, la cité se révoltera et passera facilement aux mains de l'empereur<sup>82</sup>. Juan Manuel estime que le meilleur moyen de protéger le royaume de Naples contre les tentatives d'attaque de la France, c'est de conquérir la cité ligure. L'ambassadeur cite à cet effet « un vieux proverbe italien » selon lequel on assure que Naples ne peut pas être envahie

---

<sup>80</sup> Lettre de Juan Manuel à Charles Quint le 12 mai 1520 dans les CLD, vol. 2, n° 279.

<sup>81</sup> Lettre de Juan Manuel à Charles Quint le 3 avril 1521 dans les CLD, vol. 2, n° 327.

<sup>82</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 164.

si on possède les clefs de Gênes<sup>83</sup>. C'était bien là l'idée de Ferdinand d'Aragon et le cœur de sa politique italienne, que Gattinara avait fait sienne.

Le consensus autour de la cité se fait donc très vite. La première tentative prévue est cependant un échec. Juan Manuel informe l'empereur le 18 juin que les galères du pape sont parties pour la Ligurie<sup>84</sup>. Ottaviano Fregoso, au courant de la machination, prend cependant ses dispositions et défend la ville, empêchant toute opération<sup>85</sup>. Il ne semble pas y avoir eu d'autres essais cette année-là. Cependant, la défaite des Français à la Bicoque, en avril 1522, signait le retrait de leurs troupes de Lombardie. Gênes se retrouve très vite encerclée par l'armée espagnole, et, malgré la défense et les négociations mises en place par le doge, elle est prise par le marquis de Pescara le 30 mai. Les Adorno et les Fieschi peuvent à nouveau entrer dans la cité. Ottaviano Fregoso est emmené prisonnier à Naples tandis qu'Antoniotto Adorno, avec l'assentiment de Charles Quint, est élu doge par le Conseil<sup>86</sup>.

Un des grands hommes de la ville toutefois, Andrea Doria, refuse la domination des Adorno sous la tutelle de l'empereur. Chef d'une des grandes familles de la cité, il avait passé toute sa vie au service de la République. Âgé de 56 ans en 1522, il était le capitaine de sa flotte<sup>87</sup>. Gênes avait notamment mis en place un système spécial pour ses navires, gérés par des contrats entre des propriétaires privés et la cité. Au moment celle-ci passe sous domination impériale, Andrea Doria possédait quatre bateaux et une solide réputation. Il pense tout d'abord à servir les intérêts d'Adrien VI qui, il est vrai, avait montré beaucoup de réticences à la politique menée par son ancien pupille<sup>88</sup>. Séduit cependant par les promesses de François I<sup>er</sup> de lui accorder le gouvernement de la cité, il préfère entrer au service de ce dernier qui lui offre un contrat de six ans<sup>89</sup>.

La prise de Gênes et sa mise sous tutelle impériale marque le début d'une grande collaboration entre la famille des Adorno et Gattinara. Peu importe si celle-ci n'avait pas toujours servi les intérêts espagnols, elle était essentielle à l'intégration de la cité dans les territoires de Charles Quint. Les Adorno savaient par ailleurs qu'il leur était impossible de se maintenir sans le soutien de l'empereur et de son armée. Le chancelier connaissait également bien Gerolamo Adorno, qui avait servi d'ambassadeur pour le pape auprès de la cour impériale en 1521 et qui avait soutenu ses projets concernant Francesco Sforza. Disposant de

---

<sup>83</sup> Lettre de Juan Manuel à Charles Quint le 26 mai 1521 dans les CLD, vol. 2, n° 337.

<sup>84</sup> Lettre de Juan Manuel à Charles Quint le 18 juin 1521 dans les CLD, vol. 2, n° 342.

<sup>85</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 165.

<sup>86</sup> PIZARRO LLORENTE H., art. cit., p. 126-127.

<sup>87</sup> CADENAS Y VICENT V. de, *op. cit.*, p. 36.

<sup>88</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Charles Quint le 23 juillet 1522 dans les CLD, vol. 2, n° 448.

<sup>89</sup> CADENAS Y VICENT V. de, *op. cit.*, p. 37.

la confiance de Gattinara, il entre au service de Charles Quint qui l'envoie en ambassade extraordinaire pour « *la pacification y reposa de toda la Italia* »<sup>90</sup>. On lui confie comme mission de négocier un accord avec le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, allié du roi de France et en conflit avec la papauté pour les villes de Modène et Reggio. L'habileté d'Adorno permet le retournement de la traditionnelle amitié franco-ferraraise. Le 29 novembre 1522, un accord est passé avec le duc sous son patronage<sup>91</sup>. Par ailleurs, le Génois est aussi chargé de négocier la rupture de l'alliance entre la France et Venise et de faire entrer cette dernière dans le giron impérial. Le 4 décembre, il plaide la cause l'empereur et de l'Italie devant le Sénat de Venise, qu'il exhorte à abandonner François I<sup>er</sup><sup>92</sup>. Sa mort pendant cette ambassade, le 20 mars 1523, met un frein aux négociations<sup>93</sup>. Le duc de Sessa écrit à Charles Quint que son décès est « une grande perte »<sup>94</sup>. Sa disparition est également fortement regrettée par les Vénitiens qui l'estimaient le plus capable de favoriser un rapprochement avec Charles Quint<sup>95</sup>. Gênes et les Adorno, sans leur cadet que Francesco Guicciardini décrit comme « un homme d'esprit élevé et de grande expérience en dépit de son jeune âge », poursuivent toutefois leur destinée impériale sous la tutelle d'Antoniotto.

La cité participe aux négociations qui conduisent à la grande ligue signée en août 1523. Elle s'engage à verser 10 000 ducats par mois et à se charger d'entretenir et d'armer de la flotte de galères<sup>96</sup>. Dans les instructions qui sont remises par Gattinara à Beaurain en décembre 1523, on apprend que Gênes avait promis d'armer dix galères, quatre caraques et six autres navires, puis d'aider l'armée impériale à débarquer en Provence<sup>97</sup>. Dans celles qui sont données à La Roche en mai suivant, Gênes semble prendre même le pas sur Milan en termes d'importance stratégique pour l'empire. Si dans ces instructions il a été question de se séparer de Milan en échange de la Bourgogne, on souhaite à tout prix éviter de perdre l'autorité établie sur la cité ligure. Gattinara écrit en effet que

---

<sup>90</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 22 septembre 1522 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 120.

<sup>91</sup> Voir *infra* p. 262.

<sup>92</sup> Récit du séjour de Gerolamo Adorno à Venise, le 6 décembre 1522, dans les CSP, vol. 3, p. 290.

<sup>93</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 235 et 238.

<sup>94</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 11 avril 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 540.

<sup>95</sup> Voir le rapport sur sa mort, daté du 20 mars 1523, dans les CSP, vol. 3, p. 308.

<sup>96</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 279.

<sup>97</sup> « Quant au tiers et dernier point de l'armée de mer, facilement si peult satisfère car ayant les Génevoys cest affère à cueur pour asseher leur frontière et esloigner les ennemys d'eulx, il n'y ha riens qu'ilz désirent plus que de fère entrer nostre armée en Prohence et à cest effect avoient offert de armer à leur despens dix galères, quatre carraques et six aultres navires, auxquelz joignant noz galères de Naples, Secille et Castille que sont douze soubz la charge de Don Hugues de Moncada sera assez souffisante armée pour tenir la mer Méditerrané en sehurté et garder lad. mer des navires françoys et des coursaires, et avec lad. armée de mer pouvoir secourir la nostre de terre estant en Prohence et Languedoc et les pourveoir pour mer de tout ce que sera mestier ». Instructions du 12 décembre 1523 aux HNSA, Belgien PA 13/1, n° 1793, fol. 152v.

« s'il est possible de préserver Gênes sans préjudice de l'eschange dessusd. et extinction desd. querelles, c'est la chose que plus désirons tant pour estre Gênes chambre d'Empire et la porte d'Italie, que aussy pour la facilité de la mer et des carraques et galères que illeques se peullent avoir pour assehurer la coste de Catalogne et la mer Méditerranée. Par quoy led. S<sup>r</sup> de La Roche et aultres à ce commis taicheront par toutz les moyens qu'ilz pourront adviser s'il seroit possible de tant fere que avec led. eschange et quittance des querelles puissions retenir lad. cité de Gênes souz nostre gouvernement et protection sans que led. roy de France s'en mesle »<sup>98</sup>.

Lors de la débâcle de l'armée impériale en Provence à l'automne 1524, le chancelier s'inquiète pour Gênes, en première ligne si le roi de France décide de franchir les Alpes. Il demande donc à Lannoy de renforcer la flotte afin de tenir le port et de renforcer ses garnisons<sup>99</sup>. Les Français, lors des descentes de l'été 1523 et de l'automne 1524, portent cependant leur attention sur la Lombardie plutôt que sur la Ligurie. La ville n'est donc pas directement menacée. À la suite de la victoire Pavie, en réponse aux félicitations de Gasparo Contarini, Charles Quint laisse sous-entendre de manière ironique à l'ambassadeur que parmi les principautés italiennes, seule Gênes l'a bien servi<sup>100</sup>. Le consensus à ce sujet laisse donc peu de doute.

Des différends existent toutefois sur le statut à accorder aux Génois. Lors de la publication de la trêve qui suit la bataille, ceux-ci estiment ne pas être compris dans cette dernière car il n'y a pas de chapitre spécifique à la cité. Lope de Soria, l'ambassadeur résident de Charles Quint sur place, doit alors leur expliquer qu'il en est ainsi car ils sont considérés eux aussi comme les « sujets » de l'empereur. L'administration impériale remettait ainsi en cause l'indépendance que les habitants avaient acquise *de facto*, ce qui semble avoir été mal accepté<sup>101</sup>. Dans l'esprit des Impériaux, et en particulier de Gattinara, Gênes en effet en relève bien. Et le traité de Madrid vient le confirmer, Charles de Lannoy et Hugo de Moncada parvenant à obtenir de François I<sup>er</sup> qu'il renonce à ses droits sur la cité<sup>102</sup>.

La fidélité des Génois vis-à-vis de Charles Quint n'est toutefois par remise en cause. Lors de la constitution de la ligue de Cognac en 1526, ils sont les seuls à ne pas se joindre à l'alliance qui se met en place contre l'empereur. Les alliés prévoient donc d'envoyer Andrea

---

<sup>98</sup> Instructions du 14 mai 1524 aux HHSA, Belgien PA 64/2, n° 50, fol. 329r-340r.

<sup>99</sup> Lettres de Gattinara à Charles de Lannoy les 8 octobre et 14 novembre 1524 aux HHSA, Belgien PA 64/1, n° 111 et 127.

<sup>100</sup> Lettre de Gasparo Contarini au Conseil des Dix le 14 mars 1525 dans les CSP, vol. 3, n° 958.

<sup>101</sup> PIZARRO LLORENTE H., art. cit., p. 137.

<sup>102</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 383.

Doria s'emparer de la ville<sup>103</sup>. Le marin devait joindre ses huit galères à celles de François I<sup>er</sup>, stationnées à Marseille<sup>104</sup>. Cependant, à cause du retard pris dans l'armement des navires français, Charles de Bourbon peut se rendre à Gênes avec ses six galères, compromettant l'action de Doria. Fin août, la flotte vénitienne rejoint celle du pape à Civitavecchia et les deux mouillent à Livourne, appartenant à Florence. Elle est rejointe par la flotte française qui, sur le chemin, avait obtenu la reddition de la ville de Savone, théoriquement dépendante de Gênes mais souhaitant se libérer de sa tutelle. Le 29 août, tous les navires se mettent en route et sillonnent la région, organisant le blocus de la cité qu'elles mettent en grande difficulté<sup>105</sup>. À l'automne, voyant qu'ils ne pourraient pas reprendre Milan à Charles de Bourbon, les alliés décident d'envoyer une partie de l'armée attaquer la cité ligure. Une armée de mercenaires allemands est alors envoyée pour secourir ses habitants<sup>106</sup>.

C'est dans ces conditions que Gattinara arrive à Gênes lors de son voyage en Italie au printemps 1527. Il y trouve une situation désastreuse et écrit à trois reprises à Charles Quint pour que des mesures soient prises afin d'éviter que la ville ne tombe aux mains des Français<sup>107</sup>. Le chancelier ne cesse pas de souligner son importance alors qu'elle se révèle être un véritable point de passage de la diplomatie impériale. Pendant son séjour, Gattinara se fait l'intermédiaire des courriers et des messagers qui circulent entre l'Espagne et l'Italie. C'est d'abord le maître d'hôtel du prince d'Orange qui, en route vers la cour, s'arrête. Détroussé en chemin, il s'est réfugié à Gênes. On renvoie donc un autre homme auprès de Philibert de Chalon afin qu'il lui remette de nouvelles lettres. Entretemps, le maître d'hôtel continuera son voyage vers l'empereur. Quelques jours plus tard, c'est celui du défunt duc de Bourbon qui est de passage, porteurs de lettres de Milan. Ensuite, c'est le nouvel ambassadeur du duc de Ferrare, un envoyé du duc de Savoie, un du marquis de Mantoue<sup>108</sup>, et un des Colonna qui s'arrêtent également dans la cité<sup>109</sup>. Enfin, Gattinara y croise l'ambassadeur du roi du Portugal qui revient de Rome ainsi qu'un groupe de chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem<sup>110</sup>. La guerre ne se fait pas seulement par les armées ou la propagande. Elle se double d'une véritable course aux nouvelles et d'une volonté de maîtriser le mieux possible, ou plutôt, parer au mieux, les aléas des transports et des distances. Le contrôle de l'information est primordial, et il l'est d'autant plus dans les territoires éclatés de Charles

---

<sup>103</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 404.

<sup>104</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 416-417.

<sup>105</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 446.

<sup>106</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 488.

<sup>107</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 27 juin 1527 aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 453r-455v.

<sup>108</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 8 juillet aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 457r-458v.

<sup>109</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 15 juillet aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 459r-464v.

<sup>110</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 29 juillet aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 470r-477r.

Quint qui semble parfois assister impuissant, en spectateur, à ce qui se joue dans la Péninsule. Et Gênes était véritablement le nœud de ce système.

Gattinara profite de son séjour pour recommander Lope de Soria, présent depuis mai 1522. Il envoie à l'empereur les dépenses faites par l'ambassadeur dans le cadre de sa charge et demande qu'on y pourvoie. Soria en effet

« sert bien, honnestement et en bonne diligence, (...) et quant le serviteur est bien trecté, il en est plus astraint de continuer le bon service, et s'en treuve le maistre beaucoup myeux servy »<sup>111</sup>.

Gattinara recommande également un certain nombre de Génois indispensables au maintien de la ville dans l'obédience impériale, notamment Augustino Spinola, capitaine de la forteresse de Gênes, et son frère Stefano Spinola, capitaine de Riviera. Fidèles serviteurs de la cause impériale, ils avaient reçu du duc de Bourbon la promesse d'une rente de 600 écus dans le duché de Milan, ce qui n'a pas pu se faire à cause de sa mort. Le chancelier demande donc à Charles Quint qu'il leur fasse une promesse de rente équivalente. Il souhaite également qu'on verse une pension à deux membres de la famille Adorno, le seigneur Bernabé et le frère Giorgio, ainsi qu'au chef de la famille Fieschi, Sinibaldo, « qui sont les principaulx personnaiges de cesd. ville et qui peuvent le plus aider à la conservation »<sup>112</sup>. C'est en effet également de cette manière que se met en place l'autorité impériale. Charles Quint multiplie les distributions de pensions et d'offices dans les principautés italiennes afin de créer un réseau de soutiens à son action. Cette immense nébuleuse, qui joue sur la clientèle de chacun, participe à l'acceptation du projet impérial et sert ses intérêts. Quelques semaines plus tard, c'est le seigneur de Monaco, Augustin Grimaldi, qui bénéficie lui aussi des largesses de l'empereur, non sans une arrière-pensée au moment où la flotte française patrouille dans la région et que l'on a besoin d'un port sûr pour les navires impériaux<sup>113</sup>.

Fin juillet, la situation est devenue dramatique dans la cité, malgré les démarches du chancelier qui multiplie les lettres vers l'Espagne, Naples et Ferrare afin que des secours soient envoyés. Les navires chargés de ravitailler la ville sont pris par les galères d'Andrea Doria et les soldats chargés de la défense de la ville sont battus par les troupes de Lautrec. Des négociations pour la reddition sont donc entamées avec l'accord du doge et de Gattinara, qui parvient à fuir. Antoniotto Adorno, de son côté, se réfugie au Châtelet<sup>114</sup>. Le 18 août, la cité se

---

<sup>111</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 15 juillet 1527 aux HNSA, Belgien PA 66/5, fol. 459r-464r.

<sup>112</sup> *Ibid.*, fol. 463v.

<sup>113</sup> Lettre de Charles Quint à Lope de Soria le 22 août 1527 à la RAH, ALS, 9/1951, n° 50.

<sup>114</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 527-528.

rend et passe de nouveau sous domination française. Théodore de Trivulze est alors nommé gouverneur par François I<sup>er</sup>. La perte de Gênes et de ses galères était désastreuse pour Charles Quint. Il perdait sa base principale dans la lutte navale contre la France et un relais essentiel dans ses communications avec l'Italie. Cet événement n'envoyait par ailleurs pas un message positif aux autres États italiens susceptibles de s'allier à l'empereur. Celui-ci, alors que la cité avait soutenu sans faille la politique impériale ces dernières années, n'avait pas été capable de la défendre. C'était un second problème d'importance qui se posait avec le Sac de Rome et la perte de contrôle sur une partie des mercenaires. La *fama* de l'empereur, si importante aux yeux de son chancelier, n'avait sans doute jamais été aussi basse. L'empire montrait clairement des signes de faiblesse et une incapacité à maintenir une certaine forme de cohérence dans son action. Cela ne pouvait qu'engendrer plus de réticences envers la capacité de Charles Quint d'agir comme un catalyseur italien. Antoniotto Adorno ayant été contraint de se réfugier à Milan, il perdait un soutien majeur à Gênes.

La perte de la cité oblige l'empereur à envisager de nouvelles possibilités. Sans doute plus que jamais les conseillers impériaux ont vu en Andrea Doria celui qui pouvait les aider à la reprendre et la remettre sous tutelle impériale. L'idée n'était pas nouvelle. Au moins depuis 1523 il avait été question au sein du conseil du passage du marin dans le camp impérial. Selon Carlo Bornate et Vicente Cadenas y Vicent, ce revirement est dû à Gattinara. John Headley y a vu lui aussi son œuvre, du moins dans sa mise en place, car l'accord définitif est signé par Jean Lallemand<sup>115</sup>. L'historiographie récente, et notamment Henar Pizarro Llorente, y a plutôt vu l'action de Lope de Soria. On peut, en soutien à cette hypothèse, arguer le fait que le diplomate connaissait parfaitement le fonctionnement de Gênes et qu'il ait tout de suite vu l'intérêt d'enrôler le chef d'une des familles les plus puissantes, par ailleurs très considéré dans la cité. À la suite du retour d'Andrea Doria en 1528, Lope de Soria ne fut pas autorisé à revenir en qualité d'ambassadeur, sans doute justement car le marin craignait ses très bonnes connaissances sur la ville, ses familles et leurs liens, alors que lui tentait d'y imposer son contrôle<sup>116</sup>. Il est cependant impossible de savoir qui, précisément, a soumis cette idée à Charles Quint. Peut-être est-ce également une demande issue directement d'Andrea Doria, rapidement déçu des promesses du roi de France. Gattinara est bien un partisan de cette idée et il s'est impliqué dans sa réalisation, mais Lope de Soria, Charles de Lannoy et Philibert de Chalon également. Un consensus total sur les bienfaits et nécessités d'une telle alliance s'est

---

<sup>115</sup> HEADLEY J. M., « The Habsbourg World Empire », p. 112. C'est aussi l'avis de GRENDI E, « Andrea Doria », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 41, 1992.

<sup>116</sup> PIZARRO LLORENTE H., art. cit., p. 140.

semble-t-il fait dans l'entourage de l'empereur. Il s'agit donc sans doute d'une démarche collective. Une démarche dans laquelle, il est vrai, le chancelier s'est montré très actif.

Selon toute vraisemblance, les premières tentatives pour attirer Andrea Doria au service du Habsbourg remontent à l'été 1523, quand Lope de Soria entame des négociations avec Jeronimo Doria<sup>117</sup>. Ce n'est pas tant l'influence de marin à Gênes, bien insérée dans le système impérial et sous tutelle des Adorno, que les navires dont il dispose qui intéressent le conseil. À cette date, il semble que le Génois se soit posé la question de savoir s'il devait continuer ou non à servir François I<sup>er</sup>. L'ambassadeur vénitien affirme qu'il a proposé ses services à Charles Quint et que celui-ci a demandé l'avis de Gattinara, qui l'a conseillé de l'enrôler<sup>118</sup>. À partir de ce moment, le chancelier se retrouve en charge de l'affaire. C'est lui qui s'occupe de la correspondance concernant ces négociations<sup>119</sup>. Il est en encore question en mars suivant mais il semble n'y avoir eu aucune concrétisation<sup>120</sup>. Les tractations sont renouvelées à la suite de la bataille de Pavie. La capture du roi de France, l'inactivité des galères et le grand coût de leur entretien, ainsi que des retards dans le paiement des gages, ont poussé Andrea Doria à envisager de nouveau de s'engager dans le camp impérial. Charles de Lannoy pousse alors Lope de Soria à négocier avec les parents du marin présents dans la cité. Mais elles sont une nouvelle fois inefficaces<sup>121</sup>. Le ravage des terres des Doria par l'armée du duc de Bourbon ne jouant sans doute pas en cette faveur<sup>122</sup>. Gattinara, proche du connétable, défend celui-ci et explique que si Bourbon a agi de cette manière, c'est à cause du retard de la réponse impériale, blâmant ainsi Charles de Lannoy et Hugo de Moncada alors en charge des négociations. Andrea Doria demande dès lors l'autorisation à Louise de Savoie de pouvoir se mettre au service de Clément VII. Il y rentre avec huit galères pour un traitement de 35 000 ducats pour un an<sup>123</sup>.

C'est à ce moment-là que le chancelier semble s'être investi plus fortement dans l'attrait du marin. Fin mai 1527, alors qu'il se trouve à Palamós dans l'attente de son embarquement pour l'Italie, il s'entretient avec l'homme, « fort familier » d'Andrea Doria, qui avait tenté l'année précédente d'être l'intermédiaire entre ce dernier et Charles Quint<sup>124</sup>.

---

<sup>117</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 13 août 1523 à la RAH, CSC, A-28, fol. 586r.

<sup>118</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 2 septembre 1523 dans les CSP, vol. 3, n° 746.

<sup>119</sup> Lettre de Charles Quint à Lope de Soria le 14 décembre 1523 à la RAH, ALS, 9/1951, n° 25.

<sup>120</sup> Lettre de Charles Quint à Lope de Soria le 2 mars 1524 à la RAH, ALS, 9/1951, n° 28.

<sup>121</sup> PIZARRO LORENTE H., art. cit., p. 137.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>123</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 8 mai 1526 à la RAH, CSC, A-37, fol. 241r-242v. Voir aussi GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 402.

<sup>124</sup> « Vous direz de bouche à sa M<sup>te</sup> comme estant venu en ce lieu me suis lougié en cest hermitage de Nostre Dame de Grace, assis sur le port de Palamos, où ay trouvé le beau père heremite qui aultre foys practiquoyt de attirer Andrea Doria au service de sa M<sup>te</sup>. Le quel m'a donné raison comme ce fu empesché par la tardance de la



C'est lui qui explique à Gattinara que le Génois avait souhaité se mettre au service de l'empereur mais que le délai des réponses l'avait poussé à rejoindre Clément VII. Doria arrivant au terme de son année de service avec le pape, on peut de nouveau s'atteler à l'engager. Les conditions de l'accord semblent raisonnables au chancelier. Le marin demande uniquement le paiement de son service et le pardon pour sa famille d'avoir œuvré contre Charles Quint. Une condition, estime Gattinara, demande cependant à être discutée. C'est celle de savoir quel statut sera donné à la cité. Andrea Doria souhaite que soit retiré aux Adorno et aux Fregoso le droit de gouverner Gênes, sous-entendant ainsi que ces familles estimaient tenir leurs droits directement du Conseil, et non de Charles Quint. Il affirme au contraire, sans doute pour s'assurer là de l'octroi du gouvernement, que la ville doit relever de l'empereur et que c'est ce dernier qui doit décider des privilèges à accorder et nommer aux postes essentiels<sup>125</sup>. C'était assurément aller dans le sens de la politique du chancelier. Les protestations engendrées lors de la publication de la trêve en 1525 avaient montré que Gênes se considérait comme indépendante du Saint-Empire, ce qui n'était pas le cas aux yeux de Gattinara qui entendait, comme à Milan, y faire valoir les droits de son souverain.

Le chancelier décide, à la suite de cet entretien, de prendre cet homme avec lui pour son voyage en Italie. Il sait qu'il a de fortes chances de passer par Gênes, où il pourra négocier plus facilement. Il espère même pouvoir convenir d'un lieu où rencontrer Andrea Doria en personne et discuter des conditions de son passage au service impérial<sup>126</sup>. Gattinara écrit à Charles Quint qu'il le fait aussi « pour la seureté de mon passage », au cas où il aurait justement à tomber sur les galères du marin pendant sa traversée. Le chancelier ne semble pas avoir eu l'occasion d'aller plus loin dans ces négociations et l'on ne sait pas ce qu'il advient de cet intermédiaire rencontré à Palamós. Andrea Doria, de son côté, semble revenir sur ses volontés, peut-être car Gênes se trouvant alors en grande nécessité, il lui apparaît de manière presque certaine qu'il pourra en prendre possession. Son service d'un an auprès de Clément

---

réponce, et pour non estre arrivée lad. réponce avant qu'il fut lougié avec le pape, au quel cas ne pouvoy led. Andrea Doria faillir à ce qu'il avoyt promis à Sa S<sup>te</sup> sans primiers achever le temps qu'il avoit accordé, mais qui estant maintenant sur le achèvement dud. temps ». Mémoire de Gattinara à Charles Quint sur sa volonté d'engager Andrea Doria aux HNSA, Belgien PA 66/5, fol. 447r-v. Il a fait l'objet d'une édition, avec quelques omissions, par CADENAS Y VICENT V. de, *op. cit.*, p. 57-58 et dans BORNATE C., « I negoziati per attirare Andrea Doria al servizio di Carlo V », dans *Giornale Storico e Letterario della Liguria*, t. 18, 1942, p. 51-75, p. 73. Nous le reproduisons également en annexes.

<sup>125</sup> HNSA, Belgien PA 66/5, fol. 447r.

<sup>126</sup> « Et pour entretenir ceste en bon espoir sans la laisser tomber en rompture, et aussy pour la seurté de mon passage, ay accordé de mener avec moy led. heremite, qu'est naturel génevoys et fort familier dud. Andrea Doria, par moyen duquel espère practiquer l'affere, de sorte que choisiront aulcung lieu propice où nous puissions assembler et parler ensemble et practiquer cest affere pour en advertyr sa M<sup>te</sup>, sans touteffoys le obliger en chose quelcunque ny riens conclure sans consulte et ordre de sa M<sup>te</sup> ». *Ibid.*, fol. 447v.

VII ayant expiré, il se met à nouveau au service de François I<sup>er</sup> pour un contrat de quatre ans. Il joint alors ses galères à la flotte des alliés pour mettre en place le blocus du port<sup>127</sup>.

Il est probable que la décision du roi de France de nommer Trivulze, un Milanais, en qualité de gouverneur au nom de la France à la suite de la capitulation du 18 août 1527, est à l'origine de la défection de Doria. C'était réitérer la même erreur qui avait été faite en nommant des gouverneurs français sur le duché de Milan. La cité ne pouvait pas accepter une tutelle extérieure et l'opposition avec Trivulze ne se fait pas attendre<sup>128</sup>. On brisait par ailleurs les ambitions d'un homme membre d'une des grandes familles de Gênes et très bien considéré en son sein. Pour cette raison, Andrea Doria appuie vraisemblablement, voire en est à l'origine, la demande des Génois de s'autogouverner à la place du gouverneur contre 200 000 ducats. François I<sup>er</sup> refuse cependant<sup>129</sup>. Les conséquences de ce refus sont grandes. À la fin du mois de janvier suivant, Gattinara insiste de nouveau pour que l'on attire le marin<sup>130</sup>. Vicente Cadenas y Vincent estime également que la décision, en avril 1528, de placer le Génois sous l'autorité de Lautrec pour le siège de Naples attise sa rancœur<sup>131</sup>. Enfin, selon Guicciardini, il était aussi en conflit avec le roi de France à propos de Savone, ville de la Riviera génoise que François I<sup>er</sup> retire de la souveraineté de Gênes. La ville, en conflit permanent avec Gênes pour se détacher de son autorité, s'était en effet donnée volontairement à la France en 1526 et le Valois souhaitait en faire un port indépendant afin de pouvoir s'y appuyer en cas de difficultés<sup>132</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mai 1528, les galères de Doria, dirigée par son cousin Filippino, battent celles de Charles Quint dans la baie de Salerne. Hugo de Moncada trouve la mort, le marquis del Vasto et Ascanio Colonna, deux capitaines impériaux, sont capturés. Ce sont eux, pendant leur captivité, qui finissent de convaincre le Génois. Celui-ci les autorise à communiquer avec Antonio de Leiva et Philibert de Chalon afin que soient trouvées les conditions de l'accord. Le 14 juin, ce dernier est acté, et Andrea Doria envoie à Madrid un autre membre de sa famille, Erasmo, pour qu'il soit ratifié par Charles Quint. Selon les termes, Gênes devait retrouver son indépendance, en tant que République, sous « protectorat » de l'empereur. Savone était réintégrée dans son territoire. Les Génois qui avaient participé à la guerre dans le camp ennemi recevaient un pardon général. Andrea Doria, de son côté, se retrouvait à la tête de douze galères et était nommé amiral. L'accord devait commencer le 1<sup>er</sup> juillet 1528. Il est

---

<sup>127</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 29 juillet aux HNSA, Belgique PA 66/5, fol. 470r-472v.

<sup>128</sup> PIZARRO LORENTE H., art. cit., p. 138.

<sup>129</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 548.

<sup>130</sup> Conseils de Gattinara à Charles Quint en janvier 1528 aux HNSA, Belgique PA 67/4, n° 6, fol. 324r-327r.

<sup>131</sup> CADENAS Y VICENT V. de, *op. cit.*, p. 44.

<sup>132</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 446 et 548.

finalement signé le 11 août, à Madrid<sup>133</sup>. John Headley s'étonne de l'absence de Gattinara lors de ces négociations finales mais le chancelier nous dit dans son autobiographie qu'il avait cessé toute activité publique et privée pendant l'été 1528 à cause d'une nouvelle attaque de goutte, de fièvre et de dysenterie<sup>134</sup>. C'est Jean Lallemand, qui signait là un de ces derniers documents publics avant son procès à l'automne, qui ratifie l'accord. Fin octobre, la ville de Savone est reprise. Les Génois démantèlent ses murailles et remplissent son port de rochers pour le rendre inutilisable<sup>135</sup>.

Le plus intéressant, au-delà du passage d'Andrea Doria dans le camp impérial qui change complètement le cours de la guerre contre les Français puisque ces derniers, sans le soutien des galères génoises qui ont fait défection, sont obligés de lever le siège de Naples en août, c'est la teneur de l'accord passé avec le Génois et le statut accordé à la République. Un statut original, sans précédent pour la cité, qui confirme la vision de la liberté italienne de Gattinara, le rôle tutélaire que doit jouer Charles Quint, et la prééminence de l'Empire en Italie. En effet, une des volontés d'Andrea Doria avant la signature de l'accord était d'obtenir la « liberté » de Gênes<sup>136</sup>. Et cette liberté s'exprime de manière très curieuse dans le statut négocié avec l'empereur. La cité ligure est en effet de nouveau, cette fois de manière officielle, inféodée à l'Empire. Doria est nommé vicaire et délégué dans ce territoire qui garde la forme d'une république. Cette dernière est contrainte d'accepter la suzeraineté de l'empereur en échange de sa protection. Elle est par ailleurs complètement détachée de Milan, devenant ainsi un fief indépendant. On lui donne aussi une indépendance totale pour le commerce dans tous les territoires de l'Empire<sup>137</sup>. La République et sa liberté sont toutefois conservées sous apparence avec la mise en place d'un système oligarchique. Un *Livre* est créé, dans lequel sont inscrites les familles dont les membres pouvaient occuper des fonctions publiques. Vingt-huit noms sont choisis, créant ainsi un « ordre unique » de nobles<sup>138</sup>.

L'organe de gouvernement, la Seigneurie, comprend un doge, élu pour deux ans, ainsi que les sénateurs qui forment le Sénat et les procureurs qui forment la *Camera*. Une institution suprême de contrôle est également mise en place, constituée par les cinq *Supremi sindacatori*, eux-mêmes jugés par le *Consiglio minore*, composé d'une partie de la noblesse de la cité. Le *Consiglio maggiore*, dont les quatre cents membres se choisissent aussi au sein

---

<sup>133</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 120-121. L'accord du 14 juin se trouve dans CADENAS Y VICENT V. de, *op. cit.*, p. 58-59, et celui du 11 août p. 85-88.

<sup>134</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 181.

<sup>135</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 594-595.

<sup>136</sup> Lettre de Philibert de Chalon à Charles Quint le 14 juin 1528 dans LANZ K., *Correspondenz*, p. 270-275.

<sup>137</sup> CADENAS Y VICENT V. de, *op. cit.*, p. 77-79.

<sup>138</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 592.

de la noblesse, est chargé d'élire le doge parmi une liste de candidats. Dans ce système complexe, Andrea Doria est nommé à vie comme un des cinq *Supremi sindacatori*<sup>139</sup>. On met donc en place une sorte de système ambivalent, à deux têtes, avec d'un côté un vicaire impérial qui était *de facto* maître de la cité et chef de son armée, représentant de l'empereur et faisant le lien avec les organes de gouvernement, et de l'autre une République oligarchique qui gardait ses apparences de liberté gouvernementale et d'indépendance par l'intermédiaire de ses différents conseils et magistratures. Aucune preuve ne permet d'identifier le rôle joué par Gattinara dans ce nouveau statut accordé à Gênes mais cet accord s'inscrit parfaitement dans sa vision de la liberté italienne. La république de Gênes retrouvait sa dépendance à l'Empire, sous la tutelle de Charles Quint, mais restait théoriquement maîtresse de son destin.

### **3) Charles Quint, arbitre de l'Italie. Le conflit pour Modène et Reggio**

Les fiefs d'Italie du Nord, au même titre que Milan et Gênes, sont la pierre angulaire de la politique de Gattinara. Ils sont dans sa vision essentiels pour des raisons à la fois financière, grâce aux contributions que l'empereur peut y exiger ; militaire, pour les gens d'armes que l'on peut y recruter ; et stratégique car certains constituent des points d'accès ou de contrôle importants. Charles Quint, de cette manière, joue sur tous les ressorts que lui offre le Saint-Empire, les investitures, les concessions de fiefs vacants, les arbitrages, les contributions ou encore les levées d'hommes, pour s'assurer non seulement de la fidélité des princes italiens, mais y asseoir davantage son autorité. Gattinara souhaite également faire du Habsbourg, outre son rôle de libérateur, l'arbitre de l'Italie. C'était dans sa conception de la monarchie universelle. L'empereur devait devenir l'autorité suprême à laquelle on fait appel pour arbitrer les différends. Pour cette raison, il cherche à résoudre un certain nombre de conflits qui avaient bien souvent comme cause la reconnaissance de droits sur un territoire et la possession qui en découlait. Dans les zones relevant de l'Empire, Gattinara n'imagine pas que la décision puisse se faire sans l'empereur. C'était son rôle. Il s'immisce donc dans un certain nombre de conflits en Italie du Nord, tels que ceux entre Modène et Reggio, Parme et Plaisance ou Florence et Sienne. C'est un terrain de jeu dans lequel le chancelier, passé maître dans la négociation et les intrigues, excelle, et pour lequel il peut compter sur des relais et des soutiens efficaces au sein des cités italiennes. Les succès de Charles Quint en Italie

---

<sup>139</sup> GRENDI E., art. cit.

s'expliquent en effet en partie grâce une diplomatie impériale extrêmement présente et influente.

Parmi les nombreux différends qui empoisonnent les relations diplomatiques italiennes et qui sont sources d'une instabilité politique que Gattinara tente de réduire, un des plus importants est celui qui concerne les cités de Modène et de Reggio et qui se place dans le contexte de la querelle née entre le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, et Jules II. Ce conflit est par ailleurs révélateur de la complexité des obédiences et des juridictions entre la souveraineté impériale et pontificale et les volontés d'indépendances des princes italiens, sur lesquelles la diplomatie de Charles Quint sait parfaitement s'appuyer pour servir ses intérêts.

Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, les Este régnaient sur Ferrare, théoriquement relevant des États pontificaux, et à laquelle la famille avait ajouté la seigneurie de Modène et Reggio. Les Este obtiennent donc de la papauté d'être nommés marquis, puis ducs de Ferrare en 1471 grâce à Paul II, tandis que Frédéric III leur concède le titre de duc de Modène et Reggio en 1452<sup>140</sup>. La famille et leurs domaines dépendaient donc à la fois du pape et de l'empereur, ouvrant la porte au conflit qui allait se mettre en place avec Jules II<sup>141</sup>. Lors de la descente de Charles VIII en Italie, Alphonse d'Este reste dans un premier temps à l'écart des différentes alliances qui fluctuent mais, sous la pression du pape, il fait entrer en 1509 Ferrare dans la ligue de Cambrai qui se constitue contre Venise, aux côtés de Louis XII et de Maximilien. Ferrare devait alors rester fidèle à l'alliance française jusqu'en 1522. C'est Gattinara, déjà, qui en qualité d'ambassadeur de l'empereur, est chargé de négocier auprès du duc les contributions en argent et en hommes qu'il doit verser à la ligue. Le 10 juin, de Peschiera, il écrit à Marguerite d'Autriche que sa mission est accomplie<sup>142</sup>. Si on ne connaît pas le contenu des discussions, il en ressort que le chancelier, au moment de s'immiscer dans le conflit au nom de Charles Quint, était donc parfaitement au courant de ces problématiques de concessions des droits pour le duché. Francesco Guicciardini écrit quant à lui que personne en Italie ne doutait que Modène et Reggio relevaient bien de l'Empire<sup>143</sup>.

Le conflit commence quand Jules II, effrayé de la présence française en Italie et de l'influence grandissant de Louis XII, décide d'annuler l'alliance passée à Cambrai, de pardonner aux Vénitiens, et de mettre en place une nouvelle ligue, dirigée cette fois contre la

---

<sup>140</sup> BRAUN G., « Le mariage de Renée de France avec Hercule d'Esté : une inutile mésalliance », dans *Histoire, économie et société*, année 7, t. 2, 1988, p. 147-168, p. 149.

<sup>141</sup> Voir également à ce sujet GATTONI M., « La spada e la croce. L'antagonismo pontificio-ferrarese come esemplum di conflitto tra potere ecclesiastico e laico nell'Italia del Rinascimento », dans *Ricerche Storiche*, t. 26, n° 3, 1996, p. 614-674.

<sup>142</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 10 juin 1509 aux ADN, LM, n° 29 852.

<sup>143</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 325.

France. Le pape est par ailleurs en différend avec le duc de Ferrare à propos des salines de la région, notamment celles de Cervia, relevant du domaine pontifical, et celles de Comacchio, appartenant à la famille des Este. Ces salines, essentiels pour les revenus de l'un et de l'autre, étant très proches et concurrentes<sup>144</sup>. Une grande rivalité était également née entre le duc, Alphonse d'Este, et le pape, le premier ayant épousé Lucrece Borgia, fille d'Alexandre VI, prédécesseur et adversaire notoire de Jules II. Celui-ci, prétendant que les places jusqu'au Pô devaient appartenir au Saint-Siège car elles avaient fait partie de l'Exarchat de Ravenne, déclare donc la guerre au duc. À l'été 1510, l'armée du pape, commandée par le duc d'Urbino, s'avance contre Ferrare et prend Cudignola et Lugo. Modène capitule le 18 août et Alphonse d'Este doit se retirer à Reggio<sup>145</sup>. Maximilien, prétendant que Modène dépend de l'Empire, souhaite qu'elle lui soit remise. Jules II, au contraire, refuse, considérant qu'elle dépend de l'Église. Les difficultés rencontrées par les armées pontificales face aux Français dans le duché et le coût élevé de la défense de la ville lui font cependant reconsidérer cette alternative. Jules II imagine ainsi adoucir le Habsbourg et faire naître des discordes entre celui-ci et les Français. Il espère enfin pouvoir la recouvrir ultérieurement en la rachetant. Le 29 janvier 1511, il écrit donc un bref à Modène pour lui communiquer qu'elle passe sous juridiction de l'Empire<sup>146</sup>. Le pape reconnaît donc officiellement les droits de l'empereur sur la cité.

L'année suivante, Reggio se donne également au pape. Le cardinal d'Este, frère du duc et chargé du gouvernement de la ville en l'absence d'Alphonse, voyant qu'il ne peut pas la défendre face aux troupes pontificales, conseille aux habitants de se donner à Maximilien. Ce dernier n'ayant pas de prétentions sur Ferrare, on pense que c'est moins risqué. Les habitants de la ville, cependant, choisissent de la livrer à Jules II, à l'image de leur duc qui alors en route pour Rome afin de trouver un accord avec ce dernier<sup>147</sup>. En mai 1512, lorsque Maximilien décide de rejoindre la Sainte Ligue signée l'année précédente contre la France, il reconnaît au pape ses droits sur Reggio. On sépare donc la ville du duché de Modène.

À la mort de Jules II, Alphonse d'Este en profite pour reprendre quelques places de Romagne mais il ne parvient à se rendre maître de Reggio. Léon X, dans les premiers jours de son avènement, assure au duc qu'elle lui sera rendue. En réalité, le Médicis avait au contraire

---

<sup>144</sup> *Ibid.*, vol. 1, p. 652.

<sup>145</sup> Lettre de Hieronymo de Cabanillas à Ferdinand d'Aragon le 10 septembre 1510 dans les CLD, vol. 2, n° 52. ARCANGELI L., « Igne et ferro. Sulle dedizioni di Reggio alla Chiesa e agli Estensi. Note a margine di alcuni studi di Odoardo Rombaldi », dans BADINI G. et GAMBERINI A. (dir.), *Medioevo reggiano. Studi in ricordo di Odoardo Rombaldi*, Milan, Franco Angeli, 2007, p. 388-418, p. 389.

<sup>146</sup> Bref de Jules II à la cité de Modène le 29 janvier 1511 à la RAH, CSC, A-1, fol. 54r.

<sup>147</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 812 et 839.

des vues sur Ferrare. En 1514, il donne 40 000 ducats à Maximilien en échange de Modène, dans le but de réunir Modène, Reggio, Parme et Plaisance et d'en faire un État pour Julien de Médicis, son frère, qui avait démissionné du gouvernement de Florence pour y laisser son neveu. Le pape souhaite y joindre également Ferrare, s'il est possible de la prendre<sup>148</sup>. Lors du traité de Bologne en 1517 entre François I<sup>er</sup> et Léon X, ce dernier promet au roi de France de restituer Reggio, Modène et Rubiera au duc, mais il n'avait en réalité sans doute aucunement l'intention de le faire. En effet, dans le traité signé en mai 1521 avec Charles Quint, ce dernier accepte que le duché de Ferrare soit réuni aux États pontificaux, en échange de l'investiture du royaume de Naples<sup>149</sup>. Quand la guerre reprend en 1521, Alphonse d'Este se fait par conséquent le soutien de François I<sup>er</sup> dans l'espoir de récupérer Modène et Reggio, toujours aux mains du pape.

---

<sup>148</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 27.

<sup>149</sup> SISMONDI J, *Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge*, 16 vol., Paris, Treuttel et Wurtz, 1826, vol. 7, p. 549.

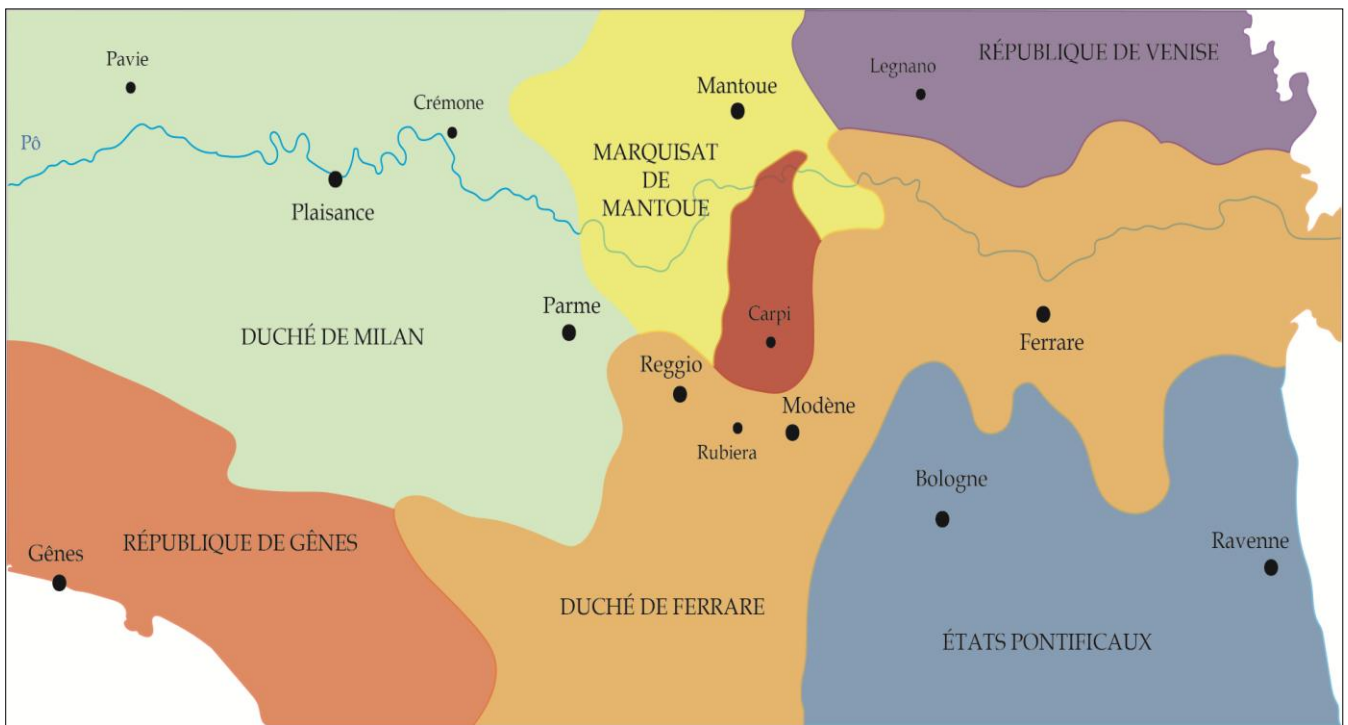


Figure 18 - L'Italie centrale en 1521



Dès le mois de juin 1521, les Français tentent de reprendre Reggio, ce qui mécontente grandement Léon X<sup>150</sup>. Le 31 octobre, le roi de France informe officiellement au duc de Ferrare, par une lettre patente, qu'il le prenait sous sa protection<sup>151</sup>. C'est sans doute à ce moment que Gattinara prend conscience que, si l'on veut établir de manière durable la paix en Italie et détacher de la France Alphonse d'Este, il faut lui donner raison sur ces deux cités. La crainte de voir celui-ci être la cause de nouvelles perturbations dans la Péninsule est d'ailleurs évoquée à plusieurs reprises<sup>152</sup>. À la mort de Léon X, le 1<sup>er</sup> décembre 1521, et pendant la vacance du Saint-Siège qui s'ensuit, le duc de Ferrare parvient à occuper un certain nombre de petites places jusque-là occupées par les troupes pontificales<sup>153</sup>. Le chancelier se préoccupe alors de la situation et donne ses premières consignes dans les instructions qui sont remises à La Chaux en janvier 1522. Ce dernier est chargé de s'entretenir avec le pape pour voir ce qu'il adviendra de Modène et de Reggio. Afin de ne pas envenimer la situation avec Alphonse d'Este, Gattinara demande également à ce que l'on ne s'en prenne pas à Ferrare et que l'on cherche un moyen de signer une trêve<sup>154</sup>. Il n'y a donc pas de dispositions précises concernant les droits de ces deux cités, La Chaux doit en quelque sorte tâter le terrain avec Adrien VI, on est cependant déjà bien conscient au sein du conseil que la paix en Italie dépend d'un arrangement entre le duc de Ferrare et le pape.

Le 7 mars, Juan Manuel annonce à Charles Quint que les cardinaux ne sont pas réticents à donner Modène et Reggio à celui-ci, ni à lever les censures ecclésiastiques à son encontre<sup>155</sup>. Au cours du mois de septembre, Charles Quint écrit Adrien VI, de la main de son chancelier, que des hommes d'armes ont stationné à Reggio sur demande de Juan Manuel et que le pape a tort de croire que ces villes appartiennent à l'Église<sup>156</sup>. Le 27 septembre 1522, le ton se fait plus dur et l'empereur demande cette fois officiellement la restitution de Modène et Reggio à Alphonse d'Este car sont des fiefs impériaux engagé à l'Église<sup>157</sup>. On justifie cette demande par le fait que, de cette manière, on pourrait soustraire le duc de l'alliance française. Charles Quint demande également qu'Adrien VI lui donne l'investiture de Ferrare et des autres fiefs du Saint-Siège qu'il possède, tandis que lui l'investirait de Modène et Reggio. On s'assurerait là d'un puissant allié. C'était encore une fois Gattinara qui parlait. Le 31 octobre,

---

<sup>150</sup> Lettre de Juan Manuel à Charles Quint le 27 juin 1521 dans les CLD, vol. 2, n° 343.

<sup>151</sup> Lettre de François I<sup>er</sup> à Alphonse d'Este le 31 octobre 1521 à la RAH, CSC, A-21, fol. 260r.

<sup>152</sup> Lettre de Juan Manuel à Charles Quint le 23 février 1522 dans les CLD, vol. 2, n° 390.

<sup>153</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 201.

<sup>154</sup> Instructions du 15 janvier 1522 aux HHSA, Belgen PA 2/2, n° 142, fol. 15r-19r.

<sup>155</sup> Lettre de Juan Manuel à Charles Quint le 7 mars de Rome dans les CLD, vol. 2, n° 393

<sup>156</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI en septembre 1522 dans les CLD, vol. 2, n° 480.

<sup>157</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 27 septembre 1522 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 119-122.

le pape répond cependant à son ancien pupille de ne rien faire concernant ces deux villes avant d'avoir entendu les droits que l'Église estime avoir dessus<sup>158</sup>.

En effet, entre temps, Alphonse d'Este avait également entamé des négociations avec la papauté. Le 30 septembre, Adrien VI informe Charles Quint qu'un des fils du duc, Hercule, est arrivé à Rome<sup>159</sup>. Le 8 octobre, Juan Manuel affirme que des négociations avec lui ont débuté et que le pape souhaite vendre Modène et Reggio. L'ambassadeur a alors protesté qu'il n'en avait pas le droit car ces deux villes relevaient de l'Empire<sup>160</sup>. Le 6 novembre, un bref est publié. Adrien VI investissait Alphonse d'Este du duché de Ferrare, absolvait celui-ci des censures ecclésiastiques, réglait le conflit sur le sel de Comacchio, et faisait espérer au duc la prochaine restitution de Modène et Reggio<sup>161</sup>.

Il est cependant probable que, malgré ses promesses, le pape n'avait nullement l'intention de restituer Modène et Reggio qu'il considérait comme relevant des États pontificaux. Sans doute Alphonse d'Este n'était pas dupe non plus. Gattinara, conscient de cela, confie alors à Gerolamo Adorno la charge de négocier directement avec lui. Adrien VI, quand il l'apprend, réitère sa plainte et demande à Charles Quint de ne pas intervenir dans ces cités<sup>162</sup>. Le 29 novembre, Gerolamo Adorno parvient à négocier un accord au nom de l'empereur avec Ferrare. Ce traité, dont on trouve deux exemplaires dans les papiers de Gattinara, reflétait une nouvelle fois la politique italienne de Charles Quint et de son chancelier<sup>163</sup>. Le duc se reconnaissait « *feudatorio* » de l'empereur, son suzerain, qui devait assurer sa protection. Une alliance était signée entre les deux parties. Surtout, le Habsbourg s'engageait à restituer au duc Modène et Reggio ainsi que toutes leurs dépendances, considérées comme des fiefs du « *Sacro Romano Imperio* », en échange 150 000 ducats d'or. Le lendemain, Gerolamo Adorno envoyait à Charles Quint la copie de l'accord<sup>164</sup>. On n'a pas beaucoup mesuré l'importance de cet accord qui est passé inaperçu aux yeux de l'historiographie. Il marquait pourtant le renversement de l'alliance traditionnel entre France et Ferrare et la mise en place d'une nouvelle géopolitique en Italie. Un des plus puissants souverains italiens reconnaissait l'empereur non seulement comme son seigneur, dont il

---

<sup>158</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 31 octobre 1522 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 130.

<sup>159</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 30 septembre 1522 à la RAH, CSC, A-26, fol. 56r.

<sup>160</sup> Lettre de Juan Manuel à Charles Quint le 8 octobre 1522 dans les CLD, vol. 2, n° 483. Ces négociations sont confirmées par une lettre de Charles de Lannoy à Charles Quint le 29 octobre 1522 à la RAH, CSC, A-27, fol. 150r-151v.

<sup>161</sup> MURATORI L., *Delle antichità Estensi ed Italiane*, 2 vol., Modène, Stamperia Ducale, 1717, vol. 2, p. 328. On trouve une copie de ce compromis à la BNE, Ms. 8928, fol. 167r-178v.

<sup>162</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 22 novembre 1522 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 137.

<sup>163</sup> Accord du 29 novembre 1522 entre Alphonse d'Este et Charles Quint à la BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75, fol. 58r-59v et 275r-276v.

<sup>164</sup> Lettre de Gerolamo Adorno à Charles Quint le 30 novembre 1522 à la RAH, CSC, A-26, fol. 339r - 341r.

cherchait l'investiture pour les terres relevant de l'Empire, mais également comme l'autorité capable d'arbitrer les querelles italiennes.

La réponse du pape à cet accord ne se fait pas attendre. À la fin du mois de décembre, Prospero Colonna informe l'empereur qu'Adrien VI est très mécontent<sup>165</sup>. Le 10 janvier 1523, Charles Quint est contraint de répondre à son ancien mentor : celui-ci est mal informé à propos de Modène et Reggio, il s'agit bien de deux villes impériales. L'argent donné par Alphonse d'Este pour les récupérer servira à la guerre en Italie et le pape sera donc lui aussi gagnant<sup>166</sup>. Dans une autre lettre, écrite à cette même date, l'empereur demande au pape de ne plus différer cette restitution sinon il se verrait obligé de retirer Modène et Reggio comme fiefs impériaux et d'en disposer comme il le souhaite. Il envoie au duc de Sessa les copies des droits de l'Empire sur ces cités pour qu'il les communique à Adrien VI<sup>167</sup>. Le ton, agressif, est bien évidemment celui de Gattinara. La relation de l'empereur avec le pape est alors au plus bas. Le 2 mars, le pontife répond. Les cardinaux et lui sont convaincus que les deux villes relèvent bien des États pontificaux. Il est prêt à examiner les droits qui ont été envoyés à son ambassadeur mais il lui montrera des titres d'une bien plus haute autorité<sup>168</sup>. Le 15 mars 1523, l'abbé de Nájera, Fernando Marín, commissaire général de l'armée impériale, informe Charles Quint qu'Adrien VI a commissionné trois cardinaux pour étudier la légitimité de l'Église sur Modène et Reggio<sup>169</sup>. Ces derniers parviennent selon toute vraisemblance à remonter jusqu'à une cession de ces territoires par Charlemagne car l'empereur est contraint de répondre que les droits du Carolingien sont de peu d'importance au vu de l'accord conclu récemment avec Léon X<sup>170</sup>. Ce conflit continue d'empoisonner les relations entre la cour et la Curie. Le duc de Sessa annonce en juin que les réclamations du pape sur ces deux villes rendent la conclusion d'une alliance avec lui très difficile<sup>171</sup>.

À la suite du décès d'Adrien VI, le 14 septembre 1523, Alphonse d'Este tente de s'emparer de ces deux places. Francesco Guicciardini en est alors le gouverneur. Le duc

---

<sup>165</sup> Lettre de Prospero Colonna à Charles Quint le 24 décembre 1522 dans les CLD, vol. 2, n° 512.

<sup>166</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 10 décembre 1522 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 144.

<sup>167</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 10 décembre 1522 dans *ibid.*, p. 151.

<sup>168</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 2 mars 1523 dans CLD, vol. 2, n° 532.

<sup>169</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 15 mars 1523 à la RAH, CSC, A-27, fol. 219r. Fernando Marín, abbé de Nájera, est nommé en 1521 commissaire impérial de l'armée de Charles Quint, c'est-à-dire à la fois trésorier et administrateur, mais sans charge militaire. Il remplit également un certain nombre de missions diplomatiques en Italie. Il suit l'armée pendant sa descente en 1527 et meurt peu de temps après le Sac de Rome. Une partie de sa correspondance a été éditée par PACHECO y de LEYVA E., *La política española en Italia. Correspondencia del Abad de Nájera*, t. 1, 1521-1524, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1919.

<sup>170</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 15 avril 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 542.

<sup>171</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 11 juin 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 555.

échoue à reprendre Modène mais les cités de Reggio et Rubiera se donnent à lui<sup>172</sup>. Quand la nouvelle de l'élection de Clément VII est connue, Alphonse d'Este envoie ses ambassadeurs pour lui rendre hommage des territoires qu'il tient de l'Église. Le nouveau pontife réclame alors la restitution de Reggio et Rubiera tandis que les ambassadeurs du duc, soutenus par le duc de Sessa, exigent au contraire celle de Modène<sup>173</sup>. Le problème paraît insoluble. Dans les instructions qui sont remises à Adrien de Croÿ, Gattinara charge l'envoyé de négocier cette affaire. Celui-ci doit essayer, sans mécontenter le pape, d'obtenir le rachat de Modène pour 100 000 ducats<sup>174</sup>. En mai 1524, c'est à La Roche qu'est demandé d'œuvrer pour le remboursement de Modène<sup>175</sup>. Ce dernier fait état de la situation au mois d'août. Il s'est rendu à Reggio, tenue par Alphonse d'Este, puis à Riviera, une place forte qu'il est en train de fortifier. Il est allé ensuite à Modène, dont le gouverneur est Salviati, neveu du pape. L'ambassadeur explique qu'il est impossible que cette affaire puisse demeurer en l'état. Clément VII doit rendre Modène ou au contraire recouvrer les châteaux de la région que tient le duc. Le pape s'étant dit prêt à négocier, La Roche compte s'y atteler avec l'aide du duc de Sessa et de Giovanni Bartolomeo Gattinara<sup>176</sup>.

Les discussions reprennent donc. Dans les instructions envoyées à Charles de Lannoy en octobre, Gattinara résume l'origine de conflit complexe et ce qu'il convient de faire désormais. Il écrit que l'on avait chargé Gerolamo Adorno de traiter avec le duc de Ferrare pour deux raisons. La première pour se hâter de conclure le traité avec les Vénitiens. La seconde pour tenir la chose secrète en attendant de savoir la résolution du pape. On a donc donné un pouvoir à Adorno qui pouvait sans suspicion passer entre Ferrare et Venise et traiter secrètement. Celui-ci devait récupérer les titres sur Modène et Reggio et les envoyer à l'ambassadeur à Rome pour mieux conduire Adrien VI à la restitution de ces villes en échange des 40 000 ducats qui avaient été négociés avec Léon X. Adorno a donc négocié cet accord et, si on avait pu procéder à la restitution, Charles Quint aurait récupéré 110 000 ducats et les Vénitiens en seraient plus rapidement venus à la raison. Le pape ayant refusé de restituer les deux places, il faut désormais trouver un autre moyen<sup>177</sup>. À cette lettre est joint en chiffre l'accord secret passé avec Alphonse d'Este. Gattinara estime que, étant donné que celui-ci ne soutiendra pas la cause impériale sans la restitution de Modène et Reggio, on doit absolument convaincre Clément VII de les lui céder. Pour cela, on doit lui rappeler et lui

---

<sup>172</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 254-258.

<sup>173</sup> MURATORI L., *op. cit.*, vol. 2, p. 330.

<sup>174</sup> Instructions du 12 décembre 1523 aux HSSA, Belgien PA 13/1, n° 1793, fol. 151r-154r.

<sup>175</sup> Lettre de Charles Quint à La Roche le 25 mai 1524 dans les CLD, vol. 2, n° 653.

<sup>176</sup> Lettre de La Roche à Charles Quint le 20 août 1524 dans LANZ K., *Correspondenz*, p. 139.

<sup>177</sup> Instructions du 8 octobre 1524 aux HSSA, Belgien PA 64/1, n° 111, fol. 277r-279v.

montrer que l'Église n'a aucun titre ou droit dessus et qu'il pourrait jouir des 40 000 ducats prévus s'il y consentait<sup>178</sup>. La situation en Italie devait cependant se montrer défavorable aux projets de Charles Quint. En octobre 1524, François I<sup>er</sup> reprend Milan. Pour beaucoup dans la Péninsule, c'est le roi de France qui se trouve désormais en position favorable et les alliances se retournent en sa faveur. Alphonse d'Este tient pour cela un bon motif. Malgré le délai de six mois stipulé par l'accord du 29 novembre 1522, aucune investiture ne lui a été donnée et Modène ne lui a pas été rendue. Il estime que ce n'est donc pas lui mais bien l'empereur qui ne tient pas ses engagements. Pour rentrer en grâce auprès de François I<sup>er</sup>, une occasion se présente. Au camp de Pavie, le roi a grand besoin d'argent et de munitions. Le duc de Ferrare lui fournit 75 000 écus d'or et, grâce à cinq navires présents sur le Pô, 100 000 livres de poudre, une grande quantité de boulets et 12 canons de bronze<sup>179</sup>. Le sort des armes, cependant, devait vite ramener ce conflit sur la table des négociations.

Gattinara semble conscient que l'affaire n'avait pas été traitée comme il se doit. Le chancelier, pourtant si enclin à vouloir châtier durement les ennemis de Charles Quint, se veut plus accommodant avec le duc à la suite de Pavie. Il estime qu'il faut soutenir les princes italiens en priorité. Il propose donc à l'empereur que, puisqu'il est clair qu'Alphonse d'Este a prêté de l'argent, des munitions et de l'artillerie aux Français, il devra fournir la même chose à l'armée impériale. Aucune punition n'est cependant envisagée. Le chancelier pense qu'on doit revenir au traité qui avait été signé par Gerolamo Adorno et en accroître le prix, à cause des intérêts et des fautes commises. On doit aussi demander la restitution de Modène pour le duché de Ferrare, en vertu du rachat effectué par Léon X à Maximilien, et rendre les 40 000 ducats à Clément VII. Alphonse d'Este devra alors s'acquitter de cette somme, et, en échange de cet appointement favorable, on pourra lui demander de payer environ 100 000 ducats pour l'investiture. Si le pape s'entête à ne pas revendre Modène, on passera alors un nouvel accord secret avec le duc et on fermera les yeux pour le laisser reprendre la place par lui-même<sup>180</sup>.

Les suggestions de Gattinara ne sont cependant pas écoutées. Après Pavie, Charles de Lannoy a l'oreille de Charles Quint. Du moins ce dernier lui laisse-t-il les mains libres pour la résolution des conflits italiens. Le vice-roi de Naples passe donc un traité avec Clément VII le 1<sup>er</sup> avril 1525. Lannoy doit contraindre le duc à restituer les places qu'il a récupérées à la mort d'Adrien VI, à savoir Reggio et Rubiera, et d'autres de moindre importance. Une fois les places récupérées, le pape donnera 100 000 ducats à l'empereur et au duc l'absolution des

---

<sup>178</sup> *Ibid.*, fol. 279v.

<sup>179</sup> BRAUN G., art. cit., p. 149-150.

<sup>180</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint après Pavie dans BRANDI K., « Nach Pavia », p. 204-205.

censures. On examinerait alors si ces villes et celle de Modène appartenaient au Saint-Siège ou à l'Empire. Si elles relevaient de ce dernier, l'Église les tiendrait en fief de l'empereur, sinon en pleine souveraineté<sup>181</sup>. Il est clair que ce traité allait à l'encontre de ce que préconisait le chancelier et que les conditions pour Alphonse d'Este étaient très rudes.

Le 31 mai 1525, l'abbé de Nájera fait savoir à Charles Quint que le pape réclame la possession de Reggio et Rubiera mais que Charles de Lannoy lui a rappelé qu'il n'avait pas encore payé les 100 000 ducats<sup>182</sup>. Le 19 juin, c'est le duc de Sessa qui l'informe que Clément VII n'est pas content du report de la restitution de deux villes<sup>183</sup>, puis, un mois plus tard, que celui-ci considère qu'il a mieux servi l'empereur que le duc de Ferrare et qu'il les mérite donc plus<sup>184</sup>. En août, l'empereur demande à l'ambassadeur de faire savoir au pape qu'avec l'arrivée de son légat à la cour, le cardinal Salviati, le problème concernant Reggio et Rubiera sera bientôt réglé<sup>185</sup>. Alphonse d'Este, quant à lui, souhaite négocier directement avec Charles Quint<sup>186</sup>. La régente de France refuse cependant de lui accorder un sauf-conduit, et le duc, bloqué à Saint-Jean-de-Maurienne, doit repartir vers Ferrare<sup>187</sup>.

En septembre 1525, Gattinara rédige un nouveau mémoire, sans doute à la suite de l'arrivée du légat du pape et donc de l'ouverture de nouvelles négociations. Le chancelier propose à l'empereur que, si Clément VII ne souhaite pas laisser Reggio et Rubiera, ni restituer Modène, en échange d'une juste somme d'argent, on doit dans ce cas s'arranger avec Alphonse d'Este pour qu'il accepte que le pape garde Reggio et Rubiera. Celui-ci lui donnerait alors l'investiture de Ferrare. En échange de cette concession, Charles Quint traiterait secrètement avec le duc. Il prendrait le fils de ce dernier à son service et lui donnerait l'investiture de Modène, Reggio, Rubiera, et des autres pièces qui relèvent selon lui de la juridiction impériale. Et lors de la prochaine vacance du Saint-Siège, on les restituerait au duc qui les garderait comme fief du Saint-Empire<sup>188</sup>. Gattinara n'abandonne donc pas son projet de voir ces pièces revenir dans le giron impérial, et, comme souvent dans son action, la résolution du conflit devait se faire secrètement.

Le chancelier semble avoir réussi à imposer ses choix à ce sujet. Le 21 octobre 1525, le duc de Sessa et Lope Hurtado de Mendoza font savoir au marquis de Pescara que Clément VII est vraiment mécontent que Reggio et Rubiera n'aient toujours pas été

---

<sup>181</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 322-323.

<sup>182</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 31 mai 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 104.

<sup>183</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 19 juin 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 118.

<sup>184</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 12 juillet 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 134.

<sup>185</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 23 août 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 184.

<sup>186</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 357.

<sup>187</sup> MURATORI L., *op. cit.*, vol. 2, p. 332.

<sup>188</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de septembre 1525 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 458.

restituées<sup>189</sup>. Dix jours plus tard, Charles Quint informe le duc de Sessa qu'il y a eu des négociations avec Alphonse d'Este concernant Modène et que la situation a évolué. Si le pape s'obstine dans sa politique ou qu'il n'ouvre pas de nouvelles négociations avec le duc, l'ambassadeur doit s'arranger avec celui-ci et lui promettre la restitution de la ville en échange de 200 000 ducats, tout cela dans le plus grand secret. C'est donc un nouveau retournement par rapport au traité qui avait été passé en avril et qui donne cette fois raison à Alphonse d'Este. Les idées de Gattinara reprenaient le pas sur celles de Charles de Lannoy<sup>190</sup>.

Clément VII, déçu de l'attitude de Charles Quint, refuse l'arbitrage impérial. En mars 1526, Miguel de Herrera, membre de la délégation impériale à Rome, informe l'empereur que le pape a donné des ordres pour que soit fortifiée Modène. Il souhaite en effet protéger ses États à cause des rumeurs faisant état de la levée d'hommes d'armes par le duc de Ferrare<sup>191</sup>. L'abbé de Nájera confirme cela un mois plus tard<sup>192</sup>. Les alliés de la ligue de Cognac, signée en ce mois de mars, espèrent cependant compter sur le soutien d'Alphonse d'Este. Vénitiens et Français poussent donc Clément VII à trouver un accord avec celui-ci. Le pape envoie alors à Ferrare l'évêque de Bayeux, Louis de Canossa, issu également de la famille Este, pour discuter de la possibilité d'échanger Ravenne et Cervia contre les prétentions du duc sur Modène et Reggio. Ce dernier refuse cependant<sup>193</sup>. En juin, Lope de Soria écrit à Charles Quint qu'on cherche toujours à conclure un traité entre le pape et le duc mais qu'on est bien loin de l'avoir trouvé<sup>194</sup>. Alphonse d'Este, de son côté, fait monter les enchères et continue de négocier avec les deux parties. Le 31 juillet 1526, le secrétaire Pérez, autre membre de la délégation espagnole dans la Ville éternelle, apprend que celui-ci a passé un accord avec Clément VII. Il recevra Ravenne, 200 000 ducats, et sera nommé commandant en chef de la ligue en échange de la restitution de Reggio et Rubiera. Rien n'a cependant été officiellement conclu et le diplomate n'est pas sûr que le duc y consente maintenant que les affaires prennent une meilleure tournure<sup>195</sup>. Trois semaines plus tard, c'est cette fois vers le camp impérial qu'Alphonse d'Este semble pencher. Lope de Soria annonce en effet à Charles Quint que ce dernier souhaite se mettre à son service sous réserve de certaines conditions. Il devrait être nommé commandant en chef des armées impériales en Italie et souhaite que l'on marie son fils aîné, Hercule, à la fille de l'empereur, dont la dot serait le comté de Carpi. Il entend

---

<sup>189</sup> Lettre du duc de Sessa et de Lope Hurtado de Mendoza au marquis de Pescara le 21 octobre 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 235.

<sup>190</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 31 octobre 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 246.

<sup>191</sup> Lettre du commandeur Herrera à Charles Quint le 16 mars 1526 dans les CLD, vol. 3/1, n° 363.

<sup>192</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 19 avril 1526 dans les CLD, vol. 3/1, n° 389.

<sup>193</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 441.

<sup>194</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 20 juin 1526 à la RAH, CSC, A-37, fol. 448r-449r.

<sup>195</sup> Lettre du secrétaire Pérez à Charles Quint le 31 juillet 1526 dans les CLD, vol. 3/1, n° 504.

également être acquitté des 125 000 ducats qu'il doit au Habsbourg et des 200 000 qu'il a promis pour l'investiture des duchés de Ferrare et Modène<sup>196</sup>. Le duc donne alors une commission à deux ambassadeurs afin de recevoir son investiture et prêter foi et hommage à l'empereur<sup>197</sup>.

Dans les derniers jours de septembre 1526, Alphonse d'Este opte définitivement pour l'alliance avec Charles Quint. Son ambassadeur à la cour, Lodovico Cato, signe un contrat de mariage pour Hercule d'Este et Marguerite, fille du Habsbourg, avec l'entière domination de la seigneurie de Carpi. Vers le 5 octobre, l'empereur lui confirme l'investiture de ses États qu'il tient de l'Empire et le prend sous sa protection<sup>198</sup>. En novembre, le secrétaire Pérez confirme que le duc a envoyé dix pièces d'artillerie à l'armée impériale et en décembre qu'il s'est joint aux mercenaires allemands et est en train de marcher sur Modène<sup>199</sup>. Clément VII et Guicciardini tentent bien de le faire revenir sur sa décision et lui font de nombreuses promesses, mais il refuse<sup>200</sup>. Alphonse d'Este passe donc un traité avec Charles de Lannoy et Hugo de Moncada, conclu le dernier jour de l'année 1526. Il est nommé capitaine général des troupes en Italie, le mariage de son fils Hercule avec Marguerite est confirmé, en échange de quoi il s'engage à verser 200 000 ducats quand il prendra possession de Modène<sup>201</sup>.

Dès janvier 1527, le duc de Bourbon demande par conséquent au pape la délivrance de la ville<sup>202</sup>. Le 16 de ce mois, le duc de Ferrare demande à son ambassadeur à Rome de remercier le pape pour ses offres. Il ne peut cependant pas les accepter à cause de son traité passé avec l'empereur<sup>203</sup>. Le mois suivant, le secrétaire Pérez fait savoir à Charles Quint que Clément VII essaye toujours d'avoir Alphonse d'Este à sa cause. Il propose de lui donner Modène sans compensation, l'investiture pour ses États, de nommer un de ses fils cardinal et de marier Hercule à la fille de Laurent de Médicis. Le diplomate écrit cependant que le duc de Ferrare est fidèle à la cause impériale, qu'il s'est lié à Bourbon et qu'il a proposé à ce dernier de le rejoindre afin de voir quelles opérations ils pourraient mener ensemble<sup>204</sup>. En mars, le connétable rencontre en effet Alphonse d'Este qui lui fournit hommes et matériel. En

---

<sup>196</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 24 août 1526 dans les CLD, vol. 3/1, n° 519 et lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 27 août à la RAH, CSC, A-38, fol. 210r-214v.

<sup>197</sup> Une copie de ce pouvoir, daté du 21 août 1526, se trouve aux AGR, Ms. 176 (Notes sur des correspondances touchant les affaires politiques d'Italie et du Portugal de 1522 à 1527), fol. 119r.

<sup>198</sup> MURATORI L., *op. cit.*, vol. 2, p. 333-334.

<sup>199</sup> Lettres du secrétaire Pérez à Charles Quint le 28 novembre 1526 à la RAH, CSC, A-39, fol. 149r et le 4 décembre 1526 dans les CLD, vol. 3/1, n° 628.

<sup>200</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 5 décembre 1526 dans les CLD, vol. 3/1, n° 629.

<sup>201</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 473 et MURATORI L., *op. cit.*, vol. 2, p. 335.

<sup>202</sup> Lettre du secrétaire Pérez à Charles Quint le 10 janvier 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 3.

<sup>203</sup> Lettre d'Alphonse d'Este à maître Mateo à la RAH, CSC, A-40, fol. 91r.

<sup>204</sup> Lettre du secrétaire Pérez à Charles Quint les 23-25 février 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 30.



échange, les Impériaux lui ont consigné Carpi<sup>205</sup>. En mai, le Sac de Rome redistribue les cartes. L'envoyé de Gattinara dans la Ville éternelle l'informe que Clément VII a promis de payer 400 000 écus aux forces impériales et qu'en garantie du paiement il donnera plusieurs villes, dont Modène<sup>206</sup>. Le 5 juin 1527, la capitulation de Rome est officiellement signée. Le pape promet de consigner Modène, Parme et Plaisance<sup>207</sup>. Entre-temps, le chancelier avait conseillé à Charles Quint de donner la charge de commandant en chef de l'armée impériale au duc<sup>208</sup>. Le 23 juin, celui-ci peut enfin recouvrer Modène dont la population a expulsé la garnison pontificale<sup>209</sup>.

À partir du moment où Alphonse d'Este obtient satisfaction, il prend à nouveau ses distances avec le parti impérial. Le 21 juillet, Lope de Soria informe Charles Quint que le duc de Ferrare a refusé la charge offerte<sup>210</sup>. Le 4 août, Antonio de Leiva écrit que depuis qu'il a pris possession de Modène, il ne répond plus à ses lettres<sup>211</sup>. Charles de Lannoy fait également savoir que la fidélité d'Alphonse d'Este est mise en doute. Ce dernier a commencé à dire en public que le traité conclu n'était pas conforme à ses souhaits. Le vice-roi craint que les Français lui fassent des offres, ce qui serait catastrophique pour les armées impériales qui ne pourraient plus passer à travers ses territoires et défendre la Lombardie<sup>212</sup>. Ce même mois, l'ambassadeur de Ferrare à la cour remet un mémoire à Charles Quint. Son prince souhaite que ce dernier lui concède gratuitement l'investiture de Modène et Reggio, en reconnaissance de ce qu'il a fait pour la cause impériale depuis 1514 et le siège de Padoue. Il consent cependant à rembourser les 40 000 ducats que Léon X avait donnés à Maximilien pour Modène<sup>213</sup>. Alphonse d'Este, en position de force, décide de rouvrir de nouvelles négociations. Le 17 septembre 1527, Lope de Soria se plaint que depuis qu'il a recouvré Modène et Carpi, le duc de Ferrare ne fait plus rien pour le service impérial alors qu'il aurait été très utile au recouvrement de Parme et Plaisance<sup>214</sup>. Un mois plus tard, Alonso Sánchez, le second ambassadeur résident à Venise avec Marino Caracciolo, annonce à Charles Quint que les membres de la Ligue souhaitent attirer Alphonse d'Este de leur côté<sup>215</sup>. Celui-ci négocie

---

<sup>205</sup> Lettre d'Alonso Sánchez à Charles Quint le 11 mars dans les CLD, vol. 3/2, n° 35.

<sup>206</sup> Lettre de Francisco de Salazar à Gattinara le 18 mai 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 70.

<sup>207</sup> Capitulation du 5 juin 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 84.

<sup>208</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint à la suite du Sac de Rome aux HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 451r-452v.

<sup>209</sup> Lettre de l'abbé de Najéra à Charles Quint le 23 juin 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 93.

<sup>210</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 21 juillet 1527 à la RAH, CSC, A-41, fol. 50r - 52v.

<sup>211</sup> Lettre d'Antonio de Leiva à Charles Quint le 4 août 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 14.

<sup>212</sup> Lettre de Charles de Lannoy à Charles Quint le 18 août 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 156.

<sup>213</sup> Mémoire remis par l'ambassadeur de Ferrare dans les CLD, vol. 3/2, n° 172.

<sup>214</sup> Lettre de Lope de Soria le 17 septembre 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 197.

<sup>215</sup> Lettre d'Alonso Sánchez à Charles Quint le 27 octobre à la RAH, CSC, A-41, fol. 277r - 279v.

en effet avec Lautrec et un accord est trouvé<sup>216</sup>. Le duc promet de fournir des hommes, 6 000 ducats pour la guerre, et accepte que soit négocié le mariage de son fils Hercule avec Renée de France. Il recevra en échange l'investiture de Ferrare, Modène et Reggio. Concernant Carpi, qu'il avait reçu de l'empereur comme dot pour le mariage d'Hercule, le roi de France lui promet de tout faire pour qu'il la conserve. On s'engage également à donner un chapeau de cardinal à son autre fils, Hippolyte, ainsi que l'archevêché de Ferrare et celui de Modène<sup>217</sup>. Cet accord est confirmé le 28 novembre par Andrea de Burgo, l'ambassadeur de Ferdinand en Italie, qui annonce à Charles Quint que les dix-sept articles qu'il contient ont été affichés publiquement le 16 novembre. L'ambassadeur précise cependant qu'Alphonse d'Este, menacé par les armées française et pontificale, n'a pas eu le choix<sup>218</sup>.

Le duc de Ferrare semble effectivement vouloir adopter une attitude neutre et ne pas se déclarer contre l'empereur. Le 7 avril 1528, Lope de Soria annonce à Charles Quint que son fils Hercule a quitté Ferrare pour se rendre en France et épouser Renée de France. Il est pour le moment à Modène et attendra à Reggio, sans doute pour gagner du temps et voir ce que fera l'armée dans les Pouilles<sup>219</sup>. Andrea de Burgo, pour sa part, continue de croire que c'est un bon serviteur de l'empereur et qu'à la première opportunité il passera à nouveau dans le camp impérial<sup>220</sup>. Alphonse d'Este, en effet, tempore, attendant l'issue des affrontements entre la ligue et les armées impériales. Pour preuve de sa bonne volonté, il garde sous sa protection à Reggio Lope de Soria qui ne peut toujours pas retourner à Gênes<sup>221</sup>.

Finalement, en ce milieu d'année 1528, la ligue s'effrite. En mai, Clément VII se dit prêt à rallier Charles Quint et à abandonner Parme et Plaisance, à condition que Modène et Reggio lui soient rendues et que lui soit assurée la possession de Ravenne et Cervi<sup>222</sup>. Le 14 novembre, le secrétaire Pérez informe Charles Quint qu'Hercule d'Este est revenu de France avec Renée<sup>223</sup>. Le mariage avait été conclu à Paris le 28 juin et il y a de grandes fêtes à Modène entre le 12 et le 22 novembre<sup>224</sup>. Pendant ces cérémonies, Lope de Soria affirme que le duc de Ferrare s'est déclaré vouloir être fidèle à Charles Quint, que les confédérés lui ont

---

<sup>216</sup> Lettre d'Andrea de Burgo à Charles Quint le 6 novembre 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 232.

<sup>217</sup> Lettre de Lope de Soria à Hugo de Moncada le 15 novembre 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 239.

<sup>218</sup> Lettre d'Andrea de Burgo à Charles Quint le 28 novembre 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 246. Les articles sont publiés dans MURATORI L., *op. cit.*, vol. 2, p. 341-352. Sur Andrea de Burgo, voir *infra* p. Muratori défend également la position du duc qui, menacé par Lautrec et alors que l'armée française était à Parme et Plaisance, n'aurait pas eu d'autre choix que de négocier. *Ibid.*, vol. 2, p. 332. Voir également Braun sur les menaces de Lautrec envers le duc pour qu'il accepte des pourparlers : BRAUN G., art. cit., p. 149.

<sup>219</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 7 avril 1528 dans les CLD, vol. 3/2, n° 396.

<sup>220</sup> Lettre d'Alonso Sánchez à Charles Quint le 16 avril dans les CLD, vol. 3/2, n° 400.

<sup>221</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 17 juin 1528 dans les CLD, vol. 3/2, n° 463.

<sup>222</sup> Lettre d'Alonso Sánchez à Charles Quint le 9 mai 1528 dans les CLD, vol. 3/2, n° 421.

<sup>223</sup> Lettre du secrétaire Pérez à Charles Quint le 14 novembre dans les CLD, vol. 3/2, n° 585.

<sup>224</sup> MURATORI L., *op. cit.*, vol. 2, p. 353.

offert la charge de commandant en chef s'il prenait le parti anti-impérial, mais qu'il a refusé. L'ambassadeur ne connaît cependant pas ses réelles intentions car on dit que son fils traite avec les Florentins<sup>225</sup>. Alphonse d'Este tentait toujours de garder cet équilibre entre les forces dominantes en Italie.

Lors des différentes négociations qui ont lieu au printemps 1529 et qui mènent au traité de Barcelone, Charles Quint se dit prêt à donner satisfaction à Clément VII concernant Modène et Reggio. En avril 1529, Miguel Mai négocie à Rome et un accord est trouvé<sup>226</sup>. Le pape devrait payer 25 000 ducats pour Modène et 25 000 pour Reggio et Rubiera, mais c'est au Habsbourg de les reprendre par les armes<sup>227</sup>. Dans le traité de Barcelone, qui conclut ces discussions, on s'engage auprès de Clément VII à lui restituer Modène et Reggio<sup>228</sup>. On était assurément loin des aspirations de Gattinara, pourtant rédacteur du traité. C'était cependant très habile. Le conflit avait empoisonné les relations avec Ferrare pendant presque vingt ans et le pape n'était toujours pas prêt à abandonner. L'accord signé en ce mois de juin permet ainsi d'apaiser les tensions avec celui-ci, mais il est probable, au moins pour ces articles, qu'il n'ait pas été vu comme définitif. Dans l'année qui suit, les décisions prises par l'empereur sont en effet toutes favorables au duc.

Charles Quint, lorsqu'il est à Plaisance en 1529, décide de se rendre à Mantoue pour se diriger ensuite vers Bologne. Alphonse d'Este lui propose alors de passer par Reggio et Modène. L'empereur accepte. À Reggio, il y a une longue conversation entre les deux hommes. Le Habsbourg lui promet alors de résoudre son conflit avec la papauté, preuve que l'on considérait que le traité de Barcelone ne serait pas appliqué concernant ces deux places<sup>229</sup>. Selon Guicciardini, pendant les entrevues de Bologne, Charles Quint œuvre pour le duc de Ferrare en espérant qu'il puisse obtenir les droits sur les deux villes en échange d'une compensation pour Clément VII. Alphonse d'Este aurait réussi, pendant le séjour de l'empereur dans ses possessions, à rentrer dans ses bonnes grâces et dans celles de son entourage<sup>230</sup>. Avant son départ pour Augsbourg, celui-ci souhaite régler le différend. Le duc de Ferrare rejoint Bologne le 7 mars et Charles Quint lui demande de traiter de tout cela avec Gattinara. Ce dernier lui propose de mettre Modène, Reggio et Rubiera dans les mains de

---

<sup>225</sup> Lettre de Lope de Soria le 21 novembre 1528 dans les CLD, vol. 3/2, n° 589.

<sup>226</sup> Miguel Mai est nommé en juillet 1528 en qualité d'ambassadeur résident à Rome, pour prendre la suite du duc de Sessa. Voir notamment YEGUAS J., « Miguel Mai embajador en Roma (1528-1533): erasmismo y mecenazgo », dans HERNANDO SÁNCHEZ C.-J. (dir.), *Roma y España. Un crisol de la cultura europea en la Edad Moderna*, 2 vol., Madrid, SEACEX, 2007, vol. 1, p. 297-321.

<sup>227</sup> Rapport de Miguel Mai daté du mois d'avril dans les CLD, vol. 3/1, n° 664.

<sup>228</sup> MURATORI L., *op. cit.*, vol. 2, p. 356-357 et BRANDI K., *op. cit.*, p. 275.

<sup>229</sup> *Ibid.*, p. 355-356.

<sup>230</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 638.

l'empereur, qui déciderait à qui elles appartenait<sup>231</sup>. Le duc refuse tout d'abord mais revient sur sa décision huit jours plus tard. Il accepte le compromis à condition que Charles Quint rende un jugement sur les cités contestées dans les six mois. Il demande également que Modène soit cédée le temps de ces six mois à l'armée impériale et fait promettre qu'elle lui sera rendue si le jugement n'est pas rendu dans le temps imparti. Alphonse d'Este et Clément VII doivent par ailleurs déposer 300 000 ducats en garantie qu'ils respecteront bien la décision impériale. Cet accord est signé le 21 mars. Finalement, le 5 août 1530, des instructions sont envoyées à López de Padilla, membre de la délégation romaine. Ce dernier doit se rendre auprès du duc de Ferrare et lui demander de consentir à ce que la querelle qui l'oppose au pape pour Modène et Reggio soit réglée par l'empereur. La paix de l'Italie en dépend<sup>232</sup>. En 1531, plusieurs juristes nommés par Charles Quint examinent le différend, chacune partie soumettant de nombreux documents pour appuyer leurs revendications. La décision finale de l'empereur va dans le sens de la politique de son chancelier décédé. Il affirme en effet que ces deux villes appartiennent de droit au duc de Ferrare car elles dépendent bien du Saint-Empire. Alphonse d'Este, en compensation, donnerait 100 000 ducats au pape pour obtenir son investiture du duché de Ferrare. Clément VII refuse un arbitrage aussi favorable au duc mais Charles Quint, tenant la ville de Modène selon les termes de l'accord de 1530, la restitue à Alphonse d'Este<sup>233</sup>. Ce long conflit, qui prenait fin, renforçait encore plus l'autorité du Habsbourg. Le pape et le duc de Ferrare l'avaient reconnu comme le seul arbitre possible de leur querelle, tel que le souhaitait Gattinara. L'Empire n'avait jamais été aussi fortement implanté en Italie.

On pourrait multiplier les cas de conflits dans lequel le chancelier a fait intervenir la diplomatie impériale. C'est le cas par exemple à Sienne, citée revendiquée par Florence mais qui entendait bien retrouver son indépendance grâce à l'aide de l'Empire<sup>234</sup>. Pour cette raison, elle se place sous la protection de Charles Quint à la suite de l'élection impériale<sup>235</sup>. Lorsque meurt le chef de son gouvernement en décembre 1522, le cardinal Raphaël Petrucci,

---

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 646-647. Voir aussi BORNATE C., « *Historia* », p. 394 et SANUTO M., *op. cit.*, vol. 53, p. 46.

<sup>232</sup> Instructions de Charles Quint à López de Padilla le 5 août 1530 dans les CLD, vol. 4/1, n° 401.

<sup>233</sup> GUICCIARDINI, *op. cit.*, vol. 2, p. 658.

<sup>234</sup> Voir notamment D'AMICO J.-C., « *Nemici e libertà a Siena : Carlo V e gli spagnoli* », dans ASCHERI M. et NEVOLA F. (dir.), *L'ultimo secolo della Repubblica di Siena. Politica e istituzioni, economia e società*, Sienne, Accademia senese degli Intronati, 2007, p. 107-139 et GATTONI M., « *La politica estera e il primato dei Petrucci a Siena (1498-1524)* », dans ASCHERI M. (dir.), *Siena e il suo territorio nel Rinascimento*, Sienne, Il Leccio, 2000, p. 214-222.

<sup>235</sup> CADENAS y VICENT V., *La República de Siena y su anexión a la Corona de España*, Madrid, Instituto Salazar y Castro, 1985.

l'empereur demande au duc de Sessa d'intervenir pour réorganiser les institutions de la République et éviter les luttes de factions pour le pouvoir qui mettent aux prises les Noveschi, membres du parti français, et les « libertins » (*libertini*), membres du parti gibelin<sup>236</sup>. Dans les instructions que Gattinara remet à Charles de Lannoy en octobre 1524, il écrit qu'à cause des récents troubles on est droit de s'attendre à de grands remous. Ainsi pour conserver la cité au sein du Saint-Empire et « pour ne pas la laisser perdre et détruire en ces partialités et dissensions et qu'elle soit bien régie et gouvernée sans tyrannie », on doit trouver un moyen pour que la cité soit mieux gouvernée : soit donner le pouvoir à Fabio Petrucci, le frère de Raphaël, qui s'était montré partisan de la cause impériale, en limitant toutefois son pouvoir afin « qu'il ne puisse rien disposer des choses de la cité ni de la justice sans le conseil et assistance des conseillers », ou en mettant en place un gouvernement de personnes notables de la cité « non passionnées en partialité »<sup>237</sup>. Si les troubles ne cessent pas dans les années suivantes, Sienne reste fidèle à Charles Quint et combat les armées florentino-pontificales de Clément VII en juillet 1526. En récompense, elle est nommée « cité impériale » et reçoit un certain nombre de privilèges<sup>238</sup>.

Le jeu impérial en Italie s'exerce cependant à tous les niveaux, pas uniquement sur les fiefs dits « majeurs », c'est-à-dire ceux qui se sont mués en États territoriaux et dont le contrôle était essentiel. Charles Quint a également beaucoup concédé à ses proches, ministres ou conseillers, un certain nombre de fiefs afin de créer un réseau et une nébuleuse impériale en Italie. Dans l'Empire, évidemment, mais aussi dans le royaume de Naples. Selon Karl Otmar von Aretin, ce ne sont pas moins de 250 à 300 fiefs impériaux qui composent cette expression géographique qu'est l'Italie de la Renaissance<sup>239</sup>. Les papiers de Gattinara à Verceil en sont la preuve éclatante. Le chancelier a bien profité de ces largesses mais il n'est pas le seul. Le 15 septembre 1519, Charles Quint fait don irrévocable de la ville de Catanzaro, avec les revenus et droits concédés, en faveur de Charles de Lannoy<sup>240</sup>. Cette même année, il fait savoir à Gattinara qu'il a cédé à Chièvres la ville de Santa Agata en échange des baronnies de Rocca Guglielma, San Giovanni Incarico et Pico. Cependant, Santa Agata ayant en réalité obtenu le privilège de rester dans le domaine royal, on doit donner en remplacement à Chièvres la ville d'Isernia dans le royaume de Naples<sup>241</sup>. Ce même Chièvres est autorisé en

---

<sup>236</sup> PIZARRO LLORENTE H., art. cit., p. 144.

<sup>237</sup> Instructions du 8 octobre 1524 aux HHSA, Belgien PA 64/1, n° 111, fol. 277r-279v.

<sup>238</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 141.

<sup>239</sup> ARETIN K. O. Von, « L'ordinamento feudale in Italia nel XVI e XVII secolo e le sue ripercussioni sulla politica europea », dans *Annali dell'istituto storico italo-germanico in Trento*, t. 4, 1978, p. 51-94, p. 57.

<sup>240</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 1, n° a.

<sup>241</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 1, n° b.

février 1521 à vendre son duché de Sora au marquis de Pescara, la ville de Castellaneta à Nicola Maria Caracciolo, celle de Vico à Andrea Carafa, comte de Santa-Severina, et également celle de San Angelo à Ferdinando Castriota, des barons napolitains<sup>242</sup>. À la suite de la bataille de Pavie, Charles de Lannoy propose de la même manière à l'empereur de récompenser ses généraux par des fiefs en Italie du Nord : Carpi pour Pescara et Nove pour Leiva<sup>243</sup>. En février 1526, le vice-roi de Naples est de nouveau bénéficiaire des largesses de Charles Quint en recevant la ville de Sulmona et la terre d'Ortone en récompense des services rendus<sup>244</sup>. Nobles et capitaines de Charles Quint ont contribué, avec leurs intérêts familiaux et politiques, à construire l'édifice impérial en Italie. La distribution des fiefs est en effet autant un moyen de récompenser les serviteurs que le témoignage de sa dimension politique, le fief étant vu comme un instrument de renforcement des loyautés dans la stratégie italienne<sup>245</sup>.

Parallèlement, conforme à ses volontés, Gattinara souhaite réunir les États italiens dans une grande ligue sous l'égide de Charles Quint. Une ligue qui devait être le sommet de la politique impériale en Italie et le symbole de la mise en place, non seulement de la *libertà d'Italia* grâce à l'alliance de ses princes contre la France et le début d'un projet commun, mais également de l'autorité de l'empereur sur la Péninsule. Dès les instructions données à La Chaux en janvier 1522, le chancelier fait état de son souhait que soit signée en grande union avec les principautés et cités italiennes<sup>246</sup>. Instructions qui sont réitérées à tous les diplomates envoyés dans en Italie dans la décennie suivante<sup>247</sup>. En décembre 1523, Adrien de Croÿ est chargé à son tour de renouveler la Sainte Ligue avec Clément VII et si possible d'y faire entrer tous les princes italiens ainsi que les Vénitiens<sup>248</sup>. Un an plus tard, Charles de Lannoy est chargé d'y faire entrer Gênes, Lucques, Florence, Sienne, le duc de Savoie et le marquis de Montferrat<sup>249</sup>. Une alliance qui est toutefois longue à se dessiner car elle ne pouvait pas se réaliser sans le soutien du pape, le prince territorial le plus puissant et le garant de l'équilibre géopolitique en Italie, avec qui se joue la lutte pour la primauté politique et spirituelle.

---

<sup>242</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 1, n° c.

<sup>243</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C. J., *op. cit.*, p. 343.

<sup>244</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 31.

<sup>245</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C. J., *op. cit.*, p. 382.

<sup>246</sup> Instructions du 15 janvier 1522 aux HHSA, Belgien PA 2/2, n° 143, fol. 15r- 19r.

<sup>247</sup> Voir ces différentes instructions dans les annexes.

<sup>248</sup> Instructions du 12 décembre 1523 aux HHSA, Belgien PA 13/1, n° 1793, fol. 151r-154r.

<sup>249</sup> Instructions du 8 octobre 1524 aux HHSA, Belgien PA 64/1, n° 111, fol. 277r-279v.

## VI

### *Ut fiat unum ovile et unus pastor*

#### **L'empereur et le pape**

L'élection de Charles Quint à l'Empire et la mise en place de la politique impériale en Italie rendaient primordiale la relation du Habsbourg avec la papauté. En mettant au point son projet de monarchie universelle et en définissant l'empereur comme l'autorité suprême de la chrétienté, celui chargé de défendre la foi chrétienne et de lutter contre les hérétiques et les infidèles, Gattinara ouvrait la porte à un nouveau conflit avec le pape. D'autant plus quand les intérêts politiques de la diplomatie impériale divergeaient de ceux du successeur de saint Pierre. Une nouvelle querelle des Investitures était à craindre. Si la papauté avait sans doute perdu de son prestige depuis la remise en cause de ses fondements par les juristes de Philippe le Bel et les théoriciens gibelins, et encore plus depuis le Grand Schisme et la cacophonie d'une Église à trois têtes, elle restait un formidable pilier, non seulement sur l'échiquier européen et italien, mais surtout dans les consciences. Le pape reste le chef spirituel de l'Europe au début du XVI<sup>e</sup> siècle. L'Empire, de son côté, avec Charles Quint à sa tête, n'avait sans doute jamais été aussi fort et implanté. Le jeune souverain n'était pas son grand-père Maximilien de Habsbourg. Son prestige était grand et encore intact, ses soutiens plus nombreux, et il possédait, chose non négligeable, le royaume de Naples, qui plaçait la papauté dans une situation inconfortable. La première place pour la domination spirituelle et l'autorité suprême était en jeu. Par ailleurs, un second enjeu laissait craindre un nouveau conflit entre Empire et papauté. Ce terrain, c'était l'Italie. En faisant de cette dernière le « jardin de l'Empire, Gattinara y remettait en cause la prépondérance du pape. Charles Quint maître de l'Italie », il ne pouvait que jeter de l'ombre sur celui qui en était le principal arbitre et une autorité unanimement reconnue. Aucune paix n'était bonne si elle se faisait sans le consentement ou le patronage de la papauté. Enfin, le chancelier de l'empereur, dans son discours, affirmait que le pouvoir de son souverain était issu directement de Dieu, remettant ainsi en cause la rhétorique pontifical. Que des théoriciens gibelins l'aient affirmé, c'était une chose. Que le chancelier de l'empereur et le maître de sa diplomatie l'affirme, c'en était une autre. Bien plus dangereuse celle-là. Pour ces raisons, l'élection de 1519 laisse augurer de profonds désaccords et la crainte d'un affrontement imminent.

Gattinara avait cependant besoin du concours de la papauté. Tout d'abord afin de disposer d'un soutien en Italie dans sa volonté de mettre en place une alliance entre ses princes, sans lequel elle était tout à fait impossible. Le pape demeure une autorité politique incontestable dans la Péninsule. Ensuite à cause de la nécessité de faire couronner Charles Quint. Si le chancelier pensait théoriquement que l'empereur avait *de jure* tous les pouvoirs impériaux à la suite de son élection et que le pape n'avait qu'un rôle pastoral secondaire, il savait aussi parfaitement qu'il était en réalité impossible de se passer du consentement de la papauté. Refuser le couronnement, c'était remettre en cause des siècles de tradition et considérer comme négligeable le rôle du pape. C'était l'abaisser, le désigner comme vassal de l'empereur. Impossible pour espérer son soutien dans sa politique italienne ni pour la mise en place d'une paix entre les princes chrétiens. Enfin, il y avait également le problème posé par l'investiture du royaume de Naples. Cette dernière, en effet, était dispensée par la papauté, considérée comme suzeraine de ce territoire. Dans la réalité, les rois d'Aragon n'ont pas attendu l'investiture pour gouverner le royaume. Ferdinand d'Aragon ne l'obtient de Jules II qu'en 1510<sup>1</sup>. Cependant, pour qu'aucune autre prétention sur le royaume ne soit revendiquée, notamment de la France, elle était nécessaire. Elle appuyait considérablement le pouvoir du souverain d'Aragon dans ce royaume et elle le légitimait dans sa possession. Gattinara est donc soucieux que Charles Quint l'obtienne. L'investiture était par ailleurs indispensable pour le maintien des bonnes relations avec le pape. L'élection du Habsbourg à l'Empire rendait l'affaire d'autant plus complexe. En 1523, Gattinara rappelle à son souverain que

« pour ce que le Siège apostolique a toujours craint que les empereurs ne se fissent grans en Italie, et, pour ce, en toutes les investitures de Naples est expressément deffendu que ung roi de Naples ne puisse accepter l'Empire ne la seigneurie de la Lombardie »<sup>2</sup>.

L'investiture de Naples, couplé aux nouveaux droits de Charles Quint sur les fiefs d'Italie du Nord, plaçait la papauté dans une situation délicate. C'était donc une autre difficulté à résoudre.

Voilà donc ce qui devait guider la politique de Gattinara vis-à-vis du pape. Chercher son consentement vis-à-vis des décisions de Charles Quint, son alliance face à la France et l'approbation de sa politique en Italie. Le chancelier a en effet toujours considéré la papauté comme l'alliée de l'empereur, la puissance légitimatrice de l'autorité impériale. Le pape

---

<sup>1</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 654.

<sup>2</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers », p. 219.



devait être le « pasteur commun ». Gattinara n'a cependant pas non plus hésité à le considérer comme un véritable ennemi et d'avoir à son égard des paroles très dures. En effet, dans sa vision, une attitude défavorable de sa part était la preuve de la non-légitimité de ce pasteur commun qui s'opposait à la monarchie universelle voulue par Dieu. Le pape s'opposait ainsi aux volontés de la Providence et représentait un obstacle à la mise en place du projet impérial. De 1518 à 1530, c'est donc une balance délicate qui tient les relations entre Gattinara et la papauté.

Le chancelier tente d'imposer cette vision à la politique impériale, ce qui ne fonctionne pas toujours, même s'il demeure le maître de la correspondance avec la Curie. Il écrit souvent lui-même les brouillons, et, dans le cas contraire, corrige de sa main les œuvres des secrétaires. Par ailleurs, le ton employé dans certaines lettres à destination du pape ne fait aucun doute quant à l'identité de l'initiateur. Le discours de Gattinara est aisément reconnaissable. José Martínez Millán et Manuel Rivero Rodríguez estiment par exemple que, dans la lettre envoyée par Charles Quint à Adrien VI en mars 1522, Gattinara utilise un discours très anti-français qui ne reflète pas la volonté de l'empereur mais uniquement les siennes<sup>3</sup>. Mais n'est-ce pas là au contraire la preuve que le Habsbourg a laissé les mains libres à son chancelier ? Charles Quint signait les lettres et présidait le conseil d'État. Il aurait pu tout à fait refuser que de tels propos soient envoyés. Il sait, à d'autres reprises, parfaitement ne pas suivre les avis de Gattinara et le désavouer. Ce dernier ne reste qu'un exécutant et le Habsbourg impose ses décisions quand les avis de ses conseillers ne lui conviennent pas. Les nombreux passages barrés dans les brouillons de Gattinara sont là pour le rappeler.

De son côté la papauté, depuis les troubles du XV<sup>e</sup> siècle et le début des Guerres d'Italie, souhaite avant tout préserver son autorité spirituelle et son rôle politique dans la Péninsule<sup>4</sup>. Les papes du début du XVI<sup>e</sup> siècle ont en ce sens parfaitement su jouer de leur position pour maintenir leur statut, parfois en soutenant le prince qui pouvait les aider dans leur objectif, ou au contraire en mettant en place une alliance contre celui qui représentait une menace. C'est très clair quand Alexandre VI soutient la descente de Charles VIII en Italie puis finalement se retourne à la suite de la prise de Naples en 1495<sup>5</sup>. Jules II fait la même chose en 1508, soutenant dans un premier temps les intérêts des Français contre Venise avant de

---

<sup>3</sup> MARTINEZ MILLÁN J., et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia », p. 137.

<sup>4</sup> Sur ces questions, voir notamment CORKERY J. et WORCESTER T. (dir.), *The Papacy since 1500: From Italian Prince to Universal Pastor*, New York, Cambridge University Press, 2010 et plus récemment l'ouvrage de LE GALL J. M., *Les Guerres d'Italie*. Sont également très précieux les travaux de Maurizio Gattoni. GATTONI M., *Leone X e la geopolitica dello Stato pontificio (1513-1521)*, Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2000 et *Id.*, *Clemente VII e la geopolitica dello stato pontificio (1523-1534)*, Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2002.

<sup>5</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 125.

susciter la mise en place de la Sainte Ligue devant leur trop grande puissance en Italie<sup>6</sup>. La papauté, tout en affirmant son autorité religieuse et en construisant une véritable monarchie pontificale<sup>7</sup>, cherche donc à rester l'arbitre des querelles italiennes, à protéger son influence, et par conséquent tente d'y limiter l'ingérence étrangère. Enfin, à ces relations complexes s'ajoutaient les intérêts personnels de chacun et l'appartenance des papes aux grandes familles italiennes, dont les intérêts divergent souvent. C'est dans cet imbroglio politique que Charles Quint et Gattinara, souhaitant rallier la papauté à la politique impériale, provoquent d'inévitables tensions qui ne trouvent leur apaisement et leur conclusion qu'en 1530.

### 1) Léon X, le bon pasteur commun

Jean de Médicis, élu sous le nom de Léon X en mars 1513, est le premier pape confronté à l'émergence d'une puissante autorité impériale. Son cousin et prédécesseur, Jules II, n'a eu en effet que peu à s'inquiéter de la menace représentée par Maximilien de Habsbourg. Fidèle à la politique de son prédécesseur, Léon X souhaite maintenir dès le début de son pontificat un équilibre des puissances en Italie. Ce qu'il fait habilement, sachant parfaitement où sont ses intérêts et n'hésitant pas à faire volte-face et retourner ses alliances quand il l'estime nécessaire. Conscient de la puissance et du danger que représente la France, il adhère un mois après son élection à la Sainte Ligue et pousse Henri VIII à continuer ses opérations dans le Nord de la France<sup>8</sup>. Le pape affiche officiellement sa neutralité mais il finance des mercenaires suisses pour qu'ils s'attaquent à la France par la Bourgogne<sup>9</sup>. Il cherche aussi à se faire l'arbitre de l'Italie non seulement pour y préserver son influence et y ramener la paix indispensable à la croisade qu'il souhaite mettre en place<sup>10</sup>, mais également pour faire valoir les intérêts de sa famille. En 1514, Léon X donne en effet 40 000 ducats à Maximilien en échange de Modène afin de la réunir avec Reggio, Parme et Plaisance et d'en faire un État pour son frère Julien de Médicis<sup>11</sup>.

Ces différentes raisons poussent le pape à s'imposer comme médiateur dans les différents conflits : entre Maximilien et Venise, entre Henri VIII et Louis XII, ou encore entre Henri VIII et Ferdinand d'Aragon. Une intense activité diplomatique a lieu entre les années

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, vol. 1, p. 651.

<sup>7</sup> LE GALL J.-M., *Les Guerres d'Italie*, p. 28.

<sup>8</sup> Lettre d'Henri VIII à Christopher Bainbridge, son ambassadeur à Rome, le 30 avril 1513 dans les CSP, vol. 2, n° 238.

<sup>9</sup> Lettre de l'ambassadeur vénitien à Rome à la Seigneurie le 9 mai 1513 dans les CSP, vol. 2, n° 240

<sup>10</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 128-132.

<sup>11</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 27.

1513 et 1515<sup>12</sup>. Il va jusqu'à menacer Venise d'une invasion si celle-ci ne signe pas la paix avec Maximilien<sup>13</sup>. C'était bien évidemment officiellement le rôle du pape d'être le négociateur de la paix entre princes chrétiens mais peu sont toutefois dupes de ses intentions. Ainsi, à vouloir jouer sur tous les tableaux, Léon X s'attire des inimitiés. En décembre 1514, il demande à Henri VIII de convaincre Louis XII, avec qui le roi d'Angleterre vient de s'allier, de renoncer au duché de Milan. La réponse de celui-ci ne se fait pas attendre. Il fait savoir au pape que c'est lui qui a souhaité la paix entre France et Angleterre, pourtant les plus farouches ennemis. Les deux rois ont accepté et le prix de cette paix, c'est la reconnaissance de la domination française sur Milan. Henri VIII l'informe qu'il soutiendra donc Louis XII dans son action<sup>14</sup>. Ferdinand d'Aragon lui reproche de son côté ses tergiversations et l'accuse d'être celui qui maintient la guerre entre les chrétiens<sup>15</sup>. Louis XII, enfin, lui demande de se prononcer officiellement pour ou contre lui<sup>16</sup>.

L'enjeu, encore une fois, c'était Milan. Et Léon X comprend qu'il doit faire des concessions. Il tente, pourtant, de s'opposer aux vues françaises et de faire son possible pour défendre le duché et faire renoncer à Louis XII, puis François I<sup>er</sup>, leurs prétentions. La raison ? Selon Guicciardini, peut-être car il sait que tant que les Français seront en Italie, cette dernière ne connaîtra pas la paix. Peut-être aussi car cette présence remet en cause la grandeur de l'Église<sup>17</sup>. Des raisons personnelles ne sont toutefois pas à exclure. Charles VIII avaient chassé les Médicis de Florence en 1494, qui ne s'y étaient rétablis qu'en 1512. L'inimitié était donc grande. L'ambassadeur vénitien écrit quant à lui que le pape se sent considéré comme le « chapelain » du roi de France<sup>18</sup>. Pour cette raison, Léon X envoie de l'argent aux Suisses en 1513 pour défendre du duché, s'allie à ces derniers et envoie des troupes dans le Milanais en 1515 en prévention de la descente de François I<sup>er</sup><sup>19</sup>. Il comprend cependant très vite que la paix en Italie n'est possible qu'avec la reconnaissance de la domination française sur le duché. Après Marignan et la démonstration de force du roi de France, il n'a de toute façon guère d'autre choix. Maximilien, malgré ses intentions affichées, n'est pas en mesure de s'opposer aux ambitions françaises et échoue à passer en Italie. Ferdinand d'Aragon, le grand allié

---

<sup>12</sup> En novembre 1514, il nomme quatre cardinaux comme nouveaux légats pour des missions en France, Espagne, Angleterre et dans l'Empire : CSP, vol. 2, n° 517.

<sup>13</sup> Lettre du Conseil des Dix à son ambassadeur en France le 4 décembre 1514 dans les CSP, vol. 2, n° 520.

<sup>14</sup> Lettre de l'ambassadeur vénitien à Rome à la Seigneurie le 11 décembre 1514 dans les CSP, vol. 2, n° 525.

<sup>15</sup> Lettre de Giovanni Badoer, ambassadeur vénitien en Espagne, à la Seigneurie le 8 octobre 1513 dans les CSP, vol. 2, n° 330.

<sup>16</sup> Délibération du Sénat de Venise le 8 janvier 1515 dans les CSP, vol. 2, n° 553.

<sup>17</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 1, p. 859-860.

<sup>18</sup> Lettre de Sebastian Giustinian au Conseil des Dix le 10 août 1516 dans les CSP, vol. 2, n° 757.

<sup>19</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 40-43.

potentiel pour la défense de la Péninsule, meurt quant à lui en janvier 1516. Le nouveau roi d'Espagne, ce jeune prince dont tout le monde parle, a fait pour sa part valoir sa volonté de paix et ne semble pas disposer à entrer en guerre. François I<sup>er</sup> semble donc avoir partie gagnée. Tout ce beau monde signe à Noyons en août 1516 un grand traité, auquel devaient se joindre ensuite Maximilien et Henri VIII. Dans la réalité, le traité de Noyons laissait trop de choses en suspens pour être durable. Karl Brandi écrit qu'il s'agissait d'un « leurre »<sup>20</sup>. Comment en effet imaginer que Charles Quint, âgé de seize ans, attende d'épouser sa promise, Louise de France, âgée d'à peine un an ? Louise devait par ailleurs apporter en dot le royaume de Naples, que les Espagnols tenaient pourtant encore bien en main. Le Habsbourg devait cependant se rendre dans ses possessions d'Espagne et il fallait absolument pour cela obtenir une trêve et gagner du temps. Chacun s'en montre donc satisfait et la paix semble préservée en Europe. Léon X, de son côté, apparaît comme le grand gagnant. Il s'est montré l'indispensable médiateur entre les princes chrétiens et il peut désormais axer ses efforts sur sa grande mission de croisade, à laquelle il consacre beaucoup d'énergie<sup>21</sup>.

Le grand changement dans les relations entre Charles Quint et la papauté et dans l'équilibre des pouvoirs en Italie est constitué par l'élection impériale. Il commence même dès 1518 lorsque Maximilien fait part de son intention d'être couronné empereur et de pouvoir ainsi nommer, avec l'assentiment des électeurs, son petit-fils roi des Romains. Cette volonté remettait en cause le fragile équilibre géopolitique de la Péninsule. Si le jeune prince était élu roi des Romains, et donc potentiellement empereur à la mort de son grand-père, le pape se serait retrouvé dans une situation très délicate, pris en tenaille entre l'Empire et Naples. Dès l'été 1518, les deux Habsbourg multiplient les gestes en faveur des électeurs. Le petit-fils envoie de fortes sommes d'argent en Allemagne et sollicite l'aide d'Henri VIII d'Angleterre<sup>22</sup>. Il demande par ailleurs au pape une nouvelle investiture pour le royaume de Naples, sans cette fois la clause établie avec Jules II selon laquelle un roi des Romains ne pouvait pas être investi de ce royaume<sup>23</sup>. Maximilien fait part quant à lui de son souhait de se rendre en Italie pour son couronnement mais se dit également satisfait si on lui envoyait la couronne en Allemagne<sup>24</sup>. Du côté de la France, cette situation inquiète. François I<sup>er</sup> enjoint Léon X de s'opposer à cette élection<sup>25</sup>. Le pape est à nouveau placé comme arbitre de la chrétienté, mais il sait que, quelque soit sa décision, les conséquences ne pourront être que

---

<sup>20</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 71.

<sup>21</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 128-132

<sup>22</sup> Lettre de Sebastian Giustinian à la Seigneurie le 19 janvier 1519 dans les CSP, vol. 2, n° 1141.

<sup>23</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 14 novembre 1518 dans les CSP, vol. 2, n° 1108.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 5 novembre 1518 dans les CSP, vol. 2, n° 1100.

néfastes. Prix entre deux feux, il temporise. Il refuse d'envoyer la couronne en Allemagne, prétextant que cette solution n'avait été mise en place que lorsque la papauté était à Avignon. Il se déclare toutefois prêt à couronner Maximilien si ce dernier se décide prendre la direction de l'Italie<sup>26</sup>. Dans la réalité, le Médicis sait que le Habsbourg aura beaucoup de mal à organiser une telle expédition à cause de ses coûts et il tente de cette manière de gagner du temps<sup>27</sup>. Alors que les discussions sont cependant toujours en cours, la nouvelle tombe. Le 12 janvier 1519, Maximilien meurt et sa succession à l'Empire est ouverte. François I<sup>er</sup> et Charles Quint font part de leur intention de se présenter.

Des deux côtés, on demande le soutien du pape, qui hésite. À Rome, beaucoup craignent pour l'Italie, que ce soit en cas d'élection du roi de France ou du roi d'Espagne<sup>28</sup>. C'est le cas aussi de Léon X. Il souhaiterait un troisième candidat, comme le duc de Saxe, mais à défaut déclare qu'il pencherait pour François I<sup>er</sup><sup>29</sup>. Dès mars, il apporte son soutien à celui-ci<sup>30</sup>. Un roi des Espagnes, élu par ailleurs empereur, est bien trop dangereux pour l'Italie et pour l'équilibre européen. Léon X félicite donc Venise qui s'est également déclarée en faveur du Valois et il brandit la menace de l'excommunication à cause de l'investiture du royaume de Naples qui ne peut pas revenir au roi des Romains<sup>31</sup>. Il souhaite surtout montrer qu'on ne peut pas être élu à cette dignité sans le soutien du pape<sup>32</sup>. On assiste donc à un véritable déferlement diplomatique en ce printemps 1519. Chaque camp assure avoir le soutien de la majorité des électeurs et demande le concours officiel du pontife. Celui-ci prie secrètement le roi de Hongrie, Louis II, de se présenter, sans succès. Les Suisses, quant à eux, font part de leur volonté de voir élu un empereur allemand<sup>33</sup>. Cependant, l'argent des Fugger mais avant tout une efficace diplomatie impériale font pencher la balance. Fin mai, il semble que le résultat de l'élection ne fasse déjà plus guère de doute. L'ambassadeur vénitien affirme que le pape est désespéré car il sait que François I<sup>er</sup> n'a plus aucune chance d'être élu<sup>34</sup>. Les courriers officiels, porteurs de la mauvaise nouvelle, arrivent à Rome les 5 et 6 juillet<sup>35</sup>.

L'élection de Charles Quint remettait en cause tout l'équilibre européen et l'avenir de l'Italie. Comme le déclare Gattinara dans sa *Responsiva oratio*, l'empereur devait désormais

---

<sup>26</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 15 décembre 1518 dans les CSP, vol. 2, n° 1124.

<sup>27</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 15 janvier 1519 dans les CSP, vol. 2, n° 1137.

<sup>28</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 29 février 1519 dans les CSP, vol. 2, n° 1169.

<sup>29</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 3 mars 1519 dans les CSP, vol. 2, n° 1168.

<sup>30</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 21 mars 1519 dans les CSP, vol. 2, n° 1179.

<sup>31</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 26 mars 1519 dans les CSP, vol. 2, n° 1183.

<sup>32</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 21 mars 1519 dans les CSP, vol. 2, n° 1179.

<sup>33</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 25 avril 1519 dans les CSP, vol. 2, n° 1204.

<sup>34</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 29 mai 1519 dans les CSP, vol. 2, n° 1227.

<sup>35</sup> Lettre de Marco Minio à la Seigneurie le 5 juillet 1519 dans les CSP, vol. 2, n° 1247.

soutenir « le frêle esquif de Pierre » et travailler de concert avec la papauté pour le bien de la chrétienté. Léon X, de son côté, devait totalement reconsidérer sa politique. La guerre était à présent inéluctable. Lautrec avait commencé à fortifier le duché de Milan et le Habsbourg avait déjà fait savoir qu'il comptait se rendre en Italie. Des deux options, il fallait choisir la moins mauvaise et Léon X, une nouvelle fois, gagne du temps. Le légat Campeggio, présent lors de l'élection, l'informe que Charles Quint est jeune, de santé fragile, et qu'il est plus fait pour être gouverné que pour gouverner. Le conseil est entre les mains du seigneur de Chièvres, dévoué aux intérêts français. Le Habsbourg est par ailleurs en proie à des soucis financiers et son autorité en Espagne n'est pas bien établie<sup>36</sup>. Le pape espère donc encore maintenir le statu quo.

Cependant, à gagner du temps, Léon X perd du terrain. On assiste à partir de l'été 1519 à une véritable mise à l'écart de la papauté dans les relations diplomatiques. Peut-être car on attendait du pape une prise de position plus tranchée. Peut-être également car à soutenir le mauvais candidat, Léon X avait perdu de son influence. Peut-être enfin car son autorité spirituelle est fortement remise en question par un moine saxon qui s'en prend ouvertement à lui et à l'Église et que les efforts de la Curie se tournent avant tout dans cette direction<sup>37</sup>. On le voit donc suivre de manière passive ces négociations entre ces trois jeunes rois auréolés de leur prestige et de leur réputation. Henri VIII, pressé par François I<sup>er</sup> et Charles Quint de leur offrir son soutien, fait figure de nouvel arbitre en Europe. Léon X, de son côté, ne peut que s'éclipser, et les diplomates en sont conscients. L'ambassadeur vénitien soupçonne que si le légat lui a parlé des affaires turques et des menaces sur la chrétienté, c'est avant tout un moyen pour le pape de se faire une place parmi les discussions<sup>38</sup>. Henri VIII rencontre tout d'abord Charles Quint en mai 1520, lorsque celui-ci fait étape en Angleterre sur le chemin de son sacre, puis à nouveau à la fin du mois de juin, entre Calais et Gravelines. Entre temps, le roi d'Angleterre s'était longuement entretenu avec François I<sup>er</sup> lors de la fameuse entrevue du Drap d'Or. De grandes mises en scènes diplomatiques et de déclarations d'amitié qui sonnent cependant creuses alors que chaque camp se prépare à la guerre. L'ambassadeur vénitien, très justement, écrit dans sa relation d'ambassade que François I<sup>er</sup> et Charles Quint s'adaptent aux circonstances mais qu'en réalité ils se détestent<sup>39</sup>. Léon X, quant à lui, ne s'était toujours pas prononcé pour l'un ou l'autre. Ses légats, s'ils participent aux négociations, n'arrivent pas à

---

<sup>36</sup> Lettre de Sebastian Giustinian et Antonio Surian à la Seigneurie le 15 juillet 1519 dans les CSP, vol. 2, n° 1253.

<sup>37</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 152-153.

<sup>38</sup> Lettre d'Antonio Surian à la Seigneurie le 4 juin 1520 dans les CSP, vol. 3, n° 64.

<sup>39</sup> Rapport d'Antonio Giustinian daté du 7 septembre 1520 dans les CSP, vol. 3, n° 119.

imposer leurs vues, et, isolé à Rome alors que tous sont en Europe du Nord, le pape semble assister impuissant à ce qu'il s'y joue. L'élection de Charles Quint marque assurément un recul du pape sur la scène diplomatique.

Léon X sait cependant que pour les intérêts de la papauté en Italie, l'alliance avec l'empereur est sans doute la plus profitable. Il craint la puissance française et les ambitions de François I<sup>er</sup>. Peut-être a-t-il également imaginé négocier plus facilement avec un jeune prince que beaucoup disaient fragile qu'avec un adversaire de la trempe du roi de France. Politiquement cependant, c'était assurément du côté du Habsbourg que les intérêts convergeaient et vers qui il fallait se tourner. En premier lieu, poussé par Gattinara, Charles Quint avait fait part de son intention de laisser Francesco II Sforza sur le duché de Milan. C'était pour le pape une solution bien meilleure qu'un gouverneur français et l'occasion de chasser enfin les Français d'Italie. L'empereur, par ailleurs, n'entendait pas s'impliquer dans le gouvernement de Florence, chère à Léon X, et dirigée par son cousin Jules de Médicis, futur Clément VII. Il rassure également le pape, du moins pour le moment, à propos des villes de Parme et Plaisance, dépendantes officiellement du duché de Milan mais que la papauté, tout comme Modène et Reggio, estime relever des États pontificaux. Enfin, Charles Quint et son chancelier n'avaient jamais caché leur intérêt pour la croisade et Léon X, troublé par l'avancée turque en Europe et les mauvaises nouvelles venues d'Orient qui ne cessent d'arriver depuis le printemps 1520, souhaite impliquer les princes chrétiens face à la menace turque. En août 1514 il avait déjà déclaré son intention de mettre en place une ligue chrétienne et prendre lui-même part à l'expédition<sup>40</sup>. Il a dans son entourage des humanistes grecs, comme Janus Lascaris, qui le poussent dans ce sens<sup>41</sup>. En 1518, aux nouvelles des victoires du prince turc Sélim, père de Soliman, Léon X avait ordonné que des processions soient réalisées dans les rues de Rome, qu'il a suivies pieds nus, et avait envoyé des exhortations aux princes chrétiens<sup>42</sup>.

Au printemps 1521, la papauté s'insère donc à nouveau dans le jeu diplomatique. Les pratiques de François I<sup>er</sup> qui pousse Robert de la Marck et Henri II de Navarre à mener des opérations contre les territoires espagnols dans le Nord-est de la France et en Navarre

---

<sup>40</sup> Lettre de Vettor Lippomano le 20 août 1514 dans les CSP, vol. 2, n° 465.

<sup>41</sup> « Informatione pertinente ad impresa contra Turchi data per Jano Lascari », AGS, Patronato Real, legajo 17, n° 18. Janus Lascaris était né à Constantinople en 1445 et avait été contraint de fuir la ville à la chute de l'Empire byzantin sept ans plus tard. On le retrouve notamment dans l'entourage de Laurent de Médicis, puis de Léon X. Le mémoire cité ci-dessus, écrit par l'humaniste au moment où Léon X souhaite mettre en place son expédition, est une copie qui trouve dans les archives de l'administration espagnole, preuve que l'on cherchait à obtenir le plus de renseignements possibles sur la manière d'organiser la croisade.

<sup>42</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 131.

indigent<sup>43</sup>. Par ailleurs, la question luthérienne était de nouveau d'actualité. Le moine saxon avait déjà été excommunié début janvier. Léon X, par l'intermédiaire de son nonce Jérôme Aléandre, souhaite qu'il soit désormais mis au ban de l'Empire afin qu'il ne puisse plus profiter de protection, ni continuer son travail de sape de l'Église. Le pape, extrêmement inquiet de la renommée grandissante de Luther, est rassuré par les promesses qui sont faites à ce sujet par Charles Quint. Il le remercie chaleureusement<sup>44</sup>. L'empereur, de son côté, poussé par son chancelier et un certain nombre de ses conseillers qui souhaitent voir une alliance se mettre en place contre la France, a besoin du pape pour ses ambitions italiennes. Les deux corps de la chrétienté mettent donc en place leur action et la grande alliance qui devaient mener à chasser les Français d'Italie, établir une grande ligue chrétienne et une croisade contre le Turc. Luther est traduit devant l'empereur mi-avril, mis au ban, et l'édit de Worms du 26 mai condamnait le luthéranisme<sup>45</sup>. Deux jours plus tard, le 28 mai, on signe l'accord qui marque le véritable début de la politique italienne de Charles Quint<sup>46</sup>. Dans son autobiographie, le chancelier affirme que c'est lui qui l'a suggéré et rédigé<sup>47</sup>. S'il y a peu de doutes sur le fait qu'un tel traité concrétisait ses volontés, on peut cependant douter qu'il l'ait concrètement mis en œuvre. En effet, celui-ci avait été parallèlement négocié à Rome par l'ambassadeur Juan Manuel<sup>48</sup>.

L'alliance prévoyait, outre le rétablissement de Francesco II Sforza à Milan et des Adorno à Gênes dont il a déjà été question, que Parme et Plaisance seraient détachées du duché de Milan et rendues au pape. Charles Quint devait également aider à conquérir Ferrare. Alphonse d'Este, qui avait ouvertement choisi l'alliance avec la France, n'est pas encore vu comme un allié potentiel. On engagerait par ailleurs seize mille Suisses pour les opérations en Lombardie. Léon X, en échange, promet le couronnement de l'empereur, son appui en cas de guerre contre Venise, alliée des Français, et l'investiture du royaume de Naples malgré l'élection impériale. C'était sans doute là un des points les plus importants car il remettait en cause la tradition qui avait jusqu'ici été observée et qu'il ouvrait la porte à la reconnaissance juridique totale de l'empereur de la Lombardie jusque Naples. Cet accord

---

<sup>43</sup> Lettre d'Antonio Surian à la Seigneurie le 6 avril 1521 dans les CSP, vol. 3, n° 185.

<sup>44</sup> Lettre de Juan Manuel à Charles Quint le 3 avril 1521 dans les CLD, vol. 2, n° 327.

<sup>45</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 128-129.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 149 et GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 162. On en trouve une copie dans par DUMONT J., *Corps universel diplomatique du droit des gens contenant un recueil des traités d'alliance, de paix, de trêve, de neutralité, de commerce, d'échange, de protection et de garantie, de toutes les conventions, transactions, pactes, concordats, et autres contrats, qui ont été faits en Europe, depuis le règne de l'Empereur Charlemagne jusques à présent*, 9 vol., Amsterdam, La Haye, 1726-1731, vol. 4, p. 96-99.

<sup>47</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 83.

<sup>48</sup> DUMONT J., *op. cit.*, vol. 4, p. 99.



définit un axe empire-papauté qui remettait également en cause le souhait d'Henri VIII d'apparaître comme l'arbitre de l'Europe. Ce rôle revenait désormais à Charles Quint et à Léon X. Gattinara pouvait désormais appeler ce dernier le « pasteur commun » et l'associer à la mission divine de l'empereur. L'Angleterre n'a que peu goûté à ce « renversement des alliances ». Thomas Wolsey et Henri VIII expriment leur étonnement de voir le Médicis, jusque-là fort attaché à l'amitié française, prendre le parti impérial. On l'accuse d'agir au nom de ses intérêts personnels envers Modène et Reggio et de ses ambitions sur Ferrare<sup>49</sup>. S'il est évident que ces éléments ont joué, Léon X n'en était pas moins résolu à chasser les Français d'Italie et il s'est montré particulièrement inquiet de la montée du péril turc en cette année 1521.

Si les opérations qui ont lieu au cours de l'année sont longues, l'accord finit par porter ses fruits. En novembre, Milan est reprise et Tournai capitule. Henri VIII, irrité par l'attitude de François I<sup>er</sup>, se décide enfin à rejoindre le camp de Charles Quint et Léon X : un grand traité est signé contre la France le 24 novembre<sup>50</sup>. Les ambassadeurs français quittent les discussions de Calais et le mince espoir de voir encore une trêve signée s'évanouit en fumée. Pour les diplomates, pape et empereur sont sur la même longueur d'onde et l'on attend beaucoup d'une telle alliance<sup>51</sup>. Gattinara affirme que tous ces événements avaient été précédés d'un présage : trois croix de Saint-André, couleur rouge feu, étaient apparues dans le ciel le soir de la fête du saint alors que Charles Quint sortait des Vêpres avec les chevaliers de la Toison d'Or. Elles brillèrent dans le ciel pendant plus de deux heures et tout le monde put les voir<sup>52</sup>. Le chancelier écrit que la providence divine donnait là sa bénédiction à une alliance entre les deux grands corps de la chrétienté et que rien ne semblait alors pouvoir contrarier les ambitions impériales.

Cette marche conjointe devait cependant connaître très vite un grand coup d'arrêt. Le 1<sup>er</sup> décembre, Léon X meurt. La nouvelle parvient à la cour le 16. C'est la consternation et l'affolement dans les cercles impériaux. Consternation car Charles Quint avait trouvé en Léon X un puissant allié pour le soutenir dans sa politique italienne et dans ses projets de croisade. Gattinara écrit qu'il s'agissait d'une « grande perte »<sup>53</sup>. Affolement car il fallait désormais trouver un candidat qui soit capable de soutenir de nouveau les projets de l'empereur et tenter de le faire élire. L'enjeu était de taille. On va jusqu'à empêcher certains

---

<sup>49</sup> Lettre d'Antonio Surain à la Seigneurie le 18 juillet 1521 dans les CSP, vol. 3, p. 146-147.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>51</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 17 décembre dans les CSP, vol. 3, n° 376.

<sup>52</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 86. Adrien d'Utrecht parle également de ce présage dans une de ses lettres à Charles Quint du 17 janvier 1522 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 252.

<sup>53</sup> Instructions du 15 janvier 1522 aux HNSA, Belgique PA 2/2, n° 143, fol. 15r-19r.

cardinaux de se rendre au conclave. Bonifacio di Sebastiano Ferrero, cardinal d'Ivrée, alors qu'il quitte Turin et se dirige vers Rome, est retenu par Prospero Colonna dans le duché de Milan car il est favorable aux Français<sup>54</sup>. Charles Quint a semble-t-il, dès la nouvelle du décès du pape, envoyé un certain nombre de consignes à Juan Manuel<sup>55</sup>. On ne connaît cependant pas leur contenu et on ignore donc le favori de l'empereur. Celui-ci lui envoie une nouvelle lettre le 30 décembre 1521 par laquelle on apprend qu'il avait entre temps écrit à plusieurs cardinaux

« pour les exhorter à donner à la république chrétienne le pontife qui paraîtrait lui convenir le mieux, et à placer le gouvernail de la barque de saint Pierre, depuis longtemps ballottée sur les flots de la haute mer, entre les mains d'un pilote qui, par sa vertu, sa foi, son art et son adresse, sût la tirer du milieu des tempêtes et la conduisît enfin au port de salut »<sup>56</sup>.

C'était assurément Gattinara qui parlait. Charles Quint avait également promis à Henri VIII de soutenir Thomas Wolsey en cas d'élection. Il lui écrit d'ailleurs en ce sens le 17 décembre<sup>57</sup>. Le roi d'Angleterre, de son côté, envoie un de ses ambassadeurs, Richard Pace, en qualité d'envoyé extraordinaire pour influencer le choix du conclave. Sur la route de Rome, Pace se rend auprès de l'empereur, alors à Gand, où l'on décide que, si des difficultés sont posées pour l'élection de Wolsey, on tentera alors de faire élire le cardinal de Médicis, favorable à Henri VIII et Charles Quint. Ce dernier remet à Pace une dépêche pour Juan Manuel dans laquelle il lui demande d'œuvrer pour Wolsey<sup>58</sup>. Dans la réalité, l'empereur n'avait sans doute que peu d'intérêt à ce que le chancelier d'Angleterre soit élu. Il s'agissait d'un homme trop ambitieux, peu apprécié au sein de la cour impériale et par les ministres de Charles Quint, surtout de Gattinara, et bien trop enclin à défendre les intérêts de son souverain. L'élection pontificale de 1523 prouve d'ailleurs que personne ne souhaitait un tel choix<sup>59</sup>. On peut de ce point de vue imaginer que, dans ses premières instructions, Charles Quint et son chancelier avaient demandé à Juan Manuel d'œuvrer pour l'élection du cardinal de Médicis. Gasparo Contarini nous dit d'ailleurs que c'est bien le choix des Impériaux<sup>60</sup>.

---

<sup>54</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 210

<sup>55</sup> GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. XIV.

<sup>56</sup> Cette lettre est citée par MIGNET F.-A., *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, 2 vol, Paris, 1875, vol. 1, p. 310. Il n'y a pas de trace de l'originale.

<sup>57</sup> GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. XV.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. XVI.

<sup>59</sup> Voir *infra* p. 395.

<sup>60</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 22 août 1521 dans les CSP, vol. 3, n° 310.

Jules de Médicis était en effet un grand défenseur de la cause impériale. Il était allé à la rencontre des troupes qui étaient entrées dans le Milanais en novembre<sup>61</sup>. On pouvait donc espérer qu'il continue l'alliance passée par Léon X. D'apparence, on soutenait Thomas Wolsey et on contentait Henri VIII. De manière officieuse, on tentait de faire élire un cardinal beaucoup plus favorable aux vues impériales et moins proche du roi d'Angleterre. La diplomatie impériale et anglaise traîne cependant en longueur et, quand Richard Pace arrive à Rome, il est déjà trop tard. Le conclave, commencé le 27 décembre, avait rendu son verdict. Adrien d'Utrecht, cardinal de Tortosa, ancien précepteur de Charles Quint et gouverneur des royaumes espagnols en son absence, venait d'être élu sous le nom d'Adrien VI.

---

<sup>61</sup> MIGNET F.-A., *op. cit.*, vol. 1, p. 312.



Figure 19 - Raphaël - *Le Pape Léon X avec les cardinaux Giulio de Medicis et Luigi de Rossi*

1518-1520 - Galerie des Offices - Florence

## 2) Adrien VI et les hésitations de la papauté

Adrien d'Utrecht, cardinal de Tortosa, est sans doute l'une des personnalités qui a le plus marqué l'enfance et le début du règne de Charles Quint. Né en 1459 dans une famille humble, il était devenu docteur en théologie en 1491 de l'université de Louvain. En 1507, Maximilien l'avait nommé précepteur de son petit-fils, Charles, selon toute vraisemblance afin de l'éduquer en matière religieuse et « dans la piété de Dieu »<sup>62</sup>. Membre du conseil privé, il avait acquis une place importante dans l'entourage du jeune souverain qui l'avait nommé inquisiteur général et gouverneur des royaumes espagnols lors de son départ en mai 1520. L'élévation d'Adrien VI au pontificat en 1522 peut ainsi paraître étonnante. On élisait un pape qui n'avait jamais foulé le sol italien, qui était absent du conclave, et qui avait en outre une relation privilégiée avec le nouvel empereur. Pourtant, à bien regarder la composition du conclave, ce choix n'est peut-être pas si surprenant que cela. Il paraît même très logique.

Selon Mignet, François I<sup>er</sup> ne pouvait compter à la fin de l'année 1521 que sur dix ou douze cardinaux fidèles à sa cause<sup>63</sup>. C'était bien trop peu pour espérer gagner l'élection. Trente-neuf cardinaux étaient présents et vingt-six voix étaient donc nécessaires<sup>64</sup>. Jules de Médicis, grand favori, pouvaient sans doute en espérer une quinzaine, mais c'était insuffisant également car, parmi les autres cardinaux favorables à la cause impériale, le Florentin ne faisait pas l'unanimité. À cause de son jeune âge, notamment, et surtout de la crainte que la papauté ne passe une nouvelle fois au sein de la famille Médicis, donnant ainsi à cette charge un aspect presque héréditaire. Le cardinal Pompeo Colonna, pourtant fervent défenseur de la cause impériale, était un de ceux-là. Plusieurs scrutins ont donc lieu, sans résultat<sup>65</sup>. Le conclave était dans une impasse. Le choix du cardinal de Tortosa fut alors proposé, selon toute vraisemblance, de la part de Jules de Médicis lui-même<sup>66</sup>. Sa réputation était grande et on ne pouvait pas remettre en cause sa piété. C'était par ailleurs, du moins le pensait-on, un pape qui favoriserait l'alliance avec l'empereur car il était l'ancien précepteur du Habsbourg. Il avait donc l'assentiment des cardinaux du parti impérial. Pour les cardinaux proches de la France, c'était semble-t-il le choix le moins pire. Le cardinal Trivulze écrit en ce sens à

---

<sup>62</sup> KENISTON H., *op. cit.*, p. 26 et MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 423.

<sup>63</sup> MIGNET F.-A., *op. cit.*, vol. 1, p. 312.

<sup>64</sup> SANUTO M., *op. cit.*, vol. 32, p. 384-385.

<sup>65</sup> CARANDE R., « El sorprendido y sorprendente Adriano VI, Papa », dans *Otros siete estudios de historia de España*, Barcelone, Ariel, 1978, p. 81-107, p. 85-86.

<sup>66</sup> MIGNET F.-A., *op. cit.*, vol. 1, p. 317.

François I<sup>er</sup><sup>67</sup>. L'ambassadeur français abonde également dans ce sens. Il estime qu'Adrien d'Utrecht est le moins mauvais choix,

« non seulement pour ce que l'on dit qu'il soit de bonne vie, mais pour aultant que de six ne de huit mois il ne se peult trouver en lieu où il vous puisse empescher ni luy ni son disciple »<sup>68</sup>.

Son élection, le 9 janvier 1522, marque en tout cas le succès de la diplomatie de Charles Quint et la preuve d'un parti impérial bien implanté en Italie et au sein même du conclave. L'empereur n'a semble-t-il même pas eu besoin d'intervenir. Il a en effet été le premier étonné de ce choix<sup>69</sup>. Celui-ci nous renseigne également sur les conditions de l'élection pontificale en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce choix est avant tout politique. Le conclave, dans lequel s'affrontent deux grands groupes de cardinaux favorables aux intérêts de la France et de l'Espagne, est le reflet des conditions géopolitiques du moment.

À la cour, rien ne laissait envisager une telle élection. On avait prévu, avant même le résultat, d'envoyer le seigneur de La Chaux avec d'amples instructions pour négocier les affaires que l'on souhaitait traiter avec le nouveau pape. Ce sont celles rédigées par Gattinara et datées du 15 janvier<sup>70</sup>. La nouvelle de l'élection d'Adrien n'étant pas parvenue à la cour, les consignes sont générales. La Chaux est surtout chargé de demander au pontife la négociation d'une trêve avec la France. C'est la principale préoccupation de l'empereur et de son chancelier alors que les armées impériales sont en difficulté. On compte sur l'inclination pour la paix du pape nouvellement élu afin qu'il serve d'intermédiaire.

Cinq jours plus tard, alors que La Chaux n'est toujours pas parti, la nouvelle de l'élection parvient à la cour. Nouvelle qui provoque un grand enthousiasme. Des rumeurs colportent alors que Charles Quint ne s'est pas réjoui de l'élection de son ancien maître et le contraignent à s'en justifier auprès d'Adrien VI<sup>71</sup>. Ces rumeurs ne sont cependant aucunement fondées. Gasparo Contarini écrit que le Habsbourg a demandé que les cloches de Bruxelles sonnent en signe de réjouissance et qu'il s'est ensuite rendu à la cathédrale pour y faire célébrer une messe en remerciement de ce présent. L'ambassadeur estime que l'élection d'Adrien VI était au-delà de ce qu'il avait espéré<sup>72</sup>. Elle ne réjouit cependant pas toute le monde. Guicciardini dénonce cette « extravagance ». On élisait un « pape barbare », sans

---

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>69</sup> GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. XVII.

<sup>70</sup> Instructions du 15 janvier 1522 aux HHSA, Belgien PA 2/2, n° 142, fol. 13r-14r.

<sup>71</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 7 mars 1522 dans LANZ K., *Correspondenz*, p. 59.

<sup>72</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 22 janvier 1522 dans les CSP, vol. 3, n° 395.

mérites antérieurs, qui résidait loin de Rome, que les cardinaux n'avaient jamais vu et qui pour la plupart ne connaissaient même pas son nom<sup>73</sup>. Dans l'attente du départ de La Chaux, qui devait sur le trajet se rendre en Angleterre auprès d'Henri VIII, on avait dépêché Lope Hurtado de Mendoza afin d'adresser au nouveau pontife les traditionnelles formule de félicitations. L'ambassadeur devait faire part

« du grand plaisir que [nous avons] éprouvé de ce que la main de Dieu a guidé le choix de sa sainte personne pour pasteur et souverain pontife de son Église universelle, (...) afin de nous montrer que sa volonté est d'établir les affaires publiques de la chrétienté, et d'unir ses forces pour l'amplification de notre foi catholique (...) »<sup>74</sup>.

La nouvelle parvenue, Gattinara reprend la plume et joint aux premières instructions destinées à La Chaux des directives complémentaires,

« pour ce que despuis les instructions et mémoires par noz baillées (...) est survenue la très heureuse et glorieuse élection et assumption du Saint Siège apostolique de la personne de nostre bon père, nostre lieutenant et gouverneur d'Espagne, monsieur Adrien cardinal de Tourtosa, qu'est la chose la plus agréable que Dieu nous eust sceu envoyer »<sup>75</sup>.

Le ton change complètement et se fait très enthousiaste. José Martinez Millán et Manuel Rivero Rodríguez écrivent que le chancelier a été mécontent de l'élection d'Adrien VI et pessimiste quant à son utilité pour la politique impériale. Il voyait en effet un Flamand, proche de Chièvres et des idées de Charles de Lannoy, accéder au pontificat<sup>76</sup>. Aucune source cependant, lettre ou mention, ne permet de l'attester. Au contraire, ses instructions montrent tout l'espoir qu'il s'en faisait. Dans ces dernières, Charles Quint, conscient des dangers que provoquerait une absence prolongée du nouveau pape à Rome, conseille à celui-ci de s'y rendre le plus rapidement possible. Il doit cependant à tout prix éviter de passer par la terre ferme, même si le roi de France lui propose un passage et lui offre un sauf-conduit. Il ne doit en effet pas s'y fier et préférer un embarquement à Barcelone. C'est une nouvelle fois le ressentiment anti-français du chancelier qui s'exprime. Pour mieux assurer son passage, on fait écrire aux vice-rois de Castille, de Naples et de Sicile pour qu'ils assemblent leurs galères

---

<sup>73</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 212.

<sup>74</sup> GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. XIX.

<sup>75</sup> Instructions du 15 janvier 1522 aux HHSA, Belgien PA 2/2, n° 142, fol. 15r-19r.

<sup>76</sup> MARTINEZ MILLÁN J., et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia », p. 137.

et les fassent venir le plus vite possible dans le port catalan<sup>77</sup>. Il est intéressant de constater que Charles Quint et Gattinara, conscients de l'appui pour leurs ambitions que constitue cette élection, vont jusqu'à mobiliser les armées et flottes impériales pour assurer un déplacement le plus sûr qui soit au nouveau pontife.

De la nécessité de la trêve mentionnée dans les premières instructions, il n'en est par ailleurs plus question. Le chancelier, qui tente de justifier sa position, explique qu'afin d'assurer le retour de Charles Quint en Espagne et de conserver ce qui avait été repris en Italie, Henri VIII et Wolsey avaient conseillé de passer une trêve avec la France. Pour cette raison, des démarches avaient été entreprises pour trouver un accord par l'intermédiaire du roi d'Angleterre. Avec la nouvelle de l'élection d'Adrien VI, on doute désormais que les Français l'acceptent. Il faut donc au contraire réfléchir sur le meilleur de moyen de conserver ce que Charles Quint tient désormais en Italie. C'était faire preuve d'une grande mauvaise foi. Gattinara écrit que si le pape y consent, on pourra se servir des gens d'armes qui l'accompagnent pour entretenir l'armée d'Italie et parachever la conquête de Milan et Gênes<sup>78</sup>. Oubliée donc, la trêve. Le choix d'Adrien VI laisse présager aux Impériaux une victoire prochaine sur les Français en Italie et on envisage déjà qu'il participe au financement de la guerre. Le chancelier estime que pour l'entretien de l'armée et le parachèvement de la conquête, il serait judicieux que le pape et le pape et l'empereur s'aident mutuellement. L'armée d'Italie devrait donc être financée à un tiers par le duc de Milan, un tiers par Charles Quint, et un tiers par Adrien VI<sup>79</sup>.

Le point essentiel de ces instructions est l'alliance passée avec Léon X. Ce dernier mort, elle était caduque, et il fallait la renégocier. La Chaux doit montrer au pape les articles qui avaient été passés avec son prédécesseur et lui demander d'y consentir. Afin de convaincre Adrien VI d'entrer dans la ligue, l'ambassadeur doit l'instruire du « vraie amour, fraternit[é], union, intelligence et entière confidence » qui lie Charles Quint et Henri VIII. De cette manière, on pourra former une ligue pour le bien commun et pour une même fortune, une ligue de trois qui serait comme la Trinité : Adrien le Père, Charles le Fils, Henri la chaleur du Saint-Esprit qui enflammera les deux. Gattinara semble cependant conscient que ce point est le plus délicat. Il précise donc à La Chaux que si le pape refuse d'entrer dans la capitulation, il serait quand même bien qu'il dresse une ligue défensive entre la papauté,

---

<sup>77</sup> Instructions du 15 janvier 1522 aux HHSA, Belgien PA 2/2, n° 142, fol. 15v.

<sup>78</sup> *Ibid.*, fol. 17v.

<sup>79</sup> *Ibid.*, fol. 17v.



l'empereur et l'Angleterre<sup>80</sup>. Par des lettres suivantes, des demandes supplémentaires sont faites. Charles Quint prie notamment Adrien VI de nommer Raphaël de Médicis au gouvernement de Parme et Plaisance. Il est probable que, de cette manière, il entendait garder des liens étroits avec la famille Médicis en Italie. Par ailleurs, l'empereur sollicite un chapeau de cardinal à Pedro Ruiz de la Mota, Charles de Lalaing, grand bailli de Hainaut, et Louis de Gorrevod, frère du grand-maître d'hôtel<sup>81</sup>. On souhaite profiter de cette élection inattendue pour en tirer les meilleurs bénéfices. Le tuteur de l'empereur était à présent sur le trône de saint Pierre. C'était à n'en pas douter le début d'une alliance encore plus forte des deux grands astres de la chrétienté.

La bonne nouvelle parvient à Adrien d'Utrecht le 9 février, alors qu'il se trouve à Victoria. Le 7 mars, Charles Quint écrit sa seule lettre autographe à son ancien tuteur. Il se réjouit une nouvelle fois car

« me semble que estant le papat en votre main, et l'empyre en la myenne, est pour faire ensemble beaucoup de bonnes et grandes choses, et doit estre une mesme chose et unanime des deux »<sup>82</sup>.

Il prévient Adrien qu'une autre lettre lui est envoyée « par main de secrétaire » afin qu'il soit mis au courant d'un certain nombre d'affaires. Dans cette dernière, datée du 9 mars, il lui conseille à nouveau de prendre son chemin par la mer car, s'il se rendait en France, les Français s'en réjouiraient et en profiteraient pour réaliser « ce qu'ils pratiquent à Rome », au grand scandale de la chrétienté. On apprend en effet dans l'instruction qui est envoyée par la suite à La Chaux que l'on craignait une nouvelle élection de la part des cardinaux favorables à François I<sup>er</sup> et ainsi la possibilité d'un schisme<sup>83</sup>. François I<sup>er</sup> souhaite par ailleurs envoyer son chancelier, Antoine Duprat, afin de le féliciter le nouveau pontife, mais on est persuadé à la cour que celui-ci vient pour comploter en Espagne. Charles Quint demande donc à Adrien VI d'empêcher, pour quelque raison que ce soit, que des Français entrent dans ses royaumes<sup>84</sup>. On retrouve, encore une fois, la grande méfiance qui prévaut vis-à-vis des Français et de leur roi. Bien sûr, c'est avant tout Gattinara qui parle. Mais l'empereur, dans sa lettre autographe, n'avait-il pas lui-même écrit à son ancien mentor de « se garder de leurs douces et bonnes parolles », car, « à la fin, ils ne cherchent qu'à tromper et amuser ung chascun »<sup>85</sup> ? À ces

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, fol. 19r.

<sup>81</sup> GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. XXXIII.

<sup>82</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 7 mars 1522 dans LANZ K., *Correspondenz*, p. 59.

<sup>83</sup> Instructions du 8 mars 1522 aux HNSA, Belgique PA 2/2, n° 145, fol. 27r-28r.

<sup>84</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 9 mars 1522 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 44.

<sup>85</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 7 mars 1522 dans LANZ K., *Correspondenz*, p. 59.

deux lettres sont jointes de nouvelles instructions<sup>86</sup>. Dans ces dernières, on ordonne à La Chaux de partir le plus vite possible d'Angleterre afin qu'il puisse s'entretenir avec Adrien VI avant son départ. On informe également le pape que, malgré le désir qu'a Charles Quint de le voir, on le laisse choisir ce qu'il pensera le plus convenable entre l'attendre en Espagne ou bien se rendre le plus vite possible à Rome.

L'empereur embarque finalement à Calais le 26 mai et se rend en Angleterre afin d'y rencontrer de nouveau Henri VIII. Il quitte l'île le 7 juillet et débarque à Santander le 16. Adrien VI, de son côté, s'était mis en route après avoir réglé un certain nombre d'affaires nécessaires à la gestion des royaumes espagnols. Fin juillet, il est à Tarragone, d'où il embarque le 7 août<sup>87</sup>. Les deux hommes ne se rencontrent donc pas. Il fait son entrée dans la Ville éternelle le 29 août 1522. Entre-temps, fin mars, La Chaux était arrivé à Saragosse avec ses instructions où il avait rencontré le pape. Là devaient débiter les grandes négociations qui décideraient de la relation entre l'Empire et la papauté. Et assurément, les premières décisions du pape n'allaient pas dans le sens de ce que souhaitait Charles Quint. De l'alliance passée avec Léon X, il n'était déjà plus question. Adrien VI se justifie qu'il pourra faire plus pour l'empereur, « sans traité », qu'avec. Il écrit par ailleurs qu'il aurait aimé pouvoir répondre à ses sollicitations concernant les trois chapeaux de cardinal qui avaient été demandés. Cependant, ils sont déjà trop nombreux dans le Sacré Collège et il ne peut donc pas satisfaire à sa demande. Quant à Raphaël de Médicis, le pape estime qu'il n'est pas assez expérimenté pour recevoir la charge de gouverneur de Parme et Plaisance<sup>88</sup>. La déception à la cour est à la hauteur des attentes qu'on avait placées. Les mois qui suivent montrent en effet un total désaccord entre Adrien VI et Charles Quint sur la politique à mener en Italie et la naissance d'un conflit qui va paralyser la diplomatie impériale pendant une année.

Adrien VI semble avoir souhaité faire de son pontificat une charge avant tout spirituelle et non politique comme ses prédécesseurs. Lui, le Flamand, s'est senti moins concerné par les querelles italiennes que les familles des Médicis, Colonna, della Rovere ou Trivulze. Comme l'écrit Karl Brandi, il était aussi peu fait pour la Rome de la Renaissance et des arts que pour l'Italie des Machiavel et des Guicciardini<sup>89</sup>. Le jugement véritablement dépréciatif de ce dernier, qui ne lui consacre que quelques lignes dans ses longues pages de son *Histoire d'Italie*, est sur ce point extrêmement révélateur<sup>90</sup>. Adrien VI s'est considéré

---

<sup>86</sup> Instructions du 8 mars 1522 aux HNSA, Belgien PA 2/2, n° 145, fol. 27r-28r.

<sup>87</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 27 juillet 1522 dans LANZ K., *op. cit.*, p. 63.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 63. Voir également GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. XXXIII.

<sup>89</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 163.

<sup>90</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 212.

avant tout comme le chef spirituel de la chrétienté, non comme un prince temporel. Dans une période de forte menace sur ses frontières extérieures, son but a été d'obtenir une paix générale entre ses princes afin de tourner les armes vers l'Orient. Ces raisons l'ont poussé à ne pas envenimer des conflits déjà complexes et à afficher sa neutralité.

José Martinez Millán et Manuel Rivero Rodríguez et José Martinez Millán estiment que cette attitude lui vient de la volonté de mettre en place un projet érasmien basé sur la paix et la concorde universelle, en lien avec les Flamands de l'entourage de Charles Quint<sup>91</sup>. Adrien VI est en effet un proche de l'humaniste et sincèrement attaché à l'idée d'une réforme de l'Église. En 1491, Érasme avait assisté à la soutenance doctorale d'Adrien et ils avaient continué à correspondre<sup>92</sup>. Il tente d'ailleurs de le faire venir à Rome à ses côtés, sans succès. À la nouvelle de son élection, le futur pape ne s'était, semble-t-il, pas grandement réjoui. Il n'aspirait pas aux honneurs et n'était pas attiré par le pouvoir, pas plus qu'il n'était animé par les passions, la vanité ou la réputation<sup>93</sup>. Lors de son premier consistoire, tenu le 1<sup>er</sup> septembre 1522, il s'en prend au train de vie des cardinaux en leur affirmant qu'ils pourraient tous bien vivre avec 6 000 ducats de revenus et qu'il a l'intention de changer leurs pratiques<sup>94</sup>. Certains historiens l'ont ainsi parfois surnommé le « premier pape de la Contre-réforme »<sup>95</sup>. Lorsqu'il était professeur à Louvain, il avait en effet défendu l'idée de la réunion d'un concile général pour résoudre les maux de l'Église<sup>96</sup>. Son élection contrastait assurément avec celle de ses prédécesseur et successeur au pontificat, issus de la famille Médicis.

On peut en revanche discuter l'idée selon laquelle la neutralité d'Adrien VI n'a pas été un revers pour Charles Quint mais uniquement pour les Espagnols et les Italiens<sup>97</sup>. À n'en pas douter, le Habsbourg a été réellement déçu de ne pas trouver le soutien attendu de la part de son ancien précepteur<sup>98</sup>. Cette attitude du pape a par ailleurs fortement perturbé les plans de la diplomatie impériale qui se fait au fur et à mesure de son pontificat de plus en plus critique. Les points de désaccords sont en effet nombreux. L'alliance avec la papauté, tout d'abord, qu'Adrien VI continue de refuser. Celui-ci estime qu'avant de parler d'alliance, on doit en premier lieu cesser la guerre. Il demande donc à son ancien élève de signer une trêve avec la

---

<sup>91</sup> MARTINEZ MILLÁN J., et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia », p. 134.

<sup>92</sup> CARANDE R., art. cit., p. 101.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>94</sup> SANUTO M., *op. cit.*, vol. 32, p. 392. Il aurait également affirmé aux cardinaux qu'il « aimait la pauvreté ». Cité dans CARANDE R., art. cit., p. 96.

<sup>95</sup> ROEY J. E. van, *Adrien VI, le premier pape de la Contre-réforme : sa personnalité, sa carrière, son œuvre*, Louvain, 1959 et MARGOLIN J.-C., *Neuf années de bibliographie érasmiennne (1962-1970)*, Paris, Toronto, Vrin, University of Toronto Press, 1977, p. 267.

<sup>96</sup> PASTOR L., *op. cit.*, vol. 9, p. 85.

<sup>97</sup> MARTINEZ MILLÁN J., et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia », p. 134.

<sup>98</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 197.

France<sup>99</sup>. Gattinara, de son côté, se défend en prétendant que Charles Quint étant lié à l'Angleterre par un traité, il ne peut pas signer de trêve sans l'accord du roi d'Angleterre. Il rejette par ailleurs la responsabilité du conflit sur le roi de France qui a, selon lui, le premier commencé la guerre en Navarre et dans les Flandres<sup>100</sup>. Le pape réitère sa demande en septembre et prie Charles Quint, puisqu'il est lié à Henri VIII, d'inclure ce dernier dans la trêve. Rhodes est tombée, et la nécessité ne s'en fait que plus urgente<sup>101</sup>. Il envoie par ailleurs un légat auprès du roi d'Angleterre afin d'en discuter<sup>102</sup>. Plusieurs exhortations sont envoyées de part et d'autre mais chacun campe sur ses positions et la situation n'évolue pas. En décembre 1522, Lope Hurtado de Mendoza informe Charles Quint que le pape n'entrera toujours pas dans l'alliance avec l'Angleterre tant qu'une paix générale ne sera pas négociée<sup>103</sup>. Adrien VI n'était pas prêt à sacrifier la paix pour les ambitions de l'empereur en Italie. Ce même mois, alors que Gerolamo Adorno est envoyé vers les Vénitiens afin de les pousser à abandonner leur amitié avec la France, l'empereur prie Adrien VI de se joindre aux négociations et de donner pouvoir lui aussi au Génois. Le pape refuse toutefois de s'engager plus dans ces discussions qui seraient vues comme un acte hostile contre François I<sup>er</sup><sup>104</sup>. Il se plaint par ailleurs des exactions qui sont commises sur les terres pontificales par les gens de guerre espagnols<sup>105</sup>.

Parallèlement était entré dans les discussions le conflit concernant Modène et Reggio. Adrien VI, qui les contrôle, défend leur appartenance aux États pontificaux, au contraire de Charles Quint qui souhaite les voir remises au duc de Ferrare pour s'assurer de sa fidélité. C'est une nouvelle passe d'arme diplomatique qui n'est pas résolue avant la mort du pontife et qui devait exacerber les tensions entre la cour et la Curie. En janvier 1523, l'empereur demande au pape de ne plus différer la remise des deux cités à Alphonse d'Este, sinon il se verrait obligé de les réclamer comme fiefs impériaux et d'en disposer comme il le souhaite<sup>106</sup>. Le ton de cette lettre, agressif et menaçant, est assurément l'œuvre de Gattinara et le pape n'en est pas dupe. Conscient d'être l'objet de l'ire des conseillers de Charles Quint et de son chancelier en particulier, Adrien VI se plaint. Il écrit à l'empereur, déçu, que la correspondance et les négociations sont le fruit de ses ministres, pas de son ancien élève. Vexé, celui-ci lui fait répondre par son ambassadeur que tout ce qui concerne les relations

---

<sup>99</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 5 août 1522 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 105.

<sup>100</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 7 septembre 1522 dans *ibid.*, p. 113.

<sup>101</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 16 septembre 1522 dans *ibid.*, p. 116.

<sup>102</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 30 septembre dans *ibid.*, p. 124.

<sup>103</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Charles Quint le 23 décembre 1522 dans les CLD, vol 2, n° 510.

<sup>104</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 31 octobre 1522 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 130-131.

<sup>105</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 21 novembre 1522 dans *ibid.*, p. 135.

<sup>106</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 10 décembre, 1522 dans *ibid.*, p. 151.

avec la papauté passe entre ses mains. Il ajoute que s'il ne s'était pas occupé lui-même des affaires et que si ses conseillers avaient pour lui une si mauvaise inclination qu'il le prétend, Adrien VI aurait été réduit depuis longtemps à n'être qu'un « simple curé de Saint-Pierre »<sup>107</sup>.

Le pape n'hésite pas de son côté à reprocher à Charles Quint de ne donner satisfaction qu'à ses « passions privées, sa cupidité et sa soif de pouvoir », au détriment de ses devoirs de chrétien<sup>108</sup>. La relation du Habsbourg avec son ancien mentor semble toutefois garder un certain respect mutuel. Les désaccords sont profonds mais chacun accuse les ministres de l'autre, et, si on s'en prend au tenant de la charge, la personne semble épargnée. Le discours de Gattinara, en revanche, n'est pas nuancé par la charge affective qui lie Charles Quint et Adrien VI. Le chancelier, sur une lettre envoyée par le duc de Sessa qui informe de la volonté du pape de ne pas voir Juan Manuel siéger au conseil de l'empereur, annote avec un mépris profond que le pontife « devra se contenter de ce qui est juste et nous laissera demander conseil à qui nous le souhaitons »<sup>109</sup>. Celui-ci écrit directement à Gattinara en janvier 1523 afin de lui demander d'œuvrer auprès de Charles Quint pour que ce dernier négocie une trêve avec Henri VIII et François I<sup>er</sup><sup>110</sup>. Le chancelier, opposé à cette idée, n'en fait rien, et la lettre reste sans réponse. Au mois de mars suivant, Adrien VI se plaint à nouveau que les ministres du Habsbourg le traitent au-delà de ce qu'osent faire les Français<sup>111</sup>. Sa plainte est reconduite en avril par l'intermédiaire du duc de Sessa<sup>112</sup>. La correspondance entre le pape et l'empereur passe en effet presque exclusivement par les mains du chancelier qui, quand il ne rédige pas entièrement les lettres, les corrige<sup>113</sup>.

La relation, cependant, semble s'apaiser au printemps 1523. En cause, la nouvelle de la chute de Rhodes qui parvient en mars et qui provoque une grande inquiétude à la cour comme à la Curie. Dans son autobiographie, Gattinara accuse Adrien VI d'être le responsable de cet événement<sup>114</sup>. Il le lui fait ouvertement savoir par l'intermédiaire du duc de Sessa. Le chancelier estime que le pape, en refusant d'accorder la *cruzada*, à laquelle ses prédécesseurs avaient consenti, a ouvert la porte aux Turcs et mis la chrétienté en danger. Adrien VI prie Charles Quint d'assembler une grande armée et une flotte pour défendre l'Italie contre les Turcs mais il ne lui donne pas les moyens de l'aider. L'empereur dispose certes d'un grand

---

<sup>107</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 10 janvier 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 521.

<sup>108</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 3 mars 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 533.

<sup>109</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 17 décembre 1522 dans les CLD, vol. 2, n° 509.

<sup>110</sup> Lettre d'Adrien VI à Gattinara le 3 janvier 1523 à l'AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 99.

<sup>111</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 2 mars 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 532.

<sup>112</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 11 avril 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 540.

<sup>113</sup> Voir par exemple la lettre de Charles Quint au duc de Sessa du 15 avril 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 542, entièrement rédigée de la main du chancelier. Celle du 13 juillet 1522, n° 562, porte ses corrections.

<sup>114</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 89.

nombre de domaines mais ils sont épuisés. Le résultat d'une guerre contre les ennemis de la foi chrétienne est donc très incertain<sup>115</sup>. Parmi les différentes négociations qui avaient été engagées par l'empereur avec le nouveau pontife, il y avait en effet la volonté que soit reconduite la *cruzada*, l'impôt destiné à financer la croisade. Léon X l'avait autorisée. Adrien VI, en revanche, n'y avait pas consenti<sup>116</sup>. Rendre le pape responsable de la chute de Rhodes, alors que Charles Quint montrait peu d'inclination à la paix avec la France et alors que l'on savait pertinemment que la *cruzada* était employée à d'autres fins, c'était cependant faire preuve d'une grande mauvaise foi. Mais il fallait un coupable à l'inaction des princes chrétiens, et, Adrien VI, par son attitude, était tout désigné.

Le ton de la chancellerie impériale s'adoucit donc un peu. On ne pouvait pas rester les bras croisés alors que l'on répétait abondamment que c'était le rôle de l'empereur de prendre la tête de la lutte contre les Infidèles. Afin de montrer la bonne volonté de Charles Quint, on envoie dès l'arrivée de la nouvelle un pouvoir au duc de Sessa afin qu'il négocie une trêve<sup>117</sup>. On prie également le roi d'Angleterre d'envoyer un pouvoir similaire à son ambassadeur à Rome. C'était la première fois qu'on montrait un peu d'inclination à la volonté d'Adrien VI. Du moins en apparence. Dans sa réponse, le duc de Sessa fait savoir que le pouvoir pour la trêve n'était pas joint à la lettre. Il demande à ce qu'on en renvoie un<sup>118</sup>. Oubli volontaire ? On écrit par ailleurs au roi d'Angleterre de ne pas arrêter ses préparatifs pour les opérations prévues dans le Nord de la France. Charles Quint n'était donc encore pas tout à fait prêt pour la paix. La relation avec Adrien VI s'apaise néanmoins. On donnait en apparence des preuves de bonne volonté. Par ailleurs le nouvel ambassadeur, le duc de Sessa, jouait un rôle important de médiation avec le pape. C'est à lui sans doute, ainsi qu'à la fréquente présence de Charles de Lannoy à Rome, que l'on doit l'apaisement des conflits<sup>119</sup>.

---

<sup>115</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 15 avril 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 542.

<sup>116</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Charles Quint les 7 et 11 juillet 1522 dans les CLD, vol. 2, n° 445.

<sup>117</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 15 avril 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 542.

<sup>118</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 23 mai 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 553.

<sup>119</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C. J., *op. cit.*, p. 301.



**Figure 20 - Jan van Scorel - *Portrait d'Adrien VI***

**Printemps 1523 - Centraal Museum d'Utrecht**

Luis Fernández de Córdoba, duc de Sessa, noble napolitain, avait été nommé officiellement le 7 septembre et était arrivé à Rome le 15 octobre<sup>120</sup>. Une polémique était en effet née après l'élection d'Adrien VI et l'ambassadeur en place, Juan Manuel, s'était attiré les foudres du pape. Celui-ci avait été mis au courant de son élection par un courrier du cardinal de Sainte-Croix, Bernardino López de Carvajal, dans lequel il s'était attribué les mérites de l'élection et avait au contraire accusé Juan Manuel et l'évêque de Palencia, Pedro Ruiz de la Mota, de s'y être opposés. Carvajal écrit en effet qu'en aidant à l'élection d'Adrien d'Utrecht, il aurait agi contre les volontés de l'empereur, ce qui, quand il l'apprend, déplaît fortement au nouveau pape. Au-delà de ces luttes d'influence au sein de l'entourage de Charles Quint, ce qui se joue c'est la relation entre celui-ci et le et son ancien précepteur. On remet là en cause le soutien même du Habsbourg à l'élection. Celui-ci se moquerait-il de la charge de pontife au point de ne la considérer que comme un faire-valoir de sa politique ? Peu sont dupes de son soutien à Jules de Médicis lors du conclave et du peu de considération dont Adrien VI jouit auprès des ministres impériaux.

L'empereur est donc contraint d'intervenir et de confirmer au pape que les allégations du cardinal de Sainte-Croix sont fausses, et que si aucune consigne n'avait été donnée pour l'élection, Juan Manuel avait demandé aux cardinaux avant le conclave de se rappeler de « l'autorité, des mérites et de la doctrine » d'Adrien d'Utrecht. Le protonotaire Enckevort pourra lui confirmer la véracité des propos de Juan Manuel<sup>121</sup>. Gattinara en fait part également à La Chaux dans ses instructions<sup>122</sup>. Il demande à Pedro Ruiz de la Mota de fournir à celui-ci les preuves selon lesquelles Juan Manuel et lui n'ont à aucun moment été chargés d'œuvrer contre Adrien. Il précise par ailleurs que l'homme de Carvajal est passé en France où il manigance. La Chaux est donc chargé de convaincre le pape de la fausseté de toutes ces allégations et que ce n'est certainement pas Sainte-Croix qui l'a fait élire<sup>123</sup>. Le mal est cependant fait et Adrien VI garde son soupçon concernant Juan Manuel. Ce dernier, par ailleurs, agit de manière maladroite<sup>124</sup>. Dans sa lettre de félicitation, il s'attribue également les mérites de son élection et se permet de donner un certain nombre de conseils<sup>125</sup>. Il n'hésite pas à faire remarquer à celui-ci que des inconvénients pourraient surgir s'il persistait dans son attitude anti-impériale<sup>126</sup>. Adrien VI, s'il reste persuadé de la bonne volonté de son ancien

---

<sup>120</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 17 octobre 1522 dans les CLD, vol. 2, n° 490.

<sup>121</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 9 mars 1522 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 45.

<sup>122</sup> Instructions du 8 mars 1522 aux HHSA, Belgique PA 2/2, n° 145, fol. 27r-28r.

<sup>123</sup> *Ibid.*, fol. 28r.

<sup>124</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 164.

<sup>125</sup> Lettre de Juan Manuel à Adrien VI le 26 mars 1522 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 55.

<sup>126</sup> Lettre de Juan Manuel à Adrien VI le 21 avril 1522 dans *ibid.*, p. 70.



pupille, regarde d'un œil méfiant les ambassadeurs et les ministres de Charles Quint. Il persiste dans ses accusations et écrit à son ancien élève qu'il n'est pas bien informé de l'affaire et que c'est bien le cardinal de Sainte-Croix qui a œuvré pour son élection. Il lui fait également savoir que des preuves, venant de plusieurs cardinaux et de personnes concernées, lui seront envoyées pour qu'il soit mis au courant des agissements de ses ministres<sup>127</sup>. L'affaire en reste là. On ne sait pas quelles sont les accusations qui sont portées contre l'entourage de l'empereur mais la méfiance persiste à la Curie sur les réelles intentions de celui-ci.

La conséquence de cette querelle, c'est que Juan Manuel ne peut plus rester en qualité d'ambassadeur à la cour pontificale et il est rappelé en Espagne. Le duc de Sessa est choisi pour le remplacer. Gendre et héritier du « Gran Capitán », représentant de la grande politique italienne de Ferdinand d'Aragon, il devient l'un des plus puissants soutiens de Gattinara à Rome et un relais important des ambitions impériales. C'est sans doute par l'intermédiaire de Giovanni Bartolomeo Gattinara, alors dans le royaume de Naples, que le contact a été établi. Le duc est en tout cas le relais de la politique italienne du chancelier. Ainsi, conformément aux instructions de celui-ci, il cherche à attirer Adrien VI dans l'alliance qui lie Charles Quint et Henri VIII. Beaucoup plus mesuré que Gattinara dans ses actes et ses propos, il sait faire preuve de beaucoup de diplomatie. Il tente au maximum de maintenir une relation cordiale entre le l'empereur et son ancien mentor. S'il semble peu porter ce dernier dans son cœur, n'hésitant pas à parler de la « puérité » de ses actions, il estime cependant nécessaire de supporter sa politique pour le moment et de temporiser plutôt que d'attiser son ressentiment. Le temps joue en effet en faveur des Impériaux qui sont décidés à n'accepter aucune trêve tant qu'Adrien VI n'entre pas dans la ligue.

Les circonstances deviennent cependant rapidement favorables pour Charles Quint. En avril 1523, on découvre à la Curie la trahison du cardinal de Volterra, Francesco Soderini. Celui-ci, membre très influent du Sacré-Collège et chef officieux des cardinaux favorables à la France, soutenait auprès d'Adrien VI une politique de neutralité et conseillait de ne prendre parti pour personne<sup>128</sup>. En secret, il avait des accointances fortes avec un secrétaire de la délégation française et œuvrait pour une intervention du roi de France en Italie, qu'il comptait appuyer en fomentant une révolte en Sicile<sup>129</sup>. Il envoie en avril des lettres dans lesquelles il

---

<sup>127</sup> Lettre d'Adrien VI à Charles Quint le 5 mai 1522 dans *ibid*, p. 74.

<sup>128</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 11 avril 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 540.

<sup>129</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 198.

détaille ses projets à ses deux neveux, Pietro et Tomasio Soderini, qui sont interceptés<sup>130</sup>. Adrien VI est furieux de voir un des plus hauts membres de l'Église agir de cette manière et ruiner ses efforts en faveur de la paix et de la neutralité. Le duc de Sessa suit cette affaire de près. Il informe Charles Quint le 25 avril que l'agent du cardinal, porteur de ses projets, a été arrêté. Il a avoué et délivré toutes les lettres qu'il avait en sa possession. On y apprend notamment que Soderini cherchait également à soulever des nobles dans le royaume de Naples. Il espère voir le pape sévir<sup>131</sup>. Celui-ci, de son côté, s'entretient avec l'autre membre très influent du Sacré-Collège, le cardinal Jules de Médicis. Le 27 avril, l'ambassadeur peut écrire à l'empereur toute sa satisfaction. Soderini et les deux agents de sa machination ont été arrêtés et emprisonnés<sup>132</sup>. La charge du duc de Sessa est lourde. Il exhorte Charles Quint à écrire à Adrien VI pour demander l'exécution du cardinal. On se débarrasserait ainsi d'un dangereux ennemi. Il recommande également de verser 1 000 ducats à l'homme qui a trahi Soderini, Cesare de Grassis<sup>133</sup>. En Sicile, Charles Quint souhaite couper court à toute tentative de révolte et les hommes qui avaient des contacts avec le cardinal, le comte de Cammarata et le trésorier de l'administration, sont écartelés<sup>134</sup>. C'est un coup dur porté au parti français à la Curie et à François I<sup>er</sup>. Dans les semaines suivantes, Lope Hurtado de Mendoza écrit à l'empereur que cette affaire a complètement modifié le sens des négociations à Rome. Adrien VI s'est enfin déclaré en faveur de la cause impériale même s'il ne s'est toujours pas décidé à entrer dans l'alliance<sup>135</sup>.

Le moment semble donc plus que jamais favorable à une grande ligue contre la France. Pendant que ces événements se déroulent dans la Ville éternelle, on négocie à Valladolid sous l'égide de Gattinara avec les ambassadeurs anglais. Le 2 juillet 1523, un grand traité est signé. On prenait comme prétexte la chute de Rhodes et le danger dans lequel était à présent la chrétienté. Le roi de France avait refusé la paix et était par conséquent placé responsable de ces événements. On n'hésite pas à écrire qu'afin que le bien-être de la chrétienté ne soit pas mis en danger par une seule personne impie, l'empereur et le roi d'Angleterre ont été contraints de repousser leur guerre contre le Turc afin de forcer par la voix des armes François I<sup>er</sup> à retrouver le chemin de l'orthodoxie. Et peu importe si tout le monde sait parfaitement que ce prétexte n'est que de la poudre aux yeux. Un certain nombre de dispositions sont donc prises afin de lancer une grande offensive contre la France avant le

---

<sup>130</sup> Lettres de Francesco Soderini à Pietro et Tomasio Soderini le 6 avril 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 539.

<sup>131</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 25 avril 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 544.

<sup>132</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 27 avril 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 545.

<sup>133</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 23 mai 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 553.

<sup>134</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 248.

<sup>135</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Charles Quint le 5 mai 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 548.

17 août. Les trois signataires de ce traité au nom de Charles Quint sont Gattinara, Laurent de Gorrevod et La Roche<sup>136</sup>. C'est la victoire du groupe universaliste et anti-français. Le 13 juillet, les articles de la ligue sont envoyés au duc de Sessa afin qu'il convainque le pape d'en faire partie<sup>137</sup>. Le lendemain, on écrit au duc de Milan, à Antoniotto Adorno à Gênes et au cardinal de Médicis à Florence pour les presser de faire de même<sup>138</sup>. Parallèlement, le roi de France, furieux de l'arrestation de Soderini, menace le pape en lui rappelant le sort subi par Boniface VIII qui s'était opposé à Philippe le Bel<sup>139</sup>. Les rumeurs qu'il se prépare à envahir de nouveau l'Italie arrivent de partout<sup>140</sup>.

Adrien VI, conscient du danger que représenterait une descente des armées de François I<sup>er</sup>, se montre enfin disposé à accepter l'alliance. Il fait venir Charles de Lannoy à Rome et, à la suite d'une série d'entretiens avec lui et le duc de Sessa, un accord est trouvé. Le 29 juillet, un traité est signé entre Charles Quint, Henri VIII, Ferdinand, le duc de Milan et Venise<sup>141</sup>. On associe à cet accord les rois de Portugal et de Pologne, le duc de Savoie, les cités de Florence, Gênes, Sienne et Lucques, et les marquis de Montferrat et de Mantoue. Plus rien n'empêchait le pape d'adhérer à cette nouvelle sainte ligue. Le 3 août, Adrien VI, rejoint enfin l'alliance tant voulue par Gattinara<sup>142</sup>. Charles de Lannoy, sur ses suggestions, est nommé chef des armées<sup>143</sup>. Le pape avait cédé. Celui qui avait refusé d'agir en tant que prince temporel dans la lutte des pouvoirs, celui qui avait souhaité promouvoir des valeurs supérieures, était entraîné, presque malgré lui, dans les remous de la géopolitique européenne. La chrétienté n'était pas prête pour un tel pasteur et ses courants étaient trop puissants pour que le pape seul puisse y résister. Malgré la trêve générale de trois ans qu'il avait prononcée le 30 avril, malgré ses exhortations toujours plus nombreuses à la paix, François I<sup>er</sup> préparait son armée, se rendait à Lyon, et s'appropriait à franchir de nouveau les Alpes. En Italie, on préparait sa défense. Dans le Nord de la France et en Navarre, on se tenait prêt à reprendre les combats. Le projet érasmien de concorde universelle d'Adrien VI, pas plus que celui de ses tenants à la cour impériale, n'était pas en mesure de s'imposer. Le 22 août 1523,

---

<sup>136</sup> Articles du traité signé le 2 juillet 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 561.

<sup>137</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 13 juillet 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 563.

<sup>138</sup> Lettres de Charles Quint le 14 juillet 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 564, 565 et 566.

<sup>139</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 202.

<sup>140</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 28 juillet 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 574.

<sup>141</sup> Les articles sont dans les CLD, vol. 2, n° 576.

<sup>142</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 203 et PASTOR L., *op. cit.*, vol. 9, p. 206-207. Le texte de ce traité n'a semble-t-il pas été conservé.

<sup>143</sup> PASTOR L., *op. cit.*, vol. 9, p. 207.

Charles Quint écrit une longue lettre à son ancien mentor pour justifier son attitude<sup>144</sup>. Ces lignes sont en latin. Ce n'est donc pas l'empereur qui parle.

Fatigué par ces mois éprouvants, le vieux pontife tombe malade peu de jours après la signature du traité<sup>145</sup>. Le 29 août, le duc de Sessa informe la cour qu'il est très faible. Sa mort serait, pour l'ambassadeur, « un grand malheur »<sup>146</sup>. Les attitudes avaient changé. La réconciliation entre le parti impérial et la papauté était complète. Elle ne devait cependant pas durer. Quelques semaines plus tard, le 14 septembre, il ferme les yeux sur ce monde. Guicciardini écrit qu'il mourut sans laisser de lui une forte impression, à cause notamment de son inexpérience des affaires. À la Curie, on se réjouit<sup>147</sup>. Le cardinal Pallavicino pouvait dire de lui qu'il était « excellent comme homme d'Église, médiocre comme souverain »<sup>148</sup>. Malgré la volonté d'Adrien VI d'apporter un courant régénérateur au sein de l'Église et de la chrétienté, de promouvoir une certaine forme d'utopisme et d'idéalisme, la situation était la même qu'à la mort de Jules II et de Léon X<sup>149</sup>. De nombreuses questions non résolues restaient en effet en suspens<sup>150</sup>. L'Italie n'avait de son côté toujours pas trouvé un pouvoir assez fort pour contrebalancer les ambitions étrangères. Le 1<sup>er</sup> octobre 1523 s'ouvrait le nouveau conclave<sup>151</sup>. Le 19 novembre, le cardinal Jules de Médicis était élu et prenait le nom de Clément VII. Une nouvelle fois, les attentes étaient grandes dans le camp impérial. Une nouvelle fois, elles devaient vite être déçues. Pendant les premières années de son pontificat, la relation complexe entre pape et empereur atteint son paroxysme et favorise le renforcement de la domination impériale sur l'Italie.

### 3) Du pasteur au loup, conflit avec Clément VII et réconciliation finale

La maladie et le décès d'Adrien VI posaient le même problème à Charles Quint que lors de la disparition de Léon X. L'alliance avec la papauté, qui avait été longue à se dessiner, ne devait pas être remise en cause. Il fallait donc favoriser un candidat qui partageait les vues impériales. Contrairement au précédent conclave, le choix à la cour semble avoir été vite arrêté. Henri VIII, de nouveau, a bien tenté de faire valoir son candidat, le chancelier Wolsey. Il écrit à Charles Quint pour le presser de soutenir sa candidature. Bien sûr, on donne au roi

---

<sup>144</sup> Lettre de Charles Quint à Adrien VI le 22 août 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 586.

<sup>145</sup> PASTOR L., *op. cit.*, vol. 9, p. 209.

<sup>146</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 29 août 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 595.

<sup>147</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 254.

<sup>148</sup> CARANDE R., *art. cit.*, p. 98.

<sup>149</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 203.

<sup>150</sup> CARANDE R., *op. cit.*, p. 99.

<sup>151</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 265.

d'Angleterre des assurances. L'empereur lui fait savoir tout le bien qu'il pense de Wolsey et les bénéfices que son élection apporterait à la chrétienté. C'est bien évidemment la chose qu'il souhaite le plus<sup>152</sup>. Dans la réalité cependant, les instructions avaient déjà été données depuis longtemps. En mai 1523, Adrien VI était tombé malade une première fois et le duc de Sessa avait demandé à l'empereur quelles devaient être les consignes de vote s'il venait à mourir<sup>153</sup>. Quand la réponse est donnée par la chancellerie, on a déjà appris à la cour le rétablissement du pape. Des précautions s'imposent néanmoins. On affirme à l'ambassadeur qu'il doit user de son influence pour favoriser le cardinal de Médicis. Ce dernier, écrit-on, est un grand partisan de l'empereur. Il avait œuvré auprès d'Adrien VI pour que soit signée la ligue<sup>154</sup>. Jules de Médicis avait en effet prouvé son attachement à la politique de Charles Quint. Il était même considéré comme le chef officieux du parti impérial à la Curie. On n'envisage donc aucun autre candidat. La lettre au duc de Sessa apporte d'autres précisions. On sait la situation tendue. On espère bien une élection libre mais on prévient l'ambassadeur que, si les Français font usage de moyens violents, il doit appeler les vice-rois de Naples et de Sicile et l'armée impériale en Italie pour qu'ils viennent l'aider. L'enjeu autour de l'élection était donc crucial.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1523, les cardinaux entrent en conclave. Encore une fois, ce sont trente-neuf cardinaux qui se réunissent, les mêmes que lors de la précédente assemblée. Guicciardini affirme que Jules de Médicis, dont l'influence était très grande à la Curie, disposait de seize voix et avait réussi à en obtenir cinq de plus par différentes promesses. Son opposition venait surtout de Pompeo Colonna, membre lui aussi du parti impérial et dont les familles se détestaient<sup>155</sup>. L'ambassadeur anglais estime quant à lui que le Médicis disposait de dix-huit ou dix-neuf voix<sup>156</sup>. Le parti français, exsangue après l'arrestation de Francesco Soderini, n'était pas en mesure de s'opposer à l'élection d'un cardinal ouvertement favorable aux vues impériales. Selon Guicciardini toujours, c'est à la suite de la promesse de Jules de Médicis de lui donner l'office de la vice-chancellerie et le magnifique palais romain de San Lorenzo in Damaso que le cardinal Colonna s'est rallié à son adversaire et a œuvré pour que ses partisans l'élisent<sup>157</sup>. L'écrivain florentin, ouvertement favorable à son concitoyen, semble cependant passer quelques détails sous silence. Dans la réalité, le récit du conclave montre que Jules de Médicis était loin d'être le favori. On compte au moins dix-neuf cardinaux qui sont contre son

---

<sup>152</sup> MIGNET F.-A., *op. cit.*, p. 467-468.

<sup>153</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 23 mai 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 553.

<sup>154</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 13 juillet 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 562.

<sup>155</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 265-266.

<sup>156</sup> MIGNET F.-A., *op. cit.*, p. 469.

<sup>157</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 266.

élection<sup>158</sup>. Tractations, arrangements, promesses, le conclave est stérile, les votes sans majorité des deux-tiers s'accumulent et il devient le plus long depuis plusieurs siècles. Pendant ce temps, le duc de Ferrare parvient à reprendre Reggio et les États pontificaux connaissent de grandes difficultés. On est contraints de réduire le service de table des cardinaux et une foule en colère vient les presser de choisir un candidat au plus vite<sup>159</sup>. Ce n'est qu'après de longs arrangements et tergiversations que Jules de Médicis, qui prend le nom de Clément VII, est enfin choisi pour succéder à Adrien VI.

Le parti impérial montrait encore une fois qu'il était puissamment implanté en Italie et au sein du conclave. L'élection consacrait par ailleurs la famille Médicis comme l'une des plus influentes de la Péninsule. Le duc de Sessa se réjouit. Il écrit à Charles Quint que le nouveau pontife est sa « créature »<sup>160</sup>. Gattinara lui répond qu'aucun meilleur pape n'aurait en effet pu être élu. Les instructions qui avaient été données après la mort de Léon X sont répétées. L'ambassadeur doit signer avec Clément VII l'alliance qui avait été passée avec son prédécesseur en août. Cette fois, on est moins pessimiste que lors du précédent conclave. Comme on n'imagine pas que le pape puisse faire de difficultés particulières sur ce point, le duc de Sessa est chargé de faire son maximum pour convertir cette alliance en ligue offensive<sup>161</sup>. On envoie également à Rome un proche de Charles Quint, Adrien de Cröy, pour les traditionnelles félicitations. Dans les instructions que rédige le chancelier, on joint un nouveau pouvoir dans lequel on nomme quatre commissaires susceptibles de négocier la ligue : Charles de Lannoy, le duc de Sessa, Adrien de Croÿ et Giovanni Bartolomeo Gattinara<sup>162</sup>. On y répète une nouvelle fois la nécessité de dresser une nouvelle alliance, si possible offensive, et d'y faire entrer les Vénitiens et tous les princes italiens<sup>163</sup>.

Clément VII, cependant, devait très vite faire savoir aux Impériaux qu'il entendait poursuivre d'autres objectifs, compliquant une nouvelle fois très sérieusement les relations entre pape et empereur<sup>164</sup>. Dès la fin du mois de novembre, le protonotaire Caracciolo fait le récit de sa première entrevue avec le nouveau pontife. Ce dernier assure que son intention est de continuer à entretenir une forte amitié avec Charles Quint comme lorsqu'il était cardinal. Il paiera les dépenses de l'armée selon ce qui avait été conclu avec Adrien VI. Il n'a cependant pas l'intention de se déclarer l'ennemi d'un prince chrétien et donc de signer une alliance

---

<sup>158</sup> Récit du conclave dans les CLD, vol. 2, n° 611.

<sup>159</sup> MIGNET F.-A., *op. cit.*, p. 470.

<sup>160</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 18 novembre 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 610.

<sup>161</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 14 décembre 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 615.

<sup>162</sup> Procuration datée du 12 décembre 1523 et jointe aux instructions aux HHSA, Belgien PA 13/1, n° 1793, fol. 135r-136r.

<sup>163</sup> Instructions du 12 décembre 1523 aux HHSA, Belgien PA 13/1, n° 1793, fol. 151r-154r.

<sup>164</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 211.

contre la France. Il affirme par ailleurs qu'une des promesses qu'il avait faites aux cardinaux qui souhaitaient son élection pendant le conclave était de ne pas déclarer la guerre sans leur consentement. Avec la menace turque aux portes de la chrétienté, il estime que son rôle est de mettre en place une paix générale entre les princes chrétiens et prie l'empereur de l'aider dans ce but. Alors que Caracciolo insiste, Clément VII lui assure qu'il ne souhaite pas se déclarer ouvertement contre la France<sup>165</sup>. Les espoirs des Impériaux sont très vite déçus. Le pape leur fait savoir que, même s'il estime Charles Quint le seul en mesure de repousser les attaques turques, réprimer l'hérésie luthérienne, pacifier l'Italie et protéger la famille Médicis, il n'a vu jusqu'ici que des efforts non couronnés de succès. Les Français n'ont subi que peu de dommages et de trop grosses dépenses sont envisagées pour la suite des opérations. Il pense pour cette raison que l'empereur sera peu en mesure de continuer la guerre et que son principal allié, Henri VIII, risque également de s'en détacher. Clément VII préfère donc axer ses efforts sur la signature d'une paix générale<sup>166</sup>.

Si cette élection réjouit l'Italie, où l'on attend beaucoup d'un homme « d'une autorité et d'une valeur extrêmes »<sup>167</sup>, on regrette très vite ce choix dans le camp impérial. Le duc de Sessa fait rapidement de lui un portrait peu flatteur. Le pape est réservé et irrésolu. Il est attiré par l'argent et ne prend conseil que des personnes capables de lui en trouver. Il se donne l'apparence de quelqu'un qui prend ses décisions par lui-même mais il est en réalité soumis à d'autres. Enfin, s'il est clair qu'il a des affinités pour Charles Quint, il s'acoquine également avec les Français<sup>168</sup>. La décision de Clément VII de choisir la neutralité est à mettre en parallèle avec celle d'Adrien VI après son élection. Malgré leur inclination pour le parti impérial, aucun des deux papes n'a souhaité, dès le début de son pontificat, se déclarer en faveur de l'empereur. L'Italie, car c'était bien là qu'était l'enjeu, n'était pas encore prête à accepter sa domination. Le pape se voyait toujours comme l'arbitre de ses princes et n'était pas prêt à accepter qu'une puissance étrangère y ait le rôle dominant. Les actions de Clément VII après la victoire de Pavie sont en ce sens très révélatrices. Sans doute aussi que ce qui se jouait, c'était la primauté spirituelle de la chrétienté. Charles Quint était jeune, puissant, sa réputation encore intacte. Il était empereur, avait pris des mesures dans son royaume contre les morisques, condamné l'hérésie de Luther et parlait de lancer la croisade. Son chancelier répétait qu'il était le monarque universel appelé à présider au destin de la chrétienté. Assurément, Charles Quint était en mesure de prendre la place du pape dans les consciences.

---

<sup>165</sup> Lettre de Marino Caracciolo à Charles Quint le 30 novembre 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 613.

<sup>166</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Charles Quint le 5 février 1524 dans les CLD, vol. 2, n° 617.

<sup>167</sup> GUICCIARDINI L., *op. cit.*, vol. 2, p. 267.

<sup>168</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 23 février 1524 dans les CLD, vol. 2, n° 619.

Après tout, les prophéties à son sujet se multipliaient. La papauté, en ne soutenant pas sa politique, cherchait également à contrer son influence et à garder pour elle sa charge de pasteur.

L'attitude de Clément VII est un échec pour la diplomatie impériale, et pour Gattinara en particulier. On n'imaginait pas que le Médicis, qui avait auparavant soutenu Charles Quint, puisse récuser ses engagements. Par ailleurs, s'obstiner dans de longues tractations stériles pour la signature d'une ligue, c'était s'assurer de la continuité de la guerre. Sans le soutien de du pape, la mise en place d'une alliance en Italie était délicate et les finances impériales étaient privées de grosses contributions financières. En outre, sans l'appui de la diplomatie pontificale, contraindre Venise à abandonner l'amitié française était quasiment impossible. On ne le savait que fort bien<sup>169</sup>. Le chancelier aime à répéter que « partout l'Italie crie Empire »<sup>170</sup>. C'est en réalité cependant loin d'être le cas. Seule la puissance impériale, son armée, sa diplomatie, son réseau d'agents et sa propagande sont en mesure d'y imposer la domination. Les tergiversations du pape, de Venise, des ducs de Milan ou de Ferrare sont là pour le prouver. En cette année 1524, les conditions ne sont clairement pas encore réunies pour que Charles Quint puisse faire valoir une autorité incontestée de la Péninsule. Comme ses prédécesseurs, Clément VII souhaite donc mettre en avant son rôle d'arbitre. Il veut que la paix soit négociée et signée sous ses auspices. Il refuse de ratifier la ligue passée avec Adrien VI et se décide d'envoyer une grande légation afin de négocier la paix en Espagne et en Angleterre, par l'intermédiaire de l'archevêque de Capoue, Nicolas de Schönberg<sup>171</sup>. Il notifie au duc de Sessa qu'il ne contribuera pas aux dépenses de l'armée. L'ambassadeur, lucide, écrit qu'en bon Italien le pape attend de voir comment va évoluer la situation en Italie<sup>172</sup>.

C'est pendant ces semaines qu'est envisagé le départ de Gattinara pour l'Italie afin de négocier directement avec le pape. La Roche, que l'on envoie à sa place, meurt peu de temps après son arrivée à Rome, en août. L'archevêque de Capoue, de son côté, est retardé et n'arrive à la cour en Espagne qu'en automne. La situation était donc toujours bloquée. Dans le camp impérial, on espérait toujours une résolution favorable aux ambitions de Charles Quint. Gattinara prie Charles de Lannoy de prêter allégeance et obéissance à Clément VII de la part de l'empereur afin qu'il puisse enfin signer la ligue défensive. Si la réponse est positive, ce dont le chancelier ne doute pas, le vice-roi doit faire en sorte que Milan, Gênes, Lucques,

---

<sup>169</sup> Lettre de Marino Caracciolo à Charles Quint le 30 novembre 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 613.

<sup>170</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 30 juillet 1521 dans LANZ K., *Staatspapiere*, p. 3.

<sup>171</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 211.

<sup>172</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 24 février 1524 dans les CLD, vol. 2, n° 621.



Florence et Sienne envoient des représentants à Rome afin de discuter de leur intégration dans l'alliance<sup>173</sup>. Il fournit un Lannoy un certain nombre d'arguments pour tenter de convaincre le pape. Il faut faire comprendre à celui-ci que Charles Quint a toujours souhaité la paix entre les princes chrétiens pour pouvoir combattre les Infidèles, que les guerres présentes sont de la faute des Français et de leur roi qui a violé les traités, « comme est assez notoire à ung chascun ». Si l'armée de Lombardie est entrée en Provence, ce n'était pas pour conquérir le pays, « car Dieu nous en ha tant donner que plus tost désirerions avoir la grace de les scavoir bien régir et gouverner en paix et tranquillité que d'en vouloir pourchasser plus oultre », mais pour forcer le roi de France à une paix honnête et replacer le duc de Bourbon dans ses États. La fortune a cependant été telle que le roi d'Angleterre n'a pas apporté la contribution à laquelle il était tenu. Ainsi s'explique l'échec du siège de Toulon. Gattinara estime que François I<sup>er</sup> ne s'arrêtera pas là et franchira les Alpes, mettant ainsi de nouveau en danger « la quiétude d'Italie » et toute la chrétienté<sup>174</sup>. Le seul moyen de s'opposer aux projets du roi de France, c'est de mettre en place la ligue défensive, sans laquelle on ne pourra ni combattre le Turc, ni « châtier les erreurs de la maudite secte luthérienne ». Charles Quint agit donc pour « le service de Dieu », « l'exaltation de la foi catholique » et « le bien de la chose publique ». Clément VII, comme « commun pasteur » et chef de la religion chrétienne, doit s'y atteler. Il a bien agi en étant jusqu'ici neutre et en appelant à la paix mais il s'agit désormais de défense et de droit naturel et de chasser les tyrannies pour le bien, le repos et la tranquillité de l'Italie. Le pape doit donc abandonner sa neutralité et renouveler l'alliance passée par son prédécesseur<sup>175</sup>.

Tous les prétextes étaient bons. La défense de l'Italie, le bien-être de la chrétienté, la croisade contre les Turcs, la lutte contre l'hérésie luthérienne. Gattinara rappelait au pape quel était son rôle et ses devoirs. Il le plaçait face à sa responsabilité devant Dieu. Dans la réalité, ces arguments étaient usités et Clément VII n'était pas dupe. Les armées impériales, défaites en Provence et à Marseille, étaient en pleine retraite au-delà des Alpes, et Charles Quint avait absolument besoin d'appuis, de soutien financier, et si possible d'une trêve. À l'abbé de Nájera, le pape affirme qu'il n'entend pas rompre la neutralité qu'exige son devoir pastoral et qui lui permet d'avoir plus de poids dans les négociations de paix qu'il entend faire accepter à Charles Quint. Guicciardini écrit de son côté que, voyant qu'il était impossible de négocier une paix entre les souverains, Clément VII décide de ne plus du tout se mêler du conflit.

---

<sup>173</sup> Instructions du 8 octobre 1524 aux HHSA, Belgien PA 64/1, n° 111, fol. 277r-279v.

<sup>174</sup> *Ibid.*, fol. 278v.

<sup>175</sup> *Ibid.*, fol. 278v.

Même s'il penchait pour l'empereur et le roi d'Angleterre, affirme le Florentin, il avait secrètement promis à François I<sup>er</sup> qu'il ne s'opposerait pas à lui quand il attaquerait le duché de Milan<sup>176</sup>. Clément VII, comme son cousin Léon X, tempore et attend de voir évoluer la situation en Italie. Il n'a pas à patienter longtemps. Fin octobre, François I<sup>er</sup> se rend maître de Milan après une descente de seulement trois semaines. Des rumeurs le disent même en route pour Rome<sup>177</sup>. La fortune avait changé de camp, et le pape d'opinion. Il se montre désormais beaucoup plus disposé aux ouvertures françaises. Le 12 décembre, il signe une paix et une alliance avec la France et Venise<sup>178</sup>.

Au sein du conseil de Charles Quint, c'est la consternation. Le ton de Gattinara change alors. En octobre déjà, dans les instructions destinées à Charles de Lannoy, il avait envisagé que si le pape s'obstinait dans son refus de céder Modène et Reggio, on donnerait secrètement assistance au duc de Ferrare pour qu'il les recouvre. Si ce dernier n'y parvenait pas, on enverrait alors le vice-roi avec une partie de l'armée de Lombardie pour les remettre de force entre les mains de l'empereur<sup>179</sup>. Ce passage de l'instruction est néanmoins barré, peut-être car Charles Quint n'était pas disposé à menacer le pape de cette manière, ni à utiliser la force contre lui. Quelques mois plus tard en revanche, le Habsbourg laisse les mains libres à son chancelier. Ce dernier affirme Clément VII qu'il a non seulement abandonné l'empereur mais qu'il a en plus œuvré pour le faire abandonner de ses alliés, à savoir Venise<sup>180</sup>. Toutefois, Gattinara se trompait. Il n'avait pas compris quels buts poursuivait le pape. Dans sa conception de la monarchie universelle, celui-ci était soumis à l'empereur, réel dépositaire de la puissance divine. Le rôle de Charles Quint était de réformer l'Église, avec son aide. Il n'imaginait pas que Clément VII puisse adopter une attitude hostile. Il n'a dès lors aucun mal à considérer que, si le pape s'oppose à l'empereur, il contrarie la volonté divine. Le successeur de saint Pierre devient ainsi un ennemi de la foi catholique.

En ce début d'année 1525, le discours de Gattinara évolue. Il devient offensif, menaçant. Il est sans doute celui à cause de qui les relations avec le pape se distendent. Par la suite, et jusqu'au Sac de Rome, il y a au sein de la cour impériale la diffusion d'un fort courant anti-pontifical. Manuel Rivero Rodríguez estime que la grande campagne de propagande de 1526 contre la papauté est l'œuvre d'un chancelier déçu de ne pas avoir obtenu

---

<sup>176</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 288.

<sup>177</sup> LE GALL J.-M., *op. cit.*, p. 48.

<sup>178</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 214.

<sup>179</sup> Instructions de Gattinara à Charles de Lannoy concernant Ferrare et Florence aux HNSA, Belgique PA 64/2, n° 88, fol. 345r-347v.

<sup>180</sup> Lettre de Charles Quint à Clément VII le 7 février 1525 dans les CLD, vol. 2, n° 716.

son chapeau de cardinal<sup>181</sup>. En réalité, depuis un an et demi déjà Gattinara œuvrait avec force contre Clément VII, et Charles Quint, en ce début d'année 1525, suit la même ligne que son conseiller. Dans ces fameuses lignes qu'il couche sur le papier au moment où la situation semble désespérée, l'empereur écrit qu'il a été « lessé et failly au besoing » par ses amis<sup>182</sup>. Clément VII en fait partie, bien entendu. Aux ambassadeurs florentins, il affirme que le pape est un « lâche ». Pour cette raison, il souhaite se rendre en Italie afin de récupérer son bien et de prendre sa revanche sur ceux qui l'ont trompé, en particulier le Médicis. Il va jusqu'à affirmer que Luther a finalement peut-être raison. Gasparo Contarini, qui rapporte ces paroles, estime que si Charles Quint, d'habitude si réservé, s'exprime de cette manière, c'est à cause de son chancelier « qui parle souvent de manière déraisonnable »<sup>183</sup>.

Mois de trois semaines plus tard, la bataille de Pavie redistribue les cartes. Inespérée, la victoire et la capture du roi de France grisent les ardeurs impériales. Le chancelier et son entourage continuent leur travail de sape. Alfonso de Valdés produit une version officielle de la bataille destinée à être diffusée. Elle ne mentionne pas le pape<sup>184</sup>. Gattinara, de son côté, donne son avis à Charles Quint. Il n'est alors plus question de l'alliance avec la papauté que l'on souhaitait tant quelques mois auparavant. L'heure est aux représailles. Le chancelier, qui demande au Habsbourg d'agir en bon empereur romain et d'être juste avec ses adversaires, conseille avec beaucoup d'ironie qu'afin d'extirper les erreurs de la secte luthérienne, réformer la chrétienté et aviser de moyens pour repousser les Turcs, on doit prier Clément VII de réunir un concile général afin de résoudre toutes ces questions. Il estime que si ce dernier y fait quelque difficulté, Charles Quint devra alors user de son autorité pour l'imposer<sup>185</sup>. Par ailleurs, afin de ne pas se montrer seulement « bon filz et protecteur de l'Église » mais également « bon administrateur des choses du Sainte Empire », il faut permettre par conventions secrètes à Francesco Sforza de prendre Parme et Plaisance et de les réintégrer au duché de Milan, afin « mieulx donner à cogneistre au pape son erreur »<sup>186</sup>. Enfin, si Clément VII s'obstine dans son refus de restituer Modène, on doit permettre à Alphonse d'Este de reprendre la cité par lui-même<sup>187</sup>. Gattinara n'envisageait même plus le pape comme le pasteur commun de la chrétienté mais au contraire comme un adversaire qu'il fallait punir de ses erreurs. En nommant Charles Quint « bon filz » et « protecteur » de

---

<sup>181</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 220.

<sup>182</sup> Mémoire manuscrit de Charles Quint du début de l'année 1525, publié par BRANDI K., « Eigenhändige Aufzeichnungen Karls V », p. 256. Voir également *id.*, *op. cit.*, p. 215.

<sup>183</sup> Lettre de Gasparo Contarini au Conseil des Dix le 6 février 1525 dans les CSP, vol. 3, n° 920.

<sup>184</sup> Voir *infra* p. 312.

<sup>185</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint après Pavie dans BRANDI K., « Nach Pavia », p. 202.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 205.

l'Église, en le souhaitant voir convoquer un concile, il niait désormais au pape tout rôle pastoral et le reléguait au rang de simple prince temporel et exécuteur de l'empereur.

Alfonso de Valdés, de son côté, rédigeait la version officielle du récit de la bataille de Pavie, qui relue et corrigée par le chancelier<sup>188</sup>. Dans cette apologie, le secrétaire compare Charles Quint à Gédéon, le vainqueur des Madianites. L'image était forte. Ces derniers, descendants d'un des fils d'Abraham, Madian, avaient adopté le culte des idoles. Gédéon, envoyé par Dieu pour mettre fin à leurs attaques sur les enfants d'Israël, parvient à les battre avec seulement 300 soldats et capture deux de leurs rois. On voit tout le parallèle avec Pavie. La victoire était le résultat de la volonté divine. Valdés rappelle que peu de soldats impériaux sont morts. Dieu montrait là son « omnipotence » et sa volonté d'abaisser l'orgueil du roi de France. Le triomphe n'était pas celui de Charles Quint, mais bien celui de Dieu. L'empereur n'est que le bras de sa volonté. Le pape, lui, vicaire du Christ, n'est même pas mentionné. La fin de la relation est empreinte du messianisme si cher à Gattinara. Toute la chrétienté, nous dit-on, doit se réjouir de la victoire car elle est la preuve que Dieu souhaite mettre fin aux maux qui la touchent et qu'il ne permet pas que le peuple élu soit opprimé de ses ennemis, les Turcs. Le Tout-Puissant a donné la victoire à Charles Quint afin qu'il puisse non seulement défendre la chrétienté mais également poursuivre le Turc en ses terres, reprendre l'empire de Constantinople et la sainte maison de Jérusalem. Pour qu'enfin, le monde entier reçoive la sainte foi catholique et que puisse s'accomplir la parole du rédempteur « *fiet unum ovile et unus pastor* »<sup>189</sup>. Le texte, approuvé par le conseil d'État, est imprimé puis diffusé.

Charles Quint suit dans un premier temps les conseils de Gattinara. Comme l'écrit Pierre Chaunu cependant, c'était trop charger la barque et affaiblir un rapport de force qui se montrait extrêmement favorable<sup>190</sup>. En humiliant le pape, mais également le roi de France, on n'aurait que provoqué un nouveau *casus belli*. L'empereur et son chancelier font donc preuve de plus subtilité, d'autant plus que Clément VII se sait menacé et qu'il prend l'initiative de revenir dans les bonnes grâces du Habsbourg. Il envoie le 9 mars deux lettres à Charles Quint et à Gattinara pour les féliciter de la victoire<sup>191</sup>. L'empereur lui répond le 1<sup>er</sup> avril d'un ton mesuré pour le remercier de ses félicitations et lui faire part de sa joie de le voir disposé à

---

<sup>188</sup> *Relación de las nuevas de Italia, sacadas de las cartas que los capitanes y comisario del emperador y rey nuestro señor han escripto a su magestad assí de la victoria contra el rey de Francia como de otras cosas allá acaecidas, vista y corregida por el señor gran chanciller y consejo de su magestad* dans VALDÉS A. de, *op. cit.*, p. 37.

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>190</sup> CHAUNU P. et ESCAMILLA M., *op. cit.*, p. 299.

<sup>191</sup> Lettres de Clément VII à Gattinara et Charles Quint le 9 mars 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 34 et 35.

mettre en place une grande paix entre les princes chrétiens<sup>192</sup>. Trois jours plus tôt, il écrivait pourtant à Charles de Lannoy qu'il entendait bien le « chastier » en convoquant un concile, donner Parme et Plaisance à Milan, et s'entendre avec le duc de Ferrare à propos de Modène et Reggio<sup>193</sup>.

À la cour, le nonce Baldassare Castiglione se fait le porte-parole des volontés du pape. Clément VII affirme ainsi avoir conclu une alliance avec le roi de France non pas pour porter préjudice à l'empereur, ni pour obtenir des avantages personnels, mais car il a été forcé par le duc d'Albany qui marchait avec l'armée contre Rome et le royaume de Naples. Il demande à Charles Quint de se souvenir de son attitude lorsqu'il était cardinal et qu'il soutenait constamment ses actions<sup>194</sup>. L'empereur lui fait répondre qu'il n'a jamais douté de ses bonnes intentions et qu'il est convaincu que certains de ses ministres ont exagéré la puissance du roi de France afin d'influencer ses décisions par la peur<sup>195</sup>. Ce véritable jeu de dupe devait se concrétiser par la négociation d'un accord le 1<sup>er</sup> avril à Rome entre Clément VII et le duc de Sessa et Giovanni Bartolomeo Gattinara<sup>196</sup>. Guicciardini, de son côté, n'est pas naïf. Il écrit que certains en Italie, voyant le Médicis rater l'occasion d'unir ses princes contre l'empereur et s'abaissant devant lui, l'accusèrent de manquer de courage. Les « hommes plus prudents », cependant, dont il fait bien évidemment parti, savaient que le pape n'avait que peu de choix face à une armée victorieuse qui menaçait ses États et qu'il s'agissait là d'une décision « prudente et fort avisée »<sup>197</sup>. L'attitude de Clément VII dans les mois à venir prouve en tout cas qu'il ne se faisait guère d'illusion sur la durée de cet accord. Il montrait toutefois sa bonne volonté. Au chancelier de l'empereur, son plus farouche adversaire, il promettait le chapeau de cardinal. À Charles Quint, il envoyait de l'argent afin qu'il puisse mettre fin aux troubles liés à Luther qui secouaient alors l'Allemagne<sup>198</sup>.

Les désaccords étaient cependant trop nombreux pour le traité passé au moins d'avril tienne. Au cours de l'été 1525, Charles Quint et Clément VII se livrent une guerre à distance qui a pour cadre l'Italie. À Sienne, où gouvernait la faction des *Monte dei nove*, descendants des membres des neufs grandes familles de marchands qui avaient gouverné la cité aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, est mis en place un gouvernement pro-impérial. Alessandro Bichi, leader des *Nove*, qui avait été installé par le pape et le duc d'Albany lors de la descente de ce dernier, est

---

<sup>192</sup> Lettre de Charles Quint à Clément VII le 1<sup>er</sup> avril 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 65.

<sup>193</sup> Lettre de Charles Quint à Charles de Lannoy le 27 mars 1525 dans HALKIN L.-E et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 267-270.

<sup>194</sup> Proposition d'une alliance faite par Baldassare Castiglione au nom du pape dans les CLD, vol. 3/1, n° 108.

<sup>195</sup> *Ibid.*

<sup>196</sup> Les termes sont dans les CLD, vol. 3, n° 66 et dans GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 322-323.

<sup>197</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 324. Voir aussi LE GALL J.-M., *op. cit.*, p. 208.

<sup>198</sup> Lettre de Clément VII à Charles Quint le 7 juin 1525 dans les CLD, vol. 3, n° 107.

tué par les gibelins, avec l'accord plus ou moins implicite de Charles de Lannoy<sup>199</sup>. Le pape continue par ailleurs de réclamer Reggio et Rubiera mais Charles Quint, soucieux de ne pas lui donner raison comme il l'avait annoncé au vice-roi de Naples, tempore et négocie de son côté avec Alphonse d'Este. En octobre, Clément VII s'offusque de la manière dont il est traité. Craignant par ailleurs pour Parme et Plaisance, il envoie une armée et donne ordre de fortifier les deux villes<sup>200</sup>. À plusieurs reprises, Louise de Savoie s'adresse à lui pour proposer une nouvelle alliance contre Charles Quint. Il hésite<sup>201</sup>. À l'automne, l'empereur envoie un nouvel émissaire extraordinaire, Miguel de Herrera, pour tenter d'aplanir les relations. Gattinara rédige les instructions mais rien de nouveau n'est proposé. On rappelait que c'était François I<sup>er</sup> qui était la cause des troubles de la chrétienté et on assurait le pape de la bonne volonté de l'empereur. L'investiture de Francesco Sforza ? On l'avait donnée. On oubliait cependant de préciser que bien qu'elle fût rédigée, le duc n'en n'avait pas profité. À propos de Reggio et Rubiera, on promet de lui donner satisfaction<sup>202</sup>. Cependant Charles Quint, plus puissant que jamais en Italie, n'était pas prêt à y réduire son autorité. On fait des promesses mais on n'agit pas. Clément VII, de son côté, n'accepte pas de voir l'empereur devenir l'arbitre des conflits italiens. Le Habsbourg, par l'intermédiaire de ses agents et de Charles de Lannoy en particulier, intervient partout au nom de l'Empire. Le duc de Savoie, le marquis de Montferrat, Sienna ou encore Lucques, lui versent des contributions<sup>203</sup>. Dans les États pontificaux à Bologne, on soupçonne le marquis de Pescara de vouloir rétablir la famille des Bentivoglio, adversaires des Médicis. Dans le même temps, une conspiration est découverte à Vérone par la république de Venise. Bartolomeo della Scala, cardinal de Mantoue, souhaitait rétablir le pouvoir de cette famille sur la ville aux dépens des Vénitiens. Il est soutenu par Gattinara qui avait l'intention de marier un de ses neveux avec une fille de la famille<sup>204</sup>. Partout la diplomatie impériale œuvre contre les intérêts de la papauté qui n'a jamais paru aussi isolée.

---

<sup>199</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 328 et LE GALL J.-M., *op. cit.*, p. 206.

<sup>200</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Charles Quint le 5 novembre 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 253.

<sup>201</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 343.

<sup>202</sup> Instructions du 6 novembre 1525 à la BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75, fol. 389r - v et 37r-40v.

<sup>203</sup> LE GALL J.-M., *L'honneur perdu*, p. 210.

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 346.



**Figure 21 - Sebastiano del Piombo - *Portrait de Clément VII***

**v. 1531 - J. Paul Getty Museum - Los Angeles**

À la suite du traité de Madrid, Clément VII refuse les clauses que Charles Quint lui envoie. La conjuration de Morone a discrédité Francesco Sforza aux yeux de l'empereur mais le pape ne veut surtout pas voir le duc de Bourbon à la tête du duché. Il refuse par ailleurs de payer pour que l'armée impériale quitte l'Italie. Plus que jamais, il se rapproche de François I<sup>er</sup> à qui il envoie des émissaires<sup>205</sup>. Il signifie également à Gattinara son refus de le nommer cardinal. Charles Quint, en confiant à Lannoy les négociations de Madrid, montre qu'il n'avait pas compris les enjeux italiens. À la fin de l'année, un fort courant anti-hispanique traverse la Péninsule<sup>206</sup>, et en ce printemps 1526, tout le monde est insatisfait. L'avis de Clément VII a été complètement ignoré pendant les négociations de Madrid, Francesco Sforza n'a pas eu son investiture de Milan et les États italiens ont dû faire face aux exactions de l'armée impériale et contribuer financièrement à son entretien. Gattinara, qui voit son rêve se déliter, demande à quitter le service impérial<sup>207</sup>.

La signature de la ligue de Cognac quelques semaines plus tard marque le point de départ d'une intensification de la violence du conflit. C'est à partir de ce moment que se joue, pendant un an, l'avenir de la chrétienté. Le pape avait définitivement choisi l'alliance française et montré sa volonté de chasser les Impériaux d'Italie. En juin, le chancelier rédige de nouvelles instructions pour Hugo de Moncada qui se rend dans la Péninsule. On estime qu'il faut à tout prix conserver l'amitié du pape<sup>208</sup>. Il est cependant trop tard. Le 23 juin, Clément VII fait rédiger un bref pour justifier son attitude et les raisons qui l'ont poussé à choisir les armes pour défendre la « liberté de l'Italie »<sup>209</sup>. Deux jours plus tard, quand il se rend compte de la dureté des termes employés, il se rétracte et envoie une nouvelle missive moins hostile avec instruction à son nonce, Baldassare Castiglione, de le substituer au premier. Il n'en n'a pas le temps.

La première lettre de Clément VII est reçue le 20 août à Grenade et lue par Castiglione devant Charles Quint et ses conseillers<sup>210</sup>. C'est l'indignation. Que le pape, qui avait trahi l'empereur en prenant parti pour le roi de France et qui soutenait ce dernier dans ses opérations, parle de liberté d'Italie alors que Charles Quint avait toujours souhaité défendre ses princes et ses cités, c'était de la pure calomnie. On remettait en cause tout ce qui fondait le pouvoir du Habsbourg et donc la volonté divine elle-même. L'ambassadeur de Venise, pourtant alliée au pape et aux Français, est obligé de reconnaître que les expressions

---

<sup>205</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 386-387.

<sup>206</sup> LE GALL J.-M., *op. cit.*, p. 348.

<sup>207</sup> Lettre d'Andrea Navagero à la Seigneurie le 29 janvier 1526 citée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 318.

<sup>208</sup> Instructions du 30 avril 1526 aux HNSA, Belgian PA 65/4, fol. 27r-35v.

<sup>209</sup> *Pro Divo Carolo*, *op. cit.*, p. 9-17.

<sup>210</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 88.



employées par Clément VII sont « plus fortes que nécessaires »<sup>211</sup>. Castiglione affirme quant à lui que Charles Quint a fait preuve d'une réaction modérée à la lecture de la lettre. Le nonce écrit qu'il a réagi de manière très « humaine » même s'il a exprimé le fait que le pape « s'était laissé aller » lors de l'écriture du bref<sup>212</sup>. Ce n'est pas le cas de Gattinara, outré de l'attitude d'un pape que l'on avait aidé à élire.

Le chancelier prend l'initiative, au nom de l'empereur, de défendre cet affront. Il adresse un violent discours au conseil royal de Castille afin d'obtenir le soutien de ses membres dans la lutte à venir. Charles Quint, écrit-il, a toujours défendu les intérêts de la chrétienté dans le but ultime de retourner ses armes contre les Infidèles. Il s'est battu pour l'Italie, le pape et Milan, a cherché à mettre en place une paix et une ligue universelles pour défendre la foi catholique, et, aujourd'hui, il se retrouve à devoir faire front contre François I<sup>er</sup>, Henri VIII, Clément VII et les Vénitiens. Gattinara estime que cette situation est le résultat des fautes du pape, indigne de son office pastoral et de sa charge de vicaire du Christ<sup>213</sup>. Il demande aux membres du conseil leur avis sur ce qu'il convient de faire désormais. Il y a beaucoup d'intoise dans ces paroles. Gattinara sait que peu au sein de la cour défendront la position de Clément VII. Il cherche avant tout à légitimer son action. La réponse du conseil, quoiqu'il en soit, est sans appel. Ses membres affirment que l'on doit écrire au pape et au collège des cardinaux pour leur signifier leurs erreurs et réunir les Cortès des différents royaumes afin que soit décidé avec eux comment on agira<sup>214</sup>. On associait toute l'Espagne à la lutte contre la papauté et à la défense de la chrétienté.

Charles Quint semble dans un premier temps garder ses distances avec ce qu'envisagent ses conseillers. Il rassure Baldassare Castiglione de ses bonnes intentions envers Clément VII<sup>215</sup>. Il fait une annonce similaire à l'ambassadeur vénitien<sup>216</sup>. En réalité, il permettait que soit donnée une réponse forte tout en se mettant à l'abri des retombées qui ne manqueraient pas d'arriver<sup>217</sup>. Le 7 septembre arrive à la cour le deuxième bref du pape, écrit le 25 juin. Le nonce essaye alors de montrer que la première lettre a été écrite dans un moment de colère, un jour avant la seconde. Les conseillers de l'empereur estiment cependant

---

<sup>211</sup> Lettre d'Andrea Navagero à La Seigneurie le 6 septembre 1526 dans les CSP, vol. 3, n° 1403.

<sup>212</sup> Lettre de Baldassare Castiglione à l'archevêque de Capoue le 8 septembre 1526 dans SERASSI P., *op. cit.*, vol. 2, p. 71-85.

<sup>213</sup> Mémoire de Gattinara au conseil royal de Castille à la BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75, fol. 139r-141v. Publié par BORNATE C., « *Historia* », p. 489-494.

<sup>214</sup> Réponse du Conseil royal de Castille à la BRT, *id.*, fol. 374r - 375v. Publié dans *ibid.*, p. 494-496.

<sup>215</sup> Lettre de Baldassare Castiglione à l'archevêque de Capoue le 8 septembre 1526 dans SERASSI P., *op. cit.*, vol. 2, p. 80-84.

<sup>216</sup> Lettre d'Andrea Navagero à La Seigneurie le 6 septembre 1526 dans les CSP, vol. 3, n° 1403.

<sup>217</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 90.

que si la lettre avait réellement été écrite un jour après, il aurait été facile d'intercepter le messager pour ne pas la délivrer<sup>218</sup>. Ils préparent ainsi une réponse officelle, donnée le 17 septembre en présence des différents ambassadeurs étrangers de la cour. On reprenait les mêmes éléments que dans la relation de Gattinara au conseil royal. Le pape est accusé d'être celui qui allait ruiner la chrétienté<sup>219</sup>. Parallèlement, une lettre est envoyée au Sacré-Collège pour demander aux cardinaux de réunir un concile<sup>220</sup>. Andrea Navagero et Baldassare Castiglione accusent les ministres de Charles Quint, et en particulier le chancelier, d'être les responsables de la réponse sévère donnée au pape qui ne représenterait pas, selon eux, les convictions de l'empereur. Lors d'une rencontre avec le nonce, celui-ci lui assure qu'il ne souhaitait pas de tels propos mais que ses conseillers ont estimé que c'était la meilleure manière d'agir<sup>221</sup>.

Charles Quint, pourtant, laisse les mains libres à la chancellerie pour rassembler tous ces éléments. Ainsi, plutôt que de tenter d'aplanir les relations avec la papauté, on réunit dans un même volume les brefs du pape, les réponses qui en ont été faites, la lettre au Sacré-Collège, ainsi que les termes du traité de Madrid, les raisons données par François I<sup>er</sup> de ne pas le respecter, et une réfutation de ces dernières écrite par Gattinara. On y ajoutait enfin les articles de la ligue de Cognac, « que l'on prétendait Très Sainte »<sup>222</sup>. On envoie ce *Pro Divo Carolo* dans les presses d'Espagne et de l'Empire. Plusieurs éditions ont lieu, dont la définitive est publiée à Anvers en février 1527. Le 12 de ce mois, les principaux ministres impériaux et les ambassadeurs étrangers sont conviés à se rendre dans la maison du chancelier. Depuis son lit car atteint par la goutte, Gattinara leur lit ce qui sera la dernière partie du *Pro Divo Carolo*, à savoir la réponse du « Plus invincible empereur Charles Quint » à tous les reproches qui lui ont été adressés<sup>223</sup>. C'est la consternation générale parmi les ambassadeurs qui ne comprennent pas pourquoi on met de nouveau de l'huile sur le feu alors que les négociations avançaient. On estime qu'il s'agit là d'un coup fatal porté à la paix. L'ambassadeur Navagero ne sait plus quoi penser du chancelier. Il est déçu par rapport à l'opinion qu'il s'était faite de lui. Il écrit à la Seigneurie qu'il ne sait pas si Gattinara agit car il est hostile à la paix, s'il poursuit des intérêts personnels ou s'il désire tout traiter par lui-

---

<sup>218</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>219</sup> *Pro Divo Carolo, op. cit.*, p. 18-88. On peut également consulter le résumé qui en est fait dans les CLD, vol. 3/1, n° 550.

<sup>220</sup> *Pro Divo Carolo, op. cit.*, p. 93-99.

<sup>221</sup> Lettre de Baldassare Castiglione à l'archevêque de Capoue le 20 septembre 1526 dans SERASSI P., *op. cit.*, vol. 2, p. 91.

<sup>222</sup> « *Quod sanctissimum vocant* ». *Pro Divo Carolo, op. cit.*, p. 185.

<sup>223</sup> *Pro Invictissimo Romanorum Imperatore Carolo huius nominis quinto [...] responsio. Ibid.*, p. 209.

même<sup>224</sup>. On peut émettre une hypothèse. Cette lecture officielle est le dernier acte public de Gattinara avant son départ pour l'Italie. Quelques jours plus tard, il quitte l'Espagne avec l'intention de se rendre auprès du pape, persuadé qu'il sera l'artisan de la grande réconciliation entre l'empire et la papauté. Peut-on dès lors imaginer qu'en agissant de cette manière le chancelier souhaitait s'assurer qu'une paix ne serait pas signée pendant son absence et qu'il en serait lui-même le promoteur pendant son séjour en Italie ?

La publication du *Pro Divo Carolo* est en tout cas le point d'orgue d'un fort courant anti-romain et anti-pontifical qui pénètre la cour impériale et qui devait conduire aux tragiques événements du Sac de Rome. Comme l'écrit André Chastel, le climat romain donnait la nausée à beaucoup d'observateurs, de visiteurs et de résidents étrangers, qu'ils soient clercs ou laïcs<sup>225</sup>. Luther et Érasme notamment se sont fait les porte-paroles de cette dénonciation. Les allusions à la figure du pape, au Nord des Alpes, prenait des colorations hostiles, voire violentes<sup>226</sup>. Au dogme du rôle providentiel de la Ville éternelle et à l'institution divine de l'autorité pontificale, on opposait la représentation implacable de la Rome-Babylone et du Pape-Antéchrist<sup>227</sup>. Qui sait si Charles de Bourbon ne s'est pas senti investi de la justice divine contre cette nouvelle Babylone écrit François Crouzet<sup>228</sup>. Les partisans de l'empereur devaient être les premiers et les plus violents transmetteurs de ce courant.

Il est inutile de revenir sur ces événements très bien connus. On rappellera seulement les principaux faits. Dès septembre 1526, une petite troupe menée par la faction impériale des Colonna était entrée dans Rome. Le 20, le palais pontifical est pillé et Clément VII doit se réfugier au château Saint-Ange. On soupçonne le cardinal Pompeo Colonna, ennemi notoire du Médicis, de souhaiter l'assassiner pour prendre sa succession. Une partie de la population de la ville, selon Guicciardini, « se réjouissait de ces malheurs »<sup>229</sup>. Le pape, en échange de sa protection, est contraint par Hugo de Moncada de signer une trêve de quatre mois qui concerne également Milan et Florence. En février, sans doute échaudé par la propagande impériale contre sa personne, Clément VII tente avec les Vénitiens de s'en prendre au royaume de Naples. Cette tentative est un échec et Charles de Lannoy, venu à Rome, peut

---

<sup>224</sup> Lettre d'Andrea Navagero à La Seigneurie le 16 février 1527 dans les CSP, vol. 4, n° 41.

<sup>225</sup> CHASTEL A., *Le sac de Rome, 15 7 : du premier maniérisme à la contre-Réforme*, Paris, Gallimard, 1984, p. 9.

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>227</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>228</sup> Cité dans LE GALL J.-M., *Les Guerres d'Italie*, p. 68.

<sup>229</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 454.

négocier avec lui une nouvelle trêve de huit mois<sup>230</sup>. C'est à ce moment qu'une partie de l'armée impériale, furieuse d'être privée de solde, commence sa descente vers Rome<sup>231</sup>. José Martínez Millán et Manuel Rivero Rodríguez, suivant l'hypothèse de John Hook, estiment que Charles Quint était peut-être conscient de ce qui allait arriver, mais qu'il a laissé faire<sup>232</sup>. En effet, quand il apprend les négociations de Charles de Lannoy, il lui écrit le 12 mai « que ladite tresve n'est pas bonne pour nous » et que « par la force qu'il mayne, led. S. de Bourbon pourroit fere mellieur appoinctement de paix avec le pape »<sup>233</sup>. L'empereur était donc sans doute au courant que l'armée de Charles de Bourbon marchait sur Rome mais il n'est pas intervenu. Le 6 mai, l'assaut de la ville était donné et le sac devait se poursuivre pendant plusieurs mois. Bourbon, vaincu par Babylone, y trouve la mort [fig. 21].

---

<sup>230</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 484-485.

<sup>231</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 249.

<sup>232</sup> MARTINEZ MILLÁN J., et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia », p. 142. Voir également HOOK J., « Clement VII, the Colonna and Charles V: A Study of the Political Instability of Italy in the Second and Third Decades of the Sixteenth Century », dans *European Studies Review*, t. 2, 1972, p. 293-294.

<sup>233</sup> Lettre de Charles Quint à Charles de Lannoy le 12 mai 1527 dans HALKIN L.-E. et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 320.



1527.

BORBONE OCCISO, ROMANA IN MOENIA MILES  
CÆSAREVS RVIT, ET MISERANDAM DIRIPIT VRBEM.

*Aqui fue Borbon muerto, y derribado  
Por los muros de Roma: pero entraron  
Los Soldados con animo efforçado,  
Y ellos la ciudad toda saquearon.*

Soubdain apres que Bourbon fut occis  
Le tresvaillant Empereur feit emprise  
D'affaillir Romme, & de sens trefraissis  
En combatant en peu de tempz l'eut prinse.

III

Figure 22 - Maarten van Heemskerck - La mort de Charles de Bourbon pendant le Sac de Rome

1555 - British Museum - Londres

Depuis Monaco, Gattinara apprend ces événements. S'il écrit dans son autobiographie que le sac de la Ville éternelle fut une « *macchia di vergogna e discredito* », il ne semble pas sur le moment avoir été profondément choqué par leur récit<sup>234</sup>. La chute de ce pape qui avait plongé la chrétienté dans la guerre, son emprisonnement ainsi que celui de certains de ses cardinaux corrompus, n'était-ce pas au contraire le signe que la Providence était du côté de l'empereur ? Le chancelier en est persuadé. Il envoie ainsi à Charles Quint toute une série de conseils afin de ne pas laisser perdre « le fruit des grandes et quasi miraculeuses victoires que Dieu lui a donné ». Parmi un certain nombre de considérations politiques, il prie l'empereur d'écrire à tous les princes chrétiens, par l'intermédiaire d'Alfonso de Valdés, pour leur faire part du grand déplaisir et regret qu'il a eu de ces événements mais qu'il n'en est pas coupable. Le chancelier souhaite également que l'on y mentionne la convocation d'un concile et que l'on demande à tous de se soumettre à ses décisions. Il faut contraindre le pape et les cardinaux de le convoquer dans les plus brefs délais<sup>235</sup>. Charles Quint prend finalement une décision médiane. Il fait bien écrire aux différents souverains européens afin de se justifier mais il ne va pas jusqu'à humilier le pape et demander la convocation d'un concile<sup>236</sup>. Il sait la partie gagnée.

Pour Juan Luis Vivès, la victoire de Charles Quint et la captivité du pape redonnaient une chance à la chrétienté<sup>237</sup>. C'était vrai. Le Sac de Rome permet à Clément VII de comprendre qu'il ne pouvait désormais plus espérer jouer le rôle prédominant en Italie. Le Habsbourg avait montré qu'il entendait faire valoir ses droits dans la Péninsule, et qu'il était en mesure, militairement et diplomatiquement, de le réaliser. Gattinara, en bon diplomate, demande toujours plus que ce qui est nécessaire. Charles Quint a cependant bien compris la leçon de magnanimité et de clémence que son chancelier jadis lui enseignait. Réunir un concile, c'était humilier ouvertement le pape et faire usage de manière outrageuse de sa puissance. Rien de bon ne pouvait en survenir. Il y a certes au sein de l'entourage de l'empereur, et en particulier du chancelier, tout un courant anti-pontifical qui le réclame. Le Sac de Rome n'y met pas fin, au contraire. Alfonso de Valdés, dans son *Diálogo de Mercurio y Caron*, estime que si le Christ a fondé l'Église, c'est l'empereur qui l'a restaurée. Du pape,

---

<sup>234</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 164. Lannoy avait envoyé son rapport à Charles Quint le 17 mai, il n'est donc pas impossible que le courrier soit passé par Monaco. Il se peut également qu'il ait eu l'information par l'intermédiaire de son agent à Rome, Francisco de Salazar, qui lui avait écrit le 18 mai en faisant un long récit détaillé des événements. Voir les CLD, vol. 3/2, n° 70.

<sup>235</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint à la suite du Sac de Rome aux HNSA, Belgique PA 66/5, fol. 451r-452v.

<sup>236</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 118.

<sup>237</sup> CHASTEL A., *op. cit.*, p. 182.

il n'en est pas question<sup>238</sup>. Giovanni Bartolomeo Gattinara, choisi comme médiateur par Clément VII pour les négociations, écrit dans une lettre à Charles Quint que le pape doit être maintenu sous le total contrôle du souverain<sup>239</sup>. Le Médicis, cependant, était aux abois, prisonnier dans son château Saint-Ange. À Florence, sa famille était chassée<sup>240</sup>. On pouvait raisonnablement obtenir une bonne paix avec lui et par là montrer tout le respect que l'on attachait à sa personne. Par ailleurs, la guerre avec la France et l'Angleterre continuait et l'on avait besoin de son soutien. L'empereur a la sagesse de ne pas suivre les éléments les plus gibelins de son entourage.

Le 6 juin, le pape se soumettait aux officiers impériaux. Après de longs mois de négociations, un accord est trouvé le 26 novembre. Clément VII pouvait quitter sa prison et se rendre à Orvieto<sup>241</sup>. Début janvier, il remercie Charles Quint de sa liberté et l'assure qu'il n'a jamais cru qu'il était le responsable du Sac de Rome<sup>242</sup>. Peu importe si c'était vrai ou non, les bases de la paix sont désormais posées. Ce même mois, les rois de France et d'Angleterre officialisent leur alliance et font une déclaration de guerre commune à Charles Quint<sup>243</sup>. Clément VII est sollicité. On lui propose de le mettre à la tête du royaume de Naples, de restaurer à ses États pontificaux l'intégralité du territoire détenu avant le début de la guerre et de lui rembourser toutes ses dépenses de guerre<sup>244</sup>. Désormais cependant, plus rien ne devait le détourner d'une attitude neutre<sup>245</sup>. Tout au long de l'année, alors que la guerre se poursuit et que les propositions d'alliance affluent de la part des alliés, il décide de ne plus prendre parti<sup>246</sup>.

Gattinara écrit de son côté les instructions destinées au nouvel ambassadeur résident que l'on envoie à l'été 1528 à Rome, Miguel Mai. Le cœur de son travail est d'œuvrer à l'alliance avec le pape<sup>247</sup>. On revenait donc à la politique que l'on avait mise en place en 1521 avec Léon X. On était prêt pour cela à faire des concessions. De concile, il n'en est plus question. Charles Quint n'avait, semble-t-il, jamais été partisan de cette idée mais elle était répandue à la cour<sup>248</sup>. On était également prêt à le soutenir à propos de Florence, dont les Médicis avaient été chassés. Guicciardini estime que c'est ce dernier point qui devait

---

<sup>238</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 106.

<sup>239</sup> GATTINARA G.-B., *Il sacco di Roma nel 1527: Relazione*, FICK E. et GALIFFE G.-B (éd.), Genève, 1866.

<sup>240</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 515-516.

<sup>241</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 261.

<sup>242</sup> PASTOR L., *op. cit.*, vol. 10, p. 5.

<sup>243</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 263.

<sup>244</sup> Lettre du secrétaire Pérez à Charles Quint le 31 décembre 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 281.

<sup>245</sup> PASTOR L., *op. cit.*, vol. 10, p. 9.

<sup>246</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 554 et 574.

<sup>247</sup> Instructions du 10 juillet 1528 aux HHSA, Belgen PA 67/2, n° 30, fol. 168r-170v.

<sup>248</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 274.

définitivement décider de l'attitude de Clément VII<sup>249</sup>. Le désir de paix se faisait toutefois sentir de toutes parts. Lautrec était mort et les Français avaient abandonné les opérations dans le royaume de Naples. Andrea Doria était passé du côté impérial et Gênes établie sous sa domination. La trêve était signée avec l'Angleterre en juin. Il n'y avait plus qu'en Lombardie que l'on se battait encore entre Français et Impériaux. Par ailleurs, la grande poussée turque en Hongrie inquiétait de nouveau au plus haut point. Fin mars 1529, Baldassare Castiglione meurt et le pape nomme un nouveau légat, Girolamo da Schio, évêque de Vaison<sup>250</sup>. Le 30 mai, il arrive à Barcelone avec les pleins pouvoirs pour négocier une alliance. De son côté, Charles Quint confie à son chancelier le soin de cette réconciliation entre l'Empire et la papauté. Fatigué et malade, il est assisté de Nicolas Perrenot de Granvelle et de Louis de Praet<sup>251</sup>. Les négociations commencent le 10 juin.

Parallèlement, on négociait avec la France à Cambrai entre Marguerite d'Autriche et Louise de Savoie. Si dans le traité signé le 3 août 1529, François I<sup>er</sup> renonçait à ses prétentions sur Milan et Naples, il s'agissait en réalité d'acter une situation établie. Charles Quint était maître de l'Italie et le roi de France n'avait plus les forces ni les soutiens pour envisager une nouvelle expédition. La paix des Dames met officiellement fin à la guerre mais on ne considérait pas le Valois comme ayant un quelconque rôle à jouer dans la question italienne. Le traité signé à Barcelone, en revanche, est un véritable partage de la Péninsule et l'acceptation que le pape et l'empereur en étaient les puissances dominantes. L'Italie montrait ouvertement qu'elle était à la fois le centre de la chrétienté et le jardin de l'Empire. Manuel Rivero Rodríguez estime que cette alliance fut un arrangement entre les familles Habsbourg et Médicis pour une sortie réaliste de la crise. Charles Quint n'agissait pas comme monarque universel, pas plus que Clément VII comme pasteur<sup>252</sup>. Cette paix va pourtant bien au-delà. On sacrifiait peut-être quelques aspects réformateurs comme la réunion d'un concile. Le règlement politique, cependant, devait permettre qu'une solution soit trouvée concernant le problème luthérien et la menace turque. L'enjeu majeur, c'est l'Italie et la reconfiguration de ses forces dominantes. L'accord actait la mise en place de la domination impériale dans la Péninsule. Il devait par ailleurs créer les conditions du passage de Charles Quint pour son couronnement.

---

<sup>249</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 606.

<sup>250</sup> PASTOR L., *op. cit.*, vol. 10, p. 50.

<sup>251</sup> Charles Quint à Gattinara, Louis de Praet et Nicolas Perrenot de Granvelle le 10 juin 1529 dans les CLD, vol. 4/1, n° 39. Voir également HEADLEY J. M., p. 135 et PASTOR L., *op. cit.*, vol. 10, p. 56.

<sup>252</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 138-139.



Dans ces négociations, Gattinara tempère son conciliarisme et son gibelinisme<sup>253</sup>. Il revient à la teneur de ses premiers conseils, l'alliance de l'Empire et de la papauté. Oubliée la violente propagande des années 1526 et 1527 dans laquelle on niait jusqu'au rôle pastoral du pape et que l'on appelait au concile. Le chancelier sait que, pour l'avenir de l'Italie, il faut une redistribution égale de ses forces. La viabilité du projet de Charles Quint est liée au soutien du pape<sup>254</sup>. Rebecca Ard Boone estime qu'il ne faut pas nécessairement voir la volonté d'une réforme religieuse quand Gattinara appelle au concile mais plutôt une menace politique directement adressée au pape<sup>255</sup>. Le chancelier l'estimait pourtant déjà nécessaire lors de la diète de Worms en 1521, à une époque où les relations avec Léon X étaient bien établies. Il a par ailleurs appelé, tout au long de son office, à la réforme de l'Église. En cet été 1529 toutefois, alors que le Habsbourg venait d'annoncer officiellement sa volonté de prendre ses couronnes et que le rêve de Gattinara prenait forme, l'essentiel était ailleurs. Il ne s'agit pas d'un recul. On devait assurer durablement la domination de l'empereur en Italie. La réforme viendrait. Gattinara, que l'on s'apprêtait à nommer cardinal, avait bien l'intention de la mettre en place. Après tout, ne se rêvait-il pas coiffé de la tiare pontificale ?

\*\*\*

Le traité de Barcelone devait avant tout régler le problème italien et marquer la réconciliation avec Clément VII. Guicciardini estime à cet effet qu'il était très favorable pour le pape<sup>256</sup>. On lui donnait par exemple satisfaction sur Modène et Reggio alors qu'on avait jusqu'ici soutenu le duc de Ferrare. Les mois qui suivent montrent d'ailleurs que l'on n'avait pas abandonné cette vision mais, à cette date, on préférerait promettre au pape leur restitution. La reconfiguration des forces dominantes de l'Italie est ensuite opérée par les deux grandes puissances, sans que les acteurs concernés soient consultés. Il y a ici une forme d'impuissance de la part des États italiens. Milan et son prince, jusqu'ici une des autorités les plus influentes et l'un des garants de l'équilibre des forces italiennes, perd son statut. On décidait d'un commun accord avec le pape que Francesco Sforza serait jugé de la conjuration de Morone. Innocent, il serait investi. Coupable, le pape proposerait un autre candidat qui devrait bénéficier de l'assentiment du pape. Dans les deux cas, la décision revenait à Charles Quint et personne ne la contestait. Le duché était définitivement soumis à l'Empire. À la mort de

---

<sup>253</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 107.

<sup>254</sup> D'AMICO J.-C., *op. cit.*, p. 103.

<sup>255</sup> ARD BOONE R., *op. cit.*, p. 4.

<sup>256</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 616.

Francesco Sforza sans héritier en 1535, Charles Quint peut en investir son fils Philippe, même s'il faut du temps pour que cette décision soit actée. Venise, autre force essentielle, était considérée comme négligeable. Gattinara l'estimait bien trop proche des Français et avait à plusieurs reprises manifesté son intention de les punir. Le traité de Barcelone lui donne l'occasion de diminuer leur puissance en donnant satisfaction à Clément VII. On promet ainsi à ce dernier la restitution de Ravenne et Cervia, tenues par les Vénitiens mais réclamées par le pape car elles avaient appartenu à l'Exarchat de Ravenne. Les deux sont en effet rendues à l'Églie lors du congrès de Bologne quelques mois plus tard<sup>257</sup>. Enfin, Florence, la dernière des grandes puissances de la paix de Lodi, faisait également les frais des ambitions impériales et pontificales. Charles Quint, dont on prévoyait de marier la fille Marguerite à Alexandre de Médicis, promettait à Clément VII le retour de sa famille à la tête de la cité.

En échange de ces décisions favorables à la papauté, le pontife donnait sa parole pour couronnement de l'empereur et l'investiture tant attendue du royaume de Naples. L'espoir d'une libération de l'ingérence étrangère en Italie prenait fin mais la *libertà d'Italia* telle que la concevait Gattinara prenait forme. L'établissement de la monarchie universelle était également esquissé. On prévoyait, une fois Charles Quint en Italie, la mise en place d'une grande ligue italienne. Celui-ci assurait également, avec l'aide de son frère Ferdinand, de tout mettre en œuvre pour régler le problème luthérien, au besoin par la force des armes. Enfin, Clément VII accordait à l'empereur le quart des revenus des bénéfices ecclésiastiques, ainsi que la levée de la *crusada* pour mettre en place la croisade contre les forces turques qui menaçaient Vienne. Cet accord couronnait douze ans de politique menée par le chancelier.

Début novembre débutent les discussions qui devaient aboutir à l'application du traité de Barcelone et à la fameuse ligue des États italiens souhaitée par Gattinara. Tous les princes italiens y sont représentés et les derniers détails sont réglés. Francesco Sforza, pardonné, est enfin investi du duché de Milan, et un accord est trouvé avec les Vénitiens. Ces derniers acceptent de rendre Ravenne et Cervia au pape, villes qu'ils occupent depuis 1527. Les sujets sensibles sont également esquissés. Charles Quint promet de prendre une décision concernant Modène et Reggio avant son départ pour l'Italie et Clément VII, sans qu'il l'ait sans doute réellement envisagé, se dit favorable à la réunion d'un concile<sup>258</sup>. Les 19 et 20 décembre, les articles sont rédigés. Le 23 décembre 1529, dans la maison de Gattinara, ils sont signés par les différents protagonistes<sup>259</sup>.

---

<sup>257</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 641.

<sup>258</sup> D'AMICO J.-C., *op. cit.*, p. 103.

<sup>259</sup> Le traité est dans DUMONT J., *op. cit.*, vol. 4, p. 55.

La paix de Bologne et les quelques mois qui suivent consacrent le rôle d'arbitre joué par Charles Quint dans la Péninsule et la *restoratio* de l'Empire telle que la concevait le chancelier. Les cités impériales de Sienne, Lucques et Piombino viennent renouveler leur obédience à l'empereur. Florence, cité impériale également, victime de l'obsession des Médicis et de sa trop grande proximité avec les Français, est punie. Assiégée par les armées impériales commandées par Philibert de Chalon, qui y trouve la mort, elle capitule en août 1530 et est rendue à Alexandre de Médicis. Le duc de Savoie Charles III, qui avait longuement hésité entre Charles Quint et François I<sup>er</sup>, avec qui il était lié par les liens du mariage, est remercié de sa neutralité. Sans doute grâce aux instances de Gattinara, il reçoit Asti, prise aux Français. Le duc de Ferrare accepte de remettre Modène aux mains de Charles Quint afin que ce dernier règle le différend qui l'oppose au pape. L'empereur, qui ne souhaite pas bafouer les droits du Saint-Empire dont relève la cité, lui donne satisfaction l'année suivante.

En cette année 1530, Charles Quint reconfigure ainsi les territoires féodaux à sa guise. L'empereur, à Gasparo Conarini, déclare pendant ces négociations qu'il n'avait pas l'intention qu'on lui prêtait de devenir monarque du monde<sup>260</sup>. À cette date cependant, son autorité en Italie était universellement reconnue. Dernière œuvre diplomatique de Gattinara avant son décès, une ligue des États italiens est établie, ligue défensive qui engage ses signataires à la défense d'un de ses membres en cas d'attaque, même contre des chrétiens. Le pape, les ducs de Milan et de Savoie, Venise, Gênes, les marquis de Mantoue et de Montferrat, les cités de Sienne et Lucques en sont les membres. Une clause prévoit l'entrée du duc de Ferrare une fois son conflit avec le pape réglé. Pour la première fois, les plus puissants des États italiens s'alliaient. Avec le royaume de Naples contrôlé par Charles Quint, c'était la quasi-totalité de la Péninsule qui faisait cause commune. La *libertà d'Italia*, telle que la concevait le chancelier, semblait en mesure de s'affirmer. L'Italie avait trouvé son libérateur, celui qui devait guider sa destinée.

L'une des plus grandes réussites de Gattinara est sans doute d'avoir fait comprendre aux Italiens que Charles Quint était le seul à pouvoir maintenir leur indépendance et leur liberté de gouvernement. En ce sens la propagande impériale, par l'intermédiaire des libellés prophétiques qui sont diffusés, comme le récit officiel de la bataille de Pavie ou le *Pro Divo Carolo*, ou de l'action des ambassadeurs comme Lope de Soria à Gênes, le duc de Sessa à Rome ou Marino Caracciolo et Alonso Sánchez à Venise, a eu une efficacité redoutable.

---

<sup>260</sup> D'AMICO J.-C., *op. cit.*, p. 108.

L'autorité de Charles Quint prenait l'apparence de la restauration de la liberté sous couvert de la tutelle impériale. L'empereur est passé de « barbare » à « libérateur » de l'Italie. La construction de ce modèle est dû à au chancelier qui avait très bien compris que pour maintenir son influence, Charles Quint devait agir comme ses prédécesseurs, les empereurs romains, qui avaient eu « la monarchie du monde » en respectant, les gouvernements, les lois et les coutumes en place<sup>261</sup>. Il ne s'agit absolument pas, contrairement à ce qu'affirme l'historiographie espagnole, d'une solution de consensus trouvée à la suite du Sac de Rome mais bien d'un projet conçu dès l'élection impériale et chargé d'affirmer une domination universelle de l'empereur par l'intermédiaire d'une *auctoritas* incontestable et incontestée. Charles Quint était devenu l'arbitre de l'Italie, et, en 1530, l'autorité suprême reconnue par ses principautés et ses cités. L'Empire, qui avait retrouvé ses racines italiennes, avait bien été restauré. Les États italiens, le 25 février 1533, confirment ces négociations de Bologne et signent une nouvelle ligue sous le patronage du Habsbourg. À l'exception de Venise, tous s'engagent à fournir un certain nombre de soldats et à payer une contribution à l'empereur, tandis qu'Antonio de Leiva est nommé capitaine général des troupes<sup>262</sup>. Ils reconnaissaient ainsi la légitimité du Saint-Empire comme forme suprême de gouvernement.

---

<sup>261</sup> HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire », p. 107.

<sup>262</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 663.

# LE SEIGNEUR ITALIEN



Le rêve universel de Gattinara se double d'aspirations personnelles, liées à sa condition de noble déchu, aux difficultés rencontrées par sa famille ou aux déceptions qu'il a traversées. Depuis l'époque où il avait déclaré sa flamme à cette pauvre orpheline qui aidait sa mère, plongeant la maison dans le scandale, il a souvent eu l'impression d'être un poisson nageant à contre-courant du conformisme ambiant, des formes de pensée dominantes ou des grandes décisions. Comme il l'avoue à Charles Quint dans un de ses mémoires, il a parfois le sentiment d'être une Cassandra qui prédit les choses mais que l'on ne croit jamais<sup>1</sup>. On se moque de lui, à la cour, à cause de ses croyances en des prophéties que l'on considérait comme des superstitions ou à cause de ses humbles origines. Lui, qui a fidèlement dédié sa vie à une famille, les Habsbourg, estime ne pas en recevoir les fruits qu'il mériterait. De ses frustrations, qu'il exprime régulièrement dans ses longues remontrances adressées à Marguerite d'Autriche, Maximilien ou Charles Quint, Gattinara en tire une force incroyable dans la réalisation de son rêve intime, persuadé que Dieu seul pourra juger ses actes.

La papauté, une principauté, rien n'est trop beau, ni trop grand, pour le chancelier qui met au service de son ambition une persévérance et une détermination sans faille. Autodidacte, il s'était forgé, intellectuellement et personnellement, par lui-même. Très tôt, il avait dû quitter le domicile familial. Très tôt, il avait été obligé de travailler. C'est dans les livres qui constituent les bibliothèques de ses oncles qu'il fait ses premières armes. Sa formation, avant son entrée à l'université de Turin, est presque inexistante. Son ambition, cependant, n'a pas de limites. Son caractère exceptionnel, déjà relevé par ses contemporains, ne peut s'expliquer que par la croyance en son destin, son assurance d'avoir été choisi pour être le bras de la volonté divine. Dans ce vaste schéma divin dont il se voulait le catalyseur, le prophète, il se rêvait lui aussi en prince, en seigneur italien.

Gattinara a toujours gardé avec les lieux de son enfance des liens particuliers. Avec Pierre Martyr d'Anghiera, issu d'un bourg peu éloigné du sien, il parle sa langue maternelle, le « *dialetto piemontese* »<sup>2</sup>. Dans ses lettres, il se plaint du vin espagnol qui n'a pas le raffinement du doux vin des coteaux d'Arborio ou de Gattinara<sup>3</sup>. Les Piémontais et les membres de sa famille, dans le petit hôtel qu'il constitue autour de sa personne, sont nombreux. Avec ses souverains naturels, les ducs de Savoie et de Milan, il a entretenu d'excellents rapports. En Italie, le chancelier met en place des représentants, envoie des procureurs ou des gestionnaires. Son but, devenir, au même titre que les princes, ducs

---

<sup>1</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers », p. 219.

<sup>2</sup> FERRETTI F., « Notizie sulla famiglia de Guglielmo de Arborio di Gattinara », p. 165.

<sup>3</sup> Lettre de Gattinara à Jean Lallemand le 21 octobre 1524 aux HNSA, Belgique PA 64/2, 320<sup>r-v</sup>.

comtes ou marquis, le maître d'une principauté dans la Péninsule. Une principauté dépendant uniquement de l'Empire et qui serait en quelque sorte le cœur de sa monarchie universelle, un royaume impérial destiné à chanter les louanges de l'empereur et de Dieu.

Ce rêve personnel, utopique, est à l'image de l'homme. Démesuré, fantasmé. Mais il apporte aussi de nombreuses informations sur la manière dont les ministres des souverains s'entourent, gèrent leur patrimoine, négocient leurs faveurs, bâtissent un avenir qu'ils souhaitent radieux pour leur famille. Ce rêve, Gattinara entendait le mettre en place par l'intermédiaire d'un puissant réseau, à la fois au sein de la cour et en Italie, véritable nébuleuse dévouée à ses intérêts. Parallèlement, il continuait cette édification progressive d'une principauté qu'il avait commencée lorsqu'il était au service de Marguerite d'Autriche, par l'achat ou l'octroi de terres, de lieux, de maisons, de réfections, mais également de projets grandioses inachevés. Le chancelier entend faire de son « *borgo franco* » de Gattinara une nouvelle capitale gibeline, point d'ancrage de l'Empire en Italie.



## VII

### Le réseau Gattinara

Dans le rêve universel qu'il entend mettre en place pour Charles Quint, Gattinara n'agit pas seul. Aussi bien pour servir les intérêts de l'empereur que les siens, il met en place un véritable réseau. Dès sa nomination en 1518, le chancelier commence à s'entourer de personnes de confiance : membres de sa famille, proches ou encor collaborateurs avec qui il avait travaillé quand il était au service de Marguerite d'Autriche et de Maximilien. La charge qu'il détient est immense, pesante. Il a besoin de relais pour appuyer son projet et sa politique. À la cour et au sein de la chancellerie, comme on l'a déjà montré, mais également dans ses possessions et dans les lieux stratégiques d'Italie. Rome, en particulier. Milan, aussi. Gattinara s'appuie ainsi sur un immense réseau de personnes de confiance, chargées de gérer son patrimoine, d'agir en tant qu'intermédiaires ou d'œuvrer pour ses intérêts. Cette toile est également nécessaire pour le chancelier car il peut ainsi centraliser les informations venues des différentes parties de l'empire. La maîtrise des communications, aléatoires, interrompues, longues, est essentielle.

Il est compliqué de retracer l'intégralité de cette nébuleuse qui gravite autour de Gattinara. Sa correspondance, si elle est fort abondante pour ses relations publiques, est beaucoup plus limitée avec ses correspondants privés. En effet, les chancelleries et les différents pouvoirs publics disposaient d'archives aujourd'hui encore bien conservées. Les lettres personnelles cependant ont, elles, disparu, excepté dans certaines archives familiales. On doit donc parfois renoncer à se faire une idée précise du nombre des correspondants de Gattinara, ou de la teneur de leurs échanges. C'est d'autant plus dommageable que, si l'on se réfère aux mentions qu'il en fait régulièrement, cette correspondance privée semble avoir été elle aussi particulièrement imposante.

Le chancelier concentre ses relais sur deux espaces, cœurs de la politique impériale. Le premier est institutionnel. C'est la cour, où Gattinara tente d'imposer ses idées et maintenir son influence auprès de Charles Quint. Le second est géographique, il s'agit des principautés italiennes. Si l'on retrace le réseau de Gattinara, grâce notamment aux instructions que contiennent ses lettres et à ses post-scriptum, on constate une prédominance des destinataires présents en Italie. De cette manière, il cherchait à disposer de relais pour l'acceptation de son projet mais également pour appuyer la mise en place de l'autorité de l'empereur. On

constate en effet un véritable transfert de son réseau des Flandres vers l'Italie à partir du moment où il est nommé chancelier. Dans ce réseau italien, l'action de son cousin, Giovanni Bartolomeo, est remarquable. Il remplit de nombreuses missions, privées mais également diplomatiques, aussi bien pour Gattinara que pour Charles Quint. Le chancelier sait cependant aussi s'appuyer sur tout un réseau disséminé dans les principales cours italiennes, s'assurant de cette manière de nombreux soutiens à sa politique et à son rêve universel.

### **1) Népotisme au sein de la cour**

À la cour, Gattinara a ses appuis dans tous les cercles de l'administration impériale. On a vu comment au plus haut sommet du cadre décisionnel, au sein du conseil d'État, il a œuvré pour faire entrer des personnes qui soutenaient ses vues et réussi à constituer une véritable faction qui s'insère dans la prise de décision politique de l'empereur. Il se préoccupe également de disposer de soutiens dans les autres conseils. Loaysa, qu'il propose à la tête du conseil des Indes à la création de celui-ci et qui est aussi président du conseil de l'Inquisition, Pedro Ruiz de la Mota, qui intègre le conseil royal de Castille, ou Giovanni Bartolomeo Gattinara, qui est nommé au conseil d'Aragon, sont les exemples les plus facilement retraçables. Il y en a sans doute d'autres. Contrairement à ce qui a parfois été dit, le chancelier n'est pas isolé. Au contraire. Mais confronté à la vie courtoise, il a en effet connu des périodes, liées à un éloignement, à une maladie ou à une perte d'influence, où il était moins présent. Par ailleurs, Gattinara cherche à s'entourer de personnes de confiance, aussi bien pour des tâches officielles que privées ou matérielles, qui forment une véritable *familia* qui le suit dans ses déplacements et sert ses intérêts. Ici s'exerce plus particulièrement le népotisme du chancelier. En effet, son hôtel est quasiment exclusivement composé d'Italiens, et notamment de membres de sa famille, qui constituent autour de lui une importante communauté dédiée aux intérêts de son maître.

Il est souvent difficile de retracer précisément l'entourage d'un personnage public. Dans le cas de Gattinara, sa correspondance abondante et la liste dressée après sa mort des personnes qui se trouvent à son service permettent de pallier à cet habituel manque de sources. La plupart se retrouvent également dans son testament, où certains bénéficient de ses largesses en récompense de leur service, ce qui permet de recouper les informations. On constate ainsi que le népotisme du chancelier s'exerce à deux niveaux. Afin de favoriser les membres de sa famille ou ses amis, il profite de sa position pour leur trouver des charges ou offices avantageux dans le service impérial. C'était là une pratique courante. Par ailleurs, il

engage de la même manière, mais cette fois pour son service personnel, des personnes issues de son réseau. Ce népotisme revêt une double fonction. Charles Quint peut bénéficier de personnes dont la fidélité à son service est assurée tandis que Gattinara dispose de son côté de relais au sein de l'administration pour servir ses intérêts. Il s'agit d'une véritable pratique de gouvernement qui bénéficie aux deux parties. Souvent, leurs fonctions sont interchangeable. Le cousin du chancelier, Giovanni Bartolomeo Gattinara, alterne les missions diplomatiques et officielles pour l'empereur avec les commissions particulières et privées de son cousin. C'est le cas également pour Alfonso de Valdés, à la fois secrétaire personnel de Gattinara, membre de la chancellerie et secrétaire de Charles Quint, et pour Jean Lallemand, secrétaire lui aussi du chancelier, puis du conseil de l'empereur. La liste dressée à la mort du chancelier fait état de quarante-cinq membres dans sa maison<sup>4</sup>. Selon Manuel Rivero Rodríguez, si l'on compare aux autres ministres, conseillers ou courtisans de Charles Quint, l'hôtel de Gattinara est limité<sup>5</sup>. Il est cependant difficile d'en avoir une idée complète car nous n'avons pas de chiffres précis pour les autres dignitaires de la cour. On est évidemment loin des six cent dix-sept membres qui composent la *casa* du Habsbourg<sup>6</sup>.

Dans cette liste, Giovanni Bartolomeo et Alfonso de Valdés ont un statut à part. Jean Lallemand, également, avant sa disgrâce. Le premier est un véritable agent du chancelier qui multiplie les allers-retours entre la cour et l'Italie<sup>7</sup>. Le second, sans doute l'ami le plus proche de Gattinara, est également membre de la chancellerie et a un statut public unanimement reconnu. Ils constituent, avec Carlo Gazino puis Hernando Rodríguez, ses maîtres de maison, Gian Francesco Pallavicino, mari d'une de ses petites-filles, et Gerolamo Ranzo, son camérier, les plus proches collaborateurs du chancelier. Ces sept personnes forment ce qui semble être le cercle restreint de Gattinara, ceux à qui sont confiées les missions de confiance. On constate, parmi les Italiens, une forte présence des familles gibelines piémontaises, et plus particulièrement de Verceil. Il y a là clairement un lien de clientélisme et de protection entre des familles dont les intérêts sont communs. C'est le cas avec la famille Gazino, originaire de Verceil<sup>8</sup>. Carlo Gazino, le maître de maison, travaille des années pour le chancelier. Il est même l'un des rares à l'accompagner lors de son voyage en Italie en 1527<sup>9</sup>. À l'été 1527, Gattinara écrit au duc et la duchesse de Savoie pour leur recommander à l'évêché d'Aoste,

---

<sup>4</sup> ASV, FAG, mazzo 8, n° 42.

<sup>5</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 22.

<sup>6</sup> CARLOS MORALES C. J. de, « La continuidad de la casa de Castilla y su presencia en el séquito imperial », dans MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos V*, p. 85-93.

<sup>7</sup> Voir *infra* p. 342.

<sup>8</sup> DIONISOTTI C., *Notizie biografiche dei Vercellesi illustri*, Biella, 1862, p. 150.

<sup>9</sup> ASV, FAG, mazzo 8, FAG, n° 18. Les comptes tenus par Carlo Gazino dans les papiers du chancelier permettent en effet de savoir qu'il se trouvait à Gênes en même temps que ce dernier.

Pietro Gazino, son frère, qui avait semble-t-il été chanoine à l'abbaye San'Andrea de Verceil<sup>10</sup>. Au début de l'année suivante, Pietro Gazino est effectivement intronisé, renforçant encore un peu plus l'influence du chancelier dans cette partie du Piémont. À la mort de Carlo, sans doute entre 1528 et 1529 car il n'est pas mentionné dans le testament, daté de juillet 1529, c'est l'échanson de Gattinara, Hernando Rodríguez qui prend sa place. Il est un des rares Espagnols avec Alfonso de Valdés à servir le Piémontais mais on ne sait toutefois pas d'où il vient, ni comment il est entré à son service.

Dans cet entourage restreint, on retrouve également Gian Francesco Pallavicino, seigneur de Stupinigi<sup>11</sup>. Fils du gouverneur de Verceil, Donino Pallavicino, il est issu d'une des plus illustres familles nobles du Nord de l'Italie, de la même branche que les Este et les Malaspina<sup>12</sup>. Cette branche de la famille, issue de Rolando Pallavicino, marquis de Busseto, s'est implantée dans le Piémont, et plus particulièrement à Stupinigi, proche de Turin<sup>13</sup>. Clients de Francesco Sforza, la famille avait des liens avec les familles gibelines, notamment de Parme et Crémone<sup>14</sup>. Cette proximité avec les Sforza explique sans doute la nomination de Gian Francesco en tant que gouverneur de Verceil. Celui-ci entre dans le cercle de Gattinara par les liens matrimoniaux. Il épouse en effet une petite-fille du chancelier, Margherita, fille d'Elisa et d'Alessandro de Lignana<sup>15</sup>. Pensionné par Charles Quint<sup>16</sup>, il est par ailleurs nommé écuyer impérial grâce à la recommandation de Gattinara et participe au siège de Fontarabie, reprise aux Français en mars 1524<sup>17</sup>. Ce mariage resserrait encore un peu plus les liens de la famille Gattinara avec les lignages piémontais.

Enfin, parmi les proches collaborateurs du chancelier au sein de son hôtel, on trouve Gerolamo Ranzo, parfois nommé Geronimo, comme dans le testament, ou Hieronimo, dans la liste du personnel. Les Ranzo, eux aussi, figurent parmi les grandes familles patriciennes de

---

<sup>10</sup> Lettre de Gattinara à Béatrice de Savoie le 15 juillet 1527 à l'AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, fol. 9r - v. Publiée par BORNATE C., « *Historia* », p. 529.

<sup>11</sup> Voir par exemple la lettre de Gattinara à Charles Quint dle 17 juin 1526 aux AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 1r-v. Gian Francesco Pallavicino est appelé « monsieur de Stuponix » dans les sources.

<sup>12</sup> GENTILE M., « PALLAVICINO, Rolando, detto il Magnifico » dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 80, 2014.

<sup>13</sup> ARCHANGELI L. « Un lignaggio padano tra autonomia signorile e corte principesca. I Pallavicini », dans GENTILE M. et SAVY P. (dir.), *Noblesse et États princiers en Italie et en France au XVe siècle*, Rome, École française de Rome, 2009, p. 29-100, p. 57.

<sup>14</sup> GENTILE M., « PALLAVICINO, Rolando, detto il Magnifico ».

<sup>15</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 71-72.

<sup>16</sup> Voir l'acte qui se trouve dans les papiers du chancelier : « Gattinara prend à sa charge tous les salaires et pensions dus par la trésorerie impériale au défunt Alessandro Corradi di Lignana et à Gian Francesco Pallavicino di Stupinigi, respectivement son gendre et son neveu, et à ses autres neveux », le 12 mars 1528, ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 38.

<sup>17</sup> CLARETTA G., « Notizie », p. 135. Gian Francesco meurt peu de temps avant l'établissement du testament de Gattinara : GATTINARA M., « Testamento », p. 72.

Verceil<sup>18</sup>. Mercurino Ranzo, docteur en loi, était devenu président du conseil ducal de Savoie en 1454<sup>19</sup>. Sa fille, Felicita, avait épousé Paolo di Gattinara : c'est la mère du chancelier. Le frère de Felicita, Giovanni Bartolomeo Ranzo, a eu deux fils, Gerolamo et Mercurino Ranzo, qui tous deux servent les intérêts de leur cousin éloigné. Gerolamo en tant que camérier, et surtout en gérant pour Gattinara les émoluments du sceau de Naples<sup>20</sup>, et Mercurino, membre du sénat de Milan, qui est nommé représentant des biens qu'il possède en Lombardie<sup>21</sup>. Par ces liens de clientélisme, celui-ci s'assurait de relais dans les États de Savoie et de Milan, où ils sont les plus nombreux. Par les mariages et le népotisme au sein de la cour, il étoffait un peu plus son réseau également en Italie et resserrait ses liens avec les familles piémontaises et lombardes, en particulier gibelines<sup>22</sup>. De cette manière, il contribuait à accroître la présence impériale dans le Nord de l'Italie. C'est assurément là une des clefs de son succès.

Le chancelier se sert de tous les leviers possibles. En plus de son gendre, de son petit-fils par alliance ou de ses cousins, ce ne sont pas moins de six de ses neveux qui sont à son service ou celui de Charles Quint. On trouve tout d'abord Giorgio di Gattinara, mentionné comme « gentilhomme de la maison » de l'empereur en 1528<sup>23</sup>, puis comme chambellan dans le testament<sup>24</sup>. Il s'agit du fils de Carlo, frère de Gattinara, que ce dernier prend sous son aile. Il écrit en effet, qu'il l'a « éduqué comme si c'était son propre fils »<sup>25</sup>. Giorgio est élevé comme un véritable fils de prince, et comme son oncle on le dédie au service des Habsbourg. Il rentre en effet au service de Marguerite d'Autriche, puis de Ferdinand et enfin Charles Quint. Pour ses actes lors de la bataille de Pavie, il est récompensé par le duc de Bourbon et décoré de l'ordre militaire<sup>26</sup>. Il est nommé par Antonio de Leiva, en tant que lieutenant et gouverneur général du duché de Milan, capitaine de Borgomanero aux côtés de son père, Carlo<sup>27</sup>. C'est sans doute cette même année, alors que Carlo décède, que Gattinara décide d'adopter Giorgio. À la mort du chancelier, c'est lui qui récupère le titre de marquis de Gattinara. Il prend alors le nom de Mercurino Giorgio di Gattinara, selon la volonté du

---

<sup>18</sup> DIONISOTTI C., *op. cit.*, p. 49-50.

<sup>19</sup> ROSSO P., « RANZO, Mercurino », *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 86, 2016.

<sup>20</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 43

<sup>21</sup> Voir *infra* p. 362.

<sup>22</sup> La question des factions gibelines en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle est une question complexe. Souvent, mais ce n'est pas toujours le cas, les familles gibelines dans les cités italiennes ont gardé des liens avec l'Empire et se font le soutien de ce dernier face à la France. Sur ce point, je renvoie à ARCANGELI L., « Appunti su guelfi e ghibellini in Lombardia nelle guerre d'Italia (1494-1530) », dans GENTILE M. (dir.), *Guelfi e Ghibellini nell'Italia del Rinascimento*, Rome, Viella, 2005, p. 391-472.

<sup>23</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 38.

<sup>24</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 72.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>27</sup> ASV, FAG, mazzo 12/2, fasc. 10.

défunt<sup>28</sup>. Son frère aîné, Signorino, est lui aussi au service de Charles Quint, en qualité de coutilier<sup>29</sup>, jusqu'à ce que son oncle le pousse à rentrer dans l'ordre de Malte. Gattinara, qui souhaite disposer de cette manière d'un relais au sein de l'ordre, se sert également de cette nomination pour favoriser le frère cadet, qu'il a fait élever. Quand il intègre les chevaliers de Saint-Jean en novembre 1525, Signorino est en effet contraint de renoncer à ses biens et droits au profit de Giorgio, en échange d'une pension<sup>30</sup>. Un autre neveu du chancelier, Giacomo di Gattinara, fils aîné de son frère Cesare, est également coutilier de Charles Quint et sert parallèlement dans l'hôtel de son oncle<sup>31</sup>. Celui-ci l'a semble-t-il dédié lui aussi au service des Habsbourg<sup>32</sup>. Pietro, fils de sa sœur Apollonia et de son mari Baldovino de Rovasenda, qui le premier était entré chez les chevaliers de l'Ordre de Malte, se trouve également au sein de la cour dans les premières années du règne du Habsbourg. Il est selon toute vraisemblance secrétaire de Charles Quint avant sa mort à Barcelone, peu de temps avant l'année 1524 et alors qu'il souhaitait se rendre en Italie<sup>33</sup>. Enfin, on connaît aussi un certain Paolino di Gattinara au sein de l'entourage de l'empereur, sans qu'il soit possible de retrouver sa filiation. Mentionné comme « maître de maison » du chancelier<sup>34</sup>, peut-être avant Carlo Gazino, il est sans doute celui qui reçoit une pension de Charles Quint en septembre 1522<sup>35</sup>.

Parmi les autres serviteurs de Gattinara, on trouve une petite quarantaine de personnes. Le chancelier dispose de deux chapelains, le premier prénommé Biscaino et le second Felice Fagnano, « chapelain du Conseil », mis à sa disposition par Charles Quint. Celui-ci l'accompagne lors de son voyage en Italie en 1527. Un autre Ranzo, Giovanni Battista, officie en tant que second camérier. Ce sont également trois autres membres de la famille Arborio di Gattinara qui se trouvent au sein de l'hôtel : Mercurino Camero di Arborio, qui travaille pour la chancellerie, Ricardino di Gattinara, nommé damoiseau, et Gaspardo di Gattinara, chargé de la table. Gioanni Giacomo, son second écuyer, est quant à lui issu de la famille de sa femme Adreetta, les Avogadro. Le reste des serviteurs correspond à ce que l'on retrouve classiquement dans un hôtel : secrétaire, huissier, trois bouteillers, deux cuisiniers, deux barbiers faisant également office de médecin, deux chargés du linge, pages, porteurs,

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>29</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 38.

<sup>30</sup> ASV, FAG, mazzo 12/1, n° 10/e.

<sup>31</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 38.

<sup>32</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 82.

<sup>33</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA G., « Notizie », p. 123.

<sup>34</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 39

<sup>35</sup> ASV, FAG, mazzo 11/1, fasc. 2. Il y a en effet au moins deux autres Paolino parmi les neveux du chancelier. L'un, qui doit hériter de la bibliothèque du chancelier à condition qu'il finisse son doctorat en droit, est encore dans ses études en 1529. L'autre est le frère cadet de Giorgio et Signorino, que l'on semble vouloir diriger vers les ordres.

muletiers, palefreniers et garçons de selle, un chargé d'eau et des garçons de cuisine<sup>36</sup>. Parmi ces noms, seuls quatre semblent d'origine espagnole. Tous les autres sont à consonance italienne. On comprend dès lors pourquoi Andrea Navagero affirme que le chancelier protège les Italiens de la cour<sup>37</sup>. Il a créé, autour de lui, une véritable petite cour italienne, tout en favorisant l'entrée d'un certain nombre d'entre eux au service de Charles Quint.

Les intérêts publics et privés sont, à la cour, intimement liés, et la chancellerie impériale peut être considérée de ce point de vue comme une extension de l'hôtel de Gattinara. Les personnes qui y travaillent, quand elles ne font pas partie de celui-ci, sont également des proches du chancelier. Si la chancellerie a une existence et une fonction publiques, elle relève également bien d'un caractère privé<sup>38</sup>. On ne reviendra pas ici sur son fonctionnement car l'ouvrage de John Headley en a parfaitement retracé les rouages. Ce qui nous intéresse, c'est la manière dont Gattinara nomme à ces postes importants de l'administration impériale des personnes dévouées à ses intérêts. On retrouve en effet au sein de la chancellerie à nouveau Alfonso de Valdés, d'abord en tant que secrétaire puis comme contrôleur général. Jean Lallemand, l'autre grand protégé du chancelier, est lui aussi un des quatre secrétaires permanents. Il était à son service au moins depuis 1513<sup>39</sup>. Autre secrétaire, l'humaniste Maximilien Transylvanus, grand ami de Gattinara et Valdés. D'abord au service du cardinal de Gurck, Mathieu Lang<sup>40</sup>, il doit sans doute sa nomination à la proximité entre ce dernier et le chancelier. Il est en tout cas dans l'entourage impérial au moins depuis 1519. En tant que receveur de la chancellerie, on retrouve le cousin Gerolamo Ranzo<sup>41</sup>. Ces nominations illustrent encore une fois le reflet de la volonté seigneuriale, presque paternaliste, de Gattinara. Lui, le courtisan, qui doit sans cesse réactiver ses liens afin de maintenir sa position auprès de son souverain, recrée le même système autour de sa personne. La chancellerie est donc quasiment exclusivement composée de membres issus de ses différents cercles. Il est dès lors beaucoup plus facile pour Gattinara, alors que cette institution est chargée de la correspondance diplomatique, d'imposer son projet à la politique impériale de Charles Quint.

À ces collaborateurs, il convient d'ajouter les amis et proches du chancelier, sans liens particuliers avec l'administration impériale mais qui gravitent à la fois au sein de la

---

<sup>36</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 42.

<sup>37</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 227.

<sup>38</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 72.

<sup>39</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 3 février 1513 aux ADN, LM, n° 30 547, dans laquelle il prévient la duchesse que Jean Lallemand va devers elle « par ordre de son maître ». Gattinara le trouve discret et honnête et l'a donc informé de toutes les affaires afin qu'il les transmette à la duchesse.

<sup>40</sup> ROERSCH A., « Maximilien Transylvanus », p. 95.

<sup>41</sup> HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 69-71.

chancellerie et de son hôtel. Ambassadeurs, intellectuels, gens de passages, ils forment avec les membres des deux institutions précédemment citées ce que John Headley appelle la *soliditas*, c'est-à-dire le réseau des proches du chancelier, cette sorte de cour princière qui n'existe que par la volonté de ce dernier<sup>42</sup>. Le vice-chancelier du Danemark, ambassadeur de son roi auprès de Charles Quint, Cornelius de Schepper, est de ceux-là. Passionné par l'astrologie et les prophéties, il partage avec Gattinara une grande curiosité intellectuelle. C'est par l'intermédiaire de celui-ci, qui tisse de nombreux liens avec le milieu diplomatique en raison de sa charge, qu'il entre au service de l'empereur. Il est envoyé en ambassade en Pologne en 1528 et prend ensuite une grande importance dans la diplomatie impériale<sup>43</sup>. Il est en effet nommé inquisiteur général des Pays-Bas, puis envoyé en mission auprès de Soliman en 1533. Déjà présent lors du voyage en Italie en 1527, puis lors du couronnement de Charles Quint auquel il assiste, il est aux côtés du chancelier lors de ses derniers moments à Innsbruck en juin 1530<sup>44</sup>. Johannes Dantiscus, l'ambassadeur de Pologne, fait lui aussi partie de la *familia* de Gattinara, avec qui il partage également la fascination pour l'astrologie et la proximité avec Érasme. C'est également un grand ami de Cornelius de Schepper. À la mort du chancelier, Dantiscus fait appel à un grand nombre d'humanistes afin qu'ils rédigent une série d'épithames en l'honneur du disparu<sup>45</sup>. On pourrait multiplier les exemples.

Un témoignage de cette petite cour nous est donné par Christopher Scheurl, membre de la délégation venue annoncer la nouvelle de l'élection impériale à Charles Quint. Il nous donne une image dithyrambique de « son » Mercurino.

« Je dis le mien car il m'a attiré dans les faveurs du conseil royal, parce que chaque fois qu'il voit une âme sœur il demande à cette personne de dîner avec lui. Oui, il a fait en sorte que l'officier public non invité se joigne tous les jours à son repas de midi - cet orateur accompli, jurisconsulte érudit, jovial, gentil, versé dans les choses de la nature humaine. Ne dînant jamais seul, il est restauré par la compagnie des joyeux convives : il fait la fête, rit, converse, mêle des blagues à des choses sérieuses en mangeant »<sup>46</sup>.

Cette *soliditas* reflète les aspirations du chancelier. L'Italie, au sein de son hôtel, tient une place prépondérante. Au sein de la chancellerie et de ses amis, c'est l'humanisme, et plus

<sup>42</sup> HEADLEY J. M., « Gattinara, Erasmus and the Imperial Configurations of Humanism », dans *Archiv für Reformationsgeschichte*, t. 71, 1980, p. 64-98, p. 71.

<sup>43</sup> AGS, Estado, legajo 57, n° 167 : « Instrucción de Carlos V a Cornelio Duplicio Sceppero sobre lo que debía decir al Rey de Polonia solicitando su alianza «-7 février 1528.

<sup>44</sup> HEADLEY J. M., « Gattinara, Erasmus », p. 73.

<sup>45</sup> BARTEL H. (éd.), *Epitaphia Epigrammata Et Elegiae Aliquot Illustrium Uirorum in Funere Mercurini Cardinalis, Marchionis Gattinariae, Caesaris Caroli Quinti Augusti Supremi Cancellarii*, Anvers, 1531.

<sup>46</sup> Cité par HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 80.



particulièrement l'érasme, qui prédomine. Marcel Bataillon a bien montré que le réseau constitué autour de Gattinara et de Valdés a contribué à la pénétration des idées d'Érasme en Espagne. Si Gattinara a placé la Péninsule au cœur de son projet et s'est rêvé comme un de ses princes, il n'a eu que peu de contacts avec les intellectuels italiens. Il n'y avait passé que trop peu de temps. Ses références intellectuelles sont avant tout issues de ce que l'on appelle par la suite l'humanisme du Nord. Il doit beaucoup pour cela à la fréquentation des cours de Marguerite d'Autriche et de Maximilien. On sait par exemple que Gattinara a tissé des liens avec Jean Lemaire des Belges, qui lui dédie son traité *Concorde du genre humain*<sup>47</sup>. Dans son entourage, de Schepper, Dantiscus, Transylvanus, Pierre Martyr d'Anghiera, et surtout Valdés, « plus érasmien qu'Érasme », sont tous liés au grand humaniste<sup>48</sup>. La plupart sont, à l'image du chancelier, également fascinés par le prophétisme et l'astrologie, que l'on a pourtant pendant longtemps opposé à l'esprit de la Renaissance. Il n'est pas anodin que l'une des dernières personnes à intégrer l'entourage de Gattinara soit Cornelius Agrippa de Nettesheim, le célèbre astrologue<sup>49</sup>. Celui-ci était aussi un proche du duc de Bourbon. Avant le Sac de Rome, au moment où l'armée qu'il commande commence sa descente en Italie, ce dernier lui avait demandé s'il triompherait<sup>50</sup>. On voit tous les liens qui unissent ces hommes, qu'ils soient administrateurs, diplomates, généraux ou intellectuels. Alfonso de Valdés, qui écrit son récit de la bataille de Pavie dans des tons véritablement messianiques, Cornelius de Schepper, qui dresse l'horoscope du chancelier pendant son voyage, Johannes Dantiscus, qui discute avec Gattinara de vieilles prophéties byzantines, Pierre Martyr d'Anghiera, qui débat du grand déluge de 1524... Tous ces gens formaient un véritable vivier dans lequel le projet de monarchie universelle du chancelier ne pouvait que s'épanouir, d'autant plus que tous étaient devenus des fidèles serviteurs de l'empereur. Assurément, l'influence du courant universel au sein de la cour de Charles Quint doit être réévaluée.

L'intérêt pour Gattinara, au-delà du prestige que lui conférait cette cour atypique et de la possibilité d'y faire jouer des liens de clientélisme, était bien évidemment de disposer d'un puissant réseau attaché à ses idées et en mesure de les diffuser. Parmi cette toile qu'il tisse, sa pièce maîtresse et pierre angulaire de tous les cercles qu'il entretient, est son cousin Giovanni

---

<sup>47</sup> SCHOYSMAN A., *Jean Lemaire des Belges, Lettres missives et épîtres dédicatoires*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2012, p. 184.

<sup>48</sup> BATAILLON M., *op. cit.*, p. 248.

<sup>49</sup> Lettre d'Agrippa de Nettesheim à Guillaume Furbity le 4 octobre 1529 dans ORSIER J., *Henri Cornélis Agrippa. Sa vie et son œuvre d'après sa correspondance (1486-1535)*, Chacornac, 1911, p. 101. Voir également HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 131. Nettesheim est nommé en décembre 1529 historiographe de Charles Quint pour qui il écrit un récit du couronnement : ORSIER J., *op. cit.*, p. 27.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 27.

Bartolomeo, véritable agent du chancelier, mais également de Charles Quint, en Italie, et relais du projet impérial auprès des ambassadeurs et des princes italiens.

## 2) Giovanni Bartolomeo Gattinara, cousin et agent du chancelier

Giovanni Bartolomeo Gattinara est lui aussi issu de la branche des Arborio di Gattinara. Il est le troisième fils de Pietro di Gattinara, cousin germain du père de Mercurino, Paolo. C'est chez ce Pietro, notaire à Verceil, que le jeune Mercurino est envoyé en 1480 à la suite de sa demande en mariage à Andretta<sup>51</sup>. On sait qu'il est lui aussi étudiant en droit à Turin en 1504 car il est nommé *studente di leggi* dans un acte<sup>52</sup>. On peut donc raisonnablement penser qu'il est né au début des années 1480, une vingtaine d'années après son cousin Mercurino. Peut-être même est-il né pendant le séjour de Mercurino chez Pietro, où il reste de 1480 à 1482.

Les relations entre les deux cousins ont, semble-t-il, été assez fraîches dans un premier temps. En cause, une querelle de succession. En effet, quand il est étudiant à Turin, Mercurino habite dans la maison du juge Giovanni Arborio di Gattinara, le frère aîné de Pietro, et donc oncle de Giovanni Bartolomeo. Sans enfants, Giovanni meurt en 1497. Il s'ensuit un procès concernant de son héritage entre d'une part ses neveux, Giovanni Bartolomeo et ses deux frères aînés, et de l'autre sa veuve, Bonavera<sup>53</sup>. Cette dernière réclamait des droits sur deux maisons à Turin en raison de sa dot, droits qui lui sont contestés par les trois neveux Rogerino, Gian Battista et Giovanni Bartolomeo<sup>54</sup>. Mercurino, sans doute en raison des liens qu'il avait eus avec son oncle et sa femme quand il avait habité chez eux, se fait avocat de la veuve. Le 2 mars 1504, la cause passe devant le conseil ducal à Turin, puis elle est renvoyée devant le for ecclésiastique de l'université de Turin à une date ultérieure. On ne connaît pas le résultat. À la suite de ces événements, Giovanni Bartolomeo disparaît des sources. Il est présent le 27 mai 1506 au siège du conseil ducal de Turin quand le duc confirme les privilèges de la famille<sup>55</sup>. C'est la seule mention dont on dispose jusqu'en 1519. Sans doute a-t-il, comme la majorité des membres de la famille, suivi la voie juridique en tant que notaire ou avocat, à Turin ou Verceil. On le présente en tout cas ensuite comme un « jurisconsulte ».

---

<sup>51</sup> FERRETTI F., « Notizie sulla famiglia de Guglielmo de Arborio di Gattinara », p. 147.

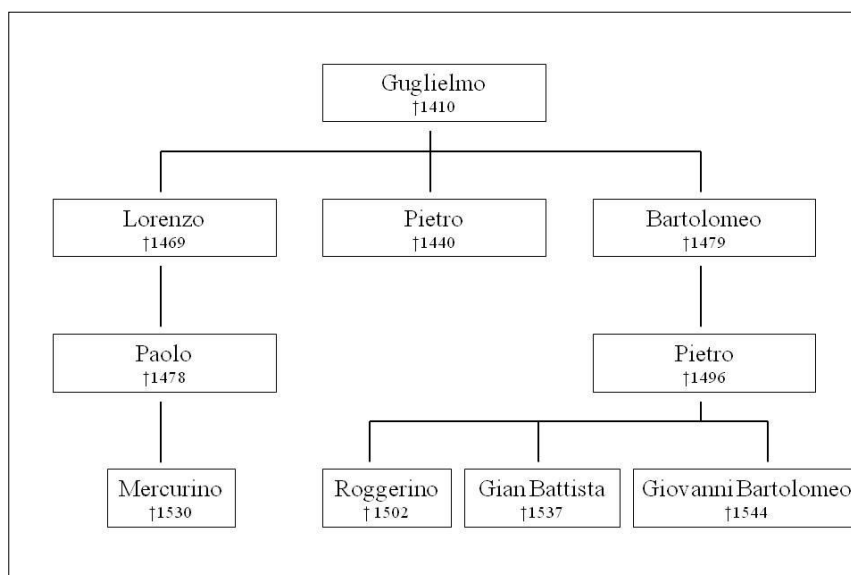
<sup>52</sup> ASV, FAG, mazzo 3, fasc. 8.

<sup>53</sup> FERRETTI F., « Notizie sulla famiglia de Guglielmo de Arborio di Gattinara », p. 160.

<sup>54</sup> Les actes sont à l'ASV, FAG, mazzo 3, n° 8.

<sup>55</sup> Les actes, conservés à l'Archivio comunale di Gattinara, sont dans FERRETTI F., « Notizie sulla famiglia de Guglielmo de Arborio di Gattinara », p. 197.

Au moment où Gattinara est nommé grand chancelier de Charles Quint, Giovanni Bartolomeo refait surface. Le 27 mai 1519, il est en effet nommé « conseiller » de l'empereur et maître des requêtes ordinaires<sup>56</sup>. On a par ailleurs la confirmation de son diplôme puisqu'il est nommé « docteur en droit ». En juillet, il prête serment à Charles Quint entre les mains de son cousin pour cette charge<sup>57</sup>. Cette nomination tend donc à prouver qu'il y avait eu une issue favorable ou une réconciliation à la suite du procès opposant Mercurino et ses cousins. Le nouveau chancelier, désireux de s'entourer de personnes de confiance à la fois pour la gestion de ses affaires et la mise en place de sa politique, favorisait l'arrivée d'un membre de sa famille à la cour. Le népotisme est en effet plus qu'une simple pratique sociale à la Renaissance, c'est un véritable moyen de gouvernement. Cette date marque le début d'une grande collaboration entre les deux cousins. Martin Salinas écrit en septembre 1522 au trésorier de Ferdinand I<sup>er</sup> que la pension que celui-ci souhaitait verser au chancelier a été refusée par ce dernier et qu'elle a ainsi été donnée à son cousin<sup>58</sup>. On espérait de cette manière obtenir indirectement les faveurs de Mercurino. Agissant dans l'ombre, peu connu et d'une fidélité sans faille aux projets de Gattinara, Giovanni Bartolomeo devait agir comme son véritable agent en Italie et participer à imposer un peu plus la famille Arborio di Gattinara dans le jeu diplomatique italien.



**Figure 23 - Arbre généalogique simplifié des trois branches de la famille Arborio di Gattinara, d'après Franco Ferretti**

<sup>56</sup> ASV, FAG, mazzo 11/1, n° 1.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> Lettre de Martin Salinas au trésorier Salamanca le 7 septembre 1522 dans RODRÍGUEZ VILLA A., « art. cit. », t. 43, p. 53.

Un des premières missions de Giovanni Bartolomeo se situe, selon Manuel Rivero Rodríguez, alors que la cour est à Worms en 1521. Gattinara l'aurait envoyé à Rome et Naples afin de préparer le terrain à la venue de Charles Quint en Italie<sup>59</sup>. Si ce voyage est tout à fait crédible, il n'a cependant laissé aucune trace. Il est vrai que, déjà à cette époque, on discutait de la possibilité pour le Habsbourg d'aller prendre ses couronnes. Rien de concret n'avait cependant été envisagé cette année-là. Gattinara, en revanche, avait été nommé dès septembre 1520 grand chancelier du royaume de Naples à la mort du secrétaire de Ferdinand le Catholique, Miguel Pérez de Almazán<sup>60</sup>. Il est dès lors possible que, à la suite de cette nomination, il ait choisi Giovanni Bartolomeo comme régent, c'est-à-dire membre du conseil collatéral, l'organe exécutif du royaume de Naples. Il pouvait ainsi disposer d'un informateur et d'un agent sur place. Andrea Merlotti écrit qu'il est choisi à cette charge à l'été 1522, lorsqu'il se rend auprès de Charles de Lannoy<sup>61</sup>. En réalité, il est déjà appelé « *reggente* » dans les lettres qui lui sont adressées auparavant<sup>62</sup>. Giovanni Bartolomeo était donc peut-être dans le royaume de Naples depuis le printemps 1521, ce qui expliquerait comment en octobre le chancelier a été en mesure d'écrire à Charles Quint un long mémoire, d'une précision remarquable, sur les maux qui touchaient le royaume de Naples<sup>63</sup>.

Lorsque Charles de Lannoy s'embarque pour Naples, Giovanni Bartolomeo l'accompagne<sup>64</sup>. Dans les premiers jours de juillet, il est aux côtés du vice-roi qui vient d'arriver à Rome. Baldassare Castiglione, qui s'est entretenu avec lui, en fait un portrait flatteur<sup>65</sup>. Ils se rendent à Naples à la fin de ce mois<sup>66</sup>. Castiglione lui avait entre temps écrit le 10 juillet pour qu'il transmette des lettres à Lannoy et pour lui recommander les affaires d'Ottaviano Fregoso, doge de Gênes et proche du marquis de Mantoue, Frédéric II de Gonzague, que le diplomate italien sert<sup>67</sup>. C'est à partir de ce moment que Giovanni Bartolomeo devient l'agent le plus efficace de Gattinara. Il s'occupe des affaires privées et publiques du chancelier, aussi bien pour l'administration de ses États en Piémont que pour le

---

<sup>59</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., « Nápoles », p. 220.

<sup>60</sup> MARTÍNEZ FERRANDO E., *op. cit.*, n° 1075. Voir également HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 75.

<sup>61</sup> MERLOTTI A., art. cit.

<sup>62</sup> Lettre de Gattinara à Giovanni Bartolomeo le 20 juin 1522 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 432.

<sup>63</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint le 27 octobre 1521 dans LANZ K., *Aktenstücke und Briefe*, p. 401-418.

<sup>64</sup> BRT, fol. 26r-27v : « Mémoire de Jean Bartholomé de Gattinara à la suite de son séjour en Italie aux côtés du Vice-roi ». Selon ce document, le départ s'est fait le 7 mai.

<sup>65</sup> Lettre de Baldassare Castiglione à Frédéric Gonzague, marquis de Mantoue le 8 juillet 1522 dans SERASSI P., *op. cit.*, vol. 1, p. 53.

<sup>66</sup> Lettre de Charles de Lannoy à Charles Quint le 22 juillet 1522 dans HALKIN L.-E et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 172-173 et lettre de Juan Manuel à Charles Quint le 26 juillet 1522 dans les CLD, vol. 2, n° 451.

<sup>67</sup> Lettre de Baldassare Castiglione à Giovanni Bartolomeo Gattinara le 10 juillet 1522 dans SERASSI P., *op. cit.*, vol. 1, p. 87.

maintien d'un réseau de liens personnels avec les potentats italiens : les Colonna, les ducs de Ferrare et de Milan, et les cités impériales de Sienne et Lucques<sup>68</sup>. Dès le 12 août, il est nommé « *conestabilem porte Beatricis civitatis Mediolani* » par Francesco II Sforza, sans doute pour s'attirer les faveurs du chancelier dans sa volonté d'être investi de son duché<sup>69</sup>. Grâce aux lettres envoyées par son cousin, Gattinara dispose également d'informations sur les événements italiens et sur les agissements de ses adversaires, et notamment de Charles de Lannoy. Celui-ci est contraint de s'excuser auprès de Charles Quint en juillet 1523 d'avoir dit qu'il pensait le voyage de l'empereur en Italie non convenable. Paroles qu'il avait dites à Giovanni Bartolomeo et que ce dernier avait transmises<sup>70</sup>. Un an plus tard, à l'été 1524, Gattinara écrit à son cousin pour le remercier de lui avoir appris la satisfaction de Lannoy à la nouvelle de l'annulation de sa mission diplomatique dans la Péninsule<sup>71</sup>. Giovanni Bartolomeo agit donc également comme une sorte d'espion personnel.

Grâce à sa proximité avec son cousin, il cumule les faveurs. En 1523, il est nommé régent de la chancellerie d'Aragon par Charles Quint, sans doute plus pour disposer d'un revenu supplémentaire que pour en exercer réellement la charge<sup>72</sup>. Entre juillet 1522 et l'été 1523, Giovanni Bartolomeo semble en effet rester dans le royaume de Naples, surveillant Charles de Lannoy pour le compte du chancelier. En avril, Charles Quint écrit à son ambassadeur à Rome, le duc de Sessa, que s'il a besoin de l'aide d'un juriste, il peut faire venir Giovanni Bartolomeo de Naples<sup>73</sup>. Il s'était donc parfaitement inséré dans les faveurs de l'empereur.

Au printemps 1523, Giovanni Bartolomeo prend plus de poids dans le jeu diplomatique. Agent de Gattinara, il devient également émissaire de Charles Quint et relais de la politique impériale. Sans doute car, grâce ses liens familiaux avec le grand chancelier de l'empereur, on pensait par son intermédiaire s'attirer les faveurs du souverain et de son ministre. Il est ainsi appelé à Rome par Adrien VI à la fin du printemps, au moment où l'on discute de l'entrée du pape dans la ligue anti-française. Il est chargé par celui-ci de se rendre à la cour afin de faire part directement à Charles Quint de ses volontés<sup>74</sup>. De retour en Espagne,

---

<sup>68</sup> MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 166.

<sup>69</sup> BORNATE C., « *Historia* », p. 288.

<sup>70</sup> Lettre de Charles de Lannoy à Charles Quint le 15 juillet 1523 dans HALKIN L.-E et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 181-183.

<sup>71</sup> Lettre de Gattinara à Giovanni Bartolomeo le 11 juillet 1524 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 443.

<sup>72</sup> AGS, legajo 11, n° 46.

<sup>73</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 15 avril 1523 dans les CLD, vol. 2, n° 542.

<sup>74</sup> BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75, fol. 28r - 30v : « Memoriale dato a maestro Jean Bartholomé de Gattinara per ordine de la S<sup>ta</sup> de Nostro Signor a fin che de le cose infrascripte parlasse a la Cesarea Maesta nel modo infrascripto ».

Gattinara lui confie un mémoire de ce qu'il aura à négocier avec le pape une fois reparti en Italie. Le ton était dur. On reprochait de nouveau au pape sa neutralité et on lui demandait de signer la ligue qui avait été passée avec Léon X. Manuel Rivero Rodríguez estime que ce document lui a été remis directement afin d'exclure Charles de Lannoy des négociations avec le pape<sup>75</sup>. Mais était-il seulement possible de réaliser tous ces trajets entre Naples, Rome et l'Espagne en si peu de temps ? La conclusion de l'accord avec Adrien VI a lieu le 3 août. À cette date, Giovanni Bartolomeo est sans doute encore en Espagne, ou bien vient juste de repartir. Quand il débarque à Naples le 12 septembre, tout ce qu'il portait était donc caduc<sup>76</sup>.

De Naples, il se rend directement à Rome pour rejoindre Adrien VI. Il y arrive deux jours plus tard, alors que le pape venait de mourir. On ne sait pas si Gattinara avait remis à son cousin des instructions supplémentaires où cas où la mort du pontife surviendrait. Quoiqu'il en soit, Giovanni Bartolomeo continue d'agir pour les intérêts impériaux. Il reste à Rome le temps du conclave où, de concert avec le duc de Sessa, il aide à l'élection de Clément VII. Le 12 novembre, Charles Quint lui écrit pour le remercier de s'être rendu si vite dans la Ville éternelle et lui demande de continuer à œuvrer pour l'élection du candidat impérial<sup>77</sup>. Giovanni Bartolomeo semble ensuite se diriger vers Bologne afin de s'entretenir avec le duc de Ferrare, que l'on cherchait toujours à faire entrer dans la ligue. Charles Quint, par le traité de décembre 1522, avait en effet promis de lui accorder l'investiture pour les terres qu'il tenait de l'Empire et de lui faire restituer Modène. Andrea Merlotti écrit en effet qu'il représente Charles Quint à la cérémonie d'investiture d'Alphonse d'Este, avec lequel il traite également de la question de Modène et Reggio dans l'espoir de faire quitter le duc de l'alliance française<sup>78</sup>. Il est cependant peu probable qu'une telle cérémonie ait eu lieu car l'investiture du duc ne lui a pas été donnée avant 1526<sup>79</sup>. De Gregory confirme cependant la présence de Giovanni Bartolomeo à Bologne à cette date<sup>80</sup>. La question du passage d'Alphonse d'Este est néanmoins traitée car l'empereur écrit à Lope de Soria le 14 décembre que le duc a changé d'opinion grâce à Giovanni Bartolomeo et que l'on espère désormais qu'un accord puisse être trouvé avec le nouveau pape<sup>81</sup>.

À la suite de son court séjour à Bologne, il a un entretien avec Charles de Lannoy, alors à la tête des troupes de la ligue dans le Nord de l'Italie, puis il rentre à Naples afin

---

<sup>75</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., « Nápoles », p. 231.

<sup>76</sup> BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75, fol. 25r-v.

<sup>77</sup> Lettre de Charles Quint à Giovanni Bartolomeo le 12 novembre 1523 à l'ASV, FAG, mazzo 11/2, fasc. 3.

<sup>78</sup> MERLOTTI A., art. cit.

<sup>79</sup> Voir *sopra* p. 268.

<sup>80</sup> GREGORY G. de, *Istoria della vercellese letteratura ed arti*, 4 vol., Turin, 1819-1824, vol. 2, p. 70.

<sup>81</sup> Lettre de Charles Quint à Lope de Soria le 14 décembre 1523 à la RAH, ALS, A-9/1951, n° 25.

d'aider au gouvernement du royaume en l'absence du vice-roi<sup>82</sup>. Ce dernier reconnaît l'action effectuée par celui-ci dans l'administration<sup>83</sup>. Au printemps 1524, peut-être en lien avec sa charge de connétable de Milan mais sans doute également à la demande de son cousin, Giovanni Bartolomeo se rend à Verceil pour défendre la ville contre l'invasion française<sup>84</sup>. Encore une fois, les intérêts privés et publics se mêlaient intimement. De cette époque date un mémoire qu'il remet à Charles Quint, soucieux de remettre de l'ordre dans ce royaume de Naples et de préparer le terrain à sa venue en Italie<sup>85</sup>. Mémoire dans lequel il remet en cause la politique « infructueuse » de Charles de Lannoy car il n'a pas réussi à résoudre les vieilles querelles entre les barons. Il estime que le conflit entre les nobles et le peuple de Naples risque de dégénérer de la même manière que les *Comunidades* ou les *Germanias*. Appuyant la politique de son cousin, Giovanni Bartolomeo préconise de laisser en place les lois du royaume afin que l'empereur ne soit pas considéré comme un tyran et d'envoyer un commissaire avec pleine autorité pour corriger les abus des juges et des officiers royaux<sup>86</sup>. Sans doute pensait-il alors à son cousin, le grand chancelier, qui rêvait d'être l'agent de la politique impériale en Italie. Les deux agissaient de concert pour évincer Lannoy de la Péninsule. Il est vrai que les désordres du royaume reprennent dès qu'il quitte Naples pour mener l'armée en Lombardie mais Charles Quint ne retire toutefois pas sa confiance en son vice-roi<sup>87</sup>.

À la suite de ses opérations en Lombardie, Giovanni Bartolomeo est de nouveau envoyé à Rome où il prend une part importante dans les négociations avec la papauté, de concert avec le duc de Sessa. En effet, dans les instructions données en mai 1524 à La Roche pour sa mission extraordinaire vers Clément VII, on joint un pouvoir dans lequel les deux diplomates sont nommés députés pour traiter de la paix et de la trêve avec le pape<sup>88</sup>. Cette nomination n'a pas plu à tout le monde. À un moment où l'on discutait d'envoyer directement Gattinara en Italie, donner en plus la maîtrise des négociations avec la papauté à son cousin, c'était donner trop d'importance à la famille Gattinara dans la politique impériale. C'était par

---

<sup>82</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., « Nápoles », p. 232.

<sup>83</sup> Lettre de Charles de Lannoy à Charles Quint le 28 décembre 1523 dans HALKIN L.-E et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 200-203. Lannoy écrit en effet « Sire, si votre conseil vouloit fere son debvoir, ilz scauroient très bien gouverner, mais à ce que chacun m'escript de Naples, la passion d'aucuns d'iceulx en est cause que l'ordre n'est si bonne qu'elle a esté, et ont mené pluseurs pratique contre ceulx de votre conseil qui sont estrangiers, et ce touche au lieutenant de la Semmaice, Messire Colle, Messire Jehan Bartolomei et Messire Lodwique car il n'y a nulz aultres estrangiers audi conseil qui en ma conscience vous sont bons serviteurs et si ne fuissent eulx, votre auctorité fuist pieçà amoindri ».

<sup>84</sup> MERLOTTI A., art. cit.

<sup>85</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., « Nápoles », p. 234.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 236.

<sup>87</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C. J., *op. cit.*, p. 325.

<sup>88</sup> Lettre de La Roche à Charles Quint le 2 août 1524 dans LANZ K., *Correspondenz*, p. 139-145.

ailleurs valider de manière indirecte les volontés et le projet du grand chancelier. Adrien de Croÿ écrit à ce sujet à Charles Quint que la venue de Gattinara en Italie sera à n'en pas douter un grand avantage pour les affaires de l'empereur mais il faudrait cependant éviter de nommer Giovanni Bartolomeo à Rome afin d'éviter de mécontenter Charles de Lannoy<sup>89</sup>. La non-venue du chancelier résout toutefois le problème. Son cousin reste à Rome avec le duc de Sessa pour la poursuite des négociations. En août, il est malade et doit se tenir à l'écart<sup>90</sup>.

La mort de La Roche ce même mois renforce un peu plus la prépondérance des deux ambassadeurs à Rome. Charles Quint leur demande début octobre de mettre les papiers du Flamand en sûreté, d'en tirer les instructions données en mai et de négocier ce qu'elles prescrivent<sup>91</sup>. Charles de Lannoy étant occupé en Lombardie à cause de la déroute de Provence et de la descente de François I<sup>er</sup>, le duc de Sessa et Giovanni Bartolomeo, dédiés à la cause du chancelier, sont les maîtres des négociations. Gattinara, conscient que le vice-roi n'appréciera guère d'être mis à l'écart des discussions à cause de son absence, lui écrit en novembre avec une pointe de sarcasme. Si le serment d'obéissance qui doit être fait au pape et les négociations « vous est mieulx dehu que à nul aultre », l'urgence est nécessaire à ce moment et cette charge doit être confiée aux diplomates sur place<sup>92</sup>.

En décembre 1524, alors que la situation est catastrophique pour les armées impériales, on demande au duc de Sessa et à Giovanni Bartolomeo de persuader Clément VII de renouveler la ligue et de tenter d'y faire entrer les autres potentats italiens. On leur envoie également les propositions de paix faites par l'archevêque de Capoue qui vient d'arriver en Espagne<sup>93</sup>. En avril 1525, à la suite de la bataille de Pavie, un accord est trouvé. Le cousin du chancelier le signe en tant que représentant de Charles de Lannoy<sup>94</sup>. On le charge également de se rendre à la cour afin de présenter ce qu'il contient. Clément VII signifie quelques semaines plus tard à Gattinara sa volonté de le nommer cardinal. Il n'est donc pas invraisemblable de penser que Giovanni Bartolomeo a également œuvré, en privé, pour son cousin. Le 3 avril, Clément VII annonce au chancelier que ce dernier revient en Espagne et qu'il pourra lui témoigner de sa bonne volonté d'établir une paix universelle<sup>95</sup>. Le 18, c'est

---

<sup>89</sup> Lettre d'Adrien de Croÿ à Charles Quint le 5 mai 1524 dans *ibid.*, p. 134-138.

<sup>90</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 31 août 1524 dans les CLD, vol. 2, n° 681.

<sup>91</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 7 octobre 1524 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 208-209.

<sup>92</sup> Lettre de Charles Quint à Charles de Lannoy le 14 novembre 1524, de la main de Gattinara, aux HNSA, Belgen PA 64/1, n° 127, fol. 255r-260r.

<sup>93</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa et à Giovanni Bartolomeo Gattinara le 19 décembre 1524 dans les CLD, vol. 2, n° 703.

<sup>94</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, p. 322.

<sup>95</sup> Lettre de Clément VII à Gattinara le 3 avril 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 71.



l'abbé de Nájera qui écrit à Charles Quint depuis Milan afin de l'informer que Giovanni Bartolomeo, porteur de cette lettre, lui dira tout sur le traité qui a été signé<sup>96</sup>.

Il est probable que Giovanni Bartolomeo ait profité de son passage dans la cité lombarde pour rencontrer Francesco Sforza. En effet, le duc était compris dans les termes de l'accord. Clément VII et Charles Quint juraient de protéger le duché en cas d'attaque française. L'investiture de son duché, pensait-il, n'était plus qu'une question de temps. Peut-être même a-t-elle été promise par Giovanni Bartolomeo. Une semaine plus tard, la famille recevait le fief de Romagnano. Le 20 avril, Lope de Soria écrit à l'empereur depuis Gênes que Giovanni Bartolomeo est arrivé dans la cité ligure et qu'il repart par voie de terre grâce un sauf-conduit français<sup>97</sup>. Le duc de Sessa l'informe également qu'il ne lui a pas fait de rapport des négociations car Giovanni Bartolomeo, homme « de telle qualité », s'apprête à rejoindre l'Espagne et qu'il lui en fera un compte-rendu détaillé<sup>98</sup>. Le cousin du chancelier avait donc parfaitement réussi à se faire une place respectée dans la diplomatie impériale. Entre temps, Gasparo Contarini avait écrit à la Seigneurie pour prévenir qu'il était rentré à la cour le 12 mai avec les articles de la paix<sup>99</sup>. Ceux-ci sont acceptés, des corrections y sont apportées, et l'accord est renvoyé au duc de Sessa afin de le faire signer par le pape<sup>100</sup>. Giovanni Bartolomeo ne retourne cependant pas en Italie.

On perd en effet sa trace en cette année 1525. Andrea Merlotti écrit qu'à son retour en Espagne, Gattinara propose à Charles Quint de le prendre dans son conseil d'État<sup>101</sup>. Nous n'avons pas trouvé trace d'une telle proposition, même si elle correspond plutôt bien au népotisme du chancelier et à sa volonté d'intégrer dans l'entourage de l'empereur des personnes favorables à ses vues. Il aurait eu tout à gagner d'une telle nomination. Quoiqu'il en soit, si la demande a été réalisée, elle s'est soldée par un refus car il n'y a aucune trace de Giovanni Bartolomeo dans les comptes-rendus du conseil. Après tout, même s'il s'était fait remarquer dans ses missions diplomatiques en Italie, il n'avait pas encore la réputation des grands ministres de Charles Quint et on le savait très lié à son cousin. C'était peut-être donner un peu trop d'importance à la famille Arborio di Gattinara et s'assurer de mécontentements au sein du conseil. On peut donc supposer qu'à cette date il soit resté dans l'entourage du chancelier. Il est en effet peu probable que celui-ci l'ait envoyé en Piémont pour la gestion des

---

<sup>96</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 18 avril 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 77.

<sup>97</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 20 avril 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 80.

<sup>98</sup> Lettre du duc de Sessa à Charles Quint le 19 juin 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 118.

<sup>99</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 16 mai 1525 dans les CSP, vol. 3, n° 1011.

<sup>100</sup> Lettre de Charles Quint au duc de Sessa le 8 juin 1525 dans GACHARD L.-P., *op. cit.*, p. 218 et dans les CLD, vol. 3/1, n° 109.

<sup>101</sup> MERLOTTI A., art. cit.

domaines de la famille car, en cette année 1525, il y avait déjà envoyé son maître d'hôtel en mission dans la région<sup>102</sup>. Par ailleurs, l'envoi pour une mission diplomatique aurait sans doute laissé une quelconque trace.

Giovanni Bartolomeo refait surface en février 1526 lorsque le duc de Bourbon le nomme son procureur, conseiller et jurisconsulte<sup>103</sup>. Il s'agit là assurément d'une preuve supplémentaire des liens forts qui unissaient le connétable et le chancelier. On trouve dans les archives de la famille un document intitulé « Mémoire de ce que messire Jehan Bartholomey de Gatinaire, régent d'Arragon, envoyé de part l'empereur devers le roy pour les affaires de mons. de Bourbon, requiert du dict roy au nom de l'empereur »<sup>104</sup>. Giovanni Bartolomeo est-il allé en France auprès de François I<sup>er</sup> afin de s'assurer que les clauses du traité de Madrid concernant le duc de Bourbon seraient respectées ? Remise des biens et des terres qui avaient été spoliées, versement d'une pension de 20 000 francs, autorisation pour ses serviteurs, commis ou officiers d'aller et venir dans le royaume de France sans risquer de s'y faire molester ou d'être empêchés de travailler, voilà ce que devait demander le cousin du chancelier au roi de France. On peut dès lors imaginer qu'il était membre de la délégation de Charles de Lannoy chargée en avril 1526 d'accompagner le roi de France.

François I<sup>er</sup> n'ayant jamais envisagé de respecter le traité, la mission de Giovanni Bartolomeo a dû être courte. Le vice-roi, de son côté, était déjà de retour en Espagne en mai. Le cousin du chancelier s'y trouve lui aussi à l'été 1526. En effet le 17 septembre, quand le Gattinara convoque le nonce Castiglione et les ambassadeurs étrangers pour leur lire le *Pro Divo Carolo*, il est présent<sup>105</sup>. Il continuait donc de suivre toujours de près la diplomatie impériale. C'est sans doute pour cette raison qu'il est renvoyé en Italie. Au moment le plus fort des tensions entre Charles Quint et Clément VII, Gattinara avait besoin d'un maximum de soutiens dans la Péninsule afin d'y promouvoir sa politique, d'autant plus qu'il souhaitait lui-même s'y rendre. Il écrit à son cousin le 8 novembre que, puisque celui-ci a raté l'embarquement sur la flotte impériale qui avait quitté Carthagène le 20 octobre, il doit rejoindre Cesare Fieramosca qui se rend auprès du pape. Le chancelier lui annonce qu'il espère le retrouver en Italie au mois d'avril<sup>106</sup>.

---

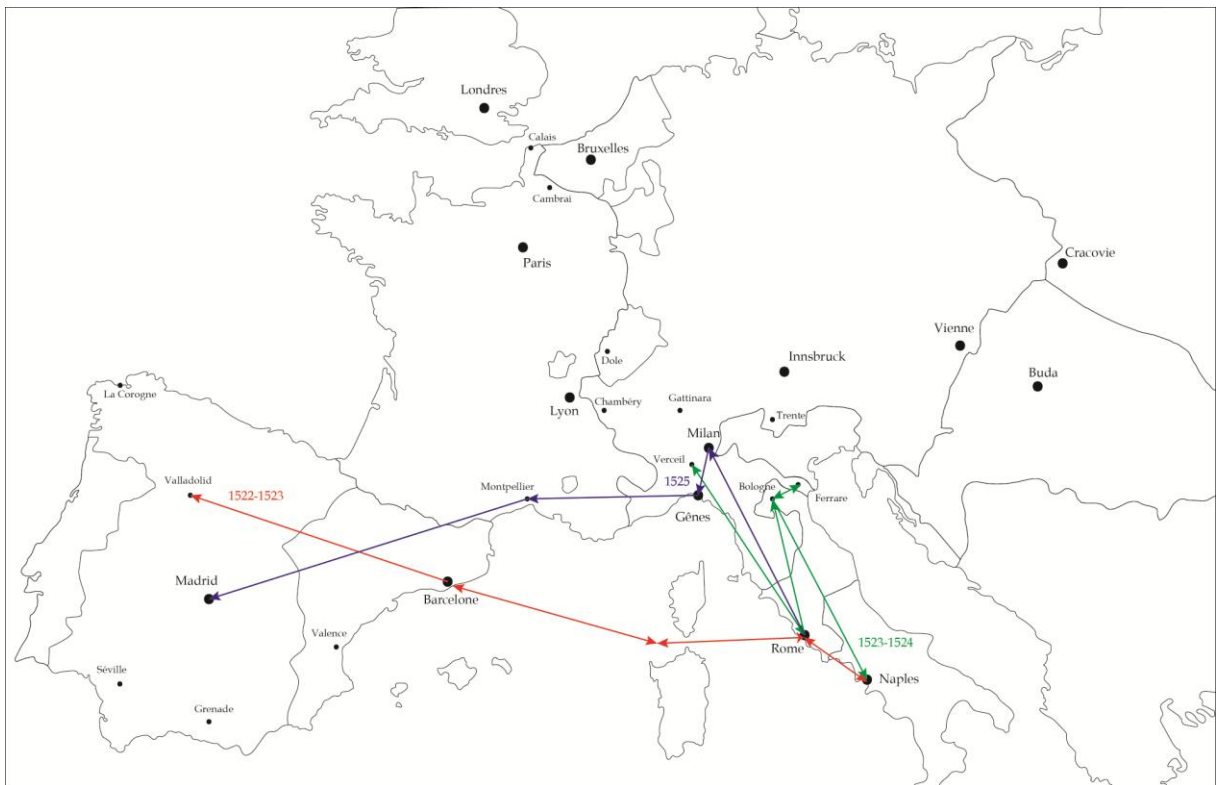
<sup>102</sup> Voir *infra* p. 358.

<sup>103</sup> ASV, FAG, mazzo 11/2, fasc. 8.

<sup>104</sup> ASV, FAG, mazzo 12/1, fasc. 7. Une copie se trouve à la BRT, Miscellanea politica del secolo XVI, Ms. 75, fol. 1r-6v.

<sup>105</sup> Lettre d'Andrea Navagero à la Seigneurie le 17 septembre 1526 dans les CSP, vol. 3/1, n° 550.

<sup>106</sup> Lettre de Gattinara à Giovanni Bartolomeo le 8 novembre 1526 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 518.



**Figure 23 - Les voyages de Giovanni Bartolomeo Gattinara en Italie entre 1522 et 1525**

Au printemps 1527, Giovanni Bartolomeo se trouve en effet toujours en Italie. Le secrétaire Pérez annonce à Charles Quint le 8 mars que celui-ci est à Rome, dans l'attente d'un sauf-conduit de la part de Clément VII pour pouvoir rejoindre Charles de Bourbon<sup>107</sup>. Le 18 mars, le diplomate écrit cette fois à Lope de Soria que le cousin du chancelier s'excuse de ne pas lui avoir écrit depuis longtemps et qu'il est parti ce jour-même pour le camp du connétable<sup>108</sup>. Il rejoint celui-ci vers la fin du mois de mars et reste à ses côtés jusqu'au Sac de Rome. La présence à la tête de l'armée impériale de Charles de Bourbon, Philibert d'Orange et Giovanni Bartolomeo, tous trois proches de Gattinara et adversaires Charles de Lannoy et de Clément VII, montrait clairement quelle direction prenait la politique impériale. D'autant plus qu'en cette fin du mois de mars, le chancelier lui-même s'embarquait pour l'Italie.

À la suite du Sac de Rome, Clément VII demande que l'abbé de Nájera et Giovanni Bartolomeo, ou l'un des deux, soient les émissaires impériaux afin de parlementer<sup>109</sup>. Le vice-roi de Naples est alors définitivement hors-jeu. Le pape aurait selon toute vraisemblance souhaité négocier plutôt avec lui mais Philibert de Chalon menace de quitter l'armée si on lui donne cette charge<sup>110</sup>. Lannoy parvient néanmoins à se rendre à Rome le 28 mai. Il manque cependant d'être massacré par les soldats qui l'accusent d'être à l'origine du retard dans le paiement de leur solde et doit s'enfuir précipitamment à Naples<sup>111</sup>.

C'est par conséquent Giovanni Bartolomeo qui se rend auprès de Clément VII et qui lui fait plusieurs visites dans les semaines suivantes afin de négocier l'accord de capitulation. Un jour où il arrive au château Saint-Ange, il est blessé par un coup d'arquebuse<sup>112</sup>. Benvenuto Cellini, qui raconte cet épisode, se vante d'être l'auteur de cet acte. Il aurait agi ainsi car le cousin du chancelier s'était rendu coupable d'avoir durement parlé au pape, « comme le luthérien et l'impie qu'il était »<sup>113</sup>. Le 20 mai, l'abbé de Nájera et Giovanni Bartolomeo vont voir une nouvelle fois Clément VII pour que les accords soient signés. Le 1<sup>er</sup> juin, les dernières modifications sont faites<sup>114</sup>. Quatre jours plus tard, le traité est conclu et le cousin du chancelier en est l'un des signataires, avec Philibert de Chalon et l'abbé de Nájera<sup>115</sup>. Le pape capitulait officiellement.

---

<sup>107</sup> Lettre du secrétaire Pérez à Charles Quint le 8 mars 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 34.

<sup>108</sup> Lettre du secrétaire Pérez à Lope de Soria le 20 mars 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 40.

<sup>109</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 27 mai 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 78.

<sup>110</sup> HALKIN L.-E et DANSAERT G., *op. cit.*, p. 116.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 116-117.

<sup>112</sup> Lettre du secrétaire Pérez à Charles Quint le 18 mai 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 71.

<sup>113</sup> MERLOTTI A., art. cit.

<sup>114</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 11 juin 1527 dans les CLD, vol. 3/2, n° 85. Voir également GREGOROVIVUS F., *Storia della città di Roma nel Medio Evo*, vol. 8, Venise, 1876, p. 696.

<sup>115</sup> Les articles de la capitulation sont dans les CLD, vol. 3/2, n° 84.

La remarque de Cellini montre à quel point Giovanni Bartolomeo ne faisait pas l'unanimité dans les rangs pontificaux. Ludovico Cato, autre témoin de ces événements, l'accuse d'avoir profité de la situation pour extorquer un anneau d'une grande valeur au pape et la promesse d'un chapeau de cardinal pour Gattinara<sup>116</sup>. Giovanni Bartolomeo, il est vrai, agissait selon la ligne la plus dure de son cousin. Rome tombée, le pape prisonnier, c'était la preuve du soutien de la volonté divine au projet impérial. « A Dio, così è piacuto », écrit-il à Charles Quint. À la suite du Sac de Rome, il fait en effet rédiger une lettre à l'empereur, « en italien et de la main d'un autre » à cause de sa blessure. Il s'agit d'une longue relation dont la teneur est le parfait reflet de la propagande anti-pontificale que la chancellerie impériale avait mise en œuvre depuis l'automne 1526<sup>117</sup>. Giovanni Bartolomeo écrit que le responsable de la prise de la ville n'était bien évidemment pas son souverain, qui jamais n'avait souhaité que fut ainsi traité le pape. La faute en revenait aux cardinaux qui, en négociant un bon accord ou en versant une certaine quantité de deniers, auraient pu renvoyer l'armée<sup>118</sup>. Dieu, qui avait voulu ces événements, les punissaient pour leurs actes. Il demande par ailleurs à Charles Quint si l'on doit mettre en place un gouvernement impérial dans la cité de Rome. Cette proposition est qualifiée « d'horrible conseil » par les premiers éditeurs de la lettre<sup>119</sup>. Le cousin du chancelier va cependant plus loin encore. Il pose la question à l'empereur si l'on doit maintenir le Saint-Siège ou non dans la ville. Il semble en effet vouloir qu'elle soit réservée à Charles Quint et la placer intégralement sous tutelle impériale. Si juridiquement un tel acte était injustifiable, la cité était *de facto* aux mains des officiers impériaux, et comme tout le monde pressait l'empereur, de Gattinara à Charles de Lannoy, de venir en Italie, on pouvait envisager qu'une solution durable avec Clément VII soit trouvée à ce moment-là. Giovanni Bartolomeo précise toutefois que tout le monde n'est pas d'accord à ce sujet<sup>120</sup>. Il explique que si le Saint-Siège était contraint de s'installer dans une autre province, le roi de

<sup>116</sup> PASTOR L., *op. cit.*, vol. 9, p. 424.

<sup>117</sup> Cette relation a connu une curieuse destinée. Elle a eu une certaine diffusion aux XVIIe et XVIIIe siècles, si l'on en croit le nombre de manuscrits, avant d'être publiée en 1866 à Genève par deux juristes suisses, sous le titre *Il Sacco di Roma nel 1527. Relazione del commissario imperiale* Mercurino Gattinara. Ce dernier est considéré comme le frère du chancelier. L'année suivante, une autre édition en est faite par Carlo Milanese, *Il sacco di Roma del mdxxvii. Narrazioni di contemporanei*, Rome, 1867, p. 491-530. Ce dernier l'attribue soit à Giovanni Bartolomeo, soit à Ferrante Gonzague. Ce n'est qu'en 1891 qu'Alfonso Corradi prouve que le cousin du chancelier en est bien l'auteur CORRADI G., « Giovanni Bartolomeo di Gattinara e il sacco di Roma del 1527 », dans *Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, classe di scienze morali*, t. 27, 1891-1892, p. 238-256. Cette lettre a également été publiée dans RODRÍGUEZ VILLA A., *Memorias para el asalto y saqueo de Roma en 1527 por el ejército imperial formadas con documentos originales, cifrados e inéditos en su mayor parte*, Madrid, 1875, p. 180-200, et enfin plus récemment par GATTONI M., *Clemente VII e la geopolitica dello stato pontificio (1523-1534)*, Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2002, p. 418-426.

<sup>118</sup> GATTONI M., *op. cit.*, p. 421.

<sup>119</sup> GATTINARA G.-B., *op. cit.*, p. 55.

<sup>120</sup> « Io non lasciarò l'opinione d'alcuni servitori di Vostra Maestà (...) ». GATTONI M., *op. cit.*, p. 421.

France pourrait songer à choisir un pape dans son royaume. Pour cette raison, certains serviteurs de l'empereur pensent qu'il vaut mieux laisser Clément VII libre de ses mouvements. Le cousin du chancelier, assurément, représentait l'anticléricisme le plus dur dans l'entourage de Charles Quint.

Dans la capitulation passée avec le pape, on prévoit de mettre les cités de Parme et de Plaisance sous tutelle impériale comme garantie de l'application de ses articles. Philibert de Chalon, en accord avec les membres du « conseil de guerre » qui s'est formé, nomme alors Giovanni Bartolomeo gouverneur de ces deux villes<sup>121</sup>. Fin juin, celui-ci quitte Rome pour en prendre possession, accompagné d'un commissaire impérial, Lodovico Lodrone<sup>122</sup>. Le 15 juillet, Gattinara annonce depuis Gênes à Charles Quint que

« maistre Jehan Bartholomé de Gattinarie, mon cousin, estoit arryvé en terre de Lucquois accompagné de III<sup>c</sup> chevaulx espaignolz, ensemble ung commissaire du pape pour aller prendre la possession de Parme et Plaisance comme dessus, et tient l'on qu'il y arrivera dedans le XV<sup>me</sup> de ce mois et qu'il n'y auroit en ce difficulté »<sup>123</sup>.

Trois jours plus tard cependant, Giovanni Bartolomeo, en terre florentine, est attaqué par une bande armée malgré le sauf-conduit que lui avait donné Florence. Il doit fuir dans un château du duc de Ferrare, Graffignana, et ne peut mener à bien sa mission<sup>124</sup>. Lodovico Lodrone, de son côté, se voit interdire l'entrée de la ville par les habitants, si bien que les officiers impériaux renoncent à s'emparer des deux cités<sup>125</sup>.

Giovanni Bartolomeo et son frère, Gian Battista, se rendent alors à Gênes pour rejoindre Gattinara, assiégé dans la cité ligure. Ils fuient à bord du brigantin le 14 août en compagnie de celui-ci<sup>126</sup>. Ses missions diplomatiques semblent s'arrêter là. Peut-être Giovanni Bartolomeo est-il resté à la cour auprès du chancelier, dont la santé faiblissait, afin de l'aider à gérer ses affaires. On ne dispose en tout cas d'aucune mention de lui après 1527. À la mort de Gattinara en 1530, il s'occupe de rassembler ses affaires et de l'exécution de son testament. Il suit la cour à Augsbourg et reste ensuite à Ratisbonne au moins jusqu'en avril 1531<sup>127</sup>. Entre temps, il devait bénéficier des faveurs de Charles Quint pour ses services

---

<sup>121</sup> Acte du 7 juin 1527 à l'ASV, FAG, mazzo 11/2, doc. n° 10.

<sup>122</sup> Lettre de l'abbé de Nájera à Charles Quint le 23 juin dans les CLD, vol. 3/2, n° 93.

<sup>123</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 15 juillet aux HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 459r-464r.

<sup>124</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 18 juillet aux HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 465r-469r.

<sup>125</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 514-515.

<sup>126</sup> MERLOTTI A., art. cit.

<sup>127</sup> *Ibid.*

rendus<sup>128</sup>. À cette date, il est nommé conseiller de Charles III de Savoie<sup>129</sup>. Andrea Merlotti estime qu'il s'établit à Verceil, où il réside en 1536 quand le duc s'y réfugie après la conquête française de Turin<sup>130</sup>. Au vu de sa correspondance, il est au moins régent de la chancellerie de Naples jusqu'en 1537. Ses archives contiennent en effet un certain nombre de lettres, suppliques et mandats envoyés dans le cadre de l'exercice de sa charge, mais il est difficile de dire s'il s'est à nouveau rendu dans le royaume de Naples<sup>131</sup>. Il meurt le 11 novembre 1544<sup>132</sup>.

Giovanni Bartolomeo a été un des soutiens principaux de son cousin, sans lequel le projet de celui-ci n'aurait sans doute pas eu le même poids. Fidèle agent de Gattinara, mais également de Charles Quint, il a œuvré pour appliquer la politique impériale par le biais de ses nombreuses missions diplomatiques en Italie. Surtout, il a été un interlocuteur et un intermédiaire important auprès des envoyés impériaux dans la Péninsule. Tissant des affinités fortes avec le duc de Bourbon, le prince d'Orange ou le duc de Sessa, il a participé à entretenir les liens du chancelier avec ces hommes essentiels du pouvoir impérial et ainsi obtenir leur soutien dans son projet. Ce réseau tient un rôle indispensable dans la promotion du rêve universel de Gattinara. Parallèlement, Giovanni Bartolomeo a tenté de saper l'autorité de Charles de Lannoy, peut-être car secrètement on espérait que son cousin soit nommé à sa place et qu'il puisse ainsi préparer le terrain à la venue de Charles Quint en Italie. Là où Lannoy n'a que peu de soutiens dans la Péninsule et où il est peu apprécié, le chancelier Gattinara peut compter sur un grand nombre d'envoyés et de relais, dont Giovanni Bartolomeo est en quelque sorte la pierre angulaire, celui qui parvient à faire le lien au sein de cette nébuleuses par ses voyages. Gattinara imprimait la marque sur ce territoire en utilisant au maximum son espace.

### 3) Correspondants et envoyés : tisser sa toile en Italie

L'action de Giovanni Bartolomeo n'est en réalité que la partie émergée d'un iceberg d'une taille exceptionnelle. En Italie, ce jardin de l'Empire où il souhaitait faire venir l'empereur, Gattinara avait besoin de points d'ancrage sur qui se reposer. Pour ses affaires personnelles, évidemment, mais également afin de disposer de personnes capables d'influer

---

<sup>128</sup> ASV, FAG, mazzo 11/1, fasc. 4 : « Charles Quint confirme aux frères Giovanni Bartolomeo et Giovanni Battista de Gattinara les privilèges et immunités à eux concédés par le vicaire impérial Ludovico Tizzoni, comte de Desana, pour les biens qu'ils possèdent sur son territoire » - 30 octobre 1530, Augsbourg.

<sup>129</sup> Il a été le 29 avril 1531. L'acte est à l'ASV, FAG, mazzo 11/2, n° 19.

<sup>130</sup> MERLOTTI A., art. cit.

<sup>131</sup> BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75.

<sup>132</sup> GREGORY G. de, *op. cit.*, vol. 2, p. 70.

sur le cours des événements et de diffuser une forme de propagande qui servait ses intérêts. Cette immense toile est plus difficile à cerner mais elle a également joué un rôle certain dans l'acceptation du rôle que l'empereur, selon son chancelier, devait jouer dans la Péninsule. On trouve à cet effet trois types de personnes destinées à œuvrer d'une manière ou d'une autre pour Gattinara. Les membres de son entourage ou de sa famille qu'il envoyait pour une mission temporaire et particulière, comme c'est le cas avec Giovanni Bartolomeo. Des proches qu'il entendait stabiliser dans un lieu particulier afin d'être les relais permanents de ses intérêts. Enfin des personnages publics, le plus souvent dans le milieu diplomatique, avec qui il passait une sorte d'alliance, temporaire ou non, le plus souvent en échange de faveurs ou de recommandations, qui bénéficiait aux deux parties.

Dans la première catégorie, deux noms reviennent fréquemment. Il s'agit d'Alessandro de Lignana et de Carlo Gazino. Il est probable que ce ne soient pas les deux seuls à qui le chancelier ait confié des missions mais ce sont ceux qui ont laissé le plus de traces grâce à leurs comptes ou à leur correspondance. Alessandro de Lignana, gendre de Gattinara, est également l'un de ses plus fidèles collaborateurs, au même titre que Giovanni Bartolomeo. Gattinara avait épousé Andreetta Avogadro en 1490 et de leur mariage était née leur fille unique, Elisa, en 1492<sup>133</sup>. À l'été 1505, avant son départ pour la Bresse avec Marguerite d'Autriche, il marie sa fille, âgée de 13 ans, avec Alessandro de Lignana, seigneur de Settimo Torinese, à quelques encablures de Turin<sup>134</sup>. L'origine de cette famille, les Corradi de Lignana, se trouve dans le bourg de Lignana, proche de Verceil. Ils figurent parmi les familles les plus influentes de cette ville<sup>135</sup>. C'est son grand-père, Antonio, qui avait obtenu le fief de Settimo Torinese de la part de Yolande de Savoie. Le père d'Alessandro, Pietro, était quant à lui un des capitaines de Charles le Téméraire<sup>136</sup>. Quand il marie sa fille, Gattinara a alors une réputation solidement établie en tant qu'avocat, juriste, mais également de conseiller du duc Charles III et de la duchesse Marguerite d'Autriche. Cette position explique comme il a pu trouver pour sa fille un parti intéressant et tisser des liens avec la noblesse de Verceil. Le choix qu'il a porté sur un seigneur piémontais, bien implanté dans le duché de Savoie et dont le père s'était battu pour le duc de Bourgogne face à la France, montre à quel point chez le chancelier les alliances dynastiques sont liées à la charge qu'il occupe.

---

<sup>133</sup> FERRETTI F., *op. cit.*, p. 24.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>135</sup> PASTÈ R., *L'abbazia di S. Andrea di Vercelli*, Verceil, 1907, p. 142.

<sup>136</sup> BORNATE C., « *Historia* », p. 242. Alessandro de Lignana avait également un oncle abbé de San Andrea de Verceil. Voir PASTÈ R., *op. cit.*, p. 142-144



Alessandro devient très vite l'un des hommes de confiance de Gattinara, sorte d'homme à tout faire, administrateur de ses biens et chargé de missions toutes plus diverses les unes que les autres. Dès la fin de l'année 1511, alors qu'il est au service de Marguerite d'Autriche et qu'il réside à Dole, le président de Bourgogne fait appel à son gendre. C'est la première mention dont on dispose, et elles se multiplient par la suite. Gattinara, qui vient d'acheter sa seigneurie de Chevigny, souhaite y effectuer des travaux. Ayant besoin d'argent, il a ordonné à sa famille de vendre des biens en Piémont, et c'est Alessandro de Lignana qui est chargé de la transaction<sup>137</sup>. Quelques semaines plus tard, ce dernier lui écrit qu'il a trouvé des pièces à vendre, notamment la maison de Verceil, et qu'il lui enverra l'argent<sup>138</sup>. Gattinara, qui donne son autorisation pour la vente, lui demande par ailleurs de venir personnellement apporter l'argent<sup>139</sup>. La transaction n'a finalement pas lieu cette année car, à cause de la guerre, Alessandro a du mal à trouver des acheteurs<sup>140</sup>. À partir de cette date toutefois, Alessandro de Lignana agit comme un véritable procureur du président de Bourgogne. Il gère ses biens et s'occupe des transactions, effectue des missions diplomatiques auprès de son souverain naturel, le duc de Savoie, et fait même office de convoyeur lorsque son beau-père a besoin d'argent ou de marchandises. Il est également son principal informateur sur les affaires d'Italie. Son gendre devient en quelque sorte le représentant de la personne de Gattinara en Piémont, celui chargé de tisser des liens avec les familles savoyardes et italiennes et d'accroître son réseau dans la région.

En mars 1513, il se rend à Dole auprès de lui, peut-être car la vente de la maison avait cette fois été actée. Il lui apprend en même temps les troubles qui touchent la ville de Milan entre Guelfes et Gibelins<sup>141</sup>. Lorsqu'il est en ambassade pour Marguerite d'Autriche auprès de François I<sup>er</sup> au début de l'année 1515, Gattinara est rejoint par son gendre qui lui apporte tout ce dont il a besoin pour son ambassade : 15 personnes et 15 bêtes. Quelques jours plus tard, Alessandro repartait déjà<sup>142</sup>. Selon toute vraisemblance, il se stabilise en Piémont, à Gattinara ou à Settimo Torinese, et sert plus particulièrement de relais auprès de Charles III de Savoie. Il le rencontre à la fin de l'année 1519 ou au début de l'année 1520, sans doute pour discuter du mariage du duc avec Béatrice de Portugal dont Gattinara était partisan<sup>143</sup>. Il y est de

---

<sup>137</sup> Lettre de Gattinara à Louis Barangier le 25 décembre 1511 aux ADN, LM, n° 30 313.

<sup>138</sup> Lettre d'Alessandro de Lignana à Gattinara le 12 janvier 1512 aux ADN, LM, n° 38 299.

<sup>139</sup> Lettre de Gattinara à Louis Barangier le 28 mars 1512 aux ADN, LM, n° 30 575.

<sup>140</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 28 juin 1512 aux ADN, LM, n° 28 960.

<sup>141</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 15 mars 1513 aux ADN, LM, n° 30 567. Cette lettre est publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 4, p. 82.

<sup>142</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 14 février 1515 aux ADN, LM, n° 31 753. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 2 p. 52.

<sup>143</sup> Lettre de Gattinara à Charles III de Savoie le 3 février 1520 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 423.

nouveau à l'été 1524<sup>144</sup>, en 1525<sup>145</sup>, et en 1526<sup>146</sup>. Entre temps, le gendre du chancelier montre tout son attachement à la cause impériale puisqu'il participe à la reprise en mars 1524 de la forteresse de Fontarabie, en Navarre, tenue par les Français depuis la guerre de 1521<sup>147</sup>. À l'été 1525, il sert également d'émissaire impérial. Charles III, après la bataille de Pavie, émet en effet la volonté de se rendre en Espagne pour régler certaines affaires privées. Sans doute également souhaite-t-il accompagner Charles Quint en Italie. Les rumeurs sur sa venue sont en effet de plus en plus fortes. Alessandro de Lignana est alors envoyé auprès du duc afin de le faire renoncer à son idée<sup>148</sup>. Surtout, des bruits courent que ce dernier, fort de son amitié avec l'empereur et le roi de France, souhaiterait être l'artisan de la paix et agir pour Louis de Savoie, la régente, afin que François I<sup>er</sup> soit libéré. Rumeur qui, selon toute vraisemblance, ne plaît pas à la cour. Alessandro de Lignana est donc également prié de se rendre auprès de l'abbé de Najera afin de défendre Charles III et de faire taire ces rumeurs<sup>149</sup>. Cette même année, il est engagé dans un procès avec Pietro de Lignana, son neveu, à propos de la succession d'Hercule de Lignana, un autre de ses neveux. Trop essentiel à ses intérêts et à ses projets, Gattinara demande au duc de Savoie qu'il lui « réexpédie » son gendre afin qu'il ne perde pas son temps dans ce procès<sup>150</sup>. En 1526, de nouveau, il se fait le porteur de lettres de Charles Quint à Charles III et à Béatrice de Savoie<sup>151</sup>.

Le second homme de confiance envoyé en mission par Gattinara est son maître d'hôtel, Carlo Gazino. Celui-ci nous est connu grâce à une instruction qui lui est remise pour un grand voyage qu'il doit effectuer en Italie afin de remplir un certain nombre de missions pour son maître. À ce voyage devait également se joindre Alessandro de Lignana. Les deux sont en effet, avec Giovanni Bartolomeo, les maîtres à tisser de la toile du chancelier en Italie. Cette instruction, document d'une précision exceptionnelle qui nous fait plonger au cœur du système Gattinara, est le reflet de son perfectionnisme et de son obsession à gérer tout par soi-même<sup>152</sup>. Rien n'est laissé au hasard et les moindres détails sont pensés. D'une confiance aveugle dans ses deux émissaires, une grande latitude leur est toutefois laissée. Dans une sorte

---

<sup>144</sup> Instruction de Gattinara à Alessandro de Lignana de ce qu'il aura à dire au duc de Savoie dans CLARETTA C., « Notizie », p. 145.

<sup>145</sup> Lettre de Gattinara à Charles III de Savoie le 23 juillet 1525 à l'AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, fol. 5r-6r. Publiée dans BORNATE C., *Ricerche*, p. 100-102.

<sup>146</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Charles Quint le 8 septembre 1526 dans les CLD, vol. 3/1, n° 535.

<sup>147</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 135.

<sup>148</sup> Lettre de l'abbé de Najera à Charles Quint le 5 juillet 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 124.

<sup>149</sup> Lettre de l'abbé de Najera à Gattinara le 7 juillet 1525 dans les CLD, vol. 3/1, n° 129.

<sup>150</sup> Lettre de Gattinara à Charles III de Savoie le 23 juillet 1525 dans BORNATE C., *Ricerche*, p. 102.

<sup>151</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Charles Quint le 8 septembre 1526 dans les CLD, vol. 3/1, n° 535.

<sup>152</sup> Cette instruction a été publiée par CLARETTA G., « Notizie », p. 122-146 et est intitulée « Memoriale de li negocii del reverendissimo et illustrissimo Mercurino gran cancelero di S. M. in diversi paesi ». L'original se trouve selon toute vraisemblance dans les archives de la famille Morozzo della Rocca.

d'introduction, le chancelier écrit que l'essentiel pour Carlo Gazino est de se rendre le plus vite possible à Rome, Naples et en Sicile. Dans le Nord de l'Italie, il se préoccupera avant tout de rencontrer Francesco Sforza, d'obtenir l'investiture du comté de Gattinara de la part de Charles III, et de s'entretenir avec la marquise de Montferrat, Anne d'Alençon. Une fois Alessandro de Lignana rentré du siège de Fontarabie, il devra prendre le relais pour le reste des instructions tandis que le maître d'hôtel continuera vers le Sud. Gattinara a ainsi en quelque sorte un délégué pour le Nord de l'Italie et un autre pour le Sud. Carlo Gazino, en remontant de sa mission dans le royaume de Naples, devra s'entretenir avec son gendre. Si tout n'a pas encore été exécuté, il aidera Lignana à régler les derniers détails<sup>153</sup>. Au cas où, dans la procuration donnée pour son investiture pour les comtés de Valenza et de Sartirana, Gattinara nomme les deux en qualité de fondés de pouvoir<sup>154</sup>.

Les comptes laissés par Carlo Gazino lors de son voyage permettent de suivre ses déplacements. On sait qu'il est parti de la cour le 24 mai 1524 de Burgos et n'est rentré que le 29 novembre 1525 à Tolède. Un long voyage qui l'a amené à faire le tour presque complet de l'Italie. La date de son départ s'explique aisément. En avril de cette année, le chancelier devait se rendre en ambassade auprès de Clément VII. Il avait assurément envisagé de profiter de ce séjour pour régler un certain nombre d'affaires personnelles. Quelques semaines après l'annulation de celui-ci, le maître d'hôtel partait. On peut ainsi imaginer que ce dernier était chargé de ce que Gattinara avait envisagé d'entreprendre. Par ailleurs, au printemps et à l'automne de cette année est expressément mentionné le départ de Charles Quint en vue de son couronnement. Peut-être alors le périple de Gazino, qui se rend à Turin, à Milan, dans les États pontificaux, à Florence, à Rome puis à Naples, était une sorte de voyage préparatoire à la venue de l'empereur en Italie.

Le maître d'hôtel est avant tout le messenger personnel du chancelier. Dans chaque lieu traversé, il doit remettre des lettres de Gattinara, faire ses recommandations et s'entretenir personnellement avec un certain nombre de personnes, que ce soit en Espagne avant de s'embarquer, ou par la suite dans la Péninsule. Avant de partir, Gazino doit acheter des cadeaux, et notamment des mules, à remettre comme cadeaux aux princes italiens : deux pour la marquise de Montferrat, Anne d'Alençon, et son fils, deux pour le duc de Savoie et sa

---

<sup>153</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 122.

<sup>154</sup> Ces documents se trouvent dans les papiers personnels du chancelier : « Gattinara nomme le gendre Alessandro Corradi di Lignana, seigneur de Settimo, et le noble Carlo Gazino, maître de sa maison, ses procureurs pour présenter à Francesco II Sforza, duc de Milan, *homagium et fidelitatis juramentum* pour les comtés de Valenza et de Sartirana, concédés en fiefs », ASV, FAG, mazzo 10, fasc. 1.

femme, une pour le duc de Milan et une pour son chancelier Morone<sup>155</sup>. À Gênes, il doit s'entretenir avec le doge, Antoniotto Adorno, et Lope de Soria, l'ambassadeur de Charles Quint. C'est Soria qui sert vraisemblablement d'intermédiaire pour que celui-ci puisse s'embarquer sur une galère génoise depuis l'Espagne. Il a également ordre d'acheter les vêtements et l'armement nécessaires à trente chevaliers légers. Tout cela doit rester à Gênes en attendant les consignes de Gattinara, sans doute en prévision de son futur voyage en Italie<sup>156</sup>.

De la cité ligure, Gazino se rend à Trezzo sull'Adda où il rencontre Francesco Sforza<sup>157</sup>. Il semble ensuite suivre à la lettre ses instructions car il a des entretiens avec la marquise de Montferrat à Casale et avec le duc de Savoie à Chambéry<sup>158</sup>. Redescendu sur Turin, il laisse sans doute comme convenu les instructions à Alessandro de Lignana, à Settimo, car le maître d'hôtel gagne dans les jours suivants Plaisance et Ravenne. Le gendre du chancelier doit alors régler toutes les questions concernant les possessions et la famille de Gattinara<sup>159</sup>. Pour Gazino cependant, les instructions s'arrêtent. On ne sait pas de quoi il est chargé par la suite, soit que le reste des consignes n'ait pas été conservé, soit plus vraisemblablement parce qu'il était avant tout chargé de faire office de messenger pour des lettres à destination des représentants du chancelier, comme Giovanni Bartolomeo qui était à Rome à ce moment-là, ou pour les ambassadeurs de Charles Quint avec qui Gattinara avait tissé des liens. On imagine en effet mal le maître d'hôtel s'occuper de diplomatie. Sa présence permettait en revanche d'assurer celle de son maître. Comme c'est le cas avec les missions de son cousin, le chancelier utilisait l'espace pour exprimer son pouvoir. De Ravenne, Gazino se rend à Rome. Malade pendant de nombreux jours, il est soigné par le médecin du pape<sup>160</sup>. On doit se situer alors au début de l'année 1525. En effet, chargé d'organiser la défense du royaume de Naples par crainte de la descente de l'armée française dirigée par le duc d'Albany, le duc de Sessa envoie en mars Carlo Gazino superviser les moyens militaires que sa ville, Sessa, se doit d'adopter pour se défendre<sup>161</sup>. Cette nomination montre une nouvelle fois tous les liens existant entre le chancelier et l'ambassadeur impérial à Rome. L'année suivante, Gattinara œuvre auprès de Charles Quint afin qu'il récompense son maître d'hôtel

---

<sup>155</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 124.

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>157</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 18. « Liste des dépenses faites pour le compte de Gattinara d'abord par Carlo Gazino, puis par Giovanni Battista Arborio di Gattinara »

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 129-143.

<sup>160</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 18.

<sup>161</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C. J., *op. cit.*, p. 335.

du service qu'il lui a rendu au moment de ces tumultes<sup>162</sup>. En avril, l'armée française s'embarque sur les navires d'Andrea Doria et rentre en Provence, éloignant le danger. Gazino fait quant à lui deux allers-retours entre Naples et Rome pendant les deux mois suivants, sans qu'on en sache très bien les raisons<sup>163</sup>. Il prend enfin le chemin du retour, et fait des étapes à Sienne, Florence, Faenza, de nouveau Ravenne, puis Milan. À nouveau malade, il est soigné à Casale chez la marquise de Montferrat. Après être passé une dernière fois à Milan, il rejoint la cour le 24 novembre 1525<sup>164</sup>.

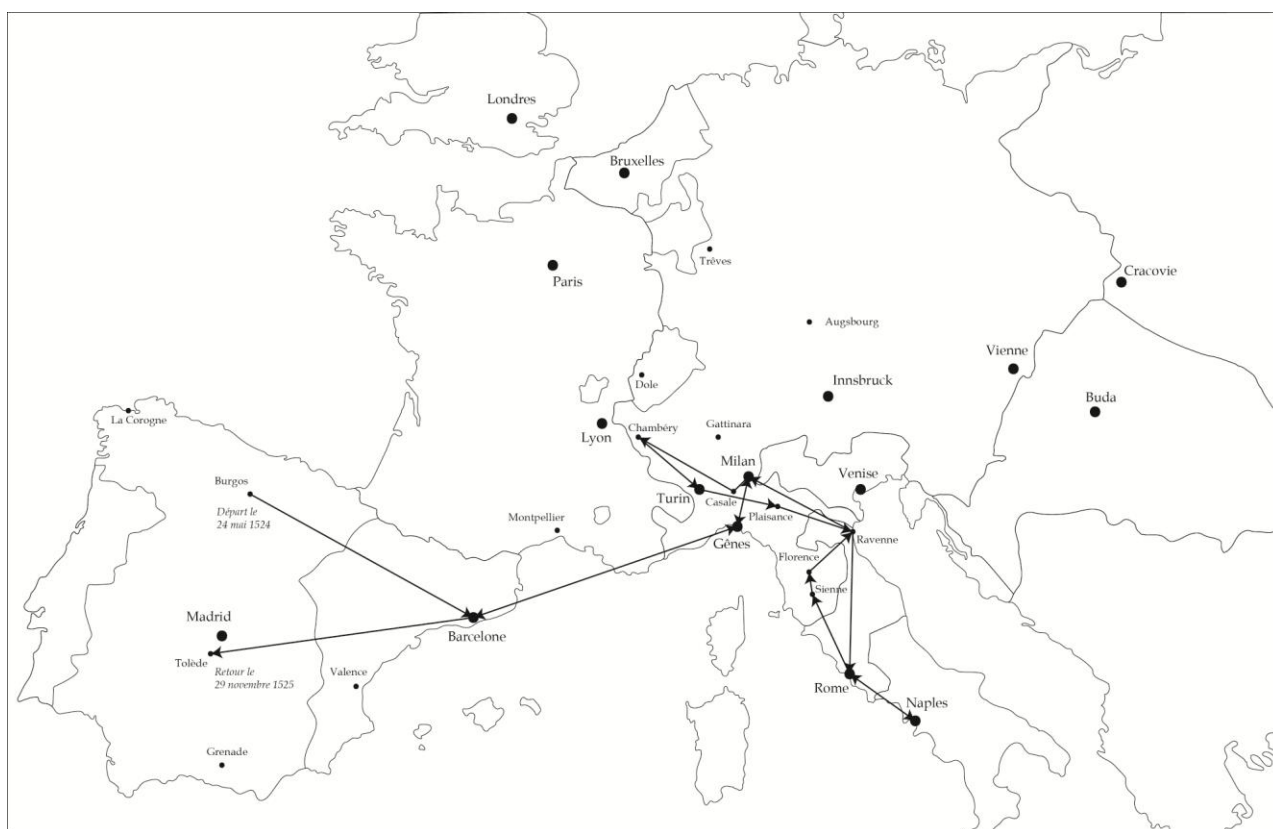


Figure 23 - Le voyage de Carlo Gazino en 1524/1525

<sup>162</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 7 septembre 1526 aux AGR, PEA, 1471, n° 4, fol. 11r - v.

<sup>163</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 18.

<sup>164</sup> *Ibid.*

Les missions de Carlo Gazino et d'Alessandro de Lignana mêlaient donc étroitement intérêts privés et publics. En plus de la gestion de questions liées aux possessions de Gattinara en Piémont et en Lombardie, les deux envoyés menaient des sortes de missions diplomatiques, soient en se rendant directement auprès des princes d'Italie du Nord, soit en faisant office de messagers. Par ce biais, Gattinara affirmait fortement sa présence dans la Péninsule. Ces missions, néanmoins, coûtaient cher, et le chancelier tente au maximum de déléguer la gestion de ses affaires à des relais présents sur place. Sa famille joue encore une fois un rôle déterminant. Il s'agit du cœur de son réseau, de la même manière qu'au sein de la cour. Dans le duché de Savoie, c'est bien sûr Alessandro de Lignana qui représente les intérêts de Gattinara. L'instruction donnée à Carlo Gazino laisse sous-entendre que son gendre continue de résider à Settimo Torinese, avec Elisa<sup>165</sup>. Sa mort, entre juin 1527 et mars 1528, est assurément une grande perte<sup>166</sup>. Pour la gestion de ses affaires en Lombardie, ainsi que pour constituer son représentant auprès du duc de Milan, Gattinara met en place un office en 1524. C'est Carlo Gazino qui est chargé de créer cette charge d'*auditore*, avec résidence à Milan, afin que les sujets du chancelier dans le duché et les officiers de Francesco Sforza puissent disposer d'un intermédiaire avec lui<sup>167</sup>. Preuve des liens de Gattinara avec le chancelier de Milan, c'est à Girolamo Morone qu'est proposée la charge. Il était peu probable, étant donnée sa fonction, que celui-ci accepte, et sans doute Gattinara le savait-il. Il s'agissait cependant de montrer ainsi l'intérêt qu'on lui portait. C'est Mercurino Ranzo, cousin et proche du chancelier, issu de sa mère et l'un de ses exécuteurs testamentaires, qui vraisemblablement accepte la charge. Membre du Sénat de Milan, il était la personne idoine pour ce poste<sup>168</sup>.

Pour la gestion de ses affaires dans le comté de Gattinara, le chancelier disposait d'une puissante famille, extrêmement bien implantée à tous les échelons de la vie sociale et politique. Il a en effet six frères et sœurs, presque tous associés à son projet de faire renaître l'illustre nom des Arborio di Gattinara et d'attirer la gloire sur leur famille. Son frère puîné, Carlo, né en 1467, agit comme chef officieux de celle-ci en son absence. Dans l'instruction donnée à Carlo Gazino, celui-ci doit annoncer à Carlo que le chancelier « vogl[e] fare lui il

---

<sup>165</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 130.

<sup>166</sup> Dans sa lettre du 7 juin 1527 de Monaco, Gattinara écrit à Charles Quint qu'il a fait prévenir son gendre de son arrivée. HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 449r-450v. Le 12 mars 1528, Gattinara fait établir un acte par lequel il prend en charge tous les salaires et pensions dus par la trésorerie impériale au défunt Alessandro Corradi de Lignana, ASV, mazzo 8, fasc. 38.

<sup>167</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 127.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 127.

capo de tota la casa nostra »<sup>169</sup>. Podestat du *borgo franco* de Gattinara, il est par ailleurs nommé par Francesco Sforza *capitaneum de vectus bladorum in agro novariensi*, ajoutant ainsi une charge militaire à ses fonctions<sup>170</sup>. Charge importante puisqu'il doit assumer la protection du ravitaillement, essentiel en ces temps de guerre. Carlo di Gattinara assure les également achats et les ventes de la famille<sup>171</sup>. Pour l'aider dans la gestion, le chancelier nomme Gian Battista di Gattinara, frère de Giovanni Bartolomeo, comme trésorier<sup>172</sup>. Il semble reprendre la charge de Carlo à la mort de ce dernier en 1528<sup>173</sup>. Son troisième frère, Cesare, est lui le podestat de Valenza<sup>174</sup>. Parmi ses sœurs, Balzarina était moniale de l'ordre de Sainte-Claire sous le nom de Lucrezia et vivait à Verceil<sup>175</sup>, tandis qu'Apollonia avait épousé Baldovino de Rovasenda, un noble local, installé à quelques kilomètres du bourg natal. Quant au cadet, Giovanni Giorgio, il était entré chez les chanoines réguliers de Saint-Augustin sous le nom de Gabriele et avait été élu abbé de San'Andrea de Verceil en 1524<sup>176</sup>. Ainsi, la quasi totalité des frères et sœurs du chancelier vivaient dans cette région et constituaient un véritable réseau familial implanté à la fois dans la vie politique, militaire, sociale et religieuse. Ils étaient un soutien de poids pour les affaires de leur frère aîné.

À Rome, lieu diplomatique essentiel pour la politique impériale, Gattinara dispose également de ses propres canaux. Son troisième frère, Lorenzo, né en 1469, y est installé. Il servait de soutien à son frère et aux Habsbourg au moins depuis 1508. À cette date, il est procureur en Bresse pour Marguerite d'Autriche<sup>177</sup>. Il l'est toujours trois ans plus tard<sup>178</sup>. C'est sans doute sur recommandation de Gattinara, et sans aucune formation pour cette charge, qu'il l'exerce. Il écrit en effet au mois de novembre 1510 à l'archiduchesse qu'il n'est pas du tout compétent pour lui faire l'état des lieux de l'administration de la justice en Bresse qu'elle lui demande<sup>179</sup>. Lorenzo semble rentrer dans les ordres durant l'année 1512. Il devient

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>170</sup> BORNATE C., « *Historia* », p. 288 et p. 431-432.

<sup>171</sup> Ainsi dans la concession de terres la part de l'évêque de Verceil le 20 janvier 1526, AST, FMM, n° 42.

<sup>172</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « *Notizie* », p. 136.

<sup>173</sup> Le 27 juillet 1529, c'est en effet ce dernier qui fait l'achat d'une maison à Verceil au nom du chancelier, AST, FMM, n° 43.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 136

<sup>175</sup> Mentionnée dans Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « *Notizie* », p. 136.

<sup>176</sup> ASV, FAG, mazzo 10, fasc. 27 et dans les instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « *Notizie* », p. 130. Dans la lettre de Gattinara à Giovanni Bartolomeo du 11 juillet 1524 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 443, Gabriele vient d'être élu comme abbé.

<sup>177</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 14 janvier 1508 aux ADN, LM, n° 29 754. Publiée dans KOOPERBERGH L. M., *op. cit.*, p. 416.

<sup>178</sup> Lettre de Laurent de Gattinara à Louis Barangier le 7 février 1511 aux ADN, LM, n° 26 988. Publiée dans BRUCHET M., *op. cit.*, p. 372. En décembre de cette année, Gattinara parle encore de lui en tant que procureur : Lettre de Gattinara à Louis Barangier le 22 décembre 1511 aux ADN, LM, n° 30 309.

<sup>179</sup> « Je suis le plus ignorant de tous et le moindre » Lettre de Laurent de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 14 novembre 1510 aux ADN, LM, n° 29 968. Publiée dans BRUCHET M., *op. cit.*, p. 369.

chanoine de Besançon et prévôt de Saint-Maurice de Salins grâce à l'intermédiaire de son frère<sup>180</sup>. En septembre 1519, il est nommé protonotaire apostolique et s'installe à Rome, peut-être car Léon X souhaite resserrer les liens avec le nouveau chancelier de l'empereur<sup>181</sup>. Lorenzo sert notamment d'intermédiaire auprès de Costantino Comneno Arianiti pour l'achat des fiefs de la famille dans le Montferrat<sup>182</sup>. Il est également recommandé par Gattinara dans une lettre à Clément VII du 20 janvier 1524<sup>183</sup>. Le pape, accédant à cette demande, le nomme abbé de Ripalta, bourg à proximité de Milan, et vicaire de l'archevêché de Salerne<sup>184</sup>. On ne sait cependant pas si Lorenzo a exercé ces offices ou s'il est resté à Rome. Quoiqu'il en soit, la présence d'un autre agent du chancelier dans la Ville éternelle durant ces années-là montre qu'il n'est pas le seul à agir pour les intérêts du chancelier. On retrouve en effet dans sa correspondance un dénommé Francesco de Salazar. Celui-ci, qui semble n'agir que pour le chancelier car nous ne disposons d'aucune autre mention, lui écrit quelques jours après les événements une longue relation du Sac de Rome<sup>185</sup>. Gattinara est donc le premier de l'entourage de Charles Quint à être au courant et c'est lui qui, depuis Monaco, en informe la cour. Quelques semaines plus tard, Salazar lui envoie à nouveau une longue lettre afin de lui rendre compte des négociations qui ont eu lieu entre les officiers impériaux<sup>186</sup>. Très bien informé, il est peut-être lié au secrétariat de Giovanni Bartolomeo, alors présent dans la Ville éternelle, sans qu'il soit toutefois possible de vérifier cette assertion.

Gattinara dispose par ailleurs de relais dans l'Empire. En effet, en Franche-Comté, il est resté en contact jusqu'à sa mort avec un de ses proches, Guillaume de Boisset, membre du parlement de Bourgogne et trésorier de la cité de Vesoul<sup>187</sup>. Celui-ci avait été son procureur pour l'achat de la seigneurie de Chevigny et l'un de ses plus fidèles soutiens lors de son conflit avec la noblesse. Il continue d'informer régulièrement le chancelier des événements de la région, qui le remercie de son soutien durant ces longues années dans son testament. Dans les Flandres, Gattinara a au moins deux relais personnels. Un dénommé Raimondo de Battista, chargé selon toute vraisemblance de ses affaires privées<sup>188</sup>. En 1524, celui-ci est chargé de se rendre en Piémont avec une partie des affaires que le chancelier avait laissées à

---

<sup>180</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 24 avril 1512 aux ADN, LM, n° 30 604.

<sup>181</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., « Nápoles », p. 226.

<sup>182</sup> ASV, FAG, mazzo 3, fasc. 9.

<sup>183</sup> Lettre de Gattinara à Clément VII le 20 janvier 1524 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 437-438.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 446.

<sup>185</sup> Lettre de Francisco de Salazar à Gattinara le 18 mai 1527 dans les CLD, vol 3/2, n° 70.

<sup>186</sup> Lettre de Francisco de Salazar à Gattinara le 11 juin 1527 dans les CLD, vol 3/2, n° 87.

<sup>187</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 48.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 49



la chartreuse de Scheut<sup>189</sup>. Gattinara dispose également d'un procureur dédié à son procès pour la seigneurie de Chevigny, Allaramo Sarra<sup>190</sup>. L'affaire est en effet rouverte en 1522<sup>191</sup>, et Sarra est cité au moins jusqu'en 1526, date à laquelle il est chargé de demander au Grand Conseil de Malines la restitution de tous les documents de la cause<sup>192</sup>.

Outre des agents dédiés à ses intérêts, le chancelier a su mettre en place un réseau d'influence et d'information, pour reprendre les mots de Franz Bierlaire<sup>193</sup>, au sein des officiers impériaux, encore une fois principalement en Italie. Gattinara semble en effet n'avoir que peu de liens avec les diplomates des autres parties de l'Empire. En tant que chef de la chancellerie, c'était bien évidemment lui qui gérait la correspondance diplomatique. Il a cependant également profité de cette position pour tisser des liens personnels avec d'importants ambassadeurs dans la Péninsule. La correspondance officielle entre l'empereur et ses diplomates, même si elle est pilotée par Gattinara, a une fonction bien particulière. Elle est le reflet de la volonté du prince, qui donne son autorisation à l'envoi. Dans les paquets, en revanche, sont glissées des lettres qui revêtent un caractère beaucoup plus personnel et qui ont principalement trait aux questions de position et d'influence, de recommandations et de faveurs. De cette manière, Gattinara s'assurait d'appuis pour la promotion de sa politique mais aussi de ses intérêts privés. Par ailleurs, ces différents canaux lui permettent d'être l'un de hommes les mieux informés de la cour. On a déjà souligné ses liens avec le connétable de Bourbon, Adrien de Croÿ, seigneur de Beaurain, Gérard de Plaine, seigneur de La Roche, ou encore Philibert de Chalon, prince d'Orange. Ces quatre hauts dignitaires de la diplomatie impériale, tous envoyés au moins une fois en Italie, étaient assurément des relais essentiels dans la mise en place de la politique voulue par le chancelier. Ce dernier s'est cependant également beaucoup servi du canal diplomatique. Sous Charles Quint, des ambassades permanentes sont en effet déjà en place, bien implantée et avec un secrétariat efficace, facilitant ainsi la possibilité de disposer d'un réseau important au sein des principales cours princières.

---

<sup>189</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 123.

<sup>190</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 47.

<sup>191</sup> ASV, FAG, mazzo 4, n° 3 : « Marguerite d'Autriche accepte que soit réexaminée devant le Grand Conseil de Malines la cause entre Gattinara et les demoiselles de Champdivers, conclue par la sentence du 21 octobre 1515 » 28 janvier 1522.

<sup>192</sup> Archives départementales de Savoie (désormais ADS), série SA n° 3760, doc. n° 7 : « Gattinara porte pouvoir au sieur Aleran Sarra, son serviteur, solliciteur et procureur pour comparaître en son nom par devant les Messieurs du Grand Conseil de Malines, leur demander la restitution de tous les faits, procès, actes, titres, écritures et informations de droit qu'il a exhibés et leur demander aussi copie authentique de toutes les pièces de la partie adverse » - 22 janvier 1526.

<sup>193</sup> BIERLAIRE F., « Le carnet d'adresses d'Érasme ou l'art d'utiliser ses réseaux », dans *Pour la singulière affection qu'avons a luy. Études bourguignonnes offertes à Jean-Marie Cauchies*, Turnhout, Brepols Publishers, 2017, p. 1-13.

À Rome, encore une fois, Gattinara pouvait compter sur de nombreux appuis. Du moins à partir de la nomination de Luis Fernández de Córdoba, duc de Sessa, en septembre 1522. Avec l'ambassadeur permanent précédent, Juan Manuel, les relations étaient froides. Les relations avec le duc furent en revanche étroites. On a déjà mentionné le soutien du duc à la politique de Gattinara dans les négociations avec la papauté et ses liens avec le cousin Giovanni Bartolomeo et avec le maître d'hôtel Carlo Gazino<sup>194</sup>. Le chancelier, en échange, a œuvré auprès de Charles Quint pour que l'ambassadeur obtienne des offices vacants dans le royaume de Naples<sup>195</sup>.

Gattinara peut également compter dans la Ville éternelle sur Lope Hurtado de Mendoza. Il avait été le premier émissaire envoyé auprès d'Adrien VI afin de lui déclarer les traditionnelles félicitations en attendant la venue de La Chaux<sup>196</sup>. Il reste ensuite à Rome dans la délégation impériale, sans que l'on sache véritablement son rôle. Mendoza tient fréquemment le chancelier au courant des négociations en cours et des événements<sup>197</sup>. Ce dernier, en retour, agit de la même manière qu'avec le duc de Sessa et appuie ses demandes de faveurs auprès de Charles Quint<sup>198</sup>. À la suite de l'élection de Clément VII, l'envoyé se réjouit que l'empereur est désormais prêt à devenir « le seigneur temporel et spirituel »<sup>199</sup>. En janvier 1524, dans un entretien avec le pape, il affirme à ce dernier que le seul moyen de résoudre le problème turc et l'hérésie de Luther, c'est qu'il suive en tout point Charles Quint<sup>200</sup>. Il est n'est pas impensable qu'il soit resté à Rome à la demande de Gattinara. En effet, en février suivant, il demande à ce dernier qu'il n'oublie pas de lui verser son salaire<sup>201</sup>. De son côté, celui-ci intervient à plusieurs reprises en sa faveur auprès de l'empereur. Par la suite, Lope Hurtado l'informe de l'avancée des négociations entre Clément VII et le duc de Sessa ainsi que des événements italiens<sup>202</sup>. Il se réjouit grandement en mai 1524 d'apprendre que le chancelier se rend en Italie et écrit à Charles Quint que ce sera à n'en pas douter un grand pas

---

<sup>194</sup> Gian Matteo Giberti, qui venait tout juste d'être nommé évêque de Vérone, écrit qu'à la mort de sa femme, en septembre 1524, le duc de Sessa s'est retiré quelque temps des affaires et est rentré dans sa ville, et que le cousin du chancelier, Giovanni Bartolomeo, l'a accompagné afin de l'aider à surmonter son deuil : Lettre de l'évêque Gian Matteo Giberti aux ambassadeurs vénitiens le 22 septembre 1524 dans CLARETTA C., « Notizie », p. 130.

<sup>195</sup> Lettre du duc de Sessa à Gattinara le 7 juillet 1523 à la RAH, CSC, A-28, fol. 333r. En 1526, juste avant sa mort, il rejoint Hugo de Moncada et les Colonna dans le royaume de Naples afin d'organiser les troupes et de marcher sur Rome, déçu du peu de volonté de Clément VII d'adhérer à la cause impériale.

<sup>196</sup> Voir également CHAUNU P. et ESCAMILLA M., *op. cit.*, p. 937-938.

<sup>197</sup> Une quinzaine de lettres des années 1523 et 1524 sont envoyées de Rome au chancelier par Lope Hurtado de Mendoza et conservées à la RAH, CSC, A-29, A-30 et A-31.

<sup>198</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Gattinara le 5 octobre 1523 à la RAH, CSC, A-29, fol. 176r.

<sup>199</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Gattinara le 18 novembre 1523 à la RAH, CSC, A-29, fol. 425r.

<sup>200</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Gattinara le 8 janvier 1524 à la RAH, CSC, A-33, fol. 140r.

<sup>201</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Gattinara le 3 février 1524 à la RAH, CSC, A-30, fol. 123r.

<sup>202</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Gattinara le 21 décembre 1523 à la RAH, CSC, A-29, fol. 555r-556r.

dans l'avancée de ses affaires<sup>203</sup>. À cette date, Mendoza rentre à la cour. En juillet 1525, à la suite des plaintes de Charles III de la présence de gens de guerre qui ravagent le Piémont, Gattinara informe le duc que son « ami » Lope Hurtado de Mendoza vient en Savoie en qualité d'ambassadeur et avec pour charge de déloger et châtier ces bandes armées<sup>204</sup>. Il est nommé, sans doute encore une fois grâce à l'appui du chancelier, émissaire extraordinaire à la cour du roi du Portugal en 1627 afin de solliciter l'appui de Jean III dans la guerre contre la France<sup>205</sup>. Finalement choisi pour devenir l'ambassadeur permanent, il reste dans le royaume au moins jusqu'en 1532. Mendoza se révèle être tout au long de ses années un appui de choix dans la diffusion des idées universalistes et dans la tentative d'imposer le projet de Gattinara à la politique impériale.

À Gênes, cette porte de l'Empire, le chancelier a su également nouer des liens personnels avec Lope de Soria. Il ne semble pas y avoir d'ambassadeur permanent avant l'arrivée de ce dernier, qui y fait son entrée à la suite de la prise de la cité par les Adorno et l'armée espagnole le 30 mai 1522. Originaire du royaume de Naples, Lope de Soria était au service du vice-roi de Ferdinand, Ramón de Cardona. Choisi pour différentes missions diplomatiques, notamment en Suisse, il entre ensuite au service de Charles Quint et est envoyé en avril 1519 comme soutien de l'ambassadeur Luis Carrot de Viliragut à Rome<sup>206</sup>. Quand la nécessité se fait sentir d'avoir à Gênes un résident permanent, Soria est désigné. Dans la cité ligure, il est la voix de la volonté impériale, mais également le relais des communications entre Italie et Espagne. Sa présence est donc essentielle. Henar Pizarro Llorente écrit que sa relation avec la cour passe directement par Charles Quint et peu avec le chancelier. Une attitude qui serait liée aux critiques faites par Gattinara sur la gestion du royaume de Naples par Cardona, l'ancien protecteur de Soria. L'historien espagnol affirme que c'est seulement à l'été 1527, lorsque le chancelier se trouve à Gênes, que les deux se rapprochent<sup>207</sup>. En réalité, le début de la relation entre Soria et Gattinara date au moins de 1524. En effet, entre janvier et mai de cette année, ce ne sont pas moins de quinze lettres personnelles que Soria envoie au chancelier<sup>208</sup>. On peut imaginer que le contact avait été établi par Giovanni Bartolomeo lors de ses différents allers-retours entre l'Italie et la cour. Gênes est au centre du système de communication impériale et celui-ci y passe à plusieurs

---

<sup>203</sup> Lettre de Lope Hurtado de Mendoza à Gattinara le 7 mai 1524 à la RAH, CSC, A-31, fol. 272r.

<sup>204</sup> Lettre de Gattinara à Charles III de Savoie le 25 juillet 1525 à l'AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, fol. 5r-6r. Publiée dans BORNATE C., *Ricerche*, p. 100-102.

<sup>205</sup> Instruction de Charles Quint à Lope Hurtado de Mendoza dans les CODOIN, vol. 1, p. 128-139.

<sup>206</sup> PIZARRO LLORENTE H., art. cit., p. 122. Les instructions, datées du 17 avril 1519, sont dans les archives personnelles de Soria à la RAH, ALS, 9/1951, n° 6. Elles portent par ailleurs la signature de Gattinara.

<sup>207</sup> PIZARRO LLORENTE H., art. cit., p. 141.

<sup>208</sup> RAH, CSC, A-30 et A-31.

reprises. À l'été 1524, Carlo Gazino le rencontre également à la demande de Gattinara qui souhaite son avis sur un certain nombre d'affaires, sans que l'on sache de quoi il s'agit<sup>209</sup>.

Soria soutient par ailleurs tout au long de sa charge le projet du chancelier. Il est persuadé lui aussi, reprenant la rhétorique de Gattinara, que Gênes est « la porte et la clef de l'Italie »<sup>210</sup>. À la suite de la bataille de Pavie, il pense qu'il est temps pour l'empereur d'impulser la paix entre les princes chrétiens et d'utiliser sa prééminence pour remettre de l'ordre dans la chrétienté<sup>211</sup>. Au moment du conflit entre Charles Quint et Clément VII, il appuie la position du chancelier et critique durement le pape. L'ambassadeur écrit alors à l'empereur que

« tout le mal que Votre Majesté pourra faire à Sa Sainteté sera chose normale, considéré son ingratitude et le peu de respect qu'il a du service de Dieu (...) Le punir sera servir Dieu et faire le bien de tous les chrétiens, ainsi qu'un exemple pour que les pontifes n'usurpent pas l'autorité de l'empereur »<sup>212</sup>.

De la même manière, à la suite du Sac de Rome, il estime que Charles Quint doit songer à la possibilité de mettre en place une réforme de l'Église pour que le pape soit limité à son pouvoir spirituel<sup>213</sup>. En 1528, il envoie au chancelier une liste des officiers du royaume de Naples qui se sont rebellés contre l'autorité impériale<sup>214</sup>. Assurément soutien à Gênes et au sein de la diplomatie impériale des idées de Gattinara, Lope de Soria a pu compter en retour sur son appui. Celui-ci œuvre auprès de Charles Quint pour l'augmentation de son salaire et l'octroi de faveurs en récompense de son service<sup>215</sup>. L'ambassadeur lui recommande également des gens de son entourage<sup>216</sup>. En 1527, quand il se trouve dans la cité ligure, le chancelier œuvre à nouveau pour le Napolitain en priant Charles Quint de le récompenser<sup>217</sup>.

---

<sup>209</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 124.

<sup>210</sup> PIZARRO LLORENTE H., art. cit., p. 139.

<sup>211</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 26 février 1525 dans dans FERNÁNDEZ ÁLVAREZ M., *op. cit.*, vol. 1, p. 98 : « Dios lo haga, (...) ha sido esta tan noble victoria, con la qual V. Mat puede agora poner ley y usar de su prehemencia Imperial en toda la Xritiandad ».

<sup>212</sup> Lettre de Lope de Soria à Charles Quint le 26 juin 1526 dans RODRÍGUEZ VILLA A., *op. cit.*, p. 16-17.

<sup>213</sup> PIZARRO LLORENTE H., art. cit., p. 141.

<sup>214</sup> Lettre de Lope de Soria à Gattinara le 21 septembre 1528 à la RAH, CSC, A-43, fol. 203r-206r.

<sup>215</sup> Lettres de Lope de Soria à Gattinara le 22 janvier et le 23 avril 1524 à la RAH, CSC, A-30, fol. 76r et A-31, fol. 186r.

<sup>216</sup> Lettre de Lope de Soria à Gattinara le 7 mars 1524 dans lequel il lui recommande Bernardino de Albornoz à la RAH, CSC, A-30, fol. 400r.

<sup>217</sup> « Sire, Loppe de Soria, vostre ambassadeur, m'a remonstré la despence qu'il a longtems fete et fait journellement icy au service de vostre Mté, à quoy ne peult supplir le salaire que luy avez pour ce ordonné veu la cherté qui est pardeçà, et sur ce que j'ay cogneu à l'ueil et entendu d'ailleurs qu'il sert bien, honnestement et en bonne diligence, et que les fraiz qu'il est contrainct fere ne peuvent estre petitiz, n'ay peu luy reffuser de le vous escrire afin que vostre Mté y pourvoye ainsy que bon luy semblera. Car quant le serviteur est bien trecté, il en est plus astraint de continuer le bon service, et s'en treuve le maistre beaucoup myeulx servy ». Lettre de Gattinara à Charles Quint le 15 juillet 1527 aux HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 459r-464r.

Quelques semaines plus tard, l'empereur accède à ses demandes<sup>218</sup>. Sa nomination en qualité de commissaire général de l'armée en 1528 est également due à Gattinara. Il lui écrit en avril pour le remercier de cette faveur et lui promettre de le servir fidèlement, comme son prédécesseur l'abbé de Nájera<sup>219</sup>.

On pourrait multiplier les exemples de liens personnels tissés par le chancelier avec les diplomates impériaux. À Venise, deux ambassadeurs permanents se relaient dans les années 1520. Alonso Sánchez y réside depuis au moins décembre 1521<sup>220</sup>, avant d'être rejoint au printemps 1523 par Marino Caracciolo, l'ancien nonce pontifical. Le cœur de leur action est de pousser Venise à abandonner l'alliance française et à signer un accord avec l'empereur. Le second nommé, protégé des Sforza, s'était déjà fait remarquer en 1521 en poussant le Habsbourg à continuer la guerre avec la France afin de libérer le Milanais<sup>221</sup>. Il s'entretient, pendant son séjour à Venise, plusieurs fois avec Francesco Sforza et informe le chancelier de leurs discussions<sup>222</sup>. Il tient également une correspondance personnelle avec ce dernier qui en retour semble œuvrer auprès de Charles Quint pour qu'il soit récompensé de ses services<sup>223</sup>. Plus étroits encore sont les liens du chancelier avec Alonso Sánchez qui partage avec lui la crainte du péril turc et de la perte du royaume de Naples. De Venise, d'où il est d'autant mieux informé, il écrit à ce sujet à Gattinara à plusieurs reprises<sup>224</sup>. En échange des informations personnelles qu'il transmet depuis au moins 1524, Alonso Sánchez obtient une aide pour son mariage, diverses recommandations et une protection personnelle<sup>225</sup>.

En Italie, Gattinara peut également compter sur le soutien de diplomates étrangers. En 1527, Andrea de Burgo est en effet nommé ambassadeur de Ferdinand de Habsbourg auprès du duc de Ferrare. Fils d'un marchand de Crémone, en Lombardie, il avait été élevé à la cour de Ludovic le More. Envoyé en mission auprès de Maximilien, il se décide à entrer à son service en 1502, et, de la même manière que Gattinara, sert fidèlement la famille Habsbourg jusqu'à sa mort<sup>226</sup>. Il rencontre celui-ci pour la première fois lors de l'ambassade que le Piémontais effectue auprès de l'empereur entre 1507 et 1508. Devenus proches, ils sont envoyés ensemble en Italie au printemps 1509, puis lors des négociations à Blois en décembre

---

<sup>218</sup> Lettre de Charles Quint à Lope de Soria le 22 août 1527 à la RAH, ALS, 9/1951, n° 50.

<sup>219</sup> PIZARRO LLORENTE H., art. cit., p. 142.

<sup>220</sup> Lettre d'Alonso Sánchez à Charles Quint le 5 décembre 1521 dans les CLD, vol. 2, n° 367.

<sup>221</sup> Lettre de Gasparo Contarini à La Seigneurie le 19 novembre 1521 dans les CSP, vol. 3, n° 365. Voir aussi *sopra* p. 228-229.

<sup>222</sup> Lettre non datée de Marino Caracciolo à Gattinara à la RAH, CSC, A-35, fol. 137r.

<sup>223</sup> Lettre non datée de Marino Caracciolo à Gattinara à la RAH, CSC, A-39, fol. 243r.

<sup>224</sup> Lettres d'Alonso Sánchez à Gattinara les 8 et 21 février 1528, CSC, A-42, fol. 127r et A-42, fol. 159r.

<sup>225</sup> *Ibid.* Plusieurs autres lettres dans les liasses A-42 et A-43.

<sup>226</sup> BIETENHOLZ P. et DEUTSCHER T. B. (dir.), *Contemporaries of Erasmus*, p. 172.

de cette même année et en Espagne l'année suivante<sup>227</sup>. Quand Burgo arrive à Ferrare en 1527, il en informe le chancelier<sup>228</sup>. Les archives espagnoles conservent une quinzaine de lettres, datées d'entre janvier et juin 1528, dans lesquelles Burgo se fait l'écho de toutes les négociations qui ont lieu avec Alfonso d'Este, des opérations militaires et des événements qui se déroulent dans la Péninsule<sup>229</sup>.



**Figure 24 - Le réseau de Gattinara : géographie des lieux où il dispose de relais**

<sup>227</sup> AGS, Patronato Real, legajo 56, n° 50 :-n° 50 : « Poder del Emperador Maximiliano a Mercurino de Gattinara y a Andrés de Burgo para tratar con el Rey Fernando el gobierno de los Reinos de España »-2 septembre 1509.

<sup>228</sup> Lettre d'Andrea de Burgo à Gattinara le 26 octobre 1527 à l'AGS, Estado, legajo 1553, n° 572.

<sup>229</sup> *Ibid.*, n° 468, 469, 471, 472, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 582, 584 et 586.

Gattinara avait donc réussi à mettre en place un immense réseau dans l'empire de Charles Quint, et particulièrement en Italie [fig. 24]. Que ce soit par l'intermédiaire de ses envoyés personnels, de représentants nommés sur place, ou de liens établis avec le milieu diplomatique, le chancelier disposait de relais et d'appuis partout dans la Péninsule, prêts à gérer ses possessions, servir ses intérêts, diffuser ses idées ou appuyer sa politique. Le public et le privé sont intimement liés. Avec la gestion des domaines, les membres de sa famille favorisent la présence impériale et renforcent le parti gibelin dans les villes de Verceil ou de Milan notamment. Le soutien de Francesco Sforza, de la marquise de Montferrat, Anne d'Alençon, ou de Charles III de Savoie à la politique impériale ne s'explique pas uniquement grâce à l'action de Gattinara, mais assurément la forte présence qu'il arrive à imposer sur le territoire nord-italien a contribué à renforcer les liens de ces princes avec Charles Quint. Par ailleurs, il disposait grâce à ces relais d'un réseau d'information exceptionnel qui lui permettait d'avoir une vision beaucoup plus globale des événements et de placer ses pions en conséquence. C'est assurément là une des clefs de son succès. Cette capacité de Gattinara à fédérer autant de personnes autour de ses intérêts et à nouer des liens avec tous les acteurs italiens explique en partie la réussite de son projet. Charles de Lannoy, Henri de Nassau ou d'autres conseillers impériaux avaient assurément l'oreille de l'empereur de la même manière que le chancelier. La faible centralisation du pouvoir exécutif ne permettait cependant pas que cela soit suffisant pour l'exécution de leur volonté. Avec la grande latitude laissée aux acteurs locaux en raison de l'éclatement des territoires, de la diversité des lois et des coutumes et de la lenteur des communications, le plus important était de disposer d'appuis sur place, et pas nécessairement à la cour. Le chancelier disposait des deux. En gérant parallèlement la correspondance de l'empereur, il disposait d'un avantage certain sur ses adversaires. En échange, il œuvrait auprès de Charles Quint pour que ceux qui servaient ses intérêts obtiennent des faveurs, des récompenses, des recommandations, des offices ou des bénéfices. Cette immense toile qu'il avait tissée permet d'expliquer en partie pourquoi en 1529 l'Italie est prête à recevoir Charles Quint et à s'allier avec lui. Certes la guerre avait usé les consciences, ravagé les territoires, et tout le monde souhaitait la paix. Cependant, la présence impériale devait d'autant mieux être acceptée qu'elle avait été considérablement renforcée depuis une dizaine d'années par des concessions de fiefs aux principaux ministres impériaux et par les réseaux que ces derniers avaient pu mettre en place en Italie. Le « Barbare » que Charles Quint avait été commençait à devenir une figure respectable et respectée. Quant à Gattinara, il avait parfaitement su jouer de sa position pour que les intérêts impériaux convergent sur sa personne et obtenir un crédit qui était considérable à cette date.





## VIII

### La construction d'une principauté italienne

Le rêve personnel de Gattinara avait débuté loin de l'Italie, plus précisément dans la région de Dole en Franche-Comté, à Chevigny. Alors qu'il est président du parlement de Bourgogne, celui-ci semble envisager l'ensemble de sa carrière politique au service de Marguerite d'Autriche, qu'il sert déjà depuis plusieurs années. Déjà les liens avec les possessions familiales s'étaient distendus et il n'a guère l'occasion d'y séjourner. En octobre 1506, il quitte le Piémont pour accompagner l'archiduchesse qui doit s'occuper de la tutelle de ses neveux. Il arrive dans les Flandres en mars suivant. Entre cette date et sa nomination comme chancelier de Charles Quint en 1518, il n'a qu'une seule fois l'occasion de visiter ses domaines, au retour de son ambassade auprès du duc de Ferrare et du marquis de Mantoue à l'été 1509<sup>1</sup>. L'Italie s'éloigne, et Gattinara sait que sa carrière politique se fera loin de ses collines. Ses ambitions, cependant, sont intactes. Le souvenir d'une illustre famille noble, aujourd'hui désargentée, le hante. Dans son autobiographie, il s'invente des origines prestigieuses qu'il fait remonter à l'époque carolingienne, insistant sur la renommée ancienne des Arborio di Gattinara<sup>2</sup>. Peu importe s'il sait parfaitement que tout cela ce n'est pas vrai. Il construit sa propre histoire, son propre prestige.

La situation de la famille s'était un peu améliorée grâce à son grand-père, Lorenzo, nommé podestat du *borgo franco* de Gattinara<sup>3</sup>. Le futur chancelier cependant, autodidacte, n'a pas eu droit à une éducation digne de son rang. Ainsi, il souhaite profiter de sa position pour redonner à sa famille l'éclat et le lustre qu'elle mérite. Tout le réseau qu'il met en place en Italie devait également jouer un rôle dans la réalisation de ce rêve personnel, la constitution d'une principauté autour du bourg de Gattinara. Une principauté dépendante du Saint-Empire qui doit participer à la construction dynastique de la famille Arborio et à la mise en place de ce nouveau cycle divin qui s'annonce.

Par sa position au sein de la cour et grâce ses liens dans les principautés italiennes, Gattinara cherche à obtenir des faveurs qui visent à la consolidation et à l'agrandissement des domaines familiaux. Il achète et vend fiefs et maisons, reconstruit, cherche à se bâtir petit à petit un véritable État territorial. En ce sens, il cherche à nouer des relations durables avec les

---

<sup>1</sup> Il y effectue un achat de terres le 14 septembre 1509, AST, FFM, mazzo 138 bis, n° 36.

<sup>2</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 25.

<sup>3</sup> FERRETTI F., « Notizie sulla famiglia de Guglielmo de Arborio di Gattinara », p. 126.

princes d'Italie du Nord et à entretenir de bons rapports avec ses puissants voisins. Le chancelier se rêvait en prince italien, n'ayant d'autre maître que l'empereur lui-même.

### 1) Accumuler les domaines

La construction symbolique et dynastique que Gattinara entend mettre en place pour sa famille commence au moment de son arrivée en Franche-Comté. Alors qu'il pense que sa carrière se fera en Bourgogne et dans les Pays-Bas auprès de Marguerite d'Autriche, il fait part de son intention de « demeurer tout bourguignon »<sup>4</sup>. Il décide donc de s'implanter durablement dans sa patrie d'adoption. Avant le départ pour son ambassade en Espagne, en juin 1510, il charge son procureur, Guillaume de Boisset, de lui trouver une place à acheter<sup>5</sup>. Le 28 septembre de l'année suivante, alors que Gattinara est auprès de l'archiduchesse pour rendre compte de sa mission, Guillaume de Boisset passe un compromis de vente avec Claude de Champdivers, « escuier », pour sa seigneurie et son château de Chevigny. Le 12 novembre, le contrat est signé. Gattinara s'engage à payer 6 000 francs<sup>6</sup>. N'ayant pas encore été remboursé des frais de ses dernières ambassades, il doit vendre de la vaisselle et envisage de vendre certains de ses biens en Piémont<sup>7</sup>. Une maison de Verceil, notamment, doit être vendue par Alessandro de Lignana mais on ne trouve pas d'acheteur<sup>8</sup>. Le président de Bourgogne est prêt à délaïsser les possessions familiales afin de poursuivre son rêve. Il s'endette. Dès la fin de l'année 1511, les murailles du château sont rénovées<sup>9</sup>. D'autres travaux sont entrepris et Gattinara y fait venir sa femme et des familiers. Il fait graver des écussons aux armes des Habsbourg et espère que ceux-ci viendront illustrer sa demeure de leur présence.

Il doit cependant faire face aux volontés des deux héritières de Claude de Champdivers, Agnès et Marguerite, de procéder au rachat. À cet effet, elles déposent au bailli de Dole 6 050 francs, prix estimé de la vente<sup>10</sup>. Celui-ci cite Gattinara à comparaître pour l'étude de la question. C'est le début d'un procès qui va durer des années. Le président de Bourgogne accepte le rachat à condition que la somme comprenne les dépenses par lui faites pour les réparations et rénovations du château. C'est cependant refusé. La tentative d'accord

---

<sup>4</sup> Lettre de Gattinara à Louis Barangier le 22 avril 1512 aux ADN, LM, n° 28 821.

<sup>5</sup> Requête non datée de Gattinara à Marguerite d'Autriche à l'ASV, FAG, mazzo 6, fasc. 9, n° i.

<sup>6</sup> Lettre de Gattinara à Louis Barangier le 21 octobre 1511 aux ADN, LM, n° 30 265.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 28 juin 1512 aux ADN, LM, n° 28 960.

<sup>9</sup> Lettre de Gattinara à Louis Barangier le 25 décembre 1511 aux ADN, LM, n° 30 313.

<sup>10</sup> Acte du 10 novembre 1512 à l'ASV, FAG, mazzo 4, fasc. 3.

trouvé par le bailli ayant échoué, Gattinara fait appel au Parlement. La cause y est instruite en décembre et le jugement rendu en mai suivant. La cour annule la décision du bailli et donne raison au Piémontais : les demoiselles de Champdivers pourront recouvrer Chevigny à condition de payer les prix d'achat, 2 000 francs supplémentaires pour les réparations faites par Gattinara, plus les frais du procès<sup>11</sup>. Celles-ci cependant, accusant les juges de partialité, refusent la sentence. Le plaignant est en effet le président de l'institution qui rend ce jugement. Elles font donc appel à Marguerite d'Autriche. Cette dernière accueille la demande le 30 juillet 1514 et l'affaire est renvoyée devant la cour de justice suprême, le Grand Conseil de Malines<sup>12</sup>. Le verdict rendu le 26 octobre 1515 est cette fois défavorable à Gattinara : il doit abandonner Chevigny et payer les frais de procès. Les héritières doivent quant à elles lui donner la somme correspondant au rachat de la seigneurie<sup>13</sup>. C'est un coup de massue pour le Piémontais qui pensait bénéficier du soutien de Marguerite d'Autriche et avoir cause gagnée.

À la suite de ce jugement, Gattinara se plaint d'erreurs et de motifs de nullité, multiplie les requêtes, porte plainte pour diffamation auprès du Grand Conseil. On constitue alors une commission composée de membres du conseil privé de Charles Quint qui renvoie à nouveau l'affaire à Malines. Le procès reprend en juillet 1517 avec l'examen de tous les éléments fournis jusqu'à présent<sup>14</sup>. Le 31 octobre 1517, la sentence définitive est prononcée. Les juges confirment le verdict de 1515<sup>15</sup>. Pendant ces deux années, le premier jugement avait été exécuté. Le 8 novembre 1516, les procureurs commissionnés par le Grand Conseil de Malines s'étaient rendus à Chevigny afin de procéder au transfert de propriété. Quand ils étaient arrivés sur place, ils avaient cependant trouvé portes et fenêtres closes et n'avaient pu qu'annoncer aux habitants que, désormais, ils ne devaient plus reconnaître Mercurino Gattinara comme leur seigneur<sup>16</sup>.

On ne sait pas à quel moment celui-ci s'est résigné à rendre la seigneurie et le château. Sans doute après la confirmation du verdict en octobre 1517, alors qu'il est à la chartreuse de Scheut. Pugnace, il n'abandonne pas et demande la réouverture du procès une fois nommé chancelier de Charles Quint afin d'être remboursé<sup>17</sup>. Les lieux de Chevigny lui avaient toutefois depuis longtemps échappé. Dès novembre 1512, le bailli de Dole interdit de faire des réparations dans le château. Empêtré dans son procès et en proie à un violent conflit avec la

---

<sup>11</sup> Acte du 14 mai 1513 à l'ASV, FAG, mazzo 4, fasc. 3.

<sup>12</sup> Acte du 30 juillet 1514 à l'ASV, FAG, mazzo 4, fasc. 3.

<sup>13</sup> Acte du 26 octobre 1515 à l'ASV, FAG, mazzo 5, fasc. 3.

<sup>14</sup> Acte du 8 juillet 1517 à l'ASV, FAG, mazzo 4, fasc. 3.

<sup>15</sup> Acte du 31 octobre 1517 à l'ASV, FAG, mazzo 5, fasc. 3.

<sup>16</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 54.

<sup>17</sup> Marguerite d'Autriche autorise le 28 janvier 1522 que la cause soit réexaminée devant le Grand Conseil de Malines : ASV, FAG, mazzo 4, fasc. 3.

noblesse, Gattinara sait qu'il ne pourra pas devenir un seigneur bourguignon, malgré les origines qu'il s'était inventé. À son arrivée en Franche-Comté, il avait en effet fait croire que sa famille, les Arborio di Gattinara, venaient de la ville d'Arbois<sup>18</sup>. De cette manière, il entendait montrer qu'il n'était pas étranger à la province. Il réitère cette affirmation jusque dans les actes officiels<sup>19</sup>. L'échec de Chevigny doit cependant lui faire reconsidérer ses volontés et il concentre alors son attention sur les territoires familiaux, pour lesquels il ne souffre d'aucune contestation.

C'est en septembre 1513 que commence véritablement la construction de la principauté territoriale tant souhaitée par Gattinara. À cette date, son crédit est grand auprès de Marguerite d'Autriche et de Maximilien. Il a participé à plusieurs ambassades pour le compte des Habsbourg, a multiplié les allers-retours entre la fille et son père et s'est attaqué aux troubles en Franche-Comté et au banditisme qui ravageait la région. En cette fin d'été 1513, il est à nouveau auprès de Maximilien, au moins depuis le mois de juin<sup>20</sup>. De ses services, en revanche, il n'avait été que peu récompensé. Il doit multiplier les appels afin que ses gages lui soient payés. Les frais qu'il avait engagés pendant sa longue ambassade en Espagne ne lui avaient également toujours pas été remboursés<sup>21</sup>. C'est sans doute avec ces arguments que le président de Bourgogne demande à être récompensé de ses services. Le 22 septembre, Maximilien accède à ses requêtes. Il érige en comté en faveur de Gattinara les lieux de Gattinara, Arborio, Ghislarengo, Lenta, Greggio, Recetto, Gioardino et San Colombano<sup>22</sup>. Celui-ci se retrouvait à la tête d'une seigneurie d'une vingtaine de kilomètres sur la rive droite de la Sesia.

Cette érection en comté marque également une évolution importante pour le bourg de Gattinara et le début d'un processus qui se manifeste encore plus dans les deux premières décennies du règne de Charles Quint : une forme de « reprincipalisation » des territoires nord-italiens et une réactivation des liens féodaux. En d'autres mots, l'affirmation de la présence impériale dans le *regnum italicum*. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, le bourg de Gattinara faisait partie du domaine des Visconti. Il s'agit alors d'une communauté autonome avec des statuts communaux, d'où le nom de *borgo franco*, sous l'autorité judiciaire d'un podestat nommé par le duc de Milan. La vie communale est gérée par trois consuls, un conseil de seize membres, et l'assemblée des chefs de maison, le tout sous la surveillance du podestat, garant juridique et

---

<sup>18</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 25.

<sup>19</sup> ASV, FAG, mazzo 9, fasc. 1.

<sup>20</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 14 juin 1513 aux ADN, LM, n° 30 716.

<sup>21</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 28 juin 1512 aux ADN, LM, n° 28 960.

<sup>22</sup> ASV, FAG, mazzo 9, fasc. 1.

politique de la vie du bourg<sup>23</sup>. La famille Arborio di Gattinara est l'une des quatre *casane* nobiliaires de la commune<sup>24</sup>. Il y a en effet à Gattinara quatre familles issues de la noblesse qui jouissent d'un statut privilégié en vertu d'une loi passée le 25 mars 1243 entre la commune de Verceil et ses feudataires. Cet accord avait pour but de résoudre le conflit ayant suivi l'abolition des privilèges féodaux sur la plèbe rurale du territoire. Ces familles ne sont notamment pas soumises à l'autorité du podestat, ne payent pas la taille et dépendent directement de l'autorité des *reggitori* de la commune de Verceil<sup>25</sup>. Ainsi, quand cette dernière passe sous l'autorité d'abord du marquis Teodoro de Montferrat entre 1405 et 1417, puis de Filippo Maria Visconti de Milan entre 1417 et 1426, et enfin du duc Amédée VIII de Savoie, les quatre lignages deviennent des sujets directs de ces princes.

Le successeur d'Amédée, le duc Charles III, se trouvait donc lésé de l'érection de 1513. Il perdait la prééminence sur ces lieux. Il fait ainsi des difficultés à investir Gattinara. L'instruction donnée à Carlo Gazino laisse sous-entendre que le chancelier a régulièrement relancé le duc de Savoie afin de bénéficier de son privilège<sup>26</sup>. Le 5 décembre 1520, Charles III tempore en lui accordant la possibilité d'intervenir dans la nomination du podestat<sup>27</sup>. C'est le frère de Gattinara, Carlo, qui reçoit cette charge. Dans les faits, cependant, la maîtrise de la famille sur la région était déjà bien assurée. Elle y est extrêmement bien implantée, dispose d'un excellent réseau et certains de ses membres ont des positions importantes à Verceil ou à Milan. Elle n'est cependant qu'un des lignages qui structurent ces territoires. Gattinara, lui, voit plus grand. Il entend y établir une autorité personnelle et souhaite bâtir une puissante seigneurie. Il multiplie ainsi les démarches en ce sens. En 1523, sur ses instances, Charles Quint confirme le privilège accordé par Maximilien<sup>28</sup>. La pression sur le duc, qui refuse toujours de l'en investir, se fait de plus en plus forte. Le moment décisif se situe lors du voyage de Carlo Gazino en Italie en 1524. Dans les instructions qui lui sont remises, le maître d'hôtel est chargé d'obtenir à tout prix l'investiture. Les paroles de Gattinara sont alors beaucoup plus menaçantes. Il utilise cette liberté de ton qui le caractérise. Il prévient Charles III qu'en cas de nouveau refus, le vice-roi Charles de Lannoy, en vertu des ordres qui lui ont été donnés par Charles Quint, devra prendre les dispositions nécessaires pour que le

---

<sup>23</sup> FERRETTI F., « Notizie sulla famiglia de Guglielmo de Arborio di Gattinara », p. 107.

<sup>24</sup> *Casana* est un terme du dialecte gattinarais, équivalent de la *casata* en toscan, c'est-à-dire l'ensemble des branches d'une même famille.

<sup>25</sup> FERRETTI F., « Notizie sulla famiglia de Guglielmo de Arborio di Gattinara », p. 108.

<sup>26</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 131.

<sup>27</sup> ASV, FAG, mazzo 10, fasc. 15.

<sup>28</sup> Acte du 10 janvier 1523 à l'ASV, FAG, mazzo 9, fasc. 2 : « Charles Quint confirme à Gattinara et à ses successeurs la concession du comté de Gattinara et des privilèges associés ».

chancelier obtienne son privilège<sup>29</sup>. Quelques mois plus tard, ce dernier est officiellement investi du comté de Gattinara. Le duc, en plus des lieux prévus dans l'acte de Maximilien, cédait le village de Cascinale<sup>30</sup>. Il avait réussi à faire plier son prince et il allait démontrer par la suite qu'il ne le craignait pas. La famille Arborio commençait ainsi à occuper la rive gauche de la Sesia. Impatient de faire valoir ses droits et d'annoncer à tous les sujets qui était leur nouveau suzerain, Gattinara demande à Carlo Gazino qu'au moment où ses procureurs prendront officiellement possession du comté, il informe les habitants que tous ces changements se feront à leur bénéfice et qu'il sera un bon seigneur qui jamais ne les traitera mal ni ne les opprressera<sup>31</sup>.

Le chancelier ne se contente cependant pas d'agrandir les possessions familiales. À partir de sa nomination au service de Charles Quint, il profite de sa position et de son influence pour acheter ou se faire céder un certain nombre de fiefs en Italie. Il commence notamment à se tailler un autre domaine entre le Montferrat et la Lombardie, plus précisément entre Casale Monferrat et Alexandrie. En août 1521, le chancelier achète les fiefs de Terruggia, Ozzano Monferato, Rivalta et Tonengo, à Costantino Commeno Arianiti, ancien gouverneur du marquisat de Montferrat pendant la minorité de Guglielmo Giovanni et Giorgio Sebastiano, fils du défunt marquis Boniface IV<sup>32</sup>. Un an plus tard, il obtient cette fois de la part de Francesco Sforza les comtés de Valenza et de Sartirana, avec la seigneurie de Refrancore, sis de part et d'autre du Pô, au Nord d'Alexandrie<sup>33</sup>. Gattinara s'assurait là d'une place stratégique mais qui devait souffrir de la rivalité entre Milan et Montferrat, et plus encore des différentes descentes françaises.

---

<sup>29</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 133.

<sup>30</sup> « Charles II, duc de Savoie, investit Gattinara des fiefs de Gattinara, Arborio, Ghislarengo, Lenta, Greggio, Recetto, Gioardino, San Colombano et Cascinale »-1<sup>er</sup> mai 1525. ASV, FAG, mazzo 9, fasc. 4.

<sup>31</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 138.

<sup>32</sup> Acte du 16 août 1521 à l'ASV, FAG, mazzo 3, fasc. 9.

<sup>33</sup> Acte du 27 juillet 1522 à l'ASM, Archivio Ducale Visconteo / Sforzesco, Registri ducali n° 9, fol. 1r. Cité également dans BORNATE C., « *Historia* », p. 287.

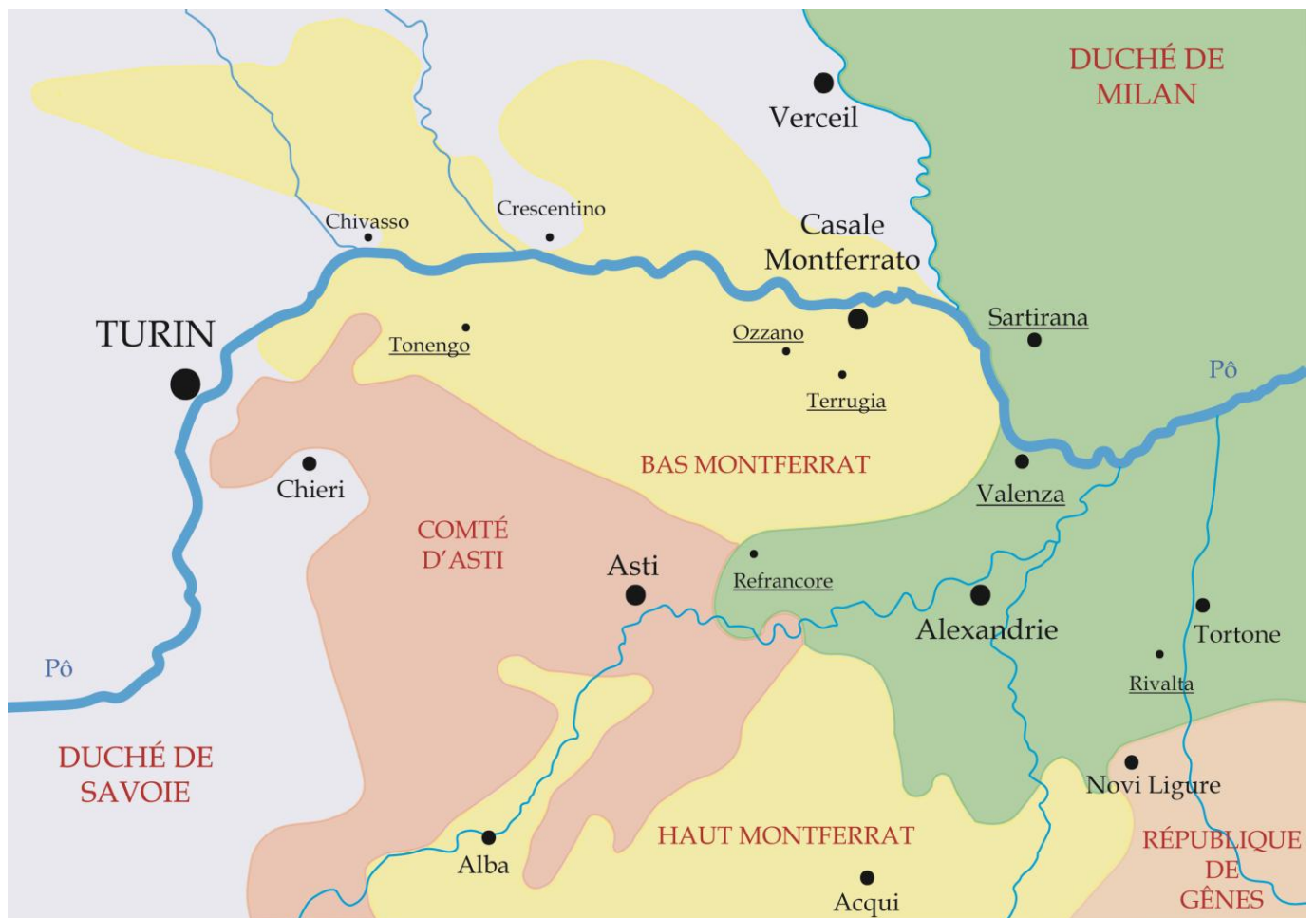


Figure 25 - Les fiefs de Mercurino Gattinara en Lombardie et dans le Montferrat en 1529

En 1523, ses fiefs du Montferrat sont ravagés. Carlo Gazino est donc chargé durant son voyage en Italie d'expliquer à Francesco Sforza combien les domaines qu'il lui a concédés rapportent peu. Le duc ayant promis de s'assurer de la bonne rentrée des 16 000 ducats que valent les deux fiefs de Valenza et Sartirana, le chancelier souhaite que lui soient concédés également ceux de Felizzano et Cascina, situés de part et d'autre d'Alexandrie, places « qui pourraient mieux stabiliser et assurer ce qu'il tient dans le Montferrat ». Il va plus loin et demande également celui de Romagnano, proche de ses domaines, qui servirait de la même façon à consolider ses possessions dans la vallée de la Sesia<sup>34</sup>. Si Francesco Sforza rechigne à céder ces fiefs, Gazino pourra demander à ce que les villages de Ghemme, Carpignano Sesia et Prato Sesia soient insérés dans celui de Gattinara. La demande est osée. Le chancelier force la main au prince. Il sait cependant que trop bien que celui-ci a besoin de lui s'il veut récupérer son duché et en être investi. Le duc de Milan, sans céder à toutes ses requêtes, cherche donc à le satisfaire en partie. En avril suivant, après la bataille de Pavie, il accepte de lui concéder le fief de Romagnano<sup>35</sup>. Gattinara finit par obtenir également Ghemme et Carpignano, en 1529, avec les villages de Borgomanero et Biandrate<sup>36</sup>. À cette date, le chancelier dispose d'une seigneurie d'environ 25 km de long pour une dizaine de large, autour de la Sesia, et au carrefour des duchés de Savoie et de Milan. Entre temps, en mars 1527, peu de temps avant son départ pour l'Italie, Charles Quint lui avait concédé le titre de marquis pour ses possessions, donnant ainsi tout doucement forme au rêve de son chancelier<sup>37</sup>.

---

<sup>34</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 126.

<sup>35</sup> ASM, Archivio Ducale Visconteo / Sforzesco, Registri ducali n° 9, fol. 132r. Cité également dans BORNATE C., « *Historia* », p. 446.

<sup>36</sup> Acte du 19 mai 1529 à l'ASV, FAG, mazzo 10, fasc. 5 : « Charles Quint accorde à Gattinara, en dédommagement d'absence de recettes sur les comtés de Valenza et de Sartirana, le marquisat de Romagnano avec les lieux de Borgomanero, Biandrate, Ghemme e Carpigno, en accord avec le podestat de Valsesia ».

<sup>37</sup> Acte du 26 mars 1527 à l'ASV, FAG, mazzo 10, fasc. 4 : « Charles Quint accorde à Gattinara le droit de disposer du titre de marquis de Gattinara et de Romagnano, avec priorité pour le titre de Gattinara ».





Figure 26 - Le marquisat de Gattinara en 1529

Gattinara, enfin, a fait l'acquisition de plusieurs fiefs dans le royaume de Naples et de Sicile, sans doute plus afin de bénéficier de revenus permanents que par volonté de se tailler un domaine dans cette région. L'accès aux territoires napolitains et les liens avec sa noblesse lui étaient d'autant plus faciles qu'il était grand chancelier de ce royaume et que Giovanni Bartolomeo était un des cinq *reggente* du Conseil collatéral. En 1526, le chancelier obtient dans la province d'Otranto, à la pointe extrême de l'Italie, la baronnie de Monterone et Taurisano. La manière dont il se les fait concéder laisse selon toute vraisemblance peu de place à la négociation. Son possesseur, Francisco de Monterone, meurt dans le courant de cette année et la seigneurie revient donc théoriquement dans les mains de la Curie, dont dépendait le royaume de Naples. En ce début du mois de septembre 1526, Rome tombe une première fois à la suite de l'assaut des troupes menées par les Colonna et Hugo de Moncada et Clément VII se réfugie au château Saint-Ange. La cession du fief au chancelier, « *en atención a su gran diligencia, prudencia e integridad* », le 21 septembre, semble donc clairement liée à ces événements<sup>38</sup>, soit que les membres de la Curie aient été forcés à la concession, soit que l'on espérait l'intervention de Gattinara pour la résolution du conflit. Pour cette raison, peut-être, la confirmation du privilège fut longue à venir. La vente n'est en effet actée à Madrid qu'en avril 1528<sup>39</sup>.

Cette même année, lorsque Philibert de Chalon est nommé vice-roi de Naples, il met en place une répression vis-à-vis des barons rebelles. En terre d'Otranto, les possessions du comte d'Ugento, Francesco del Balzo, sont confisquées à cause de son soutien à Lautrec et sont réparties entre certains ministres impériaux. Gattinara récupère de son côté le comté de Castro<sup>40</sup>. En Sicile, celui-ci possède également le fief de Pietra d'Amico, dans l'Ouest de l'île, sans que l'on sache très bien les circonstances de son acquisition<sup>41</sup>. Il n'y a pas dans ses papiers personnels de documents relatifs à ce domaine, mais il le cède dans son testament à sa fille Elisa.

---

<sup>38</sup> MARTÍNEZ FERRANDO E., *op. cit.*, n° 1082 : « Concesión perpetua de la propiedad feudal de la baronía de Monterone, con sus lugares, castillos, etc. provincia de Otranto, la cual había revertido a la Curia regia por haber fallecido sin hijos su anterior poseedor, el magnífico Francisco de Monteroni. Se le concede esta gracia en atención a su gran diligencia, prudencia e integridad, “die noctuque tractando, dirigiendo et ordinando res et negotia importantissima nostri Status et in eis prudentissima et sagaciter nobis consulendo” «-21 septembre 1526.

<sup>39</sup> *Ibid.*, n° 1084 : « Confirmación de la venta que le hacía el magnífico Francisco de Monterone, de los lugares y castillos de Monterone y Taurisano, provincia de Otranto, en atención a que Mercurino poseía la expectativa de los primeros bienes feudales que vacasen y cuyos réditos no pasaran de dos mil ducados anuales, dándose el caso de que dicho Francisco, barón de Monterone, debía vender los suyos por carecer de hijos «-15 avril 1528.

<sup>40</sup> HERNANDO SÁNCHEZ C. J., *op. cit.*, p. 382.

<sup>41</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 66.

Cette volonté de se tailler une véritable principauté italienne se double de l'évident désir d'apparaître comme le seigneur inconsté et incontestable de ces lieux. Il ne s'agissait pas pour Gattinara, comme c'est souvent le cas pour la concession de fiefs en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle parmi les ministres impériaux<sup>42</sup>, de s'assurer seulement de revenus supplémentaires. Le chancelier entend bien les administrer et leur imposer sa domination. Un exemple à ce sujet est particulièrement frappant. En août 1523, quand Valenza tombe aux mains des Français, la rumeur prétend que la cause en incombe à la trahison du commandant de la place, Giovanni Pietro Sandigliano, nommé à ce poste par Gattinara<sup>43</sup>. Ce dernier, en tant que seigneur de la ville, cherche donc à punir les coupables. Il charge Carlo Gazino d'appliquer la justice lors de son voyage en Italie. Le chancelier demande qu'une enquête soit faite et que Sandigliano soit interrogé. On devra lui envoyer les copies de tout ce qui aura été dit. Si l'ex-commandant ne coopère pas ou ne donne pas le nom des responsables qu'il a accusés par lettres, on devra l'enfermer le temps que Gattinara décide de son sort. Gazino doit par ailleurs chercher à savoir qui sont ces personnes que Sandigliano accuse et les punir<sup>44</sup>. On ne sait pas ce qu'il est advenu de cette enquête. En revanche, le chancelier, dans son testament, fait son *mea culpa*. Désormais assuré que Sandigliano n'est pas en cause, il le gracie. Il aurait en effet été surpris dans son lit pendant la nuit puis fait prisonnier<sup>45</sup>. Gattinara demande également à ses héritiers de ne désormais plus « molester » le Savoyard qui a, selon toute vraisemblance, fait les frais de l'ire de la famille Arborio.

À cette volonté d'agir en tant que seigneur s'ajoute le désir du chancelier de se faire le véritable *pater familias* de la famille et de présider à la destinée de celle-ci. Il prend par conséquent garde à tout ce qui pourrait nuire à ses intérêts. En 1521, au moment où la guerre avec François I<sup>er</sup> reprend, Gattinara s'inquiète de savoir son frère Cesare dans le royaume de France. Ce dernier, sans que l'on sache les raisons de son départ des possessions piémontaises, s'y est en effet installé avec sa femme, Giovanna Costa de Polonghera. Par ordre du chancelier, il est contraint, afin d'éviter toute suspicion de connivence de la famille avec la France, d'abandonner sa maison et ses biens. Il rentre ainsi dans son pays natal avec sa

---

<sup>42</sup> Les papiers de Gattinara qui concernent quelques fiefs tenus en Italie par différents ministres impériaux, que l'on a déjà mentionnés, font apparaître une sorte de marché du fief qui a cours entre les conseillers de Charles Quint. Ceux-ci se les font concéder, puis parfois les vendent, les échangent, en achètent d'autres afin d'en tirer le maximum de revenus.

<sup>43</sup> GUICCIARDINI F., *op. cit.*, vol. 2, p. 251 et GATTINARA M., « Testamento », p. 50.

<sup>44</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 127-128.

<sup>45</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 50-51.

femme et ses enfants et ses terres sont confisquées par François I<sup>er</sup><sup>46</sup>. Gattinara, afin de palier à cette perte, le nomme alors podestat de Valenza.

De la même manière, aucun mariage de la famille ne se fait sans son consentement. De l'union de sa fille Elisa avec Alessandro de Lignana étaient nés cinq enfants : Mercurino, Antonino, Margherita, Iolanda et Andreetta<sup>47</sup>. Gattinara se préoccupe par conséquent de leur futur parti. Margherita est fiancée à Gian Francesco Pallavicino, seigneur de Stupinigi, au moins depuis 1524. En effet dans l'instruction qui lui est remise, Carlo Gazino est chargé d'annoncer à Margherita que son mariage n'aura lieu qu'en présence de son grand-père et qu'elle doit donc attendre que ce dernier vienne en Italie<sup>48</sup>. C'est non sans une forme de bienveillance paternelle que celui-ci lui demande en attendant « de vivre joyeuse sans penser à la consommation du mariage ». Le chancelier, voyant sans doute que son voyage dans la Péninsule n'est pas à l'ordre du jour, souhaite conclure ce dernier en 1526. En juin, il demande à Charles Quint que les gages dus à Gian Francesco pour son service lui soient payés afin qu'il puisse se rendre en Italie et épouser Margherita<sup>49</sup>. À la fin de cette même année, l'empereur accède à la requête et Gian Francesco peut s'embarquer pour le Piémont<sup>50</sup>. Gattinara, lorsqu'il quitte la cour en 1527, a dans ses projets de procéder au mariage. Assiégé à Gênes, il demande alors aux futurs époux de les rejoindre, mais ces derniers n'y parviennent pas avant la chute de la cité. Le mariage a donc dû être célébré en Italie, courant 1527 ou 1528, en l'absence du chancelier.

Celui-ci s'est également occupé de trouver un parti pour sa deuxième petite-fille, Iolanda, qu'il marie au comte Franchino Busca, issu d'une des grandes familles gibelines de Côte, et écuyer impérial<sup>51</sup>. Tout comme pour les relations qu'il entretient avec ses relais en Italie, Gattinara se sert des mariages afin de renforcer ses liens avec les familles gibelines et ainsi contribuer à renforcer la présence impériale en Italie du Nord<sup>52</sup>.

---

<sup>46</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 126. Dans ces dernières, Gattinara demande à Carlo Gazino d'envisager la possibilité de marier la fille aînée de Cesare avec le fils de Johanne Philippo de Conflentia, cousin de Gazino, et d'envoyer en Bourgogne cette fille, avec celle de monsieur de Lignana (donc a priori sa petite fille), et le petit Raymondino, fils de Cesare.

<sup>47</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 31.

<sup>48</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 135.

<sup>49</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 17 juin 1526 aux AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 1r - v.

<sup>50</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint, fin de l'année 1526, aux AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 12r - v.

<sup>51</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 72.

<sup>52</sup> On ne connaît en revanche pas les décisions de Gattinara concernant les mariages de ses deux petits-fils. En 1526, il est question de marier l'un des deux avec la fille d'Alfonso Tolomeo, baron de la province d'Otranto, mais on ne sait pas l'union est finalement actée : lettre de Gattinara à Charles Quint le 17 juin 1526 aux AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 1r - v. Il demande enfin, dans son testament, que sa dernière petite-fille, Andreetta, soit dédiée aux ordres : GATTINARA M., « Testamento », p. 72.

Le chancelier ne se préoccupe pas seulement des partis de ses enfants ou petits-enfants, mais également de ceux de tout son entourage. En 1524, Carlo Gazino est chargé d'œuvrer auprès du frère de Gattinara, Cesare, afin de préparer le mariage de sa fille aînée, dont on ne connaît pas le nom, avec le fils de Giovanni Filippo de Confienza, noble de Verceil et cousin de Gazino. Il s'inquiète par ailleurs de leur éducation puisqu'il demande à ce qu'elle soit envoyée en Bourgogne, ainsi que sa petite-fille, peut-être la dernière, Andreetta, et le puîné de Cesare, Raimondo, afin de les faire éduquer<sup>53</sup>. Il est difficile de retracer la totalité des liens familiaux des Arborio di Gattinara mais le testament du chancelier prouve qu'il s'est préoccupé de l'éducation, du mariage, et du placement de la quasi-totalité de ses neveux et nièces. Avant son départ pour l'Italie, Carlo Gazino est ainsi chargé de s'occuper de la sépulture de son neveu Pietro, fils de sa sœur Apollonia et de Baldovino de Rovasenda. Membre de l'ordre de Saint-Jean, secrétaire de Charles Quint, il meurt alors qu'il souhaitait se rendre en Italie depuis l'Espagne contre la volonté de son oncle<sup>54</sup>. Enterré à Barcelone, Pietro n'a pas de sépulture digne de son nom. Carlo Gazino doit y remédier, et rien n'est laissé au hasard. Il doit faire élever un monument « honnête » avec une épitaphe choisie par Gattinara et le blason de ses armes. Inquiet pour le salut de son âme et la rémission de ses péchés, le chancelier demande également à son maître d'hôtel de s'entendre avec les frères du monastère dans lequel son neveu est inhumé afin de fonder une chapelle dans laquelle serait chanté tous les lundis de la semaine un *pro defunctis*. Il souhaite également qu'une grande messe annuelle, à la suite de la fête des morts, soit donnée sur sa sépulture avec tous les frères<sup>55</sup>. Son frère, Antonio, qui se trouve à Matoue, est également pris en charge par son oncle<sup>56</sup>.

Gattinara, enfin, a souhaité donner une éducation qu'il estimait digne de son rang à son futur héritier, son neveu Giorgio. Pour cette raison, il a ordonné qu'il soit éduqué comme un prince à la cour de la marquise de Montferrat, qui le prend dans sa suite<sup>57</sup>. Cette volonté d'être considéré comme un prince apparaît par ailleurs de façon claire dans la manière dont il se place par rapports à ses consorts. Feudataire des ducs de Savoie et de Milan et du marquis de Montferrat, le chancelier ne s'estime en rien inférieur à eux. Les titres de comte puis de marquis qui lui sont concédés par Charles Quint le confortent dans cette idée. Il est l'égal des princes italiens et estime ne devoir des comptes qu'à son souverain suprême, l'empereur,

---

<sup>53</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 136.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 135.

usant de cette position pour maintenir des relations étroites avec les seigneurs du *regnum italicum* impérial.

## **2) Alliances personnelles en Italie. Gattinara et ses princes**

La volonté de Gattinara de se constituer une véritable seigneurie en Italie va de pair avec la nécessité de nouer de bons rapports avec les princes en place, d'autant plus qu'il devait obtenir d'eux l'investiture de ses terres, ce qui ne s'est pas fait sans difficultés. Territorialement et financièrement, le chancelier n'est qu'un nain comparé aux ducs de Milan et de Savoie ou à la marquise de Montferrat. Sa position, son influence et son réseau ont cependant permis qu'il se considère, certainement pas comme leur égal, mais pas uniquement non plus comme un simple vassal ou serviteur. C'est particulièrement évident avec Charles III de Savoie. Il sait lui forcer la main et le menacer quand un désaccord se produit. Par ailleurs, en raison de sa place auprès de Charles Quint, il est en mesure de jouer avec la peur que l'empereur inspire et n'hésite pas à procéder à du chantage, comme c'est le cas lors de la concession de son investiture du comté de Gattinara.

Les liens de Gattinara avec ses puissants voisins s'exercent à deux niveaux. Certes, la correspondance personnelle et les relations de tout ordre qu'il entretient avec ces princes relève avant tout du domaine privé : affaires d'investiture, de droits de douane, de banditisme ou de juridiction, mais elles ne sont jamais très éloignées de considérations politiques plus larges. Ces liens personnels qu'il tisse avec les princes italiens ont, en effet, conditionné leur adhésion à la politique impériale. Conscient de la fragilité de ses possessions, vulnérables aux bandes armées ou aux troupes qui parcourent sans cesse ces régions, Gattinara souhaite voir ce *regnum italicum* impérial s'unir contre la France, se débarrasser des soldats qui ravagent son pays, et mettre en place une paix et des traités d'amitié entre ses princes. Il veut créer une grande alliance entre les seigneurs d'Italie du Nord afin de protéger ses territoires, sorte de clone à l'échelle régionale de l'alliance anti-française qu'il souhaite pour Charles Quint. Une alliance dont il serait l'artisan, faisant de ses possessions le centre d'un système géopolitique au sein même de l'Empire et qui doit lui permettre de bâtir cette principauté impériale au cœur de la monarchie universelle de Charles Quint et de la réforme de la société chrétienne.

On ne reviendra pas ici sur l'étroite relation entre Francesco II Sforza et le chancelier. On a en effet montré à quel point ce dernier avait œuvré au sein de la cour pour soutenir les intérêts du duc et en retour les avantages qui lui ont été concédés. Ils ont toujours entretenu d'excellents rapports. Sforza a comblé la famille Gattinara de fiefs, charges et offices et cette

dernière l'a en retour fidèlement servi. Giovanni Bartolomeo Gattinara et le frère du chancelier, Carlo, ont servi dans les armées milanaises et œuvré à la défense de la Lombardie. Même lors de la conjuration de Morone, Gattinara a défendu Francesco Sforza et refusé de croire à sa possible trahison, compromettant ainsi sa position au sein de la cour. Le chancelier n'agissait pas là uniquement dans la défense des intérêts impériaux, mais également des siens. Il avait besoin d'un duc puissant, bien implanté dans son duché et respecté afin d'assurer la protection de sa propre principauté. Ce cas de figure se retrouve de la même manière dans le Montferrat, où Gattinara a toujours défendu les intérêts de la marquise, Anne d'Alençon, tutrice du jeune marquis Boniface. C'est à elle que celui-ci confie son neveu Giorgio afin qu'il soit éduqué comme un prince<sup>58</sup>. Aucune lettre de Gattinara avec la marquise n'a survécu, mais on sait que leur correspondance fut importante. La seule qui ait été conservée est adressée à Alfonso de Valdés afin de recommander deux ambassadeurs qui se rendent à la cour<sup>59</sup>. Il est probable que le chancelier ait rencontré pour la première fois Anne d'Alençon en 1509, lorsqu'il s'est rendu auprès du marquis Guillaume IX Paléologue afin de négocier son entrée dans la ligue aux côtés de Maximilien<sup>60</sup>. À cette date, le couple était marié depuis moins d'un an. Les liens avec la marquise, dont le mari était mort en 1518, se sont sans doute réellement établis avec l'achat par le chancelier de ses premiers biens dans le Montferrat. Ils sont d'autant plus facilités qu'il fait également l'achat d'une maison dans la cité de Casale<sup>61</sup>. En 1527, alors que Gattinara vient de débarquer à Gênes, la marquise lui offre de séjourner dans son château de Casale<sup>62</sup>. Celui-ci accepte, pensant obtenir un chemin plus sûr vers ses possessions, mais il ne peut finalement pas s'y rendre. L'année précédente, Anne d'Alençon lui avait offert le service d'un de ses messagers afin qu'il se rende auprès du duc de Savoie<sup>63</sup>. En 1529, elle lui octroie un nouveau privilège en l'autorisant à vendre des biens situés dans le Montferrat sans qu'il ait besoin de son accord<sup>64</sup>.

Lors des ravages effectués au cours de l'année 1523 dans le Montferrat par des bandes armées, issues notamment de l'armée impériale, la marquise et le chancelier font front commun auprès de Charles Quint afin que les coupables soient punis et que des mesures soient prises. Gattinara promet à la duchesse de s'assurer de l'exécution des décisions et écrit

---

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>59</sup> Lettre d'Anne d'Alençon à Alfonso de Valdés le 12 janvier 1529 à l'AGS, Estado, legajo 1553, n° 497.

<sup>60</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 13 juillet 1509 aux ADN, LM, n° 29 859.

<sup>61</sup> ASV, FAG, mazzo 3, fasc. 9.

<sup>62</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 8 juillet 1527 aux HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 457r-458r.

<sup>63</sup> Lettre de Gattinara à Charles III de Savoie le 15 septembre 1526 à l'AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, fol. 7r - v. Publiée par BORNATE C., « *Historia* », p. 515.

<sup>64</sup> ASV, FAG, mazzo 10, fasc. 9.

à Charles de Lannoy pour qu'il intervienne et use de son autorité afin de faire rentrer l'ordre<sup>65</sup>. Ces problèmes récurrents du banditisme suggèrent au chancelier d'aller plus loin dans la gestion du problème. Cette même année, il propose d'être l'intermédiaire entre Francesco Sforza et Anne d'Alençon afin de sceller une alliance entre les deux, souhaitant qu'ils établissent « alcuna bona intelligentia e concordia ». La marquise s'était en effet plainte que des gens du Milanais aient fait partie des bandes qui ont ravagé ses terres. Elle avait exigé des réparations de la part du duc, qui n'avait rien fait. Gattinara, ayant souffert lui aussi de ces dommages et entretenant de bonnes relations avec les deux princes, demande à Carlo Gazino de se rendre auprès de chacun afin qu'un accord soit trouvé<sup>66</sup>. Ensuite, sous prétexte qu'une telle entente profiterait également à Charles Quint, il demande à Charles de Lannoy d'œuvrer officiellement pour la signature de l'alliance. On ne sait pas si un quelconque accord fut trouvé. Il est probable que si c'était le cas, il aurait laissé une trace, et les terres du Milanais et du Montferrat connaissent encore de nombreux ravages dans les années suivantes, aussi bien de la part des armées françaises, que des *fuorisciti* italiens et de l'armée impériale. Même si Francesco Sforza et Anne d'Alençon s'étaient mis d'accord pour limiter ces ravages, trop de groupes armés échappaient encore au contrôle de leur prince. Gattinara cependant, entendait bien jouer le rôle d'intermédiaire et œuvrait au maximum pour qu'un front commun soit fait autour de sa personne et de ses possessions.

La relation du chancelier avec son souverain naturel, Charles III de Savoie, oscille elle aussi entre intérêts personnels et publics, entre jouissance des territoires et promotion de la politique impériale. Pour cette raison, elle est parfois très ambiguë. Gattinara était entré très tôt au service de son prédécesseur, Philibert le Beau, qui l'avait nommé conseiller juridique de sa femme, Marguerite d'Autriche<sup>67</sup>. Or, à la mort de Philibert en septembre 1504, le Piémontais demande l'autorisation du nouveau duc de pouvoir rester au service de sa maîtresse, qui accepte<sup>68</sup>. Les mois qui suivent voient cependant une forte dégradation de la relation entre Charles III et Marguerite d'Autriche à propos des dispositions testamentaires du défunt duc et notamment de la dot et du douaire de l'archiduchesse. Celle-ci, par ailleurs, garde une partie des bijoux du trésor ducal<sup>69</sup>. Gattinara, fidèle à Marguerite d'Autriche, défend ses droits contre les avocats du duc. Un accord est trouvé en mai l'année suivante, à Strasbourg, grâce à la médiation de Maximilien. L'archiduchesse récupère ainsi la Bresse, le

---

<sup>65</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 134.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 129.

<sup>67</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 35.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>69</sup> BRUCHET M., *op. cit.*, p. 92.



pays de Vaud et du Faucigny, ainsi que le comté de Villars et la seigneurie de Gourdans. On trouve également un certain nombre d'arrangements concernant la souveraineté et l'administration de ces terres<sup>70</sup>. Elle quitte alors le duché de Savoie pour Bourg-en-Bresse, accompagné de Gattinara. Celui-ci ne sait toutefois que trop bien que, à l'heure où il n'est encore qu'un simple conseiller, il ne peut pas se permettre de couper ses relations avec Charles III. D'autant plus qu'il a besoin que le duc confirme les privilèges de la famille Arborio di Gattinara dans le *borgo franco*. Par conséquent, un accord verbal a semble-t-il été trouvé entre le prince et son sujet. En effet, dès le départ de Gattinara avec Marguerite d'Autriche en 1505, il tient informé Charles III des faits et gestes de l'archiduchesse. Il le supplie à cette occasion de continuer à le considérer comme « bon sujet et serviteur »<sup>71</sup>. L'année suivante, le duc confirme à la famille Gattinara ses privilèges<sup>72</sup>. Quelques jours plus tôt, ce dernier avait ramené une partie de ses bijoux au duc<sup>73</sup>. Dans les mois qui suivent, Gattinara lui envoie secrètement des documents après avoir pu les obtenir sans le sceau de Marguerite d'Autriche<sup>74</sup>. Gattinara prend presque l'apparence d'un espion de la Savoie.

Pourtant, en 1508, des désaccords ont cependant toujours lieu concernant la Bresse et le président de Bourgogne rédige alors des mémoires avec tout le ton agressif dont il est capable<sup>75</sup>. Il écrit à l'archiduchesse à propos du duc que « quant il m'en scauroit mal gré, il ne m'en chault, puisque je ne fays que mon debvoir, et aynsi comme aynsi, je suys en sa male grace »<sup>76</sup>. Dans les années suivantes, il défend avec toujours autant de pugnacité les droits de Marguerite d'Autriche face à Charles III<sup>77</sup>. En 1509, cependant, c'est lui que ce dernier choisit pour être son fondé de pouvoir afin de négocier son entrée dans la ligue de Cambrai aux côtés de Maximilien<sup>78</sup>. Le Piémontais et le duc jouent donc une sorte de double jeu, chacun ayant besoin de l'autre. La concession du comté de Gattinara en fief par l'empereur en 1513 n'a sans doute fait que confirmer cette tendance. Il avait en effet besoin du bon vouloir de Charles III pour en être investi. Ce dernier, qui a laissé traîner l'affaire, s'en est à n'en pas douter servi pour faire pression sur le président de Bourgogne et permettre qu'il joue les intermédiaires

---

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>71</sup> Lettre de Gattinara à Charles III de Savoie le 15 août 1505 à l'AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, fol. 3r-4r.

<sup>72</sup> Acte du 27 mai 1506 dans FERRETTI F., « Notizie », p. 197.

<sup>73</sup> Quittance du 25 mai 1506 dans BRUCHET M., *op. cit.*, p. 340.

<sup>74</sup> Lettre de Gattinara au duc de Savoie le 17 juillet 1506 à l'AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, fol. 1r-2r.

<sup>75</sup> BRUCHET M., *op. cit.*, p. 96.

<sup>76</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 3 mars 1508 aux ADN, LM, n° 29 766. Publiée dans KOOPERBERGH L. M., *op. cit.*, p. 440.

<sup>77</sup> BRUCHET M., *op. cit.*, p. 98.

<sup>78</sup> AST, Protocolli dei Notai della Corona, Protocolli Ducali Serie Rossa, Protocollo 136, fol. 47r : « Patente du duc de Savoie nommant Mercurino ambassadeur extraordinaire auprès de Maximilien »-10 mai 1509 et Protocollo 166, fol. 5r : « Pleins pouvoirs accordés à Gattinara pour son ambassade auprès de Maximilien »-20 mai 1509.

auprès des Habsbourg. Au moment de sa destitution de sa charge de président du parlement de Dole, Charles III lui propose l'office de chancelier de Savoie, preuve du mérite qu'il avait su garder dans la région et aux yeux de son seigneur. Gattinara nous dit dans son autobiographie qu'il s'apprêtait à accepter quand il reçoit la lettre de sa nomination en tant que grand chancelier<sup>79</sup>. Cette dernière, sans lisser leurs différends, devait toutefois permettre qu'un consensus s'établisse sur un certain nombre de points et donner à chacun l'occasion de défendre ses intérêts.

L'essentiel pour Gattinara était que Charles III prenne le parti impérial. La position de ses domaines étaient stratégiques pour la défense des Alpes et le passage des cols, et ainsi prévenir d'une descente française en Italie. Par ailleurs, le chancelier ne souhaitait pas que les armées françaises puissent librement circuler dans les territoires du duc, où sa famille et celle de son gendre avaient leurs possessions. Pour cette raison, il est l'un des partisans du mariage de Charles III et de Béatrice de Portugal, sœur de l'impératrice, afin de resserrer les liens avec Charles Quint. Il avait également besoin de lui afin d'obtenir l'investiture de son comté de Gattinara. Le duc, de son côté, souhaitait que le chancelier œuvre auprès du Habsbourg pour la cession de l'île de Chypre et négocie auprès du duc de Nassau une autre affaire de mariage. La correspondance et les échanges entre les deux hommes sont donc particulièrement abondants pendant toute la décennie 1520.

L'affaire du mariage de Charles III avec Béatrice de Portugal, fille de Manuel I<sup>er</sup>, durait depuis 1519. À cette date, la sœur de Charles Quint, Éléonore, avait déjà épousé le roi du Portugal, veuf depuis un an, et on discutait déjà d'une possible union entre Charles Quint et la fille aînée de Manuel, Isabelle. Un nouveau mariage entre la famille de Portugal et le duc de Savoie n'aurait fait que renforcer l'adhésion de celui-ci au parti impérial. Il est donc fortement souhaité par l'empereur et son chancelier. Le 3 février 1520, celui-ci écrit au duc. Il l'informe qu'il a rencontré Chatel, son secrétaire, et qu'il s'est longuement entretenu avec lui de l'affaire. Gattinara conseille à Charles III de conclure au plus vite son mariage avec Béatrice de Portugal, d'autant plus que Charles Quint accepte d'en être le médiateur. Si le duc y consent, qu'il donne ses instructions à Chatel afin que cela puisse être conclu dès son retour à la cour<sup>80</sup>. En septembre, Charles III donne son assentiment<sup>81</sup>. L'accord est trouvé à Lisbonne le 26 mars 1521, grâce à l'entremise de La Chaux, contribuant un peu plus au souhait du

---

<sup>79</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 65.

<sup>80</sup> Lettre de Gattinara à Charles III de Savoie le 3 février 1520 publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 423.

<sup>81</sup> Publiées dans CLARETTA G., *Notizie storiche intorno alla vitae d ai tempi de Beatrice di Portogallo, duchessa di Savoia*, Turin, Tipografia Eredi Botta, 1863, p. 139.

chancelier de voir son souverain naturel servir la cause impériale<sup>82</sup>. Béatrice, de son côté, se montre reconnaissante du rôle joué par Gattinara. Elle lui témoigne à plusieurs reprises de son affection et protège ses intérêts à la cour de Savoie<sup>83</sup>.

Gattinara, toutefois, n'est pas dupe de la volonté du duc de maintenir de bonnes relations avec François I<sup>er</sup>, son neveu, et il le soupçonne de traiter secrètement avec le roi de France. Pour cette raison, il le fait espionner par l'intermédiaire de l'ambassadeur résident à la cour de Portugal, Cristoval de Barroso. Il demande à ce dernier de fouiller dans les papiers de l'ambassadeur de France afin qu'il cherche d'éventuelles lettres de Charles III en lien avec la France, et qu'il en fasse la copie pour les lui envoyer<sup>84</sup>. Le jeu de dupe continuait. En apparence cependant, Gattinara conservait les meilleures relations possibles avec le duc afin d'obtenir l'investiture de son comté et de ne pas prendre le risque de le voir opter pour l'alliance française.

De son côté, Charles III, nécessitait l'appui du chancelier dans ses revendications de l'île de Chypre. En effet, la maison de Savoie estimait que ce royaume lui revenait depuis que Louis de Savoie, comte de Genève, avait épousé Charlotte, fille du roi de Chypre Jean III, et qu'elle lui avait légué ses droits dessus en 1482<sup>85</sup>. Passée sous souveraineté vénitienne en 1489, l'île représentait la même chimère pour le duc que l'Italie pour le roi de France. Dès 1509, Charles III avait dépêché Gattinara, Amé de Viry et Benoit Tortellet afin de négocier auprès de Maximilien la cession de l'île<sup>86</sup>. À la suite de l'élection impériale, le duc renouvelle ses demandes<sup>87</sup>. En 1523, il fait à nouveau appel au chancelier. Il lui envoie un long mémoire détaillé qui résume tous les droits de la maison de Savoie sur Chypre<sup>88</sup>. Il est cependant peu probable que Gattinara ait appuyé ces prétentions alors qu'on n'arrivait toujours pas à trouver un accord avec les Vénitiens. Charles III, lors des négociations à Bologne avec ces derniers en

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>83</sup> Lettres de Gattinara à Béatrice de Portugal le 15 juillet et le 4 septembre 1527 à l'AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, fol. 9r-v et 11r. Publiées dans BORNATE C., « *Historia* », p. 529 et 534.

<sup>84</sup> « Et si pavez recouvrer quelque lettres ou copie à ce propos, seroit bien veue » : Lettre de Gattinara à Cristoval de Barroso en décembre 1522 dans PIOT Ch., art. cit., p. 105.

<sup>85</sup> BRUCHET M., *op. cit.*, p. 78.

<sup>86</sup> Acte du 10 mai 1509 à l'AST, Protocolli dei Notai della Corona, Protocolli Ducali Serie Rossa, Protocollo 136, fol. 47r : « Patenti di nomina in ambasciatori straordinarii presso la corte cesarea fatto a favore di Amedeo barone di Viry, di Mercurino Gattinara presidente della Bresse e di Benedetto Tortellet, per dichiarare alla Maesta sua ché in dipendenza del trattato tra la Maesta sua e il re di Francia concluso contro la Repubblica di Venezia a cui la prelodata S. Ste aveva acceduto, venendo eglia ricuperare il regno di Cipro, era pronto di rimettere a titolo di duario a Margherita d'Austria, e di Borgogna sua cognata, le terre di Bressa e Faucigny, sua vita naturale durante ».

<sup>87</sup> BRUCHET M., *op. cit.*, p. 78.

<sup>88</sup> Lettre de Charles III de Savoie à Gattinara le 8 janvier 1523 à l'ASV, FAG, mazzo 10, fasc. n° 33. Une copie en italien à la BRT, Miscellanea di Storia Patria, vol 140, n° 108. Une édition en a été donnée par BORNATE C., *Ricerche*, p. 70. Le mémoire résumant les droits de la maison de Savoie sur Chypre se trouve dans le même manuscrit, n° 107, et est également publiée par Bornate, p. 95.

1529, cherche encore à faire valoir ses droits auprès de Charles Quint et de Clément VII, mais rien n'est entrepris dans ce sens. Chypre restera un doux rêve pour la maison de Savoie<sup>89</sup>.

Gattinara joue également les intermédiaires pour les affaires privées du duc, notamment pour la vieille affaire entre celui-ci et le comte de Nassau<sup>90</sup>. Ce dernier avait en effet épousé Francesca, fille de Giacomo de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud. À sa mort en 1511, un accord est trouvé entre les deux parties : Henri de Nassau bénéficiera de 30 000 florins pour la succession de sa femme, pris sur revenus de Romont et Vaud<sup>91</sup>. Nassau, cependant, prétend par la suite à 100 000 florins. Le 9 mai 1525, le duc se décide à donner les pleins pouvoirs à Gattinara, Laurent de Gorrevod et au collatéral Lorenzo Gorrati pour cette affaire. En juillet, un accord semble trouvé et le duc écrit au chancelier qu'il est satisfait de la résolution<sup>92</sup>. Après cette date, les relations avec le duc semblent trouver une certaine forme d'apaisement. Les affaires pressantes étant réglées, la correspondance s'étioule. Surtout, les ravages dans le Piémont sur les terres de Charles III et de Gattinara leur donnent un objectif commun, à savoir débarrasser définitivement la région de ces exactions. Le duc multiplie les appels à Charles Quint et au chancelier, qui en retour se démène auprès de l'empereur pour qu'il donne l'ordre à ses généraux d'intervenir en Italie<sup>93</sup>.

Si le chancelier a su tisser des liens étroits avec les princes dont ses possessions relevaient, il a aussi entretenu diverses relations avec la presque totalité des grands feudataires impériaux en Italie du Nord. Les Adorno à Gênes, avec qui il a eu d'excellents rapports pour les avoir soutenus dans leurs prétentions sur la cité, puis Andrea Doria. En 1529, il écrit à ce dernier pour qu'il intervienne dans la libération de Giuliano Pallavicino, membre de la famille de Gian Francesco, emprisonné pour homicide<sup>94</sup>. On sait qu'il a par ailleurs entretenu une correspondance avec le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, que son cousin Giovanni Bartolomeo avait rencontré à plusieurs reprises. En 1527, il tente de faire nommer le duc à la tête des armées impériales. Lors de son voyage en Italie cette même année, Gattinara se rapproche également du seigneur de Monaco, Augustin Grimaldi, évêque de Grasse et régent

---

<sup>89</sup> BORNATE C., *Ricerche*, p. 70.

<sup>90</sup> Acte du 9 mai 1525 à l'AST, Protocolli dei Notai della Corona, Protocolli Ducali Serie Rossa, Protocollo 138, fol. 231v : « Pien potere accordato da S. Ste a favore di Mercurino Gattinara gran cancelliere, e di Lorenzo di Gorrevod, conte di Sondtval, gran maestro della casa di S. M. Cesarea, e di Lodovico Gorrati, collaturale nel consiglio residente *cum domino* per trattare coi deputi di Enrico Conte di Nassau e comporre le differenze insorte tra detta S. Ste ed il conte rispetto al pagamento dello dote fu Francesca figlia di Giacomo di Savoia conte di Chomont ».

<sup>91</sup> BORNATE C., *Ricerche*, p. 70.

<sup>92</sup> Lettre de Gattinara à Charles III de Savoie le 23 juillet 1525 à l'AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, fol. 5r-6r. Publiée dans *ibid.*, p. 102.

<sup>93</sup> Lettre de Gattinara à Charles III de Savoie le 15 septembre 1526 à l'AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, fol. 7r-v. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 515.

<sup>94</sup> Lettre de Gattinara à Andrea Doria et aux magistrats de Gênes le 19 septembre 1529 dans *ibid.*, p. 554.

pendant la minorité de son neveu, Honoré. Reçu royalement, il œuvre auprès de Charles Quint pour récompenser Grimaldi des dommages qu'il a subis contre la France et s'assurer de son soutien à la cause impériale<sup>95</sup>. Gattinara est un opportuniste qui sait tout ce qu'il a à gagner à maintenir ses liens avec les puissants princes italiens et qui les entretient avec un soin extrême par l'intermédiaire d'une correspondance toujours plus abondante, de cadeaux et de clientélisme.

À la fin de l'année 1529, au moment où les dernières bandes françaises sont chassées du Piémont<sup>96</sup>, le chancelier peut s'estimer satisfait. En Italie du Nord, le système impérial est bien implanté et Gattinara a réussi à trouver un équilibre pour son domaine entre la Savoie, Milan et le Montferrat. Ces territoires ont souffert mais il a su y maintenir son autorité, et, grâce à une ambitieuse politique d'achats et de concessions, les agrandir de manière considérable. Cette puissance apparente cache cependant mal les difficultés de Gattinara à devenir le seigneur craint et respecté qu'il souhaitait être. S'il a réussi à élever sa famille au rang de marquis et de comte, il n'a cependant eu que peu l'occasion de faire valoir son titre. Par ailleurs, pour les ducs de Savoie ou de Milan, il était un intermédiaire essentiel, mais il reste avant tout considéré un fonctionnaire de l'empereur, « ministre » ou « conseiller », et mentionné en tant que tel dans les sources. Ses qualités sont unanimement louées, mais on retient de lui la figure du juriste, de l'intellectuel. Ce qu'il était. Son rêve de faire de ses domaines une principauté territoriale s'est fracassé sur les réalités politiques et économiques de ses fiefs.

### 3) Des difficultés à l'échec

Le principal écueil rencontré par Gattinara est le morcellement de ses possessions. Piémont, Montferrat, Naples, Sicile, ses fiefs sont dispersés dans toute l'Italie. Il a certes réussi à former un petit domaine autour de Gattinara et le long de la Sesia. Cependant, même au sein de ces territoires, ses domaines relèvent d'obédiences différentes, les duchés de Savoie et de Milan. Sa mort consacre cette dispersion et ces disparités. Sans héritier mâle, il est contraint d'adopter son neveu afin de transmettre son titre de marquis. Sans doute afin de se prémunir d'éventuelles contestations futures, il partage ses possessions entre différents membres de sa famille. La seigneurie du chancelier ne survit pas à sa mort et n'aura au final

---

<sup>95</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 7 juin de Monaco aux HNSA, Belgen PA 66/5, fol. 449r-450v.

<sup>96</sup> Voir la lettre de Gattinara à Charles III de Savoie du 1<sup>er</sup> décembre 1529 dans laquelle il se réjouit que l'un des derniers bastions, le château de Desana, vient d'être repris. BORNATE C., « *Historia* », p. 561.

existé que quelques années. Par ailleurs, comme on l'a déjà fait remarquer, ses possessions, si stratégiques qu'elles soient pour le contrôle de l'accès en Lombardie et à la Ligurie, souffrent de cette position. Elles sont ravagées à plusieurs reprises au cours de la décennie. Malgré ses nombreux efforts pour améliorer leur gestion, les projets d'aménagement ou l'examen systématique des comptes, elles rapportent peu. Gattinara est maître d'un domaine stérile et ses dettes sont proverbiales au sein de la cour.

Le chancelier s'était endetté une première fois en 1511. Il est en effet obligé d'emprunter pour l'achat de la seigneurie de Chevigny, d'un prix de 6 000 francs<sup>97</sup>. Afin d'effectuer les premiers travaux et les rénovations, il doit vendre une partie de sa vaisselle et envisage d'engager des biens en Piémont. Dans ces années, il ne semble pas souffrir de retard de paiement. La seule fois qu'il doit réclamer ses gages de président de parlement de Dole, il n'y a que quatre mois de retard<sup>98</sup>. Marguerite d'Autriche récompense bien ses serviteurs et le Piémontais n'a pas à se plaindre de son traitement. Maximilien un peu moins. Pour ses ambassades en Espagne en 1510 et en France en 1515, ainsi que plusieurs voyages faits à la cour de l'empereur, il n'est payé qu'en 1518, au moment de prendre sa charge de chancelier : 2 800 ducats payés en deux fois à Saragosse et Barcelone<sup>99</sup>. Pour cette raison, en 1515, il est encore endetté, sans doute même plus à cause de son procès pour la seigneurie de Chevigny qui lui donne beaucoup de frais. En mai de cette année, il écrit à Marguerite d'Autriche afin de l'informer qu'il se rend à Anvers pendant cinq ou six jours pour vendre la vaisselle qu'on lui a donnée en France et payer ses dettes<sup>100</sup>. Paradoxalement, sa destitution de son office de président du parlement de Bourgogne le remet à flots. En récompense de ses services et pour le dédommager, en plus de ses gages jusqu'en mars 1518, Marguerite lui verse la somme de 6 000 francs, plus les émoluments de la clergie du bailliage d'Aval à vie<sup>101</sup>. Cette même année, il récupère les 6 000 francs de l'achat de Chevigny<sup>102</sup>. Quand il arrive au service de Charles Quint, le nouveau chancelier possède un fonds de 2 000 ducats<sup>103</sup>.

Cependant, malgré cette nomination prestigieuse, Gattinara ne parvient pas à faire fructifier ses domaines, ni les différents offices que Charles Quint lui a concédés. Un intéressant mémoire qu'il remet à son souverain au printemps 1523 afin de se plaindre de son

---

<sup>97</sup> Lettre de Gattinara à Louis Barangier le 4 décembre 1511 aux ADN, LM, n° 30 290.

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> Remontrance de Gattinara à Charles Quint d'avril 1523 dans CLARETTA G., « Notice », p. 317-318.

<sup>100</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 26 mai 1515 aux ADN, LM, n° 31 843.

<sup>101</sup> Lettres patentes de Marguerite d'Autriche à l'ADN, LM, n° 39 768, 39 769 et 39 776. Cette dernière lettre de l'archiduchesse à son trésorier mentionne la somme de 5 000 francs, mais Gattinara dans son mémoire à Charles Quint assure avoir reçu 6 000. La clergie est le nom de l'office tenu par les greffiers dans les baillages.

<sup>102</sup> Remontrance de Gattinara à Charles Quint d'avril 1523 dans CLARETTA G., « Notice », p. 317-318.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 317.

traitement permet d'en savoir un peu sur ce qu'il touchait<sup>104</sup>. Il y fait le détail de l'intégralité de ses revenus. Le chancelier affirme que ses domaines dans le Piémont ne lui rapportent rien. À cette date, il n'a en effet pas encore été investi par le duc de Savoie des différents fiefs octroyés par Maximilien et le patrimoine de la famille reste très limité. Par ailleurs, il précise qu'à la mort de son père les biens de la famille ont été divisés en parts égales entre les cinq frères. Gattinara en a déjà racheté trois afin de tout rassembler et en a laissé l'usufruit à son frère Carlo. Ses fiefs de Valenza et de Sartirana sont bien d'une valeur théorique de 6 000 ducats mais ils ne lui en rapportent que 5 000 par an. Quant à ceux achetés dans le Montferrat à Costantino Commeno Arianiti, ils valent seulement 1 000 ducats annuels.

Viennent ensuite les faveurs octroyées par Charles Quint. Ses gages en tant que chancelier sont d'environ 4 000 ducats par an (8 000 livres). Cependant, au moment où il écrit le mémoire, il n'a reçu que l'équivalent de trois ans et demi, soient 14 000 ducats. Son traitement a en effet un an de retard, qui ne lui sera payé qu'en 1526<sup>105</sup>. L'office de chancelier de Naples et de Sicile, qui lui avait été concédé en septembre 1520, lui a rapporté jusqu'à présent 3 000 ducats<sup>106</sup>. Par ailleurs, il a obtenu de celui qui tient l'office pour lui à Naples 10 000 autres ducats, sur l'expectative des revenus. Argent qui a servi à l'achat de ses fiefs dans le Montferrat<sup>107</sup>. Des sceaux qu'il tient théoriquement de l'Empire, selon un accord qui avait été passé avec l'archichancelier Albert de Hohenzollern, il a reçu 2 000 ducats. Quant à l'office de chancelier de Castille, il l'a cédé à son gendre, Alessandro de Lignana.

À la suite de ces revenus ordinaires, Gattinara fait le compte des recettes extraordinaires. Il a obtenu 6 000 ducats pour la vente d'une charge à Besançon que Charles Quint lui avait baillé en attendant qu'il soit investi de ses fiefs. 4 500 pour des aides de coûts (*ayuda de costa*) et son travail lors des Cortès d'Aragon et de Catalogne qu'il a présidés. 2 000 ducats lui avaient également été donnés sur la *cruzada* et 1 400 sur la composition passée avec la cité impériale de Lucques. À cela s'ajoutent six cents angelots (monnaie d'or), donnés en cadeau par Henri VIII d'Angleterre, soit l'équivalent de 900 ducats. Dans ces recettes, il manquait encore les frais de son voyage pour les négociations de Calais effectué en 1521, qui ne lui seront payés que l'année suivante. Gattinara, entre octobre 1518 et avril 1523,

---

<sup>104</sup> Remontrance de Gattinara à Charles Quint d'avril 1523 dans CLARETTA G., « Notice », p. 309-324.

<sup>105</sup> « Stipendi e indennità pagate al gran Cancelliere » - 16 février 1526. Publié par BORNATE C., « *Historia* », p. 483.

<sup>106</sup> « Nombramento de Gran canceller del reino de Sicilia citra Faro y entrega de los sellos y registros de dicha Cancillería real con percepción de los derechos correspondientes, por fallecimiento de Miguel Pérez de Almazán, anterior possesor de éstos »-2 septembre 1520, Bruxelles. MARTÍNEZ FERRANDO E., *op. cit.*, n° 1075.

<sup>107</sup> Remontrance de Gattinara à Charles Quint d'avril 1523 dans CLARETTA G., « Notice », p. 318-319.

avait donc reçu 42 900 ducats de Charles Quint, sous forme de paiements et de pensions, et 15 700 ducats de ses diverses rentes. Un total, en quatre ans et demi, de 58 600 ducats.

Gattinara détaille ensuite ses dépenses. Il estime que son train de vie ordinaire et extraordinaire est d'environ 8 000 ducats par an, mais que depuis le retour en Espagne la dépense a augmenté d'un tiers, soient environ 40 000 ducats. À cela s'ajoutent 2 000 pour l'achat de sa vaisselle, 2 000 pour entretenir son frère Lorenzo à Rome, 2 000 pour rénover sa maison de Gattinara, et enfin 2 000 qu'il a donnés pour le futur mariage de sa petite-fille avec Gian Francesco Pallavicini et à sa sœur Balzarina, religieuse à Verceil. Le chancelier a donc dépensé 48 000 ducats. Enfin, il avait effectué deux ans auparavant l'achat de ses fiefs dans le Montferrat, pour 20 000 ducats. Il a pu en payer la moitié, grâce aux 10 000 ducats reçus de l'office de chancelier de Naples, mais il en doit encore 10 000, dont le terme échoue en 1524<sup>108</sup>. Les dépenses de Gattinara atteignent donc presque ses gains.

Ce mémoire est le premier de plusieurs plaintes qu'il fait parvenir à Charles Quint. Il s'estime en effet mal récompensé de ses services et prétend être moins payé que ses prédécesseurs. On ne dispose cependant pas d'éléments de comparaison avec Thomas de Plaine ou Jean Le Sauvage par exemple. De même qu'il est difficile de savoir si son traitement est différent des autres grands ministres de François I<sup>er</sup> ou Henri VIII<sup>109</sup>. Il faudrait pour cette raison disposer des gages que touchent un Thomas Wolsey ou un Antoine Duprat pour leur charge de chancelier d'Angleterre et de France, mais la rémunération des conseillers dans l'Europe de la Renaissance se fait avant tout par la concession de faveurs ou d'offices. Il est dès lors beaucoup plus difficile d'avoir une vue globale de ce qu'ils pouvaient toucher. Gattinara aime citer Thomas Wolsey et rappeler à Charles Quint qu'il est loin d'avoir son traitement, mais cela n'a guère de sens de comparer les revenus d'un prélat d'État, archevêque d'York, cardinal et légat du pape, avec ceux d'un simple juriste, même renommé. Duprat, s'il a un parcours similaire au Piémontais et qu'il tient tout comme lui différents offices de chancellerie dans le royaume (chancellerie de Bretagne et chancellerie de Milan), touche également les revenus de l'archevêché de Sens, de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, et, à partir de 1527, du cardinalat<sup>110</sup>. Rien de comparable avec les offices que tient Gattinara. Celui-ci n'a d'ailleurs jamais obtenu de bénéfice ecclésiastique. Ses terres, écrit-il, ne lui

---

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 320.

<sup>109</sup> Voir à ce sujet MICHON C., *La Crosse et le sceptre*, Paris, Tallandier, 2008.

<sup>110</sup> Voir VELLETT C., « Entre légistes et ministres : Antoine Duprat (1463-1535), conseiller technique de François I<sup>er</sup> » dans MICHON C. (dir.), *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 211-227.



rappellent rien à cause de la guerre. Gattinara apparaît comme un seigneur sans le sou. Qu'en est-il réellement ?

Karl Brandi estime en effet que le chancelier « s'était tué au travail » pour peu de reconnaissance et de profit, et que ses salaires étaient loin d'égaliser les revenus princiers ou les émoluments d'un Thomas Wolsey<sup>111</sup>. Hayward Keniston donne de son côté une toute autre version. Il décrit un Gattinara arrogant et vaniteux, d'autant plus que Charles Quint l'a généreusement récompensé de ses services. L'historien américain écrit que l'empereur lui a payé 14 628 ducats en une fois à l'automne 1524, que le duc de Milan lui a concédé des possessions d'un revenu de 6 000 ducats à l'année, et qu'entre 1525 et 1528 une longue liste de dons lui a été octroyée<sup>112</sup>. La réalité semble un peu plus complexe. Les constantes difficultés financières de Charles Quint n'ont, à n'en pas douter, exaspéré les gens à son service, dont les rétributions étaient loin de leurs attentes. Sans parler du retard des versements, une habitude. Rien n'est cependant trop non plus pour Gattinara qui entretient à ses côtés un cercle d'amis proches et d'intellectuels et qui reçoit en grande pompe les envoyés des puissances européennes<sup>113</sup>. Les ambassadeurs sont fréquemment invités à sa table et les réunions de travail et les négociations, à une époque où la cour est en constant déplacement, se font dans les maisons dans lesquelles il loge. On le voit parfois se plaindre des conditions dans lesquelles il est logé<sup>114</sup>. Vaisselle, riches habits, bonne chère, Gattinara dépense. Il s'en défend auprès de Charles Quint en estimant qu'il est de son devoir de recevoir de manière digne les émissaires étrangers<sup>115</sup>. Il entretient par ailleurs un certain nombre d'agents en Italie et se montre très généreux avec sa famille. Sans parler des aumônes et des dons aux églises<sup>116</sup>. Ainsi, ses dépenses semblent croître de manière exponentielle dans les années suivantes.

En 1524, il se plaint que ses dettes se chiffrent désormais à 10 000 ducats<sup>117</sup>. En octobre, il écrit un nouveau mémoire afin de mettre sur papier tout ce qu'il prétend lui être dû. D'abord ses pensions de grand chancelier, qui n'ont pas été payées depuis juin 1523, ce qui fait jusqu'au mois de septembre 1524 qui vient de passer deux ans et trois mois, soient 9 598 ducats. Ensuite, son voyage à Calais, qui ne lui avait toujours pas été payé : 122 jours à raison de 15 ducats par jour selon l'ordonnance de Charles Quint, soient 1 830 ducats. Ce qui lui est

---

<sup>111</sup> BRANDI K., *op. cit.*, p. 251.

<sup>112</sup> KENISTON H., *op. cit.*, p. 102.

<sup>113</sup> Ainsi quand il reçoit l'archevêque de Capoue, Nicolas de Schönberg, envoyé par le pape auprès de l'empereur à l'automne 1524. Voir sa lettre à Jean Lallemand le 18 octobre aux HHSA, Belgique PA 64/2, fol. 318r-319v.

<sup>114</sup> Lettre de Gattinara à Jean Lallemand le 21 octobre 1524 aux HHSA, Belgique PA 64/2, fol. 320r - v.

<sup>115</sup> Remontrance de Gattinara à Charles Quint d'avril 1523 dans CLARETTA G., « Notice », p. 322.

<sup>116</sup> Voir notamment les comptes tenus par Giovanni Baptista au nom de Gattinara à ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 18.

<sup>117</sup> Lettre de Gattinara à Jean Lallemand le 18 octobre 1524 aux HHSA, Belgique PA 64/2, fol. 318r-319v.

dû de l'office de chancelier de Naples depuis la mort du détenteur, le duc de Martine, à savoir pour un an 2 500 ducats. De plus, Gattinara se plaint que l'empereur lui avait ordonné de s'apprêter pour son voyage à Rome en 1524, ce qui a occasionné des dépenses supplémentaires en termes de vaisselle ou d'habillement. Pour tout cela, Gattinara laisse Charles Quint décider de ce qu'il lui sera versé. Enfin, il demande ce qu'il a avancé à Alessandro de Lignana, Gian Francesco Pallavicini, et à ses neveux Paulino et Signorino de ce qui leur était dû de leurs pensions et gages et qu'ils n'ont pas touché, soient 700 ducats. En tout, 14 628 ducats. Dans les jours suivants, l'empereur répond en partie à ses demandes<sup>118</sup>. Son voyage à Calais, cependant, ne lui est toujours pas remboursé, pas plus que les pensions des membres de sa famille. Par ailleurs, son salaire ne lui est versé que pour trois mois, sans doute à cause des grosses difficultés de la trésorerie impériale<sup>119</sup>. Gattinara reçoit donc bien moins que les 14 628 ducats donnés par Brandi et Keniston. De ce fait, sa situation financière ne s'améliore pas. En juillet 1525, il informe le duc de Savoie que ses dettes atteignent les 20 000 ducats<sup>120</sup>.

Les années 1526-1527 semblent être les plus critiques. Au début de l'année 1526, le chancelier obtient de nouveaux paiements. Son salaire qui n'avait pas été versé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1523 lui est enfin payé (8 000 livres à l'année, soient 18 000 livres), ainsi que son voyage à Calais (3 515 livres) et un prêt qu'il avait fait à l'orfèvre de l'empereur (460 livres), soient en tout 22 000 livres de 15 gros<sup>121</sup>. À cela lui est cependant retiré 10 000 ducats d'or. Gattinara avait en effet vendu son office de chancelier de Naples et avait touché cette somme mais sans en avoir le droit<sup>122</sup>. 10 000 ducats d'or, à 37 sous le ducat, qui valent 18 750 livres de 15 gros. Le chancelier ne touche donc que la somme de 3 250 livres, soit un peu plus de 1 700 ducats. Une broutille comparée à son train de vie.

Au cours de l'année 1526, il en appelle par conséquent plusieurs fois à Charles Quint afin que celui-ci l'aide à rembourser ses dettes toujours plus grandes. La situation devient telle que Gattinara doit rompre une partie de son hôtel qu'il n'était plus en mesure de payer, contraignant certains serviteurs et des membres de sa famille à partir<sup>123</sup>. L'empereur l'autorise cette année à procéder à l'ampliation de son office de chancelier de Naples, c'est-à-dire à

---

<sup>118</sup> Remerciements de Gattinara de ce qui lui a été versé, octobre 1524, aux HHSA, Belgien PA 64/2, fol. 353a.

<sup>119</sup> En effet, en février 1526, Charles Quint autorise son trésorier à verser les deux ans et trois mois qui sont dus à son chancelier d'entre le 1<sup>er</sup> jour d'octobre 1523 et le dernier jour de décembre 1525 : ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 30. Publié dans BORNATE C., « *Historia* », p. 483.

<sup>120</sup> Gattinara à Charles III de Savoie le 23 juillet 1525 à l'AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, fol. 5r-6r.

<sup>121</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 30. Publié dans BORNATE C., « *Historia* », p. 483. La demande de Gattinara, adressée à Jean Lallemand est de sa main et se trouve à l'AGS, Consejo y juntas de Hacienda, legajo 9, n° 172.

<sup>122</sup> Voir aussi HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 76.

<sup>123</sup> Lettre de Gattinara à Jean Lallemand, début juin 1526, aux AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 8r-10r.

pouvoir vendre la succession de l'office, mais pas ce dernier en lui-même<sup>124</sup>. Par ailleurs, il charge Charles de Bourbon de faire estimer les revenus de son chancelier à Valenza, Sartirana et Romagnano, et recommande de veiller à d'autres recettes s'ils sont inférieurs aux dépenses<sup>125</sup>. Un petit don de 50 000 maravedis, soient 133 ducats, lui est également fait<sup>126</sup>. Il semble qu'au cours de cette année l'empereur lui octroie également l'usufruit de mines en Galice. En effet, en juillet, un procès est intenté au chancelier de la part de membres de la noblesse locale qui estimaient que ces mines leur revenaient<sup>127</sup>. Dans une lettre à Charles Quint de la fin de l'année 1526, Gattinara le remercie de ce qu'il lui a accordé pour l'aider mais, loin d'être suffisant, il songe désormais à vendre définitivement son office de chancelier de Naples<sup>128</sup>.

À cette date, un certain nombre de ses serviteurs quittent son service car ils n'avaient pas reçu leurs gages depuis plusieurs années. Dans son testament, il s'excuse auprès de certains et y remédie en leur cédant une certaine somme d'argent ou divers cadeaux. Au moment de son départ en Italie, l'ambassadeur Navagero écrit qu'au sein de la cour on estime les dettes de Gattinara à 34 000 ducats<sup>129</sup>. Quelques mois plus tard, le chancelier informe Charles Quint qu'elles sont désormais de 36 000<sup>130</sup>. Entre temps, ce dernier avait donné son autorisation pour la vente de l'office de chancelier de Naples<sup>131</sup>. Certes les retards de ses gages sont importants mais ils n'auraient pas pu combler les dépenses du chancelier. Celui-ci est victime de son rêve et de ses fantasmes. Il mène à la cour un train de vie dispendieux et continue d'entretenir un nombre impressionnant de pensions pour ses proches<sup>132</sup>. Il doit par ailleurs entretenir et réparer ses domaines, victimes de la guerre, et payer les différents procureurs qui s'occupent de leur gestion. En 1527, il fait restaurer les châteaux d'Ozzano et de Rivalta, tandis que ses possessions continuent de ne lui rapporter que très peu<sup>133</sup>.

---

<sup>124</sup> « Privilegio por el cual se le otorga facultad para dejar en herencia el oficio de Gran Canciller del reino de Sicilia citra Faro a la persona que designe con iguales emolumentos y prerrogativas que Gattinara lo ejerció en vida »-11 mai 1526, Séville. MARTÍNEZ FERRANDO E., *op. cit.*, n° 1080/

<sup>125</sup> Acte du 4 février 1526 à l'ASV, FAG, mazzo 10, fasc. 3.

<sup>126</sup> KENISTON H., *op. cit.*, p. 100.

<sup>127</sup> AGS, Consejo Real de Castilla, legajo 51 n° 8 : « Pleito de don Fernando de Andrade, por sí y en nombre de la condesa doña Francisca de Zúñiga, su mujer, del conde de Altamira, del de Monterrey, don Alonso de Acevedo y Zúñiga y de otros prelados y caballeros de Galicia, con Marcurino de Gatinara, gran canciller de Su Majestad, sobre los mineros del reino de Galicia de que se le hizo merced y contra la cual reclamaron »-12 juillet 1526, Grenade.

<sup>128</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint, fin d'année 1526, aux AGR, Belgien PEA 1471, n° 4, fol. 8r - v.

<sup>129</sup> Lettre de Gasparo Contarini à la Seigneurie le 2 avril 1527 dans BORNATE C., « *Historia* », p. 526-527.

<sup>130</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 18 juillet 1527 de Gênes aux HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 465r-469r.

<sup>131</sup> « Facultad para vender y enajenar el oficio de Gran Canciller del reino de Sicilia citra Faro y tenuta de los sellos y registros de dicha Cancillería con sus derechos y emolumentos y bienes feudales »-1<sup>er</sup> mars 1527, Valladolid. MARTÍNEZ FERRANDO E., *op. cit.*, n° 1083.

<sup>132</sup> Voir les comptes de Giovanni Battista Gattinara à l'ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 18.

<sup>133</sup> *Ibid.*

On dispose de peu d'informations sur la gestion de ses domaines dans les mois qui suivent son retour à la cour à l'automne 1527. En 1528, Charles Quint lui octroie un nouveau privilège. Gattinara est nommé chancelier à vie de l'*audiencias* royale de l'île d'*Española* et de la Nouvelle Espagne et obtient la prérogative du sceau des Indes avec tous les émoluments et droits qui y sont associés<sup>134</sup>. Cette même année, la guerre se fait beaucoup moins intensive et se déplace vers le Nord de la Lombardie. Sans doute aussi les domaines du chancelier et ses aménagements commencent à porter leurs fruits. Dans l'instruction remises à Carlo Gazzino, il avait en effet demandé à celui-ci de restaurer des granges, planter des vignes et mettre en place des marchés. Il récupère par ailleurs le comté de Castro, dans le royaume de Naples. L'année suivante, peu de temps avant de faire son testament, il revendait son fief de Refrancore<sup>135</sup>. En an et demi, il semble complètement retourner sa situation financière. En effet, s'il fait peu de gros dons en nature dans son testament, Gattinara n'a alors plus de dettes.

En 1529, le chancelier devait consacrer la dispersion de ce qu'il avait construit avec tant de difficultés. Déjà confronté à la contrainte de tenir des fiefs relevant de quatre obédiences différentes et de leur dispersion géographique qui a empêché toute unité, excepté pour les fiefs entourant le *borgo* de Gattinara, il doit faire face aux réalités de la succession. Lui qui s'était évertué à racheter les parts de ses frères afin de rassembler l'héritage familial doit se résoudre de nouveau à le diviser afin de procéder « à une juste distribution des biens »<sup>136</sup>. Il était d'autant plus confronté à ces difficultés qu'il n'avait pas d'héritier mâle. Ne pouvant pas transmettre le marquisat de Gattinara par voie féminine, le chancelier avait adopté son neveu Giorgio, fils de son frère puîné Carlo, ouvrant la voie à un éclatement de ses biens. De Mercurino Gattinara, ce ne sont pas moins de quatre lignées différentes qui naissent.

La première est celle issue de sa fille unique, Elisa. Dans le testament, elle est désignée comme l'héritière universelle<sup>137</sup>. Gattinara lui cède le comté de Valenza, dans le duché de Milan, et ses fiefs dans le Montferrat, Ozzano, Terrugia, Rivalta et Tonengo. Sa seigneurie de Refrancore est revendue cette même année à Costantino Comneno Arianiti<sup>138</sup>. Elisa héritait également des fiefs du royaume de Naples : Pietra d'Amico en Sicile, le comté de Castro dans les Pouilles, et la baronnie de Monterone, Torisano et Castellucio. Veuve

---

<sup>134</sup> Acte du 22 avril 1528 à l'ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 39. Publié par AVONTO L., Mercurino Arborio di Gattinara e l'America : documenti inediti per la storia delle Indie Nuove nell'archivio del gran cancelliere di Carlo V, Verceil, Biblioteca della Società Storica, 1981, p. 103-107.

<sup>135</sup> GUASCO F., *Dizionario feudale degli antichi stati sabaudi e della Lombardia. Dall'epoca carolingia ai nostri tempi (774-1901)*, 5 vol., Pinerolo, Tipografia già Chiantore e Mascarelli, 1911, vol. 3, p. 1322.

<sup>136</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 65.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 66

<sup>138</sup> GUASCO F., *op. cit.*, vol. 3, p. 1322.

d’Alessandro de Lignana, ces possessions s’ajoutaient à celle de Settimo Torinese. Le chancelier demande que ses deux petits-fils, Antonio et Mercurino, prennent le double nom de Lignana Gattinara. Ils ajoutent également les armes de leur père à celles de leur grand-père. La mort d’Elisa en 1536 devait consacrer un peu plus la division de l’héritage. En effet, l’aîné, Antonio, hérite des possessions du Sud. Il est comte de Castro et obtient également l’office de grand chancelier de Naples<sup>139</sup>. Cette lignée s’éteint en 1623 à la mort sans héritiers de Lucrezia, dernière descendante. La branche des marquis de Gattinara tente alors de récupérer ces anciennes possessions du chancelier, sans y parvenir<sup>140</sup>. Le fils cadet d’Elisa, Mercurino, hérite de son côté des domaines du Montferrat et devient comte de Valenza. Cette lignée des Lignana Gattinara s’éteint également, en 1637, à la mort du dernier des comtes de Valenza<sup>141</sup>.

Le marquisat de Gattinara et tous les fiefs lui attachés, que le chancelier avait patiemment constitués, devaient donc quitter la descendance directe de ce dernier. En cause, un principe juridique, l’agnation, c’est-à-dire la parenté par les hommes uniquement, la seule forme de transmission reconnue par le droit romain. Gattinara avait sans doute songé très tôt aux problèmes liés à sa succession et pour cette raison avait adopté son neveu Giorgio. Surtout, il l’avait éduqué comme s’il s’agissait de son propre fils et avait choisi pour lui la meilleure formation possible afin d’en faire son digne successeur en tant que marquis de Gattinara. Élevé à la cour d’Anne d’Alençon, marquise de Montferrat, il a été page pour Marguerite d’Autriche et écuyer de Charles Quint et de son frère Ferdinand. Fait prisonnier à Pavie, il s’était montré comme son oncle un parfait serviteur des Habsbourg. Gattinara avait par ailleurs fait entrer son frère aîné, Signorino, chez les chevaliers de Saint-Jean afin qu’il renonce à ses droits et à ses biens. Le terrain était donc libre. Le chancelier demande que Giorgio prenne son prénom et s’intitule désormais Mercurino Giorgio, marquis de Gattinara<sup>142</sup>. En 1531, le neveu est investi du comté, mais il n’obtient en revanche pas le titre de marquis, qui est néanmoins rétabli pour un de ses successeurs<sup>143</sup>. Ce dernier héritait aussi des droits sur la seigneurie de Chevigny, que Gattinara, malgré ses déboires juridiques, espérait toujours récupérer. Ses descendants sont à ce jour la seule lignée issue du chancelier qui existe encore<sup>144</sup>.

---

<sup>139</sup> CALIGARIS F., « Genealogia della famiglia Arborio Gattinara dopo Mercurino », dans *Mercurino, cardinale e gran cancelliere di Carlo V e la famiglia Arborio Gattinara*, p. 15-53.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>142</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 76.

<sup>143</sup> CALIGARIS F., art. cit., p. 27.

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 35.

Le Piémontais créait enfin une troisième part dans son testament, en faveur de son troisième frère, Cesare, le seul avec Carlo à pouvoir posséder des biens et les transmettre, Lorenzo et Gabriele ayant pris les ordres. Si la séparation entre le marquisat de Gattinara et les autres possessions du chancelier peut s'expliquer, on peut en revanche s'étonner de la division entre les comtés de Valenza et de Sartirana. Les deux formaient en effet un ensemble cohérent et bien enclavé dans le duché de Milan. Gattinara cède cependant le comté de Sartirana à son neveu Giacomo, fils aîné de Cesare, ainsi que différents revenus qu'il avait en Espagne, comme ceux tirés des mines de Galice<sup>145</sup>. Peut-être souhaitait-il de cette manière éviter de futurs conflits entre ses neveux à propos de l'héritage et également remercier son frère de son soutien à ses projets, lui qu'il avait forcé à abandonner ses biens en France. Il y avait là une forme de compensation.

Gattinara, par sa volonté de se tailler un domaine en Italie, tentait de construire une identité dynastique à la famille Arborio. Celle-ci, contrairement à ce qu'il veut bien nous faire croire, n'avait jamais été autre chose qu'un petit lignage, certes bien implanté dans le Piémont, mais n'ayant guère de résonance au-delà de la Sesia et de la commune de Verceil. Si l'on suit les recherches généalogiques entreprise en Italie par un érudit de l'académie de Besançon au XVIII<sup>e</sup> siècle, une des premières mentions que l'on a de la maison est un Guglielmo di Arborio, mentionné comme « consul de justice » en 1182 dans un livre des statuts de la ville de Verceil<sup>146</sup>. On retrouve déjà la tradition juridique qui se perpétue dans cette noblesse locale. Le chancelier, qui est parvenu à dépasser cette condition, entendait donc donner un nouveau rôle à la famille. Autobiographie à la gloire de sa personne, invention d'origines prestigieuses, constitution d'une seigneurie, il reproduisait la construction dynastique des princes de la Renaissance afin d'ancrer sa famille encore un peu plus dans les territoires piémontais, mais également donner un sens à sa destinée. Gattinara, comme l'écrit Manuel Rivero Rodríguez, considère le lignage comme la tête de l'État, celui qui le dirige et lui donne son sens<sup>147</sup>. Les Arborio devaient être l'âme du bourg de Gattinara et de cette principauté, tout comme les Habsbourg l'étaient dans leur Empire. Cette petite commune, qui avait vu naître le prophète de la monarchie universelle, était appelée à jouer le rôle central dans l'établissement de celle-ci et à devenir le cœur du renouveau spirituel et religieux nécessaire à la régénération de la société et au retour du Christ.

---

<sup>145</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 82.

<sup>146</sup> « Mémoire pour servir à l'histoire de Mercurin d'Arborio, comte de Gattinara, président de Bourgogne, chancelier de l'Empereur et cardinal », lu dans une séance particulière du 7 mars 1753 à la BMB, Ms. 1102 (Ouvrages faits par M. le président de Courbouzon, secrétaire perpétuel de l'Académie, et qu'il a lus dans les séances de cette Société), t. 2, fol. 403r.

<sup>147</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 154.

## IX

### Et au centre, Gattinara

La tentative de construction d'une principauté de la part du chancelier va de pair avec la promotion du bourg de Gattinara comme centre de ce système et relais des volontés non pas uniquement de la famille Arborio, mais également des Habsbourg et de l'Empire. C'est le rapport au monde du chancelier, dicté par des liens immuables entre universalisme et particularisme, qui entre ici en jeu. Comme on l'a déjà montré, la monarchie universelle qu'il conçoit pour Charles Quint n'est pas un simple projet politique mais le reflet d'une conception du monde et de l'Histoire qui entendait donner un sens à la vie terrestre, de Charles Quint, bien sûr, mais avant tout de la sienne. Gattinara tentait simplement de répondre à ses angoisses, et particulièrement celle de la mort, si pregnante dans cette civilisation de la Renaissance.

La conception de l'Histoire du chancelier, tout celle de comme Dante par exemple, et il n'est pas exclu qu'il tienne cette idée de ce dernier, est en effet indissociable de la notion de cycles. Il y a, à ce sujet, une forte influence de la pensée platonicienne comme c'est le cas dans beaucoup d'autres aspects de la vision du monde de Gattinara<sup>1</sup>. Cette conception permettait ainsi de comprendre pourquoi le titre d'empereur avait par moment disparu ou perdu de sa substance. L'histoire cyclique de l'Empire qu'il met en place trouve son parallèle dans la succession des régimes politiques que décrit l'anacyclose de Platon. Dans cette dernière, la cité idéale est monarchique, dirigée par la fameuse figure du roi-philosophe. Platon conçoit la suite comme une inexorable période de décadence pendant laquelle se succèdent quatre régimes, la timocratie, l'oligarchie, la démocratie, et enfin la tyrannie, qui ouvre la porte à un retour de la monarchie, considéré comme nouvel âge d'or<sup>2</sup>. On voit tout l'analogie avec l'avènement de Charles Quint que Gattinara construit dans son *Oratio Supplicatoria* ou sa *Responsiva Oratio*, et qui s'adaptait aux visions de Daniel et à sa succession des quatre empires.

Cette conception n'est cependant pas seulement politique. Elle est aussi religieuse et spirituelle. Ce schéma cyclique de l'ordre du monde est avant tout divin. La chrétienté augustinienne constitue le fondement de ses représentations. Sa vision du monde découle entièrement d'un immense dessein conçu par Dieu et d'une cité universelle qui s'était

---

<sup>1</sup> Voir *infra* p. 416-417.

<sup>2</sup> PLATON, *La République*, livre VIII.

incarnée dans l'Empire romain. Au cœur de ce dernier, il y avait l'Italie, jardin et clef de sa monarchie universelle, terre de toutes les espérances d'où devait l'âge de l'Esprit et le retour du Christ sur Terre. Le chancelier a souhaité reproduire ce système complexe de représentations et de valeurs au sein de ses domaines et dans son centre névralgique, le bourg de Gattinara. Il cherchait, à sa manière, à faire de sa ville une sorte de laboratoire de sa monarchie universelle, un État seigneurial dans lequel les pouvoirs spirituel et temporel se trouvaient en équilibre. Une cité idéale, parfaite, point de départ d'un renouveau spirituel et d'une régénération de la société nécessaire à l'établissement de la Cité de Dieu.

### 1) Le château de l'aigle impérial

Lorsqu'il envoie son maître d'hôtel en Italie en 1524, Gattinara lui confie une charge bien particulière. Carlo Gazino est en effet chargé, une fois obtenue l'investiture de Charles III de Savoie, d'initier le projet de construction et de rénovation des forteresses de la région. Le chancelier estime cela nécessaire afin de mieux « *signoriare* » les lieux de Gattinara et de Romagnano<sup>3</sup>. Il souhaite établir visiblement sa domination et imposer sa présence seigneuriale en construisant le symbole de ce pouvoir. En premier lieu, il entend bâtir un château au pied de la colline de San Lorenzo, où se trouvent les ruines de la chapelle Santo Jacobo<sup>4</sup>. Il est probable que cet édifice, dont nous ne disposons d'aucune autre mention, soit resté à l'état de projet. En revanche, Gattinara entend faire construire une seconde forteresse, destinée à devenir le lieu d'habitation principal de la famille et relié à la première par un tunnel secret. Cette dernière doit être construite sur l'emplacement de l'ancien château de San Lorenzo qui domine la vallée de la Sesia et le bourg de Gattinara. Cette forteresse, construite par la commune de Verceil au XII<sup>e</sup>, était selon toute vraisemblance encore debout en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle, bien que sans doute fortement endommagée par le temps et les guerres omniprésentes depuis un siècle.

Gattinara, dans une annexe de l'instruction, donne une description de l'édifice qu'il souhaite voir bâtir<sup>5</sup>. Bien qu'il n'ait aucune connaissance architecturale, il s'évertue à donner précisément la forme des pièces, leur dimension, l'articulation des murs et les décorations. Il précise cependant à la fin de l'instruction que, si les ingénieurs pensent que cet édifice est trop coûteux ou n'est pas constructible, ou que le terrain ne pourrait pas supporter une telle charge,

---

<sup>3</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 139.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>5</sup> « Memoriale de la fabrica del castello, aquila imperiale chiamato per il reverendissimo Gran Cancellier, ditto San Lorenzo », dans les instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 143-144.



on reviendrait aux premiers dessins qu'il avait commandés et qui lui avaient déjà été envoyés<sup>6</sup>. Plusieurs plans avaient en effet déjà été établis mais aucun ne lui convenait véritablement<sup>7</sup>. Ces esquisses, sans doute trop concrètes, trop réelles, dessinées par des architectes et des ingénieurs, ne s'adaptait pas aux volontés du chancelier. Elles ne sont pas conformes à ce qu'il attend. Cette description qu'il donne à Carlo Gazino n'est donc pas quelque chose de concrètement réalisable. Il s'agit d'une vision rêvée, fantasmée, de sa demeure seigneuriale. Démesuré, ce château est le reflet de ses rêves et de sa volonté de faire de Gattinara le centre de son monde. Un demeure où il aurait sa résidence principale qui est vue comme le cœur d'un microcosme géopolitique, sa monarchie universelle à lui, qui pérenniserait la famille Gattinara et l'ancrerait définitivement dans les territoires piémontais. Tout comme son projet pour Charles Quint comportait sa part de chimère qu'il a tenté de concrétiser, ses rêves familiaux personnels de grandeur et de gloire ont trouvé leur ancrage dans la réalité spatiale d'un petit territoire au cœur du Piémont. Les conceptions du chancelier oscillent toujours entre idéalisme et réalisme. Il inventait, créait, une histoire prestigieuse et un destin à la famille Gattinara.

Cette volonté de construction est sans doute ancienne car, au moment où il commissionne Carlo Gazino, le chancelier ayant déjà eu le temps de faire établir plusieurs plans différents. On retrouve notamment dans ses comptes une somme de 15 florins versée à un certain Paolo de Crémone pour les dessins du château<sup>8</sup>. Il y en a vraisemblablement eu d'autres. Gattinara souhaite cependant un château plus grand, plus spacieux, et surtout imaginé de sa propre volonté. Sa forme doit être carrée, avec une grande cour au milieu et quatre tours dans les angles. Les tours seront construites avec des voûtes à lunettes, mais sans toit, et leur terrasse devra être légèrement inclinée de manière que l'eau de pluie puisse être récupérée et passée à travers canalisations et filtres afin qu'elle reste claire et potable. Elle sera stockée dans une citerne au sein de la cour principale.

Le palais proprement dit, à savoir la partie habitable, doit regarder vers Romagnano, à l'Est du vieux château, sans qu'aucun mur ne leur soit commun. Comme l'ancienne forteresse était située sur le point culminant de la colline, Gattinara souhaite que l'on « taille la montagne » afin d'aplanir le terrain et y bâtir les fondations. L'édifice principal est constitué

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 144. « Si questa forma de edificio se trovasse più difficile et costosa che io non penso et che il terreno non potesse supportare tanta grandezza o larghezza de la corte per poter mectere la torre vechia in mezo de la dicta corte, se potria in tal caso fare l'edificio del palacio gionto a la dicta torre vechia conforme al disegno ultimo signato e che se me ha mandato (...) ».

<sup>7</sup> « L'edificio del castello che io intendo fare ha da essere tuto diverso da li modelli che se me han mandato », *ibid.*, p. 143.

<sup>8</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 18.

d'un double corps long de soixante pieds, sans toutefois prendre en compte les tours qui feront entre dix-huit et vingt pieds de large. Sa largeur sera quant à elle de quarante pieds. Gattinara souhaite ensuite que l'on conçoive la demeure sur trois plans.

La partie inférieure du château, sous terre, servira pour les cuisines, le dispensaire, la cave à vin, ainsi que tous les autres offices. Celle donnant directement sur la cour sera l'étage noble, avec une grande salle et les chambres. La partie supérieure, enfin, sera consacrée à aux habitations. Ces deux dernières seront orientée est-ouest, de telle sorte qu'elles pourront être bien lumineuse le matin et le soir, et dans le sens de la largeur, au contraire de la partie inférieure, orientée nord-sud, à fin que le tout soit bien stabilisé. L'étage du milieu, qui est par conséquent le rez-de-chaussée, devra être séparé en trois parties égales. Dans la partie centrale on construira la salle principale, par laquelle on doit pouvoir accéder depuis la cour sans monter une seule marche. De part et d'autre de cette salle, trois chambres de même taille seront aménagées. Avec en plus une chambre dans chaque tour, ce ne sont pas moins de huit qui constitueront cet étage.

Au milieu de la cour se trouvera la vieille tour du château de San Lorenzo. On doit en effet ne pas y toucher et la laisser, à au moins vingt pieds de l'édifice principal, et construire les murailles autour. Sur cette tour flotteront les armes de Gattinara. On doit pouvoir faire le tour du château depuis le chemin de ronde et prévoir des passages dans les quatre tours afin de faciliter la défense. L'entrée doit être choisie de manière à être au niveau de l'endroit le plus sécurisé, à l'initiative de l'architecte, et pas plus grande que la taille d'un homme à cheval. Aucun charriot ne doit pouvoir passer. Le chancelier veut également une petite entrée secrète côté est afin de pouvoir entrer et sortir discrètement si besoin. Des batteries de défense seront installées tout du long.

En dehors du château, Gattinara veut établir une basse-cour avec tout ce qui est nécessaire à la vie sur place : étables, écuries, lieux pour le stockage de la paille et du foin et un atelier pour la fabrication du vin. Attenant à celle-ci, il veut planter un jardin en terrasses au fur et à mesure que la montagne va en descendant, entouré d'un mur et de petites tours. Dans ce jardin, vaste, le chancelier veut faire construire une chapelle dédié à San Lorenzo, après avoir demandé l'autorisation de sa mutation au pape, afin que les gens de Gattinara et des alentours puissent venir prier le Saint sans avoir besoin de rentrer dans le château<sup>9</sup>.

La description du château s'arrête là. Gattinara ne s'intéresse pas aux détails techniques ni même à la disposition intérieure de l'édifice principal. Ce qui importe pour lui,

---

<sup>9</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 144.

c'est le paraître, la forme. Encore une fois, il était réellement convaincu de la faisabilité d'un tel projet. Il précise qu'il y a quelques points qui peuvent poser problème. Par exemple, s'il n'est pas possible, à cause des fondations, de diviser le rez-de-chaussée en trois parties, on la divisera en deux comme l'étage inférieur, dans le sens de la longueur, avec une partie de trois pièces quadrangulaires de vingt pieds de côté, et l'autre avec une salle de quarante pieds et une chambre de vingt pieds également. Si toutefois ces points ne posent pas de difficultés, il envisage que la construction puisse commencer dès le séjour de Carlo Gazino en Italie. Pour cette raison, il commence à rassembler ses biens et demande à son gestionnaire dans les Flandres, Raimondo de Battista, de faire venir à Gattinara les biens qu'il a encore sur place ainsi que les affaires qu'il a laissées à la chartreuse de Scheut<sup>10</sup>.

Ainsi décrit, le château prend la forme d'un véritable château fort. D'ailleurs, le chancelier l'appelle « forteresse » à plusieurs reprises. Il ne s'agit pas ici de construire une résidence nobiliaire. L'hôtel familial, dans l'enceinte même du *borgo*, joue déjà cette fonction. Gattinara l'avait fait rénover en ce sens quelques années auparavant. Il y a ici une toute autre volonté. La construction d'un château de ce type peut étonner. On se trouve avec un modèle on ne peut plus médiéval et féodal, avec son enceinte, ses quatre tours angulaires, sa cour intérieure et l'ancienne tour qui fait office de donjon. Il ne faut cependant pas oublier qu'en 1524, quand il écrit l'instruction, la guerre avec la France est loin d'être terminée et la région est victime d'exactions régulières. Le chancelier a besoin d'un système défensif digne de ce nom pour protéger le bourg. Il reprenait ainsi une structure typique des châteaux savoyards de la fin du Moyen Âge<sup>11</sup>. Surtout, le château a une fonction bien précise, celle d'imposer la présence de son seigneur. Exposé à la vue de tous, menaçant, il ancre la famille Gattinara un peu plus dans ce territoire. Elle en prend possession, devient la maîtresse des lieux.

Ce château est une sorte de miroir des conceptions philosophiques de Gattinara et l'expression la plus complète de ses sentiments. Ses proportions sont ordonnées, symétriques. L'enceinte forme un parfait carré, les tours sont équidistantes les unes des autres, elles ont toutes la même surface. Il imprimait sa vision du monde sur sa propre matérialité, une société d'ordres, ordonnée par Dieu, parfaite, qui permettait le Salut des âmes. Gattinara, dans son instruction, écrit que, construit de cette manière, le château sera « *così perfetto* ». On retrouve cet ordre divin dans la division des différentes parties de l'édifice principal. Ce dernier est sur trois étages. L'étage noble, est également divisé en trois surfaces égales. Difficile de ne pas y

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>11</sup> CALIGARIS F., *art. cit.*, p. 134.

voir un lien avec la Trinité, à laquelle le chancelier aimait à se référer pour le patronage et la protection de ses actions. En 1522, il avait imaginé que la ligue signée entre Adrien VI, le Père, Charles Quint, le fils, et Henri VIII, la chaleur du Saint-Esprit qui enflammera les deux, serait l'expression de la Trinité<sup>12</sup>. Il avait déjà écrit à Marguerite d'Autriche en 1513 qu'il espérait voir par la grâce de Dieu Maximilien, Charles Quint et Marguerite assemblés dans son château de Chevigny<sup>13</sup>. Il est d'ailleurs probable que le chancelier souhaitait assister à la venue de Charles Quint, lors de son séjour en Italie, à Gattinara. Cela aurait constitué la légitimité suprême qu'il recherchait.

La prééminence impériale est en effet la raison d'être de la forteresse de Gattinara. Celui-ci souhaite lui donner le nom de « château de l'aigle impérial ». Non seulement il renforçait de cette manière la présence de l'Empire dans la région, mais en plus il se plaçait sous sa protection. Il insérait sa famille dans l'histoire impériale et dans ce cycle divin néoplatonicien de l'Histoire du monde. Gattinara, à partir de cette date, modifie les armes de la famille. Pour la première fois, il mentionne l'aigle impérial noir dominant ses armes traditionnelles. Ces dernières sont constituées par un écu d'azur à la croix de Bourgogne, celle de Saint-André, argentée, flanquée de quatre fleurs de lys d'or. Les origines franc-comtoises que certains ont attribuées à la famille pourraient permettre d'expliquer pourquoi les Arborio arborent des symboles bourguignons. La croix de Saint-André est en effet l'arme des ducs de Bourgogne depuis Jean sans Peur. Les fleurs de lys, par ailleurs, pourraient également suggérer une origine française<sup>14</sup>. Il est également intéressant de noter que le mariage de la fille de Charles le Téméraire, Marie, avec Maximilien, a fait passer la croix de Bourgogne dans la famille Habsbourg et figure bien évidemment dans les armoiries de Charles Quint. Peut-on dès lors imaginer le chancelier, convaincu de ses origines bourguignonnes, modifier les armes de sa famille afin de lier un peu plus cette dernière à la destinée impériale ? Rien non plus de permet de le prouver et son testament suggère que non<sup>15</sup>. Elles forment toutefois un parfait syncrétisme de ses aspirations. C'est par ailleurs lui qui décide de surmonter, par autorisation de Charles Quint<sup>16</sup>, ses armes par un aigle impérial noir, qui reste l'attribut de la branche des comtes, puis des marquis de Gattinara. Ces armes, qui devaient flotter sur une bannière au

---

<sup>12</sup> Instructions du 15 janvier 1522 aux HHSA, Belgien PA 2/2, n° 143, fol. 15r- 19r.

<sup>13</sup> Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche le 15 mars 1513 aux ADN, LM, n° 30 567. Publiée dans FOPPENS F., vol. 4, p. 82.

<sup>14</sup> CODA M., « Lo stemma della famiglia Arborio Gattinara, le sue varianti e gli stemmi delle alleanze matrimoniali », dans *Mercurino, cardinale e gran cancelliere di Carlo V e la famiglia Arborio Gattinara*, p. 91-101, p. 91.

<sup>15</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 68.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 69.

sommet de l'ancienne tour et être associées au nom du château<sup>17</sup>, participaient à la construction d'une identité dynastique qui prenait ses sources au cœur même de l'Empire et imposaient la prééminence de ce dernier sur toute autre forme de gouvernement.



Figure 27 - Armes de la famille de Gattinara peintes dans la cour du château de Sartirana

<sup>17</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 143.

Déjà en 1514, dans le mémoire qu'il remet à Maximilien et alors qu'il est en conflit avec l'aristocratie de Franche-Comté, il avait rejeté la conception d'une noblesse qui reposerait sur la continuité du sang, mettant au contraire en avant l'idée d'une qualité acquise par des actes vertueux<sup>18</sup>.

Généralement tous ceux dudit parlement, tant par les vertus que sont en eux que pour le regard et dignité de leur profession et doctrine, que aussy pour la dignité de l'estat qu'ilz ont eus de votre maiesté et de mad. dame, tanquam principis et représentant de sa propre personne doivent estre tenus au nombre des nobles comme remplis de la vray noblesse procédant de vertu qu'est à préférer à toute autre [...]. Et si nous voulons chercher la racine de la noblesse d'aucun de ceux qui se présentent d'aulture costel peut estre que l'on ne la treuveroit si bien fondé que celle de mesd. confrères, conseillers et assistans en iceele cour, et puisque les honneurs sont tous partis d'un tronc et d'un seul premier Adam et que nature n'a faict aucun différence de la génération des grandes non plus que des petits faut nécessairement conclure par les auctorités dessus alléguées que noblesse est un accident qui journellement s'acquiert par vertu et se part par vices »<sup>19</sup>.

La famille Arborio di Gattinara, grâce à ses membres, avait prouvé sa noblesse. Elle s'était élevée, par ses vertus, au plus haut rang possible. Charles Quint, en leur donnant l'autorisation d'arborer l'aigle impérial, l'avait reconnu. Elle était appelée à jouer un rôle essentiel dans ce nouveau cycle qui s'annonçait.

Le château de l'aigle impérial ne verra jamais le jour. En premier lieu, il est probable que les architectes et ingénieurs aient douté de la faisabilité d'un tel édifice et que le chancelier ait dû se résoudre à revenir aux premiers plans qui lui avaient été proposés. Par ailleurs, Gattinara n'avait pas les moyens de financer une telle structure. À partir de cette année 1524, ses dettes croissent exponentiellement. Jamais il n'aurait pu soutenir les coûts. Le château reste donc à l'état de projet mais il est l'expression parfaite des chimères du chancelier. Ces deux forteresses devaient être mises en parallèle avec les deux établissements religieux qu'il fondaient dans son testament. Ainsi, le pouvoir politique et seigneurial trouvait son équilibre avec la volonté divine et la trame urbaine de Gattinara reflétait les deux ordres de conception du monde du chancelier. Pouvoirs temporel et spirituel, aux mains de Charles Quint dans sa monarchie universelle, trouvaient leur incarnation, à leur échelle, dans la seigneurie du Piémontais.

---

<sup>18</sup> GERBIER L., *op. cit.*, p. 42.

<sup>19</sup> Cités dans *ibid.*, p. 41 et dans HEADLEY J. M., « The confict », p. 64.

## 2) Le bourg de Gattinara au cœur du renouveau spirituel et religieux

Le souhait du chancelier de construire une identité dynastique à la famille Arborio et d'imposer l'Empire comme forme de gouvernement du monde se double de la volonté de faire du bourg de Gattinara l'expression de la réforme religieuse devant être mise en place par Charles Quint et le cœur de ce renouveau spirituel. La réforme de l'Église et la régénération de la société dans un nouvel âge d'or constitue deux des fondements de la monarchie universelle, et elles sont liées aux aspirations personnelles de Gattinara qui, dans une lecture très augustinienne du christianisme, identifiait le salut possible par la grâce de Dieu. À plusieurs reprises, il a rappelé à Charles Quint l'importance de la crainte de Dieu. *Initium sapientiae est timor domini*, lui écrit-il en 1523<sup>20</sup>. C'est par ses actes que l'on obtient la grâce divine. Il n'y a donc pas de place pour la prédestination dans sa pensée, mais bien un libre arbitre cher à Érasme et un « combat spirituel » afin d'être choisi parmi les Justes. Le chancelier rêve d'une société réformée qui permettra le retour du Christ. Pour ces raisons, sa piété est profonde, personnelle, et il souhaite le retour à un mode de vie apostolique, au plus proche du Christ. Le choix de la chartreuse de Scheut pour sa retraite est en ce sens éclairant. Auparavant déjà, il avait refusé pendant six mois de manger viande et poisson. Là, pendant huit mois, il mène une vie contemplative, détachée du monde, vivant de la manière la plus simple possible. Ce séjour a semble-t-il fortement influencé sa piété. À sa mort, il refuse toute pompe et souhaite que son corps soit emmené le plus simplement et secrètement possible, sans ostentation, à Gattinara<sup>21</sup>. Peut-être faut-il chercher dans son séjour aux Pays-Bas les traces de cette dévotion qui n'est bien évidemment pas sans rappeler la *devotio moderna*. Après tout, Gérard Groote avait eu sa révélation à la suite de son séjour dans une chartreuse également. Cette nouvelle forme de spiritualité, qui insiste sur l'importance des vertus chrétiennes et cherche un compromis entre vie contemplative et active, répondait assurément aux aspirations de Gattinara. Le croyant, par ses actions, parvient à se détacher de la fatalité et des souffrances du monde issues du péché originel.

Le choix du monastère bénédictin de Montserrat dans lequel Gattinara se rend à deux reprises n'est en ce sens pas anodin non plus. Il avait été un des premiers monastères en Espagne à en adopter la spiritualité et les pratiques, sous la conduite de son abbé García

---

<sup>20</sup> PSAUMES, CX, v. 10. Mémoire de Gattinara à Charles Quint de la fin d'année 1523 dans BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers », p. 183.

<sup>21</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 6-7.

Jiménez de Cisneros<sup>22</sup>. Une volonté de renouveau spirituel qui s'inscrivait dans un cadre beaucoup plus vaste de réforme lancée par son cousin le cardinal Cisneros dans les monastères franciscains espagnols, qui cherche à remplacer les Conventuels par les Observants<sup>23</sup>. Réforme qui trouve de l'écho également au sein des Dominicains ainsi que des ordres non mendiants, comme les Bénédictins, eux aussi touchés par une vague de réforme au profit des Observants<sup>24</sup>. Gattinara, au crépuscule de sa vie, se fait ainsi de plus en plus proche du milieu réformateur. Son projet s'est imposé à la tête de la politique impériale et l'heure d'une réconciliation avec les Luthériens et de la mise en place de la croisade n'a jamais été aussi proche. La réforme spirituelle, elle aussi, peut prendre place. Dans son testament, le chancelier demande que dans l'année suivant sa mort soient célébrées mille messes, dans dix monastères réformés, à charge pour ses exécuteurs testamentaires de choisir les établissements<sup>25</sup>. Gattinara n'est pas lié à un ordre en particulier, mais à une spiritualité universelle, celle du Christ, qui va au-delà des différences ou des querelles ecclésiastiques. C'est cette spiritualité qu'il veut voir se répandre, une réforme universelle des âmes qui doit accompagner le nouvel ordre mis en place par Charles Quint. Il entend lui-même participer à ce mouvement. Il fonde ainsi, par son testament, deux monastères réformés. Il s'inscrit là sa figure dans un cycle, initié par l'avènement du Habsbourg, qui ne s'arrête pas à sa mort mais qui doit lentement préparer au Jugement dernier.

Gattinara souhaite donner à sa famille le rôle majeur dans ce soin des âmes. Encore une fois, le temporel et le spirituel devaient faire partie d'un même corps, la famille Arborio, pasteur et guide de ce microcosme voulu par le chancelier et reflet de la monarchie universelle destinée à Charles Quint. Il veut notamment que soient rassemblés les émoluments et revenus de toutes les églises rurales des environs du bourg de Gattinara au sein de l'église paroissiale San Pietro afin que cette dernière soit dotée de manière digne<sup>26</sup>. Le chancelier centralise la vie religieuse des fidèles et l'œuvre pastorale à San Pietro, patronnée par la famille Arborio. De la même manière, il entend faire du bourg le cœur de la réforme spirituelle, elle aussi sous le patronage de sa famille. Ainsi, avant que soient mis en place les monastères voulus par ses soins, celui-ci demande que le couvent des moniales bénédictines de San Pietro di Lenta, fondé par ses aïeux, soit supprimé<sup>27</sup>. Le lieu est en effet devenu, selon ses termes, un « lupanar », et ses occupantes ont un mode de vie si dissolu qu'il le croie impossible à

---

<sup>22</sup> ALBAREDA A. M., *op. cit.*, p. 71-73.

<sup>23</sup> BATAILLON M., *op. cit.*, p. 6.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>25</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 7.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 11.



réformer. Gattinara se fait lui-même le juge des âmes et entend bien imposer sa propre spiritualité.

Contrairement au château de l'Aigle impérial, vision fantasmée de la demeure seigneuriale et familiale, il détaille avec un soin extrême tous les aspects de la vie de ses fondations. La première qu'il établit est un collège de chanoines réguliers de Saint Augustin, dont son frère Gabriele est membre, qu'il lie à l'église paroissiale San Pietro de Gattinara. Le choix n'est pas anodin. Saint Augustin, en effet, avait été inspiré pour sa règle des expériences de cénobitisme mises en place dans le diocèse de Verceil par l'un de ses évêques, Saint Eusèbe. Ce dernier, au IV<sup>e</sup> siècle, avait été l'un des premiers à proposer une vie en communauté sur le modèle des apôtres. Cette parenté explique la bonne implantation de ces chanoines dans la région. Surtout, la règle d'Augustin prévoyait une juste répartition entre vie contemplative au sein du monastère et ministère sacerdotal auprès des fidèles. On comprend pourquoi ces chanoines se font fait le réceptacle de la spiritualité issue de la *devotio moderna*, dont les valeurs étaient très proches. Gattinara s'en remet à son frère pour la construction et l'architecture des bâtiments. C'est en effet Gabriele qui est chargé de toute la fondation du collège et à qui est confié le patronage. Il se préoccupe en revanche avec attention de la vie spirituelle.

Il institue dans le collège neuf chanoines, qui doivent tous être issus de la famille Arborio. Le collège reste avant tout destiné à la gloire de la famille et à cette dernière uniquement est laissé le soin des âmes. Il définit également les tâches de certains chanoines. Il nomme un prieur pour la direction du collège, un curé pour la cure des fidèles et la prédication, et un chantre chargé de la musique et des chants. Gattinara insiste sur sa volonté de régénération spirituelle en instituant également un maître de théologie. Ce dernier doit, une heure par jour, enseigner la théologie sacrée aux membres du collège et aux auditeurs extérieurs qui souhaiteraient l'écouter et apprendre. Il doit renoncer aux « argumentations sophistiquées et autres interprétations » qui ne font que s'écarter du vrai sens de l'Écriture et qui n'éduquent pas les consciences mais au contraire troublent et obscurcissent les âmes<sup>28</sup>. Une simple interprétation est attendue, destinée à aiguïser l'esprit. Encore une fois, il montrait tout son attachement à cette dévotion moderne qui refusait les arguties et l'intellectualisation abstraite de la théologie aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. On devait revenir à un apprentissage simple des Écritures qui rapprochait du vrai message du Christ. C'est sans doute ce qui rapproche le plus le chancelier de l'humanisme chrétien et particulièrement de la *philosophia Christi*

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 15.

d'Érasme. Il y a une volonté de revenir à l'enseignement de la pratique évangélique au détriment de la logique scolastique<sup>29</sup>. Le collège devra également prendre en charge neuf novices, âgés entre 7 et 10 ans, et les éduquer jusqu'à leurs 14 ans. Ils devront apprendre à lire et à écrire, la grammaire, la manière de chanter et de servir dans les différents offices. À partir de 14 ans, ils seront initiés à la rhétorique, à la théologie et aux Écritures afin de pouvoir rentrer dans les ordres à leur vingtième année.

Gattinara se préoccupe également du bon déroulement des offices. Il ordonne que soient célébrées trois messes par jour. Une *sotto voce* à l'aurore pour les défunts, une grande messe *alta voce* avec le chœur des jeunes chanoines, puis une nouvelle *sotto voce* à la suite de cette dernière, en l'honneur de la Vierge. Dans les règles de vie, il n'estime pas nécessaire de priver les chanoines de viande mais de suivre en cela les prescriptions de la règle de l'ordre, c'est-à-dire de s'en priver uniquement pendant certaines périodes. Gattinara avait en effet fait part à plusieurs reprises de ses vœux de s'abstenir de manger de la viande. Les règles monacales les plus strictes, notamment celle de Saint-Benoît, interdisaient la consommation d'aliments carnés. Isidore de Séville disait d'eux qu'ils nourrissaient les vices, Ambroise de Milan qu'ils conduisaient à la luxure. Le végétarisme incarne au contraire l'humilité, la pureté. Dans le paradis terrestre, avant le péché originel, le monde est végétarien<sup>30</sup>. Que le chancelier prenne soin de rappeler la faveur qu'il leur fait en n'interdisant pas plus qu'il n'est nécessaire la consommation de viande montre à quel point il y attachait de l'importance. Il veut être, pour les chanoines et les novices, une sorte à la fois de protecteur, d'éducateur et de père spirituel.

Cette dernière idée apparaît clairement dans sa volonté de construire, à côté du collège, une maison abritant un maître d'école. Il souhaite que les novices de San Pietro, mais également tous les enfants du marquisat de Gattinara, nobles et non nobles, dont les parents souhaiteraient l'instruction, aillent dans cette école afin d'apprendre la grammaire, la rhétorique et l'art d'écrire<sup>31</sup>. Il demande que ce maître d'école habite en ce lieu avec toute sa famille, sans frais, et ait un salaire de trois ducats d'or par mois. Franco Ferretti, dans sa notice sur l'enfance de Gattinara, estime que ce dernier a sans doute reçu les principales bases de la part d'un maître d'école donnant des cours collectivement, ou bien grâce à des leçons

---

<sup>29</sup> GALLEZ J.-P., « L'humanisme évangélique de Joseph Moingt : un tournant théologique de l'humanisme chrétien », dans *Laval théologique et philosophique*, t. 70, 2014, p. 119-141, p. 121.

<sup>30</sup> BOULC'H S., « Le repas quotidien des moines occidentaux du haut Moyen Âge », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 75, fasc. 2, 1997, p. 287-328, p. 297-301.

<sup>31</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 21.

privées<sup>32</sup>. Dans tous les cas, la formation scolaire de Gattinara a sans doute été relativement limitée, et il nous dit dans son autobiographie qu'il a appris beaucoup de choses par lui-même quand il effectuait des petits travaux chez ses oncles à Verceil<sup>33</sup>. Pour pallier à ce manque d'institutions éducatives, indigne du rang d'une principauté qu'il avait élevée au rang de marquisat, le chancelier crée donc une école urbaine destinée à la formation de la jeunesse de Gattinara. Il institutionnalise ainsi un centre d'éducation, même modeste, afin de former la future élite du bourg.

Le second établissement religieux que Gattinara fonde est un couvent de Clarisses. Afin de remplacer celui de Lenta, dont il obtient la suppression en décembre 1529<sup>34</sup>, il érige un couvent de moniales plus conforme à ses aspirations spirituelles. Il confie donc à sa sœur Lucrezia, moniale depuis trente ans chez les Clarisses de Verceil, la charge d'abbesse d'un couvent de cet ordre qui doit prendre le nom de Notre-Dame des sept Douleurs<sup>35</sup>. Encore une fois, il confiait à un membre de sa famille la charge la plus importante. Deux Arborio di Gattinara prenaient la tête des deux établissements, imposant un peu plus la famille dans la réforme de la société souhaitée par le chancelier. Ce choix est également lié au fait que le couvent de Verceil avait entrepris de suivre la réforme de l'ordre voulue par Sainte Colette, qui en avait rédigé une nouvelle règle, approuvée par Pie II en 1458. Le chancelier s'assurait de l'observance de la « vraie Religion »<sup>36</sup>. Plutôt que de reprendre les locaux du monastère précédent, il prévoit de construire un nouvel édifice et une nouvelle église au sein du bourg. Il marquait la domination de sa famille au sein de ce territoire.

Le symbolisme, toujours très fort chez Gattinara, se retrouve une nouvelle fois dans le nombre de jeunes filles qu'il souhaite instituer. Onze, en référence aux Onze Mille Vierges. Celles-ci doivent être une nouvelle fois de la famille Arborio, ou, si jamais on ne trouve pas le nombre suffisant, de nobles liés par mariage ou par affinité à la famille. Par ailleurs, « en mémoire des sept Douleurs de la Vierge, de ses sept Joies et des sept Dons du Saint-Esprit », le chancelier demande que soient accueillies également sept novices, âgées d'entre sept et vingt ans et aussi issues de la famille. Tout comme pour le collège de chanoines, il se préoccupe des règles de vie. Et bien que mû par la volonté d'y faire appliquer la stricte règle réformée, Gattinara, conscient des réalités de la vie monacale, établit quelques assouplissements. Il est en effet d'avis de modérer et tempérer la règle d'interdiction de la

---

<sup>32</sup> FERRETTI F., « Notizie », p. 145.

<sup>33</sup> GATTINARA M., *op. cit.*, p. 30.

<sup>34</sup> ROSSO G., « Le due comunità religiose fondate in Gattinara dal cardinale Mercurino », dans *Mercurino Arborio di Gattinara, Gran Cancelliere di Carlo V*, p. 53-68, p. 59.

<sup>35</sup> GATTINARA M., « Testamento », p. 22-23.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 24.

propriété et que les professes et novices puissent posséder quelques biens, avec l'accord de l'abbesse. Par ailleurs, il n'entend pas faire de la vie religieuse des vœux perpétuels. Il estime suffisant les trois vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté pour le temps qu'elles seront au sein de l'établissement. Il autorise les moniales à retrouver une activité temporelle quand elles le souhaitent. Gattinara préfère en effet des religieuses dont la foi est sincère, profonde et investies dans la vie en communauté. Le service de Dieu n'en est que mieux fait et il s'assure de cette manière une diminution des abus.

Le chancelier demande également que soit construite une habitation pour deux pères franciscains qui prendront en charge les offices et l'administration des sacrements. L'entrée dans le couvent leur est interdite mais le plus vieux des deux, âgé d'au moins soixante ans, écouterait la confession des moniales, sans les voir, à travers la grille du confessionnal. Pour l'eucharistie, ces dernières devront porter le voile, qui leur recouvrira également les yeux. Seule la bouche doit être découverte. Enfin, Gattinara ou son successeur s'engage à payer 500 ducats d'or par an pour la bonne tenue et le bon fonctionnement du couvent.

Il y a, dans ce testament et particulièrement dans la fondation de ces deux établissements religieux, une forte connotation symbolique, reflet des conceptions spirituelles et philosophiques du chancelier. On a déjà montré à quel point sa conception de l'ordre du monde, universel et fonctionnant sous forme de cycles, était liée au platonisme. De cette philosophie lui vient sans doute aussi son attrait pour les chiffres et leur symbolisme. Le choix du nombre de chanoines et de moniales est ainsi soigneusement pensé. 9 fois deux pour les chanoines, soit 18, 7 plus 11 pour les moniales, soit 18 également. Ce n'est pas la première fois que Gattinara montre son attachement aux nombres. Le 3 de la Trinité, il l'a utilisé à plusieurs reprises. Dans son mémoire à Charles Quint de l'année 1521, il a présenté ses raisons de continuer ou non la guerre contre François I<sup>er</sup> en se basant sur les sept péchés capitaux et les dix commandements. Il a, au moins à deux reprises, notamment au départ et au retour de son voyage en Italie en 1527, effectué des neuvaines, forme de dévotion répétée sur neuf jours. Chaque fois que Gattinara utilise un nombre, il le fait correspondre à un épisode ou une référence biblique. Il y a, dans cette pratique, la marque d'une influence profonde du néoplatonisme dans ses conceptions. À partir du III<sup>e</sup> siècle de notre ère, et plus encore IV<sup>e</sup> siècle, on assiste en effet à une répercussion de plus en plus grande de la philosophie antique, et plus particulièrement néoplatonicienne, sur la pensée chrétienne et la théologie. Certains auteurs vont ainsi jusqu'à parler d'une « néoplatonisation du

christianisme »<sup>37</sup>. Cette école de pensée, qui tire son nom de l'exégèse faite des textes de Platon notamment, voit le jour grâce à l'œuvre et à l'enseignement de Plotin, qui fonde son école à Rome en 247. On ne reviendra pas ici sur les fondements du néoplatonisme, largement hors du cadre de notre sujet. Les tenants de cette école font une exégèse de la philosophie de Platon grâce aux apports de diverses pensées, pythagoricienne, romaine ou encore juive<sup>38</sup>. École qui devait influencer durablement le christianisme, notamment à partir du concile de Nicée et de l'hérésie d'Arius, lui-même néoplatonicien, contre lequel certains Pères de l'Église doivent combattre. Ils intègrent donc un certain nombre d'éléments de cette philosophie dans la pensée chrétienne. Le Pseudo-Denys, saint Ambroise ou saint Augustin sont parmi les principaux acteurs de ce syncrétisme.

Le cœur de la pensée néoplatonicienne, emprunté à Platon, c'est le Un, la cause de toute chose, le premier principe, responsable de l'ordre de l'univers. C'est à partir de ce concept que se fait toute l'exégèse platonicienne. Les néoplatoniciens, et en premier lieu Plotin, développent l'idée de trois principes éternels et hiérarchisés : l'Un suprême, hors du monde et constituant des deux autres, qui produit l'Intellect, qui lui-même produit l'Âme, c'est-à-dire la matière<sup>39</sup>. Trois hypostases, ou substances premières, qui sont à l'origine du dogme de la Trinité, dont les trois personnes sont substantiellement distinctes<sup>40</sup>. Il y a alors une adaptation aux mathématiques. Le nombre est vu comme « une progression du multiple à partir de l'unité et une régression qui s'achève dans l'unité ». Ce double mouvement est au cœur de la pensée néoplatonicienne, qui considère l'Un au centre d'un processus qui émane de lui et qui y retourne, et grâce auquel se stabilise le réel.

Ces conceptions ont une portée considérable. Quand Côme de Médicis fonde son académie néoplatonicienne à Florence, il en confie la direction à Marsile Ficin, qui traduit les œuvres de Platon et Plotin. Le Florentin identifie l'Intellect avec le souffle divin, inspirateur des artistes. La beauté provient de la splendeur divine. Plotin ne croit donc pas en une organisation du monde liée au hasard, mais au contraire hiérarchiquement fondée. L'univers a été créé selon des concepts mathématiques, tout comme la vraie beauté et l'essence même de la réalité<sup>41</sup>. On ne sera donc pas étonnés que c'est également à Florence, dans le cadre de l'académie néoplatonicienne, que se font les premières tentatives de syncrétisme entre la

---

<sup>37</sup> COULOUBARITSIS L., *Aux origines de la philosophie européenne. De la pensée archaïque au néoplatonisme*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1992, p. 630.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 631.

<sup>39</sup> ZARADER J.-P. (dir), *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Ellipses, 2014, p. 244 et 453.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>41</sup> BEAUJOUAN G., « Le symbolisme des nombres à l'époque romane », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 4<sup>ème</sup> année, t. 14, 1961, p. 159-169.

kabbale juive et le christianisme<sup>42</sup>. C'est Pic de la Mirandole, proche de Ficin et membre de l'Académie, qui un des premiers tente d'adapter la tradition kabbalistique au christianisme afin d'en éclaircir les sens cachés. La curiosité intellectuelle liée à l'humanisme a permis de rechercher dans d'autres traditions des moyens de compréhension du monde qui n'étaient pas possible dans la scolastique médiévale. La kabbale recoupait parfaitement les interprétations néoplatonicienes, non dans le déchiffrement de l'ordre du monde, mais dans la proximité de leur système d'interprétation des chiffres. Le lien entre les deux mériterait assurément d'être étudié. Le nombre obtient ainsi une « dignité métaphysique » qui le place au cœur de l'exégèse chrétienne<sup>43</sup>. Et Gattinara s'est fortement intéressé à ces deux formes de pensée.

En 1509, alors qu'il est président du parlement de Bourgogne, un jeune juriconsulte, médecin et astrologue, enseigne la kabbale chrétienne à Dole. C'est Cornelius Agrippa de Nettesheim, qui donne des leçons publique sur le *De verbo mirifico* de Johannes Reuchlin<sup>44</sup>. Nettesheim est lui aussi particulièrement versé dans le néoplatonisme. On sait qu'il a étudié Marsile Ficin et Pic de la Mirandole, et qu'il a notamment publié un discours sur *Le Banquet* de Platon<sup>45</sup>. C'est sans doute à ce moment que Gattinara entre en contact avec la kabbale. Agrippa doit quitter Dole moins d'un an plus tard, accusé d'hérésie, mais le contact entre les deux est établi. On comprend mieux les raisons de Nettesheim de se rendre à la cour de Charles Quint en 1529 à la demande du chancelier.

Ainsi, Gattinara cherchait une explication de l'ordre du monde par les nombres. Une explication qui ne lui était pas permise dans l'enseignement théologique traditionnel. Ce dernier ne lui convenait pas. Le chancelier est un homme anxieux, terriblement anxieux, et les réponses de la scolastique au salut de son âme ne lui conviennent pas. Il craint la mort et le Jugement dernier. Il a donc besoin d'avoir l'impression de maîtriser son destin, de sentir le monde par ses propres moyens. Les chiffres lui offrent cette possibilité. Le néoplatonisme fournissait une clef pour cette compréhension mais il restait très abstrait. Pour cette raison, sans doute, il a recherché également dans les formes de la kabbale un complément à cette arithmosophie. L'immatérialité des nombres chez les néoplatoniciens est remplacée chez le chancelier par des références bibliques empruntées à la kabbale qui expliquent selon lui

---

<sup>42</sup> SECRET F., « Aspects oubliés des courants prophétiques au début du XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 173, n° 2, 1968, p. 173-201. La kabbale une exégèse de la Bible, l'interprétation de son sens et des ses mystères au moyen d'une méthode basé sur le symbolisme chiffré des caractères hébraïques. Elle aurait été donnée à Moïse par Dieu, de manière orale, en même temps que la Torah.

<sup>43</sup> GALAND-HALLYN P. et HALLYN F., *Poétiques de la Renaissance : le modèle italien, le monde franco-bourguignon et leur héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 2001, p. 283.

<sup>44</sup> NATIVEL C. (dir.), *Centuriae latinae: cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières offertes à Jacques Chomart*, Genève, Droz, 1997, p. 25.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 25

l'organisation du monde dans un grand cycle chrétien d'Histoire divine. Gattinara est capable de cette manière de comprendre les signes laissés par Dieu, de les recevoir. Cette volonté d'explication de l'ordonnement de l'univers et du divin par les nombres est évidemment à mettre en lien avec ses croyances dans l'astrologie et les prophéties. Il n'y a pas de hasard dans sa pensée, mais un Dieu tout puissant, omnipotent, l'Un ineffable des néoplatoniciens, qui ordonne l'univers, les planètes et le monde de façon hiérarchique. Et le chancelier est persuadé que cet ordre, ce monde, son histoire, sont décryptables grâce aux chiffres, aux prophéties, à l'astrologie et aux horoscopes. On sait par exemple, en discussion avec Pierre Martyr, qu'il a tenté d'expliquer le grand déluge que l'on prévoyait pour l'année 1524 par une conjonction des planètes. Il faisait par ailleurs régulièrement dresser son horoscope par Cornelius de Schepper et Johannes Dantiscus. Gattinara cherchait partout la présence divine. Après tout, les signes donnés par Dieu aux hommes sont nombreux dans la Bible. Un certain nombre de ses contemporains n'y voyaient pas là une explication divine mais des pratiques superstitieuses. Gattinara, cependant, considère que tous les signes sont recevables.

En 1517, à Scheut, il prend des notes depuis un manuscrit<sup>46</sup>. Dans ce dernier, une computation de la Parousie est faite. On estime que la clef de compréhension de l'Histoire se situe dans l'identification des empires qui se succèdent<sup>47</sup>. On attribue ainsi un siècle à chaque lettre de l'alphabet hébreux, qui comporte 21 lettres, et de l'alphabet latin, qui en possède 23. Partant d'Eber, l'ancêtre des Hébreux, on arrive au calcul de la fin de l'empire hébreux, soient 2100 ans, au moment où le Christ s'incarne sur Terre. On fait la même chose avec l'Empire romain. L'auteur estime qu'à la fin de la 23<sup>e</sup> centaine, celui-ci sera détruit et alors commencera le règne de l'Antéchrist. Depuis la fondation de Rome, en 752 avant notre ère, et en y ajoutant les 2300 années, on arrive donc à la date 1548<sup>48</sup>. Ce genre de calcul, dans la tradition joachimite, est fréquent. On donne de cette manière un horizon d'attente concret au salut humain.

Ce qui est intéressant également, c'est le symbolisme donné par le chancelier à ces chiffres. Si les références à la Trinité, aux péchés capitaux ou aux commandements sont communes, celle donnée pour l'établissement de ses chanoines est révélateur de l'imprégnation de la philosophie néoplatonicienne dans sa pensée. En effet, le nombre de neuf chanoines souhaité par Gattinara est donné en référence à la hiérarchie céleste. Cette dernière

---

<sup>46</sup> BOCCOTTI G., art. cit.

<sup>47</sup> GERBIER L., *op. cit.*, p. 58.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 59.

avait été théorisée par le Pseudo-Denys, un théologien du début du VI<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. La volonté de ce dernier était de poursuivre le syncrétisme entre néoplatonisme et théologie chrétienne. « Tout vient de Dieu et retourne à Dieu ». Ainsi débute son livre, *Les Hiérarchies célestes*. Il se plaçait pleinement dans la tradition néoplatonicienne de l'Un et du processus divin. Le cœur de son propos, c'est l'établissement d'une hiérarchie des anges. Neuf catégories de ces derniers sont en effet citées dans l'Ancien et le Nouveau Testament, que l'auteur regroupe en trois triades. Les trois premiers, Séraphins, Chérubins et Trônes, sont unis à Dieu. Ils transmettent aux suivants, les Dominations, les Vertus et les Puissances, l'illumination divine, cédée à son tour à la dernière triade, constituée des Principautés, des Archanges et enfin des Anges, qui sont les intermédiaires pour diffuser sur le monde terrestre le message divin. On retrouve donc la volonté d'articuler et de hiérarchiser les anges selon les trois grands principes de l'Un, de l'Intellect, et de l'Âme. En choisissant ce nombre pour la fondation de son collège de chanoines, le chancelier plaçait ce dernier et le bourg de Gattinara au cœur de l'ordre du monde selon la vision néoplatonicienne.

Gattinara est un homme obsédé par la mort et le Salut. Intellectuellement curieux, il recherche donc dans toutes les traditions les réponses à ses interrogations et ses angoisses, mais également à ses espoirs. Il souhaite trouver dans l'organisation du monde et l'ordre divin l'explication de sa propre existence et de son destin. Avec la fondation de ces deux établissements religieux, le chancelier créait son idéal de perfection. Il implantait au sein du bourg deux établissements réformés promoteur de la « vraie religion » et instituait des maîtres d'école et de théologie pour former et instruire la jeunesse du bourg et de ses environs. Il plaçait par ailleurs sa famille à la tête de la réforme, lui confiait le rôle principal dans cette régénération de la société, qui elle seule permettait de revenir à l'enseignement du Christ et préparait au salut des âmes. Le collège de chanoines et le couvent des Clarisses prenaient ainsi place dans un espace urbain idéal et idéalisé, celui du bourg de Gattinara, cœur d'un ordre du monde néoplatonicien, dédié à la gloire de Dieu et de la famille Arborio.

### **3) Gattinara, ville idéale**

Une tradition encore bien présente estime que le bourg de Gattinara a été détruit par les Français en 1526 et reconstruit par le chancelier<sup>50</sup>. Cette destruction aurait ainsi facilité ses volontés urbanistiques et ses projets pour la ville. Cela n'a pas été le cas. Le Piémont a bien

---

<sup>49</sup> COULOUBARITSIS L., *op. cit.*, p. 686.

<sup>50</sup> C'est le cas de RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 243.



connu un certain nombre d'exactions en cette année, mais le bourg a été épargné. Il s'agit là, selon Franco Ferretti, d'une légende qui s'est développée dans les milieux aristocratiques à partir du XVI<sup>e</sup> siècle et qui s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui<sup>51</sup>. Par ailleurs, aucune source ne permet d'affirmer qu'il y ait eu un programme urbain lancé par Gattinara. En revanche, par sa volonté de construction de deux châteaux, la rénovation du palais familial, la mise en place de ses deux établissements religieux, le chancelier a néanmoins souhaité étroitement imprimer sa présence dans la ville et contribué à définir le territoire d'une cité idéale. S'il n'a pas reconstruit le bourg, il a quand même œuvré à la modification de son espace. Surtout, bien qu'il n'ait pas eu le temps ou les moyens d'achever ses volontés, cette ville, il l'a rêvée et pensée.

On dispose de deux représentations de la ville, datant du XVII<sup>e</sup> siècle, qui permettent d'appréhender la trame urbaine du bourg. La plus célèbre est celle issue du *Theatrum Sabaudiae*, vaste ouvrage historique et cartographique des États de Savoie commandé par le duc Charles-Emmanuel II<sup>52</sup>, la seconde date de quelques années auparavant<sup>53</sup>. Il n'y a sans doute jamais eu chez le chancelier la volonté de mettre en place une nouvelle ville. Pragmatique, comme dans toute son action, il a articulé son rêve à la réalité. Le plus important n'était pas de construire une cité idéale, mais d'idéaliser une cité existante, sa cité. En lien avec son projet familial, politique et religieux, il se devait de faire de Gattinara le réceptacle et l'incarnation de son rêve. Cette volonté a été facilitée par la trame urbaine de Gattinara, datant de la fondation de la ville nouvelle en 1242. De cette date, le *borgo franco* avait conservé un plan hippodamien, organisé comme les villes romaines autour du *cardo* et du *decumanus*. Quatre fois trois îlots organisaient l'espace, articulé autour d'une place centrale, cœur de la ville.

---

<sup>51</sup> FERRETTI F., « Sintesi storica dell'evoluzione d'un borgo divenuto città : Gattinara 1242-1988 », dans *Raccolta degli studi di Franco Ferretti, Bollettino dell'Associazione Culturale di Gattinara*, t. 32, 2013, p. 105-119, p. 111 et 119.

<sup>52</sup> *Theatrum Sabaudiae*, n. p.

<sup>53</sup> Cette représentation est donnée par CALIGARIS A. et F., « Le architetture legate a Mercurino e alla sua famiglia », dans *Mercurino, cardinale e gran cancelliere di Carlo V e la famiglia Arborio Gattinara*, p. 107-135, p. 135, sans malheureusement qu'il y ait d'indication sur sa provenance ou l'ouvrage dont elle est extraite.



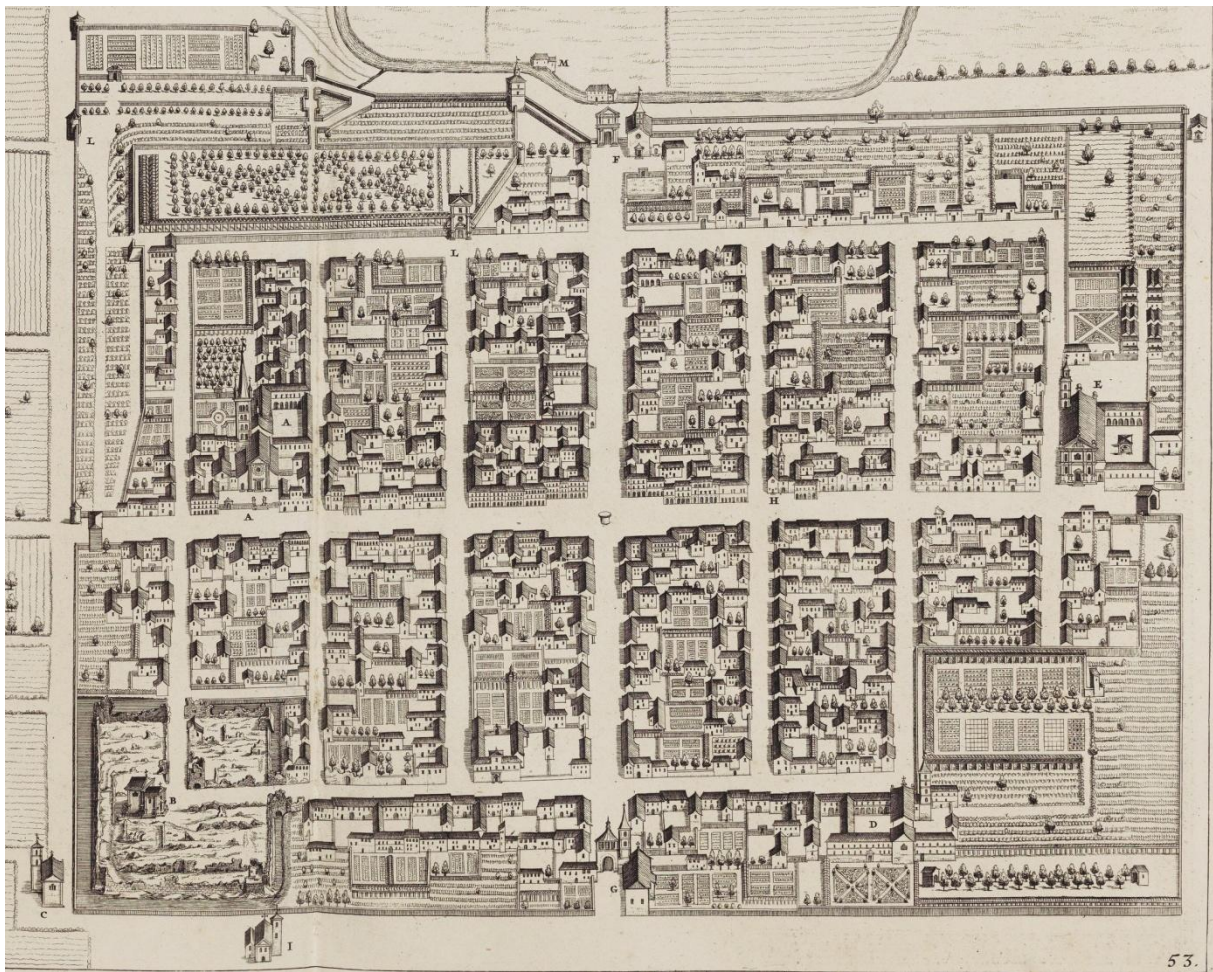


Figure 29 - Vue du bourg de Gattinara issue du *Theatrum Sabaudiae* - Détails

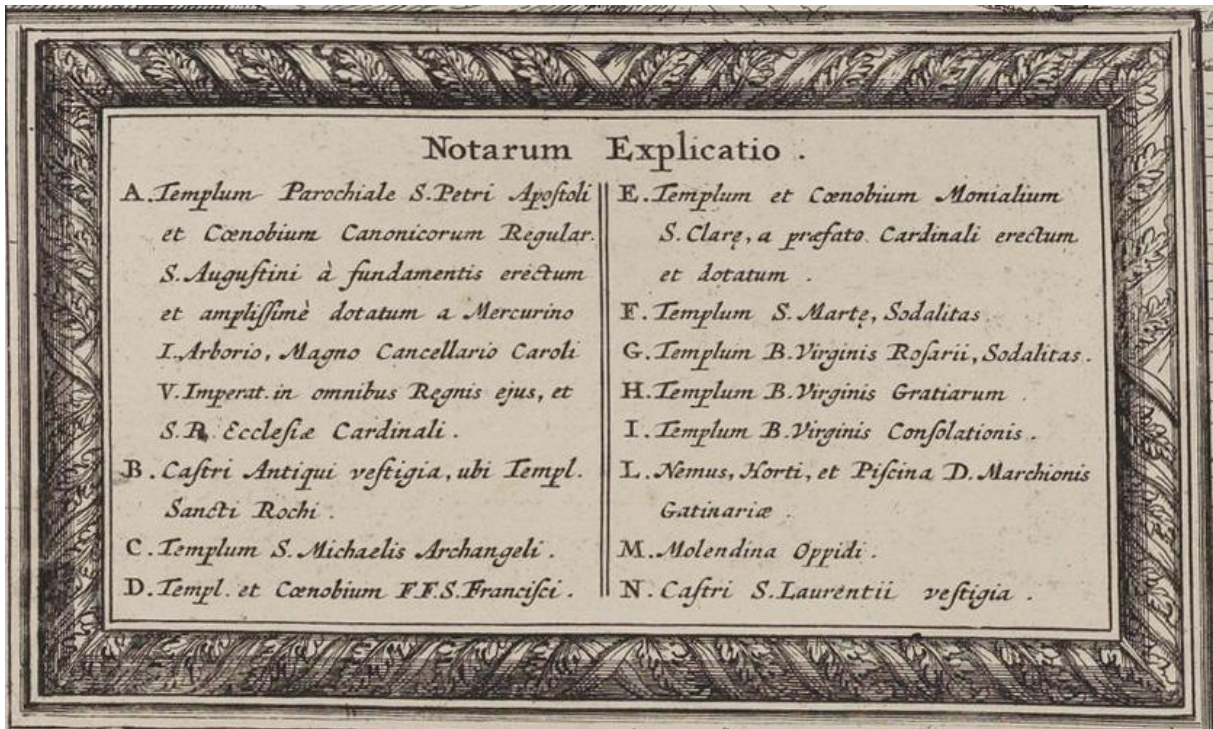


Figure 30 - Vue du bourg de Gattinara issue du *Theatrum Sabaudiae* - Légende

La famille Arborio di Gattinara avait depuis le grand-père de Mercurino, Lorenzo, souhaité imprimer sa présence dans la ville. Ce dernier, dans les années 1450, avait fait l'acquisition de terrains à proximité de la place centrale, sur lesquels devaient s'élever le palais<sup>54</sup>. Il s'agissait d'une première étape dans l'évolution progressive de la famille au sein du bourg. L'architecture est vue comme le moyen d'affirmation de la puissance. Avec leur palais en son centre, les Arborio di Gattinara se plaçaient en quelque sorte en maîtres de la cité. Ils gagnaient l'espace, assuraient leur prépondérance sur les trois autres familles nobles. L'attention accordée à cet édifice par le chancelier montre à quel point son rôle était essentiel. Gattinara n'y a en effet que très peu résidé, sans dans sa jeunesse, avant d'être envoyé à Verceil chez oncle. Par la suite, il n'y reviendra jamais plus que quelques semaines. Pourtant, il attache beaucoup d'importance à sa restauration et à sa décoration. Le palais est la vitrine de la famille. En 1524, il demande à Carlo Gazino de vérifier si les travaux faits dans l'édifice sont conformes à ce qui avait été commandé<sup>55</sup>. On peut donc supposer qu'une rénovation a été faite dans les mois précédents. La commande avait vraisemblablement été passée à un architecte de Verceil, Eusebio Ferrari, chargé de décorer la façade principale<sup>56</sup>. En 1523, il avait également fait peindre des fresques<sup>57</sup>. C'était là sa première préoccupation architecturale. Majestueusement ancré au cœur même du bourg, reflet de la puissance et de la richesse nouvellement acquises par le chancelier, et de cette fameuse noblesse vertueuse, le palais des Arborio imposait la présence de la famille au sein de Gattinara.



Figure 31 - *Theatrum Sabaudiae* -

Vue du palais familial des Arborio di Gattinara

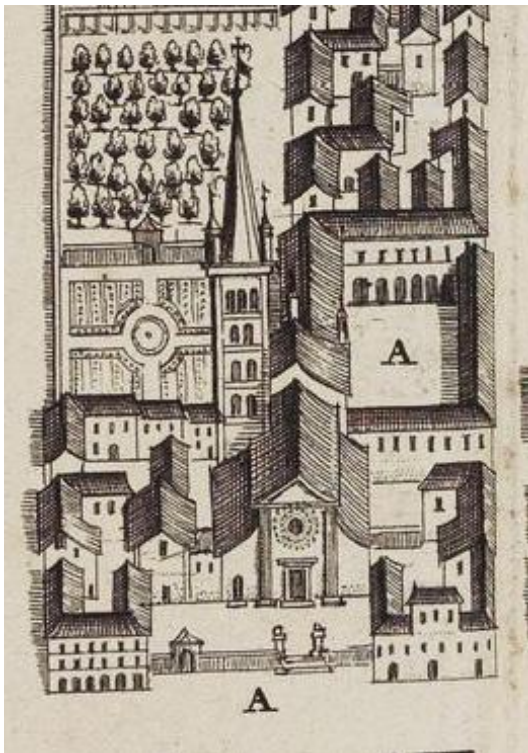
<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>55</sup> Instructions de Gattinara à Carlo Gazino dans CLARETTA C., « Notizie », p. 140.

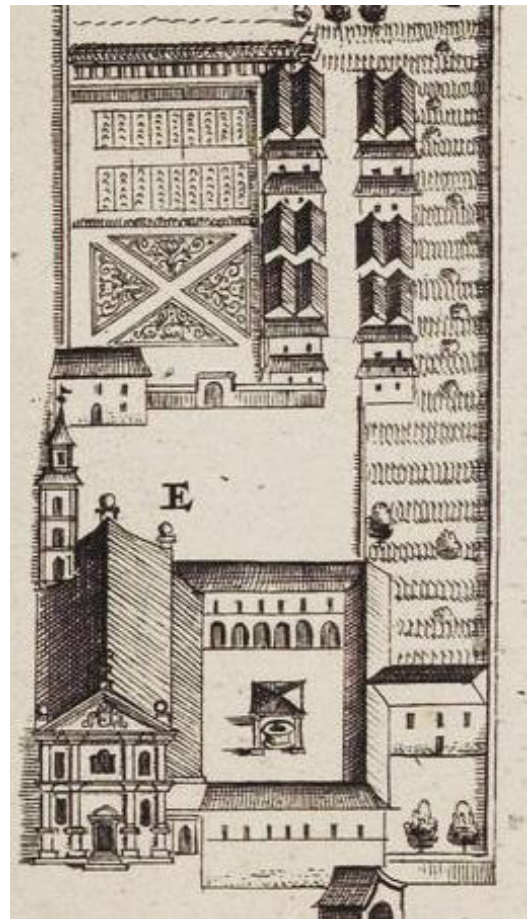
<sup>56</sup> CALIGARIS A. et F., art. cit., p. 108.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 108.

Cœur de sa principauté, le bourg devait devenir pour le chancelier l'expression la plus parfaite de son projet. Dans cet principauté en gestation, incarnation de la restauration de la puissance et de l'autorité de l'Empire, Gattinara souhaitait créer les conditions du retour du Christ sur Terre. L'ordre politique, symbolisé par les deux forteresses qu'il projetait de construire, était l'expression de l'autorité restaurée des empereurs romains par l'intermédiaire de Charles Quint. La seule forme de gouvernement, comme l'avait bien défini Dante et les gibelins à sa suite, choisie et validée par Dieu. Un pouvoir temporel équilibré par un ordre spirituel, incarnés par les deux établissements réformés fondés par le chancelier, promoteurs de la « vraie religion » et de la seule véritable forme de spiritualité permettant de revenir à la *philosophia Christi*. Ces quatre établissements, insérés dans l'espace urbain et ayant pour but de présider à la destinée de ses habitants, étaient le reflet de l'avènement de Charles Quint, du nouvel ordre mis en place et du nouveau cycle initié avec l'établissement de sa monarchie universelle et de son autorité suprême.



**Figure 32 - *Theatrum Sabaudiae* -  
Église paroissiale et collège des chanoines**



**Figure 33 - *Theatrum Sabaudiae* -  
Couvent des Clarisses**

Avec les projets du chancelier pour son bourg, c'était un microcosme qui devait se créer, reflet de sa conception de l'ordre du monde<sup>58</sup>. Le borgo franco de Gattinara était l'émanation de la monarchie universelle de Charles Quint au sein de la principauté construite par le chancelier. Il en était la clef, le jardin. Pouvoirs temporel et spirituel s'équilibraient dans l'espace urbain autour du palais de la famille Arborio, dont les membres récupéraient la mission de guider la destinée de ses habitants, tout comme les Habsbourg l'étaient pour la monarchie universelle divine. Les Arborio di Gattinara devenaient le pasteur chargé de guider les brebis. Népotisme dont il fait preuve dans l'administration impériale, volonté de choisir uniquement des membres de sa famille dans ses établissements religieux, le chancelier exprimait clairement sa conception du clan, du lignage, comme le pilier, l'armature, non seulement du gouvernement étatique, mais également de l'agencement de cet univers voulu par Dieu.

Dans cet ordre néoplatonicien imaginé par le Piémontais, le bourg de Gattinara en devenait le centre. Il était l'idéal de la perfection divine. Un nouveau cycle s'était ouvert avec l'avènement de Charles Quint, monarque du monde, destiné à créer les conditions de la Parousie. Ce nouveau cycle devait s'accompagner d'une régénération spirituelle et d'un retour aux sources même du christianisme et de l'Évangile qui seuls permettaient le retour du Christ. Une nouvelle société, purifiée, conforme aux enseignements de son Sauveur devait prendre place au cœur de la monarchie universelle voulue par Dieu



Figure 34 - *Theatrum Sabaudiae* -  
Armes de la famille Arborio di Gattinara

<sup>58</sup> RIVERO RODRÍGUEZ M., *op. cit.*, p. 154.

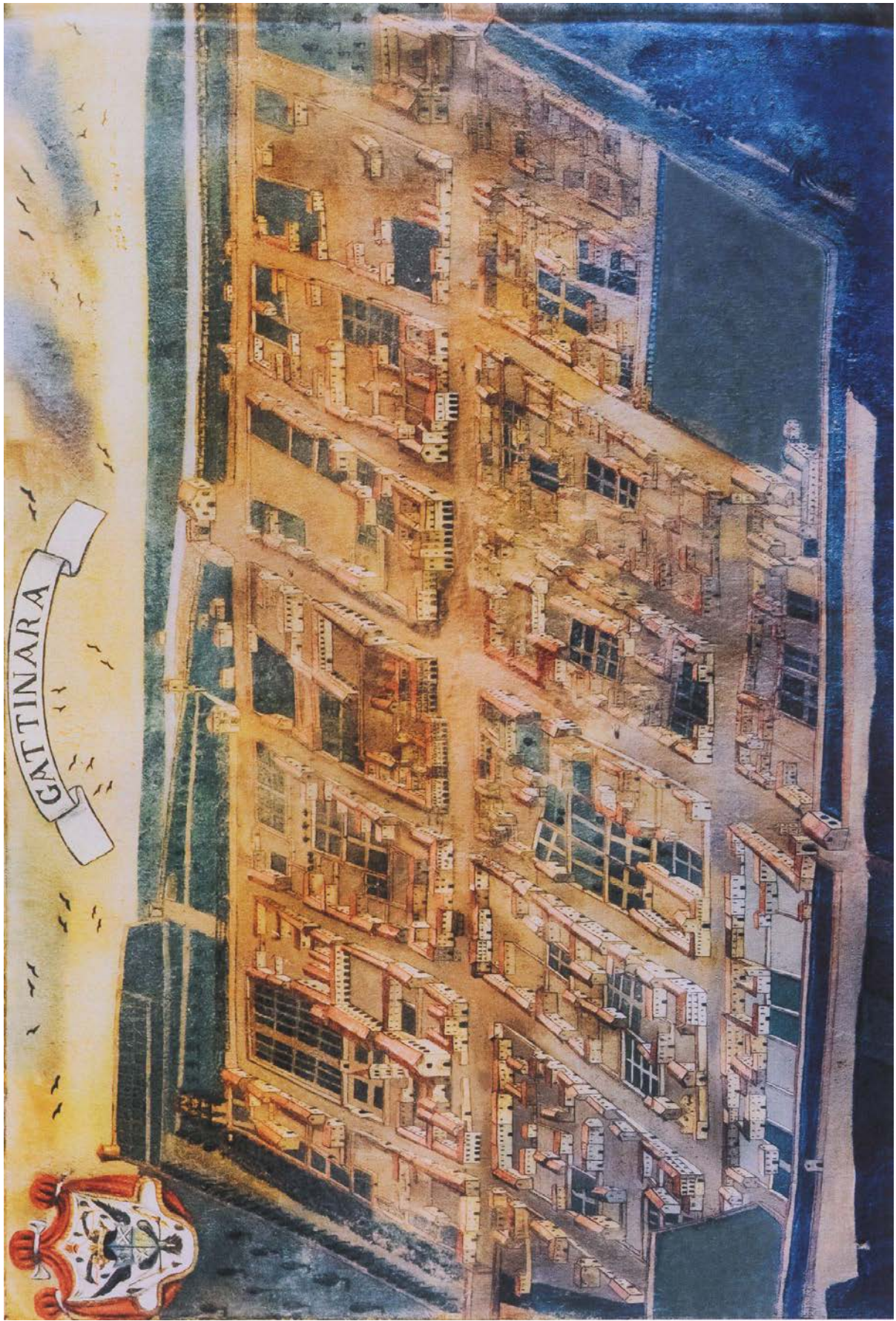


Figure 35 - Vue de Gattinara - XVII<sup>e</sup> siècle





## Conclusion - Voir l'Empire et mourir

Quand il ferme les yeux sur ce monde, Gattinara est persuadé que la monarchie universelle de son souverain est train de se mettre en place. L'Europe, pendant les quelques mois qui suivent sa mort, connaît la paix. Bien sûr, il ne s'agit que d'une illusion. Dès l'année suivante, la ligue de Smalkade remettait en cause l'autorité de Charles Quint dans l'Empire. Quant à François I<sup>er</sup>, il n'avait pas renoncé à ses ambitions italiennes. La disparition de Francesco II Sforza en 1535 lui donne l'occasion de revendiquer de nouveau le duché de Milan et de repasser les Alpes. Au début de l'année 1530 cependant, l'Europe semble connaître la paix universelle. Les traités de Barcelone et de Bologne, signés en juin et en décembre 1529, mettent fin aux conflits italiens et consacrent l'autorité de l'empereur en Italie. La Paix des Dames, obtenue grâce à l'entremise de Marguerite d'Autriche et de Louis de Savoie, permet qu'un apaisement des relations avec la France s'établisse. Charles Quint, quand il se décide enfin à passer dans la péninsule Italienne pour prendre ses couronnes, sait que le moment n'a jamais été aussi favorable pour imposer sa domination à la péninsule Italienne.

La concorde religieuse semble également en mesure de se faire. Encore une fois, on se berçait d'illusions. Gattinara était trop confiant dans l'autorité de son souverain pour croire qu'une rupture définitive avec les luthériens et les princes allemands était possible. Depuis 1521, il avait prôné une politique de tolérance. Il n'a vu dans ces « sectes hérétiques » qu'une atteinte à celle de l'empereur. Il était persuadé qu'il était possible de les ramener dans le giron de la foi catholique et n'a pas compris à quel point cette nouvelle spiritualité qui s'était développée était bien plus que cela. Rebecca Ard Boone estime qu'il leur a offert le pardon afin de s'assurer d'une tranquillité relative dans la partie germanique de l'Empire et ne pas entraver la levée des mercenaires et des contributions<sup>1</sup>. C'est sans doute vrai. Il n'a pas saisi toute l'ampleur du processus que la réforme luthérienne avait mis en place. Au moment où il se rend à Augsbourg, cependant, tout est encore possible. Le chancelier est persuadé que la réconciliation aura lieu. Il envisage de faire venir Érasme à la Diète afin qu'une controverse soit organisée avec Melanchthon<sup>2</sup>. Dans l'esprit de Gattinara, la concorde religieuse est alors une réalité saisissable. Il n'est pas anodin que celui-ci se démène dans ses derniers mois pour la mise en place d'une croisade. Le siège de Vienne avait été levé en octobre 1529, obligeant

---

<sup>1</sup> ARD BOONE R., *op. cit.*

<sup>2</sup> JEDIN H., *op. cit.*, p. 215.

Soliman à se retirer à Constantinople. L'Empire ottoman paraît sur la défensive. Le chancelier ne doute alors pas que Charles Quint, à la suite de la Diète, prendra la tête des armées pour en finir avec la menace turque. Et sans doute souhaitait-il qu'il aille ensuite plus loin.

Le couronnement impérial, le 23 février à Bologne, avait par ailleurs consacré sa politique italienne. C'était la preuve de la destinée du Habsbourg et du choix de la volonté divine de faire de Gattinara son prophète. Depuis 1521, il poussait l'empereur à se rendre en Italie afin de la pacifier et de prendre ses couronnes. À la base de cette construction symbolique, il y avait tout un ensemble d'éléments. La nécessité de ne pas rompre avec les traditions des aïeux de Charles Quint, Ferdinand d'Aragon et Maximilien de Habsbourg, et ainsi poursuivre les ambitions espagnole, impériale et habsbourgeoise. La volonté de former un glacis défensif dans les fiefs du Nord, et notamment Gênes et Milan, afin d'assurer la domination sur le royaume de Naples et de prévenir les descentes françaises. Le souhait de voir le Piémont enfin libéré des Français et pacifié pour que la famille Arborio di Gattinara jouisse de ses domaines. L'obligation pour l'empereur de recevoir la couronne impériale des mains du pape afin de ne pas rompre avec la tradition du sacre et de légitimer son autorité qui ne souffrirait alors plus d'aucune contestation. La volonté, enfin, de voir Charles Quint suivre la voie de ses prédécesseurs, les empereurs romains, et devenir un souverain italien. Ces raisons avaient poussé Gattinara à faire de l'Italie le jardin de l'Empire et le cœur de la monarchie universelle qu'il destine au Habsbourg.

La mise en place d'une politique impériale italienne à partir de 1521 montre sa réussite à imposer ses vues. Au milieu des luttes de factions qui ont lieu au sein de la cour, il est parvenu à fédérer autour de lui tout un groupe de personnes dans le but de promouvoir ses idées universalistes : le grand-maître Laurent de Gorrevod, le chambellan Adrien de Croÿ, seigneur de Beurein, Gérard de Plaine, seigneur de La Roche, Alfonso de Valdés, le secrétaire de Charles Quint, García de Loyasa, le président de conseil des Indes et Inquisiteur général, l'archevêque de Bari et de Jaén, Esteban Gabriel Merino, membre du conseil d'État. Le chancelier n'était assurément pas isolé au sein de l'administration. Il a su également s'assurer de puissants soutiens parmi les principaux acteurs de la politique impériale en Italie, comme Charles de Bourbon, lieutenant général de Charles Quint, ou Philibert de Chalon, vice-roi de Naples. Enfin, l'immense réseau qu'il met en place a constitué un relais exceptionnel de ses idées. Outre en effet les membres de sa famille, les représentants qu'il entretient sur place ou les personnes qu'il envoie pour des missions particulières, Gattinara a su aussi tisser des liens personnels avec le milieu diplomatique impérial dans la péninsule Italienne : l'ambassadeur à Gênes Lope de Soria, celui de Venise Alonso Sánchez, le duc de

Sessa à Rome, le commissaire impérial, l'abbé de Nájera. Au final, toutes ces personnes forment une immense nébuleuse qui a pu, soit de manière sporadique, soit de manière permanente, aider à imposer son projet.

Pour cette raison, dès 1521, la politique d'alliance avec la papauté et les États italiens contre la France souhaitée par Gattinara prend le pas sur les alternatives proposées. Le chancelier se voit confier à cette date les clefs de la diplomatie. Il est chargé de la correspondance avec les ambassadeurs impériaux et rédige les inscriptions aux émissaires extraordinaires envoyés en Italie. Une politique qui connaît des infléchissements en fonction des circonstances, des événements, de l'éloignement de Gattinara ou de ses périodes de disgrâce, mais qui n'est fondamentalement pas remise en cause jusqu'en 1530. Cette décennie est ainsi marquée par les grandes alliances passées avec la papauté en 1521, en 1523 et en 1529, et qui se conclut avec la grande ligue des États italiens.

Cette action italienne menée par la diplomatie de Charles Quint s'est basée sur le Saint-Empire, longtemps décrit comme anachronique et ayant perdu de sa substance. Celle-ci montre au contraire qu'il était loin d'être à l'agonie. Le chancelier, formé en droit romain, use de celui-ci pour intervenir dans le fonctionnement, la gestion et le gouvernement des principautés et des cités, par l'intermédiaire des nominations des gouverneurs ou des membres de l'administration, du renouvellement des investitures et des privilèges, de l'arbitrage des conflits, ou encore de la levée des contributions et des soldats. C'est ainsi qu'à la suite de la bataille de Pavie, le marquis de Pescara met en place un gouvernement impérial à Milan, exige des sénateurs qu'ils exercent leur office au nom de Charles Quint et remplace les officiers de justice. On va jusqu'à demander aux paroisses de prêter un serment de fidélité à au Habsbourg et à l'Empire<sup>3</sup>. La vieille institution n'était assurément pas morte. Les fiefs du *regnum italicum* sont en effet encore partie intégrante des réalités juridiques et administratives, qu'ils se soient constitués en États territoriaux, comme ceux de Milan ou Gênes, ou qu'ils aient continué à exister de manière autonome. La volonté de Charles Quint de disposer des fiefs à sa guise, de les céder ou au contraire les retirer, en est un excellent exemple. La réussite de Sa politique impériale et la mise en place de son autorité n'ont été possible que parce que l'Empire était encore puissamment implanté dans les principautés et qu'il reste la base politique, juridique et légale en Italie du Nord en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Gattinara avait conçu cette hégémonie comme une domination lâche qui laisserait une grande autonomie aux cités et aux princes italiens. Il n'a jamais envisagé que Charles Quint

---

<sup>3</sup> LE GALL J.-M., *L'honneur perdu*, p. 344-345.

mette en place une domination directe, mais seulement qu'il favorise les princes naturels qui reconnaîtraient l'empereur comme leur suzerain suprême et l'arbitre de leurs différends. La monarchie universelle ne s'exprime que dans une *auctoritas* supérieure. Et en 1530, son projet est en passe d'être accepté. Francesco Sforza, est investi du duché de Milan, la république de Gênes met en place une nouvelle forme de gouvernement qui reconnaît la prééminence impériale, et les cités impériales de Sienne, Lucques et Piombino viennent renouveler leur obédience à l'empereur. Florence, que Clément VII souhaite voir revenir à sa famille et vue bien trop proche des Français, est châtiée et l'on y place Alexandre de Médicis. Le marquis de Mantoue, Frédéric II de Gonzague, voit son marquisat érigé en duché en récompense de ses services. La seigneurie de Carpi est cédée à Charles III de Savoie pour le remercier de sa neutralité. Clément VII et le duc de Ferrare reconnaissent l'empereur comme le juge capable de régler leur conflit concernant Modène. Charles Quint était devenu l'arbitre et le protecteur de l'Italie et cette autorité n'y était plus contestée.

Cette année-là, comme le rappelle Fernand Braudel, les bases sont désormais posées. Même si la péninsule Italienne connaît de nouveaux affrontements jusqu'à la signature du traité de Cateau-Cambrésis en 1559, le *statu quo* est maintenu<sup>4</sup>. L'autorité impériale construit progressivement un réseau d'influence et un système de clientèle qui consacre la domination espagnole dans la seconde moitié du siècle<sup>5</sup>. La *libertà d'Italia* tant souhaitée par les humanistes était en passe d'être achevée. Certainement pas dans le sens où ils l'entendaient, mais de la seule manière que les circonstances politiques rendaient désormais possible. Gattinara avait lié le destin de son peuple à celle d'un dessein plus large encore en identifiant Charles Quint au libérateur chargé de la débarrasser des barbares et de la tyrannie et de lui redonner la place centrale qu'elle avait eue sous l'Empire romain. Une des plus grandes réussites du chancelier est en ce sens d'avoir réussi à faire accepter aux princes italiens, dans un contexte écrasant de guerres et d'instabilité, qu'ils n'avaient pas d'autres solutions pour préserver la *libertà d'Italia*. En 1547, après la bataille de Mühlberg, un écrivain italien, Gian Giorgio Trissino, dédie à Charles Quint un récit de la libération de l'Italie par Bélisaire, envoyé par Justinien, l'*Italia liberata dai Goti*. Dans celui-ci, l'auteur remercie l'empereur d'avoir pacifié et libéré la péninsule Italienne, signé la paix avec la France et rétabli le catholicisme en Allemagne. Il espère le voir prendre la tête d'une croisade qui débarrassera définitivement Constantinople des Ottomans, de la même manière que Justinien avait libéré

---

<sup>4</sup> BRAUDEL F., art. cit., p. 177.

<sup>5</sup> D'AMICO J.-C., *op. cit.*, p. 114.

l'empire d'Occident des Goths<sup>6</sup>. Charles Quint avait définitivement vu son image de « Barbare » envahisseur transférée à celle de libérateur de l'Italie.

On le voit, politiquement, le projet de Gattinara s'est imposé et a fonctionné. Il est cependant sous-tendu par d'autres considérations. Avec la concrétisation du rêve impérial en 1530, un nouveau cycle devait s'ouvrir. Un cycle qui avait commencé avec l'avènement de Charles Quint et sa collecte des héritages. Rebecca Ard Boone avoue qu'il est difficile de savoir si le chancelier croyait vraiment en ses discours<sup>7</sup>. John Headley ne doute pas que Gattinara était persuadé d'être arrivé à un moment historique, mais qu'une telle croyance ne s'est manifestée que lors de circonstances particulières : sa destitution de l'office de président du parlement de Bourgogne conjointe de l'avènement de Charles Quint, l'élection impériale ou le Sac de Rome, événements propres à raviver les attentes et les tensions eschatologiques<sup>8</sup>. Ce que nous avons essayé de démontrer dans ces lignes, c'est que la monarchie universelle de Gattinara n'est en réalité que l'expression concrète de tout un système de pensées, de conceptions religieuses, spirituelles et philosophie, et d'une condition de l'ordre du monde et de l'existence humaine. La lecture de celle-ci en tant qu'œuvre de propagande pour défendre les intérêts de Charles Quint n'est pas incompatible avec celle de sa réalisation prochaine. Une réalisation qui ne consiste cependant pas en l'avènement d'un monarque unique, disposant de l'*imperium* sur toute la chrétienté. Cette vision est loin de la volonté de Gattinara. Elle est celle de ses adversaires, qui s'en sont servi pour le décrédibiliser. L'image qu'il construit est celle au contraire d'un empereur paré d'une *auctoritas* suprême, celles des empereurs romains dont le Habsbourg était le successeur, un souverain arbitre des autres princes et rois. C'est cette autorité que Gattinara souhaitait voir Charles Quint acquérir. En 1530, celui-ci y est parvenu.

La succession de ces événements favorables n'a pu qu'engendrer des espoirs encore plus grands. Gattinara était persuadé du caractère providentiel de l'avènement de son souverain. Il était clairement convaincu d'être arrivé à un moment historique de l'Histoire. Le prophétisme de Joachim de Flore l'avait en ce sens profondément inspiré. Il se livre à des computations afin de calculer la date prochaine de la Parousie, consulte des astrologues ou s'inquiète de l'arrivée prochaine d'un déluge. En 1527, lors de son voyage en Italie, il reçoit des lettres en provenance de Hongrie. Un homme en noir, qui se fait appeler Johan Cesar, dont on ne sait rien, fait des miracles dans le royaume de Ferdinand de Habsbourg. Le

---

<sup>6</sup> LE GALL J.-M., *Les Guerres d'Italie*, p. 69.

<sup>7</sup> ARD BOONE R., *op. cit.*

<sup>8</sup> HEADLEY J. M., « Rhetoric and reality », p. 2452.

chancelier imagine déjà qu'il sera comme la « Pucelle de France » et permettra de repousser les Turcs<sup>9</sup>. Gattinara voit dans tous ces événements extraordinaires, comme le parhélisme de 1514, la preuve que l'Histoire s'inscrit dans un schéma divin voulu par Dieu, qui distribue des signes que l'on est en mesure de déchiffrer afin de comprendre ses volontés, et que celui-ci a pour cadre l'Empire romain, la seule forme de Cité terrestre reconnue par le Tout-Puissant. Son projet articulait étroitement réalisme et idéalisme, pragmatisme et providentialisme. Ces craintes, mais surtout ces espoirs, il les a intégrés dans la grande construction symbolique et historique qu'il fait du règne de Charles Quint et qu'il lui offre de bâtir à ses côtés. Il donnait à son empereur et à son empire un sens à leur existence et la perspective prochaine du Salut.

Pour parvenir aux conditions nécessaires à l'élévation des âmes, Gattinara souhaite se rapprocher de la spiritualité du Christ. Sa monarchie universelle est indissociable de l'idée d'une « rechristianisation » de l'Empire, d'une réforme de l'Église et de la cure des âmes. Les pouvoirs temporel et spirituel devaient s'y trouver en équilibre. Dans le déchaînement de violence qu'a connu l'Espagne pendant les *Comunidades* et les *Germanías*, un certain nombre de baptêmes forcés des Morisques présents sur place avaient eu lieu. Selon Sandoval, peut-être entre 15 000 et 16 000 en Castille et entre 80 000 et 100 000 en Aragon<sup>10</sup>. Volonté de fragiliser l'économie seigneuriale, influence des courants messianiques, haine raciale et religieuse, les raisons de ces agissements sont complexes<sup>11</sup>. Au retour de Charles Quint et de son chancelier en Espagne en juillet 1522, la question de ces baptêmes et de leur validité se posait. Gattinara donne son avis dans un de ses mémoires et sa position est parfaitement logique et en lien avec son discours<sup>12</sup>. Rien ne peut entraver la mission divine, estime-t-il. Le psalmiste n'a-t-il pas dit *initium sapientiae est timor Domini* ? Il propose à l'empereur que les Morisques ne soient plus acceptés en ses royaumes, excepté ceux qui se seront convertis. Les autres doivent être expulsés. Conscient de l'importance économique qu'ils représentaient pour les nobles aragonais et valenciens, dont ils étaient les vassaux et représentaient le fondement

---

<sup>9</sup> Lettre de Gattinara à Charles Quint le 27 juillet de Gênes aux HNSA, Belgien PA 66/5, fol. 461v « Il [Andrea de Burgo] a des nouvelles de Hongrie et du bon appareil que le roy vostre frère a, et mesmes du secours que Dieu luy a envoyé d'ung homme incogneu que l'on appelle l'homme noir et se intitule Johan Cesar, que l'hon ne scait qui il est, ne de quel pays, ne dont il vient. Lequel, avec les gens qu'il a, fait merveilles en service dud. S'roy vostre frère, comme plus amplement pourrez veoir par les copies que je vous envoie, tant des lectres particulières dud. homme incogneu, que de ce que m'en escript led. maistre Andre de Burgo. Et croy que ce sera la Pucelle de France ». Nous n'avons pas trouvé d'autres mentions de ces événements, mais étant donné l'enthousiasme que cet homme semble susciter, il est probable qu'elles existent.

<sup>10</sup> POUTRIN I., « La conversion des musulmans de Valence (1521-1525) et la doctrine de l'Église sur les baptêmes forcés », dans *Revue historique*, n° 648, 2008/4, p. 819-855, p. 820.

<sup>11</sup> CARRASCO R., Les morisques au XVI<sup>e</sup> siècle : de l'échec de l'évangélisation à la répression généralisée », dans *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, t. 2, 2008, p. 1-15.

<sup>12</sup> Mémoire de Gattinara à Charles Quint de novembre / décembre 1523 dans GOSSART E., « Notes », p. 101-102.

de la richesse de cette aristocratie terrienne, le chancelier propose que cette décision soit prise en accord et avec la participation des Grands de ces royaumes. Charles Quint lui demande alors de préparer l'affaire avant la réunion des prochains Cortès. Cette proposition est en effet débattue. En août 1525, le chancelier signe le décret qui condamne le blasphème<sup>13</sup>. Par décrets du 31 décembre 1525 dans le royaume de Valence et du 31 janvier 1526 dans le royaume d'Aragon, les Morisques sont forcés de se convertir et les autres expulsés. On mettait en œuvre une forme de christianisation de l'empire.

Cette défense de la chrétienté pour satisfaire à la volonté divine devait s'accompagner d'une réforme profonde de la société. Pour cette raison, Gattinara a défendu Érasme et ses positions quand ses œuvres sont attaquées par le clergé espagnol en 1527<sup>14</sup>. L'humaniste a porté des accusations dures contre la monarchie universelle et contre cette fascination exercée par l'Empire romain<sup>15</sup>. Il rêve d'une grande entente entre les princes chrétiens et d'une concorde universelle, loin de l'idée de Gattinara d'un monarque disposant d'une autorité sur ceux-ci. Pourtant les deux s'accordent sur l'idée que le Salut passe la réforme de la société selon la *philosophia Christi*. Gattinara se fait le promoteur de celle-ci au sein de l'empire et y participe lui-même en fondant deux établissements réformés dans le *borgo* de Gattinara. Cette réforme universelle des âmes devait accompagner le règne de Charles Quint et ce nouvel ordre car elle seule permet de créer les conditions du retour du Christ. Elle devait

Ces idées ne disparaissent pas avec la mort de Gattinara, elles ont au contraire une influence durable. Tommaso Campanella, qui défend bien d'autres objectifs, se fait le témoin du transfert de l'idée de monarchie universelle du royaume Ibérique déclinant de Philippe IV à la France de Louis XIII et Richelieu. Il ne s'agit pas seulement d'une succession de la France comme puissance d'arbitrage en Europe à la suite de l'Espagne, mais également, à l'époque de l'émergence des puissances protestantes « de la stratégie d'une puissance catholique prenant en main les destinées de l'ancien et du nouveau monde chrétien contre les hérétiques »<sup>16</sup>.

Ces considérations demandent aussi que l'on s'interroge sur la portée du discours de Gattinara vis-à-vis de l'empereur. Charles Quint a-t-il été sensible à ces idées universalistes et au projet que son chancelier lui offrait ? Très tôt le Hasbbourg avait fait part de sa volonté d'aller prendre ses couronnes et de mettre en place une croisade. L'empereur savait que son

---

<sup>13</sup> AGS, Patronato Real, legajo 70, n° 17 : « Pragmática de Carlos V sobre las blasfemias » - 27 août 1525

<sup>14</sup> BATAILLON M., op. cit., p. 245-249.

<sup>15</sup> HEADLEY J. M., « Gattinara, Erasmus and the Imperial Configurations of Humanism », dans *Archiv für Reformationsgeschichte*, t. 71, 1980, p. 64-98.

<sup>16</sup> BONNET P., « « La monarchie universelle » de Louis XIV : une notion clé de la pensée politique, de Campanella à Montesquieu », dans *Littératures classiques*, t. 76, 2011, p. 133-16

destin passait par l'Italie. Il a donné suffisamment de latitude à son chancelier pour que ses contemporains comme les historiens croient qu'il brigait cette monarchie du monde. On a montré au fil de ces pages que le Habsbourg avait laissé les mains libres à Gattinara pour la politique extérieure, la diplomatie et les relations avec la papauté. Comment expliquer que celui-ci ait été choisi comme chancelier à la suite de l'envoi de son *Oratio supplicatoria*, dans laquelle il prédisait l'avènement de la monarchie universelle en faveur du Habsbourg ? Peut-on imaginer ce dernier insensible au rêve universel de son ministre qui le place face à sa destinée et lui donne un sens à son existence terrestre ? La réponse à cette question est complexe. Sans doute faut-il admettre que Charles Quint ne s'est pas fait d'idée impériale précise, du moins qu'il n'était pas guidé par un seul objectif. Il a toujours agi en fonction des circonstances et a parfois donné des directions opposées à la politique qui était alors menée. Il avait hérité de plusieurs traditions : la maison des Habsbourg et ses ambitions impériales, la tradition hispanique des Rois Catholiques et la tradition bourguignonne de ses ancêtres les ducs. Dans ce système complexe, on retrouve des valeurs communes, comme la préservation des intérêts dynastiques, l'universalité chrétienne ou la lutte contre le Turc. Difficile de savoir cependant d'où elles lui venaient. Peut-on vraiment croire que sa volonté de défense de la chrétienté vienne plus de la tradition hispanique de la Reconquista que de son rôle en tant qu'empereur ? Charles Quint n'est pas guidé par une idée impériale précise, mais par des rôles qu'il s'attribue, des images de lui-même qu'il se donne, et surtout par le poids de la responsabilité divine qui pèse sur ses épaules et dont Gattinara est en partie responsable<sup>17</sup>. L'empereur sait qu'il a un destin à assumer. Il n'a jamais brigué cette monarchie du monde que ses adversaires lui ont attribué, mais il a assurément considéré son rôle comme issu de la volonté du Tout-Puissant et souhaité être ce souverain *super partes*, arbitre des princes chrétiens et promoteur et défenseur de la religion catholique. Quand il décide de se retirer dans le monastère de Yuste, renonçant à ses pouvoirs, et que, dans la grande salle du château de Bruxelles, il annonce aux membres de la Toison d'Or qu'il se démet de l'Empire, n'était-ce pas aussi le reflet de son souhait de se libérer de ce poids qui le hantait depuis trop longtemps, le sentiment d'avoir échoué à imposer les exigences de Dieu ? L'ombre de son chancelier planait peut-être encore. Quant à l'Italie, elle devait poursuivre sa destinée impériale et espagnole pendant de longues années.

---

<sup>17</sup> CROUZET F., *Charles Quint*.





Figure 36 - Anonyme - *Portrait de Mercurino Gattinara*

Palais royal - Turin



# Sources manuscrites

## Archives départementales de Savoie :

- Série SA : n° 3760 : Documents relatifs au procès de Gattinara avec Agnès et Marguerite de Champdivers à propos de la seigneurie de Chevigny

## Archives départementales du Nord :

- Lettres missives de Marguerite : Registres n° 18 825/18 835, 18 837, 18 839, 18 840, 18 846-18 858, 18 861, 18 863/18 872, 18 875/18 879, 18 890, 18 897, 18 900, 18 902, 18 956, 18 977, 18 988, 18 992, 18 994, 19 000, 19 008, 19 021, 19 076, 19 201 : Correspondance de Gattinara avec Marguerite d'Autriche, Louis Barrangier et Jean de Marnix

- Trésor des chartes : B 371, B 503, B 724, B 728, B 743 : Documents diplomatiques de Marguerite d'Autriche et de Maximilien à destination de Gattinara

- Recette générale des finances : B 2 209 : Dons et privilèges obtenus par Gattinara de Marguerite d'Autriche

## - Archives Générales du Royaume de Belgique :

### - Papiers d'État et de l'Audience :

Vol. 436 : Correspondance de Gattinara avec le secrétaire Barroso

Vol. 1405 : Patentes de Charles Quint sur l'office de grand chancelier

Vol. 1471 : Série de lettres et de remontrances de Gattinara à Charles Quint

### - Manuscrits divers :

Ms. 176 : Correspondance de Charles Quint sur les affaires d'Italie -1522/1527

Ms. 302 : Récit fictif de Gattinara sur les conférences de Calais

**- Archivio di Stato di Genova :**

- Relazioni dei Ministri Genovesi presso le Corti estere : Mazzo 2 : Rapport d'ambassade de Martino Centurione

**- Archivio di Stato di Milano :**

- Registri ducali : Registres n° 9 et 69 : Concessions de fiefs et de privilèges à la famille Arborio di Gattinara

- Carteggio Sforzesco Aragona Spagna : Mazzo n° 655 : Correspondance de Gattinara avec les envoyés de Charles Quint en Lombardie

**- Archivio di Stato di Torino :**

- Ferrero Fieschi di Masserano : Mazzo 138 bis : Documents privés de la famille Gattinara (achats, ventes, concessions)

- Lettere Cardinali : Mazzo 1 (Cardinali creati da Clemente VII) : Correspondance de Gattinara avec Charles III de Savoie

- Protocolli dei Notai della Corona, Protocolli Ducali Serie Rossa : Protocolli 136, 136, 138 : Documents diplomatiques de Charles III de Savoie à destination de Gattinara

- Vercelli provincia (Gattinara) : Mazzo 21 (Gattinara) : Copies de différents diplômes, mémoires, ainsi que du testament de Gattinara

**- Archivio di Stato di Vercelli :**

- Fondo Famiglia Arborio di Gattinara :

Mazzi 3, 4, 5, 6, 7/1, 7/2, 8, 9, 10, 11 : Archives personnelles de la famille Arborio di Gattinara. Documents sur Mercurino

Mazzi 11/1, 11/2, 12/1 : Archives personnelles de la famille Arborio di Gattinara. Documents sur Giovanni Bartolomeo

Mazzi 12/2 : Archives personnelles de la famille Arborio di Gattinara. Documents sur Signorino

**- Archivio Segreto Vaticano :**

- Armadii : Vol. 44 et 64 : Correspondance de Gattinara avec la papauté

- Principi : Vol. 2 : Correspondance de Gattinara avec la papauté

**- Archivo General de Simancas :**

- Patronato reales : Legajos 16, 17, 43, 45, 56, 70 : Documents diplomatiques de Charles Quint et correspondance de Gattinara avec la papauté

- Estado :

Legajos 2, 11, 12, 14, 17, 18 : Documents de l'administration espagnole

Legajo 77 : Procès de Jean Lallemand

Legajo 1553 : Papiers personnels de Gattinara issus des archives espagnoles

Legajos 1554, 1555 : Documents de l'administration espagnole, correspondance de Gattinara avec Charles Quint

- Consejos y juntas de hacienda : Legajo n° 9 : Paiements de gages et de pensions à Gattinara

**- Biblioteca Apostolica Vaticana :**

- Manoscritti : Cod. Vat. lat 6753 : Dépêches d'Andrea Navagero

**- Biblioteca del Escorial :**

- Manuscritos : n° X. II. 7 : Divers conseils adressés à Charles Quint

**- Biblioteca Nacional de España :**

- Manuscritos :

Ms. 1010 : Correspondance de Charles Quint avec la papauté / *Pro Divo Carolo*

Ms. 1751 : Divers conseils adressés à Charles Quint

Ms. 1752 : Divers conseils adressés à Charles Quint

**- Biblioteca Reale Torino :**

- Miscellanea politica del secolo XVI : Ms. 75 : Dossier de papiers personnels de Gattinara et de Giovanni Bartolomeo

- Miscellanea di Storia Patria : Vol. 140 : Conseils de Gattinara à Charles Quint, documents liés au duc de Savoie Charles III

- Pergamene distinte per secolo : Scatola n° 16 : Documents concernant le procès de Chevigny

**- Bibliothèque d'étude et de conservation - Archives municipales - Besançon :**

- Manuscrits : Ms. 1102 et Ms. Académie 5 : Biographies de Gattinara par M. de Courbezon

- Collection Chifflet : Ms. 187-188 : Mémoire de Gattinara à Maximilien

**- Bibliothèque Royale de Belgique :**

- Manuscrits : Ms. n° 5764, 7043 et 11 616 : Chroniques de la chartreuse de Scheut

**- Haus-, Hof- und Staatsarchiv :**

- Belgien PA : n° 2/2, 13/1, 13/2, 13/3, 13/4, 14/3, 15/1, 15/2, 16/1, 16/2, 18/2, 19/2, 63/1, 64/1, 64/2, 65/4, 66/4, 66/5, 67/2, 67/4, 68/1 : Documents diplomatiques, de travail, et correspondance de Gattinara

- Belgien PC : n° 2/3, 2/4, 3/1, 12/1 : Documents diplomatiques, de travail, et correspondance de Gattinara

- Belgien DD : DD 233 : Correspondance de Gattinara et Chièvres

- Maximiliana : N° 23 et 37 : Correspondance de Gattinara avec Maximilien

- Handschriften : W 14 : Copies de diverses lettres de Gattinara

- **Real Academia de la Historia :**

- Archivo Lope de Soria : N° 9/1951 : Documents de Lope de Soria en lien avec Gattinara et l'Italie

- Colección Salazar y Castro : N° A-28/A-42 : Correspondance de Gattinara et Charles Quint avec les ambassadeurs en Italie





## Sources imprimées

ALBÈRI E. (éd.), *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, 15 vol., Florence, Società editrice fiorentina, 1839-1863.

ALBERT R. et GASSIOT J., *Parlaments a les corts catalanes*, Barcelona, Editorial Barcino, 1928.

AMASEO G. (éd.), *Diarii udinesi dall'anno 1508 al 1541 di Leonardo Gregorio Amaseo e G. Antonio Azio*, Venise, 1884.

ANGHIERA P. M. de, *Epistolario de Pedro Mártir de Angleria*, LÓPEZ de TORO J. (éd.), 4 vol., Madrid, Góngora, 1953-1957.

AVONTO L., *Mercurino Arborio di Gattinara e l'America : documenti inediti per la storia delle Indie Nuove nell'archivio del gran cancelliere di Carlo V*, Verceil, Biblioteca della Società Storica, 1981.

*Id.*, CASSETTI M. et COPPO A., *Il cardinale Mercurino Arborio di Gattinara gran cancelliere di Carlo V, Catalogo di mostra documentaria*, Usmate, Associazione Culturale di Gattinara, 1980.

*Id.* et CASSETTI M., *Mercurino Arborio di Gattinara, Gran Cancelliere di Carlo V, Catalogo di mostra documentaria*, Verceil, Tipografia Gallo, 1984.

*Id.*, « Un documento inedito dei "Pleitos de Colón" fra le carte di Mercurino Arborio di Gattinara, gran cancelliere di Carlo V », dans *Bollettino Storico Vercellese*, t. 39, 1992, p. 5-30.

BAEZA G. de, *Vida del famoso caballero don Hugo de Moncada*, CODOIN, vol. 24, Madrid, 1854.

BALAN P., *Monumenta saeculi XVI historiam illustrantia*, Oeniponte, Libreria Academica Wagneriana, 1885.

*Id.*, *Monumenta reformationis lutheranae ex tabulariis secretioribus S. Sedis, 1521-1525*, Ratisbonne, S. Sedis Apostolicae Typographi, 1884.

BARTEL H. (éd.), *Epitaphia Epigrammata Et Elegiæ Aliquot Illustrium Uirorum in Funere Mercurini Cardinalis, Marchionis Gattinariae, Cæsaris Caroli Quinti Augusti Supremi Cancellarii*, Anvers, 1531.

BAUMGARTEN H., *Geschichte Karls V*, 4 vol., Stuttgart, 1885-1892.

BERGENROTH G., GAYANGOS P. de et al., *Calendar of Letters, Despatches, and State Papers relating to the Negotiations between England and Spain preserved in archives of Simancas and elsewhere*, 13 vol., Londres, 1862-1954.

BLASCO de LANUZA V., *Anales de Aragón*, Saragosse, 1622.

BOEHMER E., « *Alfonsi Valdesii litteras XL ineditas* », dans VALERA J. (dir.), *Homenaje a Menéndez y Pelayo*, Madrid, Librería General de Victoriano Suárez, 1875, p. 385-412.

BORNATE C., « *Historia vite et gestorum per dominum magnum Cancellarium Mercurino Arborio di Gattinara* », dans *Miscellanea di Storia Italiana*, série III, année 17, t. 48, Turin, Bocca, 1915, p. 231-585.

*Id.*, « Mémoire du chancelier de Gattinara sur les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne », dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 67, 1907, p. 391-533.

BOSIO G., *Dell'istoria della Sacra Religione et Illustrissima Militia di San Giovanni Gerosolomitano*, 3 vol., Rome, 1594-1602.

BRANDI K., « *Eigenhändige Aufzeichnungen Karls V aus dem Anfang des Jahres 1525. Der Kaiser und sein Kanzler* », *Berichte und Studien zur Geschichte Karls V*, IX, dans

*Nachrichten von der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historische Klasse*, 1933, p. 219-260.

*Id.*, « Nach Pavia. Pescara und die italienischen Staaten, Sommer und Herbst 1525 », *Berichte und Studien zur Geschichte Karls V, XVII*, dans *Nachrichten von der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historische Klasse*, 1939, p. 139-231.

*Id.*, « Aus den Kabinettsaken des Kaiser », *Berichte und Studien zur Geschichte Karls V, XIX*, dans *Nachrichten von der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historische Klasse*, 1941, p. 161-222.

BRADFORD W., *Correspondence of the emperor Charles V and his ambassadors at the courts of England and France*, Londres, 1850.

BREWER J., *Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henri VIII*, vol. 1-4, Londres, 1862-1876. Continued by GAIRDNER J., vol. 5-13, Londres, 1880-1893.

BROWN R. *et alii*, *Calendar of State Papers and manuscripts relating to English affairs: existing in the Archives and collections of Venice, and in other libraries of Northern Italy*, 38 vol., Londres, 1864-1947.

BURIGOZZO G. M., « Cronaca di Milano dall'anno 1500 sino al 1544 », CANTÙ C. (éd.), dans *Archivio Storico Italiano*, t. 3, 1842, Florence, p. 421-552.

CAPELLONI L., *Ragionamenti varii di Lorenzo Capelloni sopra essempii, con accidenti misti, seguiti, et occorsi non mai veduti in luce*, Gênes, 1576.

CASSETTI M., « L'archivio dei marchesi Arborio di Gattinara », dans *Bollettino Storico Vercellese*, t. 16/17, 1981, p. 143-167.

CERUTI A. (éd.), « Cronaca di Cremona dall'anno 1494 al 1525 », dans *Biblioteca Historica Italica*, t.1, 1876, p. 189-276.

CHAGNY A., *Correspondance administrative et politique de Laurent de Gorrevod. Première partie, 1507-1520*, Macon, Protat Frères, 1913.

CICOGNA E., *Delle iscrizioni veneziane. Raccolte ed illustrate*, 6 vol., Venise, 1824-1853.

CLARETTA G., « Notizie per servire alla vita del Gran Cancelliere di Carlo V Mercurino Arborio di Gattinara », dans *Memorie della R. Accademia delle Scienze di Torino*, t. 47, 1897, p. 67-147.

*Id.*, « Notice pour servir a la vie de Mercurin de Gattinara Grand Chancelier de Charles-Quint d'après des documents originaux », dans *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, série 2, t. 12, 1898, p. 245-344.

*Cortes de los antiguos reinos de Leon y de Castilla*, 5 vol., Madrid, 1882-1903.

COURBOUZON M. de, *Mémoire pour servir à l'histoire de Mercurin d'Arborio, comte de Gattinara, président de Bourgogne, chancelier de l'Empereur et cardinal, lu dans une séance particulière du 7 mars 1753*, Besançon, 1753.

*Id.*, *Mémoire pour servir à l'histoire de Mercurin de Gattinara, ancien premier président du Parlement de Dole, puis chancelier de l'Empereur et cardinal, lu à la séance de l'Académie le 7 mai 1753*, Besançon, 1753.

DANTE, *Œuvres complètes*, BEC Ch. (éd.), Paris, Librairie générale française, 1996.

DORMER D. J., *Anales de Aragón*, Saragosse, 1697.

DUMONT J., *Corps universel diplomatique du droit des gens contenant un recueil des traités d'alliance, de paix, de treve, de neutralité, de commerce, d'échange, de protection et de garantie, de toutes les conventions, transactions, pactes, concordats, et autres contrats, qui ont été faits en Europe, depuis le regne de l'Empereur Charlemagne jusques à présent*, 9 vol., Amsterdam, La Haye, 1726-1731.

ENRÍQUEZ de GUZMÁN A., *Libro de la vida y costumbres*, KENISTON H. (éd.), Madrid, Atlas, 1960.

ÉRASME D., *La correspondance d'Erasmus, traduite et annotée d'après le texte latin de l'Opus epistolarum de P.S. Allen, H.M. Allen et H.W. Garrod*, GERLO A. et FORIERS P. (éd.), 12 vol., Bruxelles, Presses académiques européennes, 1967-1984.

FERNÁNDEZ ÁLVAREZ M. (éd.), *Corpus Documental de Carlos V*, 5 vol., Salamanque, Universidad de Salamanca, 1973-1977.

FERNÁNDEZ NAVARRETE M., SALVA M. et SAINZ de BARANDA P. (éd.), *Colección de documentos inéditos par la historia de España (CODOIN)*, 110 vol., Madrid, Imprenta de la viuda de Calero, 1842-1895.

FOPPENS F. (éd.), *Lettres Du Roy Louis XII, et du cardinal Georges d'Amboise. Avec Plusieurs Autres Lettres, Mémoires Et Instructions Ecrites Depuis 1504 Jusques Et Compris 1514*, 4 vol., Bruxelles, 1712.

FREHER M., *Rerum Germanarum Scriptores aliquot insignes*, Strasbourg, 1717.

GACHARD L.-P., « Analectes historiques », dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, série 2, t. 5, Bruxelles, 1853, p. 299-380.

*Id.*, « Analectes historiques », dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, série 3, vol. 8, Bruxelles, 1866, p. 273-506.

*Id.*, *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, Bruxelles, Hayez, 1859.

*Id.*, *Lettres inédites de Maximilien, duc d'Autriche, roi des Romains et empereur, sur les affaires des Pays-Bas*, 2 vol., Bruxelles, Muquardt, 1851-1852.

GATTINARA G.-B., *Il sacco di Roma nel 1527: Relazione*, FICK E. et GALIFFE G.-B (éd.), Genève, 1866.

GATTINARA M., *Testamentum quond. illustrissimi et reverendissimi cardinalis domini Mercurini Gattinariae supremi cancellarii caesareae majestatis*, Turin, 1825.

*Id.*, « Il testamento di Mercurino Arborio di Gattinara gran cancelliere di Carlo V », PROMIS V. (éd.), dans *Miscellanea di Storia Italiana*, t. 18, 1879, p. 61-147.

*Id.*, « Testamento », dans *Bolletino dell'Associazione culturale di Gattinara*, t. 22, Gattinara, 2002.

*Id.*, *Autobiografia*, BOCCOTTI G. (éd.), Rome, Bulzoni, 1991.

GIORDANI G. (éd.), *Della venuta e dimora in Bologna del sommo pontifice Clemente VII per la coronazione di Carlo V imperatore celebrata l'anno MDXXX*. Cronaca con note, documenti ed incisioni, Bologne, 1842.

GIRÓN P., *Crónica del emperador Carlos V*, SÁNCHEZ MONTES et RASSOW P. (éd.), Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1964.

GONZAGUE L., *Cronaca del soggiorno di Carlo V in Italia (1529-1530)*, ROMANO G. (éd.), Milan, Hoepli, 1892.

GOSSART E., « Notes pour servir à l'histoire du règne de Charles Quint », dans *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie Royale*, t. 55, Bruxelles, 1898, p. 1-119.

*Id.*, *Espagnols et Flamands au XVIe siècle : Charles-Quint roi d'Espagne. Suivi d'une étude sur l'apprentissage politique de l'empereur*, Bruxelles, Hayez, 1910.

*Id.*, *Charles-Quint et Philippe II, étude sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe*, Bruxelles, Hayez, 1896.

GRUMELLO A., *Cronica pavese*, MÜLLER G. (éd.), Milan, 1856.

GUICCIARDINI F., *Histoire d'Italie, 1492-1534*, FOURNEL J.-L. (éd.), 2 vol., Paris, Robert Laffont, 1996.

*Id.*, « La prigionia di Clemente VII, la caduta della Repubblica fiorentina e la legazione di Bologna. Carteggio dal 1527 al 1534 », dans CANESTRINI G. (éd.), *Opere inedite*, vol. 9, Florence, 1866.

HASENCLEVER A., « Eine Kanzleiordnung Gattinaras vom Jahre 1524 », dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. 7, 1921, p. 47-52.

IBARRA de RODRÍGUEZ E. et ARSENIO de IZAGA G., *Catalógo de los documentos del Archivo de Lope de Soria*, Madrid, 1931.

JOVE P., *Les histoires de Paolo Jovio, comois, evesque de Nocera, sur les choses faictes et avenues de son temps en toutes les parties du Monde*, SAUVAGE D. (éd.), 2 vol., Lyon, 1555.

KALKOFF P. (éd.), *Die Depeschen des Nuntius Aleander vom Wormser Reichstage 1521*, Halle, 1897.

KODEK I., *Der Grosskanzler Kaiser Karls V zieht Bilanz : die Autobiographie Mercurino Gattinaras aus dem Lateinischen übersetzt*, Münster, Aschendorff Verlag, 2004.

KOOPERBERGH L., *Margaretha van Oostenrijk, Landdvoogdes der Nederlanden, tot den vrede van Kamerijk*, Amsterdam, Van Holkema & Warendorf, 1908.

KREITEN H., « Der Briefwechsel Kaiser Maximilians und seiner Tochter Margarete. Unersuchingen über die Zeitfolge des durch neue Briefe ergänzten Briefwechsels », dans *Archiv für österreichische Geschichte*, t. 96, 1907, p. 191-318.

LANZ K., *Aktenstücke und Briefe zur Geschichte Karl V*, Vienne, Kaiserlich-königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1853.

*Id.*, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, 3 vol., Leipzig, F. A. Brockhaus, 1844-1846.

*Id.*, *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V*, Stuttgart, Hering, 1845.

LAS CASAS B. de, *Histoire des Indes*, CLÉMENT J.-P. et SAINT-LU J.-M. (éd.), 3 vol., Paris, Seuil, 2002.

LE GLAY A., *Correspondance de l'empereur Maximilien I et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas de 1507 à 1519*, 2 vol., Paris, Renouard, 1839.

*Id.*, *Négociations diplomatiques entre La France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle*, 2 vol., Paris, Imprimerie Royale, 1845.

*Id.*, « Etudes biographiques sur Mercurino Arborio di Gattinara », dans *Mémoires de la Société Royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*, t. 31, 1847, p. 183-260.

LEONARDO de ARGENSOLA B., *Primera parte de los Anales de Aragón que prosiguen los del secretario Jerónimo Zurita*, Saragosse, 1630.

LEVA G. de, *Storia documentata di Carlo V. in correlazione all'Italia*, 5 vol. Venise, Naratovich, 1863-1894.

LÓPEZ de GÓMARA F., *Analns of the Emperor Charles V*, MERRIMAN R. (éd.), Oxford, Clarendo Presse, 1912.

LUTHER M., *D. Martin Luthers Briefwechsel*, ENDERS E. L. et KAWERAU G. (éd.), 12 vol., Francfort, Schriften-Niederlage des Evangel, 1884-1910.

MAGNOCAVALLO F., *Memorie antiche di Como 1518-1559*, RIVA E. (éd.), Venise, 1987.

MARTÍNEZ FERRANDO E., *Privilegios otorgados por el Emperador Carlos V en el Reino de Nápoles. Sicilia aquende el Faro: Serie conservada en el Archivo Historico de Aragón*, Barcelone, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1943.



MELANCHTHON Ph., *Philipp Melanchthon's Werke, in einer auf den allgemeinen Gebrauch berechneten Auswahl in sechs Theilen*, KOETHE F.-A. (éd.), 6 vol., Leipzig, F.A. Brockhaus, 1829-1830.

MEXÍA P., *Historia de Carlos V*, MATA CARRIAZO J. de (éd.), Madrid, Espasa-Calpe, 1945.

MILANESI G. (éd.), *Il sacco di Roma Del MDXXVII. Narrazioni di contemporanei*, Florence, Barèra, 1867.

MORONE G., *Ricordi inediti di G. Morone*, DANDOLO T. (éd.), Milan, 1855.

NUÑEZ CONTRERAS L., *Un registro de la Cancillería de Carlos V*, Madrid, 1965.

PACHECO y de LEYVA E., *La política española en Italia. Correspondencia del Abad de Nájera*, t. 1, 1521-1524, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1919.

PIOT Ch., « Correspondance politique entre Charles Quint et le Portugal, de 1521 à 1522 », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, série 4, t. 7, 1880, p. 11-110.

QUINSONAS E. de, *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche*, 3 vol., Paris, Delaroque Frères, 1860.

RODRÍGUEZ VILLA A., *Memorias para el asalto y saqueo de Roma en 1527 por el ejército imperial formadas con documentos originales, cifrados e inéditos en su mayor parte*, Madrid, Biblioteca de Instrucción y Recreo, 1875.

*Id.*, *Italia desde la Batalla de Pavía hasta el Saco de Roma : reseña histórica escrita en su mayor parte con documentos originales, inéditos y cifrados*, Madrid, L. Navarro, 1885.

*Id.*, « El emperador Carlos V y su corte. Cartas de D. Martin de Salinas », dans *Boletín de la Real Academia de la Historia*, t. 43, 1903, p. 5-240 et t. 44, 1904, p. 5-36, p. 142-178, p. 197-246, p. 285-333, p. 366-414 et p. 465-505.

SALOMONI A., *Memorie storico diplomatiche degli ambasciatori che la citta di Milano invio diversi suoi principi*, Milan, 1806.

SÁNCHEZ A., *Fuentes de la historia española e hispanoamericana*, 3 vol., Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1952.

SANDOVAL P. de, *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V*, SECO SERRANO C. (éd.), Madrid, Atlas, 1956.

SANUTO M., *Diarii*, 58 vol., Venise, 1879-1903.

SANTA CRUZ A. de, *Crónica del emperador Carlos V*, BELTRÁN y RÓZPIDE R. et BLAZQUEZ y DELGADO AGUILERA A. (éd.), 5 vol., Madrid, Imp. del Patronato de Huérfanos de Intendencia e Intervención Militares, 1920-1922.

SAYAS RABANERA y ORTUBIA F. D. de, *Anales de Aragon desde el año de MDXX del nacimiento de nuestro redemptor hasta el de MDXXV*, Saragosse, 1666.

SEGRE A., « Documenti di Storia sabauda dal 1510 al 1536 », dans *Miscellanea di storia italiana*, t. 8, 1903, Turin, p. 1-295.

SEPULVEDA J. G. de, *Historia de Carlos V*, RODRÍGUEZ PEREGRINA E. (éd.), 3 vols, Pozoblanco, Ayuntamiento de Pozoblanco, 1995-2003.

SERASSI P., *Lettere del conte Baldessar Castiglione, ora per la prima volta date in luce e con annotazioni storiche*, 2 vol., Padoue, 1769-1771.

SOLIS A. de, *Istoria della conquista del Messico*, Venise, 1715.

*Tratados internacionales de España: período de la preponderancia española : Carlos V*, 3 vol., Madrid, Instituto Francisco de Vitoria, 1978-1986.

VALDÉS A. de, *Obra completa*, ALCALÁ A. (éd.), Madrid, Fundación J. A. de Castro, 1996.

Id., *Diálogo de las cosas acaecidas en Roma*, NAVARRO DURÁN R. (éd.), Madrid, Cátedra, 2001.

Id., *Diálogo de Mercurio y Carón*, NAVARRO DURÁN R. (éd.), Madrid, Cátedra, 1999.

VANDENESSE J. de, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, GACHARD L.-P. et PIOT Ch. (éd.), Bruxelles, Hayez, 1874.

VAN der BERGH L., *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche Geschiedenis*, 3 vol., Leiden, Luchtmans, 1842-1847.

VAN der LINDEN H., « Articles soumis à Charles-Quint par son chancelier Gattinara concernant l'office de la chancellerie en 1528 », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 100, 1936, p. 265-280.

VAN DOREN P.-J., *Inventaire des archives de la ville de Malines*, 8 vol., Malines, 1859-1894.

VITAL L., *Relación del primer viaje de Carlos V España (1517-1518)*, HERRERO B. (éd.), Madrid, Ministerio de Educación Nacional, Junta Nacional del IV Centenario de Carlos V, 1958.

WALTHER A., « Kanzleiordnungen Maximilians I, Karls V und Ferdinand I », dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. 2, 1909, p. 335-406.

WEISS M. Ch. (éd.), *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, 9 vol., Paris, Imprimerie Royale, 1841-1852.

WHITTINGHAM C. (éd.), *Carta del señor don frey Bartolome de las Casas al Illustre y Muy Magnífico señor don Mercurino Arborio de Gattinara*, Londres, Chiswick Press, 1854.

ZERBINATI G. M., *Croniche di Ferrara quali comenzano del anno 1500 fino al 1527*, MUZZARELLI M. G. (éd.), Ferrare, SATE, 1989.



## Bibliographie

AIMERITO F., « L'insegnamento del diritto », dans NASO I. (dir.), *Alma Felix Universitas Studii Taurinensis. Lo Studio Generale dalle origini al primo Cinquecento*, Turin, Università degli Studi di Torino, 2004, p. 179-186.

ALBAREDA A. M., *História de Montserrat*, ed. revisada i ampliada per Josep Massot i Muntaner, Montserrat, 1977.

ALBERTINETTI G., *Il cardinale Mercurino Arborio Gattinara gran cancelliere di Carlo V*, Milan, Manifattura Ceramica Pozzi, 1956.

ALIPPI A., « Il trattato di confederazione del 1522 fra la Curia Apostolica, il duca d'Urbino, i Baglioni di Perugia e le Repubbliche di Firenze e Siena », dans *Bollettino Senese di Storia Patria*, t. 10, 1903, p. 478-490.

ANATRA B., *Carlo V*, Firenze, La Nuova Italia, 1974.

ANTONY D., *Nicolas Perrenot de Granvelle. Premier conseiller de Charles Quint*, Besançon, Les Éditions du Sekoya, 2006.

ARCHANGELI L., « Milan during the Italian wars 1499-1529 », dans SHAW C. (dir.), *Italy and the European Powers: the Impact of War*, Leyde, Brill, 2006, p. 159-185.

*Id.*, « Igne et ferro. Sulle dedizioni di Reggio alla Chiesa e agli Estensi. Note a margine di alcuni studi di Odoardo Rombaldi », dans BADINI G. et GAMBERINI A. (dir.), *Medioevo reggiano. Studi in ricordo di Odoardo Rombaldi*, Milan, Franco Angeli, 2007, p. 388-418.

*Id.*, « Un lignaggio padano tra autonomia signorile e corte principesca. I Pallavicini », dans GENTILE M. et SAVY P. (dir.), *Noblesse et États princiers en Italie et en France au XVe siècle*, Rome, École française de Rome, 2009, p. 29-100.

ARD BOONE R., « Empire and Medieval Simulacrum: A Political Project of Mercurino Di

Gattinara, Grand Chancellor of Charles V », dans *Sixteenth Century Journal*, t. 42, 2011, p. 1027-1049.

*Id.*, « From Piedmont to Tenochtitlan. Social Conflict and Mercurino di Gattinara Imperial Policies in New Spain », dans VESTER M. (dir.), *Sabaudian Studies: Political Culture, Dynasty, and Territory (1400-1700)*, Kirksville, Truman State University Press, 2013, p. 79-91.

*Id.*, *Mercurino di Gattinara and the Creation of the Spanish Empire*, Londres, Pickering & Chatto Publishers, 2014.

ARQUILLIÈRE H. X, *L'Augustinisme politique*, Paris, Vrin, 1934.

AURELL M., « Messianisme royal de la couronne d'Aragon », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 52<sup>e</sup> année, t. 1, 1997, p. 119-155.

AVONTO L., *Mercurino Arborio di Gattinara e l'America : documenti inediti per la storia delle Indie Nuove nell'archivio del gran cancelliere di Carlo V*, Verceil, Biblioteca della Società Storica, 1981.

*Id.*, « Mercurino Arborio di Gattinara e un intervento legislativo del 1526 nella vita di Santo Domingo », dans *Bollettino di Studi dell'Associazione Culturale di Gattinara*, t. 12, 1988, p. 25-32.

*Id.*, CASSETTI M. et COPPO A., *Il cardinale Mercurino Arborio di Gattinara gran cancelliere di Carlo V, catalogo di mostra documentaria*, Usmate, 1980.

BARBERO G., « Idealismo e realismo nella politica del Gattinara, gran cancelliere di Carlo V », dans *Bollettino Storico per la provincia di Novara*, t. 58, 1967, p. 3-18.

*Id.*, « A proposito del giudizio del Guicciardini sul Gattinara, gran cancelliere di Carlo V », dans *Bollettino Storico per la provincia di Novara*, t. 61, 1970, p. 21-28.

BARDI A., « Carlo Quinto e l'assedio di Firenze », dans *Archivio storico italiano*, série V, t. 11, 1893, p. 1-85.

BARRIOS F., *El Consejo de Estado de la Monarquía española, 1521-1812*, Madrid, Consejo de Estado, 1984.

BARZANTI R. et CATONI G., *Storia da Siena*, 3 vol., Sienne, SeB Editori, 1995.

BASZKIEWICZ J., « Quelques remarques sur la conception du *Dominium mundi* dans l'œuvre de Bartolus ». dans *Bartolo da Sassoferrato. Il Studi e documenti per il VI Centenario. Convegno commemorativo del VI centenario di Bartolo*, Pérouse, 1959, p. 9-25.

BATAILLON M., *Érasme et l'Espagne, recherches sur l'histoire spirituelle du XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1937.

*Id.*, « Le Clérigo Casas, ci-devant colon, réformateur de la colonisation », dans *Bulletin Hispanique*, t. 54 (3-4), 1965, p. 276-369.

*Id.*, « Plus outre : la cour découvre les Indes », dans *Études sur Bartolomé de Las Casas*, Paris, Institut d'Études Hispaniques, 1965, p. 95-115.

BATTISTI E., *L'Antirinascimento*, Turin, Aragno, 2005.

BEAUNE H. et d'ARBAUMONT J., *Les Universités de Franche-Comté : Gray, Dole Besançon*, Dijon, J. Marchand, 1870.

BELENGUER E., *El Imperio de Carlos V. Las coronas y sus territorios*, Barcelone, Península, 2002.

*Id.*, *Ferdinando e Isabella : i Re Cattolici nella politica europea del Rinascimento*, Rome, Salerno Editrice, 2001.

BELLONE E., *Il primo secolo di vita dell'Università di Torino, sec. 15-16. Ricerche ed ipotesi sulla cultura nel Piemonte quattrocentesco*, Turin, Centro studi piemontesi, 1986.

BELLSOLELL MARTÍNEZ J., « Miguel Mai y Antonio Sebastiano Minturno en la corte de Carlos V », dans *Studia Aurea. Revista de Literatura Española y Teoría Literaria del Renacimiento y Siglo de Oro*, t. 4, 2010, p. 27-66.

BEHRENS B., « The Office of the English Resident Ambassador: Its Evolution as Illustrated by the Career of Sir Thomas Spinelly, 1509-22 », dans *Transactions of the Royal Historical Society*, Fourth Series, t. 16, 1933, p. 161-195.

BENASSI U., *Storia di Parma*, vol. 5, Parme, 1906.

BÉNÉ Ch., « Érasme et les humanistes dalmates devant l'invasion turque », dans PÉROUSE G.-A (dir.), *L'Homme de guerre au XVI<sup>e</sup> siècle : Actes du colloque de l'Association Réforme Humanisme Renaissance, Cannes, 1989*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1992, p. 121-131.

BERTI G., « La politica pontificia nell'Emilia settentrionale dal 1525 al 1545 », dans *Archivio Storico per le province parmensi*, t. 14, 1962, p. 125-152.

BESSION A., *Marguerite d'Autriche*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1979.

BIERLAIRE F., « Le carnet d'adresses d'Érasme ou l'art d'utiliser ses réseaux », dans *Pour la singulière affection qu'avons a luy. Études bourguignonnes offertes à Jean-Marie Cauchies*, Turnhout, Brepols Publishers, 2017, p. 1-13.

BLANCHARD J. et MÜHLETHALER J.-C., *Écriture et pouvoir à l'aube des temps modernes*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

BOCCOTTI G., « Mercurino Arborio, cancelliere di Carlo V, e un opuscolo inedito sulla monarchia universale », dans *Atti dell'Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, t. 153, 1994-1995, p. 156-195.



BOISGELIN P.-M L. de, *Malte ancienne et moderne*, 3 vol., Marseille, 1809.

BONORA E., *Aspettando l'imperatore. Principi italiani tra il papa e Carlo V*, Turin, Einaudi, 2014.

BOOM G. de, *Marguerite d'Autriche*, Bruxelles, Renaissance du livre, 1946.

*Id.* et PIRENNE H, *Marguerite d'Autriche Savoie et la pré-Renaissance*, Paris, Droz, 1935.

BORNATE C., *Ricerche intorno alla vita di Mercurino Gattinara, gran cancelliere di Carlo V*, Novare, 1899.

*Id.*, « Historia vite et gestorum per dominum magnum cancellarium (Mercurino Arborio di Gattinara) con note, aggiunte e documenti », dans *Miscellanea di storia italiana*, série III, année XVII, t. 48, Turin, 1915, p. 231-585.

*Id.*, « L'apogeo della Casa d'Asburgo e l'opera politica d'un Gran Cancelliere di Carlo V », dans *Nuova Rivista Storica*, anno III, fasc. III-IV, 1919, p. 396-439.

*Id.*, « La politica italiana del Gran Cancelliere di Carlo V (Mercurino Arborio da Gattinara) », dans *Bollettino Storico per la Provincia di Novara*, t. 24, 1930, p. 389-414.

*Id.*, « I negoziati per attirare Andrea Doria al servizio di Carlo V », dans *Giornale Storico e Letterario della Liguria*, t. 18, 1942, p. 51-75.

BOSBACH F., « *Monarchia universalis* ». *Storia di un concetto cardine della politica europea, secoli XVI-XVIII*, Milan, Vita e Pensiero, 1998.

BOUTET D. et VERGER J., *Penser le pouvoir au Moyen Âge, VIIIe-XVe siècle. Études d'histoire de littérature offertes à Françoise Autrand*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2000.

BRANDI K., *Charles Quint*, Paris, Payot, 1951.

*Id.*, « Dantes Monarchia und die Italienpolitik Mercurino Gattinaras », dans *Deutsches Dante-Jahrbuch*, t. 24, 1942, p. 1-19.

BRAUDEL F., « Charles Quint, témoin de son temps, 1500-1558 », dans *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1984, p. 167-207.

BRUCHET M., *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, Lille, L. Danel, 1927.

*Id.*, « A propos de lettres mal datées de la chancellerie de Marguerite d'Autriche », dans *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne par ses anciens élèves et ses amis à l'occasion de sa quarantième année d'enseignement à l'Université de Gand (1886-1926)*, 2 vol., Bruxelles, 1926, p. 63-70.

*Id.* et LANCIEN E., *L'Itinéraire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas*, Lille, L. Danel, 1934.

BUCHOLTZ F.-B., *Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten*, 9 vol., Vienne, 1831-1838.

BULST N., DESCIMON R., et GUERREAU A., *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1996.

CADENAS y VICENT V. de, *El Saco de Roma de 1527 por el ejército de Carlos V*, Madrid, Instituto Salazar y Castro, 1974.

*Id.*, *El protectorado de Carlos V en Génova: la "condotta" de Andrea Doria*, Madrid, Instituto Salazar y Castro, 1977.

*Id.*, *La República de Siena y su anexión a la Corona de España*, Madrid, Instituto Salazar y Castro, 1985.

CANTIMORI D., *Umanesimo e religione nel Rinascimento*, Turin, Einaudi, 1975.

CANTÙ F., « Mercurino Arborio di Gattinara tra vecchio e nuovo mondo. Studi e ricerche sul Grande Cancelliere di Carlo V », dans *Critica Storica*, anno 21, t. 3, 1984, p. 373-380.

CARANDE R., « El sorprendido y sorprendente Adriano VI, Papa », dans *Otros siete estudios de historia de España*, Barcelone, Ariel, 1978, p. 81-107.

*Carlo V e Mercurino di Gattinara suo Gran Cancelliere, Atti del convegno internazionale 9-11 giugno 2000*, a cura dell'Accademia internazionale melitense, Malte, 2001.

CARLOS MORALES C. J. de, « Grupos de poder en el Consejo de Hacienda de Castilla », dans MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *Instituciones y élites de poder en la Monarquía Hispana durante el siglo XVI*, Madrid, Ediciones de la Universidad Autónoma de Madrid, 1992, p. 107-136.

CARRASCO R., « Les morisques au XVI<sup>e</sup> siècle : de l'échec de l'évangélisation à la répression généralisée », dans *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, t. 2, 2008, p. 1-15.

CAUCHIES J.-M., « Croit conseil et ses « ministres ». Les conseillers de Philippe le Beau (1494-1506) », dans MICHON C. (dir.), *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance, 1450-1550*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 47-66.

CAVAZZANA F. (dir.), *Gasparo Contarini e il suo tempo, Atti del convegno, Venezia, 1-3 marzo 1985*, Venise, Studium Cattolico Veneziano, 1988.

CAVIGLIA A., *Claudio di Seyssel (1450-1520). La vita nella storia dei suoi tempi*, Turin, Bocca 1928.

CAVINA M., *Studi sull'incoronazione imperiale nella scienza giuridica italiana fra tre e cinquecento*, Milan, Giuffrè, 1991.

CERNIGLIARO A., *Sovranità e feudo nel regno di Napoli*, 2 vol., Naples, Jovene, 1984.

CHABOD F., *Storia di Milano nell'epoca di Carlo V*, Turin, Einaudi, 1961.

*Id.*, *Lo Stato e la vita religiosa a Milano*, Turin, Einaudi, 1971.

*Id.*, *Carlo V e il suo impero*, Turin, Einaudi, 1985.

CHAMPOLLION-FIGEAC A., *Captivité du roi François Ier*, Paris, Imprimerie royale, 1847.

CHASTEL A., *Le sac de Rome, 1527 : du premier maniérisme à la contre-Réforme*, Paris, Gallimard, 1984.

CHAUNU P., *L'Espagne de Charles Quint*, 2 vol., Paris, Sedes, 1973.

*Id.*, « L'empire de Charles Quint », dans DUVERGER M. (dir.), *Le concept d'empire*, Actes du colloque tenu à Paris les 9 et 10 décembre 1977, Paris, Presses universitaires de France, 1980, p. 253-271.

*Id.* et ESCAMILLA M., *Charles Quint*, Paris, Tallandier, 2000.

CHECA F., *Carlos V. La imagen del poder en el Renacimiento*, Madrid, El Viso, 1999.

CHITTOLINI G., « Milan in the face of the Italian wars 1494-1535 », dans ABULAFIA D. (dir.), *The French Descent into Renaissance Italy 1494*, Aldershot, Routledge, 1995, p. 391-404.

*Id.*, « Cities, cities states and regional states in North Central Italy », dans BLOCKMAN W. P. et TILLY Ch.(dir.), *Cities and States in Europe, 1000-1800*, Boulder, Springer, 1989, p. 689-706.

CLÉMENT SIMON G., « Jean de Selve négociateur du traité de Madrid », dans *Revue des questions historiques*, t. 73, 1903, p. 45-120.

COGITORE I., et GOYET F. (éd.), *Devenir roi. Essai sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, ELLUG, 2001.

CORDERO TORRES J.-M., *El Consejo de Estado; su trayectoria y perspectivas en España*, Madrid, Instituto de Estudios Políticos, 1944.

CORRADI G., « Giovanni Bartolomeo di Gattinara e il sacco di Roma del 1527 », dans *Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, classe di scienze morali*, t. 27, 1891-1892, p. 238-256.

COSTANTINI C., *La Repubblica di Genova*, Turin, Unione Tipografico-Editrice Torinese, 1986.

CLARETTA G., *Notizie storiche intorno alla vitae d ai tempi de Beatrice di Portogallo, duchessa di Savoia*, Turin, Tipografia Eredi Botta, 1863.

*Id.*, « Carlo V e Clemente VII ; il loro arrivo al Congresso di Bologna, e l'assedio di Firenze del 1530, secondo il legato di Savoia a Roma, a proposito della odierna pubblicazione di una corrispondenza epistolare di quei due potentate », dans *Atti della Reale Accademia delle scienze di Torino*, t. 28, 1892-1893, p. 634-655.

CREMONINI C., « Considerazioni sulla feudalità imperiale italiana nell'età di Carlo V », dans CANTÙ F. et VISCEGLIA M.-A (dir), *L'Italia di Carlo V. Guerra, religione e politica nel primo Cinquecento*, Atti del Convegno internazionale di Studi, Roma, 5-7 aprile 2001, Rome, Viella, 2003, p. 259-276.

CREWS D. A., « Juan de Valdés and the Comunero Revolt: An Essay on Spanish Civic Humanist » dans *Sixteenth Century Journal*, t. 22, issue 2, 1991, p. 233-252.

CROUZET D., « Le connétable de Bourbon entre « pratique », « machination », « conjuration » et « trahison » », dans BERCÉ Y.-M. et FASANO GUARINI E. (dir.), *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Actes du colloque international, Rome, 30 septembre/2octobre 1993, Rome, Publications de l'École française de Rome, 1996, p. 253-269.

*Id.*, *Charles Quint, empereur d'une fin des temps*, Paris, Odile Jacob, 2016.

CZERNIN U., *Gattinara und die Italienpolitik Karls V : Grundlagen, Entwicklung und Scheitern eines politischen Programmes*, Francfort, New-York, P. Lang, 1993.

DALARUN J., *Gouverner, c'est servir. Essai de démocratie médiévale*, Paris, Alma, 2012.

D'AMICO J.-C., *Charles Quint maître du monde : entre mythe et réalité*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004.

*Id.*, « Gattinara et la « monarchie impériale » de Charles Quint. Entre millénarisme, *translatio imperii* et droits du Saint-Empire », dans *Astérion*, t. 10, 2012.

*Id.*, « Mercurino Gattinara et le mythe d'un empire universel », dans CRÉMOUX F. et FOURNEL J.-L., *Idées d'empire en Italie et en Espagne (XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles)*, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2010, p. 71-102.

*Id.*, « De Pavie à Bologne : la prophétie comme arme de la politique impériale pendant les Guerres d'Italie (1525-1530) », dans REDONDO A. (dir.), *La prophétie comme arme de guerre des pouvoirs (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2000, p. 97-107.

*Id.*, « Charles Quint et le sac de Rome : personnification d'un tyran impie ou Dernier Empereur ? », dans REDONDO A. (dir.), *Le Discours sur le sac de Rome de 1527. Pouvoir et littérature*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1999, p. 37-48.

DANSAERT G., *Guillaume de Croÿ-Chièvres, dit le Sage. 1458-1521*, Courtrai, Vermaut, 1942.

DANVILA M., « Mercurino de Gattinara, Gran Canciller de Espana », dans *Boletín de la Real Academia de la Historia*, t. 35, 1899, p. 482-494.

DELSALLE P., *La Franche-Comté au temps de Charles Quint*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2001.

DENINA C., « Eloquio storico di Mercurino di Gattinara gran cancelliere dell'imperatore Carlo V e cardinale di S. Chiesa », dans *Piemontesi illustri*, Turin, 1783, p. 1-112.

DE ROSSI P., *Memorie storiche dei principali avvenimenti politici d'Italia seguiti durante il pontificato di Clemente VII*, Rome, 1837.

DESWARTE-ROSA S., « L'expédition de Tunis (1535) : images, interprétations, répercussions culturelles », dans BENNASSAR B. et SAUZET R., *Chrétiens et Musulmans à la Renaissance*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 75-132.

DEVAUX J. et MARCHANDISSE A. (éd.), *Le Prince en son miroir. Littérature et politique sous les premiers Valois*, Actes des Rencontres internationales organisées à Dunkerque, Université du Littoral-Côte d'Opale, 22 octobre 2009, *Le Moyen Âge*, t. 116, fasc. 3-4, 2010.

DÍAZ JIMENO F., *Hado y fortuna en la España del siglo XVI*, Madrid, Fundación Universitaria Española, 1987.

DIONISETTI C., *Notizie biografiche dei Vercellesi illustri*, Biella, 1862.

*Id.*, *Illustrazioni Storico-corografiche della Regione Subalpine*, Turin, 1898.

DUBAR C., « La fin des temps : millénarisme chrétien et temporalités », dans *Temporalités*, t. 12, 2010.

DUFOURNET J., FIORATO A. et REDONDO A. (éd.), *Le pouvoir monarchique et ses supports idéologiques aux XVIe - XVIIe siècles*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1990.

DUPRONT A., « Les solitaires de la croisade, Charles Quint », dans *Le Mythe des croisades*, 4 vol., Paris, Gallimard, 1997, vol. 1, p. 366-389.

EDELMAYER F., « Italia y el Sacro Imperio en la época de Maximiliano », dans GALASSO G. et HERNANDO SÁNCHEZ C.-J. (dir.), *El reino de Nápoles y la monarquía de España: Entre agregación y conquista (1485-1535)*, Madrid, 2004, p. 551-559.

EICHEL-LOJKINE P. (dir.), *Claude de Seyssel. Écrire l'histoire, penser le politique en France, à l'aube des temps modernes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

ESCAMILLA M., *Le siècle d'or de l'Espagne. Apogée et déclin 1492-1598*, Paris, Tallandier, 2015.

ESCUADERO J.-A., *Los secretarios de Estado y el despacho (1474-1724)*, Madrid, Instituto de Estudios Administrativos, 1976.

*Id.*, « El gobierno de Carlos V hasta la muerte de Gattinara », dans GARCÍA B. (dir.), *El Imperio de Carlos V. Procesos de agregación y conflictos*, Madrid, Fundación Carlos de Amberes, 2000, p. 83-96.

ESTELLA MARCOS M., *Reyes y Mecenas. Los Reyes Católicos, Maximiliano I y los inicios de la casa de Austria en España*, Tolède, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1992.

FAGEL R., « Un heredero entre tutores y regentes: casa y corte de Margarita de Austria y Carlos de Luxemburgo (1506-1516) », dans MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos V*, 3 vol., Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 2000, vol. 1, p. 115-140.

FAJARDO A. R. et MORENO A (dir.), *Francisco de los Cobos y su época*, Madrid, Electa, 1997.

FANTONI M. (dir.), *Carlo V e l'Italia*, Rome, Bulzoni, 2000.

FEDELE D., « Face aux « guerre e ruine d'Italia ». Pour une lecture politique du Livre du Courtisan », dans DESCENDRE R. et FOURNEL J.-L. (dir.), *Langages, politique, histoire. Avec Jean-Claude Zancarini*, Lyon, ENS Éditions, 2015, p. 237-246.

FÉLIX G., *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1996.



FERMÍN CABALLERO D., *Alonso y Juan de Valdés*, Madrid, 1875.

FERNÁNDEZ ALBALADEJO P., « De “llave de Italia” a “corazón de la monarquía”. Milán y la monarquía católica en el reinado de Felipe III », dans *Fragmentos de monarquía*, Madrid, Alianza Editorial, 1992, p. 185-237.

FERNÁNDEZ ÁLVAREZ M., *Carlos V, el César y el hombre*, Madrid, Espasa, 1999.

*Id.*, *Política mundial de Carlos V y Felipe II*, Madrid, Escuela de Historia Moderna, 1966.

FERNÁNDEZ CONTI S., « El gobierno de los asuntos de la guerra en Castilla durante el reinado del Emperador Carlos V (1516-1558) », dans *Instituciones y élites de poder en la Monarquía Hispánica durante el siglo XVI*, p. 47-106.

FERRARA O., *El siglo XVI a la luz de los embajadores venecianos*, Madrid, La Nave, 1952.

FERRETTI F., *Un borgo Franco vercellese di nuova fondazione : Gattinara*, Vercelli, 1992

*Id.*, *Un maestro di politica. L'umana vicenda di Mercurino dei nobili Arborio di Gattinara*, Usmate, Associazione Culturale di Gattinara, 1980.

FINLAY R., « Al servizio del Sultano: Venezia, i Turchi e il mondo cristiano (1523-1538) », dans TAFURI M. (dir.), *Renovatio Urbis. Venezia nell'età di Andrea Gritti (1551-1538)*, Rome, Officina Edizioni, 1984, p. 79-118.

FIRPO M., *Relazioni di ambasciatori veneti al Senato, tratte dalle migliori edizioni disponibili e ordinate cronologicamente*, 14 vol., Turin, Bottega d'Erasmus, 1970.

*Id.*, « Le cardinal », dans GARIN E. (dir.), *L'homme de la Renaissance*, Paris, Seuil, 1990, p. 79-141.

*Id.*, *Il Sacco di Roma del 1527 tra profezia, propaganda politica e riforma religiosa*, Cagliari, CUEC, 1990.

*Id.*, *Dal sacco di Roma all'Inquisizione. Studi su Juan de Valdés e la Riforma italiana*, Alexandrie, Edizioni dell'Orso, 1998.

FIZZOTTI C., « Il restauro della pietra sepolcrale Originaria del Cardinale Mercurino Arborio di Gattinara », dans *Bollettino di Studi dell'Associazione Culturale di Gattinara*, t. 24, 2004, p. 44-45.

FOLZ R., *L'idée d'empire en Occident du V<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1953.

FONTAN A. et AXER J., *Españoles y polacos en la Corte de Carlos V: cartas del embajador Juan Dantisco*, Madrid, Alianza Editorial, 1994.

FONTENAY M., « Malte et la défense de la Méditerranée », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 50/4, 2003-2004, p. 7-28.

FORONDA y AGUILERA M. de, *Estancias y Viajes del Emperador Carlos V*, Madrid, Rivadeneyra, 1914.

FRAGNITO G., *Gasparo Contarini. Un magistrato veneziano a servizio della cristianità*, Florence, Olschki, 1988.

FREYMOND J., *La politique de François I<sup>er</sup> à l'égard de la Savoie*, Lausanne, Porchet, 1939.

FUHRMANN H., « Il vero imperatore è il papa : il potere temporale nel Medioevo », dans *Bollettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medioevo e Archivio Muratoriano*, t. 92, 1985-1986, p. 367-379.

GABOTTO F., *L'università in Piemonte, prima di Emanuele Filiberto*, Torino, Roux, 1898.

GACHARD L.-P., « Les monuments de la diplomatie vénitienne, considérés sous le point de vue de l'histoire moderne en général, et de l'histoire de la Belgique en particulier » dans *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. 27, 1853, p. 1-127.

*Id.*, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, Bruxelles, Hayez, 1855.

GAETA F., «L'idea imperiale degli umanisti e l'impero di Carlo V», dans *Roma Costantinopoli Mosca*, Atti del Seminario internazionale di Studi storici «Da Roma alla terza Roma», 21-23 aprile 1981, Naples, Edizioni Scientifiche Italiane, 1983, p. 141-150.

GALASSO G., «Momenti e problemi di Storia napoletana nell'età di Carlo V», dans *Mezzogiorno medievale et moderno*, Turin, Einaudi, 1975, p. 147-164.

*Id.*, «Lettura dantesca e lettura umanistica nell'idea di impero del Gattinara», dans MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa, 1500-1558*, Congreso internacional, Madrid, 3-6 julio 2000, 4 vol., Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 2001, vol. 1, p. 93-114.

*Id.*, *Carlo V e Spagna imperiale. Studi e ricerche*, Rome, Storia e Letteratura, 2006.

GALLY M., «Les enjeux de l'histoire : Dante, penseur de la monarchie universelle», dans *Le Moyen Age*, t. 100, n° 2, 1994, p. 171-184.

GAMBERINI A. et LAZZARINI I. (dir.), *Lo Stato del Rinascimento in Italia 1350-1520*, Rome, Viella, 2014.

GARIN E., *Rinascite e rivoluzioni: movimenti culturali dal XIV al XVIII secolo*, Rome, Laterza, 1975.

GATTONI M., «La spada e la croce. L'antagonismo pontificio-ferrarese come *exemplum* di conflitto tra potere ecclesiastico e laico nell'Italia del Rinascimento», dans *Ricerche Storiche*, t. 26, n° 3, 1996, p. 614-674.

*Id.*, «Pace universale o tregue bilaterali ? Clemente VII e l'istruzione a Nicolaus Schömberg, Arcivescovo di Capua (1524)», dans *Ricerche Storiche*, t. 30, n° 1, 2000, p. 171-196.

*Id.*, «La politica estera e il primato dei Petrucci a Siena (1498-1524)», dans ASCHERI M.

(dir.), *Siena e il suo territorio nel Rinascimento*, Sienna, Il Leccio, 2000, p. 214-222.

*Id.*, *Leone X e la geopolitica dello Stato pontificio (1513-1521)*, Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2000.

*Id.*, *Clemente VII e la geopolitica dello stato pontificio (1523-1534)*, Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2002.

GAVINELLI M., *Mercurino Arborio di Gattinara «Gran Cancelliere di tutte le terre e i regni dell'imperatore Carlo V»*, tesi di laurea, facoltà di Scienze Politiche, Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan, 2005, dans *Bollettino di Studi dell'Associazione Culturale di Gattinara*, t. 25, 2005.

GENET J.-Ph., « L'évolution du genre du Miroir au Prince en Occident », dans CASSAGNES-BROUQUET S., CHAUOU A., PICHOT D. et ROUSSELOT L. (dir.), *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 531-541.

GENTILE M. (dir.), *Guelfi e Ghibellini nell'Italia del Rinascimento*, Rome, Viella, 2005.

GERBIER L., « Les raisons de l'Empire et la diversité des temps. Présentation, traduction et commentaire de la *responsiva oratio* de Mercurino Gattinara prononcée devant la légation des princes-électeurs le 30 novembre 1519 », *Erytheis*, t. 3, septembre 2008, p. 94-115.

*Id.*, « Le machiavélisme problématique de Valdés dans le *Diálogo de las cosas acaecidas en Roma* », dans *Quaderns d'Italià*, t. 16, 2011, p. 115-142.

GIARRIZZO G., « Sicilia in rivolta (1517-1522) », dans GIARRIZZO G. et D'ALESSANDRA V. (dir.), *La Sicilia dal Vespro all'unità d'Italia*, Turin, UTET, 1992, p. 135-139.

GIBELLINO A., « La scoperta dell' stemma del Cardinale Mercurino », dans *Bollettino di Studi dell'Associazione Culturale di Gattinara*, t. 10, 1984, p. 6.

GILI P., « Empire et italianité au XV<sup>e</sup> siècle : l'opinion des juristes et des humanistes » dans *Idées d'empire en Italie et en Espagne (XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles)*, p. 47-68.

GILSON E., *Dante et la philosophie*, Paris, Vrin, 1939.

*Id.*, *Les métamorphoses de la Cité de Dieu*, Louvain, Publications universitaires, Paris, Vrin, 1952.

GIMÉNEZ FERNÁNDEZ M., *Bartolomé de las Casas*, 2 vol., Séville, Escuela de Estudios Hispano-Americanos, 1960.

GIODA C., *Girolamo Morone e i suoi tempi: studio storico*, Turin, Paravia, 1887.

GIOVANNI CENTELLES G. de (dir.), *Mercurino, Carlo V e l'Europa*, Atti della Conferenza Diplomatica Internazionale per le celebrazioni del Cardinale Mercurino Arborio di Gattinara, Gran Cancelliere di Carlo V, Gattinara, 3 giugno 2000, Gattinara, 2005.

GIRARD F., « Un diplomate franc-comtois sous Marguerite d'Autriche », dans *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1871-1872, p. 159-189.

GOURINAT J.-B., « Les signes du futur dans le stoïcisme : problèmes logiques et philosophiques », dans GEORGOUDI S., KOCH PIETTRE R. et SCHMIDT F. (dir.), *La raison des signes. Présages, rites, destin dans les sociétés de la méditerranée ancienne*, Leiden, Boston, Brill, 2012, p. 557-575.

GREGORY G. de, *Istoria della vercellese letteratura ed arti*, 4 vol., Turin, 1819-1824.

GUASCO F., *Dizionario feudale degli antichi stati sabaudi e della Lombardia. Dall'epoca carolingia ai nostri tempi (774-1901)*, 5 vol., Pinerolo, Tipografia già Chiantore e Mascarelli, 1911.

GWYN P., « Wolsey's Foreign Policy : The Conferences at Calais and Bruges Reconsidered », dans *The Historical Journal*, t. 23, n° 4, 1980, p. 755-772.

HALKIN L.-E. et DANSAERT G., *Charles de Lannoy, vice-roi de Naples*, Bruxelles, L'édition universelle, 1934.

*Id.*, *Érasme parmi nous*, Paris, Fayard, 1987.

HANE Ph., *Historia Sacrorum A B. Luthero emendatorum*, Kiel, 1728.

HEADLEY J. M., « The Habsburg World Empire and the Revival of Ghibellinism », dans *Journal of Medieval and Renaissance Studies*, t. 7, 1978, p. 93-127.

*Id.*, « The Conflict between Nobles and Magistrates in Franche-Comté, 1508-1518 », dans *Journal of Medieval and Renaissance Studies*, t. 8, 1979, p. 49-80.

*Id.*, « Gattinara, Erasmus and the Imperial Configurations of Humanism », dans *Archiv für Reformationsgeschichte*, t. 71, 1980, p. 64-98.

*Id.*, « Germany, the Empire and Monarchia in the Thought and Policy of Gattinara », dans LUTZ H. et MÜLLER-LUCKNER E. (dir.), *Das römisch-deutsche Reich im politischen System Karls V*, Munich, Vienne, R. Oldenburg, 1982.

*Id.*, *The Emperor and His Chancellor: a Study of the Imperial Chancellery under Gattinara*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

*Id.*, « Rhetoric and Reality: Messianic, Humanist and Civilian Themes in the Imperial Ethos of Gattinara », dans REEVES M., *Prophetic Rome in the High Renaissance Period: Essays*, New-York, Oxford University Press, 1992, p. 241-270.

*Id.*, « The Emperor and His Chancellor: Disputes over Empire, Administration and Popes (1519-1529) », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa*, vol. 1, p. 21-35.

HENNE A., *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, 10 vol., Bruxelles, Leipzig, 1858-1860.

HERNANDO SÁNCHEZ C.-J., « El reino de Nápoles y el dominio de Italia en el Imperio de Carlos V », dans *El Imperio de Carlos V. Procesos de agregación y conflictos*, p. 111-118.

*Id.*, *El reino de Nápoles en el Imperio de Carlos V. La consolidación de la conquista*, Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 2001.

*Id.*, « Nobleza y diplomacia en la Italia de Carlos V: el II duque de Sessa, embajador en Roma », dans SÁNCHEZ-MONTES GONZÁLEZ F. et CASTELLANO J.-L. (dir.), *Carlos V. Europeísmo y universalidad*, Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 5 vol., 2001, vol. 3, p. 205-298.

HUART M., *Le Cardinal Arborio de Gattinara président du Parlement de Dole et chancelier de Charles-Quint*, Besançon, 1876.

ILARDI V., « Italianità among some Italian intellectuals in the early sixteenth century », dans *Traditio*, t. 12, 1956, p. 339-367.

JAGU A., « Saint Paul et le stoïcisme », dans *Revue des sciences religieuses*, t. 32, n° 3, 1958, p. 225-250.

JEDIN H., *Storia del Concilio di Trento*, 4 vol., Brescia, Morcelliana, 1949-1981.

JIMÉNEZ MONTESERÍN M., « El erasmismo: los hermanos Valdés », dans *Carlos V. Europeísmo y universalidad*, vol. 5, p. 343-376.

JÓNSSON E. M., *Le Miroir, naissance d'un genre littéraire*, Paris, Les Belles Lettres, 1995.

*Id.*, « Les 'miroirs aux princes' sont-ils un genre littéraire ? », dans *Médiévales*, t. 51, 2006, p. 153-166.

JOUAVILLE Q., « L'empereur et son chancelier et la politique impériale en Italie. Lettres et mémoires de Mercurino di Gattinara à Charles Quint en 1527 », dans *Atti della Società Ligure di Storia Patria*, t. 57, 2017, p. 81-146.

*Id.*, « Les péripéties du prophète impérial : le voyage en Italie du chancelier Gattinara en 1527, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, t. 130-2, 2018.

KANTOROWICZ E., *Frédéric II*, Paris, Gallimard, 1987.

KENISTON H., *Francisco de los Cobos: secretary of the emperor Charles V*, Pittsburg, University of Pittsburg Press, 1958.

KOHLER A., *Carlos V. Una biografía*, Madrid, Pons, 2000.

KRYNEN J., *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge, 1380-1440 : étude de la littérature politique du temps*, Paris, Picard, 1981.

*Id.*, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIIIe-XVe siècles*, Paris, Gallimard, 1993.

LACHAUD F. et SCORDIA L. (dir.), *Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2007.

LECOQ A.-M., *François Ier imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, Macula, 1987.

LE GALL J.-M., *L'honneur perdu de François I<sup>er</sup>. Pavie, 1525*, Paris, Payot, 2015.

*Id.*, *Les Guerres d'Italie (1494-1559). Une lecture religieuse*, Genève, Droz, 2017.

LEÓN PINELO A. de, *El gran canceller de las Indias*, Sevilla, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1953.

LIGRESTI D., « Dal principe 'virtuale' di Machiavelli al principe reale : concezioni e pratiche politiche in Italia nell'età di Carlo V. La successione in Sicilia », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa*, vol. 1, p. 163-177.



MALETTKE K., « L'équilibre européen face à la *monarchia universalis*. Les réactions européennes aux ambitions hégémoniques à l'époque moderne », dans BÉLY L. (dir.), *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps Modernes*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 47-57.

MARAVALL J. A., « Las etapas del pensamiento político de Carlos V », dans *Revista de estudios políticos*, t. 100, 1958, p. 93-146.

*Id.*, *Carlos V y el pensamiento político del renacimiento*, Madrid, Instituto de Estudios Políticos, 1960.

MARGOLIN J.-C., *Guerre et paix dans la pensée d'Érasme*, Paris, Aubier, 1973.

MARINI L., *Savoardi e Piemontesi nello Stato Sabauda (1418-1536)*, Rome, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea, 1962.

MARTÍNEZ MILLÁN J. et RIVERO RODRÍGUEZ M., « La coronación imperial de Bolonia y el final de la 'vía flamenca' (1526-1530) », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa*, vol. 1, p. 131-150.

*Id.*, « La historiografía sobre Carlos V », dans *La corte de Carlos V*, vol. 1, p. 17-41.

*Id.*, « Conseillers et factions curiales durant le règne de Charles Quint », dans *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance*, p. 109-145.

MC CLUNG HALLAM B., « The disastrous pontificate of Clement VII: Disastrous for Giulio di Medici? », dans GOUWENS K. et REISS S. E. (dir.), *The Pontificate of Clement VII. History, Politics, Culture*, Vermont, Ashgate, 2005, p. 29-40.

MENÉNDEZ PIDAL R., *Idea imperial de Carlos V*, Madrid, Espasa-Calpe, 1940.

*Mercurino Arborio di Gattinara, Gran Cancelliere di Carlo V: 450° anniversario della morte, 1530-1980*, Atti del convegno di studi storici (Gattinara 4-5 Ottobre 1980), a cura dell'Associazione Culturale di Gattinara e della Società Storica Vercellese, Verceil, 1982.

*Mercurino, cardinale e gran cancelliere di Carlo V e la famiglia Arborio Gattinara : 550° anniversario della nascita, 1465-2015*, Atti del Convegno di Studi Storici (Gattinara 3-4 Ottobre 2015), a cura dell'Associazione Culturale di Gattinara, Gattinara, 2016.

MÉNISSIER T., « *Monarchia* de Dante. De l'idée médiévale d'empire à la citoyenneté universelle », dans MÉNISSIER T. (dir.), *L'idée d'empire dans la pensée politique, historique, juridique et philosophique*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 81-96.

MERLIN P., *La forza e la fede. Vita di Carlo V*, Rome, Laterza, 2004.

MESNARD P., *L'essor de la philosophie politique au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1977.

*Id.*, « L'expérience politique de Charles Quint et les enseignements d'Érasme », dans JACQUOT J. (dir.), *Fêtes et cérémonies au temps de Charles Quint*, Paris, CNRS, 1960, p. 45-56.

MICHON C., « Les hommes nouveaux dans les Conseils des princes à la Renaissance », dans MUSSET B. (dir.), *Hommes nouveaux et femmes nouvelles de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 77-88.

*Id.*, (dir.), *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

*Id.*, « Les richesses de la faveur à la Renaissance : Jean de Lorraine (1498-1550) et François I<sup>er</sup> », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 50-3, 2003, p. 34-61.

MIGNET F.-A., *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, 2 vol, Paris, 1875.

MILHOU A., « La chauve-souris, le nouveau David et le roi caché (trois images de l'empereur des derniers temps dans le monde ibérique) », dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 18, 1982, p. 61-78.

MOGLIA G., *Il borgo di Gattinara : memorie storiche*, Verceil, 1886.

MOLAS RIBALTA P. M., « Los cancilleres di Carlos V », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa*, vol. 1, p. 227-246.

MOLINIÉ-BERTRAND A. et DUVIOLS J.-P. (dir.), *Charles Quint et la monarchie universelle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001.

MOZZARELLI C., « Dalla grazia cortigiana alla ragion di stato cattolica, ovvero un percorso della legittimazione politica da Carlo V a Filippo II », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa*, vol. 1, p. 191-197.

MOZZONE F., *Mercurino Arborio di Gattinara Gran Cancelliere di Carlo V nella storiografia dal Settecento ai giorni nostri*, tesi di laurea, Università degli Studi del Piemonte Orientale Amedeo Avogadro, 2005, dans *Bolletino di studi dell'Associazione Culturale di Gattinara*, t. 26, 2006.

NICCOLI O., *Profeti e popolo nell'Italia del Rinascimento*, Roma, Laterza, 1987.

ORIOLI R., *Fra Dolcino : nascita, vita e morte di un'eresia medievale*, Milan, Jaca Book, 2004.

OSCHEMA K., « Entre superstition et expertise scientifique : l'astrologie et la prise de décision des ducs de Bourgogne », dans MARCHANDISSE A. (dir.), *Les cultures de la décision dans l'espace bourguignon : acteurs, conflits, représentations*, Neuchâtel, Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes, 2017, p. 89-103.

OTTAVIANI D., « Le Pape et l'Empereur », dans *Erytheis*, t. 3, septembre 2008, p. 17-31.

PACINI A., *I presupposti politici del "Secolo dei Genovesi" : La Riforma del 1528*, Gênes, Società Ligure di Storia Patria, 1990.

*Id.*, *La Genova di Andrea Doria nell'Imperio di Carlo V*, Florence, Leo S.Olschki, 1999.

PAGDEN A., *Lords of all the World. Ideologies of Empires in Spain, Britain and France, c. 1500 - c. 1800*, New Haven, Yale University Press, 1995.

PANCIROLI G., *Storia della città di Reggio*, Reggio, 1846.

PAROLETTI M., *Vite e ritratti di 60 piemontesi illustri*, Turin, 1824.

PATRIARCA L., « Mercurino Arborio Gattinara, un grande, geniale Statista del Rinascimento », dans *Bolletino di studi dell'Associazione Culturale di Gattinara*, t. 22, 2001, p. 11-15.

PENNA M., « Las ideas imperiales de Carlos V y de su Gran Canciller Gattinara », dans *Estudios Carolinos*, Barcelone, Universidad de Barcelona, 1959, p. 1-19.

PÉREZ J., « L'affrontement Turcs-Chrétiens vu d'Espagne » dans *Chrétiens et Musulmans à la Renaissance*, p. 257-263.

*Id.*, « La idea imperial de Carlos V », dans *Carlos V. Europeísmo y universalidad*, vol. 1, p. 239-250.

PETITTI di RORETO A., « Di una lettera a Carlo V relativa al sacco di Roma del 1527 », dans *Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, classe di scienze morali*, t. 58, 1922-1923, p. 319-322.

PETRALIA G., « 'Stato' e 'moderno' in Italia e nel Rinascimento », dans *Storica*, anno III, t. 8, 1997, p. 7-48.

PEYTEVIN M., *Visite et gouvernement dans le royaume de Naples (XVIe-XVIIe siècles)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2003.

PEZZELLA S., « Alfonso de Valdès e la politica religiosa di Carlo V », dans *Studi e Materiali di storia della religione*, t. 36, 1965, p. 211-268.

PILATI R., *Officia principis. Politica ed amministrazione a Napoli nel Cinquecento*, Naples, Jovene, 1994.

PIZARRO LLORENTE H., « Un embajador de Carlos V en Italia: Don Lope de Soria (1528-1532) », dans *Carlos V y la quiebra del humanism politico en Europa*, vol. 4, p. 119-155.

POUMARÈDE G., *Pour en finir avec la croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

POUTRIN I., « La conversion des musulmans de Valence (1521-1525) et la doctrine de l'Église sur les baptêmes forcés », dans *Revue historique*, t. 648, 2008, p. 819-855.

*Id.*, *Convertir les musulmans : Espagne, 1491-1609*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.

RADY M., *Carlos V*, Madrid, Alianza Editorial, 1991.

RAPP F., *Maximilien d'Autriche*, Paris, Tallandier, 2007.

REDONDO A. (dir.), *Les discours sur le sac de Rome de 1527: pouvoir et littérature*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2000.

*Id.* (dir.), *La prophétie comme arme de guerre des pouvoirs : XVe-XVIIe siècles*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2000.

REEVES M., *The influence of prophecy in the later Middle Ages: a study in Joachimism*, Oxford, Clarendon Press, 1969.

*Id.*, « The Medieval Heritage », dans *Prophetic Rome in the High Renaissance Period*, p. 3-26.

*Id.*, « A Note on Prophecy and the Sack of Rome (1527) », *Prophetic Rome in the High Renaissance Period*, p. 271-278.

RENAUDET A., *Érasme et l'Italie*, Genève, Droz, 1998.

RICCI G., *Appello al turco. I confini infranti del Rinascimento*, Rome, Viella, 2011.

RIVERO RODRÍGUEZ M., « La Fundación del Consejo de Italia. Corte, grupos de poder y periferia (1536-1559) », dans *Instituciones y élites de poder en la monarquía hispana durante el siglo XVI*, p. 199-222.

*Id.*, « La Corona de Aragón, metáfora de la monarquía de Carlos V: Gattinara y sus ideas sobre el gobierno (1519-1520) », dans *El Imperio de Carlos V. Procesos de agregación y conflictos*, p. 97-110.

*Id.*, « Memoria, escritura y Estado: La autobiografía de Mercurino Arborio di Gattinara, Gran Canciller de Carlos V », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa*, vol. 1, p. 199-224.

*Id.*, « Italia, chiave della Monarchia Universalis : il progetto politico del Gran Cancelliere Gattinara », dans GALASSO G. et MUSI A. (dir.), *Carlo V, Napoli e il Mediterraneo*, Atti del Convegno internazionale, Napoli, 11-13 janvier 2001, *Archivio Storico per le province napoletane*, t. 119, 2001, p. 275-288.

*Id.*, « Nápoles en los proyectos del Gran Canciller Gattinara », dans *El reino de Nápoles y la monarquía de España*, p. 213-246

*Id.*, *Gattinara: Carlos V y el sueño del Imperio*, Madrid, Sílex, 2005.

*Id.*, « Alfonso de Valdés y el Gran Canciller Mercurino Arborio di Gattinara: El erasmismo en la Cancillería imperial (1527-1530) », dans *e-Spania*, t. 13, juin 2012.

ROBERT U., *Philibert de Chalon, prince d'Orange*, Paris, Plon, 1902.

RODIGAS D., *Les relations de Gattinara, Chancelier de Charles-Quint, avec Érasme*, Mémoire de Licence de l'Université de Liège, Liège, 1968.

ROERSCH A., « Maximilien Transsylvanus, humaniste et secrétaire de Charles Quint », dans *Bulletins de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques*, t. 14, 1928, p. 94-112.

*Id.*, « Nouvelles indications concernant Maximilien Transsylvanus », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 7, 1928, p. 871-879.

ROMERO GARCÍA E., *El Imperialismo hispánico en la Toscana durante el siglo XVI*, Lérida, Dilagro, 1986.

ROUSSEAU I., « La prophétie comme outil de légitimation : trois lectures du *Vae mundo* (XIV<sup>e</sup> siècle) », dans *Annexes des Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales*, t. 1, 2004, p. 63-99.

RUSCONI R., « An Angelic Pope before the Sack of Rome », dans *Prophetic Rome in the High Renaissance Period*, p. 157-187.

RUSSEL J., « The search for universal peace: the conference at Calais and Bruges in 1521 », dans *Bulletin of the Institute of Historical Research*, t. 44, 1971, p. 163-193.

SAINT-GENOIS G. de et YSSEL de SCHEPPER G.-A., *Missions diplomatiques de Corneille Duplicius de Schepper, dit Scepperus*, Bruxelles, 1856.

SALAMON G., « Sénèque, le stoïcisme et la monarchie absolue dans le *De clementia* », dans *Aitia. Regards sur la culture hellénistique au XXI<sup>e</sup> siècle*, t. 1, 2011.

SALLMANN J-M., *Charles Quint, l'empire éphémère*, Paris, Payot, 2000.

*Id.*, « L'empire de Charles Quint fut-il réellement un échec ? », dans *Carlos V. Europeísmo y universalidad*, vol. 3, p. 429-442.

SÁNCHEZ MONTES G. J., *Franceses, protestantes, turcos. Los españoles ante la política internacional de Carlos V*, Pamplona, Gómez, 1951.

SCHÄFER E., *El Consejo Real y Supremo de las Indias. La labor del Consejo de Indias en la administración colonial*, Madrid, Marcial Pons, Ediciones de Historia, 2003.

SCHIERA P., MOLHO A. et CHITTOLINI G. (dir.), *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italie tra Medioevo ed età moderna*, Bologne, Il Mulino, 2014.

SCHMIDT P., « Monarchia universalis vs. monarchie universales. El programa imperial de Gattinara y su contestación en Europa », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa*, vol. 1, p. 115-130.

SEHELLART M., *Les Arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, 1995.

SEGRE A., « Carlo II, duca di Savoia, e le guerre d'Italia tra francia e Spagna dal 1515 al 1525 », dans *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, t. 35, 1900, p. 112-165.

*Id.*, « La politica sabauda con Francia e Spagna dal 1515 al 1533 », dans *Memorie della R. Accademia delle Scienze di Torino*, t. 50, 1901, p. 249-348.

*Id.*, « Carlo II di Savoia, le sue relazioni con Francia e le guerre piemontesi dal 1535 al 1545 », dans *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, t. 52, 1903, p. 135-222.

SERRANO P., « Primeras negociaciones de Carlos V, Rey de España, con la Santa Sede (1516-1518) », dans *Publicaciones de la Escuela Española de Arqueología en Roma. Cuadernos de trabajos*, t. 2, 1914, p. 21-96.

SICKING L. et SERVANTIE A., « L'origine de la diplomatie impériale à la cour ottomane. Les missions de Corneille de Schepper, ambassadeur habsbourgeois, à Constantinople, 1533-1534 », dans MARCHANDISSE A., *Pays bourguignons et Orient : diplomatie, conflits, pèlerinages, échanges (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Publications du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes, t. 56, 2016, p. 213-239.

SKINNER Q., *Machiavel*, Paris, Seuil, 2001.

*Id.*, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2009.



SOENEN M., « Chartreuse de Scheut », dans *Monasticon Belge*, tome IV (prov. de Brabant), Liège, 1972, p. 1385-1427.

*Id.*, « Les manuscrits liturgiques de la Chartreuse de Scheut d'après une liste de 1551 », dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. 49, 1978, p. 488-503.

SOLY H. (dir.), *Charles Quint, 1500-1558 : l'empereur et son temps*, Arles, Acte Sud, 2000.

TABACCO G., *Lo stato sabaudo nel sacro Romano Impero*, Turin, Paravia, 1928.

TENIVELLI C., *Vita di Mercurino di Gattinara*, Torino, 1782.

TERLINDEN C., « La politique italienne de Charles Quint et le 'triomphe' de Bologne », dans *Fêtes et cérémonies au temps de Charles Quint*, p. 29-43.

TRANFAGLIA N et MASSIMO F (dir.), *La storia: i grandi problemi dal Medioevo all'Età contemporanea*, Turin, UTET, 1986.

TRAVOSTINO V., *Uomini e vicende di Gattinara antica dalla Protostoria al sec. XVI*, Gattinara, Associazione Culturale di Gattinara, 1975.

TUBAU X., « Alfonso de Valdès y la política imperial del canceller Gattinara », dans *Studia Aurea*, t. 4, 2010, p. 17-43.

VAGNY G., « Lettere di Baldassare Castiglione dalla Spagna (1525-1529) », dans ZARDIN E. (dir.), *Lombardia ed Europa. Incroci di storia e cultura*, Milan, Vita e Pensiero, 2014, p. 109-128.

*Id.*, « La polemica epistolare fra Baldassarre Castiglione e Alfonso de Valdés dopo il Sacco di Roma », dans BERRA C., BORSA P., MARTINELLI TEMPESTA S. (dir.), *Epistolari italiani e latini dal Due al Seicento. Modelli, temi, esperienze ecdotiche*, Milan, 2017, p. 1-20.

VAN der LINDEN H., « Le chancelier Gattinara et la politique méditerranéenne de Charles-Quint », dans *Bulletin de la classe des Lettres*, série V, t. 22, 1936, p. 361-372.

VATIN N., *Rhodes et l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, Paris, Éditions du CNRS, 2015.

VAUCHEZ A., « La fin des temps », dans CORBIN A. (dir.), *Histoire du christianisme*, Paris, Seuil, 2007, p. 205-210.

VIA HERREO A., « *Roma Caput mundi, Roma Coda mundi*. La poésie du sac de Rome (1527) en Europe : pasquins et *contrafacta* », dans *Camenaë*, t. 2, 2007, p. 1-38.

VOCHT H. de, *John Dantiscus and his Netherlandish friends as revealed by their correspondence 1522-1546*, Louvain, Humanistica Lovaniensa, 1961.

VON ARETIN K. O., « L'ordinamento feudale in Italia nel XVI e XVII secolo e le sue ripercussioni sulla politica europea », dans *Annali dell'istituto storico italo-germanico in Trento*, t. 4, 1978, p. 51-94.

WAHA M. de, « Aux origines de la chartreuse de Scheut : pèlerinage "populaire" et monastère "patricien" », dans *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. 55, 1978, p. 3-26.

WALSER F., *Die spanischen Zentralbehörden und der Staatsrat Earl V. Grundlagen und Aufbau bis zum Tode Gattinaras*, Göttingen, R. Wohlfeil, 1959.

WAUTERS A., *Histoire des environs de Bruxelles*, 4 vol., Bruxelles, 1855.

WEILER A. G., « The Turkish argument and Christian piety in Desiderius Erasmus *Consultatio de bello Turcis inferendo* (1530) », dans SPERNA WEILAND J. et FRIJHOFF W. (dir.), *Erasmus of Rotterdam : the man and the scholar*, Proceedings of the Symposium Held at the Erasmus University, Rotterdam, 9-11 November 1986, Leiden, New-York, Brill, 1988, p. 30-39

WIESFLECKER H., *Kaiser Maximilian I. Das Reich, Österreich und Europa an der Wende zur Neuzeit*, 5 vol., Munich, Verlag R. Oldenburg, 1971-1986.

YATES F. A., « Charles Quint et l'idée d'empire », dans *Fêtes et cérémonies au temps de Charles Quint*, p. 57-97.

*Id.*, *Astrée : le symbolisme impérial au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1989.

YEGUAS J., « Miguel Mai embajador en Roma (1528-1533): erasmismo y mecenazgo », dans HERNANDO SÁNCHEZ C.-J. (dir.), *Roma y España. Un crisol de la cultura europea en la Edad Moderna*, 2 vol., Madrid, SEACEX, 2007, vol. 1, p. 297-321.

ZARAGOZÁ M., « L'Empire de Charles Quint : le laboratoire politique de l'Europe moderne ? », dans *Erytheis*, t. 3, septembre 2008, p. 47-68.



# ANNEXES



# I

## Lettres et mémoires de Gattinara à Charles Quint

### 1) Remontrance de Gattinara à Charles Quint - avril / juin 1523<sup>1</sup>

Sire, je puy dire comme disoit le psalmiste à Dieu, » *Zelus domus tue comedit me* », car le zèle et affection que j'ay à vostre service me man[...] <sup>2</sup> et me tient en continuel travail et soucy, veant et pensant le hazard et dangier de voz affaires, et d'aultant plus treuve mon cueur plein de regret que en la plus part des choses importantes que journallement se vous offrent l'hon prend si long dislay à y délibérer que, ou les choses se changent, ou se perdent, de manière qu'il fault entrer en nouvelle déliberacion. Et après que longuement délibérez sont les affaires semble que en la conclusion l'hon choisist tout jour le pire, ne scay si pour passion d'aulcung, ou pour entendre les affaires, ou non y bien penser, ne considérer ce que peult advenir. Et que pis est quant la conclusion des choses est faicte, je y voy si petite exécution que pour faulte de exécuter, toutz les affaires vont en ruine et les bonnes conclusions se rendent infructueuses et de nul effect.

Et ne puy cogneistre dont ceste faulte procède, si ce n'est que vostre M<sup>té</sup> vouldist ensuyr le trayn du feu empereur Maximilien vostre grand-père, lequel combien qu'il fust remply de toutes vertuz et qu'il prinst aultant de peyne qu'estoit possible pour entendre aux affaires, néantmeins pour la longueur de se résoudre y pour entreprendre les choses sans fondement, l'hon luy donna le tiltre de maulvays jardinier pour ce qu'il ne scavoit cueillir le fruit du jardin en son temps. Ains le prenoit ou trop ver[t] qu'il ne valoit riens, ou trop meur qu'il e[n] estoit pourry, de sorte que jamays n'en joyssoit. Et combien que ledit feu empereur eust de sa part ceste excuse que faulte d'argent le conduisoit à ce, et que l'hon pourroit dire le semblable de vostre M<sup>té</sup>, néantmeins telle excuse ne seroit à présent souffisante car la faulte d'argent que vostre M<sup>té</sup> ha, mays qu'il ne vous desplaie, se pourroit estre volontaire. Et que ainsy vous plaist puyisque croyez plus tost ceulx qui vous ont tenu et tiennent en neccessité et

---

<sup>1</sup> ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 10, fol. 2r-4r. Nous avons suivi pour ces transcriptions la méthode donnée par Bernard Barbiche et Monique Chatenet pour l'édition des textes anciens : BARBICHE B. et CHATENET M. (dir.), *L'édition des textes anciens, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Inventaire général, 1990. Ainsi, l'orthographe originale a été intégralement conservée. Les nombres ont été laissés tels que Gattinara les a écrits, raison pour laquelle on peut parfois retrouver dans un même document des nombres en chiffres arabes, en chiffres romains, voire en toutes lettres. Les accents ont été restitués, excepté les accents circonflexes, ainsi que les majuscules. Enfin, des paragraphes ont été créés pour faciliter la lecture, le chancelier pouvant parfois écrire de très longs développements sans retour à la ligne.

<sup>2</sup> Ici la traduction italienne donne « mi rode », me ronge.

mectent voz finances en totele confusion et ruine, et vous font vendre, gaster et despandre sans fruict, et qui n'ont crédit de vous servir sans gros fraiz et interes. Et encoures avec ce ne peullent finer se qu'est mestier. Et laissez à part ceulx qui ont tout jour tache de mectre vosd. finances en clarté, et que vous mesme les puissiez entendre san[s] y estre trompé, et que le tout vinst à vostre main et à vostre cogneissance, lesquelz avoyent crédit et industrie pour trouver aultres meilleurs moyens à vous mectre dehors de neccessité et à beaucoup meindr fraiz.

Et ne puys penser que chose vous deust mouvoir à refuser le premier et second party d'Alonse Guttierrez<sup>3</sup>, par lesquelz sans rien vendre et sans qu'il vous demandast office ne bénéfice pour cela, eussiez receu desja en la fin du moys passé 500 000 ducas. Et pourriez recepvoir à la fin du moys présent aultres 100 000 ducas. Y avec ce[ci] vostre [fol. 2v] maison et voz gendarmes payez pour toute l'année, et davantaige consigner voz debtes jusques à la somme de 1 080 000 ducas, vous laissant au bout de l'an tout le revenu de voz rentres ordinaires entier, sans y toucher, et le semblable des Indes et maistratz. De sorte que par ce moyen vous fussiez mis dehors de toute neccessité. Et en vous survenant chose en la quelle vous eust esté mestier d'avoir plus grand somme de deniers, aviez lors assez temps de vendre ou engaiger aulcungs *iuros*, sans comencer par là, ou reculer aulcunes consignations des debtes pour vous servir dicelles, en faisant dislayer les debtes de meindre importance.

Et pour non avoir accepté ce party précédant de homme servitable et de crédit, et qui tout jour ha donné bon compte de ses charges, et veuillant ouvrir nouveaulx partiz pensant de les fere meilleurs, l'hon est tout jours venu en empirant. De sorte que par la malice de Vargas<sup>4</sup>, qui soubz couleur de offrir à Alonso Gutiérrez la resignacion de son office, et donant à entendre que c'estoit lui qui la poursuyvoit, avec aultres infusions de detraction, se perforcant aussy de mectre pique entre voz serviteurs et donnant à entendre que je poursuyvoit cest affere pour prendre toute l'auct[orité] en mes mains. Veuillant pervertir la bonne intencion à mal effect, ha faict comme le serpent qui ne pouvoit tempter Adam directement et print le chemin de le tempter par moyen de Eve, de sorte qu'il obtint son intent à vostre très grand préjudice et confusion de voz afferes, comme l'a euvré le monstre. Et par ce moyen ha rendu illusoire la suspension de son office, qu'estoit faicte par advis et déliberacion de vostre conseil, qu'est la vraye retardacion et confusion de ses comptes, et pour

---

<sup>3</sup> Quelques mois avant cette remontrance, Charles Quint avait créé un conseil pour les affaires financières, le « consejo de la Hacienda », qui débute officiellement en février 1523 et dont les conseillers sont Henri de Nassau, Juan Manuel et Jacques Laurin. Le trésorier choisi est Francisco de Vargas, ce qui déplait à Gattinara qui souhaitait y voir nommé un de ses protégés, Alonso Gutiérrez. Sur cette réforme des finances, voir KENISTON H., *op. cit.*, p. 81.

<sup>4</sup> Francisco de Vargas, trésorier du conseil des finances. Voir *ibid.*, p. 81.



trouver moyen de non les jamais achever. Et est le bruyt en vostre court qu'il se dict avoir gaigné ce poinct par voye de compétence, que semble chose mal convenable à vostre service. Car si l'hon ha rebouté lesdits partiz de Alonzo Gutiérrez pour dire qu'ilz ayent passez par mains et ayent esté proposez par moy, c'est mal servy son maistre, ne voullant aultre party meilleur ou du moings si bon.

Et quant à moy, je y suys tout jour allé à bon jeu bon compte, et ceulx qui me ayment m'ont tout jour plus argué de ce que je laisse couler l'auctorite de mon office, que de dire que j'en veuille trop prendre. Et vostre M<sup>te</sup> peut bien veoir et cogneistre que j'en laisse assez de ce que mes prédécesseurs en ont usé. Et encoures en ceste nouvelle réformation de voz finances l'hon me laisse en blanc, et se despeche tout sans ma signature, ce que ne se souloit fere paravant, ne du temps de mon prédécesseur. Et touteffoys je l'ay passé oultre sans dire mot, et l'ay enduré et enduré de plus en plus de laisser diminuer mes préhéminences pour entendre à ce que plus emporte à vostre service, sans ambicion quelcumque, comme chascun peult veoir et cogneistre. Et si toutz eussent leur principal regard à vostre service, comme jay, sans regarder à leurs particulières passions, voz afferes s'en pourteroient assez mieulx aultres [fol. 3r] comptes des années ensuyvans.

Et si l'hon disoit à vostre M<sup>te</sup> que l'hon n'ait accoustume d'y procéder si rigoreusement, l'hon monstera que la reynne *donna* Isabelle chastia aulcungs recepveurs et trésouriers plus aigrement pour meindres causes, dont il y en eust ung qu'elle fist bruller, et l'autre pour unne seule parcelle de petite somme mise au compte deux foys fu prive de l'office et rendu inhabile. Par quoy estant les choses comme dessus est dicte ne doit vostre Majesté fere difficulté de le priver de son office et rendre inhabile, et avec ce le punyr aux peinnes du droit.

Ce faict, Sire, à fin que vostre M<sup>te</sup> puisse plus tost trouver le remède en ses afferes et les radresser commil appertient, me semble, Sire, que vous debvez donner tel ordre que puissiez vous mesme entendre voz finances et en estre le chief. Et que toutz les deniers viennent unne foys à vostre chambre par ung livre, et que par aultre livre se escripve la date de jour à aultre, de sorte que à toutes heures que vous plaisra le fere regarder, puissez scavoir ce que sera venu en la chambre et ce que en sera sorty. Et à cest effect vous fault choisir ung bon tresourier tel que vous plaisra choisir, qui ait bon crédit, avec scavoir, pouvoir et vouloir de vous bien servir. Et aussy ung clerc bien expert qui tiegne les registres de date et recepte, car par icelluy et par l'ordre que l'hon donra les gens que avez ordonné par voz finances n'auront pas si grandz afferes, ne si grosse charge qu'ilz ont. Et avant que choisir et pourveoir ce trésourier debvez scavoir premiers, et le fere practiquer de quoy il vous pourra servir et que

crédit il aura, et pour ce fere luy faudra premiers communiquer tout ce que l'hon ha libré et consigné, despendu ou payé, despuys ce nouvel ordre et de ceste année, car sans entendre ce poinct nul ne si ouseroit mectre ny entrer avec les yeulx bandez.

Et si vostre M<sup>te</sup> y pourvoit comme j'espère, vous trouverez aultre industrie et aultres moyens de fere finances et de trouver argent, que n'a esté pensé ne mis en avant jusques à présent, voyre en bonne et grosse quantité dont ay desja quelque sentement le quel vous declareray quant sera temps. Mays, Sire, pour soustenir et corroborer le remède de voz afferes, fault sur tout diligenter de convoquer voz courtes dont vous viendront toutz biens, non seulement pour le service que en pourrez avoir promptement, ou de deniers, ou de gens, mays principalement pour aquérir l'amour de voz subiectz, pour leur monstrier que n'avez regret contre eulx et que vous les aymez, et pour monstrier que voulez leur gratiffier ès choses que peullent concerner le bien des royaulmes, et fere par leur moyen dresser aultres [fol. 3v] choses pour vostre bien et ordre de vostre estat, et pour tenir les grandz mieulx bridez, que lesd. courtes pourront requérir sans qu'il semble qu'il viegne de vous, ne de ceulx de vostre maison.

Et à cest effect, j'ay faict ung petit recueil de ce que l'hon peult respondre sur toutz les articles apportez en Flandres par fray François de Los Angeles<sup>5</sup>, et ay advisé la forme qu'il me semble que l'hon debvra tenir sur le contenu desdits articles, pour en toucher en la proposition quelque chose à leur contentement dont le service en puist estre meilleur. Et s'il vous semble que moy mesme deusse fere la proposition, après aulcunes bonnes paroles dictes de vostre bouche, je mefforceroye de coucher la substance et la fere mectre à quelcun en bon castillan pour après la bien incorporer et la reciter, car je tiens qu'ilz la prendroient mieulx que si elle estoit faicte par ung castillan. Toutefois, je le remet à vostre bon plaisir, lequel me pourrez déclarer de bonne heure.

Et en toute advènementz me semble que vostre M<sup>te</sup> ne doit dilater l'assemblée desd. courtes, ne vous laisser donner à entendre que en ce y puist avoir aulcung dangier, ains plus

---

<sup>5</sup> Franciso de los Ángeles Quiñones (1475-1540), religieux franciscain, vicaire de la province de Castille puis ministre général de l'ordre à partir de 1523. En juin de cette année, au moment où Gattinara écrit son mémoire, il se rend à la cour et rencontre Charles Quint. Celui-ci le charge de réfléchir aux différentes dispositions que l'on doit prendre en vue de la future croisade et des contributions que devraient payer les établissements religieux espagnols. Lors de la querelle qui suit la signature de la ligue de Cognac, Clément VII le fait son ambassadeur auprès de l'empereur, qui le renvoie auprès du pape muni des conditions souhaitées par Charles Quint pour la signature d'un accord. Il se rend de nouveau à la cour à la suite du Sac de Rome et fait partie de l'ambassade, confiée à Pierre de Veyre, qui est envoyée en Italie fin juillet 1527. Cette même année, il renonce à sa charge de général de l'ordre franciscain et est fait cardinal. Il est un des membres de la délégation pontificale qui négocie le traité de Barcelone au printemps 1529 et celui qui apporte les insignes cardinalices à Gattinara en octobre de cette année. Voir ZAMORA JAMBRINA H., « Quiñones, Francisco de los Ángeles », dans *Diccionario Biográfico Español*.

dangier seroit à les dilater plus oultre et seroit signe de crainte et de dissidence, et leur donner à entendre que le regret vous dure que seroit chose dangereuse et de esclandre, que debvez éviter sur toutes choses. Et ce pendant pouvez, Sire, fere préparer et disposer les choses et les gens qui seront à charge d'aultres et ne vous peullent couster argent ou bien peu, de sorte que du moings le bruict courre que faictes armée et gros appareil, et que ne laissez les choses à non chaloir comme l'hon dicte.

Car si ainsi le faictes, vous n'aurez cause de solliciter la paix ou tresve, ains en serez sollicité de l'aulture cousté à vostre plus grand honneur et prouffit, et sostiendrez à meindres fraiz l'Estat de Milan et Gênes, que n'est à mespriser ne à laisser en hazard. Mesmes que de la dépend la vraye conservacion et le vray soustenement de Naples et Sicile, et c'est la vray baston pour tenir les Vénitiens et tout le demeurant de Italie soubz vostre main et en vostre entière obéissance. Et par ce moyen tenir toutz les pays d'Allemagne et Suisse en crainte, et à fere d'eulx ce que voudrez. Et avec ce fondement serez puissant tout seul de fere guerre aux Turcs et aultres Infidèles de toutz coustez et les mettre à la raison. Mays, Sire, je vous supplie pour l'honneur de Dieu et pour toutz les bienz que en désirez avoir, que ne en conseil ne dehors, ne de burle ne de vera, ne en devises ne en quelque facon que ce soit avant que soyes en Italie bien puissant pour fere ce que voudrez, sans empeschement quelcunque, [fol. 4r] ne vous laissez sortir de la bouche ne monstrez par signes à persone quelcunque de quelque qualité que ce soit que vous ayez intencion ou imaginacion de prendre la duché de Milan en voz mains, ne actemptez de vouloir mettre les chasteaulx en pouvoir de Espagnols, ne hors du pouvoir du duc ne monstrez dissidence quelcunque de luy.

Car telles choses ne peullent à présent si non adommaiger sans nul prouffit, et mesmes que aulcunngs cuydant parler des choses bien secrètement les paroyz les oyent, et les valetz s'en devisent, et viegnent les choses à la notice de ceulx qui ne le debvroient scavoir, et qui en ce vous peullent nuytre et vous donner tant à fere que ne scauriez où vous tourner. Mays, Sire, quant vous serez au pays et que aurez vehu et cogneu la situacion dud. Estat de Milan et de Gênes, et que trouvez que ce soit vostre bien de les prendre en voz mains et non les laisser en pouvoir du duc, je vous ouvriray tel moyen si fondé en droit et justice que sans fere nul tort au duc pourrez fere dud. Estat et de tout le revenu ce que vous plaisra, et disposer de toutes les forteresses et de tout le demeurant à vostre bon plaisir justement, et sans aquérir tiltre de tyrampnie<sup>6</sup>. Et vous le vous déclareray quant il vous plaisra, mays il fault que ce soit tenu secret jusques en son temps, et ne fault en ce croire don Juan Manuel car il n'entend pas si

---

<sup>6</sup> Ici la traduction italienne donne « usurpatore et tiranno ».

bien les affaires d'Italie qu'il cuyde, et s'il y eust plus demeuré et que l'hon n'y eust d'icy restrainct la bride comme l'hon faisoit, il eust tout gasté, par quoy il ne se fault pas du tout arrester à luy.

Sire, s'il vous plet dresser et remédier voz affaires comme dessus est dict, je y mectray volontiers toutz mes cinq sens de nature, veillant et labourant comme ay accoustumé, sans y espargner peine, labour, ne travail. Mays si vous voulez laisser ainsy les choses en confusion et demeurer en ceste misère et nécessité sans y donner remede, laissant les choses au bénéfice de nature et attendant tout jour que Dieu face miracles, certes, Sire, je vous voudroie en ce cas supplier qu'il vous plaist me eximer et excuser que d'icy en avant je ne m'empesche ne entende en ces affaires de finances ne de guerre, ne de chose que en depende, à fin que je ne soye réputé participant de la culpe et des faultes que je voy journelement se commectre. Et au surplus, Sire, je vous supplie prendre le tout de bonne part et je mectray peine tout jour de m'aquiter, comme j'ay accoustume en toutes aultres choses de vostre service, jusques à ce que Dieu me donne la grâce que je vous puisse veoir en vostre trone avec voz coronnes, et que je puisse lors dire « *nunc dimittis servum tum Domine* », qu'est la chose que je désire le plus. Vous suppliant, Sire, qu'il vous plaise lire ce que dessus à part, et le me rendre après avec quelque signe comme l'avez vehu que sera ma descharge avec les aultres que j'ay desjà.

## 2) Mémoire anonyme à Charles Quint - avril / septembre 1526<sup>7</sup>

Le premier remède c'est que Dieu, congoissant votre recte intention, vous assistera en toutes voz emprinses.

Le second, pour obvier à tout inconvéniens, votre M<sup>te</sup> doit dresser le moyen pour appoincter avec le Pape, et par sa main avec les Vénitiens et autres potentatz, quand ores votre M<sup>te</sup> devroit accorder à Sa S<sup>te</sup> tout ce qu'il demande, tant de Reggio et Rubiera, que du sel, des bénéfiques et pragmatiques, laissant à part toutes difficultés mises en avant jusque à présent. Et aussi de l'établissement du duc de Milan, moyennant que cela se fist soubz contenu de justice pour non contrevenir à la promesse faicte à Mons. de Bourbon, et lui consentir les mariages des batards et batardes dont a esté parlé, à icelles conditions qu'il les désiroit, voire plustot lui bailler la carte blanche.

Le troisième, pour faire ce que dessus, seroit bon [fol. 124v] despecher pour passer en Italie avec Mons. de Bourbon, messire Sigismond Loffredo et messire Jean Bartolomé, et qu'ils eussent commission pour faire le procès et administrer la justice au duc François de Milan.

Despecher le chevalier Ville pour parler aud. duc par consentement de voz capitaines, selon l'instruction de Don Hugo, et à l'extrémité, selon la disposition des affaires non y ayant autre remède, se contenter des seurtés offertes par led. duc, assurant de pardonner à ceulx qui ont tenu votre party.

Item que après avoir fait devers led. duc, led. chevalier s'en allast à Venise, et par advis de voz ambassadeurs et avec eulx, ainsi qu'il lui sembleroit pour le mieulx, il parlast à la Seigneurie pour le réduire à la plus haulte somme qui seroit possible, laissant du surplus la conclusion à vous remise.

Item entendre à la réformacion de l'exercite, et pour ce despecher Mons. de Bourbon avecq argent pour ce faire et seurté de son passage, et plus tot prendre du plus près et

---

<sup>7</sup> HHSA, *Handschriften*, W 14, fol. 124r-127r. Nous placons ici ce mémoire inédit destinée à Charles Quint, issus des archives de Vienne, car même s'il n'a pas été écrit par Gattinara, il se veut un soutien aux idées du chancelier. Ce mémoire, que l'on peut dater d'entre le 30 avril, date des instructions dont il est question, et septembre, a vraisemblablement été écrit par un membre du conseil d'État. Parmi ses membres qui parlent encore français à cette époque, on retrouve Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, Laurent de Gorrevod, et Adrien de Croÿ, seigneur de Beaurain. Possiblement Henri de Nassau, mais ce dernier quitte la cour pendant l'été : voir la lettre de Martin Salinas à Ferdinand de Habsbourg le 4 juillet 1526 dans RODRÍGUEZ VILLA A., art. cit., t. 44, p. 495. Voir également BARRIOS F., *op. cit.*, p. 58. Sans doute également Louis de Praet, mais il est alors en mission dans les Flandres : MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La corte de Carlos*, « Los consejeros de Carlos V », vol. 2, p. 135. Il est donc probable que ce mémoire ait été écrit par Gorrevod ou Beaurain, les deux étant des proches de Gattinara.

l'envoyer comptant. Et aussi le paier des huit mille ducats deus et [fol. 125r] dix mille qu'il prétend estre escheus de son traictement.

Item lui bailler ample pouvoir et instruction pour entretenir en toutes choses selon qu'à esté baillé à Don Hugo, excepté le poinct que touche à Milan et ce que peut gréver led. S<sup>r</sup> de Bourbon. Et quant à tout ambassadeur, lui communiquer les affaires.

Item avoir égard à l'inconvénient que pourroit succéder si le vice-roi se trouvoit en Italie ou Naples au temps que led. S<sup>r</sup> de Bourbon y sera. Et seroit bon escrire au comte de S<sup>t</sup> Severino faire payer les gendarmes, ainsi que par led. S<sup>r</sup> de Bourbon sera advisé, et faire demeurer led. vice-roi en France pour entretenir les affaires. Et plus tot que souffrir qu'il allast à Naples, le faire retourner devers vous.

Item renvoyer Alarcón<sup>8</sup> et le lieutenant de le Sommeire à Naples.

Item, si vous estes contrainct d'establi le duc François en Milan, ou que par justice lui fut adjudgé, en ce cas led. S<sup>r</sup> de Bourbon comme votre lieutenant général pourroit résider [fol. 125v] à Naples et illecques l'entretenir et mander qu'il y fust obéy.

Item seroit bon, pour feire demeurer led. S<sup>r</sup> de Bourbon plus content, lui escrire une lettre de la substance qu'est au discours de Mons. le chancelier.

Item disposer l'alée de votre M<sup>te</sup> en Italie, et pour à ce parvenir faire appeler ici les courtes de Castille, les Grands et prélatz du royaume, et ceulx des Ordres, pour déclarer à chacun d'eulx ce qu'est contenu au discours de mond. S<sup>r</sup> le chancelier.

Item dresser une bonne grosse armée de mer qui puist estre preste du moing dans le mois de septembre prouchain, et qu'elle soit bien puissante, et prendre occasion que ce soit contre le Turc.

Item aller à Valence convoquer les courtes d'illec, et après celles de Monzón. Et quant l'armée sera preste, ayant préalablement ordonné le gouverneur de Castille avec l'Impératrice, vous embarquer et vous trouver bien loing avant que nul le puist scavoir.

Item ordonner refaire le bon nombre de galères contenu au discours dud. S<sup>r</sup> chancelier, et adviser si le moyen de son hoste de [fol. 126r] Séville est bon pour en faire trente ou quarante sans votre coustange.

Item que ayez autres capitaines pour les conduire qu'avez eu jusques à maintenant et, pour l'ung d'iceulx, Portando<sup>9</sup> est tenu pour bon.

Item que la paye desd. gallères soit bien consignée.

---

<sup>8</sup> Hernando de Alarcón, capitaine général de l'armée du royaume de Naples.

<sup>9</sup> Rodrigo Portuondo, qui devient par la suite général des galères d'Espagne.

Item que lesd. gallères qui sont de bonne vueille soient désarmées les six mois qu'elles ne peuvent naviguer pour gaigner la moytié de la dépence.

Item faire provision d'argent et s'ayder de vendicions et engagements, et emprunter et aussi de la négociation de Maluco dont a esté parlé en Séville.

Item en appointant avec le pape vous aures le croisade, vous poures faire vendre une partie des rentes ecclésiastiques, et vous pourres avoir quelque somme des Vénitiens et autres moyens que ceulx de vos finances trouveront.

Item et principalement, la vraye arquemye c'est d'exécuter l'ordre en votre maison, en voz gendarmes, en voz consaulx et en voz finances [fol. 126v], faisant ouyir les comptes de voz trésoriers et resignant les choses superflues.

Item, en cas qu'on ne puist rien faire avec Pape et Vénitiens, par carte blanche ne autrement, ne debes laisser votre voiage d'Italie, ains vous ayder par gracieulx moyens des biens ecclésiastiques, leur baillant consignation sur le croisade. Et néntmoins, pour monstrier que désirez paix et afin que led. Pape et Vénitiens ne vous puissent nuyre, devez faire ce que s'ensuyt.

Premièrement, soubz ceste couleur de paix universelle, faire ung appointment avec France de lui laisser Bourgogne, moyennant argent comptant, et faisant une protestation selon qu'elle est contenue au discours de mond. S<sup>r</sup> le chancelier. Et qu'on traictat que tout le demeurant du traicté de Madrid se deust accomplir avant que rendre les hostagers. Et après, quant seres au dessus de voir affaires, pourres contraindre led. roi, ou par amour ou par force, à vous rendre la Bourgogne et ce qu'il vous détient. [fol. 127r]

Item seroit mestier qu'au temps de lad. délivrance, la reine se faindist malade de sorte qu'on la puisse retenir.

Item si led. traicté faict avec France, Pape et Vénitiens vouldissent traicter avec vous, seroit bien d'y entendre et conclure, faisant aussi votre protestation comme le contient le discours de mond. S<sup>r</sup> le chancelier.

Item aud. car votre M<sup>te</sup> doit conclure secrètement avec le duc de Ferrare et s'asseurer de lui, remectant toutesfois l'exécution des affaires jusques à votre venue en Italie, et ce moyennant l'argent et mariage conforme aux instructions de Don Hugo.

Item à ce propos servirat la despesche de Geronimo Severino avec la confirmacion des previllèges de Sienne, et ne sera mestier qu'il pourte autre instruction sinon que en cas de nécessité, l'on lui envoye les cent hommes d'armes et deux piétons en les payant pour le temps que illec seront, ou si semble le lymiter pour quatre mois.

### 3) Lettre de Gattinara à Jean Lallemand - 21 avril 1527<sup>10</sup>

Mons. de Bouclans, mon compère.

J'escripz à Valdés amplement ce que verrez par ma lectre car, combien que je vous tiens pour le principal de mon ambassade, touteffoys, à fin que puissies mieulx ayder aux afferes de conseil et de faveur, m'a semblé estre mieulx de remectre le tout en crédence dud. Valdés, par le quel pourrez fere dresser les mémoires neccessaires pour bailler à sa M<sup>te</sup> ainsy qu'il vous plaisra mieulx luy conseiller. Et vous prie que, en ce que touche à Mons. de Savoye et à la despeche de mes afferes, vous veuillez employer, comme j'ay en vous ma parfaicte confiance. Vous advertissant que me suis ce jourd'hui confessé et comuniqué de la main de Mons. l'abbé d'icy, et suys Dieu grace sain et daed de corps et d'ame. Et ainsy vous prie le dire de ma part à Mons. le confesseur, en luy faisant mes recomandacions. Sans oublier de me recomander à Mad. de Bouclans<sup>11</sup>, ma comère.

Esript en ceste sainte maison de Monserrat, ce soir de Pasques 21 d'avril 1527.

Vostre bon compère.  
Mercurino Gattinara

---

<sup>10</sup> HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 438r.

<sup>11</sup> Anne Hanne-ton, comtesse d'Aarschot, fille de l'audencier Philippe Hanne-ton. Jean Lallemand l'avait épousée en 1524.



#### 4) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 21 avril 1527<sup>12</sup>

Sire, estant passé par moy ce gentilhomme portugoyz serviteur de Mad. de Savoye qui à présent s'en va devers vostre M<sup>te</sup> et devers la impératrix, et, me ayant baillé des lectres que Mons. de Savoye m'escripvoit et communiqué tout au long les instructions qu'il apporte, m'a semblé convenable d'envoyer mon adviz des responces que luy debvrez fere, me remectant toutesfoys à la correction de sa M<sup>te</sup> et de son conseil. Et pour non l'ennuyer de longue lectre, escripz à Valdés particulièrement ce que me semble. Et de advantaige luy escripz aulcunnes choses que me touchent pour les exposer à vostre M<sup>te</sup>, vous suppliant le vouloir ouyr et croire, et sur le tout fere bonne et briesve despeche comme de vostre M<sup>te</sup> et de sa bénignité se espéra.

Sire, vous me pourrez mander et comander tousjours voz bons plaisirs pour iceulx accomplir de tout mon pouvoir, aydant le créateur au quel, après me estre très humblement recommandé à vostre bonne grace, prie vous donner bonne vie et longue avec l'accomplissement de voz désirs.

De Monserrat, ce soir de Pasques à mynuict 21 d'avril 1527.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

Mercurino Gattinara

---

<sup>12</sup> HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 442r.

## 5) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 12 mai 1527<sup>13</sup>

Sire, en usant du congié qu'il vous pleut à ma très insistante requeste me accorder pour venir à Montserrat accomplir mon veu et après fere ung tour jusques en ma maison, pour ordonner mes petitz afferes et remédier mes necessitez, ayant desjà piéça accomply ma nouveine en Monserrat et après demeuré XV jours en ceste cité, et icy assez bien pourveu de tout ce qu'est mestier pour mon passage, espérant que le temps que jusques à présent a esté contraire se retournera à bien en ceste pleine lune pour pouvoir passer briefvement, et pour non actendre le temps des calmes ny multiplier de fraiz à entretenir plus longuement la carraque et aultres navires, ay résolu de partir demain matin d'icy pour me aller embarquer à Palamós incontinent que le vent sera propice, et espère en Dieu qu'il me donra bon et brief passage et me conduira à saulvement.

Et pour ce que vostre M<sup>te</sup> ne m'a encoures riens mandé de chose que soit à fere pour son service, et que ne scay bien les condicions de la tresve faicte par le viceroy, ne si le roy de France et Véniciens l'ont acceptée, ne si le pape tiendra ses promesses, et que en ces troubles est mestier que vostre M<sup>te</sup> face tout effort pour entretenir son armée en pied, de la quelle dépend la bonne yssue soit de la paix ou de la guerre, ay voulsu dépescher ce courrier pour advertir vostre M<sup>te</sup> de mond. partement d'icy, à fin que si vostre M<sup>te</sup> me veult mander aulcunne chose que puisse fere pour son service, estant arrivé en ma maison, que vostre bon plaisir soit fere dresser le despeche ès mains de Bartholomé Ferrier avec ordre de le m'envoyer quelque part que je soye. Et s'il plet aussy à vostre M<sup>te</sup> fere responce sur les poinctz que le secrétaire Valdés vous ha supplié de ma part, l'hon me pourra jointement envoyer lad. responce et despeche, la quelle espère conforme à sa bènignité et à mes services. Le surplus supplira led. secrétaire Valdés.

Sire, vostre M<sup>te</sup> me pourra tousjours mander et comander ses bons plaisirs pour iceulx accomplir de tout mon pourvoir, aydant le Créateur au quel je prie, Sire, vous donner bonne vie et longue avec l'entier de voz désirs.

De Barcelone, ce matin 12 de may 1527.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

Mercurino Gattinara

---

<sup>13</sup> HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 444r.

## 6) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 28 mai<sup>14</sup>

Sire, estant selon ce que vous escripviz dernièrement venu en ce lieu de Palemos et attendant le temps propice pour me pouvoir embarquer selon le congé que de votre grace vous pleust bénignement m'accorder, ay receu les lettres qu'il vous ha pleu m'escrire en response de ce que par Valdés avoye faict supplier à vostre M<sup>te</sup>, vous remectant aux despesches sur ce ordonnées, et disant que tousjours en ce que bonnement me pourrez gratifier le ferez volontiers comme mon bon maistre, dont, Sire, très humblement vous mercie, et espère me trouverez tousjours bon et loyal serviteur. Et pour ce, Sire, que lesd. despesches ne m'ont esté envoyez, et que maistre Jehan Lalemand m'escript ce que sur ce luy avez ordonné, et que pour mes affaires ne voudroye importuner vostre M<sup>te</sup>, ny l'ennuyer de longue lecture, escripiz aud. maistre Jehan Lalemand et à Valdés, tant de ce que de mon dict embarquement et du temps que pense estre de retour, pour vous informer du tout plus amplement. Et pour ce que la lettre dud. Alemant est relative à celle de Valdés, vostre bon plaisir sera sur ce ouyr au long led. Valdés, et après me mander et comander vos bons plaisirs pour iceulx accomplir de tout mon pouvoir, aydant le Créateur au quel, Sire, après m'avoir très humblement recommandé à vostre bonne grace, prie vous donner bonne vie et longue avec l'entier de voz désirs.

Du port de Palemos, au point d'embarquer, ce 28 de may 1527.

Despuys ces lettres escriptes, tant pour le changement du temps que pour estre survenu le capitaine Rivadenera<sup>15</sup>, présent porteur, et pour les nouvelles qu'il m'a dict de bouche et aultres raisons que j'escripiz à Valdés, ha esté dislayé mon embarquement.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

Mercurino Gattinara [fol. 446<sup>r</sup>]

Sire, j'ay entendu par lettres d'aucuns de mes amys que ceulx qui ne désirent vostre service ny mon bien, cuydans indigner et inanimer vostre M<sup>te</sup> contre moy pour me aliéner de plus en plus de votre grace, ont eslevé ung bruyt pardelà que je me suys party de vostred. M<sup>te</sup> à son regret, me monstrant mal content, et que je deusse avoir dict que ne retourneroye à

---

<sup>14</sup> HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 445r-446r.

<sup>15</sup> Probablement Ribadeneira.

vostred. service si vostre M<sup>té</sup> ne le m'escrivoit et le me mandast expressément. Et que encoures, en le me mandant, ne reviendroye si vostre M<sup>té</sup> ne me donnoit pour mon entretenement dix ou XII<sup>m</sup> ducas de rente. Que certes, Sire, sont des choses faulcement controuvées et menteryés, inventées pour induisre vostre M<sup>té</sup> à innover quelque chose en mon préjudice et contre mon honneur, pour me aliéner du tout de vostre service et de vostre bonne grace et pour me couper le chemin d'y pouvoir retourner, que ne pense estre de vostre intencion. Et suys sehur que par vostre prudence considérerez la intencion de ung chacun et ne donrez foy à telles sinistres intencions, mesmes saichant ce qu'est passé entre vous et moy, des causes que me constraindroient à aller donner ordre à mes petitz afferes, et réformer mesd. afferes et ma maison de sorte que la despence n'eust cause de excéder la rente sans me charger plus avant de debtes, à fin de vous pouvoir après mieulx et plus librement servir, sans vous importuner ny ennuyer.

Et scet bien vostre M<sup>té</sup> que en luy demandant congïé à cest effect et en luy promectant de non demeurer plus de troys moys à disposer mesd. afferes, et que au plus tard seroye de retour au moys de septembre, et que si avant mon embarquement survenoit nouvelle certaine de la venue du pape en Barcelonne, je me détiendroye illeques pour non faillir au service de vostre M<sup>té</sup> en telle coniuncture. Et avec cesd. condicions vostred. M<sup>té</sup> m'accorda gracieusement mond. congïé pour passer oultre, encoures que pour le tenir secret l'hon ne publia lors, si non le congïé de Monserrat, et que le passer plus avant ou le demeurer seroit à vostre disposicion, selon l'occurrence des afferes. Et que pour le mieulx coulorer vostre M<sup>té</sup> feroit entretenir mon lougiz et illeques tenir le conseil en la manière accoustumée. Et avec ceste résolution prins mon chemin pensant que vostre M<sup>té</sup> pourroit estre plus servy que desservy de mond. voyaige, et que en ce ne luy feroiye nulle faulte. Et demeurant de ma part en ce ferme propoz de mon brief retour et de non faillir à vostre service, ne puy croire que vostre M<sup>té</sup>, par telles sinistres et faulces inventions, se deust irriter contre moy de ce que par son bon congïé et pour pouvoir mieulx servir ay emprins.

Car, Sire, ne trouverez en moy faulte quelcunque. Et vous promectz de rechief par ceste et par le seremant de fidélité que vous doiz que quant debvroye retourner seul en ung brigantin, ne fauldray au temps que vous ay promis. Et si le pape se dispoit plus tost à venir pardeçà, encoures que deusse laisser toutz mes afferes confuz et imperfaictz, me rendray pardeçà tant et quant luy ou plus tost que luy. Car à cest effect ay laissé à Barcelonne quasi tout mon bagaige et toutes mes bestes, et la plus part de mes gens, excepté les Piémontoys qui désirent aussy bien aller veoir leurs maisons, et ce pour m'en aller et retourner plus ligièrement et pouvoir mieulx réformer et restraintre mad. maison au retour, sans me charger

en ce voyage de plus grosse despence que n'est mestier. Et ne croye vostre M<sup>te</sup> que en ce j'aye de actendre que je soye appellé, ny que vostre M<sup>te</sup> sur ce m'escripve, car je suys bien loing de ces cérimonies et ambicions, et n'y ha mil intéres particulier que me sceust destourner de vostre service, ny me esmouvoir à luy fere faulte. Car les mercedes que vostre M<sup>te</sup> m'a faictes celon mes petitz service sont telles et si grandes que me tiens pour bien content et satisfait, encoures que mon malheur ait esté tel et ma sort si contraire que jusques à oyres n'ay sceu joyr du fruit desd. mercedes, ny aussi peu de mon propre patrimoine, que ha esté cause de me fourrer en debtes et me mettre en la nécessité où je suys. Mays s'il plet à Dieu de nous donner paix et de mettre fin à ces tribulacions, j'espère de me récompenser du mal passé et vous pouvoir servir sans nécessité. Ou, si le malheur dure en moy pour pénitence de mes péchiez, pourront mes héritiers quelque jour avoir jouyssance de mes labeurs et peines.

Et vous supplie, Sire, me vouloir tousjours tenir pour vostre bon et loyal serviteur comme l'ay esté et désiré estre tant que je vive. Et si quelcung me voudroit charger du contraire, disant que j'eusse dict ou faict chose contre vostre service ou que méritement vous deust desplaire, je viendray de quelque part que je soye, quant ce seroit du bout du monde, pour en respondre et maintenir le contraire jusques à la mort. Et vous supplie ainsy le croire sans vous laisser imprimer aulcunne sinistre ymaginacion de moy. Et si le pape ne vient espère, Sire, que avant mond. retour et sans passer mes limites se pourra dresser vostre passage pour l'aller illeques trouver avec honneur et réputation, et sans dangier de vos ennemyz. Et serez tousjours par moy advisé de ce que surviendra digne d'escripre, ensemble de mon adviz en toutes choses, comme si j'estoye présent en vostre conseil. Et me semble, Sire, à vostre bonne correction, que à toutz effectz, soit que le pape se dispose à venir pardeçà ou non, vostre M<sup>te</sup> fera bien après le relievment de la jacine<sup>16</sup> de l'empératrix prendre son chemin devers Valence, soubz couleur d'estre illeques juré, et après en Monçon fere habiliter persone pour les Courtes. Car ce servira à plusieurs effectz, comme l'escripviz dernièrement à maistre Jehan Lalemand.

Vous suppliant, Sire, me pardonner la présomption et longue lectre.

Mercurino Gattinara

---

<sup>16</sup> Gésine : accouchement.

## 7) Mémoire de Gattinara à Charles Quint à propos d'Andrea Doria - 28 mai 1527<sup>17</sup>

Vous direz de bouche à sa M<sup>te</sup> comme estant venu en ce lieu me suis lougié en cest hermitaige de Nostre Dame de Grace, assis sur le port de Palamos, où ay trouvé le beau père heremite qui aultre foys practiquoyt de attirer Andrea Doria au service de sa M<sup>te</sup>. Le quel m'a donné raison comme ce fu empesché par la tardance de la réponce, et pour non estre arrivée lad. réponce avant qu'il fut lougié avec le pape, au quel cas ne pouvoy led. Andrea Doria faillir à ce qu'il avoyt promis à Sa S<sup>te</sup> sans primiers achever le temps qu'il avoit accordé, mais qui estant maintenant sur le achèvement dud. temps.

Sy sa Majesté estoit servy de avoir led. Andrea Doria en son service, qu'il se faysoit fort de le réduire avec aulcunes condicions qu'il m'a déclaré pour pouvoir servir à sa M<sup>te</sup>, desquelles lui ay dict que aulcunes me sembloient raisonnables, comme de son traitement et du pardon de luy et de ses parents. Mays d'ung point qu'il demandoit de réduire la cité et seigneurie de Gennes qui ne deust demouré subjecte ny à Adornos, ny à Fraguosos, senon à l'empereur, conforme à leurs privillèges, que cela se pourroit dresser plus aysement estant luy en service de sa M<sup>te</sup> et ayant prins confiance de luy qui ne se pourroit faire maintenant. Parquoy led. héremite, qu'est homme saige et bien entendu, s'est facilement accordé, luy samblant chose raisonnable, et qu'il pourroit facilement conduire led. Andrea Doria à y condescendre comme je le disoye. Et pour estre chose qui me semble convenir fort au service de sa M<sup>te</sup>, tant pour demeurer supérieur en la mer et diminuer les forces de ses ennemis, que aussy pour pouvoir plus seurement préparer et disposer son voyage en Italie.

Et pour entretenir ceste en bon espoir sans la laisser tomber en rompture, et aussy pour la sehurté de mon passage, ay accordé de mener avec moy led. heremite, qu'est naturel génevoys et fort familier dud. Andrea Doria, par moyen duquel [fol. 447v] espère practiquer l'affère, de sorte que choisiront aulcung lieu propice où nous puissions assembler et parler ensemble et practiquer cest affère pour en advertyr sa M<sup>te</sup>, sans touteffoys le obliger en chose quelcunque ny riens conclure sans consulte et ordre de sa M<sup>te</sup>.

Et me semble que ce ne peult estre senon prouffit de sa M<sup>te</sup> de retirer led. Andrea Doria quelque entretenement que l'on luy baillast pour ung an ou deux, jusques à ce que sa M<sup>te</sup> seroit au dessus de ses affères et que l'on eust bien asseuré sond. passage en Italie. Et sy sa M<sup>te</sup> sera servy que l'on entende en ceste pratique, la fauldra tenir secrète jusques à ce que la conclusion en soit faicte. Et pourra sa M<sup>te</sup> escrire ou a Mons. de Bourbon ou au viceroy

---

<sup>17</sup> Fol. 447r-v.

que, en vertu des pouvoirs qu'ils ont, ilz concluyvent ainsy qu'il plaira à sa M<sup>te</sup> ordonner. Ou s'il ne luy plet, mander que l'on ne procède plus avant en la pratique car, sans avoir aultre ordre, je l'entretiendray tousjours en bon espoir pensant de en ce servir sa M<sup>te</sup>.

## 8) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 7 juin 1527<sup>18</sup>

Sire, par ce que j'escriz amplement à Valdés, vostre M<sup>te</sup> entendra le succès de nostre périlleuse navigacion, et comme plus pour la grace et bonté de Dieu que pour industrie ou sens humain, le secrétaire de Mons. de Bourbon et Guillemain, avec moy, sommes arrivez à port de saulvement en ce lieu de Monigue, où avons esté receuz et traictez du S<sup>r</sup> d'icelluy commil accoustume fere à toutz les serviteurs de vostre M<sup>te</sup>, avec toute affection et démonstracion possible, que certes quant vostre M<sup>te</sup> y eust esté en personne ce eust esté assez souffisant reçoipvement. Et mesmes des grandz coups de canon et artillerie les quelz fusrent la nuict ensuyante réitérez, avec très grandz feux de joye, pour la grace que Dieu vous ha donné du bien heureux naiscement du petit prince vostre filz, pour le quel il démonstra si grande joye, avec si grandz feux et multityude grande de cops d'artillerie dont il est si bien fourny, que ce n'est riens du reçoipvement que l'hon vous fist à Calaix à respect de ce d'icy, que ha esté de si bonne sorte et avec si grande affection que l'hon pouvoit assez clerement cogneistre le plus intrinseque et profund de son cueur.

Et par résolucion ay trouvé icy unne place et ung serviteur de telle qualité et fort dédiéz à vostre service, que ne croy que en tout le monde en sceussiez trouver telz ny de telle importance. Et à les bien conserver vous en pourrez servir plus que de royaulme que vous ayez. Et si vous le laississiez perdre et tumber en la main de voz ennemyz françoys, il ne seroit en vostre pouvoir avec toutz voz royaulmes de les pouvoir recouvrer, car plus tost gagneriez ung royaulme de France que unne telle place. Et vous assehure qu'il nourrist son petit nepveur, qui est le seigneur de la maison, en la mesme dévociion, entendant de vous en fere un présent à vostre première arrivée de pardeçà, la quelle celon le présent estat de voz afferes semble estre fort neccessaire. Et pour icelle avancer et bien adresser à la perfection de vostre monarchie, vous envoye ung discours à part des raisons et moyens que me semblent convenables à tel effect. Et vous supplie bien considérer le tout et vous résoudre diligemment et par bon conseil en ce que aurez à fere pour le mectre en euvre en temps convenable sans actendre le yver.

Sire, led. S<sup>r</sup> de Monigo m'a remonstré et faict cogneistre, avec toute honesteté et de bien bonne sorte, troys choses. La première, les causes bien raisonnables qu'il ont meü à soy dédyer à vostre service et icelluy continuer avec l'affection qu'il faict, désirant laisser la mesme dévociion en ses successeurs, et mesmes en sond. petit nepveur qu'il nourrist à ce. La

---

<sup>18</sup> HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 449r-450v.



secunde est la importance de ceste place et le grand fruit et prouffit que pour la conservacion d'icelle vous en peult ensuyr, et, par le contraire, le grand dommage et inconvenient que de la perdicion d'icelle se pourroit ensuyr à toutz voz estas et subjectz, qui en ce port ont ung sehur refuge pour la navigation de ceste mer, sans le quel se perdroient assez plus de navires et marchandises pour estre les ennemys tout à l'entour si puissans en la mer commilz sont. La tierce est que pour la bonne conservacion de lad. place et pour s'en pouvoir servir comme est raison, tant pour le bien de vosd. estatz et subjectz que pour le dommage et répulsion de voz ennemys, vous seroient plus duysable six galères en pouvoir dud. S<sup>r</sup> de Monigo que douze ny vinct en quelcunque aultres mains, car il les tiendrait si bien armées et si bien en ordre que vous en auriez plus de service que de toutes les aultres. Et penseroit avec icelles estre souffisant de fere désarmer non seulement celles de Andrea Doria, mays encoures celles de France et leur fere tant de dommage, et aussy contre fustes de Mores, que la navigacion de ceste mer seroit bien sehur desde Espagne jusques à Gennes, Naples et aultres portz d'Ytalie.

Me remonstrant que, pour la bonne conservacion de lad. place, ny peult avoir moindre garde que les deux cens mortes payés que luy avez accordé et promys d'entretenir durant la guerre en Italie ou entre vostre M<sup>té</sup> et France, desquelz [fol. 449v] il dict n'avoir jamais receu ung denier, quelque ordre que vostre M<sup>té</sup> en eust souvent baillé à ses ministres, et avec ce luy estre dehu beaucoup, tant de la pension des II<sup>m</sup> ducas que de la récompence de IIII<sup>m</sup> de rente pour les bénéfices qu'il tenoit en France, ainsy que par le traicté fait avec luy desjà troys ou quatre ans passez luy estoit par vostre M<sup>té</sup> promys et accordé. Et que, pour non luy avoirourny ce que luy estoit dehu selon led. traicté, joint les très grandz dommages qu'il ha souffert pour vostred. service et pour non avoir voulu décliner d'icelluy ny consentir à chose que fust en préjudice de vostre M<sup>té</sup>, quelques grandes offres que l'hon luy fist, les quelz dommages ont esté de qualité que outre le sac, pillage et bruslement de sa place de Menthon qu'estoit fort singulière et de grand pris, il ha davantaige esté longuement privé du revenu de ceste maison, que consiste seulement en droictz qui se payent par les navires et marchandises passans par icy, des quelz droictz il ha esté frustrer par la force des gallères des ennemys qui recevoient led. droict sans souffrir que les navires ou marchandises entrassent en ce port, il s'est, pour les causes avant dictes, trouvé en telle nécessité qu'il ha esté contrainct de mettre la main aux vivres de la provision de respect que l'hon souloit ordinairement tenir en ceste maison préservée pour unne extreme neccessité d'ung siège.

Et lui ha esté forcé jusques à ouyres s'entretenir desd. vivvres qu'est unne chose si dangiereuse que, si les François en estoient adverty, ilz pourroient facilement en assiégant

ceste place la gagner plus par famine que par force. Et si une foys elle estoit en leurs mains, ils la tiendroient de telle sorte pourvue qu'il ne seroit en vostre pouvoir de la recouvrer par force. Et se feroient par icelle les François si forts en ceste mer que non seulement tiendroient Gennes et toute ceste rivièere en subjection, mais encoures tiendroient en neccessité toutz voz royaumes d'Espagne, et de Naples et Sicile, que nulz leurs navires puissent passez par ceste mer que ne vinsent à la mercy desd. François et en leur dangier. Et n'auriez nul port sehur où puissent embarquer ou débarquer voz courriers, car pour le présent n'y ha aultre port sehur que cestuy icy.

Me requérant que, pour vostre service et bien des affaires de vostre estat, voulsisse bien informer vostre M<sup>té</sup> de la vérité desd. dangiers pour y mettre le remède convenable, et vous supplier de la bresve provision sur ce et du fournissement de ce que luy est dehu et promis selon la forme du traicté, que de sa part ha esté entièrement observé. Et si vostre M<sup>té</sup>, pour les présentes neccessitez de la guerre, ne peult si promptement fournir si grande somme comme celle que luy est dehue, que du moins luy en feissies payer quelque bonne part. Et que du surplus, tant des arreraiges dehu que de la récompense des dommaiges souffertz, vostre bon plaisir fust luy bailler pour luy et pour ses successeurs quelque rente convenable en vostre subjection, dont luy et les siens fussent perpétuellement astraintz à persévérer en vostre dévotion et obéissance.

Me priant que ce pendant, sur les deniers de ces changes que aviez envoyé pardeçà, je luy voulsisse fere bailler quelque raisonnable somme pour se pouvoir entretenir et s'en ayder en ceste extreme neccessité. Sur les quelles choses, considérant qu'il disoit en tout la pure vérité et qu'il me descovriroit entièrement le fond de son cueur, et que si vostre M<sup>té</sup> le cogneissoit vous diriez avoir trouvé ung homme selon vostre cueur et seriez totelement enclin à l'aymer, chérir et bien traicter, luy déclaray la bonne volonté que j'avoie cogneu en vostre M<sup>té</sup>, non seulement de accomplir les choses présentes et traictées et luy fere payer son dehu, mais encoures de l'avancer d'aultre part et fere du bien à luy et aux siens, de sorte que ce fust ung exemple et ung miroir à toutz aultres bons serviteurs de vous bien et loyalement servir et s'employer à persévérer de plus en plus en vostre service. Et que volontiers advertiroye vostre M<sup>té</sup> du tout ensemble de ce que me sembleroit convenable pour le remède.

Et que ce pendant que vostre M<sup>té</sup> y pourvoiroit, combien que je n'eusse de vostre M<sup>té</sup> charge quelcunque de me meler des affaires de pardeçà, estant seulement venu pour donner quelque ordre en mes petitz affaires et après m'en retourner devers vostred. M<sup>té</sup> deans le mois de septembre ou plus tost si je pouvoye, néantmoins, je prendroye volontiers ceste hardiesse pour amour de luy, sachant que cestoit vostre service, d'escrire à Loppe de Soria qu'il luy

fist délivrer des premiers deniers de change la somme de II<sup>m</sup> ducas, luy promectant par mad. lectre que vostre M<sup>te</sup> le feroit alhouer en son compte et rabatre de la somme dud. change. Et que, en ce cas que vostre M<sup>te</sup> n'en fust contente, je luy promettoy de les payer moy mesme avec toutz intéres. Et certes, Sire, si j'eusse esté bien meuble de deniers [fol. 450r] pour les luy pouvoir payer du mien prumptement sans toucher aud. change, je l'eusse faict et ne me fusse avancé si avant sans vostre ordre, mays considérant la importance de la conservacion de ceste place et du S<sup>r</sup> d'elle en vostre service, mesmes en ceste saison, ay bien voulu prendre ceste présumpcion de ainsy le fere, espérant que vostre M<sup>te</sup> se tiendra de ce servy et l'aura pour agréable, dont vous supplie très humblement. Et que, au surplus, vostre bon plaisir soit le plus tost que sera possible pourveoir à la neccessité dud. S<sup>r</sup> de Monigue, mesmes quant al accomplissement des choses promises et traictées, desquelles Valdés a les minutes.

Et me semble, Sire, que sans avoir respect à mon frère, le quel sera tousjours ce que vous plaira, pouvez prumptement bailler l'archivesché de Salerne aud. S<sup>r</sup> de Monigue, avec consentement de pouvoir en ce accepter la resignacion de Fulgoso<sup>19</sup>, qui occupe celluy de Grasse, au quel led. S<sup>r</sup> de Monigue renuncera aussy pour tenir led. archivesché de Salerne à bon tiltre et à bonne conscience, car il est si bon chrétien et de si bonne sorte qu'il ne voudroit accepter bénéfice quelcunque sans juste tiltre.

Et aussy me semble, Sire, que pour ce que lui est dehu, en faisant payer ce que vous semblera convenable pour le temps courant, pourrez pour le surplus luy bailler quelque raisonnable pièce en la duché de Millan, de celles que feu Mons. de Bourbon, sans vostre ordre, avoit donné à plusieurs qui ne l'avoyent ainsy mérité, puy que tielz dons n'ont esté par vostre M<sup>te</sup> agréés, ni confirmez. Et quant aux gallères, ayant bien considéré la sittuacion de ceste place et ce que ses gallères vous pourroient plus servir que les aultres, me semble à correction que vous le debvriez prier de ce qu'il ouffre. Et que vous en aurez si grand service que ne le scauriez bien extimer. Et que mieulx vous serviront ces six que douze de celles que vous avez. Et vous supplieray, Sire, ainsy le croire, car vous le trouverez par expérience. Et si vous y trouvez faulte, prenez vous en hardiement à moy, car vous en garderay de dommaige pour aultant que j'ai vaillant.

Sire, le jour avant que j'arrivasse icy, s'en estoient partyz d'icy Jehan Durant, envoyé de part le viceroy de Naples, et le secrétaire de Loppe de Soria, avec celluy du S<sup>r</sup> de Monigue, qui s'en alloient toutz en ung brigantin devers vostre M<sup>te</sup>. Et fusrent sur la mer encontrez des fustes de Mores et chassez, de sorte que si Dieu et le vent ne leur eust servy à retourner icy,

---

<sup>19</sup> Federico Fregoso, archevêque de Salerne.

ilz estoient perduz comme par eulx entenderez. Estant icy retournez après m'avoit baillé les lectres, tant dud. viceroy que dud. Loppe de Soria, adressantes à moy, m'ont communiqué chacun leurs instructions ainsy qu'ilz avoient de charge. Et me semble, Sire, que l'ung et l'autre sont meuz de bon zelle et vous conseillent très bien, mesme quant à vostre venue en Ytalie et à la provision du chief de l'armée, puy qu'il ha pleu à Dieu bailler à Mons. de Bourbon si glorieuse fin, comme entendrez par led. Jehan Durant, ensemble le succès de la victoire. Là est despuys le partement dud. Durant succédée, comme entendrez par la copie d'une lectre que led. S<sup>r</sup> de Monigue ha despuys receu de Gennes. Et, pour ce que par le discours que vous envoye ay sur ce plus amplement déclaré mon adviz, ne m'extenderay icy plus oultre pour non user de répétition.

Sire, considérant que par le trespas très doloireux dud. feu S<sup>r</sup> de Bourbon seroit mestier reffaire le despeche des lectres que s'addressoient à luy, ay ouvert toutz les paquetz que le secrétaire et Guillemmin apportoient et ay tiré dehors toutes les lectres que à luy se addressoient, lesquelles vous envoye toutes clouses pour les fere réformer et les adresser après à qui bon vous semblera. Et quant aux lectres de change et aultres despeches, ayant trouvé que le paiement des deniers estoit simplement à Loppe de Soria, ay despeché Guillemmin et Jannot le courrier pour s'en aller à Gennes avec toute la reste des despeches. Et ay escript à Loppe de Soria qu'il envoye seurement lesd. paquetz là où ilz s'adressent, et ce pendant ay retenu led. secrétaire au près de moy pour m'en ayder à chiffrer, deschiffrer et dupliquer les choses de vostre service et escrire ce que sera mestier. Car je suys icy arrivé fort desnué de compaignie et d'ayde, comme [fol. 450v] pourrez plus amplement estre informé par led. Durant, présent porteur. Et certes, Sire, ce vous sera grand honneur que les serviteurs de si bon personaige, qui, après avoir aventuré son estat en vostre service y ha si honorablement employé la vie, soyent par vous recueilliz et traictiez pour amour du maistre, ayant esgard que sans vostre bonne ayde ilz demerroyent du tout perduz et désolés, et mesmes led. secrétaire, le quel treuve plein de toute bonne volonté de vous bien servir que ainsy feront toutz les aultres.

Sire, en actendant icy mes gens qui sont encoures sur la mer, ay envoyé en Piémont pour advertir mon beaufilz, et aultres mes parens et amys de mon arrivée et pour me venir trouver au pied de la montaigne. Et mes gens venuz, laissant Gennes à part pour non tumber ès mains des François, passeray par ces montaignes jusques en Piémont par les pays de Mons. de Savoye avec bonne garde et conduite, et illeques feray toute dilligence pour accomplir brièvement ce pour quoy suys venu et m'en retourner le plus tost que sera possible devers vostre M<sup>té</sup>. Et ce pendant, Sire, me pourrez mander et comander vos bons plaisirs pour iceulx

accomplir de tout mon pouvoir, aydant le créateur auquel je prie, Sire, après me estre très humblement recommandé à vostre bonne grace, qu'il vous doint bonne vie et longue, avec l'entier de voz désirs et le cumble de la monarchie.

De Monigue, ce 7 jour de juing 1527.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

Mercurino Gattinara

## 9) Mémoire de Gattinara à Charles Quint à la suite du Sac de Rome - 7 juin 1527<sup>20</sup>

Le discours de ce que me semble et que mon petit sens peult comprendre sur les affaires présentement occurrens, actendu le inopiné trespas de feu Mons. de Bourbon et ce que despuys est succédé en Rome et Toscane, et la prison du pape et des cardinaulx avec le pillage et mort de tant de gens, tant d'Église que séculiers, qu'est de telle qualité que toutz les roys et princes chrétiens monstrent de le abhorrir et en voudront donner culpe à la M<sup>te</sup>, est que sad. M<sup>te</sup>, pour se purger devant Dieu et devant les hommes de toute culpe et pour soy plainement monstrier prince catolique commil est, désirant le bien de toute la chrétieneté et pacificacion universele d'icelle, et pour obvier à plus granz inconveniens et bailler les remèdes convenables aux grandz maulx et dangiers qui sont apparentz, sans laisser perdre le fruit des grandes et quasi miraculeuses victoires que Dieu lui ha donné, doit disposer et préparer les remèdes que s'ensuyvent.

Premièrement, soubz correction de ceulx qui mieulx entendent, me semble que sa M<sup>te</sup> debvroit avant toute euvre et avec toute dilligence escrire à toutz les roys, princes et potentatz chrétiens bonnes lectres en latin, comme les scaura bien dicter et ordoner le secrétaire Valdés, par les quelles sa M<sup>te</sup> les advertisse du grand déplaisir qu'il ha eu de ce cas survenu en Rome, et mesmes estant succédé sans culpe nulle de sa M<sup>te</sup> et à son très grand regret. Et pour ce que sa M<sup>te</sup> désire pour le bien universel de la chrétieneté estre mis fin à ces guerres et malheurs et que unne bonne paix générale s'en ensuyvent, ce que semble mal possible sans convocation d'ung concile universel auquel se baille entière cogneissance de toutes querelles et discensions, tant ecclésiastiques que temporeles, de toutz roys, princes, prélatz et potentatz, avec auctorité et pleine puissance de les pouvoir décider et déterminer, et que toutz se submectent volontairement à la détermination dud. concile, aussy bien pour l'extirpacion des erreurs hérétiques et réformacion de tout l'estat ecclésiastique et séculier, et que, à cest effect, sa M<sup>te</sup> requiert ung chascun d'eulx vouloir tenir la main à la dicte convocation du concile et submission desd. querelles. Et que, à cest effect, soit aussy requis le pape et le collègue des cardinaulx, encoure qu'ils soient en garde des gens de guerre, que, ensuyvant la requeste desjà à eulx faicte pour la dicte convocation avant ce cas advenu, ilz veullent ind[...] et convoquer led. concile en lieu convenable et submectre toutes leurs querelles et prétensions à icelluy concile comme sa M<sup>te</sup> ha piéça offert et offre de nouveau de ainsy le fere de sa part.

---

<sup>20</sup> HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 451r-452v.

Secundement, en actendant sur ce responce de la convocation dud. concile et en faisant à cest effect toutes les préparatives neccessaires, semble que la M<sup>te</sup> se doit résoudre s'il entend passer en Italie comme le viceroy et toutz aultres luy conseillent, car sa M<sup>te</sup> ne pourra jamais avoir si bonne occasion ne si bon appareil pour ce fere. Et s'il désire de le mettre en euvre, comme toute raison le requiert, me semble que la M<sup>te</sup> se doit disposer à ce de bonne heure et amasser par toutz moyens le plus d'argent qu'il pourra, et, soubz couleur des Courtes de la couronne d'Aragon, comme souvent ay dict, s'en venir à Valence, et, estant illeques ou en Catalogne, fere dresser son armée pardeçà soubz couleur de secourir et bien asseurer Gennes que tant emporte, et la libérer de la oppression que luy font les galères de France et de la lighe et recouvrer Saone de leurs mains. Et, à cest effect, fere haster les galères neuves pour les pouvoir armer en temps, fere venir aud. Gennes celles que sont aud. Naples, et fere provision de bonne artillerie et municion. Et quant le tout sera prest, et Saone recouvrée, et les gallères de la lighe et de France retirées, et, monstrant de chasser et suyvre lesd. gallères de France pour les désarmer et courrir la coste de Prohence et de Languedoc, se pourra lad. armée aller mettre en lieu seur où sa M<sup>te</sup> se puist librement embarquer sans nul dangier ou empeschement. [fol. 451v]

Tiercement, soit que sa M<sup>te</sup> se treuve disposé pour passer en Italie ou non, en toutz advènement est très neccessaire de pourveoir d'ung chief au lieu dud. S<sup>r</sup> de Bourbon qui soit aymé, prisé et extimé. Et quant à ce que touche la conduite de l'exercite, puys que sa M<sup>te</sup> ha desjà baillé au duc de Ferrara privilliège de capitaine général soubz led. feu S<sup>r</sup> de Bourbon comme représentant la personne de sa M<sup>te</sup>, me semble que, veullant led. duc accepter la charge, comme espère qu'il fera, estant les choses en l'estat quelles sont, ne se doit riens innover à ce que ha esté traicté avec luy. Mays bien se pourroit requérir et en charger led. duc que, actendu la grande démonstracion d'amour que toutz les giens de guerre ont démontré à Mons. le prince de Auranje, de le choisir pour leur chief et luy bailler l'obéissance despuys le trespas, et afin que led. prince se puist mieulx affaçonner y exerciter en ce mestier pour scavoir après mieulx servir en telle charge selon le bon connicement qu'il en ha, qu'il veulle estre content de accepter led. S<sup>r</sup> prince pour son lieutenant en lad. charge, car ce pourroit servir à deux effectz.

L'ung que led. S<sup>r</sup> prince, qui est plein de tout bon vouloir et esperit, pourroit soubz led. duc, qui est plus extimé et plus expert en l'art militaire que aultre capitaine quelcunque, apprendre si bon ordre et trayn en tel mestier que luy prouffiteroit cy après grandement, et luy retourneroit à honneur et seroit grand service de sa M<sup>te</sup>.

L'autre effect est que led. duc, estant led. S<sup>r</sup> prince son lieutenant, ne ouseroit fléchir et yroit plus droict en besoigne, pour ce que, en faisant le contraire, led. S<sup>r</sup> prince s'en apperceveroit. Bien me semble que encoures que led. duc de Ferrare accepte la charge de lad. capitanie générale pour l'exercer en persone, néantmeins semble estre neccessaire que pour le bien des affaires de sa M<sup>te</sup> et à fin que led. duc ne vouldist employer les forces de lad. armée en ses propres affaires pour recouvrement de ce que luy occupent le pape et Véniciens, et à fin qu'il ne se face nouvelle emprinse que ne soit bien consultée et bien examiné l'effect que s'en peult ensuyvre au service ou deservice de sa M<sup>te</sup>, qu'il y ait ung homme d'auctorité par dessus toutz comme lieutenant général, représentant la personne de sa M<sup>te</sup>, au quel toutz obéissent et recourent, et qui ayt le soing tant de la bonne conduite et préservacion des choses de Lombardie que sur les aultres d'Ytalie. Et, s'il semble à sa M<sup>te</sup> que led. S<sup>r</sup> viceroy de Naples soit à ce propice et qu'il puist estre bien agréable à toutz, luy pourroit bailler ceste charge non pas pour demeurer ordinairement en Naples mays pour aller ça et là où les affaires se offriroient. Bien est vray comme tousjours ay dict que, si sa M<sup>te</sup> ne se résolvoit de passer en Italie, il sembleroit plus convenable que si les affaires du roi d'Hongrie et de Boheme, son frère, le pouvoient porter et que luy se contentast de accepter ceste charge, que sa M<sup>te</sup> le debvroit préférer à toutz aultres. Car la chose en seroit mieulx auctorizée et y auroit meilleur obéissance, et les affaires de sa M<sup>te</sup> s'en porteroient mieulx. Mays si la venue de sa M<sup>te</sup> en Ytalie estoit certaine et briesve, led. S<sup>r</sup> viceroy pourroit cependant supplir.

Quartement, pour ce que l'hon dict que le conte de Carpy<sup>21</sup> est prins et pourroit estre que l'hon le vouldist mettre à ransson, que seroit chose de très maulvays exemple estant vassal et subject rebelle du Saint Empire, le quel par justice debvroit estre pugny non seulement en la privacion des biens, mays de la vie, me semble que de luy et de toutz aultres subjectz rebelles qui se trouveroient prisoniers, sa M<sup>te</sup> doit mander deffendre à toutz capitaines et gens de guerre que nul d'eulx les ose relascher ny mettre à ransson, ains qu'il les consignent prisoniers en pouvoir du capitaine général, et les fere détenir sehurement par les commyz qui seront ordonnez à fere leur procès et administrer la justice juridiquement selon les démérites. Car, en ce faisant, se assehureroient les confiscacions et se dará crainte et bon exemple à toutz aultres qu'ilz ne se ouseront d'icy en avant actempter telles rebellions ny fere telles révoltes contre le devoir de leur fidélité. [fol. 452r]

Quintement, pour ce que Mons. de Bourbon n'eust onques droict fundé en la duché de Milan pour pouvoir aliéner ny donner aulcunne choses dud. Estat, tant pour ce que son

---

<sup>21</sup> Alberto III Pio de Savoia, comte de la seigneurie de Carpi de 1500 à 1527. La seigneurie est confisquée cette même année par Charles Quint et cédée au duc de Ferrare.



investiture estoit condicionnée en cas que le duc Francisque fust privé par justice dud. Estat, la quelle n'a jamays esté vériffiée, et par ce moyen pendant la condicion et jusques à ce que la justice fust cogneu estoit la investiture de nul effect, que aussy pour ce que encoures que lad. investiture eust en effect en sa vie elle estoit expirée par sa mort, puy que le don ne luy faict sinon à vie et ne pouvoit donner plus de droict que celluy qu'il avoict, et comme lieutenant général n'avoit especial pouvoir de donner mesmes ce qu'estoit littigieux, me semble que ces choses considérées sa M<sup>té</sup> doit fere sur ce unne déclaracion en retractant tout ce que led. feu S<sup>r</sup> ha donné aud. Estat de Milan, déclarant icelles donacions et aliénacions estre nulles et de nul effect.

Et, puy que la chose est réduite à ses termes, sa M<sup>té</sup> doit bien considérer ce que luy plaira à présent fere dud. Estat de Milan, soit de le retenir en soy, ou le bailler au roy son frère, ou de le restituer au duc Francisque Sforce. Et celon mon petit advis, me semble que en chascun des troys y ha du dangier.

Car de retenir led. Estat ès mains de sa M<sup>té</sup>, ce seroit non seulement contravenir à l'investiture de Naples et à la dispensacion faicte pour l'acceptation de l'Empire, mays encoures telle retenue, sans en bailler investiture à aultre, seroit cause de fere retourner led. Estat à l'Empire en cas de vacacion, et en demeurroient les héritiers de sa M<sup>té</sup> totelement frustréz.

De le bailler à présent au roy son frère pourroit estre cause de mectre telle crainte et jalousie aux Véniciens et aultres potentatz, que les feroit rallier avec les Turcz et les bailler la porte ouverte pour entrer en Italie.

De le restituer au duc Francisque, sans cogneissance de cause et sans le déterminer par justice ou par appointement, seroit clerement confesser que l'hon luy auroit faict tort jusques à présent à luy occuper led. Estat et l'avoir ainsy destruiet sans forme de justice. Mays, pour éviter ceste perplexité, me semble que sa M<sup>té</sup> doit fere offrir aud. duc Francisque que, s'il veult estre ouy en justice et fere ses deffences sur ce qu'il est inculpé, que sa M<sup>té</sup> le mande ouyr et luy baillera commissaires non suspectz qui procéderont juridiquement absouldre ou condampner, celon qu'ilz trouveront estre à fere par justice. Et, s'il demande estre restitué avant toute euvre comme spolié de faict, se pourra dire que les mesmes comissaires cogneistront par justice si ce se peult dire spoliacion ou non, et, si lad. restitution doit avoir lieu, quelle se fera conforme à justice. S'il demande saulffconduict pour se pouvoir présenter en jugement et fere ses deffences se peult dire que, celon justice, le cas ne le peult souffrir en cas que les informacions soient trouvées souffisantes pour procéder contre luy, s'il n'est qu'il demandast à sa M<sup>té</sup> de grace led. saulffconduict. Et sur ces devises l'hon pourroit venir avec

led. duc à quelque forme de convencion pour former son procès et recevoir ses deffences sans détenir sa personne, moyennant que, pendant la procédure de justice et la détermination d'icelle, demeurast en pouvoir de sa M<sup>te</sup> tout ce que l'hon tient présentement et que l'on a tenu jusques icy en nom de sad. M<sup>te</sup>. Et que pour Crémone, Lody et aultres pièces que tient led. duc, il assehurst que d'iceulx ne viendroit aulcung mal ny dommage à sa M<sup>te</sup>, ny à son armée, ny se feroit de sa part innovation aud. Estat de Milan. Et qu'il fist que les chastelleins et garnisons fissent le serement de fidélité de non bailler lesd. places à nulle des partyes, si non à celle desd. partyes por cui seroit déclarée lad. justice, baillant sur ce pour ostaiges leurs enfans ou apparans héritiers. Et faisant le réciproque des places que l'hon tient au nom de sa M<sup>te</sup>, aux quelles, et mesmes au chasteau de Milan, sera bien pourveoir de alcaide<sup>22</sup> ou chastellein sehur et subject de sa M<sup>te</sup>. Et par ce moyen se pourroit gracieusement et par termes raisonnables de justice entretenir l'affère jusques à la venue de sa M<sup>te</sup> en Italie car, estant led. duc privé, pourroit sa M<sup>te</sup> exécuter la justice et après bailler l'investiture [fol. 452v] dud. Estat ou aud. roy son frère, ou si mieulx luy plaisoit en investir son propre filz.

Et ce pendant, me semble que en toutz advénementz sa M<sup>te</sup> doit pourveoir au bon gouvernement et régime dud. Estat et y mectre ordre, pollice et justice, et pour ce fere y ordonner ung bon gouverneur que ne soit hay des subjectz et qui tiegne la balance droicte, et luy laisser seulement le nombre de gens de guerre que sera neccessaire pour la garnison des fortes places. Car, estant l'exercite de sa M<sup>te</sup> si puissant en Italie et si victorieux, n'est point à craindre que l'hon se voulsist fourrer aux villes et places faibles que ne se puissent deffendre et garder. Et se pourroient lesd. garnisons ainsy restrainctes payer du revenu dud. Estat, ayant retracté les aliénacions comme dict est et pourvoyant de bons trésouriers et recepveurs pour tenir compte au prouffit de sa M<sup>te</sup> de tout led. revenu, sans le laisser mangier et consumer inutilement comme l'hon ha faict jusques à oyres, dont unne grande partye de l'exercite se eust bien peu payer si l'hon y eust voulsu mectre ordre et appliquer les rentes au prouffit de sa M<sup>te</sup> et non des particuliers.

Sextemant, en cas que Parme et Plasence soyent renduez en pouvoir de sa M<sup>te</sup> comme l'hon dict estre capitulé, me semble que lesd. deux citez, comme part de l'Estat de Millan et dismembrées d'icelluy, doibvent estre réunyes aud. Estat et conservées comme dessus est dict des aultres pièces que demeurront en pouvoir de sa M<sup>te</sup>. Et quant à Florence et Bologne et les territoires à eux subjectz, se doibvent bien assehurer et doucement traicter pour les pouvoir facilement attirer à la dévotion de l'Empire dont ilz ont esté distraictz. Et les aultres pièces

---

<sup>22</sup> Commandant d'un château ou d'une forteresse.

que sont neument de l'Église et se laissent seulement pour la seureté de la capitulation, se peullent raisonablement garder jusques à ce que le tout accomply. Et la provision et exécution de ces choses se doit laisser à la dispocion dud. lieutenant général.

Septiesmement, pour ce que les Véniciens, comme ceulx qui ont le plus failly aux choses traictées et contravenu à leur foy et promesse en nourrissant ceste guerre et ayant esté cause de tant de maulx, est assez vraysemblable qu'ilz seront en grosse crainte de estre mal tractez et non receuz à mercy, ny à paix, et, avec icelle crainte, pourroient entrer en tel désespoyr que, comme dict est, mectroient la chrétieneté en plus grand dangier, attirant les Turcz en Italie, me semble que en actendant la venue de sa M<sup>te</sup> en Italie seroit bien de les entretenir en bon espoir et en quelque comunication d'appoinctement, eulx le requérant, comme espère qu'ilz feront. Et si par leur communication et pratique l'hon treuve qu'ilz se veullent condescendre à chose raisonnable celon le temps, sa M<sup>te</sup> les doit embrasser et recueillir. Et, néantmeins, avoir tousjours l'euil au boys qu'ilz ne puissent brasser neufve tromperie. Et quand sa M<sup>te</sup> sera en Italie, lors sera en sa main ou de les chastier, ou de fere meilleur appoinctement avec eulx. Et doit sa M<sup>te</sup> considérer que, se trouvant en Italie victorieux avec si puissante armée, il se mectra sur le droict chemin de la monarchie, sera craint et extimé de tout le monde, se mectra dehors de neccessité, aura des Italiens tout ce qu'il voudra, et ses subjectz de Espagne, de Flandres et d'ailleurs, veant le bon succès de ses afferes, luy ouffriront volontairement les grandz services dont à présent se font si difficiles accorder les petitz. Et c'est ce que, pour le présent, ay peu penser et considérer sur les afferes présentement occurrens. Et si aultre chose survient de importance, enverray tousjours mon adviz.

Mercurino Gattinara

## 10) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 27 juin 1527<sup>23</sup>

Sire, despuys le partement du brigantin auquel estoit Alvare Peyres<sup>24</sup>, par lequel de Monego j'ay escript bien amplement à vostre M<sup>te</sup> de ce que me occuroit, tant par les lectres du XIII<sup>me</sup> de juing avec lesquelles estoit le duplicata de ce qu'avois baillé à Jehan Durand, que par les lectres du XVI<sup>me</sup> pour le retardement dud. brigantin, par lesquelles lectres, entre autres choses, ay fait savoir à vostre M<sup>te</sup> partie de ce dont m'avoit adverty mon filz de Lignane, le surplus envoyé présentement à vostre M<sup>te</sup> en ung mémoire à part, et comme, pour la difficulté et dangier du passaige de terre et indiposition de ma personne, estoit contrainct m'en venir par mer en ceste ville de Gennes, armant trois gallères que le duc de Gennes m'avoit envoyées.

Nonobstant le travail et empeschement de la goutte, laquelle aud. Monego m'avoit saisy par la plus part des parties de mes jambes, bras et mains, soudainement m'embarquay, et prindrent lesd. gallères le navigaige plus de soixante milles en mer pour doubte des gallères de France qui estoient à leur partement demeurées a Savonne. Et à ceste cause se délibérèrent de venir prendre port au dessus de Gennes du cousté du Levant, maiz ilz furent deceuz en leur opinion car lesd. gallères de France estoient allées à Porto Venere pour les cuyder prendre en sursault, comme puyt huyt jours lesd. gallères de Gennes et quelque nombre de gens de pied par terre avoient fait sur eulx, maiz pour lors lesd. gallères ennemyes perdirent leur entreprise et de leur retour nous vindrent rencontrer à XXV milles de terre, pensans de nous rompre le port et par ce moyen nous prendre. Et, pour ce que le feu estoit mal party de trois gallères et ung brigantin contre seize gallères, nous choisismes le party de gagner le port, ce que nous ne pensimes fere si aiscément pour autant que noz forsaires avoient longuement vogué et se trouvèrent las. Et, au contraire, noz ennemys estoient fraiz, par quoy deux ou trois desd. gallères les plus légères furent à moins d'ung demy mille de nous et nous tirèrent plusieurs coups de canon et autre artillerie sans, grace à nostre Seigneur, nous fere aucun dommaige, fors ung coup seulement qui donna dedans la gallère en laquelle j'estoye après avoir premier donné en l'eau, et du bond seulement rompist sept rames, entra dedans la gallère mectant en pièces sept ou huyt barilz d'eau, sans autre inconvenient fors les esclatz desd. rames qui blecèrent deux hommes, l'ung bien fort à la jambe et l'autre bien peu à la teste.

Enfin, craignans lesd. [fol. 453v] gallères ennemyes que à nous suyvre elles perdissent leur peine, voyans notre brigantin qui prenoit le chemin de Gennes, pensant que dedans led.

---

<sup>23</sup> HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 453r-455v. Une copie de cette lettre, vraisemblablement du XIX<sup>e</sup> siècle, se trouve dans un manuscrit de ces mêmes archives, Ms. W 14, fol. 176r-180v.

<sup>24</sup> Álvaro Pérez Osorio, marquis d'Astorga, un des capitaines de la flotte de Charles Quint

brigantin se sauvast quelque personaige d'extime, pour autant qu'il s'estoit à leur veue approché d'une gallère, nous firent si grand plaisir que de nous laisser et allèrent prendre led. brigantin. Et nous entrasmes à saulveté dedans le port de Portofin, là où demeurasmes toute la nuyt jusques à huyt ou dix heures du matin que prinsmes le chemyn de Gennes terre à terre, laissant lesd. gallères ennemyes quinze ou seize milles en mer. Lesquelles, comme je croy, ne nous descouvrirent. Et à cinq ou six milles dud. Gennes sortirent pour notre seurté et reçoivement les six gallères qui estoient demeurées au port, ensemble lesquelles entrasmes dedans le port dud. Gennes avec les cérémonies et traictz d'artillerie acoustumez.

Sire, estant encores dans la gallère, le duc de Gennes, vostre ambassadeur et principaulx de la ville me vindrent recueillir et fus porté au palaix, là où led. duc m'a constraint loger. Vostred. ambassadeur me dit que ce brigantin partiroit dedans ung jour, je l'ay retardé ung autre pour escrire à vostre M<sup>te</sup>.

Sire, avant le partement dud. Monego arryva à Villefrancque ung brigantin de la religion de Saint Jehan, venant de Civitavechie, duquel le patron estoit espagnol. Le S<sup>r</sup> de Monego envoya devers luy pour savoir des nouvelles, lesquelles furent conformes aux lectres du duc de Ségorvye, desquelles Loppe de Soria envoya la copie à vostre M<sup>te</sup>. Bien disoit plus qu'il estoit passé par Ligorne et qu'il avoit veu délivrer led. chasteau à ceulx de Pise, qui le receurent au nom de la seigneurie de Florence, et que à Civitavechie il avoit veu qu'on vuydoit ce qu'estoit dedans le chasteau, et que desjà l'on avoit rendu à ceulx de Rhodes leur artillerie qui estoit dedans. Il y avoit dedans led. brigantin ung chevalier de lad. religion auquel quelqu'un demanda des nouvelles, lequel respondit qu'elles estoit très mauvaises car Dieu estoit empereur. Pour autant, Sire, que voz affaires pardeçà précèdent miraculeusement, je croy certainement que nostre Seigneur le permet pour vous monstrier le chemin de luy venir faire service icy et plus avant. [fol. 454r]

Sire, sur ce que concerne l'un des articles dud. mémoire de mon fils de Lignane, j'ay escript une lectre au capitaine du chasteau de Milan, de laquelle envoye le double à vostre M<sup>te</sup>.

Sire, ce jourd'hui est venu par devers moy Jehan de May, jadiz secrétaire de feu Mons. le duc de Bourbon, lequel m'a fait entendre la prise d'ung gentilhomme que le prince d'Orange envoyoit devers vostre M<sup>te</sup> sur l'affaire de l'entretennement et conduite de votre exercite. Et, suivant ce qu'en ay jà escript à vostre M<sup>te</sup>, puy que la capitainerie générale à jà esté octroyé au duc de Ferrare, considéré que led. viceroy ne peut faire seurement résidence en l'armée, laquelle résidence il peult myeux employer et est trop plus neccessaire au royaume de Naples, duquel les affaires requièrent la présence de celluy qui les manye, me

semble que vostre M<sup>té</sup>, veu que led. prince est si agréable aux gens de guerre, ne peult myeulx faire que de luy bailler le tiltre de lieutenant général avec pouvoir conditioné que, en ce que concernera les affaires de la guerre, il se y gouverne par l'advis dud. capitaine général et autres capitaines et gens de bien expérimentez en l'art de la guerre. Et, en ce que touchera l'administration des choses d'Estat, de justice et de police, commectre auprez de luy quelque bon personnage duquel vostre M<sup>té</sup> ait entière fiance, par l'advis et conseil duquel entièrement led. prince se conduyse. Et, par ce moyen, les affaires de vostre M<sup>té</sup> se pourront tousjours prospèrement entretenir et selon le devoir de raison.

Led. Jehan de May est de vos subjectz de la conté de Bourgoigne, et, à ce que j'ay entendu, a bien servy led. feu S<sup>r</sup> de Bourbon. Je ne me puy tenir, Sire, pour l'honneur du maistre duquel il estoit serviteur, de recommander à vostre M<sup>té</sup> luy et tous les autres serviteurs. Led. feu S<sup>r</sup> avoit engagé plusieurs de ses bagues pour vostre service, si vostre M<sup>té</sup> les desgaignoit, comme pour le devoir doit faire, et de ce qu'elles estoient engagées et qu'elles pourroient plus valloir faire part ausd. serviteurs, oultre le bien que leur estes tenu d'ailleurs faire, ce seroit croistre la voulenté à tous ceulx qui ont et auront envye de vous faire service qui ont l'ueil à veoir comme vostre M<sup>té</sup> se portera à la récompence de ceulx desquelz le maistre [fol. 454<sup>v</sup>] a faitz à vostre M<sup>té</sup> tant et de si bons et grandz services, et eulx particulièrement. Et davantaige, Sire, ce sera euvre charitable et dont Dieu vous scaura gré.

Sire, par le discours que de Monego ay envoyé à vostre M<sup>té</sup>, pourrez veoir les remèdes qui se offrent en l'occurrence des affaires, et mesmes la grande neccesité de la venue de vostre M<sup>té</sup> pardeçà pour la réparation de toutes les povretez et inconveniens que ont souffert et souffrent journellement, non seulement ceulx qui ont tenu le party de voz ennemys, maiz entièrement toute l'Italie. Et ne cuidez, Sire, que ce soit peu de faiz de conscience de laisser le cas en dissimulation sans soy résouldre, car je vous qu'il me semble que vostre M<sup>té</sup> ne pourroit mieulx en ce monde gagner paradis que de soy délibérer de les remédier. Et, pour ce faire, vous appelle Dieu par les signes des belles et glorieuses victoires que miraculeusement puy trois ou quatre ans il vous a donné, mectant entre voz mains les plus grandz du monde, voulant que vostre M<sup>té</sup> entende qu'il vous a choisy, non seulement pour la pugnition de ceulx qui se mescognoissent, maiz aussi pour relever les bons des injustes oppressions et indeues insolences qu'ilz ont jusques à ores souffert. Ce que ce pourra tout faire par la venue de vostre M<sup>té</sup> non seulement en la réformation de l'Église, que par le concille se pourroit réparer, maiz aussi en la conduite et forme de vivre de voz armées, et particulièrement de voz Estatz et subjectz ausquelz n'est demeuré aucun espoir, sinon en vostred. venue.

Et quant vostre M<sup>té</sup> ne se pourroit tant mectre en son devoir que de soy résouldre de passer, seroit myeulx de ne penser posséder riens pardeçà, et, rompant le fons de vostre intention, vous contenter des Espaignes. Ce que jà Dieu ne plaise que je voye en mes jours. Et si aucun de votre conseil, aymant mieulx pour son utilité vostre demeure pardelà que pour vostre honneur et descharge de conscience le bien universel de chrétieneté qui est vostred. venue, mectroit difficulté en vostred. passaige pour n'estre pour l'heure pourveu de grande quantité de vaisseaux, je luy diroye que vostre M<sup>té</sup> promptement et dedans ung mois aprez sa détermination peult mectre en mer ensemblement dix sept gallères armées de présent. C'est assavoir, neuf d'icy, six de Naples, et deux d'Espaigne. Et oultre que [fol. 455r] dedans led. temps pourront estre armées les quatre jà faictes en Secille, et autres quatre qui sont désarmées à Naples, et partie de celles que l'on faict icy et à Barcelonne, et semblablement une qui est en Maillorque et autre, comme j'ay entendu, à Valence. Combien que la quantité desd. gallères ne mecte point la seurté, maiz se treuve lad. seurté à les bien esquiper et pourveoir de bonnes gens et à y mectre capitaines qui tachent plus à l'honneur que au prouffit. Et, cependant, pour amortir les praticques qui se pourroient dresser pardeçà et réconcilier les volentez de ceulx qui auroient décliné de vostre service, seroit bon que vostre M<sup>té</sup> envoyast publicquer pardeçà ung pardon général aux foreuscites<sup>25</sup>, remectant toutesfois en justice la difficulté que pourroit estre en la restitution des biens.

Sire, en voulant clore ces présentes, le duc a eu des lectres et advis de plusieurs nouvelles, comme vostre M<sup>té</sup> pourra veoir par le double de la lectre que présentement luy envoie. Ce matin est passé devant ce port Andre Dorie avec ses huyt gallères et cinq nefz chargées d'allumes qu'il a prises sur Augustin Guise, et dit l'on qu'il s'en va mectre en terre en Provence le S<sup>r</sup> Rance<sup>26</sup>, Albert de Carpy, et le S<sup>r</sup> de Langes<sup>27</sup>, qui estoit a Rome pour le roy de France.

Sire, j'ay entendu que pour l'affaire de l'unyon, la communauté de ceste ville veult bien tost dépescher devers vostre M<sup>té</sup> mess. Martin Centurion, qui est celluy que vostre M<sup>té</sup> y a tousjours veu pour ambassadeur. Je l'ay tousjours trouvé plein de grand volenté à vostre service et, comme l'on m'a adverty, a beaucoup aidé en ceste ville à amortir les secrettes praticques et entretenir chacun en bon espoir. Par quoy, Sire, vostre M<sup>té</sup> le doibt avoir pour recommandé.

---

<sup>25</sup> De l'italien *fuoriuscito*, celui qui a fui pour échapper à la justice de son pays ou pour devenir brigand.

<sup>26</sup> Renzo Ursini, condottiere italien au service de François I<sup>er</sup> et Clément VII.

<sup>27</sup> Guillaume du Bellay, seigneur de Langeais.

Sire, je supplie très humblement vostre M<sup>té</sup> me vouloir tenir tousjours en sa bonne grace et souvenance, à laquelle, tant et si humblement qu'il m'est possible, me recommande. Et prie nostre Seigneur vouloir donner à vostre M<sup>té</sup> très bonne vie et longue, et, avec le hault de la monarchie, l'entier accomplissement de voz nobles désirs.

De Gennes, le XVII<sup>me</sup> juing 1527.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

Mercurino Gattinara



## 11) Lettre de Gattinara à Alfonso de Valdés - 27 juin 1527<sup>28</sup>

Du mémorial que j'envoie à l'empereur de l'avis que m'a porté mon fils de Lignane, y a quelques articles en chiffre, le quel parle de la grand peine et travail que les François prennent à practiquer le S<sup>r</sup> de Monego, et des atractives ousées que on luy fect pour le faire venir au point non seulement pour avoir son amitiyé, mes son chasteau et fortresse, pour la quelle luy offrent grandes sommes de deniers et de rentes, tant ecclésiastiques pour luy, que temporelles et perpétuelles pour les siens. Et ont employé en ceste pratique le général de Savoye<sup>29</sup> et l'abbé de Saint Pierre de Savillan, que seroyt chose de grand préjudice à sa M<sup>té</sup>, non seulement pour la commodité du port et proufis que luy en sert, qu'est sy grand que tenant son armée la France et l'Italie demeurent toutes le pied en l'au, mais aussy pour le dangier que à l'exemple dud. Monego, quant le cas adviendroit, pourroient delvier ceulx de ceste ville ou autres, et France le semblable. J'ay trouvé led. S<sup>r</sup> de Monego de bonne volanté, bien est veray qu'il se plaint, et à bonne cause, que l'on ne recognoissent pas son service, mes que ce que luy estoit promis ne luy a esté tenu, sa M<sup>té</sup> y doyt avoir regard et obvier à son pouvoir, non seullement de parolles, mais aussy d'effect.

J'ay eu aussy par mond. fils de Lignane une lectre de créence du président Pacher de Turin, dont vous envoye le double. Et en lad. créence m'a dict mond. filz que Mons. de Savoye avoit prins alliance avec le roy de France et estoit conclu le mariaige entre le prince de Piémont et la fille de France, moyennant le quel led. roy donnera aud. prince dix mille livres de pension et cent homes d'armes, et promectoit soccurrir led. duc en ses pays si l'on luy vouloit faire quelque [fol. 475v] fascherie. Et depuis led. duc s'est vanté qu'il ne endureroyt plus ce qu'il avoit enduré, et qu'il y scauroit mettre remide. Disoit aussy que le conte de Genesve<sup>30</sup> s'en alloit en Espagne et avoit saufconduit de passer par France, pourveu qu'il allast à la court en passant et qu'il entendoit que ce estoit pour le marier avec madame Renée et le retenir. Et sy l'on ne le retenoit, estoit pour le laisser aller en Espagne soy escuser envers l'empereur de poverir prendre party ailleurs. Led. conte a envoyé devers moy à Monego ung sien serviteur me faire entendre son allée et qu'il luy fachoit bien d'aller en France, et mesme en court, et qu'il ne vouldroit y faire séjour, me priant le tenir secret, car il craignoit le duc son frère le sceut. Je laisse à sa M<sup>té</sup> y penser et purveoir ce que luy plaira.

---

<sup>28</sup> HNSA, Belgien PA 66/5, fol. 475r-476v. Cette lettre a vraisemblable été écrite à Alfonso de Valdés et jointe au même paquet. Gattinara y mentionne en effet le mémoire qu'il avait joint pour l'empereur à la lettre précédente de ce qu'il a appris de son beau-fils, Alexandre de Lignana.

<sup>29</sup> René de Challant, comte de Neuchâtel et maréchal de Bourgogne.

<sup>30</sup> Philippe de Savoie, comte de Genève de 1514 à 1533, frère du duc Charles III.

Depuis que suis arrivé icy m'a esté parlé des affaires de la ville envers l'empereur, et mesment touchant la union pour laquelle ilz délibèrent envoyer bien tost devers sa M<sup>te</sup> Martin Centurion. Il me semble que l'empereur ne la leur doyt refuser, ny accorder entièrement, mes en cella et en toutes aultres choses dont il sera part eulx requis se démeller par belles parolles, leur accordant seulement ce que sera évidemment raisonnable sans préjudice. Et comettre le surplus pardeçà à quelque personaige dont l'on se puisse fier pour y procéder et se ynformer, en quoy faissant les entretiendra en bon espoir et pourra empescher quelque secrète pratique sy elle y estoit. Et pour ce que Savone est lieu dont l'empereur peult tirer service et la pourroit réduire par pratique entre ses mains en leur accordant ce que aultre foys ils ont demandé, [fol. 476r] qu'est confirmacion de leurs privilèges anciens, me semble que, s'il se offroit, sa M<sup>te</sup> y devoit entendre et le leur accorder, pourveu que ce fust sans irriter ceste ville, disans que sa M<sup>te</sup> le fect seulement pour réduire lad. Savone en son pouvoir. Et, pour ce faire, donner semblable pouvoir pardeçà de tracter avec eulx.

Je vous envoie quatre copies de lectres, l'unne de Anthonio de Leyva au conte Thophilo<sup>31</sup>, les aultres adressées à moy de la part dud. conte, de messire George Casteno<sup>32</sup>, et des députés de Sartiranne, par lesquelles vous verrez le bon tractement que Anthonio de Leyva a fect à mes terres et subjects, et mesment me saichant estre pardeçà. Je suis journellement adverty de l'abus qu'il a commis et commet en ceste pouvre duché, la quelle il a ruiné et mise en point d'esprices. Sa M<sup>te</sup> y devroyt regarder, et quant à luy plaira que par justice l'on procède à descouvrir les énormes insolances en larceins qui y ont esté fectz au préjudice de sa M<sup>te</sup>, il se fera aisément à l'honneur, et proufit, et descharge de confiance de sa M<sup>te</sup>, et au contentament et réconciliation de ses subjects. L'empereur en a ouy plusieurs repports, les quelz peult estre il a différé de croire, mes maintenant il en peult estre hors de doubte, considérant que puisque à moy memes et en ma présence il a mal tracté et souffert rançonner et piller mes subjects, sans avoir regard à ce que je suys sy ancien serviteur de l'empereur, constitué en telle dignité auprès de sa personne, que par plus forte rayson il a fect tout ce que l'on luy a mis sus, et beaucoup davantaige, dont il ne tiendra que à sa M<sup>te</sup> qu'il ne rende compte. Et veulx que suppliez sa M<sup>te</sup> de ma part en ce que me peult toucher il playse me subvenir de remède et de justice, car j'entends pourchasser réparation des domaiges [fol. 476v] que moy et mes subjects avons receu, et quant qu'il plaise à sa M<sup>te</sup> faire expresse défence aud. de Leyva de ne soy empescher ne cognestre en nulles de mes terres ny subjects.

---

<sup>31</sup> Peut-être Teofilo Castagnini, homme au service des Este de Ferrare.

<sup>32</sup> Gian Giorgio Castano, un des procureurs fiscaux du duché de Milan.

## 12) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 8 juillet 1527<sup>33</sup>

Sire, puyz aucuns jours en ça sont avenuz icy le maistre d'ostel du prince d'Orenge et Leonard de Grimaldo, dépeschez par led. S<sup>r</sup> prince pour aller devers vostre M<sup>te</sup>, lesquelz en chemin ont esté destroussez non seulement de leurs biens, maiz aussy des lectres. Á l'occasion de quoy ont renvoyé devers led. S<sup>r</sup> prince pour avoir nouvelles lectres de luy, lesquelles led. de Grimaldo actendra, et ce pendant led. maistre d'ostel s'est délibéré passer devers vostre M<sup>te</sup> pour les affaires de son maistre, lesquelz, Sire, me semble que pour plusieurs bonnes raisons vostre M<sup>te</sup> doit avoir pour singulièrement recommandez.

Sire, hier arriva icy le S<sup>r</sup> de Varennes, maistre d'ostel de feu monseigneur de Bourbon, lequel de Milan m'apporta lectres de l'évesque d'Ostun<sup>34</sup> et du cappitaine du chasteau, desquelles envoie les copies à vostre M<sup>te</sup>. Par celles dud. évesque pourrez veoir la désolation et tristece de luy et des autres pources serviteurs, et par celles du capitaine du chasteau verra vostre M<sup>te</sup> l'intention dud. capitaine qui me semble est honneste. Et le pourroit vostre M<sup>te</sup> jusques à sa venue pardeçà laisser en son estat luy escripvant, à luy et aud. évesque d'Ostun, unes bonnes lectres et jurioy que il ne vouldroyt avoir failly aud. service de vostre M<sup>te</sup>. Toutefois, s'il estoit advisé d'y mectre autre, avant toute euvre devroit sa M<sup>te</sup> regarder à la récompence dud. capitaine et l'en faire content. Et, semblablement, avoir l'ueil à ne mectre en la charge dud. chasteau homme passionné ny practicable, et seroit fort séant que celluy que vostre M<sup>te</sup> y mectra n'eust conversation, ny pratique, à aucun pardeçà ministre de vostre M<sup>te</sup>, ny autre, comme plus clerement j'escris à Valdés en chiffre pour en faire le rapport à vostre M<sup>te</sup>.

Sire, la maladdie des gouttes qui m'a tousjours tenu au lit jusques ici m'a empesché de aller faire mes affaires, et ne me suis peu aider d'aucun revenu de mes terres, les trouvant toutes ruynées, parquoy, Sire, s'il plaisoit à vostre M<sup>te</sup> me fere payer de ce que me peult estre deu de mon estat et pension, cela relentiroit grandement ma neccessité. Vous suppliant très humblement de vouloir aussy faire soit par change en ceste ville, ou en comptant entre les mains de Valdés, qui me le fera tenir. Quant il plaira à nostre Seigneur me donner santé, je me partiray d'ici pour [fol. 457v] aller entendre en mesd. affaires. Et pour ce que j'ay entendu qu'il n'y aura seurté en aucun lieu des miens, ny autres lieux, m'estant offert par madame la Marquise de Montferrat logis en son chasteau de Casal, où je pourray estre seurement, me

<sup>33</sup> HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 457r-458r.

<sup>34</sup> Jacques Hurault, évêque d'Autun, proche du duc de Bourbon.

[...] de m'en aller aud. Casal et de là en fore donner ordre en mesd. affaires le plus tost que je pourray pour me trouver tousjours plus prest à entendre en ce que vous plaira me commander.

Sire, je supplierai très humblement vostre M<sup>te</sup> par la fin de ma lectre me vouloir tous jours tenir en sa bonne grâce, et prierai nostre Seigneur de bon cueur donner à vostred. M<sup>te</sup> très bonne vie et longue, et, avec la monarchie, l'entier acomplissement de voz haults et nobles désir.

De Gennes, le VIII<sup>me</sup> juillet 1527.

Sire, despuys ces lectres achevées, vostre ambassadeur icy et plusieurs autres gens de bien m'ont prié escrire à vostre M<sup>te</sup> en faveur de mess. Augustin Spinola, cappitaine de la place de ceste ville, et de mess. Stephano Spinola, cappitaine de Riviere, tous deux gentilshommes des principaulx de ceste ville, et lesquelz plus ouvertement et en plus grand demonstration ont tousjours affectionement employé leurs forces en vostre service. Ilz m'ont dit que feu Mons. de Bourbon leur avoit promys à chascun six cens escuz de rente en la duché de Milan, ce que il n'a peu acomplir, prevenu de la mort inopinément. Il me semble, Sire, que vostre M<sup>te</sup> fera bien de leur donner quelque honneste contentement, et, pour le moins, leurs escrire unes bonnes lectres avec quelques honnestes promesses de bien recognoistre leurs services, pour tousjours les entretenir en bon espoir.

Sire, j'ay entendu que le brigantin sur lequel passoit Albert Peyres a esté pris des Mores, dont m'a grandement desplaie, tant pour la perte des personnes que pour les lectres que j'escrivoye à vostre M<sup>te</sup> et à Valdés pour vous le référer, lesquelles y avoit plusieurs bons advis desquelz ne me peult souvenir et n'en peuz prendre copies à cause du soudain partement dud. brigantin. Si tost que les auray ramenez à mémoire, le feray scavoyr à vostre M<sup>te</sup>.

Sire, j'ai entendu icy que Loppe de Soria, de ce dernier change, a retiré partie des bagues de feu Mons. de Bourbon, et que Anthonio de Leyva en a d'autres que led. feu S<sup>r</sup> luy laissa pour engaiger pour vostre service s'il estoit besoing. Semblablement, y en a à Romme en gaige que led. S<sup>r</sup> de Beaurain y meyt pour vostre service. Et d'autres [fol 458r] entre les mains du maistre des postes en Flandres. Le surplus et le meillleur à Mons. de Savoye, auquel promptement vostre M<sup>te</sup> fera bien d'escrire qu'il ne s'en veuille deffaire, et que vostre M<sup>te</sup> entend les desgaiger pour fournir aux debtes dud. feu S<sup>r</sup> de Bourbon. Et quant à celles qui sont jà délivrés et celles que l'on pourra désgaiger, vostre M<sup>te</sup> les doibt faire retirer ensemble ès mains de quelqung de voz serviteurs qui en face l'inventaire du poix et qualité d'elles, et en

saiche rendre compte à vostre M<sup>te</sup> toutes les fois que besoing sera, car autrement y pourroit avoir de l'abuz.

Escript comme dessus.

Vostre très humble et obéissant subject et serviteur.

Mercurino Gattinara

### 13) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 15 juillet 1527<sup>35</sup>

Sire, despuis mes autres lectres escriptes, lesquelles pensoye envoyer par ung que l'on nomme le collatéral Castiglio, qui, de part de Mad. de Savoye, vostre belle seur, m'estoit recommandé, et se devoit embarquer à Monego selon qu'il m'avoit escript, ayant entendu par le secrétaire de Gennes venant de pardelà, lequel est passé aud. Monego, que illeques n'avoit aucun moyen de passaige et doubtant que mon labour se trouveroit frustratoire de vous advertir des choses occurrentes, estant nouvellement icy survenu le nouveau ambassadeur du duc de Ferrare qui s'en va présentement devers vostre M<sup>te</sup>, ay advisé de faire passer quant et quant avec luy le maistre d'ostel de Mons. le prince d'Orenge, et par luy vous envoyer toutes les lectres desjà par moy escriptes et vous advertir du surplus que despuis m'est survenu, et mesmes de ce que vous escripvoyt par le brigantin auquel alloit Albert Peyres, lequel led. secrétaire de Gennes nous a dit avoir été pris de Mores.

Sire, despuis mesd. lectres le duc de Gennes a receu lectres d'ung sien homme qu'il tient en Romme, datées du XXI et XXII<sup>me</sup> de juing passé, par lesquelles il l'advertyt que noz capitaines de pardelà n'estoient pas bien d'accord et avoyent entre eulx petite entelligence, par quoi se trouvoit confusion en toute chose, et que vostre exercite estoyt fort diminué. Et tous les jours se diminuoyt de plus en plus, tant à cause de la peste, par laquelle estoyent desjà mortz plus de deux mille cinq cens Allemans, que à cause du sac qu'ilz avoient faict, dont ceulx qui s'estoient enrichis s'en alloient. Disoit aussi que les Colonnys estoyent partis mal contens de Rome pour estre tenue petite compte d'eulx, leur semblant que l'on faisoit les choses sans leur participation. Aussy que les gens d'armes ordinaires de vostre royaume de Naples estoyent sortis hors de Romme mutinés pour ce que l'on ne leur bailloyent aucune [fol. 459v] partie des deniers de la composition faicte avecque le pape, et que le tout s'employoit au paiement des piétons allemans, espagnolz et italiens. Et que de ceste confusion et petit ordre s'en suyvoient plusieurs inconveniens.

Premièrement, que nulle chose se délibéroit de la personne du pape, laquelle pour toute raysons se devoit conduire à Gayete, car c'estoit l'opinion des Colonnys. Secondement, que l'exercite demouroit ocieulx sans riens faire, qu'estoit cause de faire perdre et diminuer la vigueur et réputation de la victoire. Tiercement, que s'il y eust en bon ordre aud. exercite, et chef pour le savoir conduire, facilement se fussent retirez au service de vostre M<sup>te</sup> quasy tous les capitaines de la ligue, et se fussent faitz plusieurs bons effectz en

---

<sup>35</sup> HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 459r-464r. Copie dans le Ms. W 14, fol. 182r-189r.

vostre service qui demouroient en suspens. Quartement que, pour demourer lad. exercite en Romme, non seulement se perdoit la réputation et l'argent que l'on leur bailloit, maiz se diminuait led. exercite de sorte que, sy ainsi continuoyt, il seroit facile à celuy de la ligue de bientost le deffaire.

Escrivoit aussy comme Hostie et Civita Vecchie avoient esté consignez aux gens de vostre M<sup>te</sup>, et que maistre Jehan Bartolomé, mon cousin, devoit aller avec ung commissaire du pape à prendre en vostre nom la consignation de Parme et Plaisance. Disoit en oultre comme de la part du duc de Ferrare se avoient tenu diverses pratiques avecque Florentins pour les tirer à vostre dévotion et avoir d'eulx quelque bonne somme d'argent à payer vostre exercite, luy semblant que ce convenoyt plus à vostre service que de procéder contre [fol. 460r] eulx par la force, de laquelle vostre M<sup>te</sup> ne pouvoyt avoir nul fruit, synon desréputation et mauvoillance en perdant le prouffit de la composition et non ayant après de quoy paier les gens de guerre, les quelz, pour quelconque sac qu'ilz facent, ne veulent riens laisser ny perdre de ce que leur est deu et demanderont tousjours l'entière paye de leur soude, maiz que, pour le petit ordre que c'est trouvé aud. exercite, lesd. Florentins ont plus tost pensé de perséverer avec la ligue pour se deffendre, laquelle entretient son exercite à Cortone et autres lieux circonvoisins. Disant que led. duc de Ferrare pour conduyre lad. pratique avec lesd. Florentins avoit esté d'avis que, pour ceste heure, seroit bien de prendre desd. Florentins la somme de deux cens mille escus, et avec yceulx passer l'exercite en terre de Vénéciens, et que pour conserver lesd. Florentins en vostre dévotion, qu'ils eussent accepté pour leur cappitaine général le fils aîné dud. duc de Ferrare, mais que les gens de vostre exercite ont tousjours persisté de vouloir avoir desd. Florentins trois cens mille escuz comptans et XX<sup>m</sup> escuz de contribution par chascun mois, à quoy l'on ne les a jusques à oyres peu tirer, ains persévèrent tousjours avecques lad. ligue. [fol. 460v] Disoit aussy que les Espaignoz estans en Romme, pour la confusion que estoit aud. exercite, avoyent envoyé le commandador Figueroa<sup>36</sup> au S<sup>r</sup> viceroy et au marquis del Guast<sup>37</sup>, les requérant de retourner au camp.

Sire, ces mesmes nouvelles m'a confirmé led. ambassadeur de Ferrare, et m'a requis de par led. duc son maistre vouloir escrire à Mons. le prince d'Orenge et autres capitaines de l'exercite vouloir prendre party avec les Florentins et en prendre l'argent que l'on pourra pour pouvoir passer led. exercite en terre de Vénéciens, et estre plus voisin à secourir l'Estat de Milan en cas que François et Suysse passent en Italie soubz la conduite du S<sup>f</sup> de Lautrec. Et

---

<sup>36</sup> Gómez Suárez de Figueroa, envoyé de Charles Quint en Italie, il remplace Lope de Soria comme ambassadeur résident à Gênes.

<sup>37</sup> Alfonso de Ávalos (1502-1546), marquis de Vasto, un des généraux de Charles Quint en Italie.

me semblant que c'estoit vostre service, l'ay ainsy escript aud. viceroy, à Mons. le prince, et à voz capitaines, les persuadant non tenir led. exercite ocieulx, ny donner lieu qu'il se puisse diminuer en préjudice de voz affères.

Despuys lesd. lectres est arrivé ung qui demouroit à Romme pour Mons. de Savoye, lequel dit en estre party le XXV de juing et y avoir encores laissé led. maistre Jehan Bartholomé, mon cousin, et qu'il n'estoit encores certain de son allée aud. Parme et Plaisence car les choses se dilayoient. Dit aussi que tous ceulx de vostre exercite, Espaignolz, Italiens et gens d'armes, estoient dehors de Rome pour lad. peste, et que les Allemans estoient tousjours dedans et ne curoient d'en sortir, et que desjà par copie fecte estoient morts plus de deux mille cinq cens, et mourroyent journellement de plus en plus. Et que l'on parloit de conduyre le pape à Gayette maiz que ne s'en contentoit guères, disant qu'il estoit informé que l'air n'y estoit bon et que plustost désireroit estre à Capue ou à Sulmone. Toutesfois, qu'ilz avoient dépesché l'archevesque de Capue pour aller visiter les lieux et adresser son logis là où luy sembleroit estre plus convenable. [fol. 461r]

Despuys est arryvé brigantin qui dit estre party le XXVIII<sup>me</sup> dud. moys, lequel confirme les mesmes nouvelles, et dit davantaige que les Allemans estoient si fort diminués qu'ils n'estoyent gaires plus de quatre mille cinq cens, qui est fort difficile à croire que sy grand nombre se soyt sy fort diminué.

Sire, considérant toutes ces choses me semble, comme desjà vous ay escript, vous devez résouldre à ce que par mon discours envoyé de Monego vous ay amplement adverty, et mesmes aux deux pointz principaulx lesquelz requièrent plus cellérité que tous autres, l'une pour disposer vostre venue pardeçà avec toute diligence, et l'autre pour pourveoir cependant de chief d'auctorité auquel tous autres capitaines et ministres tiennent respect et obéyssance pour entretenir et conserver les choses au meilleur terme qu'il sera possible jusques à vostre venue. Aultrement, je cognois évidemment la ruyne de tous vos affaires de pardeçà, et que en ceste confusion ne sera possible à ceulx qui en ont la charge de les pouvoir soubstenir.

Et quant à vostre venue, Sire, me semble ne debes actendre que vos nouvelles gallères soyent ny armés, car ce ne seroyt de ceste année, du moins ne scauroyt estre sy tost que les ennemis ne eussent armé beaucoup plus. Et mesmes que, comme verrez par les lectres que Alonso Sanchez m'escript, desquelles vous envoye la copie, les Vénitiens font présentement armer cinquante galères qui souffiroient pour empescher toutes celles que vous pouvez fere de nouveau. Et sy vous prévenez avec celles que tenez desjà faictes, [fol. 461<sup>v</sup>] vous pourrez avoir fect votre voyaige avant qu'eulx faissent bien appareillés en ceste nouvelle armée. Toutesfois, je m'en remectz à vostre prudent conseil.



Quant au chief, vostre M<sup>te</sup> cognoit les personnaiges qui sont pardeçà, entend la volenté et désir d'ung chascun et sa portée, scayt aussi ceulx qui sont pardelà, parquoy pourra choisir celluy ou ceulx que mieulx luy semblera. Et espère que celluy que choisirez sera le meilleur, mais que ce soit tost et sans grand delay, car les affaires ne le peuvent souffrir.

Sire, j'ay receu aussy lectres de maistre Andre de Burgo, qui est à Ferrare, envoyé en Italie de par le roy vostre frère, lequel a esté contrainct illecques demeurer pour non avoir le chemin seur à passer devers vostre exercite. Il a des nouvelles de Hongrie et du bon appareil que le roy vostre frère a, et mesmes du secours que Dieu luy a envoyé d'ung homme incogneu que l'on appelle l'homme noir et se intitule Johan Cesar, que l'hon ne scait qui il est, ne de quel pays, ne dont il vient. Lequel, avec les gens qu'il a, fait merveilles en service dud. S<sup>r</sup> roy vostre frère, comme plus amplement pourrez veoir par les copies que je vous envoie, tant des lectres particulières dud. homme incogneu, que de ce que m'en escript led. maistre Andre de Burgo. Et croy que ce sera la Pucelle de France. Maiz c'est assez que l'on tient que le Vayvoda<sup>38</sup> ne soit pas si prest pour la guerre et que le Turc ne le peult secourir pour ceste année.

Despuis la relation de celluy qui partist de Romme le XXVIII<sup>me</sup> sont venues lectres du Moron du premier de ce mois, et lectres de Sene du IV<sup>me</sup>, et aussy lectres de Lucque du 8<sup>e</sup>, par lesquelles l'on certiffie que le vendredi V<sup>me</sup> de ced. mois l'on devoit bailler argent aux Allemans, lesquelz devoient marcher lendemain avec le demeurant de l'exercite qu'estoit desjà dehors, et que le viceroy estoit venu à Romme et avoit fait bailler argent aux gens d'armes, de sorte que tout led. camp bien uny marcheroit devers Florence, où ilz espéroient se détenir bien peu et en tirer appointement d'argent, [fol. 462r] et aprez faire diligence de passer en Lombardie et résister à la descente des François et Suysses, où ilz espéroient estre par tout ced. mois, que si ainsy est sera bonne chose et pourra empescher l'effect que lesd. François et leurs adhérens pensent, et quelque chose qu'ilz se vantent, d'avoir le chasteau de Milan pour eulx, comme verrez par une copie de lectres que j'envoye à vostre M<sup>te</sup>. Je croy que s'il estoit vray qu'ilz n'en parleroient point et qu'ilz le tiendroient bien secret, mais qu'ils font ces braveries pour donner cueur aux Souysses de descendre plus volentiers. Toutesfois, procureray de mon pouvoir de y faire mectre le meilleur ordre qu'il sera possible, et tenir tousjours le S<sup>r</sup> d'Estansanes, qui l'a en charge, en bon espoir d'estre bien recogneu et récompencé par vostre M<sup>te</sup>, car il me semble estre neccessaire de ainsy le faire.

---

<sup>38</sup> Jean Zapolya, roi de Hongrie de 1526 à 1540 et voïvode de Transylvanie.

Par les lectres de Lucque l'on escript que maistre Jehan Bartholomé de Gattinarie, mon cousin, estoit arryvé en terre de Lucquois accompagné de III<sup>c</sup> chevaulx espaignolz, ensemble ung commissaire du pape pour aller prendre la possession de Parme et Plaisance comme dessus, et tient l'on qu'il y arrivera dedans le XV<sup>me</sup> de ce mois et qu'il n'y auroit en ce difficulté. Led. viceroy demouroit encores en Rome, et estoient mortz deux de peste dedans le chasteau S<sup>t</sup> Ange. Toutesfois, n'estoit procédé plus avant et n'estoient encore résoluz si l'on bougeroit d'illecques le pape pour l'emmener à Gayetta, ou si l'on le laissoit ainsy jusques avoir ordre exprez de vostre M<sup>te</sup>.

Sire, le marquis de Manthoue a icy envoyé ung sien gentilhomme, frère de maistre Capin de Capue, pour me visiter et faire les offres neccessaires, et avoit avecques luy ung autre gentilhomme desesché par led. marquis pour aller devers vostre M<sup>te</sup>, lequel passera avec celluy de Ferrare. Il m'a dit qu'il alloit pour remonstrer à vostre M<sup>te</sup> le désir que led. marquis a tousjours eu de vous fere service, et vous déclarrer comme maintenant il est sans party et que la conduicte qu'il avoit du pape et Florentins estoit expirée, et qu'il ne tend plus de se mettre en obligation avec lesd. pape et Florentins, et comme il entretiendra [fol. 462v] les gens d'armes qu'il avoit jusques à la my aoust délibéré sy vostre M<sup>te</sup> se voudra servir de luy y employer la personne et l'estat, et fera entendre à vostre M<sup>te</sup> comme il ne peult demeurer sans party ny entretenir ses gens sans soule de vostre M<sup>te</sup> ou d'autre. Et à cest effect m'a prié vouloir escrire à vostre M<sup>te</sup> en sa faveur, et aussy à aucuns de ceulx qui sont auprez de vous pour luy aider et adsister, ce que ne luy ay bonnement peu refuser. Et me semble fort que, considéré le temps qui court, et pour non luy donner occasion de prendre party contre, qu'il ne sera que bien que vostre M<sup>te</sup> luy face bon recueil et luy tiegne tout bon propos. Et s'il tendoit à quelque charge générale, pourrez dire que desjà vivant Mons. de Bourbon, que Dieu absoiche, aviez baillé au duc de Ferrare la capitainerie générale de vostre exercite, et que en ce ne pourrez bonnement contrevenir. Et que, au demeurant, aviez desjà pourveu avant son arrivée. Maiz que en voulant servir à vostre M<sup>te</sup> comme il offre, l'on luy baillera tousjours lieu convenable selon la qualité de sa personne et estat.

Semblablement a envoyé devers moy Mons. de Savoye ung sien maistre d'ostel pour me visiter et me offrir tous bons traictemens en ses pays, disant avoir chargé, au cas que je voulsisse passer par iceuxl, de me faire accompagner et bien traicter, et fere bailler ouverture de tous ses chasteaux et places où je me voudroye loger pour la seureté de ma personne, avec lectres patentes et mandement à tous ses officiers et subjectz de me obéyr et adsister comme sa personne memes. De quoy l'ay remercié, m'excusant que pour le présent, à cause de ma goutte et pour actendre vostre bon plaisir, ne me pourroye si tost bouger d'icy. Maiz

j'espéroye bien brief estre guéry et les choses se disposer, de sorte que je pourroye aller le visiter et luy faire la révérence sans me mectre en dangier des François, et que en ce cas ne reffusoye les offres qu'il me faisoit. Et sur ce suys entré en propoz avec led. maistre d'ostel de ce que l'on m'avoit adverty de l'appoinctement qu'il avoit fait avec le roy de France, tant de mariaige de son filz que de la pension et conduite de cent hommes d'armes, et aussy de mariaige que l'on disoit estre traicté pour Mons. [fol. 463r] de Genesve, son frère. Led. maistre d'ostel ne m'a point nyé lesd. appoinctement, mais il dit qu'il n'y a riens de conclud qui soit contre le devoir de fidélité, ny au préjudice de vostre M<sup>te</sup>, ny du Saint Empire. Et que quant aux gens d'armes, il ne s'en mectra nulz sus tant que ces brouilliz dureront, et que, quant il les auroit mis sus, il ne seroit obligé les envoyer dehors de ses pays, ny avec iceulx bailler adsistence contre vostre exercite, ains seulement pour aider à gouverner sond. pays. Et quant à Mons. de Genesve, qu'il estoit vray qu'on avoit parlé dud. mariaige, à quoy led S<sup>r</sup> ne s'estoit voulu accorder sans consentement de vostre M<sup>te</sup>, et que à cest effect avoit désiré avant toute euvre de s'en aller devers vostred. M<sup>te</sup>, et que encores que vostre M<sup>te</sup> luy consentist led. mariaige qu'il ne entendroit par ce laisser vostre service. Et que pour cela, il avoit demandé le saufconduyt pour s'en pouvoir aller par terre rendre son devoir devers vous, ce que le roy de France luy avoit accordé moyennant qu'il passast par la court de France.

Les dernières nouvelles que avons eues de ceulx qui sont en Alexandria et ès environs, c'est que le X<sup>me</sup> de ce mois le conte de Lodron<sup>39</sup> et ceulx de la garnison d'Alexandrie avoyent pris sur les François une petite place assez forte nommée le Castillet, par composition que les piétons s'en iroient seulement avecques une espée, et les gens de cheval, le capitaine, en emmeneroit ung cheval, son lieutenant et enseigne chascun ung autre, et tous les autres à pied. Ce mesmes jour, en voulant les nostres aller prendre ung logis voisin des ennemys, et trouvant qu'au mesmes instant y estoient arrivez lesd. ennemys de la compagnie de Pedro Navarro<sup>40</sup>, qui desjà avoient desbridé leurs chevaulx et se commençoient à loger, furent tellement surpris des notres qu'ilz y laissèrent cinquante cinq chevaulx, et ainsy tous les jours en escarmouchant les notres ont du meilleur et les autres demeurent batuz. Et ainsy mesmes se fait du cousté où est Antonio de Leiva, combien qu'il ne peult tirer les ennemys dehors de leur fort où ilz sont tousjours auprez de Marignan. Et ne se plainct led. Anthonio de Leyva, sinon de faulte [fol. 463v] d'argent, pour laquelle il doute qu'ilz ne vueillent persister en

---

<sup>39</sup> Lodrone. Il s'agit sans doute ici de Giovanni Battista Lodron, condottiere en Piémont et en Lombardie au service de Charles Quint. Un autre Lodron, Lodovico, cousin du premier, a également servi dans les armées impériales et a participé au sac de Rome.

<sup>40</sup> Hidalgo espagnol passé au service des Français. Prisonnier lors de la déroute française à Naples en août 1528, il est exécuté sur ordre de Charles Quint.

campagne, et que par ce ne s'empesche la récolte des fruitz qui pourroit estre cause de la perdition de l'Estat, disant que s'il se peult entretenir aux champs, tant que la récolte soit fete, il gardera bien led. Estat, encores que les François et Suysses viennent. La descente desquelz l'ont tient icy pour certaine, comme pourra vostre M<sup>te</sup> veoir par les copies d'aucunes lectres que le roy de France et S<sup>r</sup> de Lautrec escrivoient en Italie, lesquelles je vous envoie. Anthonio de Leyva a envoyé icy les originaulx, qui ont esté pris sur chemin avant qu'ilz tumbassent entre les mains de ceulx à qui ilz s'adessoient.

Sire, Loppe de Soria, vostre ambassadeur, m'a remonstré la despence qu'il a longtems fete et fait journellement icy au service de vostre M<sup>te</sup>, à quoy ne peult supplir le salaire que luy avez pour ce ordonné veu la cherté qui est pardeçà, et sur ce que j'ay cogneu à l'ueil et entendu d'ailleurs qu'il sert bien, honnestement et en bonne diligence, et que les fraiz qu'il est contrainct fere ne peuvent estre petitz, n'ay peu luy reffuser de le vous escrire afin que vostre M<sup>te</sup> y pourvoye ainsy que bon luy semblera. Car quant le serviteur est bien trecté, il en est plus astraint de continuer le bon service, et s'en treuve le maistre beaucoup myeulx servy.

Sire, semblablement doibt vostre M<sup>te</sup> avoir regard à quelques personnes principalles de ceste ville, comme est le duc et ses parens, le S<sup>r</sup> Bernabé et frayre George Adornez, au conte de Flisci, mess. Ansalde Batin Spinola et à Augustin et Stephane Spinola, desquelz cy dessus vous ay jà parlé, qui sont les principaulx personaiges de cesd. ville et qui peuvent le plus aider à la conservation de la ville, et conséquemment des affaires d'Italie, desquelz cested. ville est la clef. Pour le contentement desquelz personaiges leur doibt vostre M<sup>te</sup> escrire et rendre contentz, tant par pension, lectres de promesse, que autrement. [fol. 464r]

Sire, il vous plaira me mander et commander voz bons plaisirs pour iceulx à mon pouvoir acomplir, aidant le créateur auquel je prie, Sire, donner à vostre M<sup>te</sup> très bonne vie et longue, et, avec la monarchie, l'entier acomplissement de tous voz désirs.

De Gennes, le XV<sup>me</sup> juillet.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

Mercurino Gattinara

#### 14) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 18 juillet 1527<sup>41</sup>

Sire, tant et si très humblement que fere puyz à vostre bonne grace me recommande.

Sire, me trouvant empesché piedz et mains de la goutte que m'a détenu bien six sepmaines au lict, sans me donner lieu de pouvoir riens escrire, et pensant journelement que l'ambassadeur de Ferrara et le maistre d'hostel de Mons. le prince d'Orenge se deussent embarquer en un brigantin qu'ilz avoient tout prest, ay faict escrire plusieurs lectres, tant en chiffre que en cler, de main de secrétaire, par lesquelles ay faict journellement rédiger par escript les choses ainsy qu'elles venoient à ma notice, esquelles pourra vostre M<sup>te</sup> trouver aucune variété selon que les affaires changent volontiers, comme est advenu de la commission de maistre Jehan Bartholomé, mon cousin, lequel despuys en un lieu appellé Gallicano, auprès de Barghe, terre de Florentins, non obstant le saulfconduit qu'il avoit de la Seigneurie de Florence, ha trouvé rancontre des villains du pays qui leur ont destroussé douze charriaiges et environs XXV chivaux. Et led. maistre Jo Bartholomé, avec le surplus, s'est sauvé en un chasteau du duc de Ferrara nommé Graffignana, et ne scay quelle exécucion il pourra avoir de sad. commission, de la quelle, et de tout ce que s'en ensuyvra, vostre M<sup>te</sup> sera adverty.

Sire, la retardacion du partement dud. ambassadeur de Ferrara, par le quel pensoye envoyer led. despeche de main de secrétaire, ha donné lieu à ma convalescence et faculté de pouvoir escrire ceste qu'est la première escripte de ma main despuys que la goutte me print en Monigo, dont par Dieu grace suys réduit en pleine santé, combien que les nerfz soient encoures un peu débiles et soit mestier me ayder du baston. Et puyz que led. ambassadeur de Ferrara n'est encoures si prest à partir et actend nouvelles de son maistre, et que le S<sup>r</sup> de Waury, le commandeur Figueroa et un aultre envoyé de part les S<sup>ts</sup> Colonnos, pensans passer droict devers vostre M<sup>te</sup> sans toucher icy ont par fortune esté constraintz d'y venir, ay bien voulu bailler aud. S<sup>r</sup> de Waury mesd. lectres et despeche à fin que vostre M<sup>te</sup> soit plus tost advertye des affaires occurrentz. Et mesmes que de ceulx de la Romaine et du royaume, vostre M<sup>te</sup> en pourra estre assez mieulx informé par eulx de bouche de ce qu'ilz ont vehu sur le lieu, que l'hon ne pourroit d'icy fere par lectres à relacion d'aultres qui n'en fussent si bien informez. [fol. 465v]

---

<sup>41</sup> HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 465r-469r. Autographe.

Sire, combien que par mesd. lectres escriptes de main de secrétaire je vous supplye pour les raisons y déclarées me vouloir prolongier le terme de mon retour, toutesfoys, Sire, je n'entendz altérer la promesse que vous ay faicte, si non aultant que de vostre grace il vous pleust m'en dispenser et que voz affères le puissent porter, car aultrement laisseroye plus tost toutz mes affaires commilz sont en ruyne et m'en retourneroye illeques, sans trayn quelcunque, avant que vous faillir besoing. Vray est, Sire, que, considérant les grandz dangiers où me suys trouvé en ce passaige, desquelz Dieu par sa grace m'a préservé, ne voudroye tempter Dieu n'y retourner volontairement en telz dangiers sans évidente necessité. Par quoy, si vostre M<sup>té</sup> se résolvoit de vouloir passer ceste année en Italie et laisser ce pendant le pape pardeçà en bonne sehurté de voz ministres, me sembleroit chose superflue de me fere encoures passer et repasser la mer, puy que, en actendant icy vostre venue, ne vous feroye moindre service, ains beaucoup plus. Mays si vostre M<sup>té</sup> n'estoit résolu de passer pour ceste année en Italie, ains vouldist fere venir le pape à Barcelonne pour illeques traicter de la paix universele, comme semble que led. pape le requiert, en ce cas me semble que sans préjudice de voz affaires et sans me mettre en évident péril, à fin que mon passaige puist estre mieulx asseuré, vostre M<sup>té</sup> pourroit différer mond. retour jusques à ce que led. pape fust prest à aller devers vous, à fin que je passasse tant et quant luy.

Combien que vostre M<sup>té</sup> doit bien adviser comme led. pape se pourra conduire seurement, vehu que les Véniciens arment si grand nombre de galères que se pourroient joindre avec l'armée françoise, et prendre led. pape en chemin, si ce n'est que led. pape fist tant que Andrea Doria baillast ses huict galères pour les joindre avec les vostres. Et que outre les six que sont desjà armées en Naples, et les neuf que sont icy, et les deux de Castille, que seroient au nombre de XXV galères desjà armées, vostre M<sup>té</sup> fist encoures armer les cinq corps de galères que sont au terçanal à Naples, et les qualtre que sont nouvellement faictes en Secile. Et les XIII que se font icy, que comme l'hon dict seront prestes en settembre. Et celles que se font en Cathalogne, avec aultres deux vieilles que sont en Maiorque et Barcelonne, que toutes jointes seroient de cinquante à soixante galères, avec les quelles, y meslant unne douzenne de carraques que se trouveroient icy, seroit l'armée assez [fol. 469r] souffisante, tant pour conduire le pape à Barcelonne, que pour après le reconduire seurement avec vostre M<sup>té</sup> en Italie. Et me semble que, quant vous aurez bien considéré le fruit que pourrez avoir à vous trouver supérieur en la mer, vous trouverez plus prouffitable et plus expédient à toutz effectz de diminuer la despence de voz gens d'armes, tant à Naples que de Castille, et le réduire à meindre nombre pour employer lad. despence à vous acroistre de galères, par

lesquelles toutz voz royaumes et pays seront beaucoup mieulx gardez de toutes incursions, tant de chrétiens que Infidèles.

Et à fin, Sire, que je me puisse préparer ou à retour ou à la demeure, ainsy que vous plaira le me comander, je vous supplie, Sire, me vouloir sur ce advertir de vostre résolution et me mander clerement ce que vous plaira que je face, ayant esgard que jusques icy n'ay sceu trouver moyen de me ayder d'ung denier de mes biens de pardeçà, que ce que j'avoie à Naples et Secile est engaigé pour six ans, et tant plus quant demeurra à estre payé la debte de XXXVI<sup>m</sup> ducas, et que riens ne demeure pour vivre fors les gaiges que j'ay de votre M<sup>te</sup>, et que toutz mes frères, seurs et parens demeurent en misère et extreme povreté. Et si vostre M<sup>te</sup> ne me faict payer ces six moys que me sont dehuz, ne scauroye comme retourner pardelà sans me deffaire de tout mon trayn et m'en aller non comme chancelier, mays comme ung simple clerc sans office. Et estre pardelà me faudroit après vendre ce peu de meubles que j'ay laissé en Barcelonne. Vous advertissant, Sire, que de pure neccessité puy que suys pardeçà n'ay jamais tenu estat, ainsi esté tousjours servy de la cuisine du duc durant ma maladie, et, maintenant, mangie à sa table. Et ainsy me faudra continuer tant que seray icy. Et si je passe plus avant par pays me faudra sercher les maisons où je puisse vivre aux despens d'altruy, monstrant que je suys venu pardeçà ainsy simplement pour m'en retourner plus tost.

Sire, vous me manderez et comenderez tousjours voz bons plaisirs pour iceulx accomplir de tout mon pouvoir, aydant le créateur auquel je prie, Sire, vous donner bonne vie et longue avec l'entier de voz désirs.

De Gennes, ce 18 de juillet 1527.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

Mercurino Gattinara [fol. 466r]

Sire, pour la souspeçon de la vantance que font les François de tenir le chasteau de Milan à leur volonté, selon l'advis que j'en ay de Mons. le mareschal de Bourgogne<sup>42</sup>, ay despeché Varennes, maistre d'hostel de feu Mons. de Bourbon, avec lectres, au chastellein de Milan, et à Mons. de Outhun, avec mémoires, pour scavoir et entendre ce que led. chastellein ha sur le cueur, et pour trouver moyen de assehurer led. chasteau en vostre service, dehors mis aulcung capitaine que l'hon dict estre suisse. Et aussy pour se assehurer de la personne du

---

<sup>42</sup> Laurent de Gorrevod.

médicin dud. feu S<sup>r</sup> de Bourbon, qui ha eu le maniemment de l'argent, pour luy fere rendre compte et reliqua. Et ay donné lectres aud. Varennes pour Anthoine de Leyva en sa créance, avec commission de luy communiquer le tout et se ayder en l'exécution de son assistance, ce que ay faict pour vostre service. Et de ce que s'ensuyvra serez adverty à diligence. J'ay aussy escript aud. S<sup>r</sup> de Outhun pour veoir de recouvrer secrètement la investiture baillée à feu Mons. de Bourbon en faisant fere inventoire de ses biens, et qu'il l'envoye à vostre M<sup>te</sup> ou à moy sans quelle soit veheu d'aultres, ce que tiens il fera et vous advertiray du tout. [fol. 467<sup>r</sup>]

Sire, despuys mes lectres clouses ay tout à ceste heure receu lescres de Mons. de Oustun, le quel m'escript que feu Mons. de Bourbon apporta l'investiture avec luy, par quoy, puy que Le Peloux et La Mote sont allez devers vostre M<sup>te</sup>, sera bien que vous informez d'eulx et veoir s'il est possible de la recouvrer. M'escript aussy n'estre d'adviz de arrester le médecin qui ha eu le maniemment des deniers jusques à ce que vostre M<sup>te</sup> ayt pourveu au gouvernement, mays pour ce que je me doubte qu'il ne s'en aille ce pendant, ayant fait son fardelet, je suys d'adviz d'escripre à Anthoine de Leyva que luy mesmes le face prendre, car il y ha occasion comme bien vous pourra informer Waury, présent porteur, qui cognoit le marchand.



## 15) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 29 juillet<sup>43</sup>

Sire, tant et si très humblement que fere puy à la bonne grace de vostre très sacrée M<sup>té</sup> me recomande.

Sire, par le secrétaire de Mons. d'Egmonde, qui s'embarca avec l'ambassadeur de Ferrara et l'homme du marquiz de Mantua, vous escripviz amplement ce que lors se offroit digne d'escripre selon les occurrences, et par icelles vous advertissoye de la résolution de mon brief retour, sans attendre de vostre M<sup>té</sup> aultre responce sur ce que luy avoye escript par Waury et pour plus tost m'en despecher, puy qu'il ne m'est permys aller au payx sans évident dangier de ma personne pour la descente des François et Suisses, la quelle se vériffie journelement de plus en plus, estant desjà passez la plus part des Suisses par Yvrée et fait fere ung pont sur la rivière de la Deure et autre sur le Po, près de Saint Sebastien, pour tirer le chemin d'Ast où ilz pensent fere leur assemblée, et entendant Mons. de Lautrech avec la gensdarmarie debvoir ce jourd'hui arriver à Thurin pour recepvoir lesd. Suisses en chemin, en intencion que toute l'assemblée faicte aud. Ast, ilz deussent premiers fere l'emprise d'Alexandrie et après de ceste cité.

Désirant de ma part prévenir ce dangier et pouvoir plus tost vuyder de ceste prison, avoye mandé venir icy ma fille, mon beau filz et ma niepce leur fille, ensemble mes frères et seur et leur mesnaige, pour mectre du moins les personnes en sehurté en quelque place icy voisine durant ces broulliz et leur donner ce pendant quelque forme de vivre en attendant la grace de Dieu et les remèdes de tantes tribulacions. Et aussy pour solempnizer tant que suys pardeçà le mariaige de mad. niepce avec Mons. de Stuponix, le quel estant venu à Reze avec messire Jehan Bartholomé pour luy assister avec ses parens à prendre la possession de Parme et Plasence, ay aussi mandé venir icy et l'actendz de jour à aultre. Et pareillement avoye mandé venir ceulx qui ont en charge mes affaires de pardeçà pour veoir et entendre l'estat de mes affaires jusques icy et y donner le meilleur ordre que pourray pour l'advenir. Mays je ne scay si, en ceste conjuncture de la soubdaine descente desd. François et Suisses, ilz trouveront moyen et chemin sehur pour y pouvoir venir si tost que je désireroye pour pouvoir ordonner ce que dessus, que pensoye bien pouvoir despecher en peu de jours en attendant le retour des galères, brigantins et navires d'icy qui estoient toutz allez en Corsique pour conduire six ou sept navires de blez, illeques amenez de Secile pour la provision de ceste

---

<sup>43</sup> HHSA, Belgien PA 66/5, fol. 470r-472v.

cité, lesquelz est fort à craindre que sans aultre secours ne pourront icy abourder, ne venir si tost que le besoing seroit.

Et mesmes que les galères françoises, estans advertiz de ce que dessus, estoient allez en Corsique au nombre de XVI galères, deux brigantins et deux navires armez, et trouvant deux navires armez de ceste cité que l'hon avoit baillé avec les neuf galères d'icy et six brigantins pour accompagner lesd. navires chargez de blefz estre apartez desd. aultres navires, galères et brigantins, les combatirent si royement qu'ilz prindrent lesd. deux navires armez de ceste cité où estoient XIII grosses pièces d'artillerie de fonte des meilleures que l'hon eust, qu'estoit la principale force de toute icelle armée. Et lesd. deux navires prins avec les gens, artillerie et municions, et le tout chargé en leurs galères, bruslèrent lesd. deux navires. Et après, véant que les aultres navires chargés de blez avec nosd. galères et brigantins estoient reduictes en port sehur ou ne luy pouvoient mal fere, icelles galères françoises passèrent à Ligourne trouver les huict de Andrea Doria, avec lesquelles jointement s'en vindrent le jour de Saint Jaques devant ceste cité au nombre de XXX voiles, mectant en terre environ deux cens personnes et nous baillant une alarme, que fu de petit effect, et se retirèrent bien tost. Et le jour ensuyvant en fu baillé un aultre d'aultre cousté avec grand effroy de ce peuple, combien que ce fu aussy de nul fruict à eulx ni dangier d'icy. [fol. 470v]

Touteffoys, à ce qu'entendons, lesd. galères françoises et de Andrea Doria ont résolu de non bougier d'icy à l'entour pour empeschier la venue icy de nostred. armée de mer et la provision desd. blez, à fin de la tenir en neccessité en actendant le siège de terre. Car à cest effect led. Andrea Doria ha conclut son appoinctement avec le roy de France de le servir quatre ans durant avec ses huict galères, pour lesquelles luy baille le roy de France XXXVI<sup>m</sup> escuz toutz les ans, luy payant tousjours ung quartier anticipé pour le quel receust avant hier IX<sup>m</sup> escuz. Et de ce qu'il prétendoit luy estre dehu XX<sup>m</sup> escuz pour l'appoinctement de la ransson de Mons. de le prince d'Orenje, ont accordé que led. roy de France les luy paye en quatre termes, dont luy ha payé présentement le premier, et mandé le roy de France à son vice admiral qu'est Morete<sup>44</sup> que luy et toutz ses aultres capitaines de mer facent en ceste emprinse tout ce que led. Andrea Doria ordonera. Lesquelles choses, Sire, vous ay bien voulsu ainsy particulièrement discourrir à deux effectz.

L'ung à fin que cogneissez que quelque délibéracion que j'aye faict de mon brief retour pardelà, qu'il n'est en ma main ny en mon pouvoir de le pouvoir si tost accomplir que je vouldroye, ny de trouver passaige pour ce fere, que lad. armée qu'est en Corsique ne soit

---

<sup>44</sup> Charles de Solier, comte de Morette (1480-1552).

icy reduicte à saulvement, et que lesd. galères des ennemyz ne se soient retirées d'icy à l'entour et ne tiegnent ce port assiégé. Combien que avant que faillir à la promesse que j'ay faict à vostre M<sup>te</sup>, si je ne treuve aultre remède pour me pouvoir embarquer icy seurement, m'en yroie plustost secrètement par terre jusques en Port Fin et illeques m'embarquer en ung brigantin ou une fragate pour passer en Corsique, et d'illeques prendre passage plus sehur. Car quelque chose que me duse advenir ne laisray de adventurer ma personne à quelcunque dangier pour accomplir ma promesse, encoures que je soye à l'an LVIII de mon eaige, que l'hon dict l'an climatérique et est tenu pour le plus dangiereux de toute la vie de l'homme. Espérant que avec la bonne fortune de vostre M<sup>te</sup>, puys que c'est pour vostre service et à bonne intention, seray préservé de toutz dangiers comme ay esté jusques icy. Et quant plaisroit à Dieu d'en disposer aultrement et me tirer dehors des tribulacions de ce mode, il me fauldra conformer à sa vouldonté et le prendre en grey.

Le second effect, Sire, du discours que dessus ha esté, à fin que vostre M<sup>te</sup> cognoisse le grand et évident dangier où est constitué ceste cité que l'hon appelle en latin *Janua*, qu'est la porte de toute l'Italie. Et si ceste porte vous estoit clouse, ce que Dieu ne veuille, vous pourriez bien tenir pour perdue toute la Lombardie et par conséquent toute l'Italie. Et comme vous escripviz dernièrement, ny cognoys aultre remède que de la secourir et ayder promptement, pour le quel secours fismes iher despecher ung homme exprès au viceroy pour solliciter la venue de voz galères que sont à Naples, à fin qu'elles viegnent bien en ordre et bien pourveuez à se joindre en Corsique avec les aultres. Et que toutes ensemble bien armées, avec lesd. navires chargez de blez, soient plus puissantes pour conduisre lesd. blez en ce port, non obstant les galères des ennemyz, lesquelz estant divisés en deux portz, la moytié du cousté de Levant, et l'aultre moytié du cousté de Ponent, ne se pourront si tost joindre pour empescher l'entrée desd. blez comme si elles estoient toutes ensemble du cousté de Levant où les nostres doibvent venir. Et en ce pourroient les ennemyz estre deceuz, qui ne pensent que noz galères puissent estre plus de neuf et que la moytié des leurs sera tousjours souffisante pour les batre. Et si icelles de Naples y estoient tant et quant, ne les ouseroient actendre.

Ha aussi esté escript au viceroy pour ordonner à Loppe de Soria, que ayde en vostre nom, de la somme des deniers que l'hon verra estre neccessaire pour inammer les aultres à ceste deffension, pour la quelle vostre M<sup>te</sup> peult estre assehurée que riens ne se despendera inutilement et que ne soit évidemment en vostre service. Et si vostre M<sup>te</sup> pouvoit veoir et cogneistre le dangier comme nous faisons, je tiens pour certain que n'y espargneriez riens et que y mectriez le tout pour garder [fol. 471r] ceste pièce. Et quant est en moy, puys que ma personne est icy réduicte et sur le tablier, je ne laisray pour vostre service et pour veoir de

préservier ce joyau, que tant emporte à toutz voz affères, de mectre sur le jeu tout mon crédit et obliger tout ce que je auray vaillant, encoures que je debvroye tout perdre et demeurer *in puris et nudis* comme quant je fu né.

L'hon ha aussy, pour pouvoir mieulx conserver ceste cité, despeché homme exprès dever Mons. le prince d'Orenje pour fere haster l'exercite à venir en Lombardie à fin de pouvoir résister aux emprinses des ennemys et secourrir ceste cité s'il sera besoing. Et à ce mesme effect ha esté despeché un aultre homme devers le duc de Ferrare à fin que luy mesme mande quelcung des siens pour haster la venue dud. exercite et pour conseiller à Mons. le prince ce qu'il aura à fere, combien que de l'intencion dud. duc de Ferrare vous escripviz assez dernièrement ce que j'en sentoye de non vouloir accepter la charge de capitaine général. Et despuys hay sur ce receu lectres de maistre Andrea de Burgo, qui sur ce ha mieulx enfoncé l'intencion dud. duc et m'en escript clerement par ung article de sa lectre du 23 de ce moys du quel vous envoye la copie cy enclouse. Et davantaige led. maistre Andrea m'escript que puy qu'il est ambassadeur en Italie destiné par le roy vostre frère pour le bien de voz comungs afferes et qu'il est si ancien serviteur, qui aultreffoys ha en charge jointement d'ambassadeur tant du feu empereur Maximilien que de vostre M<sup>te</sup>, qu'il désireroit pour son honneur qu'il vous pleust aussy le nommer vostre ambassadeur puy que ce ne vous coustera riens davantaige et qu'il aura meilleur occasion de vous adviser tousjours des occurrences.

Et me semble, Sire, que puy que le prothonotaire Carraciolo est en aultre occupacion plus grande que, sans touteffoys révoquer led. prothonotaire de son tiltre d'ambassadeur, pourriez par une lectre missive escrire à Mons. le prince d'Orengie, à Anthoine de Leyva et aultre voz ministres que, estant les afferes du roy vostre frère et vostres unne mesme chose, entendez que led. maistre Andrea comme comung conseiller et serviteur soit aussy honoré et tenu comme vostre propre ambassadeur. Et croy qu'il souffira sur ce escrire aud. S<sup>r</sup> prince et aud. Anthoine de Leyva. Et quant vostre M<sup>te</sup> escripra aud. maistre Andrea le pourra fere intituler conseiller et ambassadeur sans fere semblant que luy l'ait procuré, car il me avoit escript le procurer comme de moy mesme, et puy que ce n'est que fumée il se peult passer ligièrement.

Sire, despuys led. dernier despeche arriva icy, led. jour de Saint Jacques, Don Martin, ambassadeur du roy de Portugal qui résidoit en Rome. Et est venu icy seulement avec trois frégates, accompagné d'ung camérier du pape, lesquelz, pour venir de Rome où est la peste si grande n'ont souffert entrer en ceste cité, ains ceux de la sanité icy ordonez les ont faict lougier dehors en une maison de plaisance. Et illeques réduictz ont faict requérir de pouvoir icy trouver pour leur argent, au lieu desd. troys frégates, troys brigantins, offrant les fere avoir

saufconduict des galères ennemyz pour le aller et retourner, disans avoir charge du pape de venir devers vostre M<sup>te</sup> et après passer devers led. roy de Portugal pour choses importantes et pour le bien et repos de la chrétieneté. Toutefois, ils n'ont sceu finer, quelque diligence que l'hon ait faict, que deux brigantins que ne pourront encoures estre prestz de troys jours pour estre du tout désarmez et se trouver le surplus avec l'armée qu'est en Corse.

Vostre ambassadeur ha esté à visiter led. ambassadeur de Portugal et, commil dict, l'a trouvé plein de bonnes devises, se monstrant désireux du service de vostre M<sup>te</sup> et de la paix. Mays dès le comencement qu'il fust desembarqué, estant interrogué par aulcungz de ceste cité de l'estat de vostre exercite et de celluy de la ligue, icelluy ambassadeur, tenant que toute lad. cité soit encline plus à France que à vostre M<sup>te</sup>, ne se puist contenir qu'il ne se déclarast plus enclin à la prospérité et exaltacion de France et de la ligue que de vostre M<sup>te</sup>, disant que vostre exercite estoit diminué de plus de la moytié de qu'il estoit quant il vinst à Rome, et que le XI<sup>e</sup> [fol. 471v] de ce mois partoit de Rome en grand désordre, sans chief d'expérience et sans obéissance, et qu'ilz s'en alloient en la marche d'Ancône où ilz demurreroient encoures aulcungz jours, actendans nouveau payement, et qu'ilz n'estoient en tout VIII<sup>m</sup> et ne pourroient estre en Lombardie d'ung mois. Et que l'exercite de la ligue estoit entier et puissant, et François et Suisses descendoient en grand nombre et Véniciens faisoient grosse armée par mer, donnant assez à entendre que ceste cité estoit en grand dangier et ne pourroit résister, et qu'ilz devoient penser en leurs affaires.

Despuys fu à parler aud. ambassadeur de Portugal le serviteur du cardinal de Cortona<sup>45</sup> qu'estoit icy envoyé devers moy, le quel est castillan et se nomme Pierre Ramirez, et se monstre fort affecté à vostre service. Et m'a compté bien au long les propos assez dangiereux que luy tint led. ambassadeur de Portugal, que sont en effect que demandant led. Pierre Ramirez aud. ambassadeur que s'il vouldroit advertir led. cardinal son maistre d'aucunne chose qu'il s'en retourneroit devers luy et luy feroit le messaige, icelluy ambassadeur se descouvrist fort à luy, se complaignant terriblement des oprobres, injures et cas détestables faictz par voz gens à Dieu, à son vicaire et à ses membres et ministres, et de la tyrampnie qu'il sembloit que vostre M<sup>te</sup> vouloit user à tyrampnizer et usurper tout le monde. Et qu'il estoit mestier que tout le monde employast ses sens et ses forces pour adviser du remède de obvier à si grande tyrampnie et non laisser ainsy déprimer le spirituel, ny le temporel. Et que puys que

---

<sup>45</sup> Silvio Passerini (1469-1529), évêque et cardinal de Cortone, il est nommé par Clément VII légat apostolique de Pérouge et d'Ombrie en 1523, et à ce titre gouverne Florence au nom des deux jeunes Ippolito et Alessandro de Medici.

led. cardinal de Cortona et le cardinal Cibo<sup>46</sup> estoient retirez en Parme, qu'ilz debvoient fere tout effort d'entretenir Parme et Plaisance qu'elles ne fussent rendues ès mains des Impériaulx, quelque mandement que le pape fist au contraire. Et que eulx, ayant esgard que le pape n'estoit en liberté et n'avoit la libre administracion de l'Église et ne pouvoit disposer chose que fust vaillable, qu'ilz debvoient appeler et convoquer aud. Parme toutz les aultres cardinaulx qu'ilz pourroient avoir avec eulx, et illeques par ensemble adviser la forme de régir, administrer et conserver le Saint Siège apostolique et elligir ung vicaire entre eulx pour régir et administrer durant l'empeschement de la prison du pape. Et que ce faisant ils aquerroyent fame et renommée perpétuele et perpétueroient leur mémoire, et seroient en ce assistez et favorizez non seulement de la lighe que se trouveroit bien tost fort puissante, mays encoures de toutz aultres roys et princes chrétiens qui mectroient le tout pour le tout pour abaisser ceste grande tyrampnie, luy faisant la occupation de Millan et de ceste cité avec tout le demeurant de Lombardie fort facile. Et que après, avec l'armée de mer estant icy et celle des Véniciens, l'hon pourra facilement non seulement recouvrer la personne du pape, mays encoures occuper les royaumes de Naples et Secile.

Et pour estre ses matières de la importance qu'elles sont, à fin que ledict ambassadeur de Portugal ne puist abuser et endormir vostre M<sup>te</sup> de belles paroles et persuasions pour empescher les remèdes convenable, m'a semblé estre neccessaire que fussiez prévenu de la qualité de l'homme et qu'entendissiez premiers ce qu'il ha au cueur. Et à cest effect, ayant icy la fuste en la quelle vint dernièrement le secrétaire de Mons. le prince, estant toute preste pour s'en retourner quant l'ambassadeur vouldroit, ay esté de adviz que, avant que led. ambasssadeur de Portugal puist estre prest, l'hon despechast secrètement et de nuict lad. fuste et envoyer le despeche à Bartholomé Ferrier pour le vous envoyer à diligence, à fin que soyez prévenu des occurrences et y remédier en temps.

Et me semble, Sire, à vostre correction, que, actendu ce que dict est, eust esté bonne la diligence de ce que vous escripviz par mon discours de Monigo d'escripre à toutz les roys et princes chrétiens pour vostre descharge, en la forme contenue aud. discours ou aultre meilleur que pourrez adviser, tendant à la convocation du concile général et submission à icelluy de toutes les querelles d'une cousté et d'aultre. Et que en ce vous debvez monstrier toutelement enclin principalement pour le bien et repos de la chrétieneté et pour convertir les armes contre Infidèles. Et pareillement me semble ne debvez oublier l'aultre remède de mond. discours de la provision de lieutenant général en personne qualifiée, ou du moins accompagnée de bon

---

<sup>46</sup> Innocenzo Cibo (1491-1550), évêque de Marseille.

et notable conseil et de personaiges prudents pour scavoir bien dresser les afferes, ayant esgard au reffuz du duc de Ferrare d'accepter la charge, à la jeunesse de Mons. le prince, et à l'absence du viceroy, d'Alarcon et aultres capitaines expérimentez, pour la faulte [fol. 472r] desquelz, si Dieu n'y met la main, voz affères pourroient tumber en grande erreur et inconvéniens irréparables. Et pour y obvier me semble se devoir diligenter en la provision et bonne élection dud. lieutenant général.

Et davantaige, si l'assemblée desd. cardinaulx passe avant pour cuyder pourveoir de vicaire ou administrateur du siège apostolique durant la prison ou détencion du pape et jusques à ce qu'il soit mis en liberté commilz prétendent, me semble que en ceste combustion des pratiques debvez avoir ung bon ambassadeur, homme d'auctorité, de cueur et d'esperit, le quel se ose présenter en l'assemblée desd. cardinaulx les requérir de non vouloir procéder à aulcung acte des afferes de la universele Église sans convoquer, appeler et actendre toutz les aultres cardinaulx absents. Et pour la convocation d'iceulx choisir lieu indifférent et non suspect, et fere en ce par bon conseil les requestes et protestacions necessaires. Et en cas qu'ilz ne se voulsissent à ce condescendre et qu'ilz voulsissent procéder plus oultre sans convoquer ny actendre les aultres cardinaulx, et sans choisir lieu non suspect et indifférent, que en ce cas l'hon fist que le cardinal Colonna avec aultres de sa sequelle dressassent un aultre assemblée des cardinaulx au lieu que leur sembleroit plus propice, et où l'hon pourroit trouver meindre cause de suspicion. Et illeques, soubz couleur de unne indiction de concile général, fere convoquer lesd. cardinaulx ainsy assemblez à Parme et toutz aultres que au concile universal se doibvent appeler, car par ce se pourroit rompre leur prétension, ou du moins les diviser, de sorte qu'ilz ne puissent fere chose de moment en préjudice de vostre M<sup>te</sup>, ny de ses affères.

Et me semble que en actendant que puissiez à ce ordonner personnage d'auctorité, de cueur et d'esperit comme dict est, pourriez ce pendant donner charge ou à maistre Andrea de Burgo, ou à maistre Jo Bartholomé, ou à toutz deux ensemble puyz qu'ilz sont si voisins aud. Parme et quasi sur le lieu, que en se faisant lad. assemblée de cardinaulx ilz se veullent trouver aux effectz que dessus. Et pour ce fere fere leur envoyer pouvoir et instructions, avec lectres de crédençe adressantes aud. cardinal Cortona et aultres cardinaulx assemblez en Parme. Et si lad. commission vient avant mon embarquement, je leur enverrai volontiers toutz les advisementz et mémoires que pourray en ce adviser pour empescher leurs pratiques et dresser les affères à vostre service. Mays, Sire, ce sont choses que requièrent haste et diligence pour non les laisser prendre pied en chose tant préjudiciale.

Sire, en escripvant cestes sont venues nouvelles de Thurin bien certaines d'ung homme d'auctorité, qui est bien vostre serviteur, comme les Suisses avoient desjà passé le Po et s'en venoient à Felizan et Coconat, terres de Monferrat, et que La Fayette<sup>47</sup> estoit arrivé à Thurin avec leur payement. Et que la descente des gens d'armes et de l'artillerie avoit esté retardée à cause d'ung pont qu'estoit rompu en la montaigne, que l'hon refaisoit, et que tant à ceste cause que aussy pour ce que l'hon disoit estre venu en la courte de France nouvelles ouvertures de paix de par vostre M<sup>te</sup>, le S<sup>r</sup> de Lautrech se détenoit encoures à Lion en attendant la résolution desd. ouvertures. Et que, toutesfoys, ne laisroient les gens de guerre et artillerie de passer oultre pour se venir joindre avec lesd. Suisses, délibérez premiers de fere l'emprinse de ceste cité, pensantz de la obtenir de prime arrivée, dont espère en Dieu et en vostre bonne fortune qu'ilz se trouveront deceuz si les remèdes que sont advisez ne nous faillent.

Et combien que le peuple soit fort estonné pour la faulte des vivres, touteffoys je treuve le duc de bon cueur de se deffendre et ne plainct que la faulte d'argent, du quel ay promis luy aider tout ce que je pourray, de sorte que l'hon pourvoyra encoures icy de 2 000 hommes de guerre. Et se pourvoyra par terre de blez tout ce que l'hon pourra, en attendant que celluy qu'est en Corsique puisse venir, et, au pis aller, quant l'hon verroit la neccessité, l'hon mectra dehors de la cité les gens inutiles, et le chasteau demeurra tousours bienourny et bien gardé. Et, quant à moi, j'actendray jusques au dernier poinct pour non desconforter les aultres, et si je cognois qu'il n'y ait remède de se deffendre, je me iray saulver, si je puy, en unne place forte d'une mien amy qu'est icy voisine à deux lieux, et d'illeques prendray conseil de ce que je auray à fere. Mays si je treuve l'opportunité de me pouvoir embarquer premiers pour venir devers vostre M<sup>te</sup> sans actendre ces dangiers, je m'embarqueray le plus tost que sera possible et me mectray plus tost à la miséricorde de Dieu et au dangier et fortune de la mer que à la miséricorde et voulont des hommes volontaires, sans raison et sans conscience. [fol. 472v]

Sire, puy que vostre M<sup>te</sup> cognoit la neccessité et la importance des affaires, et que la diligence est la maistresse de toutes vertuz, et le vray remède de toutz inconveniens consiste plus en la célérité que en l'euvre, me semble que, ensuyant l'opinion du duc de Ferrare, si vous pouvez trouver aulcung moyen de paix bien assehurée ou devers le roy de France, ou devers les potentatz d'Ytalie, ou devers toutz ensemble, encoures que ce ne fust si avantageux ny prouffitables comme vouldriez, debvriez pour vostre repos et de toute la

---

<sup>47</sup> Antoine Motier de La Fayette (1474-1531), lieutenant général de la flotte française.



chrétieneté le conclure et accepter plus tost que plus tard et mettre fin à ces malheurs, pourveu que vostre honneur y soit gardé et que la seureté y soit. Et si vostre M<sup>te</sup> ne peut avoir paix et soit constraint à continuer la guerre, il vous fault résoudre de la faire comme il appartient et y mettre le tout pour le tout sans y riens espargner. Et que pensiez que avez tout le monde contre vostre M<sup>te</sup> et les ennemis dedans et dehors de ce que tenez, et qu'il fault tellement vous armer, tant par mer que par terre, que soyez plus fort que vos ennemis. Et que presuponez que vostre exercite, s'il doit demeurer en campagne pour résister aux ennemis et rompre leurs emprinses, ou si vos gens de guerre doivent demeurer en garnison dans les villes et fortresses pour les garder et défendre, ilz ne pourront vivre comme ils ont vécu jusques icy à destruction, en ruinant les pays et subjectz, ains fault qu'ilz soient payez et qu'ilz puissent payer leur escot, et qu'ilz puissent estre tenus et gouvernez en bonne police et obéissance.

Et à cest effet, si la personne de vostre M<sup>te</sup> n'y est, fault comme dict est aultre chief de respect et force d'argent, le quel ne fault penser ny de contributions, ny des subjectz, si premiers ne s'en ensuyt ou la paix ou la victoire. Et pour avoir l'une ou l'autre, fault que les deniers de vostre M<sup>te</sup> aillent devant et fassent la voye, tant pour soutenir l'exercite que avez et vous en pouvoir servir en la nécessité, que pour vous pouvoir renforcer par mer et par terre comme le cas le requiert, sans demeurer tousjours au bénéfice de nature et attendre que Dieu face miracles. Combien que, en faisant vostre M<sup>te</sup> de son pouvoir ce que la raison de la guerre veult sans entreprendre chose injuste, il pourra après licitement encomender sa cause à Dieu et avoir bon espoir que sa divine bonté ne faudra à défendre la justice de vostre M<sup>te</sup> comme il a fait du passé.

Sire, je n'ay point fait mettre cette lettre en chiffre, combien qu'il y ait choses importantes, pour non avoir le temps de ce faire, et aussi pour non avoir aultre chiffre que celle de Valdés, que j'ay trouvé fort simple et facile à déchiffrer. Mais j'ay donné charge au porteur de cestes que s'il se trouvoit en dangier, qu'il jecte les lettres en la mer, et en ay fait retenir un double pour l'envoyer par aultre passage. Et avec cestes, envoye le double des miennes précédentes.

Sire, vous me manderez et commanderez tousjours vos bons plaisirs pour iceulx accomplir de tout mon pouvoir, aydant le créateur au quel prie, Sire, vous donner bonne vie et longue, avec l'entier de vos desirs.

De Gennes, ce 29 de juillet 1527.

Sire, despuis cestes escriptes sont icy arrivez deux brigantins venans de Corneto avec plusieurs chivaliers españolz de l'Ordre de Sainct Jehan, entre lesquelz sont aulcungs destinez à vostre M<sup>te</sup>. Et avec eulx son venues lectres du secrétaire Pérez de Rome de le XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> de ce moys, par lesquelles se certiffie comme tout vostre exercite sortist de Rome led. XI<sup>e</sup>, que l'abbé de Najera estoit entaché de la peste, et despuis qu'il estoit mort. Selon que lesd. chivaliers disent de bouche, que la blessure de Mons. le prince avoit faict quelque esmocion dont il ne se trouvoit pas bien, et qu'il estoit demeuré derrière, laissant la charge de l'exercite à Jehan de Urbine. Et que led. prince avoit proctesté que si le viceroy déliberoit aller à conduisre led. exercite, que luy s'en iroit en sa maison, touteffoys que led. exercite marchoit avant. Que le pape estoit encoures à Rome avec Alarcon et que l'hon tenoit qu'il ne seroit bougié, tant pour ce que l'hon n'avoit trouvé le lieu de Roque de Papa capable pour tant de gens, que aussy pour ce que l'hon avoit envoyé visiter le lieu de Salmonete, au quel le pape ne iroit volontiers pour le dangier de la mutacion de l'air.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

Mercurino Gattinara

## 16) Mémoire de Gattinara à Charles Quint - fin janvier 1528<sup>48</sup>

Lo que parece más neccessario en las presentes occurrentias y segund las menas que agora se offrecen a platicar y determinar es lo siguiente.

I. Primieramente se ha de nombrar letrado de Cortes en lugar del doctor Caravajal resolver la proposición que se ha de hazer y lo que se ha de pedir en estas Cortes, que agora son llamadas tanto por el juramento del Ser<sup>mo</sup> Principe como por el servicio y aparejo contra el desaffyo hecho. Y en esto y en la conclusion de las dichas Cortes dar toda la prissa posible, pues el tiempo esta tan adelante y la neccessidad lo requiere, que con justa razón se podrá dar toda honesta prissa a los procuradores de Cortes para concluyr muy presto lo que hoieren de hazer, dexando para otro tiempo las cosas menas que querrían proponer.

II. Assy mismo se ha de platicar y resolver lo que su M<sup>d</sup> havrá de hazer para que sea servido en este caso, no solamente par las cortes y pueblos, mas ahun par los grandes, y prelados y otros ecclesiasticos, pues es cuestión de la deffensión a la qual todos son obligados.

III. También es menester dar prissa en todos los medios que se han platicado y se pueden platicar por haver dineros, pues de ahy depiende todo el niervo y fundamento de la guerra, y no esperar esta provisión al tiempo de la neccessidad, pues esto ha de ser el primero y principal provehimento sobre lo qual se han de findar todas las otras provisiones de la dicha guerra, las quales si non se hiziessen en tiempo conveniente sería perder todo el gasto.

III. De las provisiones neccessarias por la dicha guerra, tanto por mar como come por tierra, pues todo esta remetido al Consejo de la guerra, su M<sup>d</sup> terna el cuydado de dar en ello la prissa qual conviene, teniendo a memoria que des de XXII de febrero entramos en la prima vera y a otro tantos de mayo estaremos en el verano, y quien tiene tiempo no ha de esperar más tiempo.

V. Entretanto que estas Cortes de Castilla se accaban, que segund la prissa que se les diere se podrán al más tardar acabar por todo marzo, sería bien resolver lo que su M<sup>d</sup> hará despues y como dexará estos reynos saliendo dellos. Y si la emperatriz queda como havrá de quedar, y

---

<sup>48</sup> HHSA, Belgien PA 67/4, n° 6, fol. 324r-327r.

que poder terna, y que gente, de consejo, de más de la justicia por las cosas secretas y por lo de la camera.

VI. Si su M<sup>d</sup> ha de yr a Valencia y tenir las cortes en Monzón, se halla que las podría hazer, mas brevemente que no se hablarrá, y que no havría de quedar más de XV días en Valencia, convocando desde a qui las de Aragón y Cataluña para Monzón, y despues de ser jurado en Valencia, remittir y prorogar las de Valencia al mismo lugar de Monzón, con las otras que seria gannar mucho tiempo, y dándose su M<sup>d</sup> prissa acá podría ahun llegar en Valencia antes de Pascua, perho ha de resolverse en tiempo que se puedan hazer y embiar las convocatorias.  
[Fol. 324v]

VII. Embiando las dichas convocatorias para los tres reynos d'Aragón, Cataluña y Valencia, se ha de resolver su M<sup>d</sup> de la persona o personas que querrá se habiliten por acabar las dichas cortes en abstentia de su M<sup>d</sup>, y si se embyará entretanto alguna persona del consejo para disponer lo que conviene por la dicha habilitación, dándoles a entender que no se ha de recibir ninguna gruensa sin que primero se haga la dicha habilitación, no zuffriendo los negocios que su M<sup>d</sup> este personalmente a oyr tales gruensas, ny acabar las dichas Courtes.

VIII. Si la nueva de la muerte del re de Francia se hallare cierta, que parecería inyizio de Dios y grand fundamento por la pacificación y quietud de toda la christianidad, se havrían de platicar las cosas siguientes.

IX. A saber es si la reyna tomarà el lucto y hará las honras por la dicha muerte como viuda, para que pueda conseguir el fructo de su dote, dotario y arras, pues se podría allegar que no se hoviesse tenido a ella que el matrimonio no se consumasse, perho esto ha de quedar en la conscientia della segund el intrínseco de la intención que tuvo y ha tenido despues al dicho casamiento, que si no hoviesse tenido intención ny voluntad de cumplir por su parte el dicho casamiento, no podría con buena conscientia gozar de lo que se le hoviesse prometido o dado en contemplación del dicho matrimonio.

X. En este caso se havría de mirar y platicar la forma y manera como se havría de pedir y proseguir el dicho dote y dotario, y si se havría de pedir iunctamente con las demandas de su M<sup>d</sup> por el cumplimiento de la capitulación de Madrid, per acción personal, y por vía amicable, con el heredro y successor del reyno, o si ella havrá de pedir su drecho a [...] por acción real o

mixta, per vía de justicia sobre los bienes que están deputados por su dote y dotario, sin esperar que se haga otro assiento o concierto con el successor del dicho reyno de Francia.

XI. Se ha también de mirar en caso de la dicha muerte, lo que su M<sup>d</sup> havrá de hazer de los hijos que tiene y si se havrán de tractar mejor, que no se havía resolvido de hazer viviente el padre, y si se les dará más compaña para que sean mejor servidos y bien tractados, y si serían bien tenellos en la corte, con buena guarda. O si será más conveniente que estén presos y a buen recaudo, hasta que todas cosas estén muy bien assentadas y concertadas, de manera que no se le pueda dar ny hazer cosa alguna que fuesse en prejuzio de sus vidas. Pues por hazer que la successión del reyno passasse a el que está libre, y por el interesse de los particulares que lo gobiernan, se podrían atrevir en hazer qualquier ruyndad por matar estos dos hijos, y apoderarse del gobierno del reyno en nombre del otro.

XII. A este effecto, y por obviar a tales sinistras practiquas, pues el drecho de succession del dicho reyno consiste en la persona del primogénito, y a fa[...] del en la persona del otro, secondo genito, haziéndoles todo el buen trata[miento] que ser podiere, se devría tener tal custodia y guardia sobre ellos que no se de lugar a tales machinations y que todos inconvenientes cessen ha[sta] que todo este concertado y cumplido. [Fol. 325r]

XII. Para que se pueda hazer concierto valido y para que no cayamos en los errores pasados, se ha de considerar que siendo el dicho primogénito ahun pupillo y de menor edad no podría tractar ny hazer concierto valido sin auctoridad de tutor o tutriz, y apperteneciendo de drecho la tutella del dicho primogénito y de todos sus hermanos y hermanas, a madama la Regenta su abuela paternala sin la qual no se podría hazer cosa valida, se havría de mirar el medio como se havría de introducir con ella la forma que ella tomasse y acceptasse la dicha tutella, con las solempnidades devidas, y de drecho requiridas y ordenadas.

XIII. Todavía ahun que la dicha regenta acceptasse la tutella solempnemente como es dicho y con ella se hiziesse el concierto a contentamiento de su M<sup>d</sup>, se ha bien de mirar como se haga de manera que después no se pueda impugnar, especialmente en cosas que toccassen a tierras, y señoríos, y bienes inmuebles o rayzes, que no se pueden alienar con qualquiere auctoridad de tutella, si no constasse que fuesse en evidente utilidad del pupillo con devida cognición de causa, y con la auctoridad y decreto de juez competente.

XV. A este effecto, y por no cayer en estas difficultades, haciendo el concierto como es dicho con la dicha regente, y de su auctoridad con el dicho hijo primogénito, se havría de platicar y resolver en uno de dos medios.

O que todo lo que se assentase fuesse cumplido y executado enteramente antes que el dicho primogenito se diesse en poder de la dicha regenta su abuela, por tomar la possession del reyno sacrase y coronarse, teniendo entretanto el segundo genito, hasta quel dicho primogenito venido a edad legittima ratificasse con juramento y con las devidas solempnidades, todo lo assentado.

O que el dicho primogénito estoviesse siempre en poder de su M<sup>d</sup> hasta que fuesse en edad de poder ratifficar por si y sin auctoridad de tutor o tutriz todo lo que fuere assentado y concertado, y hazerlo confirmar solempnemente por los estados y parlamentos del reyno.

XVI. Por venir al dicho concierto como es dicho con la dicha regenta como tutriz o con el dicho primogenito esperando su edad legittima, se havría de platicar y resolver si estando las cosas en los términos que agora están, su M<sup>d</sup> havría de persistir en que se cumpliesse la capitulación de Madrid y contentarse simplemente dello, o de pedir más la reparati3n y dannos por la falta de no haver cumplido y por lo que se ha actemptado en contrario, o si su M<sup>d</sup> se contentará de menos de lo capitulado, y que forma se havría de tener en la platica.

XVII. Si por encaminar el dicho concierto en caso de la dicha muerte, será bien que su M<sup>d</sup> espere que de la parte de Francia se mueva el negocio, o que su M<sup>d</sup> embye luego alguna persona secreta para temptar la dicha regenta, si tiene cuydado de cobrar estos dos hijos, y concertasse con su M<sup>d</sup> o si tiene otro pensamiento, y informarse primero en quales términos están las cosas de a quel reyno, especialmente entre los grandes. [fol. 325v]

XVIII. Si las cosas del dicho reyno de Francia se hallassen turbadas, y las intenciones de los grandes differentes de la intenci3n de la regenta, y que ella no toviessse la obediencia en el reyno, qual parecería mejor, o de entretenir la turbaci3n entre ellos, y con la asistencia de la una parte apoderarse de lo que podiere, especialmente de las tierras donde su M<sup>d</sup> pretiende drecho y que han sido por los reyes de Francia usurpadas a los predecesores de su M<sup>d</sup>.

O de asistir a la dicha regenta mediante el concierto como es dicho, para que fuesse obedecida y accatada en l'administrati3n de la tutella del dicho primogenito como rey. Y si en tel caso, por favorecer la dicha regenta en la dicha administrati3n contra los otros grandes del reyno, se

podría por su medio y de su hija quitar la querrela del reyno de Navarra, haziéndole dar alguna recompensa y haziendo reyno de lo que tiene.

XIX. Si la dicha regenta no aceptasse la tutella del primogénito y no toviesse intención de concertarse con su M<sup>d</sup>, antes quisiesse a l'aventura con favor de Ingleses y con la mala voluntad del Cardinal<sup>49</sup>, pensar de exchiyr la successión del dicho primogénito y preferir en ella el postrero tomando el gobierno en su nombre, y quiriéndolo hazer intitular y consacrar por rey, en tal caso se havria de considerar y platicar lo que su M<sup>d</sup> habría de hazer por no dexar perder el drecho del primogenito, ny dexarle usurpar el reyno ny perder el fructo del concierto que con el se podría hazer.

XX. Si a este effecto sería bien en caso mirar de platicar y atraher contra la dicha regenta y su parcialidad, los que se hallaren más contentos della, y contrarios a su opinión, dándole espaldas y favor para concitar los pueblos contra ella, y si para el dicho effecto sería bueno animar los duques de Lorena, Vendôme, Albania, Lautrec, San Vallier, y los herederos y parientes, amigos y adherientes del quondaz duque de Bourbon.

XXI. Si al dicho effecto sería bueno que su M<sup>d</sup> con poderoso exercito, a por mar o por tierra, llevando consigo el dicho primogénito y dexanto acá el dicho secondo genito, se fuesse a Francia para hazer sacar y coronar el dicho primogénito por rey y darle la possessión del reyno, teniéndolo todavía en su poder y con buena guarda hasta que todo lo capitulado fuesse enteramente cumplido, pues ahy ternia las espaldas seguras con las tierras de Flandes.

XXII. Si por el dicho effecto se habría de hazer mudenza en lo de los infantes alemanes, que con Mons. de Monfort se mandaron venir acá, y si sería mejor que quedasen allá por mejor asegurar la yda del dicho primogenito y su intronizacion, o si sería mejor que con ellos y con los otros que lleva Mons. de Reux se assegurasse el passaje del canal de Flandes y Inglaterra, y se detuviessen los Ingleses que no osassen pasar en tierra firme ny hazer empresa contra su M<sup>d</sup>. [fol. 326r]

XXIII. Si por conducir el dicho primogénito allá y por mejor asegurar su passaje, o con la regenta o con sus contrarios, se pudiesse su M<sup>d</sup> apoderar de la armada de mar francesa, tanto

---

<sup>49</sup> Thomas Wolsey.

en el mar Mediterráneo que en el mar septentrional, que forma se habría de tener por asegurarse y servirse de la dicha armada de mar francesa, tanto de la una parte que de la otra.

XXIII. Si con color de la dicha muerte del rey de Francia y por poder mejor introducir el dicho primogénito en la possession del reyno, se pudiesse atraher Andrea Doria con sus galeras y con las de Génova a servicio de su M<sup>d</sup>, y reduzir por su medio en la obediencia de su M<sup>d</sup> el dicho estado de Génova, si se devría aceptar y platicar con él y qué forma se habría de tener por ponerlo en effecto.

XXV. Si con la dicha muerte el rey de Inglaterra se repetiesse del desaffio hecho y appartándose del quisiesse interponerse por medianero, en concertar de nuevo las differentias dentre su M<sup>d</sup> y Francia, y a este effecto se offreciesse de hazer concierto y liga con su M<sup>d</sup>, si se habría de recibir y aceptar, y que forma y manera se habría de tener en ello.

XXVI. Si en caso que el dicho rey de Inglaterra persistiesse en el desaffio y en la enemistad contra su M<sup>d</sup> se pudiesse, con el ayuda de Escoceses y otros enemigos suyos, poner el dicho rey de Inglaterra en necesidad y amottinar su reyno y su súbditos contra él y contra el Cardinal, si se devría hazer y qué forma se habría de tener en ello.

XXVII. Si a causa de la dicha muerte se habría de hazer mudanza alguna en los despachos embyados a don Hugo por los conciertos de las cosas de Italia, especialmente en las cosas concernientes el papa, hallándose verdad que Mons. Lautrec fuesse desbaratado, y él ny la liga no toviessen armada bastante para resistir al exercito y poder que su M<sup>d</sup> tiene en Italia.

XXVIII. Si en tal caso sería bien de asegurarse de las cosas de Italia, por la fuerca o por concierto, especialmente con Venecianos y Florentines, no teniendo ellos esperanza de socorro ny de Francia ny de Inglaterra.

XXIX. Si en tal caso sería bien de persistir en lo del perdón del duque Francisco Sforza en la manera que esta commetido a don Hugo, o si sería mejor apoderarse del estado, remittiendo el dicho negocio como antes se platicava a términos de justicia, o que el dicho duque hoviesse de confessar su culpa y pedir el perdón personalmente, esperando la gracia que su M<sup>d</sup> de su clementia le quisiesse hazer. [fol. 326v]



XXX. Si con la dicha muerte, el duque de Ferrara, marqués de Mantua y otros príncipes y potentados de Italia se quiesiesen reducir a la obediencia y servicio de su M<sup>d</sup>, si se devrían assy simplemente aceptar, o darles algún castigo por haverse concertado en tal sazón con los enemigos de su M<sup>d</sup>.

XXXI. Si en tal caso pudiéndose assentar las cosas de Italia y assegurarles por parte de su M<sup>d</sup>, sería bien que el exercito de su M<sup>d</sup> que allá esta se mandasse passar en Francia, y con qué forma se havría de hazer y de que parte se havría entrar, por poder más apremyar los contrarios y más favorecer las fuerzas de su M<sup>d</sup>, para que se pudiesse mas fácilmente conseguir el efecto del concierto.

XXXII. Si a este efecto sería bien de avisar el rey de Hungría para que disponiesse sus negocios, de manera que pudiesse hazer entrar en Francia a la parte de Borgoña algún buen número de gente de guerra por apoderarse de lo que podieren, y hazer venir los enemigos más presto a la razón y buen concierto.

XXXIII. Si al mismo efecto sería bien de mandar a platicar con los Suizos por poderse asegurar dellos, y hazer que ellos mismos por su propria querella y por ser pagados de sus pensiones y devdas entrassen en Francia por su parte, con la asistencia de los Borgoñones prometiéndoles de asistir y favorecer los dichos Suizos hasta que fuessen enteramente pagados.

XXXIII. Si por el mismo efecto seria bien de excitar y conmover los electores y príncipes del Sacro Imperio para que tomassen las armas contra el dicho reyno de Francia, y por cobrar y reducir a la obediencia del dicho Sacro Imperio las cosas usurpadas, como son el Delfinado, el reyno Arelatense y otras tales. Y si por más induzirlos a ello sería bien embyar nueva commissión al prevoste de Waldkirch, o de embyar otra persona más qualificada y de mayor auctoridad por platicar con ellos, y hacerles la empresa más fácil.

XXXV. Si por mejor induzirles a la dicha empresa sería bien darles a entender lo que su M<sup>d</sup> havría de hazer por su parte, y los frutos y provechos que de la dicha empresa se podrían seguir en acrecentamiento del dicho Sacro Imperio y bien universal de la Germania y particular de todos ellos, persuadéndoles que este sería el verdadero camino para poder restituyr el dicho Imperio en su fuerza y vigor, y para que su M<sup>d</sup> pudiesse y ralla a remediar

las cosas de Allemania y en caminar un buen concilio por reformation de la christianidad, y por extirpación de las sectas heréticas.

XXXVI. Si allando en ellos aparejo y voluntad sería bien que su M<sup>d</sup> con esta color se disponiesse por yr allá personalmente, o por mar o por tierra, y después con la asistencia del Imperio passarse a Italia a tomar sus coronas y acabar lo demás, sin perho declarar el fin de su intención. [fol. 327r]

XXXVII. Si en caso que la dicha muerte del rey de Francia se halle cierta, se havrá de platicar sobre ella alguna cosa con el rey de Portugal, más de lo que Lope Hurtado ha llenado por instruction, especialmente sobre el negocio de la reyna de Inglaterra, pues havría mejor apparejo con la dicha muerte de vengar la injuria que el dicho rey de Inglaterra ha hecho o temptado de hazer a la dicha reyna, y a todos sus sobrinos y parientes.

XXXVIII. Si por más atraher el dicho rey de Portugal a buena intelligentia con su M<sup>d</sup> contra Francia y Inglaterra, sería bien de platicar el casamiento del dicho primogénito de Francia y asegurarle que no se dexaría de poder de su M<sup>d</sup>, que el dicho casamiento no fuesse acabado a su contentamento.

XXXIX. Si por el mismo effecto parecería conveniente de offerer al dicho rey de Portugal de assentar sus cosas con Francia iuntamente con las de su M<sup>d</sup> antes que se dexen estos hijos de manera que él pueda cobrar lo que pretiende serle indevidamente tomado, y que su especiaría pueda haver libre curso y distribución.

XL. Si queriéndose el dicho rey de Portugal, con esta muerte del rey de Francia, declarar a favor de su M<sup>d</sup> y ayudarle con dineros y con armada de mar como se le ha pedido, será bien servirse de sus navos y armada marítima por la mar de Levante o por la de Poniente y que gente y que capitán general se havría de juntar con ella.

XLI. Si pareciendo que fuesse más conveniente servirse de la dicha armada de Portugal por la mar de Poniente y por assegurar el passo de España a Flandes, sería bien de juntar acá tantas otras naos vizcaínas que se podiesse hazer una buena y gruessa armada, que con la intelligentia de la que se podría hazer en Flandes podiessen en un mismo tiempo de una parte y de otra invahir el dicho reyno de Inglaterra y apoderarse del, y de todos los navios ingleses,

de manera que el rey de Inglaterra tuviese las manos atadas de no poder hacer danno a su M<sup>d</sup> ni a sus tierras, y que el paso de la mar quedasse libre por su M<sup>d</sup> y por todos sus súbditos.

XLII. Si a este efecto queriendo su M<sup>d</sup> apoderarse y asegurar del dicho reyno de Inglaterra, se habría de hazer con color del desaffyo y por el drecho que su M<sup>d</sup> puede iustamente pretender al dicho reyno, mejor que el rey que agora lo posee por muchos cabos, o si será mejor mostrar de hacerlo, por vengar la injuria de la Reyna y para que la Princesa su hija no quede bastarda, ni privada de la successión paterna, sin mostrar que su M<sup>d</sup> quiera ocupar el dicho reyno por si.

XLIII. Si por más asegurar el dicho efecto, y por atraher los Escoceses para que assistan y favorezcan contra los Ingleses, sería bien de dar esperanza y promessa al rey de Escocia que se la daría en casamiento la dicha Princesa de Inglaterra con todo su drecho de successión.



## II

# Instructions de Gattinara aux ambassadeurs en Italie

### 1) Instructions à Charles de Poupet, seigneur de La Chaux - 15 janvier 1522<sup>1</sup>

Ce que le S<sup>r</sup> de La Chaulx debvra dire et déclarer à nostre Saint Père sans le communiquer en Angleterre, ains secrètement et à part, est ce que s'ensuyt.

Ascavoir luy déclarer entièrement la necessité en quoy nous sommes à présent constitué, avec dangier de toutz noz afferes, car pour les grandes charges que avons soutenu en ceste présente guerre tant deçà que delà les montz, nous trouvons si despourveu d'argent que sans avoir bien brief quelque tresve ou appoinctement en France nous seroit impossible soustenir la guerre et conserver ce que tenons en faisant nostre voyaige en Espagne, ains serions en dangier de perdre non seulement ce que avons conquis, nays aussy hazarder tout nostre patrimoine, et laisser toutz noz afferes en ruine et au bénéfice de nature, au quel cas ne scavons comme serions receu de noz subiectz en Espagne ne quelle extime l'hon tiendroit de nous, ne comme pourrions bien venir au dessus de donner bon ordre aux afferes de nosd. royaumes d'Espaigne pour en avoir la dehue obéissance. Et pour ce que sommes lyez si estroictement avec le roy d'Angleterre, tant pour le mariage de sa fille que pour nostre passaige par son royaume en allant en Espagne et aultres condicions assez dures, et mesmes de non pouvoir traicter paix ne tresve en France sans son sceu et consentement à quoy nous sommes laissé conduire, pour le divertir entièrement du roy de France, le joindre à nous, et assehurer nostre voyaige de Espagne, sans avoir esgard que en noz présens afferes n'avyons de luy aulcunne ayde ou assistance, si non le seul espoir que par son moyen pourrions quant bon nous sembleroit avoir quelque tresve ou abstinence de guerre pour soustenir noz afferes en actendant le temps de la déclaration que led. roy d'Angleterre doit fere contre France, que ne doit estre jusques au mars de l'année ensuyvante XV<sup>o</sup> XXIII et que à ceste cause ayons tenu longuement noz ambassadeurs à Caleys adviser avec Mons. le cardinal de Yorck les moyens de ceste tresve, et finalement se soit party l'assemblée sans conclusion quelcunque,

---

<sup>1</sup> HHSA, Belgien PA 2/2, n° 142, fol. 13r-14r.

combien que de ce se soit ensuy la conquete de Tournay et de Milan, et que icelles faicte nous eux esté la tresve fort duysable, à la quelle les François se fussent assez resduictz si nous l'eussions voulsu traicter par aultres mains que roy d'Angleterre. Néantmeins, pour non contravenir à noz traictez et promesses, n'y avons jamais voulsu prester l'oreille, nous excusant tout jour que puy que le roy d'Angleterre s'estoit offert pour médiateur de toutz noz différenz, et que nous l'avions accepté d'une part et d'autre n'entendions de nostre part divertir de ce chemin ny entendre à aultre pratique de tresve ou appoinctement si non par ses mains [fol. 13v]

Mays pour ce que ne scavons si lad. tresve ou abstinence de guerre que nous est tant necessaire se pourra si brief et si facilement conduire par les mains dud. roy d'Angleterre, combien que luy mesme la nous ait proposé, disant la pouvoir conduire à son plaisir et que les pouvoirs y soient de une part et d'autre pour la pouvoir conclure, et qu'il n'y ait tant à fere pour une simple tresve, néantmeins véant la chose aller si longuement et que le dislay nous est tant préjudiciable, sommes constraint de sercher le remède devers Sa Sainteté, ne le veillant pourtant requérir de chose que ne soit louhable et entièrement convenable à sa dignité. Car il nous semble que Sa Sainteté, comme bon pasteur et pour le bien de la religion chrétienne, pendant son couleur sur les invasions des Turcz faictes au royaume de Hongherie et occupacion des principaulx fortz et passaiges dud. royaume, pour obvier à plus grand dangier et remédier à ce qu'est fait, monstrant vouloir induire les roys et princes chrétiens à se joindre ensemble pour assister à la deffence dud. royaume de Hongherie et repeller lesd. Turcz, enemyz de nostre sainte foy, pourroit comme de son propre mouvement et pour soy acquiter envers Dieu et le monde requérir particulièrement chascun roy et prince chrétien ou aultre potentat à vouloir prendre tresve entre eulx pour quelque temps, comme d'ung an ou deux, pour non laisser débilitier ou abaisser nostre foy et ainsy vilipender la religion chrétienne, ains convertir les armes des chrétiens contre les Infidèles pour remédier à ceste grande playe faicte en Hongherie contre nostre sainte religion, car il est vraysemblable que les roys, princes et potentatz qui seroient ainsy de part Sa Sainteté admonestez et requiz ne pourroient bonnement reffuser l'acceptation de lad. tresve sans grand contempnement de nostre foy catolique et de la république chrétienne.

Et le roy de France, qui en a aussy bien mestier que nous, l'accepteroit plus volontiers soubz ceste couleur générale et par la mains de Sa Sainteté qu'il ne feroit par les mains du roy d'Angleterre, faisant seulement tresve spéciale avec nous. Et ce seroit chose plus honorable de toutz coustez que de le fere autrement, et le roy d'Angleterre n'auroit en ce cause de se mescontenter que fissions tresve par aultre main que la sienne, puy que ce ne

seroit simplement tresve de nous à France, ains généralement avec touz. Par quoy faudroit en ce diligenter et requérir, nous pour le premier et après le roy de France, et successivement les aultres roys, princes et potentatz, et leur proposer seulement tresves simples ou abstinence d'armes demeurant les choses en l'estat quelles sont. Et si aulcung ne se contentoit de simple tresve, Sa Sainteté pourroit moyenner les condicions et les resduire à la raison. [fol. 14r]

Et pour mieulx dresser cest affere, semble que Sa Sainteté, soubz la mesme couleur en proposant les tresves, debvroit indire unne diète à la quelle se deussent trouver ambassadeurs de toutz roys, princes et potentatz, avec ample pouvoir pour adviser et conclure les moyens de ceste emprinse contre les Infidèles, tant par le secours et remède des biens spirituelz de l'Église que aussy par le remède des biens temporelz, par la meilleur forme et manière que entre eulx sera advisée pour le comung bien de la chrétieneté et extermination des ennemys de nostre sainte foy, les admonestant toutesfoys que ceulx qui ne voudroient envoyer leurs ambassadeurs, ne entretenir et assister au bien de la chrétieneté contre les Infidèles, seroient cy après tenuz et réputez pour fauteurs desd. Infidèles ennemys de nostre sainte foy catolique.

Néantmeins, s'il ne sembloit à Sa Sainteté pouvoir si promptement conduire cest euvre de fere ceste tresve par le moyen avantd., de sorte qu'elle nous puist prouffiter à la conservacion de ce que tenons et à la sehurté de nostred. voyaige d'Espagne, en ce cas sera mestier avoir l'advis et conseil de Sa Sainteté de ce que luy semble que puissions fere pour sortir de ceste neccessité et obvier aux inconveniens apparans. Et seroit bon scavoir particulièrement son advis des moyens que luy sembleroient convenables pour trouver argent plus promptement pour nous ayder aux présentes neccessitez, aussy ce que luy semble de nostre voyaige de Espagne et passaige par Angleterre et du temps sur ce accordé, et scavoir s'il y aura apparence que les XX navires de Castille avec les IIII<sup>m</sup> piétons espagnolz puissent estres prestz à Falemue au temps que les avons mandé, et s'il y aura illeques argent pour avitailler lesd. navires et fournir au payement d'icelles et desd. piétons.

Et pareillement scavoir de luy son advis de ce que luy semble de nostre mariaige et aultres convencions faictes entre nous et led. roy de Angleterre, et avec ce scavoir de Sa Sainteté ce qu'il nous conseilleroit du mariage de l'unne de noz deux seurs au roy de Portugal, à fin qu'il n'eust cause de se allier en France. Et en cas qu'il seroit de advis de l'unne, scavoir de la quelle luy sembleroit mieulx, et aussy scavoir son advis par quel moyen devrions entretenir led. roy de Portugal sur le mariage de sa seur, sans luy donner certain espoir ne aussy le mectre en désespoir, et scavoir si le moyen contenu aux aultres instructions secrètes dud. de La Chaulx sera souffisant quant à ce ou s'il faudroit tenir aultres termes. Et

de tout ce qu'il pourra scavoir et entendre desd. advis et conseil nous advertira à diligence pour sur le tout luy ordonner nostre bon plaisir.



## 2) Instructions à Charles de Poupet, seigneur de La Chaux - 15 janvier 1522<sup>2</sup>

Pour ce que despuys les instructions et mémoires par noz baillées à nostre cher et féal chevalier, conseiller, chambellan et premier somelier de corps, messire Charles de Poupet S<sup>r</sup> de La Chaulx, de ce qu'il auroit à dire et fere de part nous au voyage que luy avons ordonné fere tant en Angleterre que en Portugal et Castille, est survenue la très heureuse et glorieuse élection et assumption du Saint Siège appostolique de la personne de nostre bon père et par cy devant nostre lieutenant et gouverneur d'Espagne, Mons. le cardinal de Tourtosa, qu'est la chose plus agréable que Dieu nous eust sceu envoyer, et non obstant que désià eussions despeché Loupes Hurtado, gentilhomme de nostre maison, avec lectres congratulatoires en tel cas requises, nous semble convenable d'y envoyer quelque bon et notable personaige de nostre conseil et des plus secretz et privéz qui sont auprès de nous. Et que entre les aultres nous ha semblé plus propice led S<sup>r</sup> de La Chaulx, mesmes ayant la charge que paravant luy avons baillée qu'est très bien compatible avec ceste, à ceste cause luy avons ordonné, premiers qu'il passe en Portugal, se tirer en Castille devers nostred. Saint Père nouvellement esleu dire et fere envers luy ce que s'ensuyt.

Premièrement, après la dehue exhibition de tout honneur révérence, observance et dévotion, présentera à Sa S<sup>té</sup> noz lectres de crédençe escriptes de nostre main, luy disant de part nous que combien luy ayons nouvellement escript par led. Loupe Hurtado lectres congratulatoires de ceste sainte promotion et élection, néantmeins trouvant la chose tant grande et de tant grand effect, et les mistères de Dieu estre tant haultement employez en nostre faveur que au lieu de la perte que pensions avoir faicte par le trespas de pape Léon son prédécesseur, la divine bonté par sa providence et droicte inspiration, sans poursuyte, sans requeste sienne, sans ambicion quelcunque, ains en absence, chose peu de foys accoustumée, nous ait ainsy pourveu de tel successeur en son saint siège, et de ung tel vicaire en terre, et de ung si bon pasteur à toute la chrétieneté que nul pourroit mieulx souhaiter ou désirer pour sa singulière doctrine, intégrité, religion, sainte vie et entier accomplissement de toutes vertu, et bonnes meurs.

Et que nous sur toutz les aultres, tant pour nous particuliers afferes que pour les publiques que avons en charge à cause de nostre dignité impériale, n'eussions sceu demander à Dieu le créateur persone plus propice, ne plus convenable, pour chief de la chrétieneté, vray vicaire de Dieu et successeur de saint Pierre, administrateur de l'Église universele, et

---

<sup>2</sup> HHSA, Belgien PA 2/2, n° 142, fol. 15r-19r.

mesmes ayant esgard que en nostre meindre eaige avons en Sa S<sup>té</sup>, non seulement comme précepteur mayz comme père, à nous instruire et donner part de sa doctrine et bonnes meurs, du quel avons prins la vraye instruction de ce peu de science et adresse de conscience doctrine, vertus et bonnes meurs que Dieu nous ha donné, certes ces choses considérées ne pouvons bonnement satisfaire à noz mesmes en souffisance de congratulacion et resioyssemant de si gran don que le benoit créateur nous ha faict [15v]

Et pour ce que ne pouvons en ce accomplir nostre désir qui eus testé de aller promptement noz mesmes en personne devers Sa S<sup>té</sup> si les choses eussent esté disposées et prestes à cest effect, pour luy demonstrier la filiale observance que luy portons, et la singulière dévotion que avons à Sa S<sup>té</sup>, et pour luy présenter et offrir nostre personnes et toutz noz royaulmes et biens pour l'adresse introduction, conservacion et accroissement de son estat et du Saint Siège apostolique, à ceste cause avons advisé d'envoyer devers Sa S<sup>té</sup> led. S<sup>r</sup> de La Chaux comme persone que luy est cogneue, et qu'il scet estre de noz plus privéz conseillers et chamberlans, de ceulx qui sont ordinairement plus près de nostre personne, et qui scet plus de noz secretz, à fin de luy offrir de nostre part ce que offririons nous mesme si estions en personne, luy dire et déclarer que non obstant nostre absence entendons qu'il puist disposer de nosd. royaulmes et pays comme nous mesmes, et que avons ordonné qu'il soit obéy comme nous, et au surplus luy déclarer le fond de nostre cueur, et ce que avons advisé pour sa séhurté et nostre [...]

Ascavoir que combien pour nostre consolacion, satisfaction et plus grand resioyssement eussions désiré que l'alée de Sa S<sup>té</sup> à Rome eust esté différée iusques à nostre arrivée en Espagne pour mieulx pouvoir par son advis et conseil dresser noz commungs affaires à nostre comung bien et sehurté, néantmeins considérant les grandz inconvenientz que pourroient sourdre en dislayant lad. allée et la dangier qu'il y auroit en la demeure, mesmes en donnant loysir aux sinistres practiques que l'hon pourroit fere, tant pour empescher son voyaige que pour dresser nouvelle élection soubz couleur de son absence, dont pourroit sourdre scisme et grand turbation à toute la religion chrétienne, la quelle fault éviter en usant de diligence. Et pour ce que le plus tost sera le meilleur et le plus court chemin sera le plus sehur, nous semble qu'il doit disposer son partement de bonne heure, et de telle sorte que incontinent que le décret de l'élection luy sera présenté, et par luy accepté avec la solempnité en ce requise, il se mette promptement en chemin pourveu que ce ne soit par terre, quant oyres le roy de France luy feroit offrir le passaige avec sehurté et bon saulfconduict, du quel ne se debvroit fier ne ainsy hazarder sa vie pour le grand dommaige que s'en ensuyroit à toute la chrétieneté, ains nous semble qu'il doit prendre son chemin pour tirer en Barcelonne et

illeques se embarquer et aller prendre port au plus sehur lieu et plus prouchain de Romme appartenant à l'Église.

Dira en oultre que pour mieulx adresser le voyaige de Sa S<sup>té</sup> et pour plus grande sehurté d'icelluy, faisons présentement escrire à noz viceroyz de Castille, Naples et Secile pour fere dresser toutes noz gallères et les fere venir promptement à Barcelone à fin d'y estre à temps de son partement, luy servir, assister et accompagner en toute sehurté, mandant en oultre que si à Naples ou Barcelone y avoit galères [...] et non parfaites que se puissent parachever promptement pour s'en servir aud. voyaige qu'ilz le [la dernière ligne est manquante] [fol. 16r]

Et<sup>3</sup> pour ce que par le partement de Sa S<sup>té</sup> noz royaumes d'Espagne jusque à nostre arrivée demerroyent despourvez d'ung tel recteur et gouverneur qu'ilz ont eu jusques à présent, au quel nous sommes reposesz entièrement comme en celluy au quel avions et avons nostre entière confidence, le cogneissant entier sans passion ou partialité, tendant seulement au bien de nous et de toutz noz royaumes, pays et subiectz, préférant tout jour le bien publique à son particulier, et que en son absence n'aurions personne si propice en la quelle puissions avoir telle confidence, dont les passions estans entre noz aultres viceroyz et collègues se puissent si facilement seder et plaquer comme a esté fait jusques à oyres par son bon moyen et industrie, et que mesmes Sa S<sup>té</sup> non saichant de ceste sainte élection et promotion, par les dernières lectres qu'il nous ha escriptes du trespas de nostre bon frère le roy de Portugal, nous conseille de fere venir en Castille la reyne de Portugal nostre seur, pour en nostre nom et jusques nostre arrivée régir et gouverner nosd. royaumes d'Espagne, et tenir en ce nostre lieu, nous conseillant que deussions quant à ce deporter toutz noz aultres viceroyz, lieutenantz et gouverneurs et laisser toute la auctorité à icelle reyne nostre seur, dira led. S<sup>r</sup> de La Chaulx que trouvons en ce son conseil très bon, pourveu que cela se puist conduire sans esclandre et inconvenient, et pour à ce obvier nous semble, puy que nostre allée pardelà sera si briesve qu'il fault se pendant adviser, deux poincts seulement dont les esclandres et inconvenientz pourroient procéder.

Le premier de non mescontenter le roy de Portugal à tirer de son royaume lad. reyne nostre seur sans l'avoir prévenu, que luy pourroit donner occasion de penser et machiner aultre chose à nostre préjudice, à quoy se pourroit obvier demandant sur ce l'avis et conseil dud. roy de Portugal, et luy remonstrant les raisons convenables à ceste effect, le requérant se vouloir à ce conformer, et persuader lad. reyne nostre seur sa belle mère à prendre ceste

---

<sup>3</sup> Note dans la marge : « Tout ce feuillet ce doit mectre aux instructions secrètes et sera le premier article que commencera. Ascavoir premièrement pour ce ».

charge dud. régime et gouvernement de Castille, et de se transporter le plus briesvement que seroit possible sur le lieu pour y entendre requérant en ce cas led. roy de Portugal, vouloir de sa part assister icelle reyne nostre seur aud. régime et gouvernement, ainsy que faisoit le feu roy son père à noz aultres viceroyz ou gouverneurs. Et si par cestes persuasions ainsy faictes aud. roy de Portugal par la bouche dud. S<sup>r</sup> de La Chaulx le plus diligemment qu'il seroit possible, ayant conclu les aultres choses qu'il ha en charge devers led. roy de Portugal, dresser la venue de lad. reyne en Castille, et sa réception honorablement commil appartient, et icelle accompagner et demeurer auprès d'elle de part nous, entendant à l'adresse des affaires avec elle et noz aultres conseillers selon la confidence que avons en luy, en actendant nostre venue en Espagne, que sera briesve. [16v]

Mays si led. roy de Portugal ne prendroit ses persuasions de bonne part, et qu'il ne s'en voulsist contenter, en ce cas plus tost que irriter led. roy de Portugal, et pour non luy donner occasion de prendre aultre party sans actendre aultre venue, en perdant à l'adventure l'espoir qu'il pourroit avoir du mariaige de lad. reyne nostre seur, nous semble qu'il vaudroit mieulx la laisser là jusques à nostre venue, et laisser ce pendant gouverner noz royaulme de Castille commilz ont esté gouvernéz jusques à oyres par ceulx qui désià en ont la charge, mesmes estant le temps de nostre venue en Espagne si briesf.

Le second poinct est que quant oyres le roy de Portugal se contenteroit que lad. reyne nostre seur s'en vint en Castille pour avoir le régime et gouvernement de nosd. royaulmes, néantmeins fauldroit adviser de non mescontenter noz aultres viceroyz à scavoir le connestable et almirant, lesquelz pourroient mal prendre s'ilz estoient ainsy cruement desposez de la charge qu'ilz ont et pourroient prétendre que en ce leur honneur seroit blessé, pour à quoy obvier nous semble que avant que led. S<sup>r</sup> de La Chaulx passe en Portugal seroit bon que appelez lesd. connestable et almirant par devant Sa S<sup>té</sup>, et pendant fondement sur le brief partement de Sad. S<sup>té</sup>, et sur ce que sa béatitude ne pourroit présentement par honneur exercer office de viceroy, l'hon leur mist en avant s'il seroit bon fere venir lad. reyne de Portugal pour régir et gouverner jusques à nostred. venue, et s'ilz conseillent sa venue, avec ceste charge de régente et gouvernante en nostre nom, commil est vraysemblable qu'ilz ne le ouseront reffuser ne contredire, en ce cas sera bon de non passer plus avant avec eulx, si non de leur dire que ensuyvant leur conseil l'hon fera venir lad. reyne à l'effect que dessus. Et après qu'elle sera en Castille pourra icelle reyne nostre seur user du pouvoir que led. S<sup>r</sup> de La Chaulx apporte à cest effect pour elle, le quel il communiquera premiers à Sa S<sup>té</sup>. Et si lesd. connestable et almirant faisoient difficulté de laisser le tiltre de viceroy, et qu'ilz voulsissent régir et administrer jointement avec elle et signer les mandementz et lectres

comme elle, pourroient Sa S<sup>té</sup> et led. S<sup>r</sup> de La Chaulx leur remonstrer conjunctement qu'il ne seroit convenable ne honorable que pour estre la reyne la personne quelle est, et de si grande qualité, qu'ilz se voulsissent équiperer à celle en dignité ou préhémence demander et signer en nostre nom, mays que bien entendons que leur honneur soit préservé de sorte que lesd. connestable et almirant demeurent au près lad. reyne nostre seur, et que sur toutes choses elle ait leur bon advis et conseil. Et si l'hon les trouvoit difficiles de non se contenter que lad. reyne se deust intituler seule régente et gouvernante, et seule signer les mandementz et lectres, ou cédules et provisions, et qu'il y eust doubte de quelque inconvenient en faisant le contraire, en ce cas et en toutz aultres noz afferes led. Sr de La Chaulx se rieglera celon l'advis et conseil de Sa S<sup>té</sup>, touchant par toutz moyens d'évit[er] tout dangiers ou inconvenientz au mieulx que sera possible. [17r]

Avec ce ayant Sa Sté par cy devant exercé l'office de Inquisiteur général de toutz noz royaumes et que maintenant sera mestier de pourveoir à cause du souverain degré de dignité que luy est survenu et pour estre la cause de la foy tant privilégiée et le mestier tant dangieureux, désirons y estre pourvue de personne à ce propice et convenable tant pour le bien de nostre sainte foy catolique que pour le bien de noz subiectz et de toute la chose publique. Et par ce qu'il n'y a persone qui mieulx cogneisse ce qu'est convenable aud. office ne qui ait meilleur notice des persones à ce propices que Sa S<sup>té</sup> qui a le tout cogneu et expérimenté, pour ces causes led. Sr de La Chaulx priera Sa S<sup>té</sup> d'y vouloir bien adviser pour la descharge de sa conscience et nostre [...], s'il sera metier avoir ung seul inquisiteur général pour les coronas de Castille et Arragon ou s'il sera bon d'en avoir deux, ung pour Castille et aultre pour Arragon, come estoit du temps du roy catolique. Et soit qu'il se résolve en ung ou deux que Sa S<sup>té</sup> veuille choisir et eslire la personne ou personnes plus ydoines et de meilleur conscience et mieulx qualiffiez pour exercer tel office au salut des ames et bien de la chose publique, en pourvoyant au surplus des remèdes convenables pour oster et lever toutz abus, de manière que les justes ne soient pugnys pour injustices et que les ministres ayent plus cure des ames que des biens. En quoy entendons entier reposer nostre conscience sur la provision que Sa S<sup>té</sup> y fera, la quele ne doubtons sera sainte et juste.

En oultre led. S<sup>r</sup> de La Chaulx dira à Sa S<sup>té</sup> bien au long l'estat de toutz noz afferes, luy déclarant ce que avons traicté et conclut avec le roy d'Angleterre nostre bon oncle l'ayde et assistance que espérons de luy et en quel temps, ensemble la conclusion de nostre passage par son royaume. Et aussy luy déclarer ce que avons faict et conclut avec le S<sup>r</sup> Infante nostre frère touchant son partaige du quel l'avons rendu bien content. Et pareillement luy pourra déclarer les poursuytes que nous ont esté faictes par divers moyens du cousté de France,

monstrant vouloir entendre à paix ou tresve avec nous. Et pour non mectre le roy de Angleterre en dissidence, ne fere chose contraire à noz traictés, actendu que les François tendoient principalement à nous séparer de luy, avons rebouté toutes lesd. pratiques, monstrant toutesfois que par les mains dud. roy d'Angleterre le quel avyons désià accepté pour médiateur serions content pour le bien de la chrétieneté de entendre à toutes choses raisonnables. Et avec ce led. Sr de La Chaulx pourra déclarer à Sa S<sup>té</sup> la charge et instructions que luy avons baillé pour Portugal et sur touz les pointz y contenuz, dont sur toutes les choses devantd., demandera l'advis et conseil de Sa S<sup>té</sup> de ce qu'il debvra dire plus ou moins.

[Passage barré] *Au surplus luy dira que pour les grandes charges que avons soustenu en ceste présente guerre tant de çà que de là les montz nous trouvons si despourveu d'argent que sans avoir quelque tresve ou appointement avec les François nous seroit impossible soustenir la guerre et fere nostre voyage en Espagne, laissant noz pays par deçà en hazard. Par quoy nous semble que, en cas que par voye dud. roy d'Angleterre ne puissions avoir lad. tresve come espérons, pourroit Sa S<sup>té</sup> comme bon pasteur et soubz couleur de pourveoir à la conservacion du royaulme de Hongrie contre les Turcz et de vouloir induisre les roys et princes chrétiens à se joindre ensemble pour assister led. roy de Honghrie et repellir lesd. Turcz, requérant particulièrement chascun d'eulx vouloir prendre tresves pour quelque temps à cest effect, ce que bonnement ne se pourroit reffuser sans grand contempnement de la religion chrétienne, et seroit chose plus honorable de toutz coustez que aultrement et plus convenable à la dignité de Sa S<sup>té</sup> que à nul aultre. Et en ce cas seroit mestier diligenter en ce et requérir premiers nous et après le roy de France, et successivement les aultres roys et princeps, et leur proposer seulement tresves simples ou abstinence d'armes demeurant les choses en l'estat quelles sont. Et si aulcung vouloit avoir aultres condicions que de simple tresve, Sa S<sup>té</sup> pourroit du consentement des partyes adviser de moyenner lesd. condicions et les réduire à la raison. [17v]*

Dira en outre led. S<sup>r</sup> de La Chaulx comme pour fere nostre voyage en Espagne seurement et laisser noz pays de pardeçà sans dangier et pouvoir conserver ce que tenons en Italie avons esté conseillé par le roy d'Angleterre nostre oncle et par mons. le cardinal de Yorck de prendre unne tresve avec le roy de France. Et à cest effect avant que vinst la nouvelle de ceste élection avyons envoyé pouvoir d'ung cousté et d'aultre pour traicter de lad. tresve par moyen dud. roy d'Angleterre nostre oncle, et pour ce que ne scavons si maintenant led. roy de France, pour ceste nouvelle élection, voudroit changer propos, nous semble que si led. roy de France ne se voulsit condescendre à prendre tresve ou abstinence de guerre à

condicions raisonnables et qu'il voulsist prétendre à la restitution des choses occupées, en quoy ne serions conseillez d'y consentir, que en ce cas faudroit consulter avec Sa S<sup>té</sup> et scavoir son advis et conseil du remède que debvrions prendre, tant pour la conservacion et sehurté de ce que tenons en Italie que de ce que tenons pardeçà, et aussy pour la sehurté de nostred. voyaige de Espagne.

Mays pour scavoir plus clerement l'intencion de Sa S<sup>té</sup> seroit mestier luy déclairer la substance du traicté de l'emprinse d'Ytalie que avions avec pape Léon son prédécesseur et scavoir s'il entendroit entrer en icelle capitulacion soubz les condicions concernans seulement le bien et prouffit de l'Église romaine et du saint siège appostolique, et en ce cas faudroit adviser si des gens de guerre qui yront accompagner Sa S<sup>té</sup> l'hon s'en pourroit servir en Italie pour la conservacion de nostre armée et des choses conquises, et pour parachever l'emprinse ainsi qu'il estoit traicté, ou du moins parachever celle de Milan et de Gennes. Combien que en ce cas qu'il voulsist entrer en ceste capitulacion au lieu du prédécesseur, il faudroit adviser de fere noz condicions meilleures, mesmes en ce que ne tourneroit à son prouffit, comme de la libération de Florence de la protection de Sena et de l'estat de VI<sup>m</sup> ducas pour le nepveu du trespasé, et des aultres pièces que led. pape Léon vouloit avoir suur l'Empire, comme Modena, Regio, Parme et Plasence. Et aussy faudroit regarder le faict de Ferrare car il ne sembleroit bien convenable de le laisser destruyre, se veillant resduire à nostre comung service contre noz ennemys car il pourroit beaucoup servir contre François et contre Véniciens, et seroit plus tost cause de fere cesser les armes en Italie que aultrement.

Et pour entretenement de lad. armée d'Ytalie et parachèvement de l'emprinse, pour ce que Sa S<sup>té</sup> et nous sommes pour l'heure mal pourvez de deniers, faudroit se ayder et assister l'ung l'aultre à recouvrer quelque service et composition, tant de Florence, Sene, Luques que des aultres citéz impériales, et mesmes de celles que pape Léon tenoit, et aussy que Sa S<sup>té</sup> advise de son cousté quelques aultre moyen pour les subiectz ayder, entretenir du moings les piétons necessaires, puy que les gens d'armes sont payez de l'ordinaire et la tierce partie par nous, et ne resteroit à charge de Sa S<sup>té</sup> que l'aultre tierce partye que se pourroit après recouvrer tant de Millan que de Gennes, de sorte que ne seroient que deniers prestez. [18r]

Mays par le contraire si Sa S<sup>té</sup> ne voudroit, entrer en lad. capitulacion de pape Léon, ne assister ou contribuer en ceste guerre, ne entendre à la conservacion des choses aquisées, ne [...] moyen de tresve ou appointement, ne avoir de Sa S<sup>té</sup> ayde ou conseil en nul endroit, en ce cas puy qu'il n'y auroit aultre remède semble que du moings Sa St pourroit par honneur dresser une lighe d'entre Sa S<sup>té</sup>, nous et led. roy d'Angleterre que seroit deffensive des choses à présent possessées ou détenues en quelque fasson que ce soit, et offensive contre

toutz invaseurs et mesmes contre les ennemys de nostre sainte foy. Et en ceste lighe se pourroient expressement comprendre les roys de Portugal, Dannemarcke, Hungherie et Polonnie et aultres roys et princes chrétiens qui vouldroient en ce entrer en baillant leurs lectres et seelez en bonne forme pourveu que ce fust d'ung commung consentement des contractans et que l'hon ne puist dénommer pour confédérez les ennemys de l'aultre.

[Passage barré] *Et pour ce que le principal fondement est de parvenir à la lighe offensive contre les Infidèles, soubz couleur de l'invasion faicte par les Turcz en Honghrie, et pour l'adresse, soustemement et continuacion d'icelle emprinse seroit convenable d'y attirer toutz les princes chrétiens que l'hon pourra, pour adviser les moyens convenables à recouvrer argent à cest effect, soit par cruciata, décimes ou aultre porcion de fruitz ecclésiastiques, semble que Sa S<sup>té</sup> debvroit octroyer la cruciata universele avec indulgence plénaire, et aussy la quarte part des fruitz ecclésiastiques, de ce qu'ilz vailent en portez detraict les frays nécessaires pour le service divin, ainsy que nous avoit accordé son prédécesseur pape Léon. Et pour le fere plus ample, durable et plus exigible par toute la chrétieneté, semble que Sa S<sup>té</sup> debvroit indire unne diète à la quelle se deusset trouver ambassadeurs de toutz roys, princeps et potentatz avec ample pouvoir pour entendre à ceste ligue et à l'indiction et exaction de lad. cruciata, indulgences et décimes, et aultres porcion de fruitz ecclésiastiques pour les employer à cest effect. Á condicion touteffoys que ceulx qui ne vouldroient consentir à telle lighe, ne laisser recouvrer et exigir en leurs terres et seigneuries lesd. cruciata et décimes, en ce cas ils soyent tenuz pour fauteurs des ennemys de nostre sainte foy, et soit procédé contre eulx comme contre les mesmes enemyz et Infidèles. Pour les quelles choses mieulx proposer et traicter, led. S. de La Chaulx apporte trois pouvoirs. L'ung général pour traicter avec toutz roys, princeps et potentatz, les aultres deux espéciaux. L'ung pour traicter avec le pape et l'aultre pour traicter avec le roy de Portugal. Et de ce qu'il besoignera ou pourra entendre nous advertira continuellement.*  
[fol. 18v]

*Led. S<sup>r</sup> de La Chaulx, en passant par Angleterre, dira au roy nostre oncle et à mons. le légat que despuys la despeche que luy avions baillé par Portugal, la quelle il devoit comuniquer auxd. S<sup>rs</sup> roy et légat, estant survenue la nouvelle de ceste élection, avons advisé que led. S<sup>r</sup> de La Chaulx passe premiers devers Sa S<sup>té</sup> pour dresser avec luy noz comungs affaires et pour conclure les choses neccessaires à la conservacion de noz estatz et de ce que chascun de nous possesse présentement par unne lighe deffensive contre toutz et offensive contre les invaseurs et ennemys de nostre sainte foy. Et que à ceste cause avons baillé pouvoir aud. de La Chaulx en ample forme pour traicter tout ce que sera mestier, et désirons*



*que led. nostre oncle envoie tant et quant quelque ambassadeur de sa part avec semblable pouvoir, et que lesd. S<sup>rs</sup> roy et légat advisent s'il sera bon d'ensuyr les articles de la lighe dernièrement faicte avec feu pape Léon, ou d'y adiouster ou diminuer, et nous advertissent à diligence de leur advis et conseil, ensemble de tout ce que semblera auxd. S<sup>rs</sup> roy et légat que puissions fere pour eulx, à fin que incontinent fissions sur ce despecher les lectres, instructions et mémoires neccessaires à cest effect pour les envoyer après à diligence aud. S<sup>r</sup> de La Chaux.*

Et pour plus facilement induisre Sa S<sup>té</sup> à ceste lighe des troys, led. S<sup>r</sup> de La Chaux déclarera à Sa S<sup>té</sup> la vraye amour, fraternit[é], union, intelligence et entière confidence que est entre led. roy de Angleterre et nous, qu'est ung mesme cueur, unne mesme ame, ung mesme vouloir, et ung mesme désir à nostre comun bien et à unne mesme fortune, de sorte que réputons le bien de l'ung estre le bien de l'autre et aussy le mal estre comun. Et que à ceste cause, cogneissant le bon désir que Sa S<sup>té</sup> a aux deux, et la conformité de noz cueurs tendans à tout bien, nous semble que ceste lighe des troys causera ung vray exemplaire de la Trinité, attribuant à Sa S<sup>té</sup> le tiltre du Père, à nous du Filz, et aud. roy d'Angleterre la chaleur du Sainct Esprit inflamant les deux, dont s'en ensuyra vraye unité par conformité de cueurs et volontéz tendans à ung mesme fin. Et avec ce remonstrera à Sa S<sup>té</sup> comme mons. le cardinal de Yorck, qui est celluy qui ha dressé ceste vraye conviction et union entre nous et le roy nostre oncle, s'est desmonstré tant affecté à nostre comun bien et de toute la chrétieneté que vrayement le devons aymer, chérir et honorer comme père, et nous tenons fort obligé à l'ayder, assister et avancer en toutz ses affaires et luy procurer tout bien et avancement, et à ceste cause désirons bien de le promouvoir de tout nostre pouvoir. [fol. 19v]

Et pour ce led. S<sup>r</sup> de La Chaulx suppliera à Sa S<sup>té</sup> que, tant en contemplation de nous que pour les mérites dud. S<sup>r</sup> roy d'Angleterre nostre oncle et dud. S<sup>r</sup> cardinal, il veuille confermer, renouveler et amplier la légation et facultéz que feu pape Léon avoit concédé aud. cardinal par les royaume et pays d'Angleterre. Et en ce et toutes autres graces que lesd. S<sup>rs</sup> roy et cardinal feront supplier à Sa S<sup>té</sup>, son bon plaisir soit les gratifier et avoir singulièrement pour recommandez comme si cestoient propres choses touchantes à nous mesmes.

Mays à fin de pouvoir mieulx dresser toutes choses par comun advis et conseil, led. S<sup>r</sup> de La Chaulx, en passant par Angleterre, communiquera aud. roy nostre oncle et aud. S<sup>r</sup> légat noz présentes instructions, avec les autres de Portugal que paravant leur avions ordonné communiquer, et aussy la minute des articles que avons fait soubdainement pourjecter selon les quel nous semble se pouvoir pour le présent dresser la lighe des troys, et sur le tout

demandera leur advis si leur semble se debvoir plus avant adiouster ou diminuer, que puist servir à nostre comung bien. Et avec ce monstrera aud. S<sup>rs</sup> roy et légat le pouvoir que luy avons baillé pour traicter avec Sa S<sup>te</sup> et toutz aultres princes et potentatz, les requérant que led. roy nostre oncle envoie tant et quant quelque bon personaige son ambassadeur, avec semblable pouvoir pour aller par ensemble devers Sa S<sup>te</sup> congratuler son élection, poursuyr les comungs afferes et traicter et conclure tout ce que sera mestier pour nostre comung bien. Néantmeins, si en aulcunne chose Sa S<sup>te</sup> vouloit changer la substance desd. articles, led. de La Chaulx premiers que les conclure consultera avec nous. Et pendant la dicte consulte ne fera conclusion que ne soit soubz nostre bon plaisir.

Et si led. roy nostre oncle n'estoit délibéré d'envoyer tant et quant ambassade devers Sa S<sup>te</sup> aux effectz que dessus, et ne voudroit présentement entrer à traicter avec Sa S<sup>te</sup>, se veuillant seulement tenir aux traictéz qu'il ha avec nous, led. S<sup>r</sup> de La Chaulx touchera d'entendre les raysons à ce le mouvant et nous en advertir[a] à diligence, ensemble de toutes aultres occurrences. Et néantmeins ne laisra pour tant icelluy S<sup>r</sup> de La Chaulx de passer oultre à fere son voyage, tant devers Sa S<sup>te</sup> que devers le roy de Portugal et la reyne nostre seur, pour accomplir la restée de ses instructions, sans toutesfoys toucher en ce cas au traicté, ne employer son pouvoir jusques à ce qu'il ait aultre résolution de nous sur les raisons que led. roy nostre oncle luy aura dictes par lesquelles il prétendroit ne vouloir traicter, ne bailler pouvoir à ce. Et au surplus, led. S<sup>r</sup> de La Chaulx usera de sa discrétion et prudence accoustumée comme de luy avons entière confidence.

### 3) Instructions à Charles de Poupet, seigneur de La Chaux - 8 mars 1522<sup>4</sup>

À Mons. de La Chaulx, de par l'empereur.

Despuys que vous avons dernièrement escript avons receu lectres d'Espagne de nostre Saint Père et de noz viceroyes, et aussy de Portugal, de Rome, de Venise et des Suisses, dont vous envoyons les extraicts et copies avec cestes, ensemble des responses que faisons à ung chascun, à fin que entendez mieulx noz afferes et puissies conduisre les pointz de vostre charge à nostre désir. Et pour ce que par lesd. extraictz cogneistrez le grand désir que nostred. Saint Père ha de deslougier bien brief et se tirer devers Barcelonne, pour incontinent que noz gallères seront illeques arrivées s'embarquer et aller à Romme, et est dangier que si vostre partement d'Angleterre se tardoit aulcunement ne pourriez trouver en Castille Sa S<sup>te</sup> pour exploicter les charges que vous avons baillé devers luy et ne pourriez bien complir des deux coustez, ains vous faudroit deslaisser interrupte l'une des charges, ou celle de Sa S<sup>te</sup> s'il estoit desià parry et ne le voulsissies suyvre, ou celle de Portugal en cas que voulsissies aller sercher le pape en Catalogne que ne pourroit estre sans grand inconvenient et dommaige de noz afferes en quelque endroit que ce fust, pour la grande importance des matières que avez à desmeler d'ung cousté et d'aulture.

Par quoy nous semble que, ayant comuniqué vostred. charges au roy nostre oncle et à Mons. le cardinal, ainsy que le vous avons ordonné devez à toute diligence avancer vostre voyaige de sorte que puissies estre à temps avant que Sa S<sup>te</sup> s'en soit allé dehors de Castille à fin que luy puissies à plein comuniquer la charge que avez, et par son advis et conseil exploicter après la charge de Portugal. Car en faisant ceste diligence et que puissies fournir es deux coustez nous ferez service très agréable puy que ne scaurions envoyer d'ung cousté ne d'aulture personne mieulx instricte de toutz noz afferes que vous, et d'y faillir de quelques cousté que ce fust ce nous tourneroit à grand inconvenient. Et si vous arrivez en temps que puissiez trouver Sa S<sup>te</sup> en Castille et exploicter nostre charge devers luy, combien que par voz instructions et par ce que luy escripvismes premiers par Loupe Hurtado luy eussions conseillé son brief partement pour aller à Romme, et luy escript à cest effect que ferions venir noz galères de Naples, Secile et Castille à Barcelonne pour l'accompagner seurement, néantmeins pour ce que maintenant noz viceroyes de Castille et aultres de ceulx qui sont pardeçà nous conseillent de tenir main à luy fere différer son partement jusques à nostre

---

<sup>4</sup> HHSA, Belgien PA 2/2, n° 145, fol. 27r-28r.

arrivée en Espagne [fol. 27v] pour pouvoir plus facilement dresser avec luy toutz noz affaires et prendre ensemble telle intelligence commil appartient, et fere en présence ce que par lectres et ambassades sans grande difficulté ne se pourroit bien achever, et aultres de noz conseillers sont de contraire advis que ne devons retracter le conseil que desià avons baillé à Sa S<sup>te</sup> pour accélérer son aller de Rome ains persister en icelluy à fin de éviter plusieurs inconveniens que pourroient sourdre de la retardacion, tant pour la neccessité des affaires de Italie et dilapidacion du patrimoine de l'Église que pour éviter le scisme que pourroit sourdre en donnant loysir aux mauveys esperitz de practiquer unne nouvelle élection.

Pour ces causes nous semble estre expédient choisir aultre moyen à scavoir que vous en nostre nom luy remonstrez que ce que en luy avons persuadé de haster son voyaige ce ha esté pour la crainte des inconvenientz, mais que ayant esgard à nostre particulier désir il n'y a chose au monde que puissions plus désirer que de pouvoir veoir Sa S<sup>te</sup> avant sond. partement et comuniquer avec luy toutes choses que trouverions convenable à nostre comung bien et de toute la république chrétienne, et si sans inconvenient estoit possible de actendre la nostre venue puy quelle sera si briesve ce nous seroit chose fort agréable, toutesfoys le remectons au bon plaisir de Sa S<sup>te</sup> que pourra mieulx peser le tout car entendons en ce et toutes aultres choses croire son conseil comme de père, et le mercierez de ce qu'il nous ha accordé aulcune particularité, et mesme touchant le frère de nostre chancelier, le quel désirons luy estre recommandé en toutz affaires.

Au surplus pour ce que Sa S<sup>te</sup> sur la première requeste que luy avons faicte après son élection et par lectres de nostre main touchant le chapeau pour l'evesque de Palence nous nous ha faict unne responce assez maigre, plus tendant à reffus que aultrement, luy escripvons de rechief que ne sommes satisfait de ceste responce et n'entendons l'accepter pour reffus ains persister en nostred. requeste, car puy que pape Léon son prédécesseur avoit desià accordé led. chapeau à nostre requeste et la chose est toute publique, si elle ne sortoit à effect il sembleroit à tout le monde que eussions moindre crédit envers Sa S<sup>te</sup> que envers le prédécesseur, que tourneroit à grande diminucion de nostre réputation et seroit honte à nous et aussy aud. évesque, à quoy Sa S<sup>te</sup> doit avoir esgard. Parquoy luy ferez sur ce toutes les remonstrances neccessaires luy déclairant que avons la chose tant à cueur pour nostre honneur que jamais ne luy supplierons pour aultre chapeau que cestuy icy ne soit donné, et luy devez bien donner à entendre que quelque chose que l'hon luy ait rapporté dud. évesque de Pallence et de Don Jehan Manuel l'hon trouvera par effect qu'ilz ont tout jour faict bon office pour Sa S<sup>te</sup>, comme vous mesme avez tout jour peu veoir et cogneistre.

En oultre pour ce que par les lectres nouvellements venues de Portugal et par la responce que faisons à Baroso verrez que l'évesque de Ciudad Rodrigo<sup>5</sup> qui ha illeques esté envoyé de part les viceroyz s'est bien avancé de parler, et s'il l'avoit en comission des viceroyz ce eust esté bien fort excéder leurs limites. Il sera mestier que vous estant arrivé en Castille saichez si led. évesque avoit de ce charge et s'il l'avoit entendre des viceroyz ce que les ha mehu à proposer telles matières sans consulte et nous advertir de ce que trouverez. Et s'ilz vous voulsissent persuader d'ensuyr leur pratique direz n'en avoir charge et que ne le ouseriez fere sans consulter estant nostre venue si briesve [la fin de la phrase est arrachée] [fol. 28r]

Et pour ce que par les lectres venues d'Espagne, le quelles avons ordonné à l'évesque de Palence vous envoyer, pourrez cogneistre que le cardinal de Sainte Croix a faict grosse diligence d'envoyer le premier devers Sa S<sup>té</sup> pour luy imprimer et donner à entendre que luy seul l'ait faict pape et luy persuader que ce ait esté contre nostre vouloir et que eussions escript pour aultre, et que lesd. Don Jehan et évesque de Palence aient labouré au contraire, que sont toutes choses controuvées et faultes, et que l'homme dud. cardinal de Sainte Croix est premiers passé devers le roy de France et entendons que soubz couleur de bien il faict très mauveys office et taiches de séduire et décevoir nostred. Saint Père, et soubz ombre de charité aquérir crédit devers Sa S<sup>té</sup> pour par indirect préjudicier à noz afferes et favorizer au roy de France, nous semble que par toutz les moyens que scaurez adviser devez taicher de oster la fantasie que Sa S<sup>té</sup> pourroit avoir prins sur les advertissementz dud. cardinal de Sainte Croix et de son homme, et luy fere entendre que led. cardinal de Sainte Croix ne l'a point faict pape, ains la cuyde d'estourber de tout son pouvoir, car combien au dernier scrutine led. cardinal de Sainte Croix, pensant de donner une voix perdue que n'eust effect, eust baillé sa voix à nostred. Saint Père, néantmeins quant il cogneust après que nostred. Saint Père estoit esgal en voix et que par les accès des aultres il l'emportoit, il cuyda retracter sa voix, ce que les aultres ne le luy souffrirent. Et de ce le pourrez assehurer par vérité et luy dire que après Dieu et ses vertuz il n'y a nul que l'ait faict pape, si non le respect qu'ilz ont eu à nous comme ceulx du colège ont despuys dict et déclaré en présence de Henkevort<sup>6</sup>, qui en pourra informer Sa S<sup>té</sup> à la vérité.

---

<sup>5</sup> Juan Pardo de Tavera.

<sup>6</sup> Le protonotaire Enkevort.

À Baroso<sup>7</sup>

Mons. le secrétaire, j'ay receu voz lectres du II<sup>e</sup> de février et a vehu l'empereur celles de la reyne relatives aux mesmes et entendu bien au long tout ce que m'escripvez, et certes l'empereur ha esté fort déplaisant que l'évesque qui est là venu se soit ainsy avancé et ne peult croire qu'il eust telle charge des viceroyes, et ha trouvé la responce de la reyne et la vostre très bonne selon la matière subiecte, et luy semble que devez en ce persister car ne scauriez plus saignement respondre. Et pour ce que scaurez le surplus par Mons. de La Chaulx qui est piéça passé en Angleterre pour se tirer pardelà, tant devers nostre Saint Père que après devers la reyne, et aussy le licenciado Maldonado qui est allé s'embarquer à Anvers avec aulcungz navires portuguoys pour estre le plus tost que led. Sr. de La Chaux, ne vous feray à présent plus longue lectre, fors que j'ay fait fere la cédule que demandez pour vostre salaire de Castille ainsy que l'empereur l'ha ordonné, et devez scavoir que ce que l'hon avoit laissé de vous y nommer estoit par erreur car l'empereur entend bien que soyez payé comme les aultres et soyez asseuré que en ce et toutz aultres voz affères Sa M<sup>te</sup> vous aura en bonne recomandacion, et de ma part comme par plusieurs foyes vous ay escript j'en seray le solliciteur.

---

<sup>7</sup> Il s'agit de la copie d'une lettre envoyée à Cristoval de Barroso, l'ambassadeur résident à la cour de Portugal, et qui est jointe à l'instruction donnée à La Chaux.

#### 4) Instructions à Adrien de Croÿ, seigneur de Beurein - 12 décembre 1523<sup>8</sup>

Premièrement, led. S<sup>r</sup> de Beurain, ayant exploicté avec mons. de Bourbon le contenu de ses aultres instructions, s'il treuve led. S<sup>r</sup> de Bourbon estre encoures en Italie et qu'il soit délibéré de fere l'emprinse de entrer en France avec l'armée que avons en Lombardie, ou le nombre d'icelle qu'il vouldra choisir, tachera avec nostre viceroy de Naples, capitaine général de la sainte lighe, Prospere Colonna, marquis de Pescara, duc de Termoli, Alarcon, Antoine de Leyva et aultres capitaines de nostred. armée, tant des gens de chival que de pied, qu'ilz se disposent de dresser lad. armée à cest effect pour le temps qu'ilz accorderont ensemble, et tout ainsy que led. S<sup>r</sup> de Bourbon la désirera avoir fourny, tant de gens à chival et à pied que de artillerie, municions et aultres choses necessaires pour passer les montz avec led. S<sup>r</sup> de Bourbon et entrer en France. Faisant entendre ausd. viceroy et aultres noz capitaines que pour ceste cause et pour honorer led. S<sup>r</sup> de Bourbon avons faict despecher ample pouvoir sur luy par lequel le faisons et constituons nostre lieutenant général avec toute telle puissance que nous aurions si présens y estions, veullans et mandans qu'il soit obéy, honoré, et révéry de toutz nosd. capitaines, gens de guerre et aultres ministres de lad. armée comme noz mesmes y estant en personne.

Et pour ce que le fondement de bien adresser lad. armée et le soustenement d'icelle à l'effect que led. Sr. de Bourbon en doit user pour la passer en France consiste en troys pointz, dont le principal est la provision des deniers necessaires à cest effect, que sont le soustenement et nerf de la guerre. Le second est de pourveoir ce pendant que lad. armée passera en France avec led. S<sup>r</sup> de Bourbon à la sehurté et conservacion de l'Estat de Milan, à fin que estant despourveu de gens de guerre il n'y survint quelque inconvenient, tant du cousté des Suisses que des Italies qui tiegnent encoures le party de France. Le troysième est de donner ordre à l'entretienement de l'armée de mer, tant pour la provision des vivres que pour le passaige de l'artillerie et municions en cas que l'hon ne les puist conduisre par terre, et aussy pour pouvoir tout jour seccourir l'armée de terre si l'hon en avoit mestier estant entré en Prohence ou Languedoc. Pour satisfere à ces troys pointz, led. S<sup>r</sup> de Beurein, en vertu des lectres de crédençe qu'il porte et avec l'adresse et assistance dud. S<sup>r</sup> de Bourbon et du viceroy, fera les poursuytes en chascun desd. pointz et tiendra l'ordre que s'ensuyt.

Ascavoir quant au premier point de la provision des deniers necessaires, puy que noz gens d'armes et chivaulx ligers ordinaires du royaume de Naples tiegnent la

---

<sup>8</sup> HHSA, Belgien PA 13/1, n° 1793, fol. 151r-154r.

consignacion de leur payement certaine, que le viceroy donne tel ordre en nostred. royaulme de Naples qu'il n'y ait faulte aux termes des payes et que les deniers puissent venir de Naples au camp en son temps pour fere le payement à l'heure, de sorte que lesd. gens d'armes n'ayent cause de fere aulcun désordre. Et ce pointc demeure seulement à la charge dud. viceroy. [fol. 151v]

Et quant au payement des piétons alemans, espagnolz et aultres, et de la conduite de l'artillerie et municions et aultres fraiz extraordinaires, puyz que d'icy Sa M<sup>te</sup> ne peult présentement envoyer aultres deniers, fault premièrement scavoit quelz deniers tiegnent l'abbé de Nájera et Prantuer des changes tant d'Ytalie que d'Allemaigne, et que chascun d'eulx baille son compte du despendu et qu'ilz monstrent les instructions et ordonances qu'ilz ont eu pour les despendre, pour scavoit s'ilz ont tenu l'ordre que leur ha esté baillé. Et si led. abbé de Naigera, pour faulte d'aulcunes contribucions commil escript, eust voulsu suplir de noz deniers les faultes des aultres et payer plus que ne montoit nostre porcion de la contribucion, encoures que durant le siège de Milan cela se pourroit souffrir pour l'évidente necessité, néantmeins despuys que le siège est levé seroit raisonnable de fere le compte des porcions de ceulx qui ont failly et les recouvrer à nostre prouffit, en récompense de ce qu'il auroit plus desboursé.

Ce faict, pour ce que l'hon trouvera ès mains desd. abbé de Najere et Prantuer plus de deniers que ceulx qui sont necessaires pour supplir les C<sup>m</sup> escuz que avons promys de nostre part fournir aud. S<sup>f</sup> de Bourbon, et que ne faisons doubte que le roy d'Angleterre auquel escripvons aussy présentement fournira aussy de sa part les aultres C<sup>m</sup> escuz par luy promys, l'hon se pourra ayder desd. deniers que l'hon pourra plus promptement recepvoir pour dresser lad. armée.

Successivement led. Beaurein avec les aultres nommez au pouvoir tachera de dresser la confirmacion ou renovacion de la sainte lighe avec le nouveau pape, et s'il est possible y fere entrer les Véniciens avec quelque honneste contribucion, et aussy toutz les princes de Ytalie que l'hon pourroit attirer à fin que la contribucion en fust meilleure et plus grande et plus sehure. Et si le duc de Savoye et marquis de monferat et de Mantoa y veullent entrer l'hon les y doit recepvoir, et pareillement le duc de Ferrare en cas que l'appoinctement se face avec luy du contentement du pape. Et se doit tempter de amplier ceste lighe que non seulement elle soit deffensive mays aussy offensive, de sorte que la contribucion se puist obtenir aussy bien pour fere entrer l'armée en France comme pour deffendre l'entrée des François en Italie. Et si ceste contribucion et ampliation de lad. lighe se peult obtenir à cest effect, mesme en les persuadant que ce seroit le chemin de plus tost achever la guerre et de



clourre le passaige aux François qu'ilz ne puissent plus retourner à troubler la Italie, que leur sera meindre fraiz en parachevant la guerre en France que de demeurer tout jour en doubte et continuele despence pour la deffendre en Italie, en ce cas l'hon tachera que celon la forme de lad. lighe la contribucion se face promptement pour les trois premiers moys. En laquelle contribucion se pourront appliquer pour nostre porcion les L<sup>m</sup> escuz que le duc de Milan nous doit pour l'obligacion que avons faict au roy d'Angleterre des deniers prestez aud. duc, les quels il est obligé nous rambourser dont le terme est desià passée, et le surplus se prendra sur les deniers que cy après seront declarez. Et moyenant ceste contribucion de lad. lighe en la forme que dessus, si elle se peult obtenir, sera souffisantment pourveu au soustenement de lad. armée pour entrer en France et pour tout le temps que sera neccessaire. [fol. 152r]

Et en cas que les Véniciens ne voulsissent entrer en lad. lighe ne entendre en lad. contribucion, monstrans seulement de vouloir demeurer au traicté de paix faict avec nous, seroit bien que, ayant dressé les choses avec les aultres, l'hon mist quelque interposite personne parlant comme de soy mesme sans monstrier que ce vinst de nous, ny des nostres, que leur dist qu'ilz pensassent bien, puy qu'ilz se veuillent tenir au traicté de paix faict avec nous, d'avoir ésgard s'ilz ont observé et cumply tout ce qu'ilz ont promys de leur part et pour les mectre en quelque crainte, de sorte que d'eulx memes ilz désirassent pour leur plus grande sehurté entrer en lad. lighe que après, en les requérant gracieusement de quelque contribucion pour ceste emprinse de France et leur faisant les remonstrances comme dessus est dict que ce seroit pour entrer plus grandz fraiz qu'il conviendroit faire à la deffension, ils fussent plus enclins à quelque bonne contribucion pour la offensive.

Toutesffoys, si l'hon ne pouvoit obtenir lad. lighe offensive et que les Véniciens ny voulsissent entrer ny contribuer à cest effect et les aultres voulsissent seulement persister à la deffensive, en ce cas l'hon taichera du moings de réduire que les ducz de Milan et de Gennes, puy que le faict leur touche principalement et que c'est question de l'assehurement de leurs Estatz, lesquelz ne se peullent bien assehurer ne soulaiger sans entrer lad. armée en France, qu'ilz y emploient de leur coustez tout ce que sera possible, qu'ilz puissent recouvrer desd. Estatz en quelque manière que ce soit, et que avant toute euvre ilz fournissent ce qu'ilz nous doibvent pour nous en servir au besoing et en ce les aprester aultant que sera possible.

Aussy à fin qu'il n'y ait faulte d'argent est mestier de veoir si, sans mescontentement du nouveau pape, l'hon peust conclure avec le duc de Ferrara le traictié de Modena et Regio conforme à ce que fu traicté par feu Hyeronimo Adorno, qu'estoient CL<sup>m</sup> ducas desquelz les XL<sup>m</sup> se devoient au pape pour le rachat de Modena, le surplus nous appartenoit pour estre lesd. pièces du fied du Saint Empire. Et si ce traicté se peult conclure led. Beaurein avec

nostre viceroy donront ordre que lesd. deniers ne soient despenduz inutilement, ains tout ce que se pourra préserver oultre la neccessité de l'emprinse qu'ilz pourvoyent qu'il soit bien gardé.

Pareillement led. Beurein avec le viceroy et aultres dénommez au pouvoir taicheront de appoincter avec les Senoys pour la confirmacion de leurs privilèges et pour mectre lad. cité dehors de tyrampnie, et par ce moyen en tirer le plus de deniers que sera possible, et prendre en ce briesve résolucion, ayant esgard de conserver lad. république en nostre dévociion.

Avec les Florentins, pour les induisre à quelque contribucion pour ceste emprinse, se fault entièrement riegler selon la volonté du pape et la fere conduisre par ses mains car aultrement se seroit gaster tout.

Et oultre le viceroy, par toutz les moyens qu'il pourra adviser, taichera de tirer du royaulme de Naples le plus de deniers qu'il sera possible pour s'en servir au besoing de manière qu'il n'y ait faulte en ce premier point, qu'est le nerf de la guerre et que lad. armée se puist soustenir aultant que sera besoing. [fol. 152v]

Au regard du second poinct pour bien garder et préserver l'Estat de Milan et par conséquent le surplus d'Ytalie, ce pendant que l'armée passera en France est mestier d'y laisser ung bon chief, soit le viceroy, soit Prospere ou marquis de Pescara, selon que adviserez pour le mieulx, et celluy qui demeurra à Milan fault qu'il ait du moins V<sup>c</sup> hommes d'armes et aultant de chivaux ligiers pour les distribuer et tenir dedans les principales villes dud. Estat, et ce comprins les gens d'armes du duc car des piétons ne seroient mestier aultres que ceulx du pays, estant l'armée en France que garderoit les François de non passer à Italie. Et les Suisses n'y entreroient sans gens d'armes et artillerie, et les Italiens tenans le party de France ne seroient souffisans de entreprendre sur led. Estat de Millan y ayant V<sup>c</sup> hommes d'armes et V<sup>c</sup> chivaux ligiers comme dict est.

Toutesfoys, pour plus grande sehurté ce pendant que nostred. armée seroit en France, sera bon de disposer que du moins le pape, Florentins et Véniciens, s'ilz ne veullent contribuer pour la offensive, tiegnent leurs giens d'armes prestz aux confins dud. Estat de Milan pour le deffendre et secourrir au besoing en cas qu'il fust invahy durant led. temps, et aussy qu'il y ait toutjour ung terme déposé pour la contribucion de la deffensive. Et par ce moyen sera satisfiaict au second poinct neccessaire pour fere passer lad. armée en France.

Quant au tiers et dernier poinct de l'armée de mer, facilement si peult satisfère car ayant les Génevoys cest affère à cueur pour assehurer leur frontière et esloigner les ennemys d'eulx, il n'y ha riens qu'ilz désirent plus que de fere entrer nostre armée en Prohence et à cest

effect avoient offert de armer à leur despens dix galères, quatre carraques et six aultres navires, auxquelz joignant noz galères de Naples, Secile et Castille que sont douze soubz la charge de Don Hugues de Moncada sera assez souffisante armée pour tenir la mer Méditerrané en sehurté et garder lad. mer des navires françoys et des coursaires, et avec lad. armée de mer pouvoir secourir la nostre de terre estant en Prohence et Languedoc et les pourveoir pour mer de tout ce que sera mestier.

Mays pour bien entretenir ceste armée de mer, troys choses sont necessaires. La première, que led. Beurein concluye avec le duc de Gennes que, au temps que nostred. armée de terre entrera en France, il entretiegne lesd. gallères, carraques et navires de Gennes ainsy qu'il avoit accordé fere l'esté passé, et que en ce faisant il seroit respecté en l'aultre contribucion. La seconde, que les viceroyz de Naples et Secile pourvoyent de bonne heure au bon et brief payement et provision des choses necessaires des galères que sont à leur charge, tellement que les capitaines desd. galères n'ayent cause de s'excuser de non fere leur debvoir pour faulte de payement et de provision. La tierce, pourveoir du payement des galères de Castille que amenne Portundo avec Don Hugues et de ce que sera mestier pour son entretenement car il estoit la remis et consigné sur les deniers de l'abbé.

Ces choses ainsy dressées, tant par mer que par terre, pour ce qu'il est vraysemblable que le roy de France se veant si pressé pourra par quelque interposites personnes fere parler de quelque appointement de paix ou tresve, soit par moyen du pape, soubz couleur de l'expédition des Infidèles et bien de la chrétieneté, ou aultrement, combien que en tel cas ne voudrions que l'hon nous puist noter ou reproucher que fussions cause du trouble de la chrétieneté ne d'empescher le repos et tranquillité d'icelle, toutesfoys ne voudrions y condescendre sans préalablement appointer et assehurer le fait dud. S<sup>f</sup> de Bourbon, le quel n'entendons abandoner ne laisser en arrière. [fol. 153r]

À cest effect, en cas que led. S<sup>f</sup> de Bourbon trovast les choses estre en si bon trayn et si bien disposées que l'hon puist avoir unne bonne paix ou tresve au contentement dud. S<sup>f</sup> de Bourbon, et à satisfaction de nous et du roy d'Angleterre et au bien comung de toute la chrétieneté, pour pouvoir bien conduisre tel appointement avons faict dresser pouvoir sur led. S<sup>f</sup> de Bourbon, viceroy de Naples et S<sup>f</sup> de Beurein, les troys ou les deux d'eulx, le quel demeurra tout jour en pouvoir dud. Beurein, pour l'avoir prest auprès dud. S<sup>f</sup> de Bourbon, en cas que devers luy se començast à mouvoir telle pratique d'appointement et que le roy d'Angleterre nostre bon frère, père et bel oncle, [*au quel escripvons présentement sur ce*]<sup>9</sup>, y

---

<sup>9</sup> Passage barré.

eust de sa part quelque personaige avec pouvoir souffisant pour aussy de son consentement entendre à tel appointement.

[Passage barré] *L'aulture pouvoir est conforme à celluy que desjà nous et led. S<sup>r</sup> roy d'Angleterre avions envoyé en Rome à la poursuyte et ammonestement de feu pape Adrien de glorieuse mémoire, changeant seulement ce qu'est à changer pour le trespas de Sa S<sup>té</sup> et prenant en ce aulture couleur pour le nouveau pape, en cas que luy pour monstrier office de bon pasteur se voulsist mesler dud. appointement et le dresser devers luy, et en ce cas si la occasion se adonnoit que led. S<sup>r</sup> de Beaurein se puist aussy trouver à Rome l'avons semblablement fait nommé aud. pouvoir, le quel demeurra en la puissance du duc de Sesse nostre ambassadeur en Rome.*

Et à fin que led. S<sup>r</sup> de Beaurein puisse mieulx informer led. S<sup>r</sup> de Bourbon des condicions de paix ou tresve auxquelles nous condescendons, sans y oublier led. S<sup>r</sup> de Bourbon, que le feu pape Adrien nous pressoit dud. appointement, avons fait translater en françoys les articles que lors nostre part fusrent dressez en latin, selon lesquelz en tant que nous touche et avec les aultres condicions que sembleront convenables à la satisfaction et contentement desd roy d'Angleterre et S<sup>r</sup> de Bourbon se pourroit de comung accord et consentement entendre à la pratique dud. appointement si elle se mouvoit de quelque cousté et que les matières se trouvassent bien diposées à cest effect.

Mays si cest affere se practiquast en Romme comme ha esté fait par cy devant et que led. Beaurein par advis dud. S<sup>r</sup> de Bourbon et du viceroy si puist bonnement trouver, désirant qu'il soit honoré et que chascun cogneisse la confidence que avons de luy et en quelle extime le tenons, voulons et ordonons pour cestes que en toutes les choses que se offriront en Italie à practiquer, tracter ou fere de part nous, soit fait de la obéissance au pape, ou de traicter de la lighe offensive ou deffensive ou de fere l'homaige pour Naples, ou traicter des contribucions d'Ytalie ou de dresser l'appointement du duc de Ferrare, ou traicter et consulter avec noz capitaines et ministres estans en Italie de quelcunques aultres noz afferes, soit en fait de guerre, ou de paix, ou de tresve, ou de quelque composition, ou de matière des finances, ou d'aultres choses concernans les afferes de nostre Estat, led. S<sup>r</sup> de Beaurein avec nostred. viceroy ou sans luy avec les aultres dénommez aux pouvoirs y puist intervenir et assister, et soit receu et admis en toutz actes publiques et secretz touchant nosd. afferes, tout ainsy que si du commencement il eus testé dénommé auxd. pouvoirs, veullans qu'il soit tenu pour nostre ambassadeur [*et procureur général*]<sup>10</sup> en toute Italie pour tout le temps qu'il y demeurera.

---

<sup>10</sup> Passage barré.

Et à cest effect luy avons donné et donnons pouvoir général pour ce fere avec les aultres qui de nous auroient commissions particulières. [fol. 153<sup>v</sup>]

Et avec ce luy avons donné lectres de crédence sur luy au desoubz nommez, desquelles il usera par advis et conseil du viceroy et du duc de Sesse et des aultres ayantz charge de noz affaires d'Ytalie, disant et parlant à ung chascun de ceulx auquelz ilz auront à fere tout ce qu'ilz adviseront par ensemble estre convenable à leur dire pour le bien des matières.

Les lectres de crédence seront ceste :

En latin :

Au pape

Au duc de Milan

Au duc de Ferrara

Au duc et Seigneurie de Venise

À la république de Florence

À la république de Senne

À la république de Luques

À la cité de Milan

À la cité de Gennes

Au marquis et marquise de Montferrat

Au marquis de Mantua

Au duc d'Urbain

En françoys :

Au duc de Savoye

Au duc de Bourbon

Au viceroy

En español :

Au duc de Sesse

Au duc de Gennes

À Alonso Sánchez

À Lope de Soria

À l'abbé de Nájera

À Prospero Colonna  
Au marquis de Piscara  
Au duc de Termoli  
À Alarcon  
À Anthonio de Leyva  
À Ascanio Colonna  
Au marquis de Sanct Angel  
Au conte de Potence  
À Don Hugue de Moncada  
À Don Luys de Riquesens et aultres capitaines particuliers des galères de Naples et Secile  
À Potundo

*[Des pouvoirs je dresseray les minutes à nuict pour les grosser demaing]*<sup>11</sup>

Ces instructions sont despechées pour s'en servir en cas que Mons. de Bourbon n'eust passé la mer et se trovast encoures en Italie, mays en cas que led. S<sup>r</sup> de Bourbon fust desià arrivé en Barcelonne, led. Beurein fera incontinent passer le courrier qui ira avec luy pourter des aultres despeches et luy retiendra ce despeche faict sur luy et demeurera à Barcelonne pour recepvoyr et accompaigner led. S<sup>r</sup> de Bourbon. [fol. 154r]

À cest effect led. S<sup>r</sup> de Beurein, pour pourveoir en toutz advènementé et à fin que led. S<sup>r</sup> de Bourbon soit receu et honoré en noz pays comme le désirons et comme la qualité de sa personne le mérite, se aydera des lectres que sur ce escripvons aux viceroyz de Cathalonne et de Aragon et aux citez de Barcelonne et Saragoce, et aux grandz maistres desd. pays, et aussy avec les lectres de pas sur ce despechées, tiendra main avec lesd. viceroyz de Catalogne et Arragon que l'hon laisse passer led. S<sup>r</sup> de Bourbon et toute sa bande sans les sercher ne fere payer aulcunne chose et luy facent en toutz lieux et passaiges tout l'honneur qu'ilz feroient à nostre persone propre.

Et de tout ce que led. Beurein trouvera à son arrivée en Barcelonne, soit qu'il ait nouvelles dud. S<sup>r</sup> de Bourbon ou non, nous donra incontinent advis par propre courrier ensemble de toutes les nouvelles qu'il pourra illeques entendre à fin qui puissions mieulx disposer les aultres personaiges qui seroient necessaires en cas que led. S<sup>r</sup> de Bourbon eust passé la mer pour l'aller recepvoyr en chemin et l'accompaigner et luy fere tout l'honneur que sera possible, remectant le surplus à la discrécion dud. Beurein.

---

<sup>11</sup> Passage barré.

Toutesfoys si led. S<sup>r</sup> de Beaurein arrive à Barcelonne, ne trouvant led. S<sup>r</sup> de Bourbon ne nouvelles de luy ou de son embarquement à Gennes, il s'embarquera incontinant pour passer aud. Gennes, et si la fortune voulsist que en ce mesme temps led. S<sup>r</sup> de Bourbon fust aussy embarqué de l'autre cousté et qu'ilz ne se puissent rancontrer sur la mer, de sorte que estant led. Beaurein arrivé à Gennes il trouvast led. S<sup>r</sup> de Bourbon estre passé en Catalogne, en tel cas pour non perdre temps puy que sommes certains que led. S<sup>r</sup> de Bourbon, après qu'il aura esté devers nous et entendu de nous ce que dessus avons ordonné, se diposera à toute diligence pour retourner en Italie à poursuyr et exploicter ce que dict est, led. S<sup>r</sup> de Beaurein passera oultre devers le viceroy et luy communiquera ces instructions, et tout le contenu d'icelles et de toutz les despeches et lectres qu'il porte, et par son advis et conseil et avec son adresse et assistance, en actendant le retour dud. S<sup>r</sup> de Bourbon, comencera à exploicter sa charge et poursuyr les afferes et l'exécution d'iceulx selon le contenu de sesd. instructions, y faisant telle diligence que quant led. S<sup>r</sup> de Bourbon sera de retour en Italie il treuve nostred. armée tant de terre que de mer estre en si bon trayn qu'il puist incontinent, ayant le temps propice, exploicter son emprinse sans y perdre aulcung temps. Et sur tout entendra à la provision des deniers pour l'entretènement d'icelle et au faict de la lighe et aultres choses plus hastives.

## 5) Instructions à Gérard de Plaine, seigneur de La Roche - 14 mai 1524<sup>12</sup>

De par l'empereur.

Pour parvenir à quelque honeste moyen de paix universele entre nous et les aultres princes chrétiens, à fin de pouvoir mieulx dresser les comunes armes contre les Infidèles, pourra le S<sup>r</sup> de La Roche, oultre les aultres instructions publiques que avons baillées, traicter, communiquer et practiquer par ordre et selon les occurrences qui se ouffriront, et les condicions et qualitez du temps, sur les moyens qui s'ensuyvent, après avoir consulté avec nous et selon nostre bon plaisir sur aucuns desd. moyens que en [...], avec satisfaction de Mons. de Bourbon et à son contentement, et entendre à la conclusion d'icelle paix par celluy ou ceulx desd. moyens, au quel les ambassadeurs d'Angleterre au nom du roy nostre oncle et bon frère se pourront mieulx incliner, et que le roy de France se pourra plus facilement conduire, le tout avec le moyen et auctorité de nostre Saint Père comme commun pasteur, directeur et médiateur de la paix, repos et tranquillité des chrétiens.

Premier moyen.

I. Premièrement, led. S<sup>r</sup> de La Roche pourra avant que l'hon parle de quelque alliance ouvrir avant toute euvre comme de soy mesme, ainsy que se fust à l'assemblée de Callaix, que pour fere une bonne et seure paix, que n'eust apparence de rompture, seroit mestier l'accompagner de justice en rendant à ung chascun ce que raisonnablement luy appertient, de manière ques les anciennes querelles d'une cousté et d'aultre (par lesquelles jusques à oyres se sont engendrées et suscitées les dangiereuses, crueles et morteles guerres entre les prédécesseurs des roys et princes contrahans et continuées entr eulx jusques au temps présent, avec si grande effusion du sang chrétien) soyent extainctes, soppiez et aboliez, faisant sur ce nouveau traicté et déslaisant à part les aultres précédens, comme traictez mal fondez, mal dressez, mal observez, et ayant plus tost donné cause au trouble de la chrétieneté que à la pacification d'icelle.

II. Et pour ce briesvement parvenir à cestuy appaisement et extinction desd. anciennes querelles et actions prétendues d'ung cousté et d'aultre, chascun des roys et princes à présent

---

<sup>12</sup> HHSA, Begien PA 64/2, n° 50, fol. 329r-340r. Ces instructions étaient en premier lieu destinées à Gattinara.



contendantz puisse de sa part choisir et députer deux bons personnaiges de science et conscience souffisantz à cogneistre du droict d'un chascun, et que lesd. personnaiges ainsy choisiz, avec nostre Saicnt Père moderne Clément septiesme comme médiateur, ayent la cogneissance desd. querelles et actions anciennes, et aultres quelcunques querelles, questions et controverses d'icelles partyes. Et pour pouvoir mieulx cogneistre d'icelles querelles et controverses soit presigé jour [fol. 329v] précis le plus brief que sera possible, deans lequel chascune des partyes doit proposer les demandes, querelles et actions qu'il prétend avoir contre l'aulture. Et jointement fere apparoir des tiltres, munimentz et escriptures par lesquelles ung chascun desd. contendans voudra justifier sesd. querelles et actions.

III. Lesquelles demandes et querelles ainsy faictes et proposées d'une part et d'aulture, et ouy par ung seul et brief dislay, ce que les partyes voudront dire, proposer et produire au contraire desd. demandes et querelles, par escript seulement et sans aultres provances de tesmoings, et sans figure de procès, puissent Sa S<sup>té</sup> et ceulx qui à ce seront choisiz et dénommez par les partyes comme dict est après avoir bien veu et visité lesd. demandes et escriptures desd. partyes, et estant ainsy sommeurement informez du droict ou tort d'icelles, veoir et assentir avec lesd. partyes tant en particulier que par ensemble commilz trouveront plus expédient pour scavoir s'il sera possible les réduire à quelque bon accord et amyable composition, et de comung consentement appaiser, soppir et quitter lesd. querelles et actions.

III. Et en cas que lesd. partyes ne se puissent à ce induire, que de comung accord lesd. querelles se appoincent comme dict est : en ce cas nostre Sainct Père faict préalablement le serement en ses mains par ung chascun de ceulx qui auroient esté dénommez à cest effect, de bien et loyalement celon Dieu et conscience déclarer ce que sur les demandes et querelles des partyes par les escriptures exhibées, de une part et d'aulture leur sembleroit se debvoir par justice prononcier, du droict ou tort d'icelles partyes. Et après lesd. serement faict ès mains de Sa S<sup>té</sup> fere réddiger par escript à ung chascun desd. dénommez son oppinion, et que Sa S<sup>té</sup> vehues les oppinions de toutz lesd. depputez, puisset celon la oppinion plus commune et de la plus grande partye desd. depputez, luy comme médiateur décider et déterminer ce qu'il trouvera estre juste et conforme à justice. Et si lesd. députez et dénommez par les partyes se trouvoient esgales en oppinion, qu'il y en eust aultant d'ung cousté que d'aulture, en ce cas Sa S<sup>té</sup> puisse juger et déterminer lesd. demandes et querelles celon la oppinion que luy semblera estre plus juste et mieulx fondée en raison et justice. Par expresse convention que tout ce que sera ainsy déclaré et déterminé par Sa S<sup>té</sup> en la manière dessusd. soit tenu observé

et exécuté entre lesd. partyes contendentes sans appellation, supplication, querelle ou réclamation quelcunque, tout ainsy que si elle fust passée en force de chose jugée ou qu'il y eust sur ce troys sentences conformes. [fol. 330r]

V. Mays afin que en ce n'y puist avoir contradiction, et que ce que seroit prononcé et déclaré ne soit frustratoire et puist estre mis à dehue exécution, est mestier que en accordant ce moyen les partyes promectent soubz les peynnes que entre eulx seront advisées, et mesmes soubz censures ecclésiastiques in forma camere, de tenir et observer entièrement tout ce que seroit ainsy déclaré et prononcé. Et constituent à ce procureurs pour subir à cest effect quelcunque condampnation et fulmination desd. censures. Et que en cas de contravention de non observer ce que ainsy seroit déclaré, outre les censures que Sa S<sup>té</sup> promectra ainsy fulminer contre la partye non observant ny exécutant, jusques à l'invocation du bras séculier inclusivement, soit aussy traicté que Sa S<sup>té</sup> comme exécuteur de ce que par luy seroit déclaré avec l'assistance des aultres contrahans, soit tenu aussy de mouvoir les armes temporeles contre icele partye que ne voudroit observer icelle prononciation ou déclaration jusques à l'entière exécution d'icelle.

VI. Et en cas que les armes temporeles de Sa S<sup>té</sup> et desd. autres contrahans veuillans observer la prononciation ne se trouvassent souffisantes pour parfaire lad. exécution et comprimer l'audace et témérité du contraventur, et que les armes spiritueles desd. censures fussent contempnées, en ce cas ayant faict tout ce que l'Église peult et doit fere, et ayant mis tel contraventur dehors du [...] de lad. Sainte Mère Église comme membre putride, Sa S<sup>té</sup> pour séparer tel membre qu'il n'ait occasion de infecter les aultres sera tenu de inciter et amonester toutz les aultres roys, princes et potentatz chrétiens, qu'ilz assistent à Sa S<sup>té</sup> et aultres contrahans pour contraindre tel contravenant comme rebelle de la Sainte Mère Église contempteur de ses mandementz, turbateur de la quiétud et tranquillité des chrétiens, et par conséquent fauteur des ennemys de nostre sainte foy catholique, empeschant que les armes communes des chrétiens ne se puissent unir à la deffension de la chrétieneté et reboutement des Infidèles. Et que à cest effect Sa S<sup>té</sup> ouctroye à toutz roys, princes et potentatz chrétiens qui assisteront Sa S<sup>té</sup> contre lesd. rebelles et fauteurs des Infidèles, et à unir les armes des chrétiens pour fere la guerre auxd. Infidèles, la croysade et quarte des rentes des bénéfices et rentes ecclésiastiques, à scavoir à ung chascun deulx par ses royaumes, pays et seigneuries. Et que pour ce fere Sa S<sup>té</sup> convoque toutz lesd. roys, princes et potentatz à une diète

universele pour adviser de la forme et moyens qui se debvroient tenir pour bien exploicte si sainte emprince, tant contre lesd. rebelles que contre lesd. Infidèles. [fol. 330v]

VII. Pour mieulx assehurer ce moyen et toutz les aultres moyens de paix que se diront cy après, afin que par les querelles des particuliers ne soit destourbé le bien universel de la chrétieneté, et que une estincelle que demeure en arrière ne puist estre cause de allumer ung grand feug, se doit traicter et accorder que quelcunque déclaracion que se face des seigneuries et pièces contencieuses, soit qu'elles se advigent appartenir à l'une partye ou à l'autre, en toutz advenementz, ceulx qui auroient tenu le party contraire et auroient adhéré la partye adverse de celluy à cuy seroit advigé ou baillé telle pièce ou seigneurie, s'entendissent par led. traicté estre perdonnez et puissent retourner au pays et à leurs bien propres, droictz et actions, tout ainsy qu'ilz les tenoient et possessoient avant les guerres (à scavoir quant aux choses de Millan ainsy que l'hon possessoit avant l'expulsion du duc Ludovic dit Le More, et quant au surplus ainsy que l'on tenoit avant la présente guerre) et avant qu'ilz prinssent le party contraire. Non obstant quelcunque sentences ou arrestz donnez sur la privacion et confiscacion desd. biens, et aussy non obstant les donacions et aliénacions faictes desd. biens durant lesd. guerres en quelconques personnes de quelque qualité qu'elles soient par tiltre lucratif ou onéreux, lesquelles toutes demeurent cassés et nulles tant ainsy que jamais n'eussent esté lesd. biens confisqueez, donnez, ny aliénez. Et que nul desd. qui auront tenu party contraire comme dict est puist jamais estre pour ce reprouché de rebellion ny molesté aulcunement, directement ou indirectement, ains s'entendent estre libres de toute macule de infamy, et restituez et remyz non seulement aux biens mays à leur bonne fame et renommée. Que pour la restitution de Mons. de Bourbon se face ung article particulier en la substance que dessus, et qui soit à son contentement pour luy et pour touz ceulx qui ont esté de son alliance encoures qu'ilz fussent prisonners. Et que en ceste restitution générale de ceulx qui auront tenu party contraire soyent particulièrement comprins la reine Donna Germaine, le cardinal de Liège, le prince d'Orange, le Marquis d'Arschot, le S<sup>r</sup> de Fiennes le S<sup>r</sup> de Reux, et aultres desquelz l'hon enverra la informacion de ce que ung chascun prétend pour celon ce former leurs articles particuliers.

VIII. Et en cas que ce moyen se accepte, led. S<sup>r</sup> de La Roche, qui est bien instruit de toutes les demandes et querelles que pouvons prétendre tant à cause de nostre maison de Bourgongne pour la restitution de la duché et aultres pièces possesées par feu Mons. le duc Charles au temps de son trespas et usurpées durant la minorité de feu madame Marie notre

grand-mère, que aussy à cause de noz royaumes de Espagne et du Saint Empire ensemble ses dépendences, pourra icelles demandes et querelles proposer au jour qui pour ce sera assigné ainsy que l'hon fist à Calaix, ou en la meilleure forme qu'il scaura adviser, estre expedienté pour bien desduire noz droictz. Et pour la justifficacion pour ce qu'il seroit dangiereux de apporter les tiltres dehors du pays, si l'hon ne se veult arrester aux copies faudroit assigner les partyes à les veoir auctentiques sur les originaulx qui ne se peullent sehurement pourter dehors du pays et collationer comme dict est. [fol. 331r]

IX. Aussy en ce moyen et touz les aultres ensuyvans fault avoir esgard si pour parvenir à aulcungz desd. moyens, et pour bien obvier à mayeurs inconveniens, seroit mestier cependant que l'hon traicteroit de la paix fere aulcunne tresve ou abstinence d'armes. Pourra led. S<sup>f</sup> de La Roche, ensemble les aultres à ce pour nous commiz, icelle conclure pour le temps de trois ans ou du moings deux, celon que plus ample la pourront obtenir, et qu'ilz ne la concluent à meindre temps sans nostre consulte. Et quant aux surplus se conduisent conforme aux articles de part nous baillez à l'archivesque de Capua. Et en ce ou aultres traictiez que se facent seront nommez et comprins noz alliez et confédérez, celon le billet que fismes bailler au S<sup>f</sup> de Beaurein, y adjoustant ceulx que leur semblera estre expédient, mesmes pour le cartier d'Italie et pour les adhérans de Mons. de Bourbon. Advertissant touteffoys que ceulx qui sont noz subjectz, tant à cause de l'Empire que aultrement, ne soyent dénommez pour nos confédérez, ains soyent comprins comme noz subjectz, excepté seulement cardinaulx, princes et potentatz qui se pourront dénommez noz alliez et amy.

Second moyen.

I. Pour le second moyen, en cas que le premier ne puist avoir lieu par forme de justice en la manière dessusd., et qu'il fust mestier venir à quelque traicté de amyable composition par voye de paix sans débatre lesd. querelles et sans renouveler les vielles playes, pourroit led. S<sup>f</sup> de La Roche par manière de ouverture et comme de soy mesme mettre en avant que pour soppir et extrigner lesd. vielles querelles, et mettre fin aux nouvelles en appaisant les guerres présentes pour parvenir à une bonne et seure paix, il seroit expédient abolir et annuler toutz les traictiez passez et en faire ung nouveau par lequel nous fissions restituir aud. roy de France la duché de Millan, excepté Gennes et ce que tient l'Église, et luy en bailler la investiture conforme à la nature du fied, en quittant de nostre part toutes les querelles que pourrions avoir contre luy et ses royaumes et pays tant à cause de l'Empire que à cause de noz

royaulmes d'Espagne, sans jamais y pouvoir quereller ou riens demander de nous ou de nos successeurs. Et que en récompense led. roy de France nous rendist la duché de Bourgogne et tout ce dont morust saysy feu Mons. le duc Charles, nostre ayeul, en la forme et manière et en tel droict que luy les tenoit, en nous quittant Tournay et le souveraineté de Flandre et Artois avec tout le droict et querelle qu'il prétend en nostre royaulme de Naples et en toutz nos autres royaulmes par quelcunque occasion sans y pouvoir jamais riens demander ou querelles pour luy ni pour ses successeurs. Et que par ce moyen toutes actions et querelles d'ung cousté et d'aulture demeurent extainctes et soppiez à toutz jours. Et si led. roy de France faisoit difficulté de la restitution de la restitution des terres de la rivière de Somme qu'estoient en gaigère et qu'il ne tinst à aulture chose, se pourroient laisser à part restitution le surplus. [fol. 331v]

II. Et pour fere à ce condescendre le roy d'Angleterre, et réduire le duc de Millan par bon moyen à consentir à tel appointement, se pourroit ainsy traicter que quant au roy d'Angleterre nous supportissions la charge de la pension annuele que le roy de France luy souloit payer, pour le temps seulement que nous serions tenu et obligé pour la indemnité, en la forme et la manière contenue au dernier traictié entre nous et luy. Et que led. roy de France supportast la charge du surplus de ce qu'estoit dehu paravant, et de ce que se pourroit debvoir pour l'advenir de toute lad. pension de tant qu'aussy du douhaire de la reine Marie, seur dud. roy d'Angleterre, et les pensions particulières mesmes celle du cardinal puy que c'estoit en récompense de bénéfices, commil dict. Et quant aud. duc de Millan, pour le fere désister de la duché et quitter entièrement le droict qu'il y prétend, faudroit par bon moyen l'induire à se contenter que l'on le fist cardinal et luy bailler en lad. duché de Millan en bénéfices et autres rentes annuellement jusques à 50 000 ducats pour son entretenement. Et que pour la joyssance d'iceulx l'hon en baillast toutes les sehurtés convenables que l'hon scaurroit adviser pour luy fere tenir toutz les ans lesd. deniers en Romme aux termes qui seroient sur ce advisez.

III. [passage barré] *Mays pour ce que cest affere ne se pourroit conduire sans le secret, le fault conduire per si grande industrie que led. duc n'en puist non seulement avoir notice mays en prendre quelcunque suspicion, par la quelle ayant les fortz en ses mains il puist troubler toutz les affaires ou prevenant luy mesme de se appointer avec led. roy de France, tellement que après nous trouvissions frustrez de la récompense dessusd. et avoir Naples et Secile en dangier, ou en appointant led. duc avec Véniciens et Suisses leur baillant*

*en leurs mains les fortz dont après ne pourrions complir à délivrer icelle duché aud. roy de France. Et par conséquent ne pourrions obtenir la récompense avantd.*

III. *Pour ces causes et pour pouvoir conduisre ce moyen à bon effect, est mestier que nostred. chancelier et le viceroy jointement ayent pouvoir exprès pour traicter avec led. duc de la investiture d'icelle duché de Millan. Et que son ambassadeur qu'est ici le saiche, luy ordonant aller avec led. chancelier pour ayder à traicter des condicions de lad. investiture, et luy donnant à entendre que ne luy avons ici voulsu bailler lad. investiture pour ce que nous avons sceu que son pouvoir n'estoit souffisant pour traicter de la récompense et satisfaction qu'entendons raisonnablement nous estre dehue, pour les fraiz excessifz supportez au recouvrement dud. duché et soustenement d'icelluy jusques à présent, lesquelz ne seroit juste que deussions supporter pour les raisons que avons ordonné remonstrer aud. duc. Et que à ceste cause avons résolu de commectre cest affere auxd. chancelier et viceroy pour traicter sur ce avec led. duc et prendre sur ce une bonne résolution. Et par ce moyen se tiendra le duc en espoir et cessera toute manière de suspicion. [fol. 332r]*

V. *Et pour pouvoir conduisre la chose plus secrète que led. duc n'ait cause de prendre aulcunne suspicion en la dilacion de ceste matière, laquelle dépendra de ce que l'hon pourra besoigner en Romme, sera bien pour prendre à ce meilleur couleur que nostred. chancelier en deslaissant Millan à part s'en alle le plus droict chemin à Rome et escripve aud. duc comme luy et le viceroy ont charge de traicter avec luy du faict de son investiture et selon ce qu'ilz accorderont la luy bailler. Mais pour ce qu'ilz ne pourroient dislayer l'alée dud. chancelier à Romme, pour la haste qu'il ha de se trouver bien brief devers nostre Saint Père, qu'il ne seroit mestier de deux choses l'une : ou de différer la pratique de lad. investiture jusques au retour dud. chancelier de Romme, ou que luy envoyast aulcung des siens bien instruit avec ample pouvoir de traicter, conclure et besoigner sur les condicions et qualitez de lad. investiture, et mesmes sur le ramboursement des fraiz que avons faictz pour luy à la conquete d'icelle duché, et pour y conserver et maintenir led. duc qu'il n'en fust après deschassé.*

VI. *Si led. duc accordast plus tost d'envoyer personne pour traicter avec ample pouvoir sans actendre le retour dud. chancelier de Romme, en ce cas seroit mestier par bons moyens illeques l'entretenir et dislayer, soubz couleur des aultres occupations que led. chancelier auroit en Romme avec nostre Saint Père, jusques à ce que l'hon verroit à quoy*

*pourrions venir touchant la paix. Néantmeins, si les ouvertures de paix estoient si dislayées que l'hon ne se puist bonnement excuser de fere quelque ouverture aud. duc ou à son homme touchant lad. investiture, led. chancelier luy pourroit comencer à parler sur ce au plus loïn, faisant la chose grande et la mectant au plus hault en la manière que s'ensuyt.*

VII. *Ascavoir que combien pourrions celon droict et justice retenir icelle duché en noz mains et fere les fruictz nostres pour aultant que dureroit la vie du duc Maximilien son frère, auquel premièrement appartenoit l'investiture d'icelle duché, prétendans que en ce faisant ne ferions aulcung tort aud. duc Francesco pour avoir led. duc Maximilien son frère commiz fellonie contre le Saicnt Empire, en baillant icelle duché en pouvoir des ennemys dud. Sainct Empire et se accordant avec eulx. Pour laquelle cause méritement comme empereur debvrions joyr d'icelle duché pour le temps que led. duc Maximilien en eust peu joyr et user. Néantmeins, pour l'amour que pourtons aud. duc, serons contens dès maintenant luy bailler la investiture d'icelle duché pourveu que durant la vie d'icelluy son frère, led. duc Francesco aura seulement et prendra des rentes d'icelle duché la somme de 50 000 ducats par an pour l'entretenement de son estat et de sa maison. Et que le surplus le puissions distribuer par noz mains, tant pour soustenement des places et forteresses d'icelle duché, que pour l'entretenement des gens d'armes qui seroient neccessaires à la garde et conservacion d'icelles, et ce que seroit de plus fust en diminucion des fraiz que avons faitz en ceste guerre. Et que ce durast jusques à ce que fussions entièrement remboursez d'iceulx fraiz. [fol. 332v]*

VIII. *Et pour ce qu'il est vraysemblable que celluy qui aura le pouvoir dud. duc ne ousera bonement respondre sur ceste première ouverture sans consulter avec led. duc que sera gaigner temps, pourra ce pendant led. chancelier mieulx veoir et cogneistre le fin que debvra avoir l'appointement avec France touchant icelle duché. Et si ce pendant le duc envoie à son homme responce de ce qu'il aura à dire sur lad. ouverture, et que par la responce il semble qu'il ne se contente et qu'il y face aulcunne difficulté, veullant insérer que par la capitulacion faicte avec pape Léon serions tenu précisément de luy bailler lad. investiture en nous ramboursant seulement la somme de 75 000 ducats, et que par le traicté de Venise soit déclairé et convenu de maintenir et deffendre led. duc Francesco en icelle duché, et pareillement par la sainte lighe de feu pape Adrien soit traicté et convenu le mesme, led. chancelier luy pourroit commodement et par paroles gracieuses répliquer que lad. capitulacion de pape Léon ne luy pourroit prouffiter, tant pour non estre fait led. traicté avec icelluy duc ny avec persone qui stippulast pour luy, que aussy pour non estre icelle*

*capitulacion observée selon sa forme, ny d'ung cousté ny d'aultre. Et par conséquence de nul effect joint que par icelle capitulacion de pape Léon ne debvions, pour nostre part, employer à l'emprinse de Millan et de Gennes, si non 100 000 ducats. Desquelz led. duc nous devoit rambourser les 75 000, et les aultres devoient rambourser les Adornes. Mays y ayant de nostre part employé si grosses sommes de deniers, et à cest effect vendu tant de belles pièces et rentes en noz royaumes de Naples et Sicile pour le recouvrement et soustenement dud. duché, y employant si grand somme de deniers comme avons faict pour son bénéfice, seroit mal convenable de penser qu'il en deust estre quitte pour si petite somme et que la perte en deust demeurer sur nous, que seroit plus tost ingratitude dud. duc quant il ne le voudroit recogneistre, comme la raison veult. Lequel ne se pourroit aussy excuser pour la capitulacion de Venise ny pour la saincte lighe, car combien que par icelle soit dict et traicté de maintenir et deffendre led. duc en icelle duché, il n'est pas pourtant dict qu'il ne nous dose rambourser de ce que aurions mis et frayé à son prouffit pour conquister et soustenir lad. duché.*

IX. *Avec ces remonstrances et reppliques se pourra entretenir la matière en luy demandant pour le ramboursement desd. fraiz quelque grosse somme de deniers, et telle que vraysemblablement il ne la dose accepter. Ou luy demander en recompense desd. fraiz quelque partye d'icelluy duché pour les tenir en gagière jusques à ce qu'il nous eust rambourser desd. deniers, en faisant cependant les fruitz nostres. Et que ce fust des pièces que choisirions à cest effect, par lesquelles vraysemblablement puissions tenir en subjection le surplus d'icelle duché, et que led. duc ne fust enclin à accepter led. party. [fol. 333r]*

X. *Sur ces remonstrances, pour ce que led. duc se pourroit trouver en perplexité et quasi en désespoir, est mestier que led. chancellier jusques à ce qu'il voye la yssue de la paix ou tresve en Romme entretiegne led. duc et celluy qui viendra à besoigner pour luy en quelque bon espoir, disant que combien il ait charge de persister en la récompense des fraiz par nous faictz en la manière dessusd, néantmeins que après que led. chancellier seroit despeché de Romme et se pourroit trouver devers le viceroi en Lombardie, eulx deux par ensemble practiqueroient de ceste matière avec le duc et se informeroient de sa possibilité, et selon ce adviseroient de quelque honeste moyen par lequel led. duc se puist bonement soustenir en satisfaisant aulcunement aux fraiz qu'avons supporté par temps et termes raisonnables. Et que de ce qu'ilz adviseroient et practiqueroient avec led. duc nous advertiroient à diligence, avec leurs advis, non faisans doubte, que en leur vraye informacion nous condescenderions à toute chose raisonnable.*



XI. *Cependant nostred. chancellier, pour la confidence que led. duc ha en luy, se trouvant à parler pourroit comme de soy mesme luy remonstrer la grande charge et gros fraiz qu'il auroit sur son dos à pouvoir conserver icelle duché contre les François et Suisses, non ayant la main forte de nostre part pour le pouvoir secourir et soustenir, comme avons faict jusques à oyres. Et puy qu'il a cogneu que encoures avec nostre ayde et quasi de toute Italie l'hon ha eu assez à fere à pouvoir préserver led. estat de Millan des mains des ennemys, qu'il n'ait esté près que du tout assoulé et ruyné, et que laissant nous la prinse et qu'ilz n'eussent aultre respect que dud. duc, il est vraysemblable que lesd. François et Suisses veant la opportunité et qu'ilz n'eussent à fere que aud. duc, facilement en quelcunque temps pourroient entendre à usurper led. estat, pour lequel ne fauldroit lors espérer que deussions employer noz biens ny vendre le nostre comme avons faict si ne fussions premiers bien récompensé et contente des fraiz précédentz. Et pour ces causes, luy remonstrant ce que dict est et luy faisant cogneistre que estant led. estat commil est, et veullant d'icelluy satisfere à ce que pour luy avons employé, il ne se trouveroit jamais dehors de travail et de peine et ne pourroit conserver led. estat en sehurté. Par quoy luy pourroit mectre en avant de soy mesme comme dict est et par manière de conseil, que pour son repos et prouffit il feroit mieulx nous supplier que prinsions du tout la duché en noz mains, pour en disposer à nostre bon plaisir, et luy baillissions pour son entretenement 50 000 ducats bien assignez. Et fissions envers nostre Saint Père qu'il luy baillast un chappeau de cardinal pour pouvoir demeurer en Romme honorablement en quittant par ce led. duché à nostre prouffit pour en disposer comme dict est. [fol. 333v]*

XII. *Et si led. duc se pouvoit à ce bonnement incliner, lesd. chancellier et viceroy, sans fere mencion que eussions intencion de bailler icelle duché aux François, ains monstrant que ce seroit pour la retenir en noz mains, pourroient en vertu du pouvoir que leur avons baillé veoir de conclure avec led. duc en la meilleure forme et plus grande sehurté qu'ilz scauront adviser. Et ce faict veoir par bons moyens de dresser devers nostre Saint Père qu'il soit content de luy bailler led. chappeau de cardinal et luy conférer les bénéfices qui seroient accordez luy bailler en tant meins desd. 50 000 ducats.*

XIII. *Mays en cas que le pape après la chose ainsy conclute avec led. duc ne se trovast disposé à bailler si tost led. chappeau de cardinal aud. duc, ou que icelluy duc ne se contentast d'icelluy et ne vouldist estre d'Église, en ce cas soubz couleur du droict qu'il*

*prétend à la duché de Bari luy pourrions bailler le tiltre et joyssance d'icelle duché de Bari, et avec les rentes d'icelle luy supplir lad. rente annuele desd. 50 000 ducats. Et fere que le droict d'icelle duché selon les anciens tiltres fust advigé aud. duc de sorte que par ce moyen lad. duché de Millan puist demeurer nuement à nostre disposicion du grey et consentement dud. duc pour en fere et disposer du tout à nostre bon plaisir.*

*XIV. Et en cas que ce moyen se peust ainsy conduisre par led. eschange et quittance des querelles d'ung cousté et d'aultre, seroit mestier davantaige adapter à ced. moyen la substance des V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> articles du premier moyen dessus déclaré.*

*XV. Néantmeins, pour ce que en venant à la conclusion de ced. moyen, se pourroit mettre en dispute et controverse la donacion que led. duc, à nostre requeste, ha faicte à nostred. chancelier des villes et chasteaulx de Valenza avec leurs appertenances. Laquelle donacion ha esté par nous confirmée et en tant que mestier seroit de nouveau concédée et ouctroyée, combien que l'hon prétende que lesd. deux villes estoient pièce dismembrées de lad. duché de Milan, et comme choses particulières appartenoient aud. duc François, pour luy avoir esté baillées et deslaissées par le testament du feu duc Ludovic son père, pour sa porcion héréditaire des biens paternelz. Néantmeins pour ouster toutz scrupules de controverse, en cas que ce moyen eust lieu et que nous rendissions icelle duché au roi de France, faudroit expressement réserver lesd. deux villes et leurs appertenances dehors de la investiture que nous baillerons aud. roy de France d'icelle duché, de manière que nostred. chancellier pour lesd. deux pièces ne demeurast en riens subject dud. roy de France, ainsi les tinst nuement de nous et du Saint Empire. Et si ce second party ne se pouvoit ainsy accorder avec toutes les qualitez dessusd. se pourroit ouvrir et amplifier par l'aultre moyen ensuyvant. [fol. 334r]*

Tiers moyen.

I. Pour le tiers moyen, en cas que led. roy de France pour l'eschange dessusd. et pour appaiser et quitter toutes les querelles d'ung cousté et d'aultre ne se voulsist contenter de la dismembracion de Gennes, ny des pièces que tien le pape que sont Parme et Plaisance, en ce cas se pourroit de part nous condescendre et consentir que luy baillissons la investiture d'icelle duché de Millan conforme aux précédentes sans riens excepter des pièces dessusd., sauf touteffoys le droict que nostred. Saint Père et Anthionote Adorne prétendent chacun

en son endroict aux pièces dessusd., duquel droict soit cogneu en la chambre impériale comme des fiedz qui dépendent du Sainct Empire. Et qu'il soit déterminé dud. droict avant qu'ilz soient desposseszez de ce qu'ilz tiegnent et possesent, et que tout le demeurant dud. second moyen sortist son effect ainsy qu'il est couché, sans riens changer ou muer.

II. Et si led. roy de France ne se pouvoit à ce incliner sans luy laisser librement tout ce qu'il tenoit au temps de la dernière expulsion dud. roy de France, en ce cas si l'appaisement desd. querelles ne tenoit à aultre chose que au pape, verront par bon moyen s'il est possible incliner Sa S<sup>te</sup> à consentir lad. restitution en la forme dessusd. au prouffit dud. roy de France, du moins en renouvelant le traictié de la distribucion du sel de l'Église par toute la duché de Millan. Et au regard du duc Antoniotte Adorne, si cest affere ne tenoit que à luy, facilement se pourroit achever en traictant qu'il puist librement joyr de ses biens qu'il ha en Gennes et en tout le territoire y demeurant sa personne ou non. Et que au surplus, oultre ce qu'il tient de nous en Naples, nous y baillissions quelque honneste traictement pour nous pouvoir servir.

III. Mays touteffoys, s'il est possible de préserver Gennes sans préjudice de l'eschange dessusd. et extinction desd. querelles, c'est la chose que plus désirons tant pour estre Gennes chambre d'Empire et la porte de Ytalie, que aussy pour la facilité de la mer et des carraques et galères que illeques se peullent avoir pour assehurer la coste de Catalogne et la mer Méditerranée. Par quoy led. S<sup>f</sup> de La Roche et aultres à ce commis taicheront par toutz les moyens qu'ilz pourront adviser s'il seroit possible de tant fere que avec led. eschange et quittance des querelles puissions retenir lad. cité de Gennes soubz nostre gouvernement et protection sans que led. roy de France s'en mesle.

III. À ce moyen se doibvent adapter toutz les articles du moyen précédant servans à ce avec ceulx du premier moyen desquelz au second est faicte mention. [fol. 334v]

Le quart moyen.

I. Pour le quart moyen, en cas que led. roy de France pour fere l'eschange contenu au second et tiers moyens - encoures qu'il se contentast dud. eschange par soy, à scavoir de nous rendre Bourgogne et tout ce que tenoit feu Mons. le duc Charles au temps de son trespas et en tel droict que luy le possessoit, en luy rendant de nostre part Millan avec l'investiture comme dessus est dict au second moyen avec la modiffication du tiers - néantmeins ne se

voulsist contenter de nous quitter Tournay ny la souveraineté de Flandres et Artoys, ny aussy ce qu'il prétend ou voudroit prétendre sur nostre royaulme de Naples et aultres noz royaulmes, pays et seigneuries, ains se voulsist icelles actions [...]

II. En ce cas combien qu'il eust esté mieulx de pouvoir soppir et quitter toutes querelles et actions d'une part et d'autre par moyen dud. eschange. Néantmeins, plus tost que venir à rompture mays que led. eschange se puist effectuelement conclure, se pourroit traicter que les droictz et querelles que led. roy de France prétend sur nous, tant à cause de Tournay et souveraineté de Flandres que à cause de Naples et aultres noz royaulmes et seigneuries, excepté de la duché de Bourgongne et aultres pièces que aurions en eschange de la duché de Millan en la forme dessusd., et aussy reciproquement les querelles, droictz et actions que nous avons et prétendons à l'encontre dud roy de France ses royaulmes et pays excepté led. eschange demeurent suspendues en l'estat qu'elles sont à présent et soient tenues en surceance, sans préjudice desd. droictz, querelles et actions d'une part et d'autre, et icelles demeurant en leur force et vigueur durant led. traicté de paix, de sorte que pour le temps dud. traicté nulle des partyes puist aulcunement poursuyr lesd. querelles et actions par voye de faict ni par armes, ny par voye de procès ou rigueur de justice en quelcunque jugement que ce soit, si ce n'est par voye amyable dont lesd. querelles et actions ainsy suspendues se puissent après appaiser et quitter.

III. Et par ce moyen toutz les aultres articles dont au second moyen est faicte mention se pourroient icy adapter, et demeurer ledict second moyen quant au surplus, en son entier jointe la dicte modiffication du tiers moyen.

IV. [passage barré] *Lesquelz quatre moyens précédens semblent estre neccessaires à proposer ainsy par ordre avant que l'hon face ouverture quelcunque de nulz mariaiges ny alliances. Car par nulz de ces moyens ni le roy d'Angleterre se peult lamenter puisque les traictez faictz avec luy demeurent à leur entier, ny se romp la mariaige de sa fille et se pourvoit à son indempnité. Aussy Mons. de Bourbon ne se pourroit lamenter ayant la restitution et assehurement de ses biens, sans luy rompre riens de ce que luy est promis, soit du mariaige ou aultre chose, et qui voudroit mieulx déclairer son affère. Quant à sa demeure et quant à son mariaige, l'hon en pourroit practiquer et nous en advertir avant que y procéder plus oultre, puisque ce importe à la reyne nostre seur. Et quant au duc de Millan, il auroit cause de se contenter puy que cecy se feroit par son consentement. Et quant au pape*

*et nous aurions cause de nous contenter de veoir l'Italie en repoz et nous deslivrer d'empeschement pour pouvoir résister aux Turcs. [fol. 335r]*

Cinquiesme moyen.

I. Pour le cinquiesme moyen, en cas que led. roy de France ne se voulsist condescendre à fere led. eschange de la duché de Bourgongne par nulz des moyens dessus déclarez, en ce cas faudroit tenir main que nostre Saint Père, comme médiateur et comme de soy mesme et de son propre mouvement, mist en avant aulcungs moyens de mariaiges et alliances entre les contendantz par les quelz se puist parvenir à quelque raisonnable moyen de paix universele entre les chrétiens. Et si le cas advenoit, comme l'hon présuppose, que la reyne de France se trovast lors morte de la maladie où elle est à présent constituée, et que le roy de France fust libre pour se marier, pourroit Sa S<sup>té</sup> en la manière dessus. proposer le mariaige entre led. roy de France et la reyne de Portugal nostre seur. Et que en contemplacion dud. mariaige, en disposant du duc de Millan avant toute euvre en la manière que dessus est dict au second moyen, et moyenant le eschange de la duché de Bourgongne et aultres pièces en la manière contenue aud. second moyen, nous baillissions à icelle nostre seur lad. duché de Milan avec toutes ses appertenances avec telle condicion que lad. duché soit tenu en fied du Saint Empire et de nous, et que le filz ainsné qui sortira dud. mariage succède en icelle duché et soit d'icelle investy en forme dehue sans y comprendre Gennes. Et face led. filz ainsné par luy ou par procureur à ce souffisamment fondé, quant il sera en eaige souffisant pour ce fere, le serement de fidélité à ce requis. Et lors luy bailleras la investiture gratis.

II. Cependant et jusques à ce que dud. mariaige sera né et procréé led. filz aysné, et qu'il ait accompli led. eaige pour fere l'homaige, du moins à l'eaige de XV ans, que nous puissions retenir en noz mains et à nostre libre disposicion icelle duché de Millan et la fere régir, gouverner et garder par nous ou par tel et telz que nous plaisroit à ce choisir et ordonner. Et en joyr et fere les fruictz nostres, joyssant cependant le roy de France de lad. récompense et en cas que Dieu ne veuille que avant la nativité dud. filz aysné Dieu disposast de nous et allissions de vie à trespas, en ce cas la joyssance avec le gouvernement et administracion d'icelle duché deust demeurer ès mains de l'archiduc nostre frère et des personnes par nous ou luy commises, les tenant de sa main jusques à la nativité dud. filz aysné.

III. Après la nativité dud. filz aysné, et led. eaige accompli et l'homage faict avec la investiture, lad. rayne nostre seur comme mère prendra en soy l'administracion et gouvernement dud. duché et estat de Milan, et pourra de nouveau establir et instituer les gouverneurs, conseillers, capitaines, chastellenis et aultres officiers, soit en confirmant ceulx que elle y trouvera si elle les treuve bons et agréables, ou en mectant et ordonnant aultres de nouveau ainsy que mieulx luy plaisra. [fol. 335v]

IV. [passage barré] *Mays afin que led. filz aysné puist estre tenu, aymé et réputé comme italien et comme naturel seigneur d'icelle duché, soit nourry et crée en icelle, cognu des subiectz, aimé et révéry, led. roy de France après la consumacion dud. mariaige, si tost que lad. reyne nostre seur se trouvera ensainte et grosse pour fere son enfant, l'envoyera à Millan pour illeques enfanter, et illeques fere créer et nourrir led. enfant jusques aud. eaige entre les subiectz dud. Estat.*

V. Et pour la quietud et repos d'icelluy estat et obvier à toutes parcialitez soit dict et déclaré que toutz les bannys et forriscydes de l'Estat de Millan puissent retourner au pays et à leurs biens propres, droictz et actions non donnez ne aquis durant les guerres, tout ainsy qu'ilz les tenoient et possessoient avant lesd. guerres. Et que contre les détenteurs desd. biens leur soit administre bonne et briesve justice, non obstant quelcunques sentences de privacion ou confiscation données en leur absence, l'ampliant en la forme et manière qu'est dict ensemble au VII<sup>e</sup> article du premier moyen dessus déclaré.

VI. Au surplus, s'il advenoit que Dieu ne veuille que de ce mariaige ne naquist filz masle et y eust seulement fille, et que led. mariaige se dissoluist par mort dud. roy de France, survivant lad. reyne nostre seur avec icelle fille, en ce cas lad. duché de Millan deust demeurer en la forme et manière que dessus est dict du filz, sans ce que le roy de France qui succéderoit au royaume se puist en aulcune manière mesler de lad. duché. Et que de lad. fille en face quelcunque mariaige sans nostre sceu et consentement.

VII. Par le contraire si led. mariaige d'entre le roy de France et nostre seur se dissolvoit par mort d'icelle nostre seur, vivant led. roy de France et demeurant dud. mariaige fille comme dict est, que led. estat de Milan demeure comme dessus soubz nostre main et joyssance jusques à ce que lad. fille soit d'eaige pour la marier, et que elle comme dict est ne

puist estre mariée sans nostre sceu et consentement, et que lad. duché de Milan ne puist retourner à la couronne de France.

VIII. Mays pour ce que ce moyen de mariaige, quant oyres la reyne de France qu'est à présent seroit morte, ne se pourroit bien conduire avec la reyne de Portugal nostre seur sans le sceu et consentement de Mons. de Bourbon auquel l'avons promise, seroit neccessaire tant et quant que Sa S<sup>te</sup> interposast son auctorité pour par bons et honnestes moyens avec bonnes remonstrances induisre led. S<sup>r</sup> de Bourbon que de soy mesme il se consentist au mariaige de lad. reyne nostre seur avec le roy de France. Á quoy il se pourra raisonnablement induisre et persuader en la manière que s'ensuyt. [fol. 336r]

IX. Ascavoir que en restituant led. S<sup>r</sup> de Bourbon à toutz ses biens, offices, honneurs et dignitez en la forme et manière qu'il les tenoit et possessoit avant la privacion d'iceulx, et revoquant, annullant, abolissant et mectant à néant toutes procédures, sentences et arrestz faitz contre luy et ses adhérens comme dessus est dict, et faisant ses subiectz libres et immunes de tailles et impostz de sorte que led. S<sup>r</sup> de Bourbon les puist lever à son prouffit, l'hon luy baille en content et d'en demeurer satisfait, ayant respect au dot qu'il eust eu avec lad. rayne nostre seur, si elle se fust mariée avec luy selon la promesse par nous faicte.

X. Et si led. S<sup>r</sup> de Bourbon ne se voulsist assehurer de se tenir en France encoures qu'il se contentast dud. mariaige avec la restitution dessusd., en ce cas se pourroit traicter qu'il fust en son pouvoir de fere sa demeure quelque part qu'il voudroit tant en France que dehors.

XI. Mays s'il ne se contentoit du mariaige de lad. dame Renée et qu'il aimast avoir la sœur de Don Henri d'Alebrét, en luy baillant comme dict est le doct équivalent à celluy qu'il eust eu de lad. reyne nostre seur, en ce cas se pourroit traicter dud. mariaige à son grey et contentement. Car s'il n'estoit content ne nous voudrions partir de luy, ni fere traictié dont il ne fust bien content, et qu'il ne puist dire que ne luy eussions tenu ce que luy avions promis.

XII. Pareillement, pour pouvoir parvenir à ce traictié faudroit veoir de contenter le roy d'Angleterre sans lequel ne pouvons aussy faire paix, ni tresve, ny traictié quelcunque. Et pour le contenter faudroit du moins pourveoir à luy assehurer sa pension et luy payer ce que luy est dehu et la continuer d'icy en avant selon les traictiez précédens faitz entre led. roy

d'Angleterre et roy de France, laquelle pension serions content payer et supporter de nostre part et la prendre à nostre charge en vertu de la indemnité par nous promise despuys le jour que led. roy d'Angleterre se déclara à la guerre contre France jusques au jour de la conclusion dud. traictié. Et le reste d'icelle pension, tant de ce qu'estoit escheu avant la déclaracion de la guerre entre eulx que de ce que pourra estre venu pour l'advenir, ensemble le douhaire de la reine Blanche pour tout le temps, soit payé et continué à la charge dud. roy de France en renouvelant les obligacions sur ce faictes en la meilleure forme que l'hon pourra adviser.

XIII. Toutesfoys, si led. roy d'Angleterre ne se vouloit de ce contenter tendant au recouvrement des fraiz de la guerre et à la réduction d'Escosse selon aulcung articles qu'il ha ici envoyé, lesquels sont assez mal conduisables, puisque de nostre part ne pourrions riens fere sans son consentement seroit mestier que nostre Saint Père sans nostre poursuyte interposat à ce son auctorité, pour par bonnes persuasions réduire led. roy d'Angleterre à la raison. [fol. 336r]

XIII. Et en cas que ce moyen se puist conclure faudroit y adjouster les articles du premier et second moyen servans à ce propos, et au surplus dresser les alliances et chapitres matrimoniaulx tant du doct que du douhaire en la meilleur forme et sehurté que l'hon pourra adviser pour le bien des matières, advertissant que le douhaire ne soit moings de 100 000 frans selon que les reynes de France ont accoustumé avoir.

Sixiesme moyen.

I. Pour le sixiesme moyen, en cas que la reyne de France ne seroit morte et que le mariaige de nostred. seur ne pourroit avoir lieu avec led. roy de France, ou que le moyen avantd. ne pourroit avoir lieu pour quelque aultre cause. En ce cas pourroit Sa S<sup>té</sup>, pour le mesme effect et pour bien de paix, proposer le mariaige d'entre le Daulphin et madame Marie de Portugal, nostre niepce fille de lad. reyne nostre seur, avec les mesmes qualitez et condicions qu'est dict au moyen précédent et soubz les mesmes articles sans y riens changer. Car par ces deux moyens ne se innove ny touche riens au mariaige d'Angleterre, ny se feroit chose dont led. roy d'Angleterre eust cause de se mescontenter, si ce n'estoit qu'il eust encoures intencion de retourner au mariaige de sa fille avec led. Daulphin en laissant le nostre à part, ce que ne pouvons croire. Et quant à cela viendroit le mariaige de nostred. niepce, pour estre de si bas eaige, ne pourroit empescher l'aultre si les deulx s'accordoient, que n'est pas



vraysemblable puyisque en ce cas le roy d'Angleterre tendroit de fere venir le Daulphin en Angleterre pour illeques le nourryr ce que le roy de France ne feroit sans y estre constraint par extreme neccessité et non trouvant remède d'appoinctement devers nous.

Septiesme moyen.

I. Pour le septiesme moyen, afin de mieulx assehurer les choses de toutz coustez en cas que la reyne de France soit encoures en vie et qu'il n'y ait apparance de briesve mort, se pourroient par moyen de Sa S<sup>te</sup> traicter deux mariaiges d'ung cop, dont se puissent toutes les querelles que sont à présent entre les princes chrétiens appaiser et soppir.

II. Le premier mariaige pourroit estre entre la figle du roy d'Angleterre avec le roy d'Escosse par moyen duquel se appaiseroit la querelle de entre ces deux royaulmes et se pourroient unir. Et pour la sehurté se pourroit bailler le roy d'Escosse en ses mains et mettre le duc d'Albany dehors par moyen du roy de France, qui à ce se pourroit induisre en faisant par ce moyen la paix des querelles de France et Angleterre et assehurant led. roy d'Angleterre du payement de la pension pour le passé et pour l'advenir, et du douhaire de la reyne Blanche en la forme et manière qu'est dict au XII<sup>e</sup> article du V<sup>e</sup> moyen. [fol. 337r]

III. Le second mariaige est d'entre nous et madame Charlotte, fille dud. roy de France, en la nous délivrant promptement et nous baillant en doct et mariaige la duché de Bourgogne et autres pièces avec la quittance des querelles, en la forme et manière qu'est contenu au second moyen dessus déclaré et pareillement ??? quicter la querelle de Milan et tout ce qu'il y peult prétendre.

III. [passage barré] *Le quatriesme mariaige, non estant la reyne de France morte comme dict est, se pourroit fere d'entre la reyne nostre seur et Mons. de Bourbon, ainsy qu'il ha esté traicté, en le restituant à ses biens, offices et dignitez, comme dessus est dict aud. V<sup>e</sup> moyen.*

V. *Et si de adventure lad. reyne nostre seur ne se contentast dud. mariaige, pour non décliner du tiltre de reyne et non veullant estre mariée si non à roy, en ce cas puyisque led. S<sup>r</sup> de Bourbon tient le pays de Beaujology et Dombes delà la [...] que sont dehors des limites de France du cousté de l'Empire dont il ne recognoist nul supérieur, pourrions fere honneur*

*aud. S<sup>r</sup> de Bourbon et contenter lad. reyne nostre seur luy bailler en ce tiltre de roy en cas que led. S<sup>r</sup> de Bourbon s'en contente. Et s'il ne se vouloit intituler roy de si peu de chose sans comprendre aud. royaume toutz ses estas, et prenant le tiltre de l'estat plus seignorieux et plus renommé, en ce cas par moyen de sa Sainteté se pourroit dresser que pour bien de paix le roy de France se contentast que luy baillissions led. tiltre.*

VI. *Mays si ce ne se pouvoit conduire et que led. roy de France ne voulsist consentir que donnissions tiltre de roy aud. S<sup>r</sup> de Bourbon des pièces qu'il tient de la couronne de France, en ce cas pour non empescher la conclusion de cest affere pourroit Sa S<sup>te</sup> proposer de fere eschange de l'Estat dud. S<sup>r</sup> de Bourbon et de Mons. d'Alebrét, en baillant aud. S<sup>r</sup> d'Alebrét l'Estat dud. S<sup>r</sup> de Bourbon ou partye d'icelluy à l'équipolent des biens qu'il tient. Et aud. S<sup>r</sup> de Bourbon tout ce que tient led. S<sup>r</sup> d'Alebrét, ensemble le suplément de ce que led. Estat d'Albrét vouldroit moins que celluy de Mons. de Bourbon. Et moyenant ce luy pourrions bailler quelque tiltre de roy, mesmes en Vierne qu'est de soy mesme exempt de la couronne de France.*

VII. *À ce moyen se peullent aussy adapter, comme dict est aux précédens, toutz les articles des aultres moyens servans à ce propos avec les articles et conventions matrimoniaulx en bonne forme comme plus amplement est dict en la fin du V<sup>e</sup> moyen. [fol. 337v]*

*Huictiesme moyen.*

I. *Pour le huictiesme moyen, en cas qu'il semblast à Sa S<sup>te</sup> et aux partyes que pour plus grand establissement de paix et amytié en traictant les mariages contenuz aud. moyen précédent, l'hon deust aussy en cas de dissolucion d'iceulx ou de aulcung d'eulx traicter d'aultres mariaiges pour non laisser tumber les choses en matière de nouvelle discenssion et pour pourveoir en touz cas, se pourroit au lieu de dissolucion traicter dès maintenant aultres mariaiges réciproques entre les aultres enfans tant dud. roy de France que nostres, nés ou à naistre, disposant réciproquement du doct des filles et extinction des querelles d'ung cousté et d'aultre, ainsy qu'est dict au III<sup>e</sup> article du VII<sup>e</sup> moyen avantd.*

II. *Et si cependant y avoit dissolucion du mariaige dud. roy de France par la mort de la reyne, sa femme, qu'est à présent, et que au temps d'icelle dissolucion se trovast que la reyne nostre seur n'eust encoures parfaict et consumé le mariaige avec led. S<sup>r</sup> de Bourbon, ou*

que la infante Donna Katerine, aussy nostre seur, se trovast lors libre du mariaige de Portugal. En quelcunque de ces cas se pourroit traicter mariaige entre led. roy de France et l'une de nosd. seur, soubz les condicions avantd. contenues au V<sup>e</sup> moyen dessus déclaré.

III. Aussy, si luy avoit dissolucion de mariaige de nous et de lad. dame Charlotte par le trespas d'icelle avant nous, se pourroit traicter mariaige d'entre nous et la seconde fille dud. roy de France soubz les mesmes condicions et qualitez dud. traictié de madame Charlotte.

III. Mays par le contraire si ce mariaige se dissolvoit par nostre trespas, ce que Dieu ne veuille, survivant lad. dame Charlotte et que dud. mariaige laississions enfans que lors la succession s'en ensuyvist conforme à droict. Et non laissant enfans dud. mariaige, en ce cas si l'infante et archiduc nostre frère se trouvoit aussy, que Dieu ne veuille, libre de mariaige, survivant lad. dame Charlotte, lors se pourroit avec icelle traicter mariaige aux mesmes condicions qu'il auroit esté traicté entre nous et elle. Et si led. Infante et archiduc nostre frère estoit maryé, de sorte qu'il ne puist avoir lieu ce que dict est, lors puyque les querelles de la maison de Bourgogne ne pourroient par mariaige demeurer extaintes ni soppiez, se pourroit traicter que en ce cas si led. Infante nostre frère eust ung filz masle, que entre luy et la fille mesnée dud. roy de France, ou celle que se trouveroit plus proporcionée à l'eage dud. filz, se fist led. mariage en la mesme forme et qualité que auroit esté paravant traicté entre nous et madame Charlotte. Et non ayant filz masle de nostred. frère, que en ce cas les querelles et droictz de la duché de Bourgogne et aultres qui nous eussent esté baillez et quittez pour le mariaige de lad. dame Charlotte demeurassent en leur entier, sans préjudice des droictz prétendus d'une part et d'aultre, en la mesme forme, qualité et vigueur qu'ilz estoient avant que sur ce fissions aulcung traictié. Demeurant quant à ce la joyssance d'ung cousté et d'aultre led. cas advenant, à noz successeurs en l'estat et forme qu'elle est à présent.

V. Pareillement, s'il advenoit que le mariaige que seroit traicté du Dauphin ou du second filz de France avec nostre première fille ou nostre nièpce de Portugal se dissolvoit par le trespas de l'ung ou de l'aultre, soit par la mort du mary ou de la femme, en ce cas si le mariaige estoit du Daulphin et que luy morust premiers, que le mesme mariaige avec toutes ses qualitez eust lieu en la persone du second filz qui viendroit à estre daulphin. Et s'il fust faict avec le second et qu'il y eust aultre filz mesné qu'il se fist avec icelluy, et non ayant aultre filz masle que le Dauphin présent, que le mariaige se fist avec le mesme daulphin qu'est à présent.

VI. *Et par le contraire si led. mariaige se dissolvoit par le trespas de la femme, estant le mariaige faict avec nostre première fille, lors ayant aultre fille seconde led. mariaige soubz les mesmes qualitez eust lieu avec icelle seconde. Et si le mariaige estoit faict avec nostre nièpce de Portugal et qu'elle morust premiers, survivant son mary, non ayant nous fille de nostre corps pour subroguer en son lieu, que en ce cas le mariaige se fist d'aultre nostre nièpce, c'est à savoir de celle que seroit plus propice à l'eaige, avec les condicions et qualitez avantd.*

VII. *Mays si au temps de lad. dissolution de mariaige n'avions fille ny nièpce de laquelle puissions disposer pour la subroguer aud. mariaige, ou que par aultre quelcunque cause led. mariaige ne puis avoir lieu, en ce cas les querelles et droictz de la duché de Millan que aurions baillé en doct à nostred. fille ou nièpce, par dissolution d'icelluy mariaige sans enfans deussent demeurer en leur entier en la mesme forme et manière qu'ilz auroient esté au temps dud. traictié de mariaige, demeurant quant à ce la joyssance pour nous et noz successeurs selon quelle est à présent où se trouveroit estre au temps dud. traicté.*

Neufièsme moyen.

I. Pour le neufièsme moyen, en cas que l'hon ne trouveroit le pape enclin à mectre la duché de Millan dehors des mains du duc ny consentir que nous la prinsions en noz mains, se veuillant fonder sur la investiture de Naples que le prohibe et aussy sur la capitulacion de pape Léon et des Véniciens et de la sainte lighe, et que led. duc en espoir de estre supporté tant du pape que des Véniciens et aultres princes et potentatz d'Ytalie ne se veulle condescendre à estre cardinal, ny à quitter la duché, ny laisser les forteresses dehors de sa main. Et que les choses de la guerre ne se trouvassent en telle sehurté que seroit mestier, et que le roy d'Angleterre ne vouldist consentir à nulz des aultres moyens de paix avantd, ains le pape et luy vouldissent encoures demeurer en la ouverture par eulx faicte de marier led. duc avec madame Rennée. En ce cas plus tost que venir à rompture, ny laisser tumber les choses en plus grand inconvenient de fere ou actempter sur ce aulcung appointement en nostre préiudice, en se fortissiant par ce de France et des Suisses, sembleroit mieulx que ce fust traicté par noz mains et de nostre consentement comme s'ensuyt. [fol. 338v]

II. Ascavoir que ayant préalablement rejecté ce moyen par une ou plusieurs foyes comme chose non convenable, si l'hon persiste en icelluy que l'hon oye et entende ce qu'ilz voudront dire et nous en advertissent et consultent. Et la forme de pratiques estre que de part nous en traictant avec led. duc de luy bailler la investiture et appointant de la récompense des fraiz par nous faictz, et luy donnant espoir que entendons le establir aud. Estat et le marier, se fist avec luy la conclusion de la somme qu'il nous devoit bailler pour lesd. fraiz. Et que en tant moins d'icelle somme il nous baillast et quitast le droict qu'il se dict prétendre en la duché de Bari, pour ce que sond. droict seroit extimé valoir ayant veu les tiltres d'une part et d'aulture, et que pour le surplus desd. fraiz il nous baille comme dessus est dict les pièces que adviserons pour en joyr jusques à l'entier payement desd. fraiz, lesquels se pourront limiter et taxer de comung accord.

III. Ce faict et practiqué, et icelluy duc bien estably en nostre devocion, se luy pourra déclarer que pour le mieulx establir aud. estat, puysque n'avons nulle de noz seurs que puissions bailler en mariaige, avons advisé de luy bailler nostre nièpce, la Infante dame Marie de Portugal, afin qu'il eust lignée de nostre sang pour luy pouvoir succéder en icelle duché. Mays actendu que l'eaige est si desproporcioné qu'il luy faudroit actendre longtemps avant que pouvoir consumer led. mariaige, et aussy pour l'assehurer de la querelle de France, que cy après l'hon ne luy en puist fere moleste, et pour dresser quelque bonne paix en la chrétieneté mesmes pour la quiétud d'Ytalie et la deffence d'icelle des mains des Infidèles, entretenant en ce le vouloir et consentement du pape et du roy d'Angleterre, avons advisé de traicter mariaige entre led. duc et madame Rennée de France aux meilleures condicions que l'hon pourra adviser pour la sehurté de toutes choses.

III. Lequel mariaige se pourroit après nostre consulte ainsy traicter, par moyen du pape avec intervencion des aultres ambassadeurs et mesmes de ceulx d'Angleterre, puysque eulx mesmes le proposent, que pour la sehurté d'icelluy mariaige et de toutes les aultres choses led. roy de France en faisant led. mariaige fust tenu de délivrer aud. duc lad. dame Rennée, et la fere conduisre à ces despens jusques à Verceil habillée commil appartient à telle dame.

V. Que pour le doct d'icelle led. roy de France luy baille quelcunque droict qu'il peult ou pourroit prétendre en lad. duché de Millan et en la comté d'Ast et ses appartenances. Et luy constituant led. duc, sur led. Estat, douhaire souffisant ainsy que seroit accordé.

VI. Et que le filz aysné dud. mariaige succedast aud. estat et en fust investy celon la forme de la investiture que aurions préavant baillé aud. duc. Et non ayant filz masle et qu'il y demeurast fille d'icelluy, que lad. fille fu maryée de nostre sceu et consentement à personne que nous fust agréable pour luy bailler la mesme investiture.

VII. Que en cas que lad. dame Rennée morust sans enfans avant que led. duc, que icelle duché deust demeurer en pouvoir dud. duc sans que led. roy de France le puist troubler en la joyssance sa vie durant, demurant au surplus led. roy de France en son entier quant aux droictz et actions qu'il y prétend pourveu que led. duc ne se pourroit remarier sans nostre consentement. [fol. 339r]

VIII. Par le contraire si led. duc morust premiers, survyvant lad. dame Rennée sa femme, sans avoir enfans dud. mariaige, en ce cas icelle duché retournast en noz mains et en eussions la joyssance comme l'avons à présent et que led. duc l'eust eu en sa vie en vertu de nostre investiture, retournant lors led. roy de France à ses droictz et actions prétenduz. Iceulx toutesfoys demeurans en surcéance pour le temps que dureroit le traicté de paix, conforme au premier article du quatriesme moyen dessus déclaré. Et néantmeins lors pendant lad. surcéance se pourroit traicter de quelque aultre aliance de mariaige entre nous et led. roy de France, d'aulcung de noz descendens et colatéraux ainsy que la occasion se pourroit ouffrir, pour pouvoir par ce moyen apaiser et soppir du tout lesd. querelles et actions.

IX. Cependant et pour la sehurté des choses dessusd. jusques à ce, que dud. mariaige du duc et de madame Rennée ait enfant qui puist succéder aud. Estat de Millan en la manière dessusd., que les cinq principales forteresses dud. Estat soient gardées par personnes à noz agréables, députées et ordonnées de part nous, soubz le serement de fidélité qu'ilz nous feront de les bien et lealement garder et conserver soubz nostre main, sans y mectre nulz dedans plus fortz que eulx et sans les délivrer à personne [...] sans nostre sceu et consentement.

X. Pareillement et pour la mesme cause, que durant ce terme les gens d'armes et de guerre ordinaires qui se debvront entretenir aud. Estat, pour les garnisons des citez et des villes ensemble les capitaines desd. gens, soient mis de nostre main et nous facent aussy le serement en la forme accoustumée. Et que led. roy de France durant led. temps ne puist

entretenir en Italie, en quelque part que ce soit, nulz gens de guerre ny à chival, ny à pied, soubz peyne de privacion de quelcunqe droict qu'il pourroit prétendre aud. estat.

XI. Que faisant led. roy de France au contraire de ce que dessus, et non observant ce que dessus, nostred. Saint Père et touz les confédérez se déclairent contre led. roy de France et luy facent la guerre en la forme et manière qu'est dict au V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> articles du premier moyen dessus mentionné.

XII. Finablement de tout ce que dessus ne se face aucune chose sans premiers nous [...] et consulter avec nous et [...] ne se laisse riens en arriere de tout ce que bonnement se pourra conclure, tant pour la satisfaction et contentement dud. roy d'Angleterre que aussy pour la satisfaction et contentement dud. S<sup>f</sup> de Bourbon, celon les traictez que avons avec eulx auxquelz n'entendons préjudicier aucunement. Et pour leur pouvoir satisfere se pourront en tant que à eulx touche traicter et practiquer les aultres moyens avantd. celon leur ordre et jusques à ce que l'hon treuve quelque moyen que leur soit agreable, et dont ils ayent juste cause de se pouvoir contenter. [fol. 339v]

Dixiesme moyen.

I. Pour le dixiesme et dernier moyen, en cas que nulz desd. moyens de paix ne se puissent conduisre sans tresve précédente et que lad. tresve ne se puist accorder conforme aux articles baillez à l'archivesque de Capua, soit pour ce que pendant lad. tresve le roy de France ne vouldist bailler à Mons. de Bourbon la joyssance de ses terres et seigneuries, sans laquelle led. S<sup>f</sup> de Bourbon n'y consentiroit, ny nous sans luy ; ou que led. roy de France ne vouldist pendant icelle tresve payer aud. roy d'Angleterre la pension accoustumée, auquel cas led. roy d'Angleterre ne luy vouldroit aussi consentir si ce n'estoit que en vertu de l'indepnité nous en demeurissions obligé envers luy de la luy payer au temps, que nous seroit chose insupportable vehu les aultres charges que avons et n'y pourrions bonnement consentir ; ou que l'armée des François fust encoures en l'Estat de Millan et ne le vouldist désamparer en espoir que par la tresve led. roy de France et ses gens demeuroient saisiz de ce qu'ilz tiegnent aud. Estat ou tiendroit au temps de la tresve pour pouvoir après de nouveau, en noz veant désarmé, troubler led. Estat de Millan et toute Ytalie, y recomencant la guerre ; ou nous tenir ce pendant lad. tresve dureroit en fraiz et coustange d'entretenir nostred. armée comme si la guerre estoit

ouverte pour non estre prins au pied levé, ce que pourrions aussy bonnement souffrir. En chascun desd. troys cas seroit mestier pourveoir en la manière que s'ensuyt.

II. Ascavoir quant au premier poinct qui touche à Mons. de Bourbon, que nostre Saint Père par bonnes remonstrances et pour le bien des matières afin de pouvoir parvenir à icelle tresve, et par moyen d'icelle à une bonne et seure paix, persuade au roy de France que du moins pour le service de Dieu et bien de la chrétieneté afin de non entrompre si bonne euvre, il veulle consentir la joyssance des fruitz dud. S<sup>r</sup> de Bourbon, demeurant sa persone dehors du royaume en quelque part que luy plaira. Et en cas que led. roy de France ne veulle permectre que icelluy S<sup>r</sup> de Bourbon puisse lever lesd. fruitz par mains de ses ministres, que du moins en ce cas pendant lad. tresve soit tenu icelluy roy de France, pour lesd. fruitz et rentes, fere payer aud. S<sup>r</sup> de Bourbon au lieu et termes qui seront advisez la somme des deniers que Sa S<sup>te</sup> déclarera, et dont led. S<sup>r</sup> de Bourbon se puist contenter pour honnestement entretenir son estat durant lad. tresve, puisqu'il n'a aultre chose pour ce que fere que ce que nous luy baillons.

III. Quant à la pension du roy d'Angleterre, combien que de prime face ny auroit grand raison ny équité, pour laquelle icelle pension se deust payer durant la tresve, ains raisonnablement toutes choses debvroient demeurer en l'estat que l'hon les trouveroit, néantmeins pour estre la chose tant importante où s'en dépend la deffension de la chrétieneté contre les Infidèles, en cas que Sa S<sup>te</sup> par bonnes remonstrances ne puist persuader ou incliner led. roy d'Angleterre, et ceulx qui son [fol. 340r] pouvoir auront, à se contenter d'icelle tresve sans demander icelle pension et sans que nous en demeurissions obligé par la indempnité, en ce cas, plus tot que de déslaisser ou entrompre la conclusion de lad. tresve et par conséquent perdre le chemin de la paix, puy que ce concerne la quiétude de Ytalie et le bien de la chrétieneté, pourroit Sa S<sup>te</sup> comme médiateur et comme bon pasteur ordonner que lad. pension se deust distribuer en troys partz, dont Sa S<sup>te</sup> avec les Florentins, Senne et Luques en payassent ung tiers, nous avec Millan et Gennes en payssions un aultre tiers, et led. roy de France puy que la principale obligation estoit sienne payast luy seul l'aultre tiers. Et en ceste forme led. roy d'Angleterre auroit juste cause de se contenter et consentir à la tresve.

III. En tant que touche le poinct de vouloir demeurer les François en l'Estat de Millan durant la tresve, c'est un poinct que Sa S<sup>te</sup> doit sur toute chose remédier et pourveoir que la Italie demeure libre et assehurée des François durant lad. tresve. Car s'ilz tenoient pied en



icelluy Estat de Millan pour y pouvoir tenir quelque gens d'armes, estans de telle nature qu'ilz n'accoustement guerres de tenir ce qu'ilz promectent si non en tant qu'il faict pour eulx et [...] bien, et mesmes ayans les Suisses et Grisons si voisins que en ung jour ilz y pourroient mettre aultant de gens qu'ilz voudroient et se pourroient fourtiffier briesvement d'aultres gens d'armes, tant de France que de Savoye et Piedmont, pour bien tost mettre en dangier de perdicion non seulement l'Estat de Millan, mays celluy de l'Église et de toutz les princes et potentatz d'Ytalie. Et ne seroit en nostre pouvoir de remédier si nostre armée de Lombardie estoit résolue et deffaicte, comme serions constraint la deffaie en cessant les contribucions de la sainte lighe. Car icelle armée deffaicte, avant que puissions avoir rassemblé les Espagnolz et lanzquinetz pour estre les pays si distans de la Italie et ayant les passaiges de la mer et aultres passaiges dangiereux, se passeroit si long temps que tout seroit perdu et jamays ne viendroyt le remède à temps que les François n'en eussent faict à leur volonté, dont le dangier et dommaige seroit aultant de Sa S<sup>té</sup> et du patrimoine de l'Église, comme de nous et de noz royaumes et pays.

V. Par quoy, pour remédier à cest inconvenient qu'est le plus grand, Sa S<sup>té</sup> doit necessairement procurer de deux choses l'une. Ou de non haster la tresve que préalablement les François ne soyent du tout giebtez dehors de Ytalie, et ayder à cest effect faisant que les Florentins et aultres de la lighe si aydent parellement. Ou que du moings en faisant la tresve se pourvoye que les Espagnolz durant icelle soyent entretenuz et payez en les mettant en garnison au lieu des Italiens, à fin de les pouvoir avoir au besoing s'il est mestier. Et que à cest effect l'hon les ayde à entretenir par quelque honeste contribucion. Car en ayant iceulx, facilement se pourroit entretenir le premier impete jusques à ce que l'hon puist rassembler les lanzquinetz et aultres gens necessaires pour la deffence. Et quant au surplus se fault rangier selon les articles baillez aud. achivesque de Capua et selon les instructions générales baillées au S<sup>r</sup> de La Roche, usant en tout de discrétion et prudence comme avons la confidence en luy.

## 6) Instructions à Charles de Lannoy concernant Ferrare et Florence - 1524<sup>13</sup>

Ce que l'hon doit escrire au viceroy touchant Ferrare et Florence, le tout en chiffre.

Premièrement, que la charge que Sa M<sup>te</sup> avoit baillé au conte Hyeronimo Adorne pour tracter avec le duc de Ferrare fut à deux effectz : l'ung pour la neccessité que lors estoit de haster led. traicté junctement avec celluy des Véniciens, l'autre pour tenir la chose plus secrète jusques à tant que l'hon puist avoir la résolution du pape sur la restitution de Modène et Rezo, actendu que led. duc ne ousoit pratiquer ne tracter clèrement de cest affère sans scavoir l'intention du pape à fin de non le desdegner pour le surplus de ses afferes. Et pour ce que à ces deux effectz nul estoit plus propice que led. Hyeronime Adorne, le quel ayant la charge de Venise pouvoit sans aulcune suspicion en passant ou repassant pour Ferrare traicter cest affère secrètement et sans bruiet et estoit mieulx instruit des tiltres de Modène et Rezo, lesquelz il pourroit recouvrer dud. duc par bon et secret moyen et les envoyer à nostre ambassadeur à Rome pour pouvoir mieulx et à juste cause conduisre le pape à la restitution desd. villes de Modène et Rezo, moyennant les XL<sup>m</sup> ducas de l'engagement faict à pape Léon, en vertu du quel ne pouvoit le pape alléguer nul aultre tiltre sans préalablement restituir la joyssance à l'Empire.

Pour ces causes fu donné le pouvoir aud. Hyeronime Adorne pour traicter avec led. duc, le quel traictat celon la forme et substance des articles sur ce conceuz et soubz les condicions y continues qu'estoient fort à nostre avantaige, si le pape se eust peu conduisre à lad. restitution et que led. traicté eus eu effect car oultre les XL<sup>m</sup> ducas qu'il falloit donner au pape se payoient acoures jusques au supplément de cent et cinquante militaire, et aussy demeuroient nostre prouffit CX<sup>m</sup> ducas que eus testé ung bon secours pour ayder soustenir les piétons españolz et le surplus de l'armée en Lombardie et cest appoinctement esut fort constrainct les Véniciens à venir plus tost à la raison que esut esté unne grande sehurté pour les afferes de Italie. Mays ayant esté le pape si dur de non se vouloir condescendre à lad. restitution et tenant ce pendant led. traicté secret, le tout ha esté jusques à oyres infructueux et estant despuys trespasé Hyeronime Adorne, qui nous ha esté grande perte, le tout tumberoit en ruyne si aultrement n'y estoit pourveu [fol. 345v]

---

<sup>13</sup> HHSA, Belgien PA 64/2, n° 88, fol. 345r-347v. Il est question de ces instructions spécifiques à Ferrare et Florence dans les suivantes, datées du 8 octobre 1524. Elles ont selon toute vraisemblance été envoyées quelques temps auparavant et Gattinara demande à Charles de Lannoy de négocier pour ces deux villes selon ce qu'elles préconisent.

Ces choses considérées avons pourveu présentement à ce de Venise en lieu dud. Hyeronime Adorne du prothonotaire Carraciolo, jadis nunce apostolique devers nous, que avons advisé de pourveoir aussy aud. affere de Ferrare, et pour vostre satisfaction et contentement et que cogneissez que vous voulons bailler toute la réputation possible, avons dressé le pouvoir a cest effect que vous et led. prothonotaire Carraciolo, à fin que si vous pouvez entendre en personne, sans toutesfoys partir du royaulme, faisant que led. duc de Ferrare envoie pouvoir avec quelque personnaige pour traicter et conclure cest affere avec vous qu'il le face, et s'il vous semble mieulx que led. prothonotaire Carraciolo seul, en allant à Venise ou en retournant se deust pour plus briesve expédition trouver aud. Ferrare et le conclure, que luy envoyez le mesme pouvoir avec l'ordre et instruction de tout ce qu'il aura à fere. Car nous escripvons aud. prothonotaire que si luy envoyez led. pouvoir et luy escripez sur ce, que en ce cas il ensuyve entièrement l'ordre que luy envoyerez. Et en cas que vous ne led. prothonotaire ne puisse commodement vaquer à la conclusion de cest affere et qu'il vous semblast d'y envoyer conjunctement quelcun aultre, nous avons à ceste cause fait nommer aud. pouvoir maistre Jehan Bartholomé, le quel comme partant de vous se pourroit envoyer mieulx instruit, et à fin que soyez mieulx instruit et informé du besoigne dud. feu Hyeronime Adorne et saichez mieulx le conduire à bonne perfection, nous envoyons avec led. pouvoir la capitulacion faicte entre le pape et led. duc de Ferrare en cler et ung double en chiffre de la capitulacion secrète faicte en lengaige italien entre led. duc de et led. Hyeronime Adorne en vertu du pouvoir qu'il avoit, la quelle chiffre ne ferez extraire sinon par persone fort séable et avec le serement de la tenir secrète.

La forme de perachever cest affere et de le conduire à bonne conclusion doit estre telle que le pape ne puist aulcunement scavoir ne présumer que led. duc eust fait jusques à oyres aucune promesse ou conclusion, ne pure ne condicionele, ains est mestier que en tenant le tout secret et monstrant que led. duc de ne veult condescendre à aucune raison pour les choses qu'il tient de l'empire sans la restitution desd. Modène et Rezo que vous mesmes ou nostre ambassadeur qu'est en Rome, [fol. 346r] le duc de Sesse, avant que actempter chose aucune devers led. duc de Ferrare, sollicitez à toute diligence que le pape se résolve en lad. restitution de Modène et Rezo, la quelle il ne peult justement déneger selon le raisons et tiltres piéça envoyées aud. duc de Sesse, et mesmes que selon la forme de l'engagement et congié de rachat ne peult l'Église alléguer aulcun tiltre ou droict sans premièrement restituir la joyssance et que l'hon remonstre gracieusement à Sa S<sup>té</sup> que estant la chose si juste et si clere qu'il doyt pour donner bon exemple fere justice de soy mesme et nous rendre lesd. terres pour en pouvoir tirer aulcun prouffit dud. duc, et avec icelluy soustenir nostre armée que sera

aultant ou plus au service de Dieu et de la religion chrétienne, comme de nous, et mesmes considérant que Sa S<sup>té</sup> peult en ce complaisre et assister sans aulcun préiudice du Sainct Siège appostolique en faisant expresse réservation des droictz de l'Église si aulcungz en y ha, et avec ce pourra Sa S<sup>té</sup> mieulx prouffiter de XL<sup>m</sup> ducas que l'hon luy payera pour led. rachat des quels il se pourra servir aux neccessitez présentes qu'il ne feroit à retenir lesd. pièces contre raison que luy pourroient estre plus à charge que à prouffit. Et en cas que Sa S<sup>té</sup> voulsist tout jour demeurer ferme à non vouloir restituir lesd. Modene et Rezo ne recepvoir lesd. XL<sup>m</sup> ducas du rachat, puys que la raison évidente est de nostre cousté selon la forme dud. rachat et que le pape n'y peult raisonnablement mectre empeschement et que sans lad. restitution ne se pourroit fere chose bonne avec led. duc de Ferrare, en ce cas debvrez par bon moyen advertir le pape que nous estant bien informé de nostre droict et véant la irrésolucion de Sa S<sup>té</sup> durer si longuement au très grand préiudice de noz afferes et de la chose publique non veillant laisser perdre ceste opportunité de se pouvoir ayder du sien, vous avons donné charge de offrir à Sa S<sup>té</sup> led. paiement de XL<sup>m</sup> ducas moyenant lad. restitution, selon la forme du rachat et que non les veillant recepvoir vous avons ordonner les fere consigner par vostre descharge selon la forme du traicté et pour non laisser perdre noz droicts et actions. [fol. 346v]

Remonstrant sur ce à Sa S<sup>té</sup> qu'il veulle bien penser de se résouldre aultrement avant que laisser venir les choses à telle demonstracion *qu'il feroit à soy mesme et au Sainct Siège appostolique et quelle conséquence se pourroit de ce ensuyr pour les aultres roys, princes et potentatz de la chrétieneté et mesmes ceulx du Sainct Empire, véantz*<sup>14</sup> dont toutz ceulx qui verroient la lectre du rachat tant clere avec les investitures de l'Empire faictes desd. pièces aux ducz de Ferrare, donroient le tort à Sa S<sup>té</sup>, le persuadant de rechief à ceste cause se vouloir contenter de lad. restitution et recepvoir les deniers en la manière dessusd., et fault que à cest effet monstrez avoir desià fait la provision desd. deniers pour les payer ou consigner comme dict est. Et si avec les remonstrances avantd. Sa S<sup>té</sup> se peult conduisre à se consentir à lad. restitution en recepvant lesd. deniers, en ce cas sera mestier reduisre ceste conclusion par escript avec la quelle Sa S<sup>té</sup> donne pouvoir à aulcune persone pour se transporter sur le lieu, et en recepvant lesd. deniers délivrer tant et quant lesd. villes avec les places et forteresses et toutes appartenances en l'estat qu'elles estoient quant elles fusrent prises par l'Église. Et incontinant que ceste conclusion sera prinse avec Sa S<sup>té</sup> vous prendrez sa résolution du jour que se debvront les députez trouver sur le lieu et complir chascun de sa part, et ce pendant

---

<sup>14</sup> Passage barré.

vous, ou les aultres dénommez au pouvoir celon l'ordre que leur baillerez, pourrez conclure le traicté de lad. restitution au prouffit dud. duc conforme à la capitulacion faicte avec led. feu Hyeronime Adorno, ou mieulx s'il est possible puyz que l'effect de lad. capitulacion est expiré. Et celon ce dresserez que led. duc ait l'argent prest sur le lieu pour fere le payement en faisant tant et quant lad. restitution, ou s'il sembloit mieulx à Sa S<sup>te</sup> que les deniers fussent mis en quelque banc avec promesse et obligation de les délivrer incontinent après la restitution faicte en pouvoir de vous ou aultres noz députez vous le pourrez ainsy fere. Et si le pape vouloit que ad. restitution se fist au duc de Ferrare, aussy bien se pourroit fere précédant la conclusion avec luy ensemble l'asseurance des deniers [fol. 347r]

*Mays si Sa S<sup>te</sup>, ne par douleur ne par rigueur, ne par quelcunques remonstrances, ne se pouvoit resduire à consentir lad. restitution, seroit mestier traicter avec led. duc de Ferrare si, avec l'appuy de Sa M<sup>é</sup>e et soubz son ombre, en luy faisant quelques assistance de l'armée de Ytalie et précédant la capitulacion et asseurance de luy laisser la joyssance desd. villes moyenant les denier et aultres choses capitulées, s'il ouseroit reprendre de recouvrer ou surprendre lesd. villes et fortresses sans fere grand tumulte. Et au fort quant l'hon n'y trouveroit aultre remède, si led. viceroy veoit que sans dangier de l'Estat de Milan et Gennes se puist envoyer quelque nombre de gens pour recouvrer lesd. villes à la main de Sa M<sup>é</sup>e provehera de le fere exécuter celon le temps et forme que led. viceroy et Prospere trouveront estre à fere de manière que par ung moyen ou par aultre sa M<sup>é</sup>e en puist fere son prouffit<sup>15</sup>.*

Mays si Sa S<sup>te</sup>, ne par quelcunques remonstrances, ne se pouvoit resduire à consentir lad. restitution, avant que procéder plus oultre consulterez avec noz et nous advertirez de vostre advis sur ce à fin que vous puissiez sur ce mander nostre bon plaisir de ce que sera à fere plus amont.

Au regard de la capitulacion de Florence vous avons faict pourjecter une en latin, la quelle s'envoie avec ces présentes et y ha changement en aulcunes choses de celle que vous envoya l'archivesque de Capua, et le changement susbtancial consiste quant à l'ayde que nous leur debvions bailler, que là où estoit dict III<sup>m</sup> piétons y en avons seulement mis II<sup>m</sup>, et quant à ce que eulx doibvent fere, là où il disoit qu'ilz payeront mille piétons chascun an y avons mis qu'ilz en doibvent payer II<sup>m</sup>, et là où il disoit qu'ilz nous feroient ung donatif de L<sup>m</sup> escuz por nostre coronacion y avons mis C<sup>m</sup> ducas d'or. Et avons laissé l'article de l'interprétacion puyz que la capitulacion doit estre clere, et tout le surplus est adapté en meilleur forme de sorte qu'il est à croire qu'ilz ne feront difficulté de les conduire ainsy en les traictant par bon

---

<sup>15</sup> Passage barré.

moyen, et néantmeins remectons matières disposées pour les conduisre selon le temps et le plus à nostre prouffit que fere se pourra. Et à cest effect vous envoyons ample pouvoir au quel avec vous avons faict aussy nommer le duc de Sessa et led. maistre Jehan Bartholomé et chascun pour le tout à fin que là où ne pourrez estre faictes traicter et besoigner par quelcun des aultres, et par icelluy vous donons pouvoir non seulement de traicter avec Florence, mays aussy avec Senne, Luque et quelcunque aultres potentatz d'Ytalie, car il [fol. 347v] nous ha semblé que plus facilement se réduisront à quelque honeste contribucion pour le soustenement de nostre armée par convencion réciproque et volontaire comme est celle de Florence, qu'ilz ne feroient par taxacion contraincte en manière de taille, et soubz ceste couleur ayant concluz lad. capitulacion avec Florence se pourroit en semblable forme traicter avec les Senoys que, en les réduisant en bonne pollice et bon régime et les conservant en icelluy selon la forme de leurs privilèges, ilz nous payassent chascun an le meilleur nombre de piétons españolz que pourrez accorder avec eulx en laissant à part les cent hommes d'armes que leurs demandions puyz que en avons assez des nostres et de ceulx de Florence, Millan et Mantue. Et aussy que lesd. Senoys pour la coronacion facent quelque bon donatif à l'équipolent de leur puissance. Et que le semblable de paye de piétons et donatif se traicte avec Luque selon leur possibilité, les prennant aussy en nostre protection et promectant de les assister et deffendre en cas de invasion ou turbacion. Et ce faict se pourroit mieulx adviser ce que se debvroit fere quant à la contribucion des Estatz de Milan et Gennes. Remettant le tout à vostre discrécion.

## 7) Traité passé entre Charles Quint et le duc de Ferrare - 30 novembre 1522<sup>16</sup>

Al nome de Dio.

Essendo venuto ad Ferrara lo Ill. S<sup>or</sup> Hieronymo Adorno, consiglieri, ciambelano et oratore de Cesare, et special nuncio et procuratore expresso de sua Ces<sup>a</sup> M<sup>ta</sup> ad tractare, concludere et promettere in nome de sua Imperial Alteza quanto qui de sotto se contene, come de la authorità et mandato suo appare autentica fede per lettere patente de la p<sup>ta</sup> M<sup>ta</sup> Ces<sup>a</sup>, date a di ultimo de septembre del anno presente in Vagliadolid, soscripte de mano propria de epsa M<sup>ta</sup> Ces<sup>a</sup> et munite del suo gran sigillo, ultra altre lettere de credenza pur de sua Alteza che ha portato allo Ill<sup>mo</sup> S<sup>or</sup> duca de Ferrara, et havendo trovato epso S<sup>or</sup> duca ottimamente disposto per dimostrare per effecto de haver animo tanto devoto et reverente verso la p<sup>ta</sup> M<sup>ta</sup> Ces<sup>a</sup>, quanto in fidel vaxallo et observant<sup>mo</sup> servitore de lei se recerca, ha epso S<sup>or</sup> Hieronymo capitulato et concluso la infrascripta conventionione con sua Excellentia.

Primo chel S<sup>or</sup> duca de Ferrara promette et se obliga de non andare mai recte ne indirecte per se ne per altri contra la M<sup>ta</sup> Ces<sup>a</sup>, soi capitanei et sue gente, ne adiutare in alcun modo, ne de qualsevoglia cosa publica o secreta, alcun principe o potentia che contra la p<sup>ta</sup> M<sup>ta</sup>, soi capitanei, gente o terre, andasse.

Secondo promette et se obliga prestare verso la Ces<sup>a</sup> M<sup>ta</sup> quella vera observantia, devotione et servitude, et officii, che un feudatario è obligato prestare verso el suo soprano, et cossi farà sua ex<sup>a</sup> per quelle terre che recognoscono lo Imperio et sua Ces<sup>a</sup> M<sup>ta</sup>, a laquale per causa de dicti feudi guardarà tucto que che de ragione et consuetudine deve guardare, et *inter cetera* darà sempre passo libero victuaglie, navilii et altre comodita per l'ordinari ali capitani, exerciti et gente de sua M<sup>ta</sup> Ces<sup>a</sup> che accadesse guerregiare in confine o propinquo alle terre o jurisdictione de epso S<sup>or</sup> duca. Reservato sempre N. S<sup>re</sup>.

Tertio promette et se obliga el p<sup>to</sup> S<sup>or</sup> duca de mai non servire ne obligarse ad alcun principe ne potentia in preiudicio de quello che in la presente capitulatione se contene, anzi quella havere sempre per ferma et reservata in tucto.

---

<sup>16</sup> BRT, Miscellanea politica del secolo XVI, Ms. 75, fol. 58r-59r. Une autre copie aux folios 275r-276v. Ce traité, inédit, est celui passé entre Charles Quint et Alphonse d'Este par l'intermédiaire de Gerolamo Adorno. Il marque le retournement de l'alliance traditionnelle entre Ferrare et la France et devait rester secret jusqu'à temps que les conditions à sa révélation fussent favorables. Il était joint aux instructions précédentes.

Da l'altro lato el p<sup>to</sup> S<sup>or</sup> Hieronymo Adorno consigliere, ciamberlano, oratore et procuratore antedicto, promette et se obliga in dicto nome de la Ces<sup>a</sup> M<sup>tà</sup>, piglierà el p<sup>to</sup> S<sup>or</sup> duca, soi figlioli, et tucto el stato che tene et tenerà in future de la sua imperial [fol. 58v] corona, in protectione contre qualunque principe et potentia che lo volesse offendere, et se fusse tale che non se comprendesse in generali sermone. Et che in qualunque confederatione, tregua o capitulatione che farrà la p<sup>ta</sup> M<sup>tà</sup> Ces<sup>a</sup> con qualunque principe o potentia, sempre nominarà et includerà ne la sua parte el p<sup>to</sup> S<sup>or</sup> duca et figlioli per soi devoti, adherenti et charissimi feudatarii et servitori.

Item che la p<sup>ta</sup> M<sup>tà</sup> Ces<sup>a</sup> farrà restituire libere et franche da ogni obligatione, con pacifica possessione, le cità de Modena et Reggio con tucte le sue castelle, dominii, regalie, preeminentie, et de tucti li altri loci, terre, ville, feudi, vaxalli et vaxalitti al p<sup>to</sup> S<sup>or</sup> duca, de li quali già sua ex<sup>tia</sup> era investita dal Saco R<sup>o</sup> Imperio, et confirmando quella che fo facta per Maximiliano, de immortale memoria avo paterno de la presata sua M<sup>tà</sup>, presso le mura de Padua. Et se dal di che fu facta el monitorio de papa Julio II contra el p<sup>to</sup> S<sup>or</sup> duca fin al di presente fusse state dimembrato et alienato, in qualsevoglia modo, castello, loco, terra o cose alcuna de quelle epso S<sup>or</sup> duca possedeva prima et recognosceva dal p<sup>to</sup> Sacro Imperio, o se per alcuna persona in questo tempo fusse stato impetrato decretato privilegio, o altra ragione che in qualsevoglia modo facesse preiudicio o diminutione al utile et jurisdictione che sua ex<sup>tia</sup> havea nanti el dicto monitorio, acciò chel possa recognoscere integramente la p<sup>ta</sup> M<sup>tà</sup> et cossi riceverne le investiture come le altre già havute da li passati imperatori. Quella lo farrà reintegrare del tucto et restituire nel termine che era prima chel dicto monitorio se facesse con questa conditione chel S<sup>or</sup> duca p<sup>to</sup> pagarà a la p<sup>ta</sup> M<sup>tà</sup> Ces<sup>a</sup>, o al p<sup>to</sup> S<sup>or</sup> Hieronymo mandatario, o ad altri che habia legitimo mandato a questo, cento cinquanta milia scuti d'oro del sole o la valuta in bone monete, in li infrascripti pagamenti, termini et modi.

Primo ne exbusarà novanta milia de contanti incontinenti che se glie farrà la consignatione, et se glie darrà la pacifica possessione de Modena et Reggio et de li loci et cose predictae, excepta la investitura che non se potrà fare cossi presto, declarando perho che la se habia ad fare fra el termine de sei mesi poi del primo pagamento, essendo chi la domandi et procuri in dicto tempo. Et insieme con li dicti novanta milia scuti darrà tanti panni de sete et lane boni, et a precio [fol. 59<sup>r</sup>] conveniente, per vinti milia scuti che faranno in tucto la summa de cento dece milia scuti.



Li altri quaranta milia scuti pagarà in dui termini, ciò è fra quattro mesi da poi che sera facto el primo pagamento vinti milia, et li altri vinti milia in capo de sei mesi dopo li dicti quattro, si che fra dece mesi habia integramente finito de pagare la dicta summa de cento cinquanta milia scuti. Et de questi quaranta milia scuti che se hanno a pagare con tempo darrà idonee cautione in Bologna, Fiorenza, Roma et Napoli.

Item promette et se obliga el p<sup>to</sup> S<sup>or</sup> Hieronymo *nomine quo sopra* che la p<sup>ta</sup> M<sup>ta</sup> Ces<sup>a</sup> farrà et darrà al p<sup>to</sup> S<sup>or</sup> duca la investitura expedita in feudo libero et franco de le dicte due cità Modena et Reggio et loci et cose predicta in la forma sopradicta, senza che sua ex<sup>tia</sup> habia de pagare altro che quanto è sopradicto a sua Ces<sup>a</sup> M<sup>ta</sup> ne a N. S<sup>or</sup> per el contracto facto da papa Leone X<sup>o</sup> col p<sup>to</sup> Maximiliano sopra Modena.

Item perché ciascuna de le parte intende che tucto quello che si fa habia de essere con bona voluntà et consenso de la S<sup>ta</sup> de N. S<sup>or</sup> et non altrimenti, convenendo el presato S<sup>or</sup> Hieronymo transferirse subito a Venetia per altre commissione de la Ces<sup>a</sup> M<sup>ta</sup>, hanno le dicte parte convenute che questa presente capitulatione obliga l'una et l'altra reciprocamente per doi mesi proximi futuri. Et quando fra il dicto tempo questa capitulatione non potesse havere effecto per non haverseli ancho potuto condurre la voluntà de N. S., che sia de ambe le parte o de prorogare il termine, o de dissolvere et annullare la dicta conventione. Et quando alcuna de le parte volesse annullarla debba prima notificarlo all'altra, et finché cossi non fusse notificato, se intenda che epsa conventione perseveri *in suo robore*.

Et per testimonio del vero se son facti doi exempli conformi de la dicta capitulatione tucti doi soscripti de mano propria et roborati del sigillo de ambe le parte. Uno de quali resta presso el p<sup>to</sup> S<sup>or</sup> duca et l'altro presso al p<sup>to</sup> S<sup>or</sup> Hieronymo.

*Ferrarie. Penultimo novembris 1522.*

**8) Instructions pour Charles de Lannoy, le duc de Sessa, Adrien de Croÿ et Giovanni Bartolomeo Gattinara - 8 octobre 1524<sup>17</sup>**

À noz amez et feaulx conseillers, mess. Charles de Lannoy, conte d'Entremont, viceroy, lieutenant et cappitaine général de Naples, chevalier de nostre ordre, cappitaine général de la très sainte lighe, nostre premier et grand escuyer, don Loys de Cordova, duc de Sessa et de Terrenove, nostre vicegérant à Rome, mess. Adrian de Croy, aussi chevalier de nostre ordre, conte du Reulx et de Beaurains, nostre second chambellan, [...] et cappitaine général d'Artois, et mess. Jehan Bartholomey de Gattinara, docteur, régent nostre chancellerie d'Aragon, les trois ou deulx d'eulx, de ce qu'ilz auront affaires de par nous.

Premièrement, si les afferes sont disposez en Lombardie, que nostre armée de Prohence soit toute réduite en Italie et ne soit nouvelles du passaige des François, nostred. viceroy, ainsy que luy escripvons, ayant donné ordre et pourveu à ce que sera mestier pour le soustenement de ceste armée, se disposera de passer à Rome pour practiquer et exploicter devers nostre Saint Père les choses que s'ensuyvent. Mays avant qu'il se parte de Lombardie et incontinant cestes receues, à toute dilligence advertira sa S<sup>té</sup> comme despuys que avons sceu la mort du S<sup>r</sup> de La Roche et l'absence du duc de Sesse à cause du trespas de la duchesse sa femme, et la indisposicion de maistre Jehan Bartholomé, et la retirée de nostre armée de Prohence, et la retardacion de l'archeveque de Capua, le quel jamays n'est arrivé et n'avons nulles nouvelles de luy despuys son arrivée en France, et non saichant si le roy de France avec l'armée qu'il avoit preste se ouseroit aventurer de passer en Italie pensant de trouver la nostre armée en désordre et l'Estat de Millan sans deffence, pour pourveoir de nostre cousté de tout le possible et pour obvier aux gradz inconvenientz qui pourraient sourdre tant au préjudice du Saint Siège apostolique et du Saint Empire que de toute la république chrétienne si les François à la improvise entroient en Italie et n'y trouvassent resistance, avons escript aud. viceroy de entendre prumptement à troys choses.

La première, entretenir nostred. armée entière et garder les passaiges pour empescher l'entrée desd. ennemys françoys aultant que seroit possible. La seconde, ranforcer l'armée de mer, tant pour garder Gennes et Monigo que pour tenir la mer assehurée des ennemys. La tierce, pour haster la provision des deniers neccessaires à cest effect, mesmes des C<sup>m</sup> ducas que avons ordonné aud. viceroy pourveoir en Naples, et des aultres C<sup>m</sup> ducas que du

---

<sup>17</sup> HHSA, Belgien PA 64/1, n° 111, fol. 277r-279v.

commencement de ce moys avions pourveu par deçà, tant par lectres de change à payer en Gennes qu'en deniers comptans que avions mandé délivrer en Cathalogne pour les porter.

Et aussy solliciter de remectre sus les contribucions de la lighe deffensive pour mieulx pouvoir soustenir le faix de ceste guerre et deffendre la liberté d'Ytalie jusques à ce que Dieu, par la main de Sa S<sup>te</sup> comme bon pasteur et médiateur, donne sa grace pour pouvoir dresser quelque bonne paix entre les chrétiens pour après convertir les communes armes contre les Infidèles, ennemys de nostre sainte foy catolique. Et que pour conduisre ce dernier point à bon effect, mesmes quant à lad. contribucion et lighe deffensive, et aussy quant à l'adresse de paix ou tresve, en cas que Sa S<sup>te</sup> par lectres ou rapport de l'archivesque y trovast quelque bon fondement du cousté de France et Angleterre, avions ordonné que led. viceroy, laissant les choses de Lombardie bien proveuez et non ayant apparence de si prompte descente des François, se deust en personne transporter devers Sa S<sup>te</sup> pour entendre à ce que dessus et à aultres choses servans à dresser et conserver bonne union et intelligence entre Sa S<sup>te</sup> et nous. [fol. 277v]

Que ayant eu led. viceroy ceste commission de nous, il se fust voluntiers incontinent party pour se tirer devers Sa S<sup>te</sup> non seulement pour les choses publiques que luy avions à présent commises comme dict est, mais encoures pour ce que particulièrement concerne Sa S<sup>te</sup>, qu'est pour luy exhiber et prester de nostre part la filiale observance et obéissance que tant à cause de Saint Empire que à cause de noz royaulmes et pays lui est dehue pour la quelle led. viceroy avoit de long temps pouvoir de nous pour ce fere, ce qu'il ha esté constraint de différer jusques à oyres pour les grandes occupacions de cest guerre. Et que à présent, si le bon plaisir de Sa S<sup>te</sup> est de vouloir entendre à l'adresse et conclusion de lad. lighe deffensive et contribucions d'icelle, et qu'il luy semble qu'il y ait quelque apparence de pouvoir parvenir à honestes condicions de paix ou tresve, que led. viceroy s'en yra fourni d'ample pouvoir et entrera résolution en toutes choses, de sorte que Sa S<sup>te</sup> cogneistra nostre sincérité et dévotion envers Sad. S<sup>te</sup> et le Saint Siège apostolique, et le grand désir et affection que avons au bien publique de toute la chrétieneté.

Entre tant que viendra sur ce la responce de Sa S<sup>te</sup> pourra led. viceroy exploicter et cumplir les aultres choses que en Lombardie luy ont esté commises, de sorte que en venant la responce de Sa S<sup>te</sup> il puist estre prest s'il est mestier de s'en aller devers Sa S<sup>te</sup> le plus diligemment qu'il est possible, en cas que toutesfois que Sad. S<sup>te</sup> par sa response monstre le désirer, commil est à croire qu'il fera, et en ce cas led. viceroy tant avant qu'il parte, que aussy en chemin, advertira Millan et Gennes, Luques, Florence et Senne, et aultres que luy semblera que désirent entrer en la lighe, à fin qu'ilz envoient personne avec pouvoir pour ce

faire. Et en cas que led. viceroy ne sentist les choses tellement disposées en Lombardie, qu'il puist sans inconvenement se partir et aller à Rome, soit pour la descente des François ou aultrement, ou qu'il cogneust par la responce du pape qu'il n'y eust apparence de besoigner, ny sur les contribucions et lighe deffensive, ny sur la paix ou tresve, lors led. viceroy entendra au plus neccessaire et envoyera ceste instruction au duc de Sesse et à maistre Jehan Bartholomé pour entendre à la charge cy dessoubz escripte, prouveant toutesfoys que s'ilz cogneissent que Sa S<sup>te</sup> désire la prestacion de l'obédience et filiale observance, et que moyennant icelles les aultres s'en deussent mieux porter mieulx porter et mesmes celluy de la lighe défensive et contribucion, que en ce cas, encoures que led. viceroy ne si puist trouver en personne, ne se doit pour tant laisser de prester lad. obédience pour pouvoir parvenir au surplus.

La forme que se aura de tenir pour mieulx induisre Sa S<sup>te</sup> à lad. lighe deffensive est que avant toute euvre l'hon face entendre à Sa S<sup>te</sup> que nostre inclinacion ha toutjour esté et est de avoir paix à touz princes chrétiens pour pouvoir mieulx employer noz forces contre lesd. infidèles, que les guerres que avons eu jusques à présent contre le roy de France n'ont esté à nostre culpe, ains luy ha esté le provocateur de la guerre et violateur des traictez et confédérations comme est assez notoire à ung chascun, et mesmes à Sa S<sup>te</sup> que scet mieulx que nul aultre les practiques que led. roy de France démenoit contre nous et à nostre préjudice au temps que pensions avoir paix avec luy et qu'il nous appelloit son bon filz. Que tant que ces guerres sont durées, jamais ne nous ha esté parlé de paix ou tresve que ne l'ayons volontiers escouté, nous monstrant enclin à l'accepter si les condicions fussent raisonnables. Que en ce que avons faict entrer nostre armée [fol. 278r] en France n'a esté por ambicion de conquerer pays, car Dieu nous en ha tant donner que plus tost désirerions avoir la grace de les scavoir bien régir et gouverner en paix et tranquillité que d'en vouloir pourchasser plus outre, si ce n'estoit sur les mescréans à l'exaltacion de nostre sainte foy catolique, pour la quelle voudrions employer tout ce que la divine clémence nous ha donné, mays que nostred. entrée en France n'a esté si non a deux effectz. L'ung pour pouvoir mieulx incliner led. roy de France à quelques honnestes condicions de paix ou tresve. L'aultre pour pouvoir moyennant icelle restituir le duc de Borbon en son estat à fin qu'il ne devienne perdu pour nous avoir faict service, car en ce extimons plus nostre honneur que nostre prouffit.

Et que pour ces causes nostre intencion estoit de soustenir nostred. armée en France jusques à ce que eussions peu avoir led. effect de paix ou tresve raisonnable, actendant pour icelles avec grand désir la venue de l'archivesque de Capua, avec la quelle estant encoures nostred. armée puissante en terres des ennemys espérions de avoir quelque bonne résolucion

pour y parvenir. Et à cest effect espérant que le roy d'Angleterre, celon la capitulacion que avions ensemble, deust avoir également contribué pour le soustenement de lad. armée et qu'il contribueroit d'icy en avant tant qu'il seroit neccessaire icelle armée demeurrer en France, avions de nostre part, oultre les CC<sup>m</sup> ducas que dès le comencement de ceste guerre avions par changes mandé payer en Gennes, pourveu aultres CC<sup>m</sup> ducas, ascavoir C<sup>m</sup> à payer par led. viceroy de Naples sur consignacions certaines et cleres que icelluy viceroy déclarera, et aultres C<sup>m</sup> disposés de pardeçà dès le commencement de ce moys d'octobre, la moytié en cédules de change et l'autre moytié en argent pour l'envoyer comptant, pensant que si le roy d'Angleterre eustourny de sa part à l'équipolent de lad. somme celon le traicté, que ce eust esté assez pour soustenir nostred. armée en France tout cest yver, durant le quel ne faisons doubte de pouvoir induire led. roy de France à l'effect désiré.

Mays pour ce que la fortune ha esté tielle que le roy de Angleterre n'a jamais envoyé pour sa part au soustenement de lad. armée, se non les premeirs C<sup>m</sup> escuz, lesquelz encourres arriverèrent si tard que les nostre CC<sup>m</sup> premiers estoient desià despenduz, et qu'il n'y avoit espoir de avoir de lui aultres deniers pour lad. armée, soubz couleur qu'il disoit vouloir envoyer armée propre en France, moyennant la quelle il devoit estre exempt de la contribucion de nostred. armée estant avec mons. de Bourbon, et non ayant led. roy d'Angleterre mis en exécucion sad. armée ny aussyourny à icelle contribucion ainsy qu'il estoit accordé, se trouvant nostred. armée en neccessité de deniers, mesmes que les II<sup>cm</sup> ducas derniers, pour l'espoir que avions que led. roy d'Angleterre deust avoirourny aultre C<sup>m</sup> à l'équipolent des nostres premiers, tardèrent plus qu'il n'eust esté mestier. Pour ces causes nostred. armée ha esté constrainte de se retirer, combien que la retirée ait esté en bon ordre et sans nulle perte, ny de gens, ny d'artillerie, ny aultre chose, ains ayant saulvé l'artillerie gagnée en Tollon, excepté aulcunnes pièces que fusrent rompues à la batterie de Marseille, desquelles encourres ceulx de nostred. armée emportèrent le mettal avec eulx, ensemble toutes aultres municions.

Ceste chose ainsy advenue, nous doubtans comme est vraysemblable que le roy de France pensera de avoir en ce faict ung grand gaing et se tiendra plus hault, non vueillant condescendre à honnestes condicions de paix ou tresve, ains tentera de nouveau vouloir entreprendre le passaige en Italie pensant de la trouver despourveue et les choses en désordre et sans deffence, nous pour obvier aux dangiers qui de ce pourroient sourdre, non seulement pour la nouvelle turbacion que de ce se pourroit ensuyr [fol. 278v] à troubler la quiétude de Ytalie, tant au préjudice du Siège apostolique et du Saint Empire que au très grand dangier de tout la république chrétienne, et à fin que led. roy de France ne pense estre nostre puissance

estre si déprimée que la paix ou tresve ne luy soit aussy bien séante que à nous ou à quelconque aultre roy, ou prince, ou potentat des chrétiens, incontinent en ceste nouvelle avons pourveu que desd. derniers CC<sup>m</sup> ducas, que comme dict est avions dédiéz à soustenir nostred. armée en France, se mette diligence de ranforcer nostre armée de mer pour la conservacion de Gennes et de Monigo et pour aultres bons effectz. Et que des mesmes deniers, jusques à ce que plus amplement y soit pourveu à l'ayde des confédérez, se tiegne nostre exercite de terre en ordre et bien entier pour veoir de empescher l'entrée desd. François, ou du moins les entretenir aux passaiges jusques à tant que Sa S<sup>té</sup> et les Florentins, et aultres potentatz d'Ytalie fussent par led. viceroy advisez pour envoyer leur gens d'armes et bailler toute l'assistance necessaire pour le bien comung de toutz et pour deffendre la Italie de mains des comungs ennemys.

Et pour ce que le principal fondement de soustenir et de pouvoir réprimer la fureur et impete dud. roy de France, pour le pouvoir après plus facilement induire à honnestes condicions de paix ou tresve, est de dresser de nouveau la lighe deffensive avec les contribuciond necessaires pour soustenir si gros faict, et que Sa S<sup>té</sup> cognoit mieulx que nul aultre le poix de cest affere, et que sans lad. lighe et contribucion ne se pourra jamais bien conduire led. roy de France à honnestes condicions de paix ou tresves, et par conséquent icelle cessant ne se pourra donner remède à comprimer la ambicion et cupidité du Turc, ny à repellir ses emprinses, ny à chastier les erreurs de ceste mauldicte secte luthérienne, ny aux aultres choses que concernent le service de Dieu et exaltacion de nostre sainte foy catolique, pour ces causes nous ha semblé estre necessaire et convenable au bien de la chose publique de requérir, prier et supplier Sa S<sup>té</sup> que, comme comung pasteur et chief de la religion chrétienne, il vueille bien considérer les dangiers avantd. en quelz la chrétieneté est constituée. Et puy que Sa S<sup>té</sup> ha faict ce que appertient à l'office pastoral, en persuader la paix ou tresve, se monstrant jusques à présent neutral et bon médiateur pour mieulx persuader lad. paix ou tresve, et peut évidemment cogneistre que ses persuasions et ammonestacions jusques à présent ont esté frustratoires et infructueuses, non pour nostre culpe, que comme chascung scet avons tout jour esté enclin de obtempérer aux très iustes persuasions et monicions de Sa S<sup>té</sup>, lesquelles n'ont peu avoir effect pour la obstinacion et diffuge de noz adversaires. Et puy que ainsy est, et maintenant n'est question si non de deffence, la quelle est indicte de droict naturel et est chose convenable à Sa S<sup>té</sup> comme pasteur d'entendre principalement à ceste deffence, pour pouvoir bien conserver le patrimoine de saint Pierre et ce que appertient au Saint Siège apostolique, et repellir les tyrampniez pour le bien, repos et tranquillité d'Ytalie, que sa Sa S<sup>té</sup>, pour toutes ces considéracions, vueille dresser les yeulx

de son entendement au comung bénéfice de toute Italie, et, en laissant à part ceste neutralité que pourroit estre trop dangieureuse, luy plaise vouloir entendre à renouveler la lighe deffensive ainsy qu'elle fu dressée par son moyen du temps de feu pape Adrien, son prédécesseur, et à ce induisre les princes et potentatz y dénommez, proveant promptement aux contribucions ainsy que la neccessité du cas le requiert, avant que plus grand inconvenient en puist advenir. [fol. 279r]

Et pour plus grand establissement et corroboracion de lad. lighe, à fin quelle soit puissante à resistir aux ennemys, que, outre les dénommez et comprins en la lighe de feu pape Adrien, le bon plaisir de Sa S<sup>té</sup> soit vouloir tenir main que les Véniciens, encoures qu'ilz ayent lighe particulière avec nous pour la deffence de l'Estat de Millan et de ce que nous tenons en Italie, néantmeins qu'ilz entrent en ceste lighe générale avec quelque honneste contribucion. Et que pareillement Sa S<sup>té</sup> tiegne main de fere entrer le duc de Savoye, marquis de Montferrat et toutz aultres que se pourront par bon moyen attirer et induisre.

Mays pour ce que le duc de Ferrare estant en l'Estat qu'il est, et sans se assehurer autrement de luy ou le mettre en estat qu'il ne puist nuire, pourroit encoures estre causes de plus troubler les choses d'Ytalie et les mettre en grand hazard, prions à Sa S<sup>té</sup> vouloir bien considérer ce que emporte led. Estat et penser quelque honneste moyen pour se pouvoir assehurer dud. duc et pour le pouvoir comprendre en ceste lighe deffensive avec quelque raisonnable contribucion. Et si par ce Sa S<sup>té</sup> se pouvoit par bon moyen et sans altéracion induisre à fere quelque appointement avec led. duc de part Sa S<sup>té</sup> et nostre touchant Modena et Regio, conforme aux instructions que par cy devant vous avons sur ce baillées ou en aultre meilleur forme que l'hon pourroit adviser, cest chose nous seroit fort agréable, car ne désirons que de ouster toutz scrupules de dissidence et de mutacion, et veoir toute la Ytalie en bonne union et conformité à comung bénéfice de Sa S<sup>té</sup> et nostre et au bien publique de la chrétieneté.

Pareillement, pour ce que les esmocions nouvellement faictes par ceulx de la cité de Senne en la expulsion de Fabio Petrucio pourroient avoir fondement de quelque mauvaïse racine et pourroient procéder de aultre lieu que ne pourrons bien entendre, dont pourroit pulluler plus grand mal que l'hon ne pense pour la turbacion des choses de Italie, nous semble estre convenable que pour conserver lad. cité en nostre dévotion, qu'est un bon membre du Saint Empire, et pour non la laisser perdre et destruyre en ces parcialitez et discensions et qu'elle soit bien régie et gouvernée sans tyrampnie, l'hon advise avec le bon grey et contentement de Sa S<sup>té</sup> de pourveoir au bon régiment et gouvernacion de lad. cité par le moyen que semblera estre plus convenable et plus sehur, soit de réintégrer led. Fabio Petrucio

en la governacion, en limitant son pouvoir qu'il ne puist riens diposer des choses de la cité ny de la justice, sans le conseil et assistance des conseillers qui le seroient pour ce de nostre part baillez, ou de ordonner ung régiment de aulcunes notables personnes de lad. cité non appassionées en parcialité. Et que en toutz advénementz lad. cité de Senne fust comprinse en lad. lighe deffensive avec contribucion raisonnable. Et néantmeins non laisser de entendre à avoir quelque bonne somme à nostre prouffit, soit pour la confirmacion de leurs privilèges ou pour composicion des rébellions et choses par eulx de faict acceptées sans nostre auctorité. [fol. 279v]

Oultre ce nous sembleroit convenable aux effectz dessusd. que par toutz les meilleurs moyens que l'hon pourra aviser s'entende à practiquer les Suisses s'il sera possible de les attirer à lad. lighe, et du moins quant aux choses d'Ytalie veoir de les desjoindre des François. Et si en ce ne se pourroient toutz les cantons desd. Suisses induire pour entrer en lad. lighe deffensive, que du moins l'hon taiche d'y reduyre les cantons plus voysins à Italie et ceulx qui tiegnent les passaiges, et aussy les Grisons, les faisant obliger et promectre que par leurs terres ne donront passage à quelcunques gens de guerre, de quelque nacion qu'ilz soient, qui vouldissent passer en Italie au dommaige de quelcunque des confédérez dénommez en la lighe.

Mays pour ce que lesd. Suisses et Grisons ne se pourroient attirer à lad. lighe deffensive sans en recevoir prouffit, car ilz ne sont gens pour bailler sans recevoir preme, à ceste cause seroit mestier traicter que par les aultres confédérez de lad. lighe, selon la tauxe que en seroit faicte, leur fust const[itu]ée aulcune raisonnable pension telle que l'hon pourroit accorder avec eulx, et que jointement l'hon les assehurst de en tal cas leur payer aulcung nombre de leurs gens pour s'en servir à lad. deffence d'Ytalie quant mestier seroit.

Toutesfois, pour plus ample asseurance et fermeté de lad. lighe deffensive, et à fin que d'icelle en puisse suyvir bon fruict et effect perdurable, pour plus tost prévenir la necessité que de estre prévenu d'icelle, nous semble estre non seulement convenable au bien des affaires mais très necessaire que la tauxe de la contribucion de lad. lighe deffensive se face plus tost habundante et superflue que diminuée. Et que incontinent lad. lighe conclute et la contribucion taxée ung chascun des dénommez, deans certain brief jour sur ce prefix, soit tenu et obligé de déposer ès mains de la personne ou personnes que à ce seront ordonnées la paye de troys mois de lad. contribucion, et despendu l'ung des moys que incontinent se luy en remecte un aultre, de manière qui toutjour soit en despot la paye de troys moys pour s'en pouvoir ayder promptement en cas de necessité de une subite et inopinée invasion, pour la quelle l'hon n'eust temps de actendre la exaction de lad. contribucion. Et à fin que en ce n'y



ait faulte qu'il soit expressément capitulé, que en ce cas que aulcung de ceulx qui seront tauxés pour la contribution seroient reffusans ou dislayans de payer lad. contribution pour leur part et porcion, deans les temps et termes sur ce ordonnez, ou de bailler banc souffisamment respondant pour la dicte paye, que en tel cas celluy qui sera reffusant ou dislayant puist estre constraint par main forte par le capitaine général de lad. lighe à payer lad. contribution, tant par caption de leurs personnes que par exécution et vendicion de leurs biens, tant en général que en particulier.

Finablement, l'hon travaillera principalement en la conclusion de lad. lighe deffensive et contribution d'icelle comme dessus est dict, ou par toutz aultres bons moyens que sembleront aud. viceroy estre convenables. Et en quelcunque façon que ce soit, que lad. lighe deffensive se puist conclure, encoures que les qualitez avantd. ne se puissent ainsy obtenir ne laisront pourtant de la conclure. Et au surplus entendront aux aultres choses qu'ils ont en charge, et mesmes à la confirmacion des bulles de l'union des maestratz et déclarations des patronaiges.

## 9) Instructions à Miguel de Herrera - 6 novembre 1525<sup>18</sup>

Lo que vos, el Comendador Miguel de Herrera, alcaide de Pamplona, caballero de la orden de Alcántara, gentilhombre de nuestra casa real, havéys de decir y fazer por nuestra parte en el viaje que agora os havemos ordenado fazer para Roma y otras partes, es lo siguiente.

Primeramente, tomando vuestro camino drecho para Roma con toda la diligencia que podréys fazer con las postas, pues vuestro camino drecho será, passando entrar en la ciudad de Sena, sin deteneros en ella, presentaréys a los regidores de la dicha ciudad la carta que les escrevimos en vuestra crehencia, en virtud de laqual les diréys que nos teniendo aquella ciudad por unas de las principales y fidelissimas ciudades del Sacro Imperio, y no ignorando quan affectados hayan siempre sido a nuestros predecesores, y assi mismo a los de nuestra casa de Austria, a saber es a los emperadores de gloriosa memoria Federico y Maximiliano, nuestros ágüelo y bisagüelo, siendo el dicho emperador Maximiliano concebido en aquella ciudad, pordonde méritamente se tenía por natural della, y también la affectión y observancia que ellos siempre han tenido a los reyes de Napoles nuestros antecessores, specialmente al Rey Catholico nuestro abuelo, y successivamente a nos.

Por todas estas razones siempre havemos desseado y desseamos el sosiego, reposo y quietud de la dicha ciudad, y nos ha mucho desplazido delos tumultos, movimientos, turbaciones, danyos, muertes y robos que han succedido durante estas guerras en muy grande detrimento y prejuizio dela dicha ciudad, y ahun que los que agora rigen y gobiernan la dicha ciudad hoviessen acá embiado algunos sus embaxadores paraqué confirmassemos sus privilegios y el presente regimiento y gobierno dela dicha ciudad, todavía por las quexas que havemos hovido en contrario por parte de algunos foraxidos de muchas muertes, danos y agravios que dizen haversele fecho contra razón y justicia, y porque haviamos cometido al illustre duque de Sessa, nuestro primo del nuestro conseio y nuestro vicegerente en Roma, que entendiesse en el sosiego de la dicha ciudad y que no se fiziesse entre ellos tumulta ni novedad, ni se fiziesse alienación, distraction, ni ocupación de los bienes de los dichos foraxidos, antes los dexassen gozar dellos fasta que devidamente fuessemos informados del successo de las cosas passadas y delo que más convenía al buen gobierno y reposo de la dicha ciudad.

---

<sup>18</sup> BRT, Miscellanea politica del seculo XVI, Ms. 75, fol. 389r-v et 37r-40v.

Y ahunque el dicho duque de Sessa haya trabaiado en ello, todavía [fol. 389v] dize que no ha podido effectuar con qualquiere orden dada de nuestra parte que no hazen procedido y procedan cada día en fazer más novedades de muertes, confiscaciones, privaciones de bienes, confinaciones, destierros y otros malos tratamientos contra los dichos foraxidos, que dizen ser los principales cavalleros y más ricos de aquella ciudad, por las quales razones havemos diferido de responder a sus dichos embaxadores sobre lo que han pedido de parte de la ciudad fasta que tengamos la verdadera información de lo que es dicho, exortando los entretanto y mandándoles de nuestra parte que estén entrellos pacíficamente, sin fazer tumultos ni movimientos en la dicha ciuda, ni defuera, dexando que los dichos foraxidos puedan gozar libremente de sus bienes como antes los possehian, sin fazer novedad alguna contra ellos fasta que seamos informado dela una parte, y de la otra, verdad delo sobredicho. Diziéndoles que vos mismo tenéys comission de tomar la dicha información quando bolvierades de Roma, hoviendo acabado los negocios por los quales os embiamos allá, y de todo lo que fizieredes en passando como es dicho.

Quando seréys llegado en Roma, daréys razón al dicho duque de Sessa, y del podréys entender es stado del gobierno y de los negocios de la dicha ciudad, y de las personas que sin passion podrán informar de la verdad, con las quales y otras que os pareciere ser mas inclinadas al bien de la dicha ciudad podréys en volve[ndo] de Roma como es dicho fazer la dicha información de todos los males y excessos passados fechos de una parte y de otra, y de todos los medios y expedientes que parecerán mas convenir al bien gobierno y sosiego de la dicha ciudad, y de los habitantes y súbditos della. Y la dicha información, dirigida por escrito por notario público, in forma auctentica, nos embiaréys o aportaréys cerrada y sellada paraqué aquella vista podamos proveher lo que convenga.

Venido en Roma hablaréys primero al dicho duque de Sessa, le presentaréys las cartas y escripturas que le embiamos, y le comunicaréys todo lo contenido en esta nuestra instruction, y después el dicho duque y vos yréys juntos a nuestro muy Sancto Padre, le presentaréys la carta que le escrevimos de nuestra mano en [...] dos, y por la dicha crehencia diréys a Su San<sup>d</sup> lo que se sigue [fol. 37r].

Que la affection y inclinación que siempre havemos tenido en este mundo después de nuestra felicissima election al Sacro Imperio ha sido de poder emplear nuestras fuerças y todo lo que Dios y natura nos ha dado en assossegar no solamente a Italia, mas a toda la cristiandad, por poder unir las fuerças de todos los príncipes y potentados cristianos con las nuestras, y de común consentimiento convertir las armas comunes contra infieles enemigos de nuestra sancta fe catholica y extirpar los errores y sectas heréticas para poder reduzirlos al

gremio de nuestra sancta madre Yglesia y ahunque siempre de todo nuestro poder quisiéramos evitar la effusión de sangre entre los cristianos, todavía por invasiones, tumultas y movimientos de otros, como Su San<sup>d</sup> es buen testigo pues todo passo por su mano, en tiempo de papa León de gloriosa memoria, a su petición e instancia, como deffensor y protector de aquella Sancta Silla y también por defender nuestros propios reynos y señoríos, y los de nuestros amigos aliados y confederados, fuemos forçado y provocado a tomar las armas contra el rey de Francia, promovedor destas guerras, delas quales, con la recta y justa intención que siempre havemos tenido, Dios, que es el justo juez, defendiendo y preservando nuestra justicia, nos ha dado las senyaladas y crecidas victorias que Su San<sup>d</sup> y todo el mundo han visto y connocido, especialmente la postrera con tanto daño del dicho rey de Francia y de los suyos, y con la prisión de su propia persona y muerte o prisión de quasi todos los capitanes y personas principales de su exercito.

Después la qual postrera victoria, ahunque haviendo destrecho el exercito de nuestros enemigos, teniendo el dicho rey preso y en nuestro poder y nuestro exercito entero victorioso y prospero, con lo qual muy fácilmente pudiéramos vengarnos de los que nos havían faltado en la necessidad, todavía con el zelo que siempre havemos tenido el bien público de la cristiandad, mucho más que [...] particular provecho y accreentamiento, luego comencamos de entender a la suspensión de las armas y a proponer condiciones de paz universal, y por quitar todo scrupulo de sospecha y dificultad a los Italianos paraqué no temiessen nuestra grandeza, ni pensassen que con ella quisiessemos usurpar lo ajeno ni usar de tirannia con ellos, luego fezimos y rattificamos la liga con Su San<sup>d</sup> con inclusión de los que quisiesen entrar en ella, y después dimos la investitura al duque de Milán, con muy gracioso concierto de parte de los gastos por nos fechos para ponerlo y conservarlo en su estado, y también embiamos poder para confirmar y revocar la capitulación [fol. 37v] que teníamos con Venecianos, y para concertar con ellos graciosamente del dinero, que por no haver se ellos juntado con nuestro exercito, como eran obligados, haviamos sido forçado de gastar en acrescentar nuestro exercito, dilatando entretanto el combate, con las quales demonstraciones por nos fechas muy claramente se ha podido conocer que no teníamos respecto a nuestro particular provecho, si no al bien público y a la quietud de Italia y de la cristiandad, por pervenir al effecto ya dicho de convertir las fuerças comunes contra infieles y heréticos.

Que para este effecto siempre havemos havido firme sperança en Su San<sup>d</sup> que como verdadero pastor haya de reduzir sus ovesas en una verdadera unión y tener el respecto que conviene a la conservación dellas, y mirar que los lobos ambrientos y los canes rabiosos no vengan a devorarles, y que por parvenir a esta verdadera unión se encaminasse por su medio

la paz universal de todos a la qual nos, como verdadero fijo de Su San<sup>d</sup> y protector de aquella sancta filla, para tan sancto propósito, siempre havemos tenido y ternemos aquella filial observancia y devoción que conviene para poner lo en obra, empleando en ello nuestra persona y todo lo que Dios y natura nos ha dado, fasta a poner la propia vida por servicio de Dios y bien público de la cristiandad.

Que ahunque Su San<sup>d</sup>, por usar de su officio pastoral haya acá embiado su legado para entender en este concierto y encaminar lo que convenía a la dicha paz universal, y que se haya en esto empleado quanto ha podido en persuadir la dicha paz como muy affectionado a ella, faziendo en esto de su parte el buen officio que convenía, y que de nuestra parte le hayamos correspondido en poner por obra sus buenas persuasiones conformes a nuestra intención, dando le razón de todo lo fecho y platicado y comunicándole los offrezcimientos que en esto nos fueron fechos del rey de Francia, y las respuestas que a los dichos offrezcimientos fezimos con las replicas del dicho rey de Francia y de los suyos que acá tractavan, y juntamente informándole del drecho que tenemos tan claro a las cosas que de nuestra parte se han pedido, todavía fasta agora no se ha podido alcanzar algún buen medio de concierto por poder conseguir y encaminar la dicha paz universal. [fol. 38r]

Que la interrupción de tan sancta obra se ha causado porque con la venida de madama de Alançon, concurrindo el concierto del Rey de Inglaterra con Francia y el fundamento que han tomado en las pláticas que se traman en Italia, se han mostrado los Franceses tan alienados de todas buenas condiciones de paz que ha parecido que la dicha duquesa de Lançon y los que con ella vinieron no toviesen gana de algún buen concierto, porque ahunque nos fuessemos muy restrenyido y retirado de nuestras demandas y ahun de los dichos offrezcimientos que se nos habían fecho, y que en lo de Borgonya, que es la principal dificultad, no ha quedado el negocio en otra cosa sino que los Franceses querían que se conociesse la justicia que pretendemos por los pares de Francia con el parlamento de Paris. Y nos pretendiendo el dicho ducado de Borgonya dever ser libre de la subiection e Francia, y los dichos pares y parlamento no ser juezes competentes en tal caso, especialmente por las justas causas de sospecha que contra ellos militavan, consentíamos que nuestra justicia se conociesse por árbitros no suspectos elegidos de ambas partes, y con tercero elegido de común consentimiento en caso de discordia, lo que la dicha duquesa nos havia una vez consentido. Y después sus consejeros le dixieron que no lo podía fazer, y con esta color la dicha duquesa, con parecer de sus consejeros, se licenció de nos sin conclusión alguna y se fue a Madrid al Rey su hermano, adonde ha quedado y queda ahun esperando.

Todavía por no dexar entretanto de fazer lo que es de nuestro officio en beneficio público de la cristiandad, y considerando quanto en esto importa la verdadera, unión y intelligencia entre Su San<sup>d</sup> y nos para poder traer los otros príncipes y potentados cristianos a uno mismo effecto, havemos fecho platicar con el dicho reverendissimo legado por aclarar, assentar y assegurar las cosas entre Su San<sup>d</sup> y nos, con el qual se ha fecho un concepto de una nueva capitulación declaratoria de la liga que allá se fizó con nuestros embaxadores, del qual concepto el dicho reverendissimo legado se ha contentado, excepto que en lo que toca a la contribución de los dozientos mil ducados para poder sacar la infante[[fol. 38<sup>v</sup>]]ria de Italia, y fazer la armada de mar contra Infieles, dixó que por ser cosa nueva y no pensada, de la qual no tenía comisión, y pareciéndole la summa grande, no osaría concluir en esto cosa alguna sin consulta de Su Sant<sup>d</sup>, y que también quería consultar sobre la reformation del capítulo de Rezo y Rubera, havemos acordado por más brevedad del negocio de embiar allá el concepto de la dicha capitulación con poder bastante para concluir con Su San<sup>d</sup>, la qual crehemos no hará dificultad en concluir la come está pues conoce el fructo que della puede resultar a la quietud de Italia y a beneficio público de toda la cristiandad.

Pero en caso que Su San<sup>d</sup> fiziesse dificultad en la summa y cantidad de los dichos dozientos mil ducados de contribución para sacar la infantería de Italia y fazer la dicha armada de mar, aunque por el memorial que embiamos se podrá ver claramente que la dicha armada de mar por quatro meses, con el número de la gente, carracas, naves y otras provisiones, sin las galeras, no montará menos de la dicha summa. Todavía si Su San<sup>d</sup>, haviendo el todo bien entendido, no quisiesse consentir a si gran summa, nos contentaremos que se reduzga la dicha contribución por los dichos quatro meses a ciento y cinquenta mil ducados o escudos, y no menos, con que la dicha summa sea toda depositada antes que salgan los dichos infantes de Ytalia.

Quanto a lo de Rezo y Rubera, si Su San<sup>d</sup> no se contenta del capítulo como está reformado en el concepto desta nueva capitulación, se le podrá decir que pues no podemos aceptar ni aprovar el capítulo que sobresto allá fue ordenado con nuestros embaxadores por no fazer contra nuestro juramento ni prejudicar a los derechos del Sacro Imperio ni de tercero, si Su San<sup>d</sup> quiere poner fin a este negocio como conviene y obviar a menos tumultos y movimientos en Italia, o ha de contentarse del dicho capítulo como está reformado con todas sus partes o ha de tomar solamente la primera parte del dicho capítulo de cobrar la possession en la forma que la tenía primero, pagando los cient mil ducados sin fablar del derecho de una parte ni de otra, o si quiere que se conozca del derecho por árbitros como está dicho en la secunda parte del dicho capítulo, en tal caso si Su San<sup>d</sup> por quitar la election de la alternativa

quisiesse desde agora antes de concluir la dicha capitulación por no tener las cosas suspensas quitar del dicho capitulo la una [fol.39r] parte de la dicha alternativa, dexando el otra parte resoluta como está puesta en el dicho capitulo, sea que quite lo del empenamo como está y quite lo del feudo en tercera persona de manera que no haya lugar election ni se dexa cosa ninguna en suspenso en qualquier destes casos nos contentaremos que se concluya y que se faga luego sin otra consulta y para este effecto y para lo de mas que se offrezciere embiamos poder bastante al dicho duque de Sessa en virtud del qual podrá concluir la dicha capitulación sin mudar la substancia del concepto y minuta que se embia excepto en lo que arriba es dicho, y avise luego de la dicha capitulación al marqués de Pescara.

Demás del dicho concepto de la capitulación el dicho duque y vos juntamente procuraréys con Su San<sup>d</sup> que en la dicha capitulación nombre por capitán general de la dicha liga nuestro visorey de Nápoles como fue nombrado en la liga de papa Adriano de gloriosa memoria porque assi cumple a nuestra honra y al bien de los negocios specialmente por el dicho cargo que ya ha tenido y la quenta que del ha dado.

Concluyda la dicha liga y capitulación como arriba es dicho, el dicho duque y vos tendreys cuydado que luego se publique allá en Roma y se embie, con toda diligencia y con correos volantes, a notificar por parte de Su San<sup>d</sup> y nuestra a todos los príncipes y potentados de Ytalia, requiriéndoles que se declaren si quieren entrar en la dicha liga y declarándoles lo que cadanno dellos havrá de fazer entrando en ella, y la porción de la contribución que cadanno havrá de pagar por lo presente y por lo venidero, que los que quisieren entrar en la dicha liga den en tiempo sus cartas declaratorias y obligatorias conforme a lo capitulado, y tengan forma que Su San<sup>d</sup>, por observancia de la dicha liga, embie su bulda plombada de ratificación en poder del dicho reverendissimo legado, paraqué nos la de en recibiendo nuestra rattificacion bastante, y que todo este en caso que Su San<sup>d</sup> dilatasse de venir a conclusión de la dicha liga y capitulación y conociessen que el quisiesse ganar tiempo, diferiendo la plática del negocio con otras ocasiones, en tal caso si entienden si las tramas y pláticas de Su San<sup>d</sup> y de sus ministros con los príncipes y potentados de Italia sean fallecidas, y que la dilación no proceda [fol. 39v] por alguna mala intención de querer executar las dichas tramas, sino pensando de fazer mejor sus fechos y no más assegurar sus negocios y sacar de nos mejor partido, el duque y vos procederéys con Su San<sup>d</sup> con toda blandura y con palabras muy dulces, dándole a entender quanto le cumple más que a ninguno otro la breve conclusión deste negocio, specialmente por las cosas de Lutero y del Turco, y por dar camino y principio puede Su San<sup>d</sup> estar seguro que tenemos sus cosas por proprias y que hará de nos como quisiere, y le grattificaremos en todo lo que buenamente podamos como verdadero fijo primogenito de Su

San<sup>d</sup> y de aquella sancta filla, y hallará en nos toda la filial deuda observancia y devoción. Y ahunque con estas dulces palabras no se pueda reduzir Su San<sup>d</sup> a concluir la dicha capitulación como está dicho, y que Su San<sup>d</sup> quisiesse alterar alguna cosa en la substancia, añadiendo, o diminuyendo, o mudando la palabras, no por esto se ha de romper, pues las pláticas cessen ni haya peligro alguno dellas, antes se deve en tal caso tomar termino para consultar nos, y entretanto entretener a Su San<sup>d</sup> en buena esperanca que havemos de complazerle en todo lo que buenamente pudiéremos.

Pero si las pláticas andoviessen calientes y estoviessen vivas, de manera que el dicho duque y vos podiessedes comprehender que la dilación de Su San<sup>d</sup> procediesse del fundamento de las dichas pláticas, y que sintiessedes fazerse algún apareio de gente de guerra para contra nuestro exercito o contra nuestro reyno de Napoles, en tal caso, dando aviso con toda diligencia al marqués de Pescara paraqué este apercebido y entienda con tiempo las provisiones que le havemos mandado decir para executar lo que viere más convenir a nuestro servicio, y a la conservación de nuestra auctoridad y reputación de nuestro exercito y de lo que tenemos, no dexaréys el dicho duque y vos como de vos mismos, sin mostrar de tener comission de nos sobrello, de dezir a Su San<sup>d</sup> que no queriendo Su San<sup>d</sup> de usar de officio de común pastor por la quietud de Ytalia y de la cristiandad, que en tal caso seríamos forçado usar de nuestro officio como emperador y que Su San<sup>d</sup> debería pensar que tenemos ahun en nuestras manos el rey de France, y que es en nuestro poder de [...]lo quando querremos, y usando con él de liberidad y dexándonos de lo que le havemos pedido fazer lo nuestro amigo.

De todo lo que en esto se dixiere a Su San<sup>d</sup>, como de vuestro y de lo que Su San<sup>d</sup> sobrello respondiére, nos avisaréys luego con correo volante, y si vieredes el negocio tan [fol. 40r] rompido y derramado que no hoviesse ninguna apariencia de conclusión, y viessedes del peligro evidente de las dichas tramas y pláticas de manera que no hoviesse otro remedio en ellas, vos podéys licenciar de Su San<sup>d</sup> y passar adonde estoviére el marqués, y comunicar todo con él y dezirle lo que os havemos ordenado y dicho de palabra, y dezirle que no olvide lo que le havemos escrito y embiado a dezir postreramente con Joan Baptista Castaldo, y que tenga los ojos abiertos para en todo caso.

Y por quanto en las cartas que agora escrevimos al dicho duque de Sessa, pensando embiarlas con otro correo, le escrevimos que en caso que Su San<sup>d</sup> no quisiesse concluir la dicha capitulación como está dicho, que oviesse de tractar con el duque de Ferrare conforme a lo que stava platicado con nuestro visorrey, y que después havemos entendido que el dicho duque de Ferrare está en camino por venir acá, y también havemos sabido que sus embaxadores que aquí están tienen poder amplo por tractar todo lo que convenga, podréys



dezir al dicho duque de Sessa que no hable nada en ello ni muestre que le hayamos escrito cosa alguna dello, porque sabida la resolución que Su San<sup>d</sup> tomare en lo de la dicha capitulación delibaremos más maduramente lo que havemos de tractar con el dicho duque de Ferrara y con otros, por obviar a los malos pensamientos que se podrían fazer con las dichas pláticas y tramas.

Sabréys también del dicho duque de Sessa si se havrá fecho el despacho de la dispensación de nuestro casamiento, y también lo de la cruzada conforme a lo que le havemos escrito. Y no haviendo lo fecho, solicitaréys con toda diligencia el dicho despacho y que se embie luego, specialmente lo de la dispensación, con el correo que fue a este effecto y lo de la cruzada, con el que tiene el cargo della. Y si Su San<sup>d</sup>, lo que no podemos creher, fiziesse dificultad en esta cruzada, que no le cuesta nada y es cosa que sus predecesores acostumbravan conceder muy libremente, le podréys dezir que, rehusando nos cosa tan justa, daría harto a conocer a todo el mundo que no nos tendría por tan buen fijo como siempre le havemos sido y desseamos continuar, y que sería de mostrar claramente a todos que no hayen Su San<sup>d</sup> aquella correspondencia de amor que siempre nos ha dado entender. Y ahunque por todos estos respectos no quisiesse Su San<sup>d</sup> atorgarnos la dicha cruzada por los tres anyos, pues el atorgamiento de un anyo solo que nos ha offrezcido no bastaría al effecto por lo qual lo havemos pedido, le diréys que a lo menos, considerando el dicho effecto porque se pide, que es no solamente por conservación y sostenamiento de las tierras y fortalezas que tenemos en Aferca, mas ahun principalmente para fazer los preparatorios convenientes contra Infieles y Luteranos, y por emplearlos con lo demás que Dios nos ha dado en su sancto servicio, y beneficio de la republica cristiana, no [...] Su San<sup>d</sup> rehusar la dicha concession por tan sancta obra por no cargar sobre si la culpa de los inconvenientes que podrían succeder por falta de tal atorgamiento. En lo demás hablaréys conforme a lo que [...] el dicho duque de Sessa, o mas o menos conforme a la qualidad del tiempo y de los negocios.

Aquí lleváys cartas crehenciales para algunos cardenales y otras personas que nos son aficionados, y servidores, llegado que fueredes en Roma, después que hovieredes visto el estado en que está la negociación porque os embiamos, tomando o no tomandose conclusión en ella, si al duque pareciere que se devieren de dar, daréysles las dichas cartas y fablaréysles en la sentencia que alla paraciere al duque, y concertaredes, mostrando mayormente al Cardenal la confianca que hazemos de [...] para en qualquier successo que se pudiesse offrezcer.

Llegado que fueredes en Roma, si el papa, entendida la prisión de Hieronymo Morone mostrasse descontentamiento por ella, diziendo que fuesse causa de algún movimiento de guerra y de dar a conocer que no tenemos aquel cuidado del sosiego y quietud de Ytalie, que de nuestra parte se ha siempre practicado, podréys dezir a Su San<sup>d</sup> que la prisión del dicho Moron ha sido sin nuestra sabiduría y sin nuestra orden, y que Su San<sup>d</sup> no deve presumir ni oreher que el marqués de Pescara, siendo la persona que es, lo hoviesse prendido sin justa y muy evidente causa, y que pues que de su confesión resultará la verdad della, Su San<sup>d</sup> no se devría descontentar sin saber el fundamento de la cosa, que sabido aquel podrá juzgar si el dicho marqués havrá fecho bien o mal.

*Exedit in civitate Toleti die VI mensis novembris, anno 1525.*

## 10) Instructions à Hugo de Moncada - 30 avril 1526<sup>19</sup>

El emperador y rey.

Lo que vos, don Hugo de Moncada, prior de Messina, de la orden de San Juan de Jerusalén, del nuestro consejo y nuestro embaxador, avéis de dezir y hazer por nuestra parte en el cargo y embaxada que agora os damos para Italia, y en virtud de los poderes y cartas que lleváis es lo siguiente.

Premieramente, en usando de la diligencia, tomaréis vuestro camino por las postas, andando drecho adonde estoviere nuestro visorey de Nápoles para que mejor sea informado del estado presente de todos nuestros negocios, declarándole muy amplamente lo que dellos havéis oydo y entendido en nuestro consejo, y comunicándole muy enteramente todo le contenido en esta nuestra instrucción, de manera que el dicho nuestro visorey, venido en Francia, se pueda mejor regir y gouvernar en lo que traye a cargo, como viere que más cumple a nuestro servicio y a la conservación y execución de lo capitulado y assentado entre nos y el dicho rey de Francia, y observancia de la fe que Dio al dicho visorey en nuestro nombre, advirtiendole al dicho visorey que no salga en ninguna manera de lo capitulado, ny consienta ny de esperanza de menas pláticas, ny de medios apartados del concierto tácitamente, ny expressamente, sin primero los haver consultado con nos, esperando sobre ello nuestra repuesta y resolución.

Diréis también al dicho visorey que pues la reyna nuestra hermana ha de quedar en Victoria y los rehenes con ella, por mostrar que quanto a nos toccare no solamente entendemos guardarle todo lo assentado en el concierto, mas ahún lo que le havemos accordado de palabra de embiarle la dicha reyna incontinenti después de haver él dado su ratificación recibiendo la nuestra, lo que hasta agora no se ha cumplido conforme a l'assiento ny a las palabras, y que no sería honra nuestra ny de la dicha reyna, ny seguridad de los rehenes, de quedar ahy largo tiempo sin haver tomado resolución tal que convenga por poder embiar la dicha reyna en Francia sin scrupulo alguno de contravención.

Que el dicho visorey, haviendo hecho las diligencias de su parte conforme a lo que le havemos escrito, con toda la blandura que podiere, y sin mostrar dissidentia ny dar ocasión de rompura luego que viere passado el tiempo de la restitución de Borgoña, y se aperciba que

---

<sup>19</sup> HHSA, Belgien PA 65/4, fol. 27r-35v.

no sea hecha, y que por ella quisiessen buscar nuevas dillaciones y tomar nuevas excusas por entretener la negociación en esperanza, que en tal caso el dicho visorey, mostrando de tomar de buena parte tal dilación avise luego la reyna y el condestable para que con los rehenes vengan a Burgos a esperar el cumplimiento de las cosas assentadas, diziendo el dicho rey de Francia que pues por no haver ratificado no se ha podido cumplir la gracia que le haviamos acordado de prevenir el tiempo en embiar la dicha reyna, y que el dicho visorey no podría esperar tal dilación, habiendo neccessidad de yr a proveher las cosas de su cargo en el reyno de Nápoles por la fama que courría del Turco, era forçado de avisarnos, y también la dicha reyna, para que se differiesse su yda en Francia hasta la restitución de los rehenes conforme à lo capitulado, todavía que el dicho visorey no se parta del dicho rey de Francia sin esperar sobre ello nuestra repuesta y orden que le havrá de hazer. [fol. 27v]

También diréis al dicho visorey que pues parece que esta negociación de pura neccessidad havrá de tomar más largo tracto y más dilación que no se pensava, y que por la reputación de nuestros negocios, hasta que hayamos assentado las cosas de Italia con papa, Venecianos y otros potentados, no podrá el dicho visorey tan presto yr à Nápoles como sería menester, pudiendo succeder caso que él haya de volver por acompañar la reyna en Francia, haziéndose la ratificación, o no haziéndose por venir a darnos razón antes que passar a Nápoles de lo que hoviere allado en la voluntad y obras del rey de Francia, para que con su información pudiessemos mejor encaminar lo que conviene al bien de nuestro estado, y que por las nuevas que agora tenemos del Turco y de la poderosa armada de mar que ha hecho, que más nuestra tender a la invasión de nuestros reynos de Nápoles y Sicilia que del de Hungría, podría correr muy gran peligro à nuestros dichos reynos, no hallándose ahy en tiempo el dicho visorey y faltándole las provisiones neccessarias.

Que a este effecto, y también por poder con justa color y sin mengua saccar el duque de Sessa de Roma, por dexaros la negociación que lleváis libre y quittar toda manera de sospecha, el qual duque muchas vezes la nos ha supplicado, haviamos pensado que entretanto que el dicho visorey podrá yr allá, y durante su absentia del dicho reyno, con contentamiento suyo y sin preiudicar a su honra y reputación, embiar el dicho duque de Sessa a Nápoles con el dicho cargo temporal de lugarteniente, y que entretanto se le embiassen las instrucciones y poderes de lo que pareciere al dicho nuestro visorey que el dicho duque pueda hazer y executar en su absentia de las cosas que no cuffren dilación, y que se podrían dañar esperando su yda allá.

Todavía no havemos querido proveher a cerca desto sin primero saber la intención del dicho visorey, el qual nos hará servicio muy grande, consintiendo en ello y escribiendo el mismo al

dicho duque de Sessa, exhortándolo a aceptar el dicho cargo en su absentia, pues puede en ello más servir por beneficio público que no haría quedando en la negociación de Roma. Y que con esto el dicho visorey nos escriba y avise muy amplamente de todo lo que le pareciere deberse embiar al dicho duque de poderes e instrucciones, y de las provisiones necessarias por la buena conservación y governo de aquel reyno durante la dicha su absentia y no otramete.

Demás desto vos tomaréis con el dicho visorey inteligencia y ciffra con la qual el dicho visorey os pueda siempre avisar de todo lo que hiziere y succedere en Francia, y también vos le podáis continuamente dar aviso de todo lo que os succedere en el camino et de lo que hizieredes después de llegado en Italia en todos los cargos que lleváis, de manera que el dicho visorey y vous recíprocamente sepáis la negociación el uno de lotro. Y que cada uno de vos conforme a los dichos avisos pueda mejor encaminar las cosas que estuvieren a su cargo. [fol. 28r]

Después de haver comunicado y platicado con el dicho visorey como arriba es dicho, haréis la mejor diligencia que podieredes pour llegar à Milán el más presto que possible os fuere, que entretanto mandamos despachar correo volante al prothonotario Carraciolo por hallarse en Milán al tiempo de vuestra llegada, para dar os razón de lo que hoviere hecho con Venecianos y con el duque de Ferrara, y a el comendador Herrera que venga a dar os razón de lo que hoviere hecho en Rome y del estado de los negocios de allá, de manera que en cada una de las dichas negociaciones sepáis mejor como os devréis gobernar siendo apercebido de todo lo pasado.

Al qual prothonotario, como a persona confidente a todas partes, embyamos con vos la commissión para que tome la información verdadera de las culpas y platicas que se atribuyen al duque Francisco Sforza haver hecho y platicado en prejuyzio nuestro y de nuestro imperial estado, y que las dichas informaciones se nos embien con toda diligencia, cerradas y selladas, para que aquellas vistas en nuestro consejo podemos sobre ellas proveher de remedio convemente de justicia, la qual siempre ha sido y es nuestra intención que se administre al dicho duque Francisco rectamente y sin sospecha, assegurándonos pero de manera que la execución de la dicha justicia se pueda hazer como conviene y que quedemos asegurado del dicho duque y de las fortalezas de aquel estado, que no pueda haver renitencia ny impedimento a l'execución de lo que fuere juzgado y sentenciado por justicia.

Llegado que fueredes en Milan, y después de hablado al dicho prothonotario Carraciolo y a Herrera antes como mejor os pareciere, hablaréys de nuestra parte en virtud de las cartas de crehencia que lleváys al marqués del Guasto, a Anthonio de Leyva y a l'abad de

Nájera, en la mejor forma que podiere, demonstrándoles muy dulcemente que ahun que crehemos que ellos han tenido y tienen recta intención a nuestro servicio y han pensado de hazernos cosa grata en reduzir a nuestra mano a quel estado de Millán, y proceder como han hecho contra el duque y sus criados, todavía por haverlo hecho contra la orden que de nos tenían y sin commissión nuestra, havéndoles expressamente mandado que no innovasen cosa alguna sino en uno de los tres casos que escrevimos al marqués de Pescara, que en gloria sea, de los quales ninguno ha hovido lugar, no havemos podido ny podemos approvar, ny sostener lo hecho, por no mostrarnos de querer ser tenido príncipe injusto y voluntario ny querer tener y ocupar con tyrampnia lo que justamente no podríamos tener, y especialmente no pudiendo tener en nos ny en nuestro nombre el dicho estado de Millan ahun que el duque Francisco por términos de justicia fuesse del méritamente privado, siendo nos forzado en tal caso de ponerlo en otras manos, terniamos pour muy grande inconveniente y muy prejudicial à nuestro Imperio y a nuestra investitura de Napoles de haver tomado en nuestro nombre el dicho estado ny tomar titulo de duque, ny vender alienar ou empeñar las cosas del estado, ny quittar las armas del dicho duque por poner las nuestras, ny mudar los officios, ny hazer las otras cosas desaffordas que han hecho sin commissión y sin términos de justicia [fol. 28v]

Que también ha parecido muy mal a todo el mundo de haver cuffrido que nuestro exercito, no solamente comiesse y viviesse a discretión sobre los pueblos de aquel estado y otros vecinos, mas ahun hiziesse tantos daños gastos, composiciones y extorsiones que como dizen fuera harto para sostener quatro tales exercitos, pordonde a quel estado como ellos mismos escriben es reduzido en total ruyna, sacando del segund nos han informado dos quatro a cinco mil ducados cada día de más de lo que se come y destruye, cosa cierto que no se devía cuffrif contra enemigos y mucho menos contra amigos, súbditos y vassallos del Sacro Imperio. Las quales cosas bien se padieran por ellos y otros capitanes razonablemente moderar, resecano las personas superfluas, y los cavallos y gente inútiles que no servían de otra cosa si no de destruyr la tierra y los pueblos sin dar lugar que personas no recibidas à nuestro sueldo fuessen favorecidas y sostenidos en tales desordenes y tan grandes excessos, ny cuffrir que ahun los soldados pidiessen ny tomassen más de lo que parecía razonable y honesto por su comer, sin rescatar otramete los dichos pueblos ny hazerles los otros agravios y oppressiones que cada día se hazen, que son causa de hazer despoblar el dicho estado y poner nuestro dicho exercito en peligro de perderse y de poner todos los pueblos amotinados contra ellos en muy grande deservicio y daño nuestro.

Y por que cuffriendo tales enormidades nos podría tornar à muy gran cargo y nos podría causar maiores inconvenientes y hazernos perder la nuen reputación y fama que hasta

agora havemos havido, somos forzados de remediar y reparar tales excessos y desordenes y havemos resuelto de abrir al dicho duque Francisco el camino de justicia y oyro en sus justificaciones, come es razón, y entretanto libertarlo y dexarlo gozar del dicho estado en la forma y manera y con las seguridades que de baxo diremos, las quales os havemos dado cargo de comunicarle junctamente con la forma de la reformation del dicho nuestro exercito. Todavía, por guardar la honra de la dichos nuestros capitanos y por que no queden tan exosos al dicho duque y a los súbditos de aquel estado y otros vecinos, nos ha parecido muy conveniente que ellos mismos en nuestro nombre lo hagan y remedien entieramente como lo tenéys en cargo, de manera que parezca a todos que dónde sallieron las llagas y las rahyzes de los males de ahy salle la medicina y el remedio dellas, diziéndoles muy claramente que esta es nuestra determinada voluntad que assy se haga y que assy cumple a nuestro servicio, y que en caso que ellos rehusassen de hazer y cumplir entieramente lo que mandamos, os havemos ordenado y commetido como ordenamos y commetemos por la presente nuestra instrucción que os mismo lo hagáys y executéys en nuestro nombre, entieramente como de baxo se contiene sin otra consulta o dilación.

La forma que se havrá de tener con el dicho duque Francisco y en remediar las cosas sobredichas es que premieramente se hable con el dicho duque, diziéndole que nuestra intención nunca ha sido ny es de denegar justicia a él ny a otro, antes deseamos que sea ministrada a todos rectamente y igualmente, pero como las culpas que se danan al dicho duque han parecido tan grandes y de tal qualidad que si se hallaren verdaderas, no solamente merecieran la privación del estado, mas ahun castigo exemplar en su persona. Y siendo las dichas culpas [fol. 29r] que se le imponen tenidas quasi por públicas y notorias, por la misma información y testimonio de sus propios ministros con las quales las tramas y platicas han pasado, ha sido forçado por seguridad de nuestro exercito y de las cosas de nuestro estado, y por obviar a las dichas tramas y platicas tan preiudiciales, asegurarse del dicho estado de Millán para que no se siguiessen los inconvenientes appareados con tanto daño nuestro y de nuestro dicho exercito, y que hallándose el dicho duque encastillado en aquel castillo de Millán, deteniendo en él algunos de los testigos con los quales se pensavan averiguar las dichas culpas, y no dexándoles salir por hazer testimonio de verdad, ny tanpoco saliendo el dicho duque para que por sí mismo come es justo respondiesse de las dichas culpas y podiesse ser oydo en sus defensas y justifficaciones, se ha dilatado hasta agora de embiar a tomar las verdaderas informationes, formar el proceso y proceder en ello por justicia, pero después de haver oydo lo que de parte del dicho duque nos han postramente declarado y ofrecido el

cavaller Billia, su embaxador, y Camillo Ghillino, su secretario, nos somos resoluído de abrir al dicho duque el recto camino de justicia con las condiciones y seguridades siguientes.

A saber es que, poniendo el dicho duque los castillos y fortalezas de Millan y Cremona en nuestra mano o en poder de las personas que nombraremos, le prometteros y asseguraremos con nuestras patentes y con juramente nuestro, y haremos hazer juramento y pleyte homenaige por lo que de nuestra parte fueren commetidos a la guarda de los dichos castillos, que en caso que por justicia sea declarado y sentenciado que el dicho duque no deva ser privado del dicho estado de Millán, luego le mandaremos restituir los dichos castillos y fortalezas, y desde agora en tel caso daremos facultad a la dichas personnas que en virtud del dicho juramento y pleyte homenaige que como es dicho han de hazer, luego que les constare de tal sentencia dada a favor del dicho duque, le restituyan los dichos castillos y fortalezas sin otra consulta, y de más desto lo manderemos desde agora reintegrar en las possession de las rentas preheminentias y honorancias del dicho estado de Millán, para que goze dellas como antes lo solía hazer, hasta que por justicia otra cosa se determine.

Y entretanto mandaremos quittar y retractar todos los impedimentos puestos en l'administración del dicho estado y percepción de las dichas rentas, retractando la mudenza de los officios y dexándola durante el proceso a la disposición del dicho duque, junctamente con los bienes de particulares a los quales por haver servido al dicho duque en estos tumultos. No entendemos que ellos sean privado de sus bienes, si no en caso que por justicia, come es dicho, los perdiesen para que en tal caso se haga dellos como de lo de más del dicho estado, y que entretanto que se hiziere la dicha justicia el dicho duque haya de pagar cada año al duque de Borbon por su entretenimiento L<sup>m</sup> ducados de oro, los quales si la justicia fuere a favor del dicho duque Francisco le manderemos deduzir sobre la summa que el dicho duque nos podría dever por la convención de los gastos hechos en conquistar y conservar el dicho estado, y que en tal caso por administrar la justicia disponemos juezes de sciencia y consciencia y sin sospecha, y que des de agora por tomar la información havemos cometido el prothonotario Carraciolo [...] <sup>20</sup> [fol. 29v]

En caso que el dicho duque Francisco se rendiesse difficultoso y no quiesiesse consentir de poner en nuestro poder las dichas fortalezas, haviendo vos hecho en esto todo lo que se podiere hazer, y haviendo trabajado con él por ver come de vuestro de reduzillo a algún otro buen concierto para que de su voluntad se dexasse del dicho estado, tomando alguna otra recompensa con la qual se hallasse más descansado y sin peligro de perder todo, si

---

<sup>20</sup> La fin de la phrase est coupée.



no se podiere por buenos medios que no parezca que vengan de nos traer a tal concierto, se le podrá proponer de nuestra parte que a lo menos por nuestra seguridad, entretanto que se encamine la dicha justicia, que el dicho duque consienta que se ponga en las dichas fortalezas la gente y guarda igualmente por nuestra parte y por el dicho duque, haciendo recíprocamente el juramento y pleyte homenaige, como es dicho, o que el dicho duque ponga los capitanes y alcaydes de las dichas fortalezas y nos pongamos la gente, haziendo cada uno dellos el mismo juramento y pleyte homenaige. O por el contrario nos pongamos los dichos capitanes y alcaydes, y él la gente en la misma forma, o que el ponga en nuestra mano el uno de los dichos dos castillos y él se guarde el otro, haziendo también recíprocamente el pleyte homenaige, come es dicho, por assegurar de una parte y de otra la execución de lo que fuere juzgado y sentenciado.

Y en esto havéys de proceder de grado en grado hasta al postrero, con la prudencia que bien sabréys usar, y finalmente en caso que no se pudiesse traer el dicho duque a ninguno de los dichos partidos, por non romper la negociación del todo, ny la dexar más en suspenso, para que se pueda mejor reformar nuestro exercito y quittar los gastos superfluos, como es dicho, vos concertaréys con el dicho duque lo que otra vez havíamos acordado acá con el legado y nuncio, como sabéys, que es que quittando el cerco de los dichos castillos de Millan y de Cremona, y dexando la ciudad de Millán libre de gente de guerra de nuestro exercito, el dicho duque se salga del castillo y venga en la ciudad para responder de las culpas que se le imponen, y dar sobre ellas sus deffensiones y justificaciones, de manera que con la verdadera información que nos embiare el dicho prothonotario podamos, como es dicho, disponer los juezes sin sospecha por administrar la dicha justicia rectamente. Y que los capitanes y alcaydes de las dichas fortalezas, y toda la gente que en ella fuere, hagan juramento y pleyte homenaige de no recibir en ella durante el proceso ninguna de las partes, y de guardar las dichas fortalezas seguramente a provecho de las partes, hasta que sea juzgado y sentenciado por justicia, y que dada la sentencia sobre ello restituyan las dichas fortalezas a la parte a favor de la qual fuere sentenciado, sin qualquier consulta ny dilación. Y por mayor cumplimiento y seguridad desto, el dicho duque nos dará por rehenes Jo. Paulo Sforcia, su hermano, y Sforcin, y otros quatro de los que nombraremos de los principales del dicho Estado, de los que al presente son el dicho castillo de Millán, y de más el dicho duque nos hará dar por rehenes los hijos y hermanos de los dichos alcaydes y capitanes y de sus lugarestementes, si algunos hovieren y si no las haviessen darán los principales parientes que les podrían suceder, y con esto se podrá cumplir lo de mas conforme al capítulo precedente.

[fol. 30r]

La reformatión del dicho nuestro exercito hecho primero el concierto, como es dicho, con el dicho duque, y quittado el cerco de los dichos castillos e Millán y de Cremona, ha de ser que con el dinero que se podrá sacar de las cédulas de cambio que lleváys se despidan luego los infantes alemanes, contentándoles de manera que otra vez nos podamos servir dellos si fuere menester, y especialmente los capitanes y coroneles. Y quanto a los infantes italianos y cavallos ligeros extraordinarios se podrán licenciar de mejor manera con algún razonable concierto, dándole dulcemente a entender que pues vinieron a servir como aventureros y sin ser recibidos a sueldo por orden nuestro, y que han comido y rescatado como saben, y hecho más provecho que el sueldo no montará que se devrían contentar, y que ofreciéndose caso de emplearlos a dónde se puedan mas aprovechar, los ternemos siempre por muy encomendados y nos serviremos dellos.

Quanto a la infantería española, pues nuestra intención es de conservarla por noz servir della en todo lo que se ofreciere, entendemos que se ponga tal orden en ella que sirvan como infantes y no como cavalleros, y que dexen los cavallos, y carvajes, y mujeres y mozos inútiles, y que no tengan gente superflua que no pueda hazer servicio en el exercito, y que no sirva de otra cosa si no de gastar los bastimentos con los qual el exercito se havría de sostener en mal tractando y destruyr los pueblos, y dando mal nombre y mala reputación a nos y a los mismos capitanes que tienen cargo dellos, y por mejor reduzir la dicha infantería española a buen orden, nos parece ser menester reduzir las capitánias en la forma y manera que nos escrivyo Loppe Hurtado con el qual os podréys informar, y lo proveer como convenga de manera que se excuse todo el gasto que se podiere excusar, y la misma reformatión se podrá hazer de la gente d'armas ordinaria del reyno haziéndoles quittar todo los cavallos superfluos y gente inútil por no dar más cargo a los pueblos que no es menester.

Hecha la reformatión del dicho exercito en la manera sobredicha, procuraréys que hasta que seamos concertado con el papa, Venecianos y otros potentados, y que se haga la contribución por poder sacar el dicho exercito se dé forma como se puedan repartir en algunos lugares del dicho estado de Millán a dónde no puedan hazer daño, y se le pueda dar a comer razonablemente sin que rescaten ny hagan otras oppressiones en los pueblos, y que lo que se les diere entretanto a comer se haya después de pagar del sueldo, en las pagas que se les hizieren o de la dicha contribución o de otros dineros.

Después de haver cumplido todo lo susodicho, y havida información del dicho prothonotario Carraciolo del estado en que hoviere dexado las negociaciones de Venecia y Ferrara, podréys hazer saber a los dichos Venecianos y al dicho duque de Ferrara como tenéys de nos amplo poder por concertar todas sus cosas, pero que haviendo primero de pasar a

Roma por declarar al papa nuestra final resolución de lo que se havía platicado entre él y nos sobre la liga universal de toda Ytalia, que si ellos querrán embiar poderes y personas para tractar con vos en nuestro nombre, vos trabajaréys en ello de manera que méritamente se devrán contentare [fol. 30v]

Tomando de ahy vuestro camino por Roma y usando de la misma diligencia, haviendo neccessariamente de pasar por Sena, hablaréys a los de aquella republica, diziéndoles que havemos recebido las informaciones y actos que el comendador Herrera nos ha embiado, y que las havemos mandado ver por hazernos relación dellas, y que estamos determinados de conservar la dicha ciudad y todo su estado en nuestra protección, por la fidelidad que siempre han tenido al Sacro Imperio y affection especial à nuestra casa de Austria y también a nuestros predecessores reyes de Nápoles, y entendemos que sus privilliejos le sean devidamente confirmados y guardados. Y que muy presto expediremos Severino, su embaxador, con todo el recando neccessario, de manera que ternan justa causa de contentarse, pues nuestra intención es que la dicha ciudad sea muy bien regida y gobernada sin alguna tyrampnia, persuadiéndoles que entre tanto hayan de perseverar en nuestra devoción como suelen, sin dexarse seducir ny engañar da los qui la quisieren tyrampnizar, diziéndoles que si algunos les quisiesen hazer violentia havemos dado orden como sea soccorrida con la gente de nuestro exercito de Lombardia. Y también havemos mandado avisar a los Coloneses, nuestro parciales, que ayuden todo lo que podieren por la conservación de la dicha ciudad y que de nuestra parte, en ninguna manera, les faltaremos ny cufiremos que por nuestro servicio sean dampnificados ny mal tractados, exhortándoles per ho a vivir pacífficamente entre ellos, y en este medio dexar que los foraxidos ahún que no entren en la ciudad puedan gozar de sus bienes conforme a la instrucción del dicho comendador Herrera.

Después que fueredes llegado en Roma, o antes que entréys en ella como mejor os pareciere, haviendo vos la resolución del visorey que se contente que en su absentia se provea de otro en el reyno de Nápoles como arriba es dicho, buscaréys medio de hablar con el duque de Sessa, diziéndole que havéndonos él hecho tanta instancia que le quisiessemos emplear en otro cargo más conveniente a la qualidad de su persona, y sacarlo con su honra del que tiene de nuestro embaxada en Roma, o que le diessemos licencia de venir a visitar y proveher su casa, ofreciéndose agora que nuestro visorey de Nápoles quede ocupado en Francia por l'execución de la paz y capitulación hecha entre nos y el dicho rey de Francia, y que no podrá tan presto llegar allá como sería menester por proveher a lo neccessario de lo que podría acaecer durante la ausencia del dicho visorey, en caso que Turcos como se vocifera quisiesen invadir la cristianidad y especialmente nuestros reynos de Napoles y Sicilia que son más a la

mano, y no teniendo ahy cabeza tal que conviene por la confidencia que tenemos del dicho duque, el qual siguiendo las pisadas de sus antepassados no ha de faltar en las cosas de nuestro servicio, y lo sabrá muy bien hazer, havemos acordado le embiar poder y titulo de nuestro visorey de Nápoles para durante todo el tiempo de la absentia del dicho nuestro visorey y que cessante la dicha absentia el dicho duque como lo ha deseado, pueda venir a ordenar sus cosas y darnos razón de los cargos que de nos ha tenido, para que le hagamos las mercedes que sus servicios merecieren y nos podamos servir del en otros cargos convenientes a su estado y a la qualidad de su persona, deseando de benificarlo como es razon [fol. 31r]

En caso que el dicho visorey no se contentasse que provehiessemos el dicho cargo durante la dicha absentia, pensando a l'adventura que no será su absentia tan larga que sea menester hazer otra provisión y que bien se pueda esperar su yda alla, o que le pareciesse tal provisión deverle tornar a menguas y a diminución de su honra y reputación, que no es nuestra intención, no queriendo en esto hazer cosa por la qual el dicho visorey podiesse tener causa de descontentamiento, en tal caso si antes que lleguéys en Roma hovieredes el consentimiento del duque de Borbon, al qual embiamos hablar y escribir sobre ello, que no pudiendo él tan presto haver el aparejo por pasar a Italia a exercir el cargo de lugarteniente y capitán general que le havemos dado, él se quisiesse contentar que, durante la absentia suya y hasta que pueda pasar a Italia, podamos proveer de otro capitán general de nuestro exercito por entretanto quittar las diferencias que entendemos ser suscitadas entre el marqués del Guasto y Antonio de Leyva, y por trabajar de poner alguna orden y reformation en la gente del dicho exercito, de manera que el dicho duque, viniendo en Italia, hallasse el dicho exercito en mejores términos, podréys con el dicho consentimiento del duque de Borbon hablar al dicho duque de Sessa con la misma orden, sin hablar en lo de Napoles, saber del si querría aceptar el dicho cargo durante la absentia del duque de Borbon de quedar capitán general del nuestro exercito reformado que se dexare en Lombardía, y a este effecto hazerle las mismas persuasiones que quedaremos muy servido dello, pero consentiendo el visorey como es dicho, no havéys de hablar en lo de l'exercito si no de reservarlo a otro effecto como a baxo diremos.

Todavía, si ninguno de los dos quisiesse consentir que provéyssemos en absentia como es dicho, y el dicho duque de Sessa hoviesse de quedar en Roma, o que él no se contentasse de aceptar el uno ny el otro de los dichos dos cargos temporales, y os pareciesse que el dicho duque lo rehusasse por tener ojo al capello por él o por su hermano, como muchas vezes nos lo ha hecho suplicar, y que desto se mostrasse el dicho duque quexoso, le podréys como de vuestro dezir que lo que havemos differido de escribir sobre ello en su favor ha sido por

haverlo el procurado sin nuestra sabiduría y sin licencia, pero que aceptando él de servirnos en el uno a otro de los dichos cargos temporales podría esto ser buen medio para que nos contentassemos que aceptasse el dicho capello por el o por su hermano, y que escriviessemos sobre ello al papa que je lo diesse en esta nueva creación que entiende hazer, y que vos nos escryveréys sobre ello para que venga la respuesta en tiempo. Toda vía si la creación fuesse tan acelerada que no toviessedes tiempo de consultarlo con nos y esperar nuestra respuesta, en tal caso aceptando el dicho duque uno de los dichos dos cargos temporales, podríades dezille que en diziendo vuestra crehencia al papa, la emplearéys a este negocio y suplicaréys a Su S<sup>d</sup> que assy lo haga, diziendo que lo havremos muy accepto y que después de la cosa hecha bien quedaremos contento dello, y no habrá lugar de imperdilo, y pues sabéys la causa del mal bien entenderéys el remedio. Toda vía en tal caso havríades de aclarar muy bien que aún que hoviesse el capello, no daríamos lugar agora que con él hiziesse su residencia en Espana, antes querríamos que quedasse en Roma por otros respectos muy urgentes que no sería menester mas particularizar. [fol. 31v]

Todavía si con los medios sobredichos no se conhortasse el dicho duque de salirse de la dicha negociación de Roma y aceptar el uno de los dichos cargos temporales, antes mostrasse de querer quedar en el cargo que agora tiene hasta haver dado conclusión en la capitulación por sus manos comencada entre el papa y nos, en tal caso por no mostrar desconfianza del le podréys dezir que quedando ahy tenéys commissión de no tractar ny hazer cosa ninguna con el papa sin su presencia y con su participación, asistencia y consejo, dándole a entender que, por haver passado en lugares no bien seguros, no havéys traydo instrucción por escrito, pero que tenéys en vuestra memoria los puntos principales de vuestra commissión en los quales, segund que se ofreciere la negociación, le diréis cada día lo que os viniere en memoria, y lo platicaréys y comunicaréys con él antes que hablallo, para que con su parecer y consejo se encaminen los negocios a nuestro servicio, y con este preámbulo podréys cada día, haviendo bien miradas vuestras instrucciones, platicar con el dicho duque lo que os pareciere que por aquel día se hoviesse de tractar con el papa o sus ministros, platicándolo con él en tiempo y sazón que no déys lugar al dicho duque de poder prevenir a Su S<sup>d</sup> lo que hovieredes de hablar, hasta que todos junctos lo habléys y propongáys de manera que no tengan las respuestas prevenidas ny aparejadas.

La orden que devréys tenir a tractar con el dicho papa es que primieramente, en virtud de la crehencia que lleváys, le repetáys muy dulcemente quanto hayamos siempre deseado de quedarle buen hijo y tenerlo por verdadero padre, no solamente después su felice assumpción al summo pontificado, de la qual no havemos sido pequeña parte como el bien sabe, mas

ahun, estando Su S<sup>d</sup> *in minoribus* en tiempo de papa Adriano, le havemos muy favorecido en las grandes persecuciones que estonces tenía de sus adversarios, reduziéndolo en gratia del dicho papa Adriano, y que después de su creación, ahun que nunca hayamos dudado de su buena voluntad y intención a las cosas de nuestro estado, todavía ha parecido a muchos que ne se nos haya correspondido a tanta filial observancia, no haviendo después continuado la liga y contribución de papa Adriano hecha por su propria mano, y dando lugar para que el exercito francés de baxo del duque de Albania passasse a los daños de nuestro reyno de Napoles por distrahir nuestro exercito de la conservación del estado de Millan y mas facilitar al rey de Francia la indevida ocupación del dicho estado lo que Dios no quiso permitir, dándonos de su mano la victoria tan gloriosa después de la qual ahun que hoviessemos las fuerças aparejadas y nuestro exercito entiero y victorioso para poder proseguir la victoria, no solamente contra los enemigos teniendo el rey de Francia preso, mas ahun por castigar los aliados y confederados que nos havyan faltado de su fe y palabra.

Todavía, con el desseo que tenyamos a la paz universal, suspendimos las armas, no dexamos passar nuestro exercito a delante, y por persuasión del mismo papa hezimos la paz con el rey de Francia, nuestro prisionero, sin pedirle otro rescate si no la restitución de nuestro antigo patrimonio del ducado de Bourgogna, haziéndolo de enemigo nuestro hermano y cuñado, y dándole nuestra hermana en casamiento por mayor establicimiento de la dicha paz. Y por dar a Su S<sup>d</sup> más seguridad de nuestra buena intención ratificamos la ligha que nuestros embaxadores havian hecho con Su S<sup>d</sup>, dexando solamente dos capítulos appartados que los mismos embaxadores havían dexado fuera de la capitulación como cosa no comprehendida [fol. 32r] en ella, de los quales el uno que era lo del sal de Millán no nos obligava en nada, y el otro de lo de Ferrara de más de ser cosa que toccava a tercero, y que no estava en nuestro poder de prejudicar al drecho del Sacro Imperio ny de otro tercero, podía engendrar más grandes movimientos y tumultos que los primeros en grande daño y ruina de la cristianidad.

Todavía, deseando satisfazer quanto en nos fuesse a Su S<sup>d</sup> después la venida a ca del reverendísimo legado el cardinal Salviati, hezimos platicar con él une nueva forma de capitulación por quittar todas las dificultades que estonces se podían offercer, la qual enviada allá con el comendador Herrera no fue acceptada, antes fue corrigida en muchos cabos, sobre los quales con nueva consulta respondimos como nos parecía convenir a nuestra filial observancia y al buen sossiego de la cristianidad, perho no quiso tanpoco Su S<sup>d</sup> acceptar l'ofrecido, diziendo que con nuestra yda en Italia o con la del visorey esperaba mejorar las condiciones, y con esto Su S<sup>d</sup>, sin haver respecto a los peligros de la cristianidad y a nuestra buena intención en tanta neccessidad de hallar remedio contra Turcos, Infieles y Hereticos,

rehusa o diffiere de abrir en esto el thesoro de la Yglesia y accordarnos la cruzada en estos nuestros reynos, que nunca sus antecessores rehusaron cosa cierto de muy grande admiración, no pudiendo Su S<sup>d</sup> perder en ello si no gañar y hazer señalado beneficio a la cristianidad, dándonos forma que la podamos defender, exaltar y acrecentar como lo deseamos, y por que agora, con la relación que nos ha hecho el dicho reverendísimo legado por parte de Su S<sup>d</sup>, parece que se ofrecen cinco difficultades por las quales Su S<sup>d</sup> ha differido y diffiere de concluir la dicha capitulación postreramente por nos reformada, no teniendo nuestros embaxadores poder por mittigar cosa alguna de las dichas difficultades sin nuestra consulta, havemos acordado de embiaros agora a Su S<sup>d</sup> con amplíssimo poder para concluir sobra las dichas difficultades y sobre todo lo contenido en la dicha capitulación conforme a lo siguiente.

Primeramente, quanto a l'artículo VII<sup>o</sup> que habla de la contribución en la qual parece, segund lo que dize el legado tener por cartas de l'arcobispo de Capua, se quiexa Su S<sup>d</sup> que hayamos pedido II<sup>m</sup> ducados por disolver el exercito de Lombardía y saccar los infantes españoles, haviendo primero dado commissión secreta a Herrera que seríamos contento de CL<sup>m</sup>, podréys dezir que no crehemos que Herrera haya mostrado ny dicho de tener tal instrucción común al duque de Sessa y a él, y ahun que hoviesse hovido tal instrucción, no haviendo aceptado ny concluydo aquella capitulación en tiempo que podiessemos con tan poco dinero deshacer el dicho exercito y saccar la infantería, y haviendo después crecido el gasto del dicho exercito de manera que es doblado lo que agora se havráa de dar por la disolución del dicho exercito, no devría parecer a Su S<sup>d</sup> tan duro que persistamos en la demanda de los CC<sup>m</sup> haviendo dellos a pagar nuestra parte y ahun más de otros CCC<sup>m</sup>, perho si hechar diligentia de concluir en los dichos CC<sup>m</sup> no se contentasse, podréys dezir que por satisfazer a lo que nos ha hablado sobre esto el dicho reverendísimo legado, seremos contento por la disolución de nuestro dicho exercito en la manera contenida al dicho artículo de los CL<sup>m</sup> ducados con que los otros L<sup>m</sup> se paghen en nuestro nombre y por nuestra parte al socorro del reyno de Hongheria, antes de emplear allá los otros dineros se volviesen en a la invasión de nuestros reynos de Nápoles y Sicilia o otras tierras de Italia, que todos los dichos dineros sean empleados al dicho effecto. Y que en tal caso no haya lugar el [fol. 32v] saccar de los infantes españoles por hazer la armada de mar como es contenido en el dicho VII capitulo, mas que en tal caso con el dicho dinero de la contribución podamos sostener en la dicha infantería en las fronteras y lugares de Sicilia, Pulla y Calabria para poder resistir a la intrada e invasión de los dichos Turcos y acudir contra ellos a la parte que fuere mas menester.

Quanto a la seconda difficultad que se haze en lo del duque de Ferrara, diziendo no ser razonable que, por el dozeno articulo de la dicha capitulación postreramente reformada, queramos obligar Su S<sup>d</sup> a dar la investitura de Ferrara a un súbditos de la Yglesia sin que Su S<sup>d</sup> cobre lo que nos havráa de dar de los C<sup>m</sup> ducados por la cobranza de Rezo y Rubera, pareciéndole que pues no queremos perdonar al duque Francisco Sforzia en contemplación de Su S<sup>d</sup> y por la quietud universal, no devemos querer que perdone al duque de Ferrara las penas por él incorridas, y que no tome del lo que le pareciere por la investitura, a esto podréys responder que la razón es muy diversa de lo de Ferrara a lo de Milán, pues la investitura de Ferrara y remisión de las penas se ha pedido no por derogar al feudo ny al drecho de la Yglesia, mas solamente a dos principales effectos. El uno por más fácilmente reduzir el dicho duque de Ferrara a dexarse de Rezo y Rubera y tomar la dicha investitura en recompensa del agravio que se le haría en quitarle la possession sin oyrlo en justicia, siendo las dichas tierras feudo imperial y allegando el haver sido primero despojado, pues en tal caso no bastaría allegar que fuessemos obligado por la liga de Adriano y reintegrar la Yglesia no hablando la dicha liga de tal caso y siendo nos como emperador mas obligado a deffender los feudos del Sacro Imperio que a dexarlos ocupar indevidamente. El otro effecto por lo qual deseamos la dicha investitura de Ferrara y remisión de las penas era por quitar todas causas de movimientos y turbaciones y por mas establecer la universal paz y quietud de Ytalia, las cuales cosas no militan en lo de Milán como diremos a baxo en el artículo que habla del dicho duque Francisco. Per ho si Su S<sup>d</sup> no se contentare del dicho dozeno articulo de la capitulación como está postreramente reformado, podréys dezir que seremos contento que se dexe del todo fuera de la capitulación y que no se hable en ella ny de la reintegración de Rezo y Rubera, ny de la dicha investitura de Ferrara, con tanto que Su S<sup>d</sup> y nos promettamos el uno al otro de no tratar con el dicho duque sin común consentimiento, y que todo el dinero que se podiere sacar del dicho duque se applique a común beneficio de Su S<sup>d</sup> y nuestro, y que entre tanto no se haga novedad contra el dicho duque ny en lo quel tiene, de una parte ny de otra sin común consentimiento nuestro y en este postrero punto havéys de persistir muy reziamente.

Quanto a la tercera difficultad que resulta del XIII<sup>o</sup> artículo de la dicha capitulación, hablando de la distribución del sal en el estado de Milan, pretendiendo el dicho legado por parte de Su S<sup>d</sup> que en esto pedimos dos cosas non razonables, el una que se concierte con el S<sup>or</sup> Infante y archiduque nuestro hermano, el otra que dure solamente el concierto por la vida de Su S<sup>d</sup>, alegando contra esto la liga de papa León y los gastos de la sede appostolica, a esto podréys dezir de nuestra parte que no entendemos haver pedido ny pedir cosa alguna que no sea muy razonable, por que haviendo nuestros embaxadores en Roma solamente prometido a



Su S<sup>d</sup> que procurarían con nos que Su S<sup>d</sup> permitiésemos la distribución del dicho sal, y habiendo ellos hecho su [fol. 33r] diligencia en tiempo que ya no estava en nuestra mano, habiendo investido el duque Francisco Sforza del dicho estado y el concedido la dicha distribución del sal perpetuamente al S<sup>or</sup> archiduque nuestro hermano, no quedavamos nos obligado a conceder a Su S<sup>d</sup> la dicha distribución del sal y nos pareció de hazer harto por Su S<sup>d</sup> de interponernos a procurar con el dicho nuestro hermano que consentiese la dicha distribución con alguna razonable recompensa por la vida de Su S<sup>d</sup>, que nos parecía cosa razonable sin hablar del successor, no sabiendo qual havría de ser, ny si convernáa hacerle la misma gratia que se hazia por Su S<sup>d</sup>, y de fondarse en esto sobre la liga de papa León parece mas fuera de razón, no siendo aquella liga de tanto effecto que hoviesse de passar a successores especialmente no habiendo sido observada la dicha liga por él ny por ninguno de los successores. Y quanto a los gastos que hizo más se aprovecho papa León della que nos habiendo cobrado por la Yglesia la possessión de Parma y Plazencia y se en virtud de la dicha ligha o en otra manera appertenesiese a la Yglesia algún drecho en la distribución del dicho sal, aquel le queda reservado por el mismo XIII<sup>o</sup> postreramente reformado, y por tanto devéys insistir que se contente del dicho capitulo como está o que se dexé y que se trate a parte con el S<sup>or</sup> Infante, y si se podiere concertar con el que dexé la dicha distribución del sal, no solamente por la vida de Su S<sup>d</sup> mas ahun por el successor, en la misma forma y manera que el dicho nuestro hermano lo tiene capitulado, dándole tal recompensa que él se contente nos holgaremos mucho dello, pero no nos podemos obligar precisamente a lo que no está en nuestro poder.

Quanto a la quarta difficultad, que resulta del XIII<sup>o</sup> artículo de la dicha postrera capitulación, disponiendo del estado de Milan en caso de muerte o de privación del duque Francisco por darne la investitura al duque de Borbón, y que en tal caso s'entienda el dicho duque de Borbón con el dicho estado de Milán ser comprehendido en la liga deffensiva y puesto en lugar del dicho duque Francisco con sus honras y cargos, diziendo por parte de Su S<sup>d</sup> que en esto no se haría por su parte tanta difficultad si el dicho duque de Borbón se investieffe por él y sus successores, per ho que haviéndose de gobernar Su S<sup>d</sup> en esto, conforme al parecer y deseo de los otros potentados por la quietud de toda Italia Su S<sup>d</sup> no puede dexar de procurar y sostener la conservación del dicho duque, a esto podéys responder que por conservación de nuestra auctoridad y dignidad imperial y por no dar atrevimiento a otros de templar cosas malas contra nos y nuestro estado, y especialmente de los que nos deven fidelidad como vassallos, no podemos dexar que por justicia no se conozca de las culpas que se imponen al dicho duque Francisco y de las causas que se proponen por su

privación, y hallándose la cosa bien conocida y examinada por justicia en tales términos que justamente y rectamente haviendolo oydo en todas sus deffensas y disculpas parezca se dever privar del dicho estado, no podríamos en ninguna manera dexar de executar la dicha justicia, haziendo castigo exemplar a todos, y no crehemos que en esto ningún potendado dependiente del sacro imperio fuesse si atrevido que osasse emprender de querer nos impedir la recta execucion de justicia en caso tan grande de crimen de lesemagestad, por no ponerse ellos en peligro de caer en la misma pena y castigo, que cierto por cosa del [fol. 33v] mundo ahun que nos aventurassemos de perder todo nuestros reynos y señoríos con el mismo Imperio, no podríamos cuffrir de ser forzados a perdonar tales casos contra nuestra voluntad, ny a dexar la justicia y castigo de nuestros vassallos y súbditos.

También podréys dezir a Su S<sup>d</sup> que nuestra intención siempre ha sido y es que la dicha justicia sea administrada muy rectamente y sin sospecha, y que a este effecto havemos cometido al prothonotario Carraciolo como persona recta et indiferente, el qual no dudamos ser accepto no solamente a Su S<sup>d</sup> y todos los potentados de Italia, mas ahun al mismo duque Francisco, para que el dicho prothonotario tome la verdadera información, no solamente de las culpas mas ahun de las disculpas y justificaciones del dicho duque, la qual información tomada provehiremos los juezes por determinar el proceso y hazer justicia que sean de sciencia y consciencia y que a juyzio de Su S<sup>d</sup> sean tenidos por hombres sin sospecha, y que si hasta agora se havia hecho por nuestros ministros alguna cosa desafortada, havia sido sin nuestra orden ny sabiduría, y que no lo havíamos querido aprobar, antes lo havíamos mandado reparar, y remediar, y reintegrar el dicho duque Francisco para que pendiente el proceso lleve las rentas y administre y gobierne con las seguridades sobradichas.

Y a cerca desto podréys declarar a Su S<sup>d</sup> lo que havréys negociado en Milan con el dicho duque y con los otros, y con todas estas demonstraciones rogaréys a Su S<sup>d</sup> que pues connoce nuestra recta intención y vee que nos ponemos en toda razón y no queremos en ninguna manera tirampnizar, si no hazer lo que a justo y recto príncipe appartenece y al bien público conviene, y como él dize a Su S<sup>d</sup> no va nada que quede el estado de Milán mas a l'uno que al otro, y que sabemos por muy cierto que lo que Su S<sup>d</sup> hiziere en esto todos otros potentados de Ytalia lo aceptaran y lo ternan por bien, que quiera Su S<sup>d</sup> por poner fin a esta negociación passar el dicho XIII<sup>o</sup> articulo conforme a la ultima reformation embiada allá.

Perho si Su S<sup>d</sup> no quisiesse consentir que en caso de privación demos la investitura del dicho estado de Milán al dicho de Borbón, ny quiera que este puncto se ponga en la capitulación, después de haver hecho en esto toda la diligencia y persistencia possibile hasta a porfiar, le podréys dezir que a lo menos no rehusé de consentir que se vea la justicia

rectamente y que no hallándose el duque Francisco dever por justicia perder el estado, que él quede comprehendido en la liga como antes estava, y por lo contrario perdiendo el dicho estado por justicia, quede la deffension del dicho estado comprehendida en la liga a provecho del Sacro Imperio y de quien justamente appertenece por concession hecha de común consentimiento de Su S<sup>d</sup> y nuestro, y que assuremos Su S<sup>d</sup> de no retener el dicho estado en nos ny en nuestro hermano, ny darlo en poder de persona scandalosa donde se podiesse seguir la turbación de Italia, y que promettamos de disponer del dicho estado a contentamiento de Su S<sup>d</sup>, y ahun si Su S<sup>d</sup> quisiere que sea a contentamiento de Venecianos.

Y a este effecto le podríades declarar lo que se ha platicado en nuestro consejo de la dismembración e alienación de las particulares piezas del dicho estado en diversas personas o potentados, haziendo dellas feudos particulares del Imperio de manera que por tal dismembración no se podiesse más unir ny hazer más tumultos y guerras por el dicho estado, pagándonos por tal infeudación el dinero razonable que con nos fuere acordado, y ahun si pareciesse que la ciudad de Milán con su territorio et distrito quedasse por ciudad libre y camera imperial como las ciudades libres d'Alemagna y Italia, dándole los privilegios razonables y pagando por ellos lo que fuere justo, haremos en todo conforme al parecer de Su S<sup>d</sup> de manera que quede contente, pero si antes de concluyr con Su S<sup>d</sup> toviessedes nueva cierta del visorey que el rey [fol. 34r] de Francia a la [...] no quisiessse guardar lo [...] ny restituir Borgogna, y que las platicas de Italia andassen vuias y calientes en nuestro prejuyzio y conociesedes no haver otro remedio que de conservar el duque Francisco en el estado, devéys hazer en esto lo mejor que podieredes antes que romper, mirando pero que por satisfcción de lo que havemos prometido al duque de Borbón se de forma que tal restitución se haga por vía de justicia.

Quanto a la quinta difficultad que resulta del XV<sup>o</sup> artículo de la dicha capitulación últimamente reformada, no volendo Su S<sup>d</sup> consentir que la observación de la investitura sea regulada conforme a la observación del rey católico y de sus antecessores ny a los privilegios y capítulos del reyno, alegando ser dada nueva forma y nueva declaración en esto con la nueva investitura hecha en virtud de la dispensación por poder aceptar el Imperio, a esto podréys dezir que no queríamos en ninguna manera appartarnos del justo ny convenir a nuestro juramento, y que por no tener acá la dicha dispensación y investitura que por Don Juan Manuel estonces nuestro embaxador en Roma fueron embiadas a Nápoles como cosas appertenecientes aquel reyno, no havemos bien podido entender la substancia de lo capitulado y por esto no nos parecía ser cosa aliena de la razón de referirnos a la observancia de nuestros predecessores y a los privilegios de aquel reyno, especialmente haviendo de muchos tiempos

quedado cierto número de beneficios reservados a la nominación de nuestros dichos predecesores y nuestra, y ahun que esto no fuesse si bien declarado en la dicha investitura nueva, pensaríamos que Su S<sup>d</sup> nos doviessse hazer esta gratia que de sí mismo sin pedirlo lo declarasse, y assy le supplicaréys muy dulcemente que si Su S<sup>d</sup> quiere que el dicho XV<sup>o</sup> articulo este sin la addición postrera, refiriéndose simplemente a la investitura, que a lo menos por bulla o breve a parte nos reserve aquellas XXIII yglesias que en todo el tiempo passado siempre han sido tenidas por reservadas, y si vos no podieredes alcanzar la reserva de todas las XXIII yglesias que sea del más número que podieredes y haviendo hecha toda la diligentia posible en esto, si Su S<sup>d</sup> persiste de no hazernos en ello gratia ninguna si non de simplemente estar en la observación de la investitura, no haviendo otra difficultad en la conclusión de la capitulación que está, no dexaréys de concluirla, dexando fuera las palabras [...] en la fin del dicho XV<sup>o</sup> artículo, *hiis modis et formis* [...].

Si Su S<sup>d</sup> acceptare de concluir la dicha capitulación en la forma arriba declarada, dexándose de las dichas cinco difficultades, podréys concluir en virtud del poder que lleváis, en el qual también va nombrado el duque de Sessa paraqué hallándose en Roma no quedasse affrontado, y os podiessse atravesar los negocios y concluyendo con Su S<sup>d</sup> como es dicho, si él o algún otro de su parte os hablasse por saber si tenéys commission de los casamientos que se han platicado con el dicho reverendísimo legado, podréys responder que haviendo nos hecho declarar al legado nuestra intención y la buena voluntad que teníamos a ello, y no haviendo después havido respuesta ny resolución de la voluntad de Su S<sup>d</sup>, no nos ha parecido de mover en esto otra cosa, pero que bien sabéys que nuestra intención había sido de entender en la plática y corresponder a la voluntad de Su S<sup>d</sup>, sea por casar el hermano de Don Georgio de Austria con la sobrina de Su S<sup>d</sup>, o por casar hija nuestra con un sobrino de Su S<sup>d</sup>, o por hazer ambos los dichos casamientos con las qualidades y condiciones que entre Su S<sup>d</sup> y nos se accordarian, y que siendo Su S<sup>d</sup> servido de declararse en estos, vos nos daréys aviso con correo expresso y tenéys por cierto que os responderemos como conviene. [fol. 34v]

Después de concluyda la capitulación y liga con Su S<sup>d</sup>, como dicho es, en caso que Venecianos hayan embiado en Roma sus embaxadores por tractar con vos, conforme al aviso que les havréys dado, podréys con la auctoridad de Su S<sup>d</sup> y por su medio tractar con los dichos Venecianos quanto al capítulo del duque de Milán y de la deffensión del dicho estado en la misma forma et manera como lo havréys tractado con el papa. Y quanto al dinero que nos havrán de dar, os podréys reduzir a los CC<sup>m</sup> ducados que postreramente le havemos pedidos y después a CL<sup>m</sup>, y a la postre a CXX<sup>m</sup>, y en ello persistir sin mas abaxar. En lo del S<sup>or</sup> Infante, nuestro hermano, que le paguien luego todos los términos corridos después de la primera

capitulación, y si quedare difficultad en lo de la capitulación de Bormacia que se determine, o por árbitros o por la rota en Roma. Y quanto a los foraxidos, que se haga toda extremidad paraqué sean restituydos en sus bienes, en tomando por la paga dellos lo que se les deve por los términos passados, y pagando por lo venidero por la renta añal de V<sup>m</sup> ducados que han de pagar a los dichos foraxidos en una vez sola C<sup>m</sup>, que son a razón de cinco por cento, y lo que faltare a la paga de los dichos bienes alienados que los mismos foraxidos se lo busquen y paguen, y si los dichos Venecianos no quieren consentir en esto que a lo menos paguen luego lo debido de los dichos V<sup>m</sup> ducados [...], y que por lo venidero hayan de comprar una renta cierta de la dicha summa por los dichos foraxidos, a donde puedan cadaño recibir su pagamento sin que les pueda ser impedido por qualquier contravención de la dicha capitulación, pues aquella no podría ser atribuida ny imputada a culpa de los foraxidos.

Y si habiendo hecho en esto toda extrema diligencia hasta a mostrar de romper que se passe el negocio de los dichos foraxidos conforme a la primera capitulación con que se les pague luego lo debido, y si los dichos Venecianos no hoviessen enviada poder para concluir en Roma, en tal caso podréys avisar al prothonotario Carraciolo y Alonso Sánchez que concluyan en esta misma substancia en virtud del poder que tienen de nos, escrivéndoles lo que havréys concluydo con el papa, y podríades hazer que Su S<sup>d</sup> embiasse persona a este effecto o escriviesse a su nuncio por assistir a la negociación y ayudar a inducir los Venecianos al dicho concierto.

Quanto al duque de Ferrara, habiendo él enviado en Roma hombre proprio con poder por tractar con vos como es dicho, havréys de conduzir os con él conforme a lo que hovieredes concluydo y platicado con el papa, sea de decirle que por no perder el papa ny dar causa a nuevos movimientos havemos sido forzado de tractar con Su S<sup>d</sup> de la restitución de Rezo y Rubera con las condiciones y qualidades contenidas en el capítulo que el prothonotario Carraciolo le ha comunicado, si el papa lo hoviesse assy aceptado, persuadiendo en tal caso al dicho duque que por su bien se contente dello y en lo de mas haga lo que por la instrucción del dicho prothonotario Carraciolo le havemos mandado comunicar, dándole a entender que no haziéndolo assy seríamos forzado de asistir al papa contra él por la cobranca de los dichos lugares de Regio y Rubera, o si Su S<sup>d</sup> no hoviesse aceptado el dicho capítulo, dexando del todo el negocio de Ferrara fuera de la capitulación conforme a lo que arriba es dicho, podréys dezir al dicho duque [fol. 35r] de Ferrara que por no haver podido assentar sus cosas con el papa como lo deseavamos, havemos acordado de dexarlo por agora fuera de la capitulación con intención de poder después mejor tractar sus negocios a parte, y más a su provecho y seguridad, pero que entretanto que se concertaren sus cosas

havemos tomado seguridad y promessa de Su S<sup>d</sup> que no se hará de hecho alguna novedad contra el dicho duque en lo que al presente possehe, y que viniendo a concierto de los dichos sus negocios miraremos por él como per persona que deseamos sostener y favorecer, exhortándole que se contente de lo que se ha podido hazer por agora y que persevere en nuestra devoción, que no le faltaremos en ninguna manera en su tiempo.

Toda vía si siendo vos llegado en Roma y hecho toda diligentia con Su S<sup>d</sup> de tractar y concludir en la forma que es dicho hallasedes, Su S<sup>d</sup> renitente a tal conclusión y conociesedes que os truxiesse en dilaciones entendiendo en otras platicas que no fuessen a nuestro servicio y que dissimulasse con vos en tal caso por prevenir los inconvenientes antes que ser prevenido, y pordar algún temor al papa, más de apariencia que de hecho, para podello traer a la razón de hazer algún buen concierto entre Su S<sup>d</sup> y nos en beneficio de la cristianidad, no solamente será menester asegurarnos del dicho duque de Ferrara mas traer otros a nuestro servicio de los que no están contentos de Su S<sup>d</sup>, como son los Bentivollos, los Ballones y otros tales foraxidos de la tierras de la Yglesia, y dar aliento a los que ya son buenos por nos como son los Coloneses, con los quales se podrían atraher los otros y sostenerse de manera que el papa conociesse que no queremos esperar que nos tome desapercibido, ny descuydado, y por mas apretar el negocio en virtud de las cartas de crehencia que por ellos lleváys, de las quales os podréys servir segund la oportunidad del tiempo y como vieredes ser neccessario, podríades con ellos concludir y dar orden que quando os pareciere ser menester para conservar y deffender la dicha republica y por tener la gente del papa y de Florentines ocupada, que no puedan entender en otras empresas preiudiciales a nuestro servicio.

Y también será menester proveher las fronteras de Nápoles a los confines de la Yglesia, y donde mejor os pareciere, y en tal caso será muy neccessario de concludir con el dicho duque de Ferrara sin el papa, asegurándole de darle su investitura de todo lo que tenía de l'Imperio conforme a la del Imperador Maximiliano e ayudarle a la cobranca de lo ocupado, pagando el dinero por su parte ofrecido, y dando su hijo primogenito en nuestras manos para que lo casemos con una nuestra hija natural, y haziendo las otras cosas contenidas en la instrucción postrera del prothontario Carracciolo, diziéndole que por mayor seguridad de las cosas que assenteréys con él le daremos cargo como nuestro capitán general de nuestro exercito que quedare en Lombardia, para que con él pueda executar lo que convenga a beneficio nuestro y suyo, y que ahun que hayamos dado al duque de Borbon la dicha capitania general, junctamente con la lugartenencia, tenemos forma que el dicho Borbon ahun que fuesse a Italia, lo que no podrá ser tan presto, terna por [...] que de baxo del como lugarteniente general y representante nuestra persona, quede el dicho duque de Ferrare capitán

general del exercito como lo era en la guerra de Prohencia el marqués de Pescara que en gloria sea, y assy en el dicho caso no dexaréys de concluir con el dicho duque de Ferrara Coloneses y otros, lo que os pareciere que convenga, no por comenzar guerra al papa, más por deffender y tenerle en temor hasta que hayáys consultado con nos lo que se havrá de hazer. [fol. 35r]

Si después de concluyde de nuestra parte con el dicho duque de Ferrara, Coloneses y otros, y hechas por vos las provisiones arriba declaradas el papa risientesse dellas, podréys muy dulcemente dezille que haviendo nos hecho con Su S<sup>d</sup> todo lo que buen hijo deve hazer con el padre, y mostrado muy claramente nuestra filial observancia y el deseo que tenemos al bien público de la cristianidad, y viendo las platicas y tramasy que andavan por abaxar la grandeza que nos ha dado, no havemos querido dexar las cosas a beneficio de nuestra ny descuydarnos de obviar quanto a nos fuere a tales platicas por conserva lo que su divina clemencia nos concedió para poderlo empiar en su sancto servicio, pero que nuestra intención no ha sido ny es con las provisiones que havemos mandando hazer que ninguno fuesse offendido, ny que con ellas se hiziesse prejuyzio o agravio de Su S<sup>d</sup> ny a qualquier de Italia, si no por apercebirnos a la deffensión de nuestro estado y dignidad contra los que nos quisiessen ofender y machinar algún sinistro, y que de nuestra parte siempre havemos sido y somos inclinado a la paz y quietud universal de cristianos por poder emplear nuestras fuerzas contra Infieles, y que quando Su S<sup>d</sup> quisiere abrazar este camino de la paz universal no nos troverá renitente ny alieno della, antes muy affectado a la conclusión y verdadera unión, especialmente con Su S<sup>d</sup> como común padre y pasto, y con aquella Sancta Silla de la qual somos y queremos ser verdadero protector y deffensor.

Toda vía que lo que ya havemos tractado y concluydo con el dicho duque de Ferrara y otros nuestros amigos vassallos y servidores por resistir a las dichas platicas no lo podríamos deshacer, bien podréys dezir a Su S<sup>d</sup> que con el dicho duque ny otros havemos tractado si no por las cosas del Sacro Imperio por las quales es razón que mireos de conservallas, y que quanto a las cosas de Yglesia y tenidas de feudo ecclesiastico no havemos toccado en ellas ny queremos tocar, pero si Su S<sup>d</sup> quiere en lo de mas tractar con nos y assegurar su estado ecclesiástico y emplearnos por ello como hijo primogenito de la sede appostolica, nos trabajaremos que el dicho duque de Ferrara y todos otros vassallos ecclesiasticos hagan con Su S<sup>d</sup> lo que fuere razón, y que los drechos de la Sancta Yglesia romana le sean muy bien guardados como a vicario de cristiano. Y con estas persuaciones, si Su S<sup>d</sup> quisiere tractar con vos en nuestro nombre en virtud del poder que tenéys, podréys hazer la capitulación en los puntos que ya están accordados con Su S<sup>d</sup>, conforme a lo que últimamente havemos dexando

a parte lo del duque de Ferrara, sin prejudicar al assiento que hovieredes hecho con él, y reduziendo por esta vía Su S<sup>d</sup> a buen concierto podréys con la misma forma reduzir los Venecianos y concertarnos con ellos, conforme a lo que está dicho sin prejudicar en nada al concierto que hovieredes hecho con el duque de Ferrara.

En caso que Su S<sup>d</sup> se quexasse de la commissión que havemos dado al cardenal Colonna por assistir a nuestros embaxadores a tractar con Su S<sup>d</sup>, podréys dezir a Su S<sup>d</sup> por verdad que esto no se ha hecho a ninguna mala intenció,n antes pensando de hazer servicio a Su S<sup>d</sup> y beneficio en la negociación, porque habiendo sido informado por algunos de nuestros ministros y servidores que el dicho cardenal se era partido de Roma mal contento de Su S<sup>d</sup> y que tenía Su S<sup>d</sup> recelo de tal partida, persuadiéndonos de dar alguna forma que el dicho cardenal volviesse a Roma por quittar toda sospecha a Su S<sup>d</sup>, y no sabiendo nos la causa de tal partida, nos pareció hazer servicio a Su S<sup>d</sup> si con tal commissión podieramos reduzir el dicho cardinal a volverse en Roma y quittar tal sospecha y recelo.

En todas las cosas arriba dichas usaréys de vuestra acostumbrada prudentia y discreción conforme al tiempo y a la qualidad de los negocios y como en vos confiamos, pues estando alla podréys mejor entender lo que convenga que nos [...] <sup>21</sup>

---

<sup>21</sup> La fin de la phrase est coupée.



## 11) Instructions à Miguel May - 10 juillet 1528<sup>22</sup>

Lo que vos, amado nuestro maestro Miguel May, regiente nuestra chancellería de Aragón, havéis por nuestra parte decir y hazer en Italia adonde al presente os embyamos, es lo siguiente.

Premieramente, embarcádos con la mayor diligencia que podréis, adonde y como mejor os pareciere, procuraréis de tomar vuestra derrota para Napoles, por endrezaros con todo el cargo que lleváis al illustre príncipe de Orange, nuestro primo visorey, lugarteniente general en nuestro reyno de Nápoles y capitán general de nuestro ejército, al qual por tener el lugar que de nos tiene, y por lo que del confiamos, y para que con él podáis tomar más cierta información y resolución del estado en que están presentemente o estovieren quando llegaredes los negocios de allá, y el progresso de nuestros enemigos, y de cómo estoviere el papa con nos y con nuestras cosas y de la inclinación que havrá mostrado en esta conjuntura en favor o disfavor de nuestras cosas, y de lo que segund las occurrentias se havrá de tractar y platicar con Su S<sup>d</sup> para traherle o confirmar en nuestra amistad como siempre lo havemos deseado y deseamos por lo que conviene al bien y reposo de toda la christianidad, havemos accordado de remittir principalmente toda esta negociación al dicho illustre príncipe nuestro primo, para que con su parecer y consejo se pueda esta negociación mejor y más seguramente encaminar al servicio de Dios, y nuestro, y al bien público de todos.

Por ende si Dios permittiere que podáis seguramente llegar adonde el dicho príncipe estoviere, sea en Nápoles o en otra parte, dándole las cartas que a cerca desto le escrivimos junctamente con los poderes que a él se endrezan, y comunicándole los traslados que lleváis de los despachos y instrucciones que llevó Gropain para Don Hugo, que por su muerte quedaron sin effecto, solicitaréis con toda diligencia que el dicho illustre príncipe todas cosas bien consideradas, consultadas y debatidas con vos, se resuelva promptamente y sin mucha dilación daros su parecer y consejo de lo que havréis de tractar y concluir con Su S<sup>d</sup>. Y con la dicha resolución tomaréis con toda presteza el camino más seguro, o por mar o por tierra, por yr adonde estoviere Su S<sup>d</sup> y con toda prudencia y dexteridad entender en la plática y ejecución del negocio conforme a la resolución que hovieredes tomada con el dicho illustre príncipe, tomando una ziffra del con la qual seguramente le podáis continuamente avisar de todo lo que se offriere, y que con ella pueda el responderos y embyar su parece, dando continuo

---

<sup>22</sup> HHSA, Belgien PA 67/2, n° 30, fol. 168r-170v.

aviso [...] al otre de todas las occurentias dignas de saber por bien del negocio, y por mejor encaminar la amistad y unión dentre Su S<sup>d</sup> y nos, y obviar a todas sinistras pláticas y machinationes que se podiessen hazer en contrario, pues nuestra intención es de hazer todo lo que en nos fuere para que Su S<sup>d</sup> se asegure de nos y que se le quite toda ocasión de dissidentia, de manera que él nos quede buen padre, y halle en nos obras de observantissimo hijo. [fol. 168v]

Todavía, por que no sabemos si el dicho illustre príncipe con nuestro ejército al tiempo que llegaredes en Italia estará libre del cerco que nuestros enemigos tenían sobre Nápoles, o si ahún estoviesse cercado y no podiessedes allaros con él ny comunicarle, como es dicho lo que lleváis ny haver adito seguro por embialle y saber sobre ello su parecer y resolución, como es dicho, y que en esto la dilación podría dañar toda la negociación, pues el papa siendo avisado de vuestra llagada en Italia, y entendiendo por cartas de su nuncio como os havemos despachado por yr a Su S<sup>d</sup> a tractar y conluyr todo lo que conviene a la amistad y unión dentre ambos, si hallasse en esto dilación podría resabiarse y tomar tal suspicion que perdiessse la buena intención e inclinación que diz haver a nuestra amistad, pensando que le quisiésemos dar palabras y tenerle assy suspenso, que es cosa muy ajena de lo que deseamos, como es dicho.

A este effecto havemos accordado ya os ordenamos expressamente, que si en tomando tierra en qualquiere parte de Italia hovieredes nueva cierta que el dicho illustre príncipe fuesse talmente cercado a encerrado que no podiessedes haver acceso seguro por yr o embyar a comunicarle lo que lleváis, y saber su parecer como es dicho, en tal caso por no dexar perder la negociación y por no tener Su S<sup>d</sup> suspenso ny ponerlo en sospechar, que procuréis con la mayor presteza que podieredes de yr drecho en la corte de Su S<sup>d</sup> por darle a entender nuestra recta y sana intención, y el verdadero zelo que tenemos a honrarle observar y reverir como padre común, pastor y vicario de Dios en tierra, y que Su S<sup>d</sup> se [...] abrazarnos como hijo observantissimo primogénito de la Sancta romana Iglesia y silla appostólica, y a cerca desto havréis de tener la forma y orden que se sigue.

A saber es que llegando en la corte de Su S<sup>d</sup> havéis primero de informaros si el excellentíssimo padre Fray Francisco de Los Angeles, general de la orden de san Francisco, estoviere en la dicha corte, procuraréis antes todas cosas de hallaros con él y comunicarle todo lo que lleváis, platicando sobre todo con él por saber de puncto en puncto en que términos él tiene la negociación de lo que llevó a cargo de tractar en nuestro nombre con Su S<sup>d</sup>, y en que disposición y inclinación halla Su S<sup>d</sup>, o de quedarnos amigo, o de favorecer nuestros enemigos, o de estar suspenso y neutral. Y con esta información, y comung parecer del dicho

general y vuestro, podréis junctamente yr a besar el pied de nuestra parte a Su Santidad y presentarle nuestra carta de crehencia que por el lleváis, y hablalle conforme a lo que con el dicho general hovieredes platicado. Perho, si el dicho general fuesse ya partido antes que os presentéis a Su S<sup>d</sup>, podréis por todos los otros medios que os parecieren convenientes, con los [fol. 169r] cortesanos que os perecieren más inclinados a nuestro servicio, informaros del estado de los negocios y de los progresos de Su S<sup>d</sup>, y de los señales que ha dado y da de sí, pour conocer su voluntad y intención, si es inclinada a nuestra amistad o non. Y con la dicha información podréis vos solo en absentia del dicho general yr a besar el pied de Su Santidad de nuestra parte, y presentarle la dicha carta de crehencia que lleváis y en virtud della declaralle la causa por la qual os embyamos allá con el deseo que tenemos a lo que es dicho.

La susbtancia de lo que havréis de decir sobrello es declaralle quanto nos ha pesado el daño y affrenta que Su S<sup>d</sup> y la Sede apostólica sin nuestra culpa han pedecido de la gente de nuestro exercito por las grandes turbulencias de guerra causadas con la nueva liga contra nos hecha. Y ahún que des del principio quisiéremos quittar Su S<sup>d</sup> de todo trabajo y entender promptamente en su liberación y en el reparo de lo que se havría seguido, quanto en nuestro poder fuesse para que todo el mundo connociesse nuestra sana y recta intención y quan libre estavamos de toda culpa del desastre accaecido en Roma. Y que a este effecto hoviéssemos despachado el dicho general de los Franciscos con el señor de Veyre con amplas instrucciones a nuestro visorey de Nápoles, el qual tenía el principal cargo. Y a falta del hoviéssemos embyado nuevos despachos a Don Hugo de Moncada, el qual entonces tenía cargo del dicho reyno, haviéndoles dado amplo poder de hazer y concluyr todas cosas a contentamiento de Su S<sup>d</sup> y sin nueva consulta, habiendo primero hecho toda diligencia de embyar con el nuncio de Su S<sup>d</sup> alguna persona de auctoridad y qualidad para este effecto, como sabe muy bien el dicho nuncio. Y habiendo sido neccessario por los impedimentos de los passaiges de mar y de tierra dilatar las expediciones. Hallándose a la llegada de los dichos general y Veyre ser muerto el dicho visorey, al qual eran endrezados, y después habiendo plazido a Dios llevar así Don Hugo antes que los otros despachos a él endrezados llegassen, y viniendo las nuevas de allá tan tarde como vienen, ha sido forçado dilatar vuestra expedición hasta agora. Por la qual mejor encaminar a la seguridad de los negocios y por tener el ilustrísimo príncipe de Orange la mano en la pasta, y haver el cargo del ejército y de todo a quel reyno y estar en su mano la execución de lo que se haviere de tractar y concluyr con Su S<sup>d</sup>, vos haviamos ordenado de endrezaros primero a él y resolver con él lo que havriades a tractar en nuestro nombre. Para lo que concluyeredes fuesse después mas seguramente executado, y que por no tener la intelligentia y correspondencia qual conviene, se pudiesse seguir inconveniente, que tractando

vos la paz y amistad sin sabiduría del príncipe, pudiesse el con las armas hazer effecto contrario sin pensar en ello creyendo hazernos servicio, y que vos no hallando seguro acceso por consultar con el dicho príncipe y por asegurar la negociación como es dicho, havéis determinado de yr à Su S<sup>d</sup> por darle razón de todo y con su consentimiento encaminar el negocio lo mejor que ser podiere, por la satisfacción dentre ambos y por obviar a todos inconvenientes. [fol. 169v]

Con esta color y con dezir a Su S<sup>d</sup> que los poderes y instrucciones que lleváis son tan amples que sin otra consulta nuestra se pueden assentar todas cosas a su contentamiento, le suplicaréis que por bien del negocio y para que la execución de lo que se assentare con Su S<sup>d</sup> sea más segura, y non se siga el dicho inconveniente de contrario effecto no sabiendo el dicho ilustrísimo príncipe nuestra determinada voluntad sobre ello, se contente Su S<sup>d</sup>, antes de tractar ny concluir cosa alguna, de daros alguna forma con que podáis yr o embyar a comunicar los dichos poderes y instrucciones con el dicho illustre príncipe, y declararle nuestra intención y voluntad y haver del su respuesta y resolución. Y si Su S<sup>d</sup> viene en ello, será muy bien que antes que entrar en comunicación o platica del concierto, todo lo que lleváis se consulte y platique primero con el dicho illustre príncipe, y sepáis enteramente su parecer y resolución, de la forma y manera que havréis de tractar.

Perho si connociessedes que Su S<sup>d</sup> no tomasse de buena parte la dilación de consultar con el dicho príncipe, y que por ello hoviesse de entrar en alguna suspición, que quisiessedes con la dilación gannar tiempo entretiemendolo en platicas sin effecto, en tal caso por quitalle de duda, no dexaréis de tractar y platicar con Su S<sup>d</sup> en nuestro nombre todo lo que conviene al establimento y confirmación de la amistad y verdadera intelligencia entre él y nos solamente. Tanto en lo que havremos de hazer por él a cerca de la restitución de las fortalezas, hostaiges y otras cosas, quanto en lo que pedimos de gratia a Su S<sup>d</sup> de cruzada, quarta, mena, investitura, yglesias y absolutiones, y otras cosas conforme a la commissión que sobrella havíamos embyado à Don Hugo con Gropain, y a lo que agora escrivimos y encargamos al dicho illustre príncipe del qual todo lleváis traslado por vuestra mas ampla instrucción y información. Y ordenada sobrello entre Su S<sup>d</sup> y vos en nuestro nombre la capitulación quel conviene por la reciproca intelligencia y amistad, verréis por los mejores y más dulces medio que podieredes si será posible de conducir Su S<sup>d</sup> que se contente differir la conclusión de la dicha capitulación hasta haver consultado con el dicho illustre príncipe y havida su respuesta. Todavía si Su S<sup>d</sup> no se contentasse dello y no le tomasse de si buena parte como nos lo entendemos, que no es sino por más asegurar el effecto de lo que se assentare con Su S<sup>d</sup> y remover todos obstáculos y inconveniente que se podiessen ofrecer, no dexaréis de concluir

como es dicho sin esperar la consulta o respuesta del dicho príncipe por no tener Su S<sup>d</sup> suspenso ny dar lugar a que la dilación pueda préjudicar a la buena conclusión de la amistad y intelligentia entre Su S<sup>d</sup> y nos, que a este effecto lleváis dos poderes, uno para vos solo en caso que el general fuesse partido, y otro en el qual el dicho general esta nombrado para en caso que fuesse presente.

Todavía si Su S<sup>d</sup> no se contentasse de tractar solamente la dicha amistad y intelligentia entre nos dos sin intervención de los otros potentados de Italia, y sin tractar de las cosas de Milán, Florencia y Venecia, podréis dezir que sobresto no tenéis poder, haviendo dado esta facultad al solo príncipe con poder de substituyr, como podréis mostrar por las poderes [fol. 170r] que lleváis al dicho príncipe. Perho que si Su S<sup>d</sup> es servido yréis con ellos y con las instrucciones al dicho illustre príncipe, o le embyaréis por haver del la substitución y la orden que havréis de tener en ello, pues en todo lleváis buen recando con nuestra final resolución sin esperar otra consulta nuestra y havida la dichar susbtitución, procuraréis de encaminar los negocios de passo en passo conforme a las dichas instrucciones, haviendo siempre respecto a la qualidad del tiempo y de los negocios como en ellas se contiene y como en vuestra prudentia y discretion confiamos. Y de todo lo que hizieredes, tractaredes o concluyredes, nos daréis continuamente aviso, y de todas las occurrentias muy a menudo y también al dicho illustre príncipe, y Antonio de Leyva, y a otros nuestros ministros que estovieren en Lombardía, para que tengan con vos la correspondentia y intelligentia qual conviene à nuestro servicio. Y ahun que hoviessedes concluydo y expedido todos los negocios que lleváis a cargo, no devéis partir de ahy antes residir cabe Su S<sup>d</sup> como nuestro embaxador por las otras cosas que cadaldia se podrán offrecer, hasta que de nos tengáis otra orden o que embyemos otro embaxador por residir en la dicha corte ordinariamente como es razón.

Datum en nuestra villa de Montzon a X de julio de 1528.



### III

## Correspondance de Gattinara

#### 1505

- 15 août, Pont d'Ain, lettre à Charles III de Savoie<sup>1</sup>

#### 1506

- 17 juillet, Bourg-en-Bresse, lettre à Charles III de Savoie<sup>2</sup>

#### 1507

- 25 août, Wavre, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>3</sup>

- 30 août, Bastogne, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>4</sup>

- 3 septembre, Walbringen, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>5</sup>

- 20 septembre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>6</sup>

- 26 septembre, Matran, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>7</sup>

- 26 septembre, Matran, lettre à Marguerite d'Autriche avec Sigismond Plouch<sup>8</sup>

- 27 septembre, Semurn, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>9</sup>

- fin septembre, Senestach, lettre à Jean de Marnix<sup>10</sup>

- 1<sup>er</sup> octobre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>11</sup>

- 10 octobre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>12</sup>

- 11 octobre, Innsbruck, lettre à Jean de Marnix<sup>13</sup>

---

<sup>1</sup> AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, n° 2.

<sup>2</sup> AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, n° 1.

<sup>3</sup> ADN, LM, n° 24 679. Publiée dans KOOPERBERGH L., *Margaretha van Oostenrijk, Landdvoogdes der Nederlanden, tot den vrede van Kamerijk*, Amsterdam, Van Holkema & Warendorf, 1908, p. 339.

<sup>4</sup> ADN, LM, n° 29 697. Publiée dans *ibid.*, p. 340.

<sup>5</sup> ADN, LM, n° 29 699. Publiée dans *ibid.*, p. 341.

<sup>6</sup> ADN, LM, n° 24 731. Publiée dans *ibid.*, p. 342.

<sup>7</sup> ADN, LM, n° 24 746.

<sup>8</sup> ADN, LM, n° 29 703. Publiée dans LE GLAY A., « Études biographiques sur Mercurino Arborio di Gattinara », dans *Mémoires de la Société Royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*, t. 31, 1847, p. 183-260, p. 219.

<sup>9</sup> ADN, LM, n° 29 704. Publiée dans *ibid.*, p. 223.

<sup>10</sup> ADN, LM, n° 25 575. Lettre non datée, il est cependant probable qu'elle date de la fin du mois de septembre 1507. Gattinara dit en effet dans cette dernière qu'il est arrivé depuis peu auprès de Maximilien, mais qu'il n'a pas eu l'occasion de lui parler à cause des chasses auxquelles l'empereur participe. Sa première audience a lieu quelques jours plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre.

<sup>11</sup> ADN, LM, n° 29 707. Publiée dans *ibid.*, p. 226.

<sup>12</sup> ADN, LM, n° 29 709. Publiée dans *ibid.*, p. 229.

<sup>13</sup> ADN, LM, n° 24 787.

- 12 octobre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>14</sup>
- 15 et 16 octobre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>15</sup>
- 21 octobre, Innsbruck, lettre à Jean de Marnix<sup>16</sup>
- 21 octobre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>17</sup>
- 24 et 26 octobre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>18</sup>
- 29 octobre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>19</sup>
- 10 novembre, Kaufbeuren, lettre à Marguerite d'Autriche avec Sigismond Phloug<sup>20</sup>
- 10 novembre, Kaufbeuren, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>21</sup>
- 10 novembre, Kaufbeuren, lettre à Jean de Marnix<sup>22</sup>
- 18 novembre, Augsbourg, lettre à Jean de Marnix<sup>23</sup>
- 18 novembre, Augsbourg, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>24</sup>
- 22 novembre, Augsbourg, lettre à Jean de Marnix<sup>25</sup>
- 22 novembre, Augsbourg, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>26</sup>
- 24 novembre, Mindelheim, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>27</sup>
- 29 novembre, Mindelheim, lettre à Jean de Marnix<sup>28</sup>
- 29 novembre, Mindelheim, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>29</sup>
- 1<sup>er</sup> décembre, Mindelheim, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>30</sup>
- 4 décembre, Kaufbeuren, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>31</sup>
- 11 décembre, Memmingen, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>32</sup>
- 11 décembre, Memmingen, lettre à Jean de Marnix<sup>33</sup>
- 18 décembre, Memmingen, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>34</sup>

---

<sup>14</sup> ADN, LM, n° 24 791. Publiée dans KOOPERBERGH L., *op. cit.*, p. 343.

<sup>15</sup> ADN, LM, n° 29 713. Publiée dans LA GLAY A., *art. cit.*, p. 249.

<sup>16</sup> ADN, LM, n° 24 810.

<sup>17</sup> ADN, LM, n° 29 716 / 29 717 / 29 718 / 29 719. Publiée dans KOOPERBERGH L., *op. cit.*, p. 344.

<sup>18</sup> ADN, LM, n° 29 723. Publiée dans *ibid.*, p. 348.

<sup>19</sup> ADN, LM, n° 29 724. Publiée dans *ibid.*, p. 351.

<sup>20</sup> ADN, LM, n° 29 727. Publiée dans LE GLAY A., *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVI<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, Imprimerie Royale, 1845, vol. 1, p. 205.

<sup>21</sup> ADN, LM, n° 29 725. Publiée dans KOOPERBERGH L., *op. cit.*, p. 355.

<sup>22</sup> ADN, LM, n° 29 726.

<sup>23</sup> ADN, LM, n° 24 868.

<sup>24</sup> ADN, LM, n° 24 869. Publiée dans *ibid.*, p. 356.

<sup>25</sup> ADN, LM, n° 24 879.

<sup>26</sup> ADN, LM, n° 29 732. Publiée dans *ibid.*, p. 362.

<sup>27</sup> ADN, LM, n° 24 880. Publiée dans *ibid.*, p. 368.

<sup>28</sup> ADN, LM, n° 24 885.

<sup>29</sup> ADN, LM, n° 29 733. Publiée dans *ibid.*, p. 369.

<sup>30</sup> ADN, LM, n° 24 899. Publiée dans *ibid.*, p. 377.

<sup>31</sup> ADN, LM, n° 24 905. Publiée dans *ibid.*, p. 380.

<sup>32</sup> ADN, LM, n° 24 919. Publiée dans *ibid.*, p. 383.

<sup>33</sup> ADN, LM, n° 24 920.



- 19 décembre, Kaufbeuren, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>35</sup>
- 26 décembre, Füssen, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>36</sup>
- 27 décembre, Füssen, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>37</sup>
- 30 décembre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>38</sup>
- 31 décembre, Innsbruck, lettre à Jean de Marnix<sup>39</sup>
- 31 décembre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>40</sup>

## 1508

- 14 janvier, Bolzano, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>41</sup>
- 21 janvier, Bolzano, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>42</sup>
- 22 janvier, Bolzano, lettre à Jean de Marnix<sup>43</sup>
- 4 février, Trente, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>44</sup>
- 4 février (?), Trente, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>45</sup>
- 9 février, Trente, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>46</sup>
- 10 février, San Michele, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>47</sup>
- mi-février, lettre à Jean de Marnix<sup>48</sup>
- 17 février, Brixen, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>49</sup>
- 18 février, Brixen, lettre à Jean de Marnix<sup>50</sup>
- 27 février, Bruneck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>51</sup>
- 29 février, Brixen, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>52</sup>
- 3 mars, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>53</sup>

---

<sup>34</sup> ADN, LM, n° 24 932. Publiée dans *ibid.*, p. 393.

<sup>35</sup> ADN, LM, n° 24 939. Publiée dans *ibid.*, p. 399.

<sup>36</sup> ADN, LM, n° 24 947. Publiée dans *ibid.*, p. 402.

<sup>37</sup> ADN, LM, n° 24 948. Publiée dans *ibid.*, p. 403.

<sup>38</sup> ADN, LM, n° 24 951. Publiée dans *ibid.*, p. 412.

<sup>39</sup> ADN, LM, n° 24 952.

<sup>40</sup> ADN, LM, n° 24 956. Publiée dans *ibid.*, p. 414.

<sup>41</sup> ADN, LM, n° 29 754. Publiée dans *ibid.*, p. 416.

<sup>42</sup> ADN, LM, n° 29 755. Publiée dans *ibid.*, p. 421.

<sup>43</sup> ADN, LM, n° 25 454.

<sup>44</sup> ADN, LM, n° 29 758. Publiée dans *ibid.*, p. 427.

<sup>45</sup> ADN, LM, n° 29 817. Publiée dans *ibid.*, p. 462. Il est probable que ce billet, non daté, était joint à cette dernière lettre car il est question du début de la guerre que Maximilien vient d'enclencher contre les Vénitiens.

<sup>46</sup> ADN, LM, n° 29 761. Publiée dans *ibid.*, p. 433.

<sup>47</sup> ADN, LM, n° 29 759. Publiée dans *ibid.*, p. 436.

<sup>48</sup> ADN, LM, n° 29 765.

<sup>49</sup> ADN, LM, n° 29 763. Publiée dans *ibid.*, p. 436.

<sup>50</sup> ADN, LM, n° 25 466.

<sup>51</sup> ADN, LM, n° 25 475.

<sup>52</sup> ADN, LM, n° 25 477.

<sup>53</sup> ADN, LM, n° 29 766. Publiée dans *ibid.*, p. 440.

- 8 mars, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>54</sup>
- 9 mars, Innsbruck, lettre à Jean de Marnix<sup>55</sup>
- 9 mars, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>56</sup>
- 20 mars, Mindelheim, lettre à Jean de Marnix<sup>57</sup>
- 20 mars, Augsbourg, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>58</sup>
- 26 mars, Augsbourg, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>59</sup>
- 26 mars, Augsbourg, lettre à Jean de Marnix<sup>60</sup>
- 28 mars, Augsbourg, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>61</sup>
- 1<sup>er</sup> avril, Ulm, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>62</sup>
- 16 avril, Lieverre en Brabant, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>63</sup>
- 16 avril, Lieverre en Brabant, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>64</sup>
- 20 mai, Malines, lettre à Jean de Marnix<sup>65</sup>
- 24 mai, Malines, lettre à Jean de Marnix<sup>66</sup>
- 26 mai, Malines, lettre à Jean de Marnix<sup>67</sup>
- 29 mai, Bruxelles, lettre à Jean de Marnix<sup>68</sup>
- 1<sup>er</sup> juin, Bruxelles, lettre à Jean de Marnix<sup>69</sup>
- 29 juillet, Breda, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>70</sup>
- 19 novembre, Cambrai, lettre à Marguerite d'Autriche avec Mathieu Lang<sup>71</sup>

## 1509

- 29 janvier, lettre de Guillaume de Boisset<sup>72</sup>

---

<sup>54</sup> ADN, LM, n° 25 496.

<sup>55</sup> ADN, LM, n° 25 497.

<sup>56</sup> ADN, LM, n° 29 767. Publiée dans *ibid.*, p. 445.

<sup>57</sup> ADN, LM, n° 37 869.

<sup>58</sup> ADN, LM, n° 29 768. Publiée dans *ibid.*, p. 452.

<sup>59</sup> ADN, LM, n° 29 770. Publiée dans *ibid.*, p. 456. Cette lettre est également citée dans LE GLAY A., « Études biographiques », p. 187.

<sup>60</sup> ADN, LM, n° 29 769.

<sup>61</sup> ADN, LM, n° 25 517.

<sup>62</sup> ADN, LM, n° 25 530.

<sup>63</sup> ADN, LM, n° 25 542.

<sup>64</sup> ADN, LM, n° 25 556. Il est probable que ce billet, non daté, était attaché à la lettre précédente puisqu'il est question du logis d'Andrea de Burgo auprès de Marguerite dont il est question dans cette dernière.

<sup>65</sup> ADN, LM, n° 25 210.

<sup>66</sup> ADN, LM, n° 25 218.

<sup>67</sup> ADN, LM, n° 25 225. Publiée dans VAN der BERGH L., *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche Geschiedenis*, 3 vol., Leiden, 1842-1847, vol. 2, p. 104.

<sup>68</sup> ADN, LM, n° 25 231.

<sup>69</sup> ADN, LM, n° 25 236.

<sup>70</sup> ADN, LM, n° 25 324.

<sup>71</sup> ADN, LM, n° 25 418. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 222.

- 10 mars, Malines, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>73</sup>
- 12 mars, Bourges, lettre à Marguerite d'Autriche avec les membres de l'ambassade<sup>74</sup>
- 13 mars, Bourges, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>75</sup>
- 16 mars, Bourges, lettre à Marguerite d'Autriche avec les membres de l'ambassade<sup>76</sup>
- 16 mars, Bourges, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>77</sup>
- 4 avril, Lyon, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>78</sup>
- 4 avril, Lyon, lettres des ambassadeurs français<sup>79</sup>
- 4 avril, Montluel, lettres aux ambassadeurs français<sup>80</sup>
- 11 avril, Charolles, lettre à Marguerite d'Autriche avec Amédée III de Viry<sup>81</sup>
- 20 avril, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>82</sup>
- 24 avril, Genève, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>83</sup>
- 22 mai, Travagliato, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>84</sup>
- 24 mai, Brescia, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>85</sup>
- Juin, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>86</sup>
- 10 juin, Peschiera, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>87</sup>
- 26 juin, Trente, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>88</sup>
- 13 juillet, Vicence, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>89</sup>
- 23 juillet, Telve, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>90</sup>
- 29 juillet, Carzano, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>91</sup>
- 7 août, Bassano, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>92</sup>

---

<sup>72</sup> ADN, LM, n° 26 019.

<sup>73</sup> ADN, LM, n° 25 523. Publiée dans FOPPENS F., *Lettres Du Roy Louis XII, et du cardinal Georges d'Amboise. Avec Plusieurs Autres Lettres, Mémoires Et Instructions Ecrites Depuis 1504 Jusques Et Compris 1514*, 4 vol., Bruxelles, 1712, vol. 1, p. 150.

<sup>74</sup> ADN, LM, n° 25 498. Publiée dans *ibid.*, vol. 1, p. 145. Les autres membres de l'ambassade avec qui Gattinara écrit cette lettre sont Hugues de Melun, Amédée III de Viry et Jean Caulier.

<sup>75</sup> ADN, LM, n° 29 832.

<sup>76</sup> ADN, LM, n° 25 505. Publiée dans *ibid.*, vol. 1, p. 152.

<sup>77</sup> ADN, LM, n° 26 082. Publiée dans *ibid.*, vol. 1, p. 157.

<sup>78</sup> ADN, LM, n° 26 112.

<sup>79</sup> ADN, LM, n° 25 535. Publiée dans *ibid.*, vol. 1, p. 162.

<sup>80</sup> ADN, LM, n° 25 535. Publiée dans *ibid.*, vol. 1, p. 164.

<sup>81</sup> ADN, LM, n° 29 837. Publiée dans *ibid.*, vol. 1, p. 169.

<sup>82</sup> ADN, LM, n° 29 838.

<sup>83</sup> ADN, LM, n° 25 672. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 247.

<sup>84</sup> ADN, LM, n° 29 847. Publiée dans BRUCHET M., *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, Lille, L. Danel, 1927, p. 355.

<sup>85</sup> ADN, LM, n° 29 848.

<sup>86</sup> ADN, LM, n° 25 776.

<sup>87</sup> ADN, LM, n° 29 852.

<sup>88</sup> ADN, LM, n° 29 857.

<sup>89</sup> ADN, LM, n° 29 859.

<sup>90</sup> ADN, LM, n° 29 860.

<sup>91</sup> ADN, LM, n° 29 861.

- 23 août, Tencarola, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>93</sup>
- 8 octobre, Blois, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>94</sup>
- 29 octobre, Blois, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>95</sup>
- 8 novembre, Blois, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>96</sup>
- 20 novembre, Blois, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>97</sup>
- 1<sup>er</sup> décembre, Blois, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>98</sup>
- 7 décembre, Blois, lettre à Marguerite d'Autriche avec Andrea de Burgo et Philippe Dales<sup>99</sup>
- 8 décembre, Blois, lettre à d'Autriche Marguerite<sup>100</sup>
- 9 décembre, Bolzano, lettre de Maximilien à ses ambassadeurs en France<sup>101</sup>
- 11 décembre, Blois, lettre à Marguerite d'Autriche avec Andrea de Burgo et Philippe Dales<sup>102</sup>
- 11 décembre, Blois, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>103</sup>
- 11 décembre, Blois, lettre à Louis Barangier<sup>104</sup>
- 15 décembre, Blois, lettre à Marguerite d'Autriche avec A. de Burgo et Ph. Dales<sup>105</sup>
- 15 décembre, Blois, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>106</sup>
- 19 décembre, Saint-Laurent-des-Eaux, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>107</sup>

## 1510

- 4 janvier, Mons, lettre à Louis Barangier<sup>108</sup>
- 12 février, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>109</sup>
- 28 février, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>110</sup>

---

<sup>92</sup> ADN, LM, n° 29 862.

<sup>93</sup> ADN, LM, n° 29 867.

<sup>94</sup> ADN, LM, n° 25 891. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 1, p. 184.

<sup>95</sup> ADN, LM, n° 25 911. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 260.

<sup>96</sup> AN, LM, n° 25 927. Publiée dans *ibid.*, vol. 1, p. 268.

<sup>97</sup> ADN, LM, n° 25 937. Publiée dans *ibid.*, vol. 1, p. 275.

<sup>98</sup> ADN, LM, n° 29 877.

<sup>99</sup> ADN, LM, n° 25 954. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 1, p. 202.

<sup>100</sup> ADN, LM, n° 25 955. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 292.

<sup>101</sup> *Ibid.*, vol. 1, p. 295.

<sup>102</sup> ADN, LM, n° 25 958. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 1, p. 214.

<sup>103</sup> ADN, LM, n° 29 878.

<sup>104</sup> ADN, LM, n° 26 862.

<sup>105</sup> ADN, LM, n° 25 967. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 303.

<sup>106</sup> ADN, LM, n° 25 968. Publiée dans *ibid.*, vol. 1, p. 306.

<sup>107</sup> ADN, LM, n° 25 972. Publiée dans *ibid.*, vol. 1, p. 307.

<sup>108</sup> ADN, LM, n° 29 989.

<sup>109</sup> ADN, LM, n° 27 054.

<sup>110</sup> ADN, LM, n° 27 043. Cette lettre est datée de 1511/1512 par les archives, mais étant donné les événements qu'elle mentionne (arrivée de Gattinara à Dole, présentation des lettres de Marguerite d'Autriche à Guillaume de Vergy, découverte des différents procès en cours), il est plus probable qu'elle soit en réalité de 1510.

- 2 mai, lettre de Maximilien<sup>111</sup>
- 26 mai, Dole, lettre à Jean de Marnix<sup>112</sup>
- 20 juillet, Monzon, lettre à Jean de Marnix<sup>113</sup>
- 21 juillet, Monzon, lettre à Claude de Cilly<sup>114</sup>
- 26 juillet, Monzon, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>115</sup>
- 14 août, Monzon, lettre à Jean de Marnix<sup>116</sup>
- 22 décembre, Madrid, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>117</sup>
- 22 décembre, Madrid, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>118</sup>
- Fin 1510 / début 1511, Madrid, Lettre à Jean de Marnix<sup>119</sup>

### 1511

- 2 janvier, Madrid, lettre à Jean de Marnix<sup>120</sup>
- 2 janvier, Madrid, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>121</sup>
- 3 février, Séville, lettre à Maximilien de Habsbourg<sup>122</sup>
- 5 février, Séville, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>123</sup>
- 20 février, Séville, lettre à Maximilien de Habsbourg<sup>124</sup>
- 7 avril, Séville, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>125</sup>
- 7 avril, Séville, lettre à Jean de Marnix<sup>126</sup>
- 7 avril, Séville, lettre à Louis Barangier<sup>127</sup>
- 10 juin, Montpellier, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>128</sup>
- 28 juin, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>129</sup>
- 28 juin, Innsbruck, lettre à Louis Barangier et Jean de Marnix<sup>130</sup>

---

<sup>111</sup> ADN, LM, n° 29 915.

<sup>112</sup> ADN, LM, n° 30 671.

<sup>113</sup> ADN, LM, n° 26 576.

<sup>114</sup> ADN, LM, n° 26 579.

<sup>115</sup> ADN, LM, n° 26 591 / 26 592. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 1, p. 273.

<sup>116</sup> ADN, LM, n° 26 643.

<sup>117</sup> ADN, LM, n° 26 883.

<sup>118</sup> ADN, LM, n° 37 859.

<sup>119</sup> ADN, LM, n° 37 871.

<sup>120</sup> ADN, LM, n° 29 987.

<sup>121</sup> ADN, LM, n° 26 907. Citée dans LE GLAY A., « Études biographiques », p. 195.

<sup>122</sup> HHSA, Maximiliana 23, fol. 3r-4r et 6r-11v.

<sup>123</sup> ADN, LM, n° 26 980.

<sup>124</sup> HHSA, Maximiliana 23, fol. 128r.

<sup>125</sup> ADN, LM, n° 28 785.

<sup>126</sup> ADN, LM, n° 30 402.

<sup>127</sup> ADN, LM, n° 30 055.

<sup>128</sup> ADN, LM, n° 30 126.

<sup>129</sup> ADN, LM, n° 30 137. Citée dans LE GLAY A., « Études biographiques », p. 196.

<sup>130</sup> ADN, LM, n° 30 138.

- 7 juillet, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>131</sup>
- 7 juillet, Innsbruck, lettre à Louis Barangier et Jean de Marnix<sup>132</sup>
- 20 juillet, Matran, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>133</sup>
- 23 juillet, Sterzing, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>134</sup>
- 8 septembre, Breda, lettre à Louis Barangier<sup>135</sup>
- 21 octobre, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>136</sup>
- 4 décembre, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>137</sup>
- 22 décembre, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>138</sup>
- 25 décembre, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>139</sup>

## 1512

- 18 janvier, Settimo, lettre d'Alexandre de Lignana<sup>140</sup>
- 18 janvier, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>141</sup>
- 27 janvier, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>142</sup>
- 29 janvier, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>143</sup>
- 12 février, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>144</sup>
- 16 février, Champlitte, lettre de Guillaume de Vergy<sup>145</sup>
- 18 février, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>146</sup>
- 18 février, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>147</sup>
- 25 février, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>148</sup>
- 9 mars, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>149</sup>

---

<sup>131</sup> ADN, LM, n° 30 147. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 416.

<sup>132</sup> ADN, LM, n° 30 146.

<sup>133</sup> ADN, LM, n° 30 160. Publiée dans *ibid.*, vol. 1, p. 421.

<sup>134</sup> ADN, LM, n° 30 163.

<sup>135</sup> ADN, LM, n° 30 207.

<sup>136</sup> ADN, LM, n° 30 265. Citée dans LE GLAY A., « Études biographiques », p. 197.

<sup>137</sup> ADN, LM, n° 30 290.

<sup>138</sup> ADN, LM, n° 30 309.

<sup>139</sup> ADN, LM, n° 30 313.

<sup>140</sup> ADN, LM, n° 38 299.

<sup>141</sup> ADN, LM, n° 30 348.

<sup>142</sup> ADN, LM, n° 30 357.

<sup>143</sup> ADN, LM, n° 30 358.

<sup>144</sup> ADN, LM, n° 30 373. Citée dans *ibid.*, p. 198.

<sup>145</sup> ADN, LM, n° 27 364.

<sup>146</sup> ADN, LM, n° 30 553. Lettre datée de 1512/1513 par les archives, mais la levée du siège de Bologne, dont il est question, a bien eu lieu en 1512.

<sup>147</sup> ADN, LM, n° 30 554. Datée de 1513 par les archives, mais étant donné que Gattinara était à Bois-le-Duc en septembre 1511, il paraît plus probable que cette lettre date de 1512.

<sup>148</sup> ADN, LM, n° 30 381.

<sup>149</sup> ADN, LM, n° 30 563.

- 13 mars, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>150</sup>
- 28 mars, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>151</sup>
- 1<sup>er</sup> avril, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>152</sup>
- 5 avril, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>153</sup>
- 15 avril, Salins, lettre à Louis Barangier<sup>154</sup>
- 22 avril, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>155</sup>
- 9 mai, Dole, lettre à Louis Barangier<sup>156</sup>
- 31 mai, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>157</sup>
- 23 juin, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>158</sup>
- 28 juin, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>159</sup>
- 17 juillet, Salins, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>160</sup>
- 17 juillet, Salins, lettre à Marguerite d'Autriche avec Guillaume de Vergy et Philiberte de Luxembourg<sup>161</sup>
- 17 août, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>162</sup>
- 11 septembre, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>163</sup>
- 22 septembre, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>164</sup>
- 6 octobre, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>165</sup>
- 11 octobre, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>166</sup>
- 20 décembre, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>167</sup>

---

<sup>150</sup> ADN, LM, n° 30 566.

<sup>151</sup> ADN, LM, n° 30 575.

<sup>152</sup> ADN, LM, n° 30 582.

<sup>153</sup> ADN, LM, n° 30 585.

<sup>154</sup> ADN, LM, n° 30 404. Publiée dans CHAGNY A., *Correspondance administrative et politique de Laurent de Gorrevod. Première partie, 1507-1520*, Macon, Protat Frères, 1913, p. 139-141.

<sup>155</sup> ADN, LM, n° 28 821.

<sup>156</sup> ADN, LM, n° 29 917. Cette lettre est selon les archives de 1510 ou 1512, mais en raison des problèmes d'argent dont il est question, elle est vraisemblablement de 1512, en raison de l'achat par Gattinara de la seigneurie de Chevigny quelques mois auparavant.

<sup>157</sup> ADN, LM, n° 28 897.

<sup>158</sup> ADN, LM, n° 28 943.

<sup>159</sup> ADN, LM, n° 28 960.

<sup>160</sup> ADN, LM, n° 30 428.

<sup>161</sup> ADN, LM, n° 30 429.

<sup>162</sup> ADN, LM, n° 30 437.

<sup>163</sup> ADN, LM, n° 30 448.

<sup>164</sup> ADN, LM, n° 29 236.

<sup>165</sup> ADN, LM, n° 30 467.

<sup>166</sup> ADN, LM, n° 30 468.

<sup>167</sup> ADN, LM, n° 30 486.

## 1513

- 25 janvier, Ivrea, lettre de Louis Faillant<sup>168</sup>
- 3 février, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>169</sup>
- 16 février, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>170</sup>
- 28 février, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>171</sup>
- 11 mars, Champvans, lettre de Guillaume de Vergy<sup>172</sup>
- 15 mars, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>173</sup>
- 22 mars, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>174</sup>
- 23 mars, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>175</sup>
- 29 mars, Chevigny, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>176</sup>
- 7 avril, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>177</sup>
- 11 avril, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>178</sup>
- 14 avril, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>179</sup>
- 24 avril, Chevigny, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>180</sup>
- 9 mai, Champvans, lettre de Guillaume de Vergy<sup>181</sup>
- 10 mai, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>182</sup>
- 10 mai, Dole, lettre à Jean de Marnix<sup>183</sup>
- 11 mai, lettre de Philiberte de Luxembourg<sup>184</sup>
- 13 mai, Dole, lettre d'Amédée de Balay<sup>185</sup>
- 14 mai, Arbois, lettre de Louis Derise<sup>186</sup>
- 17 mai, Chevigny, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>187</sup>

---

<sup>168</sup> ADN, LM, n° 31 176.

<sup>169</sup> ADN, LM, n° 30 547.

<sup>170</sup> ADN, LM, n° 30 549.

<sup>171</sup> ADN, LM, n° 30 556. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 4, p. 53.

<sup>172</sup> ADN, LM, n° 39 150.

<sup>173</sup> ADN, LM, n° 30 567. Publiée dans *ibid.*, vol. 4, p. 82.

<sup>174</sup> ADN, LM, n° 30 571.

<sup>175</sup> ADN, LM, n° 30 572.

<sup>176</sup> ADN, LM, n° 30 577. Publiée dans *ibid.*, vol. 4, p. 90.

<sup>177</sup> Publiée dans *ibid.*, vol. 4, p. 98. Il ne nous a pas été possible de retrouver l'original de cette lettre aux archives.

<sup>178</sup> ADN, LM, n° 28 787.

<sup>179</sup> ADN, LM, n° 30 597.

<sup>180</sup> ADN, LM, n° 30 604.

<sup>181</sup> ADN, LM, n° 30 631.

<sup>182</sup> ADN, LM, n° 30 635.

<sup>183</sup> ADN, LM, n° 30 636.

<sup>184</sup> ADN, LM, n° 30 638.

<sup>185</sup> ADN, LM, n° 30 651.

<sup>186</sup> ADN, LM, n° 30 650.

<sup>187</sup> ADN, LM, n° 30 654.



- 30 mai, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>188</sup>
- 30 mai, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>189</sup>
- 14 juin, Feynghe, près de Spire, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>190</sup>
- 26 août, Malines, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>191</sup>
- 12 décembre, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>192</sup>
- 14 décembre, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>193</sup>

## 1514

- 6 janvier, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>194</sup>
- 17 janvier, Salins, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>195</sup>
- 21 janvier, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>196</sup>
- 12 février, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>197</sup>
- 17 février, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>198</sup>
- 8 mars, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>199</sup>
- 23 mars, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>200</sup>
- 23 mars, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>201</sup>
- 19 avril, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>202</sup>
- 19 avril, Dole, lettre Marguerite d'Autriche<sup>203</sup>
- 6 juin, Bruxelles, lettre à Charles de Pouppe, seigneur de La Chaux<sup>204</sup>
- 6 juin, Bruxelles, lettre à Thomasse de Plaine<sup>205</sup>
- 26 juillet, Malines, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>206</sup>

---

<sup>188</sup> ADN, LM, n° 30 678.

<sup>189</sup> ADN, LM, n° 30 680.

<sup>190</sup> ADN, LM, n° 30 716.

<sup>191</sup> ADS, série SA 3 760, n° 1.

<sup>192</sup> ADN, LM, n° 31 053.

<sup>193</sup> ADN, LM, n° 31 058.

<sup>194</sup> ADN, LM, n° 31 154.

<sup>195</sup> ADN, LM, n° 31 165.

<sup>196</sup> ADN, LM, n° 37 857.

<sup>197</sup> ADN, LM, n° 31 213. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 4, p. 240 et LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 558.

<sup>198</sup> ADN, LM, n° 31 230.

<sup>199</sup> ADN, LM, n° 31 275.

<sup>200</sup> ADN, LM, n° 31 298. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 4, p. 285.

<sup>201</sup> ADN, LM, n° 31 300.

<sup>202</sup> AN, n° 31 348. Publiée dans *ibid.*, vol. 4, p. 298. L'auteur s'est trompé dans la date et donne 29 avril au lieu de 19.

<sup>203</sup> ADN, LM, n° 31 349.

<sup>204</sup> ADN, LM, n° 31 433.

<sup>205</sup> ADN, LM, n° 31 434. Femme de Charles de Pouppe, elle est la fille de Thomas de Plaine, grand chambellan de Bourgogne de 1496 à 1507.

- 24 août, Augsbourg, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>207</sup>
- 11 septembre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>208</sup>
- 14 septembre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>209</sup>
- 12 octobre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>210</sup>
- 22 octobre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>211</sup>
- 23 décembre, Dole, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>212</sup>

## 1515

- 5 janvier, Vers, lettre de Philiberte de Luxembourg<sup>213</sup>
- 7 janvier, Vers, Lettre d'Hugues de Vers<sup>214</sup>
- 16 janvier, Malines, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>215</sup>
- 17 janvier, Bruxelles, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>216</sup>
- 18 janvier, Bruxelles, lettre à Louis Barangier<sup>217</sup>
- 20 janvier, Bruxelles, lettre à Louis Barangier<sup>218</sup>
- 21 janvier, Bruxelles, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>219</sup>
- 21 janvier, Bruxelles, lettre à Louis Barangier<sup>220</sup>
- 23 janvier, Mons, lettre à Louis Barangier<sup>221</sup>
- 24 janvier, Mons, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>222</sup>
- 25 janvier, Cateau-Cambrésis, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>223</sup>
- 26 janvier, Cateau-Cambrésis, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>224</sup>
- 28 janvier, Cateau-Cambrésis, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>225</sup>
- 31 janvier, lettre de Guillaume de Boisset<sup>226</sup>

---

<sup>206</sup> ADN, LM, n° 31 533.

<sup>207</sup> ADN, LM, n° 31 562. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 582.

<sup>208</sup> ADN, LM, n° 31 571. Publiée dans FOPPENS F., *op. cit.*, vol. 4, p. 361.

<sup>209</sup> ADN, LM, n° 31 577. Publiée dans *ibid.*, vol. 4, p. 368.

<sup>210</sup> ADN, LM, n° 31 610. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 1, p. 586.

<sup>211</sup> ADN, LM, n° 31 611. Publiée dans *ibid.*, p. 589.

<sup>212</sup> ADN, LM, n° 45 020.

<sup>213</sup> ADN, LM, n° 38 486.

<sup>214</sup> ADN, LM, n° 39 163.

<sup>215</sup> ADN, LM, n° 31 705.

<sup>216</sup> ADN, LM, n° 31 706. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 2, p. 1.

<sup>217</sup> ADN, LM, n° 31 987.

<sup>218</sup> ADN, LM, n° 31 709. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 9.

<sup>219</sup> ADN, LM, n° 31 711. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 10.

<sup>220</sup> ADN, LM, n° 31 989.

<sup>221</sup> ADN, LM, n° 31 173.

<sup>222</sup> ADN, LM, n° 31 713. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 19.

<sup>223</sup> ADN, LM, n° 31 714. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 20.

<sup>224</sup> ADN, LM, n° 31 718. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 25.

<sup>225</sup> ADN, LM, n° 31 720. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 28.

- 1<sup>er</sup> février, Ham, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>227</sup>
- 3 février, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>228</sup>
- 4 février, Compiègne, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>229</sup>
- Février, Anvers, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>230</sup>
- 6 février, Compiègne, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>231</sup>
- 9 février, Saint-Denis, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>232</sup>
- 9 février, Saint-Denis, lettre à Louis Barangier<sup>233</sup>
- 14 février, Paris, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>234</sup>
- 14 février, Paris, lettre à Louis Barangier<sup>235</sup>
- 16 février, Paris, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>236</sup>
- 17 février, Paris, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>237</sup>
- 19 février, Paris, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>238</sup>
- 20 février, Paris, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>239</sup>
- 20 février, Paris, lettre à Louis Barangier<sup>240</sup>
- 21 février, Paris, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>241</sup>
- 21 février, Paris, lettre à Louis Barangier<sup>242</sup>
- 22 février, Paris, lettre à Louis Barangier<sup>243</sup>
- 25 février, Paris, lettre à Louis Barangier<sup>244</sup>
- 8 mars, Paris, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>245</sup>
- 14 mars, Paris, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>246</sup>
- 27 mars, Gand, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>247</sup>

---

<sup>226</sup> ADN, LM, n° 31 716.

<sup>227</sup> ADN, LM, n° 31 725. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 38.

<sup>228</sup> ADN, LM, n° 31 727. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 39.

<sup>229</sup> ADN, LM, n° 31 728. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 41.

<sup>230</sup> ADN, LM, n° 31 767. Cette lettre fait référence à celle du 4 février envoyée par Gattinara.

<sup>231</sup> ADN, LM, n° 31 731. Publiée dans LE GLAY A., *op. cit.*, vol. 2, p. 49.

<sup>232</sup> ADN, LM, n° 31 743. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 50.

<sup>233</sup> ADN, LM, n° 31 744.

<sup>234</sup> ADN, LM, n° 31 753. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 52.

<sup>235</sup> ADN, LM, n° 31 754.

<sup>236</sup> ADN, LM, n° 31 756. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 59.

<sup>237</sup> ADN, LM, n° 31 757. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 64.

<sup>238</sup> ADN, LM, n° 31 758. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 67.

<sup>239</sup> ADN, LM, n° 31 759. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 71.

<sup>240</sup> ADN, LM, n° 31 760.

<sup>241</sup> ADN, LM, n° 31 761. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 73.

<sup>242</sup> ADN, LM, n° 31 762.

<sup>243</sup> ADN, LM, n° 31 763.

<sup>244</sup> ADN, LM, n° 31 765.

<sup>245</sup> ADN, LM, n° 31 776. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 76.

<sup>246</sup> ADN, LM, n° 31 780. Publiée dans *ibid.*, vol. 2, p. 78.

- 26 mai, Malines, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>248</sup>
- Août, lettre de Thibault Poinsoy, Hugues Marinier et Louis de Marches<sup>249</sup>
- 28 août, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>250</sup>
- 13 septembre, Vesoul, lettre d'Hugues Marinier<sup>251</sup>
- 14 septembre, Innsbruck, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>252</sup>
- 15 septembre, Vers, lettre de Thibault Poinsoy<sup>253</sup>
- 27 septembre, Malines, lettre à Jean de Marnix et Laurent de Gorrevod<sup>254</sup>
- 25 novembre, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>255</sup>
- 10 décembre, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>256</sup>

### 1516

- 28 mars, Dole, lettre à Jean de Marnix<sup>257</sup>
- 13 avril, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>258</sup>
- 23 avril, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>259</sup>
- 8 mai, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>260</sup>
- 7 juin, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>261</sup>
- 10 octobre, Bruxelles, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>262</sup>

### 1517

- 9 juillet, Malines, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>263</sup>
- 28 août, Namur, lettre à Maximilien de Habsbourg<sup>264</sup>

---

<sup>247</sup> ADN, LM, n° 31 790.

<sup>248</sup> ADN, LM, n° 31 843.

<sup>249</sup> ADN, LM, n° 38 810. Tous trois sont membres du parlement de Dole.

<sup>250</sup> ADN, LM, n° 38 812.

<sup>251</sup> ADN, LM, n° 38 551.

<sup>252</sup> ADN, LM, n° 31 907.

<sup>253</sup> ADN, LM, n° 38 811.

<sup>254</sup> ADN, LM, n° 31 909.

<sup>255</sup> ADN, LM, n° 31 939.

<sup>256</sup> ADN, LM, n° 31 951.

<sup>257</sup> ADN, LM, n° 27 166. Cette lettre est donnée de 1510/1511 par les archives, il est cependant probable qu'elle soit en réalité de 1516 puisqu'il est question de l'affaire du prévôt des maréchaux, dont il est de nouveau question dans la lettre du 13 avril suivant.

<sup>258</sup> ADN, LM, n° 32 013.

<sup>259</sup> ADN, LM, n° 32 022.

<sup>260</sup> ADN, LM, n° 32 032.

<sup>261</sup> ADN, LM, n° 32 050.

<sup>262</sup> ADN, LM, n° 32 697.

<sup>263</sup> ADN, LM, n° 32 300.

<sup>264</sup> HHSa, Maximiliana 37, f. 186r.

## 1518

- 18 février, Malines, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>265</sup>
- 21 juillet, Annecy, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>266</sup>
- 3 novembre, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>267</sup>
- 20 décembre, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>268</sup>
- fin d'année, lettre de Claude de Chassey<sup>269</sup>

## 1519

- s. d., Molins del Rey, lettre de Charles Quint<sup>270</sup>
- 17 janvier, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>271</sup>
- 2 mars, Rome, lettre de Léon X<sup>272</sup>
- 12 avril, Perpignan, lettre à Marguerite d'Autriche avec Guillaume de Croÿ<sup>273</sup>
- 15 avril, Perpignan, lettre au conseil de Charles Quint avec Guillaume de Croÿ<sup>274</sup>
- 25 avril, Narbonne, lettre au conseil de Charles Quint avec Guillaume de Croÿ<sup>275</sup>
- Mai, Barcelone, lettre de Charles Quint à Gattinara et Guillaume de Croÿ<sup>276</sup>
- 14 mai, Pézenas, lettre à Henri VIII avec Guillaume de Croÿ<sup>277</sup>
- 14 mai, Pézenas, lettre à Wolsey avec Guillaume de Croÿ<sup>278</sup>
- 16 mai, Narbonne, lettre à (destinataire inconnu) avec Guillaume de Croÿ<sup>279</sup>
- 22 juin, Barcelone, lettre à Gérard de Plaine, seigneur de La Roche<sup>280</sup>
- 29 juillet, Crescentino, lettre de Ludovic Tizzone<sup>281</sup>
- 15 septembre, Barcelone, lettre de Charles Quint<sup>282</sup>
- 27 octobre, Molins del Rey, lettre de Charles Quint<sup>283</sup>

---

<sup>265</sup> ADN, LM, n° 32 402.

<sup>266</sup> ADN, LM, n° 32 554.

<sup>267</sup> ADN, LM, n° 39 779.

<sup>268</sup> ADN, LM, n° 39 780.

<sup>269</sup> ASVe, FAG, mazzo 5, fasc. 2. Publiée dans BORNATE C., « *Historia vite et gestorum per dominum magnum Cancellarium Mercurino Arborio di Gattinara* », dans *Miscellanea di Storia Italiana*, série III, année 17, t. 48, Turin, Bocca, 1915, p. 231-585, p. 401.

<sup>270</sup> ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. n° 1.

<sup>271</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 445.

<sup>272</sup> AGS, Patronato Real, legajo 61, n° 182.

<sup>273</sup> ADN, LM, n° 32 445.

<sup>274</sup> HHSA, Belgien DD 233, fol. 137r.

<sup>275</sup> HHSA, Belgien DD 233, fol. 138r.

<sup>276</sup> ADN, LM, n° 33 600.

<sup>277</sup> Publiée dans les LP, vol. 3, n° 224.

<sup>278</sup> *Ibid.*, n° 225.

<sup>279</sup> HHSA, Belgien DD 233, fol. 139r.

<sup>280</sup> ADN, LM, n° 38 798.

<sup>281</sup> ASVe, FAG, mazzo 10, fasc. n° 29. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 413.

<sup>282</sup> ASVe, FAG, mazzo, 8 fasc. n° 1.

- 13 décembre, Valence, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>284</sup>
- 27 décembre, Valence, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>285</sup>

## 1520

- 8 janvier, Valence, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>286</sup>
- 20 janvier, Saragosse, lettre aux magistrats de Malines<sup>287</sup>
- 21 janvier, Valence, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>288</sup>
- 2 février, Valence, lettre de Pierre Martyr à Gattinara et Louis Marliano<sup>289</sup>
- 3 février, Saragosse, lettre à Charles III de Savoie<sup>290</sup>
- 10 février, Valence, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>291</sup>
- 13 février, Valence, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>292</sup>
- 13 février, Valence, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>293</sup>
- 17 février, Valence, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>294</sup>
- 24 février, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>295</sup>
- 1<sup>er</sup> mars, Rome, lettre de Léon X<sup>296</sup>
- 3 juin, Rome, lettre de Léon X<sup>297</sup>
- 13 juin, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>298</sup>
- 13 juin, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>299</sup>
- 22 juin, Rome, lettre de Léon X<sup>300</sup>
- 22 juin, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>301</sup>

---

<sup>283</sup> BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75, fol. 273r-v. Publiée dans HEADLEY J. M., *The Emperor and His Chancellor: a Study of the Imperial Chancellery under Gattinara*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 73.

<sup>284</sup> ANGHIERA P. M. de, *Epistolario de Pedro Mártir de Anglería*, LÓPEZ de TORO J. (éd.), 4 vol., Madrid, Góngora, 1953-1957, vol. 3, p. 375-376.

<sup>285</sup> *Ibid.*, vol. 3, p. 380-381.

<sup>286</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 3-4.

<sup>287</sup> VAN DOREN P.-J., *Inventaire des archives de la ville de Malines*, 8 vol., Malines, 1859-1894, vol. 4, p. 88.

<sup>288</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 4-5.

<sup>289</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 6-7.

<sup>290</sup> Cette lettre se trouve selon toute vraisemblance à la Biblioteca civica centrale de Turin. Elle est publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 423.

<sup>291</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 9-11.

<sup>292</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 8-9.

<sup>293</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 11-12.

<sup>294</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 13-14.

<sup>295</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 14-15.

<sup>296</sup> AGS, Patronato Real, legajo 61, n° 196.

<sup>297</sup> AGS, Patronato Real, legajo 61, n° 197.

<sup>298</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 30-31.

<sup>299</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 32-33.

<sup>300</sup> AGS, Patronato Real, legajo 61, n° 198.

<sup>301</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 36-37.

- 1<sup>er</sup> juillet, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>302</sup>
- 5 juillet, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>303</sup>
- 23 juillet, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>304</sup>
- 16 août, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>305</sup>
- 20 août, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>306</sup>
- 29 août, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>307</sup>
- 30 août, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>308</sup>
- 13 septembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>309</sup>
- 13 septembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>310</sup>
- 14 septembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>311</sup>
- 16 septembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>312</sup>
- 3 octobre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>313</sup>
- 4 octobre, Louvain, lettre d'Érasme<sup>314</sup>
- 23 octobre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>315</sup>
- 8 novembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>316</sup>
- 26 novembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>317</sup>
- 5 décembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>318</sup>
- 11 décembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>319</sup>
- 27 décembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>320</sup>

---

<sup>302</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 37-38.

<sup>303</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 40-41.

<sup>304</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 41-43.

<sup>305</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 44-46.

<sup>306</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 46-48.

<sup>307</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 48-50.

<sup>308</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 50-52.

<sup>309</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, 52-55.

<sup>310</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 55-61.

<sup>311</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 61-63.

<sup>312</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 63-65.

<sup>313</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 72-77.

<sup>314</sup> ÉRASME D., *La correspondance d'Érasme, traduite et annotée d'après le texte latin de l'Opus epistolarum de P.S. Allen, H.M. Allen et H.W. Garrod*, GERLO A. et FORIERS P. (éd.), 12 vol., Bruxelles, Presses académiques européennes, 1967-1984, vol. 4, p. 412.

<sup>315</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 79-81.

<sup>316</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 83-86.

<sup>317</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 98-99.

<sup>318</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 104-106.

<sup>319</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 106-108.

<sup>320</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 113-118.

## 1521

- s. d., Worms, lettre à Mathieu Lang, évêque de Gurk<sup>321</sup>
- 1<sup>er</sup> janvier, Worms, lettre à Charles Quint<sup>322</sup>
- 17 janvier, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>323</sup>
- 13 février, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>324</sup>
- 17 février, Rome, lettre de Léon X<sup>325</sup>
- 28 février, Worms, lettre de Charles Quint<sup>326</sup>
- 2 mars, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>327</sup>
- 4 mars, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>328</sup>
- 6 mars, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>329</sup>
- 10 mars, Rome, lettre de Léon X<sup>330</sup>
- 15 mars, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera à Gattinara et Louis Marliano<sup>331</sup>
- 19 mars, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>332</sup>
- 30 mars, Worms, lettre de Charles Quint<sup>333</sup>
- 5 avril, Worms, lettre à Érasme<sup>334</sup>
- 20 avril, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>335</sup>
- 27 avril, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>336</sup>
- 5 mai, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>337</sup>
- 6 juin, Rome, lettre de Léon X<sup>338</sup>
- 13 juin, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>339</sup>
- 18 juin, lettre de Frédéric, duc de Bavière<sup>340</sup>

---

<sup>321</sup> ASV, Armadio LXIV, t. 17, p. 129.

<sup>322</sup> ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. n° 14. Publiée dans BORNATE C., « *Historia vite et gestorum per dominum magnum Cancellarium Mercurino Arborio di Gattinara* », dans *Miscellanea di Storia Italiana*, série III, année 17, t. 48, Turin, Bocca, 1915, p. 231-585, p. 426.

<sup>323</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 121-123.

<sup>324</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 126-129.

<sup>325</sup> AGS, Patronato Real, legajo 61, n° 201.

<sup>326</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. n° 1.

<sup>327</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 129-135.

<sup>328</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 135-137.

<sup>329</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 137-138.

<sup>330</sup> AGS, Patronato Real, legajo 61, n° 202.

<sup>331</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 146-150.

<sup>332</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 139-142.

<sup>333</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. n° 1

<sup>334</sup> ÉRASME D., *op. cit.*, vol. 4, p. 554.

<sup>335</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 150-153.

<sup>336</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 153-157.

<sup>337</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 157-160.

<sup>338</sup> AGS, Patronato Real, legajo 61, n° 203.

<sup>339</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 166-168.



- 22 juin, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>341</sup>
- 24 juin, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>342</sup>
- 27 juillet, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>343</sup>
- 27 juillet, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>344</sup>
- 18 août, Dunkerque, lettre à Charles Quint<sup>345</sup>
- 19 août, Gravelines, lettre à Charles Quint<sup>346</sup>
- 31 août, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>347</sup>
- 31 août, Calais, lettre à Charles Quint<sup>348</sup>
- 1<sup>er</sup> septembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>349</sup>
- 1<sup>er</sup> septembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>350</sup>
- 3 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint à la délégation<sup>351</sup>
- 3 septembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>352</sup>
- 5 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint<sup>353</sup>
- 6 septembre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>354</sup>
- 7 septembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>355</sup>
- 9 septembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>356</sup>
- 10 septembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>357</sup>
- 11 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint à la délégation<sup>358</sup>
- 11 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint à Gattinara<sup>359</sup>

---

<sup>340</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 444.

<sup>341</sup> Les originaux de la correspondance entre Gattinara et Barroso se trouvent aux HHSA, Staatenabteilungen, Portugal, vol. 1. Leurs copies se trouvent aux AGR, PEA 436, fol. 4r-67r. Publiée dans LANZ K., *Aktenstücke und Briefe zur Geschichte Karl V*, Vienne, Kaiserlich-königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1853, p. 206 et PIOT Ch., « Correspondance politique entre Charles Quint et le Portugal, de 1521 à 1522 », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, série 4, t. 7, 1880, p. 11-110, p. 53.

<sup>342</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 210 et PIOT Ch., « art. cit. », p. 55.

<sup>343</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 228 et PIOT Ch., « art. cit. », p. 58.

<sup>344</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 181-183.

<sup>345</sup> Les originaux de la correspondance entre Charles Quint et ses envoyés à Calais se trouvent aux HHSA, Belgien PC 2/4. Gattinara est accompagné dans cette mission par Gérard de Plaine, seigneur de La Roche, les évêques d'Elne et de Badajoz, Jacques Laurent et le comte Cariati. Publiée dans LANZ K., *op. cit.*, p. 242.

<sup>346</sup> *Ibid.*, p. 243.

<sup>347</sup> *Ibid.*, p. 272.

<sup>348</sup> *Ibid.*, p. 274.

<sup>349</sup> *Ibid.*, p. 275.

<sup>350</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 203-205.

<sup>351</sup> Publiée dans LANZ K., *op. cit.*, p. 278.

<sup>352</sup> *Ibid.*, p. 282.

<sup>353</sup> *Ibid.*, p. 280. Cette lettre est datée du 3 par les archives.

<sup>354</sup> *Ibid.*, p. 292.

<sup>355</sup> *Ibid.*, p. 297.

<sup>356</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 303.

<sup>357</sup> *Ibid.*, p. 308.

<sup>358</sup> *Ibid.*, p. 311. Lettre datée du 7 par les archives.

- 12 septembre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>360</sup>
- 14 septembre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>361</sup>
- 15 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint à la délégation<sup>362</sup>
- 15 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint à Gattinara<sup>363</sup>
- 15 septembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>364</sup>
- 16 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint<sup>365</sup>
- 16 septembre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>366</sup>
- 18 septembre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>367</sup>
- 18 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint à la délégation<sup>368</sup>
- 18 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint<sup>369</sup>
- 19 septembre, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>370</sup>
- 20 septembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>371</sup>
- 21 septembre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>372</sup>
- 22 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint<sup>373</sup>
- 22 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint à la délégation<sup>374</sup>
- 22 septembre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>375</sup>
- 22 septembre, Calais, lettre à Pierre Martyr d'Anghiera<sup>376</sup>
- 24 septembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>377</sup>
- 24 septembre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>378</sup>
- 25 septembre, Calais, lettre à Cristoval de Barroso<sup>379</sup>
- 26 septembre, Bruxelles, lettre de Charles Quint à la délégation<sup>380</sup>

---

<sup>359</sup> *Ibid.*, p. 313. Lettre datée du 7 par les archives.

<sup>360</sup> *Ibid.*, p. 316.

<sup>361</sup> *Ibid.*, p. 319.

<sup>362</sup> *Ibid.*, p. 322.

<sup>363</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>364</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>365</sup> *Ibid.*, p. 325.

<sup>366</sup> *Ibid.*, p. 326.

<sup>367</sup> *Ibid.*, p. 327.

<sup>368</sup> *Ibid.*, p. 329.

<sup>369</sup> *Ibid.*, p. 330.

<sup>370</sup> *Ibid.*, p. 331 et PIOT Ch., « art. cit. », p. 60.

<sup>371</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 333.

<sup>372</sup> *Ibid.*, p. 335.

<sup>373</sup> *Ibid.*, p. 336. Lettre datée du 20 par les archives.

<sup>374</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 337.

<sup>375</sup> HNSA, Belgen PC 2/4, n° 22/2. Écrite comme « non envoyé » et non publiée par Karl Lanz. Attachée à la lettre précédente.

<sup>376</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 205-207.

<sup>377</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 338.

<sup>378</sup> *Ibid.*, p. 340.

<sup>379</sup> *Ibid.*, p. 346 et PIOT Ch., « art. cit. », p. 63.

- 27 septembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>381</sup>
- 28 septembre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>382</sup>
- 29 septembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>383</sup>
- 29 septembre, Rome, lettre de Léon X<sup>384</sup>
- 30 septembre, Binche, lettre de Charles Quint à la délégation<sup>385</sup>
- 30 septembre, Binche, lettre de Charles Quint<sup>386</sup>
- 1<sup>er</sup> octobre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>387</sup>
- 4 octobre, Bruxelles, lettre de Charles Quint à la délégation<sup>388</sup>
- 4 octobre, Mons, lettre de Charles Quint à Gattinara<sup>389</sup>
- 4 octobre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>390</sup>
- 5 octobre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>391</sup>
- 5 octobre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>392</sup>
- début octobre, Mons, lettre de Charles Quint<sup>393</sup>
- 7 octobre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>394</sup>
- 9 octobre, lettre de Gaspar Argellense<sup>395</sup>
- 11 octobre, Rome, lettre de Léon X<sup>396</sup>
- mi-octobre, Valenciennes, lettre de Charles Quint<sup>397</sup>
- mi-octobre, Valenciennes, lettre de Charles Quint<sup>398</sup>
- mi-octobre, Valenciennes, lettre de Charles Quint à la délégation<sup>399</sup>
- peu après la mi-octobre, Valenciennes ou Ath, lettre de Charles Quint<sup>400</sup>
- 27 octobre, Calais, lettre à Charles Quint<sup>401</sup>

---

<sup>380</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 347.

<sup>381</sup> *Ibid.*, p. 348.

<sup>382</sup> *Ibid.*, p. 352.

<sup>383</sup> *Ibid.*, p. 358.

<sup>384</sup> AGS, Patronato Real, legajo 61, n° 206.

<sup>385</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 363.

<sup>386</sup> *Ibid.*, p. 365.

<sup>387</sup> *Ibid.*, p. 366.

<sup>388</sup> *Ibid.*, p. 372.

<sup>389</sup> *Ibid.*, p. 373.

<sup>390</sup> *Ibid.*, p. 374.

<sup>391</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 377.

<sup>392</sup> *Ibid.*, p. 380.

<sup>393</sup> *Ibid.*, p. 382.

<sup>394</sup> *Ibid.*, p. 384.

<sup>395</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 446.

<sup>396</sup> AGS, Patronato Real, legajo 61, n° 207.

<sup>397</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 390.

<sup>398</sup> *Ibid.*, p. 391.

<sup>399</sup> *Ibid.*, p. 397.

<sup>400</sup> *Ibid.*, p. 398.

- 26 et 29 octobre, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>402</sup>
- 31 octobre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>403</sup>
- 2 novembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>404</sup>
- 3 novembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>405</sup>
- 6 novembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>406</sup>
- 8 novembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>407</sup>
- 13 novembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>408</sup>
- mi-novembre, Audenarde, lettre de Charles Quint à la délégation<sup>409</sup>
- 20 novembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>410</sup>
- 21 novembre, Calais, lettre à Charles Quint avec la délégation<sup>411</sup>
- 30 novembre, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>412</sup>
- 9 et 13 décembre, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>413</sup>
- 17 décembre, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>414</sup>
- 21 décembre, lettre à Cristoval de Barroso<sup>415</sup>

## 1522

- 4 janvier, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>416</sup>
- 13 janvier, Gand, lettre à Cristoval de Barroso<sup>417</sup>
- 20 janvier, Bruxelles, lettre à Thomas Wolsey<sup>418</sup>
- 27 janvier, Bruxelles, lettre à Cristoval de Barroso<sup>419</sup>
- 4 février, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>420</sup>
- 14 février, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>421</sup>

---

<sup>401</sup> *Ibid.*, p. 401.

<sup>402</sup> *Ibid.*, p. 418 et PIOT Ch., « art. cit. », p. 64.

<sup>403</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 421.

<sup>404</sup> *Ibid.*, p. 429.

<sup>405</sup> *Ibid.*, p. 431.

<sup>406</sup> *Ibid.*, p. 443.

<sup>407</sup> *Ibid.*, p. 445.

<sup>408</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 214-218.

<sup>409</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 448.

<sup>410</sup> *Ibid.*, p. 457.

<sup>411</sup> *Ibid.*, p. 460.

<sup>412</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 227-229.

<sup>413</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 493 et PIOT Ch., « art. cit. », p. 67.

<sup>414</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 503 et PIOT Ch., « art. cit. », p. 71.

<sup>415</sup> LANZ K., *op. cit.*, p. 519 et PIOT Ch., « art. cit. », p. 73.

<sup>416</sup> PIOT Ch., « art. cit. », p. 75.

<sup>417</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>418</sup> LP, vol. 3, n° 2786. Datée de 1523 par l'éditeur, mais cette lettre est nécessairement de 1522.

<sup>419</sup> PIOT Ch., « art. cit. », p. 83.

<sup>420</sup> *Ibid.*, p. 85.

- 14 février, Valladolid, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>422</sup>
- 1<sup>er</sup> mars, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>423</sup>
- 7 mars, Bruxelles, lettre à Pierre Martyr d'Anghiera<sup>424</sup>
- 8 mars, Bruxelles, lettre à Cristoval de Barroso<sup>425</sup>
- 15 mars, Venise, lettre d'Alonso Sánchez<sup>426</sup>
- 7 mai, Vitoria, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>427</sup>
- 19 mai, Rome, lettre d'Adrien VI<sup>428</sup>
- 20 mai, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>429</sup>
- 30 mai, Nuremberg, lettre d'Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence<sup>430</sup>
- 20 juin, Windsor, lettre à Giovanni Bartolomeo di Gattinara<sup>431</sup>
- 23 juin, lettre de Ferdinand de Habsbourg<sup>432</sup>
- 26 juin, Venise, lettre d'Alonso Sánchez<sup>433</sup>
- 3 juillet, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>434</sup>
- 13 juillet, Bruxelles, lettre de Paul de Lodi<sup>435</sup>
- 17 juillet, Nuremberg, lettre de Frédéric, duc de Bavière<sup>436</sup>
- 18 juillet, Vitoria, lettre de Pierre Martyr d'Anghiera<sup>437</sup>
- 20 juillet, Bruxelles, lettre à Pierre Martyr d'Anghiera<sup>438</sup>
- 22 juillet, Lisbonne, lettre de Cristoval de Barroso<sup>439</sup>
- 22 juillet, Prague, lettre d'Andrea de Burgo<sup>440</sup>
- 7 août, Venise, lettre d'Alonso Sánchez<sup>441</sup>
- 22 septembre, Rome, lettre d'Adrien VI<sup>442</sup>

---

<sup>421</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>422</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 243-245.

<sup>423</sup> PIOT Ch., « art. cit. », p. 93.

<sup>424</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 251-253.

<sup>425</sup> HHSB, Belgien 2/2, n° 146.

<sup>426</sup> CLD, vol. 2, n° 397.

<sup>427</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 253-256.

<sup>428</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 1.

<sup>429</sup> PIOT Ch., « art. cit. », p. 96.

<sup>430</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 449.

<sup>431</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 32. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 432.

<sup>432</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 443.

<sup>433</sup> CLD, vol. 2, n° 439.

<sup>434</sup> PIOT Ch., « art. cit. », p. 99.

<sup>435</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 447.

<sup>436</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 448.

<sup>437</sup> ANGHIERA P. M. de, *op. cit.*, vol. 4, p. 268-269.

<sup>438</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 269-271.

<sup>439</sup> PIOT Ch., « art. cit. », p. 100.

<sup>440</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 16.

<sup>441</sup> CLD, vol. 2, n° 464.

- 6 décembre, Valladolid, lettre à Gerolamo Adorno<sup>443</sup>
- 15 décembre, lettre à Cristoval de Barroso<sup>444</sup>
- 18 décembre, lettre à Adrien VI<sup>445</sup>

### 1523

- 3 janvier, Rome, lettre d'Adrien VI<sup>446</sup>
- 10 janvier, Valladolid, lettre à Marguerite d'Autriche avec Henri de Nassau, Laurent de Gorrevod et Charles de Poupet, seigneur de La Chaux<sup>447</sup>
- 18 janvier, Valladolid, lettre de Charles Quint<sup>448</sup>
- 29 janvier, Rome, lettre d'Adrien VI<sup>449</sup>
- 6 février, Malines, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>450</sup>
- 1<sup>er</sup> mars, Valladolid, lettre à l'abbé de Nájera<sup>451</sup>
- 9 mars, Valladolid, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>452</sup>
- 13 mars, Cracovie, lettre de Sigismond I<sup>er</sup>, roi de Pologne<sup>453</sup>
- 21 mars, Valladolid, lettre à Giovanni Bartolomeo di Gattinara<sup>454</sup>
- 14 mai, Cologne, lettre de Nicolas Ziegler<sup>455</sup>
- 3 juillet, Rome, lettre d'Adrien VI<sup>456</sup>
- 7 juillet, Rome, lettre du duc de Sessa<sup>457</sup>
- 10 août, Pareja, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>458</sup>
- 24 août, Valladolid, lettre à Charles de Lannoy<sup>459</sup>
- 30 septembre, Naples, lettre de Charles de Lannoy<sup>460</sup>
- 5 octobre, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>461</sup>

---

<sup>442</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 3

<sup>443</sup> HHSA, Belgen PA 2/3, n° 186.

<sup>444</sup> PIOT Ch., « art. cit. », p. 105.

<sup>445</sup> GACHARD L.-P., « Analectes historiques », dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. 8, 1866, p. 273-506, p. 288.

<sup>446</sup> AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 99.

<sup>447</sup> HHSA, Belgen PA 13/4, n° 1 937.

<sup>448</sup> ASV, FAG, mazzo 8, fasc. 1

<sup>449</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 5.

<sup>450</sup> HHSA, Belgen PA 13/4, n° 1 941 et 1 943.

<sup>451</sup> HHSA, Belgen PA 13/1, n° 1 745.

<sup>452</sup> ADN, LM, n° 34 163.

<sup>453</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 486.

<sup>454</sup> ASV, FAG, mazzo 7/2, fasc. 6. Publiée dans Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 433.

<sup>455</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 565-566.

<sup>456</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 8.

<sup>457</sup> RAH, CSC, A-28, fol. 333r.

<sup>458</sup> AGS, Estado, legajo 11, n° 11.

<sup>459</sup> HHSA, Belgen PA 13/2, n° 1 839.

<sup>460</sup> RAH, CSC, A-29, fol. 152r.

- 21 octobre, Piotrków, lettre de Sigismond I<sup>er</sup><sup>462</sup>
- 29 octobre, Rome, lettre de Marino Caracciolo<sup>463</sup>
- 4 novembre, Milan, lettre de Jacques de Banassis<sup>464</sup>
- 18 novembre, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>465</sup>
- 26 novembre, Rome, lettre de Clément VII<sup>466</sup>
- 4 décembre, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>467</sup>
- 14 décembre, Pampelune, lettre à Clément VII<sup>468</sup>
- 19 décembre, Pampelune, lettre à la communauté de Valenza<sup>469</sup>
- 21 décembre, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>470</sup>
- 24 décembre, Pampelune, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>471</sup>

## 1524

- 1<sup>er</sup> janvier, Rome, lettre de Clément VII<sup>472</sup>
- 8 janvier, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>473</sup>
- 12 janvier, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>474</sup>
- 20 janvier, Vittoria, lettre à Clément VII<sup>475</sup>
- 22 janvier, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>476</sup>
- 22 janvier, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>477</sup>
- 24 janvier, Rome, lettre de Clément VII<sup>478</sup>
- 26 janvier, Milan, lettre de l'abbé de Najera<sup>479</sup>
- 27 janvier, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>480</sup>
- 29 janvier, Rome, lettre de Clément VII<sup>481</sup>

---

<sup>461</sup> RAH, CSC, A-29, fol. 176r.

<sup>462</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 442.

<sup>463</sup> RAH, A-29, fol. 315r-319v.

<sup>464</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 441.

<sup>465</sup> RAH, CSC, A-29, fol. 425r.

<sup>466</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 12.

<sup>467</sup> RAH, CSC, A-29, fol. 516r.

<sup>468</sup> ASV, Principi 2, p. 121.

<sup>469</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 465.

<sup>470</sup> RAH, CSC, A-29, fol. 555r-556v.

<sup>471</sup> HHSa, Belgien PA 13/2, n° 1 838.

<sup>472</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 13 et 14.

<sup>473</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 20r.

<sup>474</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 34r-35v.

<sup>475</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 34r-35r. Publiée dans BORNATE C., » *Historia* », p. 437.

<sup>476</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 73r-74v.

<sup>477</sup> RAH, A-33, fol. 140r.

<sup>478</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 17.

<sup>479</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 92r.

<sup>480</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 104r.

- 3 février, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>482</sup>
- 8 février, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>483</sup>
- 16 février, camp sur le Tessin, lettre de Claudio Palavicino de Stupinigi<sup>484</sup>
- 21 février, Rome, lettre de Clément VII<sup>485</sup>
- 21 février, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>486</sup>
- 25 février, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>487</sup>
- 28 février, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>488</sup>
- 4 mars, Rome, lettre de Clément VII<sup>489</sup>
- 6 mars, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>490</sup>
- 6 mars, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>491</sup>
- 7 mars, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>492</sup>
- 7 mars, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>493</sup>
- 8 mars, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>494</sup>
- 15 mars, Venise, lettre d'Alonso Sánchez<sup>495</sup>
- 20 mars, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>496</sup>
- 23 mars, Fresdelval, lettre de Charles Quint<sup>497</sup>
- 10 avril, Rome, lettre de Clément VII<sup>498</sup>
- 10 avril, Gênes, lettre de l'abbé de Najera<sup>499</sup>
- 10 avril, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>500</sup>
- 13 avril, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>501</sup>
- 14 avril, Rome, lettre du duc de Sessa<sup>502</sup>

---

<sup>481</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 18.

<sup>482</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 123r.

<sup>483</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 143r-144r.

<sup>484</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 157r.

<sup>485</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 19.

<sup>486</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 189r.

<sup>487</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 255r-256v.

<sup>488</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 287r.

<sup>489</sup> AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 107.

<sup>490</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 359r.

<sup>491</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 361r.

<sup>492</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 398r.

<sup>493</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 400r.

<sup>494</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 407r.

<sup>495</sup> RAH, CSC, A-33, fol. 149r.

<sup>496</sup> RAH, CSC, A-30, fol. 430r.

<sup>497</sup> HHSA, Belgien PA 14/3, n° 2 047.

<sup>498</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 22.

<sup>499</sup> RAH, CSC, A-31, fol. 36r.

<sup>500</sup> RAH, CSC, A-31, fol. 52r-53r.

<sup>501</sup> RAH, CSC, A-31, fol. 65r-66v. Publiée dans les CLD, vol. 2, n° 635.



- 16 avril, Venise, lettre d'Alonso Sánchez<sup>503</sup>
- 18 avril, Rome, lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>504</sup>
- 23 avril, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>505</sup>
- 29 avril, Nuremberg, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>506</sup>
- 30 avril, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>507</sup>
- 2 mai, Milan, lettre de Marino Caracciolo<sup>508</sup>
- 8 mai, Burgos, lettre à Clément VII<sup>509</sup>
- 8 mai, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>510</sup>
- 8 mai, Rome, lettre du duc de Sessa<sup>511</sup>
- 12 mai, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>512</sup>
- 7 juin, Rome, lettre de Clément VII<sup>513</sup>
- 12 juin, lettre de Gabriel d'Orti, évêque de Tarazona<sup>514</sup>
- 13 juin, Burgos, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>515</sup>
- 11 juillet, Burgos, lettre à Clément VII<sup>516</sup>
- 11 juillet, Burgos, lettre à Giovanni Bartolomeo di Gattinara<sup>517</sup>
- 3 août, Bruxelles, lettre de Marguerite d'Autriche à Gattinara et Laurent de Gorrevod<sup>518</sup>
- 1<sup>er</sup> septembre, Rome, lettre de Gaspar Argellense<sup>519</sup>
- 3 septembre, Monaco, lettre d'Hugo de Moncada<sup>520</sup>
- 13 septembre, lettre de Charles de Lannoy<sup>521</sup>
- 21 septembre, Valladolid, lettre à Johannes Dantiscus<sup>522</sup>
- 28 septembre, lettre de Clément VII<sup>523</sup>

---

<sup>502</sup> RAH, CSC, A-31, fol. 101r-102r.

<sup>503</sup> RAH, CSC, A-31, fol. 118r.

<sup>504</sup> RAH, CSC, A-31, fol. 156r.

<sup>505</sup> RAH, CSC, A-31, fol. 186r.

<sup>506</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 495.

<sup>507</sup> RAH, CSC, A-31, fol. 226r.

<sup>508</sup> CLD, vol. 2, n° 646.

<sup>509</sup> ASV, Principi 2, p. 218. Publiée dans BORNATE C., » *Historia* », p. 440.

<sup>510</sup> RAH, CSC, A-31, fol. 286r.

<sup>511</sup> RAH, CSC, A-31, fol. 290r.

<sup>512</sup> RAH, CSC, A-31, fol. 297r.

<sup>513</sup> AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 109.

<sup>514</sup> RAH, CSC, A-33, fol. 193.

<sup>515</sup> ADN, LM, n° 34 401.

<sup>516</sup> ASV, Principi 2, p. 238. Publiée dans BORNATE C., » *Historia* », p. 442.

<sup>517</sup> ASV, FAG, mazzo 7/2, fasc. 6. Publiée dans *ibid.*, p. 443.

<sup>518</sup> HHSA, Belgien PA 15/1, n° 2 126.

<sup>519</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 439.

<sup>520</sup> RAH, CSC, A-45, fol. 192r.

<sup>521</sup> RAH, CSC, A-45, fol. 192v.

<sup>522</sup> CIDTC, n° 216.

- 30 septembre, Valladolid, lettre à Clément VII<sup>524</sup>
- 2 octobre, Valladolid, lettre à Clément VII<sup>525</sup>
- 10 octobre, Tordesillas, lettre à Dantiscus<sup>526</sup>
- 18 octobre, Valladolid, lettre à Jean Lallemand<sup>527</sup>
- 21 octobre, Valladolid, lettre à Jean Lallemand<sup>528</sup>
- 12 octobre / 1<sup>er</sup> novembre, Valladolid, lettre à Dantiscus<sup>529</sup>
- 2 novembre, Tordesillas, lettre à Dantiscus<sup>530</sup>
- 3 novembre, Tordesillas, lettre à Dantiscus<sup>531</sup>
- 8 novembre, Valladolid, lettre à Jean Lallemand<sup>532</sup>
- Décembre, Bruxelles, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>533</sup>
- 16 décembre, Soncin, lettre de Charles de Lannoy<sup>534</sup>
- 27 décembre, Pampelune, lettre à Clément VII<sup>535</sup>

## 1525

- Mars, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>536</sup>
- 9 mars, Rome, lettre de Clément VII<sup>537</sup>
- 29 mars, Madrid, lettre à Clément VII<sup>538</sup>
- 3 avril, Rome, lettre de Clément VII<sup>539</sup>
- 5 avril, Madrid, lettre à Clément VII<sup>540</sup>
- 12 avril, Malines, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>541</sup>
- 27 avril, Rome, lettre de Clément VII<sup>542</sup>

---

<sup>523</sup> AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 113.

<sup>524</sup> ASV, Principi 2, p. 276. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 445.

<sup>525</sup> ASV, Principi 2, p. 283. Publiée dans *ibid.*, p. 446.

<sup>526</sup> CIDT&C, n° 219.

<sup>527</sup> HHSa, Belgen PA 64/2, n° 117, fol. 318r-319r.

<sup>528</sup> HHSa, Belgen PA 64/2, fol. 320r-v.

<sup>529</sup> CIDTC, n° 14.

<sup>530</sup> CIDTC, n° 220.

<sup>531</sup> CIDTC, n° 221.

<sup>532</sup> HHSa, Belgen PA 64/2, n° 124, fol. 321r.

<sup>533</sup> HHSa, Belgen PA 15/1, n° 2 146.

<sup>534</sup> RAH, CSC, A-33, fol. 67r.

<sup>535</sup> ASV, Principi 2, p. 402. BALAN P., *Monumenta saeculi XVI historiam illustrantia*, Oeniponte, Libreria Academica Wagneriana, 1885, p. 313.

<sup>536</sup> ADN, LM, n° 34 582.

<sup>537</sup> ASV, Armadio XLIV, t. 9, p. 102 et AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 115. Publiée dans BALAN P., *op. cit.*, p. 109.

<sup>538</sup> ASV, Principi 3, p. 76. Publiée dans *ibid.*, p. 335.

<sup>539</sup> ASV, Armadio XLIV, t. 9, p. 115 et AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 117. Publiée dans *ibid.*, p. 117.

<sup>540</sup> ASV, Principi 3, p. 75. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 448.

<sup>541</sup> HHSa, Belgen PA 15/3, n° 2 266.

- 30 avril, Rome, lettre de Clément VII<sup>543</sup>
- 20 mai, Rome, lettre de Clément VII<sup>544</sup>
- 23 mai, Tolède, lettre à Clément VII<sup>545</sup>
- 14 juin, Rome, lettre de Clément VII<sup>546</sup>
- 22 juin, Rome, lettre de Clément VII<sup>547</sup>
- 7 juillet, Milan, lettre de l'abbé de Nájera<sup>548</sup>
- 16 juillet, Rome, lettre de Clément VII<sup>549</sup>
- 23 juillet, Tolède, lettre à Charles III de Savoie<sup>550</sup>
- 2 août, Venise, lettre de Marino Caracciolo<sup>551</sup>
- 7 août, Rome, lettre de Clément VII (AGS, PR 62, n° 30)
- 25 août, Rome, lettre de Frère Psalinus<sup>552</sup>
- 26 août, Rome, lettre de Clément VII<sup>553</sup>
- 2 septembre, Tolède, lettre à Charles III de Savoie<sup>554</sup>
- 27 septembre, Tolède, lettre à Clément VII<sup>555</sup>
- 28 octobre, Tolède, lettre à Érasme<sup>556</sup>
- 1<sup>er</sup> novembre, Venise, lettre de Marino Caracciolo<sup>557</sup>
- 14 décembre, Rome, lettre de Clément VII<sup>558</sup>
- 20 décembre, Tolède, lettre à Clément VII<sup>559</sup>

---

<sup>542</sup> ASV, Armadio XLIV, t. 9, p. 131. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 451.

<sup>543</sup> AGS, Patronato Real, legajo 27, n° 72.

<sup>544</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 27.

<sup>545</sup> ASV, Principi 3, p. 133. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 453.

<sup>546</sup> AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 119.

<sup>547</sup> AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 121.

<sup>548</sup> RAH, CSC, A-35, fol. 24r. Publiée dans les CLD, vol. 3/1, n° 129.

<sup>549</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 28.

<sup>550</sup> AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, n° 3. Publiée dans BORNATE C., *Ricerche intorno alla vita di Mercurino Gattinara, gran cancelliere di Carlo V*, Novare, 1899, p. 100-102.

<sup>551</sup> RAH, CSC, A-35, fol. 133r-136r. Publiée dans les CLD, vol. 3/1, n° 156.

<sup>552</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 438.

<sup>553</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 31.

<sup>554</sup> BORNATE C., *Ricerche*, p. 103-104. Nous n'avons pas été en mesure de retrouver l'original de cette lettre à l'AST.

<sup>555</sup> ASV, Principi 3, p. 274. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 476.

<sup>556</sup> ÉRASME D., *op. cit.*, t. 6, p. 277.

<sup>557</sup> RAH, CSC, A-36, fol. 102r-103v.

<sup>558</sup> ASV, Armadio XLIV, t. 9, p. 176 et AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 124 et 125. Publiée par BALAN P., *op. cit.*, p. 195.

<sup>559</sup> ASV, Principi 3, p. 360. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 479.

## 1526

- s. d., lettre d'Alonso Sánchez<sup>560</sup>
- s. d., lettre de Marino Caracciolo<sup>561</sup>
- s. d., lettre de Lope Hurtado de Mendoza<sup>562</sup>
- s. d., lettre à Jean Lallemand<sup>563</sup>
- Janvier ?, lettre à Antoniotto Adorno<sup>564</sup>
- 31 janvier, Rome, lettre de Clément VII<sup>565</sup>
- 2 mars, Rome, lettre de Clément VII<sup>566</sup>
- 10 mars, Rome, lettre de Clément VII<sup>567</sup>
- 28 mars, Valladolid, lettre de Jean Adurça<sup>568</sup>
- 29 avril, Bâle, lettre d'Érasme<sup>569</sup>
- début juin, lettre à Jean Lallemand<sup>570</sup>
- 17 juin, lettre à Charles Quint<sup>571</sup>
- 3 septembre, Bâle, lettre d'Érasme<sup>572</sup>
- 7 septembre, lettre à Charles Quint<sup>573</sup>
- 10 septembre, lettre de Vespasiano Colonna<sup>574</sup>
- 15 septembre, Grenade, lettre à Charles III de Savoie<sup>575</sup>
- 1<sup>er</sup> octobre, Grenade, lettre à Érasme<sup>576</sup>
- 3 novembre, Milan, lettre de Marino Caracciolo<sup>577</sup>
- 8 novembre, Grenade, lettre à Giovanni Bartolomeo di Gattinara<sup>578</sup>
- 12 novembre, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>579</sup>
- 12 novembre, Gênes, lettre de Lope de Soria<sup>580</sup>

---

<sup>560</sup> RAH, CSC, A-39, fol. 243r.

<sup>561</sup> RAH, CSC, A-39, fol. 243r.

<sup>562</sup> RAH, CSC, A-39, fol. 243r.

<sup>563</sup> HHSA, Belgen PA 18/2, n° 2732 et Belgen PC 12/1, n° 5.

<sup>564</sup> CLD, vol. 3/1, n° 317.

<sup>565</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 37.

<sup>566</sup> AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 126. Publiée dans les CLD, vol. 3/1, n° 353.

<sup>567</sup> ASV, Armadio XLIV, t. 9, p. 299 et AGS, Patronato Real legajo 62, n° 39.

<sup>568</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 496.

<sup>569</sup> ÉRASME D., *op. cit.*, t. 6, p. 397.

<sup>570</sup> AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 8r-v et sa copie aux HHSA, Belgen PC 12/1, n° 5.

<sup>571</sup> AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 1r-v et sa copie aux HHSA, Belgen PC 12/1, n° 5.

<sup>572</sup> ÉRASME D., *op. cit.*, t. 6, p. 483.

<sup>573</sup> AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 11r-v et sa copie aux HHSA, Belgen PC 12/1, n° 1.

<sup>574</sup> CLD, vol. 3/1, n° 541.

<sup>575</sup> AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, n° 4. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 515.

<sup>576</sup> ÉRASME D., *op. cit.*, t. 6, p. 500.

<sup>577</sup> RAH, CSC, A-39, fol. 90r. Publiée dans les CLD, vol. 3/1, n° 598.

<sup>578</sup> ASV, FAG, mazzo 7/2, fasc. 6. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 518.

<sup>579</sup> RAH, CSC, A-39, fol. 105r. Publiée dans les CLD, vol. 3/1, n° 608.

- fin d'année, lettre à Charles Quint<sup>581</sup>

## 1527

- 23 janvier, Valladolid, lettre à Charles de Bourbon<sup>582</sup>
- 23 janvier, Valladolid, lettre à Antonio de Leva<sup>583</sup>
- 23 janvier, Valladolid, lettre à l'abbé de Nájera<sup>584</sup>
- 23 janvier, Valladolid, lettre au marquis de Pescara<sup>585</sup>
- 23 janvier, Valladolid, lettre au marquis del Vasto<sup>586</sup>
- 10 février, Valladolid, lettre à Érasme<sup>587</sup>
- 12 mars (vers le), Valladolid, lettre à Érasme<sup>588</sup>
- 21 avril, Montserrat, lettre à Jean Lallemand<sup>589</sup>
- 21 avril, Montserrat, lettre à Charles Quint<sup>590</sup>
- 29 avril, Bâle, lettre d'Érasme<sup>591</sup>
- 12 mai, Barcelone, lettre à Charles Quint<sup>592</sup>
- 18 mai, Rome, lettre de Francisco de Salazar<sup>593</sup>
- 28 mai, Palamós, lettre à Charles Quint<sup>594</sup>
- 7 juin, Monaco, lettre à Charles Quint<sup>595</sup>
- 11 juin, Rome, lettre de Francisco de Salazar<sup>596</sup>
- 27 juin, Gênes, lettre à Charles Quint<sup>597</sup>
- 2 juillet, Valladolid, lettre de Charles Quint<sup>598</sup>
- 8 juillet, Gênes, lettre à Charles Quint<sup>599</sup>

---

<sup>580</sup> RAH, CSC, A-45, fol. 327r.

<sup>581</sup> AGR, PEA 1471, n° 4, fol. 12r-v et sa copie aux HHSA, Belgen PC12/1, n° 2.

<sup>582</sup> ASM, Aragona / Spagna 655, n° 1.

<sup>583</sup> ASM, Aragona / Spagna 655, n° 2.

<sup>584</sup> ASM, Aragona / Spagna 655, n° 3.

<sup>585</sup> ASM, Aragona / Spagna 655, n° 4.

<sup>586</sup> ASM, Aragona / Spagna 655, n° 5.

<sup>587</sup> ÉRASME D., *op. cit.*, t. 6, p. 550.

<sup>588</sup> *Ibid.*, p. 560.

<sup>589</sup> HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 438r.

<sup>590</sup> HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 442r.

<sup>591</sup> ÉRASME D., *op. cit.*, t. 7, p. 68.

<sup>592</sup> HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 444r.

<sup>593</sup> CLD, vol. 3/2, n° 70.

<sup>594</sup> HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 445r-446r.

<sup>595</sup> HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 449r-450v.

<sup>596</sup> CLD, vol. 3/2, n° 87.

<sup>597</sup> HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 453r-455v. Une copie de cette lettre, vraisemblablement du XIX<sup>e</sup> siècle, se trouve dans un manuscrit de ces mêmes archives, Ms. W 14, fos. 176r-180v.

<sup>598</sup> HHSA, Belgen PA 66/4, n° 88.

<sup>599</sup> HHSA, Belgen PA 66/5, fol. 457r-458r.

- 15 juillet, Gênes, lettre à Charles Quint<sup>600</sup>
- 15 juillet, Gênes, lettre à Béatrice de Portugal, duchesse de Savoie<sup>601</sup>
- 18 juillet, Gênes, lettre à Charles Quint<sup>602</sup>
- 27 juillet, Gênes, lettre à Alphonse d'Este, duc de Ferrare<sup>603</sup>
- 29 juillet, Gênes, lettre à Charles Quint<sup>604</sup>
- 18 août, Valladolid, lettre de Charles Quint<sup>605</sup>
- 1<sup>er</sup> septembre, Bâle, lettre d'Érasme<sup>606</sup>
- 4 septembre, Barcelone, lettre à Béatrice de Portugal, duchesse de Savoie<sup>607</sup>
- 7 octobre, Palencia, lettre à Johannes Dantiscus<sup>608</sup>
- 7 octobre, Paredes de Nava, lettre de Johannes Dantiscus<sup>609</sup>
- 26 octobre, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>610</sup>
- 8 décembre, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>611</sup>
- 12 décembre, Bruxelles, lettre de Jean Stansaert, avocat de la cour de Brabant<sup>612</sup>
- 12 décembre, Bruxelles, lettre du prieur de Scheut<sup>613</sup>

## 1528

- lettre de Marguerite d'Autriche<sup>614</sup>
- 12 janvier, Rome, lettre de Clément VII<sup>615</sup>
- 23 janvier, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>616</sup>
- 25 janvier, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>617</sup>
- 30 janvier, Burgos, lettre de Charles Quint<sup>618</sup>
- 1<sup>er</sup> février, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>619</sup>

<sup>600</sup> HHSa, Belgen PA 66/5, fol. 459r-464r. Copie dans le Ms. W 14, fol. 182r-189r.

<sup>601</sup> AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, n° 5. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 529.

<sup>602</sup> HHSa, Belgen PA 66/5, fol. 465r-469r.

<sup>603</sup> RAH, CSC, A-41, fol. 44r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 129.

<sup>604</sup> HHSa, Belgen PA 66/5, fol. 470r-472v.

<sup>605</sup> HHSa, Belgen PA 66/4, n° 88.

<sup>606</sup> ÉRASME D., *op. cit.*, t. 7, p. 196.

<sup>607</sup> AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, n° 6. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 534.

<sup>608</sup> CIDTC, n° 376.

<sup>609</sup> *Ibid.*, n° 377.

<sup>610</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 572.

<sup>611</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 573.

<sup>612</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 516. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 263.

<sup>613</sup> CLD, vol. 3/2, n° 264.

<sup>614</sup> HHSa, Belgen PA 16/2, n° 2 399.

<sup>615</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 47.

<sup>616</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 482.

<sup>617</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 574.

<sup>618</sup> HHSa, Spanien Varia 1, n° g.

<sup>619</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 575.

- 5 février, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>620</sup>
- 7 février, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>621</sup>
- 8 février, La Mirandole, lettre de Lope de Soria<sup>622</sup>
- 8 février, Venise, lettre d'Alonso Sánchez<sup>623</sup>
- 10 février, Rome, lettre de Clément VII<sup>624</sup>
- 13 février, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>625</sup>
- 21 février, Venise, lettre d'Alonso Sánchez<sup>626</sup>
- 28 février, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>627</sup>
- 3 mars, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>628</sup>
- 4 mars, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>629</sup>
- 12 mars, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>630</sup>
- 28 mars, Ferrare, lettre d'Andrea de Burgo<sup>631</sup>
- 16 mai, Rome, lettre de Clément VII<sup>632</sup>
- 17 mai, Venise, lettre d'Alonso Sánchez<sup>633</sup>
- 29 mai, Venise, lettre d'Alonso Sánchez<sup>634</sup>
- 8 juin, Bologne, lettre Philippe de Villiers de L'Isle-Adam<sup>635</sup>
- 8 juin, Naples, lettre d'Alvaro Pérez<sup>636</sup>
- 13 juin, Mantoue, lettre d'Andrea de Burgo<sup>637</sup>
- 17 juin, Venise, lettre d'Alonso Sánchez<sup>638</sup>
- 22 juin, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>639</sup>
- 6 juillet, Reggio, lettre de Lope de Soria<sup>640</sup>

---

<sup>620</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 577.

<sup>621</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 578.

<sup>622</sup> RAH, CSC, A-42, fol. 123r-124r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 335.

<sup>623</sup> RAH, CSC, A-42, fol. 127r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 336.

<sup>624</sup> AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 129. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 338.

<sup>625</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 580.

<sup>626</sup> RAH, CSC, A-42, fol. 158r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 356.

<sup>627</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 468.

<sup>628</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 469.

<sup>629</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 582.

<sup>630</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 472.

<sup>631</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 471.

<sup>632</sup> AGS, PR 62, n° 130/2.

<sup>633</sup> RAH, CSC, A-42, fol. 345r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 428.

<sup>634</sup> RAH, CSC, A-42, fol. 462r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 439.

<sup>635</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 473.

<sup>636</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 467.

<sup>637</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 584.

<sup>638</sup> RAH, CSC, A-42, fol. 443r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 462.

<sup>639</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 470.

<sup>640</sup> RAH, CSC, A-42, fol. 425r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 486.

- 19 juillet, Venise, lettre d'Alonso Sánchez<sup>641</sup>
- 20 juillet, Madrid, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>642</sup>
- 20 juillet, Bejar, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>643</sup>
- 22 juillet, Milan, lettre de Marino Caracciolo<sup>644</sup>
- 27 juillet, Bâle, lettre d'Érasme<sup>645</sup>
- 29 juillet, La Mirandole, lettre d'Alonso Sánchez<sup>646</sup>
- 2 août, La Mirandole, lettre de Lope de Soria<sup>647</sup>
- 11 août, Madrid, lettre d'Antonio Longo<sup>648</sup>
- 15 août, Madrid, lettre d'Antonio Longo<sup>649</sup>
- 1<sup>er</sup> septembre, Rocha di Monte Fiore, lettre de Constantino<sup>650</sup>
- 14 septembre, Milan, lettre de Marino Caracciolo<sup>651</sup>
- 15 septembre, Prague, lettre de Ferdinand de Habsbourg<sup>652</sup>
- 21 septembre, La Mirandole, lettre d'Alonso Sánchez<sup>653</sup>
- 21 septembre, La Mirandole, lettre de Lope de Soria<sup>654</sup>
- 22 septembre, Leipzig, lettre de Balthazar de Waltkirch<sup>655</sup>
- 25 septembre, La Mirandole, lettre de Lope de Soria<sup>656</sup>
- octobre, Madrid, lettre à Charles Quint<sup>657</sup>
- 19 octobre, Milan, lettre de Marino Caracciolo<sup>658</sup>
- 18 novembre, Rome, lettre de Clément VII<sup>659</sup>
- 20 novembre, Empedrola, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>660</sup>
- 7 décembre, Mantoue, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>661</sup>

---

<sup>641</sup> RAH, CSC, A-43, fol. 53r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 501.

<sup>642</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 480.

<sup>643</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 492.

<sup>644</sup> RAH, A-43, fol. 72r.

<sup>645</sup> ÉRASME D., *op. cit.*, t. 7, p. 499.

<sup>646</sup> RAH, CSC, A-43, fol. 94r.

<sup>647</sup> RAH, CSC, A-43, fol. 108r-109v. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 519.

<sup>648</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 478.

<sup>649</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 479.

<sup>650</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 476.

<sup>651</sup> RAH, CSC, A-43, fol. 168r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 548.

<sup>652</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 510.

<sup>653</sup> RAH, CSC, A-43, fol. 183r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 553.

<sup>654</sup> RAH, CSC, A-43, fol. 203r-206v.

<sup>655</sup> Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 556.

<sup>656</sup> RAH, CSC, A-43, fol. 201r. Publiée dans les CLD, vol. 3/2, n° 558.

<sup>657</sup> RAH, CSC, A-43, fol. 201v.

<sup>658</sup> RAH, CSC, A-43, fol. 229r.

<sup>659</sup> ASV, Armadio XLIV, t. 8, p. 119.

<sup>660</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 466/2.

<sup>661</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 475.



## 1529

- 29 janvier, Valence, lettre du duc de Calabria<sup>662</sup>
- 5 février, Innsbruck, lettre de Ferdinand de Habsbourg<sup>663</sup>
- 9 février, Innsbruck, lettre de Ferdinand de Habsbourg<sup>664</sup>
- 14 février, Tolède, lettre à Johannes Dantiscus<sup>665</sup>
- 8 avril, Spire, lettre de Ferdinand de Habsbourg<sup>666</sup>
- 15 avril, lettre de l'impératrice Isabelle de Portugal<sup>667</sup>
- 28 avril, Bruxelles, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>668</sup>
- 5 mai, Rome, lettre de Clément VII<sup>669</sup>
- 2 juin, Naples, lettre d'Hieronimo de Francisco, lieutenant de la chambre de *summaria*<sup>670</sup>
- 10 juin, Barcelone, lettre de Charles Quint à Gattinara, Louis de Praët et Granvelle<sup>671</sup>
- 10 juillet, Rome, lettre de Fernando Ursino, duc de Gravina<sup>672</sup>
- 19 juillet, Rome, lettre de Clément VII<sup>673</sup>
- août, Gênes, lettre à Charles III de Savoie<sup>674</sup>
- 13 août, Gênes, lettre de Charles Quint<sup>675</sup>
- 13 août, Gênes, lettre de Charles de Poupet, seigneur de La Chaux<sup>676</sup>
- 16 août, lettre d'Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence<sup>677</sup>
- 29 août, Rome, lettre de Clément VII<sup>678</sup>
- 1<sup>er</sup> septembre, Rome, lettre de Clément VII<sup>679</sup>
- 2 septembre, Gavi, lettre de Charles Quint<sup>680</sup>
- 5 septembre, Castel San Giovanni, lettre de Charles Quint<sup>681</sup>

---

<sup>662</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 501.

<sup>663</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 514.

<sup>664</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 546.

<sup>665</sup> CIDTC, n° 426.

<sup>666</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 489.

<sup>667</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 490.

<sup>668</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 491.

<sup>669</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 48.

<sup>670</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 588.

<sup>671</sup> CLD, vol. 4/1, n° 39.

<sup>672</sup> RAH, CSC, A-44, fol. 140r.

<sup>673</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 50.

<sup>674</sup> HNSA, Belgen PA 19/2, n° 2 898.

<sup>675</sup> HNSA, Belgen PA 19/2, n° 2 894 et AGS, Estado 17-18, n° 227.

<sup>676</sup> HNSA, Belgen PA 19/2, n° 2 896.

<sup>677</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 464.

<sup>678</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 53 et 55.

<sup>679</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 56.

<sup>680</sup> HNSA, Belgen PA 68/1, n° 6 et AGS, Estado 1553, n° 507. Publiée dans les CLD, vol. 4/1, n° 130.

<sup>681</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 506. Publiée dans les CLD, vol. 4/1, n° 137.

- 8 septembre, lettre de Gaspar Argellense<sup>682</sup>
- 9 septembre, Naples, lettre du vice-chancelier (AGS, Estado 1553, n° 535)
- 14 septembre, Rome, lettre de Clément VII<sup>683</sup>
- 19 septembre, Piacenza, lettre au gouverneur de Gênes<sup>684</sup>
- 21 septembre, Rome, lettre de Clément VII<sup>685</sup>
- 23 septembre, Linz, lettre de Ferdinand de Habsbourg<sup>686</sup>
- 23 septembre, Linz, lettre de Ferdinand de Habsbourg<sup>687</sup>
- 24 septembre, Linz, lettre de Ferdinand de Habsbourg<sup>688</sup>
- 2 octobre, Rome, lettre de Clément VII<sup>689</sup>
- 2 octobre, Plaisance, lettre à M. Bernardino<sup>690</sup>
- 3 octobre, Bruxelles, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>691</sup>
- 4 octobre, Rome, lettre de Clément VII<sup>692</sup>
- 22 octobre, Linz, lettre de Ferdinand de Habsbourg<sup>693</sup>
- 26 octobre, Casale, lettre à Charles Quint<sup>694</sup>
- 29 octobre, Ferri, lettre à Charles Quint<sup>695</sup>
- 29 octobre, Parme, lettre de Charles Quint<sup>696</sup>
- 29 octobre, Bruxelles, lettre de Marguerite d'Autriche<sup>697</sup>
- 1<sup>er</sup> novembre, Bologne, lettre à Charles Quint<sup>698</sup>
- 22 novembre, Bologne, lettre à Charles III de Savoie<sup>699</sup>
- 1<sup>er</sup> décembre, Bologne, lettre à Charles III de Savoie<sup>700</sup>
- 17 décembre, Linz, lettre de Ferdinand de Habsbourg<sup>701</sup>

---

<sup>682</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 380.

<sup>683</sup> AV, Armadio XL, t. 24, p. 248 et AGS, Patronato Real, legajo 60, n° 136. Publiée dans BORNATE C., » *Historia* », p. 551.

<sup>684</sup> BORNATE C., » *Historia* », p. 554.

<sup>685</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 57.

<sup>686</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 511.

<sup>687</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 512.

<sup>688</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 488.

<sup>689</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 59.

<sup>690</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 498.

<sup>691</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 499.

<sup>692</sup> AGS, Patronato Real, legajo 62, n° 60.

<sup>693</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 487.

<sup>694</sup> AGS, Estado, legajo 1454, n° 168. Publiée dans les CLD, vol. 4/1, n° 197.

<sup>695</sup> AGS, Estado, legajo 1454, n° 169. Publiée dans les CLD, vol. 4/1, n° 207.

<sup>696</sup> AGS, Estado 1555, n° 61.

<sup>697</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 505.

<sup>698</sup> AGS, Estado, legajo 1454, n° 170. Publiée dans les CLD, vol. 4/1, n° 208.

<sup>699</sup> AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, n° 7. Publiée dans BORNATE C., » *Historia* », p. 556.

<sup>700</sup> AST, Lettere Cardinali, mazzo 1, n° 8. Publiée dans *ibid.*, p. 561.

<sup>701</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 504.

- 22 décembre, Madrid, lettre de l'impératrice Isabelle de Portugal<sup>702</sup>

### 1530

- 14 janvier, lettre de Ferdinand de Habsbourg<sup>703</sup>
- 25 janvier, Asti, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>704</sup>
- 25 janvier, Asti, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>705</sup>
- février, Gênes, lettre de la république de Gênes<sup>706</sup>
- février, lettre à Marguerite d'Autriche<sup>707</sup>
- 11 février, Gênes, lettre de la république de Gênes<sup>708</sup>

### Non datées

- 7 mars, Dole, lettre à Jean de Marnix<sup>709</sup>
- 4 mai, Dole, lettre à Marguerite d'Autriche avec Marinier<sup>710</sup>
- 30 septembre, Bonne, lettre à Louis Barangier<sup>711</sup>
- 1<sup>er</sup> octobre, Innsbruck, lettre à Jean de Marnix<sup>712</sup>
- Lettre à Jean de Marnix<sup>713</sup>
- 31 janvier, lettre de Guillaume de Boisset<sup>714</sup>
- Lettre de Marguerite d'Autriche<sup>715</sup>
- Lettre de Marguerite d'Autriche<sup>716</sup>
- Lettre de (expéditeur inconnu)<sup>717</sup>
- 8 janvier, lettre de Charles III de Savoie<sup>718</sup>
- Lettre de Charles III de Savoie<sup>719</sup>

---

<sup>702</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 455.

<sup>703</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 513.

<sup>704</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 459.

<sup>705</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 525.

<sup>706</sup> Publiée dans BORNATE C., » *Historia* », p. 567.

<sup>707</sup> HNSA, Belgien PA 3/2, n° 299.

<sup>708</sup> BORNATE C., » *Historia* », p. 568.

<sup>709</sup> ADN, LM, n° 37 870.

<sup>710</sup> ADN, LM, n° 37 858.

<sup>711</sup> ADN, LM, n° 37 867. Cette lettre a été publiée par BRUCHET M., *op. cit.*, p. 367-368. L'auteur propose la date de 1510 mais c'est impossible puisque Gattinara est en Espagne à ce moment-là.

<sup>712</sup> ADN, LM, n° 37 868.

<sup>713</sup> ADN, LM, n° 37 856.

<sup>714</sup> ADN, LM, n° 37 190.

<sup>715</sup> ADN, LM, n° 37 864.

<sup>716</sup> ADN, LM, n° 37 865.

<sup>717</sup> ADN, LM, n° 37 866.

<sup>718</sup> ASV, FAG, mazzo 10, fasc. 33.

<sup>719</sup> BRT, Miscellanea di Storia Patria, vol. 140, n° 108.

- Lettre de (expéditeur inconnu)<sup>720</sup>
- Lettre de Marino Caracciolo<sup>721</sup>
- 22 janvier, Burgos, lettre à Charles Quint<sup>722</sup>
- lettre à Sigismond I<sup>er</sup>, roi de Pologne<sup>723</sup>
- 22 juillet, Barcelone, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>724</sup>
- 3 mai, Bejar, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>725</sup>
- 22 mars, lettre de (expéditeur inconnu)<sup>726</sup>
- lettre de Clément VII<sup>727</sup>
- lettre de Jean Durand<sup>728</sup>
- lettre de (expéditeur inconnu) à Gattinara et Granvelle<sup>729</sup>
- lettre de Constancia Maria Sforza Piola<sup>730</sup>

---

<sup>720</sup> RAH, CSC, A-33, fol. 149r.

<sup>721</sup> RAH, CSC, A-35, fol. 137r.

<sup>722</sup> AGS, Estado, legajo 2, n° 296.

<sup>723</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 436.

<sup>724</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 477.

<sup>725</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 508.

<sup>726</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 509.

<sup>727</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 515.

<sup>728</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 526-27.

<sup>729</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 536-37.

<sup>730</sup> AGS, Estado, legajo 1553, n° 435

## IV

### Mémoires et écrits de Gattinara

Gattinara doit une partie de sa renommée à ses fameux longs mémoires adressés à ses souverains, qu'il s'agisse de conseils, de discours ou de remontrances. Dispersés, souvent copiés, publiés de manière aléatoire, la plupart du temps non datés, ils constituent un élément indispensable de son œuvre, mais ces difficultés ont entraîné une exploitation seulement partielle de leur valeur historique. Sans prétendre à l'exhaustivité, car il est probable que d'autres de ces mémoires n'aient pas encore été mis à jour ou identifiés, la liste suivante souhaite combler une partie de ces obstacles et donner un instrument de travail commode pour cerner de manière plus complète les écrits du Piémontais<sup>1</sup>.

- Conseils adressés à Marguerite d'Autriche et Maximilien de Habsbourg concernant la conduite à tenir vis-à-vis de Ferdinand d'Aragon<sup>2</sup> (vers juin 1511)

- Complainte adressée à Maximilien de Habsbourg<sup>3</sup> (début septembre 1514)

- Instructions pour clarifier les querelles de la maison de Bourgogne<sup>4</sup> (mai 1515 / août 1516)

- Complainte adressée à Marguerite d'Autriche<sup>5</sup> (fin septembre 1516)

---

<sup>1</sup> Nous n'avons placé ici que les mémoires dont on peut assurer que Gattinara en est bien le seul auteur. Pour cette raison, nous avons écarté les discours prononcés lors des différentes sessions des Cortès, car il est probable que ces derniers soient le fruit d'œuvres collectives de la part des conseillers de Charles Quint ou de la chancellerie.

<sup>2</sup> Deux mémoires différents. ADN, LM, n° 37 855. Ce premier a été publié de manière incomplète par GOSSART E., *Charles-Quint et Philippe II, étude sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe*, Bruxelles, 1896, p. 41-47. Le second, ADN, LM, n° 30 327, est lui inédit, mais cependant incomplet.

<sup>3</sup> BMB, Ms. Chiflet 187, *Papiers concernant les trois Estats du comté de Bourgogne*, fol. 116r-134r. Inédit. John Headley l'a en parti utilisé pour son article : « The Conflict between Nobles and Magistrates in Franche-Comté, 1508-1518 », dans *Journal of Medieval and Renaissance Studies*, t. 8, 1979, p. 49-80.

<sup>4</sup> BMB, Ms. 1151, *Recueil de traités conclus entre les maisons de Bourgogne et d'Autriche, relativement aux Pays-Bas et aux deux Bourgognes, entre les années 1277 et 1522*, fol. 227v-236r. Inédit. Écrite selon toute vraisemblance entre mai 1515, date à laquelle il rentre de son ambassade en France, et août 1516, date du traité de Noyons.

<sup>5</sup> BRT, *Miscellanea di Storia Patria*, vol. 148, n° 9. Publiée de manière incomplète dans « Notice pour servir à la vie de Mercurin de Gattinara Grand Chancelier de Charles-Quint d'après des documents originaux », dans *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, série 2, t. 12, 1898, p. 245-344, p. 260-309. L'auteur date cette remontrance de 1512 mais John Headley, suivant Andreas Walther, de la fin du mois de septembre 1516. Voir HEADLEY J. M., « The conflict », p. 61.

- Oratio supplicatoria, adressée à Charles Quint pour lui annoncer l'avènement de la monarchie universelle en sa faveur<sup>6</sup> (datée du 8 décembre 1516)
  
- Conseils adressés à Charles Quint auxquels il doit se conformer en tant que souverain<sup>7</sup> (12 juillet 1519)
  
- Responsiva oratio, discours prononcé aux électeurs du Saint-Empire à la suite de l'élection de Charles Quint<sup>8</sup> (30 novembre 1519)
  
- Nouvelle plainte adressée à Marguerite d'Autriche<sup>9</sup> (après juillet 1519)
  
- Plainte adressée à Charles Quint<sup>10</sup> (vers 1519)
  
- Conseils adressés à Charles Quint pour l'administration des royaumes d'Espagne<sup>11</sup> (janvier ou février 1520)
  
- Conseils à Charles Quint sur le recrutement de l'armée<sup>12</sup> (vers 1521 ?)
  
- Mémoire adressé à Charles Quint concernant les fraudes du trésorier Villinger et contenant des conseils pour améliorer les finances<sup>13</sup> (1<sup>er</sup> janvier 1521)

---

<sup>6</sup> *Ad Divum Carolum Maximum, Regem Catholicum, Mercurini Arboriensis de Gattinaria, Burgundiæ Præsidis, Oratio supplicatoria, somnium interserens de novissima orbis monarchia ac futuro Christianorum triumpho*, British Library, Ms. 18 008. Inédit. Transcription dans le « Internet publication of Corpus of Ioannes Dantiscus' Texts & Correspondence », n° 538.

<sup>7</sup> ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 6. Publié dans BORNATE C., « *Historia vite et gestorum per dominum magnum Cancellarium Mercurino Arborio di Gattinara* », dans *Miscellanea di Storia Italiana*, série III, année 17, t. 48, Turin, Bocca, 1915, p. 231-585, p. 405-413.

<sup>8</sup> Publiée par GERBIER L., « Les raisons de l'empire et la diversité des temps. Présentation, traduction et commentaire de la responsiva oratio de Mercurino Gattinara prononcée devant la légation des princes-électeurs le 30 novembre 1519 », dans *Erytheis*, t. 3, septembre 2008, p. 94-115.

<sup>9</sup> ASVe, FAG, mazzo 5, fasc. 1. Publiée dans BORNATE C., « *Historia* », p. 402-405. Cette remontrance n'est pas datée mais Gattinara précise dans son texte qu'il est déjà chancelier de Charles Quint, empereur, elle date donc d'après juillet 1519.

<sup>10</sup> ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 9. Inédite. Dans cette remontrance, Gattinara rappelle ses bons services rendus à Maximilien, on peut donc supposer une date de peu postérieure à sa nomination comme chancelier.

<sup>11</sup> BRT, *Miscellanea politica del secolo XVI*, Ms. 75, fol. 779r-784v. Publié par BORNATE C., « *Historia* », p. 415-422. Manuel Rivero Rodríguez propose la date de fin novembre 1519, mais sans en préciser les raisons : RIVERO RODRÍGUEZ M., *Gattinara: Carlos V y el sueño del Imperio*, Madrid, Sílex, 2005, p. 190. Le mémoire a quoiqu'il en soit été écrit lorsque la cour était en Catalogne, juste avant son départ pour les Cortès de Saint-Jacques de Compostelle et de La Corogne, ouverts le 1<sup>er</sup> avril 1520.

<sup>12</sup> ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 17. Publié par BORNATE C., « *Historia* », p. 428-431.

<sup>13</sup> ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 14. Publié par BORNATE C., « *Historia* », p. 426-428.

- Mémoire adressé à Charles Quint exposant les raisons pour et contre la continuation de la guerre avec la France<sup>14</sup> (30 juillet 1521)
  
- Mémoire adressé à Charles Quint concernant les finances du royaume de Naples<sup>15</sup> (27 octobre 1521)
  
- Récit des conférences de Calais sous forme d'un dialogue<sup>16</sup> (après novembre 1521)
  
- Complainte adressée à Charles Quint<sup>17</sup> (avril 1523)
  
- Conseils adressés à Charles Quint concernant l'administration des finances et la réduction des dettes<sup>18</sup> (mars / juin 1523)
  
- Conseils d'ordre moral et politique adressés à Charles Quint avec les avis des ministres de son Conseil<sup>19</sup> (novembre / décembre 1523)

<sup>14</sup> HHSA, Belgien PC, n° 2/1, n°1. Publié dans LANZ K., *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V*, Stuttgart, 1845, p. 1-9 et dans LE GLAY A., LE GLAY A., *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVI<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, 1845, vol 2, p. 473-482.

<sup>15</sup> HHSA, Belgien PC, n° 2/4. Publié par LANZ K., *Aktenstücke und Briefe zur Geschichte Karl V*, Vienne, Kaiserlich-königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1853, p. 401-418.

<sup>16</sup> AGR, Ms. 803/B, *Colloquium habitum Calesii inter cancellarium Caroli Quinti cesaris et cancellarium Francisci regis Francie*. Inédit. Traduction française par Claude de Chassey à la BMB, Ms. Granvelle 86, *Apologie de l'empereur Charles-Quint (13 août 1516-20 août 1537)*, fol. 174r-208v et aux HHSA, Belgien PC, n° 2/2, fol. 65r-186v. Publié par WEISS M. Ch. (éd.), *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, 9 vol., Paris, Imprimerie Royale, 1841-1852, vol. 1, p. 201-241.

<sup>17</sup> AST, Vercelli provincia, mazzo 21 (Gattinara), n° 5. Publiée dans CLARETTA G., « Notice », p. 309-324. L'auteur suggère la date de 1526 mais John Headley propose pour sa part avril 1523 : HEADLEY J. M., *The Emperor and His Chancellor: a Study of the Imperial Chancellery under Gattinara*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 40-41.

<sup>18</sup> ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 10. L'original en français est inédit mais une copie en italien qui se trouve à la BRT, *Miscellanea di Storia Patria*, vol. 140, doc. 32 a été publiée par CLARETTA G., « Notice », p. 324-332. L'auteur ne donne pas date, mais si l'on se base sur la réforme des finances mentionnée par Gattinara, qui a lieu en février 1523 avec la création du *Consejo de Hacienda*, et la prochaine réunion des Cortès de Castille dont il est question, qui a lieu en juillet, on peut donc vraisemblablement dater cette remontrance d'entre mars et juin 1523.

<sup>19</sup> HHSA, Belgien PC, n° 9, fol. 2r-30r. BRANDI K., « Aus den Kabinettsakten des Kaisers », *Berichte und Studien zur Geschichte Karls V*, XIX, dans *Nachrichten von der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historische Klasse*, Göttingen, 1941, p. 181-222. Une autre copie se trouve aux AGR, Ms. CLVI, fol. 85r-122r. Publiée à deux reprises par GOSSART E., « Notes pour servir à l'histoire du règne de Charles Quint », dans *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie Royale*, t. 55, 1898, p. 1-119, p. 100-119 et *Id.*, *Espagnols et Flamands au XVI<sup>e</sup> siècle : Charles Quint, roi d'Espagne. Suivi d'une étude sur l'apprentissage politique de l'Empereur*, Bruxelles, H. Lamertin, 1910, p. 236-258. L'original de Gattinara, sans les apostilles des différents membres du conseil d'État, se trouve à l'ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 24.

- Conseils adressés à Charles Quint afin de faire fructifier la victoire de Pavie<sup>20</sup> (10 / 27 mars 1525)
- Complainte adressée à Charles Quint, dite « remontrance de Bruxelles »<sup>21</sup> (début juillet 1525)
- Nouvelle complainte adressée à Charles Quint, remise quelques jours après la précédente<sup>22</sup> (début juillet 1525)
- Réponse donnée par Gattinara aux Cortes de Tolède concernant le mariage de Charles Quint et d'Isabelle de Portugal<sup>23</sup> (été 1525)
- Mémoire adressé à Charles Quint pendant les négociations du traité de Madrid<sup>24</sup> (septembre 1525)
- Dissertation sur les droits de Charles Quint au duché de Bourgogne<sup>25</sup> (automne / hiver 1525)
- Relation adressée au conseil royal de Castille concernant la politique à mener vis-à-vis du pape<sup>26</sup> (fin été / automne 1526)
- Conseils adressés à Charles Quint sur la direction à donner à la politique extérieure<sup>27</sup> (fin été / automne 1526)

<sup>20</sup> HHSA, Belgien PA, n° 64/3, n° 10. Publié par BRANDI K., « Nach Pavia. Pescara und die italienischen Staaten, Sommer und Herbst 1525 », *Berichte und Studien zur Geschichte Karls V, XVII*, dans *Nachrichten von der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historische Klasse*, 1939, p. 195-211.

<sup>21</sup> AGR, PEA 1471 n°4, fol. 14r-24v. Publiée par HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 151-160.

<sup>22</sup> AGR, PEA 1471 n° 4, fol. 9r-10v. Deux copies, avec les réponses de Charles Quint dans la marge en *ibid.*, fol. 2r-5v et aux HHSA, Belgien PC, n° 12/1, fol. 24r-29r. Publiée par VAN der LINDEN H., « Articles soumis à Charles-Quint par son chancelier Gattinara concernant l'office de la chancellerie en 1528 », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 100, 1936, p. 265-280.

<sup>23</sup> AGS, Patronato Real, legajo 70, n° 58. Inédit.

<sup>24</sup> BRT, Miscellanea politica del secolo XVI, Ms. 75, fol. 169r-176v. Publié par BORNATE C., « *Historia* », p. 458-476.

<sup>25</sup> ASVe, FAG, mazzo 8, fasc. 28. Publié par BORNATE C., « Mémoire du chancelier de Gattinara sur les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne », dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 67, 1907, p. 391-533. Une ébauche de ce mémoire, en français, se trouve à la BRT, Miscellanea politica del secolo XVI, Ms. 75, fol. 642r-674v et est intitulée « Informacion des droictz et querelles de la maison de Bourgogne contre France sur les demandes faictes depuis la prise du roy de France pour parvenir à bonne paix ».

<sup>26</sup> BRT, Miscellanea politica del secolo XVI, Ms. 75, fol. 139r-141v. Publié par BORNATE C., « *Historia* », p. 489-494. Carlo Bornate date cette relation, ainsi que le mémoire suivant, de juillet 1526, John Headley propose cependant une date un peu plus tardive HEADLEY J. M., *op. cit.*, p. 88.



- Mémoire concernant la volonté de Gattinara d'engager Andrea Doria<sup>28</sup> (fin mai 1527)
  
- Conseils adressés à Charles Quint à la suite du sac de Rome<sup>29</sup> (7 juin 1527)
  
- Conseils pour l'établissement de la domination de Charles Quint en Europe<sup>30</sup> (vers janvier 1528)
  
- Réponse au discours prononcé par le roi de France en mars 1528<sup>31</sup> (avril 1528)
  
- Avis sur les affaires d'Angleterre<sup>32</sup> (avril 1529)
  
- Memoria agendorum apud S. D. N. circha expeditiones bullarum...<sup>33</sup> (s. d.)

---

<sup>27</sup> BRT, Miscellanea politica del secolo XVI, Ms. 75, fol. 142r-146v et 149r-151v. Publié par BORNATE C., « *Historia* », p. 496-515.

<sup>28</sup> HNSA, Belgien PA, n° 66/5, fol. 447r-v. Publiée, par BORNATE C., « I negoziati per attirare Andrea Doria al servizio di Carlo V », dans *Giornale Storico e Letterario della Liguria*, t. 18, 1942, p. 51-75, p. 73 et avec quelques omissions, par CADENAS Y VICENT V.de, *El protectorado de Carlos V en Génova: la "condotta" de Andrea Doria*, Madrid, Instituto Salazar y Castro, 1977, p. 57-58

<sup>29</sup> HNSA, Belgien PA, n° 66/5, fol. 451r-452v. Inédit.

<sup>30</sup> HNSA, Belgien PA, n° 67/4, fol. 324r-327r. Inédit.

<sup>31</sup> HNSA, Frankreich Berichte 2, n° 19. Inédit. Il est question ici du discours prononcé par François I<sup>er</sup> à Paris devant l'assemblée réunie le 28 mars 1528 afin de justifier son attitude vis-à-vis de Charles Quint.

<sup>32</sup> HNSA, Spanien Varia, n° 1, fol. 11r-14r.

<sup>33</sup> AGS, Patronato Real, legajo 16, n° 97.

## Index des noms de personnes et de lieux

- Adorno, Agostino, 143, 244  
Adorno, Antoniotto, 146, 230, 232, 244, 245, 246, 250, 251, 303, 360, 696  
Adorno, famille, 146, 206, 215, 230, 232, 244, 245, 246, 247, 250, 251, 252, 253, 262, 264, 265, 284, 296, 303, 360, 367, 392, 581, 617, 619, 620, 690, 696  
Adorno, Gerolamo, 245, 246  
Adrien VI, 57, 110, 111, 117, 132, 157, 168, 171, 193, 202, 204, 206, 207, 208, 211, 212, 213, 216, 232, 233, 246, 247, 261, 262, 263, 264, 265, 274, 285, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 345, 346, 348, 365, 366, 408, 449, 497, 579, 584, 595, 622, 627, 689, 690  
Agnadel, 101  
Aix-en-Provence, 109, 110, 213  
Aix-la-Chapelle, 109, 213  
Alba, Fadrique de Toledo, duc d', 223  
Albany, duc d', 313, 360, 605  
Aléandre, Jérôme, 87, 206, 284  
Alençon, Anne, marquise de Montferrat, 160, 359, 360, 385, 386, 387, 388, 401, 585  
Alexandre le Grand, 39  
Alexandre VI, 99, 258, 277  
Alexandrie, 65, 123, 195, 378, 380, 470, 535, 541  
Allemagne, 60, 89, 109, 124, 129, 231, 280, 313, 495  
Almazán, Miguel Pérez, 92, 395  
Alpes, 95, 99, 101, 110, 112, 143, 145, 161, 186, 194, 233, 248, 303, 309, 319, 390  
Alphonse d'Este, duc de Ferrare, 9, 101, 146, 158, 218, 247, 249, 257, 258, 261, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 296, 306, 310, 313, 325, 327, 346, 354, 369, 373, 392, 499, 516, 521, 530, 531, 534, 544, 547, 548, 580, 584, 614, 615, 616, 617, 619, 627, 698  
Amboise, George d', 30, 228, 449, 671  
Amédée VIII de Savoie, 377, 671, 676  
Ancône, 173, 545  
Anghiera, Pierre Martyr d', 64, 130, 331, 341, 682, 683, 684, 685, 686, 688, 689  
Angleterre, 57, 61, 65, 93, 103, 114, 133, 150, 157, 164, 166, 171, 175, 176, 208, 209, 210, 213, 218, 219, 279, 280, 282, 285, 286, 287, 291, 292, 293, 294, 296, 298, 302, 305, 308, 309, 310, 323, 324, 395, 396, 561, 562, 563, 565, 569, 570, 571, 572, 573, 575, 578, 580, 581, 583, 584, 588, 593, 600, 603, 604, 605, 608, 609, 611, 612, 623, 625, 709  
Anvers, 12, 340, 394, 446, 578, 679  
Aragon, 16, 17, 22, 33, 35, 59, 60, 69, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 117, 118, 160, 185, 204, 205, 208, 219, 223, 276, 279, 334, 345, 395, 454, 458, 515, 586, 622  
Arborio di Gattinara, Apollonia, 169, 338, 363, 385  
Arborio di Gattinara, Balzarina, 363, 396  
Arborio di Gattinara, Carlo, 362  
Arborio di Gattinara, Cesare, 363, 383, 402  
Arborio di Gattinara, famille, 5, 8, 11, 13, 14, 17, 18, 30, 31, 46, 50, 60, 65, 138, 149, 155, 169, 194, 233, 331, 338, 342, 360, 373, 376, 377, 378, 383, 385, 389, 400, 401, 402, 403, 408, 411, 412, 413, 415, 420, 421, 424, 426, 445, 446, 447, 448, 450, 452, 455, 457, 458, 460, 461, 463, 469, 470, 472, 473, 475, 477, 478, 479, 480, 482, 667, 681, 684, 706  
Arborio di Gattinara, Gabriele, 363, 402, 413  
Arborio di Gattinara, Giorgio, 337, 385, 401  
Arborio di Gattinara, Guglielmo, 8, 46, 331, 342, 373, 377  
Arborio di Gattinara, Lorenzo, 40, 70, 146, 147, 305, 373, 392, 396, 404, 406, 424, 447  
Arborio di Gattinara, Lorenzo, 363, 364, 402  
Arborio di Gattinara, Lucrezia, 363, 401, 415  
Arborio di Gattinara, Paulo, 8, 645

Arborio di Gattinara, Signorino, 169, 170, 338, 398, 401  
 Arianiti, Costantino Comneno, 163, 364, 378, 400  
 Aristote, 32, 42, 180  
 Arles, 485  
 Artois, 210, 211, 593, 622  
 Asti, 100, 190, 195, 235, 243, 327, 703  
 Augsbourg, 12, 151, 159, 161, 175, 176, 180, 271, 355, 668, 670, 678  
 Auguste, 42, 48, 53, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 108  
 Augustin, saint, 40, 53, 73, 78, 143, 363, 392, 413, 417, 523, 528, 536  
 Avogadro, Andreetta, 10, 45, 342, 356, 384, 385  
 Avogadro, famille, 10, 45, 338, 356, 479  
 Badajoz, 120, 685  
 Baden, Jacques de, 209  
 Bagaroto, Antonio, 193  
 Bannissio, Jacopo de, 176  
 Barcelone, 17, 62, 92, 113, 138, 140, 148, 154, 157, 158, 208, 240, 242, 271, 291, 324, 325, 326, 338, 385, 394, 452, 459, 463, 480, 494, 502, 567, 681, 697, 698, 701, 704  
 Battista, Raimondo de, 364, 407  
 Béatrice de Portugal, 148, 336, 357, 358, 390, 391, 698  
 Beaurein, Adrien de Croÿ, seigneur de, 117, 202, 208, 212, 216, 221, 247, 365, 497, 528, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 586, 587, 592  
 Belgrade, 166, 172, 231  
 Berghe, Jean de, 209  
 Berg-op-Zoom, 210  
 Besançon, 5, 12, 13, 75, 364, 395, 402, 448, 455, 457, 459, 466, 475, 707  
 Biandrate, 380  
 Bichi, Alessandro, 313  
 Biscaino, 338  
 Blois, 9, 34, 100, 103, 164, 369, 672  
 Boisset, Guillaume de, 364, 374, 670, 678, 703  
 Bologne, 18, 36, 59, 70, 82, 124, 125, 126, 143, 150, 159, 171, 174, 175, 176, 192, 208, 242, 259, 271, 314, 326, 327, 328, 346, 391, 450, 466, 484, 485, 518, 674, 699, 702  
 Bonnivet, 110, 194, 233  
 Borgomanero, 337, 380  
 Bourbon, Charles de, 74, 110, 112, 113, 118, 133, 143, 195, 205, 206, 216, 217, 221, 222, 227, 229, 234, 235, 239, 244, 249, 250, 252, 268, 309, 316, 320, 322, 337, 341, 350, 352, 355, 365, 399, 465, 497, 498, 506, 508, 511, 512, 514, 515, 516, 521, 522, 527, 528, 534, 539, 540, 555, 579, 580, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 591, 592, 600, 603, 605, 606, 611, 612, 625, 697  
 Bourges, 671  
 Bourgogne, 9, 12, 14, 16, 22, 25, 30, 31, 33, 48, 50, 52, 70, 75, 86, 99, 100, 103, 105, 108, 115, 129, 133, 154, 163, 200, 201, 211, 217, 220, 222, 229, 235, 247, 278, 356, 357, 364, 373, 374, 376, 384, 385, 389, 394, 402, 408, 418, 446, 448, 485  
 Brabant, 210, 485, 670, 698  
 Brandebourg, Albert de, 395, 523, 528, 530, 689, 701  
 Bresse, 9, 26, 212, 217, 356, 363, 388, 389, 391, 667  
 Bruxelles, 7, 10, 21, 22, 30, 31, 33, 43, 45, 48, 50, 59, 70, 91, 92, 104, 109, 115, 130, 132, 136, 156, 193, 208, 290, 341, 395, 417, 449, 450, 455, 461, 462, 471, 474, 483, 486, 670, 671, 677, 678, 680, 683, 685, 686, 687, 688, 689, 693, 694, 698, 701, 702, 705, 707, 708  
 Burgo, Andrea de, 102, 270, 369, 370, 434, 533, 544, 547, 670, 672, 689, 698, 699  
 Calais, 75, 92, 134, 145, 208, 218, 231, 282, 294, 395, 397, 398, 473, 483, 685, 686, 687, 688, 707  
 Cambrai, 101, 103, 210, 257, 324, 389, 670  
 Caracciolo, Marino Ascanio, 146, 229, 234, 239, 241, 242, 274, 306, 307, 308, 369, 691, 693, 695, 696, 700, 704  
 Cardona, Ramón de, 91, 105, 204, 367  
 Cariteo, Benedetto Gareth, dit, 190  
 Carondelet, Jean, 212  
 Carpi, 267, 268, 269, 274, 516  
 Carpignano, 380  
 Carvajal, Bernardino López de, cardinal de Sainte-Croix, 300, 301  
 Carvajal, Lorenzo Galíndez de, 111, 113, 179, 300  
 Cascina, 380

Casio, Girolamo, 61  
 Castelluccio, 400  
 Castiglione, Baldassare, 119, 137, 139,  
 185, 196, 313, 316, 317, 318, 324, 344,  
 350, 454  
 Castille, 16, 22, 33, 75, 85, 96, 100, 103,  
 104, 109, 111, 117, 120, 218, 291, 317,  
 334, 395, 399, 494, 498, 538, 563, 565,  
 567, 568, 569, 575, 577, 578, 583, 707,  
 708  
 Castro, comté de, 5, 91, 94, 136, 272, 382,  
 400, 401, 454, 462, 709  
 Catalogne, 65, 95, 118, 140, 147, 248, 395,  
 515, 575, 586, 587, 599, 706  
 Cateau-Cambrésis, 185, 432, 678  
 Cervia, 258, 267, 326  
 Chalon, Philibert de, prince d'Orange, 122,  
 123, 124, 217, 327, 352, 482  
 Champagne, 100, 217  
 Champdivers, Agnès et Marguerite, 31,  
 374  
 Champdivers, Claude de, 10, 31, 374  
 Charlemagne, 41, 45, 55, 68, 69, 70, 124,  
 263, 284, 448  
 Charles III, duc de Savoie, 9, 14, 50, 148,  
 196, 327, 356, 357, 358, 359, 367, 377,  
 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 398,  
 404, 525, 667, 682, 695, 696, 701, 702,  
 703  
 Charles Quint, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15,  
 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29,  
 31, 32, 33, 34, 36, 37, 40, 43, 44, 45, 46,  
 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59,  
 60, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72,  
 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 85,  
 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96,  
 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111,  
 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119,  
 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 129,  
 130, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138,  
 139, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 148,  
 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 157,  
 158, 159, 160, 161, 163, 165, 166, 168,  
 170, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 178,  
 179, 180, 181, 182, 186, 189, 193, 195,  
 197, 198, 199, 200, 201, 203, 204, 205,  
 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213,  
 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221,  
 222, 223, 224, 227, 229, 230, 231, 232,  
 233, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 241,  
 242, 243, 245, 246, 247, 248, 249, 250,  
 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259,  
 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268,  
 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276,  
 277, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286,  
 287, 289, 290, 292, 293, 294, 295, 296,  
 297, 298, 300, 301, 302, 303, 304, 305,  
 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313,  
 314, 316, 317, 318, 320, 322, 323, 324,  
 325, 326, 327, 328, 331, 333, 334, 335,  
 336, 337, 338, 340, 341, 342, 343, 344,  
 345, 346, 347, 348, 349, 350, 352, 353,  
 354, 355, 358, 359, 360, 361, 362, 364,  
 365, 366, 367, 368, 369, 371, 373, 375,  
 376, 377, 378, 380, 383, 384, 385, 386,  
 387, 388, 390, 392, 393, 394, 395, 396,  
 397, 398, 399, 400, 401, 403, 408, 410,  
 411, 412, 416, 418, 425, 426, 432, 446,  
 448, 449, 450, 453, 455, 457, 461, 462,  
 464, 465, 466, 467, 471, 474, 475, 477,  
 478, 479, 482, 483, 485, 487, 491, 492,  
 494, 497, 501, 502, 503, 506, 508, 514,  
 516, 520, 527, 530, 531, 535, 537, 541,  
 551, 619, 681, 684, 685, 686, 687, 688,  
 690, 692, 696, 697, 698, 700, 701, 702,  
 704, 705, 706, 707, 708, 709  
 Charles VIII, 55, 102, 164, 185, 190, 228,  
 244, 257, 277, 279  
 Charolais, comté de, 9, 105, 217  
 Chevigny, 10, 22, 29, 30, 31, 48, 105, 129,  
 211, 357, 364, 373, 374, 375, 394, 401,  
 408, 675, 676  
 Chièvres, Guillaume de Croÿ, seigneur de,  
 20, 25, 50, 52, 86, 87, 165, 166, 171,  
 196, 204, 208, 210, 211, 212, 213, 214,  
 218, 219, 220, 230, 273, 282, 291, 466  
 Civitavecchia, 168, 249  
 Clément VII, 7, 57, 58, 59, 118, 125, 132,  
 134, 139, 141, 143, 147, 150, 153, 157,  
 158, 159, 160, 161, 173, 174, 180, 200,  
 205, 207, 208, 213, 215, 233, 234, 235,  
 240, 241, 252, 253, 264, 265, 266, 267,  
 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 283,  
 304, 306, 307, 308, 309, 310, 311,  
 312, 313, 314, 316, 317, 319, 322, 323,  
 324, 325, 326, 346, 347, 348, 349, 350,  
 352, 353, 354, 364, 366, 368, 382, 392,  
 494, 523, 545, 589, 691, 692, 693, 694,  
 695, 696, 698, 699, 700, 701, 702, 704

Cobos, Francisco de Los, 12, 75, 111, 160, 224, 468, 476  
 Cognac, ligue de, 116, 248, 267, 318, 494  
 Colombano, 376, 378  
 Colonna, Ascanio, 254, 586  
 Colonna, famille, 92, 113, 195, 204, 231, 232, 233, 249, 254, 263, 286, 289, 294, 305, 319, 320, 345, 366, 382, 547, 579, 586, 660, 696  
 Colonna, Pompeo, 289, 305, 319  
 Colonna, Prospero, 92, 195, 204, 231, 233, 263, 286, 586  
 Comacchio, 258, 262  
*Comunidades*, révolte des, 85, 109, 113  
 Constance, 153  
 Constantin, 40, 42, 45, 53, 55, 70, 163  
 Constantinople, 56, 70, 130, 163, 164, 173, 175, 283, 312  
 Contarini, Gasparo, 26, 34, 75, 81, 87, 111, 112, 117, 124, 133, 134, 157, 166, 168, 172, 179, 182, 192, 193, 196, 201, 202, 208, 213, 216, 220, 221, 230, 231, 248, 252, 285, 286, 290, 311, 349, 369, 399, 463, 470  
 Córdoba y Aguilar, Gonzalo Fernández de, dit le Gran Capitán, 103, 301  
 Corse, 143, 146, 147, 545  
 Cortenuova, 88  
 Cortès, Hernan, 115  
 Coscenza, Télésphore de, 55  
 Crémone, 231, 238, 239, 241, 336, 369, 405, 518  
 Croÿ, Charles de, 209, 210  
 Croÿ, famille, 25, 50, 57, 86, 117, 193, 202, 204, 207, 208, 210, 212, 216, 233, 264, 274, 306, 348, 365, 466, 497, 579, 622, 681  
 Dante, 39, 41, 42, 43, 44, 47, 53, 57, 66, 68, 69, 70, 72, 403, 425, 462, 471, 473, 478  
 Dantiscus, Johannes, 6, 29, 130, 136, 137, 138, 140, 141, 144, 145, 148, 149, 222, 340, 341, 419, 486, 693, 694, 698, 701, 706  
 Dauphiné, 75, 100, 113, 217  
 Dolcino, Fra, 55, 64, 479  
 Dole, 9, 13, 29, 30, 31, 37, 104, 105, 217, 223, 357, 373, 374, 375, 390, 394, 418, 448, 459, 475, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 680, 703  
 Doria, Andrea, 94, 120, 145, 146, 147, 246, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 324, 361, 392, 461, 462, 479, 506, 509, 538, 542, 556, 709  
 Doria, Erasmo, 254, 469  
 Douai, 212  
 Enckevort, protonotaire, 300, 577  
 Érasme, 7, 16, 43, 136, 153, 165, 174, 198, 205, 295, 319, 340, 341, 411, 414, 459, 460, 474, 477, 478, 481, 482, 683, 684, 695, 696, 697, 698, 700  
 Espagne, 9, 11, 16, 20, 22, 25, 33, 43, 45, 49, 51, 60, 79, 85, 87, 96, 102, 103, 104, 105, 109, 111, 113, 115, 118, 119, 120, 121, 133, 134, 136, 137, 139, 141, 143, 145, 146, 147, 164, 171, 173, 175, 179, 196, 199, 212, 213, 218, 221, 224, 229, 249, 250, 279, 280, 281, 282, 290, 292, 293, 308, 317, 318, 345, 348, 349, 350, 357, 358, 359, 367, 370, 374, 376, 385, 394, 396, 400, 402, 411, 450, 459, 464, 466, 468, 473, 481, 498, 703, 705, 706, 707  
 Espagnols, 45, 102, 105, 114, 140, 194, 199, 201, 203, 205, 215, 244, 280, 295, 336, 450, 495, 707  
 Faenza, 361  
 Fagnano, Felice, 338  
 Faucigny, pays de, 9, 389, 391  
 Felizzano, 380  
 Ferdinand d' Aragon, 9, 25, 34, 71, 83, 87, 91, 96, 99, 100, 101, 102, 104, 106, 130, 160, 163, 203, 204, 205, 210, 212, 215, 218, 246, 258, 276, 278, 279, 301, 705  
 Ferrare, 208, 250, 257, 258, 259, 261, 262, 264, 265, 266, 269, 270, 271, 272, 284, 308, 310, 345, 370, 455, 526, 531, 533, 534, 571, 614, 615, 616, 619, 636, 658, 698, 699  
 Fieramosca, Cesare, 350  
 Fieschi, famille, 5, 46, 244, 246, 250  
 Fieschi, Sinibaldo, 250  
 Flandres, 49, 75, 100, 117, 171, 175, 203, 209, 210, 217, 219, 296, 364, 373, 407, 494, 497, 519, 528, 600  
 Flore, Joachim de, 22, 34, 54, 57, 60, 164  
 Florence, 55, 81, 110, 124, 158, 207, 228, 249, 256, 259, 272, 274, 279, 283, 303, 309, 310, 319, 323, 326, 327, 354, 359, 361, 417, 445, 447, 451, 453, 468, 470,

479, 518, 521, 533, 537, 545, 571, 585, 614, 617, 623

Fonseca, Antonio de, 112, 212, 223, 224

Fontarabie, 110, 131, 336, 358, 359

Français, 25, 70, 76, 82, 94, 95, 99, 100, 101, 102, 103, 110, 120, 123, 133, 146, 170, 187, 189, 190, 192, 195, 206, 207, 211, 216, 228, 231, 233, 234, 235, 240, 244, 245, 248, 249, 255, 258, 261, 265, 267, 269, 277, 279, 283, 284, 286, 292, 293, 297, 305, 307, 309, 316, 324, 326, 327, 336, 358, 420, 535, 597

France, 7, 9, 30, 33, 34, 48, 55, 59, 60, 61, 64, 70, 74, 86, 95, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 110, 112, 113, 114, 116, 118, 131, 133, 138, 143, 145, 150, 157, 164, 165, 171, 175, 179, 180, 189, 190, 192, 195, 197, 198, 200, 201, 203, 204, 206, 208, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 218, 219, 222, 223, 224, 225, 227, 230, 232, 233, 234, 236, 238, 243, 245, 247, 248, 251, 252, 254, 257, 258, 259, 261, 262, 265, 266, 270, 274, 276, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 289, 290, 291, 292, 293, 296, 298, 300, 301, 302, 303, 307, 309, 310, 311, 312, 313, 316, 323, 324, 336, 350, 354, 356, 367, 369, 383, 386, 391, 393, 394, 396, 402, 407, 418, 434, 447, 452, 457, 460, 462, 464, 468, 476, 477, 479, 481, 498, 499, 502, 508, 509, 515, 520, 523, 525, 533, 535, 536, 542, 545, 548, 561, 562, 563, 566, 569, 570, 577, 579, 580, 581, 582, 583, 588, 592, 593, 595, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 619, 622, 623, 624, 625, 626, 636, 668, 672, 705, 707, 708, 709

Franche-Comté, 16, 31, 33, 48, 72, 129, 217, 223, 364, 373, 374, 376, 459, 466, 474, 705

François I<sup>er</sup>, 10, 23, 52, 62, 63, 64, 70, 74, 86, 105, 110, 112, 113, 114, 116, 130, 157, 163, 165, 171, 175, 178, 195, 199, 200, 201, 203, 205, 206, 211, 214, 216, 217, 222, 229, 230, 231, 233, 235, 236, 239, 244, 247, 248, 249, 251, 252, 254, 259, 261, 265, 279, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 289, 296, 297, 302, 303, 309, 310, 314, 317, 318, 324, 327, 348, 350, 357, 383, 391, 396, 416, 464, 470, 476, 478, 523, 709

Frédéric II de Gonzague, marquis de Mantoue, 9, 236, 242, 249, 327, 344, 373

Frédéric II de Hohenstauffen, 39, 42, 43, 60, 88, 89, 159, 344, 476

Frédéric III, 94, 96, 99, 108, 229, 257

Fregoso, famille, 244, 245, 253, 511

Fregoso, Ottaviano, 94, 244, 246, 344

Gattinara, bourg de, 8, 26, 29, 45, 195, 331, 332, 356, 363, 364, 373, 376, 377, 389, 400, 402, 403, 404, 407, 411, 412, 415, 420, 421, 424, 425, 426, 469, 478

Gattinara, Gian Battista di, 363

Gattinara, Giovanni Bartolomeo, 57, 61, 92, 193, 208, 216, 217, 233, 239, 264, 301, 306, 313, 323, 334, 335, 337, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 352, 353, 354, 355, 356, 360, 363, 366, 367, 382, 387, 392, 465, 622, 689, 690, 693, 696

Gazzino, Carlo, 26, 138, 194, 335, 336, 338, 356, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 365, 366, 368, 377, 378, 380, 383, 384, 385, 388, 404, 405, 406, 407, 409, 424

Gênes, 13, 89, 93, 94, 99, 102, 106, 109, 115, 120, 123, 124, 132, 140, 143, 144, 145, 146, 147, 159, 168, 182, 185, 195, 196, 206, 207, 228, 229, 230, 231, 233, 240, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 270, 274, 284, 292, 303, 308, 324, 327, 335, 344, 349, 354, 360, 367, 368, 384, 387, 392, 399, 431, 447, 479, 495, 531, 691, 692, 693, 696, 697, 698, 701, 702, 703

Genève, 8, 16, 32, 121, 136, 323, 353, 391, 418, 449, 459, 481, 525, 671

*Germanias*, révolte des, 109, 113, 347

Ghemme, 380

Ghinucci, Girolamo, 137

Ghislarengo, 376, 378

Gorrevod, Laurent de, 50, 87, 117, 158, 202, 212, 213, 215, 218, 221, 224, 233, 293, 303, 392, 448, 497, 539, 675, 680, 690, 693

Gourdans, 389

Gramont, Gabriel de, évêque de Tarbes, 160

Granvelle, Nicolas Perrenot de, 12, 75,  
 223, 224, 240, 242, 324, 455, 457, 701,  
 704, 707  
 Gravelines, 282, 685  
 Greggio, 376, 378  
 Grenade, 103, 117, 223, 316, 399, 696  
 Grimaldi, Agostino, 143, 392, 393  
 Guevara, Fray Antonio de, 79, 120, 121  
 Guicciardini, 17, 25, 185, 190, 191, 192,  
 194, 197, 198, 199, 200, 201, 213, 241,  
 247, 254, 257, 263, 268, 271, 279, 290,  
 294, 304, 305, 309, 313, 319, 323, 325,  
 458  
 Hainaut, 211, 293  
 Henri VI, empereur, 41  
 Henri VII, empereur, roi d'Angleterre, 41  
 Henri VIII, roi d'Angleterre, 23, 110, 114,  
 211, 218, 278, 280, 282, 285, 286, 287,  
 291, 292, 294, 296, 297, 301, 303, 304,  
 307, 317, 395, 396  
 Hercule d'Este, 268, 270  
 Herrera, Miguel de, 208, 267, 314, 630,  
 641, 647, 650, 651  
 Hongrie, 99, 164, 166, 171, 172, 173, 175,  
 231, 281, 324, 516, 533, 570  
 Innsbruck, 7, 9, 12, 31, 105, 180, 224, 340,  
 667, 668, 669, 670, 673, 674, 678, 680,  
 701, 703  
 Isabelle de Portugal, impératrice, 111, 113,  
 114, 115, 118, 148, 163, 220, 390, 493,  
 701, 703, 708  
 Isidore de Séville, 39, 414  
 Italie, 7, 11, 14, 15, 20, 26, 32, 37, 40, 43,  
 51, 55, 58, 60, 61, 63, 64, 65, 76, 82, 83,  
 86, 87, 89, 93, 94, 95, 96, 99, 100, 101,  
 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110,  
 112, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120,  
 123, 125, 131, 135, 136, 138, 139, 140,  
 145, 146, 150, 154, 156, 157, 158,  
 160, 163, 173, 176, 180, 181, 185, 186,  
 189, 190, 191, 192, 193, 197, 198, 199,  
 200, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 208,  
 209, 211, 216, 217, 218, 219, 222, 223,  
 224, 225, 227, 229, 230, 231, 233, 234,  
 239, 240, 241, 242, 243, 247, 248, 249,  
 251, 252, 253, 255, 256, 257, 261, 262,  
 263, 265, 267, 268, 272, 273, 274, 275,  
 276, 277, 278, 279, 280, 281, 283, 284,  
 285, 290, 292, 293, 294, 296, 297, 301,  
 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 311,  
 313, 316, 317, 319, 322, 324, 325, 326,  
 327, 328, 331, 332, 333, 335, 336, 337,  
 340, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 349,  
 350, 352, 353, 355, 357, 358, 359, 360,  
 362, 365, 366, 367, 368, 369, 371, 373,  
 374, 378, 382, 383, 384, 385, 386, 390,  
 391, 392, 393, 397, 399, 402, 404, 407,  
 408, 416, 432, 451, 457, 466, 473, 481,  
 484, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 506,  
 509, 515, 516, 517, 518, 519, 522, 525,  
 531, 533, 536, 538, 543, 544, 561, 570,  
 571, 576, 579, 580, 582, 584, 586, 587,  
 592, 597, 601, 611, 612, 614, 622, 625,  
 627, 628  
 Janus de Savoie, 8, 283  
 Jean III de Portugal, 111, 367  
 Jean Le Sauvage, 10, 25, 49, 129, 211,  
 212, 375, 396  
 Juan Manuel, 212, 219, 221, 223, 224, 229,  
 230, 245, 246, 261, 262, 284, 286, 297,  
 300, 301, 344, 366, 492, 495, 655  
 Jules César, 38, 39, 70, 74  
 Jules II, 34, 101, 105, 156, 211, 229, 244,  
 257, 258, 276, 277, 278, 280, 304  
 Justinien, 72, 77  
 La Baume, Gui de, 212  
 La Chaux, Charles de Poupet, seigneur de,  
 57, 112, 117, 166, 168, 171, 206, 208,  
 212, 213, 219, 220, 221, 223, 224, 231,  
 232, 233, 261, 274, 290, 291, 292, 293,  
 294, 300, 366, 390, 497, 561, 565, 566,  
 573, 575, 578, 677, 690, 701  
 La Corogne, 15, 109, 706  
 La Roche, Gérard de Plaine, seigneur de,  
 57, 95, 135, 208, 211, 212, 217, 218,  
 221, 233, 235, 247, 248, 264, 303, 308,  
 347, 348, 365, 588, 591, 592, 599, 613,  
 622, 681, 685  
 La Trémoille, Louis de, 228, 238  
 Lalaing, Charles de, 211, 293  
 Lallemand, Jean, 149, 156, 157, 215, 219,  
 221, 222, 223, 235, 243, 251, 255, 331,  
 339, 397, 398, 500, 694, 696, 697  
 Lang, Mathieu, 155, 156, 339, 466, 670,  
 684  
 Languedoc, 75, 113, 119, 515, 579, 583  
 Lannoy, Charles de, 18, 57, 58, 91, 92,  
 109, 113, 114, 116, 117, 119, 132, 134,  
 135, 139, 143, 145, 146, 172, 179, 193,  
 195, 201, 203, 204, 205, 207, 208, 212,

213, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222,  
 225, 227, 235, 236, 238, 239, 240, 248,  
 251, 252, 262, 264, 265, 266,  
 267, 268, 269, 273, 274, 291, 298,  
 303, 306, 308, 309, 310, 313, 314, 316,  
 319, 320, 322, 344, 345, 346, 347, 348,  
 350, 352, 353, 355, 371, 377, 388, 474,  
 614, 622, 690, 693, 694  
 Las Casas, Bartolomé de, 16, 459  
 Lautrec, Odet de Foix, vicomte de, 145,  
 146, 214, 229, 231, 232, 250, 254, 270,  
 282, 324, 382, 531, 536, 555, 556  
 Lefèbvre, Roland, 211  
 Leiva, Antonio de, 123, 140, 195, 241,  
 242, 254, 269, 274, 328, 337, 526, 535  
 Lenta, 376, 378, 412, 415  
 Léon X, 52, 87, 154, 159, 173, 175, 206,  
 207, 213, 231, 234, 244, 245, 258, 261,  
 263, 264, 265, 269, 278, 279, 280, 281,  
 282, 284, 285, 287, 292, 294, 298, 304,  
 306, 310, 323, 325, 346, 364, 681, 682,  
 684, 687  
 León, royaume de, 103, 632, 652, 653  
 Lerida, 140  
 Lescun, Thomas de Foix, seigneur de, 232  
 Leyva, Antonio de, 123, 526, 528, 535,  
 536, 540, 544, 579, 586, 641, 648, 665,  
 697  
 Lichtenberger, Johannes, 57, 164  
 Lignana, Alessandro de, 336, 337, 356,  
 357, 358, 359, 360, 362, 390, 395  
 Lignana, Elisa, fille de Mercurino, 336,  
 356, 362, 384, 400, 401  
 Ligurie, 86, 228, 232, 248, 394  
 L'Isle d'Adam, Philippe Villiers de, 168,  
 169, 170, 492, 699  
 Livourne, 249  
 Lodi, paix de, 326  
 Lodrone, Lodovico, 354, 535  
 Lombardie, 86, 94, 95, 105, 110, 112, 113,  
 120, 123, 146, 186, 195, 200, 203, 220,  
 227, 229, 232, 235, 238, 240, 244, 246,  
 248, 269, 276, 284, 309, 310, 324, 337,  
 347, 348, 362, 369, 378, 387, 394, 400,  
 516, 533, 535, 543, 544, 545, 546, 579,  
 596, 613, 614, 622, 623  
 Louis XII, 9, 30, 34, 94, 100, 101, 102,  
 105, 210, 228, 244, 257, 278, 279, 449,  
 671  
 Loyasa, García de, 120, 218, 223  
 Lucques, 110, 207, 228, 274, 303, 308,  
 314, 327, 345, 395  
 Ludovic le More, 99, 190  
 Luther, 58, 63, 115, 174, 284, 311, 313,  
 319, 366  
 Luxembourg, 41, 100, 209, 210, 212, 217,  
 675, 676, 678  
 Luxembourg, Jean de, 209, 210  
 Luxembourg, Philiberte de, 217, 675, 676,  
 678  
 Lyon, 12, 90, 185, 303, 451, 468, 671  
 Machiavel, 17, 20, 25, 47, 182, 185, 191,  
 192, 197, 203, 294, 468, 484  
 Madeleine de Bretagne, 8, 38, 396  
 Madrid, 6, 14, 15, 18, 19, 20, 32, 37, 43,  
 49, 51, 64, 77, 80, 89, 91, 94, 101, 114,  
 117, 129, 130, 136, 137, 156, 170, 177,  
 179, 199, 202, 203, 205, 206, 235, 239,  
 243, 248, 254, 263, 272, 318, 353, 382,  
 445, 446, 448, 449, 450, 451, 453, 454,  
 455, 459, 462, 463, 464, 465, 467, 468,  
 469, 470, 471, 475, 476, 477, 480, 481,  
 482, 483, 499, 552, 554, 633, 673, 682,  
 694, 700, 703, 706, 708, 709  
 Mai, Miguel, 160, 174, 176, 208, 271, 323,  
 681  
 Malines, 31, 48, 49, 211, 365, 375, 455,  
 670, 671, 677, 678, 680, 681, 682, 690,  
 694  
 Malte, 168, 170, 338, 461, 463, 470  
 Manfredi de Verceil, 65  
 Manrique, Alonso de, 112, 212  
 Manso, Pedro González, 120  
 Mantoue, 101, 159, 193, 228, 271, 303,  
 314, 699, 700  
 Marc-Aurèle, 69  
 Marck, Robert de, 283  
 Marguerite d'Autriche, 7, 9, 13, 19, 22, 26,  
 30, 31, 32, 34, 48, 49, 50, 55, 69, 97, 99,  
 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 108,  
 135, 163, 164, 202, 209, 210, 211, 212,  
 213, 217, 218, 219, 257, 324, 331, 332,  
 333, 337, 339, 341, 356, 357, 363, 364,  
 365, 373, 374, 375, 376, 387, 388, 389,  
 394, 401, 408, 449, 452, 453, 460, 461,  
 462, 473, 481, 667, 668, 669, 670, 671,  
 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679,  
 680, 681, 690, 691, 693, 694, 698, 701,  
 702, 703, 705, 706, 707  
 Marie d'Angleterre, 211



Marie de Bourgogne, 217  
 Marignan, 94, 106, 229, 279, 535  
 Marliano, Luigi, 34, 682, 683, 684  
 Marseille, 110, 112, 168, 249, 309, 461, 546, 625  
 Martelli, Braccio, 159  
 Maximilien I<sup>er</sup> de Habsbourg, 7, 9, 10, 19, 22, 23, 25, 30, 31, 33, 34, 35, 38, 41, 48, 49, 50, 51, 54, 65, 69, 72, 78, 83, 87, 94, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 129, 136, 149, 154, 155, 163, 209, 210, 211, 212, 213, 228, 229, 234, 235, 243, 257, 258, 259, 265, 269, 275, 278, 279, 280, 281, 289, 331, 333, 339, 341, 369, 376, 377, 378, 387, 388, 389, 391, 394, 395, 408, 449, 452, 481, 482, 483, 491, 544, 595, 667, 669, 672, 673, 680, 705, 706  
 Médicis, famille, 157, 159, 191, 233, 241, 258, 259, 268, 278, 279, 281, 283, 286, 287, 289, 293, 294, 295, 300, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 311, 319, 323, 324, 326, 327, 417  
 Médicis, Julien de, 259, 278  
 Méditerranée, 85, 86, 91, 95, 102, 109, 113, 118, 140, 143, 166, 168, 169, 172, 179, 243, 245, 248, 470  
 Mendoza, Lope Hurtado de, 132, 196, 246, 266, 267, 291, 296, 298, 302, 307, 314, 358, 366, 367, 690, 691, 692, 693, 696  
 Merino, Esteban Gabriel, 149, 175, 223, 224  
 Messine, 169  
 Milan, 13, 26, 39, 55, 75, 81, 93, 94, 95, 99, 100, 102, 105, 106, 109, 110, 112, 116, 133, 137, 143, 159, 173, 182, 189, 195, 198, 199, 200, 201, 204, 205, 206, 207, 208, 214, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 235, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 247, 249, 250, 251, 253, 254, 255, 258, 265, 279, 282, 283, 284, 286, 292, 303, 308, 310, 311, 313, 316, 317, 319, 324, 325, 326, 327, 331, 333, 337, 345, 347, 349, 357, 359, 360, 362, 364, 371, 376, 378, 380, 385, 386, 393, 396, 397, 400, 402, 414, 431, 450, 453, 454, 457, 461, 463, 464, 472, 479, 495, 497, 498, 516, 517, 518, 521, 526, 527, 528, 531, 533, 539, 562, 571, 579, 580, 581, 582, 585, 598, 601, 602, 605, 617, 618, 641, 652, 653, 654, 691, 693, 695, 696, 700  
 Mirandole, Pic de la, 64, 418  
 Modène, 58, 228, 231, 247, 256, 257, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 278, 283, 285, 296, 310, 311, 313, 325, 326, 327, 346, 614, 615  
 Moïse, 44, 45, 77, 197, 418  
 Molins del Rey, 23, 52, 681  
 Monaco, 118, 143, 250, 322, 362, 364, 392, 393, 693, 697  
 Moncada, Hugo de, 91, 110, 169, 201, 203, 204, 205, 208, 218, 222, 239, 248, 252, 254, 268, 270, 316, 319, 366, 382, 445, 583, 586, 639, 663, 693  
 Monferrat, 46, 548  
 Monterone, 382, 400  
 Montferrat, 100, 101, 160, 163, 195, 228, 274, 303, 314, 327, 359, 360, 364, 377, 378, 380, 385, 386, 387, 393, 395, 396, 400, 401, 527, 585, 627  
 Montserrat, 65, 136, 140, 148, 411, 457, 502, 697  
 Monzón, 104, 117, 498, 552  
 Morone, Girolamo, 199, 200, 238, 316, 325, 360, 362, 387, 453, 473, 638  
 Mota, Pedro Ruiz de, 212, 221, 231, 293, 300, 334  
 Mühlberg, 82  
 Münzer, Thomas, 63  
 Nájera, Marín Fernando, abbé de, 195, 236, 263, 266, 267, 268, 309, 349, 352, 354, 358, 369, 453, 580, 585, 642, 690, 691, 692, 695, 697  
 Naples, 16, 17, 19, 22, 33, 44, 58, 75, 89, 91, 92, 93, 95, 96, 100, 102, 103, 105, 106, 113, 114, 116, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 132, 135, 146, 150, 160, 166, 168, 176, 185, 190, 200, 201, 203, 204, 205, 207, 217, 220, 221, 222, 223, 225, 234, 240, 244, 245, 250, 254, 255, 259, 265, 273, 275, 276, 277, 280, 284, 291, 301, 302, 305, 313, 314, 319, 323, 324, 326, 327, 337, 344, 345, 346, 347, 352, 355, 359, 360, 366, 367, 368, 369, 382, 393, 395, 396, 398, 399, 400, 463, 471, 474, 480, 495, 498, 509, 510, 511, 515, 516, 517, 521, 523, 530, 535, 538, 539, 543, 546, 567, 575, 579, 582, 583, 584,

586, 593, 596, 599, 600, 608, 622, 625,  
 690, 699, 701, 702, 707  
 Nassau, Henri de, 117, 138, 193, 209, 212,  
 219, 220, 221, 222, 223, 224, 233, 371,  
 390, 392, 492, 497, 690  
 Nauclerus, Johannes, 69  
 Navagero, Andrea, 75, 116, 130, 134, 137,  
 138, 139, 140, 149, 316, 317, 318, 319,  
 339, 350, 399  
 Navarre, 208, 283, 296, 303, 358  
 Néron, 78, 80  
 Nettesheim, Agrippa de, 64, 341, 418  
 Novare, 14, 194, 195, 211, 231, 233, 244,  
 461, 695  
 Noveschi, famille, 273  
 Noyon, traité de, 106, 211, 213, 229  
 Nozeroy, 217  
 Orvieto, 323  
 Otranto, 56, 382, 384  
 Ozzano, 378, 399  
 Pace, Richard, 286, 287, 471  
 Padilla, García de, 212, 272  
 Padoue, 101, 119, 192, 269, 454  
 Palamós, 114, 118, 141, 252, 253, 502, 697  
 Palencia, 148, 231, 300, 698  
 Paléologue, André, 71, 163, 387  
 Paris, 14, 18, 20, 31, 33, 34, 40, 41, 43, 49,  
 59, 62, 63, 64, 67, 70, 75, 81, 89, 90, 97,  
 99, 102, 122, 153, 165, 168, 178, 191,  
 192, 196, 204, 210, 217, 259, 270, 286,  
 295, 319, 417, 448, 451, 452, 453, 455,  
 458, 459, 460, 461, 462, 464, 465, 466,  
 467, 468, 469, 470, 473, 474, 475, 476,  
 477, 478, 479, 481, 482, 483, 484, 486,  
 487, 491, 633, 668, 679, 707, 709  
 Parme, 182, 217, 231, 256, 259, 269, 270,  
 278, 283, 284, 293, 294, 311, 313, 314,  
 336, 354, 460, 518, 531, 532, 534, 541,  
 546, 547, 571, 598, 702  
 Paul III, 157, 159  
 Pavie, 64, 67, 74, 81, 112, 113, 114, 129,  
 157, 199, 206, 216, 221, 238, 239, 241,  
 248, 252, 265, 274, 307, 311, 312, 316,  
 327, 337, 341, 348, 358, 368, 380, 401,  
 466, 476, 708  
 Pays-Bas, 9, 22, 33, 104, 105, 136, 205,  
 209, 210, 220, 224, 340, 374, 411, 449,  
 452, 455, 462, 705  
 Pérez, secrétaire, 49, 92, 148, 267, 268,  
 270, 323, 344, 352, 395, 520, 550, 699  
 Pescara, Fernando de Ávalos, marquis de,  
 74, 199, 200, 203, 218, 231, 232, 236,  
 238, 246, 266, 267, 274, 314, 447, 579,  
 582, 635, 636, 638, 642, 659, 697, 708  
 Pétrarque, 69, 90  
 Petrucci, famille, 272, 273, 471  
 Philibert, 7, 9, 122, 123, 124, 125, 146,  
 192, 217, 249, 251, 255, 327, 352, 354,  
 365, 382, 388, 482  
 Philibert II, duc de Savoie, 9  
 Philippe le Beau, 9, 204, 209, 210, 373,  
 463  
 Philippe le Bon, 163  
 Piémont, 8, 10, 26, 49, 64, 118, 136, 140,  
 143, 186, 189, 192, 200, 220, 336, 344,  
 349, 357, 367, 373, 374, 384, 392, 393,  
 394, 395, 402, 404, 405, 420, 512, 525,  
 535  
 Pignatelli, Héctor, 91, 204  
 Pise, 99, 521  
 Plaisance, 65, 153, 159, 175, 182, 217,  
 231, 241, 256, 259, 269, 270, 271, 283,  
 284, 293, 294, 311, 313, 314, 354, 360,  
 531, 534, 546, 598, 702  
 Platina, Bartolomeo, 35, 77  
 Platon, 76, 77, 403, 417, 418  
 Plouch, Sigismond, 667  
 Plutarque, 79, 80  
 Portofino, 144, 147  
 Portugal, 13, 103, 111, 112, 113, 114, 148,  
 175, 196, 220, 234, 249, 268, 303, 357,  
 367, 390, 391, 453, 544, 545, 546, 558,  
 563, 565, 567, 568, 570, 572, 573, 574,  
 575, 577, 578, 601, 603, 604, 607, 608,  
 609, 685, 698, 701, 703, 708  
 Pouilles, 56, 270, 400  
 Praet, Louis de, 117, 158, 160, 219, 223,  
 238, 240, 242, 324, 497  
 Provence, 74, 110, 113, 119, 173, 206,  
 239, 247, 248, 309, 348, 361, 515, 523,  
 579, 582, 583, 622  
 Ranzo, Felicita, 8, 45, 337  
 Ranzo, Gerolamo, 335, 337, 339  
 Ranzo, Mercurino, 8, 46, 335, 336, 337,  
 338, 339, 362  
 Ratisbonne, 87, 206, 354, 446  
 Ravenne, 105, 258, 267, 270, 326, 360  
 Recetto, 376, 378  
 Refrancore, 378, 400

Reggio, 58, 231, 247, 256, 257, 258, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 269, 270, 271, 278, 283, 285, 296, 306, 310, 313, 314, 325, 326, 346, 457, 480, 497, 620, 621, 699  
 Renée de France, 10, 257, 270, 525, 603  
 Rhodes, 102, 166, 168, 170, 172, 296, 297, 302, 486, 521  
 Rivalta, 378, 399  
 Rodríguez, Hernando, 335, 336  
 Romagnano, 195, 238, 349, 380, 399, 404, 405  
 Rome, 9, 11, 12, 13, 15, 18, 26, 31, 34, 36, 40, 41, 48, 55, 61, 62, 69, 71, 72, 80, 82, 89, 90, 93, 99, 100, 101, 103, 106, 107, 108, 111, 118, 119, 124, 129, 132, 134, 138, 143, 147, 148, 150, 158, 160, 163, 168, 176, 177, 205, 206, 216, 217, 224, 229, 235, 236, 240, 245, 249, 251, 258, 261, 262, 264, 268, 269, 271, 278, 279, 281, 283, 284, 286, 287, 291, 293, 294, 295, 298, 300, 301, 302, 303, 306, 308, 310, 313, 319, 322, 323, 327, 333, 336, 341, 344, 345, 346, 347, 348, 352, 353, 354, 359, 360, 363, 366, 367, 368, 382, 396, 398, 417, 446, 450, 457, 459, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 471, 472, 474, 477, 478, 481, 483, 486, 494, 514, 523, 530, 532, 534, 535, 544, 545, 550, 566, 575, 576, 584, 594, 614, 615, 622, 624, 641, 681, 682, 684, 687, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 709  
 Romulus, 70  
 Roquetaillade, Jean de, 55  
 Rovasenda, Baldovino de, 338, 363, 385  
 Rubiera, 259, 264, 265, 266, 267, 271, 314, 497  
 Ruffault, Jean, 211  
 Saint-Empire, 8, 11, 14, 16, 18, 19, 23, 25, 31, 32, 33, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 62, 63, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 82, 83, 86, 88, 89, 90, 93, 95, 99, 100, 101, 103, 106, 107, 108, 109, 122, 124, 125, 126, 129, 156, 160, 163, 164, 175, 177, 180, 181, 182, 185, 186, 189, 196, 225, 227, 228, 230, 234, 239, 240, 241, 242, 243, 245, 248, 251, 253, 255, 256, 257, 258, 262, 263, 266, 268, 272, 273, 275, 276, 279, 281, 284, 308, 311, 314, 318, 323, 324, 325, 327, 328, 332, 346, 355, 364, 367, 373, 386, 395, 402, 403, 404, 408, 409, 411, 425, 429, 432, 457, 458, 466, 472, 473, 474, 476, 487, 516, 517, 518, 535, 571, 581, 592, 595, 598, 599, 601, 605, 614, 616, 622, 623, 625, 627, 706  
 Saint-Pol, comte de, 123, 240  
 Salazar, Francesco de, 364  
 Salinas, Martín, 111, 117, 119, 131, 134, 137, 139, 148, 149, 215, 221, 343, 453, 497  
 Saluces, 100, 195  
 Sánchez, Alonso, 269, 270, 369, 585, 657, 689, 692, 693, 696, 699, 700  
 Sandigliano, Giovanni Pietro, 194, 383  
 Santander, 294  
 Saragosse, 121, 294, 394, 446, 448, 452, 454, 682  
 Sarra, Allaramo, 365  
 Sartirana, 194, 195, 359, 378, 380, 395, 399, 402  
 Sassoferato, 47, 185, 459  
 Savoie, 5, 7, 8, 9, 14, 31, 33, 48, 49, 50, 101, 143, 146, 148, 189, 196, 202, 228, 249, 252, 274, 303, 314, 324, 327, 331, 335, 336, 337, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 362, 365, 367, 371, 377, 378, 380, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 398, 404, 421, 461, 462, 470, 525, 667, 671, 682, 695, 696, 698, 701, 702, 703  
 Savoie, Louise de, 8, 217, 252, 280, 314, 324  
 Savone, 118, 119, 123, 249, 254, 515, 526  
 Schepper, 7, 136, 137, 138, 140, 141, 144, 145, 147, 148, 340, 341, 419, 483  
 Scheurl, Christopher, 340  
 Scheut, chartreuse de, 10, 48, 65, 139, 153, 365, 375, 407, 411, 485, 486, 698  
 Schönberg, Nicolas de, archevêque de Capoue, 137, 139, 156, 196, 308, 317, 318, 348, 397, 398  
 Sénèque, 68, 76, 78, 79, 80, 483  
 Sepúlveda, Juan Gines, 174  
 Sesia, 8, 110, 195, 235, 376, 378, 380, 393, 402, 404  
 Sessa, Luiz Fernández de Córdoba, duc de, 57, 132, 134, 135, 168, 172, 193, 208,

234, 247, 263, 264, 266, 267, 273, 297,  
 298, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306,  
 307, 308, 313, 327, 345, 346, 347, 348,  
 349, 355, 360, 366, 475, 618, 622, 630,  
 631, 635, 636, 637, 640, 641, 647, 648,  
 651, 656, 690, 692, 693  
 Settimo Torinese, 356, 357, 362, 401  
 Séville, 16, 39, 112, 399, 414, 473, 498,  
 499, 673  
 Seyssel, Claude de, 192, 463, 468  
 Sforza, Bianca Maria, 99  
 Sforza, famille, 94, 99, 105, 137, 199, 200,  
 201, 206, 215, 228, 229, 230, 231, 232,  
 233, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 241,  
 242, 243, 244, 246, 247, 283, 284, 311,  
 314, 316, 325, 326, 336, 345, 349, 359,  
 362, 363, 369, 380, 386, 387, 388, 556,  
 641, 653, 704  
 Sforza, Francesco II, 137, 199, 200, 228,  
 230, 232, 283, 284, 345, 359, 386  
 Sforza, Massimiliano, 229, 230, 233, 234,  
 241, 244  
 Sicile, 22, 33, 60, 89, 91, 92, 93, 96, 102,  
 107, 116, 119, 168, 169, 185, 189, 204,  
 205, 218, 291, 301, 305, 359, 382, 393,  
 395, 400, 495, 523  
 Sienne, 41, 65, 110, 123, 124, 207, 228,  
 230, 256, 272, 274, 303, 309, 313, 327,  
 345, 361, 459, 472, 499  
 Sigismond I<sup>er</sup>, roi de Pologne, 130, 303,  
 340, 690, 704  
 Silvestre, 40  
 Soderinin Francesco, cardinal de Volterra,  
 301, 302, 303, 305  
 Soliman, 63, 165, 166, 168, 174, 175, 283,  
 340  
 Soria, Lope de, 5, 94, 115, 132, 143, 145,  
 146, 248, 250, 251, 252, 267, 268, 269,  
 270, 271, 327, 346, 349, 352, 360, 367,  
 368, 369, 451, 481, 510, 511, 512, 521,  
 528, 531, 536, 543, 585, 691, 692, 693,  
 696, 699, 700  
 Spinola, Augustino, 250  
 Spinola, Stefano, 250  
 Stupinigi, Gian Francesco Pallavicino,  
 seigneur de, 336, 384, 692  
 Suisses, 31, 146, 195, 279, 281, 284, 541,  
 545, 548, 575, 579, 582, 593, 597, 608,  
 613, 628  
 Tarente, 65  
 Tarragone, 294  
 Tavera, Juan de, 112, 120, 178, 577  
 Théroouanne, 211  
 Titien, 82  
 Titus, 74  
 Tizzoni, famille, 355  
 Tolède, 112, 114, 121, 223, 239, 359, 468,  
 695, 701, 708  
 Tonengo, 378, 400  
 Tordesillas, 111, 157, 235, 694  
 Torisano, 400  
 Tortellet, Benoit, 391  
 Tournai, 211  
 Trajan, 69, 71  
 Transylvanus, Maximilien, 136, 149, 339,  
 341  
 Trente, 100, 108, 230, 289, 669, 671  
 Trévis, 101  
 Tripoli, 168, 171  
 Trivulze, famille, 228, 251, 254, 289, 294  
 Troitti, Bernadino, 192  
 Tunis, 165, 177, 178  
 Turcs, 56, 61, 65, 91, 95, 103, 163, 164,  
 166, 172, 173, 174, 176, 179, 231, 240,  
 297, 309, 311, 312, 495, 601  
 Turin, 8, 12, 13, 17, 24, 31, 37, 38, 46, 64,  
 65, 137, 174, 182, 192, 193, 204, 241,  
 286, 331, 336, 342, 346, 355, 356, 359,  
 360, 390, 446, 450, 454, 457, 459, 460,  
 461, 462, 463, 464, 465, 467, 469, 471,  
 472, 473, 480, 485, 525, 681, 682, 684,  
 706  
 Ubaldis, Balde de, 185  
 Urbina, Juan de, 195  
 Urbino, 191, 258, 457  
 Valais, 65  
 Valdés, Alfonso de, 61, 62, 136, 148, 149,  
 195, 196, 311, 312, 322, 335, 336, 339,  
 341, 387, 465, 469, 470, 472, 475, 482,  
 500, 501, 502, 503, 508, 511, 514, 525,  
 527, 528, 549  
 Valence, 85, 109, 117, 118, 179, 481, 498,  
 505, 515, 523, 682, 701  
 Valenza, 195, 232, 359, 363, 378, 380,  
 384, 395, 399, 400, 402, 598, 691  
 Valla, Lorenzo, 40, 70  
 Valladolid, 111, 120, 136, 138, 140, 156,  
 204, 235, 302, 399, 682, 683, 684, 685,  
 688, 689, 690, 693, 694, 696, 697, 698  
 Vasto, marquis del, 254, 531, 697

Vaud, pays de, 9, 389, 392  
 Vega, Hernando de la, 212, 218, 221, 222  
 Velasca, Iñigo Hernández de, 112  
 Venise, 52, 65, 81, 99, 100, 101, 102, 105,  
 110, 114, 124, 125, 134, 146, 191, 200,  
 202, 208, 228, 233, 236, 238, 239, 241,  
 247, 257, 264, 277, 278, 279, 281, 284,  
 303, 310, 314, 316, 326, 327, 328, 352,  
 369, 445, 448, 452, 454, 463, 497, 575,  
 585, 595, 614, 615, 689, 692, 693, 695,  
 699, 700  
 Vénitiens, 9, 100, 101, 103, 108, 123, 165,  
 166, 200, 207, 214, 228, 233, 235, 240,  
 241, 242, 247, 257, 264, 267, 274, 296,  
 306, 314, 317, 319, 326, 391, 495, 497,  
 499, 532, 669  
 Verceil, 8, 10, 17, 45, 46, 64, 123, 189,  
 201, 231, 273, 335, 336, 337, 342, 347,  
 355, 356, 357, 363, 371, 374, 377, 385,  
 396, 400, 402, 404, 413, 415, 424, 445,  
 458, 477, 478, 609  
 Vergy, Guillaume de, 30, 31, 33, 217, 672,  
 674, 675, 676  
 Vérone, 101, 314, 366  
 Veyre, Pierre de, 119, 122, 208, 494, 663  
 Viconti, Filippo Maria, 228, 243, 377  
 Vienne, 21, 36, 63, 75, 117, 174, 175, 177,  
 326, 451, 462, 474, 497, 685, 707  
 Villars, 389  
 Villeneuve, Arnaud de, 60  
 Virgile, 53, 73, 79  
 Viry, Amé de, 391, 671  
 Visconti, famille, 94, 185, 228, 229, 230,  
 243, 376, 377  
 Visconti, Gian Galeazzo, 228  
 Visconti, Valentine, 228, 229, 230  
 Viterbe, Annus de, 35, 56  
 Vivés, Juan Luis, 174  
 Windsor, 114, 689  
 Wolsey, Thomas, 114, 133, 134, 137, 139,  
 145, 160, 166, 171, 235, 285, 286, 287,  
 292, 304, 305, 396, 397, 473, 555, 681,  
 688  
 Worms, 15, 87, 284, 325, 344, 684  
 Zuniga, Pedro de, 223, 224

## Table des illustrations

|   |     |
|---|-----|
| Figure 1 - Parhémie du 9 janvier 1514 .....   | 39  |
| Figure 2 - Médaille à l'effigie de Charles Quint - 1542 .....   | 82  |
| Figure 3 - Aureus de Marc Aurèle - v. 131 .....   | 82  |
| Figure 4 - Titien - <i>Charles Quint à la bataille de Mühlberg</i> .....                                    | 84  |
| Figure 5 - Augustale de Frédéric II - ap. 1231 .....  | 90  |
| Figure 6 - <i>Austriae est imperare orbi universo</i> -<br>Cartulaire personnel de Frédéric III .....       | 98  |
| Figure 7 - Marco Vecellio -<br><i>La rencontre de Charles Quint et Clément VII à Bologne</i> .....          | 127 |
| Figure 8 - Marco Vecellio -<br><i>La rencontre de Charles Quint et Clément VII à Bologne - Détail</i> ..... | 127 |
| Figure 9 - Juan de la Corte - <i>Entrée de Charles Quint à Bologne</i> .....                                | 128 |
| Figure 10 - Juan de la Corte - <i>Entrée de Charles Quint à Bologne - Détail</i> .....                      | 128 |
| Figure 11 - Lettre de Gattinara à Charles Quint le 28 mai 1527 .....  | 142 |
| Figure 12 - École de Jan Cornelisz Vermeyen -<br><i>Portrait d'Alfonso de Valdés</i> .....                  | 152 |
| Figure 13 - École de Jan Cornelisz Vermeyen -<br><i>Portrait d'Alfonso de Valdés - Détail</i> .....         | 152 |
| Figure 14 - Anonyme - <i>Portrait de Mercurino Gattinara</i> .....  | 162 |
| Figure 15 - Arifi, Süleymânnâme - <i>Le siège de Rhodes</i> .....   | 167 |
| Figure 16 - Jan Cornelisz Vermeyen - <i>La conquête de Tunis</i> .....                                      | 178 |

|  |     |
|--|-----|
| Figure 17 - Brouillon de Gattinara d'une lettre à Charles de Lannoy .....                | 237 |
| Figure 18 - L'Italie centrale en 1521 .....  | 260 |
| Figure 19 Raphaël -  |     |
| <i>Le Pape Léon X avec les cardinaux Giulio de Medicis et Luigi de Rossi</i> .....       | 288 |
| Figure 20 - Jan van Scorel - <i>Portrait d'Adrien VI</i> .....                           | 299 |
| Figure 21 - Sebastiano del Piombo - <i>Portrait de Clément VII</i> .....                 | 315 |
| Figure 22 - Maarten van Heemskerck -   |     |
| <i>La mort de Charles de Bourbon pendant le Sac de Rome</i> .....                        | 321 |
| Figure 23 - Arbre généalogique des trois branches de la famille Arborio .....            | 343 |
| Figure 24 - Les voyages de Giovanni Bartolomeo Gattinara - 1522 et 1525.....             | 351 |
| Figure 25 - Les fiefs de Gattinara en Lombardie et dans le Montferrat en 1529 .....      | 379 |
| Figure 26 - Le marquisat de Gattinara en 1529 .....                                      | 381 |
| Figure 27 - Armes de la famille de Gattinara .....                                       | 409 |
| Figure 28 - Vue du bourg de Gattinara issue du <i>Theatrum Sabaudiae</i> .....           | 422 |
| Figure 29 - Vue du bourg de Gattinara issue du <i>Theatrum Sabaudiae</i> - Détails ..... | 423 |
| Figure 30 - Vue du bourg de Gattinara issue du <i>Theatrum Sabaudiae</i> - Légende.....  | 423 |
| Figure 31 - <i>Theatrum Sabaudiae</i> - Vue du palais des Arborio di Gattinara .....     | 424 |
| Figure 32 - <i>Theatrum Sabaudiae</i> - Église paroissiale et collège des chanoines..... | 425 |
| Figure 33 - <i>Theatrum Sabaudiae</i> - Couvent des Clarisses .....                      | 425 |
| Figure 34 - <i>Theatrum Sabaudiae</i> - Armes de la famille Arborio di Gattinara .....   | 426 |
| Figure 35 - Vue du bourg de Gattinara - XVIIe siècle.....                                | 427 |
| Figure 36 - Anonyme - <i>Portrait de Mercurino Gattinara</i> .....                       | 437 |

# Table des matières

|   |     |
|---|-----|
| <b>Remerciements</b> .....  | 1   |
| <b>Sommaire</b> .....   | 3   |
| <b>Abréviations</b> .....   | 5   |
| <b>Introduction</b> .....   | 7   |
| <br>  |     |
| <b>Le rêve impérial italien</b> .....                                       | 27  |
| I - La <i>restoratio</i> de l'Empire et la monarchie universelle .....      | 33  |
| 1) L'universel monde .....  | 37  |
| 2) Le monarque de la fin des temps .....                                    | 51  |
| 3) Charles Quint, nouvel empereur romain .....                              | 68  |
| II - <i>Italia, caput mundi</i> .....                                       | 85  |
| 1) Mettre l'Italie au cœur du nouveau système impérial .....                | 87  |
| 2) La poursuite de la politique espagnole et impériale en Italie .....      | 96  |
| 3) Le couronnement de Charles Quint à Rome .....                            | 107 |
| III - Ouvrir la voie à son souverain : le prophète impérial .....           | 129 |
| 1) Précéder l'empereur en Italie .....                                      | 131 |
| 2) Gattinara, futur pape ? .....  | 153 |
| 3) L'appel à la croisade .....  | 163 |
| <br>  |     |
| <b>L'alliance italienne</b> .....   | 183 |
| IV - Défendre la <i>libertà d'Italia</i> .....                              | 189 |
| 1) Chasser les « Barbares » et la tyrannie .....                            | 189 |
| 2) La mise en place d'une politique italienne .....                         | 199 |
| 3) Luttres de factions à la cour : le triomphe du parti universaliste ..... | 209 |
| V - Le jeu impérial en Italie .....   | 227 |



|   |     |
|---|-----|
| 1) Favoriser ses princes. Le soutien à Francesco II Sforza de Milan.....      | 228 |
| 2) Mettre Gênes sous tutelle impériale.....                                   | 243 |
| 3) Charles Quint, arbitre de l'Italie. Le conflit pour Modène et Reggio.....  | 256 |
| VI - <i>Ut fiat unum ovile et unus pastor</i> . L'empereur et le pape.....    | 275 |
| 1) Léon X, le bon pasteur commun.....   | 278 |
| 2) Adrien VI et les hésitations de la papauté.....                            | 289 |
| 3) Du pasteur au loup, conflit avec Clément VII et réconciliation finale..... | 304 |
| <b>Le seigneur italien</b> .....  | 329 |
| VII - Le réseau Gattinara.....  | 333 |
| 1) Népotisme au sein de la cour.....  | 334 |
| 2) Giovanni Bartolomeo Gattinara, cousin et agent du chancelier.....          | 342 |
| 3) Correspondants et envoyés : tisser sa Gattinara en Italie.....             | 355 |
| VIII - La construction d'une principauté italienne.....                       | 373 |
| 1) Accumuler les domaines.....  | 374 |
| 2) Alliances personnelles en Italie. Gattinara et ses princes.....            | 386 |
| 3) Des difficultés à l'échec.....   | 393 |
| IX - Et au centre, Gattinara.....   | 403 |
| 1) Le château de l'aigle impérial.....  | 404 |
| 2) Le bourg de Gattinara au cœur du renouveau spirituel et religieux.....     | 411 |
| 3) Gattinara, ville idéale.....   | 420 |
| <b>Conclusion - Voir l'Empire et mourir</b> .....                             | 429 |
| <b>Sources manuscrites</b> .....  | 439 |
| <b>Sources imprimées</b> .....  | 445 |
| <b>Bibliographie</b> .....  | 457 |
| <b>Annexes</b> .....  | 489 |

|   |     |
|---|-----|
| I - Lettres et mémoires de Gattinara à Charles Quint.....                         | 491 |
| 1) Remontrance de Gattinara à Charles Quint - avril / juin 1523 .....             | 491 |
| 2) Mémoire anonyme à Charles Quint - avril / septembre 1526 .....                 | 497 |
| 3) Lettre de Gattinara à Jean Lallemand - 21 avril 1527.....                      | 500 |
| 4) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 21 avril 1527.....                       | 501 |
| 5) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 12 mai 1527.....                         | 502 |
| 6) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 28 mai .....                             | 506 |
| 7) Mémoire de Gattinara à Charles Quint à propos d'Andrea Doria .....             | 506 |
| 8) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 7 juin 1527.....                         | 508 |
| 9) Mémoire de Gattinara à Charles Quint à la suite du Sac de Rome - 7 juin 1527 . | 514 |
| 10) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 27 juin 1527.....                       | 520 |
| 11) Lettre de Gattinara à Alfonso de Valdés - 27 juin 1527 .....                  | 525 |
| 12) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 8 juillet 1527.....                     | 527 |
| 13) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 15 juillet 1527.....                    | 530 |
| 14) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 18 juillet 1527.....                    | 537 |
| 15) Lettre de Gattinara à Charles Quint - 29 juillet.....                         | 541 |
| 16) Mémoire de Gattinara à Charles Quint - fin janvier 1528 .....                 | 551 |
| II - Instructions de Gattinara aux ambassadeurs en Italie .....                   | 561 |
| 1) Instructions à Charles de Poupet, seigneur de La Chaux - 15 janvier 1522 ..... | 561 |
| 2) Instructions à Charles de Poupet, seigneur de La Chaux - 15 janvier 1522 ..... | 565 |
| 3) Instructions à Charles de Poupet, seigneur de La Chaux - 8 mars 1522.....      | 575 |
| 4) Instructions à Adrien de Croÿ, seigneur de Beaurein - 12 décembre 1523 .....   | 579 |
| 5) Instructions à Gérard de Plaine, seigneur de La Roche - 14 mai 1524.....       | 588 |
| 6) Instructions à Charles de Lannoy concernant Ferrare et Florence - 1524 .....   | 614 |
| 7) Traité passé entre Charles Quint et le duc de Ferrare - 30 novembre 1522.....  | 619 |
| 8) Instructions à la délégation impériale à Rome - 8 octobre 1524.....            | 622 |
| 9) Instructions à Miguel de Herrera - 6 novembre 1525 .....                       | 630 |

|   |            |
|---|------------|
| 10) Instructions à Hugo de Moncada - 30 avril 1526..... | 639        |
| 11) Instructions à Miguel May - 10 juillet 1528 .....   | 661        |
| III - Correspondance de Gattinara .....                 | 667        |
| IV - Mémoires et écrits de Gattinara .....              | 705        |
| <b>Index des noms de personnes et de lieux</b> .....    | <b>710</b> |
| <b>Table des illustrations</b> .....                    | <b>722</b> |
| <b>Table des matières</b> .....                         | <b>724</b> |